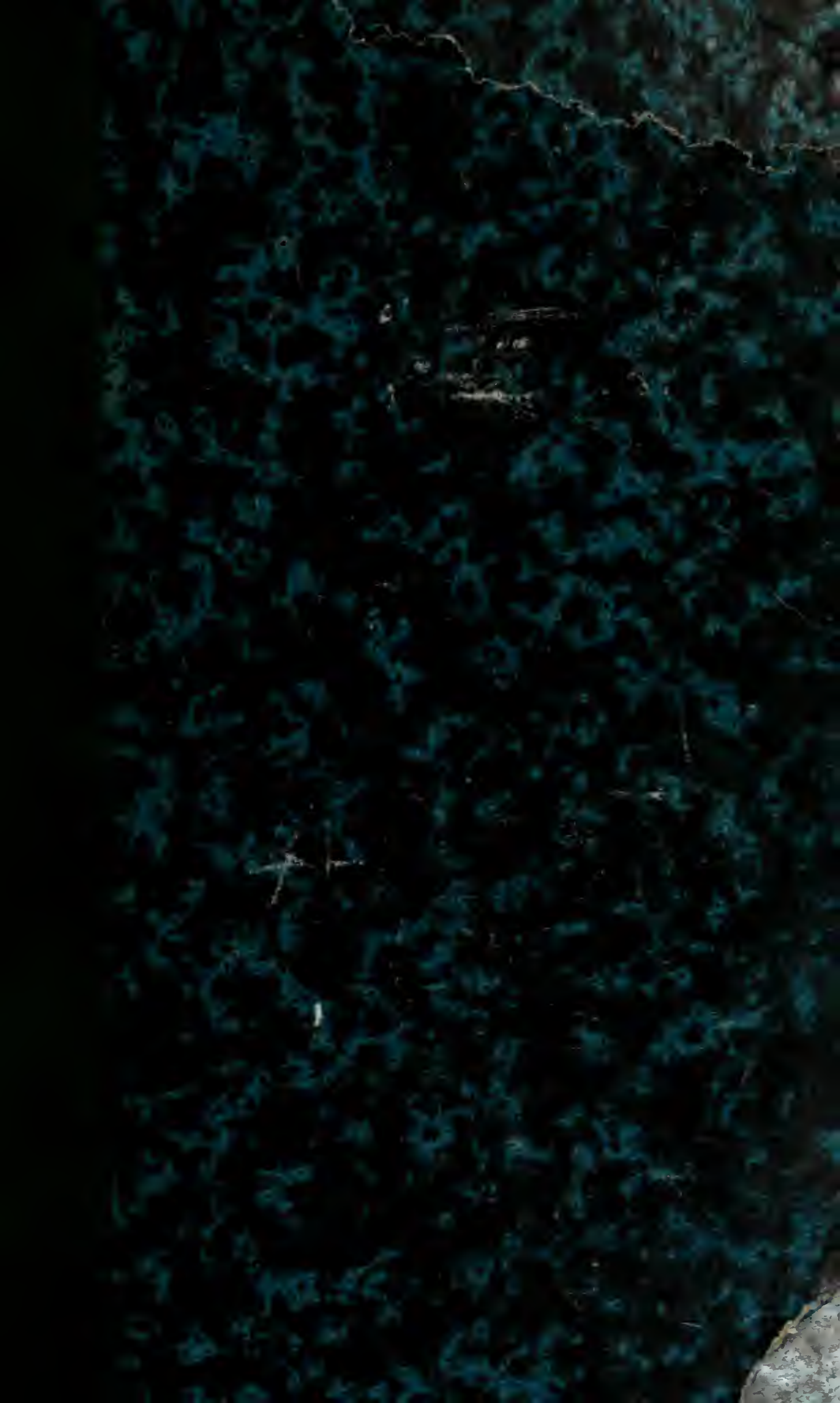
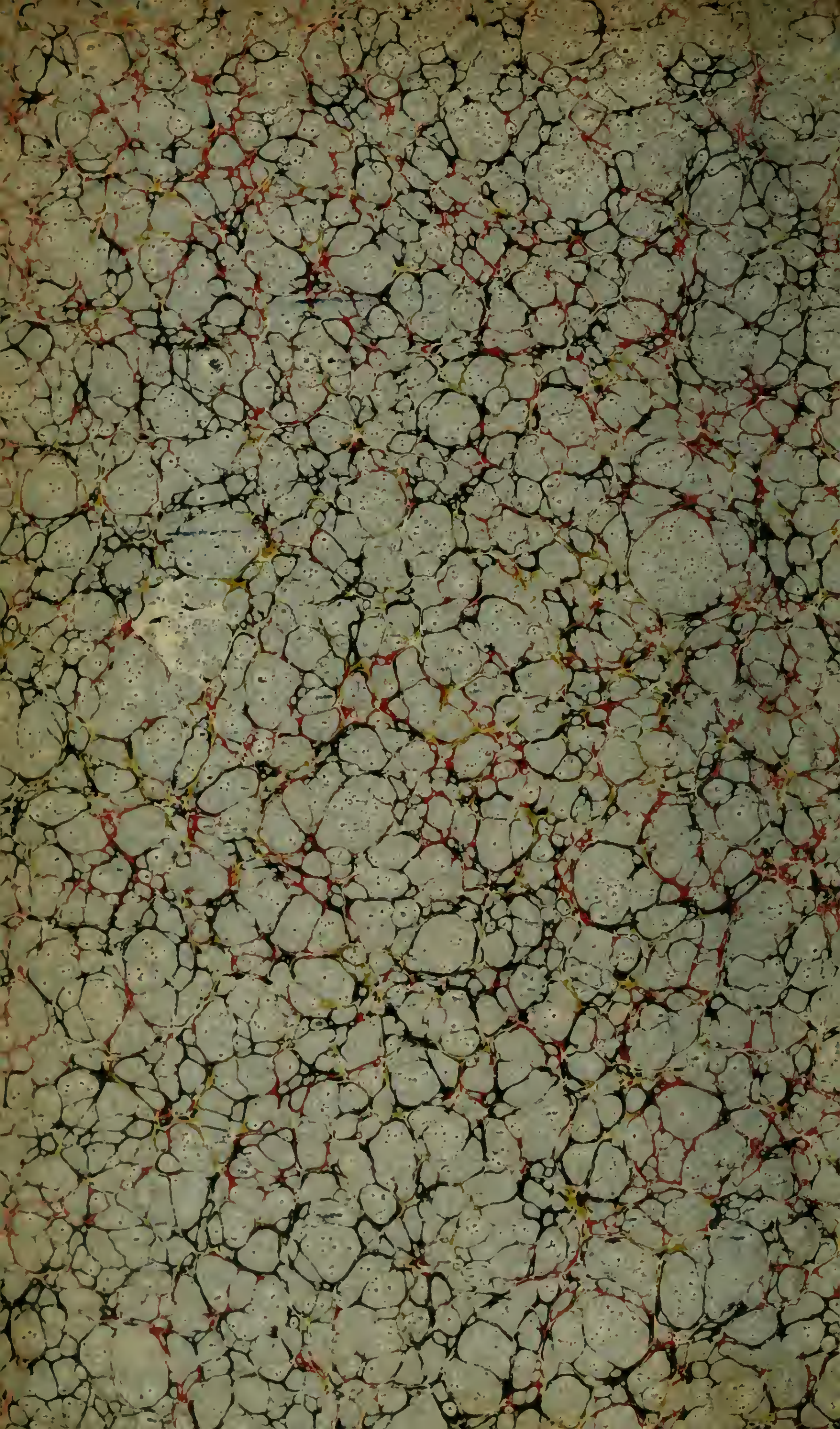
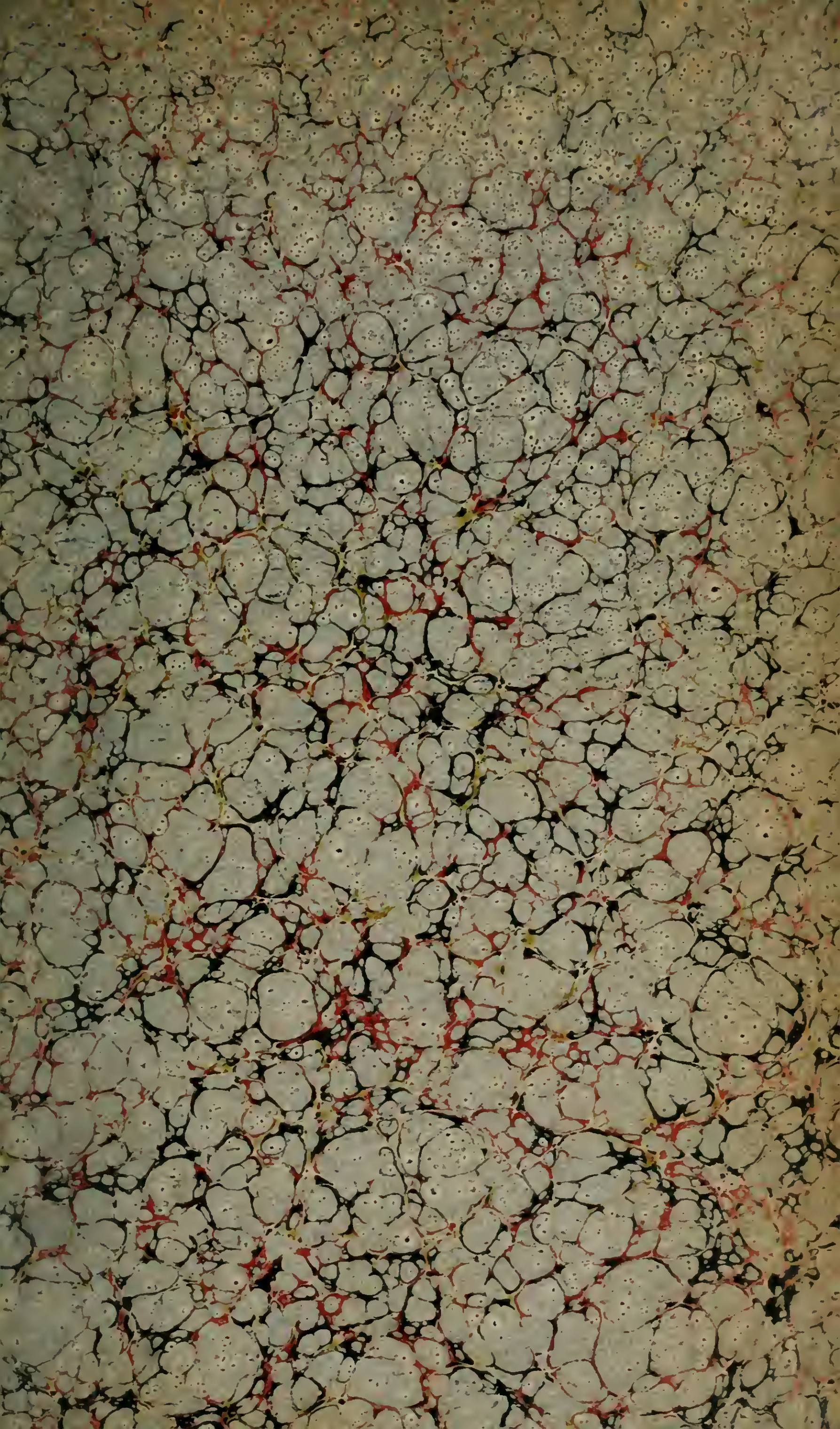








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET — SEPTEMBRE

1876

Paris. — E. LE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

TOME TROISIÈME

JUILLET — SEPTEMBRE

—

1876

(TOME XVII DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

A NOS LECTEURS

Nous entrons aujourd'hui, avec le tome III de l'année 1876, tome XVII de la collection, dans une nouvelle ère des *Annales catholiques*. Soutenu par des sympathies pour lesquelles nous ne saurions témoigner trop de reconnaissance, et par des encouragements qui sont d'autant plus précieux pour nous que nous ne les avons pas sollicités, nous avons pu, par nos seules forces, et malgré les conditions de bon marché dans lesquelles nous nous placions, continuer pendant cinq ans, presque seul, une publication qui a rendu des services, on a bien voulu nous le dire. Mais les circonstances sont devenues telles, qu'il fallait, pour continuer d'être utiles, que les *Annales catholiques* reçussent certaines améliorations matérielles et jouissent d'une plus grande liberté, qui leur permît de traiter plus complètement les questions les plus importantes et les plus actuelles.

Depuis trois mois, nous nous occupons activement de ces améliorations matérielles et nous avons fait les démarches nécessaires pour arriver aux autres. Le présent numéro montrera que nous nous sommes rapprochés du but auquel nous tendons. Accoutumé à nous expliquer en toute franchise avec nos lecteurs, nous ne craignons pas de leur dire que, sur certains points, il nous reste encore des difficultés à vaincre, mais que nous avons la certitude de les vaincre d'ici à quelques jours, comme nous pourrons le leur apprendre dans notre prochaine livraison.

Nous l'avons dit dès le premier jour : les améliorations matérielles et les autres ne peuvent s'obtenir sans un surcroît de dépense ; nous serons donc forcé d'augmenter légèrement le prix d'abonnement. Mais cette augmentation ne sera, pendant

une année, à la charge ni de nos Abonnés actuels, ni de ceux qui prendront un abonnement d'un an avant la fin de juillet 1876, ou qui, en le prenant postérieurement à cette date, feront remonter leur abonnement au moins jusqu'au 1er juillet; nous voulons que, pendant un an, nos Abonnés actuels puissent juger s'il leur convient de dépenser annuellement quelques francs de plus pour continuer de recevoir les *Annales catholiques.*

Quant à nos Abonnés de l'étranger, grâce aux traités postaux conclus depuis quelque temps, ils auront à supporter une augmentation plus légère encore que nos souscripteurs de France et d'Algérie. Les différents prix seront indiqués dans notre prochain numéro.

Nous nous réservons aussi de faire connaître dans huit jours, en l'appliquant intégralement, le plan que nous suivrons habituellement dans nos *Annales*, afin d'en faire à la fois le répertoire des documents les plus intéressants et la photographie la plus complète de la semaine, tant au point de vue des faits, qu'au point de vue des questions sur lesquelles il importe le plus à un catholique d'être renseigné.

Nous demandons à nos honorables et chers Abonnés la continuation de leur concours ; nous avons la confiance qu'il ne nous fera pas plus défaut dans l'avenir qne dans le passé.

Paris, 29 juin 1876, en la fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Avec le mois de juin se sont terminées les grandes fêtes religieuses : la Pentecôte, la Fête-Dieu, le Sacré-Cœur, les Saints Apôtres, magnifique série qui a donné une fois de plus à la foi française l'occasion de se manifester. Les processions de la Fête-Dieu se sont partout accomplies au milieu d'un grand concours; partout les populations se sont empressées de les suivre; nulle part on n'a eu à déplorer de ces actes impies qui viennent quelquefois contrister les fidèles. Dans les plus grandes villes comme dans les plus humbles villages, tout s'est passé avec ordre, et, dans la plupart des localités, les autorités civiles et militaires ont tenu à honneur de participer à ces fêtes qu'on peut véritablement appeler des fêtes nationales. La presse libre-penseuse a essayé de jeter du ridicule sur les cérémonies sacrées et s'est élevée contre des pompes qui interrompent la circulation et qui froissent les sentiments des esprits forts, comme s'il fallait priver tout un peuple des fêtes qu'il aime le plus pour ne pas contrarier ces quelques individus qui se gênent si peu pour contrister des populations entières et insulter aux dogmes les plus vénérables de la religion du pays! Au reste, les esprits forts ne se sont trouvés hardis que dans leurs journaux : dans la rue, ils sont plus timides et plus prudents.

La fête du Sacré-Cœur a été célébrée avec autant d'empressement que celle du *Corpus Domini*, comme on désigne liturgiquement la Fête-Dieu. Et n'en est-elle pas comme la continuation et le complément logique? La Fête-Dieu est l'hommage solennel et public rendu à l'Eucharistie, à l'adorable Sacrement institué par Celui qui ayant aimé les siens, les aima jusqu'à la fin, jusqu'à l'infini, *in finem dilexit eos*, et la fête du Sacré-

Cœur est l'hommage aussi public et solennel rendu à cet Amour infini, représenté par l'organe matériel qui en est le symbole.

Qu'y a-t-il donc de ridicule, qu'y a-t-il de déraisonnable dans cette dévotion dont les impies font l'objet de leurs sarcasmes et de leurs grossières et ineptes plaisanteries? Dans tous les siècles, dans tous les pays, on se fait un devoir de conserver le cœur des grands hommes, ce cœur qui a battu pour les nobles et généreux sentiments, pour les héroïques dévouements. Ces hommes mêmes qui reprochent aux chrétiens d'honorer le Cœur de Jésus, parlent avec vénération, avec admiration du cœur de Voltaire, de ce philosophe qui fut « le dernier des hommes par le cœur, » comme le lui jetait à la face Mme Denis, sa nièce, qui le connaissait bien!

Le Sacré-Cœur, c'est Jésus aimant les hommes, et qu'on trouve donc un cœur qui ait plus aimé les hommes et qui mérite davantage le culte qu'on lui rend. Nous entendions, dimanche dernier, un jeune prêtre développer cette pensée dans l'église Saint-Ambroise, au milieu d'un auditoire composé en grande partie d'ouvriers. Il rappelait ce que Jésus a fait pour les hommes, et surtout pour ces trois grandes misères qu'on appelle l'ignorance, le vice et la pauvreté, et il montrait l'Eglise catholique, qui est l'œuvre de Jésus, instruisant les peuples à travers les siècles, combattant le vice et secourant les pauvres; il la montrait à la tête du mouvement scientifique et littéraire, multipliant les écoles, fondant les universités; il la montrait luttant contre le vice, défendant la sainteté du mariage, la pureté de l'enfance et de la jeunesse; il montrait cette innombrable armée qui, sous l'inspiration de l'amour de Jésus et pour l'amour de Jésus, se dévoue à soulager toutes les misères, à consoler toutes les infortunes, à soigner toutes les maladies, à relever toutes les faiblesses, et les Sœurs de charité, et les Petites-Sœurs des pauvres, et les Frères de Saint-Jean de Dieu, ces milliers et ces milliers d'hommes et de femmes dont toute la vie n'est qu'une suite d'œuvres de charité et de dévouement; enfin, il montrait Jésus et son Eglise affranchissant les peuples, faisant disparaître l'esclavage, relevant la dignité de l'ouvrier, et il terminait par cette exclamation si juste et qui nous parut faire une vive impression sur l'auditoire : Que d'hommes, que

d'ouvriers égarés qui blasphèment aujourd'hui le Cœur de Jésus, et qui, sans ce Cœur divin, seraient aujourd'hui courbés sous le fouet d'un maître impitoyable!

Le peuple commence à comprendre ces choses, il commence à voir que ceux qui cherchent à l'éloigner de la religion, ne songent qu'à s'en faire un instrument de domination. Il compare les paroles et les actes, qui diffèrent tant, et il se rapproche de cette religion dont les ministres, dont les fidèles pratiquent cette fraternité, dont on parle beaucoup ailleurs, mais qu'on ne voit véritablement que dans le christianisme.

Et c'est pourquoi les déclamations impies d'une presse qui ne respecte rien, ne font pas tout le mal que se proposent leurs auteurs. Nous le constations encore à Saint-Ambroise, à la procession que suivit le sermon dont nous venons de donner une faible idée. Il n'y avait pas un seul sergent de ville, et l'église était comble. La procession avait peine à se frayer un passage à travers cette foule avide de voir, c'est vrai, mais aussi pleine de foi. Comme tous les fronts s'inclinaient, comme tous les genoux se pliaient à l'approche du Saint-Sacrement! et les mères présentaient leurs enfants à la bénédiction de Jésus! Ce n'était pas seulement les femmes, c'étaient les hommes aussi, des ouvriers dont les mains attestaient la vie laborieuse, qui poussaient leurs petits enfants vers le prêtre portant en ses mains l'ostensoir, et qui étaient heureux de voir l'ostensoir, au milieu duquel brillait l'Hostie sacrée, se reposer sur ces têtes innocentes et si chères. Que de foi, que de simplicité chrétienne il y a encore dans ce peuple, et comme il serait facile de le ramener à Jésus-Christ, par conséquent à la vie morale digne et au bonheur, si l'esprit infernal de ces empoisonneurs publics qu'on appelle des écrivains et des journalistes, ne venait pas à chaque instant lui souffler l'esprit de révolte, d'impiété et de débauche!

A côté des fêtes liturgiques, les autres fêtes, inspirées par la foi, fêtes qui se succèdent presque sans interruption, et qui font de l'œuvre chrétienne une fête perpétuelle, ce qui justifie bien le nom de *férie* (*feria*, fête). Chaque jour, la chapelle provisoire du Sacré-Cœur, à Montmartre, reçoit de nombreux pèlerins;

chaque semaine est signalée par quelque grand pèlerinage aux sanctuaires vénérés. Pendant ces derniers jours, les pèlerins ont été de plus en plus nombreux à Paray-le-Monial ; ces jours-ci, Notre-Dame de Lourdes va être solennellement consacrée au nom du Saint-Père par le Nonce apostolique, et la basilique sera consacrée par Son Ém. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui, quelques jours après, consacrera solennellement Notre-Dame de Ceignac. Un pèlerinage se prépare pour la Salette, un autre pour le Mont-Saint-Michel. C'est un mouvement qui ne se ralentit pas, et que Dieu se plaît à encourager par les faveurs spirituelles et temporelles qu'obtiennent les pèlerins.

Parlerons-nous des pèlerins qui viennent de se rendre à Rome auprès du Saint-Père ? Nous avons donné des détails sur les fêtes célébrées à Rome pour le trentième anniversaire de l'exaltation de Pie IX au souverain Pontificat ; on en trouvera d'autres encore dans ce numéro.

Pendant que le monde catholique manifeste ainsi sa vie, qui se montre plus vigoureuse encore dans la lutte qu'il soutient contre les persécutions, le monde entier se trouve agité par des bruits de guerre et par des menaces d'effroyables commotions.

Nous n'avons pas à nous arrêter sur ces choses aujourd'hui. Nous faisons seulement remarquer que l'ébranlement dans l'ordre politique correspond d'une façon saisissante à l'ébranlement qui se fait sentir dans l'ordre religieux. Il est facile aux triomphateurs d'un jour de proclamer que la force prime le droit, mais le droit, qui est l'expression de la justice et par conséquent de l'ordre, est établi par Dieu dans le monde moral, comme il est établi dans le monde physique, le droit n'est jamais définitivement vaincu, il est même déjà victorieux dans ses défaites, puisqu'il ne peut être défait sans qu'aussitôt l'on sente un vide immense, comme un gouffre profond qui s'ouvre sous l'humanité, et qui ne se comble souvent qu'à force de sang répandu et de cadavres amoncelés.

On ne peut se le dissimuler : la lutte du bien contre le mal, du ciel contre l'enfer, de l'Eglise contre la Révolution, de la vérité contre l'erreur, du droit contre la force, a atteint de nos jours des proportions immenses, et elle paraît arrivée à cet

état aigu qui précède les crises suprêmes. Ce n'est plus dans un seul pays que la guerre est engagée; la guerre est partout. Le monde chrétien tout entier assiste aux mêmes combats, aux mêmes attaques; le mal a pris une universalité qui le met partout aux prises avec l'Eglise universelle. Tout est mis à la fois en question : le dogme, la morale, la discipline, la science, l'art, la littérature. C'est sur tous les points à la fois qu'il faut porter la défense. Le schisme et l'hérésie s'unissent à l'incrédulité, et l'on pressent que la lutte, prenant des proportions plus gigantesques encore, va s'établir entre le monde chrétien et le monde musulman, cet empire antichrétien qui s'est étendu sur une si vaste surface de la terre.

Que sortira-t-il de ces agitations et de ces guerres? Nous sommes plein d'espérance : le Saint-Père donne l'exemple et profère les paroles qui encouragent. Dans ces admirables discours, où il unit si merveilleusement la douce familiarité du Père aux plus sublimes enseignements du Docteur, il ne craint pas d'indiquer les dangers et de signaler les épreuves qu'il faudra traverser; mais, en même temps, il montre l'heureuse issue de tous ces combats en s'appuyant sur l'histoire du passé, sur les leçons du présent et sur les divines promesses qui assurent à l'Eglise son indestructibilité. Et nous, ses enfants, raffermis par sa parole, pénétrés de reconnaissance envers le Dieu qui a envoyé un si grand Pontife à son Eglise, nous nous plaisons à penser que ce nouveau Noé, qui a assisté à tant de ruines et conduit la barque de Pierre à travers un tel déluge d'erreurs et d'iniquités, pourra au moins contempler de ses yeux mortels l'aurore du jour plus heureux qui se prépare pour l'Eglise et le commencement du triomphe.

Les *Annales catholiques*, dans la nouvelle carrière où elles vont entrer, s'attacheront avec un soin tout particulier à suivre ce mouvement des faits et des idées qui forme un si merveilleux spectacle aux regards du philosophe chrétien. L'histoire contemporaine est un drame extraordinairement compliqué mais dont il n'est pas difficile d'entrevoir le dénouement, quoiqu'on ne puisse encore savoir comment ce dénouement sera amené. Nous nous efforcerons d'en présenter à nos lec-

teurs les plus importantes péripéties, en nous plaçant sur ces hauteurs élevées de la vérité et de la justice qui rendent le jugement plus net et plus impartial. Sur le champ de bataille, la poussière et la fumée de la poudre, le bruit des armes et les cris des combattants empêchent trop souvent d'apprécier les chances diverses de la lutte, en nous plaçant dans la vérité catholique, nous sommes assurés de ne pas nous tromper, de voir les choses comme elles doivent être vues, et de tirer des événements les conjectures les plus probables. Nous avons pour nous guider les enseignements infaillibles du Saint-Siége, les enseignements si graves de l'épiscopat; nous avons l'Evangile et le Catéchisme : avec cela les plus humbles chrétiens peuvent défier les plus superbes philosophes. J. CHANTREL.

PROVISION D'EGLISES.

Notre Saint-Père le Pape a daigné, le 26 juin, faire les désignations suivantes :

L'Eglise métropolitaine de Lyon, pour Mgr *Louis-Marie-Joseph-Eusèbe* CAVEROT, transféré du siége de Saint-Dié.

L'Eglise métropolitaine d'Alby, pour Mgr *Etienne-Emile* RAMADIÉ, transféré du siége de Perpignan.

L'Eglise archiépiscopale de Séleucie, in partibus infidelium, pour Mgr *César* RONCETTI, camérier secret de Sa Sainteté, professeur au séminaire romain, chanoine de Sainte-Marie *ad Martyres*, docteur en philosophie, en théologie et dans l'un et l'autre droit.

L'Eglise cathédrale de Perpignan, pour Mgr *Joseph-Frédéric* SAIVET, transféré du siége de Mende.

L'Eglise épiscopale de Dioclée, in partibus infidelium, pour Mgr *Sauveur* NAPPI, ancien évêque de Nardo, auxiliaire de Son Em. le cardinal Avanzo, évêque de Calvi et Teano.

L'Eglise cathédrale de Soissons, pour Mgr *Odon* THIBAUDIER, transféré du titre de Sidonie *in partibus infidelium.*

L'Eglise épiscopale d'Amorium, in partibus infidelium, pour Mgr *Sauveur-Marie* NISIO, ancien évêque d'Ariano.

L'Eglise cathédrale d'Ascoli, pour Mgr *Amilcar* MALAGOLA, professeur de dogme et de droit canon au séminaire d'Imola, docteur en philosophie, en théologie, et dans l'un et l'autre droit.

L'Eglise cathédrale d'Ariano, pour Mgr *François* TROTTA, chanoine et curé de la cathédrale d'Acerno, docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Segna, avec l'administration perpétuelle du siége de *Modruss*, pour Mgr *Georges* POSILOVIC, professeur d'herméneutique sacrée et d'Ecriture sainte à l'université royale d'Agram, prodoyen de la faculté de théologie et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Mende, pour Mgr *Julien* COSTES, vicaire général du diocèse de Rodez.

L'Eglise cathédrale de Saint-Dié, pour Mgr *Marie-Camille-Albert* DE BRIEY, directeur de la Congrégation des sœurs de Saint-André, vicaire général honoraire de Poitiers et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Laval, pour Mgr *Jules-Denis* LE HARDY DU MARAIS, du diocèse de Cambrai, ancien vicaire général de l'évêque de Soissons, vicaire général de l'archevêque d'Aix et docteur en théologie.

L'Eglise cathédrale de Viviers, pour Mgr *Joseph-Michel-Frédéric* BONNET, vicaire général du diocèse de Périgueux.

L'Eglise cathédrale de Tuy pour Mgr *Jean-Marie-Valère* NACARINO, chanoine de la cathédrale, recteur du séminaire et doyen de la faculté de théologie de Cuenca (Espagne).

L'Eglise épiscopale de Cidonia, in partibus infidelium, pour Mgr *François* VITAGLIANO, chanoine de la cathédrale de Cava, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit, et coadjuteur avec future succession de Mgr Matarozzi, évêque de Ruve et Bitonto.

L'Eglise épiscopale de Parium, in partibus infidelium, pour Mgr *Michel* ROSSET, chanoine honoraire de la métropole de Chambéry, recteur et professeur de théologie au séminaire de cette ville, député à l'administration apostolique du diocèse de Saint-Jean de Maurienne.

L'Eglise épiscopale d'Alalie, in partibus infidelium, pour Mgr *Edouard* ANGERER, chanoine-doyen de la métropole de Vienne, en Autriche, prélat domestique de Sa Sainteté et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Vienne.

L'Eglise épiscopale de Rosée, in partibus infidelium, pour Mgr *Pierre* SAULINI, camérier d'honneur de Sa Sainteté, vicaire général et chanoine à Veroli, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit, auxiliaire de Mgr Gigli, évêque de Tivoli.

L'Eglise épiscopale d'Abydos, in partibus infidelium, pour Mgr *Louis* BRUSCHETTI, protonotaire apostolique et chargé d'affaires provisoire du Saint-Siége près la cour impériale du Brésil.

Ont été désignées par bref :

L'Eglise archiépiscopale de Martianopolis, in partibus infide-

lium, pour Mgr *Ignace* Bourget, ancien évêque de Montréal.

L'Eglise épiscopale de Claudiopolis, pour Mgr *Ildefonse* Infante y Macias, de l'ordre de Saint-Benoît, prélat domestique de Sa Sainteté, administrateur apostolique de Ceuta et docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Raphanée, in partibus infidelium, pour Mgr *François* Duboin, de la Congrégation du Saint-Esprit, vicaire apostolique de la Sénégambie.

L'Eglise épiscopale de Dibona, *in partibus infidelium*, pour Mgr *Jacques* O'Connor, du diocèse de Philadelphie, vicaire apostolique de Nebraska.

Enfin la demande du pallium a été faite au Saint-Père pour les églises métropolitaines de Lyon et d'Albi.

LES PÈLERINS ALLEMANDS AU VATICAN.

Les pèlerins allemands, au nombre d'environ quatre cents, auxquels s'étaient joints un grand nombre de leurs compatriotes résidant à Rome, ont été reçus en audience solennelle par le Saint-Père, le 21 juin, anniversaire du couronnement de Pie IX. La vaste salle du Consistoire était devenue trop étroite pour les recevoir une sorte de galerie provisoire avait été élevée autour de la salle pour l'exposition d'une soixantaine d'ornements d'église que les pélerins ont apportés d'Allemagne pour les offrir au Saint-Père en faveur des églises pauvres. Aux deux extrémités de cette galerie, à droite et à gauche du trône, mais un peu en avant, on voyait deux étagères avec 22 calices, deux riches reliquaires, des burettes, des ciboires, puis, à côté, une table chargé de linge d'église.

Le Saint-Père a quitté ses appartements un peu après midi, et a reçu les hommages et les félicitations de ses fidèles qui étaient accourus en plus grand nombre que jamais. Les cinq grandes antichambres qui séparent les appartements de Sa Sainteté de la salle du Consistoire étaient toutes remplies.

Sa Sainteté, pleine de vie et de santé, toujours gracieuse et souriante, répondait à toutes les félicitations, à tous les souhaits de ses fidèles par quelques paroles de gratitude et d'encouragement.

Le Saint-Père a pu enfin prendre place sur son trône autour duquel étaient rangés les cardinaux Franzellini, Ledochowski, Bonaparte, Borromeo, de Luca, Randi, Pacca, Guidi, Berardi, Ferrieri, Riario-Sforza, Martinelli, Chigi, Asquini, Sacconi, Giannelli, Caterini, Oreglia, Di Pietro, Consolini et une douzaine d'évêques parmi lesquels Mgr l'évêque du Puy et Mgr l'archevêque de Smyrne.

M. le baron de Loë, président du pèlerinage, a lu alors au Saint-Père une longue adresse en latin, dans laquelle était exprimés les sentiments de la plus inébranlable fidélité et du plus profond attachement à Dieu, à son Eglise et à sôn Vicaire. Le noble baron a protesté ensuite en son nom et au nom de tous les catholiques allemands contre les inqualifiables attentats dont l'Eglise est la victime en Allemagne, contre toutes les lois impies, injustes et tyranniques par lesquelles on veut l'opprimer, contre la suppression du culte catholique, contre l'exil, l'emprisonnement et la destitution des évêques et des prêtres, contre la guerre satanique déclarée à la saine morale et à l'instruction religieuse, en un mot contre tous les actes de l'injuste persécution qui pèse sur les fidèles du pays.

Nous sommes avec vous, Très-Saint Père, était-il dit dans un passage de cette remarquable Adresse, et rien ne pourra jamais nous séparer de vous. Nous croyons ce que vous croyez, nous condamnons ce que vous condamnez, et avec vous nous espérons dans le triomphe de l'Eglise notre mère.

Ces énergiques sentiments exprimés avec une certaine rudesse de langue, qui semblait leur donner encore plus de force, ont profondément ému le Saint-Père, dont les yeux étaient mouillés de larmes.

Sa Sainteté s'est ensuite levée et a prononcé le discours suivant (1) :

« Dieu est l'auteur de l'Eglise, et cette œuvre, sortie de ses « mains, forme l'objet de son amour, de sa sollicitude, de ses « soins. Il la regarde même d'un œil plus favorable et paternel, « quand elle est affligée.

« Mais l'Eglise est composée d'hommes qui de temps en

(1) Traduction de l'*Univers*.

« temps *humano pulvere sordescunt.* Et c'est pour cela que « Dieu, la contemplant sous toutes les faces, même là où elle « semble plus déchue par l'œuvre de ces mêmes hommes, re- « court alors aux remèdes opportuns. Ces remèdes, très-chers « fils, sont de deux sortes : les uns sont des remèdes qui sou- « lagent l'Eglise comme une brise fraîche et légère : *Sibilus* « *auræ tenuis;* les autres sont des remèdes qui ressemblent à « une tempête épouvantable, *spiritus grandis et fortis*, mais « sont destinés à sauver l'Eglise. Dieu se sert de ces moyens, « tantôt de l'un, tantôt de l'autre, selon qu'il le juge à propos, « dans sa divine providence, pour guérir l'Eglise des maux « qu'elle souffre.

« Il est certain que si nous considérons les circonstances « présentes de l'Eglise, hélas! il n'y a pas de doute que le « remède imposé par Dieu pour la sauver est véritablement un « ouragan épouvantable, *spiritus grandis et fortis.* Et ce re- « mède terrible s'est montré avec plus d'évidence dans votre « patrie, très-chers fils, et il y a produit ces grands et tristes « événements que tous connaissent. Mais la persécution que « Dieu a permise a tiré de leur sommeil un nombre infini de « personnes, qui reposaient tranquilles, tandis qu'elles au- « raient dû veiller. Aussi pouvait-on leur dire ce que l'apôtre « saint Paul disait à d'autres catholiques : *Inter vos... dor-* « *miunt multi.* Et c'est pourquoi il était nécessaire de les « éveiller. L'horrible tempête est venue, les fléaux se sont mul- « tipliés. Lorsqu'on vit le ciel obscur et les nuées menaçantes, « lorsqu'on entendit les grondements de la foudre qui brûle « et réduit en cendres, l'épouvante fut telle que les catholi- « ques d'Allemagne se levèrent tous et crièrent à Jésus comme « autrefois les apôtres : *Domine*, *salva nos*, *perimus!*

« Oh! je me réjouis avec vous, très-chers fils, et avec les « nombreux fidèles qui ont compris la nécessité de se lever et « de tenir ferme et solide la foi que Dieu, dans sa miséricorde, « vous a accordée : vous êtes tous animés véritablement d'un « excellent esprit ; fortifiés par le bras de Dieu, qui vous per- « met de dominer tant de difficultés et de contradictions, vous « vous montrez véritablement enfants dévoués de l'Eglise, et « vous faites publiquement profession de la foi catholique. Les

« premiers pasteurs, par leur exemple de force et de vaillance « apostolique, attirent à eux le clergé et le peuple; les uns et « les autres, pressés autour de ce Saint-Siége, nous formons « ensemble une force qui descend sur le champ de bataille « pour combattre les ennemis de Jésus-Christ.

« *Estote ergo fortes in bello*, et nous obtiendrons la victoire « par l'intercession de la Vierge Immaculée, qui écrasa tou- « jours, dans tous les siècles, la tête du dragon infernal. C'est « ce dragon qui souffle dans l'âme de certains gouvernants l'es- « prit d'orgueil et de superbe ; c'est lui qui leur inspire la pré- « tention que l'univers doit se taire devant eux; c'est lui qui « a suggéré l'horrible persécution et tous les maux que nous « déplorons, et surtout les dangers qui menacent la jeunesse, « auxquels a particulièrement fait allusion celui qui a parlé en « votre nom.

« Ne vous paraît-il pas que dans votre patrie se renouvellent « les tristes événements d'un autre empire, de cet empire « d'Antiochus dont il est parlé au livre des Machabées? Ce « prince, guidé par une superbe démesurée, se prit à opprimer « le peuple hébreu, non-seulement en le dépouillant de ses « propres biens et des richesses de son temple, mais encore en « envahissant la religion jusque dans son essence même. Il « ordonna que les holocaustes et les oblations fussent prohi- « bées, que l'observation du sabbat cessât et que l'on ne célé- « brât plus les solennités; que l'on élevât au contraire des « autels aux idoles et que l'on mangeât toute sorte de mets « impurs. Que voulez-vous de plus? Il ordonna qu'aux enfants « fût donnée une instruction abominable, afin que la jeunesse « ne se souvînt plus de Dieu !

« Et c'est la même chose qui arrive parmi vous. On veut « pour la jeunesse une instruction fausse ; dans la chaire une « prédication conforme à *la hauteur des temps*; et non selon « l'Evangile : aux ministres du sanctuaire sont réservés l'exclu- « sion, l'exil et la prison ; aux églises la pauvreté ; au culte le « dénûment. Le sacrilége même n'a-t-il pas été protégé par « quelqu'un qui fait partie du pouvoir exécutif?

« Je n'exagère point, mes très-chers fils, et vous le savez « mieux que moi ; votre bon président lui-même vient d'indi-

« quer ces choses dans son Adresse. Dans une séance parle-
« mentaire, il a été dit que certains misérables sacriléges, qui
« en un certain lieu d'Allemagne, ont horriblement profané
« l'hostie consacrée, ne devaient pas être punis parce que cela
« n'était pas un crime.

« Mais si la main de Dieu frappa le sacrilége Antiochus, qui
« persécuta l'Eglise dans la synagogue de Jérusalem, elle frap-
« pera également et plus sévèrement les nouveaux profana-
« teurs, plus coupables que les anciens. Antiochus mourut
« dans les angoisses de la tristesse, et ceux-ci mourront dans
« les remords et la douleur ; l'un mourut dévoré par les vers
« d'une honteuse maladie, et quant à ceux-ci, le ver de la
« conscience abrégera leur vie.

« Je ne pousse pas plus avant la comparaison, mais je ne
« puis taire la vérité. Je ne désire que la conversion des pé-
« cheurs, et surtout de ces persécuteurs qui se dressent aujour-
« d'hui contre l'Eglise de Jésus-Christ, lequel du haut de la
« chaire du Calvaire fit entendre ces paroles divines : *Ignosce*
« *illis ;* et pourquoi ? Parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font.

« Mais s'il n'y a point d'espoir de les ramener dans la bonne
« voie, oh ! alors, que Dieu accomplisse les fins de sa justice.
« Je sais bien, et saint Augustin me l'enseigne, que l'impie est
« sur la terre *ut corrigatur*, ou *ut per illum bonus exerceatur*.
« Aussi, tandis que nous prions Dieu de les convertir, sup-
« plions-le de nous donner à nous la patience et la constance
« pour combattre et défendre l'Eglise de Jésus-Christ jusqu'au
« dernier moment de notre vie.

« En attendant qu'il vous bénisse, moi j'élève sur vous mes
« mains pour vous bénir, vous et la multitude immense de
« ceux qui sont avec vous. Je bénis vos familles, afin qu'elles
« se maintiennent dans la crainte salutaire de Dieu et que vous
« puissiez leur être d'un bon exemple. Je vous bénis pour les
« années que vous avez encore à demeurer sur la terre, et, en
« outre, je vous bénis pour le moment suprême de la vie, alors
« que vous devrez remettre vos âmes dans les mains du Sei-
« gneur ; puissiez-vous être dignes de le louer pendant les siè-
« cles éternels ! »

Le souverain Pontife ayant cessé de parler, les pèlerins alle-

mands, debout, ont entonné, avec la permission de Sa Sainteté, un de leurs plus beaux hymnes : *Grosser Gott, wir loben Dich* (Grand Dieu, nous te louons). Admirable ! émouvant ! Les voix allemandes ont un timbre guttural et des tenues qui ressemblent naturellement aux harmonies de l'orgue. Les Italiens, qui chantent de la poitrine, étaient émerveillés. Au reste, c'étaient plus que des voix qui chantaient, c'étaient des âmes, dit le correspondant de l'*Univers*.

Le chant terminé, une voix forte a crié : *Es lebe Pius IX* (Vive Pie IX !) ; et la foule a répondu par trois hourrahs *Hoch!* d'une étonnante énergie. Ces hourrahs, répétés à la suite d'un autre chant latin, vibraient dans toutes les poitrines, attendrissaient visiblement le Pape et l'assistance. Bien des larmes coulaient. J'ai vu des hommes, des vieillards revêtus d'uniformes militaires très-brillants, couverts de décorations ; ils pleuraient aussi, et sur leurs traits se lisaient les enthousiasmes de la foi et de la piété.

A propos du trentième anniversaire du couronnement de Pie IX, les journaux catholiques d'Italie ont publié les noms des souverains qui sont morts depuis que Pie IX occupe la chaire de Pierre.

Tous ne furent pas ennemis de l'Eglise, mais bien peu en furent les soutiens. Un seul des souverains qui ont vu Pie IX monter sur le trône est encore debout, c'est la reine d'Angleterre.

Depuis que la révolution italienne a déclaré la guerre ouverte au pouvoir temporel du Pape, 19 ministres du gouvernement ont comparu au tribunal de Dieu. Voici leurs noms : Cavour, — Casati, — Ratazzi, — Farini, — Fanti, — Cassini, — Natoli, — Niutta, — Della Rovere, — Cordova, — Matteucci, — Mauna, — Raeli, — Di Negro, — Cugia, — De Blasis, — Govone, — Gualterio, — Pasini.

Cette liste est un commentaire effrayant des paroles adressées par Pie IX aux pèlerins allemands.

SAINT PIERRE ET SAINT PAUL.

La fête de saint Pierre et de saint Paul est la grande fête politique et patriotique des chrétiens. Au seul sens politique et patriotique, elle a toujours effacé les autres! Elle leur survit et leur survivra longtemps. Nous sommes une nation, parce que Dieu a donné ces deux hommes à l'Église et au monde ; et cette nation, aujourd'hui la plus antique de l'Europe, vit encore et vivra tant qu'elle gardera la mémoire et le culte de saint Pierre, qui l'a fondée, et de saint Paul, qui l'a véritablement gouvernée et éclairée. Là est notre origine et sont nos destinées. Saint Pierre nous envoya nos premiers évêques portant l'Évangile et les épîtres de saint Paul. La France est fille de ces deux livres divins. Ils sont le gland d'où a jailli ce beau chêne. Nous n'aurions pas vécu, nous ne serions pas la grande et illustre France, si nous n'avions pas reçu et suivi de bonne heure ce divin enseignement.

Le monde était arien quand Dieu donna la France à l'Église romaine par la parole de Germain l'*Auxerrois*, envoyé du Pape. C'est ainsi que la fête de Pierre et de Paul est la fête de la France. Nous en célébrons le perpétuel centenaire, non pas tous les siècles, non pas tous les ans, mais tous les jours. Depuis seize siècles, le bienfait n'a pas cessé et notre reconnaissance ne cesse pas.

Que d'orages, que de chutes et de ruines dans un si long espace! Mais le bienfait s'est renouvelé, s'est maintenu, s'est accru à travers toutes les tempêtes. Il y a eu des apostasies, parfois immenses, et en apparence, comme en ce moment, presque totales et officielles. Malgré ces emportements ou ces faiblesses qui semblaient emporter tout le corps, toujours l'esprit et le cœur de la France ont tenu bon. Elle est restée à Jésus-Christ et à saint Pierre. On ne peut faire que cet acier si fortement trempé ne se redresse et ne brille tout à coup de son ancien éclat. Il y a des taches de sang, des taches de boue, des taches d'haleine : la rouille n'y mord pas. On essuie la France, et elle reparaît. Lorsqu'elle dit qu'elle est hérétique, ni Dieu ni personne ne veut la croire; elle ne peut se croire elle-même ; et en effet cela n'est pas vrai. Elle a le don d'être

guérie même de l'hérésie. Impie, c'est une mode. La mode règne, elle la suit. Elle croit qu'elle a peur, elle s'en vante. Allez encore un peu, vous verrez! La France a trop d'esprit pour être hérétique et pour rester longtemps impie. C'est comme pour la république. Bon tant qu'il n'y a pas de républicains! Au fond cette spirituelle nation, qui s'est ennuyée de la monarchie et surtout des monarchistes, trouve que l'impiété est trop bête et que ces gens de grands discours font platement leurs phrases et sottement leurs actions. Elle s'est ennuyée de Louis XIV et de Bossuet, jugez ce qu'elle pensera de M. Gambetta et de M. Rousseau, quand on aura mis l'un sur le trône et l'autre sur l'autel? Elle remontera l'échelle jusqu'à ce qu'elle se retrouve catholique et pontificale. La tête y est déjà. Dieu, se servant de quelque voltairien et de quelque antipape, lui donnera la main. Elle ne peut pas être bien autrement. C'est sa pente. Il faudrait la tuer pour l'empêcher d'être romaine. On ne tuera pas la France sans une permission expresse et extraordinaire de Dieu. Dieu, jusqu'ici, n'a pas donné cette permission-là. On punit la France, on la roule, on s'y épuise, on en meurt; elle renaît.

Entre les choses puissantes qui sont sur la terre, il y en a deux dont la force n'a pas été vaincue : la goutte d'eau et le brin d'herbe. La goutte d'eau veut aller à la mer; quoi qu'on fasse, elle arrive; le brin d'herbe veut monter sur le faîte des palais, il en vient à bout. Ou le palais s'abaisse au niveau du brin d'herbe, ou le brin d'herbe y monte. C'est ce que l'on peut voir à Rome sur tous les palais des empereurs. Dieu est le seul empereur dont les palais ne s'abaissent pas au-dessous du brin d'herbe et où le brin d'herbe ne monte pas, parce qu'on les rebâtit toujours, et point les autres. De même le génie de la France est d'aller à saint Pierre, au Pape. On ne l'arrêtera point. Si on l'arrête un jour, il s'y reprendra et il arrivera. C'est sa nature. En France, quand on est chrétien, on est catholique, on est papiste. Le monde verra cela quand la Russie, secondée de Voltaire, son allié, trouvera que Voltaire a assez travaillé contre le Pape et entreprendra de régner sur le monde avec les idées de Byzance. Elle rencontrera le Pape, et derrière lui la France catholique, et ce sera assez.

Donc la France suivra sa pente, qui est d'être fidèle à Dieu, car Dieu ne se sépare pas du Pape, qui seul est assuré de ne point se séparer de Dieu. *Non deficiet fides tua. — Portæ inferi non prævalebunt ;* et la France, en dépit de toutes les défaillances a dit : *Tu es Petrus.* Ce sont des paroles qui comptent, encore que les journaux et la tribune les rappellent rarement ou même les nient carrément. Mais les journaux et la tribune sont si mal informés.

La fête des apôtres Pierre et Paul est la vraie fête nationale de la France et de l'Europe. La France et l'Europe la célébreront, *qui qu'en grogne.* On la célébrera en Allemagne dans les prisons, malgré les geôliers ; en Russie dans les Sibéries, malgré les idées de Byzance ; en Italie malgré les garibaldiens et les consorts ; en Angleterre malgré l'apostasie ; en France et partout, malgré les journaux. Elle sera chantée dans tout l'uuivers, comme s'il n'existait ni rois, ni gouvernements, ni démagogues. Les gouttes d'eau, les brins d'herbe et l'immense infanterie des imperceptibles vainqueurs du monde feront l'office, quand même les grandeurs et les astres préféreraient aller au cabaret. *In omnem terram exivit sonus eorum.*

Louis Veuillot.

LA CHAIRE DE ROME ET LE CONCILE DE FLORENCE.

Nous désirons, en ces jours consacrés à la gloire de saint Pierre, cueillir à travers les âges quelques fleurs pour en orner cette Chaire, où nous le voyons si glorieusement revivre dans Pie IX.

Nous voici donc au Concile œcuménique de Florence, de l'an 1439, en face des Grecs et des Latins, qui ont souscrit au décret d'Eugène IV, et nous trouvons ces paroles décisives :

Definimus sanctam apostolicam sedem et romanum pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum pontificem romanum successorem esse beati Petri, principis apostolorum et verum Christi vicarium totiusque Ecclesiæ caput et omnium Christianorum patrem et doctorem existere et ipsi in beato Petro pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse. Nous définissons que le saint et apostolique

iége et le Pontife romain a la primauté sur tout l'univers, et que e Pontife romain lui-même est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres; que le Pontife romain est le véritable vicaire du Christ; qu'il est la tête de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a donné dans le bienheureux Pierre plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Église universelle.

Arrêtons-nous sur ces belles et consolantes paroles. Ce n'est pas ici l'expression d'une opinion quelconque. Non : le Concile parle avec certitude et non-seulement avec certitude, mais avec empire, faisant de sa déclaration un article de foi: *Definimus*, nous définissons.

Qu'est-ce donc que vous définissez, vénérables docteurs, nos pères, pères du christianisme? Écoutez : « Nous définissons que le saint et apostolique Siége et le Pontife romain a la primauté sur tout l'univers. » Je ne peux pas discuter ces termes, mais voyez ce qui suit : « Nous définissons que le Pontife romain lui-même est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres. »

Il a donc hérité du privilége de notre glorieux pêcheur, et le Pontife romain gouvernera la barque divine, sans craindre les écueils ni les naufrages, avec la même fortune que l'apôtre dont il est le successeur. Ainsi ballottée sur l'océan de l'espace et sur l'océan des siècles, la barque du Galiléen voguera paisiblement dans sa céleste majesté, souriant aux flots courroucés au milieu des abîmes, comme elle sourit aux étoiles, quand l'océan pacifié, la berçant royalement sur ses ondes sereines, lui fait goûter les parfums de la terre avec les parfums des cieux.

« Nous définissons que le Pontife romain est le véritable vicaire du Christ. » Puisqu'il est son vicaire, il saura donc tenir sa place, et le Fils de Dieu, en l'établissant pour être la lumière du monde, ne le laissera point s'éteindre dans la nuit de l'erreur. Glorieux Pontife, notre père, qu'adviendrait-il des hommes que vous devez conduire, si le mensonge pouvait obnubiler l'éclat de votre face, et que répondriez-vous au Christ dont vous êtes le représentant et qui a versé son sang pour leur donner la vie, l'éternelle vie, si au lieu de les nourrir de

vérité, de cette vérité que votre Maître est venu apporter au monde, vous deveniez, trahissant votre mission comme votre passé, le héraut du mensonge et le champion de l'erreur? Comment seriez-vous alors le vrai vicaire du Christ? Non : vous seriez, pardonnez-moi, mon Dieu! vous seriez le vicaire de Bélial, le vicaire des faux dieux d'Israël, mais vous ne seriez pas le vicaire du vrai Dieu, le vrai vicaire du Christ.

« Nous définissons qu'il est la tête de toute l'Église. » L'Église ressemble à un vaste corps dont tous les membres, unis par les liens d'une même croyance et d'un même amour, obéissent à une même pensée, à une même impulsion découlant d'un même chef. Troublez cette tête, vous troublez tout le corps. Mais, selon les promesses du Fils de Dieu, ce corps auguste qui est l'Église, est immuablement fixé dans la vérité : il faut donc manifestement que le Pontife romain, qui est la tête, soit lui-même assuré de l'inamissible possession du vrai.

« Nous définissons qu'il est le père et le docteur de tous les chrétiens. » C'est un écho du langage de Jésus. C'est la même tendresse, la même amabilité, la même grâce. Le christianisme est une grande famille, dont le Pontife romain est le docteur et le père. Cette famille est nourrie de justice et de vérité; le poison de l'erreur ne la peut faire mourir : nous en avons des promesses divines. L'enseignement qu'elle reçoit est tout céleste; les conseils qu'on y donne respirent les parfums des saints. Mais si le père de cette famille universelle pouvait errer, si le docteur qui est chargé de l'éclairer était sujet à s'égarer soi-même dans les sentiers de l'hérésie, famille infortunée, que deviendriez-vous? Quel lamentable destin serait le vôtre!

Le Pontife romain est l'héritier de Pierre, le vrai vicaire du Christ; la tête, le père et le docteur de l'Eglise et de tous les chrétiens. *Definimus.* C'est défini. O Florence! O Concile! Que les rayons du soleil me paraissent pâles à côté de votre splendeur! Mais, illustre assemblée, suspendez vos efforts. La vérité que vous annoncez est trop manifeste, pour que le fidèle s'y puisse méprendre... Non, ce n'est pas assez; écoutez la suite :

« Nous définissons... Que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a

donné, dans le bienheureux Pierre, plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Eglise universelle. » On ne voit point ici une puissance mutilée, ou un empire partagé en lambeaux; c'est un monarque, c'est un roi universel : *Regendi universalem...* Dans ce royaume, le pouvoir ne sera point également réparti entre des chefs divers. C'est Pierre, c'est son successeur, c'est le Pontife romain qui a plein pouvoir dans l'Eglise universelle. Et quels sont ces pouvoirs ? de lever des armées? de livrer des batailles? de faire couler à flots le sang humain? Loin de nous ces idées lugubres ! Le pouvoir qu'il a reçu est un pouvoir céleste que les hommes ne connaissent pas. Il doit être pour le monde, une intarrissable source de lumière, pour éclairer et nourrir les intelligences, *pascendi.* Il doit redresser et relever vers le ciel les âmes courbées vers la terre, il doit maintenir dans les sentiers du salut celles qui déja aiment la lumière et la suivent ; il doit être le législateur, le gouverneur et le roi de l'Eglise dispersée sur tous les points du globe : *regendi et gubernandi universalem Ecclesiam.* Mais qui a fait ce grand œuvre? Et se peut-il qu'un homme ait reçu des pouvoirs si sublimes ? Le Concile n'oublie rien. On dirait que les Pères qui en faisaient partie avaient le pressentiment des subtilités inouïes par lesquelles d'infortunés sophistes, disons plutôt des sectaires, devaient torturer, dans la suites des âges, ce grand et indestructible Canon.

Definimus... a Domino nostro Jesu Christo... traditam esse. Ces inénarrables pouvoirs, c'est le Seigneur Jésus qui les a donnés à son Pontife choisi. Ce miracle que les hommes ont tant de peine à croire, ne le pouvant comprendre, c'est le Seigneur Jésus qui l'a fait... Qu'il ne soit pas dit de nous, mon Sauveur, ce qu'écrivait de ses contemporains votre disciple bien-aimé : « La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise. »

Mais stériles précautions : les sophistes sont là ; et malgré l'extrême soin de la vénérable assemblée, de donner à la pensée catholique toute sa précision et sa clarté, ils trouveront des expédients nouveaux, sinon pour abattre un monument immortel, du moins pour en dissimuler le poids.

Et pour que le monde ne s'imagine pas que l'enseignement

du Concile est nouveau, remarquez avec quelle prudence l'illustre assemblée ajoute ces paroles : *Quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et sacris canonibus continetur.* » Et c'est là une doctrine qui est d'ailleurs contenue dans les actes des conciles œcuméniques, et dans les saints canons.

Ainsi le concile qui suit s'appuie sur les Conciles qui ont précédé, et en confirme les décrets, en les développant toujours à la gloire de la chaire romaine ; tant l'Eglise, dans sa profonde sagesse, sent le mystérieux besoin de cette pierre qui soutient le monde.

. . . .

La voilà, cette Chaire auguste, aujourd'hui l'unique point de mire de la Révolution qui a juré de l'abattre. Au nom de la libre-pensée, ils ont levé l'étendard contre la « grande tyrannie des âmes. » — Au nom de la dignité humaine, contre « l'ignoble école » d'abaissement intellectuel et moral ; au nom de la sainteté des mœurs contre « la prostituée de Babylone. » Prêtez l'oreille : « Il faut, disent-ils, affranchir le monde des langes honteux qui enlacent ses bras : brisons ces chaînes ; rejetons ce joug : *Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum ipsorum.* Et d'abîme en abîme tous les échos du monde répètent ces paroles lugubres : « Brisons ces chaînes, rejetons ce joug. » Contre le vieillard qui impose ce joug et ces chaînes, ils ont de concert tourné leurs nobles armes. Depuis longtemps ils ont creusé son sépulcre, qu'ils rendent chaque jour plus profond. Demain ils célébreront ses funérailles où tous les peuples seront conviés ; et sur les débris du catholicisme et du vieux monde, ils proclameront le scepticisme ou l'athéisme. Mais quoi que fassent les hommes, ils sont toujours petits, et leurs efforts toujours impuissants. Ce vieillard qu'ils blasphèment, leur ouvre son sein invulnérable, et leurs insultes lui servent de trophée... Et cette Chaire qu'ils veulent abattre, ou les foudroie de ses anathèmes, ou se rit de leurs complots. Ils blasphèment cependant, comme on voit quelquefois des aveugles maudire le soleil, ou des pygmées insulter les pyramides.

L'abbé MAGENDIE.

LE JUBILÉ ÉPISCOPAL DE PIE IX

A peine les fêtes de l'exaltation de Pie IX au Souverain Pontificat et de son couronnement sont-elles passées, que l'amour des catholiques italiens et des catholiques du monde entier se prépare à célébrer un autre anniversaire, celui du 3 juin 1877, qui marque l'accomplissement de la cinquantième année de l'épiscopat du Saint-Père. Voici l'*Appel* qu'adresse aux catholiques, à cet effet, le président de la Société de la jeunesse catholique italienne, M. Acquaderni, dont le nom se trouve dans toutes les œuvres de la foi et du dévouement en Italie.

Appel aux catholiques.

Le conseil supérieur de la *Jeunesse catholique italienne*, se rappelant avec un saint orgueil et la plus vive reconnaissance, quel accueil bienveillant fut fait, non-seulement en Italie, mais dans tout l'univers catholique, à ses propositions pour célébrer le plus solennellement possible deux grandes fêtes antérieures du Souverain Pontife Pie IX, a l'honneur de soumettre aux Catholiques le programme d'une fête nouvelle, dont la splendeur devra égaler celle des précédentes.

Le 11 avril 1869 eut lieu le premier de ces grands anniversaires; le souvenir en vivra longtemps de génération en génération; c'était le cinquantième de la première messe du grand Pape : le Jubilé sacerdotal.

Deux ans après, le 16 juin 1871, bien que la Révolution eût usurpé dans l'intervalle, par une permission impénétrable de Dieu, le domaine temporel et la Cité des Papes, garantie de leur indépendance spirituelle, le monde catholique n'en fêta pas moins, avec toute la pompe que permettait la tristesse des temps, le Jubilé pontifical. Pie IX, le premier de deux cent soixante-deux Papes depuis Saint-Pierre, célébrait ce jour-là le vingt-cinquième anniversaire de son élection à la plus haute dignité du monde.

Or, l'année prochaine, 1877, amène le Jubilé épiscopal. Le 3 juin 1877, il y aura cinquante années que notre bien-aimé Pie IX, père commun de tous les fidèles, reçut la consécration épiscopale à Rome dans la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, par les mains du cardinal Castiglioni, qui depuis ceignit la tiare sous le nom de Pie VIII.

La seule pensée de l'approche de cet anniversaire suffit pour faire

naître dans tous les cœurs un vif désir de le célébrer dignement. Est-il besoin de longs raisonnements pour engager un fils à s'associer aux joies comme aux tristesses de son père, surtout lorsque ce père est le Vicaire de Jésus-Christ et qu'il s'appelle Pie IX?

Mais si cet amour filial, dont le saint vieillard du Vatican a reçu jusqu'ici tant de preuves, s'éveille assez de lui-même, il ne sera pas inutile de le guider. La démonstration projetée recevra ainsi son caractère spécial, et, réunis dans un même élan, les fidèles n'en apporteront que plus d'ardeur dans cette nouvelle preuve de leur dévouement.

La conspiration contre le Christ et son Vicaire se généralise et grandit ; les flots sont partout déchaînés, les ténèbres s'épaississent et les dernières clartés de l'horizon semblent fuir, de quelque côté que nous portions nos regards. C'est l'heure de nous abriter dans la barque de Pierre, et de nous serrer plus que jamais autour du seul Pilote auquel il a été promis qu'il ne serait pas submergé. Nous lui ferons un rempart de nos cœurs; nous nous efforcerons de lui cacher un instant, par notre amour, tant d'assauts divers dont il est l'objet, tant de furieux et d'insensés ameutés contre lui de toutes parts. Avec lui nous sommes, avec lui nous voulons rester tous; avec lui, au plus fort de l'orage, est le salut.

Nous donnerons donc à Pie IX, le 3 juin 1877, un nouveau témoignage de notre dévouement pour lui, à la vie et à la mort, et cette date sera gravée, impérissable, avec celles du 11 avril 1869 et du 16 juin 1871, dans les fastes de l'Eglise. Nous acclamerons une fois de plus, de toutes les extrémités de la terre, le Pontife de l'Immaculée Conception, du Syllabus et du Concile du Vatican; des prières s'élèveront à son intention dans toutes les langues parlées par les enfants des hommes. Oui, lorsque l'avenir redira les grandeurs de ce pontificat sans égal, il dira aussi que les contemporains du siècle de Pie IX ne furent pas tous des ingrats, et qu'ils célébrèrent dignement les trois Jubilés du grand Pape.

Prions en attendant, et dès aujourd'hui, pour que Dieu nous le conserve jusqu'à ce jour si désiré du 50e anniversaire de son épiscopat; qu'il nous le conserve au-delà de longues années encore pour la gloire de la sainte Eglise, l'édification du monde et le bonheur de ses enfants!

Longue vie et amour éternel à Pie IX !

PROGRAMME

1. Prier, et prier avec ardeur pour la conservation de Pie IX; réciter chaque jour à cette intention l'oraison que nous propose la

liturgie de la sainte Eglise : *Oremus pro Pontifice nostro Pio, Dominus conservet eum, et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus.*

2. A la prière ajouter une œuvre de charité : l'aumône, l'aumône faite au Vicaire de Jésus-Christ dépouillé et prisonnier. On se préparera donc dès aujourd'hui à lui présenter pour son Jubilé épiscopal *l'obole de l'amour filial de l'univers.*

3. Les enfants dévoués de Pie IX joindront en outre à cette obole les produits de l'industrie ou de l'art que chacun d'eux professe. Une exposition de ces produits sera ouverte à Rome pour la grande solennité. On publiera avant peu le règlement de cette Exposition, et au besoin il sera formé des comités spéciaux pour les diverses nations qui voudront participer à cette grande manifestation de la famille catholique. L'Exposition Vaticane aura ses médailles et ses diplômes d'honneur, décernés par des jurys spéciaux (1).

4. Faire, si on le peut, un pèlerinage à la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, où la consécration épiscopale fut donnée à Pie IX. On y offrira des actions de grâces pour la conservation de ses jours, et l'on y suppliera la toute-puissance divine de mettre un terme aux tribulations de l'Eglise.

5. Envoyer au pied du trône pontifical des députations pour offrir à Sa Sainteté les hommages, les félicitations et les vœux des catholiques de tous les pays.

6. Célébrer dans chaque nation, royaume ou république, dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque village, par quelque démonstration d'allégresse et de piété, le Jubilé épiscopal du Père commun de la grande famille des fidèles.

Bologne, le 3 juin 1876.

Pour la Société de la Jeunesse catholique italienne,
JEAN ACQUADERNI, président.
ALPHONSE RUBBIANI, secrétaire général.

La noblesse romaine n'est pas restée en arrière de la jeunesse catholique italienne ; elle veut donner à Pie IX, à l'occasion de son jubilé épiscopal, un éclatant témoignage de sa fidélité et

(1) Le comité local Romain pour l'Exposition Vaticane est déjà constitué par les soins du *Cercle de Saint-Pierre de la Jeunesse catholique italienne.*

Président, le professeur Philippe Tolli ; *vice-présidents*, Carlo Santucci, avocat, et le docteur Faustin Ceccarelli; *secrétaires*, Augustin Rolli, avocat, et Henri Dell'Elbas; *trésorier*, Attilius Ambrosini.

de son dévouement. Un comité, qui s'est constitué dans ce but, adresse au monde catholique la circulaire suivante :

L'année prochaine, un autre heureux événement s'accomplira à l'égard de l'auguste personne du grand pontife Pie IX. L'aube du 21 juin 1877 clora la période de dix lustres, depuis qu'il fut élevé à l'honneur de l'épiscopat. Il semble désormais que la divine Providence ait mis en réserve dans l'inexorable exigence du temps cette vie précieuse, qui, dans la terrible tempête actuelle, est le phare du salut pour tout le monde catholique.

Rome ayant le privilége enviable de posséder dans son sein l'auguste pontife, a décidé de faire un appel à tous les catholiques pour qu'ils concourent à célébrer un semblable anniversaire. Le comité soussigné, constitué dans ce but, fait appel à tous ceux qui appartiennent à ce troupeau d'élite de la catholicité pour qu'ils concourent à la démonstration et en donnent la preuve en envoyant au Saint-Père des présents ou des offrandes qui puissent être agréables. Ni l'Océan, ni les montagnes ne doivent être un obstacle au zèle des catholiques ; tous doivent compenser au moins en partie les efforts des impies qui s'adonnent à cette lutte féroce contre l'Eglise de Jésus-Christ.

Afin que le Père des fidèles puisse à pareil jour voir autour de lui des fils de toutes les parties du monde, nous prions les divers pays d'envoyer leurs représentants ou d'expédier des listes de signatures.

Le comité aura soin de les insérer dans des albums et de les déposer aux pieds de Sa Sainteté.

Les preuves si nombreuses de dévouement et d'affection qui se répètent chaque jour envers le Vicaire de Jésus-Christ donnent au comité l'espérance que cet appel trouvera partout un écho. Il en a même la certitude : de sorte que les personnes qui le composent en offrent leurs plus vives actions de grâces au Très-Haut :

Princesse Odescalchi, née Branicki ; princesse de Campagnano, née Lucchesi-Palli ; marquise Patrizi, née Altieri ; marquise Sacchetti, née Ostini ; marquise Serlupi, née Fitz-Gerald ; marquise Vitelleschi, née De Gregorio ; comtesse Maroni, née Pfyffer ; prince Emilio Altieri, président ; marquis Angelo Vitelleschi, secrétaire ; prince Sigismondo Chigi ; prince Filippo Lancellotti ; prince Thomas Antici Mattei ; D. Eugène des princes Ruspoli ; D. Filippo des marquis Theodoli ; marquis Girolamo Cavaletti.

Délégués pour l'étranger : Marquise Serlupi, née Fitz-Gerald ; marquise Vitelleschi, née De Gregorio ; comtesse Monori, née Pfyffer ; comtesse Pauline de Salm, née baronne de Sporth ; D. Filippe des marquis Teodoli ; commandeur Cannart d'Hamale ; comte Gaston Yvert.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Mgr l'archevêque d'Aix a adressé la lettre suivante à M. le Recteur de l'Académie d'Aix :

Aix, le 7 juin.

Monsieur le recteur,

Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre, datée de ce jour, par laquelle vous me faites l'honneur de me convoquer pour la prochaine session du conseil académique ; mais j'ai le regret de ne pouvoir y répondre autrement que par ma démission de membre de ce conseil.

En présence des faits qui s'accomplissent à cette heure, et dont l'initiative appartient à M. le ministre de l'instruction publique, il répugnerait au simple sentiment de ma dignité personnelle, de prêter plus longtemps à l'Université de l'Etat l'ombre même du moindre concours.

Veuillez, néanmoins, monsieur le recteur, agréer l'assurance de ma considération très distinguée et, comme homme privé, l'expression de mes bien dévoués sentiments.

† AUGUSTIN, archevêque d'Aix.

Le journal *Rome* s'étant mépris sur la portée de la démission qu'il avait donnée de membre du conseil académique, Mgr l'archevêque a écrit à ce journal la lettre suivante :

Aix, le 25 juin.

Monsieur le rédacteur,

Votre excellent journal me fait figurer, dans son numéro du 21 juin, comme ayant donné ma démission de membre du conseil départementale d'instruction publique. C'est une erreur que je ne puis laisser subsister. Je me suis, il est vrai, retiré du conseil *académique*, mais je reste, et je tiens à rester dans le conseil *départemental.*

Et voici comment s'explique cette différence de conduite : tout

évêque français est de par la loi membre-né et inamovible du conseil d'instruction publique dans le département où se trouve son siége, tandis que nous n'entrons dans un conseil académique qu'en vertu d'une nomination émanant du ministre, et pouvant toujours être par lui révoquée.

On comprendra sans peine que je refuse d'être le mandataire amovible et de paraître, grâce à cette dépendance, le triste complice du ministre actuel de l'instruction publique; mais ma renonciation aux droits et aux moyens de défense que par ailleurs la loi nous confère serait inexplicable à l'heure même où il nous est devenu plus nécessaire que jamais de lutter contre une hostilité flagrante et contre le plus effréné comme le plus éhonté des arbitraires, l'arbitraire *soi-disant libéral.*

Je dois ajouter qu'un évêque peut toujours, sans inconvénient, et avec un certain avantage, faire partie du conseil départemental, où l'on ne s'occupe que des mesures relatives à l'administration de l'instruction primaire; mais au conseil académique, dont la sphère s'étend sur l'instruction secondaire et sur l'instruction supérieure, nous ne recueillerons jamais d'autre bénéfice de notre présence que celui de couvrir beaucoup trop généreusement de notre manteau épiscopal tout ce qu'il peut y avoir de suspect ou d'inquiétant, au point de vue catholique, dans les idées et les allures universitaires. Nous y remplissons tout simplement, à mon avis, un rôle de dupes pour y duper nous-mêmes, contre notre gré, les familles honnêtes et chrétiennes.

Adieu donc au conseil académique, mais non pas adieu au conseil départemental.

Je ne renoncerais pas davantage au conseil supérieur d'instruction publique si j'en faisais partie. Ce n'est pas non plus une nomination ministérielle, mais le choix de leurs collègues qui en ouvre la porte aux évêques, et j'admets assez volontiers qu'avec beaucoup de courage et de patience ils peuvent y faire un peu de bien.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée et l'expression de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

† Augustin, *archevêque d'Aix.*

Mgr l'évêque de Montpellier a adressé la lettre suivante à Son Eminence le cardinal archevêque de Rennes :

Montpellier, 16 juin.

Eminence,

Je m'étais flatté de l'espoir que la protestation si sage, si forte et si mesurée des trente prélats qui se sont associés à la fondation de l'université catholique de Paris, empêcherait la majorité de la Chambre des députés de porter à la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, la grave atteinte dont la menace le projet de M. Waddington, ministre de l'instruction publique.

Cette espérance a été déçue. A leur tour, les évêques, fondateurs ou soutiens de l'université libre d'Angers, élèvent la voix pour conjurer les sénateurs de ne point sanctionner par leur adhésion, et par conséquent de rejeter dans l'oubli le vote de la Chambre, en laissant au temps la mission d'éclairer tous les esprits sérieux et sincères sur les motifs véritables pour lesquels on cherchait à modifier une loi, avant même d'avoir pu la juger sur ses résultats.

Il ne paraît point douteux que le Sénat, « gardien principal des droits et des libertés publiques », ne consentira pas à se laisser emporter par « les entraînements de la passion » ; il semble certain que « les surprises » de ce qu'on veut appeler l'opinion publique n'auront aucune prise sur celui des grands corps de l'Etat que son institution et sa raison d'être spéciale destinent à être, par excellence, « un pouvoir modérateur et conservateur. »

La lettre de Votre Eminence et de ses illustres collègues n'en est pas moins très-opportune ; elle ne saurait manquer d'impressionner vivement, dans un sens favorable à la liberté des catholiques, le tribunal suprême dont le pays et l'Europe attendent l'arrêt pour savoir quels succès définitifs peuvent se promettre les adversaires de la religion, si prompts à redouter une concurrence à peine établie.

Permettez-moi, Eminence, de m'associer, dans la mesure où je le puis, à l'acte protecteur que vous avez voulu faire, et laissez-moi me donner l'honneur de joindre ma signature à celles de vos vénérés collègues. Je ne saurais mieux dire que vous ; et peut-être n'est-il pas inutile de montrer aujourd'hui que l'épiscopat français, non content d'être absolument unanime dans ses sentiments, veut porter cette unanimité jusque dans l'expression de ses vœux et de ses modestes remontrances.

Daignez agréez, Eminence, l'hommage des sentiments avec lesquels je suis votre très-humble, très-affectionné et très-respecteux serviteur.

† FR. M. ANATOLE,
Evêque de Montpellier,

Mgr l'évêque d'Angers a reçu la lettre suivante de Mgr l'évêque de Belley à laquelle Mgr l'archevêque de Chambéry donne une complète adhésion :

Belley, 21 juin.

Monseigneur,

Les évêques fondateurs de l'Université d'Angers ont adressé au Sénat, contre le projet de loi présenté par M. Waddington et déjà voté par la Chambre, une protestation où la dignité et la modération du langage ne font que mieux ressortir la netteté des vues et la hauteur des considérations, la réalité des choses et la force des raisonnements. Nul aujourd'hui, après avoir lu ce document, ne saurait plus douter que la collation des grades, telle qu'elle est réglée par la loi de 1875, ne laisse intacts ce que l'on veut appeler les droits de l'Etat, en respectant, quoique dans une mesure restreinte, la dignité et la liberté des Universités. La transaction qui a rendu cette loi possible en a fait une sorte de traité, et par là même elle est doublement inviolable. On n'a pas craint de l'avouer : c'est dans un intérêt politique que l'on veut mutiler la loi de 1875. Quelle est donc cette politique qui ne peut se concilier ni avec la foi des traités, ni avec le respect des droits acquis et des intérêts engagés ?

Permettez-moi, monseigneur, de vous exprimer mon adhésion pleine et entière à la protestation des évêques fondateurs de l'Université d'Angers. Je veux encore espérer que les graves intérêts dont il s'agit seront compris et protégés dans la haute Assemblée qui a précisément pour mission de faire prévaloir les intérêts de la justice et du pays sur ceux des passions et des partis.

Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis, de Votre Grandeur, monseigneur, le serviteur bien dévoué en Notre-Seigneur,

† Joseph, Evêque de Belley.

Nos lecteurs savent que le projet de loi de M. Waddington a été voté par la Chambre des députés. Porté devant le Sénat, le projet est en ce moment examiné par une commission de neuf membres, dont six sont contraires au projet. La commission a nommé pour son président M. Kolb-Bernard. L'un des commissaires est M. le sénateur Fournier, qui a récemment

publié à la librairie Douniol un excellent travail sur *la liberté d'enseignement et la collation des grades*. Nous extrayons de la brochure de l'honorable sénateur le passage suivant, qui jette de vives lumières sur la question :

Il faut parler franc : refuser aux Facultés, je me trompe, aux Universités libres, puisque en ce point encore l'Etat exige de l'enseignement libre plus que de son propre enseignement, refuser aux Universités libres toute participation de leurs professeurs aux examens, soumettre à toujours leurs élèves au verdict unique des Facultés de l'Etat, c'est leur refuser la possibilité de naître; c'est, par une voie indirecte et hypocrite, refuser la liberté de l'enseignement. Ne dites donc pas que la liberté d'enseigner n'implique *en aucune manière* le droit de participer à la collation des grades, et reconnaissez du moins, par respect pour l'évidence, que la liberté de l'enseignement supérieur et la collation des grades se touchent, ainsi que le proclamait à la tribune M. Chesnelong, *comme le principe et sa conséquence*, *comme le droit et sa garantie*, *comme la loi et sa sanction !*

Mais il faut, nous dit-on, rendre à l'Etat son droit à la collation des grades. Après tout, la liberté peut avoir ses avantages; l'Etat, toutefois, ne peut être désarmé, aujourd'hui surtout. Nous l'accordons. Mais ce droit de l'Etat, que nous n'entendons pas ici contester et dont nous ne prétendons pas restreindre les limites nécessaires, a-t-il donc été perdu, pour qu'on parle de le rendre?

Depuis le décret de 1808, depuis que l'Université a cessé d'avoir ses libres lois et son trésor particulier, les Facultés sont devenues des établissements de l'Etat, entretenus par lui, pourvus de certaines prérogatives, mais, parmi ces prérogatives, aucun texte de loi, que nous sachions, ne permet de ranger le droit de collation des grades. Ce droit régalien si hautement revendiqué par le gouvernement, l'Etat ne s'en est pas dessaisi au profit de ses Facultés. Le décret de 1808 confère bien à l'Université le droit exclusif de distribuer l'enseignement suivant des programmes déterminés; les élèves qui ont suivi les cours prescrits, durant un laps de temps indiqué, subissent des examens devant les Facultés, et ces Facultés émettent l'avis qu'ils sont aptes ou non à recevoir le grade; si elles se prononcent pour l'affirmative, elles délivrent en conséquence un certificat d'aptitude. Mais voilà tout. Elles ne décernent pas, d'elles mêmes et par elles seules, le grade.

Le grade, l'Etat seul peut l'accorder.

L'article 58 du décret du 17 mars 1808 est formel :

« D'après les examens, et sur les rapports favorables des Facultés, visés par les recteurs, le grand-maître ratifiera les réceptions. Dans le cas où il croira devoir refuser cette ratification, il en sera référé à notre ministre de l'intérieur, qui nous en fera son rapport, pour être pris par nous, en notre Conseil d'Etat, le parti qui sera jugé convenable.

« Lorsqu'il le jugera utile au maintien de la discipline, le grand-maître pourra faire recommencer les examens pour l'obtention des grades. »

Le grand-maître est aujourd'hui le ministre de l'instruction publique; les deux fonctions sont confondues. C'est donc le ministre qui, au nom du président de la république, confère seul les grades, et les diplômes qu'il délivre le constatent. Malgré le certificat d'aptitude accordé par la Faculté, le ministre peut refuser le grade et le diplôme; il peut faire recommencer les examens; il peut davantage, car, sans qu'il y ait eu le moindre examen, sans qu'aucune condition d'étude ait été remplie, il peut donner à un savant quelconque le plus élevé des grades, le grade de docteur.

Aussi, c'est improprement parler que désigner sous le nom de collation des grades le droit qu'exercent aujourd'hui les Facultés de l'Etat de recevoir les examens et délivrer des certificats d'aptitude; c'est prendre pour le tout la partie, pour le but le moyen, et cette confusion des deux choses, que le langage ordinaire a consacrée, que nous retrouvons partout, dans l'exposé des motifs, dans toutes les discussions, et que, pour nous faire entendre, nous subissons nous-mêmes, peut bien avoir contribué à induire le public en erreur. Mais il importe de la dissiper, et elle ne résiste pas à l'examen du texte précité.

Quel changement la loi de 1875 a-t-elle donc apporté au pouvoir du ministre, au droit de l'Etat, tels qu'ils résultent du décret de 1808? Avant cette loi, les Facultés de l'Etat n'avaient pas le droit de conférer les grades ; elles préparaient leurs élèves ; elles appréciaient le résultat de leurs études. Or, depuis cette loi, elles jouiront des mêmes droits, mais elles n'en jouiront plus exclusivement. Les Universités libres sont admises à partager avec elles l'enseignement et les Universités libres auront dans une mesure restreinte le droit de signaler au ministre les résultats; voilà tout. Les Universités libres observeront du reste le même règlement général d'études; elles fourniront pour leurs professeurs les mêmes garanties. Mais le ministre, lui, représentant de l'Etat, reste avec les mêmes pouvoirs, sans changement aucun; il garde, intacts, ses mêmes droits de surveillance et de libre appréciation; aujourd'hui comme hier, dans

l'impossibilité où il se trouve d'interroger *lui-même*, quoi qu'en dise l'exposé de motifs, les élèves qui sollicitent les grades, il déléguera ce soin à des docteurs. Il le déléguait exclusivement hier aux professeurs des facultés officielles, et M. le ministre trouve que cela lui rendait léger le poids de sa responsabilité, parce qu'il a confiance dans les professeurs de l'Etat, et qu'il peut ainsi, les yeux fermés, signer les diplômes, mais il ne peut répondre aussi bien, dit-il, du savoir et *de la probité* des professeurs des Universités libres. Nous avouons que cet argument nous touche peu, et que la pensée de délivrer le ministre de tout souci en lui laissant abandonner l'exercice de son droit à une seule catégorie de professeurs, parce que celle-là a ses sympathies, nous paraît en contradiction complète avec l'opinion que nous nous faisons des devoirs et de la responsabilité des ministres.

Il nous suffit de savoir que les moyens de contrôle et d'information ne manqueront certainement pas au ministre pour faire de bons choix même dans cette forêt de Bondy qui s'appelle une Université libre; il nous suffit aussi de savoir que c'est le ministre, lui seul, *lui-même*, si M. Waddington le désire, qui est chargé par la loi de désigner les professeurs libres appelés à faire partie des jurys d'examen, pour être rassuré sur les droits de l'Etat et dire qu'ils sont restés entiers. Le ministre prendra ces professeurs parmi des docteurs, comme il prend aussi parmi des docteurs les professeurs des Facultés officielles; il fera même, quand il s'agira de jurys mixtes, ce qu'il ne peut faire quand il s'agit du jury des Facultés d'Etat, il composera le bureau; il élira chacun des membres et le président; il fixera les lieux et les jours où le jury devra siéger. A l'égard du jury mixte, enfin, il a les mêmes droits que vis-à-vis des commissions instituées par la loi du 15 mars 1850 pour la délivrance des certificats de capacité primaire ou secondaire. Or, qui donc a jamais prétendu que l'institution de ces commissions avait porté une atteinte aux droits de l'Etat? Le ministre n'a-t-il pas, après leurs examens, comme il l'aura après les examens du jury mixte, son droit entier, absolu, de contrôle et d'appréciation? Après la loi de 1875, comme avant cette loi, n'est-ce pas le ministre seul qui confèrera ou refusera les diplômes?

L'enseignement n'appartiendra plus exclusivement aux Facultés officielles, et par suite le droit d'en signaler les résultats pour chaque élève au ministre, il est vrai; mais c'est que la loi de 1875 a étendu la faculté d'enseignement aux universités libres : c'est la liberté de l'enseignement. Mais, pour ce qui touche la collation des grades, si les Facultés de l'Etat ne sont plus seules à y conduire,

réclamez pour elles, soit; ne réclamez pas pour l'Etat, car son droit à lui est le même absolument qu'il était hier!

Dites que les Facultés officielles ont été privées du privilége exclusif, du monopole que leur attribuait le décret de 1808, de professer seules, de préparer seules, d'examiner seules; dites que désormais elles vont partager ce droit, de professer, de préparer, d'examiner, avec les Universités libres; dites cela, cela est exact; demandez le retour au décret impérial, dans l'intérêt de l'Université, nous vous entendrons. Nous ne croirons pas que vous admettez la liberté d'enseignement, par exemple, non. Nous pourrons bien croire aussi que vous méconnaissez l'intérêt même de l'Université officielle, et peut-être le prouverons-nous, mais enfin nous comprendrons ce langage: il sera conforme à la réalité des choses.

Mais, parce que l'enseignement libre est appelé à concourir avec les Facultés officielles à la diffusion de la science, à la préparation des élèves aux examens, à la constatation des connaissances qu'ils auront acquises, parce que l'enseignement est libre enfin de se récrier, non pour l'Université, mais pour l'Etat, pour l'Etat dont les droits sont les mêmes, je me trompe, dont les droits sont visés dans un sens extensif, auquel on accorde vis-à-vis des nouveaux examinateurs plus qu'il n'avait vis-à-vis des anciens; dire, comme vous le faites, « qu'en admettant le partage de la collation des grades, l'Etat (nous avons bien lu : l'Etat et non l'Université) délaisserait un droit et un devoir; » dire que l'Etat a été dépossédé enfin? voilà, en vérité, ce qu'il nous est impossible d'admettre?

Nous suivrons avec soin la discussion qui aura lieu au Sénat sur cette grave question de la collation des grades et des jurys mixtes, et nous reviendrons, à ce propos, sur la discussion qui a eu lieu à la Chambre des députés ; il y a là des documents qui appartiennent de droit à l'histoire ecclésiastique de notre temps.

LES JÉSUITES ET LEURS ELÈVES.

En présence des menaces que la Révolution fait entendre contre les Ordres religieux, et en particulier contre les Jésuites, qui ont l'honneur de se trouver toujours à l'avant-garde des persécutés, les anciens élèves de ces religieux si dévoués à la bonne éducation de la jeunesse et au salut des âmes, ont trouvé qu'il leur convenait de défendre leurs maîtres contre les at-

taques dont ils sont l'objet, et ils ont rédigé le Mémoire suivant, en forme de pétition, qui se couvre de signatures et qui doit être remis au Maréchal Président de la République, aux ministres, au Sénat et à la Chambre des députés.

C'est un document remarquable, qui justifie les Jésuites et qui établit leurs droits; il fait honneur aux élèves et aux maîtres ; il a sa place marquée dans les *Annales catholiques*.

A Monsieur le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, à ses ministres, au Sénat, à la Chambre des députés.

Messieurs,

Les soussignés délégués à Marseille de plus de mille anciens élèves des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, en présence des injustes attaques dont leurs vénérés maîtres sont l'objet, émettent le vœu que le chef du gouvernement, que ses ministres, que les Chambres, dont le premier devoir est de défendre les libertés, fassent respecter la Constitution qui assure la liberté à tous les Français.

Ils réclament avec instance qu'on ne laisse pas porter atteinte à la liberté sacrée qu'ont les pères de famille de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent. Les gauches ne sauraient oublier ces paroles de Ledru-Rollin, sous le régime de 1830 :

« *Il n'existe pas une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression de la conscience, que la déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de la jeunesse traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi.* »

Ces paroles étaient vives et agressives, elles étaient aussi l'expression de la vérité.

M. Ledru-Rollin n'en fuyait pas la responsabilité.

Elles avaient leur juste raison d'être à cette époque; la liberté de l'enseignement secondaire était promise par la Charte, le Gouvernement n'accomplissait pas cette promesse.

Plus de 1,200 jeunes gens exclus de la patrie par d'injustes législateurs, suivant les paroles de Montalembert, étaient alors obligés, pour chercher l'éducation religieuse, d'aller en exil faire une France au sein de gouvernements étrangers plus favorables à la liberté de l'enseignement.

Ils rendaient témoignage au Ciel et à la terre, disait l'éminent

orateur catholique, des préjugés et de l'intolérance qui régnaient encore parmi nous, et de la servitude que l'on déguisait sous le nom de liberté.

Les Jésuites n'avaient pas de colléges en France, ils y résidaient comme citoyens et comme prêtres. Le R. P. de Ravignan, du haut de la chaire de Notre-Dame, berceau des Universités, faisait entendre à la Société française les grandes vérités de la religion et de la morale.

Il inspirait la vénération et commandait le respect.

Pour empêcher de lire les droits écrits dans la Charte, pour retarder l'exercice de la liberté de l'enseignement secondaire qui était réclamée avec énergie par tout l'Episcopat et tous les catholiques, on attaqua les Jésuites, on demanda contre eux l'application *de prétendues lois existantes.*

Il ne fut pas difficile d'établir qu'il n'y avait plus de lois existantes contre les Jésuites. Dans une consultation demeurée célèbre, M. de Vatimesnil démontra qu'une seule loi était debout en ce qui concernait les jésuites, la Charte de 1830 dont l'article V disait : *Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.*

Le Père de Ravignan fit lire à toute la France, dans son livre de l'existence et de l'Institut des Jésuites, cette vaillante et loyale déclaration :

« Je suis Jésuite.....

« La Charte a-t-elle proclamé la liberté de conscience, oui ou « non ?

« Si je veux donc, moi Français, être en France religieux bé- « nédictin, dominicain ou jésuite, de quel droit m'en empêcherez- « vous?

. . . .

« Et en quoi, je vous prie, cette liberté gêne-t-elle la vôtre? « Gêne-t-elle une liberté quelconque?

. . . .

« Si le soleil luit pour tout le monde, est-ce que la justice et le « bon sens s'éteignent quand il s'agit de nous ! Oui, réellement, « dans un grand nombre d'esprits, et il y a longtemps que cela « dure.

. . . .

« Nous laisserions derrière nous la Charte violée, la liberté de « conscience opprimée, la justice outragée, une grande iniquité de « plus. »

La Révolution de 1848 donna au pays le gouvernement républicain.

L'exercice de la liberté de l'enseignement secondaire ne pouvait plus être entravé.

Dans la discussion de la loi de 1850, on essaya encore par une nouvelle tentative de la haine, et sans avoir égard aux principes de liberté, d'atteindre les religieux de la Compagnie de Jésus.

Mais l'Assemblée nationale repoussa les amendements qui visaient et la liberté des pères de famille et les congrégations religieuses, notamment les Jésuites. Ces amendements faisaient appel à des lois anéanties par la Charte de 1830, et par la Constitution de 1848.

M. Thiers, dans un mémorable discours, prouva que la Constitution, en promettant la liberté à tout le monde, interdisait toute mesure préventive contre les Jésuites.

Les amendements contraires à la liberté et à la Constitution furent rejetés par 450 voix contre 148, par 339 voix contre 237 (Séances de l'Assemblée nationale des 23 février et 15 mai 1850). Cette liberté a été respectée depuis lors, elle est aujourd'hui menacée par le même esprit rétrograde et révolutionnairement despotique, par les mêmes hommes qui veulent encore demander l'application de lois condamnées, la mise en scène de lois mortes.

Les Jésuites ne font pas partie, pour l'Etat, du clergé que rétribue l'Etat à titre d'indemnité. L'Etat dont on voudrait faire aujourd'hui une sorte de Dieu, et partant un faux dieu, l'Etat n'a pas d'autres rapports avec les Jésuites que ceux qu'il a avec les autres citoyens

La liberté de respirer l'air de la patrie leur est un droit par la Constitution.

La liberté de l'enseignement secondaire est pour eux, est pour tous les Français, depuis la loi de 1850, un droit acquis et exercé.

Les hommes qui se prétendent partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont moins que personne le droit de s'enquérir d'eux en tant que religieux.

Les jésuites sont placés comme ceux qui les défendent et comme ceux qui les attaquent en présence de la Constitution et du droit commun.

Chrétiens et Français, les soussignés maintiennent énergiquement leur droit, il veulent que leurs enfants continuent à être élevés chrétiennement, et par les jésuites leurs anciens maîtres qui sont les maîtres de leur choix.

Personne, ils en prennent Dieu à témoin, ne leur enlevèra ce droit, ils ne se laisseront pas opprimer par le despotime révolu-

tionnaire qui essaie en vain d'asservir cette vieille terre libre de France.

Quand la patrie a perdu des provinces par la guerre étrangère, quand elle est accablée de charges, qu'il y a de grands désastres à réparer, de cruelles blessures à cicatriser, il semble impossible que des Français ne puissent trouver rien de mieux à faire que d'enchaîner la liberté de l'Eglise catholique, celle des pères de famille et des fidèles français. Pourquoi montrer qu'on veut entrer dans une voie de persécution qui finirait par jeter le pays dans la guerre civile?

Après les immenses malheurs subis par notre pays, alors qu'il y a tant à faire pour le relever, il serait aussi ridicule qu'odieux de voir les Chambres perdre leur temps en de pareils débats.

L'appel des soussignés sera entendu par tous leurs camarades de France, dont un grand nombre ont porté les armes ou les portent encore avec un patriotique dévouement.

C'est avec un légitime orgueil qu'ils constatent qu'on ne voit pas à l'attaque de cette liberté ceux qui s'exposent à verser leur sang pour la défense du pays.

On ne créera pas un droit contre le droit en essayant de ressusciter une servitude.

Les anciens élèves de la Compagnie de Jésus sont les témoins de leurs vénérés maîtres, dont l'enseignement s'inspire de la morale la plus pure et du patriotisme le plus élevé, ils résisteront au nom de la liberté et feront face à ceux qui voudraient s'insurger et amener le triomphe d'une véritable insurrection contre un droit, contre la liberté qu'on veut atteindre.

Le gouvernement a le devoir de défendre les droits de tous.

Ils espèrent donc que M. le Maréchal-Président de la République, que ses ministres, que les Chambres, quels que soient les sentiments politiques qui les animent, respecteront et sauront faire recpecter une de nos libertés.

Presque au lendemain des jours néfastes où de saints prêtres de la Compagnie de Jésus ont été massacrés dans Paris comme otages de la Commune, on a pu demander l'amnistie; ils demandent eux qu'on n'aide pas à de révolutionnaires, à d'injustes représailles contre la justice du pays, en essayant d'enchaîner la liberté de bons citoyens, en faisant revivre une nouvelle loi des suspects et en annonçant des projets de proscription.

Catholiques, ils souhaitent que le ministre de l'instruction, M. Waddington, se souvienne et s'inspire de cette parole de l'Anglais,

du protestant Burke à la Chambre des Communes d'Angleterre : « *J'ai toujours défendu la liberté des autres* », et qu'il médite cette autre parole du même Anglais : « *Une mauvaise loi est la pire des tyrannies.* »

Quant aux soussignés, en obéissant à un sentiment de filiale reconnaissance, ils sont fermement résolus à défendre la liberté et la religion catholique qui est celle de la grande majorité des Français, à défendre leur propre liberté, à défendre la liberté de leurs anciens maîtres, contribuables, citoyens, et par suite de la constitution, électeurs au même titre que le Président de la République, au même titre que les ministres, que les représentants du pays et que tous ceux qui peuvent participer à l'exercice du suffrage universel.

Leurs nombreux camarades donneront leur concours à cette défense.

Toutes les villes de France fourniront de courageux champions pour cette cause.

M. le maréchal Président de la République, ses ministres et les Chambres ne demeureront pas insensibles à cette supplique, à cet avertissement pour la sauvegarde des libertés dont tout bon gouvernement doit être le gardien et dont tout citoyen a le devoir d'être le défenseur.

Marseille, le 10 juin 1876.

(*Suivent les signatures d'anciens élèves des Colléges de Fribourg, de Chambéry, d'Aix, de Forcalquier, de Mélan, d'Avignon, de Saint-Etienne, de Moulins, d'Isseure, de Sainte-Affrique, de Villefranche, de Mongré, de Vaugirard, de la rue des Postes, etc.*)

LA CHARITÉ A PARIS

(Suite. — V. depuis le numéro du 10 juin.)

14. Institution des enfants délaissées, 33, rue Notre-Dame des Champs. — Somme supprimée : 3,500 francs.

Cette œuvre a été commencée en 1803, par deux âmes pleines de foi et de charité, Mesdames les comtesses de Carcado et de Saisseval.

Son but est l'adoption entièrement gratuite de jeunes orphelines de mère, sans protection et sans appui. Plus de cent jeunes filles y reçoivent l'éducation chrétienne et modeste la plus convenable à leur condition.

Ces orphelines trouvent une famille dans les Dames de l'œuvre, qui ne les perdent jamais de vue et continuent à s'occuper d'elles après leur sortie de l'établissement, qui a lieu à 21 ans. A cette époque les protectrices de l'institution s'occupent avec sollicitude de leurs différents placements; elles leur donnent un trousseau et une petite dot lorsqu'elle se marient.

J'ajoute que les personnes qui s'occupent de la maison sont des dames laïques, animées d'un pieux dévouement, et je suis tout heureux de faire une petite réclame, en passant, aux travaux d'aiguille auxquels se livrent ces orphelines; il est impossible d'imaginer quelque chose de plus parfait, de plus admirable, de plus fin que les ouvrages que l'on m'a montrés et qui, du reste, jouissent d'une réputation aussi considérable que méritée.

L'œuvre est présidée aujourd'hui par Mme la comtesse Albéric de Choiseul, secondée par Mlle Delmas.

15. Pensionnat des jeunes filles pauvres de l'église protestante, 16, rue des Billettes. — Somme supprimée : 500 frances.

Maison cachée à l'ombre d'une vieille église transformée en temple, située dans une étroite rue du 4e arrondissement. Dans le salon de la directrice, un grand portrait de Luther.

L'institution a été fondée dans le but de recueillir les enfants que la pauvreté, ou la mort de leurs parents laisse dans l'abandon.

Les plus grandes s'occupent de leurs jeunes compagnes et veillent aux petits détails de toilette et d'hygiène. Ainsi, il s'établit entre elles des rapports d'une affectueuse surveillance qui les préparent aux devoirs qu'elles auront à remplir plus tard.

Le président du conseil d'administration est M. le pasteur Goguel. La vice-présidente est Mme la baronne de Berckeim.

Il y a dans la liste des dames patronnesses tant de grands noms de l'aristocratie parisienne, que nos lecteurs me seront gré de la leur donner en entier :

Mmes André-Water, Appia, Braun, baronne Gustave de Bussierre, P. de Clermont, Fuchs, Goguel, Jackson, Jackson (William), marquise de Jaucourt, Kriegelstein, marquise de la Vallette, Meyer, Mazet, Mülbacher, Matler, comtesse de Nadaillac, baronne de Neuflize, comtesse de Pertuis, Pernolet, comtesse Edmond de Pourtalès, Rothan, de Vivès.

Dames honoraires : Cuvier, Vallette, de Clermont, Berger.

16. Maison de Notre-Dame-des-Arts, 18, rue Dufrénoy, à Paris-Passsy. — Somme supprimée : 500 francs.

But de l'œuvre. — Procurer, à des conditions faciles, aux filles d'hommes recommandables par leurs travaux : savants, publicistes, littérateurs, artistes, etc., l'éducation classique *la plus élevée*; doter les élèves d'un art utile : la musique, la peinture, la sculpture, propre à être mis à profit en cas de revers ou d'insuffisance de fortune.

Si l'on avait perdu le numéro de la maison, il n'y aurait pas à se donner la peine de chercher : le bruit d'une dizaine de pianos la dénonce de très-loin; dans la loge même du concierge il y en a un.

Nous sommes introduit dans un vaste et beau salon orné de tableaux petits et grands (l'un tient toute la hauteur), dus aux pinceaux des élèves.

Au milieu de ces toiles, une grande photographie attire nos regards, c'est le portrait de la fondatrice, Mme Fernande de Jaubert, vicomtesse d'Anglars, — en religion, révérende mère Marie-Joseph, première supérieure de la communauté de Notre-Dame-des-Arts, autorisée par le Pape, et reconnue d'utilité publique par décret du 6 mars 1861.

Les leçons sont données par des célébrités de tous les arts. Chaque élève choisit celui qui paraît lui convenir le mieux parmi les suivants : piano, orgue, harpe, violoncelle, violon, harmonie. — Dessin d'ornement, peinture céramique sur porcelaine, faïence, verre, ivoire; peinture à l'aquarelle, à l'huile; lithographie; gravure sur bois ou acier; tapisseries, broderies et fleurs artificielles.

Le prix de la pension est de 1,200 francs; mais presque toutes les élèves jouissent de bourses ou de fractions de bourses fournies par des subventions d'État, de départements, de villes, de sociétés savantes ou de dotations particulières.

L'an dernier, le conseil municipal réduisit de 600 francs la subvention habituelle et exigea, en outre, l'admission d'une élève qui est encore dans l'établissement. Aujourd'hui, le subside est retiré, et les dames n'auront pas la cruauté de renvoyer l'élève.

17. Etablissement de charité de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, 3, rue de Belzunce. — Somme supprimée 600 : francs.

Fondé en 1810 par les Dames de Charité et le Curé, protégé par Mme la duchesse d'Angoulême et la reine Marie-Amélie.

58 filles orphelines, pensionnaires gratuites. 3 paient 10 et 20 francs par mois. 330 externes. Maison dirigée par 10 sœurs. École communale, 3 heures par jour, et apprentissage de couture; ressources : une loterie, un sermon de charité, cotisation des

Dames patronnesses sous la présidence de Mme Launay. On garde les jeunes filles jusqu'à 21 ans; on les place ensuite dans le commerce ou comme domestiques. On en est généralement content; quelques-unes se marient étant encore attachées à la maison. L'œuvre de la Crèche secourt à domicile, pour que les mères puissent garder leurs enfants près d'elles. Tous les samedis, 110 vieillards viennent recevoir des bons de pain, viande et chauffage ; deux sœurs visitent tous les jours les malades et les pauvres de la paroisse. Jamais la subvention si modique de la ville n'avait été mieux placée.

18. Orphelinat Saint-Charles, 147, rue de Blomet. — Somme supprimée : 500 francs.

Les sœurs chargées de la direction de cette institution de bienfaisance appartiennent à l'ordre de Notre-Dame des Anges (1).

Les enfants, filles et garçons, y sont reçus dès l'âge de deux ans. Les sœurs, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, donnent à ces petits orphelins les soins maternels que réclame leur âge, formant leurs cœurs à la vertu, et remplaçant ainsi auprès de ces pauvres déshérités la famille disparue.

Les orphelins reçoivent, dans cet établissement, une éducation chrétienne et une instruction primaire. A l'âge de douze ans, ils sont mis à la disposition des parents ou de leurs protecteurs, et quittent la maison pour entrer en apprentissage.

Les jeunes filles, au contraire, ont le droit d'y rester indéfiniment; aussi, après leur avoir appris la broderie, la lingerie, ou tout autre profession féminine, la maison s'occupe de leur établissement, car les sœurs ne se séparent de leurs intéressantes élèves qu'après leur avoir assuré l'avenir, soit par un mariage, soit en leur trouvant une situation qui leur permette de ne rien redouter des exigences de la vie nouvelle qui s'ouvre devant elles.

L'orphelinat Saint-Charles élève, en ce moment, *deux cent quarante* enfants dans sa maison de Paris. Malgré ce nombre, il n'y en a pas un seul de malade, et la gaîté qui préside à leurs jeux, à l'heure de la récréation, prouve l'intelligence des soins assidus dont ils sont l'objet de la part de leurs mères adoptives.

Les recettes proviennent des souscriptions particulières et des

(1) Nous devons ajouter aux détails donnés par le *Figaro*, que l'orphelinat Saint-Charles a été fondé par le respectable abbé Bayle, mort en 1872, vicaire général de Paris; M. Bayle avait consacré sa fortune personnelle à cette belle fondation. (Notes des *Ann. Cath.*)

sermons de charité; mais, quel que soit le zèle de chacun, la maison est toujours trop pauvre pour accepter le grand nombre d'orphelins qui lui sont journellement présentés. Si le dévouement de ces saintes femmes est absolument sans borne, leur bonne volonté doit malheureusement se régler sur l'état de leurs finances. Aussi, éprouvent-elles une douleur réelle lorsqu'elles se voient dans l'obligation de refuser un orphelin, faute d'un lit, d'une place pour la nuit et de pain pour le lendemain.

Répandre de l'argent dans cette maison, c'est à la fois sauver des âmes et créer des hommes.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE MONDE JUDICIAIRE (1).

Procès religieux.

Creusez, jusqu'à leur origine, la plupart des procès qui font aujourd'hui sensation dans le monde : vous trouverez au fond la pensée religieuse. Vous la rencontrerez depuis les conseils de guerre de Salonique condamnant à mort des assassins fanatiques jusqu'aux tribunaux allemands décernant aux évêques catholiques et aux prêtres les honneurs sublimes du martyre, et si, laissant là les prétoires, nous élargissons le cercle de nos investigations pour nous occuper des causes politiques et sociales qui ne se débattent devant aucun tribunal, des attentats publics qui échappent à la justice humaine, des débats diplomatiques et des complications internationales qui se résolvent par la paix ou par la guerre, nous retrouvons encore, et c'est le caractère inéluctable de notre époque, la question religieuse au fond de toutes les questions; elle constitue l'essence même de cette redoutable question d'Orient sur laquelle tournent comme sur un axe les destinées de l'Europe entière, et dont le principe dix fois séculaire est le même aujourd'hui que du temps des Croisades.

Les passions qui font palpiter l'Allemagne, les résistances désespérées de l'Espagne chrétienne, l'assassinat de dom Garcia

(1) Extrait de l'*Union*.

Moreno, le carnage et les incendies du Brésil, Mentana et Castelfidardo, tout procède du même ordre d'idées et se rattache à la même source. La lutte est partout, et la neutralité n'est plus possible. Les indifférents sont obligés de prendre parti, et les adversaires mêmes de la religion ont laissé de côté leur prétendu mépris; il s'est changé en colère. L'importance de la question éclate avec une force souveraine. Les ennemis de la vérité lui rendent hommage à leur manière, par la persécution et par le blasphème. Tel est le grand procès qui se plaide aujourd'hui et qui partage par moitié les vivants. Les gouvernements et les peuples, les tribunaux et les armées, les saints et les scélérats en sont les acteurs. Les parlements, les palais de justice, les champs de bataille en sont le théâtre; le monde entier y est partie, et le jugement définitif est réservé au maître du monde. Tout chrétien catholique connaît ce jugement d'avance : *Portæ inferi non prævalebunt*, mais la date de l'exécution reste le secret de Dieu.

Le comte de Tournon et Pie VII.

Le grand sacrilége de 1809, l'arrestation et l'enlèvement de Pie VII, tels étaient les souvenirs évoqués devant la 1re chambre du tribunal, à l'une de ses dernières audiences.

Un écrivain, M. Henri Fournel, dans une chronique d'Italie publiée par le *Correspondant* au mois de novembre 1874, avait imputé au comte de Tournon, ancien préfet du Tibre, d'avoir montré trop de zèle dans l'arrestation de Pie VII. Ce fait abominable s'est passé le 6 juillet 1809, et le comte de Tournon, alors prisonnier des Autrichiens, n'a été appelé à la préfecture du Tibre que le 6 septembre de la même année.

L'honorable famille de Tournon s'émut à cette lecture; elle se sentait blessée dans ses sentiments les plus chers; elle demanda à M. Fournel une rectification que cet historien, dans sa loyauté, s'empressa de lui offrir. Il expliqua qu'il avait puisé son erreur dans la biographie Didot et dans la biographie Michaud. Le comte de Tournon se mit d'accord avec M. Firmin Didot aussi facilement qu'avec M. Fournel. L'arrangement avec

la dame Desplaces, éditeur actuel de la *Biographie* Michaud, offrit plus de difficultés. Elle reconnaissait bien l'erreur et offrait de la réparer; mais on ne put se mettre d'accord sur les termes de l'erratum. On voit que les prétentions des adversaires n'offraient pas une sensible différence, et que tout l'intérêt du procès se trouvait non dans son résultat, mais son origine et dans les plaidoieries qui rappelaient un sujet si grave et si douloureux.

Pour digne organe de sa protestation, le comte de Tournon avait choisi Mᵉ Oscar de Vallée, l'éloquent défenseur de l'*Univers* dans le procès célèbre que lui intenta, l'année dernière, le propriétaire du magasin *la Mère de famille.* Il a rempli cette nouvelle mission avec la distinction de langage et l'élévation de pensées qui lui sont familières. Nous empruntons à sa plaidoirie le passage suivant de Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire:*

« Lorsque l'empereur apprit à Schœnbrunn l'usage inconsi-
« déré qu'on avait fait de ses lettres, il blâma l'arrestation du
« Pape et regretta fort qu'on se fût permis une telle violence.
« Ne voulant pas plus l'avoir en France que le prince Borghèse
« n'avait voulu l'avoir à Alexandrie, et la grande-duchesse
« Elisa à Florence, ignorant d'ailleurs que le Pape fût déjà à
« Grenoble, il désigna Savone, dans la rivière de Gênes, où il
« y avait une bonne citadelle et un logement convenable pour
« recevoir le Pape. Le ministre de la police, sur cette lettre,
« fit partir Pie VII de Grenoble pour Savone, mouvement que
« Napoléon blâma également quand il en fut informé, crai-
« gnant que ces déplacements répétés ne parussent une suite
« de vexations indécentes à l'égard d'un vieillard auguste qu'il
« aimait encore en l'opprimant, dont il était aimé aussi, malgré
« cette oppression. »

Voyez-vous cela! et les larmes ne vous viennent-elles pas aux yeux en songeant à l'amertume dont fut abreuvé ce malheureux empereur? Encore un peu, il serait le persécuté, et le Pape serait le persécuteur. Est-il possible de voir un souverain plus tristement desservi par les fonctionnaires chargés d'exécuter ses ordres : ils enlèvent un Pape malgré lui, et en son nom furent-ils punis au moins? Je ne l'ai jamais entendu dire.

Et le Souverain-Pontife qu'il aimait si tendrement fut-il reconduit à Rome, avec les excuses que la circonstance commandait? Non, il resta à Savone, où il y avait *un logement si convenable*, et une si *bonne citadelle!*

Cet adjectif est merveilleux, et la nuance d'ironie dont ce passage est imprégné se change ici en vive couleur. Le rusé vieillard, qui était encore presque un jeune homme quand il écrivait cette appréciation, ne traita peut-être jamais ni l'oncle ni le neveu avec plus de sévérité que dans ce récit emporte-pièce, avec un masque de modération sentimentale.

Ce sont là des châtiments, ce sont les moindres : Dieu se réserve les autres. Les chefs de révolutions qui donnent aux peuples l'exemple de profaner ce qu'il y a de plus respectable prononcent leur propre condamnation. Leurs œuvres les dévorent, et le regard chrétien saisit, à une lumière qui ne trompe pas, le rapport qui existe entre Savone, Waterloo et Sainte-Hélène, entre Castelfidardo et Sedan.

Demande en séparation de corps.

En 1867 et 1869, Mme Borel perdit deux enfants; ces deux grandes douleurs inclinèrent son âme vers la religion catholique. La grâce, pour descendre en elle, se fraya un chemin par la souffrance. Son avocat, Me Pinard, a fait une peinture touchante du deuil maternel de sa cliente. Il l'a montrée entrant dans les églises catholiques toujours ouvertes, pleurant et priant derrière les vieux piliers, et se consolant de la séparation présente par l'espoir d'une réunion éternelle dans le sein de Dieu.

Un autre mobile, d'une nature très-noble, contribua, dit-il, à sa conversion. Elle allait passer l'été au château de Collet, près de Genève. Elle fut témoin de la persécution religieuse dont toute âme honnête est révoltée ; elle en suivit les phases, elle en éprouva une indignation profonde. Elle en tira les enseignements qu'un tel spectacle comporte. Son cœur déjà déchiré n'y tint plus. Elle demanda la lumière et l'obtint : elle prit la résolution de se faire catholique.

Elle n'attendit pas toutefois son abjuration pour faire à son

mari la confidence de la résolution qu'elle avait prise. Comment il la reçut les faits le disent assez. Deux fois, dit le défenseur, il essaya de la faire enfermer comme folle, par un ordre de l'autorité genevoise trompée. Un conseiller d'État déchira avec indignation l'ordre d'arrestation qu'il a donné, après avoir fait examiner Mme Borel par un médecin impartial.

La femme a cependant abjuré le protestantisme. Son mari l'exile au château de Collet ; elle est privée de la présence de ses enfants, même des plus jeunes. La raison qu'il allègue, c'est de protéger leur foi naissante. Elle est ensuite exilée en Angleterre, dans la maison d'un pasteur protestant. Il ne lui est permis de revoir son mari et ses enfants que si elle renonce à la pratique de sa foi et à ses convictions intimes. Son défenseur l'affirme.

La malheureuse femme a faibli. « Je brûle, écrivait-elle, d'être auprès de mes chers enfants pour lesquels je sacrifie les choses les plus sacrées. » Il n'était pas difficile de prévoir ce que cette faiblesse devait lui coûter de douleurs.

La vie commune lui devient insupportable : elle demande sa séparation de corps. Un jugement du 3 juin 1873 admet bien comme très-concluants les mauvais traitements dont nous venons de parler, mais elle ne peut leur donner de suite, parce qu'ils ont été couverts par la réconciliation ; et il admet la demanderesse à faire la preuve des griefs qui ont suivi cette réconciliation. L'avocat de Mme Borel énumère en les discutant ses humiliations et ses douleurs depuis son retour. Pauvre femme ! pour n'avoir pas eu la force du martyre et de la séparation, à quel supplice, peut-être sans remède, elle s'est d'avance condamnée !

Le défenseur du sieur Borel combat les griefs postérieurs à la réconciliation. Son client, dit-il, est un calviniste zélé, et il entend que ses fils soient élevés dans sa religion ; il ne s'est du reste jamais opposé et il ne s'opposera jamais à ce que sa femme pratique le catholicisme.

Le contraire serait, en effet, difficile, car le premier jugement avait reconnu, en principe, la liberté de conscience de la femme, et tranché ainsi une question qui n'était pas du reste discutable.

Le jugement a reconnu qu'en faisant enfermer sa femme, *sous prétexte de folie*, le mari avait commis envers elle une injure grave ; mais attendu que ce fait est recouvert par la réconciliation; et que les griefs ultérieurs ne sont pas judiciairement établis, il rejette la demande en séparation de corps de Mme Borel, et ordonne qu'elle réintégrera le domicile conjugal avec ses enfants qui lui avaient été confiés pendant l'instance en séparation de corps. Qui pourrait comprendre, excepté ceux qui les souffrent, ce que certains procès contiennent de douleurs!

SOLON.

Pèlerins assaillis à coups de pierres.

Le 17 juin 1873, un certain nombre de pèlerins partaient par train spécial de la gare de Besançon, pour se rendre à Paray-le-Monial. Arrivés à huit cents mètres environ de la gare, au pont de la Gibelotte, mais toujours sur le territoire de la commune de Besançon, les pèlerins furent assaillis par une grêle de pierres, que lançaient des individus assemblés sur le bord de la voie.

Une des personnes qui se trouvaient dans le train, Mlle Monnin, fut atteinte par une de ces pierres, qui fit voler en éclats la vitre du wagon dans lequel elle se trouvait, et qui vint la frapper à la tempe droite, près de l'arcade sourcillière.

Cette blessure détermina une effusion de sang considérable, et Mlle Monnin, qui souffrait déjà de l'œil gauche, finit par perdre complétement la vue.

Aujourd'hui, elle demande des dommages-intérêts à la ville de Besançon, en invoquant la loi du 10 vendémiaire an IV, qui dispose que les communes sont responsables des actes de violence exercés sur leur territoire par des attroupements armés ou non armés.

La ville de Besançon a répondu que cette demande ne saurait être accueillie, le régime de l'état de siége, sous lequel elle vivait alors, faisant, d'après elle, disparaître sa responsabilité.

Après de nombreuses enquêtes ordonnées tant par le tribunal que par la Cour d'appel de Besançon, cette allégation vient d'être complétement réformée.

La Cour a jugé, en effet, que la déclaration de l'état de siége e suffisait pas pour faire disparaître la responsabilité des ommunes, et que cette responsabilité subsistait tout entière, ɔrsque, en vertu d'une délégation expresse ou même tacite, autorité civile n'avait pas été dessaisie de ses pouvoirs par l'au- ɔrité militaire et avait continué à les exercer. Or, il est évident ue, dans cette circonstance, l'autorité civile de Besançon 'avait été aucunement dessaisie de son pouvoir, car le maire vait surveillé lui-même le départ des pélerins et la police avait ris toutes les mesures de précaution qu'elle croyait néces- aires, et qui, malheureusement, n'avaient pas suffi.

La ville de Besançon a donc été déclarée responsable du ommage si grave éprouvé par Mlle Monnin, et la Cour l'a con- amnée à payer à la demanderesse une somme de 3,500 fr. titre de dommages-intérêts.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

IV

Où Jacques et Mathurin prennent un bon parti.

(Suite.)

— Ce qu'il y a de sûr, mes amis, reprit le curé, c'est que les ɔlidaires voudraient bien avoir dans ce pays-ci un scandale de ce ɛnre. Ce pauvre Baptiste, le neveu du père Lajoie, a été, je le rains bien, enrôlé dans leur société. Ils savent par lui que le père ajoie est malade. M. Tirsang, qui ne voit que le corps dans ses alades, — je puis bien dire cela sans lui faire injure, puisqu'il le t à qui veut l'entendre, — favorise, sans s'en douter, j'en suis per- uadé, les desseins de ces hommes. Le malheureux père Lajoie, qui e se croit pas si mal, m'a fait défendre sa porte. Ils sont capables e lui faire signer un écrit par lequel il déclare vouloir être enterré vilement. Vous voyez maintenant le scandale dont la paroisse est enacée. Pauvre père Lajoie ! Il était si bien disposé ce matin, à pensée du compte qu'il a à rendre au bon Dieu. En lui faisant oire qu'il n'est pas sérieusement malade, on est capable de lui ire faire bien des sottises.

(1) Reproduction interdite. Voir les trois numéros précédents.

En prononçant ces paroles le bon curé ne put s'empêcher de pleurer : c'était une douleur navrante que celle de ce bon vieillard, qui voyait se perdre, sans pouvoir la sauver, une des âmes qui lui avaient été confiées, et qui pleurait sur ce pauvre homme, dont il n'avait pourtant jamais reçu, — il le savait, — que de méchants quolibets et de grossières plaisanteries.

Il y eut un moment de silence, après quoi, sur un signe de Jacques, Mathurin se décida à parler du sujet qui les préoccupait tant depuis une heure.

— Monsieur le curé, dit Mathurin, ce que vous venez de nous raconter me donne une plus grande envie de savoir encore ce que vous pensez d'une chose qui me tourmente fortement depuis que Jacques m'en a parlé.

— Quoi donc, mon cher Mathurin?

— Vous savez, monsieur le curé, le Syllabus.

— Eh bien! le Syllabus?

— C'est qu'il paraît que c'est une terrible chose.

— Et qui vous a dit cela?

— Hé! monsieur le curé, c'est Jacques, tout d'abord, c'est Baptiste, ensuite, et puis M. Saitout, et puis M. Tirsang.

— Qu'ont-ils donc pu vous dire?

— Ah! des choses à faire dresser les cheveux sur la tête.

— Pour ça, interrompit Jacques, Mathurin vous dira, monsieur le curé, que je n'ai fait que répéter ce que j'ai entendu, et ce qu'on lit sur les feuilles de M. Poussaboire et de M. Tirsang.

— Ce sont là toutes vos autorités? demanda le curé.

— Oui, dit Mathurin. Ce ne sont pas les premiers venus : Baptiste sait tout ce qui se dit dans les ateliers; M. Saitout n'est pas un imbécile, M. Tirsang non plus, et puis les journaux sont écrits par des messieurs de Paris qui sont au courant des affaires.

— Mais, enfin, que disent-ils du Syllabus?

— Que c'est une machine de guerre qui va faire sauter la société, que c'est un complot du Pape et des curés, et que c'est nous autres, pauvres paysans, qui allons payer tout ça.

— Est-ce que vous le croyez, Mathurin?

— Dame! monsieur le curé, je ne le crois qu'à moitié, surtout depuis que nous avons vu, nous deux Jacques, que ceux qui crient le plus fort n'ont jamais lu le Syllabus. Pourtant, il n'y a pas de fumée sans feu et...

— Je vous arrête sur cette comparaison, Jacques. Quand vous voyez, de votre champ de betteraves, là-haut sur la pente que cou-

ronne le petit bois, quand vous voyez la fumée qui sort de la cheminée de votre maison, est-ce que vous êtes sûr que le feu brûle ?

— C'est selon, monsieur le curé. Quand il y a le plus de fumée, ce n'est pas le moment où le feu brûle le mieux ; c'est ordinairement le moment où le feu va s'allumer et flamber.

— Précisément, la fumée indique, ou qu'il y a du feu, ou qu'il va y en avoir. Eh bien ! il en est de même pour le Syllabus, dont je sais qu'on commence à s'occuper beaucoup dans la paroisse, quoiqu'il y ait près de onze ans qu'il a été publié.

— Onze ans ! dirent Jacques et Mathurin en même temps.

— Onze ans, mes amis, reprit le curé, car il date du 8 décembre 1864, et nous sommes bien à la fin d'octobre 1875, n'est-ce pas ?

— Je croyais que c'était tout nouveau, dit Mathurin.

— Nouveau comme vous voyez.

— Comment se fait-il qu'on n'en parlait pas auparavant ?

— C'est qu'on n'y avait pas le même intérêt qu'aujourd'hui.

— Quel intérêt peut-on y avoir ?

— Un triste intérêt, celui que l'on a à supprimer la religion. Et c'est pourquoi la fumée qui se fait ou le tapage que vous entendez n'indique pas que le Pape a mis le feu, mais qu'on cherche à l'allumer contre lui et contre la religion.

— C'est ça, comme je disais tout à l'heure : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé.

— Parfaitement, Mathurin, impossible de mieux appliquer le proverbe.

— Pourtant, observa Jacques; il faut qu'il y ait des choses bien extraordinaires dans le Syllabus, pour qu'on en dise tant d'horreurs.

— Pas plus que dans le Catéchisme et dans l'Évangile, mes amis !

— C'est fort ! dit Jacques.

— C'est comme cela, mes amis. Voulez-vous le lire avec moi, ce fameux Syllabus ?

— Monsieur le curé, dit Mathurin, c'est ce que nous voulions vous proposer.

— Je suis à votre disposition, mes amis.

— Au moins, dit Mathurin, vous nous direz, là, vraiment, ce qui en est. Nous avons confiance en vous, monsieur le curé.

— Je ne vous tromperai pas, soyez-en sûrs.

— C'est que M. Tirsang dit que vous êtes un malin, reprit Mathurin en riant pour faire passer plus facilement ce qu'il y avait de méfiance dans cette remarque.

— Et pourquoi M. Tirsang ne viendrait-il pas causer de cela chez moi avec vous ?

— Voulez-vous que nous lui proposions, monsieur le curé ?

— Certainement, certainement, Mathurin. Et vous pouvez aussi inviter de ma part M. le Maître et M. Poussaboire, et Baptiste, et tous ceux que vous voudrez, hommes et femmes ; je ne demande pas mieux que de m'expliquer avec tout le monde sur le Syllabus. Plus il y aura de monde, plus je serai content, et l'on verra bien si le Syllabus est ce monstre dont vous avez l'air d'être si effrayés et avec le nom duquel on cherche si perfidement à ameuter le bon peuple contre les curés, contre le Pape et contre la religion.

— C'est convenu, monsieur le curé.

— Convenu, mes amis. Dimanche prochain, veille de la Toussaint, cela ne serait guère commode, ni le lendemain. Mettons cela au dimanche suivant, après vêpres, et nous nous réunirons ainsi tant que cela sera nécessaire.

— C'est cela ! monsieur le curé, dirent Jacques et Mathurin.

***

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

6 juillet 1876.

La guerre entre les Turcs et les Serbes, la guerre aux jésuites et les magnifiques fêtes de Lourdes sont les événements de cette semaine qui intéressent le plus les lecteurs religieux.

Il y avait longtemps que l'insurrection de l'Herzégovine tenait les esprits en suspens, il y avait plus longtemps encore que les hommes accoutumés à pressentir l'avenir par l'étude du présent, s'attendaient à la crise actuelle, qui doit précipiter la fin de l'empire anti-chrétien implanté en Europe au quinzième siècle. Les Turcs eux-mêmes ont ce pressentiment. Et c'est pourquoi, quelles que soient les vues et les combinaisons de la politique, la guerre qui a commencé le 3 juillet, a tous les caractères d'une guerre religieuse. Hors de la Turquie, on peut avoir d'autres pensées ; en Turquie, c'est la lutte des chrétiens contre les musulmans, et ce sera peut-être une guerre d'extermination. Le règne du nouveau sultan Mourad V, inauguré par de si sanglantes tragédies, se continue, on le voit, sous de bien funèbres auspices.

On sait quelle est la situation des pays qui entrent en guerre. La Serbie et le Monténégro sont alliés ; ils s'appuient sur l'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie et comptent sur une insurrection bulgare ; jusqu'à présent la Roumanie et la Grèce paraissent vouloir rester neutres ; les puissances européennes paraissent aussi vouloir circonscrire la guerre entre la Turquie et ses provinces vassales : c'est la situation du moment.

Les hostilités ont commencé, nous venons de le dire, le 3 juillet, et, dès le premier jour, d'importants engagements ont eu lieu. On a des dépêches contradictoires sur l'issue de ces affaires. Autant qu'on peut y démêler la vérité, il est probable

que les Turcs, vainqueurs des Serbes près de Widdin, ont été battus près de Nisch (l'ancienne Nyssa) et sur les bords de la Drina. Les Monténégrins auraient aussi ouvert la campagne par un succès.

C'est au nom de la religion et de l'indépendance que les populations se soulèvent ; la croix se trouve en face du croissant. Nos vœux n'auraient aucune hésitation, si le schisme ne rendait le succès des chrétiens peut-être aussi redoutable que celui des Turcs. Mais Dieu sait tirer le bien du mal que font les hommes, et, en voyant ces agitations extraordinaires qui ébranlent le monde, nous sentons croître notre confiance dans ce pressentiment prophétique de Joseph de Maistre, qui voyait la messe dite à Saint-Paul de Londres et à Sainte-Sophie de Constantinople dans les dernières années du dix-neuvième siècle.

La guerre aux Jésuites est une guerre permanente, car c'est la guerre au catholicisme, sous quelque nom qu'on le désigne pour tromper les naïfs, ultramontanisme, cléricalisme ou jésuitisme. Cette semaine, un événement purement scolaire, et qui, en tout autre temps, aurait passé presque inaperçu et aurait seulement amené queque mesure disciplinaire, a mis en émoi tout le monde de la libre pensée et fait un vacarme hors de toute proportion avec la cause. C'est un signe du temps, une preuve de plus de la haine que certains partis portent à l'Eglise, une preuve aussi de la peur qu'ont ces partis de l'enseignement religieux, et de ce qu'ils seraient capable de faire s'ils arrivaient au pouvoir. Voici les faits :

Le samedi 28 juillet ont commencé les compositions écrites qui forment la première partie des examens pour l'admission à l'Ecole polytechnique. Ces compositions durent quatre jours et se font simultanément dans trente-deux centres pour la France entière. Les locaux désignés pour Paris sont la Sorbonne et l'Orangerie du Luxembourg. Les sujets de composition, afin d'assure le secret, sont envoyés sous pli cacheté à l'examinateur qui, une fois les candidats réunis, rompt le cachet et donne connaissance du contenu.

Le jeudi 29 au matin, avant qu'on entrât dans les salles de concours, dit la *Gazette de France*, le bruit se répandit que le secret n'avait pas été gardé quant aux sujets de composition et que plusieurs candidats connaissaient le sujet de l'épreuve de géométrie descriptive. Quelques instants après, au moment où le pli cacheté était remis à l'examinateur, un élève du lycée Saint-Louis se leva et déclara au capitaine chargé de la surveillance, qu'une fraude avait été commise, que la composition était connue, et comme preuve, il désigna l'épure contenue dans l'enveloppe : *l'intersection d'une hyperboloïde et d'un cône ayant une génératrice commune.*

Vérification faite, l'assertion fut trouvée exacte. Le conseil de l'école, informé, ordonna immédiatement que la composition fût remise au lendemain samedi, 30 juin.

Parmi les candidats qui avaient eu communication anticipée du sujet de composition, se seraient trouvés, suivant les feuilles libres penseuses, des élèves de l'école Sainte-Geneviève de l'ancienne rue des Postes, aujourd'hui rue Lhomond, école qui est dirigée par les RR. PP. Jésuites. On sait à quel point les succès éclatants obtenus chaque année par les élèves de cette école ont le don d'exaspérer les adversaires de l'enseignement catholique.

Les feuilles libres penseuses crurent l'occasion favorable pour provoquer une sorte d'agitation contre l'établissement de la rue des Postes, et, sans attendre aucune preuve, s'empressèrent de dénoncer les PP. Jésuites, comme se procurant chaque année, à prix d'argent, les sujets de composition, pour les faire connaître par avance à leurs élèves et remédier, prétendaient-elles, à l'infériorité de leur enseignement.

De preuves, on le comprend, ces journaux n'en alléguaient aucune et pour cause. Toutes leurs allégations reposaient sur ce fait, que le professeur qui a choisi le sujet de composition « professe en même temps, dit la *République française*, à l'Ecole « polytechnique et à la jésuitière de la rue des Postes. »

Le *Figaro* dit avec raison sur ce point :

Sans entrer dans le débat, nous ferons observer que M. J..., l'examinateur en question, est professeur au collége municipal Rollin, et répétiteur seulement à Sainte-Geneviève...

En admettant donc que cet examinateur eût forfait à sa conscience, il eût été plus naturel que ce fût en faveur du collége où il est fonctionnaire et qu'il eût dû tenir à faire prédominer. Mais ce professeur n'aura probablement pas de peine à se justifier lui-même, et nous lui laisserons ce soin.

Mais, qu'importait aux ennemis de l'enseignement religieux; ce qu'ils voulaient, c'était un scandale. La *République française* présenta ainsi les faits :

Il vient de se produire un fait scandaleux qui nous donne un avant-goût de ce que seraient les examens des universités cléricales, de ce que serait le droit de collation des grades ou simplement les jurys mixtes.

On sait avec quel fracas les cléricaux tambourinent journellement les succès de leurs élèves dans les examens et les concours. On savait déjà que certaines complaisances serviles, trop visibles depuis bien longtemps, aplanissaient souvent la voie aux disciples des congrégations, car Dieu protége toujours les siens. Mais cela ne suffisait pas, et voici quelque chose de plus complet.

. . . .

Cette gros e affaire arrive à point pour éclairer tout à fait et le public et le Sénat. On voit que les raisons décisives les cléricaux ont pour tenir avec tant d'opiniâtreté aux jurys mixtes et à la distribution des grades; ils ont des petits moyens pour corriger les erreurs de la fortune et celles de leurs élèves. On devine de quels flots d'incapables et de fruits secs ces grecs d'une nouvelle espèce inonderaient les grands services, le haut enseignement et la société.

Ces accusations sans preuve, cette indignation simulée, toute cette parade, on le voit, avait pour but de faire passer au Sénat le projet de loi Waddington. Les feuilles du même bord que la *République française*, le *XIXe Siècle*, le *Siècle*, le *National*, etc., disaient absolument la même chose; c'était un concert très-édifiant et très-significatif.

Le R. P. Dulac, supérieur de l'école Sainte-Geneviève, que l'on mettait ainsi en cause, a adressé immédiatement à la *République française* la lettre suivante :

I. H. S.

ÉCOLE

SAINTE-GENEVIÈVE.

18, *rue Lhomond*, 18.
(anc. rue des Postes)

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans votre numéro qui a paru aujourd'hui, vous assurez que nos élèves connaissaient d'avance le sujet de l'épure proposée hier au concours des candidats à l'Ecole polytechnique.

Permettez-moi de vous dire que nos élèves ne connaissaient d'avance ni le sujet ni les données de cette épreuve.

J'espère que vous ne me refuserez pas de reproduire dans votre plus prochain numéro le démenti que j'oppose à votre affirmation.

Je viens d'écrire à qui de droit pour demander qu'une enquête soit ouverte sur cette affaire.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Père supérieur de l'Ecole Sainte-Geneviève,

DU LAC.
De la Compagnie de Jésus.

La *République française* fait suivre cette lettre de réflexions fort embarrassées :

Le P. Dulac, dit-elle, apporte dans le débat un démenti; nous avions apporté quelque chose de plus qu'une affirmation. Le fait est là : l'examen a été ajourné parce qu'il a été *prouvé* que le sujet de la composition était connu d'avance, ce qui avait été affirmé, mais sans preuves suffisantes, les années précédentes. A des faits précis notre correspondant oppose une dénégation vague qui tendrait simplement à prouver qu'il n'est pas parfaitement au courant de ce qui se passe autour de lui

Quant à l'enquête, nous ne pouvons nous dispenser de faire observer au P. Dulac qu'il a d'autant moins de mérite à la demander que nous en avions signalé la nécessité. Elle se fera, et nous espérons bien qu'elle se fera rigoureusement et non point seulement pour la forme.

Il est inutile d'insister sur la futilité de ces prétendues explications. Sans doute il est *prouvé* que le sujet de la composition était connu d'avance ; mais là n'est pas la question. La *République française* a affirmé, dans les termes les plus violents, les plus grossiers, que cette violation du secret des compositions avait été faite au profit des élèves de l'Ecole Sainte-Geneviève, par suite d'une corruption exercée par les directeurs de cette Ecole, que la feuille gambettiste appelle imprudemment des GRECS c'est-à-dire des escrocs sur les examinateurs en vue « *de corriger*, prétendait-elle, *les erreurs de la fortune et celles* de leurs élèves. »

Le R. P. Dulac se réserve, une fois l'enquête terminée, de poursuivre, s'il y a lieu, les journaux qui ont accusé la maison qu'il dirige d'une indélicatesse aussi condamnable. Le R. P. Dulac fera très-bien, en effet, de demander une réparation à la justice.

Cependant le *Journal officiel* a fait connaître dans les termes suivants les premiers résultats fournis par l'enquête :

Il résulte d'une enquête minutieuse, faite par M. le directeur des études de l'Ecole polytechnique, que si, en raison des opérations multiples qu'exigent l'impression et l'envoi des sujets de composition pour l'admission à cette Ecole, il a été commis quelques indiscrétions regrettables relatives à la composition de géométrie descriptive, elles n'ont été le monopole d'aucun établissement en particulier.

Les officiers chargés de la surveillance des compositions ont constaté que les élèves des divers lycées, des colléges Rollin et Chaptal, et des autres établissements privés, étaient arrivés au concours également renseignés. Ce fait a été confirmé par l'enquête.

Les proviseurs n'ont d'ailleurs adressé aucune réclamation au directeur des études de l'Ecole : c'est spontanément qu'il a suspendu la composition pour donner un autre sujet.

Au reste, la garantie d'équité la plus absolue ne résulte-t-elle pas du caractère même, aussi libéral qu'honorable, des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, auxquels la direction des études et des examens est exclusivement confiée?

Depuis de longues années, les épreuves pour l'admission ont été confiées au conseil et à la direction des études de l'Ecole. Si ce qui vient de se passer faisait reconnaître qu'il y a lieu d'apporter des

changements à l'ordre de choses actuel, le conseil de perfectionnement serait appelé à donner son avis.

Tout aurait dû se terminer là. Le ministre faisant une enquête, il y avait à punir le coupable, si une indiscrétion avait été commise, et à prendre des mesures pour que de pareilles indiscrétions ne se renouvelassent pas. Il était prouvé que l'école de la rue des Postes n'avait pas été favorisée au détriment des lycées et autres écoles. Les élèves des Jésuites affirmaient même, — comme ils l'ont fait par une lettre rendue publique, — que, dans les circonstances, ils n'avaient eu aucune connaissance de la fameuse épure, et rien, rien, jusqu'ici, n'est venu contredire leur affimation. Mais il fallait quelque chose de plus pour satisfaire la haine des libres-penseurs, et M. Gambetta porta la question jusque dans la Chambre des députés, au moyen d'une interpellation qui a eu lieu dans la séance du 3 juillet. M. Gambetta a demandé une enquête. M. le général de Cissey, ministre de la guerre, a donné des explications reproduisant celles du *Journal officiel*, et déclaré qu'il ne demandait pas mieux que d'avoir une commission d'enquête. M. Waddington, ministre de l'instruction publique, a parlé dans le même sens : « J'accepte une enquête, a-t-il dit, et je vous assure qu'elle sera aussi complète qu'impartiale. »

M. le comte Albert de Mun, au nom des catholiques, s'est alors joint à M. Gambetta et au ministre pour demander aussi cette enquête. Il a en même temps parfaitement montré que l'agitation soulevée autour de cette question scolaire était le résultat d'un mot d'ordre, et qu'il n'y avait là qu'un incident de la lutte ouverte contre les catholiques, (contre les jésuites! lui crie-t-on), contre les catholiques (répond-il), « car nous faisons tous cause commune avec ceux d'entre nous que vous attaquez. » Et il raconte cette histoire, qui ne manque certes pas de piquant :

L'année dernière précisément, un professeur de mathématiques d'un grand collége de Paris, ayant appris par un de ses élèves qu'on connaissait le sujet de la composition, se rendit aussitôt chez M. le directeur des études de l'Ecole polytechnique et l'en prévint loyalement. Celui-ci, après examen, reconnut, en effet, que le sujet de la composition était connu de la plupart des établissements sco-

laires, et que celui qui avait fait cette communication n'avait pas oublié, dans son indiscrétion, le grand collége dont je parle, mais, pour celui-là, il avait eu le soin tout particulier de lui envoyer un sujet absolument faux. Le collége que je veux dire est celui de la rue des Postes.

L'anecdote est embarrassante pour la libre pensée, on l'avouera.

Il y aura donc une enquête. En attendant, le R. P. Dulac attaque en diffamation la *République française;* il fait bien, car il importe que les instigateurs de cette guerre contre la religion soient enfin démasqués, et que si l'amour de la vérité ne les retient pas, la crainte de la justice les contienne au moins dans certaines limites.

Cette guerre acharnée contre la religion ne doit ni nous effrayer, ni nous décourager ; c'est la lutte de tous les siècles, lutte qui, de temps en temps, devient plus vive et plus violente, mais c'est la lutte nécessaire pour arriver au triomphe. Et comment pourrait-on désespérer, quand on voit des manifestations catholiques pareilles à celles qui viennent d'éclater à Lourdes à l'occasion du couronnement de la statue de la sainte Vierge et de la consécration de la basilique! Nous sommes obligés, afin de fondre le tout dans un seul récit, de renvoyer à notre prochain numéro le récit de ces fêtes magnifiques. Nous nous contenterons de dire aujourd'hui que tout s'est admirablement passé, que le concours des fidèles était immense, que plus de trente évêques rehaussaient de leur présence l'éclat de ces belles cérémonies, qu'il y a eu d'éloquents discours prononcés, et que Dieu, dans sa miséricorde, a bien voulu accorder à la foi et à la prière plus d'une de ces faveurs extraordinaires, de ces miracles que l'impiété ne veut ni croire, ni examiner, mais que la raison éclairée et sincère accepte avec autant de reconnaissance que de joie.

Les évêques réunis à Lourdes ont envoyé au Saint-Père cette Adresse :

Très-Saint Père,

Avant de se séparer, les évêques réunis à Lourdes pour la consécration de la basilique et le couronnement de l'image de Marie-

Immaculée veulent déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur profond respect et de leur filial attachement au Siége apostolique.

Il y a vingt-deux ans, Très-Saint Père, votre parole infaillible définissait le dogme si doux à tous les cœurs chrétiens de l'Immaculée-Conception, et, lorsque, peu d'années après, Marie, répondant à votre parole souveraine, daignait apparaître dans la grotte de Lourdes à une humble petite bergère, elle se nommait elle-même *l'Immaculée-Conception*.

En glorifiant ainsi la plus pure des vierges, vous vouliez, Très-Saint Père, exalter devant le monde entier celle dont le pied virginal a écrasé, dès l'origine, la tête du serpent, et qui, dans la suite des siècles, a vaincu toutes les hérésies. Bientôt, inspiré par Elle, votre parole, écrasant à son tour les erreurs contemporaines, proclamait la charte immortelle qui demeurera désormais l'inviolable monument de l'union des peuples avec Dieu.

Aujourd'hui, Très-Saint Père, en déléguant un prince de l'Eglise pour consacrer la basilique de Lourdes (1) et en couronnant la statue de Marie par la main de celui qui représente auprès de nous le Siége apostolique (2), vous ajoutez votre sanction à la miraculeuse apparition de la très-sainte Vierge et vous donnez à la France entière un grand et précieux témoignage de votre paternelle dilection.

C'est pour cela que, depuis deux jours, une foule immense venue de la France, de l'Europe et du monde entier se presse autour du sanctuaire de Lourdes, acclamant avec enthousiasme Marie-Immaculée.

La France a beaucoup péché, mais elle sait beaucoup aimer. Elle aime Marie, elle aime l'immortel Pie IX ! Pour avoir beaucoup aimé, nous avons tous l'espoir qu'il nous sera beaucoup pardonné.

En cette circonstance solennelle, Très-Saint Père, cette pensée nous fortifie et nous console, et, tous ensemble, nous supplions Votre Sainteté de répandre sur nous, sur nos diocèses, sur la France qui nous est si chère, ses plus paternelles bénédictions.

Ce langage, ces vœux, ces espérances forment un consolant contraste avec les cris de haine et les menaces de l'impiété ; ce contraste seul devrait ouvrir les yeux aux hommes de bonne foi.

J. CHANTREL.

(1) Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

(2) Mgr Meglia, nonce apostolique.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Les évêques des provinces ecclésiastiques d'Avignon et d'Aix viennent d'adresser aux sénateurs la protestation suivante :

Avignon, le 29 juin 1876.

Messieurs les sénateurs,

Vous avez reçu des évêques du nord de la France, fondateurs de nos premières Universités libres, des lettres qui appuient avec une grande autorité les pétitions relatives à l'enseignement supérieur, et qui combattent par des raisons décisives le projet de loi sur la collation des grades, soumis aujourd'hui à vos délibérations.

Les évêques du Midi n'ont pas eu encore le bonheur d'ouvrir les grandes écoles qui doivent combler les vœux de leurs diocésains; mais leur adhésion aux réclamations de leurs vénérés collègues ne saurait être douteuse, et c'est un devoir sacré pour les deux provinces d'Avignon et d'Aix de faire entendre ici la voix de la justice, de la liberté chrétienne et de l'honneur français.

Pendant que les signataires des pétitions que vous recevez se comptent par milliers dans chacun de nos diocèses, notre propre signature ne saurait manquer à une démonstration si solennelle. Nous tenons à en faire comprendre l'importance. Il n'y a ici ni pression, ni sollicitation importune, ni désir d'agiter et de faire du bruit; mais dans une République où la libre expression d'une pensée honnête et légale doit être assurée à tout le monde, évêques, prêtres, fidèles, tous les citoyens qui s'adressent à vous éprouvent comme un besoin impérieux d'invoquer l'autorité du Sénat pour consolider une loi qui leur est chère et la mettre à l'abri des attaques des partis.

La loi de 1850, qui a fondé la liberté de l'enseignement primaire et secondaire, est demeurée debout, malgré les changements de politique et de gouvernement que la France a subis depuis vingt-cinq ans. Pourquoi la loi de 1875, qui a fondé la liberté de l'enseignement supérieur, ne serait-elle pas respectée à son tour? C'est se tromper que d'affirmer qu'on n'en a pas fait encore l'application. L'application de la loi a commencé dès le lendemain de sa promulgation, car c'est à partir de ce jour qu'on a bâti, fondé et ouvert des établissements avec la certitude d'envoyer devant un jury mixte les élèves formés par les Universités libres. On nous a promis le jour de la moisson, et c'est sur cette promesse que nous

avons semé. Refuser aujourd'hui le jury mixte, c'est refuser la récolte au laboureur qui a jeté la semence.

L'injustice de la loi nouvelle irait jusque-là, et nous n'hésitons pas à dire que ce serait dans l'histoire de nos lois un trait sans précédent, mais dont les conséquences seraient pour l'avenir du plus désastreux exemple.

Les évêques, gardiens nés de la liberté chrétienne, invoquent ce titre devant vous, messieurs les sénateurs, pour obtenir de pouvoir développer, sans outrage et sans entrave, dans les chaires qu'ils ont fondées, les doctrines confiées à leur garde et d'assurer le bénéfice d'un enseignement complétement catholique à la jeunesse dont ils répondent devant Dieu et devant le pays.

Enfin, leur qualité de Français leur fait souhaiter de voir relever le niveau de nos études académiques, et les sacrifices qu'ils s'imposent dans cet intérêt tout national méritent certainement d'être pris en assez grande considération.

Nous demandons qu'on n'abaisse pas nos écoles et qu'on ne réduise pas les maîtres pourvus des plus hauts grades universitaires au rôle disgracieux de simples répétiteurs, en frappant d'un soupçon immérité des établissements pour lesquels nous n'avons rien omis, rien négligé, avec l'espoir de servir ainsi Dieu, l'Église et la France.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs les sénateurs, vos très-humbles et très-dévoués serviteurs.

Province d'Avignon.

† Louis, archevêque d'Avignon.
† Fr. M. Anatole, évêque de Montpellier.
† Charles, évêque de Valence.
† Louis, évêque de Nîmes.

Province d'Aix.

† Augustin, archevêque d'Aix.
† M. Julien, évêque de Digne.
† Charles-Philippe, évêque de Marseille.
† Aimé-Victor-François, évêque de Gap.
† Ferdinand, évêque de Fréjus et Toulon.

LA PERSÉCUTION EN SUISSE

Nous lisons dans le *Courrier de Genève* :

Nous publions un bref adressé par le Souverain-Pontife à Mgr Lachat, évêque de Bâle. Nous ne pouvons rien ajouter ni aux éloges dont le courageux confesseur de la foi y est l'objet, ni à l'accent avec lequel ils sont donnés. Mais nous croirions en diminuer quelque chose, si nous n'enregistrions pas ce glorieux document à la première place de notre journal.

Nos Frères catholiques du Jura, en combattant si vaillamment pour la défense des droits de leur conscience et la liberté de l'Eglise, n'ont pas soutenu une lutte qui n'ait profité qu'à leurs intérêts religieux. Ils ont été bien souvent nos modèles et nos soutiens ; aussi, nous associons-nous et par admiration et par reconnaissance aux justes éloges que le Souverain Pontife adresse et à l'évêque et aux fidèles.

L'occasion de ce bref, après la bonté paternelle de Pie IX, paraît avoir été l'offrande au Souverain-Pontife de l'*Histoire de la Persécution religieuse dans le Jura bernois.* Aussi, pour savourer l'à-propos des allusions et la justesse des éloges, faudrait-il retracer les principales circonstances de cette lutte qui vient d'entrer, par le récent arrêté du Conseil fédéral, dans une phase d'adoucissement qui n'est malheureusement pas encore l'ère de la paix définitive.

Qu'en lisant ces lignes on se rappelle les principaux incidents de cette lutte, qui commence à se changer en couronne glorieuse sur le front de ceux qui l'ont soutenue. L'évêque chassé de sa maison épiscopale et du canton de sa résidence, après avoir auparavant supporté toutes les vexations imaginables dans l'exercice de sa juridiction, dans la direction de son séminaire et dans l'administration des ressources pécuniaires qu'il tenait de la libéralité chrétienne d'une âme charitable ! Les prêtres mis en demeure de se prononcer entre la noble obéissance à leur évêque ou la plate servitude envers l'Etat, chassés de leurs églises et de leurs presbytères, privés de leur traitement et enfin expulsés de leurs paroisses et du pays tout entier, sur les frontières duquel la police exerçait la surveillance la plus barbare pour empêcher qu'ils ne vinssent baptiser les enfants, administrer les malades, consoler les affligés, célébrer les saints mystères, soutenir la foi par les paroles de la prédication.

Mais le bref du Souverain-Pontife ne félicite pas seulement l'évêque et son admirable clergé ; l'éloge se répand aussi sur le troupeau, qui a été unanime à faire son devoir.

Aux approches de la persécution, les catholiques du Jura ont eu des réunions de prières, dans les sanctuaires les plus vénérés, pour demander à Dieu d'écarter l'orage ou de donner au moins le courage de l'affronter. Dans les luttes électorales ils se sont toujours réunis en imposante majorité pour se donner des députés, des juges et des préfets qui voulussent prendre en leurs mains la défense de leurs intérêts les plus sacrés. Ils ont abrité leur culte sous des hangars d'abord à peine fermés, et, n'ayant pas le prêtre au milieu d'eux, c'était quelque vénérable vieillard qui récitait les prières et lisait une instruction qui venait de leur curé et que la police n'avait pas pu arrêter à la frontière. Aux époques de la première communion, on voyait de pieuses et nombreuses caravanes d'enfants franchir la frontière et demander à l'hospitalité d'une église française le bonheur de recevoir leur Dieu pour la première fois.

Toutes ces difficultés vaincues, et d'autres encore que nous ne pouvons pas même indiquer, méritent bien ces éloges, qui sont, sur les lèvres du Souverain Pontife, comme le prélude de la récompense promise à ceux qui goûtent le bonheur de souffrir persécution pour Jésus-Christ et pour son Eglise.

Ce sont nos sentiments, à nous amis et frères des catholiques du Jura. Mais ce document passera aussi sous les yeux de leurs adversaires. En le lisant, ils devraient au moins penser qu'en cette circonstance Pie IX ne fait pour ainsi dire que prêter sa voix à une immense majorité de l'opinion publique dans le monde. Ce cri de la conscience pontificale devrait leur rappeler toutes les railleries, toutes les protestations, tous les jugements sévères que leur stupide persécution a attirés, non-seulement sur eux, mais sur notre pays tout entier; non-seulement sur notre honneur national, mais encore sur nos intérêts matériels. Ils devraient s'avouer qu'ils n'ont rien gagné contre nous et conclure qu'ils ne gagneront rien!... Qu'ils retiennent et méditent donc ces paroles du bref qu'entre les catholiques et le Pape il y a des liens que la persécution ne fera que resserrer de plus en plus!

Bref de Pie IX à Mgr Lachat.

A notre vénérable Frère Eugène, évêque de Bâle.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne pouvons nous empêcher, vénérable frère, de pleurer avec Jérémie sur l'état de l'Eglise, contre laquelle s'acharnent avec tant de rage ses persécuteurs; ses prêtres gémissent, ses

vierges sont dans le deuil, et le peuple est plongé dans l'amertume; le repos a fui de la cité sainte. Ce qui nous afflige particulièrement en ce qui vous concerne, c'est de voir votre troupeau privé de son pasteur, vos prêtres proscrits, en proie au dénument et dans l'impossibilité d'exercer leur ministère, tandis que les temples du Seigneur sont livrés soit à des usages profanes, soit à des apostats chargés de propager le schisme.

Nous voyons ainsi tous les secours de la religion enlevés au peuple, la corruption envahir la jeunesse et l'enfance, des lois impies qu'on interprète dans le sens le plus cruel et dont on fait le plus criant abus; en un mot, tous les moyens mis en œuvre pour détruire le nom catholique et l'anéantir.

Néanmoins, en déplorant toutes ces iniquités, nous nous sentons consolé à la vue de la gloire que donnent à Dieu et de l'éclat que répandent sur l'Eglise votre constance et votre activité infatigable, ainsi que l'activité et la constance de votre clergé, au milieu de tant d'obstacles, de malheurs et de périls. Nous n'éprouvons pas moins de joie, en voyant la foi de votre peuple, qui, dépourvu de tout secours spirituel, non-seulement demeure comme auparavant ferme dans son inviolable attachement au Pape et à son évêque, mais semble encore s'unir à nous et à vous par des liens que la persécution ne fait que resserrer de plus en plus.

Vraiment si les premiers siècles de l'Eglise empruntent leur noblesse au courage et à la constance des confesseurs et des martyrs, dont le sang a valu à l'épouse du Christ de nouveaux et innombrables fils, vous, à votre tour, ainsi que tous ceux qui, ailleurs, souffrent les mêmes épreuves, vous rendez à Dieu le même honneur, vous faites rejaillir sur l'Eglise la même gloire, et vous lui préparez, comme autrefois, une race nouvelle et de nombreux enfants.

Les épreuves que vous avez à supporter sont rudes; mais vous n'ignorez pas que vous pouvez tout en Dieu, qui est votre force et qui combat pour vous. D'ailleurs, les maux, qui arrivent sont une preuve certaine que Dieu nous aime. C'est ce qu'enseignait même un philosophe païen. Voici ce qu'il écrit, en parlant de la divine Providence :

« Ceux que Dieu aime et qui lui sont agréables, il les fortifie,

les visite et les éprouve; ceux, au contraire, qu'il semble épargner ou favoriser, ce sont des âmes lâches qu'il garde pour des châtiments futurs. Pourquoi, dans les camps, confie-t-on aux plus vaillants les missions les plus périlleuses? A la faveur de la nuit, le général envoie l'élite de ses soldats surprendre l'ennemi ou faire une reconnaissance, ou encore s'emparer d'une place forte. En obéissant aux ordres de son chef, aucun de ces braves ne dit : *Le général n'a pour moi nul égard!* Au contraire, chacun se dit : *Il a bonne opinion de moi!* — Que ce soit là le langage de tous ceux qui ont à souffrir, par les ordres de la Providence, des maux qui feraient plier les âmes timides et lâches. »

Si un philosophe, guidé par la seule lumière de la raison, a pu parler ainsi, n'avons-nous pas, bien plus que lui, le droit de tenir le même langage, nous, à qui l'éternelle Vérité a dit : *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés! Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient!* D'ailleurs, ignorons-nous le sort malheureux des persécuteurs? Ne nous est-il pas révélé par ces mots : *Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous gémirez et vous pleurerez : les puissants subiront la puissance des tourments.*

Livrez donc vos cœurs à la joie, et tressaillez de bonheur, lorsque les hommes vous maudissent et vous persécutent, parce que votre récompense est abondante dans les cieux. En même temps, plaignez le malheur de ceux qui vous haïssent, et priez pour eux afin que, revenant à la vérité, ils fuient la flèche qui les menace, et évitent l'éternelle damnation.

Au reste, nous avons vu avec bonheur, vénérable frère, l'histoire de cette abominable persécution qui vient d'être publiée avec de nombreux docnments officiels. Ce travail montre à tous, non-seulement le caractère impie et fourbe de la persécution, mais encore les moyens pleins de ruses par lesquels elle a été fomentée et de jour en jour entretenue. Un second fruit de cet ouvrage, c'est de ne laisser place à aucun doute, dans l'esprit de la postérité, sur l'authenticité des faits, d'une monstrueuse turpitude, que retrace cette histoire.

Néanmoins, plus ces faits sont hideux et atroces, plus nous

vous félicitons de votre ferme attitude au sein de la persécution. Dépouillé de tous vos biens, opprimé, chassé de votre siége, arraché à votre troupeau, vous ne cessez de prodiguer, avec un courage intrépide, toute votre sollicitude à vos ouailles. A l'aide de fonds recueillis par vos soins, vous pourvoyez aux moyens d'existence de vos prêtres réduits à l'indigence, et par leur ministère vous faites face aux besoins les plus pressants du peuple fidèle.

Nous félicitons aussi votre invincible clergé. Il a supporté sans fléchir la perte de ses biens, les amendes, l'exil et la prison ; il a subi avec joie toutes les douleurs plutôt que de trahir son devoir en s'éloignant de son évêque.

Nous félicitons également le peuple qui a triomphé de cette rude épreuve ; il a su garder sa loi et sa religion, et il demeure uni par l'obéissance et l'amour à son propre pasteur, au point que rien ne détourne ce bon peuple de visiter son évêque, et que pour lui demander la bénédiction et son ministère, il ne se laisse rebuter ni par les distances, ni par les difficultés du voyage.

A tous enfin nos félicitations pour la soumission, l'amour et le zèle plus ardent encore qu'ils semblent éprouver envers ce centre de l'unité catholique, en raison même de la violence des efforts tentés pour les arracher au siége de l'unité.

En ce moment Dieu fait sortir du creuset la scorie de son peuple, afin de le rendre pur de tout alliage et de revêtir d'une beauté pleine de gloire l'Eglise pour laquelle le Seigneur s'est livré lui-même. Aussi, quand Dieu aura atteint ce but, il éloignera de l'Eglise les coups de sa justice, et afin que son nom divin ne soit point blasphémé, il lui accordera, pour lui-même, la victoire, une victoire d'autant plus éclatante que l'épreuve subie aura été plus terrible. Puisse ce triomphe ne point tarder!

En attendant, recevez la bénédiction apostolique que nous vous envoyons avec amour, à vous, vénérable frère, à tout votre clergé et à votre peuple fidèle, comme le gage de la faveur divine et le témoignage de notre bienveillance toute particulière.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 28 avril 1876.

De notre pontificat, la trentième année.

PIE IX, PAPE.

LA PERSÉCUTION A MOSSOUL.

La lettre suivante, écrite à son frère, M. D. Suleiman Faris, de Mossoul, qui est en ce moment à l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, par M. Mikhael Faris, sous-diacre syrien catholique, professeur à l'école des Pères dominicains missionnaires à Mossoul, apporte les détails les plus douloureux sur les événements qui viennent de se produire dans cette ville. M. Suleiman Faris a traduit pour le *Monde*, de l'arabe en français, cette lettre que nous reproduisons :

Mossoul (Turquie d'Asie), 15 mai 1876.

Mon bien cher frère,

Une grande douleur vient de nous frapper. A l'heure où je t'écris, nos églises sont fermées, nos autels profanés et les jacobites triomphants à Mossoul. Quelle épreuve pour nous, pauvres Syriens catholiques, en butte aux violences des hérétiques!

Depuis quelque temps déjà on racontait dans le pays que les jacobites avaient obtenu de la Sublime-Porte, au poids de l'or, un firman qui leur permettait de s'emparer de nos anciennes églises, sous prétexte qu'elles leur appartenaient. Bien que rien ne permît de croire à un fait aussi étrange, le bruit qui s'en répandait ne laissa pas de soulever de vives inquiétudes. Notre archevêque (1), et plusieurs catholiques des deux paroisses où se trouvaient les églises en question, démentaient ces rumeurs. Le firman existait cependant, et venait de recevoir le visa du muchir de Bagdad, chef-lieu du vilayet. Une dépêche en apporta la nouvelle à Mgr Benni, ajoutant que toute réclamation était inutile, et que les deux églises allaient tomber entre les mains des jacobites.

Avant l'arrivée du message impérial, Monseigneur se hâta de recourir au consul de France, M. Perretié, dont le dévouement pour les catholiques est bien connu. Immédiatement, le consul, Mgr Lion (2), les Pères (3) et Mgr l'archevêque se concertèrent. Il fut décidé que le consul télégraphierait à l'ambassade de France à

(1) Mgr Cyrille Behnam Benni, archevêque syrien de Mossoul et des environs.

(2) Mgr Lion, archevêque de Damiette, et délégué apostolique du Saint-Siége pour la Mésopotamie, le Kurdistan, l'Arménie et l'Asie-Mineure, résidant à Mossoul.

(3) Les Pères Dominicains français, missionnaires à Mossoul.

Constantinople, pour lui demander de s'interposer auprès de la Porte, et d'obtenir un délai pour l'exécution de l'ordre impérial. M. Perretié télégraphia en exposant à l'ambassadeur la situation malheureuse des Syriens, et les violences dont ils étaient l'objet de la part des jacobites et du gouvernement turc.

Le samedi, 6 mai, l'ambassade répondit au consul que des ordres formels venaient d'être expédiés télégraphiquement au muchir de Badgad et au gouverneur de Mossoul pour suspendre l'exécution du firman jusqu'à ce que les catholiques aient pu porter leurs réclamations devant la Porte. Cependant les jacobites avaient offert de l'argent au courrier de Bagdad pour hâter son retour et arriver le dimanche 7 mai, afin de pouvoir donner de l'appareil à leur triomphe. Le courrier part de Bagdad, arrive au jour fixé, c'est-à-dire vingt-quatre heures plus tôt qu'à l'ordinaire, et remet au gouverneur de Mossoul le document désiré. Les catholiques en sont dans la consternation. Les jacobites, ne se sentant plus de joie, se mettent en devoir de célébrer pompeusement leur triste victoire.

Leur évêque, ancien fabricant de bâts d'âne, devenu moine par hasard, puis prêtre, puis évêque, un beau matin, malgré son caractère ignoble et son incomparable nullité, se place à la tête des siens pour aller demander au gouverneur de mettre immédiatement le firman à exécution. Celui-ci répondit qu'il était indisposé pour le moment, mais que le lendemain il viendrait en personne avec eux pour faire démolir le mur qui, élevé dans l'intérieur de l'église, la séparait en deux et en laissait ainsi une partie aux orthodoxes et une partie aux hérétiques.

Sur ces entrefaites, le consul français avait envoyé son interprète demander au Pacha s'il n'avait pas reçu de Constantinople l'ordre de différer l'exécution du firman. La réponse fut systématiquement négative. Le Pacha était résolu, malgré tout, à livrer aux jacobites les églises des catholiques. Il avait reçu pour cela des hérétiques une grosse somme d'argent, ainsi que son fils, quelques membres de son conseil et les soldats de son escorte.

Vers le soir, un envoyé des catholiques alla trouver le gouverneur, et le supplia d'ajourner de vingt-quatre heures au moins, c'est-à-dire jusqu'au lundi soir, la prise de possession. Vaine démarche ! L'envoyé revint désespéré. Alors le consul fit parvenir à l'ambassade française un nouveau télégramme ainsi conçu : Que la Porte sache que si le firman a son cours le lendemain, selon l'intention du gouverneur, le sang coulera ; car les catholiques son décidés à résister à la force par la force jusqu'au bout. Aucune réponse ne vint de Constantinople, et ce silence nous fit peur. La

pensée du sacrilége qui allait s'accomplir sur nos autels profanés, de nos temples souillés et livrés aux hérétiques, nous mit au désespoir pendant toute la nuit. Ce n'étaient que gémissements et lamentations. Les femmes et les enfants pleuraient. Tous nous levions les mains au ciel en poussant de profonds soupirs.

Le lundi 8 mai, de grand matin, les jacobites se rassemblent, et, leur évêque en tête, vont trouver le Pacha et lui demandent l'exécution du firman. Le Pacha convoque son conseil, aussi pervers que lui, appelle les notables catholiques, donne officiellement lecture de l'ordre injuste qui nous frappait, puis en ordonne l'exécution immédiate.

Les catholiques, s'appuyant sur la loi musulmane qui ne refuse jamais un sursis de trois jours demandé en son nom, sollicitent cette faveur. Tout leur est refusé ; ni prières, ni larmes ne peuvent fléchir le Pacha. Il fait garder à vue les notables catholiques, monte à cheval et se rend au bureau du télégraphe pour correspondre avec le muchir de Bagdad. Pendant leur pourparler une affreuse tempête s'élève et interrompt la correspondance. En ce moment M. le consul envoie son interprète pour prévenir officiellement le Pacha de la responsabilité qu'il encourait et des dangers qui résulteraient de l'accomplissement de son dessein. Le Pacha répond qu'il n'a le temps ni d'entendre, ni de répondre, et que l'ordre impérial sera exécuté. Aussitôt le consul télégraphie à l'ambassade pour l'informer de la conduite du gouverneur et des graves événements qui allaient se produire.

A une heure de l'après-midi, les jacobites, escortés de gendarmes, de soldats et d'une troupe de musulmans qu'ils avaient gagnés à prix d'argent et excités contre les catholiques, vont s'emparer d'une église. Sur leur parcours, une foule immense se précipite. Les Syriens sont debout et prêts à se défendre. Les femmes jacobites montent sur les toits en poussant des cris de joie, tandis que les fidèles fondent en larmes. Deux prêtres, avec une centaine de catholiques, étaient dans l'église, n'ayant d'autres armes que la prière et demandant un miracle à la sainte Vierge, patronne de cette église.

Les hérétiques et les soldats essaient, mais vainement, d'enfoncer la porte. Alors l'officier qui les commande, devenu furieux, ordonne de faire feu sur l'église et sur l'archevêché.

Le tumulte est affreux. De toutes parts les hérétiques poussent les musulmans à l'émeute ; ils leur disent : Les catholiques trahissent notre Sultan en s'appuyant sur les Francs parce qu'ils sont de leur religion. Ils sont des apostats, ils adorent le Pape ; ils ont sup-

primé de leur Evangile (1) le nom du Prophète. Des cris de fureur retentissent et, comme autrefois du temps des persécutions romaines, on crie : « Les chrétiens à la mort ! » Les jacobites, heureux du concours que les musulmans leur prêtent, poussent des hourras en l'honneur du Sultan : Vive le Sultan ! Puis l'assaut commence : les murs sont escaladés, les portes enfin ouvertes, et la foule se rue dans l'intérieur de l'église.

Les catholiques, malgré une résistance héroïque, cèdent à la violence. On les chasse à coups de crosses, de poignards et de bâtons. Les deux prêtres tombent entre les mains des musulmans et sont renversés. L'un d'eux, M. l'abbé Louis, accablé de coups, et la moitié de la barbe arrachée, tombe évanoui. Alors un misérable prêtre jacobite se tourne vers les musulmans et leur crie : Tuez-le! tuez-le ! (Ainsi les Juifs criaient : *Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.*) Puis, brandissant son bâton, il redoublait ses coups en frappant les catholiques au hasard. Un Syrien s'étant arrêté pour pleurer à côté du malheureux prêtre, le jacobite, furieux, fit signe aux gendarmes, qui l'assommèrent à coups de bâton. Pendant ce temps les femmes, du haut des toits, demandent la tête du prêtre étendu par terre et râlant. L'une d'elles tire un bijou de valeur et le promet à un gendarme, s'il achève de le tuer. Grâce à un brave musulman qui se trouvait au milieu des bandits, les deux prêtres sont arrachés aux mains de ces barbares et emportés chez eux avant de rendre le dernier soupir. Quant aux autres catholiques, ils sont, pour la plupart, renversés au milieu de la rue, blessés et baignant dans leur sang. Triste spectacle ! Les moins atteints demandent grâce pour l'amour de Dieu; mais rien n'arrête la brutalité sauvage de leurs ennemis, qui s'écriaient : C'est notre jour ! c'est notre jour !

Quelques forcenés s'avisent de tirer sur les fenêtres de l'archevêché. Monseigneur, malgré le sifflement des balles et les sollicitations de ses amis, ne pouvait s'empêcher de jeter au moins ses regards inquiets sur son pauvre troupeau, voulant ainsi partager ses épreuves, ses périls et ses douleurs. Sa Grandeur, dans une indicible anxiété, allait d'une croisée à une autre, fondant en larmes, et répétant cette prière du Psalmiste : *Salvum fac populum tuum, Domine !*

Dans leur haine pour les catholiques, les émeutiers vont plus loin; ils essaient de forcer la porte de l'archevêché et de monter jusqu'à

(1) L'Evangile des jacobites est exactement le même que celui des catholiques mais ils emploient cette calomnie honteuse pour exciter le fanatisme musulman.

l'appartement de Mgr Benni, et de mettre ainsi le comble aux épreuves de tout genre que ce prélat n'a cessé d'endurer pendant les quinze années de son épiscopat. Fort heureusement Monseigneur eut le temps d'envoyer annoncer au Pacha tout ce qui était arrivé, et de l'avertir que sa vie était en danger.

Celui-ci, voyant l'émeute devenir de plus en plus grave, envoya une troupe de soldats pour rétablir l'ordre, mais les jacobites avaient déjà démoli le mur qui séparait l'église en deux parties, et pris possession de tout l'édifice.

Vers le soir, le Pacha se rendit à la seconde église, érigée sous le vocable de l'apôtre saint Thomas, pour la livrer aux jacobites.

Les catholiques de la paroisse, effrayés des violences exercées sur leurs frères quelques heures auparavant, s'étaient retirés, à l'exception d'un prêtre, M. l'abbé Mikhaël, et du sacristain, qui avait les clefs de l'église. Ils résistèrent d'abord ; mais ayant été roués de coups, ils durent céder à la force brutale. Les images furent profanées et souillées par les jacobites et les soldats, qui foulèrent aux pieds le chemin de la Croix, en disant qu'il fallait anéantir ces idoles adorées par les chrétiens.

Le mur de séparation fut démoli, comme on l'avait déjà fait dans l'autre église ; le double sacrilége était consommé.

Le consul fit aussitôt parvenir la nouvelle des scènes affligeantes de cette journée à l'ambassade française à Constantinople, et demanda la destitution du Pacha, la reconstruction des murs démolis, la restauration des églises et la punition des jacobites. La dépêche se terminait ainsi : « Ni le consulat, ni le délégué du Pape, ni les Dominicains, ni les Sœurs françaises, pas plus que les autres catholiques du pays, ne sont désormais en sûreté. »

Le lendemain mardi, 9 mai, le consul envoya son interprète rappeler au gouverneur les ordres qu'ils avaient dû recevoir, lui et le muchir de Bagdad, pour l'ajournement du firman. Le Pacha se borna à recevoir l'interprète avec une courtoisie simulée et ridicule. Sur ce, le consul vint lui-même lui faire des représentations sur le rôle qu'il avait joué dans cette affaire, et lui dire qu'il s'agissait, en cette occasion, non de paroles et d'amabilités, mais de justice à rendre ; qu'étant responsable de tous les évènements, il devait envoyer une garde au consulat, aux archevêques Lion et Benni, aux Dominicains et au couvent des Sœurs. Le Pacha se confondit en excuses et accorda les troupes qui lui étaient demandées. Puis, montant à cheval, il vint renouveler ses hypocrites excuses chez le consul, les Évêques et les Pères, qui ne vou-

lurent point le recevoir. Alors il fit fermer les églises en question et emporter les clefs chez lui.

Lorsque l'émeute fut un peu calmée, le Gouvernement ordonna une enquête sur le nombre et l'état des victimes de la journée précédente. Les médecins constatèrent 48 blessés et contusionnés gardant le lit. Mais le nombre des catholiques maltraités est plus considérable. Cinq des victimes sont dans un état désespéré; une femme est morte de frayeur. Les émeutiers, dit-on, ont soustrait et pillé, pendant l'attentat, pour une valeur de 20,000 piastres (4,000 fr.).

Le mercredi 10 mai, au soir, un décret arriva de Constantinople destituant le Pacha et lui ordonnant de quitter Mossoul sur-le-champ. Il partit à cheval, et alla trouver le muchir de Bagdad. Le gouverneur de Kerkouk, nommé à sa place, se rendit à Mossoul, avant-hier au soir, pour y rétablir l'ordre et restituer, dit-on, aux orthodoxes leurs églises. Nous craignons bien que notre espérance ne soit déçue. Quoi qu'il en soit, depuis lors, de nombreux télégrammes sont échangés tous les jours entre Mossoul, Bagdad et Constantinople.

Le consul de France s'enquit des causes qui avaient retardé l'arrivée des ordres attendus de Constantinople, concernant l'ajournement de l'exécution du firman.

Il découvrit qu'ils avaient été retenus à Diarbékir par les employés turcs du télégraphe, qui avaient, dit-on, reçu d'un collègue jacobite, employé au bureau de Mossoul, de l'argent pour ne pas les expédier avant que leur triomphe ne fût accompli.

Puisse bientôt la paix nous être rendue avec nos églises! Puissent les jacobites recevoir, comme le Pacha, le châtiment qu'ils ont mérité! Leur procès s'instruit, et les plus coupables seront sévèrement punis. Pour nous, nous attendons de la protection de Dieu les secours dont nous avons besoin et des jours meilleurs que ceux que nous venons de traverser.

Ton frère,

MIKHAEL FARIS.

LA PERSÉCUTION AU VÉNÉZUÉLA.

Des correspondances spéciales que nous avons publiées l'année dernière, ont mis nos lecteurs au courant de la persécution dirigée au Vénézuéla contre le clergé catholique et, en particu-

lier, contre Mgr Guévara, archevêque de Caracas, qui a été obligé de chercher un refuge dans l'île de la Trinité, par le gouvernement maçonnique du président Guzman Blanco. La persécution, loin de s'affaiblir, prend de jour en jour un caractère plus violent. Guzman Blanco qui avait, jusqu'ici, affecté une certaine modération et essayé de tromper, par cette feinte modération, Mgr Roccha-Cocchia, délégué apostolique de Saint-Dominigue vient, dans un message adressé au Congrès de Vénézuéla, de dévoiler tous ses plans, qui ne sont autres que les plans arrêtés dans la Loge.

Selon lui, toute la responsabilité du schisme qu'il prépare, retombe sur l'archevêque, qu'il a prétendu déposer, et qui n'a pas voulu renoncer à la charge qu'il tient du Saint-Siége, et non du gouvernement vénézolan. Il va jusqu'à accuser de mensonge et de barbarie le nonce apostolique, et déclare avoir épuisé tous les moyens diplomatiques en vue d'amener un arrangement dans la question de l'archevêque de Caracas. C'est toujours l'hypocrisie mise au service de la force.

Comme sa présidence doit expirer le 28 février 1877, il se hâte de porter les derniers coups à l'Eglise, dans la crainte que l'influence du clergé et de l'épiscopat ne fasse échouer les plans de la secte aux prochaines élections. Nous reproduisons ici les renseignements que l'*Univers* vient de publier.

Guzman Blanco dit, dans un message :

Je ne saurais laisser au nouveau gouvernement l'héritage d'une question aussi embrouillée. Agir autrement serait mettre en péril et le nouveau gouvernement et la nation tout entière. Je suis persuadé que nos ennemis, qui travaillent sous le masque de la religion, voudront nous vouer à l'obscurantisme dont le fanatisme a entouré notre passé, au lieu de nous laisser marcher vers notre brillant avenir. Aussi j'ai rédigé une loi qui rend l'Eglise vénézolane indépendante de l'évêque de Rome, en prescrivant l'élection des curés par le peuple, celle de l'évêque par les curés, et celle de l'archevêque par le Congrès.

Cette loi ne résoudra pas seulement notre question ecclésiastique, mais elle servira aussi d'exemple à toute la chrétienté de l'Amérique républicaine, empêchée jusqu'à présent par l'influence de la curie romaine de marcher dans la voie de la liberté, de l'ordre et

du progrès. Le monde civilisé verra dans cette loi le signal de la renaissance du Vénézuéla.

Nos lecteurs ont reconnu le langage et les prétentions de *l'illustre Américain*, comme il aime à s'entendre nommer, et ils savent du reste que Guzman Blanco ne vise autre chose que le complet renversement de la hiérarchie. Il hait l'Eglise en tant que franc-maçon, et il redoute à juste titre l'influence qu'elle a conservée parmi les populations espagnoles de la république vénézolane. La haine de Guzman contre l'Eglise et la terreur qu'elle lui inspire sont adroitement entretenues par la nuée de Prussiens et d'Anglais établis à Caracas, à Puerto Cabello, à la Guaira, presque tous protestants et francs-maçons.

Ces étrangers sont froissés de l'invincible répulsion des vénézolans pour les hérétiques ; ils accusent le clergé d'être la cause de l'espèce d'ostracisme dont la dévotion de ces peuples les frappe. La bonne compagnie, en effet, ne veut avoir aucun rapport intime avec ces ennemis de la vérité et de l'Eglise. Il se passera du temps avant que cette horreur instinctive du mensonge disparaisse de ces contrées.

Guzman Blanco veut donc garantir sa réélection et se montre reconnaissant pour ses amis les Prussiens et les Anglais, qui lui ont fourni en 1870 l'argent nécessaire pour marcher contre la représentation nationale de son pays.

Le congrès est composé exclusivement des Etats qui ont pris part à la félonie de 1870. Comme tous ces genres d'assemblées sorties de la Révolution, ce congrès, fort servile envers le dictateur, a adhéré à un projet de loi qui, dit-il dans sa réponse, « doit délivrer notre grand peuple du siége romain, ce vampire infaillible et invisible, qui voudrait sucer la moelle de notre grande nation. »

Le projet de loi du président Blanco a passé le 20 mai en première lecture et sera certainement adopté. En voici la teneur :

1. La constitution ayant déclaré la liberté des cultes, tout culte peut s'exercer librement, à condition que la paix et la morale publique ne soient pas atteintes ou que l'ordre constitutionnel et légal ne soit pas troublé.

2. L'Etat ne reconnaissant aucune religion, tous les cultes existants ou à établir doivent être soustenus par les aumônes de leurs adhérents.

3. Le Vénézuéla a le droit d'expulser tout ecclésiastique; on usera de ce droit principalement contre les prêtres qui peuvent être dangereux à l'ordre public ou à la souveraineté de la république.

4. Le Vénézuéla ne tolère sur son territoire aucun archevêque, évêque, chanoine ou tout autre membre de la hiérarchie romaine, parce que ces prélatures sont incompatibles avec l'indépendance et la souveraineté de la patrie.

5. Les églises et les corporations ne peuvent acquérir des biens. Celles qui en possèdent ont besoin d'une autorisation gouvernementale pour les aliéner.

6. La lecture, la propagation et l'exécution du *Syllabus*, de bulles, de brefs, de rescrits, d'encycliques, de mandements épiscopaux et de lettres pastorales sont défendues dans toute l'étendue de la république.

7. La liberté de la chaire est supprimée.

8. L'enseignement est interdit à tout ecclésiastique.

9. Les sommes allouées au budget du culte seront consacrées à celui de l'instruction publique.

10. Toute contravention à la présente loi est punie de bannissement.

11. Toutes lois ecclésiastiques, ainsi que les lois contraires à la présente, sont abolies.

Cette persécution sans vergogne et naïve en quelque sorte dans son atrocité transporte d'admiration les feuilles prussiennes, où les francs-maçons célèbrent à l'envi *l'illustre Américain.*

L'EGLISE AUX ETATS-UNIS (1).

Les États-Unis traversent en ce moment une crise qui paraît à plusieurs être le commencement d'une dissolution définitive. Les principes sociaux et politiques qui ont fait la fortune de l'Union américaine, sont aujourd'hui abandonnés.

Personne n'a oublié que, dans son dernier Message, le pré-

(1) Nous empruntons cet article, qui résume très-bien la situation religieuse aux Etats-Unis, au *Propagateur du Nord.*

sident, préoccupé uniquement des moyens d'assurer sa réélection, a demandé l'établissement d'un impôt sur toutes les propriétés ecclésiastiques et le refus de toute subvention aux écoles dont l'enseignement a quelque caractère religieux.

On ne saurait s'y tromper : c'est au catholicisme que le général Grant veut déclarer la guerre; c'est contre lui qu'il se propose de réveiller les passions de son parti. Rien n'est plus contraire aux principes considérés jusqu'ici comme indiscutables en Amérique que cette provocation sur le terrain religieux.

Au point de vue catholique, la politique inaugurée par le général Grant ne rend que plus intéressante l'étude des documents constatant les progrès des catholiques en Amérique. Ces progrès sont des plus remarquables.

Par la seule force de son enseignement et de ses exemples, le catholicisme a reçu de merveilleux développements dans l'Union américaine. La récente érection de quatre nouvelles métropoles et de deux nouveaux évêchés, l'élévation au cardinalat de Mgr Mac-Kloskey, le premier prélat américain orné de la pourpre, suffiraient pour attester les progrès de l'Église romaine.

Ces progrès se sont, il est vrai, ralentis depuis un an. La stagnation prolongée de l'industrie et du commerce a arrêté presque complétement ce vaste courant d'émigration européenne qui apportait sans cesse de nouveaux renforts aux catholiques. Bien des familles ont même été contraintes de retourner en Europe ou de se rendre au Canada. D'après une correspondance adressée de New-York à la *Revue catholique* de Louvain, l'émigration européenne qui, chaque année, amenait aux États-Unis 150,000 à 300,000 catholiques irlandais et allemands, a décru, pendant l'année 1875, au point de n'amener que moins de 100,000 émigrants, tant protestants que catholiques. La population catholique donnée dans l'*Annuaire de New-York* reste par conséquent à peu près la même que l'an dernier. Elle varie entre 6,200,000 et 6,300,000 âmes. Toutefois, ces chiffres sont généralement regardés comme inférieurs à la réalité.

Malgré la crise financière qui les a tant appauvris, les catho-

liques américains n'ont pas cessé de donner leur obole pour l'entretien ou le développement des œuvres religieuses. Aussi le nombre des églises, des prêtres, des écoles dirigées par des religieux a-t-il continué de s'accroître ; à ce sujet, il faut emprunter de nouveau quelques chiffres au correspondant de la *Revue catholique*. Le nombre des prêtres, qui, l'an dernier, était de 4,870, est aujourd'hui de 5,077 ; ils sont répartis entre soixante-six diocèses et vicariats apostoliques. En 1874, il n'y avait que 4,750 églises ; leur nombre actuel est au moins de 5,050 ; parmi ces églises, il faut signaler la nouvelle église de la Sainte-Croix, à Boston, qui surpasse en beauté les plus riches églises de la Nouvelle-Angleterre. La magnifique église de Saint-Patrice, à New-Nork, sera également bientôt achevée. Enfin, pendant l'année 1875, onze nouvelles communautés d'hommes et cent quinze communautés de femmes ont été installées : outre les autres services qu'elles rendent, presque toutes ces communautés dirigent des écoles où affluent les enfants des catholiques américains.

Quant aux propriétés ecclésiastiques, elles ont incontestablement une certaine importance ; elles sont loin cependant d'atteindre à la valeur que leur a attribuée le président Grant, lorsqu'il a affirmé qu'elle représentaient aujourd'hui « une somme de plus de cinq milliards et vaudraient, en 1900, au moins quinze milliards ! » Ainsi que le fait remarquer la *Revue* de Louvain, ces propriétés, en 1870, n'étaient pas encore parvenues à la valeur de 500,000,000 de dollars (2,500,000,000 fr.) ; il est impossible que cette somme ait doublé en l'espace de cinq ans. Mais les chiffres véritables n'auraient pas produit une impression suffisante sur les républicains : le président a trouvé plus simple de leur substituer des chiffres de fantaisie.

Le Message présidentiel a ravivé la lutte contre le catholicisme, mais il ne l'a pas créée. Différentes sociétés, plus ou moins semblables à celle qui a été si célèbre sous le nom de « société des *Know-Nothings* » font une guerre sans merci à l'Église romaine. La principale de ces sociétés s'appelle *l'Ordre de l'union américaine* ; ses affiliés, astreints à des serments analogues à ceux des francs-maçons, doivent jurer qu'ils emploieront tous les moyens en leur pouvoir pour affaiblir le

catholicisme et pour empêcher l'élection d'aucun papiste à aucun poste d'honneur ou de confiance.

Un fait récent montre avec quelle passion M. Grant se propose de conduire la guerre contre les catholiques :

L'honorable Edmond Durme, juge suprême du territoire de l'Arizona, avait usé de son droit de citoyen américain pour réclamer, avec ses compatriotes catholiques, une nouvelle loi sur les écoles communes. Les conférences sur ce sujet avaient produit une vive impression sur le public. Le président en eut connaissance : aussitôt l'attorney général signifia à M. Durme que l'Exécutif Fédéral le déposait de sa charge, ajoutant que « la position prise par lui dans la question de l'enseignement était la cause de cette mesure. » Les protestants, — ceux-là du moins que l'esprit de parti n'aveugle pas, — ont blâmé cet arrêté. Ils ont compris que le pouvoir exécutif qui portait cette atteinte à la liberté de parole d'un catholique, pourrait plus tard peser sur d'autres libertés ou d'autres minorités.

L'hostilité du pouvoir fédéral contre le catholicisme apparaît en toute circonstance, notamment dans les rapports du gouvernement avec les tribus indiennes. M. Grant a entrepris de convertir toutes les tribus au christianisme : cela vaut mieux, sans doute, que de les massacrer. Mais quand les Indiens ont déjà embrassé le catholicisme, n'est-il pas odieux de les priver de leurs missionnaires catholiques et de leur imposer des agents protestants qui ne permettront plus aux « robes noires » de leur administrer les secours de leur religion et se serviront de la force ou de la ruse pour pervertir ces malheureux Indiens? Les correspondances américaines sont pleines du récit d'iniquités de ce genre commises envers les Osages du Kansas, envers les Indiens de la Californie et beaucoup d'autres tribus des Etats de l'Ouest.

Ce qui rend plus coupable encore la conduite du gouvernement, c'est qu'il n'ignore pas la préférence spontanée que les Indiens, catholiques ou païens, accordent aux missionnaires de Rome. Les Peaux-Rouges ne cessent de protester, publiquement et solennellement, contre l'éloignement forcé de leurs « robes noires, » et de réclamer des prêtres catholiques pour les instruire et les civiliser. Dernièrement encore, au mois de

juin 1875, une pétition de ce genre, adressée par les Osages catholiques à leur « grand-père, » de Washington' demandait des missionnaires catholiques à la place d'un sectaire protestant dont l'oppression devenait intolérable. Inutile d'ajouter qu'il n'a été tenu aucun compte de leur vœu.

Heureusement, en Amérique, quand le pouvoir n'agit pas ou agit mal, l'initiative individuelle est toujours prête à réparer ses fautes ou à suppléer à sa négligence. Au mois d'octobre dernier, une association de dames, formée à Washington, et à la tête de laquelle figure la pieuse femme du général Sherman, a fait en faveur des missions indiennes un appel aux catholiques de l'Union américaine. On ne saurait trop applaudir à cette généreuse tentative et faire trop de vœux pour son succès.

Quoi qu'il en soit, on voit comment le général Grant comprend et respecte la liberté religieuse. Les luttes pour la réélection présidentielle vont encore accroître ses passions et celles de son parti ; il est donc bien à craindre que nous n'ayons à signaler prochainement, de sa part, de nouveaux abus de pouvoir contre le catholicisme.

A. L.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1).

L'émotion publique qu'a soulevée la présentation du projet de loi de l'enseignement supérieur n'est pas en voie de s'apaiser. Elle se manifeste au contraire à un plus haut degré sous le coup de la discussion qui s'est ouverte à la Chambre des Députés, et qui s'est terminée par un vote aussi regrettable que prévu. Il y avait là, en effet, un parti pris qui rendait tous les efforts impuissants à changer le résultat du vote législatif.

Et cependant ces efforts n'ont pas été vains. Les vaillants et éloquents orateurs qui ont pris la parole pour défendre la loi de 1875 ont pu faire comprendre au pays l'importance d'une question qui touche à de si grands intérêts, et qui, selon la solution qui lui sera donnée, contient dans son sein de si sérieux dangers, en même temps que de si graves atteintes contre les droits de tous les citoyens, ceux des catholiques en particulier : contre les droits de la liberté et ceux de la religion, qui en est la source et la règle.

(1) Extrait du *Contemporain*, livraison de juillet.

Cette question soulevée avec tant d'imprudence, est aujourd'hui posée devant le Sénat, en face de cette grande Assemblée qui a pris place dans nos institutions nouvelles, et qui, plus spécialement investie par son caractère de la mission de garder intact le dépôt des principes conservateurs, est appelée à prendre une position si considérable, si élevée et si décisive pour l'avenir du pays, au milieu des redoutables problèmes qui se dressent devant lui.

Le Sénat peut déjà reconnaître, par le nombre croissant des pétitions qui, chaque jour et de tous les points de la France, sont déposées sur son bureau, la profondeur et l'étendue des agitations produites au sein des populations. Ce mouvement de l'opinion puplique ne saurait s'arrêter. Tous ceux qui ont souci de la défense sociale ont, en effet, le devoir de s'y associer et d'y apporter leur tribut.

Telle est l'intention de ce travail.

Il s'unira à ces nombreuses protestations qui s'élèvent contre la prétention annoncée et poursuivie d'introduire dans la loi de l'enseignement supérieur des modifications qui en altèrent profondément le caractère. Car ce qui se cache au fond de ces modifications, ce n'est pas une simple question de réglementation, c'est une question de principe dont il importe de saisir toute la portée.

Et en dehors même du domaine spécial où elle est placée et où elle pénètre jusqu'à la racine de la société, c'est de plus une question politique de la plus sérieuse gravité, et qui révèle une situation tout entière.

Tout d'abord, n'a-t-on pas à s'étonner que l'on vienne si vite, avec un empressement si inaccoutumé, changer une loi si récemment votée, qui n'a eu le temps ni d'être mise en œuvre ni de fonctionner, et dont, dès lors, la pratique et l'expérience n'ont pu signaler les imperfections?

Cette hâte de changement ne doit-elle pas provoquer quelque surprise alors qu'il s'agit d'une œuvre législative qui ne saurait avoir le tort d'appartenir à un régime ancien, puisqu'elle a pris naissance après le 25 février 1875, c'est-à-dire alors que le régime républicain se trouvait consacré par une sanction légale?

Et on n'oubliera pas sous quels auspices s'est produite la discussion de cette loi de l'enseignement supérieur, objet de si promptes attaques, et quels ont été ses défenseurs les plus autorisés. C'était, d'un côté, un ministre dont le dévouement à l'Université ne saurait être mis en doute, et qui, comme député, avait pris une part déterminante à la constitution républicaine qui nous régit. C'était d'une autre part, comme rapporteur de la commission, un illustre

professeur dont l'enseignement universitaire a droit de s'honorer et dont l'esprit de liberté, si sincère qu'il soit, ne saurait être suspecté d'une partialité exagéré en faveur des écoles catholiques.

Quels motifs peuvent donc expliquer le besoin de remanier d'une manière si prompte une loi née dans de telles circonstances et à l'avénement de laquelle la plus grande partie du pays avait applaudi?

Ces motifs, la déclaration dont M. le président du conseil a donné lecture dans l'enceinte des deux Chambres, lors de la formation du nouveau ministère, en a indiqué la nature.

« Deux questions, dit la déclaration, ont pris dans ces derniers temps, vous le savez, un caractère politique : l'une concerne la collation des grades dans l'enseignement supérieur; l'autre tient à la composition des municipalités. Nous vous en proposerons la solution. »

C'est donc à des considérations purement politiques, et il faudrait le croire, à un grand intérêt d'ordre public que le Gouvernement a cédé en venant demander, dès avant sa mise à exécution effective, des changements à la loi de l'enseignement supérieur.

Et c'est, on ne saurait plus en douter aujourd'hui, pour donner une satifaction au moins partielle à des revendications dont nous aurons à déterminer la nature, que, faisant peut-être violence à ses tendances personnelles, le pouvoir a cru devoir prendre une initiative qui aurait pour principal mérite celui de l'abnégation.

Car enfin, la loi de l'enseignement supérieur est une loi de liberté. Est-ce pour faire à la liberté une part plus grande qu'on vient s'adresser à la législature? Le fait-on pour donner des assises plus larges et plus solides à ce droit supérieur et imprescriptible des pères de famille de diriger et choisir l'enseignement de leurs enfants?

En aucune manière. Ce que l'on vient demander, c'est de restreindre cette liberté, c'est d'infirmer ce droit, c'est d'entrer d'un pas timide mais fatal, dans une voie dont le dernier terme serait, on ne peut en douter, la main mise de l'Etat sur l'un et sur l'autre.

. . . .

Vous vous trompez, nous dit-on, sur la portée des mesures que vous signalez. Ces mesures n'enlèvent rien au principe de l'enseignement supérieur : ce principe reste intact et respecté, et nous tenons à honneur qu'il le soit toujours. Ce que nous voulons, c'est la conciliation de cette liberté avec les droits de l'Etat, qui ne sauraient être abandonnés.

Eh bien! non! Les droits de l'Etat, tels même que vous les

entendez, n'avaient reçu aucune atteinte dans la loi précédemment édictée. Et l'extension qu'on veut leur donner ne va pas à moins que de frapper d'une complète stérilité le principe proclamé de la liberté de l'enseignement supérieur et de rétablir indirectement le monopole universitaire, en reléguant les Universités libres dans une situation subalterne, dépendante, destructive de la dignité des études comme des conditions propres à en relever le niveau.

Quant aux prérogatives de l'Etat, sans parler du droit de haute surveillance qu'il a légitimement à exercer sur l'enseignement libre au point de vue des intérêts de l'ordre public et du respect dû aux institutions du pays, droit qui n'est pas mis en cause, à quoi, en vérité, à quelles lésions sérieuses peut s'appliquer ce grief d'une dépossession dont l'enseignement universitaire aurait à se plaindre, grief auquel on a voulu donner tant de retentissement et d'éclat?

Eh quoi! la loi de 1875 n'a-t-elle pas, quant à l'enseignement supérieur, maintenu exclusivement aux Facultés de l'Etat et aux professeurs de ces Facultés le droit d'examen, non pas seulement pour les élèves qui auraient suivi les cours de ces Facultés, mais encore, d'une part, et à titre obligatoire, pour les élèves de l'enseignement libre qui n'appartiennent pas aux Universités comportant au moins trois facultés, et d'une autre part, à titre facultatif, aux élèves de ces dernières Universités qui préféreraient se présenter devant les jurys universitaires?

Qu'y a-t-il là de commun avec une dépossession, alors surtout qu'il y a à tenir compte de la constitution du jury spécial, telle que nous la rappellerons tout à l'heure?

Et qu'y a-t-il également de commun entre le jury spécial de la loi française et le jury mixte qui a existé en Belgique, qui y fonctionnait d'une manière générale et exclusive, tandis que le jury spécial, en France, n'y a qu'un caractère exceptionnel à côté du jury universitaire?

Aussi, l'on ne saurait comprendre la confusion où est tombé sur ce point l'honorable rapporteur de la loi de l'enseignement supérieur dans la Chambre des Députés, non plus que les arguments sortis de cette confusion, pour signaler le jury spécial comme une institution destinée à abaisser le niveau des études : reproche singulièrement placé d'ailleurs dans la bouche de l'Université et de ses partisans, après les témoignages et les déclarations émanées, avec une souveraine autorité, de juges les plus compétents, qui, placés eux-mêmes dans les rangs universitaires et effrayés de la profondeur du mal, ont dénoncé la décadence progressive de l'enseignement universitaire et la nécessité de la faire sortir de sa mortelle torpeur;

reproche injuste et ingrat surtout, alors que c'est à cette question de liberté qui s'agite en ce moment que l'Université sera redevable des moyens de résurrection et de progrès dont la loi de 1875 lui a assuré le bénéfice avec une si large prodigalité.

Mais enfin, car il faut y venir, quel est donc ce jury spécial qui, comme un fantôme effrayant, trouble si profondément la quiétude de l'Université? Quels sont ces envahissements qu'il faut réprimer à tout prix, sans perdre un moment, et l'on pourrait presque dire *manu militari*?

Ce jury spécial, ce fléau redoutable pour les prérogatives de l'Université, le voici dans sa constitution :

A l'Université la présidence; à elle la majorité en cas de nombre impair des membres qui le composent; à elle encore la majorité en cas de nombre pair, à raison du droit attribué au président de départager les votants; à elle enfin, ou au moins au chef de l'Université, la nomination des professeurs de l'enseignement libre qui ont à prendre place comme examinateurs, et qui, dans de semblables conditions, ont bien moins à apparaître comme des juges que comme de simples témoins.

Tel est ce jury spécial dont l'Université se plaint si amèrement, alors que sa main s'y trouve si largement étendue.

Et, qu'on ne l'oublie pas, le bénéfice de ce jury ne s'applique qu'à une catégorie d'élèves, ceux qui sortent des Universités libres pourvues au moins de trois facultés.

Et qu'on ne l'oublie pas davantage : c'est qu'au-dessus de tous ces droits acquis et maintenus à l'Université, au-dessus du jury spécial et particulier, au-dessus des épreuves subies devant les jurys d'examen, et même au-dessus des certificats d'aptitude obtenus, s'élève le droit suprême de l'Etat, qui, dans la personne de M. le ministre de l'instruction publique, confère seul, de son autorité absolue, les diplômes en vertu desquels a lieu la collation des grades.

Telle était la situation avant la loi de 1875 : telle elle est restée depuis le vote de cette loi.

Où est la dépossession?

On voit, d'ailleurs, ce qu'est, au milieu de ce vaste cadre, la place restreinte qu'occupe le jury spécial.

Eh bien! c'est cette concession si étroite, mesurée avec tant de parcimonie et de défiance à l'enseignement libre, qu'il est aujourd'hui nécessaire, ou plutôt qu'il est urgent de lui retirer sous peine de péril public! Car ce péril, il faut bien le supposer pour justifier

la réforme précipitée qu'on propose en dehors de tout témoignage d'expérience.

Il n'y a qu'un mot pour caractériser un tel acte : il est exorbitant. Il doit, à divers titres, éveiller la sollicitude du Sénat, qui aura à l'examiner au point de vue de la politique générale et des perturbations dont de tels procédés menacent l'ordre social.

En ce moment, et pour ne pas sortir de la question spéciale, bornons-nous à signaler ce qui s'y trouve de menaçant pour la liberté de l'enseignement supérieur.

En réalité, c'est la suppression même de cette liberté.

La délivrance des certificats d'aptitude, dévolue d'une manière exclusive à l'arbitrage des facultés de l'Etat, c'est la concurrence des Universités rendue impossible. Car la concurrence utile, efficace, ne peut exister pour elles qu'à la condition que la liberté de leurs méthodes et la liberté de leurs doctrines trouvent leurs sérieuses garanties. Ces garanties n'existeront pas.

Vainement invoquerait-on l'impartialité des examinateurs et en appellerait-on aux témoignages qu'en apportent les examens des baccalauréats. Il y a là des différences manifestes. Les membres qui composent les jurys d'examen chargés de conférer les certificats d'aptitude relatifs aux diplômes de bacheliers ès-lettres ou ès-sciences, n'appartiennent pas comme professeurs à l'enseignement secondaire. Ils le dominent par leur position élevée. Il n'existe pas là pour eux un intérêt personnel d'amour-propre. Ils échappent ainsi aux jalousies de la concurrence.

La situation sera tout autre dans le domaine de l'enseignement supérieur. L'esprit de rivalité ne pourra manquer de s'exercer, à leur insu même et contre leurs intentions, sur ces professeurs qui auront devant eux leurs propres élèves placés en parallèle avec les élèves des Universités libres. Et comment vouloir contester que la préférences des examinateurs inclinera naturellement du côté des candidats qui auront été plus sensiblement formés à leur image et à leur ressemblance, et qui représenteront plus fidèlement l'enseignement de l'État dans ses idées, ses systèmes, ses méthodes, ses sympathies et ses répulsions? A Dieu ne plaise que rien ne soit enlevé à l'honorabilité de juges si éminents à tous les titres! Mais il y a une infirmité à laquelle ils ne sauraient échapper : ils appartiennent à l'humanité.

Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas sur ce point le témoignage de l'expérience ?

On ne peut, en effet, oublier ce qui s'est passé à la suite de la loi

de 1850, qui attribuait aux professeurs universitaires de l'enseignement secondaire la délivrance du certificat d'aptitude au grade de bachelier. On sait les inégalités que ce système avait enfantées à l'égard des élèves qui n'appartenaient pas à l'Université. Elle ne put elle-même en méconnaître la gravité, et ce fut alors que le droit d'examen fut transporté aux professeurs des facultés.

Les Universités libres seront donc placées dans cette alternative : ou de faire courir à leurs élèves les chances défavorables d'une partialité involontaire et inconsciente sans doute, mais inévitable, et il n'est pas nécessaire de faire ressortir ce que l'insuccès des candidats pourra jeter de discrédit sur les institutions nouvelles ; ou bien, pour échapper plus ou moins à des échecs menaçants, d'abdiquer leur indépendance, de découronner leur enseignement, privé de son caractère propre et de son empreinte morale, pour le modeler sur l'enseignement de l'Etat. Ce ne sera plus ni la supériorité des méthodes, ni l'intérêt de la science, ni l'élévation de l'enseignement qu'on aura en vue : ce sera le diplôme. Mais avec le diplôme obtenu à ce prix disparaîtra la sérieuse et utile concurrence des Universités libres, qui, transformées en de simples écoles de répétition, auront perdu leur raison d'être.

Ainsi, c'est à la ruine des Universités libres que l'on tend par la voie où l'on prétend entrer. Et, dès à présent, pense-t-on que la présentation du projet de loi de l'enseignement supérieur soit restée sans effet, et que son apparition n'ait pas répandu dans le pays les plus légitimes et les plus fâcheuses alarmes? Qu'on le sache, cette initiative prise si inconsidérément par le pouvoir pèse sur la situation comme une menace de spoliation : elle entrave sérieusement le mouvement sorti de la loi de 1875. C'est, en effet, sous l'autorité de cette loi, sur la foi de ses dispositions consacrées après une longue et laborieuse discussion par le vote solennel d'une Assemblée souveraine, que sont nées, dans la confiance de l'avenir, ces nobles entreprises où, en vue des intérêts moraux à servir, tant et de si grands intérêts matériels ont été engagés.

Est-il permis au Gouvernement, est-il prudent et habile de sa part de venir les inquiéter brusquement, sans qu'aucune épreuve ait eu le temps de se produire? Et ne pourrait-on pas ajouter que, à raison même de ce que la loi de 1875 était sortie d'un esprit de transaction, il y avait là comme un contrat d'honneur qui se plaçait plus particulièrement sous la garde du pouvoir? En méconnaissant ce devoir, le Gouvernement ne fait-il pas ainsi apparaître on ne sait quelle politique passionnée et violente, à la place de la politique de

modération et de conciliation qu'appelaient les nécessités de la situation.

KOLB-BERNARD, *sénateur.*

(*La fin au prochain numéro.*)

SAINT MARTIN

Quand on passe du Blésois dans la Touraine, on est frappé de l'air de famille qui se retrouve entre les deux pays dans les sites, les costumes, le caractère, les types et la physionomie morale, et jusque dans les aspects, les accidents variés de cette riante et féconde nature.

Descendons alors ensemble ce beau fleuve de la Loire, qui est leur véritable trait d'union, et va porter dans leur sein les trésors d'une vie commune.

Arrêtons-nous un instant vis-à-vis de la reine des Gaules Celtiques, de cette antique cité de Tours, dont nous apercevons d'ici la gracieuse cathédrale. Ses flèches jumelles semblent aller chercher le ciel. Leur structure svelte, aérienne, ne charme pas seulement l'œil de l'artiste et de l'archéologue, elle ravive en nous le souvenir d'une époque mémorable dans la vie d'une nation, celle où sortant des limbes du paganisme, cette nation entre enfin dans les voies lumineuses qui conduisirent à ses hautes destinées celle qui devait un jour s'appeler la France, c'est-à-dire le soldat du Christ.

Cette transformation bénie ne fut certes pas l'œuvre d'un jour. Il fallut bien des travaux, bien des miracles, pour renverser ainsi un vieil édifice social qui avait pour base les passions humaines, pour inspirateur l'Ange des ténèbres, pour garde la première armée, la première puissance du monde, l'armée et la puissance romaine.

Mais Dieu voulut. Sous le souffle de cette volonté souveraine tout s'écroule à la fois, empire et paganisme — comme ces pyramides de sable qu'enfante et disperse tour à tour le vent brûlant du désert.

Le monde entier fut couvert de ces ruines gigantesques — et sur leurs débris, de leurs vestiges épars, s'élevèrent les nobles

basiliques portant jusque dans les nues comme un hommage de la terre, le signe sacré de son Rédempteur.

Et de quelles mains redoutables se servit donc l'éternel créateur, pour renverser le colosse romain et le pouvoir presqu'universel du roi de l'abîme ?

Celles de pauvres et pieux solitaires, ayant pour seules armes la prière et pour levier..... LA FOI ! ....

Mais cette prière était ardente comme la flamme qui jaillit des rayons du soleil d'Orient — et la foi qui en était la récompense et comme la réponse céleste, descendait dans leurs cœurs, se traduisant par leurs œuvres miraculeuses, avec l'irrésistible pouvoir qui émane du trône même de Dieu !

C'est avec ces idées vraies et sous ce jour, hélas ! peut-être étrange et nouveau pour les hommes de notre époque néfaste, que nous devons étudier les monuments et les saintes existences dont nous allons d'une main fidèle, quoique inhabile, essayer de retracer les lignes sévères, les aspects vénérés. Pour comprendre une époque il faut absolument retourner en arrière, s'incarner en quelque sorte à son millésime, s'inpirer de son esprit. Ce ne sera pas reculer ici, ce sera renaître et retrouver la vie aux sources mêmes descendues des rochers d'Horeb.

Oui, en revoyant d'un œil respectueux et attendri, les flèches bénies du sanctuaire natal, notre cœur animé des meilleurs sentiments qui l'aient fait battre dans sa jeunesse se reportait par la pensée à ces temps antiques où la foi chrétienne, comme une pure et brillante aurore, se levait sur ces bords aimés de la Loire et du Cher, sur ces riches campagnes de la Gaule régénérée et enfantait ces basiliques immortelles dont les légers arceaux, les merveilleuses dentelures, semblent encore de nos jours défier les atteintes du temps.

Mais s'il a pieusement respecté l'œuvre sainte, il a effleuré de son aile le nom de l'ouvrier, et ce nom, peut-être, sera pour nos chers compatriotes une chose nouvelle, car cette nef qui fait aujourd'hui leur orgueil et leur gloire légitimes, bien que placée jadis sous la protection du second de ses pasteurs (saint Gatien) fut dans son principe l'œuvre bénie de l'illustre vieillard qui portait sur la terre le nom de MARTIN.

Nous allons donc essayer de reproduire dans cette courte notice quelques-uns des traits les plus saillants de cette légendaire physionomie. Nous disons légendaire à dessein. Car aux yeux des générations actuelles, imbues des fausses doctrines nées du génie du mal, (sous le nom d'esprit révolutionnaire ou de progrès, ce qui au fond est synonyme,) tout ce qui sort des habitudes de ce monde frivole, ignorantissime et corrompu, tout ce qui porte l'austère cachet de la vérité, tout ce qui la proclame par des faits incontestables, avérés mais merveilleux, et s'affirme en dehors de leur vie matérielle, tout cela, dis-je, est traité par ces puissants esprits, de chimères, de visions, de légendes fabuleuses en un mot.

Elles oublient, comme les populations énervées de la Rome du Bas-Empire, que le vieux monde craque de toutes parts et que l'heure terrible n'est pas éloignée, peut-être, où la main qui fit sortir les sphères du chaos, tracera au milieu de l'épouvante et de la consternation des convives de leurs derniers festins, le *Mané Tékel Pharès* de la justice éternelle !.....

Mais cette heure des suprêmes angoisses n'est pas encore sonnée... profitons donc au moins du jour qui va finir, et lisons à sa lueur mourante les salutaires enseignements du passé, dans la vie, les bienfaits et les merveilles éloquentes de l'admirable serviteur que Dieu choisit pour éclairer nos ancêtres de la lumière d'en Haut.

Alfred Mahon.

(*Suite au prochain numéro.*)

LA CHARITÉ A PARIS

(Suite. — V. depuis le numéro du 10 juin).

19. Œuvre des pauvres malades, dirigée par le supérieur des Lazaristes, 95, rue de Sèvres. — Somme supprimée : 1,000 francs.

En 1617, Vincent de Paul était chargé de la cure de Châtillon-des-Dombes.

Un dimanche, au moment où il allait monter en chaire, on le pria de recommander à la charité des fidèles une famille dont presque tous les membres étaient malades, dans une ferme du voisinage.

Il le fit, et sa parole fut si efficace qu'un grand nombre de ses paroissiens prirent le chemin de la ferme pour aller porter des secours.

Après les vêpres, Vincent de Paul s'y rendit lui-même et fut surpris de rencontrer tant de personnes charitables.

Telle est la légende, telle est l'origine de cette œuvre.

Ses ramifications s'étendent maintenant sur le monde entier ; la charité est de tous les pays.

Pour ne parler que de Paris, disons qu'elle y est largement pratiquée, à l'aide de comités formés dans chaque quartier de la capitale par des dames patronnesses.

Cette mission s'accomplit discrètement, sans bruit, sans apparat, Que de délicates précautions à prendre pour arriver à faire accepter des dons, sans avoir l'air de les offrir !

Il n'y a pas bien longtemps de cela, un beau vieillard, un gentilhomme, à bout de ressources, souffrait de toutes les misères, dans un étroit appartement que la pitié du propriétaire lui avait abandonné au cinquième étage de la maison.

Un jour, le vieillard vit arriver chez lui deux jeunes femmes.

— Monsieur le comte, nous venons vous prier de nous rendre un grand service, fit l'une d'elles après avoir décliné son nom aristocratique.

— Hélas ! madame, répondit le comte de X... en esquissant un sourire spirituel, il y a bien longtemps déjà que je ne puis en rendre.

— Nous allons le savoir, continua la jeune visiteuse; voici de quoi il s'agit : Nous faisons partie, madame et moi, d'un comité de bienfaisance, dont M. le baron de... (ici un nom imaginaire) était le président. Mais ce cher baron veut rentrer dans ses terres, en province, et nous abandonne. Nous avons songé à vous pour le remplacer. Monsieur le comte, vous êtes un homme de bon conseil, d'un cœur généreux, vous pouvez donc nous être utile.

Bref, après une certaine hésitation, le comte de X... se trouva bientôt dans l'impossibilité de refuser ; et au même instant où ces dames le nommaient président, elles lui laissaient, *ainsi que cela, dirent-elles*, *est formellement prescrit par les statuts*, le premier trimestre des émoluments attribués à ses nouvelles fonctions.

Le digne homme n'a jamais su à quel généreux subterfuge il devait cette pension.

Voilà de la grande et belle charité !

20. Œuvre de Notre-Dame de la Miséricorde, 340, rue de Vaugirard. — Somme supprimée : 2,000 francs.

Cette maison est dirigée par les Sœurs de l'Ordre de Saint-Joseph. Elles accueillent les jeunes filles qui sortent de prison, après y avoir subi une détention correctionnelle. Les pensionnaires de l'Œuvre de Notre-Dame de la Miséricorde sont des condamnées libérées.

La faute n'a pas été grande; il y a eu la part de l'extrême jeunesse; celle de l'irréflexion, du dépit, de la colère. Souvent, un accès de coquetterie irréalisable leur a conseillé le vol. D'autres fois, l'abandon les a conduites au vagabondage; enfin, toutes ont péché, il est vrai, peu ou prou; mais aucune d'entre elles n'est encore incorrigible.

Le nombre des pensionnaires actuellement dans la maison s'élève au chiffre de quatre-vingt-deux. Elles y arrivent ordinairement en sortant de la prison de Saint-Lazare, remises à la supérieure par les soins de l'administration, qui les lui recommande suivant que leur conduite aura été appréciée pendant leur détention.

D'autres y sont confiées par les soins de leurs parents; toutes y sont très-jeunes, car elles ne peuvent y être admises que jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

La maison est administrée avec ordre ; le règlement n'exclut pas cependant une sorte de vie de famille bien comprise; il n'a aucun rapport avec celui d'une prison. Cependant il impose des devoirs et un labeur auxquels aucune de ces jeunes filles ne saurait se soustraire. On se lève à cinq heures et le travail commence aussitôt, car on leur apprend surtout l'horreur de l'oisiveté, qui est généralement la cause des fautes qu'elles ont commises.

Aucune condition ne leur est imposée pour rester plus ou moins de temps à la Miséricorde, et, chose assez extraordinaire, toutes s'y plaisent à ce point, qu'il faut toujours leur chercher une condition meilleure pour les décider à quitter l'asile.

Nous n'avons vu qu'une seule pensionnaire malade; encore faut-il ajouter que cette pauvre fille souffre d'une affection de poitrine. A la grande désolation de la supérieure, il ne lui a jamais été possible de créer une infirmerie; pourtant, malgré les difficultés matérielles qui existent, elle a voulu garder près d'elle sa malade, plutôt que l'attrister en l'obligeant d'aller finir ses jours dans un hospice.

— Si j'avais une infirmerie, nous disait la digne directrice, je n'aurais plus rien à souhaiter dans ce monde; car mes pauvre enfants frémissent à l'idée de l'hôpital.

— Combien vous faudrait-il, Madame, pour cette petite construction ?

— Avec quatre mille francs, j'aurais de quoi parer à toutes les éventualités.

— Ce serait bien petit alors, lui dis-je.

— Mais aussi, voyez comme elles se portent bien; et puis la seule idée d'être soignées dans la maison les préserverait de toute maladie.

En attendant les fonds pour l'infirmerie, la directrice s'est vu supprimer ses deux mille francs d'allocation. Différence : six mille!

21. Orphelinat de la Providence, 1, rue Oudinot. — Somme supprimée : 1,500 francs.

Si nous avions une dénomination à donner à cet établissement, peut-être un des plus complets en ce genre, nous l'appellerions : *un nid de bonnes œuvres.*

En effet, quand on entre dans la vaste cour où sont groupées les constructions affectées aux différents services de bienfaisance de l'Œuvre, on se croirait au centre d'un village exclusivement bâti au profit des misères humaines.

L'ensemble forme d'abord un pêle-mêle d'un aspect pittoresque qui séduit le visiteur. A droite, c'est une crèche pour l'enfant qui vient de naître; plus loin, l'orphelinat des petits garçons; au fond, celui des filles. Ici, c'est la pharmacie ; là, c'est la *Société de la paroisse;* entrez de ce côté, vous aurez des vêtements; passez par celui-ci, vous aurez du pain, partout, enfin, une main qui donne, une voix qui console.

Et, au milieu de ce phalanstère, très-certainement oublié par Victor Considérant, un mouvement, un va-et-vient continuel, une activité qui dénotent que l'oisiveté est une divinité inconnue dans cette ruche bourdonnante.

Vingt-six religieuses, filles de Saint-Vincent de Paul, ayant fait vœu de pauvreté, suffisent à l'administration générale. Cependant, quand on songe qu'il y a là *deux cent trente-six enfants* d'âges différents, qu'il faut surveiller, instruire et rendre aptes à une profession; qu'il faut en outre pourvoir à tous les services si multiples de la maison, on se demande de quelle essence particulière sont faites ces femmes, pour tenir tête à tant de charges et de responsabilités, sans jamais faiblir, sans jamais se plaindre.

— Nous tâchons de faire d'une orpheline une femme de ménage avant tout, me disait la supérieure; une femme qui soit bonne

chrétienne et pas ignorante, de manière à savoir vivre dans le monde, soit chez elle, soit chez les autres.

Ces simples, mais touchantes paroles, expriment mieux que nous ne saurions le faire l'utilité des établissements analogues et condamnent les rigueurs injustes que l'on cherche à leur infliger, en les réduisant à l'impossibilité d'exister.

Heureusement, la charité pense autrement.

22. Colonie agricole du Mesnil-Saint-Firmin; siége de l'administration, 22, rue Jacob. — Somme supprimée, 2,000 francs.

But de l'œuvre. — Recueillir des orphelins et en faire des agriculteurs.

En 1843, le comte Molé fonda l'établissement qui élève actuellement plus de cent enfants dans deux colonies agricoles, situées dans le canton de Breteuil, près de Clermont, département de l'Oise.

Ces enfants reçoivent une véritable éducation agricole, on les instruit d'abord jusqu'à l'âge de douze ans dans une première maison tenue par des sœurs, puis ils passent à la ferme que dirigent les Frères, sous la haute direction de M. Alfred Blanche, qui est protestant. On voit donc que messieurs du conseil municipal avaient tort d'accuser l'Œuvre de s'occuper surtout de propagande catholique.

Les enfants labourent, donnent à la terre toutes les cultures, lèvent la moisson, battent les récoltent, soignent les bestiaux, font le service de la vacherie, de la laiterie, etc.

Recueillir les enfants trouvés, abandonnés et orphelins, exposés à devenir des éléments de désordre social, leur assurer une éducation et une instruction convenables, leur procurer un bon placement, c'est préparer des hommes honnêtes et laborieux. La France n'en a jamais eu plus grand besoin.

L'invasion prusienne a longtemps et lourdement pesé sur les établissements de la Société *d'adoption* qui a réussi, depuis la guerre, à remplacer tous les éléments disparus, les outils, le bétail, les chevaux, etc., etc.

Seulement elle est engagée et il faut qu'on lui vienne en aide.

23. Société de Saint-François-Régis, 13, rue Madame. — Somme supprimée : 4,300 francs.

But de l'œuvre. La société s'est donné la mission de procurer aux pauvres du département de la Seine les actes nécessaires à leur mariage civil et religieux.

Le 13 février 1826, M. Gossin, conseiller à la Cour de Paris, obéissant à un vœu qu'il avait fait dans un pélerinage à Saint-François-Régis, créa cette institution dans le but de faciliter les mariages entre les pauvres qui vivent en dehors des lois morales. — Que de malheureux ne régularisent pas une situation, dont les enfants survenus restent les seules victimes, par l'unique manque de moyens de se procurer les pièces nécessaires au mariage! L'œuvre de Saint-François Régis lève les difficultés. Elle aide au mariage des protestants et des israélites comme au mariage des catholiques.

Les personnes indigentes qui désirent se marier se font inscrire le dimanche, jour de fermeture des ateliers. Une fois inscrites, elles n'ont plus à s'inquiéter de rien. La Société fait venir les papiers, s'occupe des formalités des mairies, et, le jour venu, remet à la fiancée une alliance en argent et une médaille de mariage.

Depuis la fondation jusqu'au 31 décembre dernier, l'institution de Saint-François Régis a réalisé cinquante-quatre mille mariages et légitimé près de trente mille enfants. Ses archives ont servi depuis la Commune à refaire plus de dix mille actes de l'état civil.

La moyenne des mariages est annuellement de quinze cent ; c'est tout ce que peut l'œuvre, dont les frais s'élèvent à vingt mille francs et qui n'a pour toutes ressources qu'une quête.

La Société compte vingt membres. M. le curé de Saint-Sulpice est son conseiller d'honneur, et son président est M. Léon Gossin, fils du fondateur.

La majorité des gens du Luxembourg, en refusant son concours à cette œuvre, a certainement voulu donner un semblant de consécration à l'état de concubinage dans lequel vit une grande partie de ses électeurs.

(*La suite au prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. *Guérison de Caroline Esserteau*, in-12 de 352 pages, 2e édition, Paris et Poitiers, 1875, chez Henri Oudin.

Il y a une chose qui contrarie fortement l'incrédulité, c'est que Dieu s'obstine à faire des miracles; or, contre ces faits, tous les so-

(1) Nous prions MM. les auteurs et les éditeurs qui nous envoient des livres, pour qu'il en soit rendu compte, de nous en indiquer en même temps le prix.

phismes tombent. C'est pourquoi l'incrédulité prend le parti de nier et de plaisanter; mais ceux qui ont vu, et qui ont étudié, ne se contentent pas d'une plaisanterie ou d'une négation, ils se confirment même dans la croyance aux miracles, en voyant qu'on ne leur oppose que ces plaisanteries et ces négations, ce qui prouve qu'on ne peut s'en débarrasser autrement. Un seul miracle, avéré, authentique, renverse tous les échafaudages savamment construits de l'athéisme et du matérialisme. Nous considérons la guérison de Caroline Esserteau, arrivée pendant le pèlerinage niortais des 2 et 3 juillet 1873, comme un de ces faits qui déconcertent l'incrédulité. Le respectable archiprêtre qui en a écrit la relation, adressée à Mgr l'évêque de Poitiers, a par là même apporté sa pierre à l'édifice de la défense du surnaturel et à la glorification de la sainte Vierge. Nous ne disons pas aux incrédules : Croyez, le miracle est évident; nous leur disons : Étudiez, examinez de bonne foi, et après cela, jugez ! Quant aux fidèles, nous leur disons qu'ils trouveront dans le livre que nous avons sous les yeux, tout ce qui peut contribuer à nourrir la confiance en Dieu, et à exciter la reconnaissance envers sa bonté. La *Guérison de Caroline Esserteau* en est arrivée à sa seconde édition; il y en aura d'autres, nous n'en doutons pas.

2. *Sophie*, par Charles Dubois, in-12 de 322 pages ; Paris, 1876, chez Th. Olmer; — prix : 3 francs.

« *Sophie*, dirons-nous avec un critique, est le premier pas d'un homme de foi et de talent dans une voie nouvelle. Pas une situation, pas un mot, dans ce livre, n'est en désaccord avec les principes catholiques de l'auteur. Mais, tout en faisant de *Sophie*, comme de ses œuvres précédentes, un roman catholique, M. Ch. Dubois a fait de *Sophie* un *roman véritable.* Ici, en effet, l'auteur aborde résolûment la peinture de l'amour honnête, d'abord. Il va plus loin. Il nous montre la passion elle-même, il en étudie la marche dans le cœur de Sophie, où la passion est combattue par la foi; dans le cœur de Gaston, où la passion règne sans frein. *Sophie* réunit ainsi tout ce qu'il faut pour plaire à ce public d'élite qui ne cesse de répéter aux romanciers honnêtes : Restez moraux, restez religieux, mais, si vous voulez nous intéresser, soyez moins timides. Ce public trouvera dans *Sophie* le type spécial de roman qu'il réclame depuis si longtemps. »

Nous souscrivons à ce jugement en ce qui concerne le talent et la foi de l'auteur, et nous pensons que son livre sera une agréable et honnête récréation pour plus d'un lecteur; mais, précisément à cause de la hardiesse qu'il montre dans son œuvre, les mères de fa-

mille et les maîtresses de pensionnat trouveront qu'il faut attendre avant de mettre *Sophie* entre les mains des jeunes lecteurs et lectrices.

3. *Les Merveilles de l'œil*, étude religieuse d'anatomie et de physiologie humaine, par l'abbé A. Riche, sulpicien, in-24 de 238 pages; Paris, 1876, chez E. Plon et Ce.

Excellent livre où la science et la religion se prêtent un heureux secours. Pour M. l'abbé A. Riche, les *Merveilles de l'œil* nous montrent la grandeur de Dieu. Aussi, à côté d'études intéressantes sur les lois physiologiques et les conditions anatomiques qui constituent l'organe de la vue, rencontre-t-on dans cette œuvre des aperçus religieux d'une réelle profondeur. — Il y a là un très-heureux essai d'études religieuses appliquées aux sciences naturelles, et celles-ci n'ont pas à s'en plaindre.

4. *Sainte Eustelle*, drame chrétien en trois actes, avec chœurs, par l'abbé Augustin Rainguet; in-18 de 96 pages; Surgères, chez J. Tessier.

De beaux vers, de nobles sentiments, voilà ce drame chrétien qui vient prouver une fois de plus quelle est la richesse de cette mine poétique qu'on appelle les *Actes des Martyrs*. On sait ce que fut sainte Eustelle, la glorieuse martyre de la Saintonge. M. le chanoine Rainguet, en en faisant l'héroïne de son drame, a voulu contribuer à sa gloire; il a réussi. Nous regrettons seulement que les acteurs du drame, appartenant aux deux sexes, en rendent difficile la représentation dans les maisons d'éducation chrétiennes et dans les cercles d'ouvriers.

5. *Entretiens spirituels*, par Mlle Barbier, in-32 de 266 pages; Paris, 1876, chez E. Plon et Ce.

Œuvre où respire la foi la plus vive et la charité la plus douce, et dont les éditeurs ont fait un vrai bijou typographique. L'auteur, Mlle Barbier, a fait, sous ces divers titres : Prières, Entretiens spirituels, le Christ, les Evangiles, Pensées, Poésies, un véritable petit traité de morale à l'usage des pauvres, des affligés, des malades, et qui est-ce qui échappe à l'une de ces trois catégo-

ries? où respirent la tendresse et la grâce sans prétention d'une âme profondément et ardemment chrétienne.

---

6. *L'enseignement scientifique et médical de l'Etat* et l'organisation des Universités catholiques, par le Dr de Marmiesse; in-8° de 144 pages; Paris, 1876, chez Victor Palmé; — prix 2 fr.

Le Dr de Marmiesse, en publiant sous forme de brochure les excellentes études qu'il a fournies à la *Revue du Monde catholique* sur l'enseignement scientifique de l'Etat et sur les Universités catholiques, a rendu un véritable service à la liberté d'enseignement. Il ne déclame pas, il cite des faits et des chiffres, et ces faits et ces chiffres sont écrasants pour l'Université de l'Etat en général, et pour l'Ecole de médecine en particulier. Aussi nous expliquons-nous fort bien, après avoir relu ces Etudes, le déplaisir qu'elles ont causées en certain lieu, et la haute approbation que l'auteur a reçue de Mgr Dupanloup. M. de Marmiesse fait appel à la conscience de tous, des républicains sincères comme des royalistes convaincus, et, après avoir montré tous les inconvénients, tous les dangers du monopole, il en demande la suppression : il est difficile, quand on est de bonne foi, de ne pas accepter une conclusion aussi fortement motivée.

J. Chantrel.

Livres reçus dont il sera prochainement rendu compte :

L'Eglise russe et l'Immaculée-Conception, par le P. Gagarin.
Venise et l'Espagne, par Renée de la Richardays.
Le Sceau divin, par l'abbé Freynet.
Histoires et souvenirs, par Mme de Matigny.
La France et la Belgique, par Alb. Andermatt.
Les soldats du Sacré-Cœur de Jésus, traduit de l'italien.
Premières leçons de politesse, par Mme Marie de Bray.
La question du drapeau.
Le Journal de Marie-Edmée, avec introduction de M. de Latour.
Deux mots sur l'enseignement de la religion, par Mgr Isoard.

Plusieurs petits livres de la Bibliothèque à 25 centimes.

LIVRES A L'INDEX.

Par un décret du 13 juin, la Congrégation de l'Index vient de condamner les ouvrages suivants :

La Régénération du Monde. Opuscule dédié aux douze tribus d'Israël, par Joseph de Félicité. — Courtrai, 1860. — *La Résurrection dans le Système de la Régénération du monde.* Opuscule dédié aux douze tribus d'Israël, par Joseph de Félicité. — Bruxelles, 1869.

Ganganelli, A Egreja e o Estado, por Joaquim Saldanha Marino. — *Latine :* Ecclesia et Status (Ganganelli, l'Eglise et l'Etat), Auctore Joachimo Saldanha Marinho. — Rio de Janeiro, 1874-1875.

Arnaldo da Brescia e la Rivoluzione Romana del XII secolo (Arnaud de Bresse et la Révolution romaine du XIIe siècle), studio di Giovanni De Castro. — Livorno (Livourne), coi tipi di Franc. Vigo, 1875.

Dio, l'Universo e la Fratellanza di tutti gli Esseri nella Creazione (Dieu, l'Univers et la Fraternité de tous les Etres dans la création), per S. P. Zecchini. Torino (Turin), stamperia del l'Unione tipografico-editrice, 1875.

Per una Protologia secondo i progressi e i bisogni delle scienze naturali a compimento del sistema filosofico di Vincenzo Gioberti, (Pour une Protologie selon le progrès et les besoins des sciences naturelles, comme complément du système philosophique de Vincent Gioberti), Note di G. B. Garrione. — Torino (Turin), tip. lit. Camilla e Bertolero, 1876. — *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.*

La Semaine ou le 3e *commandement de Dieu*, par Migorel, curé de Malétable. — Prohib, una cum præfatione ms. et numismate panni coloris rubri, in quo hæc verba leguntur : Dieu le veut, et N.-D. de la Salette : *Decr.* 6 *Dec.* 1875.

Le temporalità della Chiesa e la questione romana. (Le Temporel de l'Eglise et la question romaine), per Canonico Mario Ayala Rosso. — Castrogiovanni, tipografia D. Pagano, 1874. *Decr. S. Off.* 17 *Nov.* 1875.

Otto mesi a Roma durante il Concilio Vaticano, impressioni di un contemporaneo per Pomponio Leto. (Huit mois à Rome pendant le concile du Vatican, impressions d'un contemporain par Pomponio Leto.) — Firenze (Florence) successori Le-Monnier, 1873. *Decr. S. Off.* 29 *Mart.* 1876.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

V

La fin d'une joyeuse vie.

Après avoir reconduit le curé jusqu'à la porte, Jacques et Mathurin eurent la curiosité de regarder du côté de la maison du père Lajoie, qui se trouvait à quelque cent mètres de là. En ce moment même, la servante du vieux rentier sortait tout effarée de la maison, et courait dans la direction de la maison du médecin. Peu après, ils aperçurent sur le seuil de la porte l'ouvrier Baptiste, qui avait l'air d'attendre avec impatience l'arrivée de quelqu'un, et ils virent entrer deux ou trois personnes qu'à cette distance il leur était difficile de reconnaître, — car le jour commençait à baisser très-sensiblement, — et qui, d'ailleurs, ne leur parurent pas appartenir au village.

— Il se passe là quelque chose de singulier, dit Jacques.

Sans doute que le père Lajoie va plus mal, dit Mathurin. Sa servante court chez le médecin, bien sûr. Baptiste, qui est son plus proche héritier, comme étant son neveu, veille au grain. Mais je voudrais bien savoir qui est-ce qui vient d'entrer avec lui.

— Ça m'a l'air de n'être pas d'ici.

— Si c'étaient de ces Solidaires dont M. le curé vient de nous parler ?

— Ma foi !

— Oui, Jacques, ce sont des Solidaires; ces gens-là viennent prêter main-forte à Baptiste. Je crois que ça va bien mal pour ce pauvre père Lajoie.

— Voilà M. Tirsang qui vient en toute hâte. Oh! il y a quelque chose, bien sûr.

— Si nous avertissions M. le curé de ce qui se passe? demanda Mathurin.

— Mais, Mathurin, tu sais bien qu'on vient de le renvoyer tout à l'heure.

— C'est vrai, dit Mathurin tristement; cependant c'est dur de laisser mourir un chrétien sans l'assistance d'un curé.

— Que veux-tu? reprit Jacques. Si c'est une idée au père Lajoie, il est libre, et puis, entre nous, on n'est pas sûr de ce qu'il y a après.

(1) Reproduction interdite. Voir les quatre numéros précédents.

— C'est justement parce qu'on n'est pas sûr qu'il ne serait pas mal de prendre ses précautions.

— Bah! bah! le bon Dieu est bon ; il ne pourra pas se résoudre à faire souffrir un brave homme qui a tant fait rire les autres.

— Non, sérieusement, Jacques, je ne crois pas qu'il soit à propos de plaisanter en pareille circonstance. Le père Lajoie s'est moqué du bon Dieu pendant toute sa vie ; il n'a ni tué ni volé, à ma connaissance, du moins, mais il a donné de bien mauvais exemples, et je crains bien qu'il n'ait pas toujours porté la joie dans les familles avec les belles leçons qu'il donnait aux jeunes gens et les aventures dont il se vantait chez M. Poussaboire. Vois-tu, si j'avais vécu comme le père Lajoie, je n'aimerais pas à mourir sans mettre ordre aux affaires de ma conscience.

— Ah! ça, Mathurin, voilà que tu parles comme ceux qui vont à la messe tous les dimanches.

— Je t'avoue, Jacques, que, depuis une heure, je me sens tout retourné ; Baptiste, M. Saitout, M. Tirsang, M. le curé, qui ont parlé pourtant d'une façon si différente, ont fini par me faire croire que M. le curé pourrait avoir raison. Que veux-tu, Jacques? C'est vrai que je n'use pas beaucoup de religion, mais, dans le fond, je reconnais que la religion est une bonne chose.

— Bon ! tu vas bien. En continuant comme ça, tu mourras dans les habits d'un capucin.

— Tu plaisantes toujours, Jacques ; mais, vrai, ce n'est pas le moment. Et, ma foi, il en arriveras que pourra, je vais prévenir M. le curé.

Mathurin, partit, pendant que Jacques rentrait chez lui en riant de ce qu'il appelait la cagoterie de son vieux camarade, mais moins gai pourtant qu'il ne voulait en avoir l'air.

Quelques minutes plus tard, le bon curé repassait précipitamment devant les deux modestes maisons de Jacques et de Mathurin, et allait frapper à la porte du père Lajoie.

L'ouvrier Baptiste vint à cet appel :

— C'est vous, monsieur le curé ?

— Oui Baptiste, c'est moi. Comment va notre cher malade?

— Mais pas trop mal, monsieur le curé.

— Puis-je le voir ?

— Pour cela, c'est impossible. M. Tirsang est là ; il a défendu à personne de lui parler, parce que la moindre émotion pourrait le tuer.

— Alors, il est bien mal ?

— Mais non, mais non.

— Laissez-le moi voir un moment. J'irai avec prudence. Il m'a fait demander ce matin; il m'avait prié de revenir dans la soirée, ma vue, vous le voyez, ne pourra le surprendre.

— C'est inutile, monsieur le curé; il y a défense du médecin.

— Prenez garde, Baptiste, vous prenez là une terrible responsabilité. Pourrais-je voir au moins M. Tirsang?

— Je vais le lui demander, si vous voulez.

— Je vous en prie.

Deux minutes après, ce ne fut pas Baptiste, qui revint, mais une autre personne que le curé ne connaissait pas et qui avait la tournure d'un ouvrier endimanché.

— Pourrais-je parler à M. Tirsang? dit le curé.

— Impossible, monsieur, il est trop occupé auprès du malade,

— Je vais attendre.

— Inutile, monsieur. Au reste, je dois vous dire que c'est précisément vous que le père Lajoie refuse de voir. Il s'est formellement exprimé à cet égard, tout à l'heure encore. Il a vécu en libre penseur, sans cette imagination qu'on appelle Dieu; il veut mourir en libre penseur, sans prêtre et sans Dieu. C'est sa volonté expresse; la volonté d'un mourant est sacrée.

— Etes-vous sûr de ce que vous avancez, monsieur?

— Si vous ne croyez pas, lisez.

Le curé prit le papier qu'on lui tendait; il vit la triste confirmation de ce qu'on lui disait, et, au bout de la profession de foi solidaire la signature presque informe du père Lajoie. Il leva vers le ciel ses yeux remplis de larmes, salua et se retira.

La porte se referma brusquement derrière lui, et il put encore entendre cette odieuse parole prononcée avec un ricanement infernal :

— Enfoncé, le curé!

Cependant la chambre où le père Lajoie gémissait sur son lit de souffrance, présentait un bien triste spectacle.

Le père Lajoie, dont le nom ne paraissait plus, à cette heure, qu'une cruelle ironie, respirait péniblement et ne portait plus que des regards presque éteints sur ceux qui l'entouraient. On voyait qu'il avait encore toute sa connaissance, mais qu'il avait à peine la force de remuer les bras et d'articuler quelques paroles.

De temps en temps le médecin lui tâtait le pouls :

— Bon pouls! bon pouls! père Lajoie, nous sortirons de là, disait-il, et, se tournant vers les quatre hommes qui se trouvaient là, il leur indiquait d'un coup-d'œil significatif qu'il n'en avait plus pour longtemps.

— Croyez.... vous... que... j'en... revienne? demandait le moribond avec effort.

— Parbleu!

Et l'œil du moribond reprenait un moment son éclat.

Baptiste ne disait rien, mais ses trois compagnons appuyaient sur les paroles rassurantes du médecin et consolaient le malheureux en lui contant encore, — affreux courage dans un moment si solennel, — quelqu'une de ces histoires scandaleuses, dont le père Lajoie aimait autrefois à assaisonner ses conversations.

Le médecin sortit en disant :

— Allons, allons, tout va bien. Au revoir, père Lajoie. Demain, il y aura du mieux.

— Au..... revoir..... monsieur..... Tirsang.

Et à Baptiste qui le reconduisait à la porte :

— Il n'en a pas pour plus d'une heure, dit M. Tirsang.

Un éclair de joie passa dans les yeux de Baptiste, joie égoïste de l'héritier qui se voit sur le point de saisir la proie qu'il convoite depuis longtemps.

— Catherine!... disait faiblement le mourant à sa servante, lorsqu'il rentra.

— Quoi, monsieur?

— Je... me... sens... bien... mal.

— Du courage! monsieur; le médecin dit que ça ne va pas mal.

Et, après un moment de silence :

— Catherine!

— Monsieur?

— Approche... Catherine.

Et baissant encore la voix :

— Catherine... je sens... que... je... m'en... vas... M. le curé...

— Qu'est-ce que vous parlez de M. le curé? demanda l'un des solidaires. Est-ce que vous voulez le faire venir? Elle serait bonne celle-là, par exemple.

Le père Lajoie ferma les yeux, et on lui entendit dire d'une voix tremblante :

— Non...

— A la bonne heure, donc! M. le curé, nous n'en voulons pas. Nous ne sommes pas des enfants, n'est-ce pas, père Lajoie, pour avoir peur de tous les croquemitaines qu'inventent les curés?

Le père Lajoie ne dit rien. Puis, tout à coup, se levant, d'un mouvement convulsif, sur son séant :

— M. le curé! dit-il d'une voix forte à laquelle on ne pouvait s'attendre dans l'état d'affaiblissement où il se trouvait.

Il retomba sur son lit, et le râle de l'agonie commença, pendant lequel on lui entendait prononcer des paroles à peine articulées qui témoignaient des terreurs dont son âme était assiégée.

La servante Catherine voulut courir au presbytère; on l'en empêcha.

Le râle devenait à chaque minute plus fort, puis il s'affaiblit, puis les yeux devinrent effroyablement fixes, puis il y eut un dernier hoquet... Le père Lajoie n'était plus...

— C'est fini! dit l'un des solidaires.

— Pauvre père Lajoie, dit un autre; au moins il n'a pas fait le plongeon.

— Eh bien! Baptiste, dit le troisième, te voilà héritier?

— Mon pauvre oncle! dit celui-ci en faisant semblant d'essuyer une larme absente.

— Mon pauvre maître, cria Catherine, qui pleurait véritablement, mais avec un éclat qui n'indiquait pas précisement une douleur bien profonde.

Telle fut la première oraison funèbre prononcée sur le cadavre du père Lajoie, telle fut la fin de cette joyeuse vie qui avait rendu le père Lajoie célèbre dans tous les cabarets et les mauvais lieux de F*** et des environs à dix lieues à la ronde.

Triste fin, froide et lugubre comme le désespoir et le néant.

Quelle différence avec la mort chrétienne!

Le père de famille est là sur son lit de mort, entouré de sa femme et de ses enfants en pleurs, qu'il console lui-même en leur donnant ses derniers avis et en leur parlant de la réunion future et prochaine dans le sein de Dieu.

On pleure et l'on prie; on est affligé, mais on a en même temps les immortelles espérances de la religion, et si ceux qui restent souffrent de la cruelle séparation, celui qui s'en va semble seulement les précéder de quelques jours au lieu de l'éternel repos et de l'éternel bonheur.

Le prêtre entre, il apporte au mourant le sacrement qui est le gage de l'heureuse résurrection. Il n'a que des paroles d'espérance; il ranime les cœurs, il élève les âmes vers la contemplation de cette joie sans mélange que la terre ne connaît pas, et la douleur elle-même est comme vaincue par les consolantes certitudes que donne la foi.

— Partez, âme chrétienne, dit le prêtre, partez sous la conduite des anges, sous la protection de la bienheureuse Vierge, allez recevoir la récompense de vos vertus.

La mort est venue, mais il semble qu'elle n'ait osé toucher que

d'une main légère et presque maternelle ce visage qui reste calme et souriant.

Toute la famille est à genoux; on prie pour le cher défunt, et on le prie aussi de protéger du haut du ciel ceux qui restent encore au milieu des épreuves.

Et la cloche qui sonne, annonçant le départ d'une âme pour la céleste patrie, semble chanter en même temps le triomphe de l'athlète sorti victorieux du combat.

Voilà la mort du chrétien; ce n'est point la mort du Solidaire.

Le lendemain, quand on apprit la mort du Père Lajoie dans le village de F***, ce fut un étonnement universel. On savait à peine sa maladie, et comme les joyeux viveurs qui aimaient à boire avec le père Lajoie se souciaient peu de le voir malade, on ignorait généralement qu'il fût sérieusement atteint. M. Tirsang s'était bien gardé de dire qu'il fût gravement malade, et M. le curé, par charité, avait caché autant que possible ses craintes et ses tristesses. C'était par hasard qu'il s'était trouvé comme obligé de les confier à Jacques et à Mathurin, qui n'avaient pas connu le dernier refus essuyé par le zélé pasteur, et comme le père Lajoie était mort dans la soirée, à une heure où la plupart des habitants de F*** étaient déjà couchés, rien n'avait transpiré au dehors.

L'étonnement fut bien plus grand encore quand on remarqua que a cloche ne sonnait pas le glas funèbre.

— Eh bien! Jacques, dit Mathurin à son voisin, il paraît qu'il est mort.

— Oui, il est mort cette nuit, à dix heures, m'a dit Catherine que je viens de voir revenir du presbytère.

— Pourquoi ne sonne-t-on pas?

— Ah! il paraît qu'il ne doit pas être enterré à l'église.

— M. le curé avait donc raison?

— Oui, je viens de recevoir avis que l'enterrement aura lieu demain, et qu'on se rendra directement de la maison mortuaire au cimetière.

— On n'est pas venu me prévenir comme toi.

— C'est que tu es connu pour un dévot.

— Moi?

— Eh! oui, Mathurin; malgré tes airs, on sait bien que tu es pour les curés.

— Et toi, Jacques, est-ce que tu es leur ennemi?

— Tu sais bien, Mathurin, ce que je pense là-dessus. Je ne déteste pas précisément les curés; je demande seulement qu'ils me

laissent tranquille; mais je ne fraye pas avec eux comme toi et je n'attends pas leur secours pour débourber ma charette.

— Peux-tu en vouloir à notre curé?

— Non, non, je ne dis pas ça. C'est un brave homme, et qui fait bien son métier, et, ma foi, depuis hier, je suis assez disposé à lui donner raison pour la chose qui nous effrayait tant. Mais, enfin, je ne suis pas de son bord, et c'est pour ça, bien sûr, qu'on est venu me prévenir de l'heure et de la façon de l'enterrement du père Lajoie.

— Est-ce que tu iras?

— Ça, je ne dis pas; tu sais que je ne suis pas pour les enterrements de chien, et je ne voudrais pas que le mien ressemble à celui du père Lajoie. Mais on m'a dit que ça serait curieux et bien beau, et qu'il viendrait de la ville un grand orateur qui dirait de très-belles choses. Il faut voir ça.

— Eh bien! Jacques, je ne te donne pas raison.

— Eh bien! Mathurin, il me plaît d'avoir tort.

— Prends garde que tout cela ne te mène plus loin que tu ne voudrais.

— Bah! bah! je n'irai que jusqu'où je voudrai... D'ailleurs, ce pauvre père Lajoie, je ne dis pas que c'était mon ami, mais nous n'étions pas mal ensemble. Ça n'est pas un crime de l'accompagner jusqu'au cimetière.

— C'est égal, il me semble qu'en allant là on donnera raison à ceuxqui ne veulent plus de religion; c'est un plaisir qu'il ne faudrait pas leur faire... Moi, je n'irai pas, et je ne veux pas même regarder passer l'enterrement.

— Comme tu voudras, Mathurin; personne n'est forcé.

Les deux amis se séparèrent là-dessus pour aller à leurs occupations.

Pendant toute la journée, il régna une agitation extraordinaire dans le village. Tout le monde parlait du père Lajoie; on se demandait des détails sur sa mort, on s'informait de la manière dont il serait enterré. Les hommes restés religieux au fond du cœur, mais retenus par le respect humain, se taisaient; les femmes criaient hautement que c'était une horreur d'être enterré sans passer par l'église, comme un pendu et comme un chien. On voyait quelques visages éclairés d'une joie méchante, et les plus avancés se disaient entre eux :

— Voilà un bon tour joué à M. le curé.

L'ouvrier Baptiste, en se rendant à la mairie pour faire les déclarations exigées par la loi, s'était vu entouré de ce qui n'était pas précisément la fleur de la jeunesse du village.

— La mort de mon oncle m'afflige, avait-il dit; mais, en même temps, je suis content de voir que les curés seront battus et qu'on ne nous imposera pas le Syllabus.

Il était bien plus content encore d'hériter des sacs d'écus, de la maison et des champs laissés par le père Lajoie.

Ce jour-là aussi M. Saitout et M. Tirsang avaient l'air plus joyeux que d'habitude. M. Tirsang paraissait presque fier d'avoir mené son malade de manière à l'empêcher de voir le curé; M. Saitout prenait un air de satisfaction contenue qui disait : Voilà une fameuse manche de gagnée contre la superstition.

De songer à l'âme du pauvre père Lajoie, c'était le moindre des soucis de tout ce monde-là. On se préparait à le glorifier, non pour lui, mais contre la religion, et l'on allait, selon l'énergique expression d'un Père de l'Eglise, l'exalter où il n'était pas, pendant qu'il souffrait où il était.

Le grand jour du triomphe solidaire arriva.

Il y eut bien une petite contrariété du côté du curé, qui, usant de son droit, ne permit pas que l'on sonnât les cloches pour un homme qui avait par écrit refusé les prières de l'Eglise et les honneurs rendus à la dépouille mortelle des chrétiens; une autre contrariété aussi du côté du maire, qu'on aurait voulu voir présider à la cérémonie, comme il préside au mariage civil, et qui trouva que c'était bien assez du garde-champêtre pour représenter l'autorité municipale; — mais c'étaient là des choses dont on se consolait facilement en voyant tous les mauvais sujets du village et quelques peureux faire foule avec une centaine d'ouvriers venus des usines voisines, et une quarantaine de solidaires bourgeois envoyés par la ville chef-lieu de l'arrondissement.

En tête du convoi s'avançait un solidaire colossal, tambour-major de la garde nationale du chef-lieu de canton, portant un drapeau tricolore; puis trois délégués spéciaux de la Société, le crêpe au bras et au chapeau.

Le cercueil, couvert d'un drap noir sur lequel étaient jetées des larmes blanches et placées deux immenses couronnes d'immortelles; — pourquoi des immortelles, puisqu'on affectait de ne pas croire à une autre vie? — était porté par les deux fossoyeurs habituels, et les coins du drap étaient tenus par un ouvrier de l'usine voisine, par un ouvrier de la ville, par un bourgeois solidaire, et par l'avocat qui devait prononcer le discours.

Derrière le cercueil marchait Baptiste, tête nue et la mine aussi affligée qu'il lui était possible de la composer.

Après Baptiste, la foule des solidaires, des libres penseurs et des libres viveurs du village et des villages voisins.

On avait prié M. l'instituteur d'assister au convoi, afin d'y chanter le *De profundis,* car ces pauvres gens n'imaginaient pas un enterrement sans ce chant funèbre qui est une sublime prière et un magnifique cri d'espérance et de confiance en Dieu ; M. l'instituteur avait répondu prudemment que cela déplairait à M. le curé et à M. le maire, et qu'il était obligé de ne pas mécontenter ces deux *autorités scolaires.*

Faute de *De profundis*, les ouvriers entonnèrent la *Marseillaise.*

Il faut dire, à l'honneur des femmes, qu'aucune ne s'était jointe au convoi, à l'exception de la servante Catherine, qui venait après tous les solidaires, et dont la présence paraissait naturelle.

La singularité du spectacle et le chant de la *Marseillaise* ne pouvaient qu'exciter la curiosité des habitants du village. Il y en eût peu pourtant qui se mirent à leur porte ou qui ouvrirent leur fenêtre pour voir passer ces joyeux triomphateurs qui allaient si gaiement enterrer un des leurs. Les plus curieux regardaient à travers les rideaux, ou par les lucarnes des greniers ou par la fente des portes; tous, par leur absence ou par leur attitude peu sympathique témoignaient du dégoût que leur inspirait cette triste parodie.

On s'arrêta devant la grand'porte de l'église qui avait d'un côté le presbytère, de l'autre l'école, et là, on hurla encore une fois plutôt qu'on ne chanta la *Marseillaise.* Cette démonstration était à l'intention du curé qui, pendant ce temps, prosterné devant l'autel, dans son église, priait pour le repos de l'âme du père Lajoie, en exposant à Dieu que le malheureux avait songé à se réconcilier avec lui, et pour la conversion de ces autres malheureux qui croyaient faire acte d'indépendance et de force d'esprit en reniant le Dieu qui est la source du droit et par conséquent de la liberté, et la religion, qui a véritablement émancipé le peuple et créé des citoyens là où il n'y avait que des esclaves.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

13 juillet 1876.

C'est encore la guerre turco-serbe qui attire le plus l'attention. Quant à dire de quel côté sont les succès, la chose n'est guère facile, tant les dépêches télégraphiques varient selon qu'elles sont d'origine turque ou d'origine serbe. Peu important, d'ailleurs, pour les grands résultats, ces nouvelles contradictoires; ce n'est pas en quelques jours que se peuvent résoudre ces graves questions et se terminer cette lutte entre les chrétiens et les musulmans. Les empereurs de Russie et d'Autriche, qui viennent de se voir à Reichstadt, paraissent résolus à empêcher que la guerre ne sorte des limites de la Turquie et des provinces vassales; tant mieux pour la paix européenne!

Nous avons dit que les sympathies religieuses hésitent à se prononcer dans cette guerre, parce que, s'il y a des chrétiens d'un côté, ces chrétiens sont schismatiques, et que, de l'autre côté, on s'était accoutumé depuis quelques années à trouver chez les Turcs une tolérance pour les cultes chrétiens, qui avait de grands avantages. Aussi voyons-nous la presse se partager à ce sujet. Sans aucun doute, tout cœur vraiment chrétien voudrait voir l'Europe débarrassée de l'islamisme, qui est une honte pour elle ; mais on se demande par quoi il sera remplacé et si le Turc n'est pas le dernier rempart qui empêche des populations hostiles de se jeter les unes sur les autres. En même temps, le monde financier, qui n'aime pas la guerre, parce qu'elle arrête les affaires et trouble les combinaisons, semble faire des vœux pour le triomphe des Turcs. La question reste ainsi douteuse. Nous croyons que la sagesse consiste à ne pas se prononcer définitivement et à profiter des événements dans le plus grand intérêt de la religion et du catholicisme, qui est l'intérêt même

de la civilisation. C'est ce que fait le Saint-Siége, et c'est ce que font les catholiques de l'empire ottoman.

Les embarras dans lesquels se trouve le gouvernement ottoman vient de lui faire accomplir un acte de justice et de réparation qu'on attendait en vain depuis quatre ans. Sa Béatitude Mgr Hassoun, patriarche arménien catholique de Cilicie, dont la résidence officielle est à Constantinople, voit cesser son exil. Le sultan Mourad V lui a fait savoir qu'il pouvait reprendre la direction de son patriarcat. Mgr Hassoun est rentré à Constantinople le 7 juillet. Si le sultan Mourad et son gouvernement ont agi sous le coup de la nécessité, on ne doit pas moins leur savoir gré d'un acte qui répare une partie du mal et qui réjouit cent mille Arméniens catholiques, dont la fidélité au Sultan ne s'était pas démentie, malgré la persécution dont ils étaient l'objet.

D'un autre côté, la *Presse* de Vienne a publié un document qui, « dans les circonstances actuelles, dit-elle avec raison, doit être considéré comme une manifestation politique importante; » c'est une protestation des notables catholiques de la Bosnie contre l'annexion de la Bosnie annoncée dans le manifeste de guerre de la Serbie.

Voici la traduction de cette protestation :

La nouvelle que la Serbie demande à la Sublime-Porte l'annexion de la Bosnie, notre chère patrie, nous a surpris comme un éclair dans un ciel serein. Nous, catholiques de la Bosnie, au nombre de 200,000 âmes, étant restés fidèles à notre gouvernement légitime pendant toute la durée du mouvement insurrectionnel, nous nous sentons portés, par la démarche de la Serbie, à déclarer solennellement que nous protestons absolument contre notre annexion à la Serbie, et cela non pour des raisons tirées des intérêts de la civilisation, mais pour des raisons religieuses, car le nom serbe ne désigne que la religion orthodoxe et quoiqu'il y ait en Serbie un nombre assez considérable de catholiques, il n'existe — abstraction faite d'une seule chapelle de consulat avec l'aumônier du consulat — ni église catholique ni prêtre catholique.

Les signataires de cette protestation ont prié la *Presse* de ne pas divulguer leurs noms.

Il y a donc du pour et du contre dans la grave question dont

la solution paraît être en ce moment remise au sort des armes ; il convient d'attendre les événements et de prier Dieu de les faire tourner au plus grand bien de ces populations qui gémissent depuis si longtemps sous un joug qui a été le châtiment du schisme.

Pendant que le sang coule, la persécution continue en Allemagne ; elle se prépare à de nouveaux excès en Italie, où elle attend la mort du Pape pour éclater dans toute sa violence. Nous espérons bien qu'elle attendra longtemps, mais elle prépare visiblement les esprits à ces grand événement par des publications où la perfidie et la haine se mettent à la portée des intelligences diminuées de ce temps, comme dans un récent écrit de M. Petruccelli della Gattina, où il est question du conclave et de l'élection du Pape. Sans doute le Saint-Père a jugé le moment venu de mettre les catholiques sur leurs gardes, car l'*Osservatore romano* vient de publier les lignes suivantes sous ce titre, *Avertissement aux catholiques :*

La révolution italienne, dit ce journal si dévoué au Saint-Siége, soulevée et poussée par les séides de toutes les sectes antichrétiennes, a pour but de détruire l'Eglise catholique jusque dans ses fondements et de ramener la société humaine aux pratiques du paganisme : c'est d'une telle évidence, qu'aucune personne de bonne foi n'en peut douter désormais.

Le très-désolant spectacle auquel nous assistons, particulièrement depuis la funeste occupation de la Cité sainte, nous dévoile avec une entière clarté les moyens fourbes et traîtres que l'on met en œuvre pour affaiblir l'autorité de l'Eglise et enlever tout prestige au Siége apostolique, et ce afin de préparer la voie à l'accomplissement d'autres desseins plus coupables.

Les ordres religieux supprimés, le patrimoine ecclésiastique détruit, les jeunes clercs incorporés de force dans les armées, l'instruction publique soustraite à l'autorité et à l'influence de l'Eglise, l'autorité des pasteurs sacrés foulée aux pieds, — il semble que le moment est venu pour nos ennemis de réaliser d'autres plans, qui sont comme le couronnement de l'édifice conçu et élaboré dans les conseils secrets de l'assemblée sectaire.

De là donc de nouveaux programmes, dans lesquels, invoquant de prétendus droits des peuples chrétiens et en appelant aux décla-

rations officielles faites il y a peu de temps par les ministres italiens, déclarations qui révèlent aujourd'hui suffisamment la valeur précise de certaines libertés ou garanties promises à l'Eglise, on propose l'institution de sociétés nouvelles pour un but encore plus pervers ; il s'agit, en effet, de surprendre la bonne foi des peuples catholiques, de séduire, par de ténébreux artifices, les citoyens romains, en les excitant à coopérer à la destruction des formes déjà sanctionnées, depuis des siècles, par l'autorité suprême de l'Eglise, pour l'élection des pasteurs sacrés, et particulièrement du Pontife romain.

De tels artifices ne parviendront pas à ébranler l'héroïque fidélité d'un peuple qui, au milieu des plus dures difficultés et des plus séduisantes promesses, a su se faire universellement admirer par sa fermeté dans ses principes antiques et par son attachement très-sincère à l'Eglise et au Siége apostolique.

Cependant, pour prévenir l'abus que l'on tente de faire de sa bonne foi, soit à l'aide de programmes menteurs, soit à l'aide de souscriptions pleines de perfidie pharisaïque, nous avons cru de notre devoir de signaler cette nouvelle trame infernale à l'attention de tous nos bons et honnêtes concitoyens, afin qu'ils ne se prêtent point, peut-être sans en comprendre la malice, à signer des actes qui ne tendent qu'à augmenter les discordes civiles et religieuses, et à préparer en même temps des jours de deuil et de schisme, non-seulement à ce Siége, mais encore à l'Eglise entière de Jésus-Christ, déjà si durement persécutée sur tant d'autres sujets.

Ce qui rend la situation plus grave que tout le reste, ce sont les funestes doctrines dont se montre imbue la jeunesse de presque tous les pays, et particulièrement celle de la France, soumise à ce régime universitaire dont le caractère est tel, qu'il obtient l'appui de tous les libres-penseurs, tandis qu'il effraye justement les catholiques éclairés.

Il a paru dernièrement un document qui montre bien la grandeur du mal; c'est une circulaire adressée aux *étudiants des deux mondes* par le groupe de jeunes athées qui veut provoquer pour 1878 un *Congrès international* d'étudiants. Voici cette pièce qu'il importe de connaître :

Etudiants des deux mondes,

Brisant avec tous les préjugés mesquins que répudie une logique

saine et froide, affrontant avec une foi robuste toutes les injures et toutes les calomnies, nous avons pris l'initiative d'un congrès international, *sans exclusion ni privilége*, où toute la jeunesse libre-penseuse et républicaine viendrait rafraîchir ses convictions, retremper son énergie, et étudier avec calme les réformes nécessaires que comporte l'avenir.

Cette idée d'un congrès est grande et féconde.

Tout ce qui est groupement, association, fédération, coalition de forces convergentes, est une affirmation effective de la solidarité humaine, une protestation contre les dissensions anormales semées dans les masses par d'exécrables influences. — On nous a désunis, on a dressé entre les individus comme entre les peuples des barrières malaisément franchissables, on nous a grisés de paroles creuses, on nous a mis les armes à la main les uns contre les autres. L'égoïsme a été inscrit à l'ordre du jour et élevé à la hauteur d'une institution, au profit de quelques personnalités ambitieuses et absorbantes. Il est temps que les victimes se retournent contre les belluaires, et que les intérêts identiques se refusent à épouser les rivalités des tyrans.

Diviser pour régner, telle est la devise des prêtres et des rois. S'unir pour être libres, telle doit être celle des peuples.

Rapprochons-nous donc et tendons-nous la main; pour conquérir enfin la liberté dans l'égalité, imposons à ceux à qui nous avons toujours servi de jouets la fraternite universelle.

Il appartenait à la jeunesse démocratique des écoles, à la jeunesse intelligente et studieuse, — dont le cœur généreux, non encore usé par l'atmosphère écœurante de nos sociétés bourgeoises, n'est pas mûr pour la servitude, — de braver le scandale, de donner le signal et l'exemple de la rébellion.

Mais, pour que notre rapprochement ne reste pas infécond, il faut nous grouper autour des mêmes idées, il faut adopter un drapeau qui ne soit renié par personne, il faut nous réunir sur un terrain commun.

Voilà pourquoi, — avant tout — nous avons cru devoir formuler brièvement nos théories, et affirmer nos espérances à la face de tous.

C'etait d'autant plus nécessaire que nous sommes en pleine période de lutte. Depuis des siècles, un duel à mort est engagé entre les Eglises et la Révolution, entre la science et la foi. Nous touchons à la crise suprême, la situation est à l'état aigu. Des deux sociétés en présence, — la société civile et la société religieuse, — il faut que l'une ou l'autre périsse, et périsse bientôt.

Rallions-nous donc tous, et prenons enfin une vigoureuse offensive.

Nos adversaires ont leur *Syllabus*. Ayons aussi le nôtre : affirmation de la science, de la révolution, de la justice.

NOUS SOMMES

ATHÉES, RÉVOLUTIONNAIRES, SOCIALISTES

1° *Nous sommes athées* :

Parce que la matière nous apparaît soumise à des lois inéluctables, exclusives de tout miracle et de tout arbitraire supra-naturel.

Parce que l'idée d'un Dieu, — créateur éternel et infini, — est incompatible non-seulement avec les données actuelles de la science, mais encore avec les résultats de la plus superficielle observation.

Parce qu'elle sert de base et de justification à toutes les théories autoritaires et absolutistes dont a jusques ici pâti l'humanité ;

Parce qu'elle a été — à ce titre — inventée dans le but d'exploiter sûrement l'ignorance et la pusillanimité des nations.

2° *Nous sommes révolutionnaires :*

Parce que la foi sans les œuvres est une foi morte,

Parce que le peuple a raison d'être las de voir indéfiniment miroiter à ses yeux — insaisissable — ce progrès promis qui recule sans cesse ;

Parce que les doctrines doivent descendre des programmes dans la pratique et se traduire par des faits ;

Parce que les réformes politiques laissées depuis si longtemps en arrière sont plus que jamais urgentes ;

Parce que la république doit enfin cesser d'être un vain mot et une affirmation sans portée ;

Parce que, en un mot, nous voyons le moment venu de renouer la chaîne des temps et de reprendre la tradition de 1789 et de 1793, interrompue par tant d'usurpations successives.

3° *Nous sommes socialistes :*

Parce que nous voyons partout le principe d'égalité, sinon détruit, au moins faussé ;

Parce que, moins de cent ans après la déclaration des Droits de

l'homme, il existera encore des castes « dirigeantes » qui font la loi à la masse des déshérités;

Parce qu'une société dans laquelle des travailleurs sont exposés à mourir de faim, ou restent éternellement condamnés à un labeur écrasant et stérile, dans laquelle la subordination de l'homme à l'homme est hiérarchiquement légalisée, nous semble une société illogique et injuste, pour ne pas dire criminelle.

Tel est l'esprit qui nous anime, telles sont les convictions raisonnées, qui nous inspirent, tel est le terrain sur lequel nous vous convions à venir discuter avec nous les questions vivantes du jour.

La sphère d'action est immense : le programme qui suit n'en présente qu'un succinct aperçu, qu'une base fort restreinte d'opérations.

Que l'immensité de l'œuvre ne décourage personne! Si nous ne faisons pas triompher définitivement les solutions légitimes, nous les aurons au moins préparées, et c'est déjà une bien grande œuvre que d'avoir ouvert et déblayé la voie!

La Commission.

Il n'est pas nécessaire de commenter de pareilles aberrations; mais quel avenir ces malheureux jeunes gens, victimes d'une éducation sans Dieu, ou d'une éducation indifférente qui aboutit au même résultat, deviennent les maîtres de la société! On est heureux, au moins, de voir une partie de la jeunesse française protester contre de pareilles doctrines, comme viennent de le faire les étudiants de Toulouse, et comme le font par leurs paroles et leurs actes la plupart des étudiants sortis des maisons d'éducation où la religion est en honneur.

L'épiscopat, les pères de famille, les vrais savants protestent aussi, et font tous leurs efforts pour conjurer les périls de l'avenir en s'élevant contre le projet de loi que la Chambre des députés a voté, et en demandant le maintien intégral de la loi du 12 juillet 1875.

Mgr l'évêque de Vannes vient d'adresser cette protestation au Sénat :

Cauterets, 10 juillet 1876.

Messieurs les sénateurs,

Par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, je n'ai

signé aucune des pétitions collectives adressées au Sénat dans le but d'obtenir intégralement le maintien de la loi votée l'année dernière sur l'enseignement supérieur. Ma lettre d'adhésion à l'université catholique de Paris parvint trop tard à Mgr le cardinal Guibert, pour que Son Eminence pût m'associer aux respectueuses revendications, parfaitement motivées, de mes vénérés collègues.

Il paraît superflu, messieurs les sénateurs, d'énumérer ici les raisons décisives que tant de voix autorisées ont opposées au projet de loi relatif à la collation des grades.

La solution de cette question fondamentale préoccupe, à trop justes titres, notre religion et notre patriotisme.

Il m'appartient de rendre témoignage des aspirations de mon diocèse, qui vous a d'ailleurs amplement manifesté ses convictions, ses craintes et ses espérances. Mais le pays tout entier attend avec anxiété qu'une cause si importante soit entendue, après mûre délibération, par la Chambre haute.

Nous aimons, messieurs les sénateurs, à mettre en vous notre confiance. Puissions-nous, grâce à votre sagesse et à votre impartialité, rester en possession d'une liberté nécessaire, longtemps désirée, emportée enfin de haute lutte, au nom des intérêts sacrés de l'Eglise et de la France ! Ayant à répondre, devant Dieu et devant les hommes, aux vœux les plus légitimes, prononcez résolûment, en ce grave débat, selon le droit et la vérité.

Daignez, messieurs les sénateurs, agréer l'hommage de profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

† JEAN-MARIE, év. de Vannes.

La pétition suivante vient d'être adressée au Sénat par un grand nombre d'habitants qui confinent à la nouvelle frontière française de l'Est :

Messieurs les sénateurs,

Les soussignés, se plaçant en dehors de tout parti, soit politique, soit religieux, et se préoccupant avant tout de réparer les derniers désastres de la patrie en deuil, vous supplient de ne pas entraver la route par où l'Alsace et la Lorraine peuvent retourner à la France, en sanctionnant un projet de loi qui a pour objet de faire peser sur l'enseignement supérieur une servitude supprimée il y a à peine quelques mois.

Ces deux chères provinces, outre la douleur de la séparation, ont

à souffrir une indigne persécution organisée en Prusse par le protestantisme contre l'Eglise catholique. Une réprobation universelle des catholiques d'Allemagne et de nos anciennes provinces rhénanes flétrit ce système d'oppression.

Un homme d'Etat éminent, affranchi de tout préjugé, aurait regardé comme une haute sagesse et une heureuse fortune de profiter de cette faute de nos ennemis pour accorder immédiatement à la France de nouvelles libertés au point de vue religieux.

La force d'une nation consiste dans la multitude de ses habitants ou de ses alliés. Aussi les gouvernements sensés s'efforcent-ils de multiplier ces puissants auxiliaires, soit en réunissant les éléments séparés d'une même nationalité, soit en gagnant les sympathies des opprimés dont ils défendent les plus chers intérêts. N'est-ce pas par sa tolérance avant la guerre que la Prusse forma l'unité des Etats allemands qui nous fut si funeste?

Ce serait oublier trop tôt la douloureuse leçon de nos derniers malheurs que de ne pas chercher à grouper autour de la France le plus de sympathies et le plus d'auxiliaires, par le spectacle d'une paix profonde à l'intérieur et l'épanouissement de libertés plus grandes et plus sages que chez nos ennemis.

Du reste, serait-il juste d'attendre, de la part de nos anciens compatriotes, des sacrifices héroïques pour revenir à la mère-patrie, s'ils devaient rencontrer chez elle des servitudes semblables à celles que leur imposent leurs oppresseurs?

Au lieu de restreindre les libertés de la France, nous demandons qu'on les étende autant que grandit l'oppression de nos ennemis sur nos chères provinces.

Daignez agréer, messieurs les sénateurs, l'expression respectueuse de nos sentiments distingués et reconnaissants.

On a vu que l'illustre chimiste, M. Dumas, est partisan de la liberté d'enseignement supérieur; beaucoup d'autres savants partagent le sentiment de M. Dumas, car la vraie science s'accorde avec la religion. Plusieurs membres de l'Institut ont apposé aussi leur signature anx pétitions qui demandent le maintien de la loi du 12 juillet 1875, et l'on ne dira pas que ce sont là des pétitions de personnes incapables d'apprécier cette loi. Voici, entre autres, l'adhésion motivée de M. de Saint-Venant :

Dans ma carrière d'ingénieur, et aussi de professeur, dit l'honorable signataire, j'ai pu me convaincre de l'avantage, pour ne pas

dire de la nécessité de modifier profondément d'importantes parties de l'enseignement, afin d'épargner le temps des élèves et d'éviter les dégoûts suivis, chez le plus grand nombre, de l'abandon et presque de la haine de la science, aussitôt après les examens finaux qui ouvrent les carrières.

Aussi j'ai adhéré de grand cœur, en mars 1871, aux lumineuses paroles de nos plus éminents et plus autorisés confrères (*Comptes rendus*, p. 238, 239, 261) réclamant le retour le plus complet possible à la large autonomie des anciennes universités, conservée partout ailleurs qu'en France.

Vendôme, 1er juillet 1876.

De Saint-Venant,
de l'Académie des sciences, ancien ingénieur en chef et professeur à l'Ecole des ponts et chaussées et à l'Institut national agronomique.

Le rapport de la Commission chargée par le Sénat d'examiner le projet de loi de M. Waddington, est prêt. Une indisposition de l'honorable rapporteur, M. Paris, en doit retarder le projet de quelques jours, mais il est probable que la discussion en viendra la semaine prochaine.

Et, pendant ce temps, les actes de la foi et de la piété française se multiplient; il devient impossible de suivre tous les pèlerinages, de rendre compte de toutes les manifestations religieuses : c'est un immense mouvement qui se déclare contre le mouvement de l'impiété et de la Révolution. Les deux armées ne sont pas seulement en présence : la bataille est engagée sur toute la ligne; nous en avons la ferme confiance, la victoire sera pour les enfants de Dieu, parce qu'ils ont la Croix pour étendard, et qu'il a été dit : *In hoc signo vinces.*

J. Chantrel.

Les manifestations religieuses deviennent des événements dont l'importance n'échappe à personne. Après Lourdes, nous avons eu Notre-Dame de Ceignac; en ce moment, un pèlerinage se rend à la Salette; un autre va se rendre au mont Saint-Michel; partout les chrétiens prient, et de toutes parts nous arrivent des récits du plus grand intérêt. Les *Annales catholiques* ne peuvent omettre ces faits, qui sont une partie glorieuse de l'histoire de l'Eglise; ils doivent

avoir ici une place spéciale, et c'est pourquoi nous leur consacrerons une série d'articles sous ce titre commun : *Les fêtes religieuses.*

PIE IX.

Paris-Journal vient de publier sur Pie IX une étude fort remarquable due à la plume d'un Anglais protestant, — on s'en aperçoit bien en la lisant, — mais qui rend au Souverain-Pontife un hommage d'autant plus précieux qu'il est plus désintéressé. Ici, ce n'est pas la foi qui parle, c'est le bon sens, et le bon sens conduit l'écrivain à voir dans Pie IX la figure la plus extraordinaire, la plus sympathique, la plus majestueuse de ce temps, figure unique au monde et que le monde ne reverra probablement plus. Mais nous laissons parler l'écrivain ; nos lecteurs corrigeront d'eux-mêmes les quelques appréciations erronées ou hasardées qu'ils rencontreront çà et là, pour admirer la conclusion si juste et si glorieuse pour l'Eglise et pour la Papauté, à laquelle a été conduit l'auteur de cette étude.

Je fus envcyé en 1849 auprès de Pie IX par lord Palmerston. Les sympathies de la nation anglaise avaient accompagné le Pape à Gaëte. Ces sympathies sont toujours les mêmes pour l'homme. L'Angleterre ne reconnaît pas sa priorité comme vicaire du Christ, elle salue en lui la priorité des plus hautes vertus. Notre politique n'est plus celle de 1849. Nous n'avons pas cependant créé l'Italie, Nous avons même été les derniers soutiens de la puissance autrichienne à Venise. Pour ne pas être emportés par le courant, nous avons suivi le flot italien.

Le patriotisme anglais dégénère souvent en vengeance. Nous avons sifflé Charles X en 1830, et en 1859 secondé Garibaldi. La haine de l'étranger est d'ailleurs un titre de gloire. Nos journalistes surnommèrent le noble Ferdinand *Bomba* et l'épée du malheureux Charles-Albert *la spada vittoriosa*, avant de sortir du fourreau, sans doute.

Quand j'eus l'honneur d'approcher du chef spirituel des catholiques, on était au lendemain du premier orage. Pie IX venait de passer, sans transition, de l'apothéose aux gémonies. Le souverain que le peuple avait porté en triomphe de la Porte-du-Peuple au forum de Trajan, dont il avait cent fois dételé les chevaux, avait dû

fuir sous un déguisement vulgaire. Je n'ai jamais vu une figure plus sereine que celle du Pape proscrit; je me trompe, j'en ai vu une autre, celle de ce même Pontife n'ayant plus en 1870 de l'héritage de Pierre que les clefs de la foi catholique et le Vatican.

Une sérénité douce et légèrement railleuse, voilà le caractère principal de la physionomie physique et morale de Pie IX.

J'étais en Irlande quand le cardinal Mastaï fut élu. Plusieurs de mes collègues étaient à Rome; c'est de leur bouche qu'il faudrait entendre le récit de ce qui se passa alors. Ce ne fut pas de la joie, ce fut du délire. Les dames romaines et les dames anglaises protestantes n'avaient pas assez de fleurs pour couvrir, au passage, le jeune et radieux pontife. Ce furent de beaux jours pour le catholicisme, et j'ose dire pour le christianisme. A l'image du Christ se promenant dans les rues de Jérusalem, celui qui se disait son vicaire traversait chaque jour la Ville Eternelle comme le pasteur au milieu du troupeau.

La blanche vision apparut à la place Navone, au Colisée, dans les jardins d'Auguste. La papauté se sentit rajeuni de dix-huit siècles. Mazzini veillait.

Aucun historien sérieux n'a refusé à la papauté la gloire d'avoir été la sentinelle de la liberté italienne. Les papes ont été des rois guelfes. La papauté a été encore plus loin, elle a essayé, elle a entrevu l'unité italienne, des siècles avant la maison de Savoie. Elle a suivi les destinées de l'Italie avec ses alternatives de succès et de revers, sans jactance comme sans découragement. Et aujourd'hui, le vaincu de la lutte suprême entre la liberté et la révolution ne désespère pas encore : Pie IX a la même sérénité.

Ainsi donc, lorsque le cardinal Mastaï s'assit sur la chaire de saint Pierre, les clameurs des sectaires se perdirent au sein d'un immense *hosanna*.

Le vent était à l'indépendance de la patrie italienne.

L'héritier de Grégoire VII et de Jules II déploya ses voiles. Mais où était le port? Que devait-il résulter de cette héroïque tentative : une modification ou une confération des Etats de la péninsule? Les Autrichiens chassés de l'Italie, le problème était-il résolu? Quelque triste que fût le résultat de cette double campagne en faveur de la liberté des peuples, Dieu fit jaillir de cette double épreuve un nouveau titre à la justice de l'histoire. Qui donc, en Europe, avait été plus généreux et plus libéral que le Pape?

Pie IX, vaincu avec les libertés de la patrie par la révolution cosmopolite, rentra à Rome, et le pardon avec lui. Mais si le pontife fit grâce aux personnes, il n'épargna pas les doctrines. Le combat

par le dogme et la parole commença. L'heure était-elle propice aux encycliques, aux conciles? Je ne suis pas campétent! Seulement, cette question a dû être posée, depuis le Christ, dix fois par siècle, au moins. Et puis Pie IX, avec son fin sourire, pourrait ajouter : — « Vous avez raison! pour faire des lois, attendez qu'il n'y ait plus de voleurs et d'assassins, vous allez surexciter ces hommes un peu susceptibles. »

Nos journaux ont souvent accueilli par le sarcasme la parole du Vatican. Au fond, l'Angleterre comme la Russie savent bien que cette parole de morale divine, de justice éternelle, est la seule qui éveille, dans la conscience des peuples et des rois, les devoirs réciproques; elles savent que le jour où ne l'entendrait plus, ce serait le silence de la mort sociale.

La politique du règne de Pie IX peut s'appeler la politique des âmes.

Fidèle au serment juré, il a défendu pied à pied, par la diplomatie d'abord, par les armes ensuite, le patrimoine de l'Eglise. Ce fut plutôt un duel entre le cardinal Antonelli et M. de Cavour, un duel entre le Piémont et les volontaires de l'Europe catholique.

On vit alors un spectacle extraordinaire. Pie IX, dépouillé des deux tiers de ses Etats, se déclare le protecteur des peuples opprimés; il convoque, par deux fois, les évêques de l'univers au pied de son trône; et quand tout est fini, qu'il ne lui reste plus rien, il suspend le concile; mais le vainqueur des vainqueurs, c'est encore Pie IX : demandez au prince de Bismarck et au cardinal de Hohenlohe!

Les historiens futurs de Pie IX se demanderont si le concile du Vatican avait sa raison d'être? si le Pape devait rester à Rome en 1870? Je ne répondrai pas, moi, à ces questions indiscrètes. Qu'il me suffise, en me plaçant sur le terrain des catholiques, d'affirmer que sans l'infaillibilité le dogme catholique s'écroule tout entier. Les catholiques, comme les chrétiens d'ailleurs, n'ont au service de leur foi qu'un petit nombre de textes évangéliques. Ces textes sont ou ne sont pas. Que les catholiques ou les protestants les interprètent à leur manière, soit : ni les uns ni les autres ne peuvent en supprimer une voyelle ou une consonne. Or donc, quand les catholiques qui depuis dix-huit siècles avaient reconnu le Pape comme docteur infaillible, apprirent que cette reconnaissance était un dogme, ils n'en furent pas étonnés : le dogme était déjà dans leur cœur comme dans leur raison; ils en furent consolés. Dans le domaine des mystères et du surnaturel, la foi ne peut se fortifier que par la

foi. La définition des dogmes est donc, pour l'Eglise catbique, une loi d'une éternelle opportunité.

Je serais plus embarrassé pour justifier le séjour de Pie IX à Rome. Voici ce que le Pape répond à ceux qui l'interrogent : « Quand Pierre eut quitté Rome pour fuir ses bourreaux, il rencontra sur sa route Jésus-Christ : « Seigneur, lui dit-il, où vas-tu ? — Je retourne à Rome, dit le Christ, me faire crucifier une seconde fois ! » Pierre comprit et retourna à Rome. »

Cette admirable légende est l'idée fixe de Pie IX. Il l'a fait reproduire sur de nombreuses médailles. Il n'a voulu fuir ni la persécution, ni les catacombes, ni le martyre. Qui doutera jamais de l'intrépidité de Pie IX? Cependant l'homme politique se demandera si la présence du Pape au Vatican ne doit pas, à un moment donné, créer de graves embarras à l'Eglise romaine? Si le départ de Pie IX, en 1870, en causant d'indicibles émotions dans la conscience des catholiques, n'eût pas fait éprouver à l'équilibre européen un de ces ébranlements qui remettent les sociétés sur leur base? La guerre contre la France aurait-elle eu des conséquences aussi désastreuses? Aurait-elle été aussi longue? Dans tout l'éclat du triomphe, le prince chancelier de l'empire allemand a dû compter avec les catholiques : dans une explosion bien autrement formidable du sentiment catholique, n'aurait-il pas trouvé un obstacle invincible à ses desseins?

Evoquons loyalement nos souvenirs historiques, et supposons le télégramme suivant : « Pie IX a quitté hier Rome et l'Italie ! » Le monde catholique, en proie à d'inexprimables angoisses, ne lui dirait-il pas, lui aussi : « Seigneur, où allez-vous ? »

Tel est le passé : quel sera l'avenir? A part de sérieuses divergences sur la façon d'entendre le *Décalogue*, à part certaines notions sur le *tien* et le *mien* qui ne sont pas les miennes; à part, enfin, une glorification de l'ingratitude à laquelle je ne puis adhérer, il ne m'en coûte pas d'avouer que les Italiens, par la sagesse de leur politique, par leur prudence et leur modération dans la conduite de leurs affaires, ont mérité l'admiration du monde.

En dix-sept ans, en passant par-dessus tous les obstacles, en mettant l'ineptie de leurs capitaines et de leurs financiers, la défaite et une banqueroute imminente au service de leur patriotisme, les Italiens ont élevé la tour presque jusqu'aux cieux. Cette tour a des bases d'argile. Ils ont confisqué Garibaldi et l'ont presque étouffé avec des lauriers, très-étonnés de servir à cet usage; mais Mazzini mort parle encore aux sectaires. Ils étaient vingt mille, cette année, autour de son tombeau; nous avons vu cela. Ils ont créé la patrie italienne; ils ont couvert Naples, Florence, Turin avec les plis du

drapeau italien; mais Naples, mais la Toscane, mais le Piémont lui-même frémissent encore sous le suaire, et, comme Mazzini, l'autonomie expirée parle encore de résurrection.

Certes l'Italie a bien le droit d'accomplir son unité. Cette unité se rend-elle bien compte de ce qu'elle doit être pour sa grandeur et sa prospérité à venir? La France exceptée, où donc est le peuple véritablement un?

Dieu seul est l'unité. Les peuples recherchent à travers les siècles une unité qui n'est pas de ce monde. Dieu a établi, pour ainsi dire, une loi d'agrandissement. Certaines limites une fois atteintes, il dit à la grandeur humaine : « Tu n'iras pas plus loin! » On peut suivre à travers les âges l'exécution rigoureuse de cette loi.

En ce qui concerne l'Italie, elle a un semblant de force et de vitalité, parce que les diplomates italiens n'ont pas poussé leur théorie jusqu'à ses conséquences extrêmes. Avec la Corse et le Tessin, le royaume d'Italie n'eût pas vécu un an.

Pie IX sait tout cela, mieux encore que les Italiens, et pendant que tous, autonomistes, unitaires, mazziniens, se préparent dans l'attente d'un événement, il a confiance dans la victoire.

Cette victoire, il sait qu'il ne la verra peut-être pas; il croit que la papauté y assistera. Il tient cette foi inébranlable de deux cents papes, ses aïeux. Le Christ, d'après les catholiques, n'a-t-il promis à son Eglise cette filiation mystique : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles!*

Quel est celui qui a traversé l'Italie, pendant ces deux dernières années, sans être frappé de la situation que je signale? Qui n'a pas entendu gronder sourdement le mécontentement du peuple romain? Qui ne s'est pas aperçu que Victor-Emmanuel passait à Rome comme un étranger? Qui, au front de cette charmante princesse Marguerite, n'a pas lu la mélancolie de l'exil? La famille royale de Savoie a, dans Rome, la nostalgie du Piémont.

Je sais qu'on est très-sévère pour les Romains. Ces pauvres Romains, qui ne comprennent pas l'honneur qu'on leur a fait en augmentant leurs impôts et en diminuant leurs ressources, sont des paresseux et des fainéants... Il sera difficile de leur prouver leur bonheur. La loi du travail est divine sans doute. Dieu a placé l'homme au paradis terrestre pour qu'il le cultivât, *ut coleretur*. Dans ce séjour de délices, il me semble que ce devait être des travaux d'agrément ressemblant fort peu à ceux que Garibaldi propose dans l'intérêt de la *malaria* et des finances italiennes.

Pie IX est beau, grand, majestueux; malgré son grand âge, sa voix est forte et comme il convient à celui qui parle au monde et à

la ville. Peu importe, après tout, que le Pape soit beau ou laid. La beauté physique est un charme, un prestige de plus pour émouvoir les multitudes. Les grandes âmes rayonnent quand même à travers les imperfections physiques. Il est rare aussi que l'exubérance des qualités physiques ne s'accomplisse pas au détriment des qualités morales. Pie IX politique dans une saine limite, Pie IX théologien, Pie IX le plus illustre prédicateur italien après Ventura, est une exception.

Il existe, de par le monde, une école qui prétend que le Christ était laid, que le Fils de Dieu, en épousant l'humanité, en avait épousé toutes les infirmités. Je me déclare incompétent dans cette question comme dans celle de savoir si la Vierge avait des yeux noirs à l'espagnole, ou des yeux bleus comme mes compatriotes.

Ce qui est certain, c'est que lorsque le doux pontife qui règne depuis plus de trente ans aura disparu, il y aura un vide douloureux dans le monde. Personne n'a plus aimé l'humanité que Pie IX, personne n'a plus aimé Rome et l'Italie. Il manquera à la ville éternelle un je ne sais quoi qu'on ne reverra pas de longtemps. Il y aura de grands papes, des docteurs et des confesseurs; y aura-t-il jamais au bercail un pasteur aussi clément? Les splendeurs de la tiare illumineront encore le monde : d'aussi doux rayons éclaireront-lis jamais la campagne romaine?

Le règne de Léon X est celui des bonnes œuvres. Quoi qu'il en soit, il est le plus glorieux de l'histoire de l'Eglise, puisque les papes à venir n'auront plus rien à définir en ce qui concerne les textes qui sont les fondements de l'Eglise catholique, et qu'ils parleront au peuple catholique avec une autorité à jamais consacrée.

Dieu, qui mesure les jours, lui donnera peut-être ausssi la joie de voir la terre promise. Les plus jeunes : Cavour, Napoleon III, ont passé; des empires plus puissants que l'Italie ont été démembrés. Avons-nous le droit de sourire quand les vrais catholiques proclament la politique de Dieu? Prêtons plutôt l'oreille à la voix du canon. Qui sait si de grands événements encore ne vont pas venir déjouer les projets de la politique des humains?

LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE.

L'Univers fait, à propos du centenaire de Voltaire, des réflexions dont la justesse frappera tous les esprits de bonne foi; il voit dans l'apothéose qu'on prépare aux deux coryphées de

la philosophie du dix-huitième siècle, une leçon qui ne doit pas être perdue ; cette apothéose, en montrant ce que sont les *maîtres de l'ère nouvelle*, montre ce que sont et ce que veulent être les disciples de pareils maîtres. Voici l'article de *l'Univers* :

Les journaux républicains relèvent avec colère les vives réclamations de la presse religieuse ou simplement conservatrice contre le projet de célébrer le centenaire de Voltaire et de Rousseau. Ils ont le droit de se fâcher et, par conséquent, les conservateurs ont tort de les blâmer. Quant à nous, réflexion faite, nous comprenons et même nous louons le sentiment ou plutôt l'instinct qui pousse les diverses fractions du parti révolutionnaire à vouloir honorer solennellement la mémoire des deux hommes qui par leurs écrits, doctrines et pratiques, ont été et restent l'expression la plus complète de la libre pensée. Au lieu donc de protester, laissons ces ennemis de toute religion pratiquer, une fois en passant, le culte des ancêtres et montrons qu'ils choisissent bien.

Voltaire, de Français se fit Prussien, puis Suisse, et regretta de n'être pas Russe ; Rousseau n'avait pas de patrie. L'un et l'autre professaient ainsi par anticipation les doctrines de l'Internationale. S'ils n'avaient pas les mêmes allures, l'un touchant au bohême, l'autre posant en prophète, ils marchaient au même but ; ils ont été les précurseurs des révolutionnaires cosmopolites qui pillent et tuent leurs concitoyens en hurlant : « Les peuples sont pour nous des frères !... des frères ! ! » Donc, ils doivent être honorés par les hommes du 4 septembre qui servirent si bien le Prussien, et par ceux de la Commune qui niaient la nationalité.

Voltaire et Rousseau, tous deux absolument impies, l'un avec des grimaces de farceur, l'autre avec des airs de penseur, protestaient à l'envi de leur profond respect pour la religion. Ils calomniaient le prêtre, voulaient détruire l'Eglise, s'en prenaient à Dieu même et affirmaient n'en vouloir qu'aux abus. C'est le jeu que jouent aujourd'hui avec la même hypocrisie M. Gambetta, ses compères et ses suivants. Seulement, ces citoyens ont changé le mot de passe. Leurs pères poursuivaient la religion sous le nom de « fanatisme » ; eux, ils la proscrivent en l'appelant l'ultramontanisme ou le cléricalisme. C'est misérable comme le mensonge, mais c'est bien à l'instar de Voltaire et de Rousseau. Et puisqu'on les imite il est juste de les glorifier.

Comme ces deux maîtres, d'ailleurs, les disciples, sauf quelques réfractaires, admettent la religion, sinon pour tout le peuple, au moins pour les paysans. Ils veulent un culte dont le prêtre relève

d'eux et façonne la foule à les servir. Voltaire et Rousseau disaient cela carrément, les élèves y mettent plus d'hypocrisie, mais c'est le même fond. Voyez comme ils admirent M. de Bismarck et ses imitateurs ou agents suisses, travaillant à se faire un clergé de police avec des apostats.

Voltaire applaudissait aux victoires des Prussiens sur les Français, Rousseau affectait de mépriser notre gloire militaire. Ces traditions sont chères au parti du progrès. Nos libres penseurs, hommes du 4 septembre et de la Commune, ont facilité les succès de l'ennemi, ils s'en sont réjouis, ils les ont exploités. Voltaire riait cyniquement de nos soldats vaincus, ils les gouaillait en prose et en vers, gagnant ainsi la pension que lui donnait le roi de Prusse. Nos républicains, si hostiles à l'armée avant la guerre, se sont appuyés sur l'invasion et, par conséquent, l'ont secondée, pour faire une révolution. Préférant leur parti à la patrie, ils ont dit que la république valait bien la perte de deux provinces.... Et, sans doute aussi, la perte de deux cent mille hommes !..... Nous ne comptons pas les milliards. Ceux qui parlaient et agissaient ainsi au début de nos désastres, étaient les modérés. D'autres, après la guerre, comptèrent sur le Prussien pour faire la Commune. Pourquoi, après tout, n'auraient-ils pas cherché la Commune, où les révolutionnaires bourgeois avaient trouvé la république ? Ils restaient fidèles à l'esprit voltairien.

Par la haine de la religion, le mépris du droit, l'esprit de mensonge, l'absence de patriotisme, le parti révolutionnaire étant fidèle aux doctrines et pratiques de Voltaire et de Rousseau, on comprend qu'il veuille célébrer avec éclat leur centenaire. On ne ne comprendrait même pas qu'il ne le fît point, car c'est son propre esprit qu'il glorifiera en eux. Si nous continuons de progresser, on en verra bien d'autres. Nos maîtres n'attendront pas le centenaire de Raoul Rigault, de Ferré et autres citoyens qui ont « fusillé otages » et « flambé finances » pour faire une petite fête publique en leur honneur.

Le parti du progrès doit à d'autres titres encore honorer en Voltaire et Rousseau ses précurseurs et ses modèles. Comme les républicains du jour, de la veille et de l'avant-veille, tous deux ont compris en maîtres et pratiqué en cyniques la doctrine libre penseuse de la souveraineté du but. Voltaire fut ausssi plat avec les grands qui pouvaient le pousser et le soutenir, que le sont aujourd'hui envers la « vile multitude », dont ils attendent le pouvoir, MM. Hugo, Naquet, et les autres. Sous un aspect différent, c'est le même principe ou la même tactique : être servile pour dominer.

Aussi nos fiers républicains ennemis des rois et nos sales communards ennemis des « aristos » trouvent-ils très-bon que Voltaire, vis-à-vis des princes, des ministres et des courtisanes, ait poussé la flatterie jusqu'à la dernière bassesse. Cependant il allait si loin, il était si vil, qu'il irrita Choiseul et fatigua la Pompadour; que Frédéric de Brandebourg, malgré son grossier esprit de Prussien, et Catherine de Russie, malgré ses mœurs de trottoir, en furent écœurés. Celle-ci le moqua, celui-là le chassa, et même le fit bâtonner. Nos républicains reconnaissent à ces traits qu'il était bien des leurs et veulent que nul n'en ignore. Laissons-les faire. Il est juste, après tout, que les admirateurs de M. de Bismark, ceux qui « de Paris tendent la main à leurs frères de Berlin par-dessus les ruines de Strasbourg », glorifient en Voltaire le valet de Frédéric.

Rousseau, même sur terrain, ne doit pas être séparé de Voltaire. Malgré sa pose de philosophe maussade et révolté, ce laquais qui sentit toujours la livrée, fut, lui aussi, en maintes occasions, d'une rare platitude envers les grands. Il affectait de les dédaigner, mais il savait leur tendre la main et vivre à leurs dépens. L'ours était mal léché et restait grossier, cependant il acceptait la muselière. C'est encore un des traits de nos démocrates. Nul n'ignore que Napoléon Ier trouva beaucoup d'officieux parmi les hommes de 93, et l'on sait quels bons rapports sous Napoléon III certaines feuilles libres penseuses entretenaient avec les Tuileries et le Palais-Royal. Si nous nous trompons, que le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, dévoués à Voltaire et à Rousseau, nous donnent un démenti.

Ces titres, déjà si nombreux, ne sont pas les seuls qui commandent à la libre pensée de saluer en Voltaire et Rousseau les précurseurs et législateurs du nouvel ordre social. Ils ont eu, l'un et l'autre, sur l'organisation de la famille, le respect du mariage, l'état civil, la propriété, etc., des pratiques fort avancées. Comme théorie et comme fait, Rousseau avait dit avant Proudhon : la propriété c'est le vol. Si Voltaire, moins théoricien et ayant, d'ailleurs, une vocation très-marquée de propriétaire d'ancien régime, n'acceptait pas la maxime, il avait du penchant pour la chose. Les écrits, mémoires et correspondances du temps en donnent diverses preuves. Il y a là, comme dans les *Confessions*, des traits de coquin à mener son homme en police correctionnelle. Oui, Voltaire et Rousseau seraient aujourd'hui des repris de justice pour délits communs. Quelle clientèle nombreuse et agissante cela doit ajouter pour le centenaire à leur clientèle politique et philosophique ! Si les organisateurs de la fête ne cèdent pas à de vains préjugés, les bagnes auront dans le cortége leurs délégués.

L'horreur du mensonge et de la calomnie, le respect, le dévouement, la reconnaissance sont des vertus chrétiennes et d'un autre temps; les nouvelles couches travaillent avec succès à s'en affranchir. Voltaire et Rousseau les ont ignorées ou conspuées. « Mentez et calomniez hardiment, » disait Voltaire à ses complices. Il pratiquait partout et toujours sa doctrine. Nul homme n'a plus effrontément usé du mensonge, nul écrivain n'a été plus salissant. Il poursuivait ses adversaires d'accusations infâmes dont il ne croyait pas un mot. Cet amant de la justice et de la liberté, recourant aux flatteries les plus basses, demandait à la police et à l'arbitraire d'emprisonner, de proscrire, de ruiner ses contradicteurs et ses créanciers. Ce partisan de l'égalité méprisait le peuple absolument, et, malgré son esprit narquois, tombait dans le ridicule du bourgeois gentilhomme. Il calomnia ses bienfaiteurs, sa famille, même sa mère. La personne qui le connut mieux, sa nièce, lui écrivait : « Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. »

Malgré certains contrastes extérieurs, Rousseau, sur tous ces points, fut pareil à Voltaire. S'il eut moins de vanité, il eut plus d'orgueil. Il ambitionnait aussi la compagnie des grands, mais ce maître phraseur avait l'esprit lent et lourd. Le trait lui manquait ou arrivait trop tard. Cela le rendit misanthrope. Quant au mépris de la famille, à l'envie, à l'ingratitude féroce et basse, on le trouverait sans égal si l'on n'avait pas Voltaire. Ce fut, a dit Lamartine, « une des âmes les plus subalternes, les plus égoïstes, âme comédienne du beau, âme rongée de vices ; » enfin une âme voltairienne.

Les représentants des mœurs libres jusqu'à la crapule devront aussi être au centenaire, et même y figurer en bonne place. Voltaire et Rousseau ont droit à cet hommage, non-seulement par les enseignements que prêchent divers de leurs ouvrages : la *Pucelle*, les *Contes*, les *Confessions*, etc., mais aussi par leurs exemples. Nous parlons ici des exemples qu'ils ont donnés le front haut, et non des scandales à peu près hors de doute, quoique contestés, que rapporte la chronique du temps.

Ils ont été notoirement débauchés, concubinaires, adultères; et cela non pas sous le coup de la passion, ou par suite d'entraînements qui, tout en restant coupables, pourraient, aux yeux du monde, trouver des circonstances atténuantes. Non, ils se sont établis dans la débauche, ils s'y sont vautrés complaisamment, longtemps, toujours; ils y étaient chez eux, comme le porc dans sa fange. Plus abaissés que la brute, ils ont admis le partage. C'est de l'histoire. Eux et leurs amis l'ont écrite. Voltaire pratiquait cyniquement le ménage à trois et même à quatre. Il suppléait le

marquis et acceptait de la marquise un suppléant. Rousseau avait des mœurs de goujat. Il s'en vantait et se vantait aussi d'abandonner ses bâtards. C'était sa manière de mépriser les actes de l'état civil. M. Jules Favre, l'une des forces morales du parti républicain, trouve-t-il ce mépris tolérable ?

Bref, il résulte des *Confessions* de Rousseau, de la Correspondance de Voltaire, des actes publics de tous deux, des mémoires les plus authentiques du temps, que leurs mœurs étaient scandaleuses, cyniques, ordurières; qu'ils manquaient l'un et l'autre de dignité, de probité, de patriotisme, d'honneur; qu'ils insultèrent comme hommes et comme écrivains à toutes les vertus, à tous les devoirs publics et privés. Si rien de tout cela ne répugne au parti révolutionnaire, si l'on peut avoir été, avec persévérance et impudeur, violateur des lois religieuses, morales et civiles sans cesser de recevoir ses hommages et ses votes, il doit célébrer le centenaire de Voltaire et de Rousseau. Ses journalistes, ses avocats, ses divers représentants ont raison de lui dire : Voilà nos maîtres et nos saints; il faut les honorer.

Pourquoi, nous conservateurs, nous catholiques, refuserions-nous à la Révolution de saluer en ces hommes le type des doctrines et des mœurs qu'elle veut faire triompher et même imposer? Sans penser, comme Quinet, qu'il faut traîner ses adversaires dans la boue, on peut bien leur permettre d'y parader et de s'en décorer.

Le programme de ces messieurs, les promoteurs du centenaire, n'offre, au point de vue pratique, qu'une difficulté, mais elle est sérieuse. Ils veulent que cette fête de la libre pensée soit nationale. Or en France, par suite de nos traditions monarchiques, pour qu'une fête soit nationale, il faut que le gouvernement la décrète et que le chef de l'Etat y préside. On n'amènera point Patrice de Mac-Mahon, comte par sa naissance, duc par son épée, maréchal de France, père de famille et chrétien, à s'agenouiller devant Voltaire et Rousseau. Il n'est pas, comme certain personnage de 1848, républicain d'origine, d'esprit, d'éducation, et ne dira jamais comme lui : Il faut tout sacrifier à la république, même l'honneur !

EUGÈNE VEUILLOT.

UN DE LEURS GRANDS HOMMES.

Ils n'ont pas assez de Voltaire et de Rousseau, dont ils veulent célébrer le centenaire; il leur faut encore d'autres grands

hommes aussi .... peu respectables et dont ils font des demi-dieux. Voici le tour de Paul-Louis Courier, à qui l'on va, ces jours-ci, élever un monument.

Tous les journaux républicains ont publié, soit en substance, soit textuellement, la note suivante :

Nous avons déjà dit que la fête commémorative qui doit avoir lieu à Veretz, pour la pose de la première pierre d'un monument à la mémoire de Paul-Louis Courier, est définitivemant fixée au dimanche 16 juillet. Trois discours seront prononcés : le premier par M. Edmond About, président du comité de souscription; le second, par M. Pascal Duprat; le troisième, par M. Gambetta. Indépendamment de la députation du Cher, au milieu de laquelle brillera sans doute par son absence M. Fournier, sénateur clérical, sécrétaire de la commission de la loi Waddington, les conseillers généraux et d'arrondissement, le maire et les conseillers municipaux de la localité seront présents.

L'*Indépendance belge* croit pouvoir annoncer que quarante à cinquante membres du Parlement se disposent à aller prendre part à la cérémonie.

M. Wilson a lancé cent cinquante invitations. Cent cinquante invités se rendront donc à ce merveilleux château de Chenonceaux, où la meilleure hospitalité les attend et où ils seront reçus par une maîtresse de maison du plus grand esprit, Mme Pelouze, sœur de M. Wilson.

Qu'était-ce donc que Paul-Louis Courier? Il y a une dizaine de mois que M. Gaston de Flottes, a répondu dans la *Gazette du Midi* en donnant une biographie du fameux pamphlétaire ; nous ne saurions mieux faire que de reproduire aujourd'hui cette notice.

Idée singulière ! dit le spirituel érudit ; ne savent-ils donc pas ce qu'était Paul-Louis Courier, qu'Armand Carrel appelle « un tiède champion de la Révolution ?... « Il n'avait jamais aimé la République, » ajoute-t-il, mais c'est là son moindre défaut.

Quant à la question de patriotisme, c'est tout autre chose. — Déserteur de l'armée de Mayence, Courier traduit paisiblement, dans sa retraite près d'Alby, l'oraison *pro Ligario*,

Prenant un peu de courage,
Pour nos gens qui se battaient.

Plus tard, déserteur de Wagram, « il alla, c'est Carrel qui le « dit, se remettre en Italie des épouvantables impressions qu'il « était allé chercher à la grande armée. » Carrel appela cela une *équipée*, mot qu'il ne voulut jamais effacer malgré les instances, les prières de Mme Courier. — Militaire, il n'a pu voiler ce qu'il y eut d'indigne et de punissable dans cette vie de mauvais soldat.

« Ce n'est pas ainsi, dit Sainte-Beuve, que servaient les sol« dats de Xénophon. » — Courier, qui poursuivait de ses sarcasmes la guerre et l'art de la guerre auquel il ne croyait pas, et qu'il niait, dès que la Restauration nous donne la paix, depuis qu'on ne se bat plus, ne parle que de la gloire des armes, de Napoléon et d'Austerlitz! — Courier, ce grand ami de l'humanité, qui se félicitait d'avoir « quitté son vilain métier, » revendique ses services, se vante d'avoir parcouru l'Europe en soldat! — Quel soldat, grand Dieu! — On dirait un vieux grognard se posant en Cincinnatus qui a quitté l'épée pour la charrue! Il signe Paul-Louis, *vigneron*. — « Jean-Jacques, « disait Diderot, veut qu'on le nomme *citoyen*, faute de pouvoir « se faire appeler *Monseigneur*. » Mais Courier n'était pas si *vigneron* qu'il voulait le faire croire; il ne méprisait nullement les distinctions; sa *Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* le prouve assez; il s'était présenté pour remplac erClavier, son beau-père, et fut refusé; il se vengea par sa fameuse lettre.

On remarque que, puisqu'il avait trouvé la place de Clavier assez honorable pour vouloir l'occuper après lui, il s'était fustigé lui-même sur cette prétention, en voulant humilier le corps entier des académiciens, qu'il était ridicule à lui d'avoir frappé à la porte d'une Académie uniquement fondée d'après son dire actuel, pour *composer des devises aux tapisseries du Roi*, *et*, *au besoin*, *aux bonbons de la Reine;* mais si Courier s'était trompé sur la moralité ou la convenance du procédé, il en fut puni dans le temps par l'endroit le plus sensible à un auteur.....

Qui parle ainsi? Son enthousiaste biographe, Carrel, qui le salue des noms de Pascal et de la Fontaine; qui le compare à Socrate, à Cicéron, à Franklin, à Démosthènes, à SAINT PAUL et à SAINT BASILE!

Jusqu'où la passion peut-elle faire aller!

Carrel, cet esprit si ferme et si net, évoquant, à propos de Courier, ces noms immortels !

On ne s'attendait guère
A voir deux saints dans cette affaire.

Quoi qu'il en soit, jamais vigneron (puisque vigneron il y a) sollicita-t-il le titre d'académicien ?

Et la question morale ? — Courier, qui passa sa vie à dévoiler les scandales des cours et de l'aristocratie, à prouver que la morale et la vertu ne se trouvent qu'en bas, était fils d'un homme obligé de quitter Paris pour avoir séduit la femme d'un grand seigneur, et lui-même sortit un jour de Toulouse, au plus vite, fuyant le ressentiment d'une famille outragée. — Tout cela est consigné dans l'*Essai sur la vie et les écrits de P.-L. Courier*, par son fervent admirateur, Armand Carrel. Ce qui n'a pas empêché le consciencieux auteur des *Pamphlets* d'écrire : « Sur la morale particulière, je n'ai eu de démêlés « avec qui que ce soit, et même n'entends point dire qu'on me « reproche rien. »

Voilà l'homme que les démocrates, oubliant, ignorant peut-être qu'il fut, avant tout et jusqu'au bout des ongles, orléaniste (voyez le *Simple discours*) ; voilà l'homme qu'adoptent les démocrates, peu difficiles parfois dans le choix de leurs auxiliaires. — Il était la haine, la haine incarnée ; c'est ce qui sauve!

Courier en voulait aux hommes religieux, aux hommes politiques, aux hommes littéraires, aux savants, aux ignorants, aux rois, aux ministres, aux magistrats, aux préfets, aux maires, aux juges de paix, aux gendarmes, aux gardes-champêtres ; — au Pape, aux prêtres, au passé, au siècle présent, à l'avenir, à tout et à tous! Puis quand, par ses exigences, par l'accumulation des procès avec ses voisins, par « son humeur assez difficile, » dit Carrel, il s'est fait détester de tous ; quand, après avoir jeté ce cri, calomnieux et sinistre : « Paul-Louis, les cagots te tueront ! » il tombe au fond d'un bois, on ne peut croire, avec la meilleure volonté du monde, que la balle soit sortie du fusil des *cagots* !

Ecoutez Carrel :

Le procès auquel a donné lieu cette déplorable mort n'a point accusé les cagots. Quelques amis de Courier savent seulement que, devenu, dans ses dernières années, d'une humeur assez difficile, il n'était pas sans ennemis dans son voisinage.

Et Sainte-Beuve (*Causeries du lundi.* — 2 août, 1852) :

... Il dut être clair que cette mort n'était point un coup de parti ni une vengeance politique, mais quelque chose de plus simple et de plus commun, le guet-apens et le complot de domestiques grossiers, irrités et cupides, voulant en finir avec un maître dur et de caractère difficile.

Frémont, le garde de Courier, accusé par Mme Courier, fut acquitté, faute de preuves, le 3 septembre 1825, par le jury de Tours. Cinq ans plus tard, dénoncé, ainsi que deux autres, par la fille Grivault, que le hasard avait fait témoin de l'assassinat, Frémont, — couvert par le premier verdict, — comparut, comme témoin, devant la Cour d'assises. — Il finit par tout avouer, nomma ses complices. — Quatre jours après, affolé de terreurs, dévoré de remords, il mourait d'apoplexie. « A défaut de la justice des hommes, dit Alfred Nettement, « la justice de Dieu l'avait frappé ! »

La lumière s'est faite tardivement, mais elle s'est faite ; les causes du crime sont connues, et ne laissent aucun doute ; — les *cagots* n'y sont décidément pour rien !

La *Guienne* ajoute ici : Ainsi,

Mauvais citoyen ; — soldat déserteur ; — charlatan de gloire militaire ; — bas calomniateur d'une Académie qui l'avait éconduit malgré ses sollicitations ; — issu d'un père de mauvaises mœurs et homme de mauvaises mœurs liu-même ; — esprit envieux et haineux ; — caractère détestable ; — du reste bon *helléniste*, quoiqu'il ne voulût pas passer pour tel ;

Voilà Paul-Louis Courier, une des gloires révolutionnaires, en général, et de la présente République, en particulier ; voilà l'homme dont, le 16 juillet prochain, « cent cinquante invités » et « M. Wilson » et « Mme Pelouze, sœur de M. Wilson » se ré-

moreront les talents, les exploits, les vertus publiques et privées !

LE COLLÉGE DES CARDINAUX

Voici l'état actuel du Sacré-Collége ; nous pensons que cette statistique fera plaisir à nos lecteurs.

Cardinaux de l'ordre des évêques.

1. *Constantin* Patrizi, Romain, né à Sienne le 4 septembre 1798, créé cardinal par Grégoire XVI, publié le 11 juillet 1836 ; évêque d'Ostie et Velletri, doyen du Sacré-Collége, archiprêtre de l'archibasilique patriarcale de Latran, vicaire général de Sa Sainteté, préfet des Congrégations des Rites, du Cérémonial et de la Résidence des évêques, président de la Congrégation de la Visite apostolique, secrétaire de la sainte Inquisition romaine et universelle.

2. *Louis Amat* de Saint-Philippe et Sorso, né à Cagliari (Sardaigne) le 21 juin 1796, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 19 mai 1837 ; évêque de Porto et Sainte-Rufine, sous-doyen du Sacré-Collége, vice-chancelier de la sainte Eglise romaine, archiprêtre de la basilique patriarcale Libérienne, commendataire de Saint-Laurent *in Damaso.*

3. *Camille* di Pietro, né à Rome le 10 janvier 1806, créé cardinal par Pie IX, et publié le 16 juin 1856 ; évêque d'Albano.

4. *Charles* Sacconi, né à Montalto (Marche d'Ancône) le 9 mai 1808, créé cardinal par Pie IX et publié le 27 septembre 1861 ; évêque de Palestrina.

5. *Philippe-Marie* Guidi, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, né à Bologne le 18 juillet 1815, créé cardinal par Pie IX et publié le 16 mars 1863 ; évêque de Frascati, préfet de la Congrégation de l'Immunité ecclésiastique.

6. *Louis* Bilio, des clercs réguliers de la Congrégation de Saint-Paul, né à Alexandrie (Piémont) le 25 mars 1826, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 juin 1866 ; évêque de Sabine.

Cardinaux de l'ordre des prêtres.

7. *Philippe* de Angelis, né à Ascoli (Marche d'Ancône) le 16 avril 1892, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 8 juillet 1839, premier prêtre du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, Camerlingue de la sainte Eglise romaine ; archevêque de Fermo.

8. *Louis* VANNICELLI-CASONI, né à Amelia (Ombrie), le 16 avril 1801, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 24 janvier 1841, du titre de Sainte-Praxède, pro-dataire de Sa Sainteté; archevêque de Ferrare.

9. *Frédéric-Jean-Joseph-Célestin* SCHWARZENBERG, né à Vienne (Autriche), le 6 avril 1809, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 24 janvier 1842, du titre de Saint-Augustin; archevêque de Prague.

10. *Fabius-Marie* ASQUINI, d'Udine, né à Fagagna (Lombard-Vénitien), le 14 août 1802, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 21 avril 1845, du titre de Saint-Etienne *au Mont Cœlius*, secrétaire des Brefs apostoliques, grand-chancelier des ordres équestres pontificaux.

11. *Dominique* CARAFFA DI TRAETTO, né à Naples le 12 juillet 1805, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 21 juillet 1844, du titre de Sainte-Marie des Anges; archevêque de Bénévent.

12. *Sixte* RIARIO SFORZA, né à Naples le 5 décembre 1810, créé cardinal par Grégoire XVI et publié le 17 janvier 1846, du titre de Sainte-Sabine; archevêque de Naples.

13. *François-Auguste-Ferdinand* DONNET, né à Bourg-Argental (archi-diocèse de Lyon), créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1852, du titre de Sainte-Marie *in via;* archevêque de Bordeaux.

14. *Charles-Louis* MORICHINI, né à Rome le 21 novembre 1805, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1852, du titre de Saint-Onuphre; archevêque de Bologne.

15. *Joachim* PECCI, né à Carpineto (diocèse d'Anagni), le 2 mars 1810, créé cardinal par Pie IX et publié le 19 décembre 1853, du titre de Saint-Chrysogone; archevêque-évêque de Pérouse.

16. *Antoine-Benoît* ANTONUCCI, né à Subiaco le 17 septembre 1798, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1858, du titre des Saints-Sylvestre-et-Martin *aux Monts*; archevêque-évêque d'Ancône.

17. *Antoine-Marie* PANEBIANCO, de l'ordre des Mineurs conventuels (Cordeliers), né à Terranova (diocèse de Piazza, en Sicile), le 13 août 1808, créé cardinal par Pie IX et publié le 21 septembre 1861, du titre des Douze-Apôtres, grand-pénitencier.

18. *Joseph-Louis* TREVISANATO, né à Venise le 15 février 1801, créé cardinal par Pie IX et publié le 16 mars 1863, du titre des Saints-Nérée-et-Achillée; patriarche de Venise.

19. *Antonin* DE LUCA, né à Bronte (diocèse de Catane, en Sicile),

le 28 octobre 1805, créé cardinal par Pie IX et publié le 16 mars 1863, du titre des Quatre-Saints-Couronnés, préfet de la Congrégation de l'Index.

20. *Joseph-André* Bizzarri, né à Paliano (diocèse de Palestrina), créé cardinal par Pie IX et publié le 16 mars 1863, du titre de Sainte-Balbine, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers et de la discipline régulière.

21. *Louis* de la Lastra y Cuesta, né à Cuba (diocèse de Santander, en Espagne), le 1er décembre 1803, créé cardinal par Pie IX et publié le 16 mars 1863, du titre de Saint-Pierre-ès-Liens; archevêque de Séville.

22. *Jean-Baptiste* Pitra, de l'ordre des Bénédictins, né à Champforgueil (diocèse d'Autun), le 31 août 1812, créé cardinal par Pie IX et publié le 16 mars 1863, du titre de Saint-Calixte; bibliothécaire de la sainte Église romaine.

23. *Henri-Marie-Gaston* de Bonnechose, né à Paris, le 30 mai 1800, créé cardinal par Pie IX et publié le 21 décembre 1863, du titre de Saint-Clément; archevêque de Rouen.

24. *Paul* Cullen, né à Dublin le 26 avril 1803, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 juillet 1866, du titre de Saint-Pierre *in Montorio;* archevêque de Dublin.

25. *Gustave-Adolphe* de Hohenlohe, né à Rottenbourg (Bavière), le 26 février 1823, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 juin 1866, du titre de Sainte-Marie *in Transpontina.*

26. *Lucien* Bonaparte, né à Rome, le 15 novembre 1828, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, du titre de Sainte-Pudentienne.

27. *Innocent* Ferrieri, né à Fano (États de l'Église), le 14 septembre 1810, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, du titre de Sainte-Cécile, préfet de la Congrégation des Indulgences et Saintes-Reliques.

28. *Joseph* Berardi, né à Ceccano (diocèse de Ferentino), le 28 septembre 1810, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, du titre des Saints-Marcellin-et-Pierre.

29. *Jean-Ignace* Moreno, né à Guatemala, le 24 novembre 1817, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, du titre de Sainte-Marie-de-la-Paix; archevêque de Tolède.

30. *Raphaël* Monaco la Valetta, de Chieti, né à Aquila (Deux-Siciles), le 23 février 1827, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, du titre de Sainte-Croix-de-Jérusalem, abbé commandataire perpétuel et ordinaire de Subiaco, secrétaire des *Memoriali* de Sa Sainteté.

31. *Ignace* DO NASCIMENTO MORAES CORDOSO, né à Murca (archidiocèse de Braga, en Portugal), le 20 décembre 1811, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873 ; patriarche de Lisbonne.

32. *René-François* RÉGNIER, né à Saint-Quentin (diocèse d'Angers), le 17 juillet 1794, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre de la Sainte-Trinité-des-Monts; archevêque de Cambrai.

33. *Maximilien* DE TARNOCZY, né à Schwatz (diocèse de Brixen), le 24 octobre 1806, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre de Sainte-Marie *in Aracœli;* archevêque de Salzbourg.

34. *Flavius* CHIGI, né à Rome, le 31 mai 1810, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre de Sainte-Marie-du-Temple.

35. *Alexandre* FRANCHI, né à Rome, le 25 juin 1819, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre de Sainte-Marie *in Trastevere*, préfet général des Congrégations de la Propagande et de la Propagande pour les affaires du rite oriental.

36. *Joseph-Hippolyte* GUIBERT, des Oblats de Marie-Immaculée, né à Aix, le 13 décembre 1802, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre de Saint-Jean-Porte-Latine; archevêque de Paris.

37. *Marien* BARCIO Y FERNANDEZ, né à Jaca, le 22 novembre 1805, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre des Saints-Jean-et-Paul; archevêque de Valence.

38. *Louis* OREGLIA DI SAN-STEPHANO, né à Benevagienna (diocèse de Mondovi), le 9 juillet 1828, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre 1873, du titre de Sainte-Anastasie.

39. *Jean* SIMOR, né à Albe-Royale ou Stuhlweissembourg (Hongrie), le 23 août 1813, créé cardinal par Pie IX et publié le 23 décembre 1873, du titre de Saint-Barthélemy-en-l'Ile; archevêque de Gran ou Strigonie.

40. *Thomas-Marie* MARTINELLI, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Lucques, le 3 février 1827, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 décembre, du titre de Sainte-Prisque.

41. *Roger-Louis-Emidius* ANTICI-MATTEI, né à Recanati, le 23 mars 1811, créé cardinal par Pie IX et publié le 17 septembre 1875; patriarche de Constantinople.

42. *Pierre* GIANNELLI, né à Terni, le 11 août 1807, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1875, du titre de Sainte-Agnès-hors-les-Murs.

43. *Miécislas* LEDOCHOWSKI, né à Gork (diocèse de Sandomir), le

29 octobre 1822, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1875, archevêque de Gnesen et Posen.

44. *Jean* Mac-Closkey, né à Brooklyn, le 20 mars 1810, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1875, du titre de Sainte-Marie *supra Minervam* ; archevêque de New-York.

45. *Henri-Edouard* Manning, né à Totteridge, le 15 juillet 1808, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1875, des titres de Saints-André-et-Grégoire au mont Cœlius ; archevêque de Westminster.

46. *Victor-Auguste-Isidore* Dechamps, de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, né à Melle (diocèse de Gand), le 6 décembre 1810, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1875, du titre de Saint-Bernard aux Thermes; archevêque de Malines.

47. *Jean* Simeoni, né à Paliano (diocèse de Palestrina), le 23 juillet 1846, créé cardinal par Pie IX et publié le 17 septembre 1875 ; archevêque de Chalcédoine *in partibus*, pro-nonce apostolique en Espagne.

48. *Godefroi* Brossais Saint-Marc, né à Rennes, le 4 février 1803, créé cardinal par Pie IX et publié le 17 septembre 1875; archevêque de Rennes.

Cardinaux de l'ordre des Diacres.

49. *Jacques* Antonelli, de Terracine, né à Sonnino (Etats de l'Eglise), le 1er avril 1806, créé cardinal par Pie IX et publié le 11 juin 1847, premier diacre de Sainte-Marie *in via lata*, secrétaire d'État de Sa Sainteté, préfet du Palais apostolique, préfet de la Congrégation laurétane.

50. *Prosper* Caterini, né à Onano (diocèse d'Acquapendente), le 15 octobre 1795, créé cardinal par Pie IX et publié le 7 mars 1853, diacre de Sainte-Marie *della Scala*, préfet de la Congrégation du Concile et de la Congrégation spéciale pour la révision des conciles provinciaux.

51. *Théodulphe* Martel, né à Allumiere (diocèse de Civitavecchia), le 9 février 1806, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1858, diacre de Saint-Eustache.

52. *Dominique* Consolini, né à Sinigallia, le 7 juin 1806, créé cardinal par Pie IX et publié le 22 juin 1866, diacre de Sainte-Marie *in Domnica*, préfet de l'Économat de la congrégation de la Propagande, président de la Chambre des dépouilles (garde-meuble).

53. *Edouard* Borromeo, né à Milan, le 3 août 1822, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, diacre des Saints-Vite-et-

Modeste, archiprêtre de la basilique patriarcale Vaticane, préfet de la Congrégation de la Fabrique de Saint-Pierre.

56. *Annibal* Capalti, né à Rome, le 21 janvier 1811, créé cardinal par Pie IX et publié le 13 mars 1868, diacre de Sainte-Marie *in Aquiro*, abbé commendataire perpétuel et ordinaire des Saints-Vincent-et-Anastase aux Trois-Fontaines, préfet de la Congrégation des Études.

55. *Laurent-Hilarion* Randi, né à Bagnacavallo (diocèse de Faenza), le 12 juillet 1818, créé cardinal par Pie IX et publié le 17 septembre 1875, diacre de Sainte-Marie *in Cosmedin*.

56. *Barthélemy* Pacca, né à Bénévent, le 25 février 1817, créé cardinal par Pie IX et publié le 17 décembre 1875, diacre de Sainte-Marie *in Portico*.

57. *Dominique* Bartolini, né à Rome, le 16 mai 1813, créé cardinal par Pie IX et publié le 15 mars 1875, diacre de Saint-Nicolas *in Carcere*.

En résumé, parmi les cardinaux vivants, il y en a actuellement :

De la création de Grégoire XVI	8
De la création de Pie IX, glorieusement régnant.	49
Chapeaux vacants	13
Nombre plein du Sacré-Collége.. . . .	70

NOUS ALLONS AU VANDALISME.

Où allons-nous? demandait dernièrement Mgr Dupanloup dans une brochure que nous avons fait connaître. Nous allons au vandalisme, répond la *Défense sociale*.

Dans son éloquente brochure, dit ce journal, l'évêque d'Orléans a mis en plein relief les attaques cyniques des radicaux contre la religion, contre le christianisme, contre la propriété. Il nous paraît très-facile de montrer que cette guerre de révolutionnaires contre le vrai, le bon, l'utile, ne s'arrête pas encore là : elle vise de plus la destruction du beau.

Ce vandalisme barbare fut un des caractères de notre première révolution. On peut en trouver la preuve dans un rapport fait en 1794 par le célèbre conventionnel Grégoire, qui, apparemment, n'était ni un demeurant de l'ancien régime, ni

un ami tiède de la République. Voici le texte même de ce rapport.

On n'exagérerait nullement en disant que, dans le domaine des arts, la seule nomenclature des objets volés et détruits, dégradés, en France seulement, remplirait plusieurs volumes. La perte en livres volés ou détruits, en médailles, émaux, morceaux d'histoire naturelle, est incalculable. A Verdun, on brûla des tapisseries, des tableaux, des livres de prix, en présence des officiers municipaux en écharpe, et ce fut l'évêque constitutionnel qui se chargea d'y mettre le feu. A Nancy, on détruisit, en quelques heures, pour 100,000 écus de statues et de tableaux. On a détruit les épitaphes des tombeaux. Buffon fut exhumé pour quelques livres de plomb. Au *Museum* du Jardin des Plantes, à Paris, des barbares brisèrent le buste de Linné, prétendant que c'était le buste de Charles IX. On a détruit des statues par milliers. A Arles, il ne reste rien. A Strasbourg, la fameuse basilique est méconnaissable, etc.

On voit que ce ne sont pas là seulement les accès de fureur d'une foule affolée. Ces destructions prennent un caractère en quelque sorte officiel, comme à Nancy, comme à Verdun, où elles s'accomplissent sous le patronage des autorités civiles et ecclésiastiques. Il y avait donc véritablement un courant révolutionnaire, auquel cédaient tous les bas courtisans de popularité, malgré leur répugnance secrète pour ces odieux vandalismes.

Sans parler de la haine insensée contre la religion, qui explique bien des profanations et des dégradations systématiques, surtout dans les églises, en 1871 comme en 1793, il y a deux sentiments qui n'ont cessé de fermenter dans les bas-fonds de la société, et qui éclateraient encore si l'occasion était favorable : c'est l'envie et l'horreur du beau.

— Pourquoi donc ces incendies de monuments publics tel que l'Hôtel-de-Ville? disait-on à une pétroleuse acharnée.

— Pour faire pièce aux riches, répondait-elle.

Ce mot est plein d'une sinistre lumière. Et pourtant, il ne donne qu'à demi l'explication de toute cette rage d'anéantissement. En détruisant des palais, des bâtiments somptueux, des galeries de tableaux et de statues, en un mot, des chefs-

d'œuvre en tout genre, la démagogie goûte des joies toutes particulières, dont on ne saurait se faire l'idée.

Il y a là un mystère, dont nous ne pouvons guère nous rendre compte qu'en sortant de l'ordre naturel. Evidemment, il existe des puissances déchues, qui s'irritent des progrès de l'humanité, de tout ce qui l'honore, la grandit et l'élève. Leur bonheur le plus grand doit être d'arrêter, *per fas et nefas*, ce merveilleux essor, qui, par le génie comme par la vertu, rapprocherait de plus en plus l'homme de Dieu, son créateur. On comprend donc pourquoi ces êtres tombés, afin de nous faire tomber plus bas qu'eux-mêmes, inspirent à certains hommes une antipathie profonde, une horreur sans nom pour ce qui constitue précisément la supériorité de notre grande et noble race. Ils les associent à leur hostilité et se font des instruments de ces misérables qu'ils imprègnent de fiel contre ce que leurs semblables ont fait de mieux.

SAINT MARTIN

(Suite. — V. le numéro précédent).

Selon tous les historiens contemporains ou postérieurs qui ont à l'envi reproduit et constaté les faits principaux de l'existence de notre illustre apôtre, Martin naquit en 316 à Sabaria, petite ville de la Pannonie ou Haute-Hongrie. Elle est située au pied d'une montagne appelée le Mont-Sacré sur le Raab, à vingt-cinq lieues (100 kil.) de Vienne. Cette glorieuse naissance eut lieu l'an 316 de l'ère chrétienne. Sa famille était idolâtre et son père tribun militaire dans l'armée romaine (1).

Tous ses biographes, et ils sont nombreux et illustres, Sulpice-Sévère, saint Grégoire de Tours, le savant Alcuin, précepteur de Charlemagne, l'abbé Gervaise, prévôt de Saint-Martin de Tours, etc., nous le représentent comme doué dès l'enfance des dons les plus heureux et animé de l'esprit de Dieu. Malgré l'idolâtrie de sa famille, il témoigna dès l'âge de douze ans de ses tendances vers la foi dont il devait un jour être un des plus

(1) *Vie des Pères et Martyrs*, tome XI, traduit de l'anglais, Paris 1780.

glorieux défenseurs. Il obtint de ses parents l'autorisation de se faire recevoir catéchumène. Son vœu le plus cher était même d'embrasser complètement la vie religieuse. Mais son père et l'empereur Constantin en avaient décidé autrement. La route qui conduisait à sa vocation devait être encore pour lui hérissée d'obstacles de toute nature.

En effet, parut alors un édit impérial prescrivant aux enfants des tribuns de porter les armes.

Le jeune Martin prêta donc à quinze ans le serment militaire et entra dans la cavalerie. Ses heureuses dispositions naturelles se développèrent rapidement à cette sévère école du devoir et de la discipline. Il se montrait soumis à ses chefs, affable, bienfaisant et courageux.

Ces qualités éminentes et aimables le firent distinguer et bientôt il obtint un commandement, sous les enfants et successeurs de Constantin, en 336 de N.-S. J.-C.

Martin arrivait alors à sa vingt-et-unième année.

C'est à cette époque de sa vie que se place un trait touchant qui l'a surtout rendu populaire. C'est aussi de ce moment que commence une carrière de bienfaits et de miracles qui ne doit finir qu'avec lui.

Chargé d'une mission de ses chefs, le jeune Martin traversait alors les Gaules et se trouvait près d'Amiens.

Au rapport de Sulpice-Sévère, le pays était alors sous l'influence d'un hiver des plus rigoureux. L'intensité en était telle que plusieurs personnes moururent de froid.

Passant à cheval près de la porte d'Amiens, le jeune officier rencontra un pauvre malheureux presqu'entièrement nu et sur le point d'expirer. Poussé par la bonté naturelle de son cœur, Martin arrête son cheval, questionne l'infortuné, puis ému de tant d'infortune il cherche dans sa ceinture l'argent qu'il oubliait d'avoir déjà distribué sur sa longue route.

Que faire? Comment venir à son secours? La vraie charité est ingénieuse. Martin, sans hésiter, ne voit plus que les navrantes douleurs de ce frère que le Seigneur a mis sur son chemin. Se dépouillant alors de la seule chose qu'il possède, il ôte à l'instant sa chlamyde, et à l'aide de son épée, il la coupe en deux.

Donnant alors une moitié à cet infortuné, il s'enveloppe comme il peut de l'autre et entre dans la ville aux regards étonnés de la population.

Mais la récompense ne se fit pas attendre du meilleur des maîtres.

La nuit suivante et à peine couché, une lueur étrange et surnaturelle éclaira soudain le modeste réduit où le généreux jeune homme avait cherché le repos.

Une radieuse apparition s'offrit alors à ses regards éblouis. Se soulevant sur son séant et tout troublé d'émotions diverses, il vit.....

Entouré d'un groupe d'esprits célestes, resplendissant de grâce et de beauté surhumaine, le Sauveur lui-même était devant lui!.....

Par une touchante et délicate pensée de ce cœur divin, Celui dont toute la vie et la doctrine se résument en un seul mot : AMOUR! étendit la main et désignant aux anges qui l'accompagnaient cette bienheureuse portion de manteau, donnée pour lui et dont il avait daigné se revêtir lui-même :

« Martin, dit-il, de cette douce voix qui calmait jadis les « tempêtes et les douleurs humaines, Martin n'étant encore « que catéchumène, m'a donné cet habit! ».....

Et le laissant tout tremblant et transporté d'une joie extatique, la radieuse vision s'évanouit.....

Le saint jeune homme venait en effet d'accomplir la parole même de notre doux Maître :

« Ce que vous ferez à l'un de ces plus petits de mes frères, « c'est à moi-même que vous le ferez (1). »

On conserve encore religieusement à Amiens ce souvenir si touchant de la jeunesse de notre grand apôtre et une abbaye s'élève au lieu même de la céleste apparition.

Ce grand évènement décida de son sort. Martin se rendit à Poitiers près de l'évêque Saint-Hilaire, après un congé qu'il obtint de ses chefs, afin de se préparer au baptême qu'il sollicitait.

C'était l'usage des premiers siècles de ne l'accorder qu'après

(1) Saint Matt., ch. XXV, ỳ 34-36; Ev. selon saint Marc, ch. IX, ỳ 40.

cette préparation préalable et à deux époques de l'année : Pâques et la Pentecôte.

Il retourna ensuite au camp, pour travailler à la conversion de son tribun (en 354).

En ce temps-là régnait Julien l'Apostat, associé à l'Empire par l'empereur Constance, fils du grand Constantin.

Les Germains à cette époque (12 novembre 355), ayant fait irruption dans les Gaules, on assembla des troupes pour les repousser.

Martin après avoir assisté à une bataille où Julien et les Romains furent vainqueurs, songeait dès lors à se retirer pour se consacrer entièrement à Dieu.

Au moment de la distribution des récompenses, il refusa celle qui lui était offerte, ne demandant que la permission de quitter le service dans ce but. Mais les chefs de l'armée lui reprochèrent le moment peu opportun de cette demande. Alors il déclara qu'il était prêt à marcher à l'ennemi sans armes et sans autre bouclier que la protection de Notre-Seigneur.

A cette déclaration intrépide, Julien, furieux, qui en secret adorait les idoles, le fait saisir par ses gardes, pour l'exposer le lendemain en tête de l'armée. Mais pendant la nuit, à la grande surprise des Romains, les Allemands cèdent et font demander la paix.

Julien alors le fit remettre en liberté et lui accorda son congé.

Martin, plein de joie, se rendit promptement près de saint Hilaire à Poitiers et y reçut le baptême de ses mains.

Ce vénérable évêque, pressentant en son jeune ami le glorieux serviteur de l'avenir, voulut alors l'élever au diaconat. L'humilité de Martin, non moins grande que son zèle, ne lui permit pas de céder à ce pieux désir, il refusa. Alors l'évêque, usant de son autorité, l'obligea à remplir au moins les fonctions d'exorciste et dès ce moment commence cette longue lutte de toute sa vie contre l'ennemi de Dieu et des hommes.

Ce fut en ce temps-là qu'averti en songe, par permission d'en haut, du grand besoin que ses parents avaient de lui, il se décida à retourner en Pannonie, et avec un profond chagrin se sépara de son bon maître et ami saint Hilaire.

En traversant les Alpes pour rejoindre sa famille, il s'égara et tomba entre les mains d'une bande de voleurs. Ces misérables voulaient l'assassiner, mais Dieu permit que le coup de hache qui lui était destiné, fut détourné par le bras d'un des bandits, plus humain que ses compagnons et à qui ils consentirent à le laisser en garde.

Ici se manifesta clairement la grâce céleste, car pendant la nuit dont le zélé Martin mit les heures à profit, il conquit à son maître l'âme de ce malheureux et lui ouvrit les yeux de la foi. Pénétré de repentir et d'horreur pour la coupable vie qu'il menait, cet homme s'offrit à être son sauveur et son guide, le tira de ce repaire et à travers les sentiers escarpés de la montagne, le dirigea vers le but de son voyage.

Enfin, et ceci n'est pas la particularité la moins curieuse de cet intéressant épisode de sa vie, le criminel converti s'attacha tellement aux douces vertus du généreux Martin, il fut si profondément touché par l'éloquence avec laquelle il lui parlait du Dieu de miséricorde, qu'il le suivit partout, se fit moine et c'est lui-même qui raconta plus tard sa propre histoire et nous la transmit en dépit de la persévérante humilité de l'évangéliste des Gaules.

Alfred MAHON.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA CHARITÉ A PARIS.

(Suite. — V. depuis le numéro du 10 juin.)

24. ASSOCIATION DES JEUNES ÉCONOMES; 85, rue de Sèvres. — Somme supprimée : 2,000 francs.

Les jeunes économes sont des filles de famille, réunies en association pour pourvoir à l'éducation et à l'entretien des filles pauvres, soit dans un ouvroir, soit dans divers apprentissages.

L'Association patronne aujourd'hui 150 apprenties. Elle soutient un ouvroir à Conflans, près Charenton-le-Pont. Cette association a 27 ans d'existence. M. l'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris, en est le supérieur. Les dignitaires de l'Œuvre sont : Mlles J. Lauras, directrice-trésorière, de Bonneuil, d'Emieville.

Son utilité reconnue l'avait fait subventionner depuis longtemps par le Conseil municipal. Elle était inscrite pour 3,000 fr.

Aujourd'hui, on lui rogne les deux tiers de cette somme.

25. Orphelinat de Saint-Étienne du Mont; 15, rue Thouin. — Somme supprimée : 500 francs.

But de l'œuvre. — Recueillir des orphelines et les élever jusqu'à leur majorité en leur apprenant un état.

Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, dans leurs visites de charité, recueillaient les orphelines qu'elles plaçaient en pension chez des gens qui n'avaient pas d'enfants; plus tard elles en réunirent plusieurs sous la surveillance d'une gouvernante et, finalement, fondèrent une maison rue des Fossés-Saint-Victor. Cela date de 1846.

Aujourd'hui 45 jeunes filles de tout âge, depuis six ans jusqu'à vingt-un, sont élevées dans la maison; on leur apprend la couture et le ménage; on les place et souvent on les marie.

Les sœurs admettent aux cours des externes, qu'elles gardent jusqu'au soir dans un ouvroir, tandis que les parents sont au travail.

Quinze sœurs de Saint-Vincent de Paul sont attachées à la maison.

26. Œuvre du Bon-Pasteur; 71, rue d'Enfer. — Somme supprimée : 2,500 francs.

Nous touchons ici à une des Œuvres les plus importantes de toutes celles que nous avons vues, et dont la portée morale si saine et si élevée aurait dû la désigner aux philosophes du radicalisme comme devant être épargnée. L'œuvre du Bon-Pasteur, en effet, n'est pas une institution purement religieuse, c'est une institution de moralisation sociale, qui devrait être au-dessus des querelles de parti.

La fille perdue, la prostituée, que le vice n'a pas enrichie, que la misère étreint, à laquelle le désespoir et la faim n'ont laissé d'autre issue que la Seine, peut aller dans un jour de nostalgie de la vertu — ou plus humainement un jour où elle n'aura pas de quoi manger, — frapper à la porte de la rue d'Enfer.

La sœur hospitalière de Saint-Thomas qui viendra lui ouvrir ne lui demandera pas si elle sort de Saint-Lazare, de Lourcine ou du trottoir; elle n'interrogera pas ses maigres haillons pour savoir s'ils recèlent encore quelques pièces de monnaie.

Elle lui dira : « Ma fille, entrez, priez, travaillez et mangez...

mais n'oubliez pas que lorsqu'on a franchi ce seuil sacré on ne doit plus en sortir... C'est un adieu éternel au monde, c'est une nouvelle vie qui commence pour vous. »

Quelques-unes ont perdu courage après deux ou trois ans d'efforts et ont quitté cette douce retraite ; mais c'est le petit nombre.

Les communards, conduits par un certain Verryer, n'ont pas dédaigné de brûler cette maison ; mais le soir de la sanglante semaine où ils se sont livrés à cet acte de vandalisme, ils ne se doutaient pas de ce qu'ils allaient voir.

Il y avaient 120 filles repenties au moment où la torche de la Commune a brusquement ouvert les portes aux prisonnières. Elles se sont *toutes* serrées autour de la supérieure, de *leur mère*, comme elles disent, et pas une ne s'est échappée dans le trajet accidenté qu'elles ont dû faire pout aller d'abord à la Préfecture de police, ensuite passer la nuit à l'Hôtel-Dieu, et enfin le lendemain s'installer du mieux possible, en attendant la victoire de l'armée, dans l'hôtel de Mme de Kergorlay.

C'est là que le délégué Ferré, un des martyrs de la légende communarde, dit en riant à la supérieure qui lui demandait asle pour ses enfants :

— Il fallait rester dans votre boîte à prière, puisqu'on la brûlait, vous auriez été tout droit au ciel.

27. Société de patronage pour les jeunes filles libérées ; 71, rue de Vaugirard. — Somme supprimée : 2,000 francs.

Cette société, fondée en 1836 par Mmes de Lamartine, la marquise de la Grange et Mme Lechevalier, est présidée aujourd'hui par Mme de Luppé. Elle reçoit depuis l'âge de 8 ans et garde jusqu'à 16, 18 et 20 ans, les petites filles libérées, détenues ou abandonnées sur la voie publique. C'est le vagabondage et la mendicité, quelquefois le vol, qui fournissent les clientes de cet établissement. Ces malheureuses arrivent entre les mains des sœurs Marie-Joseph (l'ordre des Prisons,) ne connaissant généralement que le mal. L'honnêteté et le travail sont de véritables révélations pour ces êtres, qui ne les comprennent pas toujours très-aisément.

Nées et élevées dans des familles en lutte avec la société, ces enfants donnent parfois bien du mal aux sœurs, et il faut à celles-ci une patience et une fermeté que les laïques n'auraient pas, pour ramener au bien les brebis égarées.

Cette Société apprend le travail à 120 enfants, auxquels l'Etat alloue 60 centimes par jour !... 60 centimes pour les nourrir, ha-

biller, blanchir, entretenir... et le Conseil leur a supprimé une modique subvention.

A leur sortie de la maison, on leur donne un trousseau, on les place, on les marie quelquefois, ou bien on les rend à leurs parents, à qui la Société vient en aide aussi, pour éviter que le fruit des leçons et des exemples soit perdu par la misère.

Ces enfants n'avaient d'autre objectif que la mendicité jusqu'à l'âge nubile et la prostitution ensuite; on leur donne un état; bien mieux, on leur crée un petit capital, en leur attribuant chaque jour une part du travail, placée pour elles à la Caisse d'épargne. Et, réconfortées par la solide et pieuse éducation qui leur a été donnée, imposée parfois lorsqu'il y a trop de résistance, on les met à même de vivre honnêtement.

Le véritable ennemi de ces enfants, lorsqu'elles sortent de la maison, n'est trop souvent que leur propre famille.

Au moment de la Commune, la supérieure alla voir le ministre d'alors, M. Ernest Picard, et lui demanda des instructions.

— Rendez ces enfants à leurs parents, dit-il, et sauvez-vous.

— Mais, monsieur le ministre, il en est qui sont complétement abandonnées; quant aux familles dont vous me parlez, leurs chefs sont, pour la plupart, dans les rangs de l'insurrection. C'est perdre pour jamais les malheureuses que nous renverrions.

— Ah ! vous croyez que leurs parents ne sont pas très-honnêtes.

— S'ils l'étaient, répondit simplement la Mère, la loi n'aurait pas eu besoin de placer leurs enfants dans notre maison.

Enfin, après réflexion, M. Picard autorisa la supérieure à conduire son personnel à Argenteuil, d'où pas une seule prisonnière ne tenta de s'échapper, malgré le défaut de surveillance imposé par une installation provisoire.

J'ajoute, comme dernier détail, que la Mère (c'est ainsi qu'on l'appelle) est à la tête de cette maison depuis 1848.

28. Institution de Saint-Louis; 50, rue de Clichy. — Somme supprimée : 1,000 francs.

Maison fondée en 1813 par madame la marquise de Barthélemy. Madame la marquise de Dampierre a donné la maison.

Maison dirigée par dix-sept sœurs de la Présentation, de Tours.

On reçoit gratuitement 40 orphelines pensionnaires, de 19 à 21 ans. A cet âge on les place soit en France, soit à l'étranger, suivant leurs aptitudes dans le commerce, ou comme domestiques. Une sœur, née à Liverpool, leur apprend l'anglais. 40 petites filles

pensionnaires paient un franc par jour. 200 pauvres sont externes gratuites, et apportent leur nourriture. 3 heures de classe, 6 heures d'apprentissage. On fait aussi travailler au linge et à la confection pour l'Amérique, 40 jeunes filles, anciennes élèves; elles gagnent dans la maison de 2 à 3 francs. Ce service est en ce moment en retard de 3,781 francs — par suite du manque d'ouvrage de 1875 à 1876. La suppression des 1,000 francs de la ville ne peut qu'aggraver encore cette position fâcheuse. Les seules ressources de la maison sont : les souscriptions, les cotisations des dames patronesses, une quête à l'église de la Trinité, et le produit, bien minime, de quelques travaux d'aiguille. Pendant la Commune, une troupe d'individus débraillés est venue prendre le nom des sœurs et celui des enfants. Le chef faisait grand bruit, et exigeait brutalement la comparution devant lui de la supérieure; mais, dès qu'elle parut, il se découvrit, et fit le signe de la croix!!!

Si celui-là a été déporté, nous voudrions connaître son nom pour le signaler à l'indulgence du gouvernerment.

29. Œuvre de Notre-Dame de la Persévérance; 157, rue du Faubourg-Saint-Denis. — Somme supprimée : 500 francs.

L'œuvre reçoit 19 jeunes filles de 18 ou 19 ans. A 25 ans, on n'est plus admis.

Le but de l'institution est de remplacer la famille auprès des jeunes filles arrivant de province ou de Paris, qui ne peuvent être surveillées par leurs parents. Elles sont nourries, chauffées et éclairées; elles paient 30 ou 35 francs par mois, quand le pain est à 20 centimes le demi-kilog. Les jeunes filles gagnent 2 et 3 francs dans les magasins où elles sont placées, le plus près possible de la maison, afin de pouvoir rentrer pour dîner à midi, et le soir à 8 heures. Ressources : cotisations éventuelles des ouvrières, selon le temps qu'elles restent dans la maison.

Du Ministère de l'intérieur, 400 fr.; collecte du jury, 300 fr.; sermon de charité, 1,500 fr.; loterie, 1,100 fr. Total. 4,300 fr. Par suite de la suppression des 500 francs, on sera forcé de restreindre le nombre des jeunes filles admises. Pendant la Commune, Mlle de Palacio a emmené, à Orléans, 13 jeunes filles, et les a gardées près d'elle, à sa charge, du 21 juin au 10 septembre.

30. Société pour le renvoi dans leurs familles de jeunes domestiques sans place, de femme veuves ou abandonnées par leurs maris; 30, rue Saint-Guillaume. — Somme refusée : 1,000 francs.

M. l'Abbé Malrac, 30, rue Saint-Guillaume, Secrétaire-Général. — Président M. l'Abbé Petétot.

Société fondée en 1844, par M. de Cormenin; on secourt les jeunes filles jusqu'à 26 ans, les femmes jusqu'à 31 ans.

Les chemins de fer accordent demi-place, excepté celui de l'Est, depuis la guerre.

On a rapatrié et secouru 10,010 femmes, qui ont été ainsi soustraites à la débauche et à la misère.

La Préfecture de police et les commissaires de police ont reçu des imprimés à remplir, en adressant à M. l'abbé Malrac les femmes à rapatrier.

Le refus de la subvention de 1,000 francs fera nécessairement restreindre le nombre des femmes secourues et rapatriées.

(*La suite au prochain numéro.*)

ASTRONOMIE ET RELIGION

M. Le Verrier arrive au terme du travail gigantesque qu'a réclamé la révision complète du système des huit planètes principales, travail des plus féconds pour l'astronomie. En annonçant ce fait à l'Académie des sciences, dans l'une de ses dernières séances, l'illustre astronome s'est exprimé ainsi :

« Durant cette longue entreprise, poursuivie pendant trente-cinq années, nous avons eu besoin d'être soutenus par le spectacle d'une des plus grandes œuvres de la création et par la pensée qu'elle affermissait en nous les vérités impérissables de la philosophie spiritualiste.

« C'est donc avec émotion que nous avons entendu, dans la dernière séance de l'Académie française, notre illustre secrétaire perpétuel (M. Dumas) affirmer ces grands principes qui sont la source même de la science la plus pure.

« Cette haute manifestation restera un honneur et une force pour la science française. Je m'estime heureux que l'occasion se soit présentée de la relever au sein de notre Academie, et de lui donner une cordiale adhésion. »

Nous sommes heureux, également, de reproduire ces belles paroles, quoiqu'elles nous semblent bien simples et bien naturelles dans la bouche d'un éminent astronome, car l'astronomie est la science religieuse par excellence, du moins elle a toujours été

regardée comme telle par toute l'antiquité. L'occupation principale des prêtres chaldéens était l'étude de l'astronomie; dans l'Inde, les gardiens du sanctuaire étaient également les gardiens de cette science; en Chine, aux fonctions d'astronome étaient jointes celle de chef des cérémonies du culte; chez les Egyptiens, les astronomes étaient aussi des prêtres, et les vastes plates-formes des temples leur servaient d'observatoire (1).

Le lien qui unissait ainsi la religion et la science astromonique est une conséquence de la nature de l'homme, porté invinciblement à remonter aux causes.

Cependant, il y a une objection vraiment étrange qui tient à l'étude de l'astronomie, et que l'on apporte contre l'existence du législateur des mondes. Je dis étrange, car loin d'être une objection pour tout esprit droit, c'est une preuve qui vient s'ajouter aux plus convaincantes. Puisque, dit-on, la science arrive à démontrer que tout l'univers est régi par des lois, que chaque astre a sa route fixée de laquelle il ne s'écarte jamais, et que l'harmonie, l'ordre imperturbable qui règne dans l'immensité, ouverte au regard sans fin de l'astronome aidé de ses instruments de précision, n'en sont que les conséquences rigoureuses, le créateur n'est plus nécessaire et les mondes n'ont rien à démêler avec lui!

Ce raisonnement équivaut à celui-ci : ce chronomètre qui ne varie jamais et dont chaque mouvement est comme l'écho du mouvement des astres qui marque le temps, n'a pas besoin que l'artiste vienne à chaque instant le retoucher pour régler sa marche, donc il s'est fait tout seul! Mais cette pauvre montre détraquée que l'ouvrier retouche sans cesse, on voit bien qu'elle ne s'est pas construite seule! Voilà donc à quoi se réduit ce pitoyable raisonnement; on nous pardonnera de l'exposer dans toute sa nudité.

Il y a plus d'un siècle que l'astronome Lalande a osé dire : « J'ai visité toute l'étendue du ciel et je n'y ai point trouvé Dieu. » Et cela, parce qu'il avait partout trouvé les traces d'une sagesse infinie! Quelle extravagance! Je ne crois pas qu'il y ait dans l'art de déraisonner un exemple plus éclatant que celui-là. Ne doit-on pas dire, au contraire, avec les savants éminents que nous venons de citer, avec tous les cœurs libres et avec toutes les intelligences non préoccupées : Plus on avance dans l'étude de l'univers, plus

(1) Voir sur ce sujet notre *Histoire des Astres*, *Astronomie pour tous*, 2e édition, ouvrage adopté par la commission officielle près le ministère de l'instruction publique pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques scolaires des grandes localités.

on y découvre de simplicité, de grandeur et de perfection, plus, par conséquent, on doit y reconnaître l'empreinte de l'Etre souverainement parfait. Cela est tout naturel, et c'est ainsi que raisonnait Cicéron : « Est-ce donc être homme, dit-il, que d'attribuer non à une cause intelligente, mais au hasard, les mouvements du ciel si certains, les cours des astres si réguliers, toutes chosee si bien liées ensemble, si bien proportionnées et conduites avec tant de raison, que notre raison s'y perd elle-même? Quand nous voyons des machines qui se meuvent artificiellement, une sphère, une horloge et autres semblables, nous ne doutons pas que l'esprit a eu part à ce travail. Douterons-nous que le monde soit dirigé, je ne dis pas simplement par une intelligence, mais par une excellente, par une divine intelligence? » (*De la Nature des dieux.*)

Nos bons paysans, dans leur gros bon sens, parlent à leur manière comme Cicéron, sous ce rapport. Au temps de la Terreur, un féroce conventionnel disait à un paysan vendéen : « Nous détruirons jusqu'à vos clochers, afin que plus rien ne vous rappelle vos anciennes supertitions! — Vous détruirez jusqu'à nos clochers, répliqua le brave homme, et nos étoiles, on les voit de bien plus loin, les détruirez-vous? »

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Notre jeune République prétend à la stabilité et à la durée. La première condition pour les conquérir, c'est de les respecter dans la loi elle-même! C'est de faire de la loi, non pas un instrument docile et éphémère des passions du jour, mais la base solide des droits acquis et de la confiance publique. Et que serait la société si ces droits pouvaient être mis chaque jour en discussion; si l'élément normal de la législation était non pas le principe de la fixité, mais le pricipe du changement, sable mouvant où rien de durable ne saurait s'établir, et où les existences agitées, inquiètes, incertaines du lendemain n'auraient devant elles que la menace permanente du désordre et de l'anarchie?

Et déjà ne sommes-nous pas placés, à ce point de vue, sur la pente la plus dangereuse? Est-ce que, à voir cette fièvre d'innovations qui agite certaines régions politiques, où il semble qu'il n'y ait plus qu'à faire table rase de tout ce qui a existé et de tout ce qui existe encore, on ne comprend pas qu'il y a hâte à élever une digue puissante

contre cette passion d'instabilité et cette ardeur malsaine de transformations?

C'est cet ordre de considérations qui doit appeler la sollicitude attentive du Sénat, et qui l'engagera, espérons-le, à repousser purement et simplement, par une fin de non-recevoir, le projet de loi sur lequel il a à décider et auquel le gouvernement a eu le tort grave d'attacher son initiave.

Une loi a été faite dans les conditions les plus complètes d'étude et d'examen : elle n'a pu encore être pratiquée; elle ne peut être jugée; il n'y a pas lieu de la changer.

C'est ce que demandent les catholiques qui peuvent n'avoir pas trouvé dans cette loi une entière satisfaction, mais qui se sont inclinés loyalement devant ses prescriptions. C'est ce que demandent la raison et la justice. C'est ce que demande l'intérêt de l'Etat lui-même, que compromettrait, dans son autorité morale, un acte excessif en même temps qu'inutile à la sauvegarde de ses droits, qu'aucune lésion ne menace. Ce qui précède l'a établi.

C'est, ayons-en la confiance, ce que demandera de son côté le Sénat, soucieux de son honneur et de la mission qui lui est faite.

Cette mission lui impose, il ne saurait l'oublier, deux ordres de devoirs également impérieux vis-à-vis du pouvoir : il doit en être l'appui; il doit en être aussi le tuteur. Il a à le servir par la fidélité de son concours, et, au besoin, par la sagesse de sa résistance. Son autorité morale le réclame aussi bien que l'intérêt du pays. L'intérêt, le vœu du pays, c'est que le Sénat fasse acte de virilité et qu'il s'affirme hautement comme le protecteur résolu des intérêts conservateurs.

Et, à ce point de vue, la discussion qui va s'ouvrir dans le sein de cette assemblée a son importance propre. Elle implique dans une mesure réelle, pour le Sénat, la question d'être ou de n'être pas : la question de savoir si le Sénat sera une institution sérieuse ou une combinaison factice, une force politique agissant dans la plénitude de son indépendance, ou l'un de ces pouvoirs complaisants qui, complices des erreurs et des défaillance des gouvernements, accélèrent leur chute en appelant le progrès du désordre, et ne laissent dans l'histoire des révolutions que des souvenirs d'impuissance et de honte.

Telle est, on peut le dire, l'alternative qui se pose en ce moment devant l'opinion publique et dont elle attend la solution non sans anxiété.

Et quant au pouvoir, s'il était permis et s'il était temps encore, sur la pente rapide où il s'est placé, de lui faire entendre quelques paroles de conseil, on pourrait lui dire :

« Vous avez assumé sur vous la plus grave responsabilité et la plus redoutable mission. Car, vous ne sauriez vous le dissimuler, vous avez devant vous non pas seulement la République à fonder, mais la révolution à réprimer : la Révolution, qui veut la République pour elle, qui la revendique comme sa chose, sa propriété, son plus efficace levier. Vous voulez, et il faut en louer votre courage et votre loyauté, vous voulez tenir la République séparée de la Révolution. Vous avez l'ambition de faire une République durable, c'est-à-dire une République conservatrice et modérée, respectueuse des grandes vérités religieuses et sociales qui sont la vie même des peuples. Eh bien! pour qu'il en soit ainsi, pour que vous puissiez vous promettre quelque succès de ce labeur immense que vous avez entrepris, sachez regarder la Révolution en face, afin que, reconnaissant son véritable caractère, vous puissiez lui résister et le combattre aussi bien dans ses hypocrisies que dans ses audaces.

Ce caractère fondamental, prédominant, c'est la haine, la haine inextinguible de cette grande institution qui, portant dans son sein le principe de la vérité divine et le principe de la liberté humaine, a pris possession du monde depuis dix-huit cents ans et qui s'appelle l'Eglise catholique. C'est sur les ruines de l'Eglise catholique que la Révolution prétend asseoir sa domination souveraine, universelle, incontestée. Et vous savez quelle serait cette domination : à quels abimes, à quelles ruines, à quelles ignominies elle conduirait. Le voulez-vous? Si vous ne le voulez pas, sachez être logiques et sachez être courageux. Ah! la société a besoin d'âmes viriles et généreuses : donnez-les lui. Gardez-vous, par des mesures imprudentes, par des ménagements dangereux, par des concessions fatales, de faire à la Révolution ces étapes faciles qui, *lentement* à son gré, mais *sûrement*, la conduisent au but en dissimulant ses progrès et en la faisant même apparaître, aux yeux abusés de la foule, comme l'auxiliaire du pouvoir. Gardez-vous surtout de rien lui sacrifier de la liberté catholique : c'est la proie que surtout elle convoite et dont elle tend sans cesse à s'emparer par violence ou par ruse. Sachez lui résister; car tout ce que vous enlèverez à cette liberté, vous le donnerez à la Révolution. Tout ce que vous ferez contre les droits des catholiques, vous le ferez au profit des passions subversives. Et vous le ferez en particulier au préjudice des institutions que vous voulez fonder et de l'œuvre que vous voulez accomplir. La République conservatrice, ce doit être avant tout la République chrétienne. Là seulement est le principe de la durée. Et s'il en était autrement, au lieu de ces progrès dont la gloire vous tente, vous auriez enlevé au mouvement social sa force ascensionnelle et vous

le feriez descendre à ces hontes et à ces oppressions que nous montre l'antiquité.

La croix! c'est elle qui a fait la civilisation moderne; c'est elle qui en sera toujours le signe le plus élevé. Car c'est de cette croix qu'il appartiendrait surtout à la démocratie de saluer avec respect et d'embrasser avec amour, alors que tant d'odieux efforts veulent la lui faire mépriser et maudire; c'est de cette croix qu'ont découlé ces courants de liberté, d'affranchissement, de sympathie qui n'ont cessé de circuler dans le monde et qui en ont fait la grande famille humaine. C'est de la croix que l'humanité a recueilli ces notions de grandeur et de dignité pour tous, qui ont fait l'égalité des citoyens devant la loi, l'égalité des consciences devant l'Eglise, l'égalité des âmes devant Dieu. C'est la croix qui a su mettre en même temps le devoir dans le droit et le droit dans le devoir, et qui, sous la réprobation de tous les égoïsmes, l'égoïsme collectif comme l'égoïsme individuel, a su concilier l'amour de la famille, l'amour de la patrie et l'amour de l'humanité, faisant au cœur de l'homme de ces grandes choses, des choses également chères et sacrées. C'est la croix qui a fait cette société généreuse et progressive, au frontispice de laquelle sont écrits ces mots : Vérité, justice, amour, dévouement, esprit de sacrifice. Oui, placez avec soin cette croix dans les fondements et atttachez la solidement au faîte de l'édifice que vous voulez construire. Car s'il en était autrement, cet édifice ne tarderait pas à s'écrouler. Et alors ce n'est pas à la République que vous conduiriez la France : vous la conduiriez aux luttes sanglantes de l'anarchie et à une halte dans la boue du despotisme.

KOLB-BERNARD, *sénateur*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

Les Missions catholiques, revue hebdomadaire des missions, 10 francs par an, à Lyon, rue d'Auvergne, 6.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente cette revue, nous sommes heureux de la signaler une fois de plus à l'attention des pieux lecteurs, en reproduisant le bref que la Saint-Père a adressé à M. l'abbé Laverrière, qui en est le directeur.

(1) Nous prions MM. les auteurs et les éditeurs qui nous envoient des livres pour qu'il soit en rendu compte, de vouloir bien nous en indiquer en même le prix.

PIE IX, Pape

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu, cher fils, avec le plus grand plaisir les derniers volumes des *Missions catholiques*, que votre frère Nous a offerts de votre part; et Nous Nous empressons d'en faire Nos félicitations à vous, à lui et aux autres qui collaborent à cette publication. Car si, par la prédication de l'Evangile, le nom de Jésus-Christ est porté jusqu'aux extrémités du monde et annoncé aux nations infidèles, les hérauts de l'Evangile ne pourraient cependant ni se rendre parmi ces peuples lointains ou barbares, ni rester au milieu d'eux pour y exercer leur apostolat, s'ils n'étaient soutenus par les prières, les secours et les libéralités des fidèles. Vous donc qui, par votre publication, leur procurez tous ces avantages, vous acquérez certainement une grande part aux mérites des missionnaires en prêtant à leurs travaux un concours si efficace.

C'est pourquoi Nous souhaitons les plus grands accroissements à votre entreprise, et à vous les secours les plus abondants de la grâce divine; et Nous désirons que vous en ayez le gage dans la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons avec amour, à vous, cher fils, et à vos associés, en témoignage de Notre bienveillance paternelle.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 15 mai de l'an 1876, de Notre Pontificat le trentième.

PIE IX, Pape.

---

2. *Le Nouvel Explorateur*, petite édition du journal l'*Explorateur;* Paris, passage Colbert.

Nous signalons à nos lecteurs l'apparition à Paris, galerie Colbert, d'un nouveau journal hebdomadaire illustré, consacré aux voyages et plus spécialement aux entreprises françaises en cours d'exécution dans les pays lointains. Ce journal, intitulé le *Nouvel Explorateur*, est une petite édition du grand journal l'*Explorateur*, fondé il y a deux ans, par les notabilités de la science géographique, sous les auspices de la société de géographie et des Chambres syndicales de Paris.

Les fondateurs de l'*Explorateur* avaient déjà doté la France d'un journal géographique plus complet et plus actuel qu'aucun de ceux qui existent dans les autres pays. En créant une petite édition de ce journal à un prix excessivement réduit, ils ont fait une œuvre

patriotique digne des plus vifs encouragements. Il va falloir être bien dénué pour se refuser la satisfaction de suivre au jour le jour les entreprises de nos compatriotes sur tous les points du globe.

La grande édition de l'*Explorateur* fournissait chaque semaine la matière d'un demi-volume au prix de cinquante centimes, la petite édition abaisse à dix centimes le prix d'un numéro qui contient au moins une carte nouvelle et plusieurs gravures originales.

Il n'est pas d'école si modeste où le *Nouvel Explorateur* ne soit en état de propager le goût de la géographie qui est une application générale de la science à l'étude de tous les pays et de tous les peuples.

---

3. *Armelle*, par Achille du Clésieux; in-8 de IV-242 pages. Paris, 1876, chez E. Dentu.

Il s'agit d'un poëme et d'un vrai poëme, qui rappelle le temps écoulé depuis les *Premières Méditations* de Lamartine jusqu'à *Jocelyn* et à la *Chute d'un ange*; mais qui, loin de signaler une décadence dans le talent de M. du Clésieux, nous montre le talent toujours grandissant de ce ferme et charitable chrétien dont la vie tout entière est consacrée aux bonnes œuvres. Si le poëte, ici, désire le succès de ses vers, c'est pour qu'ils viennent en aide à son infatigable charité. Chez M. du Clésieux, le beau ne se sépare pas du bien.

Nous reviendrons sur ce livre; il nous suffira aujourd'hui de reproduire quelques lignes consacrées par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc au poëme d'*Armelle*, que l'auteur lui avait soumis, prêt à le sacrifier, s'il pouvait être répréhensible. « Ce qui respire à chaque page de votre œuvre, écrit le prélat à M. du Clésieux, c'est, à côté des entraînements du cœur vers une créature d'élite dont l'innocence est encore la première beauté, le sentiment du devoir énergique proclamant sans cesse ses droits imprescriptibles; c'est le respect de l'objet aimé, l'appel de Dieu que rien n'étouffe ; sa main sans cesse réclamée pour relever et purifier. La pensée de Dieu, en effet, toujours présente au cœur de votre héros, le fait triompher d'une passion restée jusque-là dans la sphère des purs sentiments à l'abri de toute souillure des sens, que les lois sociales et la volonté d'une mère mourante ont seules empêchée de se transformer en lien légitime... » Et, un peu plus loin : « Au point de vue littéraire, le poëme me semble excessivement remarquable. Il est écrit de verve, comme tout ce qui jaillit des profondeurs de l'âme. Il y a là un flot intarissable de vraie poésie, d'une poésie qui n'a rien de

factice ni de banal, où tout est senti sans être cherché ni voulu. Il y a une foule de vers qui laissent dans la mémoire un sillon étincelant. »

---

4. *La question du drapeau*, appel au bon sens et à la justice, suivi des manifestes de M. le comte de Chambord et d'une étude de M. Armand de Pontmartin sur le drapeau; 2e édition, in-12 de 70 pages; Paris, 1876, chez Julien Féchoz.

Le titre que nous venons de transcrire indique suffisamment l'intérêt que présente cette brochure; nous ajouterons que la question qui y est traitée n'a rien perdu de son opportunité; les esprits sérieux en sont convaincus.

---

5. *Le Journal de Marie-Edmée*, avec une introduction de M. Antoine de Latour et un portrait gravé à l'eau forte par Flameng; in-8 elzévirien de XXXII-572 pages; Paris, 1876, chez E. Plon et Ce; — prix : 8 francs.

Vous rappelez-vous, dit M. de Saint-Chéron, en rendant compte de ce livre, le délicieux volume intitulé : l'*Histoire de notre petite sœur de Lorraine?* Ce récit de la vie de Jeanne d'Arc enfant, était l'œuvre à la fois savante et naïve d'une jeune fille qui, à mesure qu'elle écrivait son livre, en dessinait et gravait elle-même les illustrations, et par ce triple témoignagne d'un rare talent méritait et obtenait publiquement une des couronnes de l'Académie française.

Mais l'ouvrage n'avait pas entièrement achevé de paraître à Nancy, sous sa forme première, que l'auteur s'éteignait dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, le 7 mars 1871, après avoir, pendant les six mois de la dernière guerre, prodigué toute son âme et toutes ses forces à soigner les blessés de notre héroïque armée, prenant à peine quelques jours pour aller chercher en Alsace et ramener dans les bras de sa mère son jeune frère grièvement blessé à Reichshoffen et fait prisonnier, puis, après qu'il eut rejoint son régiment, pour aller s'assurer en Suisse qu'il vivait encore, au prix de mille fatigues et de dangers de tous genres. C'était là une histoire plus touchante encore que celle de notre petite sœur de Lorraine, et que Mlle Marie Edmée Pau a écrite comme la première, mais sans se douter qu'elle dût jamais voir le jour.

C'est ce journal, pieusement conservé par sa mère, qui vient d'être publié sous ce titre : *le Journal de Marie-Edmée*. Moins ce

sincère témoignage que Marie-Edmée a laissé de ses pensées les plus intimes était destiné à sortir de l'ombre où il a été écrit, sous l'émotion des circonstances, plus, nous l'espérons, il paraîtra digne d'être lu. Les événements suprêmes de cette intéressante destinée y tiennent naturellement la moindre place. Mais en revanche, on a dans ces pages la vie entière de la noble jeune fille, et après avoir appris comment elle a fini, on sera avide de savoir comment elle a commencé, et par quels sentiers cette humble et laborieuse existence devait aboutir à un si pathétique dénoûment.

Un de nos abonnés nous fait remarquer que notre bonne foi a dû être surprise à l'occasion d'un livre de Mlle Barbier, les *Entretiens spirituels*, dont nous avons fait un éloge sans restriction dans notre dernier numéro. Notre abonné a raison et nous le remercions d'avoir appelé notre attention sur ce livre. Les éloges donnés sont mérités ; mais une lecture attentive nous fait vivement regretter que l'auteur soit resté trop généralement dans les termes d'une vague et sentimentale philosophie, et que la foi chrétienne qui respire dans son livre laisse le lecteur incertain si l'auteur est catholique ou protestant : l'Eucharistie, la Confession, les sacrements ne figurent pas dans ces pages, la sainte Vierge n'y est pas nommée ; ce sont là des lacunes que nous devons signaler. Si l'auteur est catholique, il s'empressera de les combler dans une prochaine édition ; s'il est protestant, nous ne nous étonnerons pas de les voir subsister.

Nous profiterons de cet incident pour dire que nous apportons le soin le plus scrupuleux à l'examen des livres qui nous sont remis ; ne pouvant tout voir par nous-mêmes, nous nous en rapportons pour plusieurs à des jugements qui nous paraissent sûrs ; nous pouvons nous tromper ou être trompés, mais nous mettrons toujours le plus grand et le plus joyeux empressement à réparer les erreurs dans lesquelles nous aurons pu tomber. Notre ferme volonté est que nos lecteurs puissent avoir confiance dans les comptes-rendus des *Annales catholiques* : c'est la vérité que nous voulons faire connaître avant tout ; c'est à la vérité qu'un publiciste catholique doit être prêt à sacrifier même les puissantes considérations d'amitié.

J. Chantrel.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

V

La fin d'une joyeuse vie.

(Suite).

Dans le cimetière, la cérémonie prit un caractère burlesque.

Lorsque le cercueil eut été descendu dans la fosse, creusée dans la partie non bénite du cimetière, — le maire avait, sur ce point, malgré les efforts des solidaires, fait respecter les droits des catholiques, — chacun des assistants vint faire un salut devant la fosse et jeta une fleur d'immortelles sur le cercueil.

Alors, l'avocat de la ville prit la parole :

— Frères, le citoyen dont nous venons de restituer à la terre, notre mère commune, les éléments qui composaient son individualité, a été un modèle de toutes les vertus civiles et civiques. Bon père, — (il n'avait jamais eu d'enfants), — bon époux, — (il s'était marié civilement à une femme digne de lui qui l'avait quitté au bout de quelques mois !) — ami fidèle, caractère indépendant, généreux et dévoué, il a montré les vraies vertus qu'étouffe la superstition, et, quand l'heure de la dissociation de ses éléments est venue, pour donner plus tard naissance à une nouvelle organisation, il n'a pas eu la faiblesse, comme tant d'autres, d'appeler près de lui un de ces agents du fanatisme qui ne songent qu'à asservir le peuple en abrutissant les intelligences. Il a repoussé le prêtre, il n'a pas jugé qu'il fût digne d'un homme éclairé de reconnaître ce produit des vaines terreurs d'un cerveau malade qu'ils appellent Dieu, et il s'est laissé doucement endormir dans les bras de la Nature. Frères, le père Lajoie a été en tout un digne et vrai républicain. Vive la République !

— Vive la République ! hurla la foule enthousiasmée de ce discours, auquel elle n'avait probablement rien compris.

Quand le silence se fut un peu rétabli, un ouvrier s'avança au bord de la tombe, et parla à son tour :

— Frères et amis, dit-il, ce jour est un grand jour; il devra être marqué d'une ligne blanche dans les annales de la démocratie. Le peuple est libre, il veut rester libre. Il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de religion. Ceux qui ont inventé Dieu, sont ceux qui ont voulu tenir le peuple en esclavage : ce sont les prêtres et les tyrans, ligués pour écraser le peuple sous un joug de fer. L'ère des tyrans et des

(1) Reproduction interdite. Voir les cinq numéros précédents.

prêtres est passée. Il n'y a plus que la solidarité humaine. C'est le règne de la vérité et de la vertu qui commence. Nous sommes tous égaux, nous sommes tous libres, nous sommes tous frères. Tout doit être commun entre les frères. Celui qui n'a rien n'est pas libre, car il dépend du riche. Le pauvre ne peut être l'égal du riche. Il faut que tout soit à tous. Voilà la loi fondamentale de la République. Vive la République !

— Vive la République ! hurla encore la foule.

Le père Lajoie était complétement oublié. Les fossoyeurs se mirent à combler la fosse; le tertre s'éleva pendant que la foule s'écoulait lentement. En passant devant l'église, quelques uns crièrent :

— A bas le bon Dieu !

D'autres ajoutèrent :

— A bas la calotte !

Puis ils se précipitèrent dans les trois ou quatre cabarets du village, qui ne s'animaient ordinairement que le dimanche. Celui de M. Poussaboire, ouvert toute la semaine à *l'instar* de ceux de la ville, se remplit surtout de la fleur des frères et amis, qui fit disparaître rapidement, à la grande joie du digne aubergiste, les pots de cidre et les bouteilles de vin qu'on avait remontés de la cave.

Le chant de la *Marseillaise* fut bientôt remplacé par des chansons démocratiques, des chansons bachiques, et d'autres horreurs dont les obscénités faisaient le principal mérite, et ceux qui eussent été curieux de connaître les vertus républicaines qu'on venait de vanter au cimetière, auraient pu s'en faire une idée en voyant ces hommes ivres qui se disputaient entre eux, et qui ne pouvaient plus se tenir sur leurs jambes.

Ainsi se célébrèrent les funérailles du père Lajoie.

Jacques avait été jusqu'au cimetière, dans la crainte d'être signalé comme un jésuite par les esprits forts dont il redoutait autant les quolibets qu'il estimait peu la personne. Il cria la première fois Vive la République ! pour faire comme les autres, mais sans enthousiasme. Quand le cri se fit encore entendre pour acclamer le discours de l'ouvrier, il eut le courage de se taire, car il n'avait que trop compris aux paroles de l'orateur que l'égalité, la liberté et la fraternité dont voulaient ces solidaires et ces démocrates était tout simplement le partage des biens et le dépouillement des riches et des propriétaires au profit des paresseux et des partageux.

Une fois hors du cimetière, il se hâta de revenir chez lui sans rester avec la foule, et ne prit point part aux cris stupides et impies de la place de l'église. Il se trouvait singulièrement refroidi à l'égard des libres penseurs, et le dégoût qu'il éprouvait d'avance pour les

enterrements civils avait acquis les proportions d'une profonde horreur.

Mathurin l'attendait sur le pas de sa porte :

— Eh bien ! Jacques, dit Mathurin en l'apercevant.

— Ne m'en parle pas, Mathurin, c'est écœurant.

— Raconte-moi donc ça.

— Non, je n'en ai pas le courage, plus tard, nous verrons ; mais, en attendant, je te dis, Mathurin, que rien que pour ne pas me trouver en si mauvaise compagnie, je serais capable de ne plus faire société qu'avec les dévots.

— Je m'en doutais, Jacques.

— Et cela me donne une plus grande envie d'entendre ce que M. le curé pourra bien nous dire à propos du Syllabus.

— Je suis comme toi, Jacques, et je te promets que, d'ici à l'autre dimanche, je m'en vais tambouriner dans le village ce que nous a dit M. le curé. Il faut que nous en ayons le cœur net, et je suis bien aise de voir la figure que feront M. Saitout, M. Tirsang, M. Poussaboire et ce Baptiste, qui m'a bien l'air de ne pas être trop affligé de la mort de son oncle.

— Pourvu qu'ils consentent à venir au presbytère, Mathurin.

— S'ils n'y viennent pas, Jacques, qu'est-ce que ça prouvera ? C'est qu'ils n'ont aucune bonne raison à dire contre le Syllabus, et que ce sont des gens qui ont peur sans savoir pourquoi, ou qui font semblant d'avoir peur pour ameuter le peuple contre les curés.

— Je crois bien que c'est ça, Mathurin.

— Nous le saurons bien, Jacques.

— Je voudrais être déjà à dimanche en huit.

— Ça viendra, Jacques, et m'est avis que nous apprendrons de jolies choses.

— Ma foi, Mathurin, moi je veux être franc. Si M. le curé me donne de bonnes raisons, je ne le chicanerai pas.

— C'est bien comme ça qu'il faut agir. Nous sommes des honnêtes gens, nous, n'est-ce pas ? Nous ne demandons qu'à vivre honnêtement en travaillant ; nous ne demandons pas à prendre le bien des autres ! Eh bien ! si c'est le pape et les curés qui vont dans le bon chemin, je marcherai avec eux.

— Je ne dis pas, Mathurin, que j'irai si vite que ça ; mais, du moins, je ne crierai plus contre les curés, et je n'excuserai plus ces farceurs que je viens d'entendre beugler dans le cimetière, tout-à-l'heure.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

L'instruction sans religion.

Un parti redoutable ne cesse de réclamer parmi nous l'instruction *laïque*, c'est-à-dire sans aucun enseignement religieux. Or, l'expérience de ce beau système a été faite pendant la Révolution, notamment sous le Directoire, et bientôt on en eut reconnu les détestables fruits. Dans les premiers temps du Consulat, les Conseils généraux des départements remplissaient leurs procès-verbaux de protestations telles que celle-ci :

« Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point « d'instruction sans éducation, point d'éducation sans morale et « sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce « qu'on a proclamé qu'il ne fallait pas parler de religion dans les « écoles; depuis dix ans l'instruction est absolument nulle... Il « faut donc donner la religion pour base à l'éducation... Les en« fants sont sans idée de la divinité, sans notions du juste et de « l'injuste. DE LA DES MŒURS FAROUCHES ET BARBARES; DE LA UN « PEUPLE FÉROCE. »

Ces réclamations auxquelles d'autres réclamations encore plus énergiques venaient s'ajouter incessamment, finirent par être entendues.

Un jour, le 15 germinal an X, Portalis vint apporter le Concordat au Corps législatif récemment rouvert. L'orateur, après avoir donné lecture de quelques-uns des procès-verbaux dont nous avons tout-à-l'heure cité quelques extraits, termina son discours par ces mots frappants de vérité :

« Vous le voyez, messieurs, la France tout entière APPELLE LA RELIGION AU SECOURS DE LA MORALE ET DE LA SOCIÉTÉ ! » — *Défense sociale.*

La santé de Pie IX.

Nous avons, dit le journal *Rome*, rencontré un docteur-médecin qui a de l'expérience et de la célébrité; comme il est souvent appelé près du Pape et des cardinaux, nous nous sommes permis de lui demander une opinion sincère sur le Pape et sur les cardinaux, et voici à peu près comment il s'est exprimé :

« Le Saint-Père jouit d'une santé parfaite et sa vie n'est nullement menacée. Dans le Sacré-Collége, il y a des princes, le cardinal-secrétaire d'Etat, par exemple, qui ont une maladie caractérisée, organique, dont l'issue est inévitable et à date plus ou moins rapprochée.

« Mais le Pape n'a aucune maladie. Tous ses organes sont sains et vigoureux. Sa constitution est si fortement trempée qu'on ne peut lui refuser dix et quinze ans d'existence. Humainement, permettez-moi de dire *physiquement*, il doit voir une longue suite d'événements et survivre à tout ce qui l'entoure. Tous les souverains régnants et les vingt cardinaux les plus rapprochés du Pape par leur âge descendront peut-être dans la tombe avant lui.

« La science ne peut ni prévoir ni écarter certains accidents qui frappent la vieillesse et tranchent tout à coup le fil de la jeunesse même. Seulement elle peut déterminer avec certitude les conditions de viabilité de l'homme, et chez Pie IX ces conditions assurent dix et quinze ans d'existence.

« Pour moi, le Pape doit atteindre et même *dépasser*, sauf accident, l'âge des Mastaï, qui, vous le savez, ont vécu quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf ans. Il n'a éprouvé jusqu'ici que des douleurs articulaires superficielles, qui n'intéressaient en rien son organisme. L'état général est excellent, la poitrine et la tête sont parfaitement libres. Toutes les facultés de l'esprit sont entières. On ne saurait rien désirer de plus. »

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

I. La loi sur l'enseignement : discussion au Sénat ; discours de MM. Challemel-Lacour et Wallon. — II. La session parlementaire : la loi municipale ; le budjet ; les invalidations, M. de Mun. — III. La question d'Orient : M. Decazes et lord Derby ; massacres en Bulgarie ; Memorandum du gouvernement roumain. — IV. Questions diverses ; l'anniversaire de la prise de la Bastille ; monument à Paul-Louis Courier ; statue à M. de Caumont. — V. Joies et douleurs de Pie IX ; plan pour le conclave.

20 juillet 1876.

I

La grande bataille est donc engagée au Sénat. Le ministère Dufaure, en arrivant au pouvoir à la suite des élections du 20 février, avait indiqué deux lois principales comme faisant partie de son programme : une loi sur le régime municipal, une loi relative à l'enseignement supérieur. La loi municipale est encore à faire ; on ne s'est tiré des difficultés qu'elle présente et on n'a évité une dislocation du cabinet, — ou une dissolution de la Chambre des députés, — qu'en votant la loi provisoire du 12 juillet, — non encore votée par le Sénat, — qui laisse au gouvernement la nomination des maires dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, et qui livre aux conseils municipaux la nomination des autres, c'est-à-dire que le gouvernement conserve environ trois à quatre mille nominations, et en abandonne trente-deux à trente-trois mille. Une expérience prochaine montrera les avantages ou les inconvénients de cet arrangement provisoire.

L'autre loi, relative à l'enseignement supérieur, a été sans délai présentée par M. Waddington, ministre de l'instruction publique, qui a tout simplement proposé de supprimer trois des articles de la loi du 12 juillet 1875 pour rendre à l'Etat ce qu'on appelle la collation des grades. Il est possible que, dans

la pensée du gouvernement, il n'y ait rien en cela d'hostile à l'Eglise catholique qui, jusqu'ici, grâce au zèle des évêques et au dévouement du clergé et des laïques, a su profiter seul de la loi du 15 juillet ; mais il est impossible de se méprendre sur la portée de la modification projetée, — et le gouvernement lui-même a dû s'éclairer à ce sujet, — quand on voit avec quelles acclamations de la libre-pensée et de la révolution a été accueilli le projet de M. Waddington et quand on a entendu les discours de ceux qui se sont prononcés pour ce projet dans la Chambre des députés, qui l'a adopté le mois dernier. D'un autre côté, les réclamations unanimes de l'épiscopat, les milliers de pétitions arrivées à la Chambre et au Sénat, et les discussions des journaux ont complété la lumière. Aucune des raisons apportées par M. Waddington dans son rapport ne subsiste; on a prouvé que les jurys mixtes ne touchaient en rien au droit de l'Etat, — si ce droit existe, — de conférer les grades, que les études n'étaient pas intéressées à leur suppression, au contraire, et que, supprimer les jurys mixtes c'était à la fois nuire à l'autorité de la loi, qui ne doit pas être à tout instant remaniée, et porter un coup funeste aux Universités libres. Nous n'avons pas besoin de revenir ici sur ces arguments, qui ont été exposés avec tant de force par les évêques dans leurs observations et leurs pétitions et dans le travail de M. Kolb-Bernard, documents que les *Annales catholiques* ont reproduits, et que M. Paris, rapporteur de la commission sénatoriale chargé d'examiner le projet de M. Waddington, vient de résumer avec une force et une clarté remarquables. Nous reproduisons plus loin ce rapport, qui restera comme une pièce capitale dans ce grand procès, quelle qu'en soit l'issue.

La discussion a commencé au Sénat le 18 juillet. Dès la première séance M. Challemel-Lacour, parlant contre le rapport qui conclut au rejet de la loi, a montré que cette loi, dans la pensée des radicaux qui la soutiennent, est surtout une arme de guerre contre cléricalisme; son parti la votera en haine de l'Eglise et pour favoriser la libre pensée. Il a essayé de défendre l'Université; cette défense, venant de lui, se retournait contre sa cliente. Il a montré l'Université comme le rempart du libéra-

lisme, tandis que l'Eglise catholique condamne le libéralisme, et alors est venue l'éternelle citation du *Syllabus*. Quand on voit ces libéraux proscrire toutes les libertés qui peuvent être favorables au catholicisme, ne devient-il pas clair que le Pape en condamnant le libéralisme a sauvegardé la liberté? Les Danton, les Marat, les Robespierre étaient des libéraux, comme Voltaire, comme Jean-Jacques Rousseau; M. Challemel-Lacour est un libéral, l'Université, selon lui, est une institution libérale, l'Etat doit être libéral, et c'est pour cela que les révolutionnaires ont proscrit toutes les libertés religieuses, c'est pour cela que l'Université veut conserver son monopole, c'est pour cela que l'Etat s'attribue des droits que l'ancienne société chrétienne ne connaissait pas et prend en tout une initiative qui est la destruction de l'initiative individuelle et de la vraie liberté. Allons donc!

M. Wallon n'a pas eu de peine à détruire l'échafaudage péniblement construit par M. Challemel-Lacour. Il a montré que l'institution des jurys mixtes ne porte aucune atteinte aux droits de l'Etat, et il a terminé par ces paroles qui ont fait une vive impression sur le Sénat :

M. Wallon. — Le gouvernement s'est trompé s'il n'a pas vu que derrière cette question de la collation des grades il y avait autre chose en jeu... (Très-bien! à droite. — Protestations à gauche.) Il s'est trompé si, le voyant, il a cru faire la part du feu. Il ne donnera satisfaction à personne. Il ne satisfera pas les ennemis des établissements libres, car quoi qu'on craigne d'un côté et qu'on espère de l'autre, ces établissements vivront.

La collation des grades, à mes yeux, c'est la petite question. La grande question, c'est l'inscription, le droit de faire le cours. Et ce petit air, ce faux air, si vous voulez, de persécution que vous lui donnerez en retirant cette portion de la loi, ne fera que ce que la persécution a toujours fait, ce qu'elle a fait pour l'établissement du christianisme : elle ne fera que lui assurer une plus grande prospérité. (Très-bien! à droite.)

Un sénateur à gauche. — Laissez persécuter, alors!

M. Wallon. — J'ai dit que le Gouvernement ne satisferait pas les ennemis des établissements libres; mais il mécontentera profondément, je ne dis pas ce qu'on appelle le parti clérical, mais l'Eglise de France tout entière, représentée par l'unanimité de ses prélats.

M. le président du conseil, qui est en même temps ministre de la justice et des cultes, peut en savoir quelque chose ; et s'il ne le sait pas, il n'a qu'un mot à dire, il le saura dans vingt-quatre heures. (Interruptions à gauche.)

Un membre à gauche. — Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une menace ?

M. Wallon. — Or, Messieurs, ce fait est un fait très-grave. Un homme d'une grande autorité l'a dit, on l'a répété plus d'une fois ici, on ne saurait trop le dire : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Et vous ne pouvez pas méconnaître que les évêques et ceux qui les suivent ne tiennent une certaine place dans le parti conservateur. (Très-bien! très-bien ! à droite.)

Un sénateur à gauche. — C'est la guerre!

M. Wallon. — Vous parlez de la guerre ! Quand la paix est faite, et à si peu de frais, sur une question qui a si vivement passionné les esprits, il est imprudent de la rompre. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ma conclusion, Messieurs, c'est que la loi qui a été votée en 1875 doit être exécutée; cette loi a été votée hier, elle doit être appliquée demain; attendez qu'elle l'ait été, et alors vous aurez peut-être quelques bonnes raisons à donner pour supprimer les articles spéciaux. Ne croyez pas que j'y sois fort attaché pour avoir soutenu cette loi; en aucune sorte, je vous déclare que je ne l'ai soutenue que parce que j'y ai vu le minimum de concessions que le Gouvernement pouvait faire aux réclamations de l'enseignement libre ; je demande donc que l'on attende, et, ce que je voudrais, c'est que le Gouvernement consentît à remettre la décision de cette affaire à la session de 1877. (Très-bien ! à droite.)

Dans l'intervalle, M. le ministre de l'instruction publique aurait le temps de formuler et de présenter au conseil supérieur de l'instruction publique les idées qu'il a exposées à la Chambre des députés et qui, peut-être, pourraient servir de base de conciliation.

Que si cet ajournement n'est pas accepté, je n'hésite pas, Messieurs, à vous demander de rejeter le projet de loi; car quelque inconvénient qu'il y ait à ce rejet, il y en aurait certainement bien davantage à retirer une loi qui n'a pas encore été appliquée.

Je suis convaincu, pour ma part, que le triomphe du Gouvernement sur cette question serait fatal à lui-même et à la cause qu'il défend. (Applaudissement à droite. — L'orateur reçoit, en descendant de la tribune, les félicitations d'un certain nombre de sénateurs.)

Ainsi s'est engagée cette grande discussion, dans laquelle on a entendu hier Mgr Dupanloup et M. Jules Simon. Nous reviendrons sur ces discours. Sans doute, M. Waddington jugera à propos de défendre son œuvre, cette œuvre par laquelle il espérait satisfaire l'esprit de haine de radicalisme, et qui n'a abouti jusqu'ici qu'à inquiéter les honnêtes gens, et à déshonorer la nouvelle république. Les véritables conservateurs veulent espérer que la loi du 12 juillet 1875 sortira victorieuse de cette épreuve. La question restera douteuse jusqu'au dernier moment; si elle est résolue dans un sens contraire à la liberté, nous sommes convaincu, comme M. Wallon, qui n'est pas un ennemi de la république et qui est un esprit très-modéré, que le triomphe du Gouvernement serait fatal à lui-même et à la cause conservatrice dont il se donne comme le défenseur.

II

Nous touchons à la fin de la session parlementaire normale qui doit, d'après la constitution, se terminer le 8 août prochain, et il n'y a encore rien de fait. La seconde chambre a passé tout son temps à invalider les élections des députés royalistes et catholiques qui déplaisaient à la majorité radicale et républicaine, elle a voté la loi présentée par M. Waddington, accordé au gouvernement la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton, et c'est à peu près tout. Il va falloir, si l'on ne veut pas de session extraordinaire, voter le budget au pas de course, et c'est cependant à propos du budget que les plus graves questions devraient être débattues, c'est pour les questions budgétaires que le concours de la représentation nationale a sa principale raison d'être, puisque tout, ou presque tout, en définitive, se résout en question d'argent.

La commission budgétaire, présidée par M. Gambetta, ne paraît pas avoir osé convertir en propositions toutes les mesures anti-cléricales, — lisons anti-religieuses, — qu'elle aurait voulu prendre. Ce sera pour l'année prochaine. On veut aller lentement pour aller sûrement; on verra bien si les catholiques et les hommes d'ordre laissent faire au radicalisme révolution-

naire et irréligieux tout le mal que les élections du 20 février lui ont donné l'espoir de réaliser. A côté de la chambre des députés, il y a le sénat, et des faits récents ont montré que le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, n'est pas aussi annulé que le parti révolutionnaire le pensait.

Parmi les invalidations prononcées, nulle, nous n'avons pas besoin de le dire, n'a été plus sensible aux catholiques que celle de M. le comte de Mun, définitivement prononcée dans la séance du 13 juillet. Nos lecteurs connaissent les faits. Au premier tour de scrutin, M. le comte de Mun, luttant à la fois contre un candidat bonapartiste, M. l'abbé Cadoret, et contre un candidat républicain, M. Le Maguet, avait obtenu plus de voix que l'un ou l'autre de ses concurrents, mais non la majorité nécessaire pour être élu. Au second tour, il ne restait plus en présence que lui et M. Cadoret. La situation était délicate : M. de Mun était le candidat catholique, mais M. Cadoret était prêtre, et dans le religieux arrondissement de Pontivy, cette qualité lui donnait un avantage considérable sur son concurrent, en même temps que sa qualité de bonapartiste lui ralliait d'abord les bonapartistes, ensuite beaucoup de républicains qui, avant tout, repoussent un candidat franchement et exclusivement catholique. Mgr l'évêque de Vannes jugea qu'il devait intervenir, non pour combattre directement M. Cadoret, mais pour faire savoir à ses diocésains qu'il ne le favorisait pas et que, pour lui, le candidat catholique était M. le comte de Mun. M. de Mun fut élu à une majorité de près de deux mille voix.

Mais cela ne faisait pas le compte des radicaux de la Chambre, qui redoutaient en M. de Mun un orateur éloquent et un homme à qui ses œuvres de zèle et de dévoument ont valu d'ardentes sympathies dans la classe ouvrière, dont la Révolution veut se faire un instrument. Une enquête fut votée, sur ce prétexte que l'administration, les grands propriétaires et surtout le clergé avaient usé, en cette circonstance, de manœuvres illégales et abusives. Une commission fut nommée. M. Bethmont en fut le président ; parmi les membres se distinguèrent, en outre, M. Guichard, et M. Turquet, ancien procureur impérial passé à la République. On fit l'enquête, et il en sortit deux volumineux rapports : l'un, de M. Turquet, racontant tous les

cancans imaginables et avouant que les principaux témoins, ceux dont le témoignage aurait eu le plus de poids, avaient refusé de comparaître devant la commission ; l'autre, de M. Guichard, traitant particulièrement la question ecclésiastique, et remontant jusqu'à l'assemblée du clergé de France, en 1682, pour prouver que l'élection de M. de Mun ne devait pas être validée.

Dans un discours substantiel, nourri de faits, fort de preuves, M. le comte de Mun réduisit en poussière le rapport de M. Turquet, dont aucune allégation ne subsistait, et démontra contre M. Guichard qu'il ne s'agissait pas de savoir s'il fallait rétablir ou non le gallicanisme de 1682, mais si son élection avait été ou non régulière. M. Turquet essaya de répondre. Sa situation inspirait véritablement de la pitié. Il ne pouvait que répéter les assertions de son rapport, et toutes ces assertions avaient été démenties, avec pièces à l'appui, par M. le comte de Mun. Alors le jeune député se tournait vers M. Bethmont, qui avait été en Bretagne, qui avait recueilli les témoignages, — ce que lui, M. Turquet, n'avait pu faire, puisqu'il était resté à Paris, — et il adjurait M. Bethmont de venir à son aide, et M. Bethmont restait silencieux, et l'on savait que M. Bethmont avait déclaré que, dans sa conviction, ce serait une injustice d'invalider l'élection de M. de Mun.

La cause était entendue, le droit était connu, il ne restait plus qu'à la force de prononcer. La force d'une majorité de près de 300 voix déclara, contre une minorité de moins de 200, que l'élection de M. de Mun devait être invalidée. Le droit de M. de Mun était si clair, que le président de la commission d'enquête, M. Bethmont, malgré la pression de ses collègues de la gauche, vota pour la validation. Il ne s'agissait pas de savoir si l'élection était régulière, il s'agissait de voter contre le clergé et de se débarrasser d'un collègue dont l'éloquence avait déjà, dans deux ou trois circonstances, jeté un éclat qui rappelait Montalembert.

Et voilà pourquoi M. le comte de Mun, l'un des hommes les plus honorables du pays, l'un des hommes qui travaillent avec le plus de dévouement à la réconciliation des classes et au bonheur du peuple, l'un des hommes qui feraient le plus d'hon-

neur à un parlement, voilà pourquoi M. le comte de Mun n'est pas député.

Mais le découragement n'est pas le propre des catholiques qui luttent, non pour le triomphe, mais pour l'accomplissement du devoir. M. le comte de Mun n'est pas découragé. Il va se représenter devant ses électeurs bretons, qui se feront, eux aussi, un devoir et qui auront l'honneur de le renvoyer à la Chambre, où il pourra rendre de si grands services à la cause du peuple, du pays et de la vérité. Nous l'espérons bien, M. de Mun, que les derniers événements n'ont fait que grandir, reviendra avec une telle majorité, que le radicalisme n'osera abuser de sa force comme il l'a fait dans la séance du 13 juillet.

III

Cette même séance avait été ouverte par une question adressée au ministre des affaires étrangères, M. Decazes. au sujet de la guerre turco serbe. Les paroles du ministre ont été rassurantes, comme l'avaient été celles de M. Melegari dans le parlement italien, celles de lord Derby en Angleterre, et celles des deux souverains, le czar de Russie et l'empereur d'Autriche, qui se sont rencontrés à Reichstadt. On aime certainement à entendre ces paroles rassurantes pour la paix générale; mais la réponse faite par lord Derby à une députation qui venait lui parler en faveur des chrétiens d'Orient n'est pas, quand on y regarde de près, aussi positivement pacifique qu'elle pourrait le paraître au premier abord.

Pour l'avenir, le ministre anglais a affirmé une fois de plus que toutes les puissances veulent la paix, et qu'à la politique des trois empires (Allemagne, Autriche, Russie) succédera, le moment venu, une médiation collective de toutes les chancelleries. Mais il n'a pas caché l'irrémédiable décadence de la Turquie; il l'a même révélée dans cette phrase significative : « On peut garantir un malade contre l'assassinat, mais non « contre le suicide ou la mort naturelle. » Si donc la Turquie se suicide ou tombe par impuissance de vivre, la question se représentera dans toute sa gravité, ce qui revient à dire que la question n'est qu'ajournée. Lorsque l'empire turc tombera, —

et cette chute pourrait bien ne pas tarder beaucoup, — qu'en fera-t-on? Les déclarations pacifiques sont très-conditionnelles, elles ne peuvent dissiper toutes les inquiétudes.

Il faut convenir, si l'on doit s'en rapporter à des récits qui paraissent véridiques, que les Turcs font tout ce qu'ils peuvent pour s'aliéner les sympathies de l'Europe et pour soulever contre leur domination les chrétiens de leur empire. A la suite de la dernière tentative d'insurrection en Bulgarie, des massacres abominables ont été accomplis par les soldats. On écrivait, le 30 juin, de Péra (Constantinople) au *Times* :

En Bulgarie, les exécutions en masse des hommes supposés avoir pris part à l'insurrection avortée sont incessantes. Douze de ces malheureux ont été pendus le 20 à Tatar-Bazardjik. Deux d'entre eux étaient des prêtres.

En ce qui concerne les horreurs dont cette province jadis florissante a été et est encore le théâtre, je vous envoie ci-joint une lettre écrite par un homme dont la parfaite information, l'impartialité et même le fidèle attachement au gouvernement ottoman m'inspirent toute confiance. Je pense qu'il est de la plus haute importance que les faits fassent l'objet d'une sévère enquête et soient portés à la connaissance de toutes les nations civilisées. Voici cette lettre :

« En règle générale, les officiers et soldats de l'armée régulière se sont bien conduits. Chefket-Pacha est l'exception la plus frappante. Les gouverneurs de beaucoup de villes se sont non-seulement bien conduits, mais en quelques cas ont héroïquement agi.

« Le gouvernement central n'avait probablement ordonné aucun massacre des villageois non armés, mais il est directement responsable de ces crimes, parce qu'il en a eu connaissance et n'a fait aucun effort pour les arrêter; parce qu'il a ordonné le désarmement de toute la population bulgare, a ensuite armé les Circassiens et les bachibouzouks et les a lâchés sur des villes sans défense.

« Qu'ont fait ces sauvages?

« 1° Plus de cent villes bulgares ont été détruites de fond en comble, quoiqu'aucun soupçon de mouvement révolutionnaire n'existât contre plus de cinq ou six d'entre elles. Une province qui rapportait auparavant un million de livres au gouvernement a été dévastée. Les noms de ces villes et tous les détails peuvent être fournis à quiconque désire les connaître.

« 2° Au moins vingt-cinq mille personnes sans armes et inoffen-

sives ont été massacrées de sang-froid. D'après les journaux turcs de Constantinople, ce chiffre s'élève au moins à quarante mille.

« 3° Plus de mille enfants bulgares ont été enlevés ou vendus comme esclaves. On les a vendus publiquement dans les rues d'Andrinople et de Philippopoli.

« 4° D'horribles tortures de toutes sortes ont été infligées à ceux qui n'ont pas été assassinés.

« 5° Les outrages commis contre les femmes dépassent en horreur et en brutalité tout ce qu'on a jamais entendu. Ces outrages ont été d'autant plus horribles que les femmes bulgares ont des idées plus élevées de vertu et de chasteté que celles d'aucune autre nationalité de l'Orient. Si les femmes d'Angleterre pouvaient connaître les faits, il s'élèverait un tel cri d'indignation que l'Europe se lèverait pour les punir.

« 6° Au moins dix mille Bulgares sont actuellement en prison et subissent des tortures, tellement horribles pour la plupart, qu'on n'a idée de rien de pareil en Europe depuis le moyen âge, et dont l'abolition en Turquie avait été formellement proclamée par le sultan Abdul-Medjid.

« 7° Beaucoup de milliers de réfugiés sont entassés dans les grandes villes, où ils souffrent toutes sortes d'avanies de la part de la population turque, et périssent de faim parce qu'il n'est pas permis aux Bulgares de leur venir on aide. »

Une lettre du correspondant du *Daily News* confirme le récit des atrocités commises en Bulgarie ; il donne des détails sur le supplice des quarante femmes brûlées vives, et cite le rapport d'un consul fixant à douze mille le nombre des morts.

Quelques journaux, qui ne cherchent qu'à soulever l'opinion contre le catholicisme, reprochent au Pape de ne pas prêcher la guerre sainte contre les Turcs et d'entretenir de bons rapports avec le sultan Mourad V ; ils vont jusqu'à dire que le Pape préférerait l'islamisme au schisme. Ils en diraient bien d'autres si, en effet, le Pape prêchait une croisade, et ils ne doivent d'ailleurs pas oublier que l'*orthodoxie* russe s'est conduite en Pologne, et tout récemment encore, d'une façon à faire hésiter entre la barbarie russe et la barbarie ottomane. Voici ce que nous lisons dans une lettre toute récente :

Avez-vous lu les détails de ce qui s'est passé dans le voisinage de Radzyn ? Savez-vous qu'il y a eu de nouveaux massacres.

L'archevêque schismatique étant venu faire une tournée dans ce pays, que l'on prétend être passé au schisme, les femmes et les enfants se couchèrent devant les portes des églises et n'y laissèrent pas pénétrer. A la suite de ce fait, l'archevêque ayant fait son rapport à Varsovie, on voulut encore une fois forcer le peuple à renoncer à sa foi. Tout fut inutile. Le peuple disait . « Nous aimons mieux mourir. »

Alors une attaque en forme a eu lieu contre les villages héroïques, on s'est servi du canon. On a fait une charge de cavalerie qui a foulé le peuple sous les fers des chevaux. Enfin, il y a eu beaucoup de morts et de blessés.

Le nombre de ceux qu'on a envoyés en Sibérie est considérable. Le peuple, affolé par le désespoir, attribuant tous ces malheurs aux popes de Galicie, en a, dit-on, massacré près de trente. Ici, ces malheureux apostats du séminaire de Saint-Georges de Léopol (Lemberg) font une propagande russe acharnée. On m'a raconté des choses affreuses là-dessus.

Le Pape prie, le Pape étudie. Il sait bien quelle serait la vraie et bonne solution de la question d'Orient, mais il sait aussi que l'Europe n'est pas près de l'accepter, et, en attendant des temps meilleurs, il fait tout ce qu'il peut pour maintenir et propager la vraie foi, qui sera seule capable de sauver les malheureuses populations de l'Orient et de résoudre les questions redoutables qui tiennent le monde en suspens.

Pour le moment, le sort des armes paraît favoriser les Turcs plutôt que les Serbes et les Monténégrins, et cela rassurait le monde des affaires, lorsqu'est survenu un incident qui renouvelle toutes les alarmes. Dès le commencement du conflit, la Roumanie, où règne le prince Charles de Hohenzollern, avait affecté une neutralité qui surprenait, à bon droit, tout le monde. Cette neutralité va cesser. Le gouvernement roumain vient de présenter aux chambres un projet de loi qui tend à mobiliser l'armée et à convoquer une partie des réserves. La Roumanie veut profiter des circonstances, elle adresse aux six puissances signataires du traité de Paris, en 1856, un *Mémorandum* qui, accepté, la soustrairait à peu près complétement à la suzeraineté de la Porte, et en ferait un Etat souverain. C'est une nouvelle complication. Le prince Charles est Prussien ; on

se demande si la démarche de son gouvernement n'est pas un premier indice des résolutions de l'Allemagne.

IV

En dehors des grandes questions dont nous venons de nous occuper, il y a quelques événements importants sur lesquels il convient de s'arrêter un moment.

Le 14 juillet a ramené l'anniversaire de la prise de la Bastille, d'où la Révolution aime à dater sa naissance ; c'est une date de sang, de révolte, de désordre et de cruautés, qui convient parfaitement à son génie infernal. Ce jour-là, un banquet de quatre cent cinquante couverts a eu lieu au Salon des Familles, avenue Saint-Mandé. On a mangé et on a fait des discours. Un orateur, le citoyen Yves Guyot, membre du conseil municipal de Paris, a eu la franchise d'avouer que ceux qui précipitèrent le peuple sur la Bastille, en 1789, savaient parfaitement que le peuple était désintéressé dans la question, puisque « c'étaient surtout les nobles, les hommes de lettres, qui, sur une lettre de cachet, étaient expédiés à la Bastille ; » mais il a montré que la forteresse détruite avait été remplacée par mille autres, ce qui est très-vrai, et il a profité d'un souvenir anecdotique pour prononcer cette phrase, suivie d'applaudissements prolongés : « Et le clergé ! on vous a souvent parlé de l'araignée de Pel- « lisson à la Bastille ; aujourd'hui il en est une noire, colossale, « qui nous enserre chaque jour davantage... de tous côtés. »

Et le citoyen Brisson, autre membre du même conseil municipal de Paris, de porter ce toast, auquel il convie tous les libres-penseurs : « A la destruction de toutes les bastilles mo- « dernes, de toutes les bastilles du privilége ! A la destruction « surtout de la Bastille du cléricalisme ! »

Et le citoyen Morin, encore un autre membre du même conseil municipal, montre ensuite tout ce qu'il y a encore à faire pour affranchir le pays de la domination cléricale.

On croirait vraiment, à les entendre, que tous ces braves citoyens n'ont plus la moindre liberté et qu'ils sont étouffés, enchaînés, torturés par le cléricalisme. Singulière domination cléricale, qui laisse ainsi crier contre elle publiquement, contre

laquelle crient chaque jour impunément des centaines de journaux, et qui ne pourrait pas même donner un seul ordre pour se défendre au dernier des gendarmes et des gardes-champêtres! La domination radicale se fait autrement sentir quand elle est tout à fait maîtresse ; les fusillades, les noyades et la guillotine la défendent d'une très-sensible façon.

Les convives de l'avenue de Saint-Mandé se sont séparés au cri de : *Vive la République!* Qu'on soit républicain, royaliste, ou bonapartiste, il suffit d'être honnête homme, ami de l'ordre et ami de son pays, pour s'affliger de voir ainsi la forme actuelle du gouvernement acclamée, comme un cri de guerre, par les ennemis de toute religion, qui sont, par cela même, les ennemis de toute société. Nous ne craignons pas de dire que les plus dangereux ennemis de la République, en France, sont ceux qui se montrent les plus acharnés ennemis du catholicisme, qui est, comme l'a dit M. Thiers, la religion nationale de la France.

Un autre événement, l'érection d'un monument à Paul-Louis Courier, qui a eu lieu à Véretz (Indre-et-Loire), le dimanche 16 juillet, suggère la même réflexion. Les *Annales catholiques* ont fait connaître ce pamphlétaire, déserteur, lâche, ennemi de toute autorité, cynique dans ses écrits et détesté dans son propre pays. C'était le *XIXe Siècle* qui avait provoqué une souscription pour un monument à élever en l'honneur de ce singulier grand hommme ; c'est dire, — et M. About, le directeur du *XIXe Siècle* n'a pas manqué de le proclamer, — qu'il s'agissait d'une manifestation anti-cléricale, ce qui signifie anti-catholique. Le passage suivant du discours de M. About doit être signalé :

Il est temps, a dit l'écrivain voltairien, que l'expérience nous rende un peu plus sages. Lorqu'on a bien fustigé l'ennemi, on le croit mort et l'on n'y songe plus. Quant à lui, il se relève, bassine ses contusions et prépare sa revanche.

Tous les génies vraiment nationaux de la France *ont tué le cléricalisme et il ne s'en porte que mieux* : ni Rabelais, ni d'Aubigné, ni les auteurs de la satire Ménippée, ni Pascal, ni Molière, ni Voltaire, ni Beaumarchais, ni Courier, n'ont enterré ce cadavre récalcitrant.

Tartufe n'a pas épousé la fille d'Orgon, mais il a dû trouver son affaire dans une autre famille, car il s'est reproduit, le scélérat, et

sa postérité pullule dans le monde.. Basile n'a peut-être plus ses entrées chez Bartholo, mais il trouvera des millions, si bon lui semble, pour fonder l'université *basilicale*! (?!) Les jésuites, que la loi ne connait pas, et qui ne rampent que par tolérance, accaparent les fils de bonnes maison, les faufilent dans les écoles de l'Etat et les poussent aux emplois publics.

Aux superstitions dont Voltaire a faitjustice nous en voyons succéder de nouvelles plus sottes et plus répugnantes s'il se peut. Paray-le-Monial, la Salette, Lourdes et maint autre lieu sont gérés comme officines de rapport, par des fabricants de miracles. La mariolâtrie, la joséph†olâtrie et je ne sait combien d'idolâtries se disputent l'exploitation des âmes simples, tandis que la chartreuse, la trappistine et la bénédictine empoisonnent de leur suavités alcooliques une autre catégories de dévots.

Bref, il y a beaucoup à faire, ou plutôt tout serait à recommencer chaque matin dans ce pays trop confiant et trop facile, qui laisse les travailleurs de nuit détruire impunément l'œuvre de chaque journée.

Voilà le ton badin et délicat de ces messieurs, et leur amour de la liberté. Ils plaisantent, ils dénigrent et ils demandent des proscriptions. Au reste, ils ne disent rien qui puisse nous effrayer. Ils avouent que le cléricalisme (le catholicisme) ne se porte que mieux depuis qu'on l'a tué; c'est un aveu qui a son prix, et il n'est pas déraisonnable de croire que les About, les Sarcey et autres petits grands hommes de ce temps ne réussiront pas mieux que les Rabelais, les Voltaire, et même les Courier, qui étaient d'une autre taille qu'eux.

Le même jour où la libre-pensée montrait ce qu'elle est, en honorant, dans un village de la Touraine, un homme déshonoré pour ses mœurs et pour sa lâche conduite, une ville de Normandie, Bayeux, célébrait des fêtes en l'honneur d'un savant chrétien et élevait une statue à M. Arcisse de Caumont, l'illustre et zélé archéologue qui a tant contribué à ranimer en France l'étude des monuments du passé et dont la Société des antiquaires de Normandie continue les services. A cette fête vraiment populaire, la religion avait été justement convoquée, et Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, a fait entendre des paroles qui contrastent étrangement avec celles de M. About; personne ne s'en étonnera, et, ajouterons-nous, nul homme de bonne foi

ne refusera de reconnaître ici la supériorité de l'évêque catholique.

La religion, a dit Mgr Hugonin, a des racines si profondes dans la nature de l'homme et dans l'histoire des sociétés que presque tout progrès scientifique atteste sa vérité ou fait mieux connaître ses bienfaits. L'archéologie, si jeune encore et déjà si puissante, apporte son concours à cette universelle apologie. L'archéologue, en effet. ne se contente pas de décrire les caractères divers de nos monuments antiques, d'assigner à chacun l'ordre auquel il appartient, de reconstruire leur histoire, il nous découvre au-delà des pierres froides et inanimées qui frappent nos sens, un idéal qui captive notre esprit et un sentiment qui émeut notre âme. L'archéologie agrandit l'horizon de l'histoire, elle évoque devant nous des générations oubliées. Or, Messieurs, quel est le résultat le plus incontestable de ses patientes recherches? Partout elle rencontre les empreintes ineffaçables de la religion. La plupart de ces monuments qu'elle étudie et qu'elle admire, c'est la religion qui les a élevés; cette architecture si originale, cet art merveilleux qui donne à ses œuvres une sorte de consécration religieuse et les sépare de tout monument profane, c'est la religion qui l'a créé. Le plus grand nombre de ses découvertes rendent un témoignage éclatant à la foi de nos pères et à la puissante influence de la religion.

Vous tous, messieurs, disciples, coopérateurs et amis de M. de Caumont, vous continuerez son œuvre, vous poursuivrez cette glorieuse apologie de la religion. Plus que jamais elle est opportune. Le vieux christianisme de nos aïeux, qui a veillé sur leur berceau, qui a présidé à leur éducation, qui a donné à leur génie leurs plus sublimes inspirations, n'est plus seulement attaqué dans l'enceinte de quelques écoles, il est signalé chaque jour par mille organes de la presse et jusque dans la tribune de nos assemblées politiques, tantôt ouvertement et avec violence, tantôt avec une modération plus habile et sous des noms divers, comme l'ennemi public de la civilisation moderne et de la patrie. Vous donnerez par vos découvertes un démenti formel à ces bruyantes accusations. Vous affermirez les esprits pusillanimes contre des terreurs puériles, vous maintiendrez parmi nous le respect des traditions religieuses qui ont fait l'honneur et la prospérité de nos ancêtres, bien convaincus qu'un peuple sans croyance ne tarde pas à devenir un peuple sans force morale et sans vertu, condamné à une irrémédiable dissolution sociale.

Voilà la vérité, on la reconnaît facilement à ce grave et ferme langage.

V

Cette chronique est déjà bien longue, et nous aurions encore bien des faits à signaler. Nous devons nous arrêter, mais nous ne le ferons pas sans dire à nos lecteurs, qui en seront heureux, que la santé du Saint-Père est toujours excellente, que Pie IX continue à donner des audiences d'où les cœurs sortent consolés et raffermis, et que l'âme du Souverain-Pontife s'est réjouie du retour inattendu de Mgr Hassoun à Constantinople, retour qui donne l'espoir de la fin prochaine du schisme arménien.

A côté des consolations, les amertumes. Le gouvernement italien, après avoir achevé la spoliation des couvents, vient d'enlever d'un seul coup trois églises au culte religieux : ce sont les églises de Sainte-Thérèse, de Sainte-Magdeleine de Pazzi et des Saints-Caïus-et-Soter; cette dernière remonte à une très-haute antiquité et possède le corps du pape saint Caïus. Ce n'est là que le commencement; les églises de la Trinité et de Saint-Sylvestre sont déjà menacées, le Panthéon sera aussi enlevé sous prétexte de le rendre à sa destination primitive, comme on a fait pour le Panthéon. La secte détruira toutes les églises qu'elle pourra; c'est au culte de Dieu qu'elle en veut.

Nous avons déjà parlé d'un autre plan infernal de la secte, inventé et mûri à Berlin, mais qui devra être exécuté à Rome, et contre lequel le Saint-Père a essayé de prémunir les bons catholiques par une note que l'*Osservatore romano* a publiée (V. notre numéro du 15 juillet). Une correspondance romaine de l'*Union* donne quelques détails sur ce plan. C'est la fondation d'un comité soi-disant catholique qui, à force d'argent et d'intrigues, cherche à arracher des signatures aux pauvres ignorants sous prétexte de faire restituer au peuple romain le prétendu droit d'élection du Souverain-Pontife. Le ministre de la justice et des cultes, Mancini, est le chef de cette horrible conspiration, sous la haute direction du chancelier allemand, qui poursuit les errements des anciens empereurs d'Allemagne et travaille à un nouveau schisme. Mais heureusement l'autorité

ecclésiastique a tout découvert, et un premier avertissement a déjà paru dans les journaux catholiques. Détail curieux et non sans valeur, les journaux libéraux, obéissant sans nul doute à un mot d'ordre, ont tous gardé là-dessus le plus profond silence et n'ont pas paru avoir remarqué cet avertissement. Ils ont même laissé passer inaperçue la publication qu'a faite la *Voce della Verità* du programme et de la formule d'adhésion qui sont distribués avec beaucoup de circonspection parmi la population romaine, surtout dans le Transtévère, où l'on dit que malheureusement beaucoup se sont laissés prendre. Toutefois le nombre et la valeur des signatures obtenues est loin de correspondre aux fortes sommes qui ont été jusqu'ici dépensées par les deux compères. On les a pris du reste la main dans le sac, et si je suis bien informé, dit le correspondant de l'*Union*, nous ne tarderons pas à voir le Saint-Père signaler à l'exécration du monde catholique les menées infernales des deux gouvernements de Prusse et d'Italie, avec toutes pièces à l'appui.

L'Eglise est donc toujours en butte aux persécutions ouvertes de la Révolution et de l'impiété, la conspiration est universelle, mais nous en connaissons la fin, qui a été prédite bien des siècles mêmes avant la venue du Sauveur : *Quare fremuerent gentes et populi meditati sunt inania? Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum et adversus Christum ejus... Qui habitat in cœlis irridebit eos... in furore suo conturbabit eos... Dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ... Beati omnes qui confidunt in eo.*

La prophétie est vieille, elle s'est déjà accomplie plus d'une fois, elle s'accomplira encore. Les complots des peuples et des princes des peuples seront déjoués, et le Christ, l'Eglise du Christ étendront leur empire jusqu'aux extrémités de la terre. Heureux alors ceux qui auront mis leur confiance en Dieu! ce sera pour eux le jour du triomphe et de la joie.

J. Chantrel.

RAPPORT DE M. PARIS

SUR LE PROJET DE LOI WADDINGTON (1).

Messieurs,

Le 12 juillet 1875, l'Assemblée nationale, après une longue et solennelle discussion, proclama la liberté de l'enseignement supérieur, et, comme une conséquence naturelle et nécessaire de ce principe, elle détermina, dans les articles 13 et 14 de la loi, la manière dont les grades seraient désormais conférés.

Ces articles sont ainsi conçus :

« Art. 13. — Les élèves des Facultés libres pourront se présenter pour l'obtention des grades devant les Facultés de l'Etat, en justifiant qu'ils ont pris, dans la Faculté dont ils ont suivi les cours, le nombre d'inscriptions voulues par les règlements. Les élèves des Universités libres pourront se présenter, s'ils le préfèrent, devant un jury spécial, formé dans les conditions déterminées par l'art. 14.

« Toutefois, le candidat ajourné devant une Faculté de l'Etat ne pourra ensuite se présenter devant le jury spécial, et réciproquement, sans en avoir obtenu l'autorisation du ministre de l'instruction publique. L'infraction à cette disposition entraînerait la nullité du diplôme ou du certificat obtenu.

« Le baccaluuréat ès-lettres et le baccalauréat ès-science resteront exclusivement conférés par les Facultés de l'Etat.

« Art. 14. — Le jury spécial sera formé de professeurs ou agrégés des Facultés de l'Etat ou de professeurs des Universités libres, pourvus du diplôme de docteur. Ils seront désignés, pour chaque session, par M. le ministre de l'instruction publique, et si le nombre des membres de la Commission d'examen est pair, ils seront pris en nombre égal dans les Facultés de l'Etat et dans la Faculté libre à laquelle appartiennent les candidats à examiner. Dans le cas où le nombre est impair, la majorité sera du côté des membres de l'enseignement public.

« La présidence, pour chaque Commission, appartiendra à un membre de l'enseignement public.

« Le lieu et les époques des sessions d'examens seront fixés, chaque année, par un arrêté du ministre, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique. »

(1) La commission est composée de MM. Kolb-Bernard, président; Henri Fournier, secrétaire; comte Roger du Nord, Depeyre, vicomte de Meaux, Dufournel, Edouard Charton, Paris, rapporteur; Jules Simon.

Au moment où le jury spécial allait être appelé à fonctionner pour la première fois, M. le ministre de l'Instruction publique, mettant à exécution la déclaration dont il nous avait été donné lecture le 14 mars dernier, soumit à la Chambre des députés un projet de loi tendant à modifier les articles 13 et 14 précités.

Voici le texte du projet présenté le 23 mars :

« Art. 1er. — Sont abrogées les dispositions des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875.

« Art. 2. — Les élèves des Facultés libres peuvent se présenter, pour l'obtention des grades, devant les Facultés de l'Etat, en justifiant qu'ils ont pris dans la Faculté dont ils ont suivi les cours, le nombre d'inscriptions voulu par les règlements. »

Cette rédaction laissait subsister un doute : les élèves des Facultés libres pouvaient se présenter pour l'obtention des grades devant les Facultés de l'Etat et devant elles seules. Les examens tendant directement à la collation des grades rentraient dans le domaine de l'Université ; mais en était-il de même des épreuves préparatoires? ou bien ces épreuves, considérées comme étant d'ordre inférieur, pouvaient-elles être subies devant les Facultés, devant les Universités libres?

La Commission nommée par la Chambre des députés « précisa » sur ce point les disposions du projet :

ARTICLE UNIQUE.

« Sont abrogées les dispositions des articles 13, 14, 15, de la loi du 12 juillet 1875, et ceux-ci remplacés par les suivants :

« Art. 13. — Tous les examens et épreuves préparatoires qui déterminent la collation des grades, ne peuvent être subis que devant les Facultés de l'Etat.

« Art. 14. — Les élèves des Facultés libres qui voudront subir des examens tendant à l'obtention d'un grade devront justifier qu'ils ont pris, dans la Faculté dont ils auront suivi les cours, le nombre d'inscriptions voulues par les règlements et qu'ils se trouvent dans les conditions déterminées par l'article suivant.

« Art. 15. — Les élèves des Facultés libres sont soumis aux mêmes règles que ceux des Facultés de l'Etat, en ce qui concerne les conditions d'âge, de grades, d'inscriptions, de stage dans les hôpitaux, les délais obligatoires entre chaque grade et les droits à percevoir.

« Un règlement, délibéré en Conseil supérieur de l'instruction

publique, déterminera les conditions auxquelles un étudiant pourra passer d'une Faculté dans une autre. »

Dans la séance du 7 juin, la Chambre des députés adopta le projet de loi ainsi modifié. Le gouvernement le soumit ensuite aux délibérations du Sénat, en déclarant « qu'il n'avait rien à ajouter à son premier exposé des motifs, les considérations qu'il y avait développées n'ayant rien perdu de leur importance.

Votre Commission, messieurs, s'est livrée à l'examen du « projet de loi sur la collation des grades » en faisant complète abstraction des proccupations politiques, propres à passionner le débat et non à l'éclairer ; il lui a semblé que son attention la plus calme, la plus réfléchie, devait être exclusivement appelée sur les graves intérêts véritablement engagés dans la question : les prérogatives de l'Etat, la liberté de l'enseignement supérieur et des pères de familles, l'avenir des établissements libres, le maintient des droits acquis et le respect de la loi. Elle n'a eu garde d'oublier, dans ses appréciations, les égards que méritent l'assentiment donné au projet du gouvernement par la Chambre des députés; mais elle a pensé que cette considération, tout en motivant de sa part une étude plus approfondie, n'enlevait rien à l'indépendance de vos décisions, indépendance nécessaire au fonctionnement régulier des institutions qui nous régissent. Eclairer le gouvernement, ce n'est pas faire acte d'hostilité ; et, quoique l'on dise, un dissentiment n'est pas un conflit.

Les principaux motifs qui ont déterminé le gouvernement à prendre l'initiative de la loi du 12 juillet 1875, peuvent se résumer ainsi :

Les droits de l'Etat ont été sacrifiés par les articles 13 et 14 qui créent le jury spécial.

La liberté de l'enseignement supérieur est indépendante de la collation des grades.

Voyons si les raisons invoquées par M. le ministre de l'instruction publique sont suffisamment fondées pour déterminer le Sénat à modifier sitôt une des œuvres les plus importantes de l'Assemblée nationale.

De tout temps, les Facultés ont conféré des grades : les titres de bachelier, de licencié et de docteur, sont aussi anciens que nos Universités. Le grade était surtout un certificat d'études et de capacité, une distinction honorifique. Il a pris, de nos jours, un autre caractère, il a acquis une portée plus considérable, il n'a plus seulement une valeur scientifique et littéraire, il produit des effets publics, en donnant accès à certaines fonctions, à certaines professions. Grâce

au diplôme de bachelier, on peut se présenter aux examens des écoles supérieures; le titre de licencié, de docteur, permet seul l'entrée du barreau et de la magistrature, ou l'exercice de la profession de médecin.

Que conclut-on de là? C'est que, tout le temps que les grades conserveront le caractère qui leur est attribué, il est naturel que l'Etat seul les confère; garant, dans une certaine mesure, de la capacité du médecin et de l'avocat vis-à-vis du public, c'est à lui qu'il appartient de délivrer le certificat qui atteste cette capacité; en ce qui concerne les fonctions publiques, il est juste que l'Etat apprécie le mérite des agents qu'il emploie et dont il est responsable.

Nous n'avons pas à contester ce principe; aux yeux de ceux-là mêmes qui l'admettent sans restriction, une première distinction apparaît : l'Etat, représenté par le ministre de l'instruction publique, accorde le grade, délivre le diplôme; mais le certificat d'aptitude que le ministre, aux termes du décret de 1808, peut, ou non, ratifier, de qui émane-t-il? De ceux qui font passer les examens qui déterminent la collation des grades, et, par conséquent, des délégués du ministre. D'où il suit que la délégation n'entraîne par elle-même aucune abdication des droits de l'Etat, et que l'on accuse à tort le législateur de 1875 d'avoir méconnu ces droits en établissant une délégation qui tient à la nature même des choses. Ceci posé, à qui la délégation de l'Etat doit-elle être faite? Est-ce exclusivement à des professeurs officiels, ou bien le mandat de l'Etat peut-il être confié à d'autres?

Le privilége dont jouissaient les Facultés de l'Etat s'explique, en fait, historiquement. L'examen ayant pour but de constater les connaissances acquises, il semble naturel que celui qui enseigne examine. Comme l'Université donnait seule l'instruction, seule elle faisait passer les examens. C était logique; un monopole en appelait un autre. Nous reconnaissons d'ailleurs volontiers que les professeurs des Facultés réunissaient les conditions de savoir et d'impartialité requises pour être de bons juges. Mais ces qualités ne sont pas assurément l'apanage exclusif de l'Université, et aujourd'hui que la liberté de l'enseignement supérieur est devenue une réalité, que la liberté appelle la concurrence, et que la concurrence exige, à son tour, une certaine égalité, il est conforme à cette situation nouvelle que l'Etat, tout en se réservant la collation des grades, cesse de déléguer exclusivement aux professeurs de l'Université le droit d'examiner les élèves des Facultés libres, qu'il fasse leur part à ces Facultés. C'est ainsi, du reste, que, sans manquer à

aucun principe, le ministre de l'instruction publique peut actuellement choisir les jurys d'examen des écoles supérieures en dehors des cadres de l'Université.

C'est ainsi que, dans la sphère modeste de l'enseignement primaire, des personnes étrangères à l'enseignement public ou privé font partie des commissions chargées de la délivrance des certificats de capacité.

La seule chose que l'Etat ait à demander aux professeurs de l'enseignement libre sur qui portera sa délégation, est celle-ci : Dans l'intérêt de la science, et pour sauvegarder ma responsabilité, dira-t-il, j'ai le droit d'exiger de vous des garanties. Quelle garanties me présentez-vous? Il s'agit pour moi de déléguer un des droits qui se rattachent à la puissance publique, « plus la liberté est grande, plus le contrôle doit être sévère ; » je pose mes conditions.

Comment la loi du 12 juillet 1875, en faisant sa part à la liberté, a-t-elle répondu à ces préoccupations légitimes? Les conditions qu'elle a formulées sont-elles sérieuses? les précautions dont elle a entouré la participation des Facultés libres aux examens qui déterminent la collation des grades, sont-elles suffisantes?

I. — L'Etat n'est nullement dessaisi du droit de ratifier le certificat d'aptitude et de donner le diplôme ; il peut, comme par le passé, refuser cette ratification, et « lorsqu'il le jugera utile au maintien de la discipline, faire recommencer les examens pour l'obtention des grades. »

II. — Sur la demande qui en a été faite, lors de la discussion, par le ministre de l'instruction publique, la loi de 1875 a décidé que le baccalauréat ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences resteront exclusivement conférés par les Facultés de l'Etat.

III. — Les élèves des Facultés de l'Etat continueront de se présenter, pour l'obtention du certificat d'aptitude, devant les Facultés de l'Etat. — L'on n'a donc pas à redouter que le nouveau système amène l'abaissement des études universitaires. Le jury spécial est réservé à l'enseignement libre ; il n'a rien de commun avec le jury mixte, tel qu'il fonctionnait en Belgique, et pour les Universités de l'Etat et pour les Universités libres, jusqu'au jour où nos voisins l'ont remplacé par un régime qui tend à se rapprocher de *la liberté comme en Amérique*.

Les professeurs de l'Etat ne seront donc pas exposés, dans l'intérêt de leurs élèves, à ces prétendus compromis, à ces complaisances, à cette réciprocité de bons offices, signalés par les détracteurs de l'ancien jury belge.

Nous nous étonnons, dès lors, que M. le ministre de l'instruction publique craigne de « hasarder la fortune de nos études, » et redoute pour elles « une aventure, un essai compromettant, » puisque l'article 13 de la loi du 12 juillet n'intéresse en aucune façon l'enseignement de l'Etat.

IV. — Tandis que les élèves de l'Université demeureront complètement étrangers aux examens passés par le jury spécial, les élèves des Facultés libres pourront se présenter devant les Facultés de l'Etat; mais tous n'auront pas le choix entre les Facultés de l'Etat et le jury spécial. Le législateur a craint, non sans raison, que les Facultés isolées ne présentassent pas toujours des garanties suffisantes pour être admises à être représentées dans les jurys d'examen; il a laissé leurs élèves sous l'empire de l'ancien état de choses.

Le droit d'opter pour le jury spécial est formellement réservé à une seule catégorie d'élèves : à ceux qui ont suivi les cours d'une Université, c'est-à-dire d'un établissement comprenant au moins trois Facultés réunies.

V. — La composition de ce jury spécial écarte toutes les objections soulevées contre les articles 13 et 14 au nom des prérogatives de l'Etat.

Le jury spécial est formé des professeurs ou agrégés des Facultés de l'Etat et de professeurs des Universités libres.

Qui les désigne? Le ministre de l'instruction publique.

Dans quelle proportion? En nombre égal, et, dans le cas où le nombre des membres de la Commission d'examen est impair (ce qui arrive vingt fois sur vingt-six), les membres de l'instruction publique ont pour eux la majorité; ils siégent, selon tel ou tel examen, ou deux sur trois, ou deux sur quatre, ou trois sur cinq.

A qui appartient la présidence du jury? A un membre de l'enseignement public, choisi par le ministre.

En vérité, peut-on dire sérieusement que l'Etat est dépouillé de ses prérogatives.

VI. — On objecte : les carrières libérales et les emplois publics sont accessibles à tous les citoyens, à certaines conditions qui doivent être égales pour tous, et cette égalité n'est maintenue que s'il y a pour tous un juge unique.

Et d'abord, ce juge unique existait-il avant la loi de 1875 ? Les Facultés de l'Etat formaient seules, il est vrai, les Commissions d'examen.

Mais, peut-on assimiler, au point de vue de la rigueur plus ou moins grande avec laquelle les examens sont subis, les Facultés de

Paris avec telle ou telle Faculté de province, qui compte assurément des professeurs du plus grand mérite, et que la force des choses amène cependant (la discussion a mis ce point hors de contestation) à se montrer plus faciles envers les candidats? Est-il établi en second lieu, que l'égalité, en supposant qu'elle existe actuellement, sera rompue au profit des élèves des établissements libres?

Les professeurs de l'Université n'apporteront-ils pas dans le jury spécial la même fermeté, la même indépendance, que dans les Commissions ordinaires? Et les professeurs libres, jaloux de faire preuve du savoir de leurs élèves, et sachant que la force des études est la condition nécessaire de la prospérité des Universités libres, ne s'armeront-ils pas d'une juste sévérité?

VII. — On dit encore : La délégation faite aux professeurs de ces Universités est une délégation forcée, qui enlève au ministre sa liberté, tout en le laissant responsable, et qui ne lui offre pas dans l'intérêt des études les garanties suffisantes. Examinons si ce reproche fait à la loi de 1875 est fondé.

Les professeurs des Facultés de l'Etat ne sont pas nommés librement par le ministre de l'instruction publique; l'élection et le concours, tels sont les deux modes de recrutement actuellement usités. Le ministre signe, à la vérité, la nomination; mais l'expérience démontre que, même en cas de présentation faite à la suite d'une élection, il institue plutôt qu'il ne choisit; le rang occupé par le candidat détermine presque infailliblement la nomination. Or, ces professeurs sont investis du droit de faire passer les épreuves qui déterminent la collation des grades, par cela seul qu'ils sont membres d'une Faculté. Un simple roulement, auquel le ministre n'a rien à voir, les appelle successivement à figurer dans les Commissions d'examen. La délégation qu'ils tiennent de l'Etat, est donc la conséquence de leur nomination.

Elle leur est attribuée par voie indirecte et nécessaire; elle s'impose au ministre, et comme les professeurs des Facultés jouissent de l'inamovibilité, cette délégation devient permanente et définitive. Le ministre choisit si peu les examinateurs que, d'après un usage constant dans l'Université, le doyen d'une Faculté peut appeler un docteur étranger à l'enseignement à siéger dans la Commission, soit qu'un professeur de la Faculté fasse défaut, soit que le candidat ait pris un sujet de thèse dont l'examen exige des connaissances scientifiques spéciales.

Recherchons maintenant quel est le caractère de la délégation faite aux professeurs des Universités libres, et comparons. Sans doute, la loi oblige le ministre à prendre ces examinateurs dans une

catégorie déterminée. Mais il les choisit véritablement, il les nomme en vue du mandat spécial qu'il leur confère; il les désigne pour chaque session; de telle sorte qu'il reste entièrement libre de porter ses préférences sur des hommes connus, de leur conserver ou de leur retirer sa confiance, de n'appeler au sein des Commissions d'examen que ceux qui lui paraîtront les plus dignes, et par leur caractère, et par leur savoir, et par leur enseignement.

La loi du 12 juillet confère donc au ministre de l'instruction publique le droit que revendique l'exposé des motifs, à savoir : « de désigner les hommes qui doivent lui servir de témoins devant les familles et devant l'opinion, et non-seulement de les choisir en telle sorte qu'ils lui soient personnellement connus, qu'il lui soit possible de les suivre dans leur vie, de répondre de leur savoir et de leur probité. »

VIII. — Le ministre de l'instruction publique trouvera-t-il, dans le choix ainsi fait, les garanties que réclame l'intérêt des études? Le titre de docteur suffit pour être nommé professeur d'une Faculté de l'Etat. L'agrégation, à laquelle sont attachés certains avantages, n'est exigée ni pour le concours ni pour l'élection qui détermine la présentation.

Or, les professeurs des Facultés libres ne sont appelés à faire partie du jury spécial que s'ils sont pourvus du diplôme de docteur. Sous ce rapport, la garantie est donc la même des deux côtés.

Nous reconnaissons que le concours ou l'élection crée, au profit des universitaires, une autre présomption de mérite et de savoir. Mais on nous accordera sans peine que l'enseignement libre sera amené, par le sentiment des devoirs que la mission à laquelle il prétend lui impose et son intérêt même, à ne confier ses chaires qu'à des professeurs de mérite.

Il présentera d'ailleurs à M. le ministre de l'instruction publique une recommandation particulière : celle qui résulte de l'organisation d'une Université possédant trois Facultés au moins, dont chacune comptera le même nombre de chaires, le même nombre de docteurs que les Facultés similaires de l'Etat. « Il est évident, disait avec une haute impartialité l'honorable rapporteur de la loi de 1875, que là où vous aurez trois Facultés réunies, il y aura des garanties qui assureront le bon recrutement et le bon fonctionnement des jury mixtes. » A ces considérations nous ajouterons, à titre d'exemple, que si nous consultons la liste des professeurs des Facultés libres déjà fondées, et spécialement de l'Université de Paris, qui « remplit toutes les conditions voulues pour réclamer le

bénéfice des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 (1), » il nous semble que le gouvernement, au lieu, d'être livré au doute, n'aura que l'embarras du choix.

On le voit donc : l'Assemblée nationale, loin de sacrifier les prérogatives de l'Etat, a maintenu le principe en vigueur en matière de collation des grades; elle a conservé l'organisation actuelle de l'enseignement public; quant à l'enseignement libre, elle a fait deux parts, laissant aux Facultés de l'Etat la plus considérable et attribuant aux Universités libres, sous le contrôle de l'Etat, la part la plus exiguë, nous ajoutons : la part légitime, la part strictement nécessaire à l'existence même de la liberté qu'elle inaugurait loyalement.

On prétend cependant, pour obtenir plus facilement des esprits vraiment libéraux l'abrogation des articles 13 et 14, que « la liberté d'enseignement est hors du débat, que la liberté d'enseigner n'implique en aucune manière le droit, pour les Facultés libres, à la collation des grades : qu'il y a là deux termes, deux ordres d'idées absolument distincts et que ce serait nuire à la liberté que de vouloir plus longtemps les confondre. »

La collation des grades nous paraît, au contraire, si intimement liée à la liberté de l'enseignement supérieur, que les deux questions ont été constamment examinées de front. Cette opinion n'a pas attendu l'année 1875 pour se faire jour; dès l'origine du mouvement libéral qui a abouti à la loi du 12 juillet, on s'est demandé : Comment désormais les grades seront-ils conférés ? La solution de ce problème a fait l'objet des plus vives préoccupations de la commission extraparlementaire créée en 1870 par M. Segris, ministre de l'instruction publique, et par M. Guizot.

« L'Université, disait le président de la commission, possède deux monopoles : le monopole de l'enseignement et le monopole des grades. Sur le premier, point de difficulté, tout le monde est d'accord pour le lui retirer. L'abolition du second est très-contestée. M. le président se déclare aussi attaché que personne aux intérêts de l'Université; mais il s'agit ici d'un intérêt d'Etat. Au fond, c'est l'Etat et non l'Université qui a droit d'examiner et de constater la capacité des étudiants, avant qu'ils entrent dans la vie publique. C'est donc au point de vue de l'Etat qu'il faut se placer, et rechercher s'il ne peut pas employer, dans certains cas, pour exercer son contrôle, quelque autre moyen que les Facultés universitaires. »

Après avoir distingué le droit de l'Etat et le rôle conféré à l'Uni-

(1) Voir l'Appendice du Rapport.

versité « on cherche, continuait-il, on a trouvé un tel moyen en Belgique, en Angleterre, en Amérique : comment ne tenir compte, en France, ni d'un vœu respectable, ni des exemples de l'étranger? Cela n'est pas possible. Il faut supprimer le monopole de l'Université en matière de collation des grades, comme on a supprimé son monopole en matière d'enseignement, en maintenant toujours le droit de l'Etat à constater la capacité des élèves qui demandent des grades. »

La loi de 1875, nous croyons l'avoir établi, supprime le monopole de l'Université et maintient le droit de l'Etat. Elle tire du principe même de la liberté d'enseignement la même conséquence que M. Guizot.

Le président de la commission de 1870 rendait, comme nous, pleine justice à l'impartialité personnelle des professeurs des facultés de l'Etat.

« Mais, quoi qu'on en dise, ajoutait-il, il est certain que les établissements de l'Etat et les établissements libres seront des rivaux, et que les jurys universitaires seraient à la fois juges et parties, ce qui est contraire à l'équité. Sans sortir de l'Université, que l'on considère ce qui arriverait si on faisait obligatoirement examiner les élèves de la faculté de médecine de Montpellier par celle de Paris, et réciproquement. Bien qu'elles aient la même origine, qu'elles appartiennent au même corps, la rivalité ne tarderait pas à naître entre elles, et elle deviendrait bientôt amère. A plus forte raison en arriverait-il ainsi quand il s'agirait d'établissements séparés, non-seulment par quelques différences d'opinions et de méthodes, mais par leur origine même et par des différences profondes de sentiments et de doctrines. » — « Donner les uns pour juges aux autres, disait encore M. Guizot, ce serait renoncer à l'impartialité. »

On sait que la commission de 1870, après une enquête minutieuse et un examen approfondi de tous les systèmes, avait proposé d'établir, à côté des facultés de l'Etat, un jury spécial qui n'est pas le même que celui qu'a inauguré la loi de 1875, mais qu'elle avait conclu, conformément à l'opinion de son illustre président, au rejet du régime que le gouvernement demande au Sénat de restaurer.

Ce sont les travaux de cette commission qui ont servi de base à la proposition déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par M. le comte Jaubert. Pas plus que M. Guizot, notre ancien et regretté collègue ne séparait la collation des grades de la liberté de l'enseignement. L'article 10 de sa proposition, complété par un amendement, avait pour objet la création d'un jury spécial, recruté

parmi les professeurs des hautes écoles publiques non universitaires.

Enfin, la commission nommée par l'Assemblée nationale continua si bien d'associer les deux ordres d'idées que M. le ministre de l'instruction publique répute absolument distincts, que le titre III du rapport était consacré à la collation des grades. « Doit-on, demandait M. Laboulaye, réserver la collation des grades aux facultés de l'Etat? » Et se prononçant pour la négative, il motivait ainsi son appréciation : « Les professeurs des facultés libres se plaindront d'être réduits au rôle de préparateurs d'examen pour les facultés de l'Etat. N'auront-ils aucun droit de se plaindre? N'y aura-t-il pas pour eux une certaine infériorité? Ne seront-ils pas gênés dans leur pleine liberté? »

Comme conclusion, le rapport accordait à la liberté de l'enseignement supérieur des droits plus étendus, en principe, que ceux que lui a conférés la loi aujourd'hui attaquée. Rappelons les termes du rapport : « Les universités ou les facultés libres, une fois constituées, ne peuvent-elles pas offrir à l'Etat des sûretés assez grandes pour qu'on leur délègue, sans danger, le droit d'examiner? — Si l'Etat délègue à ses facultés le droit de délivrer les certificats sur le vu desquels il accorde le diplôme, pourquoi ne pas admettre qu'il peut faire cette délégation a des facultés libres, quand, par le choix des maîtres, la force des études, les ressources scientifiques, ces facultés rivaliseront avec les facultés de l'Etat? — La commission prévoyait, notons-le, que de simples facultés pourraient devenir délégataires du droit de l'Etat. Et l'article 13 du projet disait en effet : « Les universités et les facultés libres peuvent recevoir d'une loi le droit de conférer des grades. »

La principale critique adressée à l'article 13 du projet, c'est qu'il rendait fort difficile, sinon même impossible, l'ouverture des Facultés libres. Et le rapporteur « ne méconnaissait pas ce qu'il y avait de fondé dans cette objection. »

Après trois délibérations, dans le cours desquelles un amendement qui tendait à réserver aux seules Facultés de l'Etat, le droit de conférer fut deux fois repoussé, une transaction intervint entre les partisans de la liberté de l'enseignement supérieur et le gouvernement, représenté alors par M. Wallon, ministre de l'instruction publique. Nous devons reconnaître que la commission s'inclina de très-bonne grâce devant cette solution et ne chercha qu'à améliorer la rédaction adoptée en deuxième lecture. Les articles 13 et 14 furent ainsi votés par l'Assemblée nationale.

Cet exposé historique nous permet d'affirmer que la collation des grades a toujours été considérée comme le corollaire de la liberté

de l'enseignement supérieur, et nous amène à montrer que la modification apportée par la loi au monopole des Facultés de l'Etat est pour les universités libres une condition d'existence.

La liberté d'enseignement n'a pas seulement pour but de permettre au savant qui n'a pas de titre officiel de communiquer au public ses connaissances et ses doctrines, de respecter la conscience du père de famille en lui permettant de choisir les maîtres de ses enfants; elle tend à stimuler l'initiative, à créer l'émulation et à relever le niveau des études qui, pour des causes diverses, ont perdu en profondeur ce qu'elles ont gagné en surface, nous ne voulons pas dire : en superficie. Un tel résultat ne peut être obtenu par des efforts individuels et des tentatives isolées. Aussi, tous ceux qui se préoccupent d'accroître le domaine de l'intelligence et de fortifier les âmes, ont-ils espéré que de grands établissements libres se formeraient et soutiendraient contre les Facultés universitaires une réelle et sérieuse concurrence, profitable à tous. La loi de 1875 a voulu encourager ces efforts et a donné aux universités libres le droit de naître et les moyens de vivre. Le droit de naître, on le maintient; les moyens de vivre, on les supprime. Sans doute le principe de la liberté de l'enseignement supérieur reste proclamé. Vous pouvez, dit-on, ouvrier des cours, créer des Facultés, fonder des universités; vous enseignerez librement toutes les doctrines, vous percevrez le coût des inscriptions prises à vos cours, vous recevrez des donations et legs; en un mot, vous serez libres. — Fort bien, répondent les fondateurs des universités libres; mais nos établissements seront placés, vis-à-vis de l'Université, dans un tel état d'infériorité et de subordination, qu'ils se verront réduits à l'impuissance.

Lorsque la liberté de l'enseignement secondaire a été reconnue, on s'est bien gardé de confier la délivrance des certificats d'aptitude au grade de bachelier à des commissions formées de professeurs des lycées. Un tel état de choses aurait été incompatible avec la liberté, puisqu'il aurait obligé les élèves de l'enseignement libre à subir leurs examens devant les professeurs de l'enseignement rival. A la vérité, l'Etat a cru devoir conserver à l'Université la collation du certificat relatif au grade de bachelier, mais il l'a transférée exclusivement aux Facultés, à un corps placé dans un degré supérieur de la hiérarchie, à des examinateurs dont aucun des élèves interrogés n'a suivi les cours. A vrai dire, l'enseignement supérieur a été chargé de juger l'enseignement secondaire.

Les règles de justice observées, sous ce rapport, à l'égard de

l'enseignement secondaire, pourquoi les enfreindre à l'égard de l'enseignement supérieur? Ce serait, disons-nous, compromettre l'existence même des Universités naissantes. La vivacité de la lutte à laquelle nous assistons suffit pour montrer toute l'importance que l'on attache, de part et d'autre, au maintien ou à la suppression des articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875. Et, en effet, par le rétablissement du monopole des Facultés de l'Etat en matière de collation des grades, les Universités créées sous le bénéfice de cette loi sont menacées à la fois dans le recrutement de tout leur personnel : élèves et professeurs.

Ce n'est pas seulement l'amour de la science qui attire les élèves aux cours de l'enseignement supérieur. Dans une société démocratique comme la nôtre, la plupart des jeunes gens cherchent, avant tout, à se créer une position; s'ils fréquentent les Facultés, c'est principalement en vue d'obtenir un diplôme qui leur donne l'accès d'une carrière.

Supposons que deux Facultés, ou de droit ou de médecine, existent dans une même région. Dans l'une, Faculté de l'Etat, les professeurs enseignent et font passer des examens. Dans l'autre, Université libre, les professeurs doivent se borner à donner des leçons. Quel sera le choix des élèves? Leur préférence sera naturellement acquise aux professeurs devant qui ils devront subir, de toute façon, tous les examens et les épreuves probatives qui déterminent la collation des grades; et les pères de famille, pleins de sollicitude pour l'avenir de leurs fils, et n'ignorant pas qu'être juge et partie offre les mêmes périls dans l'enseignement que dans l'administration de la justice, sacrifieront le plus souvent leurs sympathies à l'égard de l'Université libre au succès final des examens. C'est donc en vain que l'on aura, à grands frais, créé des chaires, des bibliothèques, des laboratoires; dans ces amphithéâtres, ouverts au nom de la liberté, le vide se fera bientôt.

Le rétablissement du monopole, en fait de collation des grades, éloignera des Universités libres, non-seulement les élèves, mais aussi les professeurs. Au lieu d'être placés par la loi au même rang que les professeurs de l'Etat, et réputés aussi dignes que leurs concurrents, que leurs émules de participer à l'examen des jeunes gens qu'ils auront instruits, ils se verront écartés de toutes les éprouves, en vertu d'une présomption légale d'indignité ou d'incapacité, et réduits au rôle de préparateurs d'examen. Ainsi blessés dans leur dignité, entravés dans leurs méthodes, condamnés à suivre pas à pas le programme officiel des Facultés universitaires, ils hésiteront, quel que soit leur désintéressement, à renoncer aux avantages et

aux honneurs des professions libérales ou des fonctions publiques, pour se livrer, dans des chaires obscures et délaissées, à ce qu'on appellera encore l'enseignement libre.

Tous ceux qui se sont occupés des graves questions qui se rattachent à l'enseignement supérieur, quel que soit le système de collation des grades qu'ils aient préconisé, sont d'accord sur ce point.

Sans abuser des citations, écoutons à ce sujet un des hommes les plus autorisés en matière d'enseignement : « Si le droit de conférer des grades redevient le privilége exclusif des Facultés universitaires, écrit M. Rendu, les professeurs des Facultés libres se trouveront à peu près réduits, il faut le reconnaître, au rôle de répétiteurs préparant des candidats d'établissements rivaux. Est-ce là ce que le législateur a voulu et a pu vouloir, en consacrant le principe de la liberté de l'enseignement? Et la proclamation d'un tel principe n'ouvrait-elle pas des horizons plus larges devant ceux qui attendent d'une nécessaire et forte concurrence un développement plus complet des hautes études dans notre pays? Poser cette question, c'est la résoudre. »

Rappelons aussi en quels termes le rapport présenté récemment à la Chambre des députés combattait la création du jury d'Etat, qui aurait au moins enlevé aux professeurs de l'Université le droit d'examiner, pour l'attribuer à une juridiction à la fois étrangère et supérieure, indépendante de tout esprit de corps. « Il y a une considération qui est aussi du plus grand poids, disait M. Spuller, dépouiller les professeurs de nos Facultés du droit d'examen, c'est les ramener à n'être plus que des conférenciers; c'est les réduire à la portion congrue... Dans la séance de la commission, où nous avons eu l'honneur d'entendre M. le ministre de l'instruction publique, il nous a déclaré qu'il considérait la création d'un jury d'Etat comme un coup funeste porté aux Facultés de l'Etat, et comme la mort de ces établissements. »

La cause n'est-elle pas entendue, et somme-snous téméraires, en affirmant, à notre tour, que rétablir le monopole de la collation des grades au profit des Facultés universitaires, c'est décréter la mort des Universités libres ?

Dans quelles circonstances demande-t-on au Sénat de décider que « tous les examens et épreuves préparatoires qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant le jury de l'Etat ? » La question est-elle entière ou l'abrogation des articles 13 et 14 portera-t-elle atteinte à ce qu'on appelle des droits acquis?

Votre commission a pensé, messieurs, qu'après avoir étudié le

projet de loi à un point de vue général, elle avait un autre devoir à remplir, c'était d'interroger les faits et de rechercher quelle exécution la loi du 12 juillet 1875 avait déjà reçue. Voici ce qui résulte des documents que M. le ministre de l'instruction publique a mis avec empressement à notre disposition ou qui nous ont été adressés directement par les parties intéressées.

Les décrets portant règlement d'administration publique prévus par la loi du 12 juillet pour l'exécution de ses dispositions diverses ont tous été rendus. En ce qui concerne le jury spécial, le ministre n'a plus qu'à désigner les professeurs dont il sera formé et à fixer le lieu et l'époque des sessions d'examen.

D'un autre côté, ceux qui avaient réclamé le plus vivement la liberté de l'enseignement supérieur ne sont pas restés inactifs. Les évêques de France (qui peut s'en étonner?) ont donné l'exemple : se confiant aux engagements pris envers tous ceux qui voudraient profiter de la liberté, au respect des décisions d'une Assemblée souveraine, à la force de la loi, ils ont jeté sur plusieurs points àlafois à Paris à Lille, à Angers, à Lyon, les bases d'universités libres.

L'université catholique de Paris est légalement constituée : elle compte trois Facultés, droit, lettres et sciences, cent soixante-trois élèves inscrits, un vice-recteur, deux doyens, vingt-et-un professeurs, tous pourvus du titre de docteur, six chargés de cours. D'après les renseignements que M. le ministre de l'instruction publique nous a communiqués, « les souscriptions recueillies, à la date du 14 janvier 1876, par les vingt-six évêques fondateurs et autres personnes s'élevaient à 1,003,538 fr. En dehors se trouvent les fondations, produits de quêtes et dons qu'il est impossible de contrôler. »

L'Institut catholique de Lille comprend une Faculté de droit et des cours divers. Il compte un recteur, un prodoyen et quatorze professeurs, tous docteurs. Les souscriptions recueillies dans deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais, atteignent 4,183,653fr. Une Faculté de médecine s'ouvrira au mois de novembre ; des engagements sont déjà pris avec sept professeurs. Les administrateurs ont acquis, à cette effet, l'ancienne préfecture au prix de 651,000 fr. Moyennant une allocation de 141,000 francs par an l'administration des hospices a mis à la disposition de l'institut deux cents lits dans le nouvel hôpital de Sainte-Eugénie avec le droit de désigner les professeurs de clinique. L'Institut de Lille sera érigé prochainement en université.

Angers ne possède actuellement qu'une Faculté libre de droit, dont le personnel est ainsi composé : un recteur, un doyen, onze

professeurs docteurs en droit. La Faculté des lettres sera organisée l'an prochain, et ainsi de suite, d'année en année, pour chaque Faculté. Le conseil de la future université libre a fait l'acquisition de vastes terrains, au prix de 500,000 francs. Le devis des constructions, qui seront achevées en octobre 1876, s'élève à 400,000 francs. Pour faire face aux dépenses, il a été souscrit, jusqu'à ce jour, une somme de 1,200,000 francs. De plus, le revenu d'un capital de 3,000,000 est assuré pour le traitement des professeurs et les dépenses annuelles.

La Faculté libre de Lyon possède douze professeurs, onze sont docteurs en droit. Les dépenses d'installation matérielle se sont élevées à 40,000 francs. Il est décidé qu'on fondera une université à Lyon. Quant aux Facultés qui la composeront, rien n'est encore arrêté.

C'est donc en vue de créer des universités jouissant des avantages conférés par les articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875 que ces entreprises considérables ont été faites, que des sommes importantes ont été recueillies par voie d'emprunt ou de donation, que des édifices ont été achetés ou construits. Les administrateurs des facultés libres ont pris des engagements envers un nombreux personnel de professeurs distingués, qui ont renoncé à des positions acquises en comptant bien qu'aux termes de la loi ils auraient le droit et l'honneur de participer à l'examen de leurs élèves. Les pères de famille ont fait inscrire leurs fils sur les registres des facultés nouvelles, avec la confiance que les élèves de ces Facultés subiraient leurs épreuves en vue de la collation des grades, non pas devant les Facultés universitaires par eux délaissées, mais devant un jury spécial qui comprendrait, comme examinateurs et comme témoins, des docteurs des universités libres. Les intérêts divers ainsi engagés ne sont-ils pas infiniment respectables : l'abrogation des articles 13 et 14 ne troublerait-elle pas non seulement des espérances légitimes, mais des droits acquis ?

Qu'importe que le jury spécial n'ait pas encore fonctionné, qu'aucun examen n'ait été passé devant lui ? L'université de Paris déjà fondée, les universités de Lille, d'Angers, de Lyon, en voie de formation, ont été créées en vue de la situation que leur assurait la loi de 1875 ; les fondateurs de ces établissements le déclarent : ils n'auraient pas entrepris ces œuvres difficiles, dispendieuses, si les articles 13 et 14 ne leur avaient assuré, dans une proportion modeste, mais absolument nécessaire, la participation aux examens, conséquence et sanction de la liberté. Le Sénat portera-t-il atteinte, répétons le mot, à ces droits acquis ?

Le projet de loi déposé par M. le ministre de l'instruction publique a soulevé, dès son apparition, une appréhension des plus vives, et les réclamations se multiplient de jour en jour. Les pétitions, adressées directement au Sénat ou exposées sur le bureau par l'entremise d'un grand nombre de nos collègues s'élèvent à 3,200, non compris 1,030 qui ne sont pas légalisées. Le nombre des signataires qui ont fait légaliser leur signature dépasse 126,000. On compte parmi eux, en première ligne, des cardinaux, archevêques et évêques, fondateurs ou protecteurs des facultés libres, des membres de la dernière Assemblée, d'anciens députés, des membres de l'Institut, des conseillers généraux et d'arrondissement, des maires et adjoints, des conseillers municipaux, des magistrats, des fonctionnaires de tout ordre et de tout rang. — Tous entendent respecter la transaction consacrée par le vote du 12 juillet 1875 et sollicitent du Sénat le maintien pur et simple de la loi. Vous ferez droit aux vœux des pétitionnaires en adoptant les conclusions de votre commission.

Une dernière considération dissipera, nous l'espérons, les incertitudes qui pourraient encore exister à ce sujet dans quelques esprits.

On a supposé trop souvent, dans l'exposé des motifs et ailleurs, que le débat actuel portait sur le point de savoir s'il convenait que le pouvoir législatif accordât aux universités libres le droit de n'être pas soumises, pour les examens de leurs élèves, aux Facultés de l'Etat, comme si le Sénat était appelé à faire table rase de ce qui est, et à ouvrir, sur cette collation des grades, une cinquième délibération. Rien n'est moins exact que cette hypothèse ingénieuse, et il est temps de poser la question sur son véritable terrain. Non, le Sénat n'a pas à examiner un projet de loi sur la collation des grades, et à comparer le mérite relatif des divers systèmes destinés à concilier les droits de l'Etat et la liberté de l'enseignement supérieur. La loi est faite.

Ce qu'on vous demande, c'est d'abroger deux articles de loi votés par l'Assemblée nationale, et de les remplacer par une disposition qu'elle a discutée, jugée et condamnée au cours de ses délibérations. La loi, à laquelle on fait ainsi le procès, n'est pas exhumée de la poussière du passé et des ruines d'un régime disparu : elle date d'un an à peine et c'est avec une précipitation inexplicable qu'on propose au Sénat de l'abroger. Mais si les Chambres peuvent être ainsi conviées à détruire l'œuvre de l'Assemblée à laquelle elles succèdent immédiatement et si elles répondent à cet appel, que deviendra la dignité du pouvoir législatif? Que deviendra l'autorité morale de la loi, qui fait la force des gouvernements en même temps qu'elle assure la sécurité de la société? Le respect de la loi

tient essentiellement à sa stabilité; que la loi soit soumise, en dehors du domaine de la politique pure, à l'incertitude et à l'extrême mobilité des sentiments manifestés, d'une manière plus ou moins nette, dans les luttes électorales, aux variations résultant d'un simple changement de ministère, elle perdra bientôt aux yeux de la nation tout ce qui fait sa force.

Le Sénat résistera d'autant plus à cet entraînement, qu'aucune plainte n'a été formulée. — M. le ministre de l'Instruction publique l'a déclaré à la commission, — contre les facultés créées depuis un an; qu'on ne peut porter équitablement un coup aussi funeste aux établissements libres, au moment où le gouvernement se propose de fortifier, par de nombreuses réformes, l'organisation de l'enseignement supérieur de l'État. Le Sénat ne se prêtera pas à introduire dans une législation qui touche aux intérêts de l'ordre moral les plus élevés, les brusques changements qu'il repousserait assurément en matières économiques. Avant de toucher aux articles 13 et 14 de la loi de 1875, il voudra attendre que le nouveau système, introduit pour la collation des grades, ait été mis à l'épreuve, loyalement pratiqué, et que l'expérience en ait fait voir les avantages ou les inconvénients. Si les sentiments libéraux du ministre actuel de l'instruction publique et ses déclarations formelles le rassurent contre de nouveaux projets de modifications à la liberté de l'enseignement supérieur qui émaneraient du gouvernement, il n'oubliera pas que l'initiative peut venir d'ailleurs ; qu'il y a certaines matières au sujet desquelles on ne fait pas impunément la part du feu ; qu'une première concession n'a d'autre effet que d'encourager ceux à qui elle a été faite à en réclamer une autre. Il ne voulait pas sacrifier à un courant d'opinion passagère, créé dans un tout autre but que de résoudre un problème d'enseignement, deux des articles les plus importants de la loi du 12 juillet 1875, jeter le trouble dans les consciences, blesser profondément et décourager tous ceux qui, poussés par les mobiles les plus nobles, l'amour de la science, le dévouement à la jeunesse, à la conservations des croyances, ont concouru à établir en France la liberté de l'enseignent supérieur.

Le Sénat se montrera ainsi fidèle au rôle que la constitution l'appelle à remplir : apaisement, modération et conservation.

Par ces motifs, votre commission vous propose de ne pas adopter le projet de loi tendant à modifier les articles 13, 14 et 15 de la loi du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur.

APPENDICE.

Nous croyons, pour éclairer complétement le Sénat, devoir joindre

au rapport quelques renseigements relatifs à l'Université catholique de Paris, qui est actuellement en droit de réclamer pour ses élèves la création d'un jury spécial.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

Administrateurs : M. RIANT (Ferdinand), membre du conseil municipal de Paris; M. HAMEL (Charles), docteur en droit; M. DE GERMINY (Eugène), avocat, membre du conseil municipal de Paris; vice-recteur, M. l'abbé CONIL.

Faculté de droit.

Doyen : M. CONNELLY, docteur en droit, conseiller à la cour de cassation.

Professeurs : M. TERRAT (Barthélemy), docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Paris, agrégé de l'Université, avait été attaché à ce titre à la Faculté de droit de Douai, archiviste paléographe (École des Chartes); M. ALIX (Gabriel), docteur en droit, ancien professeur à l'école libre des sciences morales et politiques; M. MERVEILLEUX-DUVIGNAUX, docteur en droit, ancien suppléant provisoire à la Faculté de droit de Poitiers, ancien avocat général, ancien député; M. CHABERT (Charles), docteur en droit, agrégé à l'Université, avait été attaché à ce titre à la Faculté de Nancy; M. DELAMARRE (Louis), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris; M. LESCŒUR (Charles), docteur en droit, lauréat de la Faculté de Paris; M. DE SÈZE (Romain), docteur en droit, avocat à la cour de Paris; M. GUYOT, docteur en droit, avocat à la cour de Paris; M. CORRET, docteur en droit, avocat à la cour de Paris; M. JAMET, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Caen; M. DEFFÉS, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris; M. LAGOT-LESAGE, docteur en droit, ancien magistrat, avocat à la cour de Paris.

La Faculté comprend trois chaires de Code civil, deux chaires de droit romain, une chaire de procédure civile, une chaire de droit criminel, une chaire de droit commercial, des cours de droit administratif, de droit des gens, de droit coutumier, un cours de pandectes et d'histoire du droit pour le doctorat.

Deux nouvelles chaires vont être créées : une chaire de législation industrielle et une chaire d'enregistrement et de notariat.

Faculté des sciences.

Doyen : M. Alix (Bernard), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.

Professeurs : M. Serret (Paul), ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences physiques, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques : Des Méthodes en géométrie (1855), Géométrie de direction (1869), etc.; M. Dostor (Georges), docteur ès sciences mathématiques, ancien professeur de l'Université au collége de Colmar, au lycée de la Réunion, ancien professeur à l'école de Sainte-Barbe, nombreuses publications scientifiques ; M. Branly (Édouard), ancien élève de l'École normale supérieure, ancien professeur de l'Université au lycée de Bourges et au collége Rollin, agrégé de l'Université, licencié ès sciences mathématiques, docteur ès sciences physiques, ancien chef des travaux au laboratoire de physique à la Sorbonne, ancien directeur adjoint au laboratoire de physique de la Faculté des sciences de Paris; M. Lemoine, docteur ès sciences, inspecteur des ponts et chaussées, répétiteur de chimie à l'École polytechnique ; M. Legouis (Stéphane), docteur ès sciences naturelles; M. de Lapparent, ingénieur des mines, ancien attaché à la commission d'études du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

La Faculté des sciences comprend une chaire de mathématiques pures, de mathématiques appliquées, de chimie, de physique, de zoologie, anatomie comparée et physiologie, de botanique, de géologie et de minéralogie.

Faculté des lettres.

Doyen : M. Nisard (Auguste), docteur ès sciences, ancien recteur de l'académie de Grenoble.

Professeurs : M. Rondelet (Antonin), docteur ès sciences, ancien professeur à la Faculté des lettres de Clermont, nombreuses publications littéraires; M. Nuit, docteur ès lettres, professeur à l'école d'Arcueil; M. l'abbé Demimuid, docteur ès lettres, ancien professeur et directeur de l'École des hautes études des Carmes; le R. P. Bayonne (de l'ordre des Dominicains) ; M. Maignen, docteur ès lettres, ancien conservateur adjoint au musée des Antiques; M. l'abbé Danglard, docteur ès lettres, ancien professeur de rhétorique au petit séminaire de Paris; M. l'abbé Durand, bibliothécaire de la Société de géographie, secrétaire de la société pour l'avancement des sciences, nombreux ouvrages sur la géographie.

La Faculté des lettres comprend une chaire de littérature grecque, de littérature latine, d'histoire, de littérature française et de philosophie, un cours libre de philosophie et un cours libre des sciences géographiques. « On prévoit, dit la note fournie par M. le ministre, pour le mois d'octobre, la création d'une chaire de littérature étrangère. »

Cette note dit encore :

Que, dans l'Université libre de Paris, « l'assiduité des élèves aux cours est scrupuleusement observée. »

SAINT VINCENT DE PAUL.

C'est cette semaine qu'a été célébrée la fête liturgique de saint Vincent de Paul ; à cette occasion, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la lettre adressée par Bossuet, évêque de Meaux, au Pape Clément XI pour demander la canonisation du grand apôtre de la charité. Cette lettre, écrite en latin, commence par ses mots : *Oportet episcopos ad apostolicam sedem.* Elle se trouve dans les *Œuvres* de Bossuet, tome XXVII, page 275, de l'édition Vivès, et dans le tome XVII, page 520. de l'édition Outhenin-Chalandre. Nous reproduisons la traduction donnée par la *Semaine religieuse* de Meaux.

A Meaux, ce 2 août 1702.

Très-Saint Père,

Dans les différentes causes qui chaque jour sont déférées au Siége apostolique et attendent sa décision, il est du devoir des évêques de concourir au triomphe de la vérité, en lui rendant un compte exact et complet de ce qu'ils en savent. Apprenant que l'on examine au tribunal de Votre Sainteté les vertus de Vincent de Paul, fondateur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission, nous témoignons avoir eu la faveur de connaître ce vénérable prêtre dès nos plus jeunes ans. Ses pieux entretiens et ses sages conseils n'ont pas peu contribué à nous inspirer du goût pour la vraie et solide piété, et de l'amour pour la discipline ecclésiastique ; et dans l'âge avancé où nous sommes parvenu, nous ne pouvons sans une extrême joie nous rappeler tous ces souvenirs.

Elevé au sacerdoce, nous eûmes le bonheur d'être associé à cette

compagnie de vertueux ecclésiastiques qui s'assemblaient toutes les semaines pour conférer ensemble des choses de Dieu. Vincent fut l'auteur de ces saintes assemblées, il en était l'âme. Jamais il n'y parlait que chacun de nous ne l'écoutât avec une insatiable avidité, et ne sentît en son cœur que Vincent était un de ces hommes dont l'apôtre a dit : *Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche. Si quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il y serve comme n'agissant que par la vertu que Dieu lui donne* (1).

La réputation et la piété de l'homme de Dieu attiraient souvent à ces conférences des prélats d'un mérite très-distingué. Outre leur édification, ils en retiraient un autre avantage : ils trouvaient dans les élèves de Vincent, qui composaient cette assemblée, des hommes excellents, en état de partager avec eux leur sollicitude pastorale et leurs travaux apostoliques, de dignes ouvriers, dont les bons exemples n'étaient pas moins éloquents que les discours, prêts à aller porter le flambeau de l'Evangile dans toutes les parties de leurs diocèses.

Nous avons eu nous-même l'honneur d'être associé à ces travaux, lorsque, tenant quelque rang dans le clergé de Metz, nous prîmes part à une mission qui y fut donnée. Tout le monde reconnut que Vincent eut alors la principale part au succès de la mission, tant par ses prières que par ses conseils et par le zèle dont il enflamma ceux qui y travaillaient.

Lorsque nous fûmes promu au sacerdoce, ce fut à Vincent et aux siens que nous dûmes la préparation que nous y avons apportée. Il avait établi des retraites ecclésiastiques pour les ordinands; à sa prière, nous avons souvent fait, pendant ces exercices, des entretiens, guidé par les conseils, soutenu par les prières du saint homme. C'est dans ces rencontres qu'il nous a été donné de jouir de lui à loisir dans le Seigneur, d'étudier de près ses vertus, et surtout cette charité sincère et vraiment apostolique, cette gravité, cette prudence jointe à une admirable simplicité, ce zèle ardent pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour le salut des âmes, cette force et cette constance invincible, avec laquelle il s'élevait contre tout ce qui pouvait corrompre, ou la pureté de la foi, ou l'innocence des mœurs.

Il n'est personne qui ne se souvienne, et nous nous rappelons avec un plaisir indicible, combien sa foi était pure; son respect pour le Siége apostolique, profond ; sa soumission à ses décrets, sincère et sans réserve; avec quelle humilité, quel oubli de soi-

(1) I. Petr., IV, 11.

même, dans tout l'éclat de ses fonctions à la cour, il se vouait au service de Dieu!

Aussi chaque jour ajoute-t-il un nouveau lustre à la réputation de ce saint prêtre : il est en tout lieu la bonne odeur de Jésus-Christ; ce ne sont partout que vœux empressés de le voir mis au rang des saints par un saint Pontife, si Votre Béatitude daigne y consentir.

Pour nous Très-Saint-Père, nous conservons d'autant plus aisément et plus chèrement le souvenir du vénérable Vincent, que son âme a passé toute entière dans sa Congrégation, et qu'il nous semble le voir lui-même travailler dans notre diocèse en la personne de ses dignes enfants, vivant sous nos yeux, partageant nos labeurs, et nous apportant une joie toute céleste par le zèle infatigable avec lequel ils nourrissent de paroles et d'exemples le troupeau qui nous est confié (1).

Mais pourrions-nous taire cette Compagnie de vertueuses filles qui, formée par le pieux Vincent, conduite par les sages règlements qu'il lui a donnés, s'applique à soulager les pauvres et surtout les malades, et le fait avec une charité, une modestie, une abnégation qui rappellent sans cesse à nos yeux le bienheureux fondateur et l'esprit dont il était rempli, et qu'il a inspiré à ce saint institut?

C'est dans le tendre souvenir de ces grandes œuvres que nous venons déposer dans votre cœur paternel le juste témoignage que nous devons à Vincent, persuadé que c'est faire plaisir à un Saint que de lui parler d'un Saint. Mais le profond respect que nous avons pour Votre Sainteté, ainsi que la multitude des affaires importantes qui l'occupent ne nous permettent pas de l'interrompre davantage; nous n'ignorons pas cependant que rien n'embarrasse une intelligence aussi élevée, un esprit aussi habile à manier les plus grandes affaires, une âme que le ciel favorise de ses plus douces consolations, et à qui il inspire, avec de sages conseils, la force pour les exécuter. Que Dieu conserve longtemps un tel Chef à son Eglise. Ce sont nos vœux les plus ardents et les plus sincères. D'ailleurs, Très-Saint Père, tout ce que je viens de dire, je le dis devant Dieu en Jésus-Christ, dans toute la vérité et toute la fidélité que je dois à la vérité et à votre Sainteté, dont je suis.

Très-Saint Père,

le très-dévoué et très-obéissant serviteur et fils,

†. J. Bénigne, *évêque de Meaux.*

(1) Les prêtres de la Congrégation de la Mission, connus sous le nom de Lazaristes, avaient été établis du vivant même de saint Vincent de Paul (1641) dans l'ancien diocèse de Meaux, qu'ils ne quittèrent qu'au commencement de la Révolution. Ils furent d'abord rappelés par M. de Cosnac, en 1819, et restèrent jusqu'en 1823. Mgr Allou leur a confié, en 1862, la direction de ses séminaires.

LES FÊTES RELIGIEUSES.

Les fêtes religieuses qui viennent d'avoir lieu, principalement celles de Lourdes, ont eu le privilége d'irriter l'impiété. Ces manifestations de la France catholique lui déplaisent, elle s'étonne qu'il y ait encore tant de foi dans notre malheureux pays, elle sent que ce pays n'est pas à elle, et elle se préoccupe de nos fêtes comme d'événements qui ont une importance politique. La presse libre-penseuse avait ses représentants et ses *reporters* à Lourdes ; ces représentants ont bien essayé de sourire et de plaisanter, ils n'ont pu s'empêcher d'être frappés de la grandeur du spectacle, et, à leur insu, contre leur gré, leurs narrations auront édifié plus d'un de leurs lecteurs à qui toutes ces choses ont donné à réfléchir.

Il y a eu aussi des miracles, — nous ne nous prononçons pas sur la nature des faits extraordinaires qui se sont produits, nous prenons le langage populaire, — et les miracles ont le privilége d'irriter les uns, de faire sourire les autres de pitié, de faire demander aux *pieux* libres-penseurs jusqu'à quand l'on permettra de troubler ainsi les consciences ; mais, en même temps, ces miracles excitent vivement l'attention ; ils ne permettent pas aux foules et même aux esprits *supérieurs* de passer à côté d'eux sans recevoir une certaine commotion.

Il est certain qu'il y a des consciences troublées et même de fiers esprits qui se demandent ce que cela veut dire. En plein dix-neuvième siècle, lorsque brillent les lumières éclatantes qu'on appelle About, Sarcey, la Bédolière, Vacquerie, etc., etc., se permettre de faire des miracles, c'est de la part du bon Dieu une outrecuidance, un anachronisme, un *anti-scientifisme* qui méritent tous les anathèmes. Evidemment, il y a là de quoi déranger toutes les combinaisons, tous les calculs, et cela trouble ces savants, qui n'avaient pas tenu compte de ces manifestations extraordinaires dans les supputations auxquelles ils s'étaient livrés pour prédire la fin du catholicisme.

Ce qui trouble ces fermes cœurs ne trouble pas tout le monde, heureusement. Il y a ceux qui croient, qui sont très-émus, sans doute, mais qui ne sont pas troublés ; il y a ceux qui aiment à croire, parce qu'ils savent que Dieu est tout-

puissant, qu'il est bon et que nons avons besoin de sentir plus vivement sa présence, et qui puisent de nouvelles forces, de nouvelles espérances dans ces interventions surnaturelles.

Au fond, qu'y a-t-il de déraisonnable dans notre foi? Avant que l'Église ne prononce, nous n'avons que des probabilités humaines, mais si ces probabilités humaines sontau moins aussi fortes, sinon plus fortes que les raisons qui nous font admettre comme vrai et authentique tel ou tel fait dont nous n'avons pas été témoins, pourquoi refuserions-nous de les croire ? Je crois ce qu'on raconte d'Alexandre, de César, de Charlemagne, de Napoléon ; je crois à l'existence de Jérusalem, de Pékin, que je n'ai jamais vus. Pourquoi ne croirais-je pas à ce que je vois, à ce qu'ont vu des témoins dignes de foi et qui s'accordent tous à m'attester la même chose ?

Un miracle est-il donc si difficile à constater?

Voilà une femme qui ne pouvait pas marcher depuis des années ; elle se fait transporter à Lourdes, elle se plonge dans la piscine, et aussitôt elle se sent guérie, elle marche, il ne reste plus aucune trace de son infirmité. Il y a là un fait qui, au lieu de prêter à la plaisanterie, devrait au moins prêter à une étude sérieuse. Au lieu de ricaner, de hausser les épaules, ne serait-il pas plus raisonnable d'établir une enquête? Il y a de nombreux témoins, des médecins, des hommes incapables de s'en laisser imposer, qui ont vu la malade, qui l'ont vue quelques moments avant le fait merveilleux ; quelques instants après, on voit la malade marcher avec la même facilité que si elle n'avait jamais été infirme. Voilà deux faits qu'il est non-seulement possible mais très-facile de constater. Qu'on les constate donc.

Après cela, il y aura l'explication à donner. C'est ici que l'autorité ecclésiastique montre toujours une très-grande réserve. Mais, enfin, il y a un effet produit, quelle en est la cause? Que les savants cherchent, que les médecins étudient, mais il n'y a que les sots qui puissent trouver à rire.

Les peuples ne s'y trompent pas. Quand, en présence d'un fait incontestable, ceux qu'il contrarie ne savent que nier ou plaisanter, c'est qu'ils n'ont aucune bonne raison à apporter contre le fait, et, pour les gens raisonnables, c'est une preuve de plus en faveur de ce fait.

Nous comprenons d'ailleurs le dépit des libres penseurs. Ils accumulent les négations, les plaisanteries, les moqueries, les raisonnements soi-disant scientifiques, — le tout fortifié par de séduisants appels aux plus grossières passions, — afin que les masses ne croient plus au surnaturel, à Dieu, à Jésus-Christ; ils se croient victorieux. Et voilà que tout à coup, en priant la sainte Vierge, une pauvre femme se redresse, un paralytique se met à marcher, un malade qui était à toute extrémité, et que les médecins condamnaient, recouvre une santé robuste, et cela, sans transition, en quelques secondes. Le peuple crie au miracle, c'est-à-dire qu'il reconnaît l'action de Dieu, et voilà tout l'échafaudage de l'incrédulité renversé. Oui, cela est désagréable; mais cela est, cela sera toujours : à travers les sophismes et les sarcasmes, le miracle passe, et l'humanité adore son Dieu.

J. Chantrel.

I

Notre-Dame de Lourdes (1).

Trente cinq évêques dont un cardinal, un nonce, huit ou dix archevêques, autant de prélats étrangers venus de tous les vents de l'univers, un clergé immense, un peuple inombrable, la vertu, la sainteté, la science, le génie, le sacerdoce, les fidèles, voilà ce que Lourdes vient de voir réuni sous un ciel étincelant, sous un dôme de guirlandes, de couronnes et de fleurs!

Voici les noms des prélats présents à Lourdes, aux fêtes des 1er 2 et 3 juillet :

Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.
S. Exc. Mgr Meglia, nonce apostolique.
NN. SS. Jourdan, évêque de Tarbes.
de Langalerie, archevêque d'Auch.
Desprez, archevêque de Toulouse.
Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans.
Dubreuil, archevêque d'Avignon.
Pichenot, archevêque de Chambéry.
Forcade, archevêque d'Aix.

(1) Nous suivons ici le récit donné par l'*Union* en l'abrégeant un peu.

NN. SS. de la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux.
Langénieux, archevêque de Reims.
Ramadié, archevêque d'Alby.
Lavigerie, archevêque d'Alger.
Dusmet, évêque de Catane (Sicile)
Meirieu, évêque de Digne.
Pie, évêque de Poitiers.
Magnin, évêque d'Annecy.
Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.
Place, évêque de Marseille.
Bécel, évêque de Vannes.
Fournier, évêque de Nantes.
Sebaux, évêque d'Angoulême.
Legain, évêque de Montauban.
Fava, évêque de Grenoble.
Turinaz, évêque de Tarentaise.
Gross, évêque de Savannah (Etats-Unis).
De Ladoue, évêque de Nevers.
De Cabrières, évêque de Montpellier.
Rodriguez de Carvalho, évêque de Saint-Paul (Brésil).
Cotton, évêque de Valence.
Vigne, évêque d'Oran.
Fonteneau, évêque d'Agen.
Besson, évêque de Nîmes.
Gonçalves Vital de Oliveira, évêque d'Olinda (Brésil).
Robert, évêque de Constantine.
Duquesnay, évêque de Limoges.
Montes de Oca, évêque de Tamaulipas (Mexique).

Rarement, jamais peut-être, en dehors des assises périodiques et solennelles de l'Eglise, on n'avait vu tant de prélats rassemblés pour une cérémonie religieuse. Jamais, du moins, un pareil nombre ne s'était rencontré en un seul lieu pour la consécration d'une église et le couronnement d'une statue.

Mgr Peyramale, le ferme et pieux doyen de la ville de Lourdes, rappelait à ce sujet que les annales ecclésiastiques citaient comme un fait mémorable la présence simultanée de sept évêques à la consécration d'une église sous le pontificat de Benoît XIII.

Nous avons fait depuis ce temps quelques progrès. Qu'on rapproche cette merveilleuse affluence de prélats à Lourdes, du concile

du Vatican dépassant de six ou sept cents le chiffre des évêques présents au concile de Trente, et l'on concluera qu'en dépit des prédictions sinistres et des attaques continuelles, nous vivons encore, et que les gens tués par le jacobisme et le césarisme fusionnés se portent assez bien.

Il y a dix-huit ans, une petite fille sortie des rangs les plus humbles du peuple venait demander au nom de la sainte Vierge et se disait chargée d'obtenir trois choses qui semblaient dépasser les ressources humaines.

Premièrement, l'érection d'une église au-dessus d'une source où l'enfant prétendait que la sainte Vierge avait paru et lui avait parlé;

Deuxièmement, le concours de multitudes infinies et la prière du monde chrétien tout entier;

Troisièmement, l'exaltation du Christ et la glorification de son Eglise.

Or ces trois formules, qui paraissaient alors de puériles extravagances, sont devenues d'éclatantes réalités.

L'église s'élève juste à l'endroit désigné et développe d'heure en heure ses splendeurs. Une masse imposante de prélats et de prêtres, une foule chrétienne incalculable assistent aujourd'hui à sa consécration.

Depuis le premier jour, des multitudes infinies ne cessent d'accourir de tous les points du monde pour s'y agenouiller.

Et enfin, le Christ et son Eglise ont trouvé et trouvent de plus en plus ici un surcroît manifeste de gloire et de suprématie.

Réduite à ces simples termes, qui forment son essence même, la question, selon le mot d'un éloquent prédicateur, acquiert une puissance singulière et devient un argument qui mérite de fixer l'attention de nos plus obstinés adversaires.

Est-il vrai qu'une petite fille ait obtenu par sa seule affirmation les étonnants résultats qui défiaient l'effort de tous les hommes réunis?

Est-il vrai qu'elle ait demandé l'église, réclamé les multitudes, promis l'agrandissement du Christ et de son règne?

Est-il vrai qu'elle ait remporté ces trois succès invraisemblables, ces trois triomphes inespérés?

Le fait vaut la peine qu'on y songe, et jamais peut-être la main de Dieu, menant le monde à l'aide des instruments les plus infimes, ne s'est montrée plus pleinement.

Si vous refusez à cette petite fille l'assistance divine, vous rendez sa victoire tout à fait inexplicable. Isolée de Dieu, Bernadette prend

des proportions absolument surhumaines et touche au fantastique. Si Dieu ne l'a pas conduite et soutenue, comment cette enfant a-t-elle eu raison de la défiance des uns, de l'ironie des autres, de l'incrédulité de tous, et comment a-t-elle pu, en fin de compte, agiter tant d'âmes et bouleverser le monde?

Les fêtes qui, sur la parole de Bernadette, viennent d'attirer à Lourdes une foule si auguste et si pieuse, avaient un triple objet qu'il importe de bien dégager et fixer pour suivre leur mouvement :

La reconnaissançe et la déposition des reliques envoyées à Lourdes par le Souverain-Pontife, la consécration de la basilique au nom du Souverain-Pontife et le couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes par le représentant du Souverain-Pontife.

Un jour de l'année 1849, de mémoire néfaste dans l'Eglise, Pie IX, chassé de Rome par la Révolution cosmopolite, considérait mélancoliquement, assis sur une terrasse napolitaine, les flots unis et scintillants de la Méditerranée, et songeait tristement aux tempêtes qui venaient d'atteindre encore une fois la barque dont il est le nautonnier. Le Pape exilé avait à ses côtés le grand cardinal Lambruschini, vétéran de l'Eglise et vaillant second de l'illustre Grégoire XVI, et avec lui un jeune abbé devenu aujourd'hui un des athlètes les plus glorieux et un des martyrs les plus chers de la chrétienté.

Le cardinal, l'abbé se joignaient aux douleurs du Pontife.

— Saint-Père, dit le vétéran, Votre Sainteté ne sauvera le monde et ne le remettra sur son axe qu'en proclamant le dogme de l'Immaculée-Conception. Cette définition doctrinale seule rétablira le sens du surnaturel, fera briller un nouveau phare, et ramènera les hommes des voies naturalistes où ils se perdent.

Ces mots, dits à la face de Dieu et de la nature, devaient porter leur fruit.

Et tandis que la Révolution poursuivait ses menées ténébreuses et ses destructions impitoyables; tandis que les rois affolés cherchaient des secours qui ne leur venaient pas et tombaient les uns sur les autres; tandis que les peuples effarés cherchaient vainement un point d'appui, Pie IX repassait dans sa grande âme la parole du cardinal qui exprimait si bien ses propres sentiments; il la mûrissait, il la fécondait par la méditation et la prière; finalement, après s'être aidé des lumières de tous ses frères dans l'épiscopat, s'appuyant sur la tradition constante des églises chrétiennes, il imposait le dogme éternel à la foi de tous les croyants et le donnait au monde comme un rempart contre l'esprit du mal et un gage de salut.

Voilà pourquoi Pie IX reste uni si intimement à tout ce qui se

fait à Lourdes et concerne l'apparition de l'*Immaculée-Conception*, et pourquoi du fond de sa prison, il a voulu présider lui-même, dans la personne de ses plus autorisés représentants, à toutes les péripéties de son exaltation.

Telle est la noble et touchante histoire que racontait ces jours-ci, dans la basilique frémissante sous son souffle, le prêtre qui, malgré sa jeunesse, mérita jadis d'en être le témoin. C'est Mgr Mermillod! Ce trait éclaire d'un nouveau jour inattendu et grandiose le poëme divin de Notre-Dame de Lourdes, et il me paraît propre à préparer les lecteurs au récit comparativement bien pâle que je vais leur donner des grandes fêtes et des merveilleuses cérémonies auxquelles il m'a été donné d'assister.

Les fêtes ont commencé le samedi 1er juillet, par la *translation* des reliques dans la crypte. Venues du Souverain-Pontife et destinées aux seize autels de la basilique qui devaient être consacrés le lendemain, les reliques ont été portées en grande pompe par le cardinal, suivi des évêques, sur l'autel principal de l'église souterraine. Toute la nuit, les fidèles admis à les vénérer, ont défilé et se sont agenouillés devant les restes des saints. Cette procession nocturne, continue, silencieuse, recueillie, sous les arceaux ténébreux de la crypte, avait un caractère imposant facile à imaginer.

Les cérémonies ont repris le lendemain matin.

A sept heures, les évêques, ayant toujours le cardinal à leur tête, ont reparu à la crypte. Le cardinal a ressaisi les reliques et les a transférées de la crypte à la basilique.

La foule était innombrable et le spectacle avait une magnificence incomparable. Trente-cinq évêques, mitre en tête et crosse à la main, revêtus d'ornements étincelants d'or et de pierreries, suivaient un à un le cardinal vêtu de rouge, qui portait pieusement les reliques. Cette troupe solennelle, sortant de la crypte, débouchant sur la terrasse illuminée par le soleil, remontant avec majesté les gradins de la basilique et se détachant sur le fond brillant du monument, au milieu des flots de peuple, au son des cloches retentissant à toute volée dans les profondeurs de la vallée et les gorges de la montagne, formait un tableau nouveau pour tous et qu'on ne retrouvera probablement jamais sous notre ciel.

Réinstallé dans la basilique, le clergé a commencé sans retard les actes de la consécration.

Cette fois, l'église est vide : elle est réservée tout entière aux

prières et aux cérémonies. Les évêques, leurs servants l'occupent seuls. Des princes du sang de France, parmi lesquels je distingue Mgr le duc Robert de Parme, le général de la subdivision, de rares fonctionnaires et quelques journalistes ont pu, toutefois, pénétrer. Dégagée de l'entourage des foules, la masse des évêques ressort avec plus d'éclat. Cette multitude de mitres, cette forêt de crosses, ces merveilleux et augustes vêtements se mouvant sous les colonnades de marbre, sous les bannières ondoyantes accrochées aux voûtes de l'édifice, charment et saisissent à la fois.

Je n'entreprendrai pas de décrire la série des épisodes religieux qui ont servi à consacrer la basilique.

Les onctions, les aspersions, les génuflexions, les prières et les chants n'ont pas duré moins de trois heures. Chacun des seize autels avait pour le consacrer un évêque désigné d'avance. Le cardinal était au maître-autel; les autres prélats, rangés à l'entour, lui faisaient comme une magnifique couronne.

La consécration achevée, on a procédé à la *déposition* des reliques, reconnues la veille par les évêques, et rapportées de la crypte.

Le cardinal s'est assis sur les marches de l'autel : on a fait à haute voix l'appel des prélats officiants, et chacun s'agenouillant devant le représentant du Souverain-Pontife, a reçu de ses mains la part de reliques, enfermée dans un coffret, qu'il devait déposer et sceller lui-même sur l'autel. Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre la grandeur d'un tel moment; chaque évêque emportait dévotement sous un voile la part des reliques reçues, et se rendait, suivi de ses clercs, au sanctuaire.

Un trou carré était pratiqué sur la table de marbre de l'autel; l'évêque y mettait le coffret, et, prenant la truelle et mouillant le ciment, il l'ensevelissait de ses mains dans l'intérieur du marbre.

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici la surabondance de précautions que l'Eglise emploie pour assurer l'authenticité de ses reliques et la sécurité de ses œuvres. Les reliques envoyées directement par le Saint-Père à son représentant, officiellement et solennellement constatées par tous et chacun des prélats, sont mises sur l'autel par des évêques choisis qui les renferment eux-mêmes sous l'autel et les laissent marquées éternellement de leur sceau.

On voit que les fidèles peuvent en toute sûreté s'incliner devant des fragments fortifiés par tant de gages et appuyés sur de tels témoignages.

La consécration et la déposition des reliques finie, la messe pontificale a commencé vers midi. Le cardinal, fatigué par son âge et

les longues cérémonies du matin, était remplacé par Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch, dont le grand air épiscopal et l'onction sacerdotale achevaient dignement l'effet extérieur de la fête. Cette messe dite en présence d'un cardinal et d'un nonce, devant un double chapitre d'évêques en guise de chanoines, assis dans le chœur la mitre en tête, ou sur les marches du chœur dans des stalles et en rochet, laissera certainement des souvenirs ineffaçables dans l'esprit de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

On avait ouvert toutes grandes les portes de la basilique, et la foule débordait. Sur les degrés, sur les terrasses, sur les rampes, une multitude incalculable se joignait à ceux qui avaient pu se placer et s'unissait à leurs prières.

Après l'Evangile, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, est monté en chaire.

Partant de cette double vérité doctrinale, à savoir : que depuis l'Incarnation, le christianisme est le surnaturel révélé et perpétué dans ce monde, et que le surnaturel est la vie même et l'élément essentiel du monde, le prédicateur s'est appliqué à démontrer que que le surnaturel était particulièrement la vie même et l'élément de la France dans le passé et qu'il pouvait seul lui fournir la base de reconstitution nécessaire pour l'avenir.

Sainte Clotilde, sainte Geneviève, Jeanne d'Arc ont offert à l'orateur les fondements solides de sa thèse et de magnifiques commentaires.

Des femmes, choisies souvent parmi les plus humbles pour faire mieux briller l'action divine et confondre le monde, ont été les instruments dont Dieu s'est servi pour mener ou relever la France et la conduire à l'accomplissement de ses destinées providentielles utiles à l'univers comme à l'Eglise.

Et c'est par là que l'orateur est revenu à Lourdes.

L'apparition de Lourdes affirme la Vierge immaculée, affirme l'Incarnation, affirme Jésus-Christ, c'est-à-dire le christianisme intégral et le surnaturel sur la terre.

La France, qui a grandi par le surnaturel, ne se relèvera que par le surnaturel, et Dieu lui en offre les moyens.

Si Rome est la lumière du monde, la France en est la flamme, qui ne peut s'aviver qu'au foyer du surnaturel.

L'histoire de la France est écrite dans toutes les églises et les sanctuaires de Marie qui couvrent notre pays plus qu'aucun autre sur ce globe, et cette histoire se renouera dans ce nouveau sanctuaire de Marie où la Vierge elle-même est venue se montrer et proclamer, après l'Eglise, son Immaculée Conception !

Le récit dont j'ai donné tout à l'heure un décalque fort terne, a terminé la péroraison de l'orateur et marqué d'un trait de feu toute sa démonstration.

Une femme, un vieillard, une hostie! s'est écrié le prédicateur, dans un de ses mouvements grandioses et frappants qui lui sont familiers ; voilà notre seule force, et nous vous faisons peur !... Ah! c'est que cette femme, ce vieillard, cette hostie, représentent l'esprit même qui fait vivre le monde, et dont vous ne voulez plus.

Vous cherchez l'unité dans la division et dans la haine : nous la cherchons et nous la retrouverons dans la fusion et dans l'amour, et le nouveau sanctuaire de Marie sera pour nous un terrain nouveau et sûr.

Après la messe terminée, à la suite du sermon, la procession des évêques est descendue avec la solennité accoutumée dans la vallée. Et là, montant sur l'estrade dressée au milieu de la plaine, assisté de tous ses frères, le cardinal a donné au nom de Pie IX la bénédiction pontificale.

L'après-midi a été consacrée aux vêpres, aux prédications, aux chants, et la soirée s'est passée au milieu des illuminations des processions, des hymnes, des prières, et dont rien, quand on ne les a pas vues et entendues, ne saurait donner l'idée.

La sainte Vierge, en vérité, a bien choisi sa place, et cet immense cirque de montagnes tombant mollement dans la vallée et dans le Gave forme un lieu unique pour les grands rassemblements et les grandes décorations. Le Trocadéro, avec ses rampes et ses pentes applaties, fait un effet assez bourgeois les jours de réjouissance et d'illuminations publiques, comparé à notre merveilleux entassement de pics, de gorges, de croupes garnis de monuments étincelants et de sanctuaires enflammés. Par moments, l'église resplendit de lueurs fulgurantes, et s'élève comme une immense gerbe incandescente en l'honneur de Marie. Par moments, on voit le crucifix monumental, qui surmonte la crête du Calvaire, s'éclairer aussi dans la nuit sombre et tendre vers le ciel ses bras, d'où les éclairs jaillissent. Des fleuves immenses, continus, de foules humaines, avivées et mises en relief par les flambeaux de chaque pélerin, coulent au-dessous de la basilique et au-dessous du crucifix. Ils croisent leurs méandres lumineux et se côtoient lentement, sans jamais se confondre. Des champs ininterrompus s'échappent de ces lignes profondes, semées d'étincelles mouvantes. Le Gave, répercutant ces myriades de lumières, mêle sa grande voix roulant sur les rochers à l'hymne des pélerins.

Vu des hauteurs et principalement de la route de Pau, qui le domine, ce spectacle, unissant la plus éblouissante féerie à l'effusion religieuse la plus vive, joignant la terre au ciel et l'homme à Dieu dans une démonstration sans pareille, dépasse toute émotion et défie toute description.

La troisième et la plus solennelle journée a été consacrée à la troisième et à la plus touchante des cérémonies qui rassemblaient dans Lourdes, on peut le dire, la synthèse du monde entier. Dès le matin, on sentait aux mouvements rapides et attentifs de la foule que quelque chose de particulièrement grand se préparait. Les flots de peuple devenaient de plus en plus pressés; le chemin de fer amenait à chaque instant des multitudes de tous les horizons : les roues suffisaient à peine à l'affluence des populations locales. Si la sainte Vierge est une grande artiste et a su admirablement choisir son lieu, il faut reconnaître aussi, suivant un mot de Mgr Peyramale, aux premiers jours de l'apparition, qu'elle sait fort bien la géographie. Lourdes se trouve sur le point précis où tous les chemins du Midi et même de l'Europe aboutissent au pied des Pyrénées, que l'univers fréquente, et on tombe dans la cité de Marie de partout et presque fatalement.

Toute la nuit les pèlerins ont rempli la vallée, les églises, la grotte, et débordé jusque sur la montagne. Toute la nuit les prêtres ont entendu les confessions, dans la crypte, sur la terrasse de la basilique, dans les oratoires, sur les chemins, dans le creux des rochers, et finalement *partout*, pour employer le mot caractéristique du programme. Les messes ont commencé à minuit sur cent autels improvisés. La communion a été distribuée sans interruption jusqu'au matin à des fidèles innombrables, dans la basilique, dans la crypte, sur la terrasse de l'église et l'esplanade du Rosaire.

Dès sept heures, la vallée, où doit se faire sur l'estrade la grande cérémonie de la journée, regorge de pèlerins incessamment accrus. A neuf heures, elle est presque inabordable et il faut requérir la gendarmerie pour rétablir les passages. Les entours de l'estrade, défendus par de fortes palissades et formant une espèce de camp retranché, sont occupés par un peuple de prêtres en surplis, qui en ont seuls l'accès, et qu'on évalue à plusieurs milliers. L'estrade est réservée aux évêques, à leur suite, à de rares privilégiés. Mgr le duc de Nemours, le duc d'Alençon, des princesses d'Orléans, le duc et la duchesse de Parme, unis dans les effusions d'une même foi; d'autres princes ou princesses de la maison de Bourbon, quelques grands personnages français ou étrangers, sont déjà installés. Les suisses, toute une escouade de gendarmes ont peine à

empêcher l'estrade d'être prise d'assaut. Le remous des multitudes s'agitant dans la vallée se fait sentir jusque sur les gradins.

A dix heures, les cloches retentissent, un courant électrique passe sur les assistants. Le silence s'établit, l'attention se dresse : ce sont les évêques qui vont descendre majestueusement, et dans leur ordre de la veille, de la basilique à la vallée. On les voit franchir un à un les marches de l'église, traverser la terrasse et parcourir les rampes qui conduisent vers nous. Cette longue série de grands prêtres solennels, se déroulant au-dessus de nos têtes et s'avançant avec lenteur, forme un ensemble que l'ancienne Jérusalem ne vit jamais et que la Rome chrétienne seule a dépassé. Les pontifes fendent gravement les multitudes, répandant les bénédictions sur leurs pas, arrivent à l'estrade, montent les degrés et se rangent autour de l'autel.

Le cardinal s'assied sous un dais : le nonce se revêt de ses habits pontificaux et la messe commence.

Après l'Evangile, Mgr de Poitiers apparaît soudain, montrant au milieu des assistants sa grande et tranquille prestance. Il prend possession de la chaire, fait un large signe de croix, et entame son discours.

Placé sur l'estrade, en face et à quelques pas de l'orateur, j'ai la bonne fortune de ne rien perdre de sa parole et de son geste.

Il commence d'une voix calme, ample, volontairement traînante, fortement accentuée, harmonieuse et pondérée; et dès les premiers mots, on comprend qu'il va reprendre sous un nouvel aspect la thèse du surnaturel et de l'apparition, développée la veille par Mgr Mermillod.

« Je répandrai de mon esprit sur toute chair, dit le Seigneur; vos jeunes gens auront des visions et vos jeunes filles prophétiseront. Et par là, vous saurez que moi, votre Dieu, j'habite au milieu de vous. »

Telle est la prophétie de Joël qui sert de texte à l'orateur et lui inspire les plus magnifiques développements.

C'est un discours théologique qu'il veut faire; il en prévient d'avance; il demande modestement de l'attention, de la patience, sans vouloir se douter qu'une admiration intense l'écoute et lui répond.

On nous avait montré la veille le côté historique et social de la question: nous allons en voir le côté doctrinal et didactique; les deux orateurs, sans s'être entendus, se complètaient ainsi l'un par l'autre.

Deux sortes d'ennemis se dressent contre le surnaturel à notre époque :

Les athées, fidèles sur ce point à leurs doctrines matérialistes ;

En second lieu, certains chrétiens qui croient que Dieu a bien eu recours jadis à des interventions surnaturelles pour établir son règne, mais qu'ils s'abstient depuis longtemps de pareilles manifestations, d'ailleurs bien inutiles.

Or le surnaturel est partout, et toujours également présent et nécessaire. Machiavel a dit que nul grand événement ne s'était passé dans le monde, sans avoir été préalablement prédit. Nous sommes là-dessus de l'avis de Machiavel, et les prophètes bibliques avaient énoncé cette vérité avant lui.

Il y a toujours eu des interventions, des visions surnaturelles, et il y en aura toujours principalement dans les temps périlleux ; les unes sont vraies, d'autres fausses. L'Eglise les apprécie avec une critique rigoureuse qui défie la discussion et ne laisse aucun refuge au doute.

— Si vous ne croyez pas aux choses que nous disons, croyez du moins aux choses qui se font, s'écrie saint Chrysostome.

Et ici que sont et que valent les choses destinées à forcer notre croyance ?

Ces choses, c'est la nature retournée, les rochers qui se font en eau, l'eau qui guérit toutes les infirmités ; ces choses, ce sont les corps restaurés, les âmes bouleversées et les esprits convertis ; ces choses, ce sont les prophéties d'un enfant réalisées, une église magnifique, des oratoires, des chapelles, un monde nouveau religieux, poétique, triomphant, qui surgit soudainement à a voix et sur la promesse d'une petite fille, et l'univers entier qui se précipite avidement sur ses traces dans une procession qui n'interrompt pas.

Ces choses, c'est le miracle à l'éclat permanent, pour répondre à la négation suprême et concentrique du siècle, qui prétend en avoir fini avec le miracle et le surnaturel... Et le surnaturel ne cesse de couler d'un rocher hier encore sec et aride, d'après le témoignage de toute une population.

— Si vous ne croyez pas aux choses que nous disons, croyez au moins aux choses qui se font !

Une enfant aura raison du siècle.

Et ce que ni Moïse, ni les prophètes, ni le Christ, ni les apôtres ne peuvent faire, une bergère misérable l'obtiendra, remportant des triomphes éclatants et des conversions *renversantes !*

Ceux qui ne croient pas à Dieu croiront à Bernadette et par Bernadette à Dieu.

Ceux que la vue de la création ne soumet pas seront soumis par la plus infime créature et reconnaîtront que le Créateur est toujours vivant et présent dans son œuvre.

Telle est la raison, tel est le but de l'apparition de Lourdes qui donne de l'espérance contre toute espérance.

— Vos jeunes gens auront des visions et vos jeunes filles prophétiseront, dit le Seigneur !... Et par là vous saurez que moi, votre Dieu, j'habite au milieu de vous !

Et celle qui s'écria un jour dans les montagnes de Judée que toutes les générations la proclameraient Bienheureuse, voit aujourd'hui plus que jamais la réalisation de cette promesse, dans une fête incomparable qui vient proclamer, comme elle l'a fait elle-même après l'Eglise, sa gloire éternelle et son Immaculée Conception !

Lourdes répond au Vatican, qui avait répondu au ciel, par une coïncidence et avec une ponctualité miraculeuse, qui ne sont pas un des traits les moins frappants de notre divine histoire.

Toutes ces grandes paroles sont dites avec la plus extraordinaire autorité. Le calme, l'aisance, l'aplomb serein de l'orateur ne se peuvent exprimer. Il domine et pénètre son auditoire sans effort et comme en se jouant : il a une sorte d'attitude reposée, de force sûre, de tranquillité et d'assiette magistrales, devant lesquelles rien ne résiste. Il parle, il éclate; il cause, il commente, il éclaire : c'est l'assurance apostolique dans toute sa lumineuse virilité. Par moments, le prédicateur s'arrête et scrute l'horizon intellectuel avec une sorte de majesté léonine; il promène dans les profondeurs de la pensée un regard lent, pareil au roi du désert parcourant de l'œil son empire.

Quant à la science du prédicateur, elle est réellement incomparable. Son discours est une mosaïque de citations bibliques, un feu roulant de textes évangéliques qui tous arrivent dans leur ordre, à leur point, avec un tel à propos qu'on pourrait se demander si le texte est fait pour le discours ou le discours pour le texte.

Mgr Pie est, on le sait, une bible faite homme, un Evangile toujours ouvert, toujours vivant, toujours parlant, animant tout le feu sacré de l'Ecriture; mais jamais, je crois, il n'avait montré sa prodigieuse aptitude et sa merveilleuse science avec autant d'éclat qu'en ce jour, Notre-Dame de Lourdes a bien inspiré ses orateurs et ses pontifes.

Le sermon et la messe terminés, le nonce s'est préparé pour le grand acte de la journée. Dépouillant ses vêtements d'officiant, il a pris les ornements réservés à l'œuvre qu'il voulait accomplir. Deux

couronnes avaient été apportées sous un dais de filigranes et de feuilles d'or, disposé lui-même en forme de couronne gigantesque. L'une de ces couronnes est destinée à la statue de la Vierge, placée derrière l'autel, sous une niche magnifique ; la seconde, à une deuxième statue qui attend sur le maître-autel de la basilique. La première des figures est l'œuvre d'un missionnaire de la grotte ; la seconde est due à M. Cabuchet, sculpteur éminent, qui, arrivé de Paris, assistera lui-même à l'apothéose de son œuvre. Les couronnes sortent des ateliers de l'orfèvre Mellerio et sont traitées avec délicatesse. Formant diadème, elles se terminent l'une et l'autre par une rangée d'étoiles, marque rayonnante de la royauté céleste de la Vierge. Faites d'or et de pierreries, elles sont l'une et l'autre le produit des dons et des offrandes des fidèles.

Après des chants et des prières appropriés, le nonce prend une couronne, la montre au peuple; et gravissant les gradins qui le haussent jusqu'au front de Marie, il pose et assujettit le diadème sur sa tête.

Ce moment est de la plus émouvante solennité. Vous vous souvenez du beau sujet, si familier aux artistes gothiques, qu'on désigne par le nom générique de : *Couronnement de la Vierge.* Les primitifs aimaient à concentrer dans cette représentation tout ce qu'ils avaient d'âme et d'imagination : c'était pour eux des chefs-d'œuvre, qu'ils traitaient et reprenaient sans jamais se lasser. Van Eyck et Fra-Angelico, pour ne citer que les deux maîtres saillants des deux écoles opposées, ont fait sur ce motif d'incomparables peintures. Le ciel, la terre, le Christ, les séraphins, les saints, les fidèles, assistent, dans une attitude pleine de ravissement, au couronnement de Celle qui trône au sommet des cieux, à la tête des anges et des hommes.

Eh bien! la solennité que j'essaye de décrire m'a rappelé ces mystiques splendeurs de l'art, et elle les a réalisées autant, bien entendu, que la réalité peut reproduire les inspirations du génie enflammé par la foi.

La foule se taisait dans une immobilité attentive et recueillie. Nul mouvement, nul bruit ; l'agitation pieuse a cessé ; tous les regards, toutes les âmes sont suspendus à la couronne que le représentant du Saint-Père place sur la tête de Marie.

De l'estrade, de ses abords, de la vallée, de la basilique, des flancs de la montagne, cent mille pèlerins peut-être sont tendus vers un point unique, et ce point est le diadème qui s'élève sur le front de la Vierge.

Aussi loin que la vue s'étend, on n'aperçoit que des têtes décou-

vertes et attendries, des yeux humides fixés vers l'objet étincelant qui attire et concentre les cœurs. Comme dans les tableaux gothiques, le ciel se joint à la terre, et l'orateur vient de le montrer s'associant avec empressement à l'hommage rendu à la divine Mère.

Et quand le nonce, descendant des gradins, laisse briller dans son éclat suave la statue et sa couronne, une immense acclamation s'échappe spontanément de toutes les poitrines, et mêle également, dans une démonstration commune, la terre et le ciel, Marie, Pie IX et la France !

Les hymnes et les cantiques s'élèvent en même temps de toutes parts et complètent la manifestation des joies publiques.

Puis le nonce monte sur l'autel, et donne à la foule, au nom de Pie IX, la bénédiction pontificale emportant indulgence plénière.

Quelques paroles d'allégresse et de remerciement, prononcées par l'évêque de Tarbes, terminent la cérémonie.

La procession des évêques reforme ses rangs, quitte l'estrade, traverse la vallée, remonte les rampes, et, se rendant à la basilique, assiste au couronnement de la seconde statue placée au maître-autel.

Par une anomalie fort heureuse et que bien des gens ne manquent pas d'attribuer à la bienveillante sollicitude de la Reine du ciel, le soleil implacable de la veille a complétement disparu sous des vapeurs bienfaisantes qui, descendant de la montagne, rafraîchissent la vallée. Sous la chaleur du dimanche, la place n'eût pas été tenable : elle devient pleine de charme grâce aux nuées propices qui nous couvrent : deux heures après la cérémonie, le soleil reparaissait et perçait de ses flèches enflammées ceux qui osaient encore le braver.

Le soir venu, les processions et les illuminations ont repris.

De temps à autre, les grandes lignes de lueurs mouvantes se groupaient devant l'estrade et, formant autour de la statue, encore debout, des masses tour à tour obscures et enflammées, elles ajoutaient par leurs profondeurs étincelantes un nouveau trait frappant aux immenses et lumineux défilés de la veille.

DUBOSC DE PESQUIDOUX.

(*Suite au prochain numéro.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. La loi sur la collation des grades : le vote, rejet de la loi Waddington. — II. Etats de l'Eglise : audiences du Saint-Père : Mgr Boncetti; futurs cardinaux. — III. Causes de canonisation : les VV. Joseph Menocchio et Etienne Bellesini; le V. Pirotti; comment Rome procède dans ces causes. — IV. L'Eglise en Allemagne : fermeté du clergé de Westphalie. — V. L'Eglise en Pologne : nouvelle persécution. — VI. Faits divers : la question turco-serbe; mort de Mgr Epivent; nominations dans la Légion d'Honneur.

27 Juillet 1876.

I

La loi sur la collation des grades.

Le grand évènement des huit derniers jours, évènement heureux à tous les points de vue, au point de vue politique comme au point de vue religieux, intellectuel et scientifique, c'est le vote du Sénat qui a repoussé, à cinq voix de majorité, — il n'en a fallu qu'une pour établir la République, — le projet de loi anti-libéral, impolitique et hostile à la religion, que M. Waddington avait déjà fait adopter par la Chambre des députés. Jusqu'au dernier moment, l'issue de la lutte est restée incertaine; enfin la justice, le bon sens, la bonne foi, l'ont emportée : la loi du 12 juillet 1875 est sauvée, et la France conservatrice et religieuse sait qu'il y a au Sénat une majorité résolue de barrer le chemin aux entreprises révolutionnaires et aux actes menaçants pour la religion du pays. C'est un très-grand résultat, dont le gouvernement lui-même n'a pas à se plaindre, car, s'il pouvait penser, le 12 mars, lorsqu'il a présenté son programme, que la Révolution, satisfaite de l'établissement de la république, s'arrêterait dans sa marche et se contenterait de sa dernière victoire, c'est une illusion dont il doit être depuis longtemps revenu : sans la force de résistance que lui offre le

Sénat, il serait bien vite emporté loin de son programme et le radicalisme nous dévorerait en quelques mois.

Quoique des débats dont l'issue est connue offrent moins d'intérêt au lecteur, ceux qui viennent d'avoir lieu dans le Sénat ont une importance qui nous ferait reprocher de les omettre ; ils ont rappelé les plus belles discussions parlementaires par la grandeur des intérêts engagés, par la qualité des orateurs, par l'incertitude même du résultat, qui s'est prolongée jusqu'au vote définitif; ils appartiennent à l'histoire et tout particulièrement à l'histoire contemporaine de l'Eglise, que les *Annales catholiques* ont pour but de résumer le plus fidèlement possible.

Nous avons, dans notre dernière Chronique, fait connaître les discours prononcés par M. Challemel-Lacour et par M. Wallon dans la première séance, celle du mardi 18 juillet. Nous donnerons le compte-rendu des trois séances suivantes.

II

Etats de l'Eglise.

Le vote du Sénat français a dû réjouir le cœur du Saint-Père, qui a témoigné en tant d'occassions avec quelle sollicitude il voit les combats des catholiques pour la liberté de l'Eglise et pour la bonne éducation de la jeunesse.

Pie IX continue de jouir d'une excellente santé. Le dimanche, 16 juillet, il a reçu en audience, dans la salle du consistoire, près de deux cents jeunes filles des meilleures familles du quartier Borgo. Ces jeunes filles sont membres de la Congrégation de Saint-Louis de Gonzague, érigée dans l'église du Saint-Esprit *in Sassia.* Avec elles se trouvaient à l'audience les religieuses dites *Dorothées* avec leurs élèves. Le monastère de ces religieuses se trouve à Saint-Onuphre, sur l'Aventin, et c'est là que les congréganistes de Saint-Louis de Gonzague tiennent leurs réunions et leurs conférences. Mme Elise Maghelli a lu au Saint-Père une adresse où étaient exposées les œuvres de piété et de charité qu'accomplissent les congréganistes, et exprimés les sentiments de dévoument pour le Pape qui les animent. Cette adresse, transcrite dans un magnifique album et suivie des adhésions de 1,700 congréganistes, a été présentée au Saint-

Père par Mme Philothée Bracchi, secretaire de la congrégation spéciale de Borgo.

Le Saint-Père, nous dit un correspondant du *Monde*, a répondu en exposant à grands traits la mission de la femme dans la société chrétienne, mission de charité et d'apostolat par la prière, par le bon exemple et par le dévoument aux œuvres de miséricorde. Au plus jeunes conviennent surtout la modestie, la vie simple et immaculée ; aux plus âgées, la force pour persuader et ramener au bien les égarés, pour résister à toutes les séductions, à toutes les fausses doctrines et les bannir de l'intérieur des familles. « Vous opérez ces choses, a dit le Saint-« Père, et votre exemple est comme un phare lumineux au « milieu des ténèbres et de la corruption présentes. J'aime à « ajouter à votre louange que, de nos jours, les femmes qui « vous ressemblent se montrent plus ardentes ponr le bien « que ne le sont les hommes. »

Enfin, après avoir de nouveau exhorté l'assistance à veiller contre les séductions présentes, la Pape a prononcé d'une voix émue la formule de la bénédiction et, avant de se retirer, il a voulu distribuer lui-même des médailles et autres objets de dévotion aux pieuses femmes qui l'entouraient.

Le même jour, son Em. le cardinal Franchi a conféré, dans l'église Saint-Apollinaire, annexe au Séminaire romain, la consécration épiscopale à Mgr Roncetti, nommé pro-nonce apostolique au Brésil, avec le titre d'archevêque de Séleucie *in partibus infidelium*. Vers la fin du mois, Mgr Roncetti partira pour sa nouvelle destination. Il avait occupé jusqu'ici la chaire de droit-canon à l'Apollinaire et à la Propagande. En même temps il remplissait à la Congrégation de la Propagande les fonctions de *minutante* pour les affaires orientales.

S. Em. le cardinal Ferrieri vient d'être préposé à la direction de la Congrégation des Evêques et Réguliers, avec le titre de pro-préfet, en remplacement du cardinal Bizzarri, qu'une attaque d'apoplexie a mis dans l'impossibilité de remplir les fonctions de sa charge. Pareillement, la charge de préfet de la Congrégation des Indulgences et des Saintes-Reliques, qu'avait occupée jusqu'ici le cardinal Ferrieri, vient d'être assignée à Son Em. le cardinal Bilio.

On annonce pour le mois de septembre une réunion consistoriale dans laquelle le Souverain-Pontife créerait de nouveaux cardinaux. On cite même les noms de Mgr Serafini, évêque de Viterbe, de Mgr Nina, assesseur du Saint-Office, et de Mgr Sbarretti, ancien secrétaire du Pape lorsqu'il était évêque d'Imola, et actuellement secrétaire de la Congrégatiou des Evêques et Réguliers. Je crois pouvoir affirmer, dit le même correspondant du *Monde*, que Mgr Serafini et Mgr Nina ont déjà reçu, suivant l'usage, l'avis de leur prochaine élévation à la dignité de prince de l'Eglise.

Nous indiquons plus haut le prochain départ de Mgr Roncetti pour le Brésil. La presse religieuse vient de publier un Bref pontifical, daté du 29 avril, qui juge la querelle suscitée à Mgr l'évêque d'Olinda par les francs-maçons; nous reproduirons ce Bref, et, à cette occasion, nous ferons, au moyen de documents authentiques qui nous ont été remis, l'historique de cette question, qui avait fini par priver deux évêques de leur liberté, et qui, nous l'espérons, en réveillant les catholiques du Brésil, et en dévoilant l'esprit de la maçonnerie, contribuera aux progrès de l'Eglise dans ce vaste empire.

III

Causes de canonisation.

La Sacrée-Congrégation des Rites s'est réunie en séance ordinaire, le 10 et le 11 courant, pour procéder à l'instruction des procès apostoliques des Vénérables serviteurs de Dieu, Joseph Menocchio et Etienne Bellesini, tous deux de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. Le premier fut sacriste de Pie VII, avec le titre d'évêque de Porphyre; ce fut le seul évêque qui put rester à Rome durant l'invasion napoléonienne du commencement de ce siècle, et qui par la sainteté de sa vie sut inspirer le respect aux envahisseurs eux-mêmes. Le second fût curé du célèbre sanctuaire de Gennazzano, aux environs de Rome. Il y a encore des témoins de leurs vertus et de leurs prodiges, qui, dans le cours du procès apostolique, ont été appelés à déposer avec serment.

Chaque cause de saint, dit le *Monde* auquel nous emprun-

tons ces détails, comprend le double procès : ordinaire et apostolique. Le procès fait par l'Ordinaire sert à l'introduction même de la cause, et, en vertu de cette introduction, le titre de Vénérable est conféré à celui dont le Saint-Siége croit pouvoir discuter les vertus et les miracles, pour savoir s'ils sont tels qu'il mérite les honneurs des autels. Le procès apostolique se subdivise en procès *in genere* et *in specie* sur les vertus, les miracles et la renommée de sainteté des Vénérables serviteurs de Dieu.

Ainsi, pour le Vénérable Menocchio, on en est encore au procès *in genere*, tandis que pour le Vénérable Bellesini on examine *in specie* tout ce qui se rapporte à sa vie.

Le procès apostolique ainsi fait sert de base aux trois séances : anté-préparatoire, préparatoire et générale ou définitive, tenues, les deux premières, en la présence des Emes Cardinaux de la Congrégation des Rites, et la troisième devant le Pape. Ces trois séances se tiennent d'abord pour décider de l'héroïcité des vertus et elles se répètent ensuite pour juger de l'authenticité et de la valididité des miracles. Pour procéder à la discussion des miracles, il faut non-seulement que celle sur les vertus soit épuisée, mais encore que le Souverain-Pontife ait ordonné la publication du décret confirmant le jugement de la Congrégation sur l'héroïcité des vertus. A chaque discussion prennent part le promoteur de la Foi, Mgr Salviati, ou le sous-promoteur, Mgr Caprara, vulgairement appelés *avocats du diable*, et qui ont pour mission de soulever toutes les difficultés possibles. Des avocats défenseurs sont chargés de répondre par écrit à chaque difficulté. Très-souvent des médecins et d'autres spécialistes sont consultés à l'effet d'éclaircir les doutes relatifs aux miracles.

Il est bon de divulguer ces détails afin de montrer quels sages et minutieux examens emploie l'Eglise avant d'inscrire au nombre de ses saints ceux qui, de leur vivant, l'ont illustrée par leurs œuvres héroïques. Abstraction faite de l'assistance divine et au point de vue de la simple prudence humaine, on ne saurait faire davantage pour exclure tout danger d'erreur. Ainsi la communion des fidèles avec les Saints de l'Eglise triomphante est basée sur des fondements très-sûrs ; les sophismes des rationalistes et des hérétiques ne peuvent rien contre l'évidence

des faits, et notre confiance, à nous catholiques, doit être sans bornes lorsque nous invoquons les intercesseurs qui nous sont désignés auprès de Dieu.

Une séance préparatoire relative à la cause de béatification et canonisation du Vénérable Pompilius Pirotti, prêtre profès de la Congrégation des Scolopes, est annoncée pour le 8 août prochain. Elle aura pour objet la discussion sur les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et le prochain, ainsi que sur les vertus cardinales de prudence, de justice, de force et de tempérance, et de toutes les autres qui en dépendent, pour savoir si le Vénérable serviteur de Dieu les a pratiquées au degré héroïque. Il y a aussi pour la cause du Vénérable Pirotti de nombreux témoins de ses œuvres apostoliques, car il n'est mort qu'en 1866.

IV

L'Eglise en Allemagne.

Le clergé de Westphalie vient de faire part à Mgr Martin, évêque de Paderborn, de la démarche faite par lui auprès du Saint-Siége, afin de savoir la conduite à tenir envers le gouvernement prussien, qui s'arroge le droit de charger de l'instruction religieuse dans les écoles des instituteurs qui n'ont point obtenu la *mission canonique* de l'Eglise. Ce document, très-remarquable au point de vue doctrinal, est l'expression des sentiments de tout le clergé westphalien, et il signale une initiative dont les conséquences ne manqueront pas de se faire sentir très-prochainement. Le clergé westphalien se montre vraiment digne de sa bonne renommée : c'est bien aux compatriotes d'Overberg, de Kellermann, de Diepenbrock et de tant d'autres pédagogues célèbres qu'il appartient de s'opposer à la sécularisation et à la paganisation des écoles chrétiennes. Rome parlera et la cause sera finie, malgré M. Falk et ses règlements.

Voici la lettre du clergé de Westphalie, dont nous empruntons la traduction à l'*Univers :*

Le 27 juin

Révérendissime évêque,

Voilà déjà plusieurs mois que Votre Grandeur est éloignée du diocèse dont Dieu l'avait constituée le pasteur. Votre cœur qui appartient jusqu'à votre dernier soupir au diocèse qui vous fut confié, doit être douloureusement affecté de voir les dangers qui menacent le caractère catholique de nos écoles. Nous ne voulons pas répéter à Votre Grandeur en détail les plaintes que nous nous croyons en droit de faire; les faits parlent déjà assez haut par eux-mêmes. Nous nous permettons seulement de prier Votre Grandeur de daigner nous prêter son attention sur un point qui, aujourd'hui seulement, se présente à nous dans toute son âpreté menaçante.

C'est un principe reconnu même par le gouvernement royal que personne ne peut être admis à donner l'instruction religieuse, s'il n'a préalablement obtenu d'une manière quelconque la mission ou du moins le consentement de l'Eglise. Tant que les autorités de l'Etat et de l'Eglise ont été unies pour amener un consentement mutuel, l'expression de ce consentement était secondaire. C'est pourquoi il est explicable que dans les diocèses prussiens la mission ecclésiastique fût accordée sous des formes diverses. Pour les diocèses de Munster et de Paderborn, cette affaire a été réglée par l'ordre du cabinet du 9 août 1858, en ce sens qu'un instituteur ne peut être installé s'il n'a préalablement obtenu la concession formelle de la mission ecclésiastique. L'examen à subir par les candidats instituteurs devant les commissaires de l'Etat et de l'Eglise apparaît comme la moindre mesure de la participation accordée à l'Eglise. Aussi le gouvernement royal a-t-il reconnu à différentes reprises et dans les formes qui l'engageaient indubitablement, que là était la base sur laquelle il fallait chercher à fonder l'accord nécessaire.

Cependant, les événements douloureux qui ont mis obstacle à l'activité des pasteurs que Dieu avait préposés aux diocèses de Munster et de Paderborn ont rendu impossible toute participation quelconque aux examens des candidats-instituteurs. Il s'ensuit que les instituteurs entrent en fonctions sans avoir obtenu la mission et même le consentement de l'Eglise.

Le gouvernement royal a lui-même regretté de son côté cette situation inextricable (*Nothstand*) ; mais d'après l'état actuel de la législation celle-ci n'a aucun moyen de l'améliorer. Pour ce qui nous concerne, cette situation critique devient d'autant plus péril-

leuse que les autorités administratives suivent, concernant la *direction* de l'enseignement religieux, des principes qui mettent en question le droit que possède l'Eglise sur cette direction, et par là, selon nous, le droit constitutionnel des habitants catholiques de la monarchie prussienne.

Dans les écoles normales royales toute influence sur l'instruction religieuse est retirée à l'Eglise dans les diocèses qui n'ont plus d'évêque reconnu par l'Etat et la direction de l'enseignement religieux dans la paroisse est formellement interdit à un nombre considérable de curés.

En principe, l'Etat réclame le droit d'exclure de la direction de l'instruction religieuse tout prêtre dont il ne croit pas pouvoir accorder la conduite avec l'intérêt actuel de l'État.

Révérendissime évêque, la situation qui nous est faite ne peut être acceptée, sans avoir pour conséquence l'anéantissement de toute liberté de l'Église catholique. Nous pouvons, il est vrai, certifier que la grande majorité de nos instituteurs et institutrices font tout ce qui est en eux pour élever pour Dieu et pour l'Église les enfants qui leur sont confiés. Ils méritent de plus en plus la juste reconnaissance des parents catholiques et celle de la sainte Église, à laquelle ils sont attachés d'un amour dévoué, ainsi que la récompense que le Maître de l'Église a promise à ses fidèles serviteurs. Quelle que soit notre joie de pouvoir le constater, nous en sommes pourtant pas en état de renoncer, à cause de cette situation momentanément favorable, qui ne se fonde que sur des *personnes*, à la régularisation *en principe* d'une affaire de laquelle dépend l'avenir de l'Église dans notre patrie.

Nous nous considérons comme obligés tout d'abord de refuser de reconnaître à l'État le droit de donner seul et sans la moindre participation de l'Église l'ordre d'enseigner la doctrine catholique. Nous sommes résolus à user de tous les moyens légalement permis pour empêcher l'admission d'instituteurs et d'institutrices qui ne peuvent certifier de leur mission ecclésiastique. Mais nous ne prétendons pas dire par là que nous rendons absolument impossible à de tels instituteurs de donner l'instruction religieuse ; au contraire, nous serons heureux de contribuer pour notre part à amener une ligne de conduite qui épargne autant que possible et l'instituteur et l'école. Nous nous tenons pour autorisés pendant ces temps exceptionnels à donner aux nouveaux instituteurs la permission d'enseigner la religion dans nos paroisses, pour autant que ces instituteurs s'engagent envers nous à donner cette instruction en conformité fidèle et consciencieuse avec les prescriptions ecclésiasti-

ques. Nous espérons que, de son côté, le gouvernement ne mettra pas obstacle à un état de choses qui concilie les divers intérêts.

Que si, toutefois, un instituteur venait à refuser de donner la promesse exigée, ou *s'il se montrait par le fait indigne de la confiance qui aurait été mise en lui*, nous devrions, quoique malgré nous, nous résoudre à recourir au refus des moyens de salut. Nous engagerions en même temps nos paroisses à demander, par toutes les instances, à l'administration de l'Etat, l'éloignement d'un tel instituteur, quand même il aurait ses qualifications ecclésiastiques.

Nous croyons à la justesse des principes que nous venons de formuler ici. Malgré cela nous opinons qu'il est de notre devoir de ne pas passer à l'exécution de cette manière d'agir, dont les conséquences peuvent être graves, avant de nous être assurés, par la décision épiscopale, de l'acquiescement de l'Eglise. Toutefois, la nature de l'affaire en question exige que nous donnions, et sans respect humain, à nos paroisses connaissance de ladite décision. Mais une circonstance nous interdit de demander cette décision à Votre Grandeur. En usant ouvertement, dans la situation actuelle de notre législation, d'un mandement émanant de Votre Grandeur, nous vous exposerions ainsi que nous-mêmes à des dangers que nous nous faisons un devoir d'éviter.

D'un autre côté, il est possible d'entendre une voix qui nous parlera avec tout le poids de l'autorité divine. *Le Pape comme chef de l'Eglise, comme vicaire de Jésus-Christ* sur la terre, ne peut être empêché par aucune puissance de la terre de nous parler. En invoquant sa décision dans cette affaire, nous voulons en même temps confesser ouvertement la conviction de notre foi, en disant que c'est du Siége apostolique, comme dernière instance, que nous demandons et acceptons la décision sur la conduite à tenir dans toutes les choses ecclésiastiques. Rien ne nous empêchera de déclarer ouvertement : Si le Saint-Père, si notre bien-aimé Pie IX si glorieusement régnant au milieu des épreuves, vient à nous parler, nous vénérons, en dépit de tout le monde ennemi, dans sa décision la décision de Jésus-Christ. Nous ne lui demandons aujourd'hui qu'un seul mot, qui nous dise si notre manière d'agir, projetée d'après les principes ci-dessus énoncés, correspond à l'esprit de l'Église.

Agréez, révérendissime évêque, l'assurance de notre vénération et de notre amour, avec lesquels nous sommes,

De Votre Grandeur,

Les fidèles et obéissants curés.

V

L'Eglise en Pologne.

On écrit de Cracovie, 10 juillet, à l'*Univers :*

L'archevêque métropolitain de Mohileff, Mgr Fijalkowski, — homme qui n'est pas méchant, mais faible, — a adressé à son clergé, par ordre du ministre de l'intérieur de la Russie, M. Timacheff, une circulaire exposant les motifs qu'a eus le gouvernement russe de s'emparer de l'église et de l'image miraculeuse de Bialynicze. Voici la traduction de ce curieux document :

« Mgr le ministre de l'intérieur a jugé de son devoir d'exposer humblement à S. M. l'empereur que, du temps de mon prédécesseur, il y avait des discussions entre le clergé catholique romain et le clergé orthodoxe, au sujet de l'image miraculeuse de la Vierge dans l'église de Bialynicze. S. M. l'empereur considérant :

« 1° Qu'il y a des indices que ladite image miraculeuse se trouvait originairement au monastère orthodoxe d'Orcha;

« 2° Que la conviction enracinée dans l'esprit de la population orthodoxe de la contrée est qu'en effet cette image appartenait jadis à l'Eglise orthodoxe;

« 3° Que l'image en question est aussi bien vénérée par la population orthodoxe que par celle professant la religion catholique romaine;

« 4° Que cette dernière ne forme dans cette localité, ainsi que dans tout le gouvernement de Mohileff, qu'une insignifiante minorité comparativement à la population dense professant la religion orthodoxe;

« 5° Que, de plus, la langue polonaise étant *encore* employée dans les prières supplémentaires et dans les sermons dans les églises catholiques romaines, la population *russe* (elle est ruthène et non pas russe), qui vient en foule prier devant l'image miraculeuse, subit à son insu l'influence d'un idiome qui lui est tout à fait étranger, avec lequel sa langue n'a aucun rapport de famille (ceci est par trop fort, les Ruthènes et les Polonais se comprennent très-facilement, le dialecte des premiers étant bien plus rapproché du polonais que du russe);

« 6° Que cette circonstance était de nature à attirer l'attention du gouvernement, surtout en présence de la résistance que lui oppose le clergé et notamment le haut clergé pour l'introduction de la lan-

gue russe dans les prières supplémentaires et dans les sermons, voire même pour la préparation progressive des séminaristes à la substitution du russe au polonais dans l'Eglise;

« Considérant enfin que l'église de Byalynicze était primitivement destinée à l'ordre des carmes qui a été supprimé en 1832;

« Par toutes ces raisons, S. M. l'empereur a souverainement ordonné de faire cesser les cérémonies catholiques dans ladite église et de la mettre sous l'administration du clergé orthodoxe, avec l'image miraculeuse qui s'y trouve, de supprimer la paroisse catholique romaine de Bialynicze et de répartir les paroissiens entre les autres paroisses, selon le mode qui se trouvera le plus convenable.

« S. E. l'aide de camp général Timacheff, en m'informant de cette suprême volonté impériale, me prie de me mettre en rapport avec le gouvernement de la province, et d'accord avec lui, d'arrêter les dispositions nécessaires concernant la répartition des paroissiens de l'Eglise supprimée de Bialynicze entre les autres paroisses, afin de pouvoir donner satisfaction à leurs besoins spirituels.

« Ayant chargé le consistoire de préparer le projet de cette répartition des paroissiens de Bialynicze, je vous en donne avis (la circulaire que je traduis, est adressée au doyen du diocère de Mohileff, l'abbé Denisovitch) et je vous invite à vous occuper du transport du mobilier et du trésor de l'église de Bialynicze (1) conformément aux inventaires, à l'église de Mohileff.

« L'archevêque métropolitain de Mohileff.

A. Fijalkowski.

Ce factum peut se passer de commentaires. Tous les raisonnements du gouvernement russe, lorsqu'il s'agit d'une spoliation, ressemblent uniformément au raisonnement du loup, dans la fable du Loup et de l'Agneau. Je dois cependant rétablir la vérité sur ce point. La population soi-disant orthodoxe du gouvernement de Mohileff, dont il est tant question dans l'exposé des motifs du ministre russe, cité par l'archevêque Fijalkowski, a été catholique-grecque il y a quarante ans et n'a pas cessé de l'être au fond du cœur, bien que le czar Nicolas l'ait forcée à abjurer ostentiblement la religion de ses pères. De là, son culte persistant de la Vierge de Bialynicze, et le gouvernement russe, en transformant l'église où elle est en un temple schismatique, avait un double but : celui,

(1) Le gouvernement de Mohileff s'est emparé des six couronnes offertes à la sainte Vierge de Bialynicze, dont l'une, en or massif, est le don du pape Benoît XIV.

d'abord, de briser un lien visible qui rattachait au catholicisme les populations devenues schismatiques par ukase, puis celui d'attirer peu à peu les populations catholiques de la contrée dans le schisme par le culte traditionnel de la Vierge de Bialynicze que l'ukase du czar a voulu faire passer au service de l'orthodoxie moscovite.

VI

Faits divers.

La question turco-serbe reste dans le *statu quo.* On se bat : vainqueurs d'un côté, les Serbes et les Monténégrins sont vaincus ailleurs, et les deux partis continuent à s'attribuer des victoires qui ne changent rien à la situation. Cependant les Turcs paraissent l'emporter dans l'ensemble, et le monde des affaires montre une grande confiance dans le maintien de la paix générale. La Roumanie, qui semblait être prête à sortir de la neutralité, hésite. La diplomatie se croit assurée de la paix. La guerre sera localisée, — elle l'espère du moins, — et la solution de la question sera remise à une autre fois.

Il ne faudrait pourtant pas trop se fier à ces apparences pacifiques. La moindre étincelle pent mettre le feu aux poudres, le moindre incident peut amener une conflagration générale. La diplomatie et les grandes puissances auront bien mérité de l'humanité, si elles viennent à bout de faire redresser les griefs des chrétiens sans une trop violente effusion de sang.

L'Eglise de France vient de faire une grande perte : le vénérable évêque d'Aire, Mgr Epivent, dont la santé donnait des inquiétudes depuis plusieurs années, vient de mourir. Il était né à Pardic (Côtes-du-Nord) le 30 juin 1803, et avait été élevé à l'épiscopat en 1859.

Viennent d'être nommés dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, au grade de chevalier :

M. l'abbé *Daurie*, curé d'Autérive (Haute-Garonne); curé de cette paroisse depuis quarante-cinq ans ; a fondé des œuvres très-utiles et a fait preuve d'un grand dévouement dans plusieurs épidémies.

M. l'abbé *Bertaux*, curé de Saint-Pierre-de-Montmartre,

trente-et-un ans de services, signalé par un grand nombre d'habitants du XVIII[e] arrondissement de Paris pour le courage et l'abnégation dont il a fait preuve en 1871, pendant le siége et pendant la Commune. Services exceptionnels.

M. l'abbé *Meynard*, curé de Saint-Michel, à Bordeaux, doyen des curés de cette ville; zèle et charité exceptionnels; a restauré trois églises importantes, et notamment l'église Saint-Michel.

M. l'abbé *Malet*, curé de Mont-de-Marsan (Landes); curé de la même paroisse depuis 1844; s'est signalé pendant une épidémie par sa charité et son dévouement; a puissamment contribué à restaurer l'église de Mont-de-Marsan.

M. *Guérin*, architecte diocésain; trente-huit ans de services; nombreux travaux aux édifices diocésains et paroissiaux.

J. Chantrel.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT.

I

Séance du 19 Juillet.

La séance s'est ouverte par un long et pâle discours de M. Foucher de Careil, un de ces catholiques libéraux qui se donnaient autrefois comme les plus résolus défenseurs de la liberté de l'Eglise, et qui ont fini par parler et voter comme ses plus déterminés ennemis. M. Foucher de Careil, membre du Congrès de Malines de 1864, a essayé de répondre à M. Wallon; il n'a réussi qu'à ennuyer même ceux dont il défendait la cause.

Mais la parole est donnée à Mgr Dupanloup. Un vif mouvement d'attention se manifeste dans l'assemblée; l'énergique Prélat, qui a consacré une si grande partie de sa vie aux luttes pour la liberté de l'enseignement, répond à l'attente de ses auditeurs. Nous ne pouvons reproduire intégralement son discours; nous en donnerons une grande partie.

Mgr Dupanloup. Messieurs je ne suis jamais monté à cette

tribune avec plus de tristesse, car je ne sais rien de plus pénible que de recommencer sans raison une longue controverse épuisée.

Ce qui me console, c'est que vous êtes appelés à la juger.

Cette pénible impression, je viens de l'éprouver en prêtant l'oreille au discours de l'honorable M. Foucher de Careil. Il vous a parlé de nouveau, et longuement, de la Belgique qu'il a visitée en même temps que moi, car si je m'en souviens bien, nous nous sommes rencontrés ensemble au congrès catholique de Malines. (Rires et applaudissements à droite.)

Il vient aussi de vous redire les objections qui ont été faites en Belgique au système du jury mixte. Je ne vous les redirai pas à mon tour, messieurs, car je craindrais de vous fatiguer et j'ai hâte d'arriver à la discussion même de la loi qui nous occupe.....

Maintenant, messieurs, je dois ajouter, même avant d'arriver à la discussion de la loi, qu'hier en écoutant l'honorable M. Challemel-Lacour, j'ai encore eu la même triste impression que c'est avec lui qu'il fallait se condamner à recommencer des controverses épuisées l'année dernière.

Qu'a-t-il fait hier, en effet? Ceux d'entre vous qui se trouvaient dans cette enceinte, il y a un an, peuvent l'attester, il a continué ces grands discours ou plutôt ces grands réquisitoires qu'il avait faits contre l'Eglise catholique. Son discours, hier, n'a pas été autre chose; à peine a-t-il dit un mot de la liberté de l'enseignement, et je reconnais qu'il a eu raison de n'en pas dire grand'chose, car il n'en veut pas. L'année dernière, il a dit qu'il n'y croyait pas, et qu'il voterait contre, parce qu'il pensait qu'elle profiterait uniquement à l'Eglise catholique. Voilà ce qu'il a avoué l'année dernière.

Eh bien! hier, nous l'avons entendu, il n'a fait que reprendre cette thèse vraiment banale de l'incompatibilité de la société moderne avec la foi chrétienne. Il faut vraiment déchirer tous les livres qui ont été faits, même par nos adversaires, pour prétendre qu'entre la foi chrétienne et l'Evangile, qui a civilisé le monde, la France et la société moderne, il y ait une incompatibilité quelconque.

Voix à gauche. — Il n'a pas dit cela!

Mgr Dupanloup. — Maintenant ce qui me fait trouver particulièrement pénible de recommencer cette controverse, c'est que j'ai répondu l'année dernière très-vivement, trop vivement peut-être, à ce que l'honorable M. Challemel-Lacour avait dit sur ce point. J'ai produit, en effet, entre autres, une citation péremptoire; il n'en a tenu aucun compte.

Ce que j'aurais demandé à sa loyauté, c'était de rappeler ma

citation; puisqu'il ne l'a pas fait, je vais la reproduire, car à elle seule elle renverse tous ses arguments et ses citations plus ou moins autorisées qu'il nous a lues hier.

Voici que je lis dans un recueil fameux qui, depuis vingt ans, jouit dans toute l'Italie et dans toute l'Europe d'une grande autorité. Il est écrit à Rome même sous les yeux et avec la haute approbation du Souverain-Pontife. Vous y trouverez la distinction qui répond à tout avec une simplicité et une clarté qui ne permettent pas un doute : voici les paroles mêmes :

« Les libertés modernes, — remarquez-le bien, — les libertés modernes, considérées comme des institutions appropriées aux conditions et aux nécessités de tel ou tel peuple, les catholiques peuvent les aimer et les défendre... » Non pas seulement les accepter, remarquez-le bien, mais les aimer et les défendre. «... Et ils font une chose bonne et utile quand il les emploient, le plus efficacement qu'ils peuvent, au service de la vérité et de la justice. »

Que voulez-vous de plus? Ainsi ces libertés modernes contre lesquelles, selon vous, il y a une incompatibilité absolue avec la foi chrétienne, nous pouvons non-seulement les accepter, mais les aimer et les défendre.

Mais, me dira l'honorable M. Challemel-Lacour, ah! c'est ici votre habileté, — car vous n'en manquez pas toujours; — quand vous vous serez servi contre nous de ces libertés modernes et que vous aurez fait cette œuvre bonne et utile qu'indiquent les rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, qui sont des jésuites; quand vous les aurez employées le plus efficacement possible au triomphe de la vérité et de la justice, c'est-à-dire au triomphe de votre cause, que vous nommez la cause de la vérité et de la justice, c'est alors que vous vous retournerez contre elles et contre ceux qui vous auront permis de vous en servir pour la défense de votre cause.

Eh bien, à cette injurieuse accusation, voici une réponse : elle est d'une autorité compétente assurément, c'est le cardinal Manning, archevêque de Westminster. L'année dernière, au sujet de la controverse soulevée par M. Gladstone, ayant été appelé à expliquer ses sentiments et ceux des catholiques, relativement à toutes les accusations que le célèbre ministre avait portées contre la foi chrétienne, le cardinal a répondu ceci, que je traduis textuellement de l'anglais :

« Nous voudrions sans doute... » — tout est dit dans ces paroles, veuillez les regarder de près. — « Nous voudrions que tout le monde crût pleinement à la vérité... » Vous ne pouvez nous

demander, messieurs, d'admettre que, devant Dieu, le bien et le mal, le vrai et le faux, ce soit égal. (Très-bien! très-bien!)

Mais nous ajoutons avec le cardinal :

« Une foi imposée est une hypocrisie haïssable devant Dieu et devant les hommes. Si les catholiques arrivaient demain au pouvoir, non-seulement aucune loi pénale ne serait édictée pour contraindre à embrasser leur foi, mais même aucune loi pour priver d'aucun avantage ceux qui ne seraient pas catholiques. Si les îles Ioniennes avaient pris le parti, il y a quelques années, de s'attacher à la souveraineté de Pie IX, la situation de l'Eglise grecque séparée de l'unité catholique eût été tolérée et respectée, ses temples, son culte public, son clergé et ses rites religieux fussent restés libres, comme auparavant. Ceux qui pratiquent ce culte auraient eu le bénéfice d'une possession confirmée par la tradition des siècles; ils avaient acquis des droits civils que les lois politiques ne peuvent, sans injustice, méconnaître; à ce titre, ils auraient été protégés contre toute molestation

« J'ai insisté sur ce point parce qu'une question purement chimérique a été soulevée dans le but de troubler la confiance des Anglais en leurs compatriotes catholiques.

« Les catholiques, s'ils étaient demain les plus forts dans ce royaume, n'useraient pas de ce pouvoir politique pour inquiéter leurs compatriotes dans des croyances qui, depuis plusieurs siècles, sont différentes des leurs. Nous ne fermerions pas une de leurs églises, pas un collége, pas une école. »

Telle fut la réponse du cardinal à M. Gladstone : je l'adresse à M. Challemel-Lacour.

Maintenant, je suis obligé d'ajouter que le projet de loi de M. Waddington me donne un nouveau motif de tristesse; car, avec lui aussi, il faut recommencer une controverse longuement épuisée. Je parlerai toutefois sans amertume, sans émotion même; la simple raison, le langage simple et ferme du bon sens, voilà ce qui convient ici, et devant de tels juges.

L'honorable M. Waddington a dit, à l'origine, que la loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur avait pris, dans ces derniers temps, un caractère politique. Je suis obligé d'en convenir avec lui; mais il me permettra d'ajouter que c'est lui-même qui a donné un caractère politique à cette loi. (Assentiment à droite.)

Je crois aussi qu'à son insu, sans doute, ce caractère n'est pas celui d'une politique conservatrice. (Nouvelle et plus vive approbation sur les mêmes bancs.)

Voilà pourquoi je repousse son projet de loi, et pour les plus graves raisons que je vais avoir l'honneur de vous exposer le plus brièvement qu'il me sera possible.

Je le repousse d'abord parce qu'il ne tient pas compte du respect qui est dû à la loi. (Très-bien! à droite.) La loi, qui le sait mieux que vous, messieurs ? n'est pas de sa nature chose mobile et légère. Vous savez tous comment elle a été définie par les jurisconsultes : *Lex præceptum stabile.*

Or, il n'y avait pas un an, — que dis-je? — il n'y avait pas huit mois que cette loi avait été votée, — et vous savez que cela n'avait pas été un vote de surprise : après avoir été attendue pendant de longues années, promise par la Charte de 1830, annoncée formellement par la loi de 1850, dans son article 85, elle avait été enfin longuement délibérée, dans des discussions approfondies, sans urgence, en trois lectures et vingt séances; — eh bien, huit mois à peine après qu'elle avait été votée, que dis-je, huit mois?... quelques semaines à peine après que le décret qui en réglait l'exécution et qui déterminait tout le détail des examens avait paru dans le *Journal officiel* du 26 décembre, le 14 mars, sans expérience faite, sans qu'aucun reproche sérieux eût été adressé à ceux qui en essayaient loyalement l'application, ni aux évêques fondateurs des universités libres, ni aux savants professeurs qui se dévouaient à y enseigner, ni aux élèves qui n'ont pas cessé un seul jour de se montrer studieux, assidus, laborieux, dociles — ah! ceux-là, vous ne les trouverez pas dans les émeutes, ni dans les tumultes de la rue! (Bravos à droite) — tout à coup, en plein fonctionnement de la loi, en plein et loyal essai de son exécution, sans provocation aucune, un ministre à peine arrivé aux affaires dénonce et attaque cette loi; et, la visant au cœur, à l'endroit sensible qui est sa vie, sans aucune expérience de cette disposition capitale, il en demande l'abrogation, ou plutôt il en décide la mutilation et l'offre ainsi, toute mutilée, en holocauste aux partis extrêmes. (Très-bien! à droite.)

M. Berlet. — Nous ne sommes pas des partis extrêmes!

Mgr Dupanloup. — A peine a-t-il franchi le seuil du ministère que, se tournant vers ceux qui l'y ont élevé et leur tendant la main, il leur présente la mutilation de cette loi comme un don de joyeux avénement! (Rires ironiques à droite.)

Ah! M. le garde des sceaux était plus sage lorsqu'il prononçait dans une autre enceinte ces graves paroles : « L'immutabilité des lois dans tout Etat bien organisé, est nécessaire. » (Approbation sur un certain nombre de bancs.)

C'est surtout, messieurs, dans un Etat républicain que le respect

des lois est nécessaire et doit être plus sérieux! (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Un des plus profonds penseurs de l'antiquité, Tacite, n'a pas dit vainement : *Variæ leges, pessima respublica.*

Oui, ce serait une République détestable que celle où l'on verrait une telle variation dans les lois, qu'on pût les changer sans s'être donné le temps ni le soin de les éprouver : *Variæ leges, pessima respublica !*

Le lendemain même du jour où l'honorable M. Waddington présentait sa loi, un de ses amis en présentait une autre, qui défaisait le conseil supérieur de l'instruction publique et en chassait les évêques.

Le lendemain, un autre de ses amis encore présentait une autre proposition qui enlevait aux ministres de la religion la place qu'une loi récente leur avait réservée dans les conseils de la bienfaisance publique; une troisième proposition était faite qui allait jusqu'à demander la suppression du budget des cultes, c'est-à-dire jusqu'à vouloir enlever le dernier morceau de pain à nos pauvres curés de campagne !

Je vous ai cité trois propositions, je pourrais vous en citer d'autres; en voici une dernière, dont j'ai lu hier même l'exposé des motifs, qui est très-considérable : elle émane de l'honorable M. Naquet. (Nouvelles et plus vives protestations à gauche.)

Permettez, messieurs! votre juste émotion me fait espérer que nous verrons la Chambre des députés se lever tout entière contre de telles lois.

Voix nombreuses à gauche. — Eh bien, alors, vous devez être tranquille.

Un sénateur à gauche. — N'usez donc pas de ces moyens de tribune !

Mgr Dupanloup. — Ce ne sont pas des moyens de tribune, ce sont des faits nets, des faits clairs, auxquels vous ne pouvez rien répondre. (Interruption à gauche.)

Voix nombreuses à droite. — N'interrompez pas !

M. le président. — Messieurs, laissez parler l'orateur.

M. Jules Simon. — Je demande la parole. (Mouvement.)

Mgr Dupanloup. — Non, messieurs, Tacite l'a dit avec raison : *Variæ leges, pessima respublica.* Et les pires adversaires de la République ne sauraient plus mal faire.

Et je ne serai contredit, j'en suis sûr, par aucun d'entre vous, si j'ajoute que la loi doit planer sur les hauteurs, au-dessus de nos discordes.

Les véritables ennemis de la Constitution actuelle de la France sont ceux qui déclarent, par une politique journalière, que la République est un éternel provisoire, et qui en feraient bientôt une éternelle discorde, si la voix des sages n'était pas enfin un jour entendue.

Non, ce n'est pas une bonne chose que de faire de la loi une arme vulgaire au service des passions et des rancunes, une arme politique; et en jouant ainsi ce mauvais jeu avec elle, on en ruine le prestige et l'autorité.

J'ai cherché s'il y avait un exemple d'une pareille versatilité législative. Je n'en ai pas trouvé. Je me suis adressé à des magistrats éminents. Ils ont cherché et ils n'en ont pas trouvé, si ce n'est aux époques révolutionnaires les plus violentes, à ces époques qu'il faut couvrir d'un éternel oubli, loin d'aller leur demander des modèles. (A droite : Très-bien! très-bien !)

Et avec quelle précipitation, quelle inattention d'esprit, quelle irréflexion vraiment singulière tout cela a été fait! Quelles étranges distractions M. le ministre et M. le rapporteur de la Chambre des députés ont eues ici !

Ainsi, l'honorable M. Waddington présente un projet de loi dans lequel il supprime les articles 13 et 14 de la loi du 12 juillet 1875, et, avec eux, il supprime le jury spécial. Mais, veuillez le remarquer, il laisse subsister l'article 15, lequel maintient le jury spécial, ainsi que les épreuves que les élèves d'Universités libres doivent subir devant ce jury spécial pour obtenir les grades auxquels ils aspirent!

Je vous demande vraiment s'il est facile de trouver l'exemple d'une pareille distraction législative?

Mais l'honorable rapporteur de la Chambre des députés a eu une distraction plus extraordinaire encore.

Dans son rapport — j'en ai le texte, mais je ne veux pas perdre de temps à le chercher, — il dit expressément :

« Les maîtres et les professeurs des Universités libres ne sont pas astreints à produire des diplômes... » Et il ajoute : « Aucun programme ne leur est demandé. »

Or la loi, si cet honorable député avait pris la peine de la lire, exige formellement dans l'art. 5 et l'art. 14, que les maîtres et les professeurs des facultés libres soient pourvus du grade et présentent le diplôme de docteur. Et le paragraphe 5 de l'article 4 demande aux professeurs le programme de leurs cours expressément chaque année.

N'y a-t-il pas là deux contradictions manifestes?

En vérité, on peut se demander si ces messieurs ont pris la peine de lire sérieusement la loi qu'ils voulaient mutiler.

Voilà pourquoi, pour ma part, je trouve que M. le ministre de l'instruction publique a mal fait en donnant à cette loi ce caractère de versatilité législative qui est un mauvais caractère et qui honore peu la République dont il est le ministre. (Rumeurs à gauche.)

Je regrette donc et repousse le projet de M. Waddington : 1° parce qu'il ne tient aucun compte du respect de la loi, et que par là, s'il prend un caractère politique, c'est celui d'une politique révolutionnaire, et 2° je le repousse parce que la violation du respect dû à la loi a eu lieu sous une pression que j'appelle révolutionnaire, parce qu'elle était violente, irrégulière, illégale. Le ministre voudra s'en défendre. Mais il ne le peut : les faits sont là et ses alliés trop connus ne le lui permettent pas.

L'honorable M. Waddington nous a dit que cette loi avait pris dans les derniers temps un caractère politique.

Dans les derniers temps !... qu'est-ce à dire ? Elle ne l'avait donc pas à l'origine ? Non, messieurs ; c'était, en effet, à l'origine, une grande loi d'enseignement, une loi de sage liberté, une loi de conciliation ! Et c'est vous qui en avait fait, sans le vouloir, j'aime à le penser, une loi d'agitation politique, une loi de discorde ! (Très-bien ! à droite.)

Quel est, je le demande, l'orateur politique fameux qui, à Lille, dans un discours célèbre, le 6 février de cette année, a proclamé bruyamment et à l'avance l'abrogation de cette loi ? Quel est le chef de parti qui s'est fait fort et s'est vanté de l'abroger ?

Je ne le nomme pas, j'aime mieux ne pas prononcer les noms propres ; d'ailleurs, vous le connaissez tous. (Bruits divers.)

Quels sont les journaux, — dirai-je révolutionnaires ? — non, — les plus avancés, — ceux-là je les nommerai ; ils ne m'en voudront pas plus qu'à l'ordinaire. (Hilarité à droite.) C'est la *République française*, c'est le *XIXe Siècle*, c'est le *Rappel* ; voilà les journaux qui ont réclamé hautement l'abrogation de cette loi, qui l'ont demandée le lendemain même du jour où l'Assemblée nationale avait voté, par 306 voix contre 266, le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Voilà pourquoi, messieurs, je parlais tout à l'heure de la pression des partis extrêmes.

On lisait, en effet, dans le premier article du journal la *République française*, le 14 juillet, ces paroles : « La loi nouvelle n'est pas de celles qui peuvent subsister. L'Assemblée qui l'a votée remettra bientôt ses pouvoirs. Cette loi ne doit pas lui survivre. »

Dans ces articles, dans ces discours, on en appelait de la réso-

lution prise par une Assemblée française, non-seulement à la France, mais encore au bon plaisir de l'étranger. L'orateur politique que je n'ai pas nommé déclarait, à Lille, non-seulement que cette loi était mauvaise, que cette loi n'était pas une loi française — ce sont ses expressions, — mais encore qu'elle était jugée et qu'il se proposait de la faire abroger, parce qu'il voyait dans son abrogation, à la fois un intérêt intérieur et un intérêt extérieur. Et il parlait, à cette occasion, d'un péril européen, de même que l'honorable M. Challemel-Lacour, l'année dernière, avait invoqué contre nous l'attitude de l'Europe inquiète et irritée. (Approbation et rires ironiques à droite.)

Messieurs, je ne suis qu'un simple évêque, mais j'ai assez de fierté française pour ne jamais me permettre de telles paroles! (Applaudissements prolongés à droite.)

C'est à de telles injonctions que l'honorable M. Waddington a été trop docile ; c'est à de telles sommations qu'il a obéi, lorsqu'il s'est décidé, lui, homme de gouvernement, à essayer ce très-dangereux système, dangereux surtout sous le régime et avec la mobilité du suffrage universel, qui consiste à faire abroger les travaux et les lois d'une Assemblée par l'Assemblée qui lui succède ; c'est, à mon sens, l'inauguration de l'anarchie.

Faire plier ainsi du jour au lendemain la loi à tous les caprices de l'opinion et du journalisme, et cela à une époque où tant de passions sont si vivement surexcitées, lorsque déjà tant de ruines sont amoncelées autour de nous, lorsque le respect des lois devrait être notre dernier rempart, je dis que c'est une grande faute, et que le mal est d'autant plus grave qu'il descend des hauteurs du pouvoir, et que c'est le pouvoir lui-même qui semble faire de la législation un perpétuel provisoire. (Très bien! très bien! à droite.)

J'ajoute que c'est surtout une loi d'enseignement qui devrait toujours planer au-dessus des querelles politiques. Et cependant, à peine votée, c'est celle qu'on rejette à plaisir dans l'arène des querelles politiques! Ce sont précisément de telles querelles, je le répète, qui ne devraient jamais être invoquées contre de telles lois!

Croyez-en, messieurs, si vous me permettez de le dire, ma vieille expérience et mon dévouement pour la jeunesse, c'est une chose déplorable que toutes ces fluctuations dont l'instruction publique et l'éducation de la jeunesse sont condamnées à subir les influences sous la pression des passions politiques. De là tant de ministres de l'instruction publique qui se succèdent si rapidement les uns aux autres — l'honorable M. Waddington est à peu près le quarante-cinquième, si je ne me trompe (Rires à droite) ; de là, vous le

comprenez, tant de mobilité dans l'enseignement, dans les programmes, dans les systèmes d'études.

Tel professeur qui a enseigné pendant vingt-cinq ans dans l'Université, a pu, pendant ce temps, compter vingt-et-un ministres et leur obéir successivement.

Et chacun d'eux, vous le comprenez, messieurs, est forcé de faire quelque chose et de signaler son passage par une tentative, heureuse ou malheureuse.

Je dis que ces choses sont déplorables, et si vous me permettiez d'ajouter une parole que je prononcerai avec respect, dans le profond sentiment de votre vraie dignité, de votre haute institution, de votre pouvoir réel, j'oserai ajouter de votre majesté législative, c'est à vous, messieurs, c'est au Sénat qu'il appartient d'arrêter de tels écarts, de contenir de tels excès, de telles impatiences, de fixer une telle mobilité, de résister à ce torrent de changements perpétuels! En rendant la stabilité, le respect à nos institutions et à nos lois, vous rendrez, en même temps, un peu de consistance à ce sol si profondément remué par tant de révolutions successives.

C'est à vous surtout d'empêcher que l'éducation de la jeunesse ne subisse les tentatives de ministres qui se succèdent si rapidement, surtout à une époque où les portefeuilles s'arrêtent si peu de temps dans les mêmes mains, et où le ministre de l'instruction publique se nommait hier l'honorable M. Wallon, se nomme aujourd'hui l'honorable M. Waddington, et rien ne s'oppose à ce que, dans peu de temps, le grand-maître de l'Université ne prenne le nom de l'honorable législateur qui, en ce moment, demande qu'on supprime l'indissolubilité du lien conjugal et le retour au divorce.

Je repousse donc le projet de loi de l'honorable M. Waddington, parce qu'il ne tient pas compte du respect dû à la loi, parce qu'il s'est produit sous la pression de passions politiques que je ne puis estimer; enfin, parce que son projet a un caractère politique qui est celui d'une politique révolutionnaire.

Maintenant, messieurs, voici une toute autre chose. Si vous faites de ce projet une loi, inévitablement vous en ferez, du moins à mon sens, une loi profondément injuste.

M. le ministre et le rapporteur M. Spuller s'en défendent, en disant qu'il n'y a pas ici de droits acquis, de droits établis. « Hâtons-nous, disait M. Waddington, le temps presse ; il n'y a pas à en perdre, il faut empêcher que les droits ne s'établissent. » Mais, vous vous y prenez trop tard. Les droits sont établis sous la protection d'une loi solennellement votée par une Assemblée souveraine en fait de législation. (Très bien ! à droite.)

Ces droits, vous allez les anéantir en détruisant une loi sous la protection de laquelle des engagements considérables ont été pris, des sacrifices énormes ont été faits, des conventions passées avec des tiers, des contrats signés, des droits acquis, en un mot ! Voilà ce que vous allez détruire. Mais tout cela a été fait légalement, loyalement, sur la foi et sous la protection de cette loi longuement délibérée et solennellement votée !

Notre honorable rapporteur, M. Paris, vous en a donné les détails dans son rapport. Vous avez vu comment les bâtiments, les salles de cours, de travail et d'étude ont été construits; comment les bibliothèques ont été créées, les collections scientifiques richement et très-chèrement ramassées; comment, en un mot, toutes les prescriptions de la loi ont été remplies. Quand toutes ces conditions de la loi ont été remplies, veuillez bien le remarquer, les inspecteurs de l'Etat sont venus et ont tout examiné, exécutant fidèlement leur mission; ils nous ont présenté leurs observations, ils nous ont indiqué ce qui pourrait être meilleur et plus parfait encore; nous nous sommes empressés de les satisfaire, et de nouvelles dépenses sont venues s'ajouter à celles qui avaient été déjà faites.

Puis, quand tout a été en règle, alors sont arrivés les inspecteurs de l'Université, qui ont tout examiné, à leur tour, avec un œil plus sévère, et qui se sont déclarés satisfaits.

C'est alors que nous avons dit :

Voici le moment où nous allons enfin jouir de la plénitude de nos droits, car la loi est là qui nous les garantit, et non-seulement la loi, mais le décret qui paraissait dans le *Journal officiel* vers les derniers jours de l'année et qui réglait tous les détails mêmes de ces examens qu'on veut aujourd'hui supprimer.

Tout cela a été fait ; et c'est quand la loi et les décrets nous ont dit : « Remplissez telles conditions et vous aurez tels droits ; » c'est alors que, les conditions remplies, les sacrifices faits, les charges imposées et acceptées, les droits acquis par les tiers, les contrats signés, les conventions faites avec les professeurs, avec les parents, avec les élèves, c'est alors, dis-je, que, tout à coup, il faut leur dire : Tout cela n'est rien, tout cela ne compte pas ; nous sommes et vous êtes dans un pays et dans un temps où on ne peut plus se fier à une loi. (Vive approbation à droite.)

Permettez-moi de vous le dire, messieurs, — et tous les honorables magistrats qui siégent dans cette enceinte, assurément, seront de mon avis, — la loi n'est pas faite pour tromper la confiance publique ! (Nouveaux bravos à droite.) Cette loi n'aurait pas fait autre chose, elle n'aurait pas été faite pour autre chose!

La loi est faite pour la vérité et pour la justice ! Eh bien, elle aurait trompé tout le monde, elle aurait trompé les fondateurs des Universités libres ! Ils ont recueilli et dépensé des millions pour acquérir des immeubles, élever des bâtiments, construire tout ce qui était nécessaire pour l'exécution de la loi ; ils l'ont fait sur l'ordre même des inspecteurs de l'Etat et de l'Université ; et, après que tout cela a été fait, tout cela ne servirait plus à rien ! Et ils se verraient arracher des droits qui étaient le juste prix des conditions remplies ! — Et non-seulement vous les auriez trompés eux-mêmes, mais vous les aurez encore condamnés à tromper les professeurs et les parents !

Les professeurs, messieurs? Mais ces professeurs, permettez-moi de le dire, ne sont pas des hommes méprisables, ce sont des hommes justement considérés. Plusieurs, parmi eux, sont des hommes éminents, qui ont recueilli, dans une longue carrière d'étude et l'exercice des plus nobles fonctions, le plus haut prix de l'estime publique; ce sont des professeurs de l'Université même qui ont renoncé à leur carrière, à leur avancement, à tous leurs droits à la retraite, et qui, après avoir enseigné avec honneur dans les chaires officielles, sont venus généreusement prendre place dans celles de l'enseignement libre.

Nous leur avions promis, la loi leur avait promis qu'ils seraient des professeurs respectés, qu'ils seraient de vrais professeurs comme les professeurs universitaires, des professeurs *sui juris* et *sui generis*, et voilà que, démentant toutes les promesses de la loi et les nôtres, vous ne voulez plus en faire que des répétiteurs et des préparateurs.

Vous ne voulez plus en faire, comme le disait dans son langage naïf — je ne puis pas m'empêcher de le qualifier ainsi — l'honorable rapporteur de la Chambre des députés, vous ne voulez plus en faire que des conférenciers; vous voulez les réduire, comme il disait en parlant des professeurs de l'Etat, à la portion congrue. Eh bien, ce dont il se plaignait pour les professeurs de l'Etat, vous le trouvez très-bon pour les professeurs de l'enseignement libre! (Très-bien! très-bien! à droite.)

Nous ne pouvons accepter que l'honneur consiste dans une telle conduite : lorsque, de ces dignes professeurs, vous aurez fait les serviteurs des professeurs de l'Etat, leur situation sera déchue, et nous aurons abusé malgré nous de leur confiance en nous et de la confiance qu'ils devaient avoir dans la loi.

Vous aurez aussi trompé les parents, vous aurez trompé les pères de famille! Ils sont venus, ils nous ont amené leurs enfants, ils les

ont amenés — ils le croyaient du moins — dans une Faculté, une Université libre, et il s'est trouvé, tout à coup, qu'on les avait livrés à une école préparatoire! (Rires et assentiment à droite.) Enfin, vous avez trompé aussi les jeunes gens, les élèves.

Ah! ces jeunes gens, vous direz peut-être que vous ne leur devez rien! Messieurs, je dis que c'est à eux que vous devez le plus! (Très-bien! à droite.) Cette jeunesse, ah! celle-là croit encore à quelque chose, et vous voulez qu'elle ne croie même plus à la loi! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cette jeunesse, c'est l'espérance du pays, c'est l'avenir peut-être plus heureux et meilleur que nous. Vous lui deviez, au moins, le respect de la loi. Que voulez-vous qu'ils en pensent lorsqu'ils vous voient la traiter de cette sorte? Je dis que de telles choses ne sont pas possibles.

Mais ces jeunes gens! Quel spectacle douloureux ils offriraient en ce moment à vos regards si vous daigniez y regarder!

Que se passe-t-il à l'heure même où je parle? La loi est suspendue pour eux; la loi en vertu de laquelle ils sont rassemblés dans leur université libre a suspendu leurs travaux, leurs cours, leurs études, leurs examens, tout est suspendu.

M. le ministre nous a écrit que les convenances parlementaires demandaient qu'il en fût ainsi. Soit, mais il faut reconnaître que cela est pitoyable, et qu'une assemblée qui délibère pendant un tel moment, vraiment, doit avoir souci de certaines délicatesses, de certains respects qui sont dus à la jeunesse même : *Maxima debetur juveni reverentia.* (Applaudissements à droite.)

Mais, me direz-vous, pourquoi ces jeunes gens ne continueraient-ils pas à travailler?

Mon Dieu, messieurs, je le dis sans hésiter, vous êtes une Assemblée d'hommes graves et les plus sérieux qu'il y ait peut-être à l'heure présente en France. Si l'existence du Sénat tenait à un fil, comme celle de ces universités, vous suspendriez vos travaux, vous cesseriez de suivre le cours de vos délibérations. Eh bien, ces jeunes gens, vous les avez mis dans une situation désespérante pour leurs examens et pour tout ce qu'ils ont à faire!

Aussi, je m'adresse avec confiance à l'honorable ministre de l'instruction publique et à ses honorables collègues, à ceux surtout qui ont voté cette loi l'année dernière et j'ose leur dire que c'est à eux qu'il appartient de tenir la parole qu'ils ont donnée à la jeunesse! (Vive approbation à droite.)

M. Laboulaye. — Je demande la parole. (Mouvement en sens divers.)

Mgr Dupanloup. — Je suis heureux d'entendre l'honorable M. Laboulaye demander la parole. Je sais ce que vaut cette parole noble, loyale, intelligente, qui nous a prêté, l'année dernière, un secours si puissant, et qui viendra à notre aide, je n'en doute pas, encore cette année. (Très-bien! et applaudissements à droite.)

Messieurs, vous ne ferez pas cela.

Parce qu'il n'y a ici en jeu que la liberté de nos consciences et la fortune des catholiques, parce qu'il n'est question ici que des plus grands intérêts intellectuels et moraux, parce qu'il n'y a devant vous que des pères de famille, leurs fils et leurs âmes, vous n'en tiendriez aucun compte? Vous tromperiez leur confiance, et ce serait la loi, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus saint, de plus ferme ici-bas ce serait la loi elle-même qui après avoir promis, violerait sa promesse, ce serait la loi qui, après avoir provoqué les sacrificese les foulerait aux pieds! Non, vous ne ferez pas cela, parce que d'honnêtes gens ne font pas de telles choses! (Bravos redoublés à droite.) Ce serait là, messieurs, une véritable faillite législative! (Nouveaux bravos.)

Vous me direz, peut-être, ce que j'ai entendu dire tout à l'heure: « Mais vos facultés vivront. » Je vous réponds que vous ne pouvez pas le dire.

Quand notre dévouement irait aux dernières extrémités, nons ne pourrons pas dire qu'elles vivront! Vous êtes le seul, monsieur le ministre, qui ne puissiez pas le dire, parce que vous avez dit formellement le contraire! (Mouvement.) J'ai votre texte sous les yeux, dans ma main, et je dis que la naïveté d'un aveu pareil met dans une lumière si éclatante l'injustice de votre projet, l'injustice énorme, effroyable de ce que vous voulez faire, que vous ne pouvez passer outre. (Rumeurs à gauche.) Messieurs, je comprends vos réclamations.

Voix à gauche. — Mais non! nous ne réclamons pas!

Un sénateur à droite. — C'est très-bien! Parlez!

Mgr l'évêque d'Orléans. — Je vous en donne la preuve. M. le ministre de l'instruction publique, dans la commission de la Chambre des députés, a dit expressément, lorsque l'honorable M. Raoul Duval a proposé le jury d'Etat, qui enlevait aux Facultés de l'Etat qui enlevait aux Facultés de l'Etat la collation des grades ou les examens qui attestent l'aptitude, M. le ministre de l'instruction publique a dit expressément que ce serait un coup funeste porté aux Facultés de l'Etat, que ce serait la mort de ces établissements: la mort! entendez bien!

Ainsi les Facultés de l'Etat, d'après ce que dit M. le ministre de

l'instruction publique, si puissantes, si fortes, soutenues par toute la puissance et tout le budget de l'Etat, si vous leur enlevez l'examen, cet examen que vous voulez précisément enlever aux Facultés libres, ne survivraient pas. Ce serait la mort pour elles. Est-ce là ce que vous voulez pour nous, nous qui n'avons aucune ressource, qui ne vivons que de la charité publique!

Il y a là une contradiction si énorme, qu'il est absolument impossible de la laisser passer.

Enfin, pour justifier de tels excès, y a-t-il une raison? y a-t-il un prétexte?

On en a allégué deux.

On a parlé de l'abaissement des études. Je n'en dirai rien, et j'attendrai; ce motif est tellement vain, tellement contraire à la vérité des choses, que je n'en dirai rien, je n'en parlerai que si M. le ministre de l'instruction publique essaie encore de le faire valoir.

On a parlé aussi des droits de l'État. M. le ministre de l'instruction publique ne se lasse pas de nous redire qu'il ne peut nous sacrifier les droits de l'Etat. Je suis heureux de lui dire que personne ne songe à lui demander un tel sacrifice; vous ne me persuaderez pas que l'honorable M. Wallon, qui vous a montré hier à quel point les droits de l'Etat étaient respectés dans la loi du 12 juillet 1875, et que l'honorable M. Laboulaye, qui nous a aidés si puissamment à faire cette loi, vous ne nous persuaderez pas, dis-je, que ces messieurs soient ennemis des droits de l'Etat, non plus que les trois cents membres de l'Assemblée nationale qui ont voté la loi. J'ajoute, messieurs, que quant à moi, si je voyais qu'il y eût ici en question un sacrifice réel des droits de l'Etat, je ne le demanderais pas! (Approbation à droite.)

L'Etat, messieurs, est, à mes yeux, une grande chose; l'Etat, c'est le droit, c'est la justice, c'est la souveraineté, la puissance, c'est la sûreté publique!

Dans un Etat bien réglé, chacun est en sécurité dans son foyer et dans son droit personnel et à l'abri dans ses libertés légitimes.

Dans un Etat bien réglé, les plus faibles, les enfants même au berceau, sont forts. Voilà pourquoi le véritable maître, Notre-Seigneur, a dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (Applaudissements prolongés à droite.)

Tout est dans cette immortelle parole; c'est la part faite à chacun par le législateur suprême. Voilà pourquoi, dès les premiers siècles, l'Eglise a nommé l'Etat la seconde majesté, et saint Paul, en parlant de l'Etat, même de l'Etat païen, a dit : *Omnis potestas a Deo.*

Quant à moi, messieurs, je n'ai jamais partagé les sentiments de ceux qui ont abaissé la grandeur de l'Etat, ni les sentiments de ceux qui l'ont trop élevé aussi. L'Etat n'a jamais été pour moi cet athée imbécile qui ne sait pas même s'il y a un Dieu et qui ne se croit pas le droit d'écrire son nom au frontispice de ses lois! Nous sommes vengés de cette imputation par notre Code, car il commande le serment devant Dieu...

Mais si je n'admets pas que l'Etat soit un athée imbécile qui ne sait pas s'il y a un Dieu et qui ne se croit pas le droit d'inscrire son nom au frontispice de ses lois, je n'admets pas davantage que l'Etat soit une idole à laquelle il faille tout sacrifier : les droits de Dieu, les droits de la liberté, les droits de la conscience, les droits des pères de famille. (Très-bien! très-bien ! à droite.)

Maintenant, messieurs, il faut, de ces grands principes, descendre à la loi dont nous avons à nous occuper et à la question spéciale de la collation des grades.

Je dirai qu'on a fait une confusion entre le certificat d'aptitude que l'Etat, — remarquez-le bien, — peut toujours refuser, contrôler, ajourner, et la collation du diplôme qu'il a seul le droit d'accorder.

On a ici déplacé la question. La question n'est pas de savoir si l'Etat seul peut conférer les grades, mais de savoir si le certificat d'aptitude peut être délivré par d'autres que par les professeurs de l'Etat. On me dit : mais c'est la même chose ! Non ! ce n'est pas la même chose.

Dans la collation du grade, il y a quatre choses que le sytème général de nos lois y a toujours distinguées : il y a 1° le grade, avec les pérogatives qui s'y rattachent; 2° les programmes et les études qui préparent à l'examen et à la réception du grade; 3° l'examen lui-même; 4° il y a enfin la collation souveraine du grade par l'État. Cela est formellement inscrit, messieurs, dans le décret de 1808.

Voici en quels termes formels l'examen suprême, la décision souveraine a été et demeure réservée à l'Etat, par le décret du 17 mars 1808 :

« Art. 58. — D'après les examens, et sur les rapports favorables des Facultés, visés par les recteurs, le grand-maître ratifiera les réceptions. Dans le cas où il croira devoir refuser cette ratification, il en sera référé à notre ministre de l'intérieur, qui nous en fera son rapport, pour être pris par nous, en notre conseil d'Etat, le parti qui sera jugé convenable.

« Lorsqu'il le jugera utile au maintien de la discipline, le grand-maître pourra faire les examens pour l'obtention des grades. »

En vertu de cette loi, messieurs, depuis qu'il existe un ministre de l'instruction publique, le titre effectif du grade, le diplôme, n'a jamais été délivré qu'avec cette formule, sur la portée de laquelle il n'y a point à se tromper : « Le ministre... Vu le certificat d'aptitude délivré par la Faculté de... Vu l'approbation donnée à ce certificat par le recteur de l'Académie de... ratifiant ledit certificat. » De telle sorte que si le ministre ne trouve pas opportun ou juste de ratifier la décision de la Faculté, si même simplement le recteur n'estime pas que la Faculté ait bien jugé et refuse son approbation, le grade n'est point conféré. Le ministre peut refuser le grades quand bien même l'avis unanime de la Faculté serait de le conférer; il peut plus encore, sans l'avis d'aucune Faculté, et en dehors de toutes les conditions ordinaires d'études, il peut souverainement décerner le plus haut des grades, celui de docteur, à un savant qui se serait signalé par ses travaux. L'usage et la jurisprudence ont étendu jusque-là l'interprétation de l'article 50 du décret de 1808. L'Etat ne peut examiner, c'est une fonction qu'il délègue. Cela est nécessaire.

Mais ces examinateurs ne sont pas souverains; ces examinateurs interrogent; s'ils donnent un bon certificat, ce certificat, l'Etat l'examine, le fait examiner de près, et le décret dit expressément qu'on refuse le diplôme si l'examen ne paraît pas suffisant ou si les formes n'ont pas été observées.

Donc, messieurs, ce qu'il y a ici est très-simple.

L'Etat ne peut pas examiner tous les candidats; il délègue son droit, il le délègue à ceux à qui il lui convient de le déléguer, pourvu que ce soit dans les conditions essentielles de l'examen qu'il est question de faire, comme il le délègue aux professeurs universitaires, rien n'est mieux; il peut le déléguer à des membres de l'Institut, comme il le délègue, pour les examens des candidats à l'École polytechnique et à l'École de Saint-Cyr, au conseil d'Etat et à la cour des comptes.

Il peut de même le déléguer à des professeurs des Universités libres; il n'y a qu'une condition, c'est qu'il prenne des précautions contre eux, qu'il exige d'eux, comme en effet l'honorable M. Laboulaye l'admet dans son rapport, les mêmes conditions de grade et d'aptitude que des professeurs universitaires. Cela fait, il n'y a plus qu'une question à examiner. Ainsi que l'a fait hier, avec une si parfaite compétence, l'honorable M. Wallon, c'est de savoir si,

dans la loi du 12 juillet, les droits de l'Etat sont sauvegardés. Or, remarquez à quel point cela est; je me borne à vous rappeler en quelques mots ce que M. Wallon vous a dit hier avec une clarté merveilleuse :

Et d'abord, les professeurs de l'Etat continueront à examiner seuls tous les élèves, et on vous a dit hier leur nombre, 15,000. Les professeurs de l'Université libre peuvent examiner un sur cent. C'est pour cette simple unité que tout, dans ce moment-ci, est remué et soulevé contre nous. Mais enfin, ils peuvent les examiner, et ceux-là mêmes ont la liberté, s'ils le trouvent mieux, d'aller se faire examiner par les professeurs de l'Etat. Ajoutez ceci que les professeurs de l'Etat conservent l'examen pour le baccalauréat ès lettres et pour le baccalauréat ès sciences, malgré nos réclamations et nos regrets, et malgré les espérances très-légitimes que le rapport de M. Laboulaye nous avait fait concevoir.

Ce n'est pas tout. Voici de bien autres précautions. C'est l'Etat, c'est M. le ministre de l'instruction publique qui nomme les membres du jury spécial; c'est lui qui les nomme chaque année. En sorte que si, une année, il n'est pas content d'eux, il en nomme d'autres l'année suivante : il nomme le président, et c'est toujours un professeur de l'Etat. Dans ces jurys spéciaux, la majorité appartient presque toujours aux professeurs de l'Etat.

Plusieurs sénateurs à droite. — Toujours ! toujours !

Mgr Dupanloup. — Elle leur appartient vingt fois sur vingt-six. Enfin, quand, après toutes les précautions, la prépondérance du nombre, de la présidence, des voix, quand, après tout cela, le certificat d'aptitude est donné, le ministre de l'instruction publique a le droit de le refuser, quand et comme il lui plaît. Et non-seulement le ministre, mais encore le recteur a aussi le droit de le refuser. Il faut l'approbation du recteur pour que le brevet de capacité, le brevet d'aptitude soit reçu.

En vérité, messieurs, je ne vois pas ce qu'on peut avoir à redire en présence de toutes ces garanties, et comment M. le ministre pourrait encore venir nous parler de la dépossession de l'Etat.

J'achève, messieurs, enfin, car j'ai abusé longuement de votre attention. (A droite : Non ! non ! — Parlez ! parlez !)

Je repousse le projet de l'honorable ministre de l'instruction publique, parce qu'il ne tient pas compte du respect dû à la loi, parce qu'il a été présenté sous une pression politique que je ne puis pas estimer bonne, parce que s'il devenait une loi, ce serait une loi profondément injuste, et enfin parce que les droits de l'Etat, avec la loi de 1875, ne sont en rien blessés. Cela vous a été démontré

surabondamment par l'homme le plus compétent en cette matière, par l'honorable M. Wallon.

Je m'en tiens à cela, et je dis que pour cette petite chose, si petite, qui vous a été indiquée, un sur cent, on a fait une loi de conciliation et de paix. Je m'en tiens à cette loi, qui est la nôtre. (Vive approbation à droite.)

C'est le caractère et l'honneur de cette loi. Oui, c'est une loi de conciliation et de paix.

Ah ! sans doute, il y a les droits de l'Etat, vous avez vu hier et je vous ai dit encore à quel point ils sont, parmi nous, respectés; mais il y a aussi les droits de la liberté, du *minimum* auquel elle peut prétendre, les droits de la conscience, les droits des pères de famille.

Eh bien, entre tous ces droits, tous dignes de respect, une loi, une œuvre de conciliation, avait été faite ; un traité de paix, avait été signé entre les amis de l'Université, les amis de la liberté, entre ceux-ci et les amis de l'Etat ; et je redis volontiers le nom qui s'est attaché avec honneur à ce traité de paix, le nom de M. Wallon, vous ne pouvez pas l'accuser d'être un ennemi de la République, il l'a fondée, (Sourires sur quelques bancs à droite), d'être un ennemi de l'Université ; elle vient de lui rendre le plus grand et le plus éclatant hommage ces jours-ci même. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Une voix à droite. — Et le plus mérité.

Mgr Dupanloup. — Eh bien ! c'était, je le répète, un traité de paix, c'était un acte d'alliance entre les Facultés de l'Etat et les Facultés libres, comme la loi de 1850 avait été un acte d'alliance, et l'honorable M. Baze qui a été le rapporteur de cette loi, peut attester avec quelle sincérité alors la paix a été faite.

En présentant votre loi, que faites-vous ? Vous détruisez cet acte pacifique ; eh bien, je dis que cela est souverainement impolitique ; vous substituez à la conciliation la discorde, la guerre à la paix ; vous vous laissez aller à l'entraînement de partis violents dont vous devriez être le modérateur. (Très-bien ! à droite.)

Vous livrez l'éducation de la jeunesse à la passion politique, et vous recommencez des luttes et des dissensions stériles, — c'est le moins qu'on puisse dire, — auxquelles une loi de justice et d'apaisement avait mis un terme.

Eh bien ! qu'il me soit permis de le dire, le temps est venu d'oublier enfin les vieilles rancunes, les préjugés étroits, les haines surannées, et de faire la paix dans la vérité et l'honneur, dans le bon sens et la bonne foi mutuelle. (Vive approbation à droite.)

L'honorable M. Laboulaye nous y invitait éloquemment l'année dernière; j'ai répondu à son appel, j'y réponds encore. La paix! la paix! je redis volontiers ce mot, c'est un mot tout à la fois patriotique et religieux, et les hommes politiques qui m'entendent comprennent jusqu'au fond de mon âme les paroles que je viens de prononcer. (Applaudissements.)

La paix! c'est le mot de l'Evangile; c'est le vœu de nos cœurs; c'est le besoin, le bonheur, l'intérêt de l'homme, quel qu'il soit; et voilà pourquoi nous la demandons, et nous désirons la conserver et la maintenir dans la loi qui a été votée.

Mais nous désirons la paix dans la liberté et dans la justice. Toute autre paix, vous le comprenez, nous ne pourrions l'accepter, parce que ce serait le sacrifice de ce que Dieu nous demande de n'abandonner jamais: le salut des âmes qui lui sont chères. Faisons donc alliance dans la liberté commune pour la bonne éducation de la jeunesse française; faisons un essai loyal de cette loi que vous a léguée la grande Assemblée qui vous a constitués.

Par là, rendons à la loi la stabilité et le respect qui, dans tous les temps, sont nécessaires, et qui sont plus nécessaires que jamais dans les temps troublés et incertains comme les nôtres. Et par là, en dépit des mauvais prophètes, la grande œuvre de la pacification religieuse s'accomplira, se préparera du moins.

Oh! messieurs, il m'est permis de le dire : nous avons semé sur le sol de la patrie le vent de l'impiété, et nous avons recueilli les tempêtes. Quatre-vingts ans d'agitations et de tourmentes permettent de dire que la liberté d'un grand peuple fleurit mal au souffle de l'irréligion et parmi les orages révolutionnaires.

Au lieu des inimitiés qui s'éternisent, faisons quelque chose de meilleur, de pacifique, d'heureux, de grand. Essayons enfin de nous croire, de nous estimer, de nous éclairer, de nous aider les uns les autres par une grande loi d'éducation faite et maintenue dans ses inspirations et ses pensées; nous élèverons quelque chose de durable, et par là nous travaillerons pour le présent et pour l'avenir; nous serons peut-être venus à bout, après tant de labeurs et de sueurs, d'élever un de ces édifices que respecte le temps, et qui sont dignes d'abriter dans la sérénité et la lumière les générations futures. (Applaudissements prolongés à droite. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les nombreuses félicitations de ses collègues. — La séance reste suspendue pendant quelques minutes.)

(La suite au prochain numéro.)

LES FÊTES RELIGIEUSES

I

Notre-Dame de Lourdes.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Nous devons ajouter à la belle description des fêtes de Lourdes, que nous a donnée M. Dubosc de Pesquidoux, le récit de deux faits extraordinaires dont la piété chrétienne s'édifie, en attendant que l'autorité ecclésiastique prononce, si elle juge à propos de le faire.

Voici le premier fait, raconté par un pélerin de Niort :

En attendant qu'un ex-voto, déposé à la Roche-Massabielle, témoigne sur le marbre de notre inaltérable reconnaissance pour la Reine immaculée, qu'il nous soit permis de convier la presse à nous prêter les organes de sa publicité pour offrir aux âmes pieuses un aliment nouveau à la louange et à l'amour dont elles entourent la Vierge de Lourdes.

C'est entre Morcenx et Ygos qu'eut lieu la terrible rencontre.

Aux chants joyeux de la prière, qui, pendant toute la journée, avaient fait de nos wagons comme autant d'oratoires en mouvement, venaient de succéder le calme et le recueillement de la nuit et les 700 pélerins niortais essayaient de chercher dans le repos une préparation à leurs fatigues futures. Il était 1 heure et demie du matin. Notre train devait arrêter et se garer à Ygos pour donner passage à l'express de Mont-de-Marsan, qui dans le même moment se trouvait lancé de l'autre côté de la ligne et marchait sur Morcenx. Nous venions de franchir la courbe que décrit la voie à l'entrée d'Ygos, et notre machine arrivait déjà au premier disque qui se trouvait éteint.

Surpris de cette négligence du chef de gare, le mécanicien et le conducteur du train commencent à se communiquer leurs craintes, lorsque tout à coup, à 500 mètres en avant, ils aperçoivent l'express que la courbe a jusque-là dérobé à leurs regards et qui avance sur eux avec une vitesse de 60 kilomètres à l'heure. Que faire ? Le péril est éminent et la rencontre inévitable ; le danger ne peut être conjuré, il n'y a plus qu'à atténuer les effets de l'horrible catastrophe. Avec un sang-froid et une présence d'esprit qui restent au-dessus de tout éloge comme de toute récompense, le mécanicien mesure

sa situation d'un coup d'œil. Arrêter sa marche, faire serrer les freins et renverser brusquement toute sa vapeur paur imprimer au train un mouvement de recul, tout cela est exécuté avec la rapidité de la pensée, pendant que le conducteur se précipite sur la voie et court en avant avec sa lanterne pour faire les signaux d'alarme au mécanicien de l'express; mais. par une circonstance fatale, ces signaux ne sont pas aperçus; car le mécanicien et le chauffeur attisent en ce moment leur feu; ils ne voient et n'entendent rien. Tout à coup un choc épouvantable ébranle nos wagons; ce sont les deux machines qui viennent de se heurter. Un immense cri de terreur et de détresse est jeté à travers la nuit, s'échappant de tous les compartiments à la fois et dominé lui-même par deux nouvelles secousses, plus horribles que la première; les wagons craquent et paraissent s'entr'ouvrir, les lumières s'éteignent, les pélerins sont jetés les uns sur les autres; l'image de la mort plane en souveraine sur cette scène d'épouvante.

Bientôt pourtant le silence se rétablit, silence lugubre et plein d'angoisses! — « Qu'y a-t-il? » — C'est la demande de tous, la parole qui échappe à toutes les lèvres. — C'est une rencontre, tout est fini, nous sommes sauvés! — Oui... mais il y a des morts...

Avec quelle terreur et quelle anxiété les nouvelles sont attendues!

Enfin ce mot consolant parcourt toutes les voitures, comme un éclair de joie, et desserre un peu la poignante émotion qui faisait souffrir tous les cœurs: « Il n'y a personne de blessé! » (1)

Chacun descend et veut s'assurer par lui-même de la vérité des choses. Quel spectacle alors s'offre aux regards! Le devant de la locomotive est fortement endommagé, les tampons broyés; mais le chauffeur et le mécanicien n'ont pas une contusion; le contrôleur se trouvait dans le fourgon, il a été roulé d'une extrémité à l'autre, mais il n'a aucun mal; le wagon de première classe qui suit le fourgon est entièrement défoncé; par la violence du choc, les deux banquettes du premier compartiment ont été rapprochées comme les couvertures d'un livre; les huit pélerins qui sont à l'intérieur doivent avoir les jambes broyées! — Non, pas un n'a une égratignure... Dans le reste du train, quatre personnes seulement, parmi lesquelles le R. P. Briant, directeur du pèlerinage, ont au visage de légères contusions.

(1) L'organisateur du train, après avoir constaté les résultats du choc, s'était élancé de la locomotive au wagon serre-frein en rassurant tous les voyageurs penchés aux portières.

Le miracle est évident pour tous, et une fervente prière d'action de grâces jaillit de tous les cœurs!

Quelque temps après arrivait à Ygos, conduit par un train de Bordeaux, le directeur du mouvement des lignes du Midi, et dans ses félicitations il constatait qu'un miracle seul avait pu nous sauver. « Malgré l'énergie et la prévoyance de notre mécanicien, nous devions, disait-il, avoir de nombreuses victimes dans cette malheureuse collision, et si la rencontre s'était produite deux minutes plus tôt, au milieu de la courbe décrite par la voie ferrée, la catastrophe eût été épouvantable! »

A ce témoignage si précis, nous en voulons joindre un autre d'un personnage également compétent. C'était au retour; à l'une des principales stations de la ligne du Midi, le directeur du pèlerinage est abordé par le commissaire de la gare :

« Je vous félicite, lui dit-il, d'avoir échappé à un danger si « grand! Depuis l'invention de la vapeur, jamais fait pareil ne s'est « produit, et il n'est pas possible qu'il se renouvelle dans les mêmes « circonstances. Vous deviez être broyés! Ah! vous parlez beaucoup « de vos miracles qui se font à Lourdes... eh bien! croyez-moi, « jamais il ne s'en est fait un comme celui-là, et votre délivrance « de l'autre nuit est pour moi le plus affirmé de tous les miracles! »

Oui, c'est bien là un miracle très évident et très-affirmé! la Vierge devait protéger ses pèlerins : elle les a protégés; mais arrêtons-nous ici, car l'événement parle lui-même avec une irréfutable éloquence; c'est un argument nouveau ajouté à tous les autres, qui établissent d'une manière si péremptoire la divinité de ce qui se passe à la grotte de Massabielle; c'est un motif de confiance de plus pour tout espérer de la protection de Notre-Dame de Lourdes!

Voici le second fait, dont une lettre écrite de Poitiers à *l'Univers* donne le récit :

Madeleine Lancereau, âgée de 61 ans, est une fervente chrétienne et l'a toujours été. Elle est enfant de Marie et appartient à la congrégation des Blandines, dont le but est l'assistance spirituelle et corporelle, en cas de maladie, des servantes. Il y a dix-neuf ans, Madeleine Lancereau, étant au service de Mme de Fouchier, à Poitiers, tomba dans une cave et se rompit l'os de la hanche gauche. Elle fut successivement soignée dans deux établissements de charité par les docteurs de Morineau, de Béchillon et Gaillard, qui tous reconnurent la gravité du

mal et l'inefficacité de leurs soins. L'éminent docteur Gaillard, qui la traita en dernier lieu à l'Hôtel-Dieu lui dit *qu'elle ne serait jamais libre.* Libre, en effet, la pauvre Madeleine ne l'était pas du tout. L'os rompu n'avait pu être remis ; il y avait un *enfoncement* à la place de la protubérance osseuse de la hanche, la jambe s'était raccourcie de dix centimètres, le pied était contourné en dedans et, dans le mouvement pour marcher, le genou de la jambe infirme froissait contre le genou droit. De plus, la pauvre boiteuse ne pouvait étendre sa jambe, qui restait à demi ankylosée. Pendant plusieurs années, Madeleine ne put marcher qu'à l'aide de deux béquilles. Plus tard, elle remplaça la béquille du côté droit par un bâton ou *crocette*, mais la béquille gauche lui fut toujours absolument nécessaire, même pour faire quelques pas dans sa chambre, même pour se tenir debout à son ouvrage.

Depuis 13 ans, Madeleine Lancereau travaille au blanchissage des pauvres de la paroisse de Sainte-Radegonde, et M. le curé, qui l'a vue des milliers de fois, soit à son travail, soit à l'église, soit chez lui ou dans la rue, affirme ne l'avoir jamais vue marcher ou même se tenir debout qu'à l'aide de sa béquille. Ce fait d'ailleurs est notoire parmi les connaissances de Madeleine, qui habite la paroisse de Sainte-Radegonde depuis dix-neuf ans. Dès le commencement des pèlerinages, Madeleine eut un vif désir d'aller à Lourdes. « Si j'y allais, disait-elle, je sens que je serais guérie. » Mais elle était pauvre, et son travail lui procurait à grand'peine le pain de chaque jour. Elle se mit cependant à économiser quelques sous, et, à la fin du moi dernier, elle avait à peu près réalisé la petite somme nécessaire pour payer son billet de pèlerinage. Quand on lui faisait des observations au sujet des autres frais indispensables pour le coucher et la nourriture, elle répondait : « Pourvu que j'aie l'argent du voyage, cela me suffit ; je jeûnerai, s'il le faut, et je coucherai devant la sainte grotte. »

Elle partit donc avec le pèlerinage de Poitiers, le dimanche 2 juillet, fête de la Visitation. Arrivée à Lourdes le lundi matin, elle se traîna péniblement, aidée de sa béquille et de son bâton, jusqu'au lieu où se préparait la splendide cérémonie du couronnement. Elle eut le bonheur de faire la sainte communion à

l'un des autels de l'Esplanade. Elle passa le reste de la journée et la nuit suivante en prières devant la grotte. A 1 heure après minuit, elle entendit la sainte messe à la grotte miraculeuse et y fit de nouveau la communion. Elle désirait vivement prendre un bain dans la piscine, mais la pauvre fille ne savait à qui s'adresser pour obtenir cette faveur. Enfin, s'étant fait renseigner, elle se présenta à 7 heures du matin devant la la petite chambre qui renferme le précieux réservoir. Quelques infirmes étaient arrivés avant elle, et elle dut attendre son tour.

A sept heures un quart, elle descendit dans la piscine et y resta sept ou huit minutes, sans rien éprouver de particulier, sauf un certain saisissement qu'elle attribua à la fraîcheur de l'eau. En sortant, il lui sembla que son pied était redressé et qu'elle le posait d'aplomb. Ayant pris ses vêtements, elle se releva pour mettre ses souliers; en ce moment, elle sentit un frémissement extraordinaire depuis la hanche malade jusqu'au bout du pied. « Je compris alors, dit-elle, que j'étais guérie, et mon émotion fut si forte que j'aurais suffoqué si je n'avais pas pleuré! » Elle pleura donc de joie et de reconnaissance, en criant à travers ses larmes: « Je suis guérie! » Les personnes présentes dans la petite chambre s'unirent à son bonheur et récitèrent en action de grâces deux dizaines de chapelet. La guérison eut lieu pendant la messe de Mgr le Nonce, au moment du *Pater*.

La miraculée parut bientôt au milieu des pèlerins, qui s'empressèrent autour d'elle avec une respectueuse émotion. « Il y avait des étrangers, dit Madeleine, et il y avait des pèlerins de Poitiers; mais je les ai à peine reconnus; je n'étais plus de ce monde! »

Au moment où elle fut introduite dans la grotte, Mgr l'évêque de Poitiers se préparait à dire la sainte messe. « Monseigneur, dit un ecclésiastique, voici une de vos diocésaines qui vient d'être guérie! » Monseigneur se tourna vers Madeleine, la reconnut et dit: « Il y a plus de quinze ans que je la vois marcher avec des béquilles. Ma fille, vous devez bien remercier la sainte Vierge! »

Après la messe de son évêque, Madeleine fut conduite dans un appartement et examiné par un médecin, qui constata la

parfaite guérison de la hanche, le redressement du pied et la longueur normale de la jambe. L'heureuse fille marchait avec aisance, sans aucun reste de claudication ni de souffrance.

Elle marcha ainsi toute la journée sans la moindre gêne.

Au moment où nous écrivons ces lignes, Madeleine Lancereau est dans un parfait état de santé, et libre comme il y a vingt ans. Elle raconte son bonheur en pleurant et avec un accent de sincérité qui ne permet pas le doute. Quelques voix contradictoires se sont élevées, comme toujours en pareille circonstance, et, ne pouvant nier l'état actuel de parfaite validité où se trouve Madeleine, elles nient la gravité de son état antérieur. « Cette fille, dit-on, n'était pas aussi infirme qu'elle le paraissait. — « Je laisse dire et ne veux rien répondre, » dit la bonne Madeleine. Ce qu'il y a de sûr et ce que j'affirme devant Dieu, c'est que j'avais la hanche brisée depuis dix-neuf ans, le pied contourné, la jambe raccourcie, et que tout cela a disparu en un instant dans la piscine de Lourdes. Que le monde dise ce qu'il voudra, moi je bénis Dieu et je remercie la sainte Vierge ! »

Notons encore les noms de quelques personnages de distinction qui ont assisté aux fêtes de Lourdes : M. le duc de Nemours et la princesse Blanche d'Orléans, sa fille ; M. le duc et Mme la duchesse d'Alençon ; M. le duc et Mme la duchesse de Parme ; un neveu de Don Garcia Moreno, le président de l'Equateur assassiné ; M. le marquis de Franclieu, sénateur ; M. le duc de Chaulnes ; le général de Franchessin, commandant l'artillerie du 10me corps, à Tarbes ; lord Clifford, et d'autres illustres catholiques anglais, italiens, espagnols ; en un mot, des étrangers de toutes les nations, tous frères par la foi et par leur amour de la religion.

Un cantique spécial, dit *Cantique du couronnement*, dont l'air est dû à M. Aloys Kunc, maître de chapelle de la cathédrale de Toulouse, a été chanté avec enthousiasme par les pèlerins ; en voici les paroles :

En vain l'outrage l'environne,
Ce Roi, ce Pontife immortel !
Sa main vous tresse une couronne,
A vous, sainte Reine du Ciel !

Refrain. Nous venons, Vierge Immaculée,
Ceindre votre front glorieux !
Que la France renouvelée,
Toujours réjouisse vos yeux.
Pour l'Eglise et pour la patrie,
Quels vœux ne seraient entendus,
Alliés au nom de Marie
Si forte sur le Cœur de Jésus !
O Marie ! ô Marie !

De Rome, unie à cette fête,
La main du captif est sur nous,
Pour nous bénir, rien ne l'arrête :
Fidèles, tombez à genoux !...

Aimable et douce préférence,
La Vierge, parmi tant de lieux,
Choisit le sol de notre France
Et veut y descendre des cieux.

Par elle, en un touchant mystère,
Espoir de nos plus mauvais jours,
Le ciel voulut dire à la terre
Le nom qui serait son secours.

Ce titre qu'un pouvoir suprême
Déjà proclamait parmi nous,
Ici, se révéla lui-même
Au cœur d'une enfant à genoux.

Au pied des roches isolées,
Marie, à l'enfant dit, un jour,
Que là des foules rassemblées
Viendraient en chantant son amour.

Le mont que cette Eve sans tache
Toucha de son pied virginal,
Pour nous, quand tout astre se cache,
Devient un céleste canal.

Eglise, en cette grâce insigne,
Et toi, France, en tant de bienfaits,

Voyez pour vous briller le signe
D'un jour de triomphe et de paix!

Marie, étoile d'espérance,
Brillant dans un ciel orageux,
Marie est Reine de la France :
Soyons ses soldats courageux !

Théologie des fêtes de Lourdes.

Un respectable prêtre nous envoie, sous ce titre, les réflexions que nous reproduisons :

La France, née près du Rhin, sur un champ de bataille, se recueille et se reforme de l'autre côté de la Garonne, au pied des montagnes de Lourdes. A-t-on fait attention dans les journaux à cette réunion de 35 archevêques et évêques inondant des flots de leurs bénédictions ces flots innombrables de peuple, accourus de tous les points de la France? C'est un nouveau baptême destiné à purifier le peuple qu'on traîne dans toutes les boues et toutes les hontes aux jours des grandes orgies du suffrage universel. Il commence à s'ennuyer de tous ces comédiens qui viennent lui demander sa voix, et qui s'en moquent, quand ils l'ont obtenue, car la voix donne le droit d'émarger au budget et de s'engraisser à la table de la France, où ces messieurs ne veulent même pas se priver de vins fins ni de dessert, en allégeant quelques impôts. — Aujourd'hui il a entendu la grande éloquence de deux grands évêques, et il a très-bien et tout naturellement compris que cette parole épiscopale n'est pas creuse comme celle des avocats. Il a vu cette majestueuse procession des évêques, il a vu cette indescriptible procession aux flambeaux, et comme Clovis, il s'est demandé si ce n'est pas là le royaume des cieux. Il a reconnu dans la foule plusieurs des princes dont les ancêtres ont fait notre patrie, et il a pleuré, en voyant pleurer ces petits-fils des rois devant les bannières en deuil de Metz et de la Lorraine.

C'est un baptême, c'est un couronnement, c'est un sacre aussi. Depuis qu'en France nous ne couronnons plus les rois, combien de fois n'avons-nous pas couronné Marie? *Vive le Christ qui aime les Francs et qui nous envoie sa mère pour tenir la régence!* Ce sacre est le plus splendide qui ait encore eu lieu, si l'on tient compte de l'amour du peuple qui était là. La fête était présidée par l'éminentissime cardinal Guibert, archevêque de Paris, et la papauté était repré-

sentée par son Excellence le nonce apostolique, car la papauté est toujours intéressée en France au changement de chaque dynastie. Le Pape, qui a couronné Marie du diadème de l'Immaculée-Conception a eu, comme toujours, une pensée pleine d'à-propos. Puisque, légalement, nous sommes provisoirement dans le définitif, et définitivement dans le provisoire jusqu'au 20 novembre 1880, c'est-à-dire jusqu'à la Présentation de la Vierge en 1880, il a voulu, vers le milieu du septennat, vous présenter dans toute sa beauté notre reine légitime, car le royaume de France, même quand on y chante *la Marseillaise*, ou qu'on y crie : *Vive la république*, est toujours le royaume de Marie : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.* On ne peut exiler Marie de la France. Depuis 30 ans, combien de fois, et sous combien de régimes n'est-elle pas venue nous avertir charitablement que nous ne pouvons rien bâtir de solide ni de durable, sans et surtout contre son Fils. Elle nous a dit cela en 1846, sous la royauté, en 1858, sous l'empire, en 1871, sous la république, à Pontmain, et elle continue à nous le dire tous les jours. A elle on ne peut jamais opposer le fameux : *Il est trop tard!* Il lui est toujours temps de venir nous remettre dans le bon chemin. La république sera honnête ou elle ne sera pas, a-t-on dit dans une adjuration d'ambitieux désespoir. La France sera chrétienne ou elle ne sera pas, a-t-on dit avec plus de raison encore. Dieu, qui n'a besoin de personne, a bien voulu faire à la France l'honneur de lui demander son épée pour écrire ses faits et gestes, *Gesta Dei per Francos.* Le jour où elle ne voudra plus tenir cette plume étincelante, Dieu la laissera, et quand il ne tiendra plus l'épée de la France, la France s'en servira contre elle-même pour égorger ses propres enfants, et alors, pour son malheur, elle finira en république, dans l'imbécillité et dans le sang, comme en témoigne un vieux président de république retraité.

Ce sacre sera aussi durable qu'il a été splendide, car il a été fait selon toutes les règles de la liturgie et de la théologie. Nos journalistes et nos députés ont bien tort de ne pas savoir un peu de théologie et de droit canon. Ils ne seraient pas obligés, quand il leur faut faire des rapports pour annuler des élections, de mettre d s légats *à Latire*, ville imaginaire, ils les laisseraient *a latere* (1). S'ils savaient un peu de théologie, et s'ils n'étaient pas borgnes, ils verraient comme Dieu se moque d'eux, *irridebit eos*, et comme Marie a le pied fort pour écraser toutes les hérésies.

Le gallicanisme est certainement bien mort depuis le 18 juillet 1870 au concile, à Rome, mais la guerre et ses suites avaient empêché de

(1) Cette bévue se trouve dans le rapport de de M. Guichard. (N. des *Ann.*)

lui faire des funérailles splendides, comme il en méritait, car le gallicanisme était surtout une hérésie royale. — On avait donc dû remettre son service anniversaire; il vient d'être célébré en grande pompe le 2 et le 3 juillet à Lourdes. Je recommande cette réflexion aux penseurs libres et autres. Il y aura deux cents ans à peu près, quand finira le gouvernement provisoirement définitif sous lequel nous avons l'honneur de vivre aujourd'hui, que 34 archevêques et évêques réunis à Paris par le bon plaisir de Louis XIV décrétaient les quatre premiers articles. C'en était fait de la France, si le roi qui avait fait faire ces libertés n'avait eu le bon esprit de les défaire, et les évêques celui de les rétracter, une dizaine d'années après, à la parole du pape. — Mais le roi ne pouvait faire autrement, car il avait été consacré à Marie avec la France, comme en témoigne la procession de l'Assomption. — Marie donc, qui veillait au salut de la France, fit défaire cette servitude de l'Eglise, rédigée en quatre articles dont le dernier disait : « Quoique le souverain Pontife ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les Eglises, et chaque Église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne ».

Elle vient de réunir à Lourdes 35 archevêques et évêques, et le Pape était au milieu d'eux, représenté par Son Excellence le nonce apostolique, et elle leur a inspiré de faire oublier une fois de plus au Souverain-Pontife ces articles depuis longtemps oubliés, par une adresse célèbre où se lisent ces paroles de réparation :

« Il y a vingt-deux ans, Très-Saint Père, votre parole infaillible « définissait le dogme si doux à tous les cœurs chrétiens, de l'Imma- « culée-Conception. Bientôt, inspiré par Elle (Marie), votre parole, « écrasant à son tour les erreurs contemporaines, proclamait la « charte immortelle qui demeurera l'inviolable monument de l'union « des peuples avec Dieu ».

Comme à deux cents ans de distance, il ne saurait y avoir de questions personnelles, et que du reste notre intention n'est pas de citer les siéges dont les titulaires étaient à Paris en 1682 et à Lourdes en 1876, mais de faire voir seulement le jeu de la Providence, il nous suffira de faire remarquer que c'est le siége de Paris dont le titulaire présida l'assemblée de 1682 et la noble réunion des évêques à Lourdes en 1876. Comment ne pas citer encore le siége de Reims, dont le titulaire, en 1682, était un des plus obéissants parmi les plus obéissants prélats? Le titulaire, en 1876, a passé par le siége de Tarbes avant d'arriver à celui de Reims, et comme on ne sacre plus de rois à Reims, sa place était toute marquée à Lourdes. La reine des cieux

devait l'avoir à ses côtés, au jour où elle voulait bien se faire couronner régente de France, *Hæc mutatio dexteræ Excelsi*. Et maintenant qu'il n'y a plus de rois pour comprendre, instruisez-vous au moins, vous qui jugez les peuples : *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram.*

A. S.

UNE CONVERSION EN ANGLETERRE

Le correspondant anglais du *Temps* lui écrit de Londres une lettre qui contient des détails intéressants sur le mouvement catholique en Angleterre. Nous comprenons le déplaisir que tant de conversions successives causent aux protestants ; aussi croyons-nous inutile de discuter les explications qu'il plaît au correspondant du *Temps* d en donner. On sait que ce journal a pour principaux rédacteurs des protestants plus près de la libre-pensée que du catholicisme. Nous reproduisons la lettre sans en rien retrancher. La voici :

Londres, 13 juillet.

Conversion du fils de lord Nelson.

Encore une conversion au catholicisme.

C'est le fils d'un lord, âgé de vingt ans, qui vient, à l'insu de son père, de quitter le catholicisme anglican pour le catholicisme romain. Ce fait, qui n'est pas très-rare, ne mériterait pas d'être mentionné ailleurs que dans les colonnes du *Monde* ou de l'*Univers*, s'il n'avait été bruyamment signalé au public par les lettres indignées que lord Nelson a écrites au *Times*, pour protester contre cet enlèvement spirituel d'un mineur, accompli dans l'ombre et le mystère, sur la personne de son fils, par les révérends pères oratoriens de Brompton.

Pauvre lord Nelson! ses plaintes seraient vraiment touchantes si la faute n'était pas avant tout la sienne. Comment peut-il s'étonner de voir une intelligence de vingt ans tirer hardiment les conclusions logiques des prémisses qu'il lui a fournies? Ne vous en prenez qu'à vous-même, milord, de l'évasion morale de votre fils. Pour peu que vous réfléchissiez, vous ne pouvez que trouver naturel qu'il ait franchi l'étroit Rubicon qui sépare le puséisme du papisme, et au bord duquel la mauvaise honte seule vous arrête vous-même. Ce n'est pas un protestant de moins en Angleterre, c'est seulement

un catholique avoué de plus au lieu d'un catholique déguisé, voilà tout. Je m'explique.

Lord Nelson est ritualiste. J'ai déjà plusieurs fois entretenu vos lecteurs des progrès alarmants pour le protestantisme anglais de cette secte des ritualistes, formée des ultras de la haute Eglise, et qui, effrayée des tendances libérales et démocratiques du protestantisme, voudrait remonter au-delà de la réforme de Henri VIII et revenir au catholicisme romain ou à peu près avec son pape en moins, mais avec tout son luxe de dogmes, de hiérarchie et de cérémonial. Je connais plusieurs ritualistes; presque tous appartiennent au monde le plus huppé, ou voudraient frayer avec ce monde. Le ritualisme est très-bien porté. C'est une secte surtout aristocratique; aussi beaucoup de parvenus, singeant la noblesse, essayent de s'y introduire parce qu'ils y voient une brèche par où ils espèrent se faufiler dans une société qui leur serait fermée sans cela.

Je ne prétends pas dire que le mouvement n'ait pas aussi son côté sérieux. En vous parlant récemment du vieux-catholicisme, et de l'accueil enthousiaste que beaucoup de membres de la haute Eglise lui ont fait dans la personne d'un de ses principaux représentants, le Père Hyacinthe, je vous laissais voir que les espérances d'un retour à l'unité, d'une fusion entre l'Eglise de Rome et celle d'Angleterre sont sincèrement caressées par une respectable portion du clergé anglican. Les théologiens anglais les plus orthodoxes souffrent cruellement à la pensée d'être séparés du grand corps de l'Eglise.

Depuis quarante ans, le rapprochement avait fait des pas immenses. Petit à petit, sur les traces de Pusey et de Newman, beaucoup de clergymen avaient ramené leurs fidèles à un culte qui n'avait plus rien de protestant, pas même le nom, que beaucoup d'anglicans repoussent avec effroi. Il ne fallait pas moins que le dogme de l'infaillibité pour arrêter, momentanément au moins, cette retraite, cette anabase anglicane.

Exempt des étroitesses des disciples de Calvin, de Knox, de Crammer, le ritualiste ne se contente pas de retourner aux dogmes que la Réforme avait reprouvés ou laissés à l'écart, — la succession apostolique, l'existence d'une Eglise visible, les sacrements, la présence réelle, le purgatoire, la confession, etc., — il veut rendre au culte la pompe dont le protestantisme l'avait dépouillé; il lui faut les cierges, les vitraux peints, les mosaïques, les encensoirs, les sculptures, les tableaux, etc. La communion, simple cérémonie commémorative pour beaucoup de protestants, est devenue pour

le ritualiste une vraie messe célébrée quotidiennement avec le dramatique accompagnement qui l'entoure dans l'Eglise latine. Tandis que le protestant, comme la langue populaire l'a bien dit, va au *prêche*, c'est à-dire tient l'exhortation, la prédication pour la partie importante du culte, le ritualiste considère le sermon comme l'accessoire, et surtout le sermon hors de l'enceinte sacrée. Il va chaque matin à l'église et attache surtout de l'importance aux litanies, aux formules sacramentelles. Je connais des dames qui saluent chaque fois qu'il est fait mention dans les prières de Jésus ou de la Trinité. D'autres vont jusqu'au signe de croix. Elles portent de grandes croix en guise de breloques, et si vous y prenez garde, vous verrez que leur chaîne de montre n'est qu'un chapelet à grains d'or. J'ai eu l'occasion de rencontrer dans le monde une jeune ritualiste, dont e respecte beaucoup la sincérité, et qui pousse la ferveur jusqu'à vouloir devenir sœur de charité : elle m'a naïvement initié aux idées de son parti, dont je n'ai pas exagéré les tendances, et je l'ai récompensée, à sa grande joie, en lui offrant quelques vieux livres mystiques sur les saints et le culte de Marie, qui étaient venus dans ma bibliothèque comme les Grecs dans les remparts de Troie.

M. Gladstone, le grand adversaire de Pie IX, n'est pas éloigné de partager ces vues ritualistes. Cela vous étonnera. Rien de plus simple pourtant. La colère de M. Gladstone contre le Vatican vient précisément de ce qu'à titre de membre de la haute Eglise anglicane, il avait rêvé la réconciliation avec l'Eglise latine, et la promulgation des dogmes nouveaux a ajourné *sine die* peut-être la possibilité de fusion. Il faut savoir cela pour comprendre les anathèmes violents, passionnés qu'il a lancés coup sur coup aux jésuites et aux ultramontains. C'est la rage impuissante de Sisyphe qui a roulé son rocher jusqu'au sommet de la colline et qui le voit dégringoler jusqu'en bas quand il touche déjà le faîte.

Comme M. Gladstone, et plus encore, lord Nelson appartient à la haute Église. Il avait lui-même encouragé son fils à employer des livres de liturgie romains, il lui avait donné un directeur spirituel qui ne trouvait pas de mal non plus à le voir fréquenter des églises catholiques.

Il y a à Brompton, quartier du *West End*, de Londres, qui se confond presque avec Kensington, une confrérie d'oratoriens composée de quinze à seize prêtres séculiers, dont la chapelle est fort coquette et le culte très-bien conduit. Qui dira comment et pourquoi le jeune homme a mis pour la première fois le pied dans cet oratoire? Toujours est-il qu'il y est venu, qu'il y a vu et qu'il a été vaincu, si bien vaincu, que lundi dernier il y était admis à com-

munier, et que son père, qui l'avait laissé simple ritualiste en quittant Londres il y a quelques jours, l'a retrouvé à son retour bien et dûment catholique et fervent comme un Polyeucte.

Aux réclamations du père temporel, lord Nelson, le père spirituel, Father (1) Bowden, répond dans le *Times* avec une habileté triomphante. Sa justification est l'argument le plus fort que l'on puisse opposer aux ritualistes. Je cite les paroles mêmes du convertisseur qui semblent en effet irréfutables :

« Lord Nelson m'accuse, dit l'oratorien, d'une précipitation inconvenante à recevoir son fils dans l'Eglise, lui qui dix jours auparavant était encore un « heureux membre de l'Eglise anglicane. » Je demanderai si la fréquentation du culte catholique romain et la pratique de dévotions essentiellement romaines pendant trois années répondent à cet état d'esprit que suppose lord Nelson? Le fils de lord Nelson m'informe que l'ecclésiastique auquel il avait coutume de se confesser pendant les trois dernières années et qui, à ce que dit lord Nelson, calma ses doutes, n'a jamais essayé de discuter avec lui, mais au contraire l'a encouragé dans la pratique de ses dévotions romaines favorites. Je ne peux pas entreprendre d'expliquer cette méthode de direction spirituelle, mais aussi longtemps que certains membres de l'Eglise d'Angleterre auront l'habitude d'imiter le rituel catholique romain en célébrant la messe, en invoquant les saints, en pratiquant la confession orale, en récitant le rosaire, etc., il s'ensuivra des conversions qui, toutes soudaines qu'elles pourront paraître, ne seront que la conséquence nécessaire d'une telle ligne de conduite. »

LE MONDE JUDICIAIRE.

Plainte en diffammation contre un prêtre.

Le 9 mars dernier, le tribunal correctionnel de Nevers a condamné par défaut M. l'abbé Pochon, ancien curé de Poiseux et actuellement curé de Limon (Nièvre), à des dommages-intérêts envers les membres du conseil de fabrique de la paroisse de Poiseux, que M. l'abbé Pochon avait diffamés en chaire.

Ce jugement a été frappé d'opposition par M. Pochon, qui prétend que la plainte exercée contre lui n'était pas recevable, attendu

(1) *Father* signifie *père* en anglais; le titre de *Father* se donne aux prêtres, en Angleterre, comme celui d'*abbé*, en France. (N. des *Ann. cath.*)

que le décret du gouvernement de la Défense nationale des 19-21 septembre 1870, qui a abrogé l'article 75 de la constitution de l'an VIII, n'a pas abrogé les articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X.

M. Lefèvre, avocat de M. Pochon, a soutenu qu'il s'agissait d'un cas d'abus devant être déféré au conseil d'Etat. Il a, en outre, posé des conclusions tendant au paiement de 5,000 fr. de dommages-intérêts envers son client.

Me Duboys, avocat des défendeurs, a répondu que les ministres des cultes peuvent être poursuivis à la requête des particuliers pour les délits commis dans l'exercice du culte, sans avis ni autorisation préalable du conseil d'Etat.

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Le tribunal, considérant que pour motiver son opposition, l'abbé Pochon prétend que les consorts Maréchal se plaignent de ce que, alors qu'il était curé de Poiseux, il les aurait diffamés en chaire en les traitant de « faussaires, » qu'il s'agit d'un abus qu'il aurait commis dans l'exercice de ses fonctions, qu'aux termes des articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X, leur action aurait dû être déférée au conseil d'Etat, et que leur demande est non recevable ;

« Que cette opposition soulève la question de savoir si le fait constitutif d'un délit de droit commun, accompli par un ecclésiastique dans l'exercice de ses fonctions, peut être poursuivi directement par la partie lésée, sans recours préalable au conseil d'Etat ;

« Considérant qu'aux termes de l'article 7 de la loi de l'an X, il doit y avoir recours au conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques ;

« Qu'au nombre des cas d'abus énumérés dans cet article, le législateur a compris l'excès du pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, et toute entreprise ou procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des concitoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injures, ou scandale public ;

« Qu'il est dit dans l'article 8 de la même loi que le recours au conseil d'Etat compétera à toute personne intéressée; qu'à défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets ; que le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu, dans le plus court délai, de prendre tous les renseignements convenables, et que, sur son rapport, l'affaire sera

suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes;

« Qu'il résulte de ces articles que, dans l'exercice de ses fonctions, l'ecclésiastique est revêtu d'un caractère sacré ; que la loi a a voulu le protéger, et que toutes les fois que le fait qui lui est imputé rentre dans l'un de ces cas d'abus, l'autorité judiciaire ne peut être saisie que par renvoi du conseil d'Etat ;

« Considérant que la diffamation en chaire est évidemment un abus...

« Considérant que la demande en dommages-intérêts de Pochon est prématurée; qu'elle pourra se produire ultérieurement, si la demande des consorts Maréchal est renvoyée devant les juges compétents; mais que, quant à présent, elle est non recevable ;

« Par ces motifs,

« Recevant l'opposition de l'abbé Pochon, le tribunal déclare ladite opposition bien fondée, et statuant par jugement nouveau,

« Déclare la demande des consorts Maréchal quant à présent non recevable ;

« Déclare également non recevable, quant à présent, la demande en dommages-intérêts de l'abbé Pochon, et condamne les consorts Maréchal solidairement aux dépens.

Les journaux diffamateurs.

La *République française*, la *Petite République française*, les *Droits de l'Homme* et la *France* ont reçu assignation du R. P. Dulac, recteur de l'école Sainte-Geneviève, représentant de ses élèves, diffamés par ces journaux à l'occasion des examens pour l'Ecole polytechnique. C'est la cause de la jeunesse française que soutient le courageux jésuite. Les candidats à l'Ecole polytechnique ont des familles qui ont dû prendre fait et cause pour leurs enfants injuriés. La *France*, qui s'est distinguée entre toutes les feuilles publiques par ses atteintes directes et grossières à cette jeunesse, a reçu aussi une assignation au nom de *cent trente pères* de familles, qui demandent aux tribunaux justice des outrages prodigués à la probité, à la moralité, au courage et à l'honneur de leurs enfants.

Voici les termes de l'assignation adressée à la *Petite République française;* une assignation analogue a été adressée aux autres journaux :

L'an mil huit cent soixante-seize, le onze juillet, à la requête du Révérend Père Du Lac, supérieur de l'école Sainte-Geneviève, agissant tant en son nom personnel qu'en ladite qualité, demeurant à Paris, rue Lhomond (ancienne rue des Postes), 18, pour lequel domicile est élu à Paris, boulevard de Sébastopol, 10, en l'étude de Mᵉ Chauveau, avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, qui est constitué pour lui et a pouvoir de le représenter dans la présente instance;

J'ai, Charles-Ferdinand Mosnier, huissier-audiencier audit tribunal, demeurant à Paris au Palais de Justice,

Soussigné, donné assignation à M. E. Lenoir, gérant du journal la *Petite République française*, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 53, où étant et parlant comme il est dit en l'original,

A comparaître, le vendredi vingt-et-un juillet mil huit cent soixante-seize, onze heures du matin, par devant MM. les président et juges composant la neuvième chambre du tribunal civil de la Seine, séant au Palais de Justice à Paris, jugeant correctionnellement, pour :

Attendu que ledit gérant a publié, le premier juillet mil huit cent soixante-seize, dans la *Petite République française*, un article intitulé : UN SCANDALE, commençant par ces mots : *Nous recevons la communication... à le sauvegarder* (sic);

Attendu que l'auteur de l'article reproche aux élèves de l'école Sainte-Geneviève et aux Jésuites en général de ne procurer le succès de leurs élèves que par des fraudes et des supercheries, en soudoyant des examinateurs qui révèlent à l'avance aux élèves le secret des épreuves qu'ils devront subir, ce qui résulte notamment des deux passages suivants : *On ne s'étonnera plus, après cette édifiante révélation, des succès si complaisamment énumérés par les journaux religieux, que remporte annuellement la maison de la rue des Postes, cette mystérieuse officine, cette usine à jésuites de robe courte qui inonde de ses produits l'armée, la magistrature et l'administration.* Et plus loin : *En attendant, ne pouvant renverser l'obstacle, ils se tournent vers* (sic) *des professeurs de l'Etat soudoyés par eux ou embrigadés dans leurs rangs, livrent aux élèves, aux protégés des jésuites, la liste des questions qui leur seront posées à l'examen;*

Attendu qu'il y a bien dans ces attaques l'imputation d'un fait déterminé, celui de faire entrer frauduleusement des jeunes gens dans les carrières réservées au concours, de nuire ainsi au pays, en lui donnant des serviteurs incapables; d'exclure, par des moyens illicites, les concurrents auxquels le succès devrait appartenir;

Attendu que l'intention de nuire n'est pas moins évidente; que

ce que se propose en effet l'auteur de l'article, c'est de détruire la légitime réputation que l'école Sainte-Geneviève doit aux succès obtenus par elle et d'empêcher les pères de famille de lui confier leurs enfants;

Attendu qu'aucun doute ne saurait exister sur la désignation de la personne à laquelle le fait diffamatoire est imputé;

Attendu que le délit de diffamation est donc évident;

Par ces motifs,

S'entendre, le sieur E. Lenoir, condamner aux peines prononcées par la loi contre les diffamateurs;

Et pour le préjudice causé :

Attendu que ce préjudice est considérable; que, pour l'apprécier, on doit tenir compte de la notoriété du journal la *Petite République française*; qu'un certain nombre de pères de famille, hésitant à exposer leurs enfants à de telles calomnies, seront certainement détournés de confier leurs enfants à l'école Sainte-Geneviève;

Que plusieurs journaux de province, sur l'affirmation du journal la *Petite République française*, ont reproduit le fait diffamatoire et le récit qui en était fait par ledit journal;

Pour tous dommages-intérêts : voir que le jugement à intervenir sera inséré en tête du journal la *Petite République française* dans le premier numéro qui paraîtra après l'expiration du délai d'appel; qu'il sera inséré également dans dix journaux de Paris et dans vingt journaux des départements, le tout au choix du réquérant et aux frais du sieur E. Lenoir;

S'entendre en outre condamner en tous les dépens.

A ce qu'il n'en ignore, et je lui ai, en parlant comme dessus, laissé cette copie.

L'affaire, qui devait être plaidée vendredi dernier, a été remise à huitaine.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1).

1. *La sainte Vierge*, par l'abbé U. Maynard, chanoine de Poitiers; ouvrage illustré de 14 chromolithographies et de 200 gravures; in-4° de 600 pages ; — prix : broché, 25 francs; relié, 33 francs.

La maison Firmin Didot a pris l'excellente habitude, — dont le

(1) Nous prions MM. les auteurs et les éditeurs qui nous envoient des livres pour qu'il soit rendu compte, de vouloir bien nous en indiquer en même temps le prix.

monde religieux lui sait gré, — de publier chaque année, pour l'époque des étrennes, un splendide volume qui forme l'un des plus beaux cadeaux à faire à cette époque. C'est ainsi qu'elle nous a successivement donné le *Jésus-Christ* de M. Louis Veuillot, la *Sainte Cécile* de Dom Guéranger, et la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon. Cette année, nous aurons la *Sainte Vierge* de M. l'abbé Maynard, et en nommant l'auteur de la *Vie de saint Vincent de Paul* et de la *Vie de Voltaire*, nous disons suffisamment que le sujet sera traité avec la science théologique qu'il comporte et dans le style éloquent et ferme qu'il demande.

Quant au plan, voici comment M. Mayard l'expose dans sa préface :

« Saint Paul a dit de Jésus-Christ : Il était hier, il est aujourd'hui, il sera dans les siècles. »

« On en doit dire autant de Marie, le fils ne pouvant aller sans la mère.

« Le sujet de Marie est donc le même que le sujet de Jésus-Christ; c'est la même grandeur et la même beauté, avec ce surcroît d'attrait et de charme qui tient à la femme, à la vierge, à la mère.

« Chez Marie, comme chez son fils, il y a donc préexistence, existence, survivance. De là les trois parties de ce livre : *Préparation*, — *Vie*, — *Culte de la sainte Vierge*.

« L'auteur a tenté d'y mettre tout ce que les Ecritures, les Pères, les grands théologiens et la grande tradition nous enseignent et nous racontent de Marie.

« Pour les faits, il n'a pas craint de puiser, avec sobriété et discernement, dans les Apocryphes et les Légendaires, toutes les fois que leurs récits étaient en harmonie avec la doctrine, les convenances, les vraisemblances, et surtout avec les traditions consacrées par l'Eglise.

« Pour les idées, on a fait aussi quelques emprunts aux *Voyantes* et aux Mystiques. Ce sont les *Vates* de la théologie, et l'on peut affirmer d'eux, comme des poëtes, qu'ils sont quelquefois plus vrais que la vérité, c'est-à-dire qu'ils la dépassent dans sa réalité connue, et qu'ils la haussent jusqu'à cet idéal qu'il faut viser en tout, particulièrement dans les choses divines.

« Rien, dans ces pages, qui sente la dissertation, la critique, encore moins la dispute ; pas le moindre appareil théologique ou scientifique; une narration sereine, une exposition confiante, où l'on affirme plus qu'on ne prouve.

Les théologiens et les savants y reconnaîtront, on l'espère, l'exacte histoire; les chrétiens et les pieux, à la lumière et à l'instinct de la

foi, verront et sentiront qu'on dit vrai; quant aux autres, peut-être admireront-ils la beauté de l'enseignement catholique, et, s'ils sont de bonne foi, concluront-ils, comme le veut une saine logique, de la beauté à la vérité. »

L'illustration de l'ouvrage répondra à la beauté du texte. On sait toutes les ressources que l'art fournissait sous ce rapport aux éditeurs : il n'est guère de sujet qu'il ait, en effet, traité avec plus d'abondance, de variété et de bonheur que celui de la Vierge mère du Sauveur; il n'y a, sous ce rapport, qu'à choisir entre les chefs-d'œuvre. Tout se réunira donc, l'art religieux et la science théologique, la typographie et le talent éprouvé de l'écrivain, pour faire de de la *Sainte Vierge* l'un des plus beaux livres de l'année 1877. Nous n'avons pas besoin d'ajouter avec quelle sollititude et quelle intelligence MM. Didot veilleront à la bonne exécution de l'ensemble : ils ont fait leurs preuves, et ils tiennent à honneur de ne pas déchoir.

---

2. *Les sciences et les lettres au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) ; ouvrage illustré de 14 chromo-lithographies et de 350 gravures sur bois; in-4° d'environ 600 pages; — prix : broché, 25 francs ; relié, 33 francs.

Le bibliophile Jacob a publié successivement les *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, la *Vie militaire et religieuse* aux mêmes époques, les *Arts* aux mêmes époques, et *le XVIIIe Siècle, institutions, usages et costumes*. Ces beaux livres ont été accueillis du public comme ils le méritaient : sans souscrire à tous les jugements du bibliophile Jacob, nous avons été heureux de constater, en les parcourant, que l'auteur est toujours respectueux pour la religion, et, surtout, qu'en étudiant l'action de l'Eglise, il lui rend loyalement l'hommage qu'elle reçoit toujours de la vérité. Nous aurions un plus grand nombre de réserves à faire, mais rares encore comparativement à la multitude et à la variété des questions qui s'y présentent, sur le dernier de ces volumes; le XVIIIe siècle a été si divers, si confus, et il s'est terminé par de telles catastrophes, dont nous ressentons encore les conséquences, qu'il est bien difficile de le juger sans froisser beaucoup d'opinions toutes faites ou sans blesser la religion, que l'historien ne dégage pas assez des abus contre lesquels elle était la première à protester. Le savant bibliophile va, cette année, compléter

la série de ses belles études en revenant au moyen-âge, qu'il considérera au double point de vue des lettres et des sciences. L'Eglise a tant fait pour sauver les sciences et les lettres du naufrage dont les menaçait l'invasion de la barbarie et pour constituer une société nouvelle, qu'on ne saurait écrire cette histoire sans justifier et glorifier son action à travers les âges. Nous ne doutons pas que le savant M. Paul Lacroix ne lui rende cet hommage, comme il l'a fait dans les volumes précédemment consacrés au moyen-âge, car nous avons déjà eu le plaisir de constater que l'érudit, en contact avec les monuments de cette époque, a été frappé des bienfaits de l'Eglise et s'est fait honneur de les reconnaître.

---

3. *La Tache originelle*, par Claire de Chandeneux ; in-12 de 288 pages; Paris, 1876, chez C. Dillet ; — prix : 2 francs.

4. *Laure Aubry*, par L. Bailleul ; in-12 de 300 pages ; Paris, chez C. Dillet ; — prix : 2 francs.

Deux livres d'une lecture intéressante, et qui se recommandent à ceux qui ont à se reposer de lectures plus sérieuses ou de travaux absorbants au moyen de ces œuvres où l'imagination reste toujours honnête, et où le devoir triomphe de la passion, quand celle-ci vient se mettre en travers. Le talent comme conteur de Mme Claire de Chandeneux l'a placée dans ce groupe de femmes d'élite qui ont produit de nos jours tant d'œuvres appréciées des familles chrétiennes, Mme Bourdon, Mlle Fleuriot, etc.; celui de M. L. Bailleul se révèle dans la nouvelle qu'il vient de publier. Nous n'avons pas à analyser ici ces nouvelles : nous nous contenterons de dire que le volume où se trouve *la Tache originelle* en contient une autre plus courte et aussi intéressante, *Mademoiselle de Vermeran*, et que, lorsqu'il s'agit de romans, il appartient aux mères de familles chrétiennes de juger par elles-mêmes de ceux qu'il convient de laisser entre les mains de leurs enfants. Ceux que nous signalons ici sont honnêtes et respirent des sentiments profondément chrétiens; de plus, ils sont intéressants; peu de livres d'imagination méritent cet éloge.

Nous terminerons ce Bulletin en signalant à l'attention des ecclésiastiques quelques chants pieux qu'a bien voulu nous envoyer le vénérable et zélé curé de la paroisse du Sacré-Cœur de Limoges: il y a là des Litanies du Sacré-Cœur en vers français, un cantique, *Chrétiens les derniers temps s'anoncent*. et une hymne, *Cor, arca legem*

continens, qui nous paraissent propres à être chantés dans les pèlerinages; le cantique français, particulièrement, a une vigueur et une foi qui rappellent le moyen âge. Paroles et musique sont de P. Charreire, un artiste chrétien, qui est privé de la vue corporelle, mais dont l'âme aime à se plonger dans les mystères de la foi. Les trois chants, avec la musique, sont réunis en un cahier de 4 pages grand in-octavo; le prix net est de 25 centimes; le profit en est consacré à la construction de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Limoges; on les trouve au presbytère de cette église.

J. Chantrel.

HISTOIRE D'UN INCONNU.

(Suite. — V. les numéros depuis le 3 juin).

VI

Où l'on commence à faire connaissance avec le monstre

L'enterrement du père Lajoie avait eu lieu le samedi; pas n'est besoin de dire comme les langues s'en donnèrent dans le village, le lendemain, à l'issue de la grand'messe.

Comme tout le monde avait à peu près rentré sa récolte, et qu'il n'y avait plus rien de pressant dans le travail des champs, les assistants à la messe furent plus nombreux que d'ordinaire. Il faut dire que la curiosité était pour quelque chose dans la dévotion de quelques femmes, — pas nombreuses, — qui ne paraissaient plus à l'église qu'aux grandes fêtes, et de bon nombre d'hommes qui, dans toute autre circonstance, se seraient contentés de fêter la Toussaint le lendemain. On avait espéré que M. le curé dirait un mot de l'événement de la veille, et l'on était bien aise de savoir comment il prenait la chose.

Quand M. le curé monta en chaire pour le prône, à son air plus grave qu'à l'ordinaire, on vit bien que l'attente ne serait pas trompée.

Le bon curé était, en effet, bien affligé, èt à cause de la mort si triste du père Lajoie, qu'il aimait comme le bon pasteur aime la brebis égarée, et à cause du scandale dont sa paroisse venait d'être le théâtre.

Il parla d'abord sur la grande fête de la Toussaint, qui unit si admirablement, dans un même sentiment d'amour de Dieu et de mutuelle charité, l'Eglise triomphante des élus à l'Eglise militante

des chrétiens encore soumis aux épreuves de cette vie. Puis il parla de ce jour qu'on appelle si justement, dans le langage populaire, la fête des Morts, puisque, ce jour-là, dans toute l'étendue du monde catholique, les prières redoublent pour ces chères âmes de l'Eglise souffrante qui voient ainsi finir leur expiation ou s'alléger leurs tourments.

— Hélas! mes chers frères, ajouta-t-il au milieu d'un silence qui régnait rarement aussi complet pendant le sermon, hélas! vous parlerai-je maintenant d'un sujet bien affligeant pour votre curé, bien triste pour nous tous? Non, je n'insisterai pas là-dessus. Pour ce qui me concerne, tout est oublié : je n'ai rien entendu, je n'ai rien vu; j'ai tout mis sur le compte de l'égarement d'un moment, car il m'est impossible de croire qu'il y ait ici, dans cette paroisse, des hommes, des jeunes gens qui demandent la mort de Dieu, comme les Juifs d'autrefois, et qui veuillent la mort de leur curé, bien indigne, sans doute, mais prêt à donner sa vie pour eux. Oubliez tout cela, mes bien chers frères, comme je l'oublie moi-même; mais n'oubliez pas la pauvre âme dont le départ a été l'occasion du scandale.

Soumis aux lois de l'Eglise, qui sont sages et salutaires, j'ai dû refuser l'entrée du temple et la terre bénite à la dépouille mortelle de cette âme, parce que la prière publique et les honneurs ecclésiastiques ne doivent pas être accordés à qui renonce publiquement à cette prière et à ces honneurs : cela est dans la règle et parfaitement conforme à la raison. Mais l'Eglise, qui est une mère tendre et compatissante, n'interdit pas la prière privée, et comme nous ignorons ce qui se passe entre Dieu et l'âme au moment de la suprême séparation, comme nous savons que, jusqu'à ce dernier moment, le pécheur peut se repentir efficacement, puisque, tant que Dieu lui laisse la vie, il n'est pas irrévocablement réprouvé, nous devons, malgré trop de sujets de crainte, ne pas perdre toute espérance, nous devons prier.

Je n'ajouterai qu'un mot : l'infortuné m'avait fait demander le matin; s'il eût été autrement entouré, il m'eût encore accueilli le soir, et il serait sans doute mort en chrétien repentant. Que cela lui soit compté devant Dieu; que cela, mes chers frères, que cela, jeunes gens qui m'écoutez, vous serve de leçon; veillez sur vos fréquentations, ne prenez pas, dans un moment de folie, ces horribles engagements qui sont l'engagement d'être malheureux, et fuyez ces détestables amis qui veulent faire de vous des ennemis de Dieu.

Le curé descendit de la chaire, et, arrivé à l'autel, il entonna le *Credo*, cette sublime protestation des chrétiens contre toutes les

erreurs qui sont la ruine des sociétés et des individus. L'assistance continua le chant sacré. Quand il fut terminé, le curé se retourna vers son peuple :

— Mes chers frères, dit-il, un mot encore que j'ai oublié de vous dire tout à l'heure, et que m'a rappelé le *Credo*, que vous venez de chanter avec tant d'élan et d'entrain. Je sais que l'on commence à répandre parmi vous des bruits injurieux pour Notre Saint-Père le Pape, pour les évêques et pour les curés. On parle d'une espèce de monstre que personne n'a vu et dont on fait un affreux épouvantail. On dit que le Syllabus — pour appeler le monstre par son nom — va rappeler tous les abus d'un autre âge, vous replonger dans la servitude, arrêter tous les progrès. On dit, enfin, que le Pape a changé la religion, et qu'avec ce Syllabus, l'Eglise catholique ne sera plus ce qu'elle est et sera le contraire de l'Evangile. On dit des choses plus absurdes et plus méchantes encore. Eh bien! mes chers frères, ce Syllabus, vous venez de le chanter; c'est celui que vous chantez depuis votre enfance, que vos pères et vos grands-pères ont chanté, et que l'on chante depuis des siècles, comme le résumé de toutes les vérités que le chrétien doit croire. Le Syllabus, ce monstre horrible avec le nom duquel on cherche à vous soulever contre la religion, n'a rien qui ne découle naturellement, nécessairement du *Credo;* il ne contient rien qui soit en opposition avec l'Evangile; il ne condamne rien qui ne soit condamné par l'Evangile et par le *Credo*. Je serai heureux de le montrer à tous ceux qui veulent se rendre compte des choses sans accepter sur parole les calomnies d'hommes égarés ou intéressés à tromper. A dimanche donc, après les vêpres, au presbytère, tous ceux qui veulent sérieusement s'instruire. Je les attends.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. Etats de l'Eglise : discours du Saint-Père aux élèves des collèges étrangers et du séminaire Pie; prétendue réforme des élections pontificales. — II. L'ambassade italienne et l'ambasssade française; deux décrets présidentiels; audience au général Cialdini. — III. La question d'Orient : situation actuelle; jugement de l'*Osservatore romano*.

Paris, 3 août 1876.

I

Etats de l'Eglise.

Une imposante et solennelle audience a eu lieu au Vatican, le 27 juillet. Le Saint-Père, dont la jeunesse semble véritablement se renouveler comme celle de l'aigle, *renovabitur ut aquilæ juventus tua*, a reçu, dans la salle du Consistoire, tous les élèves des collèges étrangers et du séminaire Pie, au nombre de quatre cent cinquante environ, et leur a adressé, avec une vigueur et une aisance qui confondaient ses auditeurs, l'un des plus remarquables et des plus énergiques discours qui fût peut-être jamais sorti de sa bouche. Voici comment le Saint-Père a répondu à l'Adresse lue par le recteur du Collége germanique; nous reproduisons la traduction de l'*Univers*, avec quelques modifications :

« Vous êtes destinés par Dieu, si vous demeurez fermes dans « la vocation à laquelle il vous a appelés, vous êtes destinés à « instruire les peuples, à les éclairer avec la lumière de l'Evan« gile, à ramener les pécheurs des ténèbres du péché, à la « splendeur de la grâce; aussi le Sauveur vous a-t-il dit, à « vous aussi, mes chers fils, *Venite post me, faciam vos fieri* « *piscatores hominum*.

« Souvenez-vous de la pêche miraculeuse, qui remplit telle-
« ment les filets que ceux-ci, ne pouvant soutenir le poids
« énorme, se rompaient de tous côtés et laissaient ainsi se
« perdre une partie de cette riche capture. Or, les miracles de
« de Jésus-Christ ont leur signification. La multitude des pois-
« sons recueillis dans le filet signifie la multitude des croyants
« qui ont suivi la voix de Dieu. Les mailles déchirées par les-
« quelles s'échappent beaucoup de poissons qui étaient d'abord
« unis aux autres ne signifient autre chose que les hérésies et
« les schismes qui ont plusieurs fois rompu le filet et qui, de
« nos jours, produisent la sortie des incrédules, des sectaires
« et de tous les admirateurs des écrivains perfides et aveugles
« du siècle passé. Par les positions qu'ils occupent ils sont
« maîtres d'erreurs, corrupteurs de peuples et ils s'acharnent
« à attaquer, dépouiller, opprimer l'Eglise de Jésus-Christ.

« Dans peu, vous vous trouverez au milieu de cette société
« qu'on cherche à corrompre et vous devrez combattre l'erreur
« de diverses manières, mais surtout par une vie exemplaire.
« Vous devrez aussi la combattre avec la saine raison appuyée
« sur la science et fortifiée par la grâce de Dieu.

« Je parle à des jeunes gens ; aussi, voulant taire cent autres
« repoussantes erreurs, j'indiquerai seulement celles que cer-
« tains étudiants ont proclamées dans un certain pays catho-
« lique, erreurs qui ne sont pas nouvelles, mais toujours filles
« de l'orgueil infernal. Ces étudiants ont rédigé un programme
« adressé à leurs camarades des deux hémisphères, dans
« lequel ils déclarent que la société religieuse doit être dé-
« truite et que, selon les principes de leur *Syllabus*, ils veulent
« être athées, révolutionnaires et socialistes (1). Mais, hélas ! sur
« ces racines ne peut croître qu'un arbre aux rameaux dessé-
« chés, aux feuilles mauvaises, et aux fruits plus mauvais
« encore.

« Vous êtes donc destinés, en votre temps, à combattre ces
« frénétiques excès et à relever la dignité humaine que l'on
« tente de jeter dans la fange en l'excitant à mettre en pra-
« tique des principes horribles et monstrueux.

(1) Voir le numéro du 15 juillet des *Annales catholiques*, pages 116 et suivantes.

« Mais qui sommes-nous donc, me direz-vous, pour com-
« battre des adversaires si nombreux et si puissants? Je le sais, « à votre âge encore tendre, lorsque vos études ne sont pas « encore terminées, lorsque votre cœur n'est pas encore affermi « contre les assauts des passions, tout vous donne sujet de « douter de vous-mêmes et de dire : Qui sommes-nous? Mais « prenez courage, mes enfants, rappelez-vous les paroles du « Christ, qui, avant d'ordonner de jeter le filet, c'est-à-dire de « mettre la main à l'œuvre, nous ordonne de nous diriger sur « la bonne voie. Et quelle voie meilleure que celle sur laquelle « Jésus-Christ nous précède : *venite post me?*

« Or, qu'est-ce que cela veut dire : suivre Jésus-Christ? « Lui-même nous l'enseigne clairement : *qui vult venire post « me abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me.* « Par là il recommande l'abnégation de soi-même, la mortifica- « tion chrétienne et l'imitation de ses sublimes vertus.

« S'il y a parmi vous quelque paresseux, qu'il s'éveille, « *abneget semetipsum*, car la paresse empêche l'étude et les « œuvres de piété. Si un autre a l'esprit peu flexible pour la « discipline, qu'il se prosterne devant le crucifix, *abneget « semetipsum;* déposant l'orgueil, qu'il prenne sa croix et se « revête d'humilité. Grâce à ces abnégations et à d'autres « encore, vous vous rendrez capables de combattre les erreurs « du monde, et vous pourrez progresser dans les œuvres de « votre ministère.

« Cependant tous étant tenus de suivre les traces marquées « par le divin Maître, les ministres du sanctuaire aussi bien « que les catholiques doivent écouter avec docilité les déci- « sions qui émanent de ce Saint-Siége. Ce centre d'unité, ap- « prenez dès maintenant à le respecter, car il est nécessaire « pour sauvegarder le dépôt de la foi. Dans le fait de la pêche « miraculeuse dont je viens de parler, il faut remarquer que le « commandement de jeter le filet est adressé à plusieurs, mais « l'ordre de s'avancer en haute mer est donné seulement au « Prince des apôtres. *Soli Petro dicitur : Duc in altum!* Au « seul Vicaire de Jésus-Christ, il est donné de conduire la « barque mystique dans la haute mer, afin que, guidée par la « foi et animée par l'espérance, elle puisse, à l'aide de tels ou

« tels moyens, se soutenir au milieu des eaux et résister fer-
« mement à l'impétuosité des vents et des tempêtes, en main-
« tenant par l'unité de la direction l'unité de l'Eglise elle-
« même. C'est ce que je veux vous rappeler pour vous pré-
« munir contre toutes les embûches par lesquelles on cherche
« aujourd'hui à obscurcir la splendeur du Siége romain, autant
« qu'à en combattre l'autorité.

« Ce n'est pas tout. Rome, destinée de Dieu à être la capi-
« tale de l'univers catholique, les usurpateurs ont voulu la
« proclamer capitale de l'Italie, ou comme disent quelques-
« uns, *le cerveau de l'Italie*. Mais remarquez que de ce cer-
« veau sortent non-seulement toutes les résolutions qui aggra-
« vent la situation des sujets, mais aussi celles qui attentent
« aux droits de l'Eglise, à la sainteté de la religion, à l'hon-
« neur de sa discipline, etc.

« Je ne parle pas de choses administratives, ni de *points*
« *francs* (1), mais seulement de ce qui se fait contre l'Eglise,
« après qu'on lui avait promis liberté et indépendance. Les
« poëtes païens révéraient une production de leur première
« divinité, et cette production, ils la nommaient Sagesse. Mais
« quelle est donc la sagesse qui s'emploie à persécuter l'Eglise
« du matin au soir, à mettre obstacle à l'enseignement de ses
« saintes doctrines? Si c'est de la sagesse, on ne peut que lui
« donner le nom de *sagesse infernale* (sapienzia infernale.)

« Ce n'est pas assez. On s'applique non-seulement à dé-
« truire l'autorité spirituelle de l'Eglise, mais encore les tem-
« ples consacrés à Dieu. Ces jours-ci, dans une seule rue de
« Rome, trois de ces temples ont été enlevés au culte divin et
« abandonnés à la destruction, pour faire place à des édifices
« profanes. Les crimes se multiplient tous les jours, et l'on ne
« fait rien pour mettre des digues au torrent des mauvaises
« mœurs, à l'irréligion et à la fréquence des suicides. Qu'est-
« ce à dire? Voici que *le cerveau de l'Italie* permet publique-
« ment dans les rues le triomphe du vol et du suicide. J'omets
« de parler d'autres désordres qu'on ne peut nommer, mais

(1) *Punti franchi*, allusion à une récente discussion soulevée dans le Parlement italien à propos de la franchise de certains entrepôts.

« qui, hélas! sont protégés par ceux qui devraient les punir « sévèrement.

« Je me borne uniquement à mentionner les desseins abo-« minables que l'on trame dans les assemblées sectaires, et « spécialement dans ce *cerveau de l'Italie* (Rome), pour pré-« parer par des votes populaires l'élection du Pape, ce pre-« mier bienfait de l'Eglise, et cela dans le but de rompre, si « c'était jamais possible, ce mystique filet qui, sous la direc-« tion du grand Pêcheur, tient rassemblés et unis les fidèles « du monde catholique. Mais ces desseins perfides de Satan « seront confondus par Dieu.

« Et maintenant, pendant que je déplore tous ces attentats, « qu'on peut appeler sacriléges, je ne cesse point et je ne ces-« serai jamais de répéter que, dans l'ordre actuel de la Provi-« dence, le pouvoir temporel est nécessaire au Saint-Siége, et « je protesterai, avec toujours plus d'énergie, contre les vio-« lations réitérées accomplies au détriment de l'Eglise, de ses « libertés, de ses droits.

« Pour vous, mes chers fils, appelés à être les coopérateurs « de Dieu, les remparts de la maison mystique d'Israël, les « pêcheurs, non de poissons, mais d'hommes, demeurez fidèles « et fermes dans votre vocation. Avancez dans la science et la « piété et rendez-vous ministres utiles du sanctuaire, toujours « prêts à conserver et à augmenter chez les croyants la foi et « la pratique de la religion et en même temps à démasquer les « embûches des méchants, à confondre leurs erreurs, à con-« vertir leurs âmes.

« Et, afin que vous puissiez mieux atteindre ce but désirable, « j'implore de Dieu pour vous ses plus signalées faveurs et, « je vous donne en son nom la bénédiction apostolique. »

Ce discours du Saint-Père a fait la plus vive impression sur son auditoire; l'impression ne sera pas moins vive dans le monde catholique, à qui le chef de l'Eglise signale si énergiquement l'athéisme révolutionnaire d'une certaine partie de la jeunesse, les entreprises sacriléges du gouvernement italien et le plan infernal qui, en prétendant remettre l'élection du Pape au vote populaire, amènerait un schisme dont il n'est que trop facile de prévoir les déplorables conséquences. Nous avons

tenu nos lecteurs au courant de ce plan (V. le numéro du 15 juillet); voici le texte du programe sectaire en ce qui concerne ce qu'on appelle la *réforme* de l'élection pontificale :

Notre œuvre est la réforme de la Papauté. Le peuple (*sic*) et le clergé ont exercé le droit d'élire le Pape jusqu'à Alexandre III (*sic*), c'est-à-dire pendant douze siècles. En attendant, notre Société reconnaît le Pontife actuel comme évêque de Rome et primat de la chrétienté. Notre Société, par le moyen d'une représentation officielle, travaillera aux réformes salutaires de la discipline qui serviront à rendre l'Eglise indépendante de la curie romaine. Le Gouvernement a promis de réviser l'article 18 de la loi des garanties. Pour ne pas compromettre inutilement la partie saine du clergé qui adhère à notre œuvre, des laïques seuls figureront dans la formation des premiers comités.

A la suite de ce programme vient le bulletin à signer par ceux qui adhèreront à la société, qui ose prendre le titre de *Société catholique italienne*. Tel est l'aboutissement des assurances hypocrites de ceux qui n'étaient venus à Rome, à ce qu'ils disaient, que « pour créer à la papauté une position tout à fait indépendante ! »

II

L'ambassade italienne et l'ambassade française.

En présence des projets et des actes du gouvernement italien, on ne peut que s'affliger d'un décret, en date du 18 juillet 1876, et publié par le *Journal officiel* du 22 juillet, qui porte : « La légation de France près S. M. le roi d'Italie est érigée en ambassade; » et qui a pour conséquence cet autre décret, daté du même jour : « M. le marquis de Noailles, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. le roi d'Italie, est nommé ambassadeur près Sa Majesté. »

On voit que l'Italie révolutionnaire poursuit son plan vis-à-vis de la France. L'envoyé français n'avait d'abord été accrédité qu'auprès du *roi* d'*Italie* résidant à Florence. Sous la présidence de M. Thiers, il fut accrédité auprès du *roi* d'*Italie* résidant à Rome, de sorte que la France, qui conservait un ambassadeur auprès du Pape, avait en même temps un envoyé

près de Victor-Emmanuel dans la ville pontificale. L'Italie avait un envoyé à Paris : c'était M. de Nigra, qui remplissait déjà cette charge de ministre plénipotentiaire près l'empereur Napoléon III. M. Nigra, vient d'être envoyé à Saint-Pétersbourg, et le gouvernement italien, pour faire un pas de plus, en provoquant la réciprocité, a élevé sa légation en France au rang d'ambassade, et a nommé ambassadeur le général Cialdini, le héros du guet-apens de Castelfidardo. M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, a cru devoir, en effet, répondre à la politesse de l'Italie par une politesse égale, et accepter le général Cialdini, l'un des hommes qui se sont montrés les plus hostiles à la France et à la papauté.

Cruelle nécessité de la politique, si, en effet, cette humiliation était nécessaire !

Sans doute, après cela, l'Italie, approuvée et aidée par les radicaux de France, demandera la suppression de l'ambassade de France auprès du Saint-Siége ; il en est déjà question ; le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ira-t-il jusque-là ?

Le général Cialdini a été reçu, le 22 juillet, en audience publique à l'Elysée, pour la remise de ses lettres de créance. S'adressant au président de la République, il a dit :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter à votre Excellence les lettres par lesquelles Sa Majesté le roi d'Italie m'accrédite auprès d'elle en qualité de son ambassadeur.

Les instructions que le roi, mon auguste souverain, a bien voulu me donner, m'ordonnent de continuer l'œuvre de mon prédécesseur et de contribuer, autant qu'il sera en mon pouvoir, à maintenir et à resserrer les liens qui unissent nos deux pays.

Ces instructions me paraissent répondre aux conseils de nos vrais intérêts ; elles répondent, à coup sûr, à mes convictions et à mes sentiments.

C'est un bien grand honneur pour moi que d'avoir à remplir cette noble tâche auprès de Votre Excellence, pour laquelle j'ai ressenti une vive admiration à la tour de Malakoff, à qui j'ai voué ma reconnaissance dans la plaine de Magenta.

Le président a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

Je suis touché des souvenirs que vous voulez bien me rappeler ; ils me reportent au temps de glorieuse confraternité d'armes où j'ai connu le roi, votre auguste souverain, et ai pu apprécier par moi-même sa brillante valeur sur le champ de bataille.

Soyez assuré que les instructions de Sa Majesté répondent à mes propres sentiments comme aux vôtres.

Vous me trouverez toujours disposé à vous aider dans l'accomplissement de la haute mission qui vous est confiée et à fortifier entre la France et l'Italie ces relations d'amitié si nécessaire à leurs intérêts.

Où en est notre pays, puisque le glorieux soldat de Magenta, de Reischoffen et de Sedan se voit réduit à traiter de frère d'armes l'homme qui a traité de *mercenaires* les plus nobles enfants de la France, les généreux défenseurs du Pape, et qui les a fait massacrer par centaines dans cette bataille de Castelfidardo qui ne fut qu'un infâme guet-apens? Castelfidardo menait à Sedan, et Sedan, maintenant, force le plus généreux soldat de la France de mettre sa main dans la main de Cialdini !

III

La question d'Orient.

Rien n'avance en Orient : les Serbes et les Monténégrins battus, — probablement, — se maintiennent; la Roumanie n'a pas encore dit son dernier mot, la Bulgarie s'agite toujours, la main de la Russie n'est pas assez cachée pour qu'on ne l'aperçoive pas dans toutes ces agitations, et, dit-on, l'on s'attend d'un jour à l'autre, à Constantinople, à apprendre la mort du sultan Mourad V, qui serait épuisé de débauches, et qui devrait être remplacé par son frère. Est-ce un nouveau *suicide* qui se prépare?

Nous avons déjà parlé des reproches adressés au Saint-Siége à cause de la neutralité qu'il garde dans la question orientale. L'*Osservatore romano* a publié, à ce sujet, un article qu'il importe de reproduire.

Un certain nombre de feuilles libérales, dit ce journal autorisé,

feignent de s'étonner de ce que les catholiques n'applaudissent pas avec assez d'enthousiasme à l'insurrection des Slaves contre la Turquie, et elles nous reprochent de ne pas souhaiter assez vivement la défaite des ennemis du nom chrétien. Quand même nous n'aurions point déjà expliqué la réserve qui nous est imposée, ce zèle spécieux pour la religion, subitement éveillé dans une certaine classe, suffirait à nous mettre en défiance, et la cause aurait beau, par sa nature, nous tenir à cœur, la qualité des avocats qui la défendent nous la rendrait suspecte. Comment se fait-il, en effet, que vous, dont tout le souci et le suprême désir est de diminuer, d'arracher du cœur des peuples, s'il était possible, la foi religieuse; vous qui avez réduit ce que vous appelez la civilisation italienne, après l'art de battre monnaie, à l'unique soin de répandre l'impiété et l'athéisme; vous qui avez méprisé l'autorité de l'Eglise, foulé aux pieds ses décrets, vilipendé ses ministres, dissipé ses biens; vous qui n'avez pas eu honte d'opposer de misérables vendeurs de schisme aux vénérables pasteurs du troupeau de Jésus-Christ; vous qui, dans ces derniers jours, avez bien osé vous réunir en conspirateurs, dans vos concialiabules officiels, pour préparer à l'Eglise des jours d'afflictions, et porter, si c'était en votre pouvoir, un coup funeste à l'unité catholique; comment se fait-il, disons-nous, que vous témoigniez tout à coup une si vive tendresse pour notre religion?

Vous dites que la cause des Turcs est celle de la barbarie, et que c'est le motif pour lequel vous la réprouvez. Mais pourquoi donc, il y a vingt-deux ans, avez-vous si chaleureusement supplié l'homme qui était alors votre patron de vous laisser prendre part à la guerre faite en faveur de la Turquie, de la Turquie que vous disiez alors représenter la civilisation? La situation n'est pas changée, les conditions sont identiquement les mêmes; quand donc avez-vous menti, à cette époque ou aujourd'hui? Si c'était alors un acte de saine politique et d'humanité de sauver le Turc des griffes du Moscovite, pourquoi ne pas le faire aujourd'hui, puisque ces mêmes griffes ne parviennent pas à se dissimuler sous les apparences d'une insurrection locale? Et si, en 1854, la Russie était, à votre jugement, l'ennemie de la civilisation européenne, le péril qui menaçait la paix universelle, un affreux torrent qui, si on ne lui imposait pas de digues, allait envahir et inonder l'Europe entière, pourquoi changez-vous d'avis maintenant, alors que rien ne vous démontre que la situation soit différente, disons mieux, alors qu'une expérience constante a dû vous confirmer dans votre ancienne opinion, qu'elle fût vraie ou fausse? Que si les premières pièces de votre

édifice gouvernemental ont été fabriquées à cette époque, il est en effet d'origine turque, il y a là pour vous un devoir de reconnaissance, et vous devriez vous interdire, au moins par pudeur, de déclarer à grands cris, injuste, barbare et insupportable, ce que vous proclamiez, il y a vingt-deux ans, juste, noble et sacro-saint. Pour nous, grâce au Ciel, nous différons tellement de vous par les idées, les sentiments et les inclinations, que, tout comme nous avons refusé alors d'ajouter foi à vos déclarations, nous ne vous croyons pas aujourd'hui, et nous estimons que toutes vos aspirations et tous vos cris n'ont d'autres mobiles que votre intérêt personnel et le mot d'ordre des sectes. C'est un point sur lequel vous devriez être renseignés, et il y a au moins une lourde naïveté de votre part à prétendre que nous devions partager vos vues et nous associer à vos désirs. Si, par impossible, une telle rencontre avait jamais lieu, cet accord seul nous donnerait à réfléchir et suffirait à nous mettre singulièrement en défiance.

Indépendamment de cet antagonisme radical et absolument irréconciliable, nous vous dirons, dans le cas pratique dont il s'agit, que vous faites fort mal d'encourager et de seconder de vos vœux une tentative qui tournera, quel que soit l'évènement, au détriment de la Serbie. Supposons, ce qui est très-difficile à admettre, que cette dernière soit victorieuse : l'Europe ne consentira jamais, pour le moment du moins, à ce qu'elle forme, avec le Monténégro et les autres petits Etats, un royaume indépendant. Et si, par une hypothèse encore moins admissible, les puissances européennes étaient amenées à cela, ceux qui en profiteraient véritablement seraient tout autres que les Serbes, et ceux-ci se trouveraient, au dernier moment, avoir soutenu de terribles épreuves et répandu des flots de sang pour faire la part de maître chat et tirer du feu les marrons, qui seront croqués par d'autres.

Quant au cri de douleur des Serbes, auquel les libéraux italiens croient devoir faire écho, nous compatissons de bon cœur à toutes leurs souffrances. Mais nous nous souvenons d'un autre cri de douleur que ces mêmes libéraux entendaient en Italie lorsque personne ne le proférait, et qui commença vraiment à retentir le jour où nos soi-disant libérateurs prétendirent le faire cesser.

Ces graves réflexions de l'*Osservatore romano* méritent d'être sérieusement méditées.

J. Chantrel.

LE PANTHÉON.

Un certain nombre de citoyens députés, qui sont pourtant bien désintéressés dans la question, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi tendant à rendre « le Panthéon à la mémoire et à la sépulture des grands hommes. » Ces citoyens sont : MM. Emile Bouchet, Brelay, Greppo, Alfred Naquet, Martin Nadaud, Gastu, Viette, Maigne, Leconte (Indre), Daumas, Escarguel, Bouquet, Germain Casse, Louis Blanc, Madier-Montjau et Talandier. Voici le curieux exposé des motifs et la proposition ; c'est un document précieux :

Messieurs,

En 1757, les chanoines de l'antique église de Sainte-Geneviève, à Paris, trouvèrent cette basilique trop étroite pour l'exploitation des miracles et conçurent le projet d'en demander la réédification. Leur procureur, un nommé Féru, homme entreprenant, s'adressa à M. de Marigny, alors surintendant des bâtiments, et parvint, sans trop de difficulté, à le convaincre qu'une telle entreprise illustrerait son nom.

Profitant d'une maladie grave que fit à Metz le roi Louis XV, M. de Marigny inspira à ce monarque la pensée de s'engager par un vœu solennel à faire reconstruire le monument de Sainte-Geneviève.

Toutefois, la pénurie des finances semblait apporter un insurmontable obstacle à la réalisation de la mystique promesse. Mais on se rappela que les frais de construction du portail de Saint-Sulpice avaient été couverts par les bénéfices d'une loterie. On ne craignit pas de recourir à cette ressource fâcheuse, et on augmenta de 20 centimes les billets de 1 fr. Cette élévation de prix produisit environ 400,000 livres par an ; elle fut employée à la construction du nouvel édifice.

Il fut commencé en 1758, sur les plans et les desseins de l'illustre architecte J.-G. Soufflot, mais la première pierre n'en fut posée que le 6 septembre 1764 par Louis XV.

Dans son Histoire de Paris, le libéral Dulaure fait avec raison les réflexions suivantes :

« Les païens croyaient que le faste et la magnificence plaisaient à

« leurs divinités. Les chrétiens ont, depuis longtemps, adopté cette « opinion; ils ont élevé à leurs saints des temples superbes, et, « pour les embellir, y ont prodigué le luxe des richesses et mis les « beaux-arts à contribution. Ces réflexions naissent du contraste « qu'offre la magnificence de cet édifice (le Panthéon) avec les prin- « cipes de l'Evangile, avec l'humble état de la sainte à laquelle il « est consacré. La bergère de Nanterre ne prévoyait point qu'un « jour on éleverait à sa mémoire un temple fastueux, semblable à « ceux que les anciens habitants de l'Egypte, de la Syrie, etc., éle- « vaient à leurs grandes divinités, et dont l'ordonnance est la même « que celle des temples que les Grecs consacraient à Vénus. »

Dulaure aurait certainement fustigé plus vertement encore ces tendances du clergé s'il eût vécu de nos jours, s'il eût vu le parti rétrograde compromettre la religion pour conserver l'influence politique, faire bon marché du spirituel pour accaparer le temporel, lâcher les âmes pour retenir l'argent. Mais alors, comme aujourd'hui, il pouvait voir les tendances de ces hommes dont la mission avouée est de s'adresser à l'esprit pour triompher du corps, et qui, cependant, chose singulière, emploient tous les procédés du paganisme pour s'emparer des sens et arriver ainsi à régner absolument sur l'âme. Les temples catholiques sont disposés pour captiver la vue par la splendeur de leurs décorations intérieuses et extérieures, par la douce et prestigieuse lumière tamisée au travers des vitraux multicolores, pour captiver l'oreille par les suaves accents de l'orgue, des harpes et des voix humaines, pour captiver l'odorat par la pénétrante senteur de l'encens. Et c'est lorsque le corps est sous l'influence de ces satisfactions purement sensuelles, que la parole sainte verse dans l'esprit les principes de la douce fraternité appuyés par l'Inquisition, de la tolérance appuyée par les dragonnades des Cévennes, de la charité chrétienne appuyée par la Saint-Barthélemy, du renoncement aux biens terrestres appuyé par la scandaleuse richesse des églises, des couvents, des congrégations de toutes sortes, etc.

Achevé en 1790, l'édifice ne reçut point sa destination primitive; il ne fut pas consacré au culte. Après la mort de Mirabeau, l'Assemblée nationale, par un décret du 4 avril 1791, en changea la destination et l'affecta à la sépulture des Français illustrés par leurs talents, leurs vertus et leurs services rendus à la patrie. Les administrateurs du département de Paris chargèrent le citoyen Antoine Quatremère de la direction des changements à opérer pour transformer ce temple en *Panthéon français*. Tous les signes qui caractérisaient une basilique dévolue au culte, furent remplacés par les

symboles de la liberté et de la morale publique. La façade et l'intérieur furent modifiés. Le frontispice porta cette belle inscription en grands caractères de bronze, composée par Pastoret :

Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.

Mirabeau, Voltaire, Rousseau, furent les premiers dont les restes furent transportés au Panthéon qui accueillit ensuite les dépouilles de Lepelletier-Saint-Fargeau, des jeunes Barra et Viala, ces deux héroïques enfants qui donnèrent leur vie pour la défense de la République menacée par la horde monarchique et cléricale alliée aux armées étrangères.

On avait décidé qu'une statue de la Renommée devait surmonter la coupole. Il fallut modifier pour cela le sommet de la lanterne. On voit encore la trace des travaux commencés à cet effet et qui ne furent point achevés : d'ignorants ou plutôt mal intentionnés *cicerones* disaient et disent même encore, en montrant ces traces aux curieux, que la Révolution avait décrété la démolition du temple et l'avait même commencée.

La grande destination donnée au monument par la Révolution est une réponse suffisante à de telles inventions, aussi ridicules qu'odieuses.

C'est à la lignée des Bonapartes qu'il était réservé de détruire l'ouvrage de la Révolution.

Le premier Napoléon voulut plaire au clergé et s'appuyer sur son influence renaissante, bien qu'il connût et appréciât à sa juste valeur l'esprit d'hypocrite envahissement de cette caste. C'est le propre de la tyrannie de composer son régime d'asservissement des éléments les plus disparates, les plus ennemis les uns des autres, mais tous implacables adversaires des libertés publiques.

Par son décret du 20 février 1806, Napoléon I[er] rendit au culte l'édifice du Panthéon, mais lui conserva, néanmoins, la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante. Toutefois, l'honneur que ce grand corps délibérant avait réservé au mérite éminent et au génie, il l'accorda seulement aux titres et aux dignités répandus autour de lui par son orgueilleuse fantaisie. Il suffisait d'être grand dignitaire, grand officier de l'Empire ou sénateur pour devenir un grand homme du Panthéon. Aussi, la mesure qui devait soutenir, encourager la morale publique, ne fut maintenue que pour honorer le dévouement servile de la noblesse instituée par Bonaparte. Le Panthéon, ainsi prostitué, cessa d'illustrer la mémoire des morts.

Il gardait cependant encore les cendres des célébrités que nous

avons nommées plus haut, lorsque survint la Restauration avec ses colères envenimées. Elle s'en prit aux tombeaux des deux génies qui avaient commencé à prêcher la croisade du peuple contre les rois, de la démocratie contre l'oppression des priviléges. Elle viola les tombeaux de Voltaire et de Rousseau, croyant par ce sacrilége arrêter le fleuve dont leurs puissantes mains avaient creusé le lit. Elle prit la poussière de leurs corps et la jeta dans un trou immonde près de la Bièvre. Elle s'en prit aussi à la décoration de l'édifice ; elle fit détruire le fronton de Moitte, enlever les groupes et bas-reliefs républicains qui furent relégués longtemps sous un hangar, dans une cour du collége Henri IV.

La révolution de juillet, faisant revivre par ordonnance du 26 août 1830 la loi de 1791, rendit le Panthéon à la destination que la Constituante lui avait donnée et y rétablit la dédicace de Pastoret. Mais aucun grand homme n'y a reçu la sépulture depuis. Le magnifique fronton de David, inspiré par celui de Moitte, garde seul le souvenir de cette restitution, car les tables de bronze où étaient gravés les noms des citoyens tués dans les journées de juillet 1830 ont disparu. Le gouvernement de Louis-Philippe a fait aussi remettre en place les groupes et bas-reliefs de la Révolution et y a ajouté un sujet représentant Geneviève arrêtant Attila, par Maindron.

Après le 24 février 1848, la République n'eut rien à décréter concernant le Panthéon, mais elle prit des mesures administratives pour compléter l'œuvre de la monarchie constitutionnelle. L'honorable M. Charles Blanc, alors directeur général des Beaux-Arts pour la première fois, chargea M. Chenavard de peindre à fresque des sujets philosophiques sur les murs intérieurs de l'édifice national. De remarquables cartons furent préparés par cet éminent artiste. Leur exécution allait commencer lorsque le coup d'Etat intervint. M. de Montalembert, adversaire véhément de ce criminel attentat dès la première heure, se convertit bientôt et appela sauveur celui qu'il venait de traiter d'égorgeur, lorsqu'on lui eut payé son adhésion par le retour du Panthéon au culte.

En effet, le 12 décembre 1851, le second Bonaparte dut remercier le clergé qui avait bassement applaudi, odieusement béni le guet-apens. Il fallait se concilier du même coup l'appui de M. de Montalembert et les bonnes grâces des hommes qui avaient chanté des *Te Deum* pour le bourreau, les pieds dans le sang des victimes. On rendit donc le Panthéon à leur exploitation, puis comme complément, on leur donna encore quelque temps après (le 6 avril 1852), moyennant une dépense annuelle de 24,000 francs, encore inscrite au Budget, une communauté de prêtres « pour » dit le décret, art. 3

« prier Dieu pour la France et pour les morts qui auront été inhumés dans les caveaux de l'église. »

Quelle amère dérision ! On se rend aisément compte du zèle religieux que doivent apporter les doyens et chapelains de Sainte-Geneviève à prier pour les âmes de leurs excommuniés tels que Rousseau et Voltaire, pour le repos immortel de Viala, le héros avignonnais de 13 ans, qui mourut haché par les balles des Marseillais défenseurs du trône et de l'autel, en leur barrant le passage du Rhône.

On se demande quel est le plus hypocrite de celui qui donne un tel mandat ou de ceux qui l'acceptent.

Si le chapitre de Sainte-Geneviève ne fait point grande consommation de prières, oraisons, indulgences partielles ou plénières pour les génies précurseurs de la Révolution et pour les défenseurs de la République, en revanche il s'entend à merveille à battre monnaie de leur illustration. Elle est est tarifée par ces apôtres du renoncement, par ces ministres du Dieu pauvre. Les sympathies ou la curiosité publique rencontrent l'escarcelle du clergé à la porte ; nul ne peut monter au faîte du monument sans un carton payé 40 centimes ; nul ne peut pénétrer dans les cryptes sans justifier, par un carton de couleur différente, qu'il a acquitté au préalable un droit de 50 centimes. Il faut donc, sans préjudice de l'étrenne aux gardiens trop imbus des idées des maîtres pour se laisser oublier, il faut donc presque 1 franc par personne pour visiter l'asile de nos grands hommes.

Il est bon d'entendre les singuliers détails fournis par les étranges cicerones qui accompagnent les visiteurs ; jamais ils n'oublient de montrer les sarcophages qui ont contenu les restes des deux grands philosophes, mais ils se gardent bien de dire que, profanés un jour par la main cléricale, ils ne contiennent plus et ne contiendront plus jamais ces dépouilles vénérées.

Le dégoût vous saisit lorsqu'on voit de telles mémoires servir de réclame à ceux-là mêmes qui ne cessent de déverser sur elles le fiel de leurs haineuses rancunes.

Il nous a paru bon, juste et honnête, messieurs, de vous proposer, à vous première Assemblée de la République définitive, de retirer au culte et de rendre à la sépulture des grands hommes le splendide monument funéraire qui porte encore à son fronton la marque de sa première destination. Si vous n'accomplissiez point cet acte de haute justice, vous étonneriez et affligeriez profondément le peuple français à qui les décrets des deux Bonaparte n'ont jamais appris à dire : *Eglise Sainte-Geneviève*, qui, au contraire, gardien de sa foi démo-

cratique et de ses libertés, a devancé votre arrêt en répétant toujours : *Panthéon.*

Proposition de loi.

Article premier. — Le monument connu à Paris sous le nom de Panthéon sera destiné à recevoir les restes des grands hommes.

Art 2. — Le Sénat et la Chambre des députés décideront seuls à quels hommes cet honneur sera décerné.

Art. 3. — Les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort.

Art. 4. — Le décret du 20 février 1806, l'ordonnance du 12 décembre 1821 et le décret du 12 décembre 1851 sont rapportés.

Art. 5. — La présente loi sera exécutoire trois mois après sa promulgation.

Des réflexions sur ce document seraient inutiles : il respire à chaque ligne la haine de la religion, et l'on y trouve condensées toutes les inepties, toutes les pauvretés que l'impiété ne cesse de ramasser contre le catholicisme, avec toutes les ignorances — calculées ou inconscientes — de ces hommes qui ne conçoivent la République que comme l'antithèse du christianisme et qui en sont encore, à la fin du dix-neuvième siècle, aux plaisanteries surannées de Voltaire et aux sottes appréciations de Dulaure. Retenons, en passant, cet aveu fait par les citoyens Talandier, Blanc, Madier et consorts, que la destination primitive du Panthéon était religieuse, et que le temple devait être, comme il est aujourd'hui, placé sous le vocable de Sainte-Geneviève. Nos pères, sous la royauté, et en plein règne de l'aristocratie, ne croyaient pas que ce temple fût trop beau pour exprimer la grandeur de Dieu et pour honorer une humble fille du peuple qui avait sauvé Paris et contribué à fonder ce royaume de France, qui est le plus beau après celui du ciel; — nos démocrates du jour prétendent enlever ce temple à Dieu et à la fille du peuple pour le consacrer à des grands hommes comme Voltaire, qui a insullté la France et témoigné le plus superbe mépris pour le peuple, comme Marat, un monstre de cruauté et de débauche, comme Jean-Jacques Rousseau, un halluciné dont les confessions ont révélé les infamies, etc. Nous demandons si nos anciens rois, — même les moins bons, — ne témoignaient pas plus de respect et plus d'amour pour le peuple, que ces

citoyens qui glorifient le vice et l'infamie, et qui, en enlevant la religion au peuple, lui enlèvent sa dignité et la source même de ses droits.

Une dernière remarque. Les citoyens Talandier, Blanc, Madier et consorts demandent que « les honneurs du Panthéon ne puissent être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort. » N'est-ce pas demander que personne ne reçoive ces honneurs? Quel est le grand homme, à la façon de ces messieurs, qui soit encore un grand homme dix ans après sa mort?

LE BUDGET DES CULTES.

Lettre du cardinal Guibert.

Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a protesté par la lettre suivante, adressée au ministre de la justice et des cultes, contre le rapport de la commission du budget relatif au service des cultes :

Paris, le 24 juillet 1876.

Monsieur le ministre,

Je viens de prendre connaissance du rapport présenté à la Chambre des députés, au nom de la commission du budget, pour les dépenses du service des cultes de l'année 1877.

La lecture de ce document me suggère des réflexions pénibles, que je crois de mon devoir de vous communiquer, comme au défenseur naturel des intérêts religieux devant la représentation nationale. Je ne parlerai pas du préambule de ce rapport, qui n'écarte l'amendement tendant à la suppression totale du budget des cultes qu'en donnant des éloges aux auteurs de cette proposition inique, et en dirigeant contre le clergé des insinuations qui ne sont rien moins que bienveillantes.

Je ne m'arrête pas non plus à la rédaction singulièrement laconique de diverses propositions de suppression de crédits, qu'aucune explication ne vient motiver. Il y aurait cependant lieu de s'étonner de cette façon sommaire de procéder, surtout si l'on comparait le rapport dont il s'agit à ceux qui ont pour objet les dépenses des autres départements ministériels; car dans ces derniers, les rapporteurs n'ont pas manqué d'exposer les raisons qui ont amené la

commission à demander telle ou telle réduction ou suppression au budget des dépenses.

Mais si l'on considère en elles-mêmes les réductions ou suppressions proposées au budget des cultes, on a de la peine à s'expliquer à quelles préoccupations la commission a obéi en les proposant.

Au chapitre IV, elle repousse une augmentation de 1,200,000 fr. qui figurait au projet ministériel et qui avait pour but d'élever de 900 à 1,000 fr. le traitement de 12,000 desservants. Cette proposition avait été inspirée à votre prédécesseur, monsieur le ministre, par le désir de déférer au vœu de l'Assemblée nationale, qui avait pris en considération, lors de la discussion du dernier budget, un amendement de M. le marquis de Valfons tendant à augmenter le traitement des desservants. En revenant sur une décision de la précédente Assemblée, et en écartant la proposition ministérielle, la Chambre des députés méconnaîtrait les véritables intérêts du peuple. Où donc, en effet, nos populations rurales trouveront-elles des amis aussi sincères, aussi dévoués que ces modestes curés de campagne dont l'existence tout entière est consacrée à l'instruction des ignorants, au soulagement des pauvres, à la consolation des affligés? Et si l'importance de leur ministère est reconnue de tous, comment prétendrait-on servir la cause populaire en refusant à ces humbles et utiles ouvriers une augmentation justifiée par l'insuffisance de leurs ressources et par l'aggravation toujours croissante des conditions de la vie matérielle, aggravation qui motive partout ailleurs une élévation des traitements?

Mais la commission ne se borne pas à refuser des augmentations utiles : elle porte la main sur des crédits essentiels et qui n'ont jamais cessé de figurer au budget.

D'abord elle efface le crédit de 38,000 francs pour la création de 30 nouvelles succursales et de 25 nouveaux vicariats. Est-il possible, cependant, de méconnaître la nécessité de multiplier progressivement les centres paroissiaux? A mesure que le développement de l'industrie augmente la population dans un même lieu, ou crée de nouveaux groupes d'habitants, comment pourrait-on se soustraire à l'obligation de pourvoir aux intérêts religieux et moraux de ces centres populeux? Ne voit-on pas les communes, les départements et l'Etat concourir avec un louable empressement à doter d'écoles les faubourgs des villes et les hameaux des campagnes? Ce n'est pas moi qui me plaindrai des allocations considérables proposées, de ce chef et à d'autres titres encore, au budget de l'instruction publique. Mais quand des législateurs, qui ne reculent pas devant une aggravation très-lourde des charges de l'Etat

pour développer l'enseignement primaire, se désintéressent des besoins de l'ordre religieux au point de supprimer un crédit trop modeste, à peine suffisant pour la moitié des paroisses ou des vicariats reconnus indispensables, ils s'exposent à être accusés de penser tout bas ce qu'un de leurs amis politiques disait tout haut naguère : « Nous ne voulons plus de nouvelles églises, parce que « nous voudrions pouvoir supprimer les anciennes. »

Et remarquez, monsieur le ministre, que la part contributive de l'Etat dans ces créations est presque insignifiante : elle se réduit au traitement du desservant ou du vicaire ; la paroisse à créer n'est reconnue que lorsqu'elle est pourvue d'une église, d'un presbytère et de tout ce qui est nécessaire au culte. De là ce chiffre si modique de 38,000 francs pour la France entière, chiffre que la préoccupation la plus étroite pourrait seule faire effacer du budget.

Je plaide ici la cause de tous mes collègues dans l'épiscopat ; mais je défends en particulier les intérêts des populations chrétiennes confiées à mes soins dans cette immense capitale et dans ses immenses faubourgs : la population d'un grand nombre de paroisses, dans mon diocèse, égale celle des villes moyennes et même des grandes villes de la province; plus d'un curé doit répondre de 60 ou 65,000 âmes. Tout autour de Paris, les terrains autrefois cultivés se couvrent d'habitations qui vont se rattacher aux communes de la banlieue, dont l'église, jadis centrale, se trouve maintenant située à l'extrémité d'une agglomération longue de plusieurs kilomètres. En présence de cette situation, qui laisse en souffrance les intérêts les plus élevés des populations, je considère comme une œuvre capitale la multiplication progressive des centres religieux, et ma conscience m'oblige de protester énergiquement contre une mesure qui rendrait cette œuvre impossible.

Au chapitre V, la commission du budget, en écartant la création du treizième canonicat de premier ordre au chapitre de Saint-Denis, propose de prendre en considération un amendement qui tend à supprimer, par extinction, tous les siéges de cet insigne chapitre.

Ici encore, le rapport est muet sur les motifs qui peuvent dicter cette étrange résolution ; ce silence est prudent, car il doit être malaisé de la justifier. Veut-on supprimer du même coup cette basilique admirable, l'un des plus magnifiques monuments de l'art chrétien, naguère restaurée à grands frais, aux applaudissements de la France? Ou veut-on que l'Eglise nationale par excellence, qui représente les plus glorieux souvenirs de notre histoire, ne soit plus qu'un édifice profane, sans culte et sans clergé? Ou trouve-t-on que ce soit trop de 260,000 francs pour assurer le service religieux de cette basilique

et la retraite des évêques qui, après avoir consumé leurs forces au service de l'Eglise et de la Patrie, trouvent dans le canonicat de Saint-Denis, la sécurité et le repos de leur vieillesse?

Le rapport propose ensuite de supprimer un crédit de 29,500 fr. destinés à entretenir des boursiers à l'Ecole des hautes études ecclésiastiques dites des Carmes.

Bien que fondée dans des bâtiments appartenant à l'archevêché de Paris, cette école intéresse toute l'Eglise de France. C'est comme une *Ecole normale* du clergé où, chaque année, des ecclésiastiques, envoyés par leurs évêques, viennent se perfectionner dans l'étude des lettres et des sciences, et se préparer aux grades des Facultés, pour se consacrer ensuite à l'enseignement dans les séminaires. Jamais création ne fut mieux justifiée que celle-là; et ceux qui, plus d'une fois, n'ont pas craint de reprocher aux prêtres leur peu de culture littéraire et scientifique, ne devraient-ils pas être les premiers à applaudir à une institution qui a tant contribué depuis trente ans à relever le niveau des études ecclésiastiques? Cent quatre-vingt licenciés et vingt docteurs ès-lettres, vingt licenciés et trois docteurs ès-sciences, voilà ce que l'école des Carmes a donné au clergé depuis sa fondation. Certes, la part de l'Etat dans les dépenses de cet établissement n'a pas été exorbitante. Et tandis que toutes les classes de la société sont appelées, dans des proportions diverses, à bénéficier des bourses que l'Etat et les départements entretiennent dans les lycées, dans les écoles normales, dans les diverses écoles du gouvernement, qui osera trouver excessive la somme de 29,500 fr. portée au budget de la France, pour encourager les études du clergé enseignant?

La commission rencontre ensuite, dans le projet ministériel, un crédit de 16,000 francs, annuellement proposé pour le traitement des chapelains de Sainte-Geneviève. Le rapport maintient cette proposition pour l'année 1877, mais en réclame la suppression définitive au budget de 1878.

Voilà donc encore un grand monument religieux cher à Paris et à la France qui devra cesser d'être desservi! Quand le roi Louis XV mettait la main à la construction de ce magnifique édifice, destiné à remplacer l'antique basilique de Sainte-Geneviève, on eût bien étonné nos pères, si on leur eût dit qu'un jour viendrait où la France, après avoir ruiné la puissante abbaye de qui dépendait cette église, refuserait à quelques prêtres le moyen d'y continuer le culte de l'aimable vierge demeurée, en dépit des révolutions, la patronne toujours chérie de la capitale! Mais le peuple d'aujourd'hui ne comprendrait pas davantage qu'on livrât à l'abandon le temple splen-

dide qui sert de mausolée à celle dont le nom est pour lui synonyme de protection et de délivrance. Certes, les souvenirs de cette nature ne sont pas de trop à notre époque : et plût à Dieu qu'ils fussent revenus au jour de nos malheurs de vivantes réalités! Plût à Dieu que Paris assiégé eût trouvé une Geneviève, Orléans et la France, une Jeanne d'Arc! Ah! du moins, qu'on ne décourage pas, dans le cœur du peuple, la fidélité de la reconnaissance et de la prière! Qu'on ne touche pas aux habitudes, puissantes encore, qui ramènent chaque année des multitudes autour du tombeau de la sainte patronne de Paris.

D'ailleurs, le clergé qui dessert l'église Sainte-Geneviève appartient à toute la France; il se recrute par voie de concours; il rend des services importants dans les chaires de Paris et de la province, et forme, dans le sanctuaire illustre dont il a la garde, comme une école permanente de prédication évangélique. Ici encore, le modeste crédit alloué par l'Etat n'est qu'un encouragement qui est loin de suffire aux besoins; la Chambre législative se ferait peu d'honneur à elle-même en le refusant.

Je viens au chapitre VI, qui clôt la liste des sacrifices demandés par la commission du budget : il s'agit des bourses des séminaires. Le rapport propose de réduire de trois cents le nombre de ces bourses. Cette fois, on formule un motif : c'est, dit-on, le grand nombre des boursiers qui, chaque année, abandonnent les études ecclésiastiques avant de recevoir la prêtrise.

Il y aurait beaucoup à rabattre de cette allégation : le nombre de ces défections n'est pas considérable. Mais enfin, il y a des défections, et nous ne pouvons le regretter; c'est une preuve de la sagesse qui préside à la direction des séminaires. L'état ecclésiastique n'est pas un état ou une profession commune : c'est une vocation sublime qui impose de lourds devoirs, de grands sacrifices, et qui demande beaucoup d'abnégation. L'Eglise procède avec une sage lenteur à l'admission définitive des candidats aux saints ordres. Dès lors, il est dans la nature des choses qu'un certain nombre de jeunes gens, qui s'étaient cru d'abord appelés à l'état ecclésiastique, soient jugés impropres par leurs supérieurs ou reculent eux-mêmes devant les graves engagements qu'il faudrait prendre. Par là, ils s'épargnent à eux-mêmes et ils épargnent à l'Eglise d'amères déceptions et des maux irréparables. M. le rapporteur voudrait-il, pour une petite perte d'argent, que l'on engageât témérairement ces jeunes existences dans les liens indissolubles du sacerdoce?

Ce qui arrive ici se produit également dans les écoles entretenues ou encouragées par les subventions de l'Etat; il y a toujours, dans

ces établissements, un certain nombre d'élèves qui, après avoir joui du bienfait des bourses ou demi-bourses, renoncent, pour un motif ou pour un autre, à la carrière à laquelle ils avaient d'abord aspiré.

Le motif allégué en faveur de cette réduction n'a donc aucun fondement ; il est nécessaire que le service des bourses des séminaires soit continué comme par le passé, si l'on ne veut pas préparer l'extinction du clergé en France. On sait que l'Eglise, dépossédée de tous ses biens, n'a aucune ressource à offrir à ces généreux enfants, sortant presque tous des classes les plus humbles et qu'elle veut élever à la dignité et au laborieux honneur du sacerdoce. Sans une assistance qui représente bien incomplétement les ressources dont on l'a dépouillée, elle serait hors d'état de suffire à cette tâche, et la conséquence de cet abandon serait de rendre à peu près impossible le recrutement de sa milice sacrée.

Je trouve, monsieur le ministre, dans le rapport du budget de la guerre, une proposition non moins étrange que celle que je viens de signaler. La commission propose « résolûment » (c'est l'expression du rapport) de supprimer « non-seulement la solde des aumôniers « militaires, mais encore l'indemnité pour frais de culte qui leur « est abusivement accordée parmi les dépenses des hôpitaux. »

La commission du budget pense-t-elle que la Chambre puisse, par une simple suppression de crédit, abroger une loi française ? Pourrait elle, par un tel procédé, supprimer la magistrature ou une autre classe de fonctionnaires ? L'institution des aumôniers militaires est l'œuvre d'une loi longuement délibérée en trois lectures, et votée par l'Assemblée nationale le 20 mai 1874. Un décret régulièrement rendu sur la proposition du ministre de la guerre, en exécution de l'article 7 de cette loi, a fixé le traitement des aumôniers. La commission trouve-t-elle le chiffre de ce traitement exagéré ? Elle n'oserait le dire, tant ce traitement est modique. Dès lors, c'est le principe même de la loi que l'on vise, car on ne concevrait pas qu'une Chambre législative maintînt une loi et refusât au gouvernement le moyen de l'exécuter.

Voilà pour le traitement des aumôniers. Quant aux frais du culte, ils ne sont pas abusivement accordés. L'art. 1er de la loi du 20 mai pose le principe en déclarant que « les rassemblements de « troupes seront pourvus, pour le service religieux, de tout ce « qu'exige le service des cultes reconnus par l'Etat. » Et l'art. 7 prévoit les frais de culte comme devant être alloués aux aumôniers en sus de leur solde.

Enfin, il n'est pas exact de dire, avec le rapporteur, que le ministre de la guerre institue de véritables aumôniers de corps de

troupe : l'article 2 de la loi a été scrupuleusement observé : les aumôniers titulaires et auxiliaires sont, en temps de paix, attachés aux lieux de garnison, et non pas au corps de troupe. Les cadres de l'aumônerie hiérarchisée par divisions et par corps d'armée ne doivent être remplis qu'en temps de guerre. Voilà le droit et le fait, et la commission poursuit des abus qui n'existent pas.

Ici encore, monsieur le ministre, comment ne pas s'étonner de voir une commission législative disputer à l'armée française, c'est-à-dire à toute la jeunesse française, la somme nécessaire pour mettre à sa portée les secours religieux que réclame la conscience ? Quand le service militaire, universel et obligatoire, s'impose à la nation comme une nécessité patriotique, comment méconnaître cette autre nécessité qui en découle, d'assurer à ces jeunes gens, qui donnent au pays leur personne et lui offrent leur vie, le moyen de conserver et de pratiquer leurs croyances religieuses ? Et quand ce grand devoir a été formulé par une loi, quand il est entré dans les institutions, convient-il d'y porter atteinte par la voie détournée d'une mesquine économie, dont le résultat pourrait être d'alléger de 400,000 francs le budget de la guerre, qui s'élève à 530 millions?

Je termine ces observations déjà trop longues en revenant au budget des cultes. L'ensemble des réductions proposées dépasse 2 millions. On me dit qu'en même temps le budget de l'instruction publique reçoit une augmentation d'environ 5 millions. J'applaudirai toujours aux sacrifices que le pays s'imposera pour répandre l'instruction et pour assurer la bonne éducation de la jeunesse. Mais je me demande si la fortune de la France est descendue à ce point qu'elle ne puisse doter son enseignement qu'en dépouillant son culte.

Je ne me permets pas, monsieur le ministre, de rechercher sous quelles inspirations les mesures que je viens de combattre ont pu être proposées. Non, je n'admets pas que des hommes honorés du mandat législatif se laissent dominer par un sentiment d'hostilité envers l'Eglise ; ils savent que la religion est une institution aussi nécessaire à la France que d'autres qui lui coûtent plus cher, et qu'une société sans religion est une pure chimère, qui n'a jamais existé et qui n'existera jamais.

Mais ce qu'on peut affirmer sans hésitation, c'est que les membres de la commission, en traitant avec cette rigueur les institutions religieuses, ont mis complétement en oubli l'intérêt du régime récemment inauguré parmi nous. Au moment où l'on tente pour la troisième fois d'établir en France le gouvernement républicain, la sagesse ne commande-t-elle pas de ne négliger aucun moyen pour

faire réussir un essai qui a déjà deux fois échoué? Or, l'expérience nous a appris que la république unitaire, qui a contre elle les traditions du pays et les difficultés qui résultent pour un tel régime d'une agglomération de 35 millions d'habitants, n'a pu se soutenir parce que les hommes chargés de la gouverner n'ont pas voulu respecter les croyances religieuses et n'ont pas su maîtriser les abus de la liberté. Ne conviendrait-il pas de ménager toutes les forces conservatrices, de faire appel à toutes les influences salutaires, si l'on veut que cette troisième tentative ne finisse pas misérablement comme les deux précédentes?

Peut-on nier que la morale chrétienne, que l'esprit de l'Evangile, que les habitudes de piété envers Dieu et de charité pour le prochain, soient le frein le plus puissant contre les passions déréglées qui déshonorent les peuples et appellent, comme remède nécessaire, les régimes despotiques?

Nos législateurs, s'ils comprenaient bien leur mission, devraient voir, dans l'action de la religion, le plus utile auxiliaire. Dès lors, ce ne sont pas de mesquines réductions qu'ils doivent proposer sur le budget des cultes, de tous le moins largement doté. L'intérêt de leur cause, comme celui du bien public, leur conseille plutôt de combler les lacunes laissées, en ce qui concerne les services religieux, par les précédents gouvernements. Aussi l'étonnement s'ajoute pour moi à la tristesse, quand je vois des hommes dont je persiste à vouloir respecter les intentions, méconnaître d'une manière si évidente les intérêts dont ils ont la garde.

Au moment où j'achevais ces lignes, le *Journal officiel* portait à ma connaissance les graves paroles que vous avez prononcées, monsieur le ministre, sur ce sujet devant le Sénat. Je ne suis point surpris de retrouver sur vos lèvres l'expression des patriotiques inquiétudes que j'éprouve devant les périls d'une politique imprudente, dictée par l'esprit de parti. Je n'en ai que plus de confiance dans la fermeté et la sagesse avec lesquelles vous vous ferez, au sein du gouvernement et devant les Chambres, le défenseur des grands intérêts qui demeureront toujours inséparables de l'Eglise et de notre pays.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération,

† J. Hippolyte,
cardinal, archevêque de Paris.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

(Voir les deux numéros précédents)

II

Suite de la séance du 19 juillet

Il n'y avait rien à répondre à l'admirable discours de Mgr Dupanloup. M. Jules Simon prétendit cependant répliquer, et il le fit avec une habileté de comédien, une audace d'hypocrisie qui étonna même ses amis et qui indigna ses adversaires. M. Jules Simon, directeur du *Siècle*, où, tous les jours, la religion catholique est insultée et calomniée, se posa en défenseur du catholicisme, et il le fit avec cette onction doucereuse, cette tortuosité de serpent qui a pu faire dire que, si Mgr Dapanloup avait parlé en sénateur laïque, M. Simon, lui, avait parlé en évêque. A la fin, la droite, qui s'efforçait de se contenir, exprima ses sentiments de dégoût par la bouche de M. de Gavardie, qui put bien être rappelé à l'ordre, mais qui vengea courageusement la vérité et la loyauté.

Voici l'incident provoqué par les paroles du philosophe universitaire :

M. Jules Simon. — Je ne suis point l'ennemi de la religion catholique, qui est une chose sainte et auguste, dont le culte est si poétique, qui enveloppe l'enfance des souvenirs les plus doux et qui compte dans ses rangs tant de grands penseurs. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Si l'on faisait des lois qui fussent contraires à la liberté et aux droits légitimes de la religion catholique, — c'est une hypothèse que je fais et qui sans doute ne se réalisera pas, — je ne laisserais à qui que ce soit, non, pas au catholique le plus fervent, le droit de venir la défendre.

Nous sommes tous dévoués à la liberté de conscience. (Vive approbation à gauche.)

Seulement la question se pose comme suit :

Réclamez-vous au nom de la religion des droits légitimes, la liberté? prenez! Réclamez-vous des empiètements sur les droits de l'Etat? non!

L'ancien régime disait ce que je dis là.

Et quoiqu'il eût une religion d'Etat, il ne supportait pas que cette religion cherchât à empiéter.

Bossuet lui-même n'a-t-il pas défendu ces principes?

M. de Gavardie. — Il les a reniés après.

M. Jules Simon. — Parlez pour vous, monsieur de Gavardie, et non pour Bossuet.

M. de Gavardie. — Vous savez bien que ce que je dis est exact. (Bruit.)

M. Jules Simon. — Personne ici n'a la parole pour Bossuet. (Rires et applaudissements.)

M. de Gavardie adresse à l'orateur une nouvelle interpellation. (Bruit à gauche.)

M. le président. — Monsieur de Gavardie, vous ne cessez d'interrompre. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Gavardie. — J'accepte le rappel à l'ordre. (Murmures.)

M. Jules Simon cite l'opinion d'écrivains et de ministres qui ont maintenu les vrais principes de la liberté moderne. Il signale certains ministres du second empire, et notamment M. Rouland. M. Dupin n'a-t-il pas lutté également pour cette cause?

M. de Gavardie interrompt de nouveau.

M. le président. — Monsieur de Gavardie, vous êtes soumis au règlement comme les autres. Je vous invite à garder le silence.

M. Jules Simon. — C'est dans l'intérêt même de la religion catholique que je voudrais que cette Eglise ne cherchât point à trop accentuer ses revendications, et la création de deux sortes de diplômes ne soulèvera-t-elle pas des comparaisons regrettables?

Sera-ce là, Monseigneur, le moyen d'avoir la paix? Non. C'est nous qui voulons la paix. Nous sommes un peuple religieux, laïque et indépendant; nous n'abandonnerons pas le principe de la liberté civile, et nous n'admettrons que la seule domination de la loi, dont nous sommes aussi soucieux que quiconque. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. de Gavardie. — J'ai été rappelé à l'ordre; personne mieux que moi ne comprend la nécessité du règlement. Mais M. le président sait qu'on a toujours toléré dans une certaine mesure...

Voix à gauche. — Mais vous la dépassez toujours, la mesure. (On rit.)

M. de Gavardie. — Qu'on a toujours toléré, dis-je, certaines interpellations involontaires, une explosion de sentiments qui, d'ailleurs, ne trouble pas l'ordre. (Exclamations.) On répond parfois ainsi par un mot à tout un discours. (Nouvelle interruption à gauche. — Oh! oh!) Ce que je ne saurais admettre, c'est qu'on

vienne à la tribune sous un masque de modération. — (Interruptions à gauche. — A l'ordre!)

M. le président. — Vous venez d'employer une expression blessante à l'égard d'un de vos collègues; je vous invite à la retirer.

M. de Gavardie. — Mes paroles ne s'appliquent pas aux intentions, mais les faits m'appartiennent, et quand M. Jules Simon vient parler, non pour lui personnellement, mais au nom du parti républicain, et en affirme les sentiments religieux, quand ce parti se déclare hautement l'ennemi de tous les principes religieux... (Vive interruption et protestations à gauche.)

M. le président. — Je vous ai donné la parole pour un rappel à l'ordre, mais je ne puis tolérer, au nom même de la dignité du Sénat, que vous vous serviez d'expressions blessantes au nom d'un parti honnête.

M. de Gavardie. — J'ai le droit de dire ce que j'ai dit au nom de la conscience publique; je crois remplir un devoir. (Murmures prolongés.)

M. le président. — Si vos explications avaient été une atténuation de vos paroles, j'aurais pu retirer le rappel à l'ordre, mais puisque vous persistez, je le maintiens. (Voix nombreuses; très-bien! très-bien!)

Pour comprendre l'indignation de M. Gavardie et réfuter tout le discours de M. Jules Simon, il suffit, après avoir rappelé que celui-ci est le directeur du *Siècle*, de citer quelques passages d'un de ses livres, la *Politique radicale* :

1re *citation.* — Quelle est la doctrine de l'école radicale en matière de liberté religieuse?... *Point de salaire au clergé*, *point d'alliance avec Rome*, *point de concordat.*

2e *citation.* — Maintenant, j'irai bien plus loin, et je demanderai sans ambages *le droit d'outrager une religion...* Quand sur de pareilles matières on a une conviction, ce n'est pas avec douceur qu'on prêche, ce n'est pas en respectant les erreurs de ses adversaires. C'est en les *heurtant de front*, *en les accablant*, *en les outrageant...* La prédication où ne perce pas *une haine vigoureuse*, ce n'est rien.

Et si l'on veut savoir quel est l'esprit conservateur de ce radical, qui n'a pas craint de dire, en répondant à Mgr Dupanloup : « Dans tous les principes très-généraux, j'ai l'honneur et le bonheur de me trouver d'accord avec vous, » qu'on lise encore ce passage de la préface de la *Politique radicale :*

3e *citation.* — Quelle doit être la doctrine de l'*école radicale* en matière de presse? la liberté *totale*; en matière de réunion? la liberté *totale,* point d'autorisation préalable, point de restriction... Quelle doit être la théorie sur l'organisation de la justice? l'*élection des juges*, la généralisation du jury; sur l'impôt? l'impôt *unique*; sur les douanes? *abolition...*; sur les communes? affranchissement de la tutelle administrative, *liberté totale* dans la gestion de leurs affaires, élection du maire par le suffrage universel... Plus d'arcanes dans la politique étrangère; point d'armée permanente... Noble programme, qui contient la revendication *la plus complète* de *tous les droits.*

Voilà le fond de la pensée du comédien qui a *joué* devant le Sénat le rôle de conservateur et de catholique dans la séance du 19 juillet : nul ne contestera le talent qu'il a déployé, mais qui voudrait suivre un pareil comédien voudrait évidemment être trompé.

III

Séance du 20 juillet.

La séance du 20 juillet n'a pas offert moins d'intérêt que celle du 19: un discours de M. Laboulaye, un discours de M. Waddington, un discours de M. le duc de Broglie; il y avait de quoi satisfaire les plus difficiles. M. Laboulaye, qui est professeur au collége de France, a répondu à l'attente de ceux qui comptaient sur la sincérité de son libéralisme, — chose si rare! — et sur la loyauté de sa parole. Il est l'ami politique de M. Waddington; il aime l'Université, il aime la République; mais il redoute précisément pour M. Waddington l'adoption de son projet de loi et il craint que la haine montrée par les défenseurs de ce projet ne justifie la défiance des catholiques à l'égard de la forme de gouvernement qu'il préfère. Nous reproduisons les passages les plus importants de son discours.

M. Laboulaye. — Je vous demanderai d'abord la permission de ne pas faire de profession de foi religieuse. (Sourires d'approbation à droite.) La croyance de chacun est un secret entre la conscience et Dieu. (Très-bien!) On respecte l'Eglise en lui assurant la liberté : on n'est pas obligé de s'engager davantage.

Hier, la discussion a fait plus d'un pas. Je tiens, quant à moi, pour

constant que Mgr l'évêque d'Orléans a démontré deux points auxquels on n'a pas répondu : le premier, c'est qu'il y a quelque chose d'étrange à venir proposer ici le changement d'une loi qu'on n'a pas encore essayée. (Très-bien ! à droite.)

A gauche! — On a répondu!

M. Laboulaye. Je crois qu'on n'a pas répondu.

L'honorable M. Jules Simon, dont personne plus que moi n'admire le talent, — je dirai même que personne plus que moi ne le redoute, puisque j'ai à lui répondre en ce moment, — M. Jules Simon a demandé pour la loi un petit changement, a-t-il dit, un tout petit changement !

Qu'est-ce, en effet, que deux pauvres jurés pris au hasard? Ne peut-on pas retrancher cela de la loi? En d'autres termes, l'honorable M. Jules Simon demande un seul changement et que l'on peut accepter facilement, ce serait d'effacer le nom d'université libre et de mettre à la place : Répétitions et préparations pour le baccalauréat, le droit et la licence. (Rires approbatifs à droite.)

C'est là un de ces arguments qui ont justement prise sur une grande Assemblée, car une Assemblée ressent plus vivements peut-être qu'un individu ces espèces de pulsations de la conscience humaine. Non, il n'est pas juste de condamner les lois à cette mobilité perpétuelle !

Le second point est celui-ci : vous blessez des droits acquis. Je sais bien ce qu'on répond : Peut-il exister des droits acquis contre la puissance publique? Oh ! sans doute, s'il y avait des droits acquis contre la puissance publique, il faudrait se résigner ;... mais il y a là une confusion qu'il est bon de dissiper.

Nous avons, en France, une longue et vieille habitude de conférer à l'Etat une foule d'attributions. Ces attributions ne lui sont pas toutes essentielles, et les efforts actuels de la science libérale, représentée par des hommes comme M. Stuart-Mill en Angleterre, tendent précisément à fixer la limite du droit de l'Etat, à déterminer ceux qui lui appartiennent légitimement, et ceux qui sont simplement des services publics confiés à l'Etat aujourd'hui, et qui demain pourraient être remis à la libre initiative des particuliers. (Très-bien ! à droite.)

Est-ce que l'enseignement est de même nature que la justice, que la guerre, qne la marine, que les finances? Est-ce qu'il n'y a pas une foule de pays où l'Etat ne se charge pas de l'enseignement, et où l'enseignement n'est pas moins donné qu'ailleurs?

Il y a là un service public, pas autre chose : l'Etat entretient des établissements à lui, de manière à empêcher le niveau de l'ensei-

gnement de baisser; il a raison, et je l'approuve; mais en résulte-t-il que l'Etat seul ait le droit d'enseigner? Cela me semble contraire, je vous l'avoue, à tout ce que mes maîtres dans la science libérale m'ont enseigné depuis quarante ans! (Très-bien! très-bien! à droite. — A gauche : Il s'agit de la collation des grades!)

J'entends qu'on me dit : Ce n'est pas de la liberté d'enseignement, c'est de la collation des grades qu'il s'agit! Mais je demande à mes collègues de me laisser arriver à mon but en suivant le chemin que je me suis tracé.

Il y a donc là, je le répète, un service public, et non pas un droit essentiel et naturel de l'Etat dont la suppression présenterait un péril pour la sûreté publique; et pour m'expliquer plus nettement, je suis un peu étonné de voir que les hommes qui combattent la liberté de l'enseignement soient si disposés à remettre au pays la nomination des maires. C'est une bien autre concession!

La nomination des maires, voilà ce que j'appelle une question qui intéresse fortement les prérogatives et la liberté de l'Etat. Mais il n'en est pas de même de l'enseignement public; et, par conséquent, dire que l'enseignement public ou la collation des grades appartient à l'Etat forcément, en vertu de ses attributions propres, c'est constater simplement un fait, ce n'est pas prouver un droit. Aujourd'hui, sans doute, l'Etat est chargé de délivrer les grades; mais une loi peut demain lui ôter ce privilége, sans pour cela l'offenser; si bien que ce grand argument des droits de l'Etat me paraît, quand à moi, une illusion.

Le fond, c'est qu'aujourd'hui l'Etat est chargé d'un service public; il peut être bon de le lui conserver, ou de le conserver avec lui, ou de le réduire; nous sommes ici en présence d'une question à débattre, et l'on ne peut pas nous réfuter en alléguant le grand nom de l'Etat.

Sur ce second point, par conséquent, j'ai le droit de dire qu'hier Mgr l'évêque d'Orléans, en parlant des droits acquis, défendait une vérité incontestable.

L'Etat a consenti à déléguer la collation des grades : je demande s'il n'y a pas là un engagement pris? Cet engagement, d'ailleurs, n'est pas de nature à mettre en péril la souveraineté nationale. L'Etat s'est simplement dessaisi en partie — et encore dans quelles limites? — d'une prérogative qu'il peut partager. Sur ce point encore, je n'ai pas entendu hier de réponse.

J'arrive maintenant au fond même de la question.

La loi qu'on vous propose est-elle libérale? est-elle équitable? est-elle politique? Voilà les trois points que je voudrais examiner.

Est-elle libérale?

J'avoue que j'ai peine à m'expliquer comment une loi qui rétablit le monopole universitaire peut être considérée comme une loi de liberté. (Rires approbatifs à droite.)

.....Il va se faire là une grande expérience, expérience qui doit profiter également au clergé et aux laïques: au clergé, parce qu'on lui donne satisfaction en lui permettant de fonder des écoles; aux laïques, parce qu'on va bientôt voir si la France n'est pas, comme je le pense, profondément laïque, respectueuse du clergé, mais amoureuse, je le répète, des institutions laïques.

Eh bien, vous allez étouffer tout cela?

Quelle sera alors la situation de l'Université? Elle en aura la responsabilité, et on dira que si on avait laissé la liberté, on était libre des deux parts: on aura échangé cette liberté contre le monopole universitaire. Qu'y gagnera l'Université? Elle retombera dans sa somnolence ordinaire, — elle sera, elle aussi, une de ces institutions que l'Europe nous envie. Vous aurez détruit la concurrence, la vie même de l'Université et jeté sur elle une défaveur qu'elle ne mérite pas. Je connais bien des membres de l'Université; eh bien, je vous assure qu'ils sont partisans de la nouvelle loi et qu'ils ont reconnu qu'elle était juste. A cela, vous préférez un autre système, vous dites: L'Eglise sera asservie. Rappelez-vous ceci: l'esclavage est une chaîne qui asservit deux personnes; le maître et l'esclave y sont attachés: tous deux sont esclaves.

Ce sera donc une chose fatale pour les établissements libres, une chose fâcheuse pour les établissements universitaires; ceux-ci y perdront la concurrence, c'est vrai, mais au fond ils y perdront la vie.

Maintenant, j'arrive à la collation des grades. Je demande si cette loi est équitable, et, sur ce point, j'avoue que je n'ai pas encore entendu d'objection qui me paraisse fondamentale.

Tout le monde dit: « Mais quel rapport y a-t-il entre la collation des grades et l'enseignement? Ce sont deux choses parfaitement distinctes. » On peut le soutenir, en thèse générale, de bien des façons; mais quand on arrive au fond des choses et qu'on examine ce que sont les grades, alors on est d'un autre avis. Voyons donc ce que sont ces grades.

Il y a d'abord les grades en théologie, dont je ne parlerai pas, et je ne pense pas que vous teniez beaucoup à ce que l'Etat ait seul le droit de faire des docteurs en théologie qui ne soient pas reconnus par l'Eglise.

Viennent ensuite les facultés des sciences et celles des lettres.

Là, je m'explique la façon dont M. le ministre de l'instruction publique a défendu la loi à la Chambre des députés.

Il a dit : Vous demandez la collation des grades ; croyez-moi, ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel, c'est la liberté. Cela est vrai pour les facultés des lettres et pour les facultés des sciences, au moins jusqu'à un certain point. Ces facultés n'enseignent pas. On y fait bien des cours ; mais, en réalité, on n'y fait pas de cours préparatoires à la licence, du moins cela se fait dans une petite proportion. On peut très-bien, dans une université libre, élever des jeunes gens dans les sciences et dans les lettres, et les présenter à la licence ; le juge sera alors complètement désintéressé. J'ajoute que, quant au doctorat, c'est un livre que présente le candidat. On le discute publiquement ; au fond, la valeur du doctorat consiste dans la valeur du livre présenté. Il n'y a pas là quelque chose qui offre de l'importance. Que le grade soit donné par une université libre ou par l'Etat, c'est le livre qui fait le titre de l'ndividu.

Mais il en est tout autrement quand il s'agit de facultés de droit et de facultés de médecine, que la langue populaire, plus juste que la langue officielle, nomme des écoles de droit et des écoles de médecine.

On vous a dit qu'il y avait quatorze ou quinze mille étudiants de l'enseignement supérieur. Sur ces quinze mille étudiants, combien y en a-t-il pour la médecine et pour le droit? Je ne crois pas me tromper en disant : Quatorze mille.

Or, comment ces élèves des facultés de droit et de médecine sont-ls élevés? Ils sont obligés de suivre des cours qui sont coupés, chaque année, par un ou deux examens. Il y a, pour faire son droit, quatre examens et la thèse, cela fait cinq épreuves en trois ans. Et si on fait le doctorat la quatrième année, il y aura huit épreuves en quatre ans. Eh bien, voulez-vous me dire comment il est possible de donner un enseignement libre à côté d'un enseignement pareil? Comment il est possible, si on ne donne pas soi-même les grades aux élèves qu'on a chez soi, comment il est possible qu'on soit autre chose qu'un préparateur d'examens?

Comment voulez-vous qu'un professeur libre fasse autre chose que de s'enquérir des idées, des habitudes du professeur qui examine?

C'est là une chose forcée et, par conséquent, la même démonstration que pour le droit et la médecine : c'est celui qui a l'examen qui possède l'enseignement. (Très-bien! très-bien! à droite.) Il n'y a pas de réponse possible à cela.

Toutes les fois que vous aurez des examinateurs, ce seront eux

qui feront la science; et c'est poussé à ce point qu'il est défendu aux examinateurs de l'Ecole polytechnique de publier des manuels, parce que, s'ils le faisaient, on n'étudierait pas la science, mais le manuel. (Très-bien!) Mais je vais plus loin. Voici les professeurs des écoles libres réduits au métier de préparateurs d'examens. Est-ce que vous pouvez soutenir que c'est là de la liberté? est-ce que la liberté peut se comprendre sans une certaine égalité?.....

Mais, voyez où nous en arrivons. On dit : C'est une chose énorme que le diplôme. Pour les certificats d'études on peut s'en remettre aux particuliers, mais pour l'entrée dans les fonctions publiques, hélas! nous savons tous ce que sont les gens qui arrivent avec un diplôme. Aussi l'Etat s'est mis sur la défensive : il a établi des examens à l'entrée des carrières.

Ainsi M. le ministre de la justice a fait une excellente chose en établissant des concours pour entrer dans la magistrature. Que l'Etat se défende de cette manière, rien de mieux; il y a là mille moyens de se tirer d'affaire. Pour les médecins, par exemple, je le disais dans la précédente Assemblée, la question présente de l'importance : mais qu'un avocat possède un diplôme qui ait plus ou moins de valeur, ce n'est pas ce diplôme qui fera sa fortune, ce sera le talent (très-bien! très-bien! à droite); et défendre ce droit de l'Etat de fabriquer seul des avocats, c'est excessif, vous en conviendrez. Je ne vois pas pourquoi on ne serait pas avocat au même titre qu'on est négociant ou fabriquant. Qu'on exige certaines études, je le veux bien; mais qu'il faille des études exceptionnelles, cela me semble exorbitant.

Pour les médecins, c'est autre chose; à leur égard, la grande difficulté de nos études dans la préparation de la loi, c'était de trouver des juges, car ces juges doivent être des hommes qui aient l'habitude de l'enseignement. Il ne faut pas croire que tous les membres de l'Institut qui n'ont pas l'habitude de l'enseignement rempliront les conditions voulues.

Pour les médecins, j'ai reçu peut-être vingt mémoires imprimés signés de docteurs qui tous demandent la même réforme, qui réclament un jury professionnel, c'est-à-dire un jury qui donne le droit d'exercer, en d'autres termes, que chaque université enseigne, qu'elle fasse ses examens de fin d'année et qu'elle donne ses diplômes; mais, pour avoir l'exercice, il faudra passer devant un jury d'examen.

Or, ce jury, nous l'avons; ce sont les médecins d'hôpitaux, et ils donnent des garanties que, selon moi, les professeurs universitaires ne présentent pas. Les professeurs de l'Université certifient que l'élève a parfaitement répondu et qu'il a satisfait à certaines

épreuves; mais si vous voulez organiser le jury d'examen comme en Prusse, c'est-à-dire si, pendant trois à quatre jours, vous voulez que le futur médecin fasse une opération de clinique, un accouchement, une dissection, certainement le jury professionnel vous donnera plus de garantie de la pratique du futur médecin que le système actuel. (Applaudissement.)

... Je dis donc que le fond de la question est celui-ci : C'est que vous faites pour le droit et la médecine ce qui n'existe pour aucun autre système d'examen en France, que partout vous prenez des examinateurs qui n'enseignent pas, qui sont supérieurs aux gens qui enseignent; tandis que, pour le droit et la médecine, vous faites examiner les élèves par des gens qui enseignent leurs propres élèves. Je dis que ceci n'existe nulle part; pour le baccalauréat, vous avez un jury supérieur; pour l'Ecole polytechnique, pour l'Ecole de Saint-Cyr, vous avez des examinateurs spéciaux; mais jamais on n'a eu l'idée de dire : Voilà deux professeurs qui enseignent; l'un sera le juge de l'autre. C'est là qu'est le défaut de la loi, c'est là qu'en est l'excessive inégalité. (Très-bien! très-bien! à droite.)

J'arrive maintenant à la dernière question. La loi est-elle politique? Ici je commencerai par mettre à part le Ministère. Le Ministère s'est trouvé en présence d'une agitation électorale; il a cru, j'en suis convaincu, qu'en sacrifiant une partie de la loi, — et une partie qui lui semble insignifiante, — il sauverait le reste de la loi.

Voix à droite. — C'est cela!

M. Laboulaye. — Eh bien, cette idée, on pouvait l'avoir; moi, je ne l'ai pas eue. Je crois qu'on s'est trompé; mais, enfin, il y a là une idée qui pouvait se défendre, et je n'accuse pas le Ministère.. Je dis simplement qu'il y a là, selon moi, une erreur, une faute politique. La grosse question, car il faut la mettre en son plein jour, est celle-ci : Qu'est-ce que les catholiques ont à craindre ou à espérer de la République? Eh bien, messieurs, ici, à cette tribune, j'ai souvent parlé pour l'établissement de la République, et vous savez avec quelle peine et quels ménagements nous prenions la parole! Que disions-nous toujours? La République appelle à elle tout le monde, elle ne fait d'exception pour personne. C'est le seul gouvernement qui ne sera pas le gouvernement d'un parti. Voilà ce que nous avons dit, et je répète, nous étions tous d'une sincérité complète.

Un sénateur. — Nous le sommes encore!

M. Laboulaye. — Je le demande : croyez-vous que les catholiques trouveront que la République les ménage ?

Je ne dis pas que le Ministère a voulu attaquer la religion catholique ; à Dieu ne plaise! Et je sais même que l'honorable M. Dufaure est meilleur catholique que moi. (Rires.) Mais je dis que ces choses ne sont pas ce que veulent les ministres, elles sont ce que veut l'opinion, ce que veut le sentiment public.

Il suffit de lire les journaux pour voir que le vote de la loi serait une victoire sur les cléricaux.

Voix à droite. — C'est évident! (Bruit.)

M. Laboulaye. — Je crois qu'il n'y a pas à le nier.

Voix à gauche. — Personne ne le conteste!

Un sénateur. — Les cléricaux ne sont pas des catholiques! (Nouveau bruit.)

M. le président. — Messieurs, veuillez ne pas interrompre!

M. Laboulaye. — Vous dites que les cléricaux ne sont pas des catholiques...

Une voix. — Ce n'est pas la même chose! (Réclamations à droite.)

M. Laboulaye. — J'admets parfaitement qu'il y a dans le catholicisme une partie militante, souvent très-militante, qui ne m'épargne pas plus que vous. Mais croire qu'en refusant la liberté d'enseignement à ceux que vous appelez les cléricaux, vous ne blessez pas tous les catholiques, c'est une illusion. (Oui! oui! à droite. — Protestations à gauche.)

Oh! je sais qu'on trouve toujours de bons catholiques qui ne sont pas catholiques du tout, comme on trouve de bons curés qui ne sont pas chrétiens, mais je dis qu'il n'est pas besoin d'avoir une grande expérience politique pour sentir que vous blessez un nombre considérable de citoyens français!

Devez-vous faire cela? Je dis que c'est une des plus grandes fautes que vous puissiez commettre. Je dis que vous donneriez aux partis les torts que vous leur reprochez, et que, quand vous aurez bien convaincu les catholiques que la République ne fera rien pour eux, ils en concluront qu'ils ne peuvent pas s'entendre avec la République et l'accepter. (Réclamations à gauche. — Bruit.)

M. le comte Rampon. — L'orateur sait bien que ce n'est pas l'opinion du centre gauche qu'il exprime!

M. Laboulaye. — M. le comte Rampon me dit que ce n'est pas l'opinion du centre gauche que j'exprime. Personne ne se trompe ici, je crois, sur mon langage. Il est bien clair que je parle en mon nom seul, avec le regret de ne pas être avec mes amis, et que, par conséquent, je n'engage que moi. Seulement, si je n'en-

gage que moi, j'ai le droit de tout dire : si je me trompe, c'est à mes dépens ; mais si j'ai raison, je crois que je rends un grand service aux amis de la liberté... (Applaudissements à droite.)

Un sénateur. — Et vous le faites avec un grand courage !

M. Laboulaye..... car il ne sera pas dit que, dans cette question qui intéresse la liberté de l'enseignement, la première de toutes, les catholiques seuls l'ont défendue, et qu'il n'y a pas eu un libéral à la tribune qui ait pris en main sa défense. (Nouveaux applaudissements à droite.)

M. Jules Favre. — C'est la domination qu'ils veulent !

M. Laboulaye. — L'honorable M. Jules Favre m'interrompt pour dire que les catholiques veulent dominer. Mais c'est la querelle de l'Eglise et de la société civile; elle dure depuis Boniface VIII. Vous pouvez résister, combattre ; mais franchement est-ce que vous avez peur aujourd'hui d'une invasion cléricale? (Rires à droite.) Est-ce que dans un pays comme celui-ci, au moment où les élections viennent de se faire, vous ne voyez pas que le péril n'est pas de ce côté? (Approbation à droite.) M. Jules Simon a dit hier : Si le Ministère a présenté la loi, c'est qu'il y avait un mouvement électoral ; c'est pour cela qu'il a pu abandonner le principe de ne pas toucher trop vite aux lois ; il est venu ici exécuter la volonté des électeurs, et vous avez applaudi, Messieurs. Eh bien, cette phrase de M. Jules Simon est une de ces phrases générales qui sont susceptibles de plusieurs sens. Et ici je lui demanderai s'il croit qu'il suffise que des électeurs attaquent une liberté quelconque pour qu'un ministère n'ait qu'à s'incliner. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Je demande s'il croit qu'il suffise que des électeurs ne veuillent pas de la liberté de l'enseignement pour que le Ministère n'ait qu'à s'incliner. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Je me fais une toute autre idée du rôle d'un gouvernement. Un gouvernement, dans le domaine des intérêts, est fait pour s'incliner devant la majorité. La majorité veut des chemins de fer, des canaux ; il doit faire ce que la majorité désire. Il doit autant que possible vivre en bonne intelligence avec elle. Mais le jour où celle-ci vient attaquer des libertés vitales, je dis que ce jour-là le Gouvernement est le protecteur-né des minorités. (Approbation à droite.) Car, s'il en était autrement, la République ne serait que la lutte perpétuelle des partis s'arrachant le pouvoir pour s'opprimer les uns les autres ! (Applaudissement à droite.) Et au lieu d'être un gouvernement de liberté, ce serait le plus oppresseur des gouvernements ! (Nouveaux applaudissements.)

J'estime donc qu'en ce point le Ministère s'est trompé. Je le répète, je ne l'accuse pas; je crois que ses intentions étaient droites; mais, selon moi, il y a là une erreur fâcheuse. Pour moi, j'imagine que la France n'a pas trop d'enfants, que nous devons tous nous réunir, que nous n'avons pas à nous diviser maintenant, et que quand Mgr l'Évêque d'Orléans venait dire à cette tribune: « Ce n'est pas ainsi que nous fonderons la République, » on peut lui répondre: « Fondons la République sur le pied de l'égalité et de la liberté. » (Très-bien! très-bien! à droite.)

Voix à gauche. — Ceux qui vous approuvent ne l'ont pas votée, la République!

M. Laboulaye. — Si je suis partisan de la liberté d'enseignement, cela ne m'empêche pas d'être républicain et de défendre mes idées, de remplir ici mon devoir au risque de déplaire à droite ou à gauche; je le répète, en ce moment, nous sommes à un de ces pas difficiles, à un de ces tournants où un gouvernement doit se décider à prendre à droite ou à gauche, sous peine de verser, et de verser dans l'abîme.

Si vous voulez faire de la République le gouvernement de tous, vous ne devez pas voter cette loi, car elle n'est pas une loi de liberté. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Si vous la votez, demain commenceront des difficultés nouvelles; demain recommencera cette éternelle lutte que j'ai vu engagée depuis tant d'années, parce qu'on n'a jamais voulu la pacifier de la seule façon possible, par la liberté! Et je le dis en descendant de cette tribune: il n'y a qu'un moyen de dissoudre les partis, de fonder les gouvernements: c'est la justice et la liberté.

Votre loi n'est pas libérale, elle n'est pas équitable, elle n'est pas politique, je ne la voterai pas! (Applaudissements prolongés à droite.)

(*La fin au prochain numéro.*)

L'INCIDENT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Nous avons fait connaître, dans notre numéro du 8 juillet, l'incident relatif aux compositions du dernier concours d'admission à l'Ecole polytechnique, incident qui a provoqué le procès en diffamation dont nous rendons compte ailleurs, et la formation d'une commission dont le *Journal officiel* vient de publier le rapport (numéro du 23 juillet). Voici ce rapport,

écrit par M. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1) :

Monsieur le ministre,

Chaque candidat à l'Ecole polytechnique ne subissait autrefois qu'un seul examen d'admission. Les compositions très-peu nombreuses et considérées comme accessoires avaient pour but seulement d'écarter les élèves trop faibles en littérature ou trop inhabiles en dessin. L'examinateur pouvait, à son gré, étendre le programme en tenant compte des connaissances non exigées, ou le restreindre en recevant un élève qui, supérieur sur quelques points, aurait négligé tous les autres. L'autorité des examinateurs, pendant plus de quarante ans, a été absolue et sans contrôle ; jamais cependant, on ne les a accusés d'injustice ; le succès d'un élève réellement fort a toujours été considéré comme certain, et la porte de l'Ecole ne s'est jamais ouverte pour les candidats incapables de suivre les cours avec fruit.

On a voulu davantage. Les conseils qui dirigent l'Ecole ont cherché à plusieurs reprises, en accroissant le nombre des épreuves, à diminuer la part inévitable du hasard. Seize examens ou compositions sont imposées aujourd'hui à tout candidat admis, et jugés par seize examinateurs différents. Dix d'entre eux donnent des notes comprises entre 0 et 20, qui, soumises à un calcul minutieusement réglé, déterminent irrévocablement le nombre des points de chaque élève et son rang sur la liste. Les candidats trop faibles dans l'une des épreuves peuvent être exclus, quel que soit le rang qu'ils occupent ; mais le jury d'admission s'interdit la possibilité de les remplacer, comme on le faisait autrefois avec grand profit pour l'Ecole, par ceux qui, sans avoir un nombre de points suffisant, auraient fait paraître, en certaines facultés, une intelligence réellement distinguée. On veut non-seulement être juste, comme on l'a toujours été à l'Ecole polytechnique, mais enlever à l'esprit le plus défiant la possibilité d'un soupçon et d'une plainte raisonnable ou plausible.

C'est pour cela qu'au seul bruit d'une fraude commise au début du dernier concours, les candidats, les professeurs, et bientôt le pays tout entier, par l'organe de ses représentants, ont exprimé la

(1) La commission était ainsi composée : MM. Caillaux, ancien ministre, sénateur, *président* ; Sadi-Carnot, député, *secrétaire* ; Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; général Boissonnet, sénateur ; général de Chanal, député ; Desains, membre de l'Institut ; général Duboys-Fresnay, sénateur ; La Caze (Louis), député ; Ricot, député.

plus vive émotion. On a voulu savoir toute la vérité, et vous nous avez confié le soin de la rechercher et de la dire. L'examen de la commission a été aussi minutieux qu'impartial; elle s'est réunie neuf fois, du lundi 10 juillet au jeudi 20 juillet. Après avoir entendu les dépositions de soixante-dix témoins, élèves, professeurs, proviseurs, chefs d'institution, officiers de l'Ecole polytechnique, et particulièrement celles de MM. les directeurs des études et du recteur de l'Académie de Paris, et convoqué tous ceux qui, par leur position ou d'après les témoignages parvenus jusqu'à elle, pouvaient l'éclairer sur les faits ou sur l'interprétation qu'on leur a donnée, elle a bien voulu me confier le soin de résumer ces conclusions.

Le 29 juin dernier, au moment où les candidats partagés en cinq groupes allaient commencer l'épreuve du dessin graphique, un certain nombre d'entre eux, appartenant particulièrement au lycée Louis-le-Grand, se levèrent dans chaque salle pour affirmer que le sujet était connu à l'avance; ils en donnèrent à haute voix l'énoncé qui se trouva être exact. Le pli cacheté contenait cependant, en outre, des données numériques qu'aucun élève, dans aucune des salles, n'avait fait connaître à l'avance; mais une heure après environ, plusieurs d'entre eux déclarèrent en avoir connu quelques-unes depuis la veille et les tenir d'un de leurs camarades, qui les avait reçues d'un élève de l'institution Sainte-Geneviève, dirigée par les Pères jésuites et où le professeur chargé de choisir le sujet de composition est chef des travaux graphiques.

Le bruit d'une indiscrétion commise remontait à plusieurs jours; déjà, dès le samedi 24 juin, pendant le concours d'admission à l'Ecole normale, le sujet du problème de géométrie descriptive que l'on devait proposer aux candidats à l'Ecole polytechnique avait été publiquement énoncé, au moins comme très-probable, par un élève du collége Rollin. Les plus animés parmi les élèves n'hésitaient pas à étendre à toutes les compositions et aux années précédentes le fait si regrettable et si grave qui venait de se produire. On n'avait, disaient-ils, fait la preuve qu'une seule fois; mais toutes les compositions, suivant eux, étaient connues à l'avance, et de coupables complaisances, en assurant à certains concurrents une supériorité déloyale, leur préparaient d'injustes succès.

Un fait connu des élèves, comme des professeurs, était allégué : au concours de 1875, le sujet de composition mathématique avait été connu plusieurs jours à l'avance et le directeur des études, averti par le chef de plusieurs établissements, et bientôt après par le Père Joubert, professeur à l'école Sainte-Geneviève, s'était empressé de changer au dernier moment tous les sujets choisis et

expédiés déjà dans les centres d'examen. L'indiscrétion commise en 1875 ne se rattache en rien, cependant, au fait qui s'est produit cette année. L'origine, parfaitement connue, en a été toute fortuite. Un élève de l'Ecole polytechnique, admis pour une réclamation dans le cabinet du directeur des études, ayant aperçu le sujet de composition sur le bureau, avait eu la coupable pensée d'en faire profiter quelques camarades. Mais M. Bonnet avait, cette année, redoublé de précautions. La copie autographiée des sujets a été faite sous ses yeux par un homme très-sûr, et ignorant le langage scientifique ; le tirage des douze cents exemplaires destinés aux candidats et la préparation des paquets dans lesquels ils sont expédiées ont eu lieu à l'Ecole polytecnique par les soins d'employés dignes de toute confiance, et qui, habitués aux travaux de ce genre, en connaissent toute l'importance. Chaque énoncé enfin avait été immédiatement effacé après le tirage, et la pierre elle-même, enfermée d'ailleurs dans une salle soigneusement fermée, n'a pu servir à aucune révélation. L'indiscrétion d'une personne étrangère qui aurait surpris l'un des sujets dans le bureau de l'Ecole est possible certainement, puisqu'elle a eu lieu l'année dernière, mais aucune présomption directe n'a pu éclairer sur ce point la commission, et M. Bonnet déclare avoir pris, pour l'éviter, les plus minutieuses précautions.

Une remarque importante doit ici trouver sa place : parmi les élèves et les maîtres entendus par la commission, aucun n'a supposé la divulgation d'un autre sujet que celui de géométrie descriptive, Or, parmi ceux qu'une complaisance coupable pourrait révéler à un candidat, c'est celui-là sans contredit qui doit lui procurer le moindre avantage. Il s'agit, en effet, d'un dessin à exécuter; on veut savoir comment les candidats manient le tire-ligne, et l'on a soin, pour s'en assurer, de choisir un problème assez facile ou assez connu pour que la partie géométrique n'embarrasse aucun bon élève. Les fautes de construction commises malgré cette précaution sont notées assurément, comme le seraient les fautes d'orthographe dans une composition de style, mais le travail demandé est un dessin sans explication ni commentaire, et si le choix de la question est conforme à l'esprit du concours, un candidat sérieux qui la connaît à l'avance n'est guère plus favorisé que s'il apprend, la veille de la composition de dessin, qu'il aura à copier, d'après la bosse, un Apollon du Belvédère.

La commission regarde donc comme impossible en elle-même et ne reposant sur aucune allégation sérieuse, la pensée qu'on ait corrompu ou tenté de corrompre, dans l'intérêt de quelques candidats,

l'un quelconque de ceux qui peuvent avoir régulièrement connaissance du sujet. Evidemment l'auteur de l'indiscrétion n'a pas choisi et il a saisi ce que le hasard lui a livré.

En dehors des indiscrétions volontaires et coupables, la commission a dû se demander s'il n'y avait pas lieu de rechercher, dans le rapprochement des conversations soigneusement recueillies et ingénieusement commentées, l'explication de l'opinion formée chez les candidats sur le sujet du concours.

La composition de géométrie descriptive devant porter, comme nous l'avons dit, sur un sujet accessible à tous, et qui ne doit exiger aucun effort d'invention, se prête beaucoup mieux que les autres à des tentatives de divination, et l'indiscrétion la plus innocente en apparence peut mettre un élève attentif et perspicace sur la voie de l'énoncé probable. Indépendamment même de toute imprudence, il a été démontré que, depuis plusieurs mois, le sujet réellement choisi avait été indiqué comme vraisemblable, et enseigné à ce titre, avec un soin particulier, par un répétiteur attaché à plusieurs écoles préparatoires et chargé de donner des leçons particulières à un grand nombre de candidats.

Le professeur chargé, cette année, par M. le directeur des études de lui proposer le sujet de composition est chef des travaux graphiques à l'institution Sainte-Geneviève; il est, en outre, professeur de géométrie descriptive au collége Rollin et répétiteur au lycée Saint-Louis.

Le capitaine Javary, nous sommes heureux de l'affirmer très-hautement, est, en même temps qu'un maître des plus habiles, un loyal officier aimé et respecté de tous. Tous les témoins entendus ont spontanément rendu hommage à sa bonne foi, et la pensée d'une trahison commise par M. Javary est écartée par les élèves aussi bien que par les professeurs et les chefs des institutions auxquels il ne prête pas son concours.

Mais après cette déclaration, que nous ne saurions rendre trop formelle et trop nette, il est impossible de ne pas reconnaître que la situation qu'on a faite à M. Javary, en le chargeant de donner la composition, présente des difficultés insurmontables, que, fort de sa conscience et de sa loyauté, il a peut-être acceptées trop légèrement.

Nous en trouvons la preuve dans le rapport qu'il a adressé lui-même à la commission : il déclare que, loin de laisser deviner le sujet de la composition par quelques recommandations trop précises, il ne l'a pas même traité dans son cours au collége Rollin, et il croit même avoir besoin « d'expliquer ce fait répréhensible au

point de vue du professorat... » On comprendra combien la situation de M. Javary était délicate, si nous ajoutous que l'absence d'une épure intéressante, qui faisait partie de la collection de l'an dernier, a précisément éveillé chez quelques élèves de seconde année le premier soupçon qui, peu à peu, est devenu pour leurs camarades une certitude entière, quoique fort insuffisamment motivée. Ami de ses élèves, et possédant toute leur confiance, M. Javary, soit dans les écoles préparatoires, soit dans les salles de l'Ecole polytechnique, a plusieurs fois accepté la conversation sur le sujet du prochain concours. Nous savions bien, répètent unanimement les témoins entendus sur ce point, que M. Javary ne pouvait rien nous dire et ne nous dirait rien; mais il est difficile de ne pas reconnaître que, si ses élèves n'avaient pas su qu'il choisirait la composition, s'ils avaient ignoré ses goûts et ses habitudes, s'ils n'avaient eu l'espoir d'interpréter son silence, son sourire ou son étonnement, dans certains cas, ils n'auraient pas essayé de deviner, et, par conséquent, n'y auraient pas réussi. Plusieurs membres de la commission se refusent, d'ailleurs, à penser que la divination, cependant très-bien établie, de quelques élèves et de quelques maîtres, puisse expliquer seule la précision et la certitude des affirmations produites le 29 juin. Une indiscrétion a été commise, cela paraît très-probable; mais il a été impossible d'en découvrir l'auteur, et tout porte à croire que le hasard seul a mis entre ses mains le renseignement dont il a fait un si regrettable usage.

Plusieurs élèves, en effet, déclarent avoir connu à l'avance les chiffres exacts des données du problème, et les tenir d'un de leurs camarades, auquel un élève de l'école Sainte-Geneviève les aurait communiqués. Cet élève du lycée Saint-Louis affirme que, la veille de la composition, un élève de l'école Sainte-Geneviève lui a déclaré en connaître le sujet, en lui indiquant plusieurs données numériques de l'épure à construire. Celui-là, bien loin d'en convenir, déclare que le sujet même de la composition lui était inconnu. Il avait entendu dire, comme presque tous les candidats, qu'on aurait à dessiner l'intersection d'une hyperboloïde et d'un cône, mais il ne croyait pas que cela fût vrai et n'y attachait aucune importance.

Le premier appuie son dire sur le témoignage de deux camarades auxquels, d'après leur déclaration, il a communiqué le sujet et une partie des données et dont l'un assistait à la conversation avec l'élève de la rue des Postes, en se tenant à l'écart, toutefois, de manière à ne rien entendre. L'élève de Sainte-Geneviève, en opposant un démenti formel aux détails de ce récit, allègue comme

preuve la faiblesse de sa composition fort avancée déjà quand on a retiré le sujet. Nous avons vu cette composition qui, sous le rapport graphique, paraît fort bonne; elle est une des plus avancées parmi celles qu'on a remises; mais au point de vue géométrique, elle est complétement manquée et les moindres renseignements donnés par un maître aurait permis d'y éviter de graves erreurs. La courbe à obtenir est, en effet, de troisième ordre, et cet élève, le seul qu'on ait désigné nettement comme ayant à l'avance le moyen de l'étudier et de la connaître, a dessiné deux projections dont la forme non-seulement n'a aucun rapport avec la véritable, mais qui sont rencontrées chacune en quatre points par une ligne droite; la connaissance la plus élémentaire du sujet lui aurait appris qu'il ne peut y avoir plus de trois intersections.

Tels sont les faits constatés par la commission; ils méritent toute l'attention des conseils de l'Ecole polytechnique, qui sauront certainement proposer les mesures efficaces pour en empêcher le retour.

La commission croirait sortir de son rôle en étudiant ici le système des examens d'admission et le moyen d'assurer pendant les compositions une surveillance plus sévère et plus sûre; mais je ne puis terminer ce rapport inspiré par elle sans blâmer énergiquement la marche suivie par les élèves qui, dans les orangeries du Luxembourg, se sont fait bruyamment les représentants de leurs camarades.

En croyant trop légèrement et trop vite à une trahison qu'il fallait confondre, à de ténébreuses machinations qu'ils espéraient produire à la lumière, ils ont méconnu l'esprit de loyauté et de justice, précieuse tradition de l'Ecole polytechnique, qui sera bientôt leur héritage. Si dès les premiers bruits d'une indiscrétion commise, ils avaient averti M. le directeur des études, de bien faciles mesures auraient été prises pour la réparer, sans laisser prendre à ses conséquences un retentissement disproportionné à leur importance véritable.

Veuillez recevoir, etc.

BERTRAND.

Paris, 22 juillet 1876.

Rien de plus concluant que ce rapport : ce que M. de Mun avait prédit en pleine Chambre des députés, quand l'incident y devint l'objet d'une interpellation, est arrivé. L'école Sainte-Geneviève sort de l'enquête complétement justifiée; les ennemis

des Jésuites en sont pour la honte d'avoir montré que le mensonge et les calomnieuses insinuations ne leur coûtent pas, lorsque la haine de la religion les anime.

LE MONDE JUDICIAIRE.

Les journaux diffamateurs.

L'affaire de l'école Sainte-Geneviève a été appelée, le vendredi 28 juillet, devant le tribunal correctionnel de la Seine, présidence de M. Hua.

Le P. Du Lac se présente, assisté de Me de Germiny, son défenseur, et maintient la plainte.

Les gérants de la *Tribune* et des *Droits de l'Homme* se présentent seuls et sans défenseurs. L'audience est suspendue pendant dix minutes pour attendre les autres prévenus et leurs avocats. Au bout de quelques minutes, l'audience est reprise. Défaut est donné contre les non-comparants.

M. de Germiny a la parole. Il ne veut pas donner au débat des proportions exagérées, comme la presse avait voulu le faire; il vient simplement défendre ses anciens maîtres contre une odieuse diffamation.

Il expose la fondation de l'école Sainte-Geneviève et en montre l'existence légale aux termes de la loi de 1850. Le P. Du Lac n'a pas déposé sa plainte comme membre de la compagnie de Jésus, mais comme supérieur reconnu d'un établissement d'instruction publique.

Puis il entre dans l'exposé des faits qui ont donné lieu à la plainte.

Voulant montrer à quel point les journaux avait parlé avec mauvaise foi, il discute ce qu'il pouvait y avoir de vrai et de fondé dans l'accusation, et démontre que rien, ni au début de l'affaire ni dans la suite, ni surtout après le dépôt du rapport de M. Bertrand, n'a pu motiver aucune des allégations diffamatoires qu'ils ont portées contre les élèves et les professeurs de l'école Sainte-Geneviève. A aucun moment ils n'ont eu entre les mains la moindre preuve de leur accusation.

Après cette démonstration, il dévoloppe la plainte en lisant et en commentant les articles incriminés. Il montre que la diffamation est formelle et qu'elle a tous les caractère du délit prévu par la loi.

Dans une péroraison éloquente, M. de Germiny rappelle que le R. P. Ducoudray, prédécesseur du R. P. Du Lac, l'avait appelé pour le défendre contre les communards, qui ne le jugèrent pas, mais le fusillèrent. Les journaux, dont quelques-uns ont intitulé leurs articles : *Sus aux jésuites*, ont leur part de responsabilité dans ces déchaînements des passions publiques; ils désignent les victimes qui dans des moments d'effervescence seront abattues.

Me Nicolet présente ensuite la requête des pères de famille; mais en l'absence de tout avocat adverse, il croit ne devoir ajouter que peu de chose à la brillante plaidoirie de Me de Germiny. Il se borne à exposer la recevabilité de la demande, qu'il prouve légalement. Toutefois, en ce qui concerne la *France*, vu la lettre que son directeur à écrite pour désavouer les articles diffamatoires, on se borne à requérir contre le journal l'insertion de la lettre en question.

M. Bloch, substitut, soutient énergiquement la plainte.

Il établit que le R. P. Du Lac se présente non comme jésuite, mais comme supérieur de l'école Sainte-Geneviève, école qu'il dirige selon toutes les règles établies par la loi de 1850 et avec tous les bénéfices qui en résultent. Sans avoir été nommé, il a été désigné suffisamment, et la doctrine comme la jurisprudence n'en demandent pas davantage.

M. le substitut reconnaît que le délit de diffamation existe et que le R. P. Du Lac a le droit d'en demander en son nom la répression.

Quant aux élèves de l'établissement qui se présentent eux-mêmes ou sont représentés par leurs pères, il faut ditinguer entre ceux qui ont participé au concours qui a donné lieu à l'incident, et ceux qui n'y ont pas pris part. Ceux-ci, n'étant pas directement atteints par la diffamation, ne peuvent être admis à demander la réparation.

La demande des autres doit, au contraire, être accueillie tant de la part des mineurs représentés par leurs pères que de la part des élèves majeurs

M. le subtitut requiert une application sévère de la peine.

Avant de donner la parole à M. le substitut, M. le président demande aux prévenus comparants s'ils ont un défenseur; le gérant des *Droits de l'Homme* répond affirmativement et désigne M. Engelhart. Celui-ci s'en défend et déclare qu'il n'est pas chargé de plaider dans cette affaire. L'incident anime beaucoup le public. On passe outre, et l'affaire est en délibéré.

A trois heures et demie le jugement est rendu. Tous les jour-

naux incriminés, sauf la *France*, dont la cause est remise à huitaine, sont condamnés chacun à 2,000 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans dix journaux de Paris et vingt journaux de province. On sait que les journaux incriminés étaient la *France*, la *République française*, la *Petite République française*, les *Droits de l'Homme*, la *Tribune*, le *Peuple* et le *Bien public*.

Œuvre des Vieux-Papiers ; escroquerie.

Les prévenus sont les sieurs :

1° Edme Leron, 58 ans, donneur d'eau bénite à Notre-Dame;

2° Benoît Bierfurher, 68 ans, rédacteur du journal le *Conseiller*.

La prévention expose les faits suivants :

Le sieur Bierfurher a été deux fois déjà déclaré en faillite : une première fois à Versailles en 1852; une seconde fois à Paris, en 1861. Compris dans les poursuites exercées à l'occasion de la création du chemin de fer de Lyon à Fourvière, il était tout récemment condamné à 1,000 francs d'amende pour infraction à la loi sur les sociétés. Il est le directeur d'une feuille hebdomadaire qui s'intitule le *Conseiller*, journal du clergé et de la famille. Il s'occupe de placements de fonds et d'affaires de finances et s'adresse plus particulièrement aux ecclésiastiques, dont il cherche à capter la confiance en affectant tous les dehors d'un dévouement actif aux intérêts religieux.

Le 18 avril dernier, procès-verbal fut dressé à la charge du sieur Leron, qui, sans être pourvu d'aucune autorisation, distribuait des prospectus dans l'église Notre-Dame. Il déclara qu'il les tenait de Bierfurher. C'était pour son compte et par ses ordres qu'il les répandait.

Ces prospectus avaient pour objet de recommander à la charité publique l'Œuvre dite des Vieux-Papiers. Bierfurher faisait appel au zèle des personnes pieuses, les invitant à lui adresser les vieux papiers et les mauvais livres qu'elles pourraient recueillir, et annonçant qu'il se chargeait d'en tirer profit, pour ensuite en verser le produit dans la caisse de l'Œuvre du Denier Saint-Pierre.

Le prospectus était revêtu des armes pontificales, qui, d'ailleurs, figurent également en tête du journal le *Conseiller*.

Bierfurher ajoutait que les mauvais livres qu'il recevrait seraient immédiatement lacérés par les soins d'un «comité d'ecclésiastiques, spécialement chargé d'en surveiller la destruction. »

Il se disait enfin affilié à l'Œuvre de Saint-Michel, créée pour la destruction des mauvais livres, promettait à tous ceux qui lui

enverraient leur offrande le bénéfice des indulgences attachées à cette œuvre, et se disait muni d'un diplôme l'autorisant à tenir un registre pour l'inscription des associés.

L'instruction a établi que ces allégations étaient mensongères et que cette œuvre, qui se présentait comme sérieuse, n'était qu'un piége tendu à la crédulité publique.

Bierfurher reconnaît lui-même que c'est sans droit qu'il appose les armes pontificales soit en tête de son journal le *Conseiller*, soit sur le prospectus de l'Œuvre des Vieux-Papiers. Il usurpe ainsi un patronage qui ne lui a jamais été, ni directement, ni indirectement accordé.

Quant au comité d'ecclésiastiques chargé spécialement de surveiller la destruction des mauvais livres, Bierfurher n'a jamais connu, comme en faisant partie, que deux prêtres du clergé de Paris : M. l'abbé Sicard, vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, et M. l'abbé Huchet, aumônier aux Dames de la Croix.

Or, M. Sicard déclare qu'il n'a jamais fait partie de ce prétendu comité ; qu'à aucune époque, Bierfurher ne lui a parlé de l'Œuvre des Vieux-Papiers, et que jamais il ne l'a consulté sur l'opportunité que pouvait offrir la destruction d'un ouvrage quelconque. M. l'abbé Huchet dit qu'à la vérité Bierfurher l'a entretenu de l'Œuvre des Vieux-Papiers; qu'il l'aurait même prié d'examiner des livres qu'il se proposait de détruire ; mais il ajoute qu'il n'a jamais fait partie d'aucun comité régulièrement constitué et fonctionnant d'une manière normale.

Il est établi, tant par les constatations de l'expert que par les aveux mêmes de Bierfurher, qu'il s'est, à l'aide de ces manœuvres, fait remettre des papiers et des livres dont la vente a produit une somme d'environ 800 fr. L'inculpé reconnaît qu'il n'a absolument rien versé à l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre. Il ajoute que cette somme recueillie a servi entièrement à le couvrir des avances par lui faites dans l'intérêt de l'Œuvre.

L'œuvre que Bierfurher voulait faire prospérer fut accueillie avec enthousiasme par des personnes pieuses déjà attachées à des œuvres analogues.

M. le président interroge les prévenus.

Leron reconnaît, sans fournir d'autres explications, qu'il colportait sans autorisation les prospectus que lui remettait Bierfurher.

M. le président interroge Bierfurher, qui dit :

Mon journal date de 1875; je l'ai envoyé dès l'origine au Saint-Père. J'étais en relation avec Rome; j'ai correspondu avec notre

Saint-Père et avec le cardinal Antonelli. Je n'ai reçu d'eux aucune observation.

D. Cette tolérance ne vous permettait pas de prendre les armes pontificales. Vous avez reçu du Saint-Père une bénédiction, mais ce n'était pas une autorisation. — R. Je ne vois vraiment pas en quoi j'ai exploité la crédulité publique. J'ai reçu pour 800 fr. de vieux papiers et j'ai dépensé plus de 2,800 fr. ! Ah! j'ai exploité bien maladroitement la crédulité publique!

D. Vous avez prétendu avoir l'appui et l'approbation de M. l'abbé Sicard et de M. l'abbé Huchet, qui vous ont donné un démenti formel. Il n'existait aucun comité. — R. Je devais composer un comité d'hommes et un comité de femmes; telle était mon intention; j'en ai été empêché par divers événements, notamment, j'ai été six mois malade. Je n'ai pu alors réunir le second comité, qui réunit les plus grands noms de France.

D. C'est que les plus grands noms de France ont été trompés.

Le tribunal condamne Leron à 16 francs d'amende, et Bierfurher à deux mois d'emprisonnement.

Celui-ci, en entendant cette condamnation, tombe évanoui. Il est relevé par les gardes.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

VI

Où l'on commence à faire connaissance avec le monstre.

(Suite)

La messe se termina sans autre incident, mais les paroles du curé avaient fait une vive impression. Tous rendaient justice à sa charité, à la douceur qu'il avait montrée à l'égard de ceux qui l'avaient si grossièrement insulté la veille, à la façon toute compatissante dont il s'était exprimé à l'égard du père Lajoie.

Et cette première impression laissait déjà l'avantage au bon pasteur sur ces malheureux qui étaient venus donner un si grand scandale à son troupeau.

Ce qu'il avait dit du Syllabus n'avait pas moins frappé les esprits. Jacques et Mathurin, qui se trouvaient dans l'auditoire, s'étaient regardés d'un air significatif, et avaient regardé avec une curieuse

(1) Reproduction interdite. V. depuis le numéro du 10 juin.

attention M. Saitout, qui leur parut assez embarrassé sous la lourde chape qu'il portait avec orgueil devant le lutrin. M. le maire, qui n'était pas au courant de la question, avait relevé vivement la tête; le demi-sourire qui avait effleuré ses lèvres semblait dire qu'il ne serait pas fâché d'entendre les explications du curé, mais qu'il le trouvait bien hardi de s'engager dans une pareille entreprise.

Impossible de dire l'effet produit sur MM. Tirsang et Poussaboire et sur l'ouvrier Baptiste, attendu que ces personnages n'assistaient pas à la messe. Baptiste, assis devant une table copieusement garnie, engloutissait avec un ineffable plaisir les mets et les vins que Catherine lui servait dans la salle à manger du père Lajoie; M. Poussaboire se préparait à l'agréable surcroît de besogne qu'allaient lui donner trois jours de fête consécutifs; M. Tirsang avait bien autre chose à faire que de perdre deux heures à l'église pour entendre des chants barbares et des sermons ennuyeux.

— Bien tapé, hein! Jacques, dit Mathurin en sortant.

— Admirablement tapé, Mathurin.

— M'est avis que nous ne serons pas seuls dimanche au presbytère.

— Tu n'auras pas besoin de tambouriner la chose, M. le curé vient de donner un fameux coup de tambour.

— C'est qu'il n'a pas peur, Jacques.

— As-tu vu l'air de M. Saitout, Mathurin?

— Ça n'était pas l'air d'un homme qui est à son aise.

— Crois-tu qu'il viendra au presbytère, Mathurin?

— Il ne pourra guère faire autrement.

— Eh bien! là, je ne serai pas fâché de le voir remis en place par M. le curé.

— Mais, Jacques, te voilà bien changé sur son compte.

— Ma foi, depuis l'autre jour, je commence à voir les choses autrement.

— Moi aussi, et je commence même à désirer que ça soit M. le curé qui ait raison.

— C'est qu'il a l'air joliment sûr de son fait.

— Oui, Jacques, et ça me fait plaisir.

— Enfin, nous verrons dimanche.

VII

Où l'on entre définitivement en connaissance avec le monstre.

Le dimanche, 7 novembre 1875, arriva enfin.

La réunion au presbytère était devenue le grand événement de la

semaine. On avait vite oublié le père Lajoie, mais on attendait avec impatience les explications que M. le curé avait promises. Portée par Baptiste, qui s'était décidé à reprendre son travail le jeudi, à l'usine du village voisin, la nouvelle commençait à faire le tour du canton. Dans le village de F***, on interrogeait là-dessus M. Saitout, qui ne répondait que par des monosyllabes et qui s'esquivait au plus vite : on interrogeait M. Tirsang, qui répondait par un haussement d'épaules et qui n'avait pas du tout l'air de prendre plaisir à ce genre de conversation. Chez M. Poussaboire, où la consommation avait été large et fructueuse le dimanche, le lundi et le mardi, voire le mercredi, on n'avait plus parlé que du Syllabus. M. Poussaboire riait aux éclats quand on disait que le curé allait donner du fil à retordre aux plus fortes têtes du village, et, en manière de démonstration qu'il jugeait irréfutable, il mettait sous les yeux des buveurs les passages de son journal où le Syllabus était arrangé de la belle manière.

L'attente curieuse, anxieuse, était donc générale, lorsqu'arriva le dimanche. En deux mots, au prône, le curé rappela l'invitation qu'il avait faite. Après vêpres, un tintement de la cloche de l'église annonça, comme il en avait été convenu, l'ouverture des conférences, et l'on vit s'acheminer vers le presbytère quelques vieillards, cinq ou six hommes d'un âge mûr, deux ou trois femmes. Jacques et Mathurin se trouvaient au premier rang. Ils avaient fortement engagé Baptiste à venir; celui-ci avait répondu qu'il ne voulait pas *s'embêter* à entendre toutes les fadaises qu'il plairait au curé de débiter ; depuis sa récente fortune, Baptiste le prenait de haut avec tout le monde ; il avait, en deux jours, appris à ajouter à la grossièreté de l'ouvrier sans religion l'insolence d'un parvenu sans esprit.

M. Saitout était là aussi.

Il avait, pendant toute la semaine, cherché quelque prétexte à être absent de la commune ce jour-là ; il n'était pas venu à bout de le trouver, et, après vêpres, au moment où il quittait son habit de chœur :

— Vous êtes des nôtres, monsieur le Maître ? lui avait dit le curé.

— Oui, monsieur le curé, répondit-il en se mordant les lèvres.

M. le curé fit, avec une bonté toute paternelle et avec une affabilité dont la familiarité n'excluait pas la dignité, les honneurs de son modeste salon. Dans le foyer pétillait un feu vif et clair qu'alimentaient des sarments de vignes, des parements de fagots et deux ou trois grosses bûches qui formaient les morceaux de résistance : tout autour se trouvaient rangés les fauteuils du salon et les chaises

de la salle à manger; il fallut aller chercher quelques chaises à la cuisine, pour que tout le monde pût s'asseoir.

— S'il n'y en a pas assez, dit le curé, nous prendrons celles de l'église.

Il y en eut assez ce soir-là.

M. le curé, gardant un des coins de la cheminée, qu'il avait à sa gauche, fit asseoir à l'autre coin le plus respectable vieillard de la société, un bon vieux cultivateur, qui avait autrefois appris son catéchisme sous la Terreur, avec un prêtre que son père tenait caché dans son grenier. A côté du vieillard s'assirent Jacques et Mathurin.

— Mettez-vous là à côté de moi, monsieur le Maître, dit le curé, vous m'aiderez à bien lire en cas de besoin.

M. le Maître s'assit sans mot dire, maugréant en dedans de lui contre ce maudit curé qui ne savait pas dire monsieur l'Instituteur.

— Et maintenant, continua le pasteur, mesdames et messieurs, à volonté.

Quand tout le monde fut assis, un silence solennel s'établit. C'était à qui ne prendrait pas le premier la parole, mais tous les regards se dirigeaient vers un gros livre qui se trouvait sur la cheminée, à côté du curé. A la fin, plus hardi et plus impatient que les autres :

— Est-ce que c'est là le monstre, monsieur le curé? demanda Mathurin en désignant le livre.

— Si c'est cela, il est d'une belle taille, n'est-ce pas, Mathurin? dit le curé.

— Ma foi, oui; rien qu'à le voir, on a envie d'avoir peur.

— Eh bien! mes amis, je vous dirai que ce n'est pas le monstre; il n'est pas si gros que cela; mais le monstre est là-dedans, en effet. Il y a, dans ce livre, l'Encyclique, c'est à dire la lettre que le Pape a adressée à tous les évêques et par eux à tous les fidèles en leur envoyant le Syllabus; il y a le Syllabus, et, à l'appui, toutes les lettres, brefs, discours, etc., que le Pape avait écrits ou prononcés avant 1864, date du Syllabus, et dans lesquels il signalait les erreurs qui sont marquées dans ce fameux Syllabus.

— Qu'est-ce que ça veut donc dire, Syllabus? demanda une femme.

— Vous savez lire, Antoinette, reprit le curé; je me rappelle que vous étiez une des plus savantes élèves à l'école. Eh bien! vous savez encore ce que c'est qu'une syllabe, n'est-ce pas?

— Oui, monsieur le curé, je me le rappelle, parce que je fais répéter ses leçons à ma petite fille; sans cela, il y a longtemps que je l'aurais oublié.

— Eh bien! dites; M. le Maître vous reprendra, si vous vous trompez.

— Mais... une syllabe, c'est ce qui se compose de lettres.

— Une syllabe est un assemblage de lettres qui forme une émission de voix sans donner un sens; une syllabe ou plusieurs syllabes qui donnent un sens, une idée, forment un mot, dit M. Saitout.

— C'est là une très-savante définition, monsieur le Maître; je ne sais pas si elle se trouve dans les grammaires, mais elle me prouve que vous avez étudié sérieusement ces choses-là, et que vous ne vous contentez pas de faire répéter à vos élèves ce qui se trouve dans les livres.

M. Saitout commença à penser que M. le curé ne cherchait pas à l'humilier en l'appelant monsieur le Maître.

Sans s'inquiéter de savoir si M. Saitout était content ou non de du compliment qu'il venait de lui faire, le curé continua :

— Je ne retiens de votre définition, monsieur le Maître, que les premiers mots : une syllabe est un assemblage, car c'est bien là le sens de ce mot dans la langue grecque, d'où on l'a tiré. Une syllabe est un assemblage; le Syllabus aussi, — vous voyez que c'est à peu près le même mot, — est un assemblage, et, par lui-même, il ne signifie pas autre chose. Mais un assemblage de quoi? me direz-vous.

— Oui c'est ça, monsieur le curé, dirent les assistants.

— C'est bien ça que nous voudrions savoir, ajouta Mathurin.

— Tenez, monsieur le Maître, voulez-vous lire le titre?

(*La suite au prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. *Les vrais amis du peuples*, par Louis Désormes; in-8 de 224 pages et 6 gravures; Paris, 1876, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 2 francs.

Dans ce temps où les plus grands ennemis de la religion et de la société se donnent comme les plus grands amis du peuple qu'ils trompent, qu'ils éloignent de Dieu et que, par conséquent, ils ramènent à l'esclavage, il est bon de montrer quels sont les *vrais amis du peuple*, et de le montrer, non par des phrases plus ou moins éloquentes, mais par des faits et des chiffres qu'il est impossible de contester. C'est ce qu'a fait M. Désormes dans ce volume où, entre autres vrais amis du peuple, il montre particulièment les Frères des Ecoles chrétiennes dont il fait l'histoire depuis la fondation de leur Institut, et qu'il suit partout où ils se sont établis, c'est-à-dire

dans toutes les parties du monde. Rien ne vient plus à propos, après cette intéressante histoire, que le chapitre consacré par l'auteur à l'œuvre du Vénérable de La Salle pour le recrutement des Frères des Ecoles chrétiennes : puisque ces Frères sont les vrais amis du peuple, pourrait-on trop les multiplier, et l'œuvre de leur recrutement n'est-elle pas une de celles qui se recommandent le plus vivement, de nos jours, à la charité et au zèle des catholiques?

---

2. *La France catholique à Rome*, pèlerinage national du 5 mai 1876, par une réunion de pèlerins ; in-12 de 258 pages, Paris et Lyon, 1876, chez Jules Vic et chez P. N. Josserand.

Nous avons, dans les *Annales catholiques*, raconté les principaux faits de ce grand pèlerinage national, dont le succès a été si complet; nous en avons ici le récit intégral, dont nous ne saurions trop recommander la lecture et la propagation. Les faits parlent toujours plus haut que les raisonnements, et l'on voit, dans ce livre, Rome catholique et la France catholique en présence, toujours unies comme elles l'ont été dans le passé, ayant le même amour, la même foi, les mêmes espérances : la piété se nourrit à cette lecture, et le courage se raffermit. C'est déjà la deuxième édition de l'ouvrage que nous avons sous les yeux ; il en aura d'autres encore, et continuera le bien qu'a produit le pèlerinage.

---

3. *Voyage sentimental dans les pays slaves*, par Cyrille ; in-12 de 312 pages, chez Victor Palmé; prix : 2 francs.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'à-propos de ce livre, qui promène le lecteur à travers les pays slaves, en Dalmatie, dans le Monténégro, dans l'Herzégovine, en Croatie, en Serbie, en Bulgarie, en Galicie, en Bohême, en Slovénie, et qui donne les notions les plus intéressantes sur ces divers pays, principalement sur les mœurs, les coutumes, la religion, les sentiments de ces populations qui attirent en ce moment l'attention de toute l'Europe. Cyrille est catholique et Français; il juge en catholique et en Français, et il juge bien, sans compter qu'il sait narrer avec charme et qu'on ne s'ennuie pas en sa compagnie.

J. CHANTREL.

VARIÉTÉS

Une solution de la question d'Orient.

Il y a de cela six ans, trois hommes s'arrêtaient dans une solitude non très-éloignée de la ville de Banjeluka, en Bosnie. C'étaient des étrangers; ils venaient du fond de l'Autriche, et chacun d'eux était armé d'une pelle et d'une pioche. Ils examinèrent en silence le vaste espace inhabité au centre duquel ils se trouvaient; puis, comme mus par un ressort invisible, ils s'attaquèrent aux broussailles et aux pierres d'un sol que n'avait sans doute jamais fécondé la noble sueur tombée d'un front humain.

Ces trois hommes étaient des trappistes. Ils prenaient possession d'un terrain acheté de leurs deniers, et jetaient les bases d'un nouvel établissement de leur ordre. En cette rude entreprise, ils n'eurent à compter que sur eux-mêmes. Une tente de peaux de bœuf fut leur unique asile durant de longs mois. Ils dormirent la plupart du temps en plein air et se nourrirent de fèves et de pain de maïs. Architectes et maçons, ingénieurs et terrassiers, ils pourvurent à tout, suppléèrent à tout. Le chenal de la Verbas était obstrué par des rochers : ils les firent sauter avec de la dynamite, puis se servirent de leurs débris pour construire une maison. Une digue était nécessaire; elle s'éleva sur un parcours de 1,600 mètres. L'habitation improvisée se trouvait dans l'isolement : des routes lui offrirent bientôt les communications dont elle avait besoin.

Trois mortels de nos jours et de notre taille avaient accompli les exploits que la fable prête à ses demi-dieux : ils avaient vaincu les aveugles forces de la nature.

Si ce début est étonnant, les suites ne le sont pas moins. Les trois trappistes se sont multipliés; ils sont maintenant au nombre de cinquante, et voici les résultats de leur œuvre.

Outre leur propre demeure, assez spacieuse pour loger cent trappistes, et entourée d'un beau jardin, ils possèdent déjà tous les bâtiments propres à l'exploitation d'une ferme : des étables, des hangars, un moulin à blé, une scierie, une brasserie et une foule d'ateliers; ils ont défriché une étendue immense de bois, et l'ont convertie en prairies, en terres et en vignobles. Ils ont uni les deux rives de la Verbas par des ponts, et créé plusieurs lieues de bon chemin là où n'existaient que des sentiers à travers champs. Enfin ils ont introduit dans le pays le houblon et des arbres à fruits jusqu'alors inconnus.

Et le plus touchant reste à dire : ils ont acheté deux maisons et

un jardin à Bajaluka et y ont fondé des écoles sous la maternité des Filles de Saint-Vincent de Paul; eux-mêmes dirigent un orphelinat où ils recueillent de pauvres abandonnés, pour en faire des chrétiens et des ouvriers utiles. Leur établissement est à la fois un cabinet de consultations médicales, un dispensaire et un réfectoire toujours ouverts où rien ne se vend, où tout est donné pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aussi est-il le rendez-vous de la multitude des pauvres et des malades de la contrée. Depuis les commencements de l'insurrection, il s'est transformé en hôpital : là, toutes les victimes de la guerre, sans exception de race ou de croyance, sont également bienvenus. Les Pères ont des baumes pour toutes les blessures et des consolations pour tous les désespoirs. C'est un spectacle à réjouir les yeux des anges. — (*Monde.*)

A. DELOUCHE.

Panurge et les Jésuites.

Le surnommé *Panurge*, rédacteur de la *Tribune*, veut que l'on expulse les jésuites, vite! tôt! sans tarder!

Il demande cela, le digne homme, au nom du *progrès scientifique*; et savez-vous sur quelle autorité il s'appuie? Sur celle de Clément XIV, qui abolit la Compagnie de Jésus.

N'est-il pas piquant de voir la *Tribune* invoquer l'autorité d'un pape?

Mais il y a quelque chose de plus plaisant dans le féroce article de mondit sieur *Panurge*.

Cet ami du progrès scientifique dit, avec l'aplomb qui n'appartient qu'à cette institution :

« La seule bulle pontificale qui règle en France la situation des « jésuites et qui ait été reçue officiellement et enregistrée par le « parlement, c'est la bulle *In cœna Domini*, qui énumère fort au « long les crimes commis par les jésuites sur toute la surface du « monde catholique. »

Eh non!... mon pauvre *Panurge*, vous n'y êtes pas du tout!... La bulle *In cœna Domini* n'émane pas de Clément XIV et elle n'énumère pas le moins du monde, les « crimes des jésuites; » elle fut lancée en 1536 par Paul III; on la lisait à Rome, tous les ans, le jour de la *Cène* (jeudi saint), et elle prononçait une excommunication générale contre tous les hérétiques, les contumaces et les ennemis du Saint-Siége, les gens qui volent quelque chose dans

les vaisseaux naufragés; les bandits de grand chemin; ceux qui usurpent les terres de la souveraineté du Pape, etc., etc.

De plus, voyez, ô *Panurge*, comme vous avez peu de chance!... Ce fut justement Clément XIV qui en supprima la lecture.

Les jésuites, ô scientifique *Panurge!* furent abolis en 1773 par Clément XIV à l'aide, non pas d'une bulle, mais d'un bref, le bref *Dominus et redemptor*.

Si *Panurge*, ami des sciences, se donnait la peine de lire le bref en question, il verrait que Clément XIV supprima les jésuites pour *le bien de la paix*, parce que la paix était troublée à leur occasion, mais que jamais il ne prononça qui des jésuites ou de leurs adversaires fut la cause des troubles. En un mot, Clément XIV supprima l'ordre des jésuites, mais ne condamna pas leurs doctrines.

Voilà ce que *Panurge* ignore... lui ! l'ami du progrès scientifique. Et cela ne l'empêchera pas de passer aux yeux des lecteurs de la *Tribune* pour un historien de premier ordre.

Répandons la lumière! la lumière à flots — comme dit M. Sauvestre, autre *Panurge* qui fit faire la culbute à quelque moutons.

Répandons la lumière, dit M. Gambetta, *Panurge* militaire qui prenait Saint-Denis pour Longjumeau et serait bien capable, lui aussi, de confondre un bref de 1773 avec une bulle de 1536.

Quels hommes lumineux!...

Quant aux jésuites qui obtiennent trop de succès aux examens, il convient de les bannir. *Panurge* en conjure M. Dufaure au nom de Clément XIV et du progrès de la science, dont lui, *Panurge*, est un des plus distingués représentants.

Au fond, ce monsieur *Panurge* n'a pas l'air bien méchant, son article manque de vraie chaleur. *Panurge* se monte à froid.

Pauvre *Panurge*, s'il avait eu l'honneur d'être instruit par les jésuites, il connaîtrait mieux son histoire!

Plaignons-le et engageons-le à garder à l'avenir un silence modeste et prudent. — (*Gazette de France*.)

SIMON BOUBÉE.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LES ANNALES CATHOLIQUES.

Mgr Bernardin Medina y Moreno, évêque de Carthagène (Nouvelle-Grenade), nous adresse, en nous envoyant sa souscription aux *Annales catholiques,* une lettre qui nous couvre de confusion, tant elle est élogieuse pour nous, mais qui, en même temps, nous encourage puissamment à poursuivre une œuvre que l'épiscopat, même celui des pays étrangers, daigne si hautement approuver et bénir. Comme les *Annales catholiques* ne sont pas notre œuvre exclusivement personnelle, mais celle aussi de nos fidèles abonnés, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs cette lettre qui nous vient de si loin : elle est pour nous une approbation pleine d'encouragement, elle sera pour eux la preuve qu'ils font une œuvre louable en soutenant de leurs souscriptions, — et nous pouvons le dire, du témoignage de leurs sympathies, — une publication qui fait quelque bien, et qui en fera d'autant plus qu'elle sera plus répandue et plus connue.

Nous faisons suivre notre traduction du texte espagnol, en faveur des nombreux abonnés que nous comptons dans les pays où l'espagnol est parlé.

Nouvelle-Grenade, Carthagène, 1er juillet 1876.

A M. J. CHANTREL.

Mon cher ami,

C'est par hasard que j'ai vu, l'année dernière, un numéro des *Annales catholiques*, revue périodique dont vous êtes le Rédacteur en chef; revue excellente, opportune, pleine d'actualité, écrite avec tant de jugement, de soin, d'habileté, d'élégance, de science et de clarté, qu'elle mérite bien tous les éloges du monde catholique et qu'elle est digne d'être traduite dans toutes les langues et lue par toutes les classes de la société.

Après que, par un Bref spécial, Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie IX, et que l'illustre épiscopat de France, par des lettres bien méritées, a daigné approuver cette revue et en louer hautement le digne et savant Rédacteur, ma parole, qui est celle du dernier et du moindre des évêques catholiques, est bien humble et de nulle valeur. Cependant je tiens à vous dire, monsieur le Rédacteur, que je vous estime et vous apprécie de toute l'affection de mon cœur, et que je demande chaque jour à Dieu de prolonger votre vie, de vous conserver une santé parfaite et de vous donner la force nécessaire pour que vous puissiez fermement et résolûment travailler à l'honneur et à la gloire de ce même Dieu et à la défense des droits et prérogatives du Pontificat et de l'Eglise catholique; travail qui vous fait tant d'honneur sur la terre, et qui vous méritera la couronne de gloire.

Je vous salue très-affectueusement et je vous envoie la bénédiction épiscopale. Je demande pour vous toutes les félicités; j'a l'honneur de me dire votre affectionné, sincère et fidèle ami, votre dévoué et obéissant serviteur, qui désire vous être utile et qui se met à vos ordres.

† BERNARDIN, *évêque de Carthagène.*

Nueva Granada, Cartagena 1° de julio de 1876.

Sr D. J. CHANTREL.

Mi querido amigo,

Por una incidencia ví, en el año proximo pasado, un numero de los *Annales catholiques*, periódico de que usted es Redactor en Jefe; periódico excelente, opportuno y de actualidad, y escrito con tanto tino, pulso, acierto, propriedad, disercion, ciencia, pureza y claridad que merece bien, bien todos los elogios del mundo católico y es digno de ser traducido á todos los idiomas y leido por todas las clases de la sociedad.

Despues que, por un Rescripto special, Su Santidad el Soberano Pontífice Pio IX, y todo el ilustre Episcopado de Francia por medio de cartas dignísimas, se han dignado aprobar el periódico y honrar altamente al digno y sabio Redactor de él, mi palabra, que es la del último y del menor de los obispos católicos, es muy débil,

pequeñisima y de ningun valor. Sin embargo, S[r] Redactor, estimo á ud., le aprecio con todo el afecto de mi corazon y pido diariamente á Dios que prolongue la estimable vida de ud., le conserve una salud completa y le colme de fortaleza, para que pueda trabajar firme y decididamente en la honra y gloria del mismo Dios y en la defenza de los derechos y prerogativas del Pontificado y de la Yglesia católica; trabajo que le honra tanto en la tierra y que le merecerá la corona de la gloria.

Saludo a ud. con todo mi afecto, le envió la santa bendicion episcopal; le deseo felicitades y me honro de suscribir me afectuoso, sincero y fiel amigo, atento y obsecuente servidor de ud., que desea serle útil y se pone á sus órdenes.

† BERNARDINO, *Obispo de Cartagena.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

1. La session législative : hostilité religieuse de la Chambre; les aumôniers militaires; les Facultés; le gallicanisme du cardinal Donnet; une élection au Sénat. — II. Le monument de Coulmiers : discours du général d'Aurelle de Paladine et de Mgr Dupanloup. – III. Faits divers: le jury spécial; le R. P. Joubert; la république de l'Equateur.

Paris, 10 août 1876.

I

La session législative.

La session législative touche à sa fin. Les derniers jours en auront été signalés par des preuves de l'hostilité dont la majorité de la Chambre des députés est animée contre la religion en général et, en particulier, contre le catholicisme. Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, la belle lettre, si ferme et si fortement raisonnée du cardinal Guibert; ce n'étaient pas les raisons de justice et de politique données par l'éminent prélat qui pouvaient arrêter une majorité qui se voit obligée d'aller lentement, mais qui veut aller sûrement. Le crédit inscrit au budget présenté par le gouvernement pour l'aumônerie militaire, a été supprimé par la commission chargée d'examiner ce budget, et, dans sa séance du 5 août, la Chambre a voté la suppression, ce qui revient à abroger indirectement une

loi qui a été votée par l'Assemblée nationale. Les efforts de M. Keller n'ont pu empêcher les députés de commettre cet acte d'hostilité et l'on a remarqué avec peine la mollesse du ministère à défendre, sur ce point, les propositions faites par le gouvernement lui-même. Est-ce que les intérêts religieux du soldat ne sont pas supérieurs à ses intérêts matériels? Est-ce qu'il n'est pas prouvé par l'histoire, que les meilleurs soldats, les plus dévoués, sont généralement les soldats religieux? Et maintenant qu'en France toute la jeunesse est appelée sous les drapeaux, faut-il donc que la République fasse maudire par les pères et les mères de famille chrétiens une loi dont leur patriotisme accepte et comprend la rigueur, mais qui deviendrait tyranique, si elle avait pour résultat la perte de la foi pour leurs enfants?

La discussion du budget de l'instruction publique a fourni à la Chambre l'occasion de montrer la même hostilité. Pendant qu'elle augmentait, — ce qui est bien, — les crédits alloués à l'enseignement public en général, elle supprimait les Facultés de théologie d'Aix et de Rouen, sous prétexte qu'elles n'étaient suivies que par un très-petit nombre d'élèves et qu'elles ne servaient à rien, ce qui est faux, et elle ne conservait la Faculté de théologie de Bordeaux, que grâce à l'intervention du cardinal Donnet. On a prétendu que trois étudiants seulement suivaient les cours de la Faculté d'Aix, or, un témoin oculaire affirme ceci, dans le *Citoyen*, de Marseille : « Toute l'année l'amphithéâtre a été comble. Il fallait venir une heure à l'avance pour prendre place, et on sait que cette salle contient de 4 à 500 personnes. Nous pouvons affirmer, et toute la population de Marseille sera de notre avis, qu'il n'y a pas eu à la Faculté des sciences et des lettres d'Aix, de Marseille et de la France entière de cours aussi suivis que ceux de la Faculté de théologie d'Aix. » Ajoutons que cela ne surprendra pas ceux qui savent que cette Faculté a des professeurs aussi distingués que MM. Bayle et Boyer.

M. Waddington, à qui le cardinal Donnet avait écrit une remarquable lettre, a donné une singulière raison pour soutenir, avec l'éminent prélat, le maintien de la Faculté de théologie de Bordeaux. « On peut espérer, a-t-il dit, que la politique de Rome

subira d'ici à quelques années de profondes modifications, et il faut s'efforcer de préparer l'alliance de la liberté et de la religion. En ce qui concerne Bordeaux, il ne faut pas faire à l'archevêque de Bordeaux, *un des derniers représentants du gallicanisme*, l'affront de supprimer une Faculté qui lui est chère. »

Vraiment M. le ministre de l'instruction publique devrait bien, — quoique protestant, — être un peu plus au courant des choses. Pour répondre à l'insulte gratuite qu'il lance à la tête du vénérable cardinal, nous citerons ici une lettre qu'il a récemment adressée à M. Josserand, éditeur de Lyon, à l'occasion de la *Vie de Pie IX*, écrite par M. Villefranche :

Election inespérée, enthousiasme de Rome et de l'univers, sourdes menées de la Révolution, fuite et exil, le monde entier enchaîné par l'amour aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, et cependant l'enfer couronnant son œuvre malgré l'indignation universelle : voilà ce que nous voyons dans la vie de Pie IX. En lui se personnifie la vérité révélée dont on ne veut plus, l'ordre européen sapé avec une rage satanique, la société chrétienne qui doit vivre jusqu'à la fin, mais dont la ruine a été jurée. Il se lève dans sa prison, et le bruit de ses chaînes retentit jusqu'aux points les plus reculés de l'espace, il parle et son verbe suscite plus de bénédictions que de blasphèmes. On dirait que toute vie se résume dans la sienne, et que, lui mort ou vaincu, la dernière espérance de salut serait éteinte.

Non jamais, pas même aux jours si tourmentés d'Innocent III, de Boniface VIII et de Grégoire VII, un homme, un pape, ne porta un tel fardeau de sollicitudes, d'amours et de haines. Jamais un souverain, ni dans les temps anciens, ni dans l'âge moderne, n'exerça sur son temps une pareille influence.

Comme j'ai été heureux d'assister de nouveau, grâce à l'histoire de Pie IX, *à la proclamation de l'Immaculée Conception*, à la canonisation des martyrs japonais, au centenaire de Saint-Pierre, et surtout *aux sessions du Concile du Vatican!* Ce sont là autant de sommets éclatants comme des Thabor, où la personnalité de Pie IX resplendit dans une impérissable majesté et se révèle avec un signe de prédestination particulière qui excite tout à la fois l'admiration et l'espérance. Il est impossible qu'après de pareils actes Pie IX ne soit pas réservé pour voir le triomphe de l'Eglise et bénir la chrétienté raffermie sur ses bases.

Voilà quel est le *gallicanisme* du cardinal Donnet!

Disons enfin que si la Chambre a supprimé deux facultés de théologie catholique, elle a voté les fonds nécessaires pour créer une faculté de théologie protestante à Paris. Le crédit voté est de 76,600 francs.

La discussion du budget des cultes n'aura lieu qu'après les vacances législatives; par ces commencements, l'on peut juger de ce qu'elle sera. Espérons que le Sénat corrigera en partie le mal que veut faire la majorité de la Chambre des députés.

Le Sénat va avoir une importante élection à faire. Il s'agit d'élire un successeur à M. Casimir-Périer. Les droites portent M. Chesnelong, l'éminent orateur catholique; les gauches, pour diviser la majorité, portent M. Dufaure, ministre de la justice et des cultes. Nos vœux sont pour M. Chesnelong, et nous estimons trop M. Dufaure pour croire qu'il se prête à une manœuvre qui le ferait l'élu des radicaux. L'élection aura lieu le samedi 12 août.

II

Le monument de Coulmiers.

Une importante cérémonie a eu lieu, dans les derniers jours de juillet, à Coulmiers, pour l'inauguration d'un monument funèbre en l'honneur des braves qui ont péri dans cette bataille, la seule qui ait été une victoire française dans la funeste guerre de 1870. Coulmiers, situé à 20 kilomètres d'Orléans, est un village de trois cents habitants. Le monument est surmonté d'une gigantesque croix romaine, composée de cinq blocs de granit pesant plus de 45,000 kilogrammes. Les généraux d'Aurelle de Paladine, Bataille, Deville, de Curten, Thiéry, Paturel, escortés de nombreux officiers de toutes armes et de tous grades, assistaient à l'inauguration. Mgr Dupanloup a dit la messe et bénit le monument.

Le glorieux vainqueur de Coulmiers, le général d'Aurelle de Paladine, dans un discours patriotique et religieux, a retracé ainsi les péripéties de la bataille :

Le 8 novembre, l'armée quitta les campements qu'elle occupait

derrière la forêt de Marchenoir, et vint s'établir à une demi-journée des positions qu'elle devait attaquer le lendemain.

La division des Pallières, qui était en Sologne, à Argent, devait être réunie le 10 au reste de l'armée. Des circonstances imprévues empêchèrent cette combinaison de réussir en temps utile.

Le 9 novembre, à neuf heures et demie du matin, l'armée française était rangée en bataille dans la plaine qui s'étend en avant de Baccon, de Charsonville, de la Renardière, du château de Luz, de Coulmiers, de Gemigny et de Saint-Sigismond.

Le 15e corps d'armée, sous les ordres directs du général en chef, occupait la droite de la ligne de bataille, et le 16e corps, sous les ordres du général Chanzy, occupait la gauche. La cavalerie, commandée par le général Reyau, formait l'aile gauche de l'armée.

Un silence solennel, imposant, régnait partout dans cette plaine, où allait bientôt retentir le bruit du canon : les troupes avaient une attitude calme et pleine d'assurance.

L'armée prussienne, de son côté, était dès le matin prête à combattre. Retranchée dans des villages, des fermes et des châteaux, elle les avait crénelés et en avait défendu l'approche par des travaux de fortification passagère.

En avant de Baccon, à 3,000 mètres environ, s'élève un monticule bien situé pour y établir nos batteries d'attaque.

Le général en chef reconnaît la position, fait arriver sur cette hauteur quatre batteries et donne le signal.

Aussitôt le canon gronde des deux côtés. Notre infanterie, couverte par ses tirailleurs et protégée par l'artillerie, dont les boulets font écrouler des pans de muraille, gagne du terrain, arrive jusqu'au bourg, y pénètre et pendant un moment lutte corps à corps avec les Prussiens.

Enfin, après une heure de combat, Baccon est emporté d'assaut.

C'était le prélude de cette journée, dont je ne puis retracer ici toutes les émouvantes péripéties.

La bataille est engagée sur toute la ligne. Nos jeunes et intrépides soldats reçoivent vaillamment leur baptême de feu.

A quatre heures, les forces des deux armés étaient concentrées sur Coulmiers, qui fut pris et repris plusieurs fois. Les Prussiens tenaient à rester maîtres de cette position, qui leur était nécessaire pour couvrir et protéger leur retraite. A cinq heures, le village était enlevé à la baïonnette par la division Barry du 16e corps et la brigade Darries du 15e, rivalisant l'une et l'autre de courage et d'ardeur.

La brigade Desplanques s'empara des villages de Gémigny et de Rosières en éprouvant des pertes considérables.

La division Jauréguiberry avait enlevé avec une grande vigueur les villages de Champs et la ferme d'Ormeteau, dont les feux d'artillerie avaient produit de grands ravages dans nos rangs.

La bataille ne finit qu'à la nuit. Les troupes bivouaquèrent sur les emplacements où elles avaient combattu.

Le 10 au matin toutes les cloches d'Orléans et des villages environnants, sonnant à toute volée, portaient vers le ciel les actions de grâces des populations heureuses de leur délivrance.

Le brave général a terminé sa chaleureuse allocution par ces paroles :

J'ai maintenant, messieurs, un dernier devoir à remplir.

En présence de ce monument funéraire consacré par les prières de l'Eglise, j'ose élever ma voix vers le Dieu des armées. Je lui demande du fond du cœur de protéger notre chère France, de faire encore luire sur elle des jours de gloire, de grandeur et de propérité. Puisse-t-il exaucer ma prière !

Adieu, braves soldats, tombés glorieusement dans un jour de victoire, adieu au nom de votre général en chef, de vos régiments et de vos frères d'armes !

Adieu, aussi, chers enfants, au nom de vos mères désolées, de vos familles absentes ! Puissent ces honneurs rendus à votre mémoire adoucir leur douleur et leurs regrets !

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la belle allocution de Mgr Dupanloup :

C'est avec une profonde émotion, messieurs, que je promène aujourd'hui mes regards sur ce champ d'un glorieux combat et autour de ce religieux monument que je dois bénir, et où sont inscrits les noms des braves soldats morts à Coulmiers pour la patrie ; j'aperçois et salue ces vaillants chefs qui ont, ici même, combattu et vaincu !

Et au milieu d'eux, le noble général qui représente si dignement en ce jour le chef de l'Etat, cet illustre maréchal dont la loyale épée protége depuis plus de trois années déjà parmi nous l'ordre, la paix et le fécond travail de la régénération de la France ! Et vous aussi, messieurs, sénateurs, députés, magistrats, représentant de la population orléanaise ; et vous tous dont le zèle actif a su ériger, avec le

concours d'un artiste chrétien, ce monument national qui rappellera longtemps à la postérité un grand souvenir.

Quelle mémorable journée! Depuis le 11 octobre, nous étions occupés par l'ennemi, et séquestrés du monde entier, nous conservions cependant encore une dernière espérance, car nous savions qu'une armée française s'avançait pour tenter notre délivrance. Tout à coup, dans la matinée du 9 novembre, le canon retentit; quelle émotion alors de toute cette ville, de tout ce peuple anxieux qui suivait, frémissant, les péripéties de la bataille, selon que le canon paraissait marcher vers nous ou s'en éloigner. Et quels transports le soir, quelles acclamations quand nous vîmes entrer dans nos murs nos soldats vainqueurs! C'était donc la victoire, et c'était vous, général, qui l'aviez gagnée, vous et vos vaillants compagnons d'armes.

Que d'espoir, malgré nos revers, nous fut alors permis, et fit tressaillir la France entière! Quel enthousiasme ce canon de Coulmiers vint éveiller dans tous les cœurs!

Et comme nous étions fiers, nous Orléanais, que cette première victoire eût été remportée sur notre sol! Comme nous aimions à nous rappeler qu'Orléans avait toujours été dans l'histoire, avec saint Aignan, avec Jeanne d'Arc, la ville des grandes délivrances! Dieu avait d'autres desseins!... Mais vous avez du moins sauvé l'honneur, messieurs, et il est juste, patriotique et religieux de conserver, dans un pieux monument, l'impérissable souvenir de cette journée. Là, dans une jeune armée improvisée, se retrouva toute la vaillance française! Là des exploits furent accomplis! Là tombèrent de nobles victimes! Là, par un premier, hélas! et un dernier sourire, la victoire vint consoler ces étendards dont elle semblait ne s'éloigner qu'à regret.

Honneur à vous, chefs magnanimes; honneur aussi à vous tous, intrépides soldats, qui avez combattu à Baccon, à la Renardière, à Coulmiers, ces trois étapes de la victoire! Honneur à ceux qui survivent! honneur à ceux qui sont tombés et qui dorment à l'ombre de cette croix!

Et comment t'oublierais-je entre tous les autres, toi, pauvre jeune soldat, dont le simple et sublime héroïsme peint si bien cette jeune armée, toi, pauvre garde mobilisé, qui, blessé à l'entrée du cimetière, dis à tes camarades: « Portez-moi au pied de la croix! » et qui fus trouvé là, après la bataille, mort et enlaçant de tes deux bras le signe sacré de la vie immortelle et du salut! Ah! que je voudrais voir au pied de cette croix ton image!

Honneur aussi à vous, Orléanais, qui avez voulu garder aux générations futures la mémoire de ces grandes et saintes choses! On vous vit accourir, le lendemain du combat, pour recueillir les blessés et les porter dans vos ambulances, où vous avez déployé, quelques-uns, hélas! au péril trop éminent de votre vie, un autre héroïsme auquel nos ennemis eux-mêmes — car leurs blessés comme les nôtres vous furent sacrés — ont rendu un éclatant hommage! et vous conçûtes dès lors aussi le dessein d'ériger ici ce monument où vous avez dépassé encore votre générosité accoutumée, puisque votre religieuse commission — qu'elle me permette de lui en dire ma reconnaissance — a pu encore, avec l'excédant de vos largesses, réparer cette église, témoin de notre victoire.

Et quelle est simple, noble et chrétienne, la pensée qui inspira le monument que nous inaugurons en ce jour! Une tombe et une croix; l'immortalité dans la mort: *Spes illorum immortalitate plena est!* Parce qu'en effet, qui meurt pour son pays, meurt pour le devoir, meurt pour Dieu!

Puisons là, messieurs, dans la vue de cette croix, un autre enseignement encore. Voyons-y un symbole des résurrections réservées par Dieu à notre chère patrie! La France peut fléchir un moment sur les champs de bataille; mais elle se relève, elle ne meurt pas, parce qu'au jour de ses douleurs elle se souvient de la croix, elle s'appuie sur la croix; la croix, pour les nations aussi, c'est la résurrection et l'immortalité. *Spes illorum immortalitate plena!*

Aujourd'hui donc, que nous avons ressaisi déjà notre épée brisée, ah! pour qu'elle ne tombe plus de nos mains, appuyons-la, cette épée française et chrétienne, sur la croix à l'ombre de laquelle reposent nos morts.

En arrière, messieurs, toutes les tristes incroyances qui, en dissolvant l'âme de la France, briseraient de nouveau sa valeur! La foi et la vaillance, voilà, messieurs, l'âme française; nos anciens preux ne les séparaient jamais! La croix avec l'epée, voilà, ô France, ton symbole et le gage de ton indomptable espérance.

Spes illorum immortalitate plena est.

III

Faits Divers.

Pressé, comme nous le sommes, par la multiplicité et par l'importance des événements, nous ne pouvons que signaler

aujourd'hui, — pour y revenir, — la distribution des prix du grand concours, qui a eu lieu le 7 août, à la Sorbonne.

M. Waddington à dû nommer le jury spécial chargé d'examiner les candidats de l'Université libre de Paris. Les examens que ceux-ci viennent de passer donnent les meilleures espérances pour l'avenir; les juges ont été sévères, nous nous en félicitons, car il faut que les élèves des Universités catholiques sachent qu'ils doivent travailler avec ardeur et se mettre en état d'être les premiers pour la science, comme par la foi à Jésus-Christ et le dévouement à la patrie.

Le R. P. Joubert, professeur à l'école Sainte-Geneviève, a soutenu, ces jours-ci, à la Faculté des sciences de Paris, une thèse pour l'obtention du doctorat ès-sciences mathématiques par devant un jury composé de MM. Puiseux, président, Hermite et Bouquet, membres de l'Institut. Un auditoire d'élite, dans lequel on remarquait beaucoup d'ecclésiastiques, a pu constater la science profonde du candidat et l'élégante clarté avec laquelle il a répondu à l'argumentation des éminents géomètres appelés à le juger. Il serait inutile de parler des développements techniques dans lesquels le P. Joubert a traité des questions de haute analyse si importantes pour l'algèbre supérieure et la théorie des nombres, à la suite de savants tels que Jacobi, Jaust et Hamilton. Il suffira de rapporter les paroles de M. Puiseux : « A l'unanimité, mon Père, le jury vous reconnaît « digne du grade de docteur pour le remarquable mémoire que « vous venez de lui soumettre. Il aime aussi à rappeler vos « importants travaux sur les fonctions elliptiques et sur les « équations que vous avez envoyés à l'Académie des sciences. « J'ai la certitude que vous continuerez avec succès d'explorer « la voie dans laquelle vous êtes entré si brillamment. »

C'est ainsi que les religieux répondent aux reproches d'ignorance qu'on leur lance tous les jours à la figure.

Nous avons fait connaître, en leur temps, les documents qui prouvent que la république de l'Equateur veut continuer à marcher dans la voie catholique si énergiquement tracée par l'illustre Garcia Moreno; les journaux viennent de publier la réponse faite par le Pape, à la date du 9 mars 1876, à M. Antoine Borrero, le nouveau président de l'Equateur.

Cher fils, dit le Saint-Père, rien ne pouvait adoucir plus efficacement que votre lettre la douleur que nous avons ressentie de la perte de votre pieux et éminent prédécesseur. Nous avions éprouvé la plus vive anxiété, dans la crainte que cette république, privée de son courageux et vraiment catholique président, ne vînt à tomber dans le désordre, les troubles et les plus affreuses calamités. Mais toute notre crainte a été dissipée par la nouvelle de votre élection et par la réception de votre lettre pleine de sentiments religieux, qui attestent que la république équatorienne possède maintenant en vous un président aussi pieux, aussi actif et prudent que celui qu'elle a perdu.

A cette consolation s'ajoute celle que nous donne la lettre de tout le Corps législatif, qui témoigne de la noblesse et de la générosité des sentiments qui animent ses membres. De sorte que plus ces deux lettres font briller la parfaite conformité de pensées et de vues qui existe entre les pouvoirs suprêmes de la république, plus Nous avons le droit d'espérer que vous protégerez efficacement la religion, que vous serez constamment obéissant et plein d'amour envers le Saint-Siége et que vous prendrez soin de favoriser la vraie prospérité du peuple et de faire fructifier ses travaux.

Nous vous félicitons de ce que vous avez été jugé digne d'une si grande charge par tant d'hommes de bien qui vous ont donné leur suffrage, et aussi de ce que vous êtes honoré par le Sénat et la Chambre des députés du peuple, avec lesquels vous pouvez travailler de concert à diriger cette république dans les voies du solide progrès. C'est pourquoi Nous prions Dieu, dont vous avez sagement résolu de favoriser le culte, qu'il vous assiste toujours de sa grâce et de son secours, qu'il dirige vos conseils et leur donne d'heureux résultats. En attendant, comme signe de sa protection et comme gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très-affectueusement Notre bénédiction apostolique, à vous, cher fils, illustre et honorable baron, et à toute la république que vous présidez.

Nous terminons aujourd'hui notre chronique par cette lettre, qui nous montre une république fidèle à l'Eglise, et un gouvernement qui a l'honneur de prouver que le progrès s'accorde parfaitement avec la doctrine catholique.

J. Chantrel.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT.

(Voir les trois numéros précédents.)

IV

Suite de la séance du 20 juillet.

Le discours de M. Laboulaye était écrasant pour les adversaires de la loi du 12 juillet 1875; il n'y avait rien à y répondre, pas plus au point de vue politique qu'au point de vue pédagogique. M. Waddington, au lieu de reconnaître sa défaite, voulut continuer la lutte, et ne réussit qu'à rendre sa position plus difficile. Jamais discours plus faible de raison ne fut prononcé par un ministre. Il prétend d'abord qu'en présentant sa *réforme*, il n'a pas subi de pression : « C'est un programme médité et voulu, » dit-il. Si cela est vrai, n'est-ce pas avouer qu'on en veut à l'enseignement religieux? « Nous nous sommes souvenus, dit-il encore, que le pays est catholique en religion et laïque en politique. » Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que la politique doit détruire la religion? Et qu'est-ce que cette distinction, qu'on ne voit faire que par ceux qui veulent la ruine de la religion? D'ailleurs, M. le ministre déclare que « les universités libres trouveront dans l'administration appui et bienveillance, tant qu'elles resteront dans les limites de la loi? » Est-ce que les universités libres sont sorties de ces limites? Est-ce de l'appui et de la bienveillance, que de leur retirer les moyens de prospérer et de vivre?

Après M. Waddington, M. le duc de Broglie traita le point de vue politique avec une élévation de vues et de pensées qui lui font le plus grand honneur. Le grand péril de la situation, c'était que le Sénat cédât, par crainte d'un conflit avec l'autre chambre et d'une apparence d'hostilité contre le ministère. M. de Broglie fit complète justice de cette crainte et montra quel doit être le rôle du Sénat dans la constitution actuelle :

Le Sénat, dit-il, a pour mission d'assurer aux lois à faire l'épreuve du temps, aux lois faites le bénéfice de l'expérience. (Vive approbation à droite.)

Si le Sénat a pour mission de réagir contre les revirements d'o-

pinion c'est surtout quand il s'agit d'une loi non éprouvée, non essayée. (A droite : C'est vrai !)

Il faut du moins de bien graves raisons pour agir ainsi, des raisons proportionnées à l'énormité des sacrifices demandés. (Très-bien ! à droite.)

Deux seulement auraient à mes yeux ce caractère. Ou bien l'Assemblée nationale, dont on ne peut médire sans ébranler le sol même de la constitution qu'elle a faite, aurait violé un grand principe de droit public et aurait atteint une prérogative essentielle de l'Etat, ou bien elle aurait exposé le pays à un grand péril ; il faudrait une raison de droit public ou de péril public.

L'orateur s'attache à démontrer qu'il n'y a aucun grand principe de droit public violé, et il examine si la loi de 1875 a mis la société en péril. L'honorable membre a été assez accusé de parler de péril social pour qu'il se croit obligé de définir ce mot. (On rit.)

Je ne trouve pas, dit l'orateur, qu'il y ait péril social à faire une expérience en matière d'enseignement.

L'Université a déjà fait bien de ces expériences.

L'empire notamment en a fait faire. Plus tard M. Jules Simon lui-même a tenté des réformes. Est-ce que tout cela a constitué un vrai péril ? Il y aurait péril social si l'Église empiétait sur l'Etat.

Il y aurait péril pour l'Église même, mais les intentions de l'Église ne sont pas telles. Elle ne veut user que de la liberté dont chacun pourra profiter.

On nous menaçait hier d'une université matérialiste; j'espère assez en mon pays pour croire qu'une telle université ne saurait ou durer ou seulement exister. (Bravos à droite.) Mais enfin, la liberté, s'en sert qui veut, en profite qui peut. (Très-bien !)

Et quand même la liberté profiterait davantage à l'Eglise catholique, est-ce une raison pour que des hommes justes, libéraux, refusent l'exercice de cette liberté?

On a dit, en faisant allusion à l'Eglise, que le danger n'est pas toujours le même, et qu'il ne vient pas toujours du même côté. Mais depuis que l'Eglise existe, jamais elle n'a eu moins de force pour opprimer l'Etat, et jamais l'Etat n'a eu plus de force pour maintenir ses droits. Aujourd'hui l'Eglise est pauvre. (Interruptions à gauche.)

Aujourd'hui, bien loin d'avoir la force de la richesse et la puissance d'opprimer, quand l'émeute éclate dans nos villes, vous savez quelles sont les victimes et quels sont les bourreaux.

Au résumé, je ne crois pas au péril de l'envahissement clérical,

et si c'est là le grand argument qu'on ait à faire valoir, il ne suffit pas. (Vive adhésion à droite.)

L'honorable sénateur voit, au contraire, le véritable péril dans l'adoption de la loi, car ce serait le premier pas vers la transformation de nos luttes constitutionnelles en luttes religieuses.

Voilà le danger; voilà ce qu'il y a surtout à craindre.

Cette loi est un premier pas, mais d'autres suivront bientôt.

Parmi ceux qui défendent le projet de loi, il est deux opinions, deux partis qui sont loin d'être d'accord. Les uns disent : Le projet de loi est une œuvre de conciliation et d'arrêt. Les autres, au contraire, n'y veulent voir qu'un point de départ.

L'honorable membre, après avoir insisté sur les dissidences qui se sont produites entre les défenseurs du projet de loi, fait remarquer que l'un d'eux parlait en termes violents, sinon menaçants, du catholiscisme. L'honorable M. Jules Simon, au contraire, employant un langage de respect et d'affection, déclare qu'il s'effraie de ceux qui voient dans le projet un point de départ, et qui, dès le lendemain du vote de la loi de 1875, annonçaient dans une réunion puplique qu'ils la feraient abroger.

Agités d'une crainte singulière, de la peur de faire peur, ils affectent la réserve, ils déclarent qu'il faut ajourner les réformes financières, les réformes militaires qu'ils avaient promises; mais ils ont des amis impatients, il faut leur accorder quelque chose; et alors on leur a abandonné les intérêts religieux, espérant que cela leur ferait prendre patience. Voilà le cabinet mis au service de certaines ambitions, de certaines passions.

Ce calcul trompera ses auteurs. (Mouvements divers.) Il faudrait cependant avoir souci des intérêts moraux et ne pas troubler la paix sociale, si indispensable à notre pays. (Applaudissements à droite.)

Cette paix, nous la désirons comme de bons citoyens, et quoique nous ne portions pas à la forme du gouvernement un amour-propre d'auteur, nous ne voudrions pas que le gouvernement la compromît; nous plaçant au-dessus des tactiques parlementaires et des compétitions ministérielles, nous demandons au gouvernement de ne pas faire imprudemment le premier pas qu'on veut lui faire faire; on réclamera de lui ensuite d'autres concessions, alors il faudra résister et l'on aura créé cette fâcheuse situation, qu'il faudra résister en face des passions surexcitées. (Applaudissements prolongés à droite.)

V

Séance du 21 juillet.

La séance du lendemain devait être décisive. Nous ne ferons que signaler un discours de M. Bertauld, qui fut aussi faible que long et ennuyeux, et qui prétendit défendre les droits de l'Etat sans porter aucune atteinte à la religion : c'est le refrain connu de ces libéraux. « Si la religion, dit-il, avait quelque chose à perdre dans cette question, je serais au nombre des adversaires du projet de loi au lieu de le défendre. Les institutions républicaines ont plus besoin que les autres de s'appuyer sur la religion. » Parfaitement dit, mais l'orateur ajoute : « La question intéresse directement notre droit public, et ce que demande aujourd'hui le ministre, la monarchie, l'empire le demandaient également. » On a pourtant démontré à satiété que les droits de l'Etat ne sont en rien atteints par la loi du 12 juillet ; cela ne fait rien ; les défenseurs du projet répètent toujours la même chose, comme le ministre lui-même. Comment veulent-ils qu'on croie à leur dévouement à la religion ?

M. de Belcastel a la parole, et le débat se relève.

M. de Belcastel. — Au point où en est arrivé le débat, après une controverse épuisée et pendant laquelle les causes ont été soutenues par de si éminents orateurs, vous ne me pardonneriez pas de gâter, en les redisant, les paroles que vous avez entendues.

Mais vous me permettrez de résumer en quelques mots la discussion. Un an s'est à peine écoulé depuis qu'un acte mémorable a fondé en France la liberté de l'enseignement supérieur. Cette tribune retentit encore de la parole des hommes qui, d'accord avec la pensée publique et avec l'Assemblée nationale, ont eu l'honneur de l'accomplir.

C'est ici, qu'après soixante années d'attente et de lutter sans trêve, après trois délibérations solennelles, a été résolue, par une transaction mûrement réfléchie, une des plus grandes questions du siècle. C'était le traité de paix, on vous l'a dit, c'était la pacification des esprits, c'était le terme de cette guerre sainte qui soulevait depuis si longtemps contre le monopole les hommes de foi unis aux hommes de liberté.

A droite. (Très-bien !)

M. de Belcastel. — Ni les universitaires n'étaient pleinement vaincus, ni les catholiques pleinement vainqueurs. Les facultés de l'Etat n'avaient pas à se plaindre ; elles gardaient la moitié du tribunal qu'instituait la loi. (Bruit à gauche.)

L'Etat n'avait rien perdu. Lui seul, il conférait les grades ; seul, il nommait les juges. Il n'y avait de renversé que le privilége, et de mécontents que l'hostilité contre l'Eglise, que la défiance du pays désormais arbitre de ses préférences. (Nouvelle approbation à droite.)

Les Universités franchement chrétiennes, dignes héritières, — si vous les laissez vivre et grandir dans les conditions qui ont présidé à leur naissance, — dignes héritières de celles qui illustraient la France avant la nouveauté du monopole, sont nées dès la première heure du dévouement et de la foi impatients de se déployer.

De vastes espérances étaient entrées dans tous les foyers chrétiens ; aucune déception, aucune surprise fâcheuse dans l'exercice du droit nouveau n'en altérait le prestige et n'en décolorait la fleur.

Et c'est ce moment que vous avez choisi, monsieur le ministre, pour dénoncer le traité, pour déclarer la guerre, au nom du monopole, en vertu de je ne sais quelle transformation du sentiment public où vous n'apportez pour preuve que des élections où, de votre aveu, la question ne fut pas même comprise, comme si, d'ailleurs, le caprice de l'opinion était la souveraineté ! Et, en passant sous silence la moitié du Parlement français, vous affrontez la responsabilité du premier désaccord entre deux pouvoirs qui, avec une diverse origine, représentent à titre égal la France.

Vous vous hâtez de consommer cet acte hostile avant toute expérience, comme si vous aviez peur qu'elle réussisse.

Prenez garde ! un pareil acte répugne profondément à la conscience du législateur ; car, s'il n'est pas une flatterie pour ce que vous croyez être le courant du jour, il est du moins une atteinte grave à l'autorité morale des lois.

Vous oubliez que la sphère des lois est plus haute que ces courants mobiles, que leur mission est de les modérer et de les régler et que leur honneur suprême est la stabilité dans les principes fixes de la justice et de la vérité. (Très-bien ! à droite.)

Pour justifier une pareille atteinte, messieurs, il aurait fallu, comme on vous l'a dit, ou un grand principe de droit public violé, ou un pressant péril. On vous a démontré jusqu'à l'évidence que le droit de l'Etat demeurait absolument intact.

Vous avez parlé du jury belge ; on vous a prouvé que notre jury spécial n'avait avec lui rien de commun. Ce qu'on ne vous a pas

cité, permettez-moi de le faire ici, ce sont les termes dans lesquels la commission de 1870 avait d'avance condamné votre projet.

Ecoutez son illustre président, M. Guizot :

« Au fond, dit-il, c'est l'Etat, et non l'Université, qui a le droit d'examiner et de constater la capacité des étudiants avant qu'ils n'entrent dans la vie publique.

« C'est donc au point de vue de l'Etat qu'il faut se placer et chercher s'il ne peut pas employer pour son contrôle quelque autre moyen que les facultés universitaires.

« Quoi qu'on en dise, il est certain que les établissements de l'Etat et les établissements libres seront des rivaux, et que les jurys universitaires seront tout à la fois juges et parties, ce qui est contraire à l'équité. »

Aucune sérieuse contradiction ne peut être opposée à cette parole impartiale s'élevant au-dessus de la sphère des partis, et s'adressant à des intelligences d'élite avec leur plein assentiment.

Vous n'avez pu montrer nulle part aucune nécessité de revenir avec cette hâte à ce monopole dont de pareils juges ne voulaient plus.

Quel est le vrai mobile? Une passion sincère et un calcul.

L'éminent orateur qui parlait hier à cette tribune, et dont j'ai quelque honte par mon insuffisance d'orateur d'occuper la place aujourd'hui, s'est expliqué nettement sur le calcul. Permettez-moi quelques mots sur la passion.

Quel est le vrai mobile? quelle est la puissance cachée qui provoque aujourd'hui la restauration du monopole? Elle a beau se déguiser, messieurs, le voile n'est pas assez épais; son visage se reconnaît toujours : nous nous trouvons en face de la Révolution. Et ce qu'on lit dans ses yeux, c'est l'hostilité contre l'Eglise catholique et la peur de sa victoire dans la sphère devenue libre de l'enseignement.

Pour confirmer ce que j'avance, messieurs, je n'irai pas chercher des paroles d'étudiants, enfants perdus de l'Université, je n'irai pas reprendre des milliers d'articles de journaux, où la haine impie et féroce contre l'Eglise catholique se donne libre carrière tous les jours. Les protestations de vos respects couvrent la voix de ces outrages. Et pourtant, je pourrais vous dire aussi que si, demain, cette loi est votée, c'est chez eux qu'éclatera un chant de triomphe universel. Je pourrais vous dire aussi qu'à le provoquer sciemment de la sorte, on risque de laisser croire qu'on est dupe ou complice; je pourrais vous dire aussi que jeter une proie à ces passions, c'est aiguiser leur appétit plutôt que de l'assouvir; je pourrais vous dire

enfin, l'histoire à la main, que c'est une étrange manière d'aimer la liberté que celle qui consiste, non pas à la défendre, mais à la livrer.

Mais je n'ai pas besoin de ces preuves indirectes pour prendre sur le fait l'esprit révolutionnaire et le convaincre de la paternité de cette œuvre ; il suffit de lire les documents officiels qui l'accompagnent. M. le rapporteur de la Chambre des députés s'exprime ainsi :

« Vous tenez à prévenir les périls qui peuvent naître de la concurrence maintenant établie dans l'enseignement supérieur. Car enfin, si la concurrence a ses avantages, elle a aussi ses dangers. Pourquoi se le dissimuler ? Notre pays a longtemps vécu sous des institutions d'enseignement public qui pouvaient avoir, qui avaient certainement comme toutes choses humaines, des inconvénients, mais qui assuraient du moins l'unité morale de la France, l'unité de la société, telle que l'a faite la Révolution.

Et plus loin :

« Les passions sont vives, les prétentions hautement déclarées; nous n'avons plus l'unité de l'enseignement, nous avons la liberté; que cette liberté, qui est une innovation, ne nous coûte pas trop cher, et ce serait trop la payer que de l'acheter au prix d'une division, d'une séparation de la jeunesse lettrée en deux camps... »

Je vous demande pardon, messieurs, de ne pouvoir mieux me faire entendre...

Voix diverses. Parlez ! parlez !

M. de Belcastel. — Ainsi, messieurs les défenseurs du monopole, ne venez plus parler de droits de l'Etat à sauvegarder ni de la force des études. Ce ne sont pas les droits de l'Etat, ce n'est pas la conservation des hautes études qui vous préoccupent, qui vous passionnent ainsi. Vous venez de le dire, car M. le ministre avait épousé d'avance la pensée de M. Spuller quand il déclarait qu'il ne voyait dans la loi nouvelle qu'un agent de division.

Eh bien, osez le dire franchement ; ce n'est pas une question de capacité pour vous, c'est une question de doctrine.

Vous l'avez dit.

M. Ernest Picard. — Quand cela ?

M. de Belcastel. — Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur Picard ; c'est vous, c'est votre parti qui l'a dit dans des documents officiels. Car si cela n'était pas, vous ne parleriez pas de l'unité morale de la France à garder.

Vous préférez l'unité à la liberté ; la liberté, vous n'en voulez pas! Vous avez peur de l'Eglise qui traverse toutes les crises et les

transformations sociales dans son immortelle jeunesse ; vous sentez vous échapper l'empire des intelligences, si vous les laissez libres, et vous croyez payer la liberté trop cher s'il y avait dans la jeunesse lettrée deux opinions dont l'une ne serait pas la vôtre. Eh bien ! ou ces paroles n'ont aucun sens, ou c'est l'étouffement de la pensée humaine; et vous vous étonnez que les radicaux triomphent et que les radicaux protestent !

Soyez conséquents avec vous-mêmes; parlez d'unité si vous le voulez, mais ne parlez plus de liberté, vous n'en avez pas le droit. (Très bien ! à droite. — Protestations à gauche.)

Messieurs, je ne veux pas abuser de votre patience.

A gauche : Parlez ! parlez !

M. de Belcastel. — Je n'ai pas l'habitude de prendre mes conseils de ce côté de l'Assemblée.

Un sénateur à gauche : Pourquoi pas quand ils sont bons?

M. de Belcastel. — J'ai parlé par respect pour l'Assemblée, qui a voté contre la clôture, et maintenant j'obéis aussi au sentiment de mes collègues qui l'ont réclamée, et je termine.

A tous les points de vue : stabilité des lois, respect des droits acquis, question du jury considérée en elle-même, passions qui se cachent sous le couvert du monopole, sentiments légitimes que vous froisseriez profondément ; à tous les points de vue la lumière est faite, et pourtant j'ai un mot à dire et je demande la permission à mes collègues de la droite de le dire. (A droite : Parlez ! parlez !)

Il est une parole que le catholicisme a apportée au monde, parole de justice, d'ordre et de liberté, qui suffirait à elle seule pour faire incliner éternellement devant l'Evangile tous les pouvoirs qui ont souci du bien public, tous les peuples qui en conservent la notion.

Cette parole, vous la connaissez tous; avant-hier encore on la disait à cette tribune :

« Rendez à César ce qui est à César. »

Messieurs, les pouvoirs humains ne se sont pas fait faute de répéter cette parole à travers les siècles. Trop souvent pourtant ils en ont abusé; ils l'ont retournée contre l'autorité qui la proclama; ils la mutilent et n'en gardent que ce qui peut les servir.

Savez-vous dans quelle circonstance elle fut prononcée ? Lorsque les ennemis du Christ lui demandèrent s'il était permis de rendre le tribut à César, quel fut le signe auquel le divin fondateur de l'Eglise attacha sa sublime réponse ?

Il se fit montrer une pièce de monnaie qui représentait le tribut. De qui est l'image et l'inscription? dit-il ? — De César.

Eh bien, conclut le Christ, rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Prenez-y garde, on retrouve dans ces paroles non-seulement la distinction fondamentale du pouvoir civil et du pouvoir religieux, mais encore le respect profond de l'un comme de l'autre, et, en même temps, la lumière à l'aide de laquelle on découvre les caractères des deux domaines. Eh bien, messieurs, en présence du grave sujet soumis à vos délibérations, quand il s'agit d'un privilége de l'Etat, d'un tribut payé à César, j'ai le droit de vous demander aujourd'hui quelle est la matière de ce tribut, quel est le signe qui le représente! Ah! la matière de ce tribut, ce n'est ni l'argent ni l'or, ni aucun métal frappé du poinçon public. Ce n'est rien moins que la conscience libre et l'âme immortelle de l'homme.

Or, vous aurez beau accumuler sophisme sur sophisme, la conscience et l'âme ne portent pas l'effigie de César. Un livre, également sacré pour tous les cultes que reconnaît la France, nous apprend qu'elles portent l'effigie de Dieu.

Voilà pourquoi nous voulons rendre l'âme humaine au père de famille qui est le représentant naturel de l'autorité divine... (Très-bien! à droite.) et à l'Église de Jésus-Crist qui en est le représentant surnaturel; voilà pourquoi, monsieur le ministre, vous nous trouvez résolus en travers de votre projet de loi, non point pour faire une manifestation politique, non point pour faire une chicane au ministère. — Eh! que sont ces mesquines querelles en présence du sentiment puissant qui remplit nos âmes? (Très bien! très bien! à droite) — mais pour répondre à l'appel sacré de notre patriotisme et de notre foi; voilà pourquoi nous, qui prenons la parole de l'Evangile tout entière, nous respectons le droit de l'Etat au point de vue professionnel, son droit de veiller sur la sécurité publique; mais nous refusons de lui livrer, par le monopole des méthodes et des programmes, la clef de la doctrine et le gouvernement des esprits; voilà pourquoi, nous qui voulons comme vous l'unité morale de la France, non point par contrainte et telle que la Révolution l'a faite, mais par l'union libre dans la vérité, nous qui voulons cette unité morale, au risque et malgré la douleur de voir dans cette France, que nous aimons profondément, et que l'erreur divise, deux courants contraires, nous ne laisserons jamais, nous catholiques, absorber par un courant révolutionnaire nos intelligences et nos cœurs! Sous la République, sous les empereurs, sous les rois, s'ils reviennent, nous serons toujours les défenseurs indomptables de ces imprescriptibles libertés. (Très-bien!)

Voilà pourquoi, messieurs, de tous les points de la France chré-

tienne, il vous est arrivé une multitude de pétitions variées quant à l'origine et à la forme, mais unies par le fond; et ici M. Bertauld me permettra de lui dire qu'il n'y a ni catholiques libéraux ni catholiques réformistes, il n'y a que des catholiques! (Approbation à droite.)

Ces pétitions je ne veux pas les compter, mais je vous conjure de les peser au poids de la justice, avec le respect du sentiment qui les a dictées.

Voilà pourquoi l'épiscopat, dont les adversaires eux-mêmes vantent parfois la sagesse et le dévouement, est unanime à protester contre tout retour d'un monopole jugé et condamné. Voilà pourquoi la seule pensée de ce retour jette dans des millions de consciences une inquiétude que vous avez la mission et que vous aurez la gloire d'apaiser. Pour ma part, j'ai à cœur de de le dire en descendant de la tribune, je n'ai jamais douté de vous; oui! je l'ai toujours cru, et je le crois encore: le Sénat restera fidèle à l'esprit conservateur qui l'institua et qui est sa raison d'être unique : fidèle à l'esprit de liberté qu'on n'étouffera jamais sur la terre française; fidèle au sentiment de sa propre indépendance et de sa responsabilité devant le pays et devant nos enfants; fidèle — pourquoi ne le dirais-je pas? — à la parole solenellement donnée à la France par l'Assemblée souveraine qui siégea sur ces bancs avant nous ; qui put commettre des erreurs et des fautes, mais qui aima beaucoup trois grandes choses : la religion, la patrie et la liberté. (Très bien à droite.)

Oui, le Sénat regardera comme son honneur de maintenir dans son intégrité cette œuvre d'affranchissement moral qui fut son testament suprême; il ne fera pas à ce testament l'injure de le déchirer sous les yeux de la France attentive et des catholiques du monde entier, qui le saluaient comme une renaissance.

Vous vous souviendrez, messieurs, que si cette œuvre, comme toutes les œuvres qui viennent des hommes, a ses lacunes et ses défauts, il serait peu équitable, peu séant de la juger avant qu'elle ait porté ses fruits.

Vous laisserez au temps, notre maître à tous, le soin de la justifier ou de la condamner. Vous ne voudrez pas, vous nouveaux mandataires de la France, lui infliger dès la première heure un arrêt qui serait un manque de respect au passé, un mauvais exemple et une imprévoyance téméraire pour l'avenir. (Applaudissements à droite.)

On attendait une déclaration de M. le président du conseil des ministres. Ceux qui se rappelaient que M. Dufaure avait,

dans des conversations particulières, déclaré qu'il n'approuvait pas la *réforme* de M. Waddington, espéraient qu'il présenterait la question comme une question ouverte, libre, et dans laquelle le gouvernement n'avait point de parti pris. Ceux-là ont été trompés, quoiqu'ils aient pu remarquer que M. Dufaure défendait bien faiblement le projet de son collègue et semblait le faire seulement par manière d'acquit. Mais un véritable homme d'Etat, aux convictions fermes, s'abaisse-t-il à ces compromis?

M. Dufaure, ministre de la justice et des cultes, président du conseil. — Tout a été dit dans ce grave débat. Je me borne à faire observer que les orateurs qui ont attaqué le projet de loi ont beaucoup exagéré la portée de la modification qu'on veut apporter à la loi de 1875, et au besoin je me rapporterai à ce sujet à tout ce que vous a dit mon honorable et ancien collègue, M. Wallon, dont on ne contestera certainement pas la compétence. Non! Quand on prétend que le projet de loi attaque la liberté de l'enseignement, on exprime une opinion qui n'est pas soutenable. (Applaudissement à gauche.)

Je ne rentrerai donc pas dans le débat, et je ne monte à la tribune que pour répondre à la dernière partie du discours de M. le duc de Broglie. Il a dit que le projet de loi est un premier pas pour arriver à tous les excès annoncés par les propositions présentées dans une autre enceinte. (Mouvements divers.)

Après cette loi, il en viendra une autre, disait M. le duc de Broglie, et nous arriverons ainsi à un ensemble de législation qui sera la honte du Sénat et de la Chambre des députés.

Il y a longtemps, messieurs, que j'ai entendu présenter avec la même inopportunité cet argument du premier pas et des conséquences auxquelles il conduit.

Cette objection est au moins étrange dans les situations où nous nous trouvons. Prenez un ministère de quelque côté que vous voudrez, à moins qu'il ne soit pris aux côtés extrêmes, et encore il y en aurait un plus extrême après lui, et l'honorable M. de Broglie aura le droit de lui faire la même objection. (Réclamations à droite. — Vive approbation à gauche.)

M. le duc de Broglie prétend qu'il n'y aurait lieu de faire une réforme que s'il y avait péril social. Il nous invite à ne pas faire le premier pas; mais pourquoi ne pas tenter aussi des améliorations? (Vive interruption à droite.)

M. le président. — La liberté et la dignité du Sénat ne peuvent que gagner à l'attitude tenue par ses membres dans le cours de ce débat. Je compte que le Sénat continuera à écouter tous les orateurs comme il a fait déjà.

M. le garde des sceaux. — Vous refusez d'accepter une amélioration. Ne craignez-vous pas que ce soit un premier pas dans la voie des conflits? (Vifs applaudissements à gauche.)

Laissez-moi vous dire sincèrement, messieurs, dans quelle situation nous sommes.

L'évêque d'Orléans et M. le duc de Broglie n'ont rien exagéré en parlant des propositions faites dans une autre Chambre.

Le gouvernement n'a pas hésité à déclarer qu'il s'opposerait à l'adoption de ces propositions, il y en a bien d'autres notamment sur divers chapitres du budget des cultes.

Par exemple, la suppression d'un crédit destiné à améliorer la situation des desservants, mais vous ne vous en occupez pas tant, la collation des grades vous absorbe. (Vives protestations à droite.)

Une voix à droite : Nous ne sommes pas encore saisis de ces questions.

M. le garde des sceaux. — Le danger est là, messieurs; il n'est pas dans la modification de la loi du 12 juillet 1875.

Eh bien! mes collègues et moi nous défendrons les droits, les besoins du clergé, mais prenez garde à ceci : Si vous acceptez le projet de loi, vous nous enverrez, fortifiés, pour défendre ces intérêts; si, au contraire, vous le repoussez, vous nous renvoyez affaiblis et découragés. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

En quelques mots, M. Paris, rapporteur de la commission, replace la question dans son vrai jour.

La question, dit-il, a une grande importance qu'on cherche en vain à diminuer.

En effet elle excite des craintes sérieuses et des espérances dangereuses. (A droite : c'est cela.)

Le projet dépasse les vues du gouvernement. Il atteint la liberté elle-même de l'enseignement supérieur, car il donne un privilége aux Universités de l'Etat, qui sont des concurrentes et des rivales, et il met les universités libres dans un réel état de subordination et de vassalité. (Très-bien! à droite.)

Que dirait M. le ministre si l'on proposait de soumettre toutes les facultés isolées d'une province à une seule université, où les facultés seraient groupées en université; il s'écrierait : « Sauvez-

nous! » Les mêmes nécessités s'imposent aux facultés libres; il leur faut une vie propre, indépendante.

L'honorable membre reconnaît qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir tant que M. le garde des sceaux, ferme soutien de la religion, sera à la tête du cabinet, mais plus tard.

L'orateur insiste de nouveau sur le danger d'ouvrir par le vote du projet de loi la voie à d'autres lois plus dangereuses et il rappelle à ce sujet que lorsqu'un orateur annonçait qu'il obtiendrait le changement de la loi de 1875, il ajoutait : Nous marcherons lentement, mais sûrement.

En terminant, l'orateur déclare qu'il ne pense pas, certes, que le rôle du Sénat consiste à créer des dissentiments; non! Il veut, nous voulons tous, la pacification des esprits.

Le Sénat doit éviter les conflits, mais il ne faut pas non plus qu'il devienne une Chambre d'enregistrement, c'est-à-dire qu'il abdique son autorité et son indépendance. En définitive, il ne s'agit point en ce moment du régime de 1808 et des droits de l'Etat, non! Mais il est intervenu un grand fait, c'est la loi de 1875, que nous demandons de ne pas mutiler.

Quelles que soient, conclut l'orateur, les préférences sur les moyens d'arriver à la collation des grades, il en est un qui est plus défavorable que tous les autres : c'est celui qui tend à faire revivre le monopole universitaire. (Approbation à droite.)

VI

Le vote.

La discussion était évidemment épuisée ; il fallait arriver au vote.

M. Wallon, pour épargner au ministère un échec trop grave et pour donner le temps à la loi du 12 juillet 1875, présenta cette proposition : « Le Sénat ajourne la discussion des articles de la présente loi à la prochaine session. »

On vote au scrutin public sur cette proposition. Il y a 278 votants; la majorité absolue est de 140. On dépouille le scrutin : 139 voix pour, 139 voix contre; l'ajournement n'est pas adopté, et le président consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles.

Nouveau scrutin.

Il y a 283 votants (c'est à peu près le Sénat tout entier) ; la majorité absolue est de 142.

139 voix sont acquises au projet Waddington, 144 se prononcent contre; le projet ministériel est battu à *cinq* voix de majorité, la loi du 12 juillet 1875 est sauvée.

Voici le résultat officiel du scrutin :

Ont voté pour le projet de loi :

MM. Adam (Edmond). Adam (Seine-et-Marne). Andlau (d'). Arago (Emmanuel). Arbel. Arnaud (de l'Ariége). Ambrelique.

Barthélemy Saint-Hilaire. Baze. Bérenger. Bernard. Berthauld. Billot (général). Blanc (Xavier). Bonnefoy-Sibour. Bonnet. Bourbeau. Bozérian. Brillier. Brun (Charles).

Calmon. Carnot. Cazot (Jules). Chabron (général de). Chadois de). Challemel-Lacour. Chardon. Chareton (général). Charton (Edouard). Chaumontel. Cissey (général de). Claude Claudot. Corbon. Cordier. Corne. Crémieux. Cunin-Gridaine.

Dauphin. Dauphinot. Delacroix. Denormandie. Desmazes. Dieudé-Defly. Dubois-Fresnay (général). Duclerc (E.). Dumesnil.

Eymard-Duvernay.

Favre (Jules). Fayolle. Feray. Ferouillat. Foubert. Foucher de Careil. Fourichon (amiral). Frébault (général). Freycinet (de).

Garnier (Joseph). Gaultier de Rumilly. Gayot. George. Gilbert-Boucher. Gouin. Guillemant (général).

Hérold. A. Huguet. Humbert.

Jacotin. Jobard.

Krantz.

Labiche (Emile). Lacomme. Lafayette (Edmond de). Lafayette (Oscar de). Laget. Lamorte. Lanfrey. Laserve. Lasteyrie (Jules de). Laurent-Pichat. Lefranc (Pierre). Le Lièvre. Lepetit. Le Royer. Littré. Lucet.

Magnin. Malens. Maleville (Léon de). Maleville (marquis de). Martel. Martin (Henri). Masson de Morfontaine. Mazeau. Meinadier (colonel). Michel-Ladichère. Monnot-Arbilleur. Morin (Paul).

Oudot.

Palotte. Pélissier (général). Pelletan. Pernette. Peyrat. Picard (Ernest). Pin (Elzéar). Pomel. Pothuau (amiral).

Rampon (comte). Rampont (Yonne). Ribière. Riffault (général). Robert-Dehault. Robin. Roger du Nord (comte). Rolland (Charles).

Saint-Pierre (vicomte de). Le comte de Saint-Vallier. Salneuve. Say (Léon). Schérer. Scheurer-Kestner. Schœlcher. Simon (Jules).

Tamisier. Teisserenc de Bort. Testelin. Thurel. Tocqueville (comte de). Tolain. Toupet des Vignes. Tribert.

Valazé (général). Valentin. Varroy. Victor Hugo. Vigarosy.

Waddington.

On voté contre :

MM. Adnet. Alexandry (baron d'). Allenou. Ancel. Andigné (général d'). André (Charente). Audren de Kerdrel. Aurelle de Paladines (général d'). Auxais (d').

Barante (baron de). Bastard (colonel) comte Octave de). Batbie. Béhic. Belcastel (de). Bertrand. Bocher. Bonffinton. Boisse. Boissonnet (général). Bompard. Bonafous. Bondy (comte de). Bouillé (comte de). Brame (Jules). Broglie (duc de). Brunet. Buffet.

Caillaux. Canrobert (le maréchal). Cazalas. Chambrun (comte de). Champigny (vicomte de). Changarnier (général). Chantemerle (de). Clément. Colombet (de). Cornulier (de). Cornulier-Lucinière (comte de).

Daguenet. Daru (comte). Daussel. Delsol. Depeyre. Desbassayns de Richemont. Dompierre d'Hornoy (amiral de). Douhet (comte de). Dubrulle. Du Chaffaut (comte). Dufournel. Dumon. Dupanloup (Mgr). Dupasquier. Dupont (Paul).

Espeuilles (général marquis d'). Espinasse. Espivent de la Villeboisnet (général).

Flers (de). Forsanz (vicomte de). Fournier (Henry). Franclieu (marquis de).

Galloni d'Istria. Gaudineau. Gavardie (de). Granier (de Vaucluse). Grivart.

Hespel (le comte d'). Houssard. Hubert-Delisle.

Jaban. Joubert (Achille).

Kergariou (comte de). Kéridec (de). Kerjégu (amiral de). Kolb-Bernard.

Laboulaye. Lacave-Laplagne. Ladmirault (le général de). Lafond de Saint-Mûr (le baron). La Jaille (le général vicomte de). Lambert de Sainte-Croix. Lareinty (baron de). La Sicotière (de). Lavrignais (de). Le Guay (baron). Lestapis (de). Limairac (de). Lorgeril (vicomte). Loysel (général).

Mailliet. Malherbe (de). Mangini, Martenot. Mayran. Meaux (le vicomte de). Mége. Michel. Monjardet de Kerjégu. Monneraye (comte de la), Monnet. Montaignac (amiral marquis de). Montgolfier (de).

Noubel.

Pazégy. Pajot. Parieu (de). Paris. Pelleport-Burète (vicomte de).

Perret. Peyramont (de). Poriquet. Pourcet (le général). Pouyer-Quertier. Preissac (de).

Quinemont (marquis de).

Rainneville (vicomte de). Raismes (de). Raoul Duval. Ravignan (baron de). Rivière (duc de). Robert (le général). Rodez-Bénavent (vicomte de). Rosamel (de). Roy de Loulay.

Sacase. Saint-Germain (de). Saisy (Hervé de). Salmon. Soubigou. Staplande (de).

Tailhand. Taillefert. Talhouët (marquis de.) Théry. Tréveneuc (comte). Tréville (comte de).

Valéry. Vandier. Vast-Vimeux (le baron). Veauce (baron de). Ventavon (de). Vétillart. Vieillard-Migeon. Voisins-Lavernière (de).

Wallon.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Audiffret-Pasquier (le duc d'). Béraldi. La Roncière Le Nourry (amiral baron de). Lavergne (Léonce de). Paulmier. Rouland. Wolowski.

Absents par congé :

MM. Chanzy (général). Gontaut-Biron (le vicomte de). Hennessy. Jaurès (amiral). Luro. Magne.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'irritation que ce vote a excitée dans le parti radical. Dès le lendemain, 22 juillet, dans la Chambre des députés, M. Barni déposait une proposition tendant à abroger les articles 21 et 22 de la loi sur l'enseignement supérieur, articles qui ont pour objet de restreindre la liberté des conférences, et la Chambre adoptait aussitôt l'urgence sur cette proposition. Le Sénat, sans doute, tiendra à ne point se déjuger.

LES FÊTES RELIGIEUSES.

II

Sermon de Mgr Pie.

Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de consacrer un article particulier au magnifique sermon doctrinal prononcé par Mgr Pie, évêque de Poitiers, aux dernières fêtes de Lourdes. Ils en ont déjà eu l'analyse dans notre numéro

du 22 juillet; nous sommes bien obligé de renoncer à le reproduire tout entier; nous en donnerons toute la partie qui, appliquant la doctrine de l'Eglise, des conciles et de la théologie aux manifestations surnaturelles, établit magistralement le miracle de l'apparition de Lourdes, et en montre l'importance avec les motifs d'espérance qu'elle nous donne.

1. Je me tairai, a dit Mgr Pie, sur les circonstances et les particularités de l'événement merveilleux dont toute la trame et l'histoire est présente à vos esprits.

Je ne ferai point remarquer qu'aucun des signes de crédibilité désirables du côté de la personne n'a fait défaut. « Elle ne doit pas avoir demandé ni désiré ces sortes de grâces, dit le pape Benoît XIV; elle doit s'en être ouverte à ceux qui ont autorité et lumière; elle doit avoir conservé, au milieu de ces faveurs, la tranquillité et l'aisance de l'âme, avoir excellé dans l'humilité et continué de pratiquer la mortification (1). »

Je n'ajouterai pas que la teneur des choses révélées n'a rien qui prête flanc aux objections : rien de nouveau dans la doctrine, puisque c'est la confirmation, par la bouche même de la Vierge immaculée, du dogme défini de son Immaculée-Conception ; rien de contraire à la morale chrétienne, puisque c'est une exhortation à la prière et à la pénitence.

Je ne rappellerai pas que, loin d'y apporter l'empressement d'une crédulité fanatique, le respectable pasteur du lieu, le clergé de la contrée, le très-prudent évêque du diocèse y ont opposé pendant plusieurs années une réserve, un silence, une abstention, sages sans doute, mais dont se scandalisait, dont s'indignait presque la ferveur des multitudes, d'une part, en face des violences administratives, et des clameurs impies qui s'élevèrent bientôt; de l'autre, en présence de guérisons frappantes qui se succédaient de jour en jour. Laissons toutes ces considérations et ne parlons que de ce qui est présentement sous nos yeux.

A la date du 23 février 1858, une pauvre enfant crut avoir rapporté des grottes de Massabielle la mission d'aller *dire aux prêtre qu'il doit se bâtir ici une chapelle et qu'on y doit venir en procession.* Dix-huit ans se sont écoulés, et quelle chapelle et quelles processions! La chapelle, c'est une immense église souterraine, que surmonte un temple magnifique, consacré hier par le vénérable archevêque de la capitale de la France, et déjà baptisé du nom de basi-

(1) Bened. XIV, de servorum Dei beatif., et canoniz., lib. III, c. ult.

lique par le Pontife romain : basilique insuffisante malgré ses vastes proportions : et béni soit le Seigneur qui, à la faveur d'une température favorable, nous donne en ce moment pour temple l'immensité de cet espace! Et quant aux processions, chaque jour en renouvelle le spectacle. La voyez-vous en marche cette procession du genre humain? Hier, le nord et le midi; demain l'ouest et le levant : l'Angleterre, la Hollande, l'Amérique, que sais-je? *Ex omni tribu, et lingua, et populo, et natione* (1); ils viennent « de « toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute nation. » Voilà le phénomène certain, le phénomène constaté. Si vous ne croyez pas à la parole, vous êtes bien forcé de croire aux résultats : *Si non verbo credis, rebus crede.*

Secondement, à la date du 25 février de la même année, la jeune fille a reçu l'ordre d'*aller boire à la fontaine*; et la fontaine qui n'existait pas (toute la contrée est là pour le dire), ayant commencé de jaillir sous les doigts de l'enfant, n'a plus discontinué. Dix-huit ans se sont écoulés, et le nombre de ceux qui ont bu de l'eau de la fontaine de Lourdes ne peut plus se calculer; et l'univers entier raconte des faits de guérisons instantanées, de guérisons manifestes, de sorte que l'argument sur lequel l'Eglise a coutume de baser son jugement, l'argument de l'attestation divine formulée par le miracle, se trouve ici, non point à l'état accidentel, mais à l'état permanent et presque continuel. *Si non verbo credis, rebus crede* : si vous ne croyez point à la parole de l'enfant, vous ne pouvez refuser de croire aux choses qui ont suivi la parole.

II. Mais Dieu ne fait rien sans motif, sans but. Et qu'a-t-il donc pu se proposer ici? me dites-vous. On vous l'a dit hier avec une rare éloquence, et je serais vraiment naïf si j'entreprenais de redire ce qui a été si bien dit. Mais, j'en demande pardon à mon vénérable frère, le Seigneur lui-même avait répondu d'avance par la bouche du prophète : *Et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus Deus vester* : « Et vous saurez que je suis au milieu d'Israël, moi, le Seigneur votre Dieu. »

Ah! génération incrédule, tu ne veux croire qu'à la raison et qu'à la nature : pour toi, as-tu dit, l'ordre de foi et de révélation est non avenu; à ton sens, l'Evangile n'est pas assez certifié, le ministère ordinaire de l'Eglise n'est pas suffisamment autorisé. Est-ce que le Dieu tout puissant, auquel il a plu d'entrer en communication directe avec la terre, va reculer devant tes négations ou tes dédains? Ou bien plutôt, à tes défis ne va-t-il pas répondre

(1) Apoc., v, 10.

par d'autres défis? C'en est fait du surnaturel, ont dit les hommes du dix-neuvième siècle. Eh bien! voici que le surnaturel afflue, voici qu'il déborde, voici qu'il suinte du sable et du rocher, voici qu'il jaillit de la source, voici qu'il déroule en longs replis les vagues vivantes d'un fleuve de prières, de chants et de lumières, voici qu'il s'abat, qu'il se précipite sur des foules que personne ne peut dénombrer, et qui sont emportées par la force supérieure d'un courant auquel rien ne résiste.

O hommes de la libre-pensée, vous n'avez voulu en croire ni Moïse et les prophètes, ni le Christ et ses apôtres, ni l'Eglise et ses jugements solennels. Eh bien, voici que, dans cette gorge de la montagne, dans une anfractuosité longtemps inaccessible, Marie, la mère de Dieu, apparaîtra et parlera à une humble fille des champs; la fille des champs racontera ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu. Ailleurs ils étaient deux : elle sera seule à voir et à entendre. Elle n'aura pour elle ni l'autorité de Moïse et des prophètes, ni celle du Christ, ni de ses apôtres. L'Eglise même, par son tribunal de première instance, par la sentence du juge ordinaire, qui est l'évêque, se contentera de délivrer un certificat de crédibilité, sans imposer à personne une obligation doctrinale ou pratique : pourvu qu'on demeure dans les limites du respect, l'abstention est permise. Et, dans ces conditions, la croyance s'impose d'elle-même avec tant d'autorité et d'efficacité que le monde entier s'en émeut. L'ébranlement devient tel, que l'administration des voies ferrées a peine à y suffire, et qu'elle y a trouvé un accroissement de sa richesse en des temps où la langueur des affaires et le contre-coup des calamités publiques l'auraient réduite à l'appauvrissement. *Si non verbo credis, rebus crede.*

Ah! c'est ainsi que le céleste médecin oppose à chacun des vices les remèdes qui les combattent (1). C'est là cette puissante médication qui guérit la froideur incroyante du naturalisme par l'application du spécifique surnaturel à sa plus forte dose, à sa plus grande puissance, à son plus haut degré de chaleur (2). Celui qui tient en ses mains les sources de la grâce, et auquel obéissent les lois de la nature, Dieu fera si bien que vous croirez à Bernadette, et que par là vous serez ramenés à lui : *Et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus Deus vester.*

(1) Cœlestis medicus singulis quibusque vitiis obviantia adhibet medicamenta. S. Greg., Homil. XXXII in Evang.

(2) Sicut arte medicinæ frigida calidis, ita Dominus noster contraria opposuit medicamenta peccatis. Ibid.

III. Car hélas ! mes T. C. F., ce n'est pas seulement au Dieu de l'Evangile, au Dieu de la grâce et de la révélation, c'est au Dieu même de la raison et de la nature qu'un trop grand nombre de nos contemporains ont besoin d'être ramenés. Disons-le, ceux-là qui crient le plus haut contre le miracle sont ceux qui en ont le plus grand besoin. Les miracles de l'ancien et du nouveau Testament suffisent, nous disent-ils ; et ceux qui disent cela sont le plus souvent ceux qui ne croient ni à l'ancien ni au nouveau Testament. Les preuves de raison établissent à elles seules l'existence de Dieu, ajoutent-ils. Ont-ils la prétention de nous l'apprendre, à nous qui, dans le concile du Vatican, avons prononcé l'anathème contre quiconque refuserait à la raison la puissance d'arriver, par le spectacle du monde créé, à la connaissance certaine d'un Dieu créateur et maître du monde ? Mais ces mêmes vengeurs de la raison, nous les entendons bientôt après poser l'existence de Dieu parmi les problèmes douteux de la science : esprits blasés, aux yeux de qui le spectacle accoutumé de l'univers, et la vue constante des causes, avec leurs lois régulières et leurs mouvements invariables, finissent par dérober la cause première. Or, dit saint Augustin, c'est précisément pour ces hommes que Dieu, dans sa miséricorde, s'est réservé de faire à propos, en dehors du cours usité de la nature, non pas des œuvres plus grandes en elles-mêmes, mais des œuvres inaccoutumées, par lesquelles il réveillerait leur attention et se démontrerait plus sûrement à eux (1).

Dites-en ce que vous voudrez, messieurs : c'est chose acquise que plus d'un philosophe athée a retrouvé ici la croyance en Dieu. Pour ma part j'ai connu un homme du monde élevé à l'école du matérialisme, un docteur médecin, qu'aucun argument n'avait pu ramener à Dieu durant les phases d'une très-longue maladie, et qui tout à coup, soumettant à son diagnostic très-exercé le cas pathologique de Bernadette et tout l'ensemble des phénomènes de Lourdes, s'est mis à réciter son *Credo*, son *Je crois en Dieu*, qu'il avait désappris depuis cinquante ans, et n'a pas tardé à demander et à recevoir les sacrements de l'Eglise. C'est ainsi, messieurs, que Dieu possède en propre des moyens directs d'action et de persuasion, dont il n'a pas disposé même en faveur du ministère ordi-

(1) Quia miracula ejus quibus totum mundum regit universamque creaturam administrat, assiduitate viluerunt, ita ut nemo pene dignetur attendere, ... secundum suam ipsam misericordiam servavit sibi quædam quæ faceret opportuno tempore præter usitatum cursum naturæ, ut non majora sed insolita videndo, stuperent quibus quotidiana viluerant. S. Aug. in Evang. Joann. Tract. XXIV, 1.

naire de son Eglise. Il a une façon à lui de donner à sa voix l'accent qui révèle sa vertu : *Dabit voci suæ vocem virtutis* (1). Nul alors ne peut la méconnaître, à moins qu'il ne soit de la famille de cet aspic naturellement sourd et qui se bouche encore les oreilles pour ne pas entendre : *Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas* (2). Disons-le, quand le miracle se produit dans de pareilles proportions, quand il éclate subitement, quand il se renouvelle quotidiennement, quand il déconcerte toutes les prévisions de l'art, quand il met en défaut toutes les données de la science, il n'y a qu'à s'incliner et à reconnaître que Dieu est toujours présent dans son œuvre, toujours présent dans la création et présent dans l'Eglise : *Et scietis quia in medio Israel ego sum, Dominus Deus vester.*

IV. *Ego Dominus Deus vester, et non est amplius ; et non confundetur populus meus in æternum.* Oui, M. F., dans des jours pleins de trouble et d'appréhension, à la veille peut-être des plus grandes commotions de l'Orient et de l'Occident; quand, à regarder du côté des hommes, on pourrait croire que tout est perdu, et que Dieu, qui a renversé l'esprit de prétendus sages, brisé les bras de prétendus forts, annihilé l'action de prétendus habiles, s'est décidément retiré de nous, l'événement de Lourdes, les merveilles de la sainte fontaine, enfin les manifestations comme celle d'hier et d'aujourd'hui ont appris à la terre que Dieu, Dieu en personne, est encore au milieu d'Israël; *et scietis quia in medio Israel ego sum ;* lui, le Seigneur, le Maître, qui n'abdique point, qu'on ne détrône point, lui en dehors et en l'absence duquel il n'y a plus rien : *ego Dominus Deus vester, et non est amplius;* et, par là, il nous a donné la confiance que son peuple n'était pas livré pour toujours à la confusion dont il semble couvert aujourd'hui : *et non confundetur populus meus in æternum ;* qu'il y aura spécialement pour la France un jour de guérison, de redressement, de résurrection.

Car, enfin, si chaque jour des infirmités particulières sont miraculeusement guéries, est-il donc plus difficile à Dieu d'opérer, plus difficile à la mère de Dieu d'obtenir la guérison de la société chrétienne, cette fille d'Abraham, qui ne peut rester dans les liens dont elle est actuellement garrottée sans que la cause même de Dieu soit profondément atteinte ici-bas : *Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, non opportuit solvi vinculo isto* (3) ?

C'est cette espérance, messeigneurs et mes frères, c'est cette at-

(1) Ps. LXVII, 34.
(2) Ps. LVII, 5.
(3) Luc, II, 2, 3, XII, 16.

tente ferme et certaine de la délivrance, que nous emporterons tous de cette solennité. Malgré leurs vains efforts pour se hausser et se grandir, les hommes continuent à descendre. Chacun des sauveurs qui apparaît à l'horizon ne tarde pas à tomber au-dessous de celui qui l'a précédé ; c'est comme une compétition et une rivalité d'impuissance. Depuis que le Seigneur a vainement regardé d'en haut sur les enfants des hommes pour voir s'il en est un qui soit intelligent et qui cherche Dieu : *Dominus de cœlo prospexit super filios hominum ut videat si est intelligens aut requirens Deum ;* car, qu'on le sache bien, dans l'ordre des choses sociales, il n'y a de travailleur intelligent que celui qui sauve le droit et qui fait la juste part de Dieu dans le gouvernement des sociétés humaines ; depuis, dis-je, que le regard divin s'est vainement abaissé sur les enfants des hommes, tous ils ont décliné et, les uns comme les autres, ils sont devenus également inutiles : *omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt;* malgré des talents et des dévouements envers lesquels nous ne nous pardonnerions pas d'être injustes, on n'en a pas trouvé, pas un seul, qui pût sérieusement faire le bien et procurer le salut qu'attend le pays : *non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.*

Mais si déplorable que soit la décadence et la nullité des hommes, rien n'est perdu, et notre confusion ne sera pas éternelle, puisque Dieu daigne se montrer au milieu de son peuple. Avoir Dieu avec soi et pour soi, c'est avoir tout, même quand il ne reste plus rien : *Et scietis quia in medio Israel ego sum, ego Dominus vester, et non est amplius*; *et non confundetur populus meus in æternum.*

L'INCIDENT DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE.

(Voir le numéro précédent.)

Les dernières lignes du rapport de M. Bertrand, où sont blâmés ceux des candidats qui ont cru « trop légèrement et trop vite à une trahison qu'il fallait confondre, » ont soulevé une polémique qu'il nous suffira de signaler. Quelques-uns des membres de la commission ont désavoué ces lignes; il paraît que, en effet, elles n'avaient pas été lues devant eux, mais cela importe peu : le blâme était évidemment mérité, et, en n'attaquant que cette partie du rapport, les membres qui protestent en confirment tout le reste; cela suffit.

Un ancien élève de l'Ecole polytechnique a adressé à plu-

sieurs journaux, une lettre qui fait complète justice de l'une des accusations portées contre l'école Sainte-Geneviève et qui doit être ici reproduite ; la voici :

L'ancien polytechnicien qui critiquait récemment, par une lettre adressée au *XIXe Siècle*, la méthode des Pères Jésuites dans la préparation aux examens, voudra bien nous permettre, au même titre, de répondre à ses allégations. Il écrivait :

« Pour qui a le culte des vieux souvenirs de l'Ecole polytechnique, c'est avec un serrement de cœur que l'on a vu la chaîne des traditions rompues, l'uniforme changé sans raison, le niveau des études abaissé par l'admission annuelle d'un nombre d'élèves double et surtout l'envahissement croissant des élèves sortis de certaines institutions. . . . .

« ... Ailleurs (lisez : rue des Postes) apprendre est l'accessoire, passer l'examen est le but. . . . .

« ... Les Pères compilent minutieusement les problèmes posés et échafaudent sur ces bases un cours en manteau d'arlequin : moyen des plus licites et qui réussit pleinement. Mais n'est-ce pas rabaisser l'enseignement que de le travestir de la sorte? . . »

Il ignorait sans doute les résultats suivants :

Depuis huit ans les élèves de l'Ecole Sainte-Geneviève, admis à l'Ecole polytechnique, en sortent dans un rang *supérieur en moyenne à celui d'entrée.*

Voici le détail du calcul fort simple, à l'aide duquel on peut mettre ce fait en évidence :

En 1867, l'école Sainte-Geneviève faisait recevoir 13 candidats à l'Ecole polytechnique. La somme de leurs rangs d'entrée était de 1,039 ; celle de leurs rangs de sortie, deux ans après, fut de 726. Ils avaient donc gagné 313 rangs pendant leur séjour à l'Ecole, ce qui équivaut à une avance moyenne de 24 rangs pour chaque candidat.

En répétant ce même calcul pour les années suivantes, nous trouverons que :

Pour les 27 élèves reçus en 1868, l'avance moyenne du numéro de sortie est de 10 rangs environ ;

Pour les 19 élèves reçus en 1869, le rang de sortie est sensiblement le même que le rang d'entrée ;

Pour les 25 élèves reçus en 1870, l'avance moyenne du numéro de sortie est de 8 rangs environ ;

Pour les 15 élèves reçus en 1871, l'avance moyenne du numéro de sortie est de 14 rangs ;

Pour les 31 élèves reçus en 1872, cette avance est de 10 rangs;
Pour les 25 élèves reçus en 1873, elle est de 25 rangs.

Ainsi, depuis 1867, les élèves de la rue des Postes ont monté pendant leur séjour à l'Ecole, et la moyenne de cette avance est de 15 rangs 0,16 pour chaque élève.

Ces chiffres suffiront pour démentir les assertions d'après lesquelles le succès des Pères Jésuites ne serait que le résultat d'une préparation artificielle, étrangère à toute étude sérieuse de mathématiques, et qui ferait de l'Ecole Sainte-Geneviève ce que le langage écolier appelle un « chauffoir. »

Supposez que les élèves des Jésuites n'aient reçu de leurs professeurs que des connaissances superficielles, qu'ils n'aient été préparés qu'en vue des questions posées par les examinateurs d'admission, comment expliquer qu'une fois entrés à l'Ecole ils ne retombent pas aussitôt à leur véritable niveau? Faut-il croire qu'ils emploient leurs jours de sortie à venir se faire encore préparer par les Jésuites aux examens qu'ils doivent subir à l'Ecole polytechnique et dans les différentes écoles où ils se trouveront plus tard?

Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, une fois entrés à l'Ecole, se sont contentés d'un rang qui leur permettait de sortir dans l'artillerie. Doit-on s'en étonner? Beaucoup des élèves de l'Ecole Sainte-Geneviève appartiennent à des familles de militaires, l'armée a pour eux plus d'attraits que les carrières civiles, et nous pourrions citer comme exemples de cette préférence plusieurs jeunes gens qui étaient entrés dans les premiers à l'Ecole polytechnique.

Mais sans aller chercher dans les résultats obtenus la justification des Pères professeurs de Sainte-Geneviève (tous les professeurs de la rue des Postes sont des Pères Jésuites), nous pourrions peut-être dire qu'ils se défendent assez d'eux-mêmes. Le nom du P. Joubert est connu : tous amis ou ennemis, reconnaissent et admirent depuis plus de vingt années sa science profonde et son infatigable dévouement dans la tâche si aride du professorat. Il n'y a pas longtemps que le professeur de spéciales d'un grand lycée disait à ses élèves : « Cette démonstration est du P. Joubert, notre maître à tous. »

Nous pourrions encore citer le nom du P. Billot, connu et estimé à l'Ecole polytechnique, ancien élève et ami de Cauchy, dont on l'avait prié de publier les manuscrits, professeur lui-même des plus distingués, et si peu *chauffeur*, que le seul reproche qu'aient jamais pu lui adresser ses élèves, c'était de ne pas se préoccuper assez du

programme, et de planer trop haut dans le ciel des mathématiques, au lieu de les conduire sur le terre-à-terre des examens.

Or, le P. Joubert, qui professe à la rue des Postes depuis 1856, et le P. Billot, mort l'année dernière durant les vacances de Pâques, après y avoir fait le cours de spéciales pendant vingt ans, ont été jusqu'à 1873 les seuls professeurs de ce cours.

Nous pourrions enfin prier les hommes compétents de dire si avec les programmes actuels de préparation à l'Ecole polytechnique il est possible de changer l'étude des mathématiques qu'ils comportent en un pur *chauffage*.

Autant rester sur le terrain des faits; nous y sommes à l'aise pour combattre l'attaque du *XIXe Siècle* et en triompher. Si les affirmations dont il s'arme étaient justes, les élèves de la rue des Postes baisseraient une fois entrés à l'Ecole; nous avons montré tout à l'heure que la thèse opposée est la vraie; — du moins compteraient-ils chaque année parmi eux un certain nombre de fruits secs; il y en a eu quatre ou cinq depuis la fondation de la maison. — Cette sorte de préparation *chauffée* ne leur donnerait les premiers rangs ni à l'entrée ni à la sortie. Au contraire, chaque année, quatre ou cinq élèves de la rue des Postes sont reçus avec le galon de sergent; plusieurs fois l'Ecole Sainte-Geneviève a eu le second sergent-major et des sergents-fourriers, et chaque année quelques-uns de ses anciens élèves entrent dans les mines, les ponts et chaussées, les constructions navales ou les autres carrières civiles ouvertes aux vingt-cinq ou trente premiers sortant de l'Ecole : en tout, près de quarante, depuis la fondation de cette maison, qui en 1864 ne faisait encore admettre que douze élèves à l'Ecole polytechnique. Enfin, la rue des Postes a déjà eu le premier major à la sortie, bien que ne l'ayant pas encore eu à l'entrée.

Cette marche ascensionnelle, ses élèves la poursuivent après leur sortie de l'Ecole polytechnique, et le premier aux examens de sortie de l'école des mines, en même temps que le premier ou le deuxième dans les différentes promotions de l'école des ponts-et-chaussées, étaient des élèves de la rue des Postes.

Mais, comme le disait ces jours-ci un article du *Gaulois*, signé B. de Fourcaud, à supposer que les Pères aient le talent et le dévouement nécessaires pour faire admettre chaque année à l'Ecole polytechnique quelques élèves que leur légèreté naturelle empêcherait d'y être reçus avec le secours de toute autre préparation, c'est dans les carrières où ils sont depuis 15 ans qu'il faut les suivre, c'est là qu'il faut demander à leurs colonels, aux généraux inspecteurs, aux ingénieurs en chef, aux directeurs des compagnies de chemins de

fer, si l'erreur ou la fraude a valu à ces jeunes gens les postes qu'ils occupent, et s'ils ont rempli jusqu'à présent leurs fonctions de manière à ce que la France se repente de les leur avoir confiées.

Mes camarades attendent tranquillement la réponse.

UN ANCIEN POLYTECHNICIEN.

Il nous semble, après tout cela, que la cause est parfaitement entendue : la vérité est maintenant connue, et cette nouvelle levée de boucliers contre les Jésuites a tout à fait tourné à leur honneur; ceux qui les connaissent n'ont jamais douté de ce résultat.

J. CHANTREL.

MONSEIGNEUR EPIVENT (1).

Un saint et pieux évêque vient de rendre son âme à Dieu : Mgr Epivent est mort le samedi 22 juillet, après vingt-et-un mois de souffrances chrétiennement supportées. La mort de l'évêque d'Aire est une immense perte, non-seulement pour son diocèse et les lettres, mais encore pour l'épiscopat français et pour l'Eglise tout entière. D'autres plumes plus autorisées écriront la vie si bien remplie de cet évêque selon le cœur de Dieu, diront son ardent amour pour l'Eglise, pour le Pape, pour la France, donneront des extraits de ses belles et touchantes lettres pastorales (2), parleront de sa résignation dans les souffrances, de ses saints désirs de la mort qui est venue le frapper sans le surprendre, de sa belle intelligence, de son noble cœur, des œuvres innombrables qu'il a instituées ou développées dans son diocèse, de l'affection qu'il avait pour son cher clergé des Landes, de son zèle pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, pour le pèlerinage de Notre-Dame de Buglose, près du berceau de saint Vincent de Paul, où il a voulu être enterré à l'entrée de la chapelle du pèlerinage, etc.

Mgr Louis-Marie-Olivier EPIVENT, était né à la Ville-Auvray, en Pordic, près de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 30 juin 1805. Il fit ses humanités au collége de Saint-Brieuc, et sa théologie au grand séminaire de cette ville. Il prit, le 26 juillet 1826, le grade de bachelier ès-lettres, et Mgr Mathias Le Groing de la Romagère

(1) Extrait et abrégé du *Monde*.

(2) Les *Annales catholiques* ont fait connaître la plupart de celles qui ont paru depuis 1871 et ont donné de larges extraits de plusieurs.

l'ordonna prêtre le 19 septembre 1829. Ce prélat lui confia aussi la chaire de philosophie au séminaire diocésain, fonctions qu'il remplit durant deux ans. Le zèle qu'il déploya à la cathédrale de Saint-Brieuc, le fit, en 1837, choisir pour curé de cette paroisse, où il s'occupa avec un grand zèle de l'instruction de son peuple et du soin des pauvres et des malades. On lui doit la construction d'une chapelle érigée à saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, au treizième siècle. Il garda ce poste durant vingt-deux ans, instituant ou encourageant des œuvres qui existent encore.

A la mort de Mgr Hiraboure, évêque d'Aire et de Dax, un décret impérial, en date du 30 juillet 1859, nomma Mgr Epivent au siége d'Aire. Mgr Martial, évêque de Saint-Brieuc, annonça aux fidèles de sa cathédrale cette nouvelle qui les remplit tout à la fois de tristesse en voyant leur pasteur s'éloigner d'eux et de joie en pensant qu'il ferait le bien sur un champ plus vaste. Préconisé le 26 septembre 1859, en même temps que Mgr Menjaud, promu de Nancy à Bourges; Mgr Desprez, promu de Limoges à Toulouse; Mgr Darboy, préconisé pour Nancy, et Mgr Fruchaud, pour Limoges, Mgr Epivent fut sacré le 20 novembre dans la cathédrale de Saint-Brieuc, par Mgr Martial, assisté de Mgr Sergent, évêque de Quimper, et de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes. Le nouveau prélat arriva dans sa ville épiscopale le mardi 6 décembre, après avoir visité à Auch son métropolitain, Mgr de Salinis.

La première lettre pastorale de Mgr Epivent porte la date du 21 novembre 1859, lendemain de son sacre, et depuis cette époque le prélat a publié cent-soixante-quinze mandements ou lettres pastorales formant trois volumes in-4° de 609, — 809, — 936 pages. Parmi ses instructions, où l'on voit se déployer le zèle ardent du prélat, nous citerons les suivantes : Lettre circulaire sur le *Culte de la Sainte-Vierge dans le Midi de la France*, particulièrement dans la province ecclésiastique d'Auch; — Instruction sur le *Chant de l'Eglise*. — Instruction pastorale sur les *Attaques mortelles contre la Papauté; — Les Missions de la Chine; — Esquisses historiques des Missions; — Sur la Vie de Jésus* de M. Renan (du 4 septembre 1863); — Lettre pastorale sur les *Epreuves de l'Eglise* (du 18 janvier 1865); — *Ordonnance concernant un livre condamné par l'Index*, intitulé : *La Paroisse d'après les saints canons* (du 24 février 1865); — Lettre sur l'*Etat actuel de la persécution contre l'Eglise en Italie* (du 20 décembre 1866); — *Considérations sur les missions catholiques durant ces trois derniers siècles* (du 5 février 1867); — *Sur le Satanisme* (du 17 janvier 1868); — *Les Missions catholiques au point de vue scientifique* (du 5 avril 1868); — Instruction sur

l'*Histoire des Moines*, à l'occasion de l'établissement des Trappistes dans l'ancienne abbaye de Divielle (du 21 octobre 1869); — Lettre sur les *Evénements survenus en France depuis le 4 septembre* 1870 du 18 septembre 1870); — Lettre sur l'*Invasion de Rome* (du 21 et 25 novembre 1870); — Instruction sur l'*Infaillibilité pontificale* du 18 janvier 1871); — Instruction sur la *Mission providentielle de la France* (du 6 janvier 1872); — Lettre sur les *Causes et remèdes des malheurs de la France* (1er novembre 1872); — Instruction sur la *Tradition de la foi et de l'amour de l'Eglise de France à l'égard de la Papauté* (du 6 janvier 1773); — Lettre pastorale sur les *Sociétés secrètes* (du 6 janvier 1874); — Circulaire sur *Pie IX et la Révolution* (du 18 janvier 1874); — Lettre pastorale sur la *France d'autrefois et la France d'aujourd'hui* (du 1er octobre 1874); — Instruction pastorale sur les *Sociétés secrètes au point de vue social* (du 6 janvier 1875); — Lettre pastorale sur les *Confesseurs de la foi condamnés à l'exil ou à la prison* (du 20 septembre 1875); — Instruction pastorale sur la *Liberté de l'Eglise* (lettre rédigée en décembre 1873 et datée du 2 février 1876); — Lettre pastorale sur les *Confesseurs de la foi devant leurs juges* (du 3 mai 1876).

Entre autres fondations de Mgr Epivent, nous devons citer : la chapelle et l'hospice construits au lieu où naquit saint Vincent de Paul, et qui furent inaugurés le 24 avril 1864, 288e anniversaire de la naissance de cet apôtre de la charité; le monastère des Dominicaines dans l'ancienne maison des Clarisses, à Dax. L'Œuvre du *Denier de Saint-Pierre*, celle de la *Caisse de Secours* pour les prêtres âgés ou infirmes, et les *Conférences ecclésiastiques* ont pris beaucoup d'extension sous ce fécond épiscopat.

Mgr l'évêque d'Aire a eu le bonheur de mourir dans l'octave de la fête de saint Vincent de Paul, dont il avait tant aimé à développer le culte.

Le Diocèse de Dax compte 63 évêques depuis saint Vincent, l'an 250, jusqu'à Mgr Charles-Auguste Le Quien de la Neufville (24 novembre 1771-1790); celui d'Aire, depuis Marcel (506-533), jusqu'à Mgr Epivent, a eu 70 prélats. A la fin de ce siècle, le dernier évêque d'Aire fut Charles-Philibert Royer de Cahuzac-de-Caux (1784-1790).

En 1790, les siéges d'Aire et de Dax furent supprimés, et le diocèse fut incorporé à celui de Bayonne, en grande partie. Lors du rétablissement du siége par le concordat de 1817, le premier évêque d'Aire fut Mgr Jean-François-Marie Lepappe de Trévern († 3 juillet 1823-1827). Les successeurs, avant Mgr Epivent, furent : Mgr Do-

minique-Marie SAVY (29 juillet 1827-1839) et Mgr François-Adélaïde-Adolphe LANNELUC (15 septembre 1839-1858).

LÉON MARET.

Quelques traits empruntés à un article consacré par l'*Union* à Mgr Epivent, achèveront de faire connaître le prélat que la France vient de perdre :

Travailleur infatigable, Mgr Epivent donnait à l'étude tout le temps qu'il n'employait pas à la direction de son diocèse. Levé tous les jours à quatre heures, hiver comme été, il a trouvé moyen de laisser, malgré ses occupations épiscopales, une œuvre littéraire considérable.

Ecrivain d'un rare mérite, joignant à la solidité du fond une ampleur de langage éclatante et pompeuse, son talent s'exerçait à l'aise et a tracé un sillon lumineux dans le champ de la philosophie religieuse et sociale. Homme des grandes doctrines et lutteur intrépide, il a démasqué et marqué d'un trait brûlant la face satanique de la Révolution moderne. Par la sainte passion, la vaillance et l'abnégation qu'il a mises à son œuvre, Mgr Épivent mérita l'éloge de son panégyriste, d'avoir brillé même au milieu de ses frères par son amour de la justice et la haine de l'iniquité. Ses écrits sur la *Révolution*, sur la *Franc-Maçonnerie*, sur la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, resteront comme une véhémente protestation à l'adresse des folies contemporaines et un ferme rappel des éternelles vérités...

Si, maintenant, il m'était permis d'ajouter des souvenirs personnels aux grandes paroles et aux regrets déposés sur la tombe du mort, je répéterais deux mots qui font connaître et résument le croyant et le prêtre.

Sur le point de partir pour Rome, à l'occasion du concile du Vatican, Mgr Epivent parlait à celui qui écrit ces lignes des opinions et de l'attitude qu'il comptait garder dans ces grandes assises de la catholicité.

— Mon rôle est bien facile, dit-il en terminant, je suis avec Pierre et je le suivrai jusqu'à la fin !...

Plus tard, quand la maladie eut cloué le prélat sur son lit, achevant de purifier par d'atroces souffrances les scories du limon terrestre que le patient pouvait avoir encore, quelqu'un l'exhortait à la résignation, en lui montrant la couronne qui l'attendait pour prix de ses tortures et récompense de sa foi.

— Vos douleurs vous vaudront le ciel ! disait l'interlocuteur.

— Je l'espère ! répondit simplement le moribond, affirmant par ce mot, prononcé avec une sérénité digne des catacombes, les espérances communes à tous les chrétiens, et semblant saisir déjà et découvrir aux autres les perspectives rayonnantes et les joies ineffables de la vie d'outre-tombe !

Quand on sonde le terrain social et que l'on essaie de mesurer la solidité des fondements qui supportent encore l'édifice moral, on n'aperçoit au milieu de l'effondrement continu de notre monde qu'une force toujours debout : c'est l'évêque, et autour de l'évêque le clergé rangé en bataille, compacte, attentif, soumis et fidèle. L'évêque, et les prêtres avec l évêque, voilà certainement, sinon la seule, du moins la plus ferme assise du présent, la plus solide espérance de l'avenir.

L'évêque a, dans sa sphère, autant d'autorité, de puissance qu'il en a eu jamais : il attire et mérite autant que jamais le respect et la piété des peuples. Il possède la même paternelle fécondité que jadis. La domination spirituelle qui lui servit autrefois à faire la chrétienté, et en tête de la chrétienté, la France pour la chrétienté, l'évêque de notre temps la maintient à un égal degré. Les ennemis, qui ne lui ont jamais manqué, contribuent aujourd'hui, comme autrefois, à tremper ses fidèles et fortifier son règne. Lui seul a le sel qui conserve la terre, la parole qui la vivifie, l'œil divin qui l'illumine, le sceptre pastoral qui mène et pacifie les peuples. Lui seul est encore invaincu dans son immuable autorité et sa grandeur immaculée ! Autour de lui, c'est la ruine imminente, c'est la débâcle quotidienne, précipitée, irrésistible, effroyable ! Il est le roc qui arrête la débâcle. et la sève inépuisable qui ranime même les ruines : avec lui, tout pouvoir humain peut créer ou refaire un abri social; sans lui, tout pouvoir humain est impuissant ! Avec lui et par lui, c'est le salut et la résurrection ; sans lui ou contre lui, c'est la mort ou l'enfouissement !

Tel apparaît l'évêque à toutes les époques, et spécialement dans notre sombre période d'écroulements et de tempêtes ; tel il se montre dans sa mission surnaturelle de sauvegarde, de lumière et de paix !

Eh bien ! j'ose terminer par ces réflexions générales l'hommage funèbre consacré à Mgr Epivent, et dire que nul n'a réalisé plus complètement cet idéal de pasteur et de soutien providentiel que le saint prêtre, l'ami consolateur, le champion inébranlable et l'évêque apostolique dont j'ai tenté de reproduire les traits.

DUBOSC DE PESQUIDOUX.

LES ŒUVRES OUVRIÈRES.

Pendant que certains hommes, qui se croient des hommes d'Etat capables de bâtir une ville en l'air, — c'est-à-dire de faire vivre une société sans religion, — travaillent chaque jour, dans la presse, dans les réunions publiques, dans les assemblées politiques, à détruire les croyances religieuses et à combattre ce qu'ils appellent l'envahissement clérical, d'autres hommes, des hommes qui ne déclament pas, mais qui agissent, qui ne se donnent pas à tout propos comme les plus ardents amis du peuple, mais qui consacrent tout leur dévouement, leur cœur, leur fortune, leur temps, à améliorer le sort physique, intellectuel et moral du plus grand nombre; ces hommes songent à se réunir encore une fois, comme ils le font depuis six ans, afin de mettre en commun leurs lumières, leur expérience, et de hâter cette amélioration d'où viendra la réconciliation des classes et le salut de la société.

La parole des premiers enfante la haine et sème partout la division; la parole et les actes des seconds apaisent les cœurs, rapprochent les esprits et tendent à établir la vraie fraternité dans la vraie liberté.

Aux congrès de Versailles (1870), de Nevers (1871), de Poitiers (1872), de Nantes (1873), de Lyon 1874), et de Reims (1875), va succéder, du 21 au 25 août, le congrès de Bordeaux, où se trouveront les hommes, prêtres et laïques, qui s'occupent des *œuvres ouvrières catholiques* de France.

La présidence du congrès est déférée à S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. Deux vice-présidents : Mgr de la Bouillerie, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux ; M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, membre du Bureau centre de l'Union des œuvres ouvrières.

Mgr de Ségur, assisté du Bureau central de l'Union, dirigera les travaux du congrès.

Trois vice-présidents d'honneur : M. Martial, vicaire général de Bordeaux; M. le comte de Noaillan, président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Bordeaux ; M. de Mauvesin, président de l'Union catholique de la Gironde.

Les travaux du congrès se répartiront entre sept commis-

sions, dites de l'*Union*, de la *Propagation de l'Union*, des *Œuvres*, des *Œuvres paroissiales dans les communes rurales*, *de l'Esprit catholique dans les Œuvres*, des *Orphelinats à la campagne et à la ville*, de la *Réforme religieuse et morale des usines, manufactures et ateliers*. Le R. P. **Bailly**, M. l'abbé **Le Boucher**, curé-doyen de Beaufort (Maine-et-Loire), M. l'abbé **Roussillon**, de Chartres, le R. P. **de Boylesve**, M. l'abbé **Marquezy**, de Mesnière-en-Bray, et le R. P. **Dulong de Rosnay**, sont les présidents respectifs de ces commissions.

29 questions ou rapports seront étudiés dans ces commissions ; en les énumérant ici, nous montrerons l'importance de travaux du congrès :

1. Rapport sommaire, suivi d'entretiens, sur la fondation des Bureaux diocésains; le recrutement de leurs membres. — Leur organisation intérieure. — Périodicité des séances. — Leur action pour la propagation des œuvres ouvrières. — Leurs rapports avec le clergé et les œuvres déjà existantes. — Institution des correspondants. — Son développement. — Action locale des correspondants et leurs rapports avec les bureaux diocésains. — Utilité des Congrès régionaux. — Cadre de leurs travaux. — Leur mode d'organisation.

2. Propagande de l'Union. — Bulletin de l'Union. — Diffusion des documents utiles à la fondation des œuvres ouvrières. — La fête patronale de l'Union.

3. De la fondation des directeurs ecclésiastiques et laïques pour les œuvres. — Etudes des vocations. — Retraite annuelle des directeurs.

4. Rapport sur l'étude et la propagande des œuvres ouvrières dans les grands séminaires.

5. L'œuvre du patronage des apprentis et des jeunes ouvriers de la Société de Saint-Vincent de Paul à Paris.

6. Les Associations de jeunes gens dirigées par les Frères des écoles chrétiennes.

7. Formation de l'esprit d'Association dans le personnel des œuvres. — Candidats ou aspirants. — Sociétaires. — Dignitaires. — Elections. — Encouragement à l'assiduité et à la persévérance. — Bannières. — Insignes.

8. Moyens d'attrait. — Les fêtes. — Fêtes patronales de corps d'état et de famille. — Les représentations productives. — Admission du public aux réunions de l'Œuvre. — La musique et le

théâtre dans les œuvres. — Les jeux extérieurs et intérieurs. — La gymnastique. — Organisation des promenades et des pèlerinages.

9. Institutions économiques. — Caisse d'épargne. — Caisse de secours. — Logements ou hôtelleries. — Restaurants ou buvettes. — Placement des apprentis et des ouvriers dans les usines, manufactures ou ateliers.

10. Expositions industrielles, locales ou générales.

11. Institutions relatives au service militaire. — Caisse de prêts d'honneur pour le volontariat. — Les exercices militaires. — La Messe des conscrits. — Le jour de tirage. — Livrets diplômes et rapports avec MM. les aumôniers. — Choix des régiments pour les conscrits devançant l'appel. — Formation des Compagnies composées de membres des œuvres ouvrières. — La fête des conscrits. — 1° Moyens de guider le jeune ouvrier *conscrit* lorsqu'il quitte sa famille et les œuvres ouvrières catholiques ; 2° moyens de préparer son incorporation dans l'armée ; 3° moyens d'assurer son introduction et sa persévéracce dans les œuvres militaires de sa garnison.

12. Administration. — Coutumiers. — Procès-verbaux des réunions. — Notices d'inscriptions. — Registres du contrôle. — Programmes des réunions. — Circulaires. — Correspondance. — Archives.

13. Organisation financière. — Moyens de recettes. — Cotisations des membres. — Souscriptions annuelles des bienfaiteurs. — Fêtes productives, — Quêtes à la chapelle. — Sermons de charité. — Loteries. — Ventes, etc. — Moyens divers pour réaliser l'économie dans les dépenses.

14 et 15. Monographie de l'œuvre établie dans deux paroisses.

16. Des moyens d'assurer la durée dés œuvres paroissiales rurales et le maintien de leur esprit en prévision du changement des directeurs, curés ou vicaires. — Des moyens de procurer les ressources financières aux œuvres rurales.

17. Comment prémunir la classe ouvrière des villes et des campagnes contre la propagande des mauvaises doctrines ? — Tableau des objections populaires contre la religion.

18. Comment instruire la classe ouvrière des villes et des campagnes sur les choses et les faits qui intéressent la religion et la morale ? — Tableau d'un cours de conférences populaires à l'église et hors de l'église. — Monographie d'une bibliothèque populaire.

19. Comment réformer l'esprit et les mœurs du public ouvrier

par le moyen des drames, des dialogues et des chants populaires dans les séances récréatives des Cercles et des Patronages.

Tableau des faits religieux et nationaux qui peuvent être traités sous forme de drames, de dialogues et de chants populaires.

20. Comment entretenir la piété dans les œuvres?

Tableau des pratiques religieuses qui peuvent entretenir dans les œuvres l'esprit de prière et la fréquentation des sacrements.

Confréries, congrégations, dévotions, fêtes, pèlerinages, retraites, communions générales.

21. Monographie de l'orphelinat ou maison de famille du R. P. Hallain, à Arras.

22. Monographie de la colonie de Villegusien (Haute-Marne). — Monographie de l'orphelinat agricole de Saint-Rémi, Clairfontaine (Seine-et-Oise).

23. Rapport sur les institutions de persévérance pour les jeunes gens qui sortent des orphelinats ou des colonies agricoles.

24. Les œuvres en faveur des domestiques, à la ville et à la campagne.

25. Rapport sur les principes fondamentaux dont peuvent s'inspirer les patrons qui veulent sérieusement christianiser l'usine, la manufacture et l'atelier.

26. Des principes dont se sont inspirés diverses sociétés de patrons pour moraliser et christianiser l'usine, la manufacture et l'atelier.

Monographie de la société des patrons de Toulouse.

Monographie de la société des patrons de Nancy.

Monographie de la société des patrons de Nantes.

27. Rapport sur l'application de la méthode du Val-des-Bois aux usines et aux manufactures des villes ainsi qu'à l'atelier.

28. De diverses méthodes employées par des chefs d'industrie, pour moraliser et christianiser leurs usines, leurs manufactures et leurs ateliers.

Monographie des œuvres établies dans une usine du Jura.

Monographie des œuvres établies à la cristallerie du Bourget.

Monographie des œuvres établies dans une usine des Andelys (Eure).

Monographie des œuvres établies dans une manufacture, à Vimoutiers (Orne).

Monographie des œuvres établies dans une imprimerie.

Monographie des œuvres établies à l'usage des ateliers.

29. Rapport sur les œuvres d'employés de commerce et de bureau.

Il y a, outre les réunions des diverses commissions, des réunions spéciales où ceux des aumôniers de l'armée et de la marine qui assistent au Congrès, traitent ensemble des meilleurs moyens de rendre fécond leur beau et saint ministère; — des réunions spéciales des membres appartenant aux conférences de Saint-Vincent-de Paul; — des réunions spéciales des membres de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers; — enfin des causeries sacerdotales.

Les assemblées générales du soir ont pour but de mettre tous les membres du Congrès au courant des travaux des commissions; on y entend les rapports les plus remarquables, et le président du Congrès ou quelque autre des personnages les plus distingués qui y assistent, prend la parole pour exhorter au zèle et à l'action.

La prière est au commencement et à la fin de tous les travaux, la même foi unit les esprits, la même charité échauffe les cœurs.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous suivrons avec la plus grande attention les travaux du Congrès de Bordeaux, et que nous nous appliquerons à en faire connaître à nos lecteurs les détails les plus intéressants.

J. Chantrel.

LE MONDE JUDICIAIRE.

Assassinat de l'abbé Blanqué.

M. l'abbé Blanqué supérieur du petit séminaire de Prades (Pyrénées-Orientales), a été assassiné dans des circonstances horribles, au mois d'avril dernier, par un Espagnol qu'il employait comme jardinier. Cette affaire a paru devant la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, le 26 juillet. L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Vers la fin du mois d'octobre 1875, quelques personnes, poussées par un sentiment de compassion, crurent devoir recommander à M. l'abbé Blanqué, supérieur du petit séminaire de Prades, un Espagnol nommé Ségundo Roldan y Moralès, qui venait de franchir la frontière.

Le passé de cet individu, encore couvert aujourd'hui d'un mystère suspect, aurait pu à bon droit exciter la méfiance, mais la misère et le malheur étaient toujours des titres suffisants pour M. l'abbé

Blanqué. Il accueillit l'étranger et l'admit dans l'établissement comme jardinier.

Dans les mois qui suivirent, quelques vols de poules et de lapins furent commis dans le jardin du séminaire; Ségundo en était l'auteur. Mais pour mieux détourner les soupçons et exercer, dit-il, une surveillance plus efficace, il sollicita la remise d'un fusil qui lui fut confié par l'abbé Blanqué lui-même.

Ce digne prêtre montrait une parfaite confiance à son nouveau jardinier, et, s'inspirant d'un sentiment de délicate sollicitude, il avait soin, pour l'aider à sortir du dénûment où il le voyait plongé, de lui payer chaque mois et quelquefois d'avance le montant de ses gages.

Dans ces occasions, le supérieur admettait dans son cabinet Ségundo Roldan, et la cupidité de cet homme s'éveillait à la vue du tiroir où son bienfaiteur puisait le montant de son salaire, et dans lequel se trouvaient renfermées des sommes relativement importantes, destinées aux dépenses courantes de l'établissement.

C'est sous l'empire de ces convoitises que Ségundo conçut froidement la pensée d'un crime épouvantable qui, préparé avec des précautions infinies, exécuté avec une barbarie atroce, devait plonger dans le deuil la maison où il avait été recueilli.

Le projet de se défaire du supérieur pour s'emparer des sommes renfermées dans son bureau germa le premier dans son esprit. Mais si le moment précis où il arrêta cette sinistre résolution reste inconnu, il est certain du moins que, dès le 26 mars, il combinait déjà une machination ayant pour but de lui procurer après le crime une somme considérable.

Il confiait à certains témoins qu'à son arrivée il avait remis entre les mains de M. l'abbé Blanqué une somme de 500 fr. qui, s'augmentant du montant des gages, formait celle de 600 fr. dont le supérieur lui était, disait-il, redevable.

Pour donner une certaine consistance à cette précaution et l'étayer d'une sorte de titre, il priait un prêtre honorable, son compatriote, de consigner par écrit sur une note l'existence de ce prétendu dépôt qu'il devait ébruiter après l'assassinat. Espérant ainsi retirer par le vol et par l'escroquerie un double bénéfice de son crime, il ne restait plus qu'à en fixer avec prudence le lieu, les moyens et l'heure.

Nul endroit ne parut plus propice à Ségundo qu'une allée écartée qui longe dans le jardin un parterre touffu et qui s'étend derrière le Calvaire, le long de ces bâtiments souvent déserts, surtout vers

sept heures et demie du matin, moment où les élèves et la plupart des maîtres se rendent à la chapelle.

Sur cette allée s'ouvrait une sorte de cave où le jardinier enfermait ses outils. Cette cave communiquait avec un autre réduit semblable et obscur, où un cadavre pouvait facilement être caché et enfoui.

Pour qu'au moment voulu ce sinistre travail fût plus promptement achevé, à l'aide d'une pince en fer, sur un espace suffisant pour une fosse, Ségundo défonça à l'avance le terrain.

Il acheta au bureau de tabac une demi-livre de plomb n° 4 ; dès le 3 avril, il chargea son fusil d'une faible quantité de poudre pour que l'explosion fut moins remarquée. Il choisit la place de son arme et la cacha près de l'endroit où il devait tirer sa victime. Il eut même le soin de préparer dans la cave un pantalon de rechange pour se débarrasser de celui que le sang pouvait souiller, et cette terrible préméditation organisée, sans un remords, sans un moment d'hésitation, la bouche toujours pleine de paroles hypocrites sur la bonté et la bienfaisance de M. l'abbé Blanqué, il ne songea plus qu'à exécuter son affreux dessein.

Le 5 avril, à sept heures et demie du matin, Ségundo alla chez le supérieur; il le trouva en compagnie de quelques personnes, et se retira. Mais le lendemain, à la même heure, il reparut chez l'abbé Blanqué, qui, cette fois, était seul. Il réclama sa présence au jardin, pour décider d'une réparation urgente.

Le malheureux prêtre descendit suivi du jardinier, traversa la cuisine et se dirigea vers l'allée fatale où tout était préparé pour sa mort.

En arrivant au lieu indiqué, l'Espagnol saisit son fusil tout armé. placé près du mur, et à bout portant tira sur l'abbé Blanqué. Celui-ci tomba, étourdi par la commotion; sa tête heurta un des montants de la porte de la cave où l'assassin entraîna sa victime.

Ségundo seul pourrait décrire l'horreur de la scène qui se passa dans ce lieu sinistre.

L'abbé Blanqué n'a reçu qu'une blessure légère, il sanglotte, tourne des regards suppliants vers son meurtrier : « Aïe! aïe! malheureux Ségundo! » dit-il; mais un mouchoir fortement noué à la gorge étouffe ses plaintes et ses paroles.

Il est traîné dans la seconde cave.

Il voit Ségundo, armé d'une pioche et d'une pelle, creuser la fosse.

A peine est-elle assez profonde qu'il y est précipité; et comme l'infortuné, déjà frappé, vit encore, l'assassin prend sa pelle et

redouble avec fureur; l'œil est enfoncé, la mâchoire brisée, plus de vingt blessures sont faites qui entraînent bientôt la mort.

L'Espagnol rejette la terre sur le cadavre et comme une main désespérée dépasse et s'agite encore, il l'enfonce d'un coup de pied.

Le drame terminé, Ségundo, couvert de sang, changea d'abord de pantalon dans la cave. Il prit une chemise propre, puis alla déjeûner. Sa figure, qui, dans la suite, devait marquer une immobilité si frappante, ne trahit aucune émotion.

On le vit plus tard rôder autour de l'appartement du supérieur, et, d'après ses aveux, il parvint à s'y introduire et à s'emparer d'une somme de 110 francs en or. Il s'appliqua ensuite avec un soin minutieux à faire disparaître les traces de son crime.

Un profond mystère avait entouré ce forfait; mais l'absence prolongée de M. l'abbé Blanqué remplissait bientôt tous les cœurs d'angoisse dans le séminaire et la ville de Prades.

Cette disparition étrange autorisait de jour en jour des suppositions plus singulières ou des craintes plus vives. Les recherches et les fouilles dans la maison n'avaient produit aucun résultat, et on avait aussi infructueusement battu la campagne.

Ségundo qui, dès le 7 avril, avait élevé ses prétentions au sujet du dépôt et des gages qu'il affirmait lui être dus, se prêtait avec ardeur à ces recherches.

En son absence, on avait remarqué son pantalon et sa chemise, où un récent lavage n'avait pu faire disparaître des taches semblables à du sang, et cette preuve, pour devenir accablante, n'attendait plus que celle de la mort même de l'abbé Blanqué.

Le 10 avril, à cinq heures et demie du soir, une sollicitude pieuse et une sorte de pressentiment portaient quelques personnes de l'établissement à continuer les fouilles dans la cave voisine du parterre, lorsque, en remuant la terre, on découvrit une main humaine et bientôt le cadavre horriblement mutilé du respectable prêtre.

Ségundo seul pouvait être son meurtrier. Il nie d'abord, cherche à expliquer la provenance de l'or trouvé sur lui, assiste impassible aux confrontations et aux opérations de la justice.

Mais le lieu où le cadavre a été trouvé, le déficit constaté dans la caisse, la créance alléguée par Ségundo, les taches de sang enfin trouvées sur ses vêtements, démontraient d'une façon si évidente la culpabilité de l'accusé, qu'il dut entrer dans la voie des aveux et révéler à la justice les détails de la scène horrible qui a causé une si profonde et si douloureuse impression.

En conséquence, etc.

Après la lecture de cet acte, qui a été écoutée avec un religieux

silence et a produit sur l'auditoire une profonde impression, le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Ségundo renarre tous ses précédents aveux, qui soulèvent d'unanimes sentiments d'horreur.

Après avoir raconté comment il a attiré le malheureux supérieur vers le lieu destiné à devenir son tombeau, Ségundo a continué ainsi, tout en poussant de continuels sanglots :

« Quand M. le supérieur se trouva devant la porte de la pièce qui précède la cave, je fis feu presque à bout portant et je l'atteignis au milieu du dos. M. le supérieur, dont les vêtements prirent feu, tomba la tête en avant et frappa contre l'un des montants en brique de la porte.

« Je le saisis immédiatement des deux mains par le haut des vêtements sous le menton, et je le traînai jusqu'à la cave où je le déposai à côté du mur qui se trouve sur la gauche. M. le supérieur sanglotait d'une voix étouffée ; je nouai mon mouchoir autour de son cou pour l'empêcher de crier.

« Au moment où je me penchai sur lui avec mon mouchoir, il me regarda et me dit en ayant l'air de me plaindre : Aïe ! Aïe !... Ségundo ! J'allai dans la pièce à côté prendre la bêche pour creuser la fosse ; je ne l'y trouvai pas ; elle était au jardin, je la pris ainsi qu'une pelle ; je revins à la cave et je m'empressai de creuser une fosse à la place que j'avais déjà préparée à l'aide d'une pince en fer.

« Quand j'eus terminé ce travail, qui exigea tout au plus un quart d'heure de temps, je portai trois ou quatre coups de pelle sur la tête et à la figure de M. le supérieur ; je le tirai ensuite par le bras, sa tête tomba au fond de la fosse, tandis que ses pieds restèrent sur la partie supérieure, au niveau du sol de la cave ; je les pris et fis tomber tout le corps de M. le supérieur dans la fosse.

« Comme ma victime respirait encore, je lui portai de nombreux coups, toujours sur la tête et sur le visage, et toujours avec le même instrument ; puis, tandis que M. le supérieur était dans les convulsions de la mort, je recouvris son corps de terre ; sa main droite étant levée et disparaissant lentement sous la terre, j'appuyai fortement mon pied sur cette main pour la faire baisser. Je nivelai soigneusement le terrain, je le piétinai, je plaçai une comporte dessus, je sortis et allai déjeuner.

« Le lendemain de l'assassinat, je creusai, entre un ruisseau et la fenêtre de la cave, une petite rigole, au moyen de laquelle j'amenai dans cet appartement un certain volume d'eau qui devait servir à tasser la terre. »

Huit témoins ont été entendus. La déposition de l'un d'eux a soulevé un long frémissement d'horreur.

Quand la sœur Rosalie, qui a découvert le cadavre de la malheureuse victime, est venue redire cette scène poignante avec des larmes dans la voix, quand elle a rappelé tous les détails du lugubre spectacle au fond de cet obscur caveau, ce corps affreusement mutilé par son bourreau, conservant dans la mort les marques des horribles convulsions de cette lente agonie, l'indignation était au comble.

A l'audience du 27 juillet, la foule a été encore plus considérable que la veille.

Cette audience a été remplie par l'audition des derniers témoins, par le réquisitoire, les plaidoieries et la réplique et le résumé de M. le président, qui a commencé à quatre heures.

Le jury rentre dans la salle des délibérations et revient avec un verdict qui déclare l'accusé coupable.

Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes.

La cour a condamné Ségundo à la peine de mort.

Ségundo, en pleurant, a de nouveau demandé pardon à Dieu et aux hommes.

L'exécution aura lieu à Perpignan.

Les Frères des Ecoles chrétiennes.

Nous avons environ soixante lois et décrets qui nous régissent en matière de presse, et cependant la jurisprudence n'est pas parfaitement fixée. C'est ainsi qu'il est impossible de définir la diffamation.

En effet, aux termes d'un récent arrêt de la cour de Nancy, le reproche adressé par la voie de la presse à la congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne d'enseigner dans leurs écoles des principes anti-sociaux et anti-français est conçu en termes trop vagues et trop généraux pour constituer la diffamation, qui ne peut exister qu'alors qu'il y a imputation d'un fait déterminé et précis.

La réparation du préjudice qui résulterait de cette allégation, qui, faute de précision, dégénère en injure, peut donc être (indépendamment de toute plainte ou poursuite devant la juridiction répressive) demandée à la juridiction civile.

M. Caseneuve (Frère Irlide), supérieur général des Ecoles

chrétiennes, a, en cette qualité, intenté devant le tribunal civil de Nancy une action en dommages-intérêts contre M. Licourt, gérant du journal le *Progrès de l'Est*, en raison d'un article publié dans le numéro du 17 août dernier.

L'auteur de cet article pose en principe que l'enseignement des Frères de la Doctrine chrétienne est conforme au Syllabus, et il cite quelques passages du Syllabus qui placent le droit religieux au-dessus du droit civil.

En même temps il demande au préfet de déclarer nettement s'il est ou s'il n'est pas partisan du Syllabus. Et il ajoutait que les Frères enseignaient des principes *anti-sociaux* et *anti-français*.

La Cour, après avoir déclaré que ces expressions n'étaient pas diffamatoires, mais eu égard au préjudice matériel causé par le journal a rendu l'arrêt dont nous extrayons le passage suivant :

Attendu qu'au préjudice matériel et évident se joint pour eux la douleur, facile à comprendre, de voir calomnier leurs intentions et leurs actes, alors que, non contents de donner tous les jours l'exemple des vertus les plus modestes et des sacrifices les plus pénibles, ils montraient naguère, au péril de leur vie, comment au milieu de nos discordes civiles et des malheurs de la guerre, ils comprennent et savent accomplir leur devoir de citoyens;

Attendu que les Frères des Ecoles chrétiennes ont une existence légale, puisqu'ils sont autorisés par l'article 109 des statuts de l'Université de France, en date du 17 mars 1808, et qu'à une époque où les classes élevées revendiquent pour elles, avec grande raison, la liberté de conscience et la liberté d'enseignement, les magistrats manqueraient à leur mission s'ils n'entouraient de leur impartiale sollicitude les hommes pieux, dévoués et humbles qui assurent aux classes populaires ce double et inappréciable bienfait, en leur permettant, au moyen de la plus loyale et de la plus utile concurrence, de choisir les instituteurs et les éducateurs de leurs enfants;

La Cour condamne M. Licourt, gérant du journal, à 4,000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion de l'arrêt dans cinq journaux au choix des Frères.

SAINT-VALERIC (1).

Sous ce titre modeste : *Vie de saint Valeric*, M. l'abbé Rouzier, curé de Gartempe (Creuse) vient de faire paraître un livre qui se recommande à la fois aux hommes d'érudition et aux personnes pieuses. C'est non-seulement un poëme religieux, c'est une œuvre d'un caractère éminemment social ; car, écrire la vie d'un saint, n'est-ce pas faire un récit fertile en enseignements qui sont l'antidote de notre ignorante frivolité ? En effet, si les saints sont des guides infaillibles dans les voies qui mènent à Dieu ; si leurs grandes figures, immortalisés par le culte dont ils sont l'objet, plus encore que par le génie de l'artiste et de l'historien, demeurent comme des types sublimes de la beauté divine, ne faut-il pas encore saluer en eux nos modèles dans la vie publique ou privée ?

Une école nouvelle qui se fait jour au sein des erreurs du siècle, comme un noble effort de l'impérissable Vérité revendiquant ses droits, une école est née, qui, se plaçant sur le terrain des faits sociaux, vérifie les assertions suspectes, dénonce les conséquences fausses des principes de 1789 ; puis, remontant le cours des âges, à la lueur pure de la raison, elle étudie avec soin les grandes lois de l'histoire, pour les faire servir au triomphe du bien et du vrai.

L'auteur de la *Vie de saint Valeric*, nous montre l'action merveilleuse de cette Eglise si violemment attaquée de nos jours et impudemment désignée comme l'ennemie des sociétés modernes. Cette Eglise produit les saints, et ces hommes, par leurs éminentes qualités, ne se sont-il pas toujours montrés, à travers les siècles, les citoyens les plus utiles et les plus dévoués à leur pays, de sorte qu'ils doivent être placés au premier rang des autorités sociales ? La lecture de la monographie consacrée à saint Valeric par M. l'abbé Rouzier mène directement à cette conclusion.

Philosophe et théologien, érudit et pieux, poëte et critique, le curé de Gartempe, étudiant la vie du saint ermite de sixième siècle, peint la vie érémitique sous son vrai jour et fait ressortir comme elle le mérite la belle et sereine figure de saint Valeric, ce héros chrétien qui l'a apportée dans nos contrées à l'époque mémorable où venaient d'être jetés sur la noble terre des Gaules les premiers fondements de la monarchie française. Il nous rappelle à cette ocassion, comment l'Eglise catholique, après avoir lavé dans le sang des nôtres les souillures du paganisme et fait asseoir la religion, à côté de

(1) *Vie de saint Valeric* (saint Vaulry), ermite, par l'abbé Rouzier, curé de Gartempe; in-12 de XXVIII-212 pages; Limoges, 1876, chez Mme J. Dumont.

Clovis, sur le trône affermi des Mérovingiens, faisait briller le radieux flambeau de la sainteté aux yeux des peuples à demi barbares.

La vie érémitique, ce grand besoin de toutes les civilisations, avait déjà jeté sur le sol régénéré de la Gaule de profondes racines et produit de nombreux prodiges. « La prière, dit l'auteur, le travail, la contemplation, tout ce qui peut élever l'âme à Dieu, étaient l'existence quotidienne d'une foule d'intelligences ardentes et de cœurs généreux. »

On aime à voir Valeric, ce fils de famille, *illustrium virorum sanguine clarus*, venir du fond de la Gaule belgique prendre rang dans cette grande armée d'anachorètes et de solitaires qui nous apportaient le double bienfait de la civilisation et de l'Evangile. Ceux qui seraient tentés de trouver inutile la vie de ces solitaires, ignoreraient l'action qu'ils exerçaient sur les populations environnantes par leurs prédications, par le spectacle de leurs vertus et par l'éclat de leurs miracles, tellement qu'ils devenaient les fondateurs de bourgades importantes et de villes florissantes, comme cette bourgade de la Marche qui s'est formée autour de son tombeau et qui est connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Vaulry.

M. l'abbé Rouzier a donc fait une bonne œuvre, une œuvre digne de sa foi et de sa piété sacerdotale, comme le dit Mgr Duquesnay, dans une lettre qu'il lui a adressée à propos de son livre.

Nous comprenons, comme lui, qu'il est nécessaire de reconstituer notre histoire nationale, ce qui ne peut se faire utilement que par les histoires particulières. Et c'est assurément par l'étude de l'histoire des saints les plus illustres de France, que nous parviendrons à acquérir cette science qui, hélas! nous fait trop souvent défaut.

La *Vie de saint Valeric* sera lue avec intérêt par les hommes sérieux, et nous ne craignons pas d'affirmer que le lecteur ne déposera pas ce livre sans se faire à lui-même la promesse de le relire encore.

Fernand de Loubens.

VARIÉTÉS

Les pieux fainéants.

Les moines sont de « pieux fainéants; » chacun sait ça, et si quelqu'un l'ignore, ce n'est pas la faute de la littérature radicale. Il paraît cependant qu'il y a parfois exception à la règle.

Un journal très-peu clérical et qui se publie dans le pays de Garibaldi, l'*Italie*, confirme cette exception en enregistrant la merveilleuse réussite des travaux que les religieux trappistes français

poursuivaient depuis si longtemps et si ardemment à San Paolo delle Tre Fontane, localité tristement célèbre par son insalubrité.

Les capucins qui y habitaient autrefois un couvent, placé sous l'invocation de saint Bernard, prièrent les saints de faire disparaître les eaux stagnantes qui infectaient les environs; mais les saints ne s'inquiétèrent pas, à ce qu'il paraît, de ces prières, insuffisamment conformes au précepte : « Aide-toi, le ciel t'aidera! » Les capucins durent abandonner le couvent, décidément inhabitable.

Les trappistes français qui leur ont succédé eurent bien des difficultés à surmonter, surtout au commencement; chaque jour, la nuit venue, ils rentraient en ville pour échapper aux miasmes délétères, et le lendemain ils retournaient à la charge avec un nouveau courage.

M. Giovannopoli, qui a visité ce couvent, a fait des merveilleux résultats, réalisés par le labeur persévérant des trappistes français, la description suivante qu'il adresse à l'*Italie* :

« Par un travail intelligent et assidu, ils ont déblayé la superficie du sol à quelques mètres de profondeur de toute la terre bourbeuse et des détritus végétaux y accumulés par le temps et par la négligence des anciens habitants. Ils y ont pratiqué des canalisations partout pour donner un écoulement régulier à toutes les filtrations des collines environnantes; ils se sont défaits des vieux pavés des deux églises en en substituant d'autres avec un excellent système de ventilateurs.

« Ces travaux sont, à mon avis, le meilleur et le plus efficace moyen d'assainissement.

« Outre cela, ces hommes infatigables se sont appliqués à combattre l'influence atmosphérique, moyennant la culture de la plante eucalyptus qu'ils ont réussi à acclimater. »

De tels prodiges ne sauraient en aucune façon surprendre ceux qui ont pu se rendre compte des admirables travaux du même genre accomplis par les trappistes à Staouëli (Algérie).

Ces travaux des trappistes sont conformes aux plus sûres indications de la *science*. Le journal l'*Italie* recommande aux ingénieurs du gouvernement italien de les prendre pour modèles et finit en s'écriant :

« Hélas! quand nous sera-t-il donné de voir l'*Agro romano* assaini et cultivé! Quelles richesses notre commerce n'en retirerait-il pas! »

Mais rien de plus simple à réaliser que ce vœu! Garibaldi, le promoteur de l'assainissement de l'*Agro*, n'a qu'à s'entendre avec le père général de l'ordre des trappistes.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LA POLITIQUE DIVINE.

Lourdes, 15 août 1876,
Fête de la glorieuse Assomption de la sainte Vierge.

Qu'il fait bon ici! qu'il fait bon de vivre dans cette cité de la sainte Vierge, honorée si récemment de sa présence, chaque jour illustrée par de nouvelles merveilles de cette Toute-Puissance suppliante, à laquelle Dieu ne refuse rien! qu'il fait bon aussi de vivre, comme je le fais depuis quelques jours, sans avoir à s'occuper, sans entendre parler de ces misérables agitations des passions humaines qu'on a décorées, pour leur donner un nom présentable, du nom de politique!

Ici, plus de politique humaine; c'est la politique divine qui se manifeste dans sa grandeur et son éclat.

Tout pour sa gloire, tout pour notre salut, *propter magnam gloriam suam, — propter nostram salutem*, voilà le programme divin, qui vaut bien, on en conviendra, les programmes passés et futurs de tous les ministères, même le programme du ministère républicain dont la France a le bonheur de jouir.

Toute l'histoire est dans ces deux mots. Dieu a créé le monde pour sa gloire, et son infinie bonté veut en même temps l'éternel bonheur des créatures intelligentes et libres qui le glorifient. Qu'elles le veuillent ou non, la gloire de Dieu triomphera, par la participation à cette gloire, si elles coopèrent à l'œuvre divine, par une éternelle privation, par un malheur éternel, si elles prétendent se soustraire au domaine de Dieu.

Ceux qui rejettent les sollicitations de l'amour divin tombent dans les mains de la justice divine.

Mais Dieu n'use de la justice qu'après avoir épuisé toutes les ressources de l'amour, et c'est pourquoi, dans les malheureux temps où nous vivons, il multiplie les manifestations de sa

miséricorde : il s'est donné lui-même, il nous invite à nous plonger dans son Cœur sacré, et il semble qu'il veuille renouveler d'une manière sensible le don qu'il nous a fait de sa Mère, au moment de la mort de Jésus, en nous envoyant si souvent sa Mère elle-même pour nous exhorter à la pénitence et à la confiance.

Les ennemis de Dieu et de l'Eglise s'agitent extraordinairement ; ils disent eux-mêmes que la guerre est déclarée entre l'homme et Dieu, entre la société moderne et la religion, entre ce qu'ils appellent le progrès et ce qu'ils désignent du nom méprisant à leurs yeux, mais glorieux, de cléricalisme. Ils ont pour eux le nombre, les passions, la richesse, la puissance, la presse et cette ignorance systématique, raisonnée, qu'ils décorent du nom de science. Aussi, se croient-ils sûrs de la victoire. S'ils ménagent encore un peu leurs coups, c'est, disent-ils, pour aller plus sûrement, en allant lentement. Cette année, par exemple, ils se sont contentés de refuser l'argent qui soutiendrait la vieillesse de quelques prêtres qui ont usé leur vie au service des petits et des pauvres ; de nuire au recrutement du clergé catholique en supprimant des bourses ; de détruire, autant qu'il est en eux, l'aumônerie militaire ; de tuer deux facultés de théologie, etc. En attendant qu'ils refusent absolument au clergé l'indemnité qui lui est dûe et qu'ils pratiquent cette séparation de l'Eglise et de l'Etat qui signifie, pour eux, la spoliation de l'Eglise, la destruction de toute religion et ce despotisme d'Etat, qui établirait sur la terre un esclavage cent fois plus insupportable que l'esclavage antique dont le christianisme nous a délivrés.

Tout cela est menaçant, tout cela est effrayant, et il y a des âmes faibles qui s'épouvantent, qui estiment qu'il faut pactiser avec les méchants pour les adoucir, qu'il faut voiler une partie de la vérité pour que l'erreur soit moins féroce, et qui sont tentés de reprocher au Pape ses anathèmes contre les erreurs contemporaines, sa constance à flétrir le libéralisme et à condamner cette civilisation moderne qui exile Dieu des institutions humaines.

La politique divine devrait les rassurer.

Les ennemis de Dieu sont si faibles, que Dieu n'envoie contre

eux que ce qu'il y a de plus faible au monde pour les renverser.

Voyez! Ils ont juré la ruine du catholicisme, ils ont juré que la France cesserait d'être la Fille aînée de l'Eglise, et voilà que Dieu suscite, au milieu des Pyrénées, une humble petite fille, ignorante, pauvre. Cette petite fille voit la sainte Vierge; elle l'affirme et on la croit. Et malgré les stupides précautions de la puissance publique, malgré les railleries de l'impiété, les foules se précipitent vers le lieu de l'apparition, une magnifique basilique s'élève, les miracles récompensent la foi des pèlerins. Il n'y a pas encore vingt ans que l'apparition a eu lieu, et toute la contrée a changé d'aspect : à la fête du couronnement, il y avait cent mille pèlerins, et, parmi ces pèlerins, des princes, des grands seigneurs, des savants, des évêques, toutes les classes de la société, et des étrangers venus de toutes les parties du monde.

On demande des miracles, en voilà un qui est incontestable. On parle de légendes : ces faits sont d'hier, les témoins existent, ils sont partout. On parle de l'ignorance qui rendait ces choses faciles au moyen âge : nous sommes en plein dix-neuvième siècle, et les faits ont été constatés avec une rigoureuse exactitude. Qu'on se donne seulement la peine de lire ce livre de M. Henri Lasserre, dont le succès est lui-même un de ces miracles dont la librairie catholique ne fournit peut-être pas un second exemple.

Eh bien! devant un seul miracle constaté, que deviennent les arguties, les sophismes, les plaisanteries? Et un seul miracle constaté, c'est la réfutation de toutes les objections contre l'Eglise, c'est la conversion d'un grand nombre, c'est le signe que Dieu intervient dans les affaires humaines. Or il a dit que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise, nous pouvons nous rassurer.

Et nous, Français, quel espoir ne devons-nous pas concevoir d'un prochain relèvement, si nous correspondons aux faveurs divines, en voyant que c'est principalement la terre française que Dieu choisit pour le théâtre des manifestations de sa puis sance et de sa miséricorde, en voyant Pie IX couronner la Vierge de Lourdes, — l'Immaculée-Conception, — et en voyant

que l'étranger lui-même attend de la France les actes qui contribueront le plus au triomphe de l'Eglise?

Ne nous effrayons donc pas des agitations et des menaces de la politique humaine; ayons confiance dans la puissance et les promesses de la politique divine.

J. CHANTREL.

LA MAUVAISE PRESSE.

On ne remarque et, surtout, l'on ne dit pas assez que la mauvaise presse, si elle voit son influence continuer et grandir, mènera prochainement la France à la barbarie.

Ceci demande quelques explications.

Le pays n'est pas menacé, à coup sûr, d'en être réduit à la nourriture et au logement, encore moins à la toilette des sauvages, quoiqu'en certaines réunions mondaines cette dernière *réforme* apparaisse trop souvent. Non; du côté matériel tout va bien et tout se perfectionne. Tout irait même à merveille si, du côté moral, le niveau des vertus s'élevait comme s'élève le niveau des progrès de l'industrie. On perce les isthmes et les montagnes; on joue avec la foudre quand, pourtant, la foudre n'est pas de trop capricieuse humeur; les distances sont admirablement abrégées et presque supprimées pour les idées. Le vieux et le nouveau monde conversent instantanément à travers l'Océan, et un jour viendra où l'on fera le tour du globe en chemin de fer, en attendant qu'on le fasse en ballon. A vrai dire, il n'est pas possible de prévoir jusqu'où le génie de l'homme poussera ses découvertes, ses inventions et ses perfectionnements. A moins que les temps modernes ne soient condamnés à voir ce qu'ont vu les temps anciens, c'est-à-dire une avalanche de barbares, sortis du fond de l'Asie et venant ensevelir l'Europe coupable et impénitente sous une couche épaisse d'erreurs et de ténèbres. Mais alors même tout ne serait ni désespéré, ni perdu. Herculanum et Pompéï ont dormi près de quinze siècles dans leur linceul de lave; une société qui a été chrétienne ne saurait être couchée si longtemps dans un suaire tissé de turpitudes et d'absurdités. Un prêtre, au moins un moine, échapperait au désastre, emportant avec lui, sur

quelque montagne ou dans quelque désert, un calice et une croix, pour ensuite revenir et convertir le monde. N'est-ce pas ainsi que les choses se sont passées vers la fin de l'empire romain?

La civilisation matérielle n'est donc pas immédiatement en péril. Ce qui est en péril, c'est le principe même de toute civilisation véritable, — la vérité, la justice et la liberté. Ce qui est en péril encore, c'est l'union des citoyens, les bons rapports, — la fraternité enfin, ce ciment des cœurs qui fait durer les États et grandir les peuples.

Et voilà pourquoi nous disons qu'on pousse la France vers la barbarie.

Il se passe, en effet, quelque chose de profondément triste et de profondément redoutable.

Chaque jour un millier de journaux excitent une partie de la population contre l'autre partie, — les *libéraux*, comme ils disent, contre les *cléricaux*. Et ces journaux, si âpres à semer le mensonge et si habiles à exploiter le scandale, ont pour lecteurs deux classes d'hommes qui servent trop bien leurs desseins : les ignorants, dont ils exploitent la crédulité avec un succès trop général, — et les gens prévenus et hostiles, qui obéissent aux chefs avec une déplorable fidélité. Les premiers croient tout ce qu'ils lisent ; les autres tout ce qui flatte leurs préjugés ou leur haine, et rien que cela.

Et, par *ignorants*, nous n'entendons pas seulement les piliers de cabarets, devant qui un philosophe en sabots déclame journellement ce qu'il a trouvé de sottises et de calomnies dans une feuille rouge, ni les gens simples, trompés ou *prévoyants*, qui laissent traîner un papier de cette couleur dans leur vitrine ou sur leur table, dans l'espoir d'écarter l'ange exterminateur, s'il vient jamais à passer. Les ignorants sont bien plus nombreux. Il s'en trouve dans presque toutes les conditions. Tel savant qui a pâli sur les livres, mesuré le chemin des astres, découvert des étoiles inconnues dans les champs du firmament, ne sait pas ce que savent les enfants de nos écoles primaires quand il s'agit de religion. Arago, sur son lit de mort, a confessé qu'il ne s'était jamais occupé de cela, lui qui s'était occupé de tant de choses inutiles ! Tel industriel, tel commer-

çant, tel agriculteur, tous habiles dans leur spécialité, renommés peut-être par leurs succès, sont incapables, sur le terrain doctrinal, de reconnaître l'erreur la plus grossière ou de relever la plus absurde calomnie.

Le Sage a dit que le nombre des sots est infini. Celui des ignorants en matière religieuse, est plus grand encore, si c'est possible.

Aussi qu'arrive-t-il? Qu'arrive-t-il lorsqu'un homme vit constamment dans un milieu pestilentiel ou prend journellement une forte dose de poison? Il gagne la fièvre et finit par mourir. Le poison intellectuel produit sur l'esprit les mêmes effets que l'arsenic sur le corps. L'esprit qui s'en nourrit tombe malade, et la maladie de l'esprit c'est l'erreur.

Cette maladie ne gagne-t-elle pas sans cesse, et ne fait-elle pas des ravages continuels?

Mais voici où le danger se révèle. A force d'entendre répéter que les cléricaux sont des hommes abominables, capables ou coupables de toutes les noirceurs, les *ignorants* finissent par en être convaincus. On ne réfléchit plus de notre temps. On ne se donne même plus la peine de regarder. Dieu merci, les cléricaux sont encore assez nombreux pour qu'il soit facile d'observer leur conduite, et assez honorables pour qu'il soit facile de les juger. Et si, après avoir lu son mauvais journal qui les traîne aux gémonies, le lecteur voltairien, ou simplement trompé, voulait, de bonne foi, contrôler les assertions du malfaiteur intellectuel qui se moque de lui et vit de sa crédulité, que lui suffirait-il de faire? Il lui suffirait très-souvent de comparer son voisin, le *clérical*, au portrait qu'on lui trace des cléricaux; il lui suffirait, le reste du temps, d'entendre deux cloches pour entendre deux sons, — c'est-à-dire de lire aussi les feuilles d'une autre nuance.

Aujourd'hui encore la plupart des lecteurs des journaux rouges sont convaincus, par exemple, que les élèves des Jésuites étaient seuls à connaître la composition pour le concours à l'École polytechnique, — quand c'est précisément le contraire qui est la vérité. Nous citons ce fait pour n'en pas citer mille. Mais que de déclamations et de récriminations ce thème n'a-t-il pas déjà provoquées? Et, dans un certain milieu, que de pro-

jets de vengeance n'a-t-il pas fait naître? Si, pendant la Commune, la populace s'est jetée avec fureur sur les églises et sur les prêtres, où faut-il en chercher le motif? C'est que, durant près de quarante ans, l'impiété a, pour ainsi dire, indiqué du doigt les prêtres et les églises comme des *choses* à abattre. A la fin, l'occasion étant venue, on sait quelle besogne a été faite, et quelle besogne plus atroce eût suivi, sans le triomphe de l'armée.

Le même chemin conduit encore au même but. Le mensonge engendre la haine. Le peuple n'a pas l'habitude de raisonner longuement, ni surtout de s'arrêter à moitié chemin. Vous lui dites que telle classe de citoyens est composée de gens dangereux et nuisibles. Sur-le-champ, il tire la conclusion de vos prémisses. S'ils sont nuisibles, il faut les extirper. C'est logique. Et au premier moment favorable, il les extirpera.

Voilà la *barbarie* dont nous parlons plus haut et dont il est bien à craindre que l'*avènement* ne soit inévitable. Dans tous les cas, la mauvaise presse fait tout ce qu'il faut pour cela, sachant ou ne sachant pas ce qui peut arriver ; et si, plus tard, elle a du sang sur les mains et sur la conscience, ce ne sera pas sans avoir été prévenue. Sa culpabilité en est d'autant plus grande; sa resposabilité en sera d'autant plus lourde.

Oui, elle en viendra, par haine ou par aveuglement, à diviser les Français en deux camps ennemis. N'est-ce pas déjà commencé? N'est-ce pas déjà fait aux trois quarts? Le fossé ne s'élargit-il pas sans cesse? et les cœurs ne s'aigrissent-ils pas journellement davantage? Que de vieilles amitiés ont été remplacées par de pitoyables rancunes ! Que de familles sont désunies, et que de frères ne se saluent plus !

Pourquoi donc ? Cesse-t-on d'être honnête homme parce qu'on professe des opinions politiques ou des convictions religieuse qui déplaisent aux radicaux ? Pierre est républicain ; Paul est royaliste. Est-ce un motif de se haïr? Aux élections, Pierre a son candidat, et Paul a le mien. Qu'ils les soutiennent avec ardeur et avec loyauté ; mais pourquoi, s'étant loyalement combattus, se détesteraient-ils après ?

Savez-vous d'où vient la haine qu'on nous porte, à nous autres catholiques? Elle vient de ce qu'on veut abattre ce qu'il

y a de plus nécessaire ici-bas, Dieu et l'Eglise. La lutte, — que de fois ne l'avons-nous pas répété déjà? — la lutte n'est pas du tout politique au fond. Elle est *sociale* pour le peuple, *religieuse* pour les lettrés incrédules. Le peuple, privé de foi et d'espérance, veut réorganiser la société uniquement à son profit; et les lettrés, sachant que les multitudes incrédules sont faciles à duper, veulent chasser Jésus-Christ afin de régner à sa place.

A voir ce qui se passe et à conjecturer ce qui se prépare, on est presque tenté de croire qu'ils réussiront. Jetez un coup-d'œil sur la carte de l'Europe, et dites s'il est un coin, dans les pays réputés catholiques surtout, où le Sauveur puisse reposer sa tête! C'est encore en France que la religion trouve le plus de sécurité; mais nous avons une majorité républicaine dont le programme, — momentanément caché, — est d'extirper « la lèpre dévorante du clergé. » Jusqu'où ira-t-elle? Jusqu'où lui sera-t-il permis d'aller? Personne ne le sait. On sait seulement que ses desseins sont mauvais et que sa puissance est grande.

Provisoirement, le parti radical travaille à détruire les obstacles qui s'opposent à ses visées suprêmes, et à raser les forts avancés qui protègent l'Eglise. S'il tient à mettre la main sur l'enseignement à tous ses degrés, c'est dans le but de façonner les jeunes générations à son image. *Nous sommes athées, révolutionnaires et socialistes*, ont crié récemment de jeunes fous, dont la précoce impiété a épouvanté le monde. Si jamais les plans du radicalisme se réalisent, nous savons ce qu'ils produiront. Où Dieu n'est plus, il n'y a plus de paix, ni d'ordre, ni de sécurité. La barbarie arrive alors de tous côtés, savante et oppressive par en haut, sanglante par en bas.

(*Espérance*, de Nancy.)

LE PROTESTANTISME EN FRANCE.

Il y a un document qui est en train de faire le tour de la presse; des semaines religieuses protestantes il commence à passer dans la presse quotidienne; nous le recueillons à notre tour. Le document en question ne porte pas de titre officiel, chacun lui donne celui qu'il croit le mieux lui convenir. Pour

les protestants libéraux, c'est la revanche du synode de Paris; pour les orthodoxes, c'est plus humblement le résumé des préliminaires de la paix; pour nous, qui ne sommes pas obligés à tant de réserve, nous dirons tout simplement que la pièce nous paraît être l'épitaphe authentique du célèbre synode protestant de 1872.

Nos lecteurs peuvent se souvenir qu'à cette époque les Églises réformées de France avaient été convoquées, par le ministre des cultes M. Jules Simon, inspiré lui-même par M. Guizot, à un synode solennel et général. Croyant avoir assez de vigueur religieuse pour opérer les réformes, dont elle sentait que le protestantisme français avait besoin pour ne pas mourir de mort trop subite, cette assemblée s'était résolûment engagée dans le programme des premiers synodes de la Réforme : *conserver la doctrine qui regénère et la discipline qui aide à s'y maintenir.*

D'aucune manière le résultat ne répondit à l'ardeur de ce début. Nous ne craignons pas de le dire, tout fut malheureux ands cette entreprise. D'abord, au lieu de conserver la doctrine qui régénère, on ne parut préoccupé que de faire subir à la confession de la Rochelle les retranchements les plus douloureux. Finalement, on arriva à cette dose homœopathique de doctrine : « L'Eglise réformée de France proclame l'autorité souveraine des Écritures en matière de foi, et le salut par la foi en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Elle consacre donc et maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline les grands faits chrétiens représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses. » — Pour comble d'infortune, après avoir subi les coups de vent, quelquefois peu parlementaires, d'une minorité de quarante-cinq membres, ce fétu dogmatique n'arrivait au port qu'avec l'appui de soixante-une voix.

Le péril dut apparaître plus menaçant qu'on ne l'avait supposé. Cette révélation changea-t-elle les combinaisons disciplinaires, ou bien le catalogue des réformes avait-il bien été arrêté tel qu'on le réalisa? Si nous l'avons su, nous ne nous le rappelons pas. Quoi qu'il en soit, on édicta une discipline de

fer autour de l'anodine confession de foi que nous avons rappelée. La majorité comprit que cet onduleux symbole, moins encore que les confessions de la Rochelle et d'Augsbourg, ne resterait debout ni par la force intime de sa masse dogmatique et morale, ni par l'influence numérique de la majorité qui l'avait votée, ni par l'attrait qu'elle exercerait sur les âmes, qui, en matière de religion, ne se laissent ordinairement entraîner qu'à ce qui est fort, vigoureux et accentué. Dans la prévision de ce danger, le parti orthodoxe accumula autour de son œuvre dogmatique les mesures disciplinaires d'une part les plus soupçonneuses et de l'autre les plus contradictoires avec les principes du libre examen et du suffrage universel admis par le protestantisme. La majorité édicta ces deux clauses : que les électeurs pour prendre part aux scrutins du conseil presbytéral, du consistoire et du synode, devaient préalablement déclarer qu'ils croyaient à la vérité révélée des Saintes-Écritures ; que les pasteurs et les ministres ne seraient éligibles à ces charges ou admis à prêcher qu'autant qu'ils auraient adhéré, explicitement, dans leur consécration, à la profession de foi du 20 juin 1872.

Telle fut l'œuvre disproportionnée du synode, qui se montra timide où il aurait dû être fort, audacieux où il aurait dû être excessivement réservé. Étudiant alors ces essais de réorganisation religieuse, nous nous posions cette question : La profession de foi de 1872 aura-t-elle une bien longue vie ?... Nous répondions : *Notre conviction, c'est que l'œuvre du synode de Paris est très-prochainement caduque.* Aujourd'hui, nous devons ajouter que nous ne pensions pas à une caducité si prompte et si complète ; surtout nous ne pensions pas que l'œuvre aboutirait à une ruine consentie par les deux fractions du protestantisme français. Nous savions bien que les protestants libéraux ne consentiraient pas à passer sous les fourches caudines de l'orthodoxie, qu'ils ne renonceraient jamais à monter à l'assaut de la nouvelle citadelle ; mais il ne venait pas à notre pensée que les orthodoxes amenassent si vite leur pavillon et signassent la paix boiteuse dont on va lire les préliminaires :

La Commission de pacification du parti libéral déclare, sous réserve des droits de ses mandants, et pour arriver à un accord :

Qu'elle accepte l'organisation presbytérienne synodale ;

Qu'elle reconnaît que la déclaration de foi votée le 20 juin 1872 est l'expression de la foi générale de l'Église, que cette déclaration ne saurait, ni en elle-même, ni en son contenu, être l'objet d'attaques des pasteurs dans l'exercice de leurs fonctions ; que les divers corps ecclésiastiques auraient le droit de réprimer ces attaques par les peines disciplinaires qui sont en leur pouvoir.

De leur côté, les membres de la Commission permanente soussignés, après avoir rappelé les limites de leur mandat et réservé expressément la plénitude des droits de l'Église représentée par le Synode général, s'engagent, dans le cas où les déclarations ci-dessus énoncées seraient acceptées par le parti libéral, à proposer au prochain Synode, s'ils ont l'honneur d'y être députés, le retrait de la demande faite à l'État d'approuver la décision synodale ainsi conçue : « Tout candidat au ministère devra, avant de recevoir la con-« sécration, déclarer qu'il adhère à la foi de l'Eglise, telle qu'elle « est constatée par le Synode général. »

Ils y mettent pour condition que l'acte de consécration constatera que la déclaration de foi a été lue au candidat au saint ministère avant la consécration.

Les membres de la Commission permanente subordonnent leur engagement à la réunion d'un prochain Synode, convoqué d'après les conditions synodales de l'électorat ; mais, si les Églises libérales acceptent, en vue de la conciliation, de reconstituer de cette manière les Conseils presbytéraux et les Consistoires, il a été rappelé que ce mode de constatation a été laissé par le Synode à la prudence des Consistoires ; il a été entendu que cette acceptation n'entraverait en rien le droit des Églises de proposer, dans les prochains Synodes, telle modification du réglement électoral qui paraîtrait utile.

N'est-ce pas en quelques lignes deux fois la ruine de la professsion synodale de 1872 ? En effet, par elle-même cette profession n'est douée d'aucune vitalité. Qu'on en fasse, mot par mot, la dissection rigoureuse, on n'y trouvera rien qui résiste et soutienne; pas de nerfs, pas de muscles, pas de système osseux. C'est le vague, la généralité, l'indéterminé. On avait, autant que faire se pouvait, remédié à la faiblesse de cet enceinte dogmatique en la couvrant par les travaux avancés

d'une discipline soupçonneuse à l'endroit des ministres et des électeurs. Or, ce sont ces deux forts avancés que le projet de trêve fait disparaître.

Le plus essentiel des deux disparaît complètemet. Désormais les ministres ne seront plus tenus à déclarer qu'ils adhèrent à la foi de l'Eglise telle qu'elle est constatée par le synode général; il suffira que le procès-verbal de leur consécration constate qu'ils ont bien voulu entendre la lecture du formulaire.

Les libéraux font encore la concession de reconnaître la déclaration de foi votée le 20 juin 1872, et de consentir à la répression disciplinaire des attaques dont cette déclaration pourrait être l'objet, de la part des pasteurs, dans l'exercice de leurs fonctions. Mais franchement qui croira que cette triple précaution soit enregistrée là pour autre chose que la bonne façon de la paix qui se prépare, et pour voiler la brutalité des ruines qui s'accomplissent? Qu'importe la reconnaissance de la déclaration par le parti libéral *en bloc* quand ses pasteurs refusent de lui donner une adhésion personnelle? Qu'empêchera cette lecture *in extremis* à laquelle on semble attacher tant de prix, lorsqu'on sait que le parti libéral a dit de lui-même : « *Notre* esprit protestant, indocile, rebelle aux interprétations officielles, trouve à se faire jour, même dans l'acceptation des symboles les moins libéraux. » Cette lecture, d'ailleurs, subsistera-t-elle plus longtemps que l'adhésion explicite? C'est peu probable!

Un correspondant de Nîmes ou de Paris écrit en effet à l'*Alliance libérale :* « Je vous l'avouerai franchement, j'espère que le prochain synode (s'il y en a un) adoucira ou supprimera pour les libéraux certains détails plus ou moins formalistes; ainsi la *lecture* dans la *sacristie ou le cabinet* de la déclaration de foi synodale au candidat au saint ministère. C'est une pure formalité; car ce candidat sera-t-il tellement étranger en Israël qu'il puisse ignorer ces choses dont on nous fatigue les oreilles depuis quatre ans? De ce train-là, mettra-t-on, pour passer de la lecture au silence, plus de temps qu'on en a mis pour descendre de l'adhésion explicite à la timide lecture? »

Il y a encore la répression contre les attaques du haut de la chaire. Apprenons des intéressés eux-mêmes s'ils pensent s'en

faire un sérieux obstacle : « Reste, dit le même correspondant, l'engagement, de la part des pasteurs, de ne pas attaquer la déclaration de foi synodale dans l'exercice de leurs fonctions. *C'est ici affaire de volonté et non de conscience.* » En vérité qu'attendre d'une répression qui ne s'exerce pas au nom d'une obligation de conscience? Ce n'est plus qu'une répression de code pénal qui ne servira jamais la religion.

Il est vrai que si le projet délie les pasteurs de toute allégeance à la déclaration, il rive le fer des électeurs. Ce n'est toutefois qu'en apparence. C'est très-habile, de la part des libéraux, d'avoir consenti au maintien des conditions synodales de l'électorat : ils savent bien qu'elles tomberont d'elles-mêmes. Est-il en effet possible que les pasteurs, qui doivent être en toutes choses les modèles du troupeau, soient libres à l'égard du symbole jusqu'à n'être pas requis de confesser l'existence de Dieu, tandis que les fidèles électeurs seront tenus d'y faire adhésion pour approcher dignement de l'urne électorale?... Aussi les libéraux comptent-ils que l'égalité ne tardera pas à s'établir entre les pasteurs et les fidèles; aussi se sont-ils réservé le droit « de proposer dans les prochains synodes telle modification du règlement électoral qui paraîtrait utile. » D'ici là, dit encore le correspondant de l'*Alliance libérale*, « il ne faudra pas exiger que l'électeur donne sa signature ou qu'il ait à répondre à des questions trop inquisitoriales, quand il se présentera pour se faire inscrire au registre paroissial. J'aime à croire que les synodaux, si nous acceptons d'être mis en cage, doreront cette cage de leur mieux, pour que nous n'en sentions pas les désagréments. »

De tout cela, il est clair que des deux forts jetés en avant de la déclaration synodale, l'un est complètement détruit et l'autre déjà démantelé. L'œuvre entière s'écroule ; logiquement et théologiquement, le synode de 1872 n'est plus qu'un souvenir historique; son influence est paralysée par la trêve qui va bientôt se signer. Il n'aura été, dans son genre, qu'une preuve nouvelle de cette parole de l'Evangile que « *personne ne coud une pièce d'étoffe neuve à un vieux vêtement*; *autrement l'étoffe neuve emporte une partie de la vieille, et la déchirure devient plus grande* ». La discipline à outrance du synode entraîne et déchire sa foi vieillie...

Comment, après les débats si solennels et si passionnés du Synode; comment, après trois ans de lutte où l'on s'est mutuellement promis de défendre ses convictions jusqu'au schisme inclusivement; comment les deux partis en arrivent-ils à un accord qui n'honore ni les orthodoxes qui semblent manquer de courage, ni les libéraux qui manquent certainement de franchise?... C'est que de part et d'autre on s'est mis sous l'influence d'un mauvais conseiller : l'intérêt matériel. On s'est décidé à la paix parce que le ministre des cultes le voulait et refusait de distribuer les subsides de l'Etat à deux Eglises réformées. A en croire le *Journal de Genève*, M. Dufaure aurait dit : « L'Etat paye déjà quatre religions, il ne veut pas en payer une cinquième. Donc arrangez-vous, mettez-vous d'accord et vivez en paix. »

Là-dessus l'accord se fera peut-être ; ce ne sera pas dans la lumière et la vérité; mais chacun retirera sa part « du gâteau des avantages extérieurs ». Vivez en paix !

(*Courrier de Genève.*)

Nous devons ajouter ici que des faits postérieurs à la date de l'article qui précède, montrent qu'il y a des dissidences sur le projet d'accord dont il vient d'être question : des membres de la commission permanente qui l'avaient signé auraient retiré leurs signatures, et nous trouvons dans l'*Eglise libre* les protestations du consistoire de Sainte-Foy, du conseil presbytéral de Grenoble et de la conférence des pasteurs de la consistoriale d'Orpierre contre ce projet d'accord entre les orthodoxes et les libéraux; mêmes protestations du conseil presbytéral d'Orléans, des églises indépendantes de Montpellier, de Vauvert, de Clairac, des consistoires de Montcarret, de Jarnac, de Marseille, etc. Ces protestations témoignent que beaucoup de protestants répugnent à faire vivre ensemble les affirmations et les négations; cela leur fait honneur; mais persisteront-ils dans cette attitude? et ne verront-ils pas qu'il est de l'essence même du protestantisme d'allier ainsi le oui et le non? Le catholicisme seul échappe à ces contradictions, parce qu'il est la vérité intégrale.

J. Ch.

LE CATÉCHISME DES ÉLECTIONS.

Mgr Guilbert, évêque de Gap, a adressé, à la date du 1er juillet 1876, au clergé de son diocèse une Lettre pastorale *sur les devoirs du prêtre touchant la politique* et *une leçon de catéchisme sur les élections.* Nous donnons aujourd'hui la *Leçon de catéchisme*, avec le commencement de la Lettre pastorale, dont nous continuerons la publication :

Leçon de catéchisme sur le droit et sur les devoirs des électeurs.

Qu'est-ce que le droit électoral?

Le droit électoral est le droit que la Constitution d'un pays reconnaît à l'individu d'élire ceux qui sont chargés d'exercer le pouvoir.

Notre Constitution nationale consacre le droit de suffrage pour le choix du Président de la République, des sénateurs, des députés, des conseillers généraux de département, des conseillers d'arrondissement, et, dans chaque commune, des conseillers municipaux.

Le droit d'électeur impose-t-il des devoirs à celui qui en est investi?

Oui, sans doute, parce que l'exercice de ce droit intéresse au plus haut point la Patrie, que Dieu nous commande d'aimer, et qu'il a lui-même instituée pour nous sauvegarder tout ce que nous avons de plus cher, la Religion, la famille, nos biens, notre sécurité personnelle, nos plus précieuses libertés.

Y a-t-il obligation pour l'électeur d'exercer son droit de suffrages?

Il y a certainement une obligation de conscience pour l'électeur de voter aux élections, car il ne peut sans crime, par son abstention, priver la patrie d'hommes capables de la bien servir, et la laisser tomber, avec tant d'intérêts si graves, entre les mains d'hommes indignes.

Comment doit voter l'électeur qui veut sincèrement remplir son devoir?

Il est évident qu'il doit voter en faveur des candidats les plus dignes, c'est-à-dire les plus honnêtes et les plus capables.

Qu'a-t-il à faire pour cela?

Il lui faut : — 1° Interroger sa conscience et la suivre sous le re-

gard de Dieu, qui lui demandera compte un jour de son vote. — 2° Dans le cas de doute sur la valeur des candidats, il doit se renseigner, consulter là-dessus des personnes probes et sérieuses qui les connaissent, comme l'exige la prudence dans toute affaire importante. — 3° Il doit se mettre en garde contre de mesquines considérations personnelles, et surtout contre d'odieuses cabales et tentatives de corruption de toutes sortes, qui déshonorent trop souvent nos élections.

Est-il licite de donner sa voix à un candidat que l'on sait hostile à la Religion ou partisan de doctrines antisociales?

Il est clair que ce n'est pas licite, et qu'un électeur chrétien ne peut, en conscience, confier les graves intérêts de la Religion à celui qu'il sait en être l'adversaire, pas plus qu'il ne peut confier les intérêts de son pays à celui qui ne saurait que les compromettre.

Quel est le devoir des électeurs quand il ne se présente pas de candidat qui mérite leur confiance?

Le devoir alors des électeurs, et surtout de ceux qui ont de l'influence, est d'en chercher et de décider quelqu'un d'honnête et de capable à accepter leurs suffrages.

Mais que faire s'ils n'en trouvent pas et qu'ils n'aient à choisir qu'entre des candidats indignes?

La saine morale défend de voter pour aucun de ces candidats, car il n'est jamais permis de prendre part à une mauvaise action. Néanmoins, les électeurs font bien d'user de leur droit en déposant dans l'urne un nom honorable quelconque, quoique certains de ne pas réussir. Ce suffrage, alors, n'est pas absolument perdu, et reste comme une protestation d'honnêteté; tandis que la pure abstention sert presque toujours au triomphe des pires candidatures.

La même règle de conscience s'applique-t-elle à toutes les élections?

Oui, certainement, puisque toutes les élections ont leur importance. — Les élections pour le Sénat et la Chambre des députés touchent aux plus graves intérêts de la nation tout entière. — Les élections pour le conseil départemental et pour le conseil d'arrondissement, touchent aux intérêts du département et de l'arrondissement. — Et les élections pour les conseils municipaux regardent, dans chaque commune, avec les intérêts matériels de la localité, les intérêts religieux et moraux de l'église, du cimetière, de l'école, etc.

Quelles sont les conséquences des bonnes et des mauvaises élections?

Il est aisé de le comprendre. Si, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, depuis le Pouvoir exécutif, au Sénat, à la Chambre des députés, dans les conseils de département et d'arrondissement, comme dans les conseils municipaux, le suffrage n'envoie que les hommes les plus honnêtes, les plus intelligents et dévoués à la chose publique, les plus dignes en un mot, il est évident que tous les intérêts du pays sont protégés et assurés; comme aussi, si le contraire arrive, tout est compromis et perdu.

Tel est le résultat nécessaire des élections et c'est pour cela qu'elles imposent à la conscience des électeurs, les devoirs les plus graves.

Les devoirs du prêtre touchant la politique.

Dans les temps troublés que nous traversons, on a beaucoup parlé de séparer la Religion de la politique, l'Eglise de l'Etat, comme s'il était possible à un Etat, à un peuple de vivre sans Religion et sans Dieu; comme si la politique pouvait être séparée de la morale dont la religion est la base nécessaire.

Il est vrai, toutefois, que sur ce terrain brûlant de la politique le prêtre ne doit jamais s'engager qu'avec une extrême mesure et beaucoup de précaution, en distinguant bien ce qu'il y a de relatif dans les choses et ce qu'il y a d'essentiel.

I.

D'abord, il est incontestable que les diverses formes gouvernementales n'ont rien d'absolu. Dues aux accidents du temps, elles sont, de leur nature, variables; elles changent, se modifient, se succèdent, selon les circonstances où vit un peuple, selon son degré de civilisation, selon son caractère et son tempérament.

Aussi, est-ce ce qui importe le moins à l'Eglise, qui n'a jamais fait et ne fera jamais un dogme de la monarchie ou de la république.

Ce n'est pas, certes, pour la première fois qu'elle entend parler de ces différents systèmes politiques : elle sait ce qu'en ont dit les philosophes anciens, elle sait surtout avec quelle largeur de vue en ont traité ses grands docteurs, ses profonds théologiens comme saint Thomas d'Aquin, Suarès,... dont on ignore trop aujourd'hui la la noble indépendance dans ces questions libres laissées à la dispute des hommes.

L'Eglise ne proscrit ni n'adopte de préférence aucun régime; elle s'accommode à tous sans distinction; elle a vécu sous des monarchies

héréditaires et électives, absolues et constitutionnelles, sous des aristocraties féodales, sous des républiques oligarchiques et sous des républiques populaires. Partout elle a cruellement souffert; sous toutes les formes de gouvernement elle a souvent rencontré l'injustice et d'indignes persécutions, et quelquefois aussi la paix et la liberté.

Que l'on considère, à l'heure présente, ce qui se passe sur le globe, où se rencontrent tous les régimes politiques avec leurs nuances diverses. Evidemment l'Eglise peut y être respectée, protégée même; elle peut y être libre, comme elle peut y être opprimée, privée injustement de ses droits, n'y avoir plus une place au soleil.

C'est donc une grande erreur et une erreur funeste que de prétendre l'inféoder à une forme quelconque de gouvernement; mais, pour le prétendre, il faut ignorer l'histoire.

Toute la politique de l'Eglise s'est toujours résumée dans la parole évangélique : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Evidemment, c'est à Dieu que nous nous devons avant tout, car « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » répondaient les martyrs à leurs persécuteurs. Mais après Dieu, César! Or, César, c'est tout gouvernement d'un pays, quelle qu'en soit la forme. Certes, quand Jésus-Christ formulait, dans cette sublime concision, son enseignement divin, César s'appelait Tibère, et lorsque le grand Apôtre demandait « que toute âme soit soumise aux puissances supérieures » (Rom. XII, 1). César était Néron!

Il a pu arriver, par le fait de circonstances exceptionnelles, que l'Eglise et surtout les Pontifes romains se soient trouvés directement mêlés à la politique. Les rois et les peuples eux-mêmes les avaient pris pour arbitres suprêmes de leurs différents. Ce droit, qui était né de la force des choses et sanctionné par le consentement même des rois et des peuples, en valait bien un autre, et les Papes eurent raison de l'exercer, comme il le firent toujours, dans l'intérêt de l'humanité, ainsi qu'en témoignent nos historiens les plus impartiaux. Mais jamais les Papes, jamais l'Eglise n'ont rien changé à l'enseignement du divin Maître... jamais manqué de prêcher la soumission et le respect à tout gouvernement quel qu'en soit le régime. « Rendez à tous ce qui leur est dû ; à celui à qui vous devez le tribut, le tribut; les impôts, les impôts; la crainte, la crainte; l'honneur, l'honneur; *reddite ergo omnibus debita*; *cui tributum, tributum*; *cui vectigal, vectigal*; *cui timorem, timorem*; *cui honorem, honorem.* » (Rom. XIII, 7.)

Qu'on suive, en effet, l'Eglise depuis son berceau, sous les premiers empereurs, sous Constantin... jusqu'aujourd'hui. A chaque révolution qui passe sur un pays, et qui en déracine et renverse les institutions soit monarchiques soit républicaines, que fait l'Eglise? Elle en déplore sans doute le mal et les crimes qui accompagnent d'ordinaire ces bouleversements; mais s'inspirant toujours de l'intérêt des peuples, dont le salut est pour elle la suprême loi, elle accepte l'état de choses reconstitué, prie pour les nouveaux gouvernants et pour les gouvernés, en rappelant à tous les principes éternels du droit et de la justice.

Il en a été ainsi partout et toujours. Et, pour ne parler que de notre pays, on sait quelle a été, depuis Clovis qu'elle a baptisé, jusqu'à nos jours, l'attitude de l'Eglise vis-à-vis des différents gouvernements et des dynasties qui se sont succédé.

A la chute des Mérovingiens, n'a-t-elle pas eu des bénédictions pour la race de Pépin et de Charlemagne? Et quand les derniers descendants de ce grand homme, qui ne furent pas les héritiers de son génie, furent tombés dans leur incurable impuissance, elle s'empressa de reconnaître Hugues Capet. S'est-elle opposée aux transformations sociales qui se sont accomplies pendant cette longue période: à l'abolition du servage, à l'affranchissement des communes, à la destruction de la féodalité...?

Mais, arrêtons-nous seulement à notre époque contemporaine. A partir de la fin du siècle dernier, qu'a fait l'Eglise en face de nos révolutions si fréquentes et de chaque gouvernement qui en est sorti?

Après la première et la plus effroyable de ces révolutions, où l'on avait cru éteindre dans le sang la royauté avec ses gloires séculaires, dès que les jours de la Terreur furent passés et que l'ordre commença à reparaître, nous voyons Pie VII s'entendre avec le premier consul et signer le concordat, qui est encore notre loi religieuse; et, quelques années plus tard, le grand Pontife vient lui-même à Paris sacrer empereur l'héroïque soldat.

Quand l'Empire est tombé sous le poids de ses victoires et de ses fautes, personne, à coup sûr, ne dira que la Restauration ait rencontré de l'opposition de la part de l'Eglise. Le gouvernement constitutionnel qui suivit eut-il davantage à se plaindre d'elle? Refusa-t-elle de le reconnaître et de traiter avec lui?

En 1848, sous le nouveau régime que se donnait la France, vit-on se manifester, entre notre gouvernement et l'Eglise, la moindre hostilité? Mais c'est sous la république que l'Assemblée constituante vota l'expédition de Rome, pour ramener le Pape dans ses Etats!

Le second empire était à peine fondé, que les meilleurs rapports s'établirent entre le Saint-Siége et la nouvelle dynastie, à laquelle Pie IX a voulu même donner le plus haut témoignage de sa bienveillance, en acceptant d'être le parrain du prince impérial.

Enfin, depuis cinq ans, l'Eglise, le Pape ont-ils attaqué, attaquent-ils notre régime actuel? Les rapports du Saint-Siége avec la France ont-ils changé depuis que nous sommes en république? Non, c'est toujours des deux côtés la même entente, les mêmes sympathies fortifiées encore par nos communs revers.

Nous avons tenu à établir par les faits que l'Eglise ne réprouve ni ne condamne aucune forme de gouvernement. Tous les régimes, en effet, peuvent être bons, excellents, selon la manière dont ils fonctionnent, comme aussi tous peuvent devenir mauvais et détestables; mais, en soi, de leur nature, ils n'ont absolument rien de répréhensible.

Et, comment l'Eglise pourrait-elle les condamner et marquer même de la préférence pour l'un plutôt que pour l'autre? Elle est chargée, depuis dix-huit cents ans et jusqu'à la consommation des siècles, de porter l'Evangile à toutes les nations de la terre, et, évidemment, sans distinction de formes gouvernementales. Elle a prêché et continue de prêcher à tous la vérité éternelle, l'ordre et la justice, qui sont, à coup sûr, et doivent être de tous les régimes. Combien donc ne doit-elle pas prendre de précautions pour ne pas briser à ces acidents du temps et de l'espace le vase précieux qu'elle tient dans ses mains, et qui renferme, avec le salut du monde, tous les éléments de la vraie civilisation!

Mais aussi quelle imprudence pour un catholique, prêtre ou laïc, de vouloir lier, identifier la Religion à un système, à une forme quelconque de gouvernement? N'est-ce pas compromettre indignement l'Eglise et le clergé, en même temps que c'est soutenir une flagrante erreur?

Car nous pouvons encore en appeler à l'histoire. C'est un fait que, toutes les fois qu'on a pu croire le clergé mêlé à un parti politique, il n'a jamais manqué d'en rencontrer les adversaires devenus les siens. Que l'on se souvienne de 1830, des haines et de toutes les manifestations hostiles auxquelles furent en butte nos prêtres français, et qui ne leur permettaient même plus de sortir en soutane dans les rues de nos grandes villes.

La cause, la grande cause, selon nous, en est trop bien connue. Des hommes assurément respectables et animés des meilleures intentions avaient cru bon d'identifier la politique à la Religion. Ils voulaient, disait-on, souder le trône à l'autel et l'autel au trône.

Mais alors, quand s'écroule le trône soudé à l'autel, l'autel en est lui-même nécessairement ébranlé. Ah! comprenons-le bien, l'autel n'est pas fait pour être collé à un trône de rois ou d'empereurs, ni au siége d'un président de république, ni aux fauteuils d'un sénat, ni aux banquettes d'une chambre de députés. Sa place est dans une région plus haute et plus sereine, pour commander le respect aux hommes honnêtes de tous les partis, qui sont tous appelés à y venir ensemble répandre leurs prières, y chercher la force et les consolations dont ils ont besoin.

Certes, il y a lieu d'être étonné aujourd'hui, et nous le sommes, en effet, de voir se reproduire des préventions d'un autre âge, des hostilités ardentes contre le clergé de France, l'un des plus respectables, on est forcé d'en convenir, de toute la chrétienté. Sorti presque sans exception du peuple et de tous les rangs du peuple, depuis ses évêques jusqu'aux derniers de ses prêtres, il a cessé d'être un corps puissant de l'Etat, et n'en regrette ni les priviléges ni la richesse; maintenant pauvre, il se recrute, comme aux premiers jours, parmi les ouvriers et les pauvres, et n'a plus d'autre influence que celle de ses vertus et des dévouements de sa charité.

Mais qu'on ne le mêle pas, et qu'il prenne garde lui-même de se laisser mêler aux tempêtes et aux orages politiques de notre temps. Il ne doit épouser aucun parti, parce qu'il se doit à tous les partis, aux partis vaincus comme aux partis vainqueurs, pour les rapprocher et les unir dans la concorde et dans la paix. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut efficacement exercer son action salutaire, et accomplir la divine mission dont il est chargé.

Eh bien! nous l'avouerons franchement, ce n'est pas sans inquiétude et sans une peine profonde que nous avons vu, ces dernières années, certains journaux, soi-disant catholiques avant tout, attacher à leur catholicisme un drapeau de parti. Sans doute, ils ne disent pas en termes exprès que, pour être un bon chrétien, il faille absolument embrasser leurs opinions; mais cela ressort trop de leur polémique ardente, et leurs lecteurs habituels le devraient naturellement conclure.

Or, la conséquence, il était facile de la prévoir et de la prédire sans être prophète, la conséquence c'est une réaction antireligieuse; c'est, à l'heure présente, un soulèvement de haines injustes contre l'Eglise, la guerre au cléricalisme, comme on l'appelle, c'est-à-dire, contre tout le clergé, que l'on suppose à tort partager les idées extrêmes, les exagérations de ces imprudents journalistes. Car si, à une époque de divisions et de luttes telle que la nôtre, en présence de plusieurs régimes de gouvernement qui ont chacun leurs

partisans passionnés, n'est-il pas évident que si, au nom de la Religion, vous en proclamez un à l'exclusion des autres, vous soulevez infailliblement contre vous les partisans de ces derniers, et, ce qui est bien plus déplorable, contre la Religion elle-même?

Le prêtre, sans doute, comme tout citoyen, est parfaitement libre d'avoir individuellement son opinion politique, et personne n'a le droit de lui en faire un crime. Il peut croire que telle forme gouvernementale convient mieux que telle autre à son pays; il peut préférer la république à la monarchie, ou la monarchie à la république; il est libre également, mais toujours en dehors de son ministère, d'exprimer son opinion personnelle et de la défendre comme telle, avec la prudence et la modération qui convient à sa dignité sacerdotale.

Mais, ce que nous blâmons, ce serait d'en vouloir rendre la Religion solidaire, parce que la Religion est et doit demeurer tout à fait étrangère à ces systèmes, et que se servir d'elle pour étayer un parti, c'est un abus sacrilége qui la compromet indignement.

Du reste, les vrais catholiques l'ont très-bien compris, et, dans ce grand mouvement religieux qui s'est manifesté de nos jours, nous avons vu avec bonheur toutes nos conférences de Saint-Vincent-de-Paul, tous nos comités catholiques, toutes nos associations de pèlerinage et de bonnes œuvres, proclamer bien haut l'exclusion absolue d'opinions politiques dans ces réunions essentiellement religieuses.

On ne le proclamera jamais trop, et l'on ne prendra jamais trop de précautions pour éviter tout ce qui pourrait être de nature à leur donner un autre caractère. La propagation de l'Evangile ne s'est faite et ne se peut faire, surtout aujourd'hui, qu'avec et par la croix. Voilà l'unique étendard du vrai et sincère apostolat : la croix! Mais la croix seule et nue! Gardez-vous donc d'y attacher aucun autre emblème, aucun drapeau de parti, car, à la première rencontre, l'ennemi du drapeau tirerait dessus, et sur la croix elle-même, qui serait, par votre coupable imprudence, insultée et profanée!

(*La fin au prochain numéro.*)

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

Nous avons donné, dans les premiers mois de cette année, la statistique des diverses religions qui se partagent l'humanité, nous

allons continuer ce travail en donnant la statistique des diocèses que renferme l'Eglise catholique.

Dans la langue ecclésiastique, le mot *diocèse* correspond au mot *province* ou *département* de la langue civile. L'Eglise catholique, qui tend, par son caractère universel, à occuper moralement toute la terre, compte aujourd'hui près de neuf cents diocèses, auxquels il convient d'ajouter les provinces qui, n'étant pas encore complétement conquises et hiérarchisées, prennent le nom de vicariats ou de préfectures apostoliques. C'est un immense empire qui possède ainsi des territoires incontestés, à côté d'autres où il ne possède encore que des postes avancés, et qui, d'ailleurs, prétend bien s'établir un jour sur toute l'humanité. L'Eglise catholique cesserait d'être ce qu'elle est si elle abandonnait cette prétention, car ce serait reconnaître qu'elle n'est vraiment pas l'Eglise universelle à laquelle son divin fondateur a promis qu'il n'y aurait qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Même en dehors de la foi, il faut convenir qu'il y a dans cette prétention une grandeur qui mérite le respect, et que l'histoire du passé n'est pas de nature à désespérer les catholiques convaincus de la légitimité des aspirations de leur Eglise. La vérité a un caractère universel; l'empire universel doit appartenir à l'Eglise qui possède la vérité : cette conquête de l'humanité par la véritable Eglise sera pour les hommes un bienfait, et, pour la civilisation, la réalisation du plus grand progrès qui puisse être obtenu. Nous pensons donc qu'il sera utile de donner ici une étude de cette la hiérarchie catholique, qu'on rencontre partout et qui n'est cependant pas aussi connue qu'elle devrait l'être.

A la tête de toute l'Eglise catholique est placé le *Pape*, qui porte le titre de vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, prince des apôtres, et souverain pontife, et qui est en même temps patriarche d'Occident, primat d'Italie, évêque de Rome, archevêque et métropolitain de la province romaine. Le pape Pie IX, actuellement régnant, est le 257e successeur de saint Pierre; il n'y a pas de dynastie connue qui offre une pareille série de souverains.

Près du Pape, formant conseil et se réunissant en conclave pour l'élection du Souverain-Pontife, à la mort du précédent, sont les *cardinaux*, qui se divisent en trois ordres : des *évêques*, des *prêtres* et des *diacres*, et qui peuvent être au nombre de soixante-douze, nombre qui n'a d'ailleurs jamais été atteint (le nombre soixante-dix n'a pas été dépassé); ils sont à la nomination du Pape. Les *cardinaux-archevêques* peuvent être au nombre de six, titulaires des évêchés suburbicaires, c'est-à-dire placés dans le *suburbium* ou la banlieue de Rome; ces évêchés sont ceux d'Ostie et Velletri, de

Porto et Sainte-Ruffine, d'Albano, de Frascati, de Palestrina et de Sabine. Les *cardinaux-prêtres* peuvent être au nombre de cinquante : ils sont titulaires d'églises situées à Rome ou sous ses murs et qui portent, à cause de cela, le nom de *Titres*. Les *cardinaux-diacres* peuvent être au nombre de seize, et sont titulaires d'autres églises de Rome qui portent le nom de diaconies. La plupart des cardinaux de l'ordre des prêtres, et souvent tous, sont revêtus du caractère épiscopal. Le Pape peut nommer cardinaux des laïques, mais ceux-ci doivent entrer tout de suite dans les ordres sacrés. Le cardinal Antonelli, principal ministre de Pie IX, est cardinal de l'ordre des diacres. Nous avons donné dans notre numéro du 15 juillet la liste des cardinaux aujourd'hui vivants.

Après le Pape et les cardinaux, viennent les *patriarches;* les patriarcats sont au nombre de dix : 1° *Rome*, dont l'évêque (le Pape) est patriarche de l'Occident*;* 2° *Constantinople;* 3° *Alexandrie;* 4° *Antioche*, qui a quatre patriarches catholiques, un pour chacun des rites reconnus par l'Eglise, le rite latin, le rite syriaque, le rite maronite et le rite grec-melchite*;* 5° *Jérusalem;* 6° *Babylone;* 7° la *Cilicie* (rite arménien)*;* 8° les *Indes occidentale;* 9° *Lisbonne;* 10° *Venise*. Il n'y a d'abord eu que les trois grands patriarcats de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie; puis sont venus ceux de Jérusalem et de Constantinople; ce sont là les *grands patriarcats;* les cinq autres sont dits *petits patriarcats*. Le patriarche des Indes réside à Madrid; les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople du rite latin sont *in partibus infidelium*, c'est à dire en pays infidèles; le patriarche de Cilicie réside ordinairement à Constantinople. On sait qu'outre le patriarche catholique, il y a dans cette dernière ville un patriarche schismatique qui est censé le chef de toute l'Eglise grecque schismatique, quoique son autorité ne soit plus reconnue ni en Russie, ni en Grèce, ni en Bulgarie.

Viennent ensuite les *archevêques* et les *évêques*. L'Episcopat est l'ordre sacré le plus élevé dans l'Eglise; mais, parmi les évêques, il y a différents degrés de dignité et de juridiction. Ainsi, c'est parmi les évêques que sont pris le Pape, les cardinaux-évêques, et la plupart, sinon tous, des cardinaux-prêtres, enfin les patriarches. Puis viennent, dans l'ordre de dignité : les *primats* (exarques en Orient), les *archevêques métropolitains*, les *archevêques* non métropolitains, les *évêques* proprement dits, les *évêques in partibus infidelium*, les *évêques coadjuteurs*, les *évêques auxiliaires* et les *évêques démissionnaires*.

La ville qui donne son *titre* à l'archevêque ou à l'évêque est le *siége* archiépiscopal ou épiscopal; le territoire sur lequel s'étend sa

juridiction est son *diocèse* (ou archi-diocèse). Le siége de l'archevêque qui a un rang de préséance et une supériorité de juridiction sur plusieurs siéges épiscopaux, porte le nom de *métropole*, et l'archevêque porte dans ce cas le nom de *métropolitain*. Les différents diocèses dont les évêques ont pour supérieur hiérarchique le même archevêque, forment une *province ecclésiastique*. Les siéges épiscopaux prennent, dans ce cas, le titre de *suffragants* par rapport au siége épiscopal ou métropolitain. Les archevêques portent, comme marque distinctive, la croix métropolitaine, qui a deux croisillons, et le *pallium*, manteau conféré par le Pape, qui peut aussi l'accorder, comme distinction honorifique, à quelques évêques. On donne le titre d'*archevêque-évêque* à l'évêque qui a été transféré d'un archevêché à un évêché. Le pape actuel, Pie IX, avant son exaltation au pontificat, était archevêque-évêque d'Imola.

Les *archevêques non métropolitains* n'ont que le titre archiépiscopal sans juridiction sur une province ecclésiastique, mais ils ont droit au *pallium* et à la croix archiépiscopale. Il en est ainsi des archevêques soumis immédiatement au siége de Rome, qui porte le titre par excellence de *Saint-Siége*, et des archevêques *in partibus infidelium*. Les archevêques et évêques dits *in partibus infidelium*, ou par abréviation *in partibus*, sont ceux dont les siéges sont tombés entre les mains des infidèles, et dont on conserve ainsi la succession épiscopale. Ils ne sont pas obligés à la résidence. C'est parmi eux que l'on prend les vicaires apostoliques, les évêques coadjuteurs et les évêques auxiliaires.

Les *évêques coadjuteurs* sont donnés aux évêques titulaires à qui l'âge, les infirmités, ou l'étendue et les offices multipliés de leur diocèse ne permettent pas de remplir facilement toutes leurs fonctions; ils sont ordinairement appelés à succéder aux évêques titulaires, et portent dans ce cas le titre de *coadjuteurs avec future succession*. Les *évêques auxiliaires* sont donnés comme aides ou auxiliaires aux évêques dont les diocèses sont trop étendus ou trop difficiles à surveiller.

Les *évêques démissionnaires* sont ceux qui ont résigné la charge épiscopale à cause de leur âge ou de leurs infirmités, ou pour toute autre raison. Ils choisissent à leur gré le lieu de leur résidence. En France, la plupart des évêques démissionnaires sont appelés à faire partie du chapitre de Saint-Denis.

Les archevêques et évêques titulaires administrent leurs diocèses au moyen de *vicaires généraux*, d'un conseil de prêtres appelés *Chapitre*, dont les membres prennent le titre de *chanoines*, enfin au moyen de *curés* et de *vicaires paroissiaux*, qui sont placés à la tête

des diverses paroisses dont se compose le diocèse. En France, le curé du chef-lieu d'arrondissement reçoit souvent le nom d'*archidiacre* ou d'*archiprêtre;* le curé du chef-lieu de canton, qui forme un *décanat,* porte le titre de *doyen.* Quoique les prêtres placés à la tête des paroisses rurales dans chaque canton ne portent que le titre officiel de *desservant*, l'usage leur conserve celui de *curé*, titre qui est remplacé, dans certaines provinces, comme en Bretagne, par celui de *recteur.*

Ce sont les métropoles avec les divers diocèses suffragants qui forment les *provinces ecclésiastiques* entre lesquelles est partagé le monde catholique; ces provinces ecclésiastiques forment l'empire *constitué* de l'Eglise. En dehors se trouvent les *pays de mission*, où l'Eglise porte ses armes spirituelles, soit pour reconquérir ce qui a été perdu, soit pour faire de nouvelles conquêtes. Les pays de mission forment des *vicariats apostoliques*, des *préfectures apostoliques* et des *delégations apostoliques.*

Les vicariats apostoliques sont des territoires soumis au pouvoir d'infidèles, d'hérétiques ou de schismatiques, et dont le Pape confie l'administration spirituelle à des prélats qui sont comme ses *vicaires.* Ordinairement les vicaires sont revêtus du caractère épiscopal et portent un titre d'évêque *in partibus infidelium.* C'est la congrégation de la Propagande qui les choisit, avec l'agrément du Pape, et qui détermine l'étendue de leur juridiction.

Les préfectures apostoliques, moins importantes que les vicariats, sont ordinairement confiées à de simples missionnaires séculiers ou réguliers, non revêtus du caractère épiscopal, et investis de pouvoirs plus ou moins étendus. C'est aussi la congrégation de la Propagande qui les désigne, avec l'agrément du Pape.

Les délégations apostoliques, en ce qui concerne les missions dans les pays infidèles, hérétiques ou schismatiques, forment une juridiction plus ou moins étendue, donnée, avec l'agrément du Pape, par la congrégation de la Propagande, à un prélat séculier ou régulier sur un certain nombre de diocèses, de vicariats ou de préfectures apostoliques. Les délégats apostoliques sont ordinairement des archevêques ou des évêques.

Il y a, outre les siéges épiscopaux dont on vient de parler, des siéges dits *nullius*, c'est-à-dire *nullius diœceseos*, n'appartenant à aucun diocèse. Ces siéges sont occupés par des prélats de second ordre qui ne dépendent d'aucun évêque diocésain et qui ont une juridiction *quasi*-épiscopale sur les abbayes, les couvents, les maisons ou les institutions dont ils sont les supérieurs. Ces siéges

nullius, autrefois très-multipliés, sont aujourd'hui en nombre assez restreint.

Voici la statistique générale des titres hiérarchiques existant aujourd'hui dans l'Eglise catholique :

Le Pape.

Le Sacré-Collége des cardinaux : 6 évêchés suburbicaires, 50 églises titulaires, 16 diaconies.

Les patriarches : 6 du rite latin, 6 des rites orientaux.

Siéges archiépiscopaux, du rite latin : 12 immédiatement soumis au Saint-Siége : 125 avec provinces ecclésiastiques. Des *rites orientaux* avec provinces ecclésiastiques : 1 du rite arménien, 1 du rite grec-roumain, 1 du rite grec-ruthénien; soumis aux patriarches : 5 du rite arménien, 4 du rite melchite, 4 du rite syrien, 5 du rite syro-chaldéen, 5 du rite syro-maronite.

Siéges épiscopaux. Du *rite latin* : 84 immédiatement soumis au Saint-Siége; 569 suffragants dans les provinces ecclésiastiques. *Des rites orientaux* : 3 du rite grec-ruthénien et 1 du rite grec-bulgare soumis immédiatement au Saint-Siége; suffragants dans les provinces ecclésiastiques : 1 du rite arménien, 3 du rite gréco-roumain, 4 du rite grec-ruthénien; soumis aux patriarcats : 11 du rite arménien, 9 du rite grec-melchite, 8 du rite syrien, 7 du rite syro-chaldéen, 3 du rite syro-maronite.

Siéges *nullius* : 11 abbayes, 1 archi-abbaye, 1 archimandritat, 1 archiprêtré, 2 prélatures.

Enfin il y a 5 délégations apostoliques, 109 vicariats apostoliques, 28 préfectures apostoliques.

En totalisant, on trouve 1,109 titres hiérarchiques, et, en ne tenant pas compte des siéges *nullius*, des délégations, vicariats et préfectures apostoliques, 867 diocèses entre lesquels se trouve partagé le monde catholique jouissant d'une hiérarchie régulière : c'est un empire comprenant 867 provinces ou départements. Pour se faire d'ailleurs une idée des progrès accomplis pendant le pontificat de Pie IX, de 1846 à 1876, il suffit d'énumérer les titres créés par le Pape aujourd'hui régnant. Il y a eu 17 métropoles formées de siéges épiscopaux déjà existants; 5 métropoles créées sans siéges préexistants ; 125 siéges épiscopaux érigés : 2 siéges *nullius*, 2 délégations apostoliques, 12 préfectures apostoliques. C'est un total de 187 titres créés. On en peut conclure que le catholicisme, loin de s'affaiblir, n'a fait que se fortifier pendant ce pontificat rempli d'événements si extraordinaires.

(*La suite au prochain numéro.*) J. CHANTREL

SAINT MARTIN

(Suite. — V. les deux numéros précédents).

La guerre active que le fidèle serviteur faisait à l'esprit de ténèbres, ne pouvait qu'allumer la fureur de celui-ci. Aussi dans le cours de ce même voyage et pendant une absence de son guide, le maudit lui apparut sous la forme d'un montagnard qui se trouva tout à coup à ses côtés et lui demanda d'une voix menaçante où il allait :

— « Dieu m'appelle, répondit le saint jeune homme, et je « vais où sa volonté me guide.

— « Où que tu ailles, reprit l'autre avec un accent terrible, « tu me trouveras sur ton chemin !

— « Le Seigneur est ma force et mon appui, reprit Martin « sans s'émouvoir, que puis-je craindre ? »

A ce nom redoutable, à cette fermeté fidèle, le démon plein de rage déçue, disparut et le laissa.

Après bien des fatigues et des traverses, il arriva enfin dans son pays, à temps pour sauver et convertir sa bonne mère et la baptiser lui-même. Mais ce bonheur fut de courte durée. Les ariens qui dominaient alors en ce pays, exaspérés de sa constance à maintenir la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le firent arrêter, et lui firent subir toutes sortes d'affronts, jusqu'à le faire flageller en place publique. Enfin ne pouvant vaincre son indomptable courage, ils le chassèrent de la ville.

Il se remit alors en route pour rejoindre son cher maître saint Hilaire, mais il apprit en chemin que lui aussi avait été persécuté et chassé de son évêché de Poitiers par ces mêmes ariens.

Il veut s'arrêter à Milan, mais la persécution arienne le poursuit encore, et il est obligé de quitter la ville.

Sans se décourager, Martin se rendit dans la province de Gênes, et s'y retira avec un pieux solitaire dont il avait fait connaissance, dans une île inculte de la rivière de Gênes, appelée *Isola Gallinaria.*

Ils s'y établirent du mieux qu'ils purent, vivant là en véritables anachorètes, de fruits, d'herbes et de racines. Un jour,

parmi ces dernières, il s'en trouva une qui leur était étrangère. C'était par malheur de l'ellébore, dont Martin ignorait les dangereuses propriétés. Il fut bientôt atteint de vomissements violents. Dans cette extrémité le pauvre Martin se tourna vers son recours ordinaire, et soudain Dieu guérit celui qui le servait d'un cœur si pur et si fidèle.

Pour combattre enfin l'arianisme, dont les progrès menaçaient sérieusement la paix de l'Église, on assembla un concile des évêques à Séleucie. Saint Hilaire y fut appelé et y rendit d'importants services. Les ariens y furent condamnés. Il demanda ensuite à disputer publiquement contre eux, pour confondre leurs erreurs et détruire avec elles l'influence pernicieuse qu'ils exerçaient sur le peuple. Mais ceux-ci redoutant trop sa victorieuse éloquence, le firent exiler dans les Gaules. Il y porta la foi. A cette nouvelle, qui lui parvint au fond de sa retraite, Martin s'empressa de la quitter pour rejoindre son cher évêque. Il se rendit à Rome, d'où celui-ci venait de s'éloigner. Il le suivit de près et avec une joie indicible se trouva enfin réuni à lui dans son ancien diocèse de Poitiers.

Cette fois, ne voulant plus se séparer de lui, il se fixa dans un désert à deux lieues et demie de cette ville, près d'un endroit appelé *Ligogium* (Ligugé).

Là, il fonda un monastère dont le plan et les règles servirent de modèle à ceux qu'il créa plus tard.

Le travail manuel n'y était point obligatoire. Les plus âgés des religieux s'occupaient seulement à la prière, à la lecture et aux méditations, les jeunes à la transcription des manuscrits sacrés. On leur doit de précieux travaux. Ils n'étaient pas astreints à une clôture rigoureuse.

Ils travaillaient surtout en vue de la défense de l'Église et non pour leur seule sanctification. Plusieurs monastères s'élevèrent dans les Gaules, à l'instar de celui-ci, qui fut le premier de tous dans ce vaste territoire.

Saint Martin avait alors 47 ans. Sa pieuse vie et son ardent courage à servir Dieu furent alors récompensés par les dons les plus extraordinaires. Depuis la venue du Seigneur, depuis ses premiers disciples, on n'avait pas vu de merveilles aussi

éclatantes. Elles semblaient réservées par la sagesse divine à cette heure de luttes et d'épreuves pour l'Église de Jésus-Christ, et il est une réflexion que nous ne pouvons retenir en passant. Nous espérons que les esprits sincères et honnêtes en seront frappés comme nous l'avons été nous-même, c'est-à-dire ceux qui cherchent la vérité, sans parti pris ou imposé d'avance, chose rare en ce siècle où l'on parle tant d'indépendance!...

C'est que les faits qui sortent des lois ordinaires de la nature, les miracles véritables, contre lesquels l'esprit de scepticisme et de critique a beau se révolter, apparaissent toujours au moment du péril pour la foi chrétienne. Comme si, daignant encore avertir d'en haut des enfants égarés, la main paternelle se faisait visible pour protéger dans le temps son œuvre éternelle contre les furieuses attaques de l'ennemi.

Oui, c'est à l'heure des grands cataclysmes sociaux que l'intervention du Maître de toutes choses se fait plus sensible ici-bas. L'histoire des peuples est là pour nous enseigner cette haute vérité. Sans remonter jusqu'au Labarum, nous n'avons qu'à ouvrir nos propres annales pour y retrouver les noms providentiels de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Arc et reposer enfin nos yeux et nos cœurs attristés sur les récentes et splendides apparitions de la Salette et de Lourdes.

Donc, un jour, le zélé serviteur s'était absenté pour les affaires de son monastère, et cette absence durait depuis trois jours, lorsque, revenant vers sa chère retraite, il trouva toute sa famille spirituelle dans la plus profonde douleur : un de ses disciples, encore simple catéchumène, venait d'être emporté par une fièvre maligne avant d'avoir reçu le baptême.

Désespéré et tout en larmes, le bon Martin se rend à la cellule où était déposé le cadavre, et, saisi d'une inspiration d'en haut, fait retirer tous les frères, ferme la porte de la cellule et se met en oraison.

Soudain, obéissant au mouvement intérieur dicté par Celui qui tient dans ses mains souveraines la vie et la mort, il se lève, et, comme jadis le prophète Élisée, se couche et s'étend sur le corps!.....

Le temps s'écoule, mais sa foi ne faiblit pas. Tout à coup le

fidèle serviteur sent cette grande foi récompensée ; il comprend que sa prière est entendue..... Miracle sublime!... Le mort tressaille, se soulève..... et fixe sur son libérateur des regards encore troublés des visions de la tombe!.....

Au grand cri de joie qui s'échappe de la poitrine du bienheureux Martin, tous les frères accourent, et, pouvant à peine en croire leurs yeux, dans un transport d'admiration et de bonheur, élèvent vers le Ciel leurs voix reconnaissantes.

Une autre fois il fut appelé près d'un malheureux esclave qui s'était pendu. Ému de commisération, le saint s'approcha et pria le Seigneur de délivrer cette âme qui allait être perdue. A la grande stupeur de tout le peuple assemblé, à peine eut-il touché ce misérable que la corde se rompit et que le supplicié revint à lui, en glorifiant Dieu, se repentit de son action et reprit avec la vie la foi qu'il avait abandonnée.

Ce sont les deux seuls miracles qu'opéra Martin avant son élévation à l'épiscopat.

13 *janvier* 367. Une bien pénible épreuve vint alors atteindre le pieux solitaire. Il perdit son meilleur ami et protecteur. Saint Hilaire quitta ce monde pour retourner à Dieu. Ce fut une grande douleur pour le cœur si aimant du bon Martin. Il chercha sa consolation là seulement où il pouvait encore la trouver, dans l'accomplissement de ses devoirs et ses travaux apostoliques, au sein du monastère qu'il avait fondé.

La règle, en dehors de la faculté de sortir, y était sévère. Les frères réunis sous son autorité paternelle observaient le silence et employaient leurs journées à copier et à méditer les saintes Écritures. Ils faisaient des jeûnes fréquents, ne prenaient à leur unique repas ni vin, ni viande et se nourrissaient principalement de racines, de légumes et quelquefois de poisson. Ils ne portaient que des vêtements sévères et grossiers. Cependant la plupart d'entre eux appartenaient aux classes riches de la nation et étaient habitués à toutes les douceurs que procure la fortune.

An 370. Un notable événement, qui mit Martin en évidence, allait l'arracher, malgré sa grande humilité, à sa chère et pieuse solitude.

Le bruit de ses miracles et de la sainteté de sa vie s'était

répandu dans tout le pays, malgré le soin qu'il prenait de les dérober au monde.

Les habitants de Tours connaissaient toutes ses vertus. Ils savaient bien qu'ils ne pourraient l'arracher que par la ruse à sa retraite ; ils chargèrent dès lors un des principaux d'entre eux de cette mission délicate.

Ce personnage se nommait Ruricius. Il alla seul le trouver, se jeta à ses pieds en l'implorant pour sa femme qui était très-malade et lui persuada de l'accompagner. Mais un grand nombre d'habitants de la ville et des environs s'étaient cachés sur son passage, puis, lui faisant une véritable violence, ils s'emparèrent de lui et le conduisirent, malgré ses prières et ses supplications, à Tours, au milieu des acclamations enthousiastes de la foule. Là, ils le proclamèrent évêque, à la grande joie de tous, excepté de celui qui en était l'objet. C'est ainsi qu'il succéda à saint Litorien, qui venait de mourir (en 371).

Alfred Mahon.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA CHARITE A PARIS

(Suite. — V. le numero du 10 juin.)

31. INSTITUTION DE SAINT-FRAMBOURG; à Ivry. — Somme supprimée 500 francs.

Établissement fondé par Mgr de Quélen, en 1835.

Nous voici chez les sœurs de Saint-André-de-la-Croix, attirées, en 1821, à Ivry, par la duchesse douairière d'Orléans.

On sait que la généreuse princesse avait à Ivry, sur les bords de la Seine, un assez beau château, environné d'un parc splendide. De ce château et de ce parc, la duchesse sortait souvent pour aller répandre ses bienfaits chez les malheureux d'alentour.

Une fois à Ivry, les sœurs de Saint-André reçurent de la duchesse un local et une rente perpétuelle de 1,200 francs, pour tenir une école communale.

Quatorze ans après, Mgr de Quélen, apprenant qu'il y avait à Ivry un grand nombre d'orphelins, profita de l'installation des sœurs pour adjoindre à l'école l'institution de Saint-Frambourg, asile ouvert auxdites orphelines.

Et il fit un sermon : ce sermon produisit 2,400 francs. L'œuvre de Saint-Frambourg était fondée.

Cent huit jeunes filles y sont élevées, parmi lesquels trente-cinq ont toujours été à la charge de l'œuvre. Les braves sœurs de Saint-André ne s'en plaignent point, mais, vu le manque de place et surtout d'argent, ces pauvres sœurs sont forcées de choisir parmi les enfants qu'on leur amène. Tout naturellement elles adoptent de préférence les jeunes filles qui sont issues de mariage légitime.

Nos souscripteurs ont reconstitué les 500 francs enlevés par l'arrêté municipal. Et si modique que semble cette somme, elle ne laissera pas de rendre un grand service à une institution digne, à tous les égards, de l'intérêt général.

C'est encore le travail, d'ailleurs, qui constitue la principale ressource de cette maison, d'où les jeunes filles ne sortent qu'à l'âge de vingt-et-un ans, placées par les bonnes sœurs.

La plupart de ces pauvres orphelines ont passé leur jeunesse à coudre, à bas prix, le linge de luxe que portent les grandes dames. En envoyant pour elles une offrande, ces belles élégantes n'ont fait que payer une dette.

La vicomtesse de Trédaine, nièce de M. Léon Say, est si convaincue de cela, qu'elle ne se lasse point de quêter pour ses protégées.

32. ŒUVRE DE SAINT-NICOLAS; 92, rue de Vaugirard. — Somme supprimée : 2,500 francs.

Trois établissements, à Paris, à Issy et à Igny. — 2105 enfants.

Etablissement de Paris.

L'œuvre de Saint-Nicolas, fondée en 1827, dans cette maison même, par Mgr Bervenger, avec l'aide de M. le comte de Noailles et de M. de Mortemart, eut d'abord le plus grand mal à réunir cinquante pensionnaires. Elle a refusé cette année, faute de place, plus de neuf cents enfants !

Et pourtant, à Saint-Nicolas, l'instruction n'est pas gratuite. Elle n'en est pas moins, par la modicité de son prix, une œuvre de charité. Moyennant *vingt sous par jour*, les élèves sont instruits, nourris, logés, défrayés de tout et peuvent encore, s'ils le veulent, passer, aux mêmes conditions, des classes dans les ateliers, où on leur apprend l'état qu'ils ont choisi.

Nous avons parcouru les ateliers... Il y en a seize en tout : le spectacle de ces jeunes gens, dont l'aîné n'a point quatorze ans, est des plus touchants. On peut s'en rendre compte *de visu*, car il n'y

a point d'établissement plus hospitalier, et quiconque le désire peut y pénétrer. Chose étrange, cette œuvre qui est presque inconnue chez nous, est très-célèbre à l'étranger. Tout Anglais de passage à Paris croirait n'avoir de notre cité qu'une idée incomplète, s'il n'était allé voir ces jeunes ouvriers qui travaillent avec une telle ardeur que l'on dirait qu'ils jouent.

Nous relevons, sur la liste des fondateurs et souscripteurs, les noms de Mme la princesse de Brissac, la marquise d'Aoust, la duchesse de Brissac, la comtesse de La Rochefoucauld, les marquises de Lauriston, de Rastignac, etc., etc.; de MM. *Barthélemy Saint-Hilaire*, le marquis de Caraman, le prince de Chalais, les comtes de Chateaubriand, de Melun, de Méré, de Mérode, etc. Si nombreux que soient les élèves, la prospérité de cette institution n'a pu parvenir encore à solder les nombreux frais de construction et d'acquisition de terrain. Aussi, Saint-Nicolas doit-il encore au Crédit foncier la somme considérable de 719,000 francs.

Les élèves de Saint-Nicolas ont payé leur dette de sang à la patrie. En 1870, cinq d'entre eux, à Paris, ont été écrasés par les obus prussiens. Ce triste évènement n'a point éloigné du théâtre de la guerre les braves Frères, et ils ont fondé à Issy, dans la maison dont nous parlerons tout à l'heure, une ambulance dont il serait oiseux de raconter les services. Voilà un fait dont on aurait dû leur savoir gré au Luxembourg.

Marbriers, menuisiers, doreurs, sculpteurs sur bois, etc., etc., voilà les petits artisans que nous avons vus le marteau, le rabot ou le pinceau à la main. Une chose nous intriguait... Que deviennent ces cadres merveilleusement exécutés, ces métaux habilement ciselés, ces gravures, ces coffres, ces meubles construits par ces jeunes mains? Nous allons vous le dire. Chaque atelier appartient, en tant qu'installation et outillage, à l'une des principales maisons d'industrie de Paris, qui prend à sa charge les détériorations opérées sur ce matériel, pendant la première année, par ces commençants inexpérimentés. Naturellement cette maison rentre dans ses déboursés et compense, à peu près, ses pertes en vendant à son bénéfice les objets qui peuvent être mis dans le commerce. Ce système est celui qui est adopté aux Etats-Unis.

Après leur initiation aux métiers, les jeunes apprentis sont à même de gagner 6 francs par jour.

Maison d'Issy : 842 enfants.

En fondant l'œuvre de Saint-Nicolas, Mgr Bervenger vit grand. Il prévoyait à coup sûr le succès actuel, et la preuve, c'est qu'au

lieu d'attendre, pour créer une succursale, que la maison-mère fût comble, il créa en même temps Issy, où l'on ne trouverait plus aujourd'hui place pour un élève.

Cet établissement est particulièrement réservé aux jeunes enfants qui ne demandent à l'œuvre de Vaugirard que l'instruction primaire. Ceux qui, après avoir étudié le français, le calcul, la géographie, l'histoire, le dessin, la musique vocale et instrumentale, la gymnastique, sentiront une vocation naître en eux, pourront être dirigés vers les établissements plus spéciaux de Paris ou d'Igny.

Issy fonctionne, d'ailleurs, absolument comme ses deux collègues; il a les mêmes administrateurs et participe proportionnellement aux mêmes bienfaits. L'œuvre de Saint-Nicolas n'a point de préféré. Les souscriptions des charitables personnes, qui veulent bien contribuer à ses ressources, se répandent également sur les trois maisons.

A propos de cet établissement, disons que le conseil général de la Seine a été loin de penser comme notre conseil municipal. On devait, il y a quelques années, enlever à la maison d'Issy une partie du jardin si nécessaire à la santé des enfants; un tracé de route l'exigeait. Les membres du conseil général, dans leur bienveillante sympathie, ont rejeté le projet.

Maison d'Igny : 270 enfants.

Saint-Nicolas ne forme point des ouvriers seulement. Il faut voir, à Igny, dans la ferme modèle, fondée en 1857 par M. l'abbé Mullois, qui l'a cédée depuis à la maison de Vaugirard, des agriculteurs de quatorze ans, des éleveurs de dix ans, des laboureurs de huit ans! C'est, je vous l'assure, charmant. Ces cultivateurs minuscules demandent eux-mêmes à la terre leur pain et leurs légumes de chaque jour et, qui sait? la fortune les attend peut-être au bout du sillon qu'ils tracent.

Ils ont, dans le passé, des exemples encourageants.

L'un des principaux administrateurs de Saint-Nicolas, — M. Cicile, aujourd'hui colossalement riche, — est un ancien élève de l'établissement.

Un autre de leurs prédécesseurs, M. Préserre, a gagné des millions en Amérique.

Comme en rentrant à Paris par l'établissement de Vaugirard, nous demandions son nom au frère qui avait bien voulu nous servir de guide :

— Mon nom, fit-il, pourquoi faire? Pour dire que je vous ai ouvert toutes grandes les portes de notre asile? Si vous avez à

parler de moi, mettez : *un Frère*. Pour les hommes, je n'ai pas d'autre nom, et je tâche de m'en rendre digne. Ajoutez surtout que je suis à la disposition de tous vos lecteurs.

Il ne nous reste plus qu'à passer devant les cuisines dont les marmites rappellent celles des Invalides et où la vapeur remplace le charbon. Il fallut absolument y entrer. Par exemple, à la vue des ragoûts homériques qu'on y prépare, on ne se douterait pas que le budget de la maison est besoigneux... Mais que voulez-vous? Il faut satisfaire des appétits de quinze ans, aiguisés par un travail quotidien de quatorze heures!

Un dernier mot qui, nous en sommes sûr, fera plaisir à nos souscripteurs.

La sœur d'un élève se mariait le jour même de notre visite. Les parents avaient obtenu qu'il assistât à la noce... Mais, entre la permission et la sortie, le petit diable avait commis nous ne savons quelle faute enfantine, et la faveur accordée lui avait été retirée.

Vous jugez de la douleur des parents et du désespoir du petit — qui se promettait « nopces et festins. »

Ma foi, son chagrin nous a touché et nous avons cru pouvoir demander sa grâce absolue au nom de ceux qui ont déposé de l'argent à notre guichet de secours.

Le frère-directeur nous a répondu en souriant :

— Que votre désir soit satisfait!... Nous n'avons rien à refuser à ceux qui, au moindre appel du charitable *Figaro*, accourent, leur offrande à la main.

30. Ouvroir de la Providence; à Ivry. — Somme supprimée, 500 francs.

Fondé en 1839 par la charité publique.

125 élèves.

Impossible d'imaginer un établissement plus propre, mieux tenu, plus paisible que ce joli ouvroir où douze sœurs de Saint-Vincent de Paul élèvent, pour le bien, cent-vingt-cinq jeunes filles, sur le visage desquelles rayonnent la pureté et le bonheur.

Sur cette maison, l'argent n'a qu'à pleuvoir, on ne sera pas embarrassé pour en trouver l'emploi.

On nous a permis de feuilleter les livres; quatre-vingt-treize élèves *paient* ou *ont payé*. Expliquons tout de suite l'emploi de ces deux temps. Ici, l'on trouve qu'après l'âge de quinze ans, une jeune fille doit se suffire à elle-même. En conséquence, l'élève n'a plus un seul sou à donner. C'est son travail qui paie pour elle. L'Ouvroir de la Providence coud pour les plus grandes maisons de Paris.

Ainsi s'explique le bas prix auquel se vendent nos lingeries confectionnées. Le taux de la pension, jusqu'à l'âge de quinze ans, varie entre deux et trois cents francs par an. Il va sans dire que si des parents, ayant les moyens de payer plus cher, offrent une somme supérieure, on ne repousse point leur proposition. D'autres en bénéficient... Car trente-deux de ces jeunes filles, appartenant à des familles pauvres, n'ont jamais payé le premier mois de la pension.

C'est ce qui faisait dire à la supérieure, le jour où elle apprenait la décision du conseil municipal :

— Mon Dieu, qui frappe-t-on? On nous enlève cinq cents francs. Ce sont deux enfants de moins que nous pourrons prendre gratis l'année prochaine.

Puisqu'il n'y a jamais d'argent en caisse, comment vit-on? Cela n'est qu'à moitié difficile.

Dans leurs heures de congé, ces jeunes filles fabriquent de ces délicieux objets de formes variées dont les journaux de mode publient les patrons.

Une fois par an, ces objets sont offerts en loterie.

On met en circulation autant de billets qu'il manque de francs, et voilà toutes les dettes payées.

A la Providence, il n'y a pas un seul serviteur.

Chacune est sa propre domestique. Est-ce pour cela que tout est si luisant, si propre? Linge de corps, robes, blanchissage même, tout est fait à la maison. Aussi ces jeunes filles ne sont-elles jamais embarrassées, à l'âge de vingt-et-un an, de trouver une position. Les plus habiles entrent dans les maisons pour lesquelles travaille l'Ouvroir. Les autres forment les plus habiles domestiques ou femmes de chambre que l'on puisse trouver à Paris, et les sœurs ne sont jamais bien longtemps à les placer.

(La suite au prochain numéro.)

AU THÉATRE.

On a repris le *Louis XI* de Casimir Delavigne à la Porte-Saint-Martin, et chacun, dans la critique dramatique, en tire sa mouture obligatoire.

Il y a là une situation intéressante.

Lorsque la tragédie de Casimir Delavigne parut, en 1832, les classiques et les romantiques bataillaient. On ne se souciait guère que de la question de forme ou de formules. Les jeunes

prétendaient que la tradition n'avait rien à voir là, les vieux prétendaient que l'*aurore aux doigts de rose*, le *courroux des flots*, le *ô ciel! en croirai-je mes yeux!* devaient se transmettre de génération en génération comme des beautés impérissables. Les licences que prenait la nouvelle école à l'encontre de l'histoire n'étaient pas pour scandaliser l'ancienne école, qui comptait plus de voltairiens que d'honnêtes gens. Casimir Delavigne accumulait dans sa tragédie toutes les faussetés historiques possibles, et il crayonnait une grotesque caricature de Louis XI. Personne, parmi les lettrés du libéralisme, ne réclamait.

Aujourd'hui le sentiment du vrai prédomine, et il a une manifestation quasi-générale dans la critique. A distance de plus de quarante ans, on juge l'œuvre du poëte avec une inexplicable dureté, si bien que beaucoup d'aristarques du lundi semblent faire amende honorable à leur propre insu.

Le goût de la vérité est donc en bénéfice, au moins dans la critique, sinon dans les œuvres.

Avant de donner cours à notre sentiment personnel sur le caractère tant calomnié de celui que Philippe de Commines appelait « nostre bon roy Lovis onzième du nom, » donnons quittance de loyalisme aux écrivains révolutionnaires, pour valoir ce que de raison.

Voici ce que dit la critique du *XIXe Siècle :*

Louis IX a été chargé un peu plus que de raison par des témoignages trop facilement acceptés. Voltaire, par exemple, qui, historiquement, ne fera jamais autorité, a beaucoup contribué à répandre et à accréditer l'abominable cancan de la mort du duc de Nemours. La légende des enfants vêtus de blanc placés sous l'échafaud où l'on décapitait leur père, et recevant comme « une rosée affreuse » le sang de la victime, ne repose sur rien de positif.

Je ne dis pas que le dauphin de France, qui fut Louis XI, n'ait pas causé de violents déplaisirs à son père ; mais ce n'était pas la crainte d'être empoisonné par un fils insolent et rebelle qui réduisit Charles VII à se priver de nourriture jusqu'à mourir d'inanition : son jeûne mortel fut tout à fait involontaire, et c'est tout simplement un cancer du maxillaire qui le mit dans l'impossibilité absolue de prendre aucun aliment. Il convient de remarquer d'ailleurs qu'à cette époque le dauphin était à la cour du duc de Bourgogne.

M. Jules Claretie, le critique républicain de la presse, se dégage également du... chauvinisme révolutionnaire.

On peut dire que le *Louis XI* du théâtre est purement et simplement le légendaire hibou de Plessis-les-Tours, regardant, comme celui de la chanson de Béranger, danser en rond les villageois, et se plaisant à voir les corps de ses ennemis se balancer aux branches des arbres de Touraine.

Cet homme, qui frappait ses vassaux à la place où Danton devait frapper les rois, à la tête, déclarait que les juges seraient dorénavant inamovibles; il rétablissait les milices parisiennes; il aimait à assembler les Etats généraux et à les consulter. Enfin, n'oublions pas qu'il agrandit la France, que notre nationalité lui doit de plus fortes assises, et si nous pouvons regretter qu'il n'ait pas employé des moyens plus humains, et si la pitié proteste souvent contre ses actes, il ne faut point maudire avec tant d'injustice un homme qui donna neuf provinces à notre patrie.

A part Danton, qui vient là comme le dieu Mars en Carême, on peut applaudir au langage de M. Claretie, son sentiment est plus d'un patriote que d'un républicain.

Citons aussi M. Paul de Saint-Victor, qui, assurément, n'est pas républicain, puisqu'au lieu de blâmer en douceur les mensonges historiques, il les fustige avec indignation.

Le Louis XI de Casimir Delavigne, surchargé de tous les vilenies et de tous les crimes que les anecdotes ont pu lui fournir, est à la fois monstrueux et banal, atroce et mesquin; il se compose des grimaces de Tartuffe et des fureurs de Néron. Cela vous donne l'idée d'une caricature faite au pointillé.

Cette tragédie n'est du reste qu'un tissu de fausses légendes et d'anachronismes. Il faut reconnaître, sans doute, au drame historique le droit d'arranger et de transposer à sa guise les incidents secondaires de l'action qu'elle met en scène; mais cette licence s'arrête aux faits essentiels, aux dates capitales. S'il est permis de broder l'histoire, il est interdit de la travestir.

Tout cela, dit le critique après un redressement de dates qui annule les principaux faits ou rouages de la pièce, tout cela fait un amalgame indéchiffrable de faux historiques. On ne peut plus croire à un drame dont le premier ressort, la chronologie, l'enchaînement logique des événements et des choses, est si visiblement détraqué.

Que dire de Louis XI se confessant à François de Paule? Le par-

ricide et le fraticide sont les premières peccadilles de sa litanie. On croirait entendre la confession d'un Atride. L'auteur nous donne pour des forfaits avérés, pour des horreurs authentiques, les plus suspects commérages de la basse histoire. Parce que Charles VII, affolé de terreurs fébriles, presque tombé en démence, se laissa mourir de faim, s'ensuit-il qu'il mourut empoisonné par son fils? Quant au duc de Guyenne, mort au loin, dans sa petite cour, il soupçonna si peu son frère qu'il le nomma son héritier avant d'expirer, en lui faisant amende honorable.

Et la scène atroce des enfants amenés sous l'échafaud de leur père pour recevoir son sang sur leurs têtes, elle est de l'invention de Brantôme, coutumier, en sa qualité de Gascon, de ces hâbleries mensongères. Les contemporains n'en disent mot, même les plus hostiles. C'est là une de ces fables dont le mélodrame peut faire son profit, mais qu'un drame sérieux devrait dédaigner.

Ce portrait apocryphe, à la manière noire, ne manque pas seulement de vérité, mais de vraisemblance. La vie n'anime point cette collection de vices, de crimes, d'hypocrisies, de manies entassées sur une seule figure. Un parjure à chaque scène, un mensonge à chaque vers, dix trahisons par acte, tout un drame tissu de scélératesses et de fourberies! Avec un procédé pareil, on compile les *ana* d'un règne, on ne fait point revivre l'histoire.

Prévoir n'est pas de l'homme ; sa vue est courte, et les obligations du présent lui sont une tâche suffisante. Constater les faits pour en déduire des espérances ou des craintes circonspectes, c'est le devoir qui va le mieux à la mesure de notre faiblesse.

Rappelons-nous donc l'état des esprits en 1832. Personne, dans le vaste milieu social qui comprenait les lettrés, ne mettait en doute l'exellence de la tragédie de Casimir Delavigne. Tout le fatras de calomnies historiques que contient cette tragédie était accepté bénévolement. L'idée du juste et du vrai semblait détruite. Les protestations que nous venons de citer ne pouvaient pas se produire ni dans les écrits ni dans les esprits. Le cri de colère de M. Paul de Saint-Victor aurait fait rire, comme l'œuvre ou l'acte d'un fou.

Eh bien! nous avons gagné cela.

De bien laides choses nous menacent. Que savons-nous si ces laides choses ne figurent pas simplement les nuages noirs qui,

la nuit, enveloppent le navire? Les matelots n'auraient garde de trop s'inquiéter : au travers des nuages, ils voient ou ils devinent les étoiles.

Le mouvement que nous avons indiqué a néanmoins des retardataires, des hommes d'un certain poids qui ne peuvent suivre, et qui poussent de loin de solennels murmures.

Le critique du *Temps* a senti les effluves d'un esprit nouveau, et il y oppose ses impressions personnelles. Après M. Paul de Saint-Victor, M. Sarcey est curieux à lire.

On sait avec quel enthousiasme fut accueilli *Louis XI* alors qu'il fut donné la première fois. Cet habile mélange des procédés de la tragédie racinienne et des hardiesses nouvelles du drame romantique avait séduit tous les esprits. Cette élégance continue d'un style très-classique, encore qu'un peu bourgeois, était juste ce qu'il fallait pour plaire aux contemporains. Depuis lors, Casimir Delavigne s'est démodé, les défauts de sa manière ont poussé au noir, et il est de tradition de parler de lui et de son œuvre avec un sans-façon cavalier. On va même volontiers jusqu'à la raillerie. Et l'on ne s'en est pas fait faute à propos de cette reprise, qui, dit-on, a fort ennuyé le public.

Je n'ai pas vu cela. J'ai, pour ma part, été surpris de m'intéresser encore si vivement à une œuvre que je connaissais pourtant bien, et dont les défaillance nombreuses m'étaient plus sensibles que jamais. Il m'a semblé que la salle, en dépit de la chaleur, qui était étouffante, écoutait ce drame avec une visible attention et une sympathie marquée. C'est à peine si quelques personnes sont parties avant la fin. Je sais beaucoup de pièces modernes et des plus célèbres, qui n'ont pas cet avantage.

On sent dans ce drame un respect profond et de l'art et du public ; l'auteur, qui n'est pas, à coup sûr, un grand écrivain ni un dramaturge de premier ordre, est en revanche un esprit ingénieux brillant, tout plein de ressources, qui n'a rien abandonné au hasard de l'improvisation, qui a calculé tous ses effets avec un soin intelligent ; qui, pour tout dire d'un seul mot, a fait loyalement son devoir d'auteur dramatique.

Eh bien, cette bonne foi et cette conscience qui éclatent à chaque instant dans l'œuvre de Casimir Delavigne, inspirent je ne sais quel sentiment de déférence pour le drame et renouvellent le goût de l'entendre.

N'est-ce pas étourdissant de lire pareille chose à la suite d'une critique générale qui se résume à peu près ainsi :

La vie n'anime point cette collection de vices, de crimes, d'hypocrisies, de manies entassées sur une seule figure! Un parjure à chaque scène! Un mensonge à chaque vers! Dix trahisons par acte! Tout un drame tissu de scélératesses et de fourberies!...

Ajoutons qu'il y a encore là un symptôme bon à étudier. Les révolutionnaires ont toujours l'effronterie du mensonge, il n'en ont plus l'art, ni l'audace. Ils procèdent par affirmations, mais avec une platitude quasi niaise; la vérité, qui exaspérait leurs pères les encyclopédistes, les offusque encore plus, et ils lui tournent le dos, comme la buse au chasseur!

L'indignation de M. Paul de Saint-Victor s'explique du reste. Il a lu Commines et il en cite un passage, celui où l'éminent historien, offensé des abominables calomnies répandues contre Louis XI, parle de Tibère et de Néron, à qui on le comparait :

« Ceux-là, dit-il, avaient été cruels, tyrans, mais celui-cy n'a fait du mal à nul qui ne lui eust fait quelque offense. »

Et il ajoute, en le comparant aux rois de son temps :

« A Dieu seul appartient la perfection, mais quant en ung prince la vertu et bonnes conditions précèdent les vices il est digne de grant mémoire et louange... J'ose bien dire de lui, à son loz, qu'il ne me semble pas que jamais aye cognu nul prince où il y eust moins de vices que en luy, à regarder le tout. »

A notre humble avis, lorsque l'on cherche la vérité historique, on devrait bien moins s'enquérir du sentiment personnel de l'historien que des faits qu'il raconte.

Ce témoignage de messire de Commines pourrait n'exprimer que la complaisance d'un vieux serviteur enclin au respect du maître. Mais un peu plus loin le vieux serviteur raconte avec simplesse et bonhomie un événement secondaire qui met en évidence le caractère du Roi. Alors on tient mieux qu'un témoignage personnel, et la vérité se dégage toute seule au profit du lecteur qui la cherche honnêtement.

Après la bataille de Morat, qui fut le Waterloo du duc de Bourgogne, celui-ci, craignant que Mme la duchesse veuve de

Savoie, sœur du roi Louis XI, n'abandonnât son alliance, la fit amener par force au château de Rouvre, près de Dijon, avec un de ses enfants, où elle demeura prisonnière, tandisque ses deux jeunes fils furent gardés en un château assez proche de là, avec toutes ses bagues ou bagages.

Ici nous laissons parler l'historien.

Au plustot que ladicte Duchesse se trouva à Rouvre (comme j'ay dit) accompaignée de toutes ses femmes, et largement serviteurs, et qu'elle veit le duc bien empesché à rassembler gens et que ceulx qui la gardoient n'avoient pas la crainte de leur maistre telle qu'ils souloient et avoient accoustumée d'avoir, elle se delibera d'envoyer vers le roy son frère, pour traicter appointement et pour supplier qu'il la retirast. Toutefois, elle estoit en grand doubte de tomber soubs sa main, n'eust été le lieu où elle se voyoit : car la haine avoit esté grande et longue entre le dict seigneur roy et elle.

Il vint de par la dicte dame un gentilhomme de Piedmond appelé Riverol, son maître d'hostel, lequel par quelcun fut adressé à moy. Après l'avoir ouy, le roy lui dist qu'à tel besoing ne vouldroit avoir failly à sa sœur, nonobstant leurs différens passez, et si elle se vouloit allier de luy, qu'il la feroit envoyer querir par le gouverneur de Champaigne, pour lors messire Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont.

Ledict Riverol print congé du roy et alla vers sa maistresse à très grand'haste.

Elle fut joyeuse de cette nouvelle; toutesfois elle renvoya encore un homme, incontinent qu'elle eut ouy le premier, suppliant au roy qu'il lui donnast seureté qu'il la laisseroit aller en Savoye, et qu'il lui rendroit le duc son fils, et l'autre petit, et aussi les places, et qu'il l'ayderoit à maintenir son authorité en Savoye; et de sa part qu'elle estoit contente de renoncer à toutes alliances et prendre la sienne.

Ledict seigneur lui bailla tout ce qu'elle demandait; et incontinent envoya un homme exprès vers ledict seigneur de Chaumont pour faire l'interprinse : laquelle fut bien faicte et bien exécutée, et alla ledict seigneur de Chaumont, avec bon nombre de gens, jusques à Rouvre, sans porter dommage au païs, et amena Mme de Savoye, et tout son train, en la plus prochaine place, en l'obéissance du roy; — qui estoit ja parti de Lyon.

Le roy, en continuant son chemin au partir de Lyon, se mit sur la rivière de Loire à Rouenne, et vint à Tours. Dès ce qu'il y fut,

sceut la délivrance de sa sœur, dont il fut très joyeux et manda diligemment qu'elle vint devers lui, et ordonna de la despence qu'elle pourroit faire en chemin.

Quand elle arriva, il envoya largement gens au devant d'elle, et lui-même l'alla recueillir à la porte du Plessis-du-Parc, et luy feit très bon visage, en luy disant : — Madame la Bourguignotine, vous soyez la très bien venue. — Elle congnut bien à son visage qu'il ne se faisoit que jouer, et respondit bien sagement : — qu'elle estoit bonne Françoise, et preste d'obéir au roy en ce qu'il lui plairoit luy commander. — Ledit seigneur l'amena en sa chambre et la fit bien traicter.

Après que ladicte dame eut esté au dict lieu du Plessis sept ou huit jours, le roy et elles feirent serment ensemble d'estre bons amis pour le temps advenir; et en furent baillées lettres d'un costé et d'autre.

Et print congé la dicte dame du roy; qui la feit bien conduire jusques chez elle, et lui feit rendre ses enfants, et toutes ses places, et bagues, et tout ce qu'il luy appartenoit. Tous deux furent bien joyeux de départir l'un de l'autre, et sont demourez depuis comme bon frère et bonne sœur, jusques à la mort.

Confiez ce petit chapitre de quatre pages à un écrivain bienveillant et loyal, avec prière de le traduire en une forme causeuse qui le dilate jusqu'à l'étendue d'un feuilleton de douze colonnes, cet écrivain en fera, presque malgré lui, une touchante histoire entièrement à l'honneur du roi Louis XI. La duchesse de Savoie lui avait été désagréable, hostile même pendant de longues années. Un écrasement l'atteint tout à coup. Elle implore son frère sans bassesse. Le frère lui prête secours avec une hâte quasi emportée ; il la délivre, il la comble d'amitiés et de largesses; il oublie, et il se venge à la française, par une gaieté : « Soyez la très-bien venue, madame de Bourgogne ! »

Un autre chapitre encore, le dixième du quatrième livre, contient un fait bien plus expressif.

Le roi Edouard avait passé la Manche avec une armée pour se joindre au duc de Bourgogne, occupé alors devant Metz. Louis XI vint en petite compagnie établir son ost près de celui du roi d'Angleterre, devant Amiens; dans le but de gagner peu à peu l'esprit du roi Edouard et sur les gentilshommes de sa suite, pour atteindre un appoinctement favorable. L'ost an-

glais et l'ost françis échangaient des fêtes, des repas somptueux. Les gentilshommes anglais manquaient absolument d'élégance, ce dont les jeunes officiers du roi Louis se moquaient fort en aparté, et le roi Louis lui-même, très-enclin de nature à la goguenardise. (Conciliez donc ce penchant railleur de Louis XI avec le caractère sombre et féroce que lui prête Casimir Delavigne!)

Il n'estoit rien au monde, dit Commines, dont le roy eust plus grand paour que de ce qu'il luy eschappast quelque mot, pourquoy les Anglois pensassent qu'ils se mocquast d'eux.

D'aventure, le lendemain après cette veuë (une fête à l'ost des Anglois) comme il estoit en son retrait, que nous n'estions que trois ou quatre, il lui eschappa quelque mot de risée, touchant les vins et les présens qu'il avoit envoyez à l'ost des Anglois, et en se tournant, il apperceut un marchand gascon, qui demouroit en Angleterre : lequel lui estoit venu demander un congé pour tirer certaine quantité de vin de Gascogne, sans rien payer du droit du roy, et estoit chose qui pouvoit fort profiter audict marchand s'il lui estoit accordé.

Ledict Seigneur roy fut très esbahi quand il veit l'homme, et comment il pouvoit estre entré!

Il luy demanda de quelle ville il estoit en Guyenne, et s'il n'estoit pas marchand et marié en Angleterre ?

Le marchand lui respondit que oui, mais qu'il n'y avoit guères vaillant.

Incontinent le roy luy bailla un homme, avant que partir de là, qui le conduisit à Bordeaux, et je parlay à luy par le commandement du roy, et eust une très bonne office en la ville dont il estoit né, et la traitte des vins qu'il demanda, et mille francs contans, pour faire venir sa femme, et envoyer un sien frère en Angleterre, sans ce que lui y allast...

Ainsi se condamna le roy en cette amende, cognoissant qu'il avoit trop parlé.

Comprenez-vous ce roi, type de fourberies et se jouant de tous les crimes, qui s'impose une besogne de diplomatie compliquée et malaisée, à propos d'un obscur bonhomme que d'un geste il pouvait faire disparaître ou retenir en prison ? Mais il se punit lui-même pour avoir trop parlé !

Encore une historiette de quarante lignes dont un esprit in-

génieux et loyal ferait aisément un très-joli feuilleton tout à l'honneur du roi Louis XI.

Mais depuis près de deux siècles, les historiens de la Révolution, inconscients quelquefois, n'étudient l'histoire qu'en haine de la vérité.

Ah! les jeunes historiens de l'avenir se trouveront à même d'une bien belle tâche ! Tout ou presque tout de notre histoire est à nettoyer et à reconstituer.

(*Monde.*) VENET.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

VII

Où l'on entre définitivement en connaissance avec le monstre

(*Suite.*)

M. Saitout, de plus en plus flatté du rôle de savant qu'on lui faisait jouer, prit le livre des mains du curé et se mit à lire ce titre : *Syllabus complectens præcipuos nostræ ætatis errores.*

— Ah! mais, dit Jacques, c'est que nous n'y comprenons rien du tout.

— Si M. le Maître voulait nous expliquer cela en français? dit le curé.

M. Saitout, qui avait le français en regard, lut tout couramment :

— *Recueil renfermant les principales erreurs de notre temps*

— Mais le mot Syllabus n'y est plus, remarqua Mathurin.

— C'est, reprit le curé, que le mot Recueil est la traduction exacte du mot Syllabus; un assemblage des erreurs ou un recueil où se trouvent assemblées les erreurs, c'est bien la même chose, n'est-ce pas?

— C'est clair, monsieur le curé, c'est clair, dit Mathurin.

— Vous voyez donc, dit le duré, que ce fameux Syllabus dont on parle tant, et qui faisait l'autre jour une si terrible peur à Jacques et à Mathurin, est tout simplement un Recueil où sont signalées les principales erreurs qui ont cours de notre temps. Croyez-vous que ce soit rendre un mauvais service à la société que de lui signaler l'erreur, qui ne peut jamais produire de bons fruits, et

(1) Reproduction interdite. Voir les numéros depuis le 10 juin.

que ce soit là menacer la société de tous les maux, de l'esclavage, de la barbarie, etc., etc., comme ils disent dans leurs journaux?

— C'est vrai, monsieur le curé, dit M. Saitout, si le Pape ne signale en effet que des erreurs. Mais, — permettez-moi une objection que je fais, non pas pour critiquer le Saint-Père, le chef vénéré de notre religion, mais pour m'éclairer; — si ce que le Pape signale et condamne comme une erreur n'en est pas une; s'il signale comme autant d'erreurs les conquêtes faites par l'esprit humain depuis un siècle, les principes sur lesquelles repose la société moderne, les progrès accomplis par la science et par la civilisation, dans ce cas-là, n'est-il pas vrai que le Syllabus serait une chose dangereuse et regrettable?

Jacques, pendant ce petit discours, poussa Mathurin du coude d'une façon qui voulait dire : Nous y voilà, ça va commencer.

— Vous avez raison, monsieur le Maître, répondit le curé; si le Pape signalait comme des erreurs ce qui est la vérité, ce serait un grand malheur, et le Syllabus mériterait toutes les injures dont il est l'objet. Mais c'est précisément ce qu'il s'agit de voir, et ce que nous verrons bientôt tous, si nous voulons être de bonne foi et ne consulter que notre bonne et saine raison.

— Notre Saint-Père le Pape ne peut pas se tromper, il est infaillible, s'écria alors Antoinette.

— Je le crois comme vous, Antoinette, reprit doucement le curé; oui, le Pape est infaillible quand il parle comme docteur de l'Eglise universelle, et qu'il signale solennellement au monde catholique une erreur contre les vérités révélées de Dieu ou un acte contraire à la morale, contraire aux commandements de Dieu; mais quand je raisonne avec des personnes qui n'ont pas la même foi que moi, je ne me prévaux pas de cette vérité. C'est pourquoi je ne veux m'adresser qu'à la bonne foi et à la bonne et saine raison. Avant donc de commencer, je voudrais savoir tout ce qu'on reproche au Syllabus.

— Qu'il est contraire à la civilisation moderne, dit M. Saitout.

— Qu'il veut nous ramener à l'esclavage, ajouta Mathurin.

— Qu'il change tout à fait la religion, parce que le Pape n'écoute plus maintenant que les jésuites, poursuivit Jacques.

— Qu'il est contraire à l'Evangile, dit encore M. Saitout, et au progrès, et à la liberté, en un mot, comme je le disais tout à l'heure, à tous les principes sur lesquels repose la société moderne,

— En voilà, j'espère, mes amis, reprit le curé, et vraiment, si le Syllabus a tous ces monstrueux défauts, il faut le rejeter, et il faut croire que le Pape n'est plus le docteur infaillible de l'Eglise, ce

qui n'irait pas à moins qu'à dire que l'Eglise elle-même n'est pas infaillible, puisque tous les évêques ont accepté le Syllabus, et que tout le clergé parle là-dessus comme les évêques. Vous voyez que tout cela n'est pas une petite affaire.

— C'est très-grave, en effet, dit M. Saitout, et voilà pourquoi l'on s'étonne que ce vénérable vieillard, Pie IX, ait lancé un tel brandon de discorde.

— N'allons pas trop vite, monsieur le Maître, n'allons pas trop vite. Avant de condamner, jugeons froidement les choses et examinons bien la question. Veuillez répondre franchement aux questions que je vais vous faire.

— Croyez-vous que l'erreur puisse être jamais utile aux individus et aux sociétés ?

— Non, monsieur le curé.

— Croyez-vous que ce soit rendre service aux individus et aux sociétés de leur signaler les erreurs qui peuvent leur nuire ?

— Sans doute, monsieur le curé.

— Croyez-vous que le devoir du Pape, chef de l'Eglise catholique, soit de signaler ces erreurs ?

— C'est son devoir.

— Alors, il ne nous reste qu'à savoir si ce qu'il condamne est vraiment condamnable, et si, en le condamnant, il ne rend pas un très-grand service à tous, individus, gouvernements, sociétés.

— Mais, objecta Jacques, quel bien cela peut-il faire, si cela jette le trouble partout ?

— Le bien, mon cher Jacques, que fait une médecine amère qui vous met tout en révolution, mais qui vous rend la vie. Ne vaudrait-il pas mieux laisser mourir le malade que de le tourmenter ?

— Oh ! je ne dis pas cela.

— Non, je le sais : quand il s'agit d'un mal qui attaque le corps, nous voyons très-clair ; mais il y a bien des aveugles quand il s'agit d'un mal qui attaque l'âme, et pourtant ce mal est plus grave encore, parce qu'après avoir tué l'âme, il tue aussi le corps... Mais c'est une autre question ; revenons à notre affaire.

Si j'ai bien compris vos objections, poursuivit le curé, on en veut au Syllabus parce qu'il est contraire à l'Evangile, parce qu'il change la religion et parce qu'il serait nuisible à la société et aux individus. Il me semble que tout ce qu'on peut dire contre se trouve dans ces trois points. Eh bien ! en l'examinant article par article, nous verrons si le Pape, en effet, a signalé comme étant une erreur quelque vérité qui se trouve dans l'Evangile, s'il a rien dit contre le *Credo* que nous chantons tous les dimanches et contre les vérités

qu'on nous enseigne depuis des siècles dans le Catéchisme; enfin, si ce qu'il condamne n'est pas véritablement funeste aux sociétés comme aux individus.

— Monsieur le curé, si vous nous montrez tout cela, nous serons contents, dit Mathurin.

— J'espère vous le montrer, mes amis, et sans que cela soit bien difficile. Auparavant, permettez-moi encore une observation.

On crie tant qu'on peut contre le Syllabus, on répète partout que le Pape et les curés veulent tout bouleverser, devenir les maîtres de tout, arrêter tous les progrès, confisquer toutes les libertés. Voyons, regardez autour de vous, considérez ce qui se passe, et dites-moi franchement si, dans le cas où cela serait vrai, il y aurait tant à s'en effrayer.

Le Pape a-t-il une armée à ses ordres ? Non, il n'a plus même le petit royaume que lui avaient constitué la reconnaissance et la vénération des peuples ; il n'a plus à lui qu'un palais où il est véritablement prisonnier ; il ne vit que des aumônes volontaires des fidèles ; il n'a pour toute puissance que sa parole, la parole d'un vieillard désarmé.

Les évêques sont-ils matériellement plus puissants ? On les emprisonne en Allemagne, on les chasse en Suisse, on les dépouille en Italie. Et, dans le pays ou ils sont le plus tranquilles, en France, — il faut le dire bien haut, à l'honneur de notre pays, — est-ce que ce sont eux qui lèvent les impôts, qui tiennent les cordons de la bourse, comme on dit, qui nomment les magistrats, les commandants d'armée, les préfets, les commissaires de police, les instituteurs, etc. ? Ils n'ont aucune puissance matérielle, ils n'ont que la puissance morale de leur parole et de la foi des peuples, ils ne peuvent contraindre personne à faire ce qu'ils commandent.

Et les curés? Voyez, mes amis, est-ce moi qui nomme votre maire, votre instituteur, votre garde-champêtre ? Quand vous faites ce que je vous demande, est-ce que vous ne le faites pas en toute liberté? Est-ce, quand vous ne le faites pas, que j'ai le moindre moyen de vous punir? L'autre jour, est-ce que j'ai pu pénétrer auprès de ce pauvre père Lajoie qui, cependant, m'avait fait demander ? Maître dans mon église, et encore pas en tout, je n'ai plus aucune autorité au dehors, que celle que veut bien me donner votre confiance tout à fait libre.

Voilà la puissance du Pape, des évêques et des curés; ils n'ont de puissance que celle qu'on leur reconnaît librement, ils n'ont d'autorité que celle qu'on leur accorde par conviction; ils n'ont à leur service aucun pouvoir matériel.

En est-il ainsi des ennemis du Pape, des évêques et des curés? Il suffit de poser la question. Vous savez bien que les gouvernements disposent de toute la force matérielle, et que ceux qui n'admettent pas la vérité de notre sainte religion, que ceux qui n'en observent pas les préceptes et qui en violent la morale ne sont pas les moins riches, les moins considérés, les moins puissants.

Eh bien! dans une pareille situation, prétendre qu'un morceau de papier venant de Rome va bouleverser le monde, n'est-ce pas se moquer du sens commun? Et s'il est vrai que ce papier, sans bouleverser le monde, rectifie les idées sur bien des points, et donne aux esprits de bonne foi une lumière qu'ils n'avaient pas, n'est-ce pas une preuve que ce papier porte avec lui la vérité, puisqu'il est évident que celui qui l'a lancé, comme ceux qui l'acceptent, n'ont aucun moyen matériel d'imposer ce qu'il commande?

— C'est la fable du Loup et de l'Agneau, dit le vieillard qui était assis en face du curé. On crie contre le Saint-Père et contre les curés, parce qu'on veut s'en débarrasser. Dans mon jeune temps, c'était déjà comme ça. Ceux qui persécutaient les curés, qui les traquaient comme des bêtes fauves, et qui les envoyaient à l'échafaud, disaient aussi que les curés étaient les ennemis de la liberté et de la nation.

— Une dernière réflexion, mes amis, avant d'entrer dans l'examen des différents articles du Syllabus. Il est certain, nous venons de le voir, que le Pape ne peut pas imposer ce qu'il enseigne; mais cela ne veut pas dire qu'on fait bien pour cela de repousser son enseignement. Il vous dit : Voilà ce qui est vrai, voilà ce qui est bon; libre à vous de croire la vérité, de pratiquer la vertu; mais vous subirez les conséquences de votre conduite. Le Pape allume un flambeau pour éclairer votre chemin; si vous fermez les yeux, vous vous casserez le cou; à qui la faute? Je crains bien, que les ennemis du Syllabus ne soient des gens qui aiment mieux se casser le cou que de marcher droit. Cela ne se voit pas dans la vie ordinaire; cela ne se voit que trop souvent dans la vie morale.

(*La suite à un prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

Bernadette Soubirous.

Quelques journaux ont annoncé la mort de Bernadette Soubirous. Il n'en est rien. Notre correspondant de Nevers, dit le *Gaulois*, nous envoie sur elle les détails intéressants qui suivent

Depuis une année bientôt, Bernadette, en religion sœur Marie-Bernard, est dans un état de santé déplorable. Les organes de la digestion fonctionnent très-mal chez elle, ou plutôt ne fonctionnent que par intermittence. Pendant des mois entiers, elle est en proie à des crises douloureuses qui se succèdent presque sans relâche, suivies fréquemment de vomissement de sang. Malgré l'intensité de résignation chrétienne et de courage qui est en elle, il lui est impossible de maîtriser les cris que la douleur lui arrache. En temps normal, des hoquets stridents, continuels, s'entendant à plus de cinquante pas du lieu où elle est couchée, s'échappent de sa frêle poitrine.

La terrible maladie qui la tourmente lui laisse parfois des semaines de répit. Elle reprend alors la gaieté expansive, l'inaltérable bonne humeur de ses belles années de santé heureuse; elle remplit la maison de sa joie, de son entrain, allant d'un groupe à l'autre, serviable, prévenante, bonne pour tous. Puis, tout à coup, sans qu'aucun malaise vienne la prévenir, elle retombe comme foudroyée sur son lit de douleur.

Sœur Marie-Bernard est maintenant dans sa trente-deuxième année. Après un noviciat abrégé, elle devint sœur professe, il y a une douzaine d'années, et fut envoyée, peu de temps après, au monastère de Saint-Gildard, de Nevers, qui est la maison-mère des dames de la charité.

Elle est de petite taille et de bien frêle complexion, comme on doit le penser. Les traits de son visage, qui est ovale, sont assez réguliers. Ses sourcils sont noirs et forts; néanmoins son regard est doux et souriant.

La semaine dernière, voulant mettre à profit une heure de calme relatif, elle manifesta le désir de descendre à la tribune de la chapelle, d'assister à l'office divin, et de communier. Son médecin, M. le docteur Robert Saint-Cyr, qui l'entoure de soins aussi assidus qu'éclairés, s'opposa d'abord à ce grand voyage, puis, sur les instantes prières de la religieuse, il céda, en recommandant toutefois les plus grandes précautions, toute secousse trop vive pouvant, paraît-il, amener de graves complications. Des sœurs, la soutenant par les bras, la portèrent plutôt qu'elles ne la conduisirent à l'église. On entendait dans la tribune et dans la nef, le hoquet navrant... Longtemps le prêtre qui officiait, attendit; enfin elle communia.

Si elle ne peut retenir ses cris, aucune parole amère ne s'échappe de sa bouche. L'autre jour, on lui avait préparé pour son repas deux ou trois petits oiseaux. Mais le repas ne put avoir lieu: les

crises l'empêchèrent. « Eh bien, dit la pauvre malade avec son bon sourire enfantin, voilà mes pauvres petits oiseaux envolés. »

Sœur Marie-Bernard a toujours eu la passion de l'humilité et de la vie cachée. Elle a supplié ses mères supérieures de la garantir des obsessions de la curiosité publique. Ses vœux, sur ce point, ont été exécutés le plus strictement possible. « La sainte Vierge, dit-elle souvent, a daigné se montrer à la plus humble de ses servantes. Quel enseignement pour tous! Et comme je serais blâmable d'en tirer vanité! Ma chère grotte, murmure-t-elle encore, quand pourrai-je te revoir ? »

Religieuse modeste, soumise, sœur Marie-Bernard est d'une piété calme, douce, profonde. Sa foi n'a rien d'exalté, d'excessif, d'illuminé. Que l'on soit sceptique ou croyant, il est bien difficile de mettre en doute sa sincérité et son honnêteté.

On sait que le père et la mère de Bernadette Soubirous sont morts. Sa sœur est mariée à Lourdes. Son frère, qui a une quinzaine d'années, est élevé au collége ecclésiastique de Garaison, qui se trouve auprès de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, lieu de pèlerinage. Il se destine au ministère sacerdotal.

Un homme de cœur.

Les deuils s'ajoutent aux deuils. Le bon Dieu appelle à lui ses serviteurs fidèles; prions-le qu'il suscite, dans les rangs de la jeunesse, des chrétiens d'élite destinés à tenir leur place. Le monde ne saurait se passer de saints.

Jacques-Charles Dollibois était un simple contre-maître de l'usine à gaz de Perrache (Lyon). Sa mort a été un évènement dans la paroisse de Sainte-Blandine, dont il était fabricien, et qu'il édifiait par sa franche piété comme par sa charité sans bornes.

Ses funérailles, le lundi de la Pentecôte, ont été célébrées au milieu d'un immense concours. Il a été accompagné à Loyasse par tout le clergé de la paroisse, par les Frères et les Sœurs des écoles, par le conseil d'administration de l'usine et par six cents ouvriers. Tout le monde faisait l'éloge de cet homme modeste et courageux et rendait hommage à ses vertus.

Charles Dollibois, après avoir fait, avec le grade de sergent-major, la campagne de Crimée, avait quitté le service, s'était marié à Lyon, et par les soins de l'abbé Faivre, l'ami des sol-

dats, avait obtenu une place dans les bureaux de l'usine à gaz. Il ne tarda pas à se distinguer dans cette position par sa régularité, par son intelligence, et par cette rude franchise à laquelle on aime toujours à rendre justice.

Un jour que ce nouveau venu travaillait paisiblement à son bureau, les employés, ses voisins, se mirent à tenir une conversation parsemée de blasphèmes. Dollibois, hors de lui, se lève, frappe la table d'un coup de poing vigoureux qui la fait voler en éclats et s'écrie, avec son accent alsacien, qui prête une originalité toute particulière à sa parole : « Que vous ai-je fait, messieurs? je respecte vos parents, vos amis, tout ce qui vous est cher; et vous ne craignez pas, vous, d'insulter plus que mon père, plus que ma mère, d'insulter mon Dieu! » Le chef du bureau accourt au bruit de cette scène, qui a jeté les employés dans la stupeur; il se fait rendre compte du motif de l'altercation, donne tort aux blasphémateurs et pardonne avec attendrissement à la noble susceptibilité de Dollibois.

Un autre jour, les ouvriers s'étaient mis en grève, sauf quelques-uns qui croyaient à la liberté du travail. La femme de l'un de ceux ci, qui n'osait sortir, lui apportait à dîner. Trois grévistes la rencontrent; ces lâches se jettent sur cette faible femme et se disposent à l'assommer. Dollibois se trouve là. N'écoutant que son indignation, il se précipite comme un lion sur les agresseurs, les met tous les trois hors de combat, enmène la pauvre victime éperdue dans sa famille, où elle reçoit les soins les plus empressés, pendant qu'il court lui-même porter les provisions à son mari.

Les ouvriers disaient de lui : Il est terrible pour les paresseux et les débauchés, dévoué aux braves travailleurs, juste pour tous; et nul ne lui refusait son estime. Ses patrons, qui appréciaient ses éminentes qualités, l'avaient fait rapidement monter en grade. La république renaissante fit mieux encore; elle l'improvisa lieutenant.

C'était le 8 septembre. Les PP. jésuites, la veille, avaient été écroués à la prison de Saint-Joseph. Plusieurs, au nom de la liberté, y furent maintenus pendant vingt-huit jours. Leur maison de la rue Sainte-Hélène avait été décrétée *propriété na-*

tionale et confiée à la surveillance des gardes nationaux. Un fiacre s'arrête devant la porte, quatre hommes en descendent et demandent le commandant du poste.

Le lieutenant se présente. Ils lui montrent l'ordre du Comité de salut public les autorisant à visiter la maison. Dollibois les accompagne partout, fait respecter les scellés, qui toutefois ne tardèrent pas à être violés, hausse les épaules sans se gêner à leurs stupides propos, les relève vertement quand ils parlent de s'attribuer quoi que ce soit, et enfin les presse de terminer cette ridicule investigation. Ils arrivent à la chapelle, dont ils veulent sonder tous les recoins. Jusque-là l'impassible lieutenant obéit à sa consigne; mais quand il les voit disposés à escalader la balustrade et à s'approcher de l'autel, l'indignation s'empare de lui, il dégaîne son sabre et, se plaçant snr leur route : « Sortez d'ici, s'écrie-t-il, je ne tolèrerai pas ce sacrilége ! » Et sa sainte audace eut raison des délégués de la commune.

Pourtant quelques jours après Dollibois fut élu capitaine, malgré les lazzis de quelques gardes nationaux, qui le surnommèrent capitaine porte-cierge. Il fit à peu près en ces termes son discours de remerciement :

« Je tiens à ce que vous sachiez bien pour qui vous venez de voter. C'est pour un homme qui est attaché à sa famille, mais plus encore à son pays, et par-dessus tout à sa foi. On a parlé d'un projet de jeter à bas la statue de Notre-Dame de Fourvière. Ce jour-là, je ferai appel à trois cents hommes d'entre vous, qui me suivront, et l'on nous passera sur le corps avant de franchir le seuil du sanctuaire ! »

Ces paroles furent applaudies, tant il est vrai que l'énergie et la foi trouvent toujours l'accès des cœurs qui n'ont pas perdu tout sentiment d'honneur et de loyauté.

Voilà ce que fut Dollibois, et nous choisissons entre cent, parmi ceux qui nous sont rapportés, ou que nous pourrions recueillir, ces quelques traits propres à le faire connaître. Ce caractère entier s'est montré d'une douceur extrême à l'égard des malheureux et vis-à-vis le mal qui, pendant sept mois, le cloua sur un lit de douleur.

Il accueillit comme une amie la mort qui l'arrachait à sa famille pour le rapprocher de son Dieu, confiant à la bienveillante

sollicitude de l'administration, dont il a été le serviteur modèle, l'avenir de ses enfants. A l'âge de quarante-deux ans, il pouvait dire mieux que beaucoup de vieillards : « J'ai rempli ma tâche ; que la sainte volonté de Dieu soit faite ! »

(*Echo de Fourvière.*) J. B.

Simple histoire.

Dans ma maison demeure une vieille servante,
Qui jamais ne lira Renan, ni Michelet.
Elle ne sait pas lire, et n'en a, l'ignorante,
Pas le moindre regret.

Ses parents ne pouvaient l'envoyer à l'école,
Pauvres, braves Bretons, courageux, n'ayant rien,
Sans cesse travaillant pour gagner quelque obole
Et le pain quotidien.

Elle ne connaît point les lois de la grammaire,
Mais la loi du labeur et de la probité,
La confiance en Dieu, l'espoir dans la prière
Et dans la charité,

Elle conte parfois gaiement sa triste histoire,
Ses précoces travaux, ses fatigues d'enfant.
Elle garde à Paris constamment la mémoire
De son toit indigent,

Des soucis qui troublaient la paix de sa famille,
Du blé de sarrasin que l'on payait si cher,
Des glanes dans les champs, des fagots de charmille
Qu'on faisait pour l'hiver ;

Puis aussi des beaux jours égayant son jeune âge,
Des fêtes de l'église et de l'autel doré,
Des miracles qu'on voit dans un pèlerinage
A Sainte-Anne d'Auray.

A vingt ans commençait son métier de servante,
Ce même dur métier qu'elle fait aujourd'hui;
Fdèle à son devoir, vive, alerte et contente
Dans la maison d'autrui,

Ses parents sont encore dans sa pauvre Bretagne,
Usés par le travail, faibles et souffreteux,
Et la plus grosse part de tout ce qu'elle gagne
Chaque mois est pour eux.

Dans la saison mauvaise, ah! comme elle est en peine!
« Mes vieux parents, dit-elle, à présent ont-ils chaud?
Ont-ils de quoi se faire un vêtement de laine
Et tout ce qu'il leur faut? »

Pour elle, nul souci d'avenir ne l'agite.
« Dieu, dit-elle, est si bon! Il sera mon soutien;
Il m'a mise déjà dans mon paisible gîte,
Je n'ai besoin de rien. »

C'est ainsi qu'elle parle avec son franc sourire,
Et puis elle s'en va disant son chapelet,
Quel malheur, n'est-ce pas, qu'elle ne puisse lire
Renan ou Michelet?

Elle apprendrait par là dans quelle erreur profonde
Elle a passé sa vie en tout temps, en tout lieu,
Puisqu'il n'est nul espoir au delà de ce monde,
Puisque Dieu n'est pas Dieu.

X. Marmier.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

I. Etats de l'Eglise : la santé du Saint-Père; *Horologium* et *Triodium*; le jubilé de l'épiscopat de Pie IX; interdiction des processions; excommunication majeure contre la Société catholique italienne. — II. La question d'Orient : reproches faits au Pape; l'embarras de l'Europe; bruits de médiation. — III. Situation intérieure : le bien et le mal; élection de M. Dufaure comme sénateur; MM. de Mun et de Lucinge. — IV. Les diocèses : coadjuteur de Mgr Dupanloup; lettre de Mgr Desprez; mort de Mgr Bravard; promulgation des décrets du Concile dans le diocèse de Coutances.

Paris, 24 août 1876.

I

Etats de l'Eglise.

La santé du Saint-Père continue d'être excellente : c'est une nouvelle que nous sommes toujours heureux de donner et sur laquelle il importe d'insister, à cause des faux bruits que la malveillance ne cesse de faire circuler à cet égard. Le Saint-Père, malgré les chaleurs accablantes qui n'ont pas plus épargné Rome que la France, a continué de donner ses audiences et de vaquer à tous les travaux que demande le gouvernement de l'Eglise universelle. La santé de Son Eminence le cardinal Antonelli laisse plus à désirer; l'éminent ministre de Pie IX souffre beaucoup de la goutte et de fréquentes oppressions; mais il supporte ses souffrances avec un admirable courage, et profite des moments de répit qu'elles lui laissent pour donner des audiences et suivre les affaires qui lui sont confiées.

Autour de Pie IX, la science et l'art conservent toute leur activité.

On vient de publier à Rome, à l'imprimerie de la Propagande, un livre liturgique à l'usage des grecs-unis. Ce livre, connu sous le nom vulgaire d'*Horologium*, équivaut au Bré-

viaire de l'Eglise latine. Un autre livre du même genre est en voie de publication. C'est le *Triodium*, contenant la liturgie quadragésimale. Ces deux ouvrages, publiés par les soins d'une commission spécialement instituée par le Saint-Siége, qui en a confié la présidence à l'Em. cardinal Pitra, ne sont que les premiers d'une série de plusieurs autres et on peut les considérer comme l'annonce d'une grande et heureuse réforme.

Il s'agit, en effet, de la révision complète des livres liturgiques qu'emploient les grecs-unis et qu'ils ont empruntés aux grecs-schismatiques. Ces livres sont au nombre de vingt-deux. Leur conservation par les grecs-unis s'explique par le fait que les questions dogmatiques, ou n'y sont point traitées, ou le sont d'une manière presque entièrement conforme à la vérité catholique. Ainsi, en ce qui concerne la procession du Saint-Esprit, la conjonction *que*, indiquant que l'Esprit-Saint procède du Père *et* du Fils, n'est omise qu'une seule fois dans les vingt-deux livres. De sorte que les grecs-schismatiques ont conservé quasi intacts, dans leurs livres de liturgie, la foi et les préceptes de morale catholique qu'ils ont pratiquement reniés, et c'est là un témoignage irrécusable et providentiel, en faveur de cette foi et de cette morale. Il fallait cependant une révision sérieuse et détaillée des livres que l'Eglise laisse entre les mains de ses fidèles, qu'ils soient grecs ou latins. C'est le travail qui a été confié à la commission pontificale, et ce travail a donné lieu à une découverte capitale, sous le rapport de la langue et de la poésie sacrées de l'Eglise grecque.

Le génie pénétrant et les patientes recherches du cardinal Pitra ont enfin retrouvé et en quelque sorte ressuscité cette poésie toute spéciale qui était demeurée dans un complet oubli depuis neuf siècles, par suite du ravage des bibliothèques et qu'ignoraient les Grecs eux-mêmes, tant schismatiques que catholiques. Il lui a fallu pour cela compulser d'innombrables manuscrits où il a pu reconnaître le rhythme et l'accent tonique qui ont inspiré cette poésie sacrée des Grecs, toute différente de celle des auteurs classiques. On peut dire que cette poésie ressemble à celle des hymnes de l'Eglise latine ; comme dans celle-ci, quoique moins fréquemment, on y rencontre des rimes. Parmi les 22 livres liturgiques des Grecs, il y en a 12 et des

plus importants qui sont écrits entièrement de la sorte.

A titre de démonstration scientifique de la découverte qu'il a faite, le cardinal Pitra vient de publier, dans ses *Analecta sacra*, une collection de manuscrits qu'il a compulsés, comprenant des hymnes de saint Romain et d'autres mélodies inédites ou inconnues. La découverte complique, il est vrai, le travail de révision des livres liturgiques précités, au point de vue dogmatique ou de l'orthodoxie, car les corrections doivent être faites de manière à conserver le rhythme et l'accent tonique de ce genre de poésie. Mais elle est souverainement précieuse sous un autre aspect, car elle rend désormais très-difficiles les altérations des textes authentiques.

L'*Horologium*, déjà paru, et le *Triodium* en voie de publication seront bientôt adoptés par les grecs-unis et l'on peut espérer que la publication nouvelle et parfaite de ces livres et des autres qui suivront contribuera aussi à dissiper les préjugés des schismatiques.

Le 8 août, le cardinal Ledochowski, expressément délégué par le Saint-Père, a posé, dans la basilique Eudoxienne, la première pierre d'un autel monumental qui doit être terminé pour le mois de mai prochain et qui perpétuera le souvenir du 50e anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX. Cet autel grandiose remplacera le maître-autel existant et sera surmonté d'un magnifique reliquaire qui contiendra les chaînes du Prince des apôtres.

M. le comte Vespignani, architecte du monument, dirigera lui-même les travaux de construction.

Pour donner plus d'éclat à la grande fête du 50e anniversaire de la consécration épiscopale du Souverain-Pontife, la Société de la Jeunesse catholique italienne a décidé, avec l'approbation du Saint-Père, d'organiser une grande exposition catholique dans le palais du Vatican. Cette exposition recevra plus spécialement tout ce qui se rattache au culte catholique; les objets profanes n'en sont pas toutefois exclus. Ce sera comme une seconde édition de la belle exposition romaine de l'année 1870.

Les journaux catholiques de Rome ont déjà publié le manifeste de cette exposition vaticane. Les libéraux et surtout les

officicieux ne voient pas cette affaire de bon œil, et du train dont y va le nouveau ministère, il est fort à craindre qu'au mois de mai 1877 le Souverain Pontife n'ait déjà été expulsé du palais du Vatican, ou qu'il n'en possède qu'une fort petite partie. Ce qui retient encore les nouveaux ministres, c'est qu'ils ne peuvent pas compter sur une majorité compacte et radicale dans le Parlement. Mais viennent des élections favorables, et l'on verra ce qu'ils oseront faire. En attendant, ils s'emparent des instituts et des colléges catholiques.

Le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, vient de prendre une mesure vexatoire pour les catholiques. Le 2 août, une circulaire relative aux processions a été envoyée à tous les préfets du *royaume d'Italie*; elle porte que les processions sont interdites partout, jusque dans les plus petits villages, et là même où la foi des populations enlève tout prétexte de trouble ou d'excitation au désordre. Pour qu'une procession puisse avoir lieu il faudra une autorisation spéciale, et l'on peut compter que cette autorisation ne sera pas facilement donnée. Les catholiques italiens ne s'abandonnent pas dans cette circonstance. Depuis que la circulaire a paru, les demandes d'autorisation pleuvent dans les bureaux des préfectures, et beaucoup d'entre elles sont faites par les municipalités elles-mêmes. Il faut rendre justice à M. Nicotera. En même temps qu'il interdisait les processions, il envoyait aux préfets une autre circulaire réformant les ordres « trop sévères » de son prédécesseur et accordant la plus large licence aux débitants de boissons, aux propriétaires de café et de tavernes. C'est dans l'ordre... révolutionnaire.

Un décret de la Congrégation de la Pénitencerie vient de déclarer frappés d'excommunication majeure tous les membres et promoteurs de la Société dite *Société catholique italienne pour la revendication des droits qui appartiennent au peuple chrétien et spécialement au peuple romain*. On sait que cette société, créée par les ennemis de la papauté, a pour but de soustraire l'élection des Papes au Sacré-Collége, pour la remettre au peuple de Rome, c'est-à-dire aux sectaires italiens. Cette grossière manœuvre, destinée à faire surgir un antipape, en cas de vacance du Saint-Siége, n'a aucune chance de succès,

mais elle démontre la prodigieuse activité des ennemis de l'Eglise, qui ne négligent rien pour arriver à leurs fins détestables. La vigilance de Pie IX et la foi des catholiques déjoueront ces odieux desseins de leurs ennemis.

II

La question d'Orient.

Ces ennemis du catholicisme continuent de faire de la question d'Orient une arme contre la papauté. Le Pape, disent-ils, le père des chrétiens, loin de voir d'un œil favorable le mouvement d'indépendance qui se manifeste parmi les chrétiens d'Orient, le Pape condamne ce mouvement, il exhorte les catholiques de la Turquie à s'abstenir d'y prendre part, et par crainte de l'extension et du triomphe du schisme de Photius, du schisme moscovite, il préfère pratiquement le croissant à la croix.

Il faudrait pourtant voir les choses avec plus de sang-froid et de justice.

Pour les chrétiens d'Orient, pour leur indépendance, quelle est la situation la plus favorable? Est-ce d'être sous la domination, — déguisée sous le nom de protectorat ou de tout ce qu'on voudra, — d'un empire puissant et despotique, ou sous la domination d'un empire faible, chancelant, qui est intéressé à les ménager et que l'Europe peut forcer à les respecter? Nos sympathies sont pour les chrétiens d'Orient, sans aucun doute, et, en cela, tout le monde peut être d'accord, mais, l'indépendance absolue paraissant impossible pour le moment, la question est de savoir s'il vaut mieux pour les chrétiens être soumis à la Russie qu'à la Turquie, et l'on conviendra que la solution du problème est au moins douteuse.

Maintenant, à un point de vue plus général, au point de vue de l'Europe, quelle est aujourd'hui la puissance la plus à craindre, celle de la Russie ou de la Turquie? Poser la question, c'est y répondre. La Russie menace l'Europe d'une domination qui ne serait certes favorable ni à l'humanité, ni à la liberté; il suffit, pour s'en convaincre, de voir comment la Russie a traité et traite encore la Pologne. Les catholiques de la

Turquie ne seraient pas mieux traités ; les chrétiens, en général, ne seraient pas mieux respectés dans leur conscience. Du progrès moral, il n'y a pas à en parler : on sait ce que vaut le clergé russe et quelle est la situation morale de la Russie.

Nous ne savons si les instructions que certains journaux italiens disent avoir été envoyées par le Pape à ses représentants en Turquie sont authentiques, mais nous les acceptons pour vraies, et nous trouvons que, si elles étaient suivies, le Pape aurait une fois de plus rendu un grand service, non-seulement à l'Eglise catholique, mais à l'Europe, dont les vrais intérêts, — on commence à le reconnaître et les événements en achèveront peut-être la douloureuse démonstration, — ne peuvent se séparer des intérêts du catholicisme. L'Europe schismatique est acquise à la Russie ; l'Europe protestante est impuissante à résister à la Russie, parce qu'elle n'a pas de conviction ; le catholicisme seul est capable d'opposer une digue infranchissable à cet empire qui ne s'appuie que sur la force et qui ne connaît la religion que comme un instrument de domination.

Il est clair que la vérité seule peut assurer le respect de tous les droits et la bonne et saine liberté. Or, le Pape estime que la vérité est dans le catholicisme ; il agit donc consciencieusement en combattant les progrès du schisme. La question est de savoir si la vérité est dans le catholicisme.

C'est l'éternelle question ; elle ne peut se résoudre par des déclamations contre le Pape, mais par une étude sérieuse et par beaucoup de bonne foi. Ce qui est certain, c'est que la Russie et la Prusse, — les deux grands périls de l'Europe, — ont grandi par le schisme et par le protestantisme ; c'est que, aujourd'hui même, elles trouvent leurs principaux défenseurs et admirateurs parmi les ennemis du catholicisme. La politique pontificale, dont les esprits non prévenus reconnaissent la grandeur au moyen âge, n'a pas cessé d'être aussi grande et aussi bienfaisante, parce qu'elle cherche toujours le triomphe de la vérité, — le royaume de Dieu, — la justice, et que la vérité est le suprême intérêt des peuples comme des individus. On ne l'écoute plus, c'est vrai ; mais aussi, quelle confusion partout ! quelles agitations ! quelles terreurs !

Qu'on cesse donc de dire : « Pie IX n'entend point le cri de

l'éternelle justice ; il ne comprend point l'élan des populations slaves revendiquant la liberté après des siècles de servitude. » Ce qui n'est pas entendu, c'est la voix de ce Pontife qui ne cesse, depuis trente ans, de proclamer la vérité, de flétrir l'injustice, de soutenir le droit et d'avertir les peuples chrétiens des dangers qui les menacent ; ce qui n'est pas compris, c'est la nécessité inéluctable de revenir à la vérité pour assurer la liberté. Et c'est pourquoi l'on voit la servitude s'étendre de plus en plus sur l'Europe et s'établir au nom même de la liberté, dont on n'acclame le nom que pour supprimer la chose.

Cela ne se voit pas seulement en Turquie ; cela se voit en Russie, en Allemagne, en Suisse, cela se voit en France, sous la République, qui prétend assurer tous les droits, protéger toutes les libertés, et dont les plus déclarés partisans ne se sont jusqu'ici distingués que par leur ardeur à supprimer la liberté la plus légitime, la plus nécessaire, celle de la conscience chrétienne.

Quant à la guerre turco-serbe, elle n'est point encore terminée. Dans l'ensemble, l'avantage reste aux Turcs ; mais les sympathies russes s'accentuent de plus en plus en faveur des Serbes, tandis que l'Angleterre semble se refroidir pour la Turquie. Ce serait peut-être le moment favorable pour une intervention diplomatique, qui mettrait fin à la guerre, et qui sauvegarderait les intérêts des populations chrétiennes tout en assurant à la Turquie une plus grande obéissance de leur part. La reine d'Angleterre, qui vient de proroger les séances des deux Chambres, dit à ce propos dans son discours : « Si une occasion favorable se présente, je serai prête, de concert avec mes alliés, à faire offre de mes bons offices comme médiatrice entre les parties contactantes, tout en ne perdant pas de vue les devoirs que m'imposent les traités et ceux qui relèvent des considérations d'humanité et de politique. » Ces paroles ont fait croire à une prochaine intervention médiatrice de l'Angleterre. Depuis, on a parlé de l'Italie, qui serait plus facilement acceptée par la Russie et par l'Allemagne. En résumé, il n'y a rien de certain ; pendant que les diplomates s'observent, le sang coule, et, de part et d'autre, on voit s'exercer d'atroces

représailles. L'Europe, qui n'a plus comme autrefois la haute médiation du Pape et dont la politique ne repose plus sur les principes, se trouve ainsi incapable d'établir une paix solide : c'est que la paix est la tranquillité de l'ordre, comme l'a dit saint Augustin, *pax tranquillitas ordinis*, et où y a-t-il de l'ordre aujourd'hui ?

III

Situation intérieure.

Ce serait le moment pour la France de reprendre son rang en Europe, non en intervenant dans les affaires étrangères, dont son intérêt lui commande de se tenir le plus possible éloignée, mais en se régénérant elle-même et en se mettant ainsi en état, lorsque l'occasion viendra, de parler et d'agir avec l'autorité qui lui appartient.

Il se fait du bien, ce serait une injustice de le contester : l'activité catholique redouble, comme le témoignent la création des universités libres, le congrès de Bordeaux, les pèlerinages, les œuvres de charité, etc ; l'armée se réorganise, le travail national permet de supporter la lourdeur des impôts et éloigne de nous la misère qui atteint nos vainqueurs. Mais que de menaces pour le présent et pour l'avenir dans les dispositions de la Chambre des députés, dans le langage d'une certaine presse et dans les passions des partis !

La session législative s'est terminée le 12 août. Le Sénat a malheureusement fini cette session par la nomination, comme sénateur inamovible, de M. Dufaure, qui vient de parler en faveur de la loi Waddington, au lieu de M. Chesnelong, que les trois droites s'étaient promis d'élire à la première occassion, lors de l'élection de M. Buffet. L'élection de M. Dufaure est due à la défection du centre droit : c'est une dislocation de la majorité si faible, qu'on avait une si belle occasion de fortifier, et qui reste notre seule ressource légale contre les entreprises révolutionnaires de la majorité de la Chambre des députés.

Le mal, cependant, pourrait se réparer, si le centre-droit, reconnaissant le danger de ses idées *libérales*, revenait sérieusement à l'alliance qui avait été conclue. Deux autres séna-

teurs inamovibles viennent de mourir : M. Wolowski et M. de Tocqueville. C'est le cas de fortifier la majorité, en appelant dans le Sénat M. Chesnelong et un autre conservateur, comme le général de Chabaud-Latour, qui paraît être désigné.

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dernier, dans le département de la Mayenne : M. Bernard-Dutreil, conservateur, a été élu à une assez forte majorité ; c'est un bon exemple donné par les électeurs départementaux aux sénateurs ; espérons qu'il sera suivi.

Dimanche prochain, deux élections de députés doivent avoir lieu, l'une dans l'arrondissement de Pontivy (Morbihan), l'autre dans l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord). Dans ces deux arrondissements, les candidats qui paraissent avoir le plus de chances sont M. le comte de Mun, catholique, contre M. Le Maguet, républicain radical, et M. le prince de Lucinge-Faucigny, catholique et royaliste. On a voulu contester au prince de Lucinge sa qualité de Français, parce qu'il a autrefois servi en Autriche ; l'accusation n'a pu tenir, mais, ce qu'il y a de curieux, c'est que l'un des accusateurs de M. de Lucinge, M. Spuller, rédacteur de la *République française* et longtemps l'*alter ego* de M. Gambetta, se trouve en ce moment fort embarrassé de prouver qu'il est Français et non Badois, comme l'était son père, de sorte qu'il serait député sans en avoir le droit. Le public commence à s'intéresser très-fort à la solution de cette question, très-opportunément soulevée par l'*Univers*.

Nous n'avons pas besoin de faire connaître M. le comte Albert de Mun à nos lecteurs. Ils savent comment et pourquoi sa première élection a été invalidée ; ils savent que son élection donnerait à la Chambre un député catholique aussi intrépide qu'éloquent, et aux intérêts populaires, aux ouvriers, un avocat non moins dévoué qu'ardent.

Tous nos vœux sont pour le succès de MM. de Lucinge et de Mun, et les catholiques bretons, sans aucun doute, les réaliseront.

IV

Les diocèses.

L'espace nous manque pour donner ici toutes les nouvelles intéressantes qui concernent les divers diocèses de France ; nous y reviendrons, nous contentant de signaler aujourd'hui quelques faits.

Il paraît certain que Mgr Dupanloup va avoir un coadjuteur : M. l'abbé Coulié, chanoine honoraire et promoteur du diocèse de Paris, choisi par Mgr Dupanloup, serait agréé à ce poste par la cour de Rome et le gouvernement du maréchal-président ; il n'y a plus à attendre, à cette heure, que son consentement, et, serviteur soumis, il s'inclinera devant les volontés qui le portent à ce poste éminent et dont il est si digne.

M. l'abbé Coulié a été successivement vicaire de la paroisse de Saint-Eustache et premier vicaire de l'église Notre-Dame des Victoires. Il est né en 1829.

Mgr l'évêque de Rodez vient d'adresser à ses fidèles une lettre pastorale. Sa Grandeur leur parle des quatre monastères récemment rétablis dans son diocèse, et les invite à venir en aide par leurs aumônes aux nouveaux habitants de ces maisons saintes.

Ces monastères sont : 1° l'abbaye de Conques, au Nord, maintenant occupée par des religieux Prémontrés, venus du couvent de Frigolet en Provence ; 2° l'abbaye de Bonneval, au Nord-Est, dans les environs d'Espalion ; il y est venu des Trappistines du monastère de Maubec, dans le diocèse de Valence ; 3° l'abbaye de Bonnecombe, au Centre, sur les bords de la Viaur, affluent de l'Aveyron ; cette maison est relevée par des Trappistes, venus d'Aiguebelle, encore dans le diocèse de Valence ; 4° enfin, la maison construite à Millau par les RR. PP. Capucins. « Ces religieux, s'écrie Mgr Bourret, ces hommes de la prière et du sacrifice sont venus pour nous aider dans l'œuvre de la sanctification des âmes, pour nous édifier par leurs vertus, pour faire œuvre de réparation et d'amende honorable, pour offrir aux âmes pures un asile contre les séductions et les vices du monde. »

Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, a adressé, en date du 5 août, la lettre suivante au ministre des cultes :

Monsieur le ministre,

Je m'associe pleinement aux réclamations de Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris touchant les diminutions proposées sur le budget des cultes.

Personne n'ignore qu'en signant le Concordat le gouvernement français s'engageait à subvenir d'une manière convenable aux besoins du culte catholique. C'était une faible compensation des sacrifices faits par l'Eglise renonçant à revendiquer des biens que lui avait légués la piété de nos ancêtres et sur lesquels une injuste spoliation ne lui avait pas ravi ses droits.

Faut-il qu'au moment où l'on rencontre tant de sollicitude pour augmenter le traitement des employés des diverses carrières, on vienne nous disputer la faible augmentation votée par l'ancienne assemblée en faveur de nos desservants, les bourses de nos séminaires, les pensions de retraite accordées à nos évêques vieillis au service de l'Eglise, les fonds destinés à l'entretien de nos édifices sacrés et à des institutions si utiles à l'honneur de la religion ?

J'ose espérer, monsieur le ministre, que le clergé trouvera en vous un vaillant défenseur de ses droits et que vous userez de toute votre influence pour détourner MM. les sénateurs et MM. les députés d'adopter un projet qui priverait l'Eglise de ressources indispensables.

Veuillez agréer, etc.

† FLORIAN, *archevêque de Toulouse.*

Mgr Bravard, ancien évêque de Coutances, est mort le 13 août à Avranches. Voici les principaux passages de la notice consacrée à ce prélat par M. l'abbé Maret, dans le *Monde :*

Mgr Jean-Pierre BRAVARD était né à Usson (Loire), diocèse de Lyon, le 20 février 1811. Son honorable famille lui fit donner dans sa paroisse natale quelques leçons de latin, après sa première communion, en 1820 ; il alla continuer ses études, l'année suivante, au petit séminaire de Verrières, sur la limite des diocèses de Lyon et

de Clermont. Il quitta Verrières pour entrer au grand séminaire d'Alix (Rhône) en 1825. Il fit là deux ans de philosophie et d'éloquence.

Entré à seize ans et demi (1827) au grand séminaire de Lyon, il y reçut la tonsure et les ordres mineurs dans le cours des deux années qu'il y passa; mais, trop jeune pour être admis dans les ordres sacrés, il se livra ensuite à l'enseignement par ordre de ses supérieurs, et devint assistant de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Puis, en 1829, attiré par un prêtre de sa famille dans le diocèse de Sens, il y fit une troisième année de théologie, fut envoyé en qualité de préfet d'études au petit séminaire d'Auxerre, et reçut successivement à Sens tous les ordres sacrés, le sous-diaconat le 24 mai 1834, le diaconat le 21 septembre, même année. Il n'avait pas vingt-quatre ans quand il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1835.

Il était depuis six ans (1835-1841) vicaire à la métropole de Sens, lorsqu'il se joignit, de 1841 à 1853, au R. P. Muard, son condisciple et son ami, pour fonder avec lui les missions diocésaines de France dans l'ancienne abbaye de Pontigny. Contraint par des devoirs de famille, M. Bravard rentra au bout de quelques années dans le diocèse de Lyon, et, nommé par le cardinal de Bonald à la cure de Cogny en Beaujolais, il s'y occupa surtout de la construction d'une nouvelle église; il fut nommé le 9 novembre 1853 à la cure de Saint-Ennemond, à Saint-Etienne, où il demeura quatre ans, enrichissant sa paroisse de plusieurs œuvres dictées par son zèle, et de maisons d'école très-florissantes aujourd'hui.

Le 1er janvier 1858, M. Bravard accepta les fonctions de vicaire général que lui offrait Mgr Jolly, archevêque de Sens, pour remplacer M. Brigand, décédé le 16 octobre précédent. En 1860, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et un décret impérial en date du 12 août 1862 le désigna pour l'archevêché de Coutances et Avranches, vacant par la mort de Mgr Daniel. Préconisé le 25 septembre suivant, il fut sacré dans l'église métropolitaine de Sens par Mgr Jolly, le 28 octobre. Mgr Plantier, évêque de Nîmes; Mgr Lyonnet, alors évêque de Valence; Mgr Ravinet, évêque de Troyes; Mgr Rivet, évêque de Dijon, assistaient à cette cérémonie.

Le prélat fut installé à Coutances le 9 novembre et visita successivement Valognes, Saint-Lô, Avranches et Cherbourg.

... Parmi les œuvres dont on doit la fondation ou le développement à Mgr Bravard, il faut placer l'*Œuvre des séminaires*, les *Petits colléges régionaux*, destinés à recevoir les enfants dès le bas-âge et à les préparer pour les trois grands établissements diocésains

de Saint-Lô, de Valognes et de Mortain ; la *Caisse de retraite* pour les prêtres âgés ou infirmes, l'*Orphelinat de Periers*, la *Restauration du Mont-Saint-Michel*, les *Œuvres de la Propagation de la foi* et de la *Sainte-Enfance*, les *Conférences* et les *Vocations ecclésiastiques*, etc.

Au mois d'avril 1874, Mgr Bravard, revenant de Lyon, fut frappé à Sens d'une congestion cérebrale qui mit ses jours en danger et dont il avait depuis toujours senti les atteintes. Il administra néanmoins quelque temps encore son diocèse, présida, le 7 juin 1875, le pèlerinage de son diocèse à Lourdes, et au mois de novembre de la même année, après s'être démis des fonctions épiscopales, il se retira à Avranches, où il est mort des suites d'une fluxion de poitrine.

Assistant au trône pontifical depuis le 17 juin 1867, Mgr Bravard était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1860, chanoine d'honneur des métropoles de Sens et d'Auch, et de l'Eglise de Cap. Nommé le 19 novembre 1875, le 30 mars dernier il fut installé par procureur, avec NN. SS. Lecourtier, Ravinet et Gros, chanoine du premier ordre du chapitre de Saint-Denis. Outre ses mandements et lettres pastorales, Mgr Bravard a publié un certain nombre de discours et d'allocutions. Il était le 87e évêque de Coutances depuis la fondation de ce siège au ve siècle, et le 5e depuis le concordat de 1801. Il portait également le titre d'évêque d'Avranches, qu'avait obtenu Mgr Daniel, son prédécesseur.

Quelques jours avant la mort de Mgr Bravard, le 28 juillet, un grand événement religieux s'était accompli dans son ancien diocèse, à la clôture de la retraite pastorale. La promulgation solennelle des décrets du concile du Vatican n'avait pas encore été faite dans ce diocèse ; elle a eu lieu ce jour-là, et, à cette occasion, Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches, a adressé la lettre suivante à son clergé :

Saint-Lô, le 1er août.

Nos chers et bien-aimés coopérateurs,

Comme vous l'avez appris déjà, nous avons proclamé nous-même, le vendredi 28 juillet dernier, du haut de la chaire de la cathédrale, en présence de plus de quatre cents prêtres et d'une multitude de fidèles accourus à cette cérémonie, les décrets du dernier coneile œcuménique. C'est pour nous un devoir de vous adresser le

compte-rendu de cette imposante manifestation religieuse, que nous avons à cœur de faire connaître au diocèse tout entier. Vous voudrez bien lire en chaire, au prône de la messe paroissiale, ce récit destiné à rendre plus universel, parmi nos chers diocésains, le grand et solennel acte de foi que nous avons été si heureux d'accomplir, au début même de notre épiscopat.

Recevez, nos chers et bien-aimés coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement.

† Abel, Evêque de Coutances et Avranches.

Voici également l'Adresse envoyée au Saint-Père par l'Evêque et par les prêtres réunis pour la retraite pastorale :

Très-Saint Père,

Dès leur première entrevue, lorsque dans un mutuel embrassement l'évêque de Coutances et son clergé se trouvent réunis pour les exercices ordinaires de la retraite, c'est vers l'auguste Chef du sacerdoce chrétien qu'ils portent tous comme instinctivement leurs regards pleins d'amour et de respect.

Enfants d'un tel père si cruellement éprouvé, mais néanmoins toujours inébranlable, pourraient-ils oublier un instant de compatir à ses douleurs ou de cesser d'admirer en lui le courage étonnant dont il leur donne exemple ? Non, tout au contraire, chaque fois que s'en présente, comme aujourd'hui, l'occasion favorable, ils n'ont rien tant à cœur que d'exprimer bien haut et d'une voix unanime leurs sentiments pour vous et pour le Siége apostolique, persuadés qu'une de vos plus douces consolations au milieu de vos douleurs, c'est de voir l'inaltérable dévouement de ceux qui vous sont restés fidèles.

Mais comme, d'autre part, vous n'avez pas de plus grande joie que d'apprendre l'attachement de vos enfants pour la vérité, ils veulent avant tout vous donner l'assurance de leur zèle ardent pour la foi catholique. A cet effet, l'évêque de Coutances, mettant à profit les circonstances présentes, dans une cérémonie spéciale pour la clôture des exercices spirituels, a proclamé solennellement les définitions du saint concile du Vatican, sur la foi, sur la vraie constitution de l'Eglise et en particulier sur l'infaillible magistère du Pontife romain. Tous ont accueilli avec joie ce grand acte dû à l'initiative de leur évêque, et bien loin d'avoir la prétention d'ajouter par leur adhésion quelque force à ces décrets, ils n'ont désiré qu'une chose : donner un témoignage authentique de l'intégrité

de leur foi et une nouvelle preuve de leur attachement traditionnel à l'Eglise romaine.

Et puis, Très-Saint Père, religieusement prosternés au pied de votre trône sacré, ils vous demandent instamment une bénédiction qui ait pour effet de rendre plus abondants et plus durables les fruits de leur ministère. Car c'est par vous, pasteur des pasteurs et prince du clergé catholique, c'est par vous que tous sont fortifiés, soutenus ; et telle est l'économie des dons célestes que la force vous est donnée par Jésus-Christ, et par vous tous les autres la reçoivent C'est aussi par vous que le baume des bénédictions divines puisées à leur source même se répand avec profusion sur ceux qui vous approchent et ne descend pas moins abondamment jusqu'aux plus humbles parties de l'Eglise.

De leur côté, ils ne cessent d'adresser à Dieu leurs plus ferventes prières : ils lui demandent que, durant les jours de votre pontificat, il renverse vos ennemis, conserve partout la foi, augmente la paix et qu'il daigne prolonger pendant longtemps encore la durée de votre règne, afin que votre bonheur s'augmente avec le nombre de vos années.

De Votre Sainteté,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs :

L'Evêque et ses Vicaires généraux, le Chapitre et le Clergé de l'Église de Coutances et d'Avranches.

Coutances, 28 juillet 1876.

Le compte rendu dont parle Mgr Germain a été lu dans toutes les églises du diocèse de Coutances, le dimanche 13 août et le jour de l'Assomption. « Quel beau jour, et comme on l'appelait depuis longtemps! écrit un prêtre au journal l'*Univers.* Le gallicanisme foudroyé chez nous, au jour de la fête patronale de la France, dans le jour où l'Eglise chante : *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* Quelle coïncidence ! »

J. CHANTREL.

OU SONT LES IGNORANTINS?

Est-ce chez les laïques?

Est-ce chez les Frères?

Les faits vont répondre. Ces faits, déjà nous les avons exposés; mais on ne saurait trop y insister, tant est grand l'archarnement de la radicaille à mentir, et à tromper le peuple sur ses véritables intérêts.

Un concours pour l'obtention des Bourses aux Ecoles supérieures est ouvert chaque année à Paris, — Paris, la tête, le cœur, l'âme, la lumière de la France, comme disent chaque jour les mangeurs de Frères.

Cette année 80 bourses devaient être données.

Les écoles dites laïques, de beaucoup plus nombreuses, et les écoles des Frères sont en présence.

Qu'arrive-t-il?

Les laïques recueillent **14** bourses.

Les Frères en obtiennent **66**, dont 46 parmi les 50 premières.

De telle sorte que s'il n'y avait eu que 50 bourses, les laïques en avaient.... 4!

Et chaque année, le résultat est approximativement le même.

Voilà des faits, voilà des chiffres certes plus éloquents que toutes les déclamations haineuses des Gambetta, des Raspail, des Langlois et de leurs similaires.

La presse radicale, le conseil radical de Paris, toute la radicaille demande l'instruction laïque; c'est très-bien, mais à chaque concours, tous les ans, cette instruction est reconnue, par une épreuve concluante et sans réplique, inférieure à celle donnée par les Frères.

Donc en bonne logique, si quelque logique avaient ces gens-là, et au point de vue de la diffusion de l'instruction, quelles écoles devrait-on supprimer?

Les écoles laïques évidemment.

Oh! certes, chez nous nul ne demande cette suppression; nous ne sommes pas de ces *libéraux* qui disent à leurs adversaires « On ne vous doit, à vous, que l'expulsion! » Mais il nous appartient de proclamer que les pères de famille qui veulent pour leurs enfants, outre une éducation excellente, une instruction plus complète; ceux surtout qui, déshérités de la fortune, ne peuvent subvenir aux frais que cette instructiou doit entraîner; ceux-là doivent envoyer leurs

enfants aux écoles des Frères. Ils auront alors 66 chances contre 14 de les faire entrer — gratuitement — aux écoles supérieures.

Et voilà tout le secret de la haine qui s'attache à nos Frères, si bons, si dévoués, de même que les succès exceptionnels des R. P. Jésuites aux Ecoles du gouvernement soulèvent l'explosion des lâches mensonges et des misérables calomnies des Basiles de la démocratie.

Les mêmes raisons qui assurent chaque année la palme aux écoles congréganistes de Paris, sont partout décisives en France. Que des concours soient ouverts dans toutes les communes où deux écoles sont en présence: — mais que le prix de la victoire ne soit pas un arrêt d'expulsion!

Le Progrès! dites-vous; nous voulons le progrès en tout, le Progrès partout! — Le Progrès! le voilà; en voilà même plus que vous n'en voulez et du meilleur aloi.

C'est vous, vous seuls, laïques révolutionnaires et irréligieux, qui êtes les vrais, les seuls IGNORANTINS. Ici comme en toutes choses, vous êtes en arrière. Sur toute la ligne le catholicisme ouvre la marche dans la voie du Progrès véritable, dont les Frères sont tout à la fois les plus humbles et les plus précieux auxiliaires.

Si vous aviez au cœur, nous ne disons pas un peu de générosité, mais seulement un patriotisme intelligent, vous inclineriez vos fronts altiers devant ces enfants du peuple, devant « ces modèles d'abnégation, de modestie et de dévouement, » — comme le disait hier aux acclamations de toute la France honnête le brave général Barry, — « faisant le bien pour lui-même, et cachant sous « leur ingrat vêtement, avec les sentiments les plus élevés, les plus « délicats, des cœurs capables des plus belles et des plus grandes « actions; » vous feriez trêve à votre intolérance et à votre ingratitude, et vous respecteriez cette « Institution si féconde, si *natio-« nale*, si éminemment française, à qui toute la France chrétienne « et honnête a su rendre naguères pleine et entière justice, dans « les hommages aussi éclatants que spontanés prodigués, d'un bout « du territoire à l'autre, à la mémoire du vénéré et à jamais « regretté Frère Philippe, que la reconnaissance publique a élevé « tout d'un coup, du fond d'une école chrétienne, au rang des grands « hommes de la patrie. »

Mais non! vous poursuivrez votre œuvre malsaine, quoique, et surtout *parce que* les enfants des Frères élevés chrétiennement, « promettent à l'Etat de bons citoyens, et à l'armée de bons soldats,... des hommes utiles, jamais dangereux.»

Telle est votre mission, laïques *ignorantins*. Poursuivez la-donc;

et peut-être aurez-vous un jour la satisfaction, en bien méritant de la *Libre-pensée*, de consommer l'abaissement de la Patrie. — (*Pas-de-Calais.*)

A...

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX.

I

L'esprit universitaire.

On comprend qu'il nous serait impossible même de signaler seulement les discours prononcés aux distributions de prix : il en est d'excellents, il y en a d'autres qui ne sortent pas des banalités ordinaires, il y en a eu qui n'ont que trop montré l'esprit qui anime l'université de l'Etat et ceux qui s'en montrent les plus zélés défenseurs et les plus chauds admirateurs.

De ces derniers, M. le ministre de l'instruction publique a donné l'exemple en proclamant que l'Université est l'image de la France : ce serait une triste et menaçante image, si M. le ministre dit la vérité ; nous aimons mieux croire qu'il s'est trompé. On juge de l'arbre à ses fruits, on sait quels fruits produit l'Université, et M. le ministre devrait le savoir aussi bien que nous.

A Arles, M. Tardieu, rétabli à la mairie par M. de Marcère, malgré ses antécédents *rouges*, a tenu à lancer un coup de pied contre le *Syllabus*.

Vous êtes les enfants du peuple, a-t-il dit, de ce peuple opprimé pendant tant de siècles, qu'émancipa la révolution de 89. Or, les conquêtes de cette révolution immortelle, conquêtes que scella le sang de vos aïeux, *audacieusement*, *aujourd'hui*, *on vous les conteste!* De toutes parts, en effet, on voit l'ombre sinistre du *Syllabus!* Jeunes élèves, donc, il faut vous préparer à la lutte, il faut vous armer : vous aurez à *refouler ces sectaires* qui, sous prétexte de défendre la religion que nul ne menace et que nous serions d'ailleurs les premiers à défendre, ils le savent bien, n'aspirent qu'à une chose : réaliser leurs *visées factieuses* en livrant la France moderne aux *ennemis séculaires de la raison et de la liberté.*

Quant à nous, nous unirons nos efforts aux vôtres, et tant que

restera debout un pan de mur du vieil édifice de nos libertés communales, qui sont la base de toutes les autres libertés, je vous le dis au nom de la municipalité républicaine que j'ai l'honneur de représenter ici, le collége d'Arles, *universitaire et laïque*, vivra!

M. le maire Tardieu serait bien embarrassé de dire ce qu'il y a dans le *Syllabus*, et nous nous demandons, parlant comme il parle et pensant ce qu'il pense, comment il « serait des premiers à défendre la religion. » On voit que M. Jules Simon a fait des élèves. Quant aux ministres de la religion, ils ont eu si peu de confiance dans la parole de ce maire *courtois*, qu'ils ont cru devoir quitter la cérémonie à laquelle on les avait invités, et les radicaux sont si *tolérants*, qu'ils ont vu de l'*intolérance* dans cette démarche si naturelle. Que sera donc leur tolérance quand ils détiendront le pouvoir ?

Mgr l'archevêque d'Aix et son clergé, pour ne pas s'exposer à de pareilles marques de courtoisie, ont jugé à propos de ne pas assister à la distribution des prix du collége communal de la ville. Naturellement on a taxé cette conduite d'intolérance. M. l'abbé Marbot, vicaire général d'Aix, a, pour rétablir la vérité des faits, écrit la lettre suivante aux journaux :

Le clergé d'Aix n'a point assisté à la distribution des prix du collége communal; et cette abstention est, en ce moment même, très-diversement interprétée.

Aux commentateurs malveillants nous n'avons rien à répondre. Mais il y en a beaucoup, nous le savons, qui, de bonne foi, nous condamnent, parce qu'ils ignorent le premier mot de cette affaire : nous croyons de notre devoir de les éclairer.

Ce n'est pas un réquisitoire que je viens faire. Je ne veux qu'établir des faits et je tiens surtout à ne rien dire qui puisse *blesser personnellement* qui que ce soit.

Au mois de novembre dernier, le clergé d'Aix fut invité à la séance de rentrée des facultés. Il répondit de bonne grâce à cette politesse. Or, c'est dans cette séance, à laquelle on nous avait conviés, que fut prononcé *un discours contre les Universités catholiques.* — (Je ne récrimine pas, je constate.) — En entendant ce langage, nos confrères présents auraient eu le droit de se lever et de sortir. Ils ne l'ont pas fait; et ils ont eu raison de ne pas le faire, parce qu'à côté de la question de principe se dressait immédiatement la question de personne, — la personne de l'orateur, qui ne nous

était connue que par sa bienveillance à notre égard. Mais en évitant tout ce qui pouvait blesser personnellement M. le recteur, notre dignité nous imposait la résolution de ne plus accepter aussi facilement les invitations de l'Université.

Six mois après, Mgr l'archevêque donnait sa démission de membre du conseil académique. Et ceux qui sont de bonne foi savent fort bien que ce ne sont pas ses relations personnelles avec l'Académie d'Aix qui ont motivé cette démission, mais bien l'attitude du ministre dont il tenait son mandat révocable au sein de ce conseil.

Chacun a apprécié cet acte à sa façon ; et nous avons laissé dire.

Mais voici pourtant qui dépasse toute créance. Quelques jeunes élèves du collége communal s'érigent en docteurs et condamnent leur archevêque. Pour formuler leur jugement, ils adressent à M. le recteur une pétition lui demandant de déclarer que le collége n'assistera pas à la procession de la Fête-Dieu. M. le recteur fit à cette supplique la réponse qu'elle méritait d'un homme intelligent et sage : c'est dire qu'il ne répondit pas aux pétitionnaires. Mais en rendant cet hommage à M. le recteur, nous avions le droit de nous demander comment une pétition injurieuse pour notre archevêque avait pu circuler dans les classes, études ou cours du collége. Y avait-il — je ne dis pas connivence — mais faiblesse, ou bien défaut de vigilance de la part de l'administration de cette maison ? A coup sûr, c'était l'un ou l'autre. Et c'était plus qu'il n'en fallait pour nous mettre en garde contre l'invitation à la distribution des prix. N'avions-nous pas à craindre quelque discours pénible de ceux qui laissaient commettre aux enfants une semblable faute?

Je dis donc à tout homme de bonne foi :

Si, invité dans un salon, vous entendiez le maître de maison vous tenir un langage désobligeant, y retourneriez-vous?

Si, dans une famille qui vous reçoit, les enfants vous manquaient de respect et si les parents s'en faisaient les complices ou les dupes, y retourneriez-vous ?

Assurément non! répondra quiconque a un peu de dignité.

Eh bien, *c'est ce qu'a fait le clergé d'Aix.*

Encore un mot. M. le maire d'Aix, qui présidait la distribution des prix, a cru devoir commencer son discours par une *injure personnelle* adressée à Mgr Forcade, sous le couvert d'une figure de rhétorique. N'importe quelle réponse à ce trait serait nécessairement *personnelle*; elle serait pénible à M. Bédarrides : *c'est pour cela que je n'y réponds pas.*

Ce n'est pas à Arles seulement et à Aix que le clergé avait des motifs de s'abstenir; nous pourrions citer bien d'autres faits; ceux-là suffiront; nous avons hâte d'arriver aux discours qui ne font pas moins d'honneur à ceux qui les ont prononcés qu'à ceux qui les ont entendus.

II

Discours du général Barry.

L'un de ces discours qui a eu le privilége d'exciter le plus la colère et les injures de la presse radicale et libre-penseuse, est celui qui a été prononcé, à Perpignan, à la distribution des prix des Frères des écoles chrétiennes. En rendant justice aux Frères et à l'enseignement religieux, en montrant que le *soldat*, le *prêtre* et le *magistrat* forment le triple rempart de la société menacée, il paraît que le brave général a manqué à tous ses devoirs, car on ne demande pas moins que sa révocation.

Le journal le *Roussillon*, qui a le premier publié le discours, cite, parmi le public qui assistait à la distribution : M. le général Barry, président de la cérémonie, portant parmi ses décorations la plaque de Saint-Grégoire le Grand et la rosette de l'instruction publique, le préfet, l'inspecteur d'académie et M. le vicaire capitulaire, le général de la Blanchetée, les présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce, l'inspecteur primaire de l'arrondissement ; puis les délégués cantonaux, la foule brillante des officiers de la garnison, parmi lesquels MM. les colonels Boulangé, de Beaufort, Coiffé, de Mably, et plusieurs autres officiers supérieurs ; avec eux, diverses notabilités de la cité et des Œuvres diocésaines et paroissiales, M. le principal, M. L. Ferrer et puis le clergé : MM. les chanoines, M. le curé de Saint-Jean avec MM. les curés de Saint-Mathieu et de Saint-Jacque, et beaucoup de prêtres, parmi lesquels s'effaçait, le plus modestement possible, M. l'aumônier en chef de la garnison.

Voici le discours du général :

Mes chers enfants,
Monsieur le préfet,
Messieurs,

Je dois bien penser que beaucoup d'entre vous se demandent en

ce moment comment il se fait que ce soit à un général, à un homme d'épée, qu'ait été réservé l'honneur de présider, cette année, une solennité scolaire, toute locale, toute municipale, à un général étranger à ce pays où il a été jeté, pour ainsi dire, par les hasards de sa carrière et où il ne peut invoquer d'autre droit de cité que les liens d'affection qui l'attachent à ces belles contrés, par trois années de séjour.

Cet honneur, croyez-le bien, je ne l'ai ni recherché ni ambitionné. L'absence de l'évêque, président naturel de ces fêtes de famille, une autre présidence acceptée par M. le préfet à la distribution des prix du collége, l'absence du maire de Perpignan, tels sont les motifs qui ont fait songer à moi et m'ont été allégués avec une flatteuse insistance, pour que je procède, pour ainsi dire, par délégation préfectorale, à l'ouverture de cette solennité.

Et je me hâte de vous dire, mes chers enfants, que, si j'ai accepté cette mission étrangère à mes fonctions, c'est que, d'une part, j'y trouvais une occasion de remercier publiquement ces excellents Frères des soins aussi dévoués qu'éclairés et consciencieux qu'ils veulent bien prendre des enfants de nos soldats, à la satisfaction unanime des parents et des chefs de corps, et, d'un autre côté, c'est que je vous aime, que j'aime vos maîtres, ces enfants du peuple comme vous, ces modèles d'abnégation, de modestie et de dévouement, faisant le bien pour le bien lui-même, et cachant, sous leur ingrat vêtement, avec les sentiments les plus élevés, les plus délicats, des cœurs capables des plus belles et des plus grandes actions (applaudissements) ; c'est que j'aime votre institution si féconde, si populaire, si nationale, si éminemment française, et à qui toute la France chrétienne et honnête a su rendre naguères pleine et entière justice, dans les hommages aussi éclatants que spontanés prodigués d'un bout du territoire à l'autre, à la mémoire du vénéré et à jamais regretté frère Philippe, que la reconnaissance publique a élevé tout d'un coup, du fond d'une école chrétienne, au rang des grands hommes de la patrie. (Applaudissements et bravos.)

Je vous aime, parce qu'élevés chrétiennement avant tout, vous promettez à l'Etat de bons citoyens, à l'armée de bons soldats; je vous aime encore, et je voudrais n'avoir pas à le dire, et *je le dis*, la douleur dans l'âme, parce que, dans votre pays, dans votre propre cité, vous ne vivez encore que de *subvention d'office :* vous êtes déshérités par l'erreur des temps, l'ingratitude, l'intolérance et l'injustice des hommes!... (Bravos, applaudissements prolongés.)

Et c'est là, sachez-le bien, votre éternel bonneur, et c'est là ce qui attire encore à vous tous les cœurs honnêtes et justes.

Mais rassurez-vous, chers enfants, rassurez-vous, Frères si dignes et si méritants, le règne de l'injustice ne peut durer toujours; le temps et la force de la vérité ramèneront à vous des esprits qui ne sont sans doute qu'égarés, vous vivrez comme vous en avez le droit dans les mêmes conditions que vos voisins des écoles laïques, n'ayant désormais avec eux d'autres rivalités que les luttes fraternelles et pacifiques de l'intelligence, du travail, des méthodes et des résultats. J'en ai pour garant la présence à mes côtés du premier magistrat de ce département, qui vous aime aussi, n'en doutez pas, et vous a promis, dans une autre enceinte, justice égale pour tous (M. le préfet fait un geste d'adhésion); j'en ai pour garants les déclarations publiques du gouvernement qui vient encore de témoigner aux Frères de la doctrine chrétienne son estime et ses sympathies, en leur confiant les classes de l'école des enfants de troupe récemment créée à Rambouillet; j'en ai pour garant surtout les sympathies et le concours assuré du chef du pouvoir, de ce noble et glorieux soldat, notre chef à tous, dont les sentiments catholiques et la piété ne peuvent pas plus être mis en doute que son patriotisme. (Applaudissements.)

Ayez donc pleine et entière confiance, au moins pour le présent. Vous n'avez pas oublié comment et par quelles mains, après de longs jours d'éclipse et de deuil, vous avez été rendus à la vie. Une autre main amie est là, près de moi, qui saura vous défendre encore et ne vous abandonnera pas. (Applaudissements. — C'est vrai!)

Laissez-moi vous dire encore, mes chers enfants, que si je me suis toujours senti attiré par une sympatie profonde vers vos dignes maîtres, si modestes, si obscurs, mais en même temps si utiles, c'est qu'il existe entre eux et nous, entre le frère de la doctrine chrétienne et le soldat, des points de rapprochement et des analogies frappantes. Un lien moral formé par ce qu'il y a de plus noble dans la nature humaine, c'est-à-dire l'esprit de dévouement et de sacrifice, et l'esprit de discipline, unit mystérieusement notre destinée commune. Quel honneur et quel profit dans ce monde retire de la carrière des armes le simple soldat, obscur et ignoré, qui expose sa vie à chaque instant sur l'ordre de ses chefs et pour l'accomplissement de son devoir? Quel honneur et quel profit retire le pauvre frère des écoles chrétiennes d'une existence tout entière consacrée à la dure et parfois ingrate besogne que vous savez? Quelle ambition, quelles prétentions a-t-il ce pauvre frère? Quels avantages, quelles récompenses, quelles jouissances attend-il du prix de ses services? Il vit et meurt ignoré de la société entière, qui ne sait même pas son nom, heureux d'avoir bien rempli sa tâche et

n'attendant pas ici-bas sa récompense ; et parfois aussi, quand vient à sonner l'heure des grands dévouements, il sait affronter et trouver la mort sur les champs de bataille pour soigner et sauver ses semblables (Vifs applaudissements.)

Voyez-vous, mes amis, il y a dans notre société française une sorte de trilogie que j'appellerai *providentielle*, et que semble cimenter comme une indissoluble communauté d'idées, d'intentions et de but : j'ai nommé le SOLDAT, le PRÊTRE et le MAGISTRAT (je suis certain que mon ami, le président Picas, ici présent, ne me démentira pas). Tant que ces trois forces sociales se tiendront unies et serrées en face du renversement et de la révolution, il n'y a rien à craindre pour la société. (Applaudissements.)

Ce qui fait la sûreté, le succès et la durée des écoles des Frères, c'est que l'enseignement religieux y est la base fondamentale et comme la préface obligée de toute instruction. Comme dans la famille d'autrefois, comme aujourd'hui encore dans les familles chrétiennes, avant d'apprendre à lire, on apprend à prier Dieu, on apprend la morale, non la morale scientifique et *indépendante* qui mène l'homme tout droit au gouffre sans fond du matérialisme, mais la morale de l'Evangile, la morale du Christ, la belle et simple morale du catéchisme et de l'Eglise catholique. (Bravos.)

Et c'est ainsi que vos chers maîtres façonnent et préparent pour le pays et pour la société des hommes respectueux par principe de l'autorité et des lois, des hommes disciplinés sans contrainte, des hommes de devoir et de dévouement, en un mot des hommes utiles et jamais dangereux ; et soyez certains d'ailleurs que ces hommes, que ces bons citoyens sortis des mains des pauvres frères *ignorantins* en ont appris et en savent au moins tout aussi long que les autres. Ils le prouvent chaque jour dans tous les concours et en toutes circonstances.

Ils prouvent donc et ils ont toujours prouvé qu'on peut aller à la messe, même à confesse, et être un homme instruit, libre et digne; qu'on peut aimer et respecter la religion et ses ministres, sans cesser d'être un bon citoyen; qu'on peut, quand on est catholique, préférer, sans être un ignorant, la lecture de Chateaubriand, de Berryer, de Joseph de Maistre et de Donoso Cortès à celle de Victor Hugo, de Michelet, de Renan, de Georges Sand ; qu'on peut se soumettre librement et silencieusement, en toutes questions de foi et de conscience, aux décisions infaillibles du Vicaire de Jésus-Christ, au chef vénéré de la catholicité, sans cesser d'être un bon Français; enfin qu'on peut mourir aussi glorieusement sur un champ de bataille en entonnant l'hymne français et catholique du

Sacré-Cœur qu'en chantant la *Marseillaise.* (Applaudissements redoublés, bravos énergiques.)

Que si les choses sont réellement ainsi, si ce sont là d'indéniables vérités, s'il est démontré qu'on peut être de son temps et à la hauteur de tout le progrès moderne en restant bon catholique, en un mot qu'on peut aimer et servir utilement son pays par des voies différentes ou même opposées, je me demande alors pourquoi ces haines, ces cris de guerre, ces injures et ces injustices, je me demande de quel côté est la tolérance et le libéralisme, de quel côté sont les libéraux, et j'ai le droit de déclarer en toute conviction qu'ils ne sont pas où l'on pense. (Applaudissements, sensation.)

Je vous ai parlé de l'union si salutaire et si féconde du magistrat, du soldat et du prêtre pour la conservation sociale, je vous ai montré le prêtre et le soldat unis par un même esprit de dévouement, de sacrifice et de discipline : laissez-moi terminer ce trop long entretien et mettre un terme à votre juste impatience, en vous citant un tout récent verdict de la magistrature française, qui est le plus bel hommage qui puisse être rendu à nos chers congréganistes. Voici comment s'exprime l'arrêt rendu ces jours derniers par la cour de Nancy contre le journal le *Progrès de l'Est*, qui avait diffamé les Frères :

« Attendu, a dit le tribunal, qu'au préjudice matériel et évident résultant de l'attaque dont ils sont l'objet se joint, pour les frères, la douleur, facile à comprendre, de voir calomnier leurs intentions et leurs actes, alors que, non contents de donner tous les jours l'exemple des vertus les plus modestes et des sacrifices les plus pénibles, ils montraient naguère, au péril de leur vie, comment, au milieu de nos discordes civiles et des malheurs de la guerre, ils comprennent et savent accomplir leur devoirs de citoyens;

« Attendu que les Frères des écoles chrétiennes ont une existence légale, puisqu'ils sont autorisés par l'article 109 des statuts de l'Université de France, en date du 17 mars 1808, et qu'à une époque où les classes élevées revendiquent pour elles, avec grande raison, la liberté d'enseignement, les magistrats manqueraient à leur mission s'ils n'entouraient de leur impartiale sollicitude des hommes pieux, dévoués et humbles, qui assurent aux classes populaires ce double et inappréciable bienfait, en leur permettant, au moyen de la plus loyale et la plus utile concurrence, de choisir les instituteurs et les éducateurs de leurs enfants :

« La cour condamne le gérant du journal à quatre mille francs de dommages-intérêts et à l'insertion de l'arrêt dans cinq journaux. »

Maintenant, mes chers enfants, en constatant avec bonheur vos progrès et le niveau toujours croissant de l'enseignement dans votre école, nous allons être heureux de vous distribuer les palmes et les couronnes que vous avez méritées, et que vous devez, cette année encore, à la générosité infatigable, parce qu'elle est chrétienne, d'un certain nombre de vos concitoyens.

Après ce discours, M. le président du tribunal civil et diverses personnes félicitent chaudement le général. Il y a des applaudissements prolongés et répétés dans toute l'assistance.

Tout commentaire serait vain après de telles paroles. Comme le dit excellemment le *Roussillon*, « quand un homme qui porte sur ses épaules les trois étoiles, qui a par devers lui la puissance du talent, de l'énergie, de la foi, la noblesse du caractère et la gloire de ses hauts services militaires, tient un pareil langage, nous n'avons qu'à lui répondre, au nom de toute la France catholique : Général, nous sommes avec vous ! Comme vous marchiez à Coulmiers sur l'ennemi, vous avez marché sur la Révolution au nom de Dieu, de notre foi, de notre patriotisme. Comme vous enleviez de la parole et du geste vos bataillons de mobiles, vous avez enlevé nos applaudissements, agrandi les cœurs, affermi les courages hésitants. Aux grossières démonstrations des discoureurs d'Aix et d'Arles, vous avez répondu par une noble et magnifique leçon. Elle ne sera point perdue. »

III

Discours de M. le sénateur marquis de Franclieu.

Dans une localité moins importante, à Pont-Saint-Maxence (Oise), M. le sénateur marquis de Franclieu a prononcé, à la distribution des prix des Frères, un discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici, grâce à une bienveillante communication qui nous en a été faite.

Mesdames et messieurs,
Mes chers enfants,

Notre très-cher Frère, l'excellent supérieur de votre pensionnat, m'a fait l'honneur d'insister vivement pour que je vinsse présider la grande fête de famille qui nous réunit tous aujourd'hui.

Il m'a dit que la mémoire de mon respectable et regretté père était restée vivante au milieu de vous, et que vous verriez avec intérêt et satisfaction l'un de ses enfants devenu vieux à son tour, et séparé du pays où il est né par des circonstances indépendantes de sa volonté.

J'ai été trop touché de cet appel pour ne pas l'accepter avec une reconnaissance d'autant plus vive que tout ce qui me ramène à mes jeunes années et au souvenir de ceux au milieu desquels j'ai vécu alors, me va droit au cœur.

Je remercie donc avec la plus douce effusion notre très-cher Frère supérieur et vous tous, mesdames et messieurs, du précieux témoignage de considération que vous avez bien voulu m'accorder, et de l'espoir que vous avez peut-être conçu de m'entendre dire à vos chers enfants quelques-unes de ces paroles dont l'effet reste toujours gravé au fond de la mémoire et inspire de bonnes résolutions dans les circonstances importantes de la vie.

Vous voudrez bien, cependant, me permettre de ne pas commencer par eux. Je dois d'abord essayer de vous rassurer sur leur avenir, menacé par les conflagrations politiques qui se succèdent avec rapidité, et vous dire qu'en les confiant aux Frères Maristes, ces dignes émules des Frères de la doctrine chrétienne, vous avez démontré par vos préférences que nulle part ailleurs vous n'auriez trouvé à un égal degré la garantie d'une parfaite éducation morale, marchant de front avec le développement le plus solide de l'intelligence.

Je les connais mieux que tout autre, ces bons Frères, pour avoir confié aux Frères de la doctrine chrétienne que je confonds avec eux, les premières études scientifiques de deux de mes enfants. Je les ai vus à l'œuvre et j'ai conservé pour eux toute la gratitude que commandent le dévouement le plus absolu, la sûreté des doctrines religieuses et la science du professorat. Je voulais alors qu'en apprenant à devenir des hommes honnêtes et utiles, mes deux fils fussent d'abord de bons chrétiens, parce qu'il n'y a que le bon chrétien qui sache pourquoi la vie lui a été donnée et l'usage qu'il en doit faire.

En dépit des colères et des haines qui débordent avec fureur de tous les côtés à la fois contre Dieu et ses ministres, c'était mon droit, c'est le vôtre ; parce que responsables devant Dieu des enfants qu'il nous a donnés, ou plutôt qu'il nous a confiés, vous savez que la première de nos obligations et le premier de nos mérites est de les développer et de les élever pour le ciel jusqu'au jour où, en

pleine possession de leurs forces et de leurs facultés, ils pourront comprendre toute l'étendue de leurs devoirs.

Ne vous laissez pas troubler par la révolte infernale de la révolution contre toutes les institutions du catholicisme, acceptez même, la tête haute, cette dénomination de clérical inventée pour essayer de faire admettre qu'on puisse être un vrai chrétien sans être un vrai catholique. La vérité nous a été révélée par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a voulu qu'elle fût conservée et transmise par la Papauté à travers les siècles et les générations. C'était donner au Saint-Siége une autorité souveraine et infaillible toujours attaquée et contestée depuis le premier moment, mais qui s'est miraculeusement continuée depuis dix-huit cents ans et contre laquelle rien ne prévaudra.

Les menaces qui retentissent en ce moment à nos oreilles, et que les tristes conditions dans lesquelles nous nous trouvons rendent effrayantes, ne sont qu'un vain bruit, plus sonore que puissant. La France affamée d'ordre et de repos a horreur des révolutions, et se soulèverait avec une irrésistible indignation le jour où elle verrait recommencer une nouvelle persécution religieuse.

Déjà malgré toutes les prévisions contraires et par une protection divine qui ne nous manquera pas dans l'avenir, si nous savons la demander avec confiance, vous avez vu ces jours derniers, à propos de la loi sur l'enseignement supérieur, le Sénat dont j'ai l'honneur de faire partie, regarder les révolutionnaires en face et leur dire : On ne passe pas.

Soyez certains que bientôt ils se troubleront, ils reculeront et nous laisseront en pleine et entière possession de la liberté de conscience, sans laquelle l'homme ne serait plus sur la terre qu'un être dégradé, incapable de jamais pouvoir se relever.

Vous n'avez donc aucune inquiétude à concevoir, mesdames et messieurs, relativement aux conditions dans lesquelle vous avez placé de vous-mêmes ce que vous avez de plus précieux. En confiant vos enfants à des maîtres qui leur apprendront à croire, à penser et à agir par les lumières de la foi, vous remplissez votre tâche dans tout ce qu'elle a de plus nécessaire et de plus sacré. Dieu fera le reste, en vous récompensant dans ce monde comme dans l'autre.

Pour vous, mes chers enfants, qui ne pouvez encore vous préoccuper que du moment présent, jouissez sans aucune restriction du grand bonheur de vous réunir à vos parents. L'heure ne sonnera que trop tôt où vous devez venir reprendre ici les études et les

instructions qui feront de vous, un peu plus tard, de bons pères de famille et de bons citoyens.

Vous entendrez alors vos excellents maîtres vous répéter incessamment comme par le passé, que l'effort sur soi-même, l'application dans le travail et l'accomplissement de tous les devoirs sont des nécessités impérieuses dont l'homme ne peut s'affranchir sans devenir immédiatement la victime de son ignorance ou de son aveuglement.

Ce n'est pas en vain que Dieu nous a condamnés à vivre à la sueur de nos fronts. Depuis la chute de nos premiers parents, qui que nous soyons, jeunes ou vieux, riches ou pauvres ouvriers, millionnaires ou dans les honneurs, nous sommes tous soumis indistinctement à cette grande et magnifique loi, qui vient compenser les différences de situation dans le monde en accordant la plus grande somme de bonheur sur la terre à celui qui l'observe le mieux, et en réservant au ciel les meilleures places à ceux qui ont le plus produit, c'est-à-dire qui ont rendu le plus de services à leurs semblables.

Vous êtes vous-mêmes un exemple frappant de cette vérité que vous constaterez partout dans le monde, lorsque, bientôt, vous serez des hommes.

N'est-il pas vrai que ceux d'entre vous qui travaillent le plus, qui font le mieux leurs devoirs et qui ne dérangent jamais leurs camarades, sont ceux qui s'amusent le plus en récréation et en promenade, qui jouissent d'un bonheur sans mélange, lorsqu'un jour de congé leur permet de revoir pour un moment le foyer paternel, et pour qui le temps passe le plus vite; tandis que les dissipés, les paresseux, les tapageurs s'ennuient toujours et partout, sont classés au dernier rang, et ne ressentent qu'une médiocre satisfaction de se trouver au milieu de leur famille ?

Mais c'est assez, trop peut-être, vous parler des choses sérieuses de la vie. Au moment actuel, après les fatigues d'une longue année consacrée à vos études, vous avez le droit de ne songer qu'à vous amuser, parce que les organes intellectuels de l'enfant, bien plus encore que ceux de l'homme, sont incapables d'une attention soutenue pendant trop longtemps. Allez vous divertir le plus que vous pourrez, sans vous préoccuper de quoi que ce soit, sinon d'éviter le mal, ou de négliger vos prières du matin et du soir; parcourez la campagne et les belles forêts qui vous entourent, dont je connaissais tous les sentiers pour les avoir bien souvent visités, lorsque j'avais votre âge, et usez de toutes vos forces physiques pour les

développer autant qu'elles peuvent l'être, parce qu'elles seront ultérieurement les instruments sans lesquels vous ne pouvez rien.

Et puis, mes chers enfants, permettez-moi, pour terminer, de vous répéter les conseils que je donnais avant-hier dans une solennité pareille à celle-ci, à des jeunes gens prêts, comme vous, à s'envoler dans toutes les directions. Je ne saurais vous rien dire, je le crois, qui vous soit plus doux à entendre, ni plus profitable pour votre avenir.

Lorsque le soir, après les ébats de toute la journée, vous rentrerez sous le toit paternel, n'oubliez jamais d'aller passer le bras autour du cou de votre mère et de lui dire bien bas à l'oreille : Je vous aime.

L'amour que l'on a pour sa mère est le sentiment le plus fécond en grandes choses. Vous le comprendrez le jour où, entrant en discussion avec vous-mêmes, vous invoquerez le souvenir de celle qui vous a appris le nom de Dieu, en vous berçant sur ses genoux.

Nous continuerons, dans un prochain article, cette revue de distributions de prix.

J. Ch.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

L'Association française pour le progrès des sciences tient en ce moment ses séances à Clermont en Auvergne. Le congrès s'est ouvert le 19 août, par un discours de M. Dumas, président de l'Association française et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Nous reproduisons quelques passages de ce dicours.

Après avoir parlé de l'Association britannique, qui a inspiré l'idée de créer l'Association française, il a continué ainsi :

Lorsque je prenais part pour la première fois il y a près de quarante ans, à l'une dec es sessions (de l'Association britannique), j'y trouvais un spectacle plein d'enseignements. En France, la vie intellectuelle semblait se concentrer alors de plus en plus à Paris; en Angleterre, à côté de Cambridge, d'Oxford, d'Edimbourg, de Glasgow, Londres ne comptait pas. En Franc, la science semblait faite pour les seuls savants; en Angleterre, elle passionnait les gens du monde. En France, tout professeur envoyé en province se considérait comme en exil; en Angleterre, on aurait bien surpris un

professeur des universités provinciales, si on lui eût annoncé qu'il était appelé à Londres par voie d'avancement.

La centralisation, qui ramenait tout vers Paris, offrait un contraste complet avec cette initiative qui animait les villes de province en Angleterre; aujourd'hui, tout tend à se mettre en équilibre dans les deux pays. Londres possède son Université, fondée par des souscripteurs amis du progrès, et la France, de son côté, voit renaître sous la main de l'Etat et confiantes dans leur avenir, les anciennes universités provinciales, dont la résurrection occupe depuis longtemps les meilleurs esprits. Napoléon Ier, plein de sollicitude pour l'Institut, indiquait un jour à son ministre de l'intérieur quelques mesures à prendre en faveur de ce corps auquel il s'honorait d'appartenir : J'obéirai répondit le ministre, mais j'aimerais mieux recevoir l'ordre de placer sur le pont des Arts deux pièces d'artillerie chargées à mitraille... Et pourquoi faire?... Pour renvoyer tous vos savants en province, où ils reconstitueraient nos anciens centres d'étude. Le procédé était trop violent et le résultat cherché trop absolu. Il faut laisser leur part aux institutions scientifiques de Paris. Les mesures nouvelles sont préférables; Paris conservera des institutions que le temps a consacrées; les départements reprendront un bien dont ils n'auraient jamais dû être dépossédés et dont ils connaissent désormais la valeur pour en avoir été longtemps privés.

A son tour, la France se souvient donc que la science est une grande force. Elle met à leur rang les professeurs à qui elle en confie l'enseignement, et elle ouvre aux besoins matériels des facultés les ressources du trésor public. Ailleurs, l'initiative privée aurait prévenu les décisions de l'Etat ; en France, on ose à peine la faire intervenir, on ne croit pas assez à son efficacité.

Cependant elle suffisait, il y a cinquante ans, à la fondation de l'école centrale dont les élèves ont maintenu l'industrie française au rang qu'elle occupe dans le monde; elle a suffi naguère à celle de l'Association française qui, se portant sur les divers points du territoire, pourra seule y féconder l'esprit scientifique.

. . . .

Les lettres, interprètes des sentiments et des passions, les beaux-arts, fruit de l'imagination, la philosophie, qui apprend à l'homme à se connaître, ont des origines dont personne n'ignore la noblesse et l'antiquité. La science de la Nature, ses applications aux besoins de l'homme, sa prépondérance dans la marche de la civilisation ne remontent pas si haut. Le temps n'est pas loin où le travail des mains, asservi à la routine, était considéré comme indigne de l'at-

tention des esprits cultivés. Le mécanicien était un manœuvre, le chimiste un distillateur, le naturaliste un collectionneur, également occupés d'objets matériels et subalternes. Représentants des œuvres serviles, ils étaient tenus à distance par le lettré, le philosophe et le géomètre, représentants privilégiés de la pensée pure et des œuvres de l'esprit.

Il n'en est plus ainsi depuis deux siècles. L'art d'observer, soumis à une critique plus sévère; l'art d'expérimenter, conduit par une logique plus sûre; les conclusions plus étroitement assujetties aux lois de la prudence; une vue plus nette du lien qui unit l'effet à la cause, loin de restreindre le champ sur lequel s'exerce la méthode scientifique, enfantent chaque jour, à son aide, des prodiges nouveaux, qui lui méritent la reconnaissance publique et qui lui assurent la juste admiration des hommes éclairés. La pensée ennoblie du savant, s'élevant à une conception plus large de la nature, remonte aujourd'hui des plus humbles objets à l'ensemble de la création, oblige la force et la matière à lui obéir en instruments dociles et considère l'univers comme un domaine légitimement conquis.

La philosophie naturelle ne se contente même plus du rôle contemplateur qui suffisait à Newton ou à Laplace. La science se mêle maintenant à tous les actes personnels de notre existence; elle intervient dans toutes les mesures d'intérêt public; l'industrie lui doit son immense prospérité; l'agriculture se régénère sous sa haute influence; le commerce est forcé d'en prévoir les découverte; l'art de la guerre en est transformé; la politique est tenue de l'admettre dans ses conseils pour le gouvernement des Etats.

Voici la péroraison de ce discours :

En dehors de l'âme, de son origine et de sa fin, qui sont du domaine de la foi, le reste de l'univers appartient à la science, qui est du domaine de la raison. Avec Pascal, il est vrai, l'homme aurait le droit de dire à l'univers tombant sur lui pour l'écraser : Je suis plus noble que celui qui me tue; je sais qu'il m'écrase et il ne le sait pas ! Mais cet univers passif n'est pas seulement un spectacle aux harmonies sublimes offert à la contemplation de notre pensée qui le domine, c'est aussi la source où le corps qui sert d'asile temporaire à la pensée puise sa nourriture, le champ où l'homme trouve tout ce qui est nécessaire à sa conservation, à son bien-être, aux satisfactions de son ambition et aux ardeurs de sa curiosité.

Laisons l'âme à Dieu, la morale à la religion et à la philosophie, les passions humaines aux poëtes et marchons résolûment à la conquête scientifique de l'univers; le théâtre est assez vaste pour nos libres discussions. Appelons à nous, sur ce terrain pacifique et neutre de la philosophie naturelle, où toutes les victoires sont des bienfaits, où les défaites ne coûtent ni sang, ni larmes, les cœurs que la grandeur de la patrie émeut; c'est par la science et par les hauteurs de la science qu'elle ressaisira son prestige. Ecoutez les paroles d'un homme qui assiste depuis soixante ans au travail profond que l'évolution scientifique exerce sur les destinées du monde; si ce n'est pas seulement en elle qu'il faut chercher la force qui les dirige, nulle nation, sans s'exposer à périr, ne peut rester indifférente à cette évolution.

Le dessein qui nous réunit dans vos murs est sérieux; l'impression que nous cherchons à produire ne sera jamais assez profonde, assez durable. Si elle vous laissait convaincus que tout avantage accordé à la science est un bienfait pour les générations futures et un gage de puissance pour le pays, nous pourrions considérer comme atteint le but élevé de l'Association scientifique.

. . . .

La session terminée, le calme rentré dans vos murs, la cité ayant repris sa vie accoutumée, il n'est pas sûr que ceux qui sont venus de loin, et dont vous aviez entendu retentir les noms, n'auront pas perdu leur prestige en se montrant de près; ils s'en consoleront en pensant que les savants qui vous entourent, et qu'une familiarité de chaque jour vous empêchait peut-être d'estimer à leur juste valeur, auront été grandis par ces témoignages de respect pour leurs personnes et d'estime pour leurs travaux que vient leur décerner la justice des hommes les plus dignes de les apprécier.

Quelque beau que soit votre pays pittoresque, il vous apparaîtra lui-même peut-être plus beau désormais, lorsque vous vous souviendrez des sentiments que sa vue aura fait éclater, des réflexions que ses sites variés auront suscitées et des études qui en auront éclairé les diverses époques et les aspects sévères ou charmants. Vous comprendrez alors, et je parle pour ceux d'entre vous qui n'ont accordé à l'étude de la nature qu'une attention vague et passagère, qu'elle a des jouissances dont le niveau monte avec celui de la science.

Il n'est pas donné à tous les hommes d'embrasser d'un même coup d'œil la marche des astres errants dans l'espace infini et les agitations obscures des particules invisibles de la matière; mais lorsque Laplace s'écrie : « La courbe décrite par une simple molé-

cule d'air ou de vapeur est réglée d'une manière aussi certaine que les orbites planétaires, il n'y a de différence entre elles que celles qu'y met notre ignorance ; » son âme émue nous apprend que les mathématiques ont leur poésie et nous laisse entrevoir à quelle hauteur il faudrait s'élever pour jouir pleinement du spectacle réservé au génie par les splendeurs de la création.

Nous ferons connaître les travaux les plus remarquable du Congrès, ceux particulièrement dans lesquels les questions religieuses peuvent se trouver engagées.

D^r. Derouet.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE BORDEAUX.

Nous avons donné dans un de nos derniers numéros (12 août, page 379), le programme du Congrès catholique des Œuvres ouvrières qui vient de s'ouvrir à Bordeaux. Nous donnons aujourd'hui un historique des Congrès du même genre, d'après la *Défense sociale*, et le compte-rendu de la séance d'ouverture du Congrès actuel, d'après la *Guienne*, le journal catholique de Bordeaux.

I

Les Congrès des Œuvres ouvrières catholiques.

Le lundi 21 août, s'est ouverte à Bordeaux la neuvième assemblée générale des directeurs d'Œuvres ouvrières catholiques. La première de ces réunions date de 1858. Elle eut lieu à Angers. Vingt-cinq membres y prirent part. La seconde, tenue à Paris en 1859, compta quarante membres. La troisième, tenue à Versailles en 1870, après onze années de silence et d'efforts isolés, vit se réunir quarante-cinq prêtres et laïques, heureux de se connaître et de travailler d'un commun accord à compléter l'organisation intérieure des Œuvres ouvrières. Cette organisation avait été, en effet, la constante préoccupation des membres du Congrès jusqu'à cette époque. Il leur avait semblé que tout devait être étudié relativement aux moyens d'attrait, à la piété, au zèle; ils voulaient épuiser toute discussion sur les jeux et les moyens d'éducation dans les Œuvres;

sur les avantages ou les périls de certaines tentatives ou de certaines coutumes, avant qu'il leur fût permis de rechercher les moyens d'unir ces Œuvres en un même faisceau. Et les directeurs qui se sont appliqués à ce labeur minutieux et délicat, ont apporté tant de soins à l'accomplissement de leur tâche, que le compte-rendu de leurs travaux, c'est-à-dire les rapports réunis des congrès d'Angers, de Paris et de Versailles, constituent, au profit de tous les fondateurs ou directeurs de l'avenir, une sorte de code commenté de l'administration des Œuvres.

L'année 1871 revit les mêmes hommes assemblés à Nevers. Ils étaient soixante-quinze. L'Œuvre qu'ils devaient créer cette année-là est aujourd'hui connue ; elle s'appelle l'*Union*. A ceux qui seraient étonnés de voir des hommes d'œuvres jusque-là si appliqués à l'étude des menus détails chercher qu'elles pourraient être les meilleures bases d'une grande ligue chrétienne ouvrière, ces hommes eussent répondu que le temps avait marché, que les ruines s'étaient accumulées, que le flot montant de l'athéisme et de l'immoralité menaçait de tout engloutir, si les catholiques ne s'empressaient d'opposer une digue sérieuse, active et populaire à tous ces ravages accomplis par la main du peuple, que l'on trompe en lui cachant ses vrais intérêts. N'oublions pas que le congrès de Nevers s'ouvrait le 20 août 1871, c'est-à-dire quelques semaines après l'incendie des monuments de la capitale, l'assassinat des otages et les malheurs publics que nous savons.

Les directeurs d'œuvres ouvrières se rassemblèrent à Poitiers en 1872. Ils étaient trois cent vingt. Il y avait dans cette affluence comme une sanction première de l'opportunité d'une Œuvre créée afin de vivifier les efforts des gens de bien. On ne songera pas à nous contester que la charité bien entendue, bien pratiquée, soit plus efficace que l'économie politique pour la solution du problème social. La charité est une vertu ; l'économie n'est qu'une science. Tandis que l'une vient de l'homme, l'autre émane de Dieu.

Consacrée par l'assemblée de Poitiers, l'Union des Œuvres catholiques ouvrières prit l'engagement d'organiser un congrès annuel, en variant chaque fois le lieu de ses réunions, afin de porter la semence de vie et de réconciliation sociale sur tous

les points de la France. Ils voulaient, ces hommes pacifiques, propager l'incendie du bien dans toutes les régions.

Nantes les vit se réunir en 1873. Ils étaient onze cents.

Le congrès de Nantes fut le point de départ d'un nouvel ordre de choses. Les hommes d'énergie et de courage s'étaient mis à la tête du mouvement catholique ouvrier comprirent qu'ils ne devaient pas être uniquement des hommes de tradition, mais que le progrès s'imposerait à eux dans une large mesure.

Les patronages, les œuvres de jeunesse, les cercles catholiques avaient été l'objectif des hommes d'œuvres, à Angers, à Paris, à Versailles et à Nevers. Au congrès de Poitiers apparurent des œuvres d'un genre nouveau : les conférences ouvrières dans les grands séminaires. Au congrès de Nantes, on s'occupa des œuvres d'usine.

C'est ainsi que, sans rien perdre des épis qu'ils avaient mis en gerbes, ces moissonneurs du Christ glanaient, sur les sillons ignorés la veille, quelque épi nouveau dont le grain de blé devait alimenter d'autres âmes et ramener quelque fraction de la classe ouvrière dans le sein de l'Eglise.

Au lendemain du congrès de Nantes surgit la pensée de propager les Œuvres ouvrières paroissiales. Ce projet, qui, sans nul doute, produira dans l'avenir de féconds résultats, fut la source de longues études traversées par des divisions de plus d'un genre. Enfin l'idée triompha. Il est vrai que les assemblées de Lyon en 1874 et celle de Reims en 1875 ne firent aux œuvres paroissiales qu'une place dans leurs discussions ; mais le congrès de 1876 qui se tient à Bordeaux sous la présidence de S. Em. le cardinal Donnet, assure à ces œuvres une place d'honneur. Voici, en effet, ce qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Martial, vicaire général de Bordeaux, dans une circulaire à MM. les curés du diocèse :

Veuillez le remarquer, monsieur, le Curé, les Œuvres ouvrières peuvent s'établir partout, et il n'est pas une paroisse, si reculée qu'elle soit, qui ne puisse avoir son cercle ou son patronage et même l'un est l'autre à la fois.

Le bon Dieu donne au prêtre catholique des moyens d'action proportionnés au besoin des temps où il vit. C'est à lui à les faire valoir pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

L'extention si consolante des cercles ouvriers et des patronages, la bénédiction paternelle du Souverain Pontife Pie IX, les enseignements multipliés de l'Episcopat français, l'appel chaleureux de notre vénéré Cardinal, le concours toujours empressé de Monseigneur le Coadjuteur, si hautement dévoué à ces Œuvres ; que de motifs pour nous, monsieur le Curé, de seconder l'action de la grâce, en tournant les efforts de notre zèle vers cette classe de travailleurs si nombreuse dans le diocèse de Bordeaux !

C'est à la perdre que l'ennemi du genre humain semble particulièrement s'être attaché. Sachons la préserver des séductions qui l'entourent ; nous aurons efficacement travaillé à la gloire de la Religion et au bonheur du pays.

Nous vous invitons, monsieur le Curé, à prendre part au travaux du Congrès. Votre coopération sera aussi bien accueillie que vivement désirée. Soyez assez bon pour nous faire connaître, au plus tôt, les Œuvres catholiques établies dans votre paroisse.

Ce sont donc les Œuvres parroissiales qui vont devenir l'objectif principal de l'assemblée de Bordeaux. Ceci ne nous surprend pas dès lors que la présidence réelle du congrès est confié à l'administration diocésaine, progrès longtemps souhaité et désormais accompli. Le congrès de Bordeaux ouvre un sillon nouveau par l'étude des institutions relatives au service militaire.

II

Le lundi 21 août, à six heures très-précises, la cloche réunit les congressistes dans la chapelle du Grand Séminaire pour implorer le secours du ciel sur les travaux du Congrès.

Malgré les fatigues d'un long et pénible voyage, aucun des congressistes n'a voulu manquer à ce premier exercice religieux, et c'est à qui édifiera le plus par la piété, la modestie, le recueillement.

Après le salut solennel du Très-Saint Sacrement, on se réunit dans le grand réfectoire de théologie pour y prendre le repas du soir. Après la lecture d'un chapitre de l'*Imitation* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, on cause à demi-voix avec ses voisins et à l'heure fixée par le règlement, le président de table récite les prières d'actions de grâces.

Dans la cour intérieure, et sous les galeries des cloîtres, c'est là que l'on passe ensemble le temps de la récréation.

Il est huit heures, c'est le moment de l'assemblée générale qui doit se tenir dans la grande nef de la magnifique chapelle neuve, qui n'est pas encore livrée au culte.

Des flots de lumière répandus partout font ressortir la magnificence et l'éclat architectural du monument où viendront prier les générations sacerdotales du riche diocèse de Bordeaux. On ne se lasse point d'admirer; partout où l'œil s'arrête, il trouve une étonnante variété se confondant dans la plus stricte unité.

On annonce l'arrivée de son Eminence le cardinal Donnet. Un frémissement parcourt tous les rangs de la salle. Tous les assistants sont debout. Chacun veut contempler les traits de cet infatigable apôtre sur lequel la vieillesse semble ne pas avoir de prise, et qui se trouve toujours où il y a une douleur à consoler, des secours à porter, une erreur à réfuter. Trois salves d'applaudissements accueillent l'entrée du pontife, du défenseur de l'Eglise et de la Papauté.

Alors, Mgr de Ségur procède à l'installation du bureau d'honneur, à la nomination des secrétaires et du réglementaire du Congrès. Avec Mgr de la Bouillerie, sur l'estrade d'honneur, nous remarquons M. le comte de Noaillan, M. de Mauvezin, M. de Pichard, conseiller à la Cour de Bordeaux; M. Desroy du Roure, de Versailles; M. l'abbé Martial, vicaire général; le R. P. Bailly, de l'Assomption ; M. le chanoine de Fougerais, de Paris ; M. l'archiprêtre de Rocroi, délégué de Mgr l'archevêque de Reims.

Le bureau d'honneur constitué, Son Eminence le cardinal Donnet ouvre le Congrès par un remarquable discours sur la nécessité d'être uni pour défendre l'Eglise, le Pape, et réparer les désastres causés à la France par la guerre et l'insurrection. A chaque phrase, la parole du Pontife est accueillie par des applaudissements et des bravos enthousiastes.

Nous reproduisons la plus grande partie de ce discours; on y verra une fois de plus quel est le gallicanisme du cardinal Donnet, dont parlait M. Waddington dans une récente occasion. (Voy. *Annales catholiques*, numéro du 12 août, pages 340 et 341.)

Messeigneurs (1), Messieurs,

Je suis heureux de vous réunir dans cette magnifique enceinte dont la dernière assise se posait au moment où son pieux et habile fondateur rendait le dernier soupir. Il semblait pressentir que je devais, peu de jours après, vous introduire dans ce sanctuaire, en vous disant, comme Paul à ses chers Corinthiens : « *que la grâce et la paix soient avec vous !* »

La grâce est un bien que vous possédez tous avec abondance, chers et bien-aimés fils, accourus de tant de pays divers : vous la ferez fructifier en vous ; et c'est par elle que vous arriverez à la gloire.

La paix, qui vient à la suite de la grâce, je l'appelle et la salue en vos âmes, avec toute l'ardeur dont je suis capable, parce que vous l'avez méritée, et que vous avez la noble ambition de la répandre.

A pareille époque, l'an dernier, se trouvèrent réunis, dans la capitale, sous l'œil de Dieu, des Français venus de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse, de Marseille et de Nantes. Pendant une semaine entière, ils agitèrent les hautes questions qui, dans d'autres assemblées, divisent les esprits, et, comme à Reims, à Nevers, à Versailles et à Poitiers, aucune parole d'aigreur, pas l'ombre d'un dissentiment ne vint se mêler à des discussions toutes dans l'intérêt de la famille, de la patrie et de la société.

Il en sera ainsi à Bordeaux, messieurs ; je le sais d'avance. Et, si quelqu'un me demandait pourquoi ces hommes sont venus, et beaucoup de fort loin, s'occuper de leurs frères qui travaillent et qui souffrent, je répondrais : C'est parce qu'ils sont pleins de Dieu, et qu'ayant en partage *la grâce et la paix*, ils veulent communiquer ces dons précieux à ceux qui ne les connaîtraient pas encore.

... Pour moi, messieurs, arrivé au terme d'une carrière déjà longue, je bénis Dieu de m'avoir donné, au milieu des amertumes et des anxiétés des jours présents, de reposer mon regard sur une assemblée comme la vôtre. Vous êtes une force dans l'Eglise et une consolation pour moi et pour tous mes vénérables frères dans l'Episcopat. En vous, je trouve et j'admire ce qui manque le plus à notre société défaillante, des convictions inébranlables parce qu'elles ont une base divine, une charité ardente pour vos frères, charité que vous puisez au cœur même de Jésus-Christ, sans vous arrêter à la

(1) Mgr de Perga, coadjuteur de Bordeaux, et Mgr de Ségur, chanoine de l'Ordre des évêques du chapitre de Saint-Denis.

couleur et à la forme de l'habit de ceux dont vous devenez les auxiliaires; enfin des espérances immortelles qui vous rendent insensibles à l'ingratitude et à l'outrage, et vous font supérieurs à tous les sacrifices.

Ne craignez rien, petit troupeau, phalanges sacrée de Gédéon! Il a plu à votre Père du ciel de vous donner le triomphe. L'avenir appartient à la vérité : vous êtes les soldats de la vérité. L'avenir appartient à l'amour et à la paix : or, vos œuvres le proclament, vous êtes les apôtres de l'amour et de la paix. Il viendra un jour où le peuple saura enfin reconnaître quels sont ceux qui le servent et qui l'aiment. Alors ce sera fini de toutes ces utopies malsaines qui passionnent et corrompent les âmes. Tous regarderont le ciel; une espérance immuable et une charité universelle opéreront cette merveille : on verra l'ouvrier *manger encore le travail de ses mains*, comme parle l'Ecriture; mais il sera heureux et son sort digne d'envie. *Labores manuum tuarum manducabis; beatus es et bene tibi erit.*

Le problème social est là, messieurs, et non ailleurs. C'est vous qui en avez la solution. Que la grandeur du but vous inspire une sainte énergie! Ne regardez pas aux obstacles, fermez l'oreille aux clameurs intéressées de ceux qui ne vous connaissent pas; justifiez votre œuvre par ses résultats. Le succès ne couronnera pas immédiatement vos efforts dans la mesure que vous ambitionnez; mais la reconnaissance des épouses et des mères, auxquelles vous aurez rendu ou conservé un fils ou un époux vous sera une précieuse récompense.

Pardonnez-moi, messieurs, ces réflexions générales, par lesquelles j'ai voulu, non vous encourager, ce serait superflu, mais vous faire comprendre combien j'apprécie vos travaux et quels résultats j'attends pour mes propres enfants de votre réunion dans la ville de Bordeaux. Soyez bénis de nous avoir honorés de vos préférences, vous, surtout, aimable et vénéré prélat, qui serez l'âme de ce congrès comme vous l'avez été de tous ceux qui l'ont précédé. Vous trouverez ici les sympathies qui vous suivent en tout lieu. En votre personne, nos chers Bordelais seront heureux de remercier le fils de prédilection de Pie IX, qui a consacré sa vie à la défense de la vérité, qu'aucune injustice ne décourage, qu'aucune clameur n'épouvante et qu'on trouve debout sur tous les champs de bataille pour venger la foi de nos pères.

Et, puisque j'ai commencé à vous payer, au nom de mon diocèse, le tribut de reconnaissance qui vous est dû, messieurs, pourquoi n'évoquerais-je pas le souvenir de celui dont la Providence s'est

servi pour établir au sein de la capitale à peine sortie des horreurs de la guerre civile, l'œuvre des cercles ouvriers? M. le comte de Mun n'est pas ici; mais je suis sûr que sa pensée est présente à l'esprit de chacun de nous. Nous avons admiré la calme intrépidité avec laquelle il s'est voué à la tâche qu'il a entreprise; nous avons tressailli, il y a cinq ans, aux premiers accents de sa parole dans notre cité; nous l'avons vu planter fièrement son drapeau à la tribune nationale, et le défendre avec une vigueur et une éloquence incomparables; nous avons compris que Dieu avait suscité en faveur de sa cause un nouveau Judas Machabée, et que toutes nos sympathies devaient aller à ce vaillant qui affrontait pour nous de tels combats. Il est vrai que, depuis quelques jours, sa voix ne peut se faire entendre, mais mon cœur me dit que ce silence sera court, et que bientôt le successeur des Montalembert et des Berryer, l'émule des Keller et des Chesnelong, le défenseur de l'Eglise et l'ami de l'ouvrier, fera de nouveau retentir aux oreilles de la France ses protestations éloquentes et ses puissantes affirmations.

Encore un mot, messieurs, et j'ai fini. En lisant, il y a quelques jours, dans le Bulletin de l'Union des œuvres ouvrières, un paragraphe intitulé : *Esprit du Congrès*, mes yeux sont tombés sur ces deux lignes qui m'ont singulièrement ému : « Par-dessus tout, « humble et totale soumission à l'autorité du Siége apostolique et « à la direction de NN. SS. les Evêques. » Permettez-moi de me les approprier et de vous dire la partie première et principale de cette recommandation. Oui, par-dessus tout, humble et totale soumission à l'autorité du Saint-Siége. On l'a dit depuis longtemps, où est le Pape, là est l'Eglise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* Comme Notre-Seigneur, le Pape peut dire que celui qui n'est pas avec lui est contre lui : *Qui non est mecum contra me est;* que celui-là dissipe qui ne recueille pas à sa suite : *Qui non colligit mecum dispergit.* Il a les paroles de l'éternelle vie, et il n'y a qu'un moyen d'être catholique, c'est de l'être avec lui et comme lui.

C'est ma joie, messieurs, à la fin d'une vie qui a déjà dépassé les limites ordinaires, de pouvoir me rendre le témoignage que jamais mes sentiments à cet égard ne subirent la moindre altération. J'ai vécu en des jours troublés où la claire et divine notion de l'Eglise s'était momentanément obscurcie dans quelques âmes. Or, jamais, ni un jour, ni une heure, mon cœur n'éprouva de défaillance. Jamais, non plus, circonstance ne se prêta mieux que celle-ci pour revenir sur mes rapports déjà si anciens avec le Siége apostolique. Pourquoi donc ne le dirais-je pas? J'ai vu tous les Papes, sans en excepter un seul, de la fin du siècle dernier jusqu'à l'heure actuelle.

En 1799, Pie VI mourait à Valence, dans le palais qu'on appelait le palais du gouvernement. Les deux mains du Pontife martyr se reposèrent sur la tête de l'enfant de cinq ans devenu votre vieil archevêque.

J'ai vu Pie VII à Lyon, lorsqu'il se rendait à Paris pour la grande cérémonie de 1804, et j'ai été béni de ses mains au séminaire de Saint-Irénée, au sortir de sa prison de Fontainebleau.

Léon XII et Pie VIII ne firent qu'apparaître sur la chaire de Pierre : c'est à ce dernier, encore cardinal de Castiglione, que notre ambassadeur M. de Chateaubriand disait : « Vous prenez place, Très-Saint Père, parmi les souverains qui seuls bénissent leurs sujets. » Ces paroles, je les ai entendues, placé que j'étais aux côtés de Mgr de Montblanc, archevêque de Tours, envoyé par Charles X pour complimenter le nouveau pape.

C'est par Grégoire XVI que j'ai été créé évêque de Rosa, coadjuteur de Nancy, et plus tard, archevêque de Bordeaux.

Fait cardinal en 1852, par Pie IX, il n'est pas une des grandes manifestations de son pontificat, depuis la canonisation des martyrs du Japon jusqu'à la promulgation des décrets du Concile du Vatican, à laquelle je n'aie pris part.

Je puis donc le dire encore une fois : c'est vers Rome que mon cœur a toujours aimé à se tourner avec une filiale tendresse; c'est de Rome que j'attendis toujours la consolation et la lumière.

Messieurs et bien-aimés fils en Jésus-Christ, pour la tranquillité de vos vieux jours et pour la prospérité de vos œuvres, faites comme les quatre Prélats qui vont vous bénir. Répudiez énergiquement toute appellation impliquant la moindre nuance entre notre foi et celle du vicaire de Jésus-Christ. Partout et toujours, attachez-vous au chef visible de l'Eglise par les liens de la foi et de l'amour. Là sont la grâce et la paix; là aussi est la sécurité pour le temps de la vie et pour l'heure de la mort.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE CATÉCHISME DES ÉLECTIONS.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II

Mais s'il est en politique des opinions libres laissées à la dispute des hommes, il y a aussi des vérités qui s'imposent à toute cons-

cience humaine, des principes essentiels qui sont la base de tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme, et sans lesquels il ne saurait vivre ni subsister. Or, le droit imprescriptible et le devoir de l'Eglise est de rappeler ces vérités et de les défendre.

La société, comme la famille, est d'institution divine! C'est Dieu lui-même qui l'a faite et qui la veut, à coup sûr, bien ordonnée, dans l'intérêt de tous, et selon les règles de l'éternelle vérité et de l'éternelle justice. De là résulte évidemment pour chacun des membres, quelle que soit la place qu'il y occupe, des devoirs nécessaires, des sacrifices, tous les dévouements du patriotisme.

Le premier besoin d'un Etat est, sans aucun doute, et personne n'oserait le contester, une autorité respectée et obéie; et c'est pour cela que Dieu y a mis la sienne. Il nous le déclare lui-même : « Par moi règnent les rois, et les législateurs rendent leurs lois; par moi règnent les princes et les puissants et tous les juges de la terre (Prov. VIII, 15.)

Et d'où tiendraient-ils leur pouvoir, s'ils ne le tenaient pas de Dieu? Car tous, fils d'Adam, nous sommes nécessairement égaux par nature, et nul n'a de soi le droit de commander à ses frères. Fût-il le plus habile, le plus savant, le plus sage, le plus vertueux, ni son habileté, ni sa science, ni sa sagesse, ni sa vertu ne lui donnent ce droit. Un ange même descendu du ciel ne saurait avoir, de lui-même, autorité sur nous : il n'est comme nous qu'une créature, et nous ne lui devons point d'obéissance.

Serait-ce la majorité d'une nation qui aura d'elle-même l'autorité, le pouvoir? Des esprits superficiels, qui ne vont pas au fond des choses, semblent s'y laisser prendre; mais, qu'est-ce, en réalité, sous ce rapport, qu'une majorité? Qu'est-ce même qu'un peuple tout entier, sinon un nombre d'unités sans droit? Comment alors la somme de ces unités sans droit ferait-elle le droit? Non, tout un peuple, pas plus qu'un individu, ne peut tirer de lui-même le droit de me commander et d'imposer ses volontés à ma conscience.

Mais c'est de Dieu seul que peut venir tout pouvoir, toute souveraineté, et alors se comprend, avec la dignité du pouvoir, la dignité de l'obéissance. « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, dit l'Apôtre; car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu; et toutes les puissances de la terre sont ordonnées de Dieu. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent attirent sur eux la condamnation (Rom. XIII, 1-2). »

Ainsi, le chrétien se sent trop grand pour obéir à un homme et il n'obéit qu'à Dieu! Mais que Dieu nous parle, qu'il nous manifeste

ses ordres par ses représentants, mandataires légitimes, quelque nom qu'ils portent, nous nous inclinons avec respect, et quoi qu'il nous commande pour la patrie, nous sommes prêts à tous les sacrifices, sacrifice de notre fortune, sacrifice de nos personnes, sacrifice de notre sang s'il le faut!... En vérité, cette doctrine évangélique du pouvoir manque-t-elle de sublimité, et serait-elle moins féconde en vertus patriotiques que les doctrines de l'athéisme et du néant?

Nous avons exposé ailleurs (1), et plus amplement, ces principes essentiels de toute société et de toute patrie. Dieu lui-même a voulu en être la pierre angulaire! C'était nécessaire, et la sagesse de tous les temps a compris cette nécessité là : « On bâtirait plutôt une ville dans le vide des airs, disait un ancien, qu'une société sans Dieu. » N'est-ce pas pour l'avoir trop oublié, que nos sociétés d'aujourd'hui sont dans l'angoisse, si chancelantes et si peu sûres du lendemain?

Donc, quelle que soit la forme d'un État, de quelque manière que le pouvoir y soit confié à un homme ou à plusieurs, par voie d'hérédité ou par voie d'élection, toujours ce pouvoir est de Dieu, vient de Dieu, et tout gouvernement digne de ce nom, monarchie ou république, est toujours essentiellement de droit divin.

Eh bien! ces grands principes sociaux, qui sont autant du domaine de la raison et du bon sens, que de celui de la foi, l'Église, qui les a toujours défendus, ne cessera jamais de les défendre et de proclamer les conséquences morales qui en découlent.

En vérité, lui en fera-t-on un crime? La blâmera-t-on de rappeler à tous, aux gouvernants comme aux gouvernés, ces vérités capitales, sans lesquelles il n'y a pas de gouvernement possible, pas plus qu'il n'y a de vrai patriotisme possible? Faites donc naître des vertus sociales, de la moralité sociale, sans religion! Essayez, avec du matérialisme et du scepticisme, essayez de produire l'héroïsme du soldat, l'intégrité du magistrat, la probité du commerçant, la dignité de la famille, la soumission aux lois, le respect de l'autorité! De bonne foi, est ce possible?

Hélas! on se plaint amèrement, et avec trop de raison, que les vertus patriotiques comme les vertus domestiques déclinent chez nous, que tout prestige d'autorité a disparu, qu'il n'y a plus d'obéis-

(1) Voir nos Lettres pastorales : *Sur le droit et sur le devoir des électeurs*, 16 *avril* 1871, et *sur l'Eglise, l'Etat et leurs rapports*, 1er *janvier* 1872. — Voir aussi notre ouvrage *La Divine Synthèse*, 2me partie, chap. VII et chap. XI, chez Plon et Ce, Paris, rue Garancière, 10.

sance, plus de respect pour rien...! Mais, c'est la conséquence fatale de notre situation politique d'aujourd'hui, si la religion n'est pas là pour rappeler à tous l'origine sacrée du pouvoir et le respect qui lui est dû, car, de l'aveu même de nos plus profonds penseurs et des moins suspects, comme Montesquieu, M. de Tocqueville, le régime républicain est, de tous les régimes, celui qui a le plus besoin de la Religion, parce qu'il a le plus besoin de vertu. C'est le despotisme, dit quelque part M. de Tocqueville, qui peut se passer de la foi, mais non la liberté. La Religion est beaucoup plus nécessaire dans la république que dans la monarchie, et dans les républiques démocratiques que dans toutes les autres. Comment la société pourrait-elle manquer de périr, si, tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas? et que faire d'un peuple maître de lui-même, s'il n'est pas soumis à Dieu?

Comment! vous dites à un peuple qu'il est le peuple souverain! Et il l'est, certes, toujours d'une certaine manière, à l'heure où il est appelé à choisir lui-même ses gouvernants et à déposer son bulletin dans l'urne électorale. Mais, dites-lui donc aussi que toute souveraineté, que toute parcelle de souveraineté a sa source en Dieu, et que quiconque en est dépositaire, même un instant, ne peut s'en servir que pour le bien de la patrie et jamais pour son intérêt individuel, jamais pour la satisfaction de sa vanité et de son orgueil, jamais avec le droit d'en user arbitrairement au gré de ses caprices; dites-lui qu'il existe une loi d'éternelle justice, loi immuable que les hommes ne sauraient changer ni modifier, et à laquelle tous sans exception sont tenus d'obéir religieusement.

Certes, est-ce qu'il n'est pas nécessaire que tous comprennent cela, présidents de république, sénateurs, députés et ceux qui les nomment? et que chacun sente le poids de sa responsabilité terrible devant Dieu comme devant son pays?

Ah! si tous le comprenaient! si, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, chaque dépositaire du pouvoir le respectait lui-même le premier, ce pouvoir, comme une réelle portion de l'autorité divine remise en ses mains, et ne l'exerçait jamais qu'en interrogeant sa conscience et dans le seul intérêt de la Patrie, nous pourrions être sans inquiétudes et, avec confiance, regarder l'avenir!

Or, c'est ce que veut la Religion, et pour cela elle a bien le droit, comme elle en a le devoir, de s'adresser à tous et en particulier au peuple devenu aujourd'hui, par le suffrage universel, l'arbitre de ses destinées.

Il y a, en effet, messieurs, dans l'exercice du suffrage universel, pour le plus humble électeur, une responsabilité dont il doit être

averti. Nous l'avóns fait déjà, et dans une précédente lettre pastorale (1), nous vous disions : « Qui ne voit qu'aux élections se rattachent les plus graves intérêts de la patrie : intérêt moral et religieux, intérêts matériels, intérêts sociaux de toutes sortes, selon que le choix des électeurs tombe sur des hommes probes et capables ou sur des hommes indignes. Oui, votre maison, votre champ, votre vigne, votre famille, vos enfants et les enfants de vos enfants, votre liberté..... tout dépend de vos votes. Est-il possible qu'il n'y ait pas là pour vous une responsabilité immense?

« Comment en douter, surtout dans les circonstances présentes, où chez nous, dans notre pauvre France, tout est mis en question; où l'anarchie est à son comble, plus encore dans les idées que dans les faits ; où les plus nobles aspirations pêle-mêle avec d'insensées et irréalisables utopies, et, disons-le, avec toutes les cupidités de la scélératesse, se combattent, se heurtent, se repoussent dans une effroyable lutte, comme les éléments d'un monde futur dans un nouveau chaos!

« Et pour faire le discernement de ce qui est bon et ce qui est mauvais, pour reconnaître le bien et se l'approprier, pour connaître le mal et l'écarter, avons-nous besoin d'hommes intelligents, sages, intègres, courageux surtout, sans faiblesse et sans peur, qui n'écoutent que leur conscience et leur dévouement à la chose publique? Et le choix de tels hommes nous trouverait indifférents! et nous n'en sentirions pas toute la conséquence! En vérité nous ne serions ni chrétiens, ni Français!.....

« Maintenant, N. T.-C. F., ce droit de suffrage, si sérieux, si grave puisqu'il concerne tout ce que nous avons de plus cher : religion, famille, patrie, qu'il porte pour nous, pour notre pays, la vie ou la mort! qu'en devez-vous faire? Dieu qui vous l'a confié, que veut-il que vous en fassiez? »

Nous avons répondu à cette importante question, et nous y répondons encore aujourd'hui dans les mêmes termes : « Nous devons user de notre droit et en bien user. »

« Premièrement, nous devons user de notre droit, car il n'est pas un de ces droits qui n'intéresse que nous-mêmes, et auquel nous soyons libres de renoncer. Il nous est donné pour la patrie que Dieu nous commande d'aimer et de servir avec un dévouement sans bornes. Or, un bon vote est toujours un service pour elle, et quelquefois un service d'une haute importance. Un seul vote fait avec discernement et conscience peut assurer une majorité décisive

(1) Lettre pastorale *sur le droit et le devoir des électeurs*, 16 avril 1871.

au plus digne candidat. Et alors même que ce candidat n'en aurait pas besoin pour être élu, un plus grand nombre de suffrages donnera à son élection plus de poids et de force morale, ce qui est toujours un bien.

« D'un autre côté, personne n'ignore qu'un seul vote en moins, peut faire perdre la majorité au plus méritant et la porter sur un homme indigne. Car l'abstention devient nécessairement une sorte de vote négatif, dont celui qui s'abstient demeure responsable.

« Malheureusement, plus d'une fois dans l'histoire du suffrage universel, l'abstention des bons citoyens a eu les résultats les plus lamentables. Mgr d'Orléans, dans une éloquente *lettre sur les prochaines élections*, fait excellemment remarquer que, « les hommes qui ont souillé et ensanglanté la France, aux plus mauvais jours de notre première révolution, durent leur élection à de très-faibles minorités. Mais ces minorités, grâce à l'inaction des honnêtes gens, devinrent des majorités..... »

« Secondement, si chaque électeur doit voter, il doit bien voter. Et pour bien voter, il faut qu'il le fasse sérieusement, avec la conviction que c'est un acte des plus graves. Nous avons vu que les plus hauts intérêts de la famille et de la religion, que tous les intérêts de la société y sont engagés ; il est donc nécessaire de s'élever au-dessus des petits intérêts privés, au-dessus de toutes les considérations de parenté, d'amitié, de parti, pour choisir de préférence, parmi les candidats, celui ou ceux que l'on croit en conscience les plus honnêtes, les plus probes, les plus capables de rendre à la patrie les services qu'elle est en droit d'attendre d'eux; car ce sont ceux-là, et personne n'oserait soutenir le contraire, ce sont ceux-là qui méritent nos suffrages, et à qui nous ne pouvons les refuser, sans manquer à la fois à notre conscience, à la société et à Dieu... »

« Et ce que nous disons des élections qui intéressent la société en général, le pays tout entier, nous devons le dire des élections particulières qui ne regardent qu'un département, qu'un arrondissement, qu'une commune. Car il importe que les intérêts de ces différentes circonscriptions électorales soient gérés par des hommes intelligents, honnêtes et bien intentionnés. Combien de mal ne peut pas causer, à tout point de vue, même dans une simple commune, l'incapacité ou le mauvais vouloir de ceux qui sont chargés de l'administrer! Or, chacun des électeurs qui leur ont donné leurs voix, qui les ont nommés, ne devient-il pas solidairement responsable du mal qui se fait et du bien qui ne se fait pas? »

Il est, en effet, plus qu'évident que si, dans tous nos conseils municipaux, dans nos conseils généraux, à la chambre de nos dé-

putés, au sénat, il n'entrait que les hommes les plus dignes, les plus honnêtes et les plus capables, le salut et la prospérité nous seraient garantis et assurés. Or, sous notre régime actuel de gouvernement, c'est l'affaire du suffrage universel, mais bien compris, libre et indépendant, loyal, intègre et vertueux; autrement le suffrage universel devient, selon une parole auguste, « le mensonge universel, » et pour toute nation une cause fatale de désastres et de ruine.

Mais, pourquoi désespérer qu'un peuple aussi intelligent, aussi religieux et catholique que l'est encore notre France, ne puisse prendre la situation providentielle qui lui est créée, et se pénétrer des graves responsabilités qu'entraîne pour la conscience le fait du suffrage universel?

Toujours, certainement, nous serions coupables nous-même si par notre faute un chrétien les ignorait. C'est donc aussi pour nous une obligation de notre charge d'enseigner leur devoir aux électeurs et même aux enfants qui le deviendront plus tard. Nous vous disions, dans notre lettre pastorale précitée, que, si nous avions à rédiger un catéchisme, nous ne manquerions pas d'y insérer une leçon sur les devoirs si importants de l'électeur.

Eh bien! c'est ce que nous entendons faire aujourd'hui, en vous adressant cette Leçon de catéchisme sur ce grave sujet.

Nous n'avons pas attendu d'être à la veille de nouvelles élections, parce qu'à ces moments-là l'explication de ces vérités pourrait être mal accueillie par certains candidats qui croiraient à tort y voir des personnalités.

Mais, ces grands principes, ces vérités de foi et de raison, sont d'ailleurs de tous les temps et de tous les lieux. Elles ont besoin seulement d'être enseignées et inculquées dans les esprits, où elles doivent rester vivantes pour l'heure de les mettre en pratique.

Mgr Guilbert, *évêque de Gap.*

LES DERNIÈRES ATTAQUES CONTRE L'EGLISE.

Nous autres, catholiques, nous nous occupons trop peu des attaques incessantes de la Révolution contre l'Eglise. Sur le terrain politique, les journaux font bonne garde; sur le terrain social, les défenseurs ne manquent pas; sur le terrain purement religieux, nous laissons vraiment passer trop de choses, misérables, sans doute, mais presque également redou-

tables. Nous pouvons, à cet endroit, recevoir la leçon de nos ennemis. L'an dernier, dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, Tolain et Gambetta, tous deux enfants de l'Arcadie, fulminaient contre l'abbé Marotte, vicaire général de Verdun et forgeaient, dans les couloirs, je ne sais quelles foudres calomnieuses qu'ils lançaient par le vasistas des journaux. Cette année, au Sénat, à propos de la collation des grades, un autre Arcadien, Challemel-Lacour dit le *Fusillard*, tout fier d'avoir accusé de matérialisme les Pères de l'Église essayait de fusiller, dans une édition de Rohrbacher, l'histoire de Pie IX. Incident peu prévu, pris à contre-sens, mais juste en principe pour toutes les controverses de doctrines et combats de *Credo*. Seulement il y a ici une chose difficile à comprendre, c'est que les eunuques de la libre-pensée se fassent si volontiers les inquisiteurs de la Révolution. La Révolution a donc aussi ses qualificateurs, et nous n'aurions plus qu'à attendre le bûcher, si nous n'avions pas le fusil.

Ce que nos ennemis portent à la tribune, nous devons le dénoncer dans les journaux. Ou plutôt, comme ils s'attaquent à nos livres, nous devons prendre aussi les leurs, les distiller et en faire voir la quintessence. Aussi bien ne manquent-ils jamais, lorsqu'ils méditent quelque mauvais coup, de lancer quelque ballon d'essai, quelque fusée, quelque brûlot, par quoi ils espèrent s'attirer les bonnes grâces de l'opinion.

La défense historique de la papauté nous préocupe depuis tantôt dix ans. Dans la poursuite de ce travail nous avons eu l'œil aux mouvements de la presse hostile. Lorsque les pétitions des évêques demandaient quelques réserves en faveur du principe, pendant que les catholiques libéraux faisaient leur deuil du pouvoir temporel, les libéraux purs tiraient de leurs archives un mauvais livre qu'ils rééditaient. Lorsqu'il fut question de rappeler l'*Orénoque*, un autre mauvais livre parut. Aujourd'hui, il est question de monter à l'assaut du clergé français, l'attaque est déjà commencée sur toute la ligne de la littérature impie. Nous voulons découvrir et, s'il se peut, découdre cette conjuration.

Le premier livre dont nous dénonçons la perfidie, c'est l'*Histoire politique des Papes*, par le sénateur Lanfrey, un ci-devant,

quelque peu rouge-queue. Lorsqu'il était Lanfrey tout court, il avait écrit ce livre absurde; lorsque les incalculables dérivations de notre politique mirent Thiers au pouvoir. Thiers eut Lanfrey pour ambassadeur à Berne et l'ambassadeur Lanfrey, chapeau à la claque, l'épée au côté, n'eut rien de plus pressé que de se payer le luxe d'une seconde édition. Nouvelle manière de représenter la France : trahir les intérêts catholiques, j'ai peur que ce ne soit également, pour le pays, une trahison.

Mais nous n'avons à nous occuper ici que d'érudition. Il s'agit de l'histoire des papes, de la monarchie pontificale, et voici comment débute Lanfrey :

« Le christianisme naissant fut une *république* spirituelle. Il n'avait ni *chef suprême*, ni bras séculier, ni pouvoir temporel. Tel est peut-être, de tous ces principes constitutifs, celui qui contribua le plus puissamment à cette fortune rapide qu'on a cru longtemps ne pouvoir expliquer que par les miracles. Il offrit, dans une société livrée à la force matérielle, l'image *d'une autorité toute morale.* Il se déclara indépendant de tout système politique, ou, pour mieux dire, *étranger à tout pouvoir*, à toute ambition terrestre, à une époque où les nations étouffaient dans le cercle inflexible de l'organisation romaine; sa cause était gagnée d'avance *par ce seul contraste.* Son succès ainsi interprété peut se passer de l'hypothèse des miracles ; il confirme les grandes lois de l'histoire au lieu de les contredire, or il *honore* mille fois plus *la nature humaine* que ces coups d'Etat que la crédulité prête à la Providence, sans se douter qu'elle accuse sa sagesse en voulant glorifier sa puissance. »

Voilà la première phrase de Lanfrey ; voici sa dernière : « *Condamné par le monde entier comme pouvoir cosmopolite* (lisez, catholique), la papauté doit l'être aussi comme gouvernement national, car le domaine politique des papes n'a jamais été autre chose que la pierre d'attente de la théocratie universelle. L'édifice n'a pas été bâti, *il faut que le fondement lui-même soit arraché.* »

Ainsi voilà un homme qui veut écrire une histoire de la papauté et qui commence par dire que *la papauté n'existe pas* dans l'Evangile. L'Eglise est une république ; chaque fidèle pense ce qui lui plaît, agit comme il pense, et c'est cette mise

en poussière de l'humanité qui a fait la force du christianisme. Dans le Nouveau-Testament on nous dit d'abord qu'il n'y a pas d'autorité ; deux lignes plus bas on nous dit qu'il y a une autorité morale. L'empire romain s'est rendu aux Apôtres; vous aviez cru savoir par saint Augustin et Bossuet que cette prodigieuse conquête était le fruit du sang, l'effet de la grâce et pour dire le mot propre, un miracle. Lanfrey, sans se préoccuper autrement de Bossuet et de saint Augustin, — ce sont de si petits esprits, — explique la conversion du monde par le contraste de l'organisation romaine et de la liberté chrétienne. Vous trouvez l'explication puérile ; n'importe, le seigneur bernois l'a dit, vous devez le croire.

Nous ne réfuterons pas le républicanisme soi-disant chrétien de Lanfrey. Le *Tu es Petrus*, *le pasce oves*, *le confirma fratres*, sont des titres d'institution : la monarchie des papes est dans l'Evangile. Mais enfin comment écrire l'histoire des papes s'ils n'existent pas! Vous vous embarrassez de peu. L'écrivain qui vous expliquait la conversion du monde par un contraste, explique, par une heureuse fraude et une persévérante ambition, le succès de la papauté. Les papes n'ont qu'une histoire *politique* ; qui dit papauté dit trames, conspirations, projets sinistres accomplis par des coups de force. Tout cet admirable développement historique de la papauté, de saint Pierre à saint Léon le Grand, de saint Grégoire au pape Zacharie, de Gerbert à saint Grégoire VII, d'Innocent III à Boniface VIII, d'Alexandre VI à saint Pie V, d'Innocent XI à Pie IX : tout cela, est un simple effet d'une diplomatie également dépourvue de principes et de vertus. Au fond, la papauté n'est, dans le monde, qu'une excroissance maladive, une gourme chancreuse. Sous une forme moins brutale, le livre de Lanfrey est coulé dans l'idée imbécile de Maurice Lachâtre et de Garibaldi. L'ambassadeur monte à l'assaut du Saint-Siége la plume à la main, et conséquent avec lui-même, il dit qu'il faut arracher ce fondement.

Nous ne voulons rien relever dans ce gâchis. Le livre est faux dans son principe, menteur dans ses détails, fanatique dans ses conclusions, absurde d'un bout à l'autre. Le seul cadeau que mérite son auteur, c'est le martinet et une Histoire des papes où il puisse apprendre ce qu'il ignore si étrange-

ment. Quant à ses menaces, nous avons le droit de les dédaigner. Dix-huit siècles, c'est une durée; et nous avons un oracle: *non prævalebunt!*

Justin Fèvre, *proton. apost.*

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

VII

Où l'on voit qu'on peut croire en Dieu sans être précisément un sot.

Les dernières paroles du curé avaient reçu l'assentiment général. Jacques et Mathurin se félicitaient hautement de l'idée qu'ils avaient eue de le consulter sur le Syllabus; le bon vieillard rappelait que, dans son jeune temps, les méchants parlaient absolument comme dans ce temps-ci, si ce n'est qu'ils se servaient d'autres mots; Antoinette, qui n'était pas tolérante, trouvait qu'on avait trop de patience avec ces méchants qui passaient leur vie au cabaret et qui mettaient trop souvent le désordre dans les familles; il n'y avait pas jusqu'à M. Saitout qui, entraîné par l'ébranlement général, ne reconnût qu'on avait sans doute exagéré dans ce qu'on avait dit du Syllabus, qu'il y avait à en rabattre, enfin, que M. le curé viendrait sans doute à bout d'éclaircir tout cela.

M. Saitout était-il absolument de bonne foi dans ce commencement de conversion? c'est ce qu'on saura plus tard.

Après avoir laissé un moment la conversation générale aller son train, et profité de ce temps pour raccommoder le feu et lui rendre toute son activité, le curé reprit le livre qu'il avait déposé sur la cheminée, ce qui rétablit aussitôt le silence.

— Voulez-vous, mes amis, dit-il, que je vous lise la première proposition du Syllabus?

— Oui, oui, monsieur le curé.

— Je vous dirai d'abord qu'il y a, dans le Syllabus, quatre-vingt-dix propositions rangées sous dix chapitres différents. Le premier a pour titre : *Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolus.*

— Qu'est-ce que c'est que tous ces mots-là? exclama Antoinette.

— Ma foi, dit Mathurin, je n'ai jamais entendu parler de tout ça.

— Ni moi non plus, fit Jacques.

(1) Reproduction interdite. Voir les numéros depuis le 10 juin.

— Ni moi non plus....

— Ni moi non plus...

Dirent les uns après les autres tous les assistants, à l'exception de M. Saitout, qui avait haussé légèrement les épaules, comme pour dire :

— Les imbéciles !

Mais on doit remarquer, en l'honneur de sa politesse que, s'il avait pensé ce compliment, il ne l'avait pas prononcé.

M. le curé, à qui le mouvement d'épaules n'avait pas échappé, dit alors :

— M. le Maître va vous expliquer cela, mes amis. Il est bien juste qu'il m'aide un peu, ici comme à l'église.

M. Saitout ne savait trop s'il devait se fâcher ou se réjouir de cette invitation que le curé faisait avec une grande bonhomie qui pouvait bien ne pas être exempte d'un peu de malice. En tout cas, son amour-propre était engagé ; il ne voulut pas reculer.

— Le *panthéisme*, dit-il, c'est de croire que tout est Dieu ; le *naturalisme*, c'est de croire que la nature est tout, qu'il n'y a que ce qu'on voit dans la nature et qu'il n'y a rien au-dessus ; le *rationalisme*, c'est de n'écouter que sa raison, rien que sa raison.

— Très bien, dit le curé ; vous voyez, mes amis, que j'ai bien fait de prier M. le maître de parler à ma place.

— Il est savant tout de même, dit Jacques à Mathurin.

— Puisque je te dis qu'il a fait des études pour être prêtre.

— Voici maintenant la première proposition qui est le *Credo* du panthéisme : « Il n'existe aucun Etre divin, suprême, parfait « dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universa- « lité des choses, et Dieu est la même chose que la Nature et par « conséquent sujet comme elle aux changements ; Dieu se fait en « réalité dans l'homme et dans le monde ; tout est Dieu et tout a la « même substance que Dieu, et Dieu est une même chose avec le « monde, et par conséquent il n'y a pas de différence entre l'esprit « et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien « et le mal, le juste et l'injuste. »

— Mais c'est une abomination que votre Syllabus, monsieur le curé, dit Antoinette, si le reste ressemble à ce commencement. Bien sûr que ça n'est pas dans l'Evangile, ni dans le *Credo*, et que si le Pape se met à nous enseigner des choses pareilles, il change la religion et bouleverse tout.

— Ne vous emportez pas, ma fille, dit le curé en riant de cette sortie ; ce n'est pas là ce que le Pape enseigne, c'est, au contraire, ce qu'il condamne. N'oubliez pas que chacune des proposi-

tions que je vous lirai, est une erreur que le Pape signale et condamne, et que c'est comme s'il disait : C'est une erreur de croire ou de prétendre qu'il n'existe aucun Etre divin, etc.

— Ah ! si c'est comme ça, à la bonne heure ! Mais, est-ce qu'il y a des gens capables de croire qu'il n'y a pas de Dieu, que le bon Dieu c'est la même chose que le soleil, la lune, la terre et tout ce que nous voyons, que tout est Dieu, et qu'il n'y a pas de différence entre la vérité et le mensonge, la justice et l'injustice?

— Il y en a, ma chère fille.

— Alors, ce sont des fous.

— Ils passent pour de grands savants et de profonds philosophes.

— Ça n'est pas possible.

— C'est vrai, mais il faut croire que cela est possible, puisque cela est.

— Ma foi, remarqua Jacques, j'ai vu des choses comme ça sur la feuille de M. Poussaboire, et c'est à peu près comme ça que parlait le père Lajoie, avant d'être malade.

— Oui, mes amis, reprit le curé, il y a de pauvres savants qui prétendent que tout est Dieu. Au siècle dernier, il y avait quelques impies qui disaient tout simplement qu'il n'y a pas de Dieu ; mais comme c'était dire qu'il peut y avoir une horloge sans horloger, un effet sans cause, cela n'a pas pris. Alors les impies ont fait comme le serpent qui plie et se replie pour échapper à la main qui veut le saisir. Ils n'ont plus dit : Il n'y a pas de Dieu, ils ont dit : Tout est Dieu, l'homme comme l'animal, la pierre comme la plante, la terre comme le soleil ; c'est-à-dire, en un mot, que Dieu est la même chose que la nature et que la nature est Dieu ; que ce monde a toujours existé, seulement en changeant de forme de siècle en siècle.

D'abord, disent-ils, tout était informe, c'était une espèce de vapeur invisible qui remplissait le monde. D'où venait cette vapeur? Comment, si elle existait de toute éternité, pouvait-elle être encore à l'état de vapeur? Comment, auparavant, tous les changements qu'on a vus depuis et ceux que nous voyons, n'étaient-ils pas déjà effectués? Ils ne s'inquiètent pas de cela. Tout était vapeur invisible, impalpable, et cela remplissait le monde.

Au bout d'un certain temps, en conséquence des forces de la nature, — d'où venaient ces forces, ils ne le disent pas, — cette sphère immense de vapeur s'est mise à tourner, en même temps qu'elle se refroidissait. Qu'est-ce qui a pu la mettre en mouvement? Ils ne le disent pas davantage et ils ne le savent pas. Seulement, pour se tirer d'affaire, ils disent que le mouvement est

essentiel à la matière, ce qui veut dire que la matière se meut nécessairement et ne peut rester en repos. Cela, il est vrai, est contraire à ce que la science et l'expérience nous disent, c'est-à-dire que pour qu'une pierre, par exemple, se mette en mouvement, il faut que quelque chose d'extérieur à elle la pousse, et qu'elle irait toujours tout droit devant elle s'il n'y avait pas quelque autre chose qui la détourne ou qui l'arrête, comme la pesanteur, par exemple, ou un obstacle quelconque. Mais ils ont besoin, pour leur cause, de soutenir que la matière est essentiellement en mouvement, et ils disent qu'il en est ainsi. De sorte que, remarquez-le bien, mes amis, ils bâtissent toute leur affaire sur deux suppositions qu'ils ne peuvent pas prouver : 1° Que la matière existe de toute éternité ; 2° Que de toute éternité la matière est en mouvement.

Nous, simples gens, nous disons tout bonnement : De ce que quelque chose existe, il s'ensuit qu'il y a quelque chose qui a toujours existé, et ce quelque chose ne peut être la matière que nous voyons et que nous palpons, parce que : 1° Ce qui existe nécessairement de toute éternité ne peut changer et que le monde que nous voyons change continuellement ; 2° Ce qui existe de toute éternité est nécessairement immuable et, en même temps, seul capable de donner le mouvement, car l'expérience et la raison prouvent qu'en remontant de proche en proche, il faut arriver à une première impulsion, et de là à ce qu'on appelle dans le langage philosophique, un premier moteur, qui est nécessairement immobile, c'est-à-dire distinct de la matière, car ce qui est immobile ne peut que rester en repos. C'est peut-être bien abstrait, ce que je vous dis là, mes amis ; mais je suis bien obligé de vous montrer que la science elle-même condamne ces savants qui prétendent ne s'appuyer que sur elle.

Le reste de leur roman ne se tient pas mieux.

Avec la matière et le mouvement, ils prétendent venir à bout de tout, mais à tout moment ils se heurtent contre de nouvelles absurdités.

Leur vapeur tourne, elle se refroidit, elle s'épaissit, elle se condense, comme disent les savants, et, en même temps, comme le refroidissement en dégage beaucoup de chaleur, elle devient excessivement chaude et lumineuse ; c'est un immense soleil qui tourne, et qui, tout en tournant et se refroidissant et se rétrécissant, laisse échapper des éclaboussures qui s'arrondissent à leur tour en tournant, et qui deviennent les étoiles, qui se refroidissent aussi et se rétrécissent, et laissent échapper d'autres éclaboussures qui deviennent les planètes, la terre, la lune, etc., lesquelles éclaboussures étant beaucoup plus petites se refroidissent plus vite et s'é-

teignent, tandis que les grosses éclaboussures restent à l'état de soleils ou d'étoiles.

Cela va bien jusqu'ici. Les planètes, la terre, si vous voulez, se refroidit assez pour que des vapeurs restent à sa surface, que des pluies tombent, et que des rivières se mettent à couler dans les vallées formées par ces boursoufflures qu'on appelle des montagnes, et qui sont comme les bouillonnements figés de la terre, qui était d'abord en ébullition.

Mais voici quelque chose de nouveau. Des plantes apparaissent, c'est-à-dire des êtres qui ne ressemblent plus du tout à la matière inerte qu'on a vue auparavant. Ces êtres s'accroissent en changeant en leur substance les substances qui les environnent, et ils produisent des graines qui, en tombant en terre, reproduisent des êtres pareils, et cela depuis des siècles et des siècles. Au lieu de n'avoir plus que de la matière et du mouvement, et des forces purement matérielles, on aperçoit un phénomène tout nouveau, la vie. Comment cela peut-il sortir de la matière? Comment des atomes, des molécules ou de petites particules de matière qui ne se combinent, comme le constatent les chimistes, qu'en certaines proportions déterminées et sans jamais produire la vie, arrivent-ils à cette merveilleuse transformation qui renverse les lois ordinaires et qui donne à un composé de matière cette merveilleuse propriété de se reproduire lui-même? Comment, en un mot, peut-on passer de la matière inerte, morte, à la matière vivante, à ce quelque chose d'insaisissable, d'impalpable, qu'on appelle la vie!

La raison, le bon sens disent que cette propriété, que la matière n'a pas par elle-même, lui vient du dehors et lui est donnée par un être qui n'est pas la matière; ils nomment Dieu. Les savants dont nous nous occupons, disent : la Nature. Quels sont les plus raisonnables?

(*La suite au prochain numéro*,)

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

I. *Etats de l'Eglise et Italie :* le Saint-Père et le cardinal Antonelli; l'évêque d'Alife; l'interdiction des processions; la Société pour l'émancipation du clergé.— II. *France* : l'élection de M. de Mun; esprit de la presse républicaine; un manifeste de Victor Hugo. — III. *La question d'Orient* : la guerre turco-serbe; opinion d'un publiciste catholique prussien. — IV. *Nécrologie* : Mgr Conolly; M. Fromentin; M. Félicien David. — V. *Faits divers* : pèlerinages; un sacrilége à Cette; sacre de NN. SS. de Briey, Rosset et Bourret.

31 août 1876.

I

Etats de l'Eglise et Italie.

Nous avons les meilleures nouvelles de la santé du Saint-Père. La santé du cardinal Antonelli, sur laquelle on avait fait courir des bruits exagérés, s'améliore sensiblement. Son Eminence est d'ailleurs admirable d'énergie et de courage et vaque, comme à l'ordinaire, à la direction des affaires.

Une heureuse nouvelle est arrivée de Rome ces jours-ci. Mgr di Giacomo, ancien évêque d'Alife, qui est âgé de près de quatre-vingts ans, avait eu la faiblesse et avait donné le scandale de siéger, à Rome même, dans le Sénat italien, ce qui était une façon d'accepter l'usurpation des Etats de l'Eglise. Vigoureusement repris par l'autorité ecclésiastique, le vieil évêque a reconnu sa faute et a écrit au Saint-Père une lettre de soumission qui a réjoui le cœur de Pie IX.

L'interdiction des processions continue d'exciter une grande agitation parmi les populations catholiques de l'Italie. Voici le texte de la circulaire adressée par M. Nicotera, ministre de l'intérieur du *royaume d'Italie*, aux autorités sous ses ordres, pour interdire les processions religieuses :

Rome, 28 juillet 1876.

Le ministère a eu plusieurs fois occasion de réfléchir aux inconvénients auxquels donnent lieu les processions religieuses hors de l'enceinte des églises, et l'expérience l'a persuadé que l'application des prescriptions formulées par la circulaire du 20 septembre 1874, n° 11101, n'est pas suffisante pour atteindre le but voulu.

Il est, en effet, souvent difficile à MM. les préfets d'avoir connaissance d'avance des cérémonies religieuses qu'on entend faire dans les diverses communes de leur province, ou tout au moins l'avis leur en arrive trop tard, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus le temps d'examiner en parfaite connaissance de cause s'il y a lieu d'en prononcer l'interdiction. Si, d'un côté, le gouvernement a la ferme résolution de maintenir et de protéger le plein exercice des libertés religieuses, on ne peut pas, d'autre part, méconnaître qu'il a le strict devoir de pourvoir au maintien de l'ordre, en empêchant les altercations et les conflits auxquels pourraient donner motif ou prétexte les processions hors de l'enceinte des églises, et à la sauvegarde de l'hygiène publique.

Par ces hautes raisons d'ordre et de santé, je crois convenable que MM. les préfets interdisent par un arrêté formel les processions religieuses à l'extérieur des églises, en menaçant les contrevenants des peines de police édictées par le code pénal, aux termes de l'art. 156 de la loi communale et provinciale, dans le cas où les faits de contravention ne seraient pas frappés de peines plus graves, aux termes du même code.

Par le même arrêté, MM. les préfets se réserveront la faculté de permettre, selon les circonstances de temps et de lieu, lesdites processions chaque fois que la demande leur en sera adressée par les ministres du culte quinze jours au moins avant l'époque où elles doivent avoir lieu.

Je saurai gré à MM. les préfets de me faire tenir un exemplaire de l'arrêté qu'ils auront publié. En attendant, je les prie de m'accuser réception de la présente.

Le ministre, G. Nicotera.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la *santé* et l'*ordre* ne sont mis ici en avant que pour masquer, et très-insuffisamment, la violation d'une liberté de l'Église dans un pays essentiellement catholique, et dont le catholicisme est, officiellement, en vertu du statut constitutionnel, la religion d'Etat.

Comme la circulaire ministérielle ne spécifiait pas si l'accompagnement du Saint-Viatique devait être considéré comme une procession, et par conséquent prohibé, un arrêté du questeur de Rome est venu aussitôt mettre fin aux espérances qu'on pouvait encore nourrir sur ce point. L'accompagnement solennel du Saint-Viatique, tel qu'il a lieu généralement après les fêtes de Pâques et de Noël, a été rigoureusement probihé. L'accompagnement ordinaire est toléré, mais à la condition qu'on ne sonnera pas les clochettes dans les rues. Bientôt sans doute cette dernière tolérance sera elle-même supprimée.

Or, ces mesures, nonobstant les raisons d'ordre et de salubrité publique données à l'appui, n'ont pas eu l'assentiment du peuple italien. Les correspondances et les journaux catholiques de Rome signalent de nombreuses localités où les processions traditionnelles du 15 août ont été faites de force par les populations sans l'intervention du clergé. En d'autres endroits, notamment dans plusieurs villes du royaume de Naples l'autorité a préféré s'exposer aux bilieuses fureurs de M. Nicotera et des préfets plutôt qu'à la colère du peuple. L'autorisation a dû être donnée.

Par contre, à Frascati, tout près de Rome, le clergé ayant apporté la sainte communion à des infirmes, dans le mode arbitrairement ordonné par le gouvernement, c'est-à-dire sans pompe, sans cortége de prêtres en surplis et sans cortége de pénitents vêtus de leurs cagoules, une grande foule de peuple qui suivait a été dispersée par le délégué royal de la sûreté publique appuyé de ses agents et gendarmes.

Ce fait est devenu la cause d'une grande agitation. Il va, en effet, au-delà des prescriptions de la circulaire ministérielle et directement contre l'édit suivant que vient de publier le cardinal vicaire :

Tous les fidèles savent les dispositions du gouvernement qui défendent les processions hors de l'église, y compris les communions solennelles que l'on porte aux malades à divers jours de l'année; on ne permet que l'administration ordinaire du viatique sans le son de la clochette.

L'autorité ecclésiastique n'a pas manqué de réclamer contre de

telles prohibitions, qui blessent ses droits dans l'administration des choses saintes; mais rien n'a été obtenu.

Cela dit, il conviendra que, pour éviter des désordres, les fidèles se résignent à voir diminuer le culte extérieur au Très-Saint-Sacrement; mais nous voulons espérer que tous redoubleront de ferveur et de zèle dans l'accompagnement de Jésus sacramentel se rendant chez les malades; ils montreront ainsi que la foi n'est point diminuée dans le cœur de Romains.

Au reste, les catholiques ne se contentent pas de protester; ils prouvent que le droit est pour eux et que la circulaire de M. Nicotera est illégale. Déjà les tribunaux, les cours d'appel et de cassation avaient jugé, confirmé et décidé que l'autorité ne pouvait interdire en masse et en principe les processions et réunions catholiques, et que, pour les interdire partiellement et dans des cas spécifiés et motivés, il fallait des décrets particuliers. M. Nicotera n'est pas au bout des embarras que lui causera sa circulaire.

Pendant que M. Nicotera porte atteinte au libre exercice du culte extérieur, son collègue Mancini se met au service de la presse pour susciter un schisme à la mort du Pape. L'*Union* vient de publier un document qui montre la connivence des ministres italiens avec la société des *vieux-catholiques* plus ou moins libres-penseurs qui porte le nom de *Société pour l'émancipation du clergé*. Le prétendu archevêque de Lydda, Panella, dont nos lecteurs peuvent avoir gardé le souvenir, et qui n'a jamais été évêque, ayant dû abandonner la Suisse, où l'on avait bien vite reconnu sa fourberie et son incapacité, a été l'un des fondateurs de cette Société et en est demeuré le pontife. Ce seul nom suffit à la juger. M. Mancini, encore simple député, avait pris au Parlement la défense de cette société et demandé l'approbation de ses prétendus principes. Devenu ministre de la justice et des cultes, il a reçu une lettre de félicitations d'un certain Prota Giurleo, président de ladite société, qui lui rappelle leurs anciennes liaisons, et M. Mancini a répondu à cette lettre en traçant tout un programme de destruction de la hiérarchie catholique. Nous allons résumer, avec l'*Union*, ce document important qui réclame la sérieuse attention des catholiques du monde entier.

M. Mancini accuse d'abord réception d'un exemplaire d'un certain Mémorandum, en date du 6 novembre 1873, qu'il avait lui-même présenté au Parlement le 17 décembre de la même année sous forme de pétition, et pour lequel il avait obtenu l'urgence. Puis il ajoute :

J'ai à peine besoin de vous dire que je me rappelais fort bien les paroles que j'avais prononcées dans cette circonstance, parce qu'elles exprimaient fidèlement un ancien, vif et profond sentiment de mon cœur. *Comme ministre, je maintiens les idées et les principes que j'ai manifestés comme député.* Toutefois, je ne vous ai pas caché, dès cette époque, que les dispositions les plus efficaces ne pouvaient être obtenues que par la voie législative, quoiqu'on puisse beaucoup faire déjà par la voie administrative. Fidèle donc à cet ordre d'idées, je n'ai aujourd'hui aucune difficulté de vous ouvrir mon cœur sur chacune des demandes qui résument le Mémorandum.

Dans une première demande, votre Société *Benemerita* requérait qu'on procédât à la compilation d'une loi qui règle définitivement les nouveaux rapports entre l'Eglise et l'Etat, d'après le changement de condition du pouvoir politique et du ministère ecclésiastique. Sur cette demande, je suis heureux de pouvoir vous assurer que ce problème difficile est l'objet des soins les plus importants et qu'il sera compris dans les études et l'examen que doivent faire les hommes compétents de la commission chargée de préparer le projet de loi réservé par l'article 18 de la loi du 13 mai 1871, pour la réorganisation et la conservation de la propriété ecclésiastique.

En second lieu, on demandait dans le Mémorandum qu'on restituât au clergé et au peuple l'élection de ses pasteurs *dans tous les degrés de la hiérarchie.* Vous n'ignorez pas que, lors de la discussion de la loi des garanties, je défendis en vain ce système par rapport à la nomination des évêques. Ma proposition fut repoussée, et elle le serait probablement encore aujourd'hui. Il faut donc se borner actuellement à préparer d'une manière indirecte la maturité de l'opinion publique, qui ne manque pas d'exercer tôt ou tard son influence sur les décisions du Parlement. Les manifestations du vote populaire dans le choix des ministres ou pasteurs doivent d'abord se propager dans l'ordre des faits par une impulsion spontanée, et puis, quand ces faits seront devenus généraux et fréquents, alors le pouvoir civil devra intervenir pour les régler et en assurer la sincérité et l'indépendance. Nous en avons eu déjà quelques exemples dans certaines provinces du royaume, et je me suis fait un de-

voir de ne pas les regarder avec aversion et de venir au secours de ces populations et de leurs élus, autant que les lois actuelles le permettaient. *Je ne laisserai pas échapper les occasions d'aider à ce même but par d'autres dispositions indirectes.*

Dans la troisième demande, la société émancipatrice prétendait que ses membres fussent mis en possession d'une certaine partie des revenus de la propriété ecclésiastique. Le ministre prétend que la commission chargée de préparer le projet de loi réservé par l'article 18 de la loi des garanties aura soin d'y pourvoir dans la nouvelle loi. En attendant il annonce qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour venir au secours de ladite société émancipatrice du clergé, et exprime le regret de n'avoir pu faire davantage. Puis il ajoute : « Je ne laisserai échapper aucune occasion de témoigner aux ecclésiastiques et aux membres de votre société l'estime et la satisfaction du gouvernement. »

Le Mémorandum demande en quatrième lieu qu'on accorde à la société émancipatrice quelqu'une des nombreuses églises conventuelles de Naples, en ayant soin de la doter. A cette demande, le ministre Mancini répond dans les termes suivants:

Sur cette question je dois vous faire connaître que depuis de longues années déjà on a inauguré par rapport à ces églises une condition de fait qui ne favorise pas l'accomplissement de votre demande, puisque l'article 24 de la loi du 17 février 1861 a été interprété dans ce sens que les églises appartenant autrefois aux couvents doivent être soumises à la juridiction de la curie archiépiscopale. Malgré cela, et *bien que j'aie l'intention de revenir sur l'interprétation donnée à l'article* 24, je veillerai avec soin à ce que cet état de choses ne devienne pas encore pire, et je m'adresserai promptement au préfet de Naples pour savoir si, malgré l'état de choses actuel, il n'y aurait pas dans cette ville quelque église disponible qu'on pourrait concéder à votre société. Quant à la doter, ce sera chose impossible, puisque la loi s'y oppose.

Voici enfin la réponse du ministre à la cinquième demande contenue dans le *Mémorandum* :

Pour ce qui est de garantir efficacement, contre l'arbitraire de l'épiscopat, le bas clergé fidèle aux lois et à la dynastie, je ne crois

pas nécessaire de vous faire des déclarations ou de vous donner des assurances, car mes principes et les premiers actes de mon administration vous sont un gage sûr que, dans les limites consenties par les lois, et en ayant recours, s'il le faut, aux tribunaux, d'après l'art. 17 de la loi du 13 mai 1871, je ne manquerai de témoigner par des faits que le gouvernement du roi n'est pas disposé à tolérer que les bons ecclésiastiques, d'opinions libérales, soient victimes des abus de leurs supérieurs ecclésiastiques, quand il a des moyens légaux à sa disposition pour l'empêcher.

Nous ne ferons pas suivre ce document de commentaires inutiles. Il se commente de lui-même, et il n'est personne qui n'en voie toute la portée. Nous sommes loin, comme on voit, de la simple suppression du pouvoir temporel, qui devait rendre l'Eglise plus libre dans son administration intérieure et dans son pouvoir spirituel. Nous rappellerons comme corollaire que la Congrégation de la Pénitencerie a déclaré que tous ceux qui donneraient leur nom à la société pour l'élection populaire du Souverain-Pontife encourraient, par le seul fait de leur affiliation, l'excommunication majeure spécialement réservée au Pape.

II

France.

En France, nous avons deux faits à signaler, en dehors des questions religieuses proprement dites : les élections qui ont eu lieu dimanche dernier, et un manifeste de M. Victor Hugo *pour la Serbie*, comme il intitule cette nouvelle élucubration digne de Garibaldi.

Les élections de dimanche dernier n'ont pas entièrement répondu à l'attente des catholiques. M. le prince de Lucinge-Faucigny a échoué dans l'arrondissement de Guingamp, contre son concurrent, M. Huon, qui a été élu. Dans l'arrondissement de Pontivy, M. le comte Albert de Mun est élu, et cette élection, — si la majorité de la chambre des députés n'abuse pas une fois de plus de sa force pour l'annuler, — assure un éloquent défenseur à la cause catholique et à la cause populaire. Mais nous ne devons pas dissimuler que la faible majorité, 350 voix, qu'il a obtenue sur son concurrent M. Le Maguet, est un triste in-

dice du travail révolutionnaire qui se fait en Bretagne comme dans le reste du pays. Ce n'est pas un motif de découragement, c'est une raison de plus pour travailler avec l'énergie du patriotisme et du dévouement chrétien à éclairer ce malheureux peuple qu'on égare en faisant appel aux plus mauvaises passions et en répandant sans pudeur le mensonge et la calomnie.

Un journal qui n'est pas clérical, et qui est républicain, le *Moniteur universel*, fait, à propos de l'élection de M. de Mun, et de l'attitude de la plupart des organes de la presse républicaine, des réflexions qu'il nous paraît bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

On remarque, dit le *Moniteur,* dans le parti républicain radical, et même chez un certain nombre de républicains plus modérés, une tendance dangereuse et contre laquelle nous nous sommes souvent élevés; elle consiste à mêler à toutes les questions politiques leur hostilité contre ce qu'ils appellent le cléricalisme; il semble, à les entendre, que la nécessité de lutter contre le clergé et ses amis, contre les doctrines catholiques, prime, pour eux, toutes les autres obligations, et ils ne veulent reconnaître comme partisans de la Constitution et de la liberté que ceux qui s'associent à leurs antipathies et à leurs desseins contre ce cléricalisme ou cet ultramontanisme, qu'il serait plus franc de leur part de nommer simplement l'Eglise catholique.

La prétention est étrange. Comment! on ne serait libéral qu'à la condition de vouloir restreindre, gêner, troubler la liberté de conscience dans une grande partie de la nation; comment! on ne serait constitutionnel qu'à la condition d'engager l'Etat dans une lutte périlleuse dont l'issue serait probablement fatale à la Constitution! Nous ne saurions imaginer rien de plus contraire qu'une politique hostile par système au clergé et à cette antique Eglise catholique avec laquelle notre pays a grandi, et qui reste sans aucune comparaison possible, comme sans nul doute, la religion de la majorité des Français.....

L'indépendance réciproque du pouvoir religieux et du pouvoir civil n'exclut pas les rapports entre les deux pouvoirs, au contraire, elle les suppose; elle exige seulement que ces rapports soient fondés sur un contrat librement consenti de part et d'autre.

Il existe, en effet, un contrat de ce genre conclu au commencement du siècle pour la France entre le représentant du pouvoir religieux et le représentant du pouvoir civil; la bonne politique

consiste, selon nous, à l'observer scrupuleusement, et nous n'aurions pas à en conseiller d'autre aux constitutionnels libéraux s'ils avaient jamais songé à s'écarter de celle-ci; elle est claire comme tout ce qui se fonde sur la loi; elle est honnête puisqu'elle repose tout entière sur le respect des contrats; elle est sage puisqu'elle se tient à une pratique, et se garde des nouveautés douteuses.

Le Concordat, en réglant les rapports des deux puissances, leur a fait, à ce qu'il semble, une part équitable à l'une et à l'autre : celle des deux qui prétendrait se la faire plus grande et voudrait empiéter sur le domaine de l'autre, se mettrait dans son tort. Nous blâmerions ces usurpations de quelque côté qu'elles se produisent; si nous ne sommes pas disposés à les approuver dans le cas où elles viendraient du clergé, nous ne saurions non plus admettre qu'elles soient légitimes venant du pouvoir laïque.

En ce moment, il n'est pas à craindre, M. Dufaure étant ministre de la justice et des cultes, ni que l'Etat empiète sur les droits de l'Eglise, ni qu'il laisse le pouvoir religieux envahir le domaine du pouvoir civil; mais il est un parti auquel la politique de M. le président du conseil ne suffit pas, et qui est impatient d'engager la lutte contre le clergé catholique, comme nous l'avons vu faire par d'autres puissances dans des conditions différentes d'ailleurs.

Ce parti, qui s'intitule républicain ou démocrate, nous rend pleine justice en disant que nous ne sommes pas avec lui. Les lauriers du *Kulturkampf* et du radicalisme suisse n'excitent pas notre envie; nous sommes bien décidés à ne les cueillir jamais, et cela au risque d'être excommuniés par la *République française.*

Deux mots suffiront pour faire connaître le manifeste de M. Victor Hugo. Il fait appel à l'Europe pour que les massacres cessent en Serbie et que la paix succède à la guerre : c'est bien; mais, pour cela, il se croit obligé de crier contre le Syllabus, ce qui est assez ridicule; il invite les peuples à former la république des Etats-Unis d'Europe, ce qui est assez maladroit, puisqu'il excite ainsi contre la Serbie, — et contre la France, — tous les gouvernements de l'Europe, qui tiennent entre leurs mains le sort des Serbes; enfin, il donne pour capitale à sa république des Etats-Unis d'Europe Paris, ce qui est insensé, puisque c'est par là même exciter la jalousie des peuples, qui n'entendent pas accepter la prédominance de la France. Ridicule, enfantin, maladroit, voilà tout le manifeste. Et pourtant,

il y a quelque chose au fond de ce cliquetis d'antithèses et de phrases sonores et creuses : il y a l'idée d'une entente des Etats civilisés entre eux et d'une espèce d'arbitrage universel ; mais cette idée, c'était celle qui s'était réalisée au moyen-âge sous la haute juridiction des Papes, placés à la tête de la *République chrétienne*, et, plus on s'éloignera de l'Eglise catholique, plus on rendra impossible cette confédération européenne, parce qu'on ne peut fonder l'union sur l'absence d'un grand principe religieux.

III

La question d'Orient.

Cette apostasie de la politique contemporaine est l'un des grands dangers de la question d'Orient, dont la guerre actuelle n'est qu'un incident. Ce n'est pas, en effet, de la Serbie et de la Turquie, qu'il s'agit, c'est de la Russie et de l'indépendance de l'Europe. Aujourd'hui que les Serbes paraissent décidément vaincus, malgré le bruit qu'on a fait d'un succès partiel obtenu près d'Alexinatz, et que le prince Milan demande un armistice, on peut espérer, sans en être bien sûr, pourtant, que la grande guerre n'éclatera pas encore cette fois ; mais combien de temps pourra-t-on encore en différer l'explosion ? Il devient de plus en plus évident que la Russie est derrière la Serbie. L'Angleterre ne montre plus la même ardeur à défendre la Turquie, parce qu'elle se voit seule, et que l'attitude de l'Allemagne ne lui donne aucun espoir. On va donc obtenir problablement la cessation des hostilités, et l'on travaillera à rétablir le *statu quo ante bellum*, avec cette différence que la Turquie, dont le nouveau souverain ne tardera pas à être déposé, ne conservera que nominalement son intégrité territoriale, et que la Russie aura fait un pas de plus, en réalité, vers Constantinople. Qui pourrait assurer que les négociations pour la paix ne conduiront pas à la guerre qu'on veut éloigner, et que, l'allumette de la Serbie éteinte, ce ne sera pas l'incendie d etoute l'Europe qui éclatera ?

En attendant, nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur les vues que vient d'émettre à ce sujet M. Cremer, un des principaux rédacteurs de la *Germania*, journal catho-

lique de Berlin, dans une brochure intitulée : *l'Europe, la Russie et la question d'Orient.*

Frappé de ce fait que l'étincelle de l'Herzégovine n'est devenue une flamme qu'à la suite de l'intervention pacifique des agents des grandes puissances, M. Cremer incline peu à croire que l'incendie actuel puisse être localisé et puis éteint. Il fait ironiquement observer que cette intervention dans les affaires intérieures de la Turquie est anormale et en contradiction absolue avec le fameux principe qui empêche l'Europe de s'immiscer dans les affaires d'Italie, de s'interposer dans les diverses révolutions de la France et de s'enquérir si les braves Navarrais n'avaient pas des griefs aussi sérieux et aussi bien fondés que ceux des Herzégoviniens.

Mais M. Cremer connaît trop bien le libéralisme pour s'étonner de ses palinodies, et, en dépit de toutes les affirmations de la presse et de la diplomatie, il est persuadé que la main qui a attisé le feu ne le laissera pas s'éteindre et que la question d'Orient est une des plus critiques du présent.

C'est la Russie qui est la puissance la plus intéressée à la solution de cette question. Or, toute solution qui ne lui livrera pas Constantinople ne peut la satisfaire, et tant que Constantinople ne sera pas russe, il y aura en Europe une question d'Orient.

Devant l'intérêt politique de la Russie se dresse celui de l'Angleterre. Il s'agit de savoir si l'Europe laissera la Russie grandir jusqu'à les dominer toutes ou elle tient à maintenir l'Angleterre au rang qu'elle occupe aujourd'hui.

Tel est l'exposé de M. Cremer et sa brochure n'a d'autre but que de démontrer que telle est bien, en effet, la question qui se pose devant l'Europe.

C'est principalement dans le testament de Pierre-le-Grand — testament plus ou moins authentique — que M. Cremer cherche ses arguments. Il en rapproche les dispositions de la politique qui a toujours guidé les czars moscovites. Il suit pas à pas l'accomplissement lent mais obstinément suivi des idées de Pierre-le-Grand et fait remarquer combien l'Autriche, héritière naturelle et légitime des Turcs en Europe, s'est trouvée

constamment jouée par les Russes, ses alliés, lors de leurs guerres communes contre la Turquie.

Un élément nouveau qui n'existait qu'en embryon du temps de Pierre-le-Grand, la Prusse, a surgi depuis le célèbre testament. Mais, d'autre part, la France et l'Autriche, qui occupent une place si importante dans ce même testament, ne sont plus dans la situation que leur attribuait l'impérial testateur. Le nouvel empire allemand, sorti de leurs défaites, les prime et se trouve être désormais l'unique rival que la Russie puisse redouter. Le choc est inévitable. Quand se produira-t-il? L'heure est à Dieu.

Si la Russie est vaincue, les dispositions du testament sont annulées et impraticables. Mais, ajoute M. Cremer, — et ce passage est très-remarquable — si la Russie demeure victorieuse dans ce duel gigantesque, alors se vérifieront les prophéties qui, de génération en génération, de bouche en bouche, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Alors se livreront contre les hordes asiatiques, sur le sol allemand, les grandes batailles depuis si longtemps prédites; alors on verra les Turcs baigner leurs chevaux dans le Rhin. Seulement — et les anciens politiques et « prophètes » ne s'en doutaient guère — la différence consistera en ceci que ces hordes paraîtront devant Vienne, non pas comme défenseurs du croissant, mais... *sous le drapeau russe.*

M. Cremer croit donc à une grande et prochaine guerre, qui éclatera tôt ou tard en dépit de tous les efforts de la *politique dilatoire.* La Russie, comme la Prusse, s'y prépare avec prudence; elle observe, tout en entretenant par ses agents l'insurrection serbe; elle ne permettra désormais plus que ses protégés retombent sous la tyrannie turque. La politique d'expédients pourra peut-être retarder quelque temps le moment du terrible choc, mais quoi qu'on fasse il faudra bien en venir à chercher la solution dans le fer et le sang.

Ainsi conclut M. Cremer et il ajoute :

« Selon toutes les prévisions, il s'élèvera à cette occasion d'autres questions qu'il faudra bien régler et il se pourrait bien qu'ensuite certains vieux péchés fussent soumis à l'expiation. »

C'est aussi notre pensée, dirons-nous avec le *Courrier de*

Bruxelles, dont nous venons de reproduire l'analyse. Dieu semble se disposer à régler ses vieux comptes avec les gouvernements et les peuples, et il y aura beaucoup de pleurs et de grincements de dents.

IV

Nécrologie.

L'épiscopat catholique a encore perdu un de ses membres : Mgr *Thomas-Louis* Conolly, de l'ordre des Capucins, archevêque d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse. Mgr Conolly avait d'abord été préconisé évêque de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, le 4 mai 1852; il fut promu au siége métropolitain d'Halifax le 15 avril 1852. Cet archidiocèse, qui compte environ 1,600,000 habitants, ne renferme que 50,000 catholiques; mais le vénérable archevêque avait su se faire aimer également des dissidents. Mgr Conolly est mort dans les derniers jours du mois de juillet. Il avait succédé à Mgr Guillaume Walsh, qui fut le premier *archevêque* d'Halifax, de 1852 à 1858, et qui avait lui-même succédé à Mgr Fraser, premier *évêque* d'Halifax, en 1842.

Les arts ont perdu cette semaine deux hommes d'un grand mérite : M. *Eugène* Fromentin, né en décembre 1820, et qui n'était pas moins distingué comme écrivain que comme peintre; — et M. *Félicien* David, né à Cadenet (Vaucluse), le 8 mai 1810, l'un des plus éminents compositeurs qu'ait eus la France. Félicien David a laissé d'immortels chefs-d'œuvres : le *Désert*, *Christophe Colomb*, *Moïse*, *Herculanum*, *Lalla-Roukh*, etc. Nous rappellerons ici qu'il fut élevé à la maîtrise de la cathédrale d'Aix, et qu'à l'âge de dix-neuf ans il fut nommé, grâce à l'appui de l'archevêque, maître de chapelle de cette cathédrale. Là commença sa réputation. Il ne tarda pas à venir à Paris, où il se laissa entraîner dans les rèveries saint-simoniennes. Heureusement, son talent n'y périt pas. Dans ces dernières années, il avait cessé de composer et menait une vie assez retirée.

V

Faits divers.

Un grand pèlerinage vient d'avoir lieu à Lourdes ; des grâces signalées y ont été obtenues ; nous reviendrons sur ces faits, qui demandent à être exposés en détail.

Le 28 août, les pèlerins italiens qui vont visiter les sanctuaires de France sont partis de Gênes, sous la conduite de M. le commandeur Acquaderni.

Un abominable sacrilége vient d'être commis dans une église de Cette. Mgr de Cabrière a publié, à cette occasion, une lettre à son clergé qui contient des révélations effrayantes ; nous ferons connaître cette lettre.

Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, a été sacré, le 24 août, dans la cathédrale de Poitiers, ayant pour assistants Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême, et Mgr Marchal, évêque de Belley, ancien vicaire général de Saint-Dié.

Etaient présents : Mgr Leuillieux, évêque de Carcassonne, les révérendissimes dom Couturier, abbé de Solesmes, et dom Bastide, abbé de Ligugé, — M. l'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris, — les révérends pères Santini, Mariani et Mortara, chanoines réguliers de Latran, — des représentants des différentes familles religieuses établies à Poitiers, — le vénérable chapitre de la cathédrale et un nombreux clergé accouru de divers points du diocèse. Le diocèse de Saint-Dié avait envoyé une députation d'ecclésiastiques distingués.

Mgr Pie a prononcé une admirable allocution que nous nous proposons de reproduire.

Le même jour a eu lieu, à la cathédrale de Chambéry, le sacre de Mgr Rosset, évêque de Parium *in partibus infidelium* et administrateur du diocèse de Maurienne. Mgr l'archevêque

de Chambéry était le prélat consécrateur; NN. SS. Mermillod et Gros, ancien évêque de Moutiers, prélats assistants. Etaient aussi présents l'archevêque de Babylone *in partibus infidelium*, Mgr Magnin et Mgr Turinaz. La cérémonie a commencé à huit heures du matin. Un nombreux concours de prêtres et de fidèles remplissait la nef.

A dix heures, la cérémonie du sacre terminée, Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, est monté en chaire et a entretenu son auditoire pendant une heure. Il a dit ce qu'est un évêque : l'homme qui a reçu à un degré le plus élevé le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques, l'homme de la doctrine, l'homme de l'autorité, et par-dessus tout l'homme de Dieu; ce qu'est l'épiscopat dans les temps modernes : il n'est pas une œuvre de parti, car l'Eglise est de tous les partis, elle embrasse toutes les âmes et s'élève au-dessus des passions et des faiblesses qui divisent.

L'épiscopat est le gardien de la doctrine, le bras de la papauté, avec laquelle il est uni de la vie la plus intime. C'est l'alliance qui fait la force de l'Eglise. Les peuples ne veulent pas assez le comprendre, et surtout ils ne veulent pas se laisser embraser par cet immense foyer de charité que l'esprit de Dieu allume dans le cœur des évêques le jour de leur consécration. Mais, dit l'orateur, qu'ils ne l'oublient pas, les évêques sont leurs guides et leurs souverains, et, le jour où les gouvernements et les peuples voudront être sauvés, ils devront s'incliner devant cette autorité et obéir à Jésus-Christ, en obéissant à ses représentants.

La nation française spécialement, parce qu'elle a reçu de Dieu une mission divine, ne sera régénérée et sauvée que par ceux qui l'ont formée, élevée et civilisée. Ce sont les évêques qui ont fait la nation française, comme les abeilles font leur ruche, et ce grand pays ne retrouvera sa force et sa gloire qu'en revenant à la pratique publique des enseignements de Jésus-Christ et à l'amour de la sainte Eglise.

C'est aussi le même jour que Mgr Bonnet a reçu, à Périgueux la consécration des mains de Mgr Dabert, assisté de NN. SS.

Grimardias, évêque de Cahors, et Bourret, évêque de Rodez.

A huit heures, les membres du chapitre et tout le clergé en habit de chœur, qui s'étaient réunis à l'évêché, conduisaient processionnellement les prélats à l'église, où deux autels étaient préparés en face de l'abside. Sur une tenture rouge apparaissaient : au centre, les armes du Souverain Pontife; à gauche, celles de Mgr Dabert; à droite, celles de Mgr Bourret, qui sont le Sacré-Cœur au milieu d'une croix avec cette devise : *Spes mea.*

L'assistance était fort nombreuse et le *Périgord* cite, au premier rang, MM. les sénateurs Magne, portant sous son habit le grand cordon de la Légion d'honneur; le colonel de Chadois, Daussel, Dupont; plus loin, sur le même rang, avaient pris place M. le préfet et son secrétaire général, M. de Fourtou et M. le baron de Bastard, président du cercle catholique. Derrière, on voyait un grand nombre de conseillers généraux, le président et les juges du tribunal civil, le lieutenant-colonel et le commandant de gendarmerie, le lieutenant-colonel du 50e et plusieurs officiers des deux régiments; la plupart des chefs d'administrations, et toute l'élite de la société périgourdine.

Mgr Bourret a prononcé une allocution émue, où il a rappelé le glorieux passé de nos évêques, qui, selon une parole aussi juste que célèbre, ont fait le royaume de France; il a montré à quelles sources divines d'amour et de miséricorde l'évêque puisait sa force et sa paternelle tendresse; il a parlé en termes d'une rare élévation de cette vie surnaturelle qui est le sel de la terre, l'arôme qui empêche les sociétés de se corrompre, et a trouvé des accents de la plus haute éloquence.

Il n'a pas été moins puissant lorsque, remontant le cours des siècles, il a évoqué la grande figure du premier chef de l'Eglise, après son divin fondateur, de ce Pierre sur qui elle a été établie comme sur un roc inébranlable, pour traverser la durée des âges sans que jamais les portes de l'enfer puissent prévaloir contre elle.

En finissant, Mgr Bourret s'est écrié avec une conviction aussi religieuse que patriotique: « Malgré les vains efforts de ceux qui aujourd'hui voudraient entraver la liberté sacerdotale, la France ne reniera pas ses traditions, son glorieux

passé, sa vraie mère qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine! »

J. Chantrel.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

(Voir le numéro précédent).

IV

Discours de Mgr Mermillod

Le diocèse de Beauvais a eu le privilége, cette année, de posséder Mgr Mermillod, l'illustre exilé de Genève, pendant plusieurs semaines, et l'apôtre, qu'a rejeté sa patrie, a évangélisé ce diocèse, où le vénérable prélat qui l'administre a fait tant de bien depuis cinquante ans, soit comme supérieur du grand séminaire, soit comme évêque. Mgr Mermillod a prêché la retraite ecclésiastique, et l'on peut dire qu'il a ainsi parlé à tous les prêtres et à toutes les paroisses. Infatigable dans son apostolat, il a aussi parlé à deux distributions de prix, à celle du collége de Saint-Vincent, de Senlis, que dirigent avec tant de succès les PP. Maristes, et à celle du petit séminaire de Noyon, à qui l'on nous permettra d'accorder une place spéciale dans ces *Annales :* c'est pour nous une dette de reconnaissance filiale.

Chaque année, la distribution des prix au petit séminaire de Noyon est brillante ; cette année, elle a été plus brillante que jamais. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, et Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, en faisaient le plus bel ornement; autour d'eux, se pressait une assistance d'élite : le maire de la ville, le baron de Villars, le général marquis de Lioux, un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse et des diocèses voisins. M. l'abbé Blond, supérieur du séminaire, à qui revenait l'honneur de complimenter les prélats, le fit avec un tact et une élévation de pensée qui captivèrent tout l'auditoire. S'adressant plus particulièrement à Mgr Mermillod :

Ce qui émeut aujourd'hui toute cette assemblée à votre aspect, Monseigneur, dit-il, ce n'est donc pas votre gracieuse bonté, ni ce

regard vif et sympathique, ni ce grand renom d'éloquence qui fait courir sur vos pas, ni cette puissance du zèle et de la vertu qui féconde d'incessants labeurs ; ce n'est pas même cette faveur spéciale dont vous jouissez auprès de Pie IX, qui reconnaît en vous un de ses meilleurs preux. Par-dessus tous ces titres si beaux, ce que nous saluons surtout, c'est cette auréole du confesseur de la foi, dont la Providence vous a jugé digne.

Parce que la foi est à nos yeux le grand trésor et qu'il n'y a plus de foi possible, si l'enseignement de l'Eglise n'est pas libre, nous honorons, comme nos plus insignes bienfaiteurs, ceux qui souffrent pour la foi et pour la liberté de l'enseignement catholique.

Or, c'est la foi, c'est l'enseignement catholique que le fanatisme libéral proscrit en votre personne.

C'est la foi, car voyez, Messieurs, qu'elle est la prétention et quelle est l'inconséquence des ennemis acharnés du catholicisme. Qu'on soit, en doctrine, athée, matérialiste, sceptique, nihiliste, renégat de la patrie et du sacerdoce; ou que, sans s'occuper de doctrines, on soit simplement impie et mécréant d'instinct et d'habitude ; qu'on ait affranchi ses mœurs de tout frein naturel ou juré; qu'on plonge dans tous les désordres sociaux, vivant de mensonges, d'intrigues et de conspirations, c'est légitime ; c'est l'usage de la liberté. Qui sait ? Vous êtes peut-être des précurseurs, les pionniers de l'avenir. D'ailleurs, vous pensez comme vous voulez, et nul n'a le droit de pénétrer dans le sanctuaire de la conscience. Entrez donc, les portes vous sont ouvertes et la Liberté va vous couvrir de sa particulière protection. — Mais vous croyez que Dieu a parlé, qu'il a incarné sa parole, qu'il a donné une loi qui vous lie, non seulement vous, mais tout le monde : arrière! Vous vous permettez d'avoir des convictions qui ne peuvent pas céder devant la loi du nombre ; vous êtes des révoltés, arrière ! Vous croyez que l'autorité de l'Homme-Dieu réside toujours tout entière en ceux qu'il a préposés à son Eglise, vous êtres des traîtes, arrière! S'affilier aux sociétés secrètes, se livrer corps et âme à la puissance du mot d'ordre, et renier l'idée de patrie pour le cosmopolitisme du mal, à la bonne heure! Mais croire comme le Pape, mais être catholique avec le Pape, ah ! quelle horreur ! Sortez, ou, du moins, si vous voulez rester, reconnaissez notre puissance, acceptez notre contrôle et que rien ne paraisse jamais extérieurement de vos pensées intimes.

C'est la situation que nous offrent de soi-disant apôtres de la liberté de conscience. Mais nous avons été affranchis par la vérité. Nous n'asservissons jamais notre foi aux caprices des hommes qu'ils

s'appellent la force ou qu'ils s'appellent le nombre, et tout nous est bon, même la persécution, même l'exil, pourvu que nous puissions garder la parole de Dieu. C'est ce que pense toute âme chrétienne, c'est ce que vous nous apprenez si bien, Monseigneur : et ainsi vous servez plus, par vos souffrances, à la conservation de la liberté dans le monde que ne font, avec leurs pompeuses déclamations, tous ces libérâtres avides de domination.

Mais s'ils détestent la foi des âmes catholiques, c'est surtout à l'enseignement de cette foi qu'ils s'en prennent. Peu touchés de l'amour des âmes, ils seraient portés à faire bon marché de la croyance des individus. Mais ils ont besoin d'asservir les masses, instrument de règne ; il faut donc que les masses ne soient pas imbues de doctrines précises et absolues, rebelles à tous ces mouvements passionnés qu'on excite et qu'on exploite, sous le nom d'esprit moderne et d'aspirations populaires. Or, dans sa prétention d'être positivement divin, le catholicisme manque de toute complaisance, refuse toute concession, n'admet aucun compromis et dédaigne les conseils de réconciliation qu'on lui adresse. Voilà l'obstacle, voilà l'ennemi. Il faut donc proscrire la prédication, l'enseignement de cette doctrine irréformable.

Ici, comme toujours dans les exploits de ces hommes, l'hypocrisie se mêle à l'audace.

Parfois, c'est l'audace qui l'emporte, et l'on poursuit l'exercice du ministère, l'administration des sacrements, la visite des mourants, la prédication, les mandements, les lettres pontificales et même les définitions conciliaires. Mais se dire libéral, autoriser tous les délires de la libre pensée, et cependant s'acharner contre une doctrine qui, après tout, peut avoir la prétention d'en valoir bien une autre, c'est une contradiction un peu forte : on en revient donc vite aux moyens hypocrites, lents et sûrs, comme on dit. Rendre la foi impossible dans les âmes en les élevant en dehors de la foi, tel est actuellement le mot d'ordre. Il faut donc imposer aux parents non pas tant de faire instruire leurs enfants, que de les faire instruire d'une certaine façon qu'on appelle laïque, comme si ce mot signifiait irréligieux. Ainsi, on foulera aux pieds l'imprescriptible droit de la famille, seule chargée d'abord directement de la formation de ses membres. Mais, qu'importe ? Et, pour qu'elle ne puisse pas choisir ses mandataires, on oubliera le principe au nom duquel on a fait toutes les révolutions, et libéral on sera contre la liberté de l'enseignement. Le principe de la liberté est excellent quand on peut s'en servir contre l'Eglise ; mais si un jour il vient à servir sa cause, foin du principe ! La seule chose importante est que

nous soyons débarrassés de Dieu et de l'Eglise. Ainsi parlent ces hommes de contradiction. Quoique, selon eux, il n'y ait pas de doctrine, tout étant subjectif, tout pouvant également être vrai et croyable; quoique par suite, l'Etat n'ait pas et ne doive pas avoir de doctrine, cependant l'Etat seul peut et doit enseigner. Comprenne qui pourra. Mais le principe est sacro-saint : l'Etat seul peut enseigner, — surtout quand on peut dire : l'Etat c'est Nous!

Hélas! c'est toujours la réalisation de la parole évangélique : Les fils de ténèbres sont plus prudents que les fils de lumière!

Ces hommes savent bien qu'en imposant, même au prix de la plus criante contradiction, un enseignement dont la religion sera exclue, ils habitueront les âmes à l'indifférentisme et à l'incrédulité, et qu'une fois constituées dans cet état d'impiété fondamentale, il y a toute chance qu'elles ne se soucient jamais d'en sortir.

Mais cet abominable but, les familles ne le voient pas, et, désireuses de conserver la foi et les mœurs de leurs enfants, elle les jettent néanmoins dans ces milieux délétères d'où la foi est systématiquement écartée ou n'est mise qu'en étiquette sur le sac, pour illusionner les imprudents.

Pour vous, Monseigneur, c'est surtout de la violence que vous avez été victime dans ces luttes de l'enseignement catholique. Même votre parole d'Evêque, on l'a proscrite en vous chassant de cette belle église que vous aviez bâtie du fruit de vos courses apostoliques. Là où vous exposiez la pure doctrine, des renégats font entendre leur parole empoisonnée, et vous, pour plus de sûreté, on vous a mis par delà les frontières. Vos doctes prêtres doivent céder la place à l'écume de nos diocèses. Vos œuvres sont entravées, et, même à l'oreille des malades, vos religieuses expulsées n'ont plus le droit de faire entendre les consolations de la foi.

C'est, pour votre cœur d'Evêque, une suprême désolation. Mais votre amour pour la patrie absente n'en est pas diminué, et dans tous vos accents on retrouve les aspirations et les désirs de l'exilé. Dans ces souffrances, vous nous donnez un admirable exemple de ce que doivent être les catholiques presque partout poursuivis ou menacés de l'être.

Il faut être fidèle à sa conscience et à la foi, se rappelant que le Christ nous ayant donné la liberté, nous ne pouvons la laisser opprimer par aucune puissance de ce monde, de quelque nom qu'elle se décore. En même temps, nous devons respecter toute autorité légitime, en tout ce qui ne porte pas atteinte aux droits de Dieu ; nous devons obéir, nous devons servir, plus que cela, nous devons aimer et, dans la contradiction même, quand elle devient nécessaire, nous

n'avons d'autre but que de servir et d'aimer. Oui, le catholique honore l'autorité, même quand elle s'égare, parce qu'il trouve en elle un caractère divin, et parce que les destinées de la patrie sont confiées à ses mains. O la patrie! qui ne l'aime, quand elle est prospère et glorieuse? Mais qui ne voudrait donner sa vie pour elle quand on la voit sanglante et mutilée? Par ce que vous souffrez, Monseigneur, en laissant la vôtre livrée à la tyrannie libérale, jugez de la vivante blessure que nous portons au cœur, à la pensée des humiliations et des discordes de notre pauvre France; douleurs patriotiques, d'autant plus cuisantes qu'elles sont multipliées par nos douleurs de catholiques. Nous gémissons aussi, en effet, sur la patrie des âmes, également poursuivie et persécutée, et cette autre patrie, nous l'aimons non moins que la première, parce qu'elle est l'œuvre de Dieu, la suprême autorité enseignante, la dépositaire de toutes les grâces, chargée de nous conduire à l'éternelle vie.

Nous reproduisons maintenant le discours de Mgr Mermillod, tel que nous l'a apporté l'*Ami de l'ordre*, de Noyon, qui n'a pu que donner une esquisse de cette brillante improvisation :

Je suis confus, mes enfants, dit l'évêque d'Hébron, de prendre encore une fois la parole devant votre vénéré et saint évêque. Je l'ai fait si souvent, et en tant de circonstances diverses depuis huit jours! Cependant, si la parole d'un évêque exilé peut être utile, je n'ai pas le droit de la tenir captive, et je vous ouvre avec joie mes lèvres et mon cœur.

J'ai parcouru à peu près tout votre beau diocèse. Partout j'ai vu les foules accourir dans vos cathédrales, dans vos églises, aux distributions de prix de vos colléges..... Comme ici, partout de grandes assemblées, sympathiques, avides d'entendre la parole d'un évêque... Ne vous y trompez pas, cependant, mes enfants, et ne croyez pas qu'il s'agisse de ma parole, à moi. Non : je marche, précédé par votre vénérable évêque; il me couvre de sa bienveillance. Comme autrefois, dans la famille du patriarche, le plus jeune des deux fils jouit des droits de l'aîné par une substitution que Dieu permit; ainsi, Monseigneur, couvert de votre bienveillance et caché sous vos mérites, je jouis de vos droits, de vos priviléges d'affection et de sympathie dans votre cher diocèse. C'est tout mon succès...

Est-ce que, tout à l'heure, nous ne l'entendions pas redire par le pasteur et le père de cette cité, dans une poésie déjà ancienne, mais restée dans toutes les mémoires? Pour vous, Monseigneur, et pour votre épiscopat, il n'y aura eu que trois saisons : le printemps

avec sa floraison brillante et ses primeurs, l'été avec ses moissons, l'automne avec ses fruits... Mais, pas d'hiver; pas de glace possible, pas de froid fatal dans le cœur d'un évêque... Non, non; pour le laborieux épiscopat d'un saint évêque, il n'y a pas d'hiver!

Que je suis heureux, mes enfants, de me trouver ici, encore sous le charme de cette parole élevée et forte de votre digne supérieur, au milieu de vos professeurs pleins de science et de dévouement, dans cette douce harmonie des relations qui fait de tous, ici, maîtres et élèves, les membres d'une grande et sainte famille; au milieu de cet auditoire, sous cette tente où je trouve des regards si bienveillants, où je devine des cœurs si sympathiques! Il me semble que ces bontés, ces affections généreuses me refont une patrie, et un moment j'oublie que je suis un exilé pour me persuader que la France, où je rencontre de telles preuves de sympathie et d'amour, est le pays le mieux fait pour suppléer à la patrie absente.

Chers enfants, vous allez retourner dans vos familles, les uns avec de nombreuses couronnes, les autres avec le regret de n'en avoir point emporté. Mais tous, vous emporterez du mérite, et au moins l'espoir des récompenses futures. Est-ce que ce n'est pas une loi du monde et de l'Evangile que, dans maintes circonstances, les derniers sont les premiers?... Oui, mères, qui n'aurez point à déposer de couronnes sur un front bien-aimé, vous emporterez toujours avec vous le prix le plus doux et le plus cher à vos cœurs : l'amour de vos fils.

Tout à l'heure, mes enfants, votre vénéré supérieur exposait, dans son beau langage, les péripéties de la lutte dn monde libre-penseur contre l'Eglise, gardienne de la vérité, et combattante énergique pour les droits du Christ. Il vous montrait l'Eglise enchaînée par de prétendus libéraux, les prêtres et les évêques proscrits par des pouvoirs qui essaient de se couvrir du masque de la liberté. Son éloquente parole m'a ému et m'a indiqué le sillon que j'avais à creuser après lui, pour vous laisser uue sage direction et un conseil utile.

Le trésor que vous emporterez d'ici, et qu'il vous faut garder, mes enfants, c'est la foi, la foi pure, convaincue, ardente, la foi des vaillants dans les mauvais jours...

On prétend que la foi amoindrit les intelligences, qu'elle les parque, pour ainsi dire, sans laisser carrière ouverte au progrès et au développement de la science. C'est un mensonge.

La foi ne gêne pas la science. Est-ce que Dieu n'est pas, d'après la foi, le Dieu des sciences : *Deus scientiarum Dominus*?... Ecoutez

notre histoire. Nous sommes nés sur la paille d'une étable, à Bethléem, c'est vrai. Nous étions ignorants alors, aux pieds du Christ qui n'avait point parlé encore pour jeter avec sa parole ses divines lumières sur le monde. — Mais trente-trois ans plus tard, nous sommes à Athènes devant l'Aréopage, à Rome, devant Auguste. Nous creusons les catacombes pour nous couvrir de leurs ténèbres; mais, du fond de ces souterrains, notre doctrine, nos enseignements rayonnent sur le monde; il n'y a plus de science que celle qui sort de nos abris souterrains, et quand la voix nous manque, c'est notre sang de victimes et de martyrs qui enseigne. Nous nous rappelons la parole du Maître : *Allez, enseignez toute créature.*

Et plus tard, nous nous faisons les gardiens, même de la science antique. Nous la gardons dans nos robes de moines, sous nos habits de prêtres, sous nos manteaux d'évêques, et quand le monde semble se jeter, avec des fureurs stupides, au devant de la barbarie pour la subir, nous, comme Joseph emportant sa pureté au désert, nous emportons la science dans nos solitudes, dans nos cloîtres, au grand étonnement de la barbarie que nous allons dompter.

La science! Nous en avons peur!... Oh! je rugirais contre cette calomnie! — Un grand pape disait : « Après le péché, l'ignorance est le plus grand mal..... » Et, d'ailleurs, est-ce que l'action de l'Eglise n'est pas d'éclairer? — Je vous l'ai montrée devant l'Aréopage, devant les savants d'Athènes et de Rome, gardant avec un soin jaloux les monuments littéraires de l'antiquité et préparant ainsi les progrès de la science moderne.

Et pourquoi donc l'Eglise aurait-elle peur de la science, puisque la science est vérité, quand elle mérite son beau et grand nom? Est-ce parce qu'elle pose comme immuables devant la science les principes qu'elle tient de Dieu, et qu'aucune puissance humaine ou divine ne pourra jamais ébranler?

Du fond de nos vallées, — j'en appelle à mon très-honorable compatriote, — des bords de nos lacs, — oh! vous me permettrez bien ce retour de ma pensée vers ma patrie, nous aimons à voir bien haut, dans l'espace, ces sommets altiers, ces pics brillants de neige ou de glace sur lesquels le soleil envoie ses premiers et ses derniers feux, image vraie de la grande et pure lumière, au-dessus de l'atmosphère brumeuse des vallons. Lorsque tenté par ces appels fascinateurs de la lumière, le voyageur veut arriver à ses sources, il monte, il gravit péniblement les sentiers ardus, il parvient à ces hauteurs où le pied humain ne laisse pas de traces, parce que

la neige ou les avalanches les ont vite recouvertes, il avance en tâtonnant entre deux abîmes où le moindre faux pas pourrait le jeter dans une mort inévitable. — Eh ! bien, à ces hauteurs, des mains prévoyantes ont fixé des barrières qui servent à la fois de direction et d'appui au touriste qui passe, et grâce à ce secours précieux, il va et revient sans danger ; il arrive à la grande lumière, et il revient en bas raconter à ses frères de la vallée ce qu'il a vu là-haut.

Cette barrière, c'est la foi, c'est l'enseignement de l'Eglise ; c'est la lumière de ses dogmes, c'est la flétrissure de ses anathèmes. Quand la science humaine aborde les sommets ardus de la vérité, elle trouve sous ses pas des abîmes, abîmes d'erreur et de corruption, où elle est exposée à aller s'engloutir sans espoir de relèvement. La foi, barrière de Dieu, est là qui l'arrête, en la saisissant par le vêtement de la vérité qui la couvre, et elle l'empêche de tomber. Le rôle de la foi, c'est celui de rempart providentiel élevé aux confins de l'erreur pour empêcher la science humaine de s'égarer. Non, non, la foi n'empêche pas la science de monter ; elle lui tend la main et l'aide à gravir les routes escarpées de la vérité ; non, la foi n'est pas un obstacle aux progrès dans la lumière, c'est la main tendue de Dieu pour empêcher la science de dévier ; la foi n'est pas l'ennemie, c'est la sauvegarde ; et, sans elle, la science, dans ses élans téméraires, roulerait vite, de chute en chute, aux plus profonds abîmes de l'erreur et du mal.

C'est l'histoire. Est-ce que la foi a tremblé devant la géologie qui creusait les couches terrestres pour y apprendre l'histoire de l'homme et du globe, et pour y chercher les témoins muets des vieilles annales humaines ? — Est-ce que l'Eglise n'a pas été la première à tracer dans les champs sans limites de la science ces sillons qui devaient enfanter un jour tant de merveilles, en architecture, en astronomie, en sciences naturelles, etc... ? Au point qu'un philosophe anglais, protestant, et par conséquent peu suspect, a pu dire : « Un peu de philosophie éloigne de la religion, et beaucoup de philosophie y ramène. »

Est-ce que vous croyez, enfin, que l'homme de science ne vaut pas mieux pour moi, quand il est en même temps un homme de foi ? Est-ce que je ne verrai pas avec plus de confiance à mes côtés le médecin qui, en même temps qu'il cherchera à saisir le siége matériel du mal qui m'accable, se souviendra que j'ai une âme, et que les énergies de l'âme sont aussi des remèdes contre les maladies du corps ? Est-ce que le médecin qui croit aux puissances spirituelles, à l'être immatériel animant le corps de son malade, n'est pas plus fort contre le mal, par la pénétration qu'il a des disposi-

tions intimes du patient, de ses sentiments, de ses passions? Ah! connaître le chemin des passions, interroger le cœur du jeune homme dont le corps souffre, et savoir de lui ce qu'est son âme, je vous l'affirme, c'est avoir déjà dans les mains les principaux, les essentiels éléments de son salut.

Est-ce que l'avocat, le jurisconsulte, le magistrat, auront de la loi l'idée qu'il en faut avoir, s'ils oublient que la loi a son fondement dans le principe même des êtres, et qu'en dehors de Dieu, contrairement à la loi divine, il ne peut plus y avoir que des lois de ténèbres et de ruine?

Mais ce qui caractérise surtout l'Eglise, c'est qu'elle veut la science populaire. Elle a enseigné dans les académies, elle tient tête à toutes les puissances qui voudraient bâillonner ses lèvres et l'empêcher d'enseigner. Mais son grand et beau rôle, sa magnifique et généreuse mission, c'est lorsqu'elle se consacre à l'enseignement du peuple.

Voyez ces *Frères* du peuple, qui portent si bien leur costume et leur nom: qui les a arrachés à la famille? Quel sentiment les a sevrés de toutes les joies humaines, et les a faits se consacrer à l'éducation des enfants de l'ouvrier, s'incliner sur ces jeunes âmes des journées entières pour les enrichir d'un peu de science? Qui a jeté dans cette vie de sacrifices, de perpétuels dévouements, de pénibles efforts, tous ces hommes, toutes ces femmes, voués aux pauvres, frères des Ecoles chrétiennes, sœurs de Charité, sous tout nom et tout costume, sœurs de la Compassion et autres....? Qui, si ce n'est l'Eglise, si ce n'est la foi, seule inspiratrice de tels apostolats?

Et on oserait dire, après cela, que la foi amoindrit le cœur? qu'elle diminue l'ardeur des sentiments dans une âme? — Mais j'ai vu votre vénérable évêque, depuis huit jours, à Beauvais, à Compiègne, à Senlis, et je le vois ici... J'ai vu comme il aime et comme il est aimé! C'est au point que je ne sais plus dire où on l'aime davantage; je vous avoue qu'à chaque solennité nouvelle sur un terrain nouveau, voyant les sympathies si vives, les affections si ardentes des foules pour votre saint Prélat, je me disais à chaque fois, en le considérant avec bonheur si entouré, si cherché, si appelé par le cœur de tous: « C'est ici qu'il est le plus aimé! »

Ah! ce serait bien le cas de redire ce que je vous disais tout-à-l'heure, que pour le cœur d'un évêque il n'y a pas d'hiver.

Et vos maîtres, est-ce que vous les croyez moins aimants, parce qu'ils sont plus pieux? Et n'est-ce pas de l'amour que cette sollicitude incessante, que ces soins vigilants, que ces recherches avides,

que ces efforts de tous les instants, par lesquels ils cherchent à vous rendre à la fois plus instruits et meilleurs ?

Ah ! vous le savez par votre expérience, vous, mes enfants, la foi dilate le cœur, et tous les grands sentiments sont à l'aise dans une âme qui aime Dieu.

Si j'osais parler de moi, mes enfants, je me croirais autorisé à faire en ce moment un solennel appel à mon cœur et à ma foi. On m'a chassé de ma patrie ; on m'a séparé de mon église, de mes prêtres et de mon peuple. Dieu sait comme j'ai le cœur déchiré et saignant quand mon regard, s'échappant sans cesse au-delà des frontières, me montre mes brebis sans pasteur, mes églises dépouillées et profanées, mes prêtres pleurant sur le chemin de l'exil. Eh bien ! j'ose affirmer que, comme saint François de Sales, il y a une chose que mes ennemis n'obtiendront jàmais de moi, c'est que je consente à les haïr !

La France est belle, elle est bonne ; elle a pour moi toutes les séductions... elle est la seconde patrie de l'étranger ; mais ne vous étonnez pas que, malgré cela, je ressente le besoin de ma patrie. Malgré ses erreurs, malgré ses torts, je l'aime, je l'appelle et la revendique de toutes les forces de mon âme. Ah ! c'est que le fond de mon âme est là tout entier. — Ma patrie ! Quand je la regarde à travers l'exil — et c'est toujours —, je ne songe pas à ce qui lui manque, mais je sens qu'elle me manque !

Vous, mes enfants, aimez la France, cette patrie dont votre vénéré supérieur vous parlait tout-à-l'heure dans un si merveilleux langage. Montrez à tous que l'amour de la patrie a son asile naturel dans une école cléricale. Apprenez à aimer la France, en apprenant à aimer Dieu, la vertu, l'honneur. Soyez des hommes de conviction et des hommes de cœur : le salut de la patrie le réclame.

Il y aura à côté de vous, peut-être, des hommes qui entendront la liberté à la façon de l'erreur et de l'hérésie. Ils crieront indépendance le matin, esclavage et mort le soir. Ils ne devraient pas oublier, pourtant, que toutes les libertés sont sœurs et qu'elles sont solidaires. — Ils veulent user de la liberté du pouvoir pour enlever à l'Eglise la liberté de la parole. Mais il y a des puissances qu'on ne dompte pas, et des vaincus qu'on ne peut tenir enchaînés. Vous avez beau entourer de vos chaînes le captif : la lumière qui vient d'en haut passe à travers les mailles de ces chaînes meurtrières, et le rayon de soleil vient, malgré vous, éclairer et réchauffer encore les membres du captif.

En vain, vous essaieriez de tenir prisonnière la parole de vérité et de vie qui sort de l'Evangile. Il faut qu'elle passe à travers les

chaînes et qu'elle arrive au delà des frontières. Elle part, fière et puissante, sans s'inquiéter des obstacles. Elle a pour elle le priviléges de la vraie éloquence. Il est si facile à l'homme de Dieu qui parle d'être éloquent ! Il a la vérité : qu'il y joigne son cœur et qu'il ouvre ses lèvres ; et voilà l'éloquence de la parole.

Mais il faut ajouter à celle-là la grande, la puissante éloquence des actes. De cette façon, vous serez complets, mes enfants ; vous servirez la patrie comme il faut, et vous aurez rempli la grande mission que vous confie l'Eglise.

Mais j'oublie que l'heure s'avance. Pour tout vous dire, chers enfants, il me faudrait arrêter le soleil dans sa course, et je crains bien, malgré toute la sympathie que vous me témoignez, que ce miracle ne fasse de moi à vos yeux un Josué compromis.

Un mot encore, et ce sera tout. Dans vingt-cinq ans, le monde commencera un siècle nouveau. Nous serons couchés dans la tombe, nous qui vous parlons et vous enseignons aujourd'hui. Et vous, qui êtes aujourd'hui à votre printemps, vous aurez quarante ans alors ; vous toucherez à l'été de la vie. Puissiez-vous alors recueillir dans la joie le fruit des semences que nous avons jetées avec nos larmes et nos sacrifices dans les sillons du champ de Dieu ! Puissiez-vous moissonner abondamment pour la patrie et pour l'Eglise, et de vos gerbes d'or enrichir à la fois la France et le ciel !

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'éloquence, l'énergie, l'élévation de ces paroles ; les applaudissements de toute cette jeunesse qui écoutait avec avidité l'illustre évêque, montraient bien qu'elle en comprenait la grandeur et la justesse. On parle autrement à la jeunesse universitaire ; nous demandons où est le langage le plus noble, le plus viril, le plus élevé, le plus chrétien et le plus patriotique.

Nous achèverons prochainement cette revue des distributions de prix.

J. Chantrel.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

(Voir le numéro précédent).

L'événement capital du Congrès scientifique tenu à Clermont en Auvergne, c'est l'inauguration de l'observatoire météorologique du Puy-de-Dôme.

Depuis longtemps, dit M. de Parville dans sa causerie scientifique du *Bulletin français*, il était question d'ériger au sommet de la montagne un observatoire météorologique. Malheureusement il est plus facile de faire des projets que de les exécuter. Il a fallu sept ans pour lever tous les doutes, vaincre les difficultés, recueillir les sommes nécessaires à la construction et élever enfin l'observatoire.

Un observatoire à 1,463 mètres au-dessus du niveau de la mer ! N'était-ce pas une utopie ? Comment l'homme pourrait-il résister au climat, aux neiges de l'hiver, aux coups de foudre de l'été? Et cependant il y avait intérêt véritable à construire un observatoire à cette hauteur. Le sommet du Puy-de-Dôme est à 550 mètres au-dessus des plateaux les plus voisins ; il est à 1,200 mètres environ au-dessus de la ville de Clermont ; il domine une étendue sans limite. Sa vue s'étend, au sommet, sur plusieurs départements, sur 60 cônes volcaniques ; la situation est exceptionnelle ; on n'a plus à côté de soi, comme au Saint-Bernard, comme au Gothard, des cimes qui barrent le coup d'œil, des massifs montagneux qui vous entourent.

On est juché dans l'espace, sur un pic isolé, un peu comme si un ascenseur vous avait pris dans la plaine et vous avait soulevé d'un coup à 1,500 mètres. C'est le commencement de la région des nuages. Le sommet est battu par les vapeurs qui montent et descendent sans cesse autour des flancs de la montagne.

Pour la première fois, en établissant une station météorologique dans la plaine, à Clermont, et la reliant à la montagne par un télégraphe, il serait possible d'avoir des observations simultanées, en bas et en haut, à une différence de niveau de 1,200 mètres. On saisirait les phénomènes à la fois dans les hauteurs et dans la plaine. Le programme était si tentant qu'il a fini par être adopté. M. Alluard, professeur à la faculté de Clermont, qui en avait eu l'initiative, l'a fait triompher, et l'observatoire du Puy-de-Dôme est devenu une réalité. On le voit par le beau temps profiler sa silhouette sombre à travers les nuages sur le point le plus élevé de la montagne.

La semaine dernière, a eu lieu en grande pompe l'inauguration solennelle du nouvel établissement. Le conseil général du département avait invité un grand nombre de notabilités scientifiques de la France et de l'étranger.

Le sommet du Puy-de-Dôme présente une série de dépressions et d'éminences. C'est à la pointe du plus haut monticule qu'on a bâti la tour de l'observatoire, tour à un rez-de-chaussée et à un étage

de sept mètres de diamètre et d'environ huit mètres de hauteur. Au bas de la tour, à l'intérieur, on trouve un escalier qui conduit à un petit tunnel. Ce couloir souterrain vient aboutir à un nouvel escalier qui, lui-même, amène le visiteur à une maisonnette située en contre-bas de l'observatoire et destinée à servir de logement au directeur et au gardien. On y a installé une sorte d'hôtellerie de façon que les touristes ne risqueront plus de mourir de faim au sommet de la montagne.

Il est inutile d'insister sur le panorama qui se déroule sous les yeux, de la tour de l'observatoire. Le jour de l'inauguration, la plaine était dans les nuages. On eût dit tout autour de soi une mer moutonneuse. Vers midi, quand le canon braqué sur le sommet eût salué les invités de ses salves répétées, la brume disparut comme par enchantement. On vit d'abord surgir comme des îlots les clochers, les villages, la cathédrale de Clermont, puis les cratères ébréchés de la vieille Allemagne. Le soleil perça les dernières ombres, et le spectacle devint admirable. D'un côté, dans le lointain, la chaîne du Mont-d'Or, les montagnes du Forez, la Corrèze, le Cantal; de l'autre, l'incomparable Limagne, les volcans, les cônes les grandes coulées de lave qui apparaissaient devant l'observateur comme sur un plan en relief. La vue au sommet est féerique.

L'observatoire s'élève précisément au point où Périer, le beau-frère de Blaise Pascal, exécuta l'expérience devenue célèbre qui mit hors de doute la pesanteur de l'air. C'était le 19 septembre 1648, une date qui marque dans les annales de la science. Quand on fait le vide dans un corps de pompe, l'eau s'élève à 32 pieds, et jamais au-delà. Pourquoi? Jadis, on se contentait de répondre : « La nature a horreur du vide. » L'eau ne saurait monter plus haut.

Pascal écrivait, le 15 novembre 1547 : « J'ay peine à croire que la Nature, qui n'est point animée ni sensible, soit susceptible d'horreur, puisque les passions présupposent une âme capable de les ressentir, et j'incline bien plus à imputer tous ces effets à la pesanteur et pression de l'air. »

La pression atmosphérique soutiendrait la colonne d'eau dans un tube vide jusqu'à ce que le poids de cette colonne équilibre la pression de l'air. Si le raisonnement est juste, disait Pascal, plus l'on s'élèvera dans l'atmosphère et plus l'on diminuera la pression, puisque toutes les couches situées au-dessous n'entreront plus en action; plus, par conséquent, la colonne liquide maintenue en suspension dans un tube vide doit être petite. Et il pria Périer d'observer la hauteur d'une colonne de mercure introduite dans un tube vide à la base du Puy-de-Dôme et au sommet. Périer trouva

à la base 26 pouces, au sommet 23 pouces. La démonstration était faite. Pascal avait inventé le baromètre. Peu de découvertes ont eu autant d'influence sur les progrès de la science.

A quinze mètres en contre-bas, environ, de l'observatoire, on trouve des vestiges remarquables d'un ancien édifice.

En creusant une tranchée pour étudier le terrain afin d'asseoir solidement les fondations de l'observatoire, la pioche mit à nu les traces d'une construction remontant à la plus haute antiquité.

On a, effectivement, fait sur ce point une des découvertes archéologiques les plus importantes de notre époque. Tous les historiens qui ont écrit sur les Gaules s'accordaient à placer près de la capitale des Arvennes un temple d'une magnificence incomparable. On a longtemps discuté sur l'emplacement de ce temple. Les uns le reconstruisaient sur le plateau de *Gergovia*, la ville guerrière; les autres l'enfermaient dans l'enceinte d'*Augusto Nemetum* (Clermont), la ville sacrée. Aujourd'hui, toute hésitation cesse. Le temple décrit par les anciens historiens était édifié au sommet du Puy-de-Dôme.

On s'imaginait qu'il serait difficile à un observateur de résider au Puy-de-Dôme, et, de toute antiquité, le sommet avait été habité. Le temple dont on a retrouvé les traces était consacré au Mercure arverne; il avait été construit en l'an 53 de notre ère, sous le règne de l'empereur Claude. Il avait été érigé sur un vaste parvis, aux larges assises de domite (la roche qui constitue la montagne); les murailles étaient construites en pierre de domite, taillées en cube d'une rare perfection, rassemblées sans mortier et simplement reliées par des crampons intérieurs en fer. La base du temple était entourée de cryptes où s'asseyaient les pèlerins venus des contrées les plus lointaines pour porter leur offrande au puissant dieu Mercure.

On a retrouvé des objets d'art précieux, des médailles, des mosaïques et une inscription votive qui ne laisse aucun doute sur le caractère de l'édifice et sur sa consécration au Mercure arverne. Devant le temple s'élevait une statue colossale de Mercure, haute de 70 coudées, et dont on évalue le prix à 70,000 francs, d'après Pline.

La salle qui a été mise au jour par les premiers coups de pioche a 6m20 de longueur et 5m80 de largeur. On y a trouvé les débris des plus beaux marbres, des bas-reliefs sculptés et deux têtes de statues se rapportant vraisemblablement à Apollon et à Diane. L'académie de Clermont continue les fouilles.

Au milieu des vestiges du temple païen, on a recueilli les restes

d'une chapelle catholique dédiée à saint Barnabé. Le temple de Mercure fut renversé, on ne sait pas au juste à quelle époque; on pense qu'il fut pillé et saccagé, vers la fin du cinquième siècle, par les Burgondes et les Visigoths, quand leur chef Euric fit le siége de Clermont. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut incendié, car on retrouve des pierres calcinées, des métaux fondus. Sur les ruines du temple, à l'époque des croisades, les chrétiens élevèrent la chapelle de Saint-Barnabé, qui résista pendant plusieurs siècles.

Les intempéries, des causes inconnues firent négliger sans doute d'exécuter les réparations qui eussent été nécessaires pour maintenir la solidité de l'édifice. On l'abandonna, et ses ruines servirent de refuge aux bandits de la montagne et aux sorciers du temps.

On le voit, l'observatoire du Puy-de-Dôme a eu des antécédents : le temple païen, le temple catholique. La science aussi a désormais son monument au Puy-de-Dôme!

Le nouvel observatoire pourra devenir un centre de travail important, non-seulement pour les météorologistes, mais encore pour les physiciens et les astronomes. Les savants ont aujourd'hui à leur disposition un laboratoire, unique au monde, de météorologie, de physique, de géologie, d'astronomie.

Les étrangers qui descendaient avec nous les pentes escarpées de la montagne le répétaient avec raison : L'observatoire du Puy-de-Dôme est une création utile qui fait honneur à l'Auvergne. Souhaitons maintenant qu'elle fasse honneur à la science.

H. DE PARVILLE.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE BORDEAUX

(Voir le numéro précédent).

III

La corporation chrétienne.

Les résolutions qui ont été formulées et adoptées à l'unanimité par le Congrès de Bordeaux dans sa seconde journée, constituent, dans leur ensemble, la corporation chrétienne, telle qu'il importe de l'établir, pour que l'ouvrier reprenne dans la société le rang qui lui convient et que, au lieu d'être une menace pour elle, sans profit pour lui-même, il en devienne l'une des forces vives, l'un des principaux éléments.

La Révolution a proclamé la liberté de l'ouvrier, la liberté du travail, la liberté de la concurrence. En théorie, c'était séduisant, en pratique, c'était la ruine de l'ouvrier qui, seul en face du capital, devait en être écrasé.

D'un autre côté, les anciennes corporations, non telles qu'elles avaient été fondées, mais telles qu'elles étaient devenues, ne laissaient peut-être pas assez à l'initiative personnelle, à la liberté de l'individu ; il s'était glissé dans ces admirables institutions, qui n'ont pas été remplacées et dont l'ouvrier sent bien l'absence, des abus qui les dénaturaient.

Comment donc faire? Comment concilier la liberté avec l'autorité qui est nécessaire au maintien de toute association? Les théories révolutionnaires ont échoué, les théories philanthropiques n'ont pas mieux réussi. On a énormément fait pour l'ouvrier, et l'ouvrier devient de plus en plus mécontent; par conséquent, que ce soit ou non sa faute, il est de plus en plus malheureux, et tous les efforts des gouvernements parviennent à peine à pallier le mal, à soulager quelques misères. La charité chrétienne elle-même est impuissante, parce que la cause du mal n'est pas atteinte, et qu'elle produit des effets de plus en plus désastreux.

Les catholiques dévoués se sont préoccupés d'une pareille situation. Ils voyaient bien que tout le mal venait de ce qu'on avait systématiquement écarté la religion de l'association ouvrière : ils se sont dit, avec M. de Mun, qu'il était temps « de « rompre avec la funeste tactique qui a relégué le catholicisme « au dernier rang du mouvement social, comme un convoi « d'ambulance à la suite d'une armée, pour adoucir, à force « de charité, les misères semées sur la route », et que le moment était venu de montrer que le catholicisme, qui possède la vérité intégrale, possède, par cela même, la solution des plus redoutables problèmes.

« La tête du mouvement appartient au catholicisme, a dit encore M. le comte de Mun, et c'est à nous de la prendre; c'est à nous de venger l'Eglise des accusations dont elle est abreuvée et, sans abandonner un mot de ses définitions sociales, de montrer qu'elle y trouve des ressources suffisantes pour répondre à toutes les aspirations légitimes de l'ouvrier, pour satisfaire à

tous ses besoins et pour accorder son bien-être matériel avec le salut de son âme. »

Aujourd'hui, la solution est trouvée. Les Congrès qui ont précédé celui de Bordeaux l'avaient préparée; l'expérience, si heureusement tentée par plusieurs grands industriels, a été concluante; et, comme le proclament les directeurs des œuvres ouvrières, il est prouvé « que l'influence surnaturelle du principe chrétien peut seule ramener les coutumes des ateliers prospères, et que la vie sociale ne sera jamais solidement rétablie, si la foi, la justice et la charité de l'Eglise ne règlent toute la conduite des maîtres et des ouvriers. »

Qu'on le remarque: le Congrès ne sépare pas le maître, le patron, de l'ouvrier; c'est le patron qui a les devoirs les plus rigoureux à remplir; les intérêts du patron doivent se confondre avec ceux de l'ouvrier; la corporation comprend à la fois le patron et l'ouvrier. Ainsi disparaît l'antagonisme social, que remplace l'affection réciproque.

C'est la conciliation de l'autorité et de la liberté dans la charité.

Avons-nous besoin de dire que le catholicisme seul possède le secret de cette charité? Toute l'histoire le démontre, l'expérience de chaque jour confirme cette démonstration. Et c'est bien pour cela que l'antagonisme social est d'autant plus prononcé, que l'on s'éloigne davantage du catholicisme; c'est bien pour cela que la Révolution, qui vit dans cet antagonisme, repousse le catholicisme; c'est bien pour cela que les congrès catholiques qui préparent la solution pacifique de la question sociale, excitent la fureur et sont l'objet des sarcasmes et des calomnies des libres-penseurs et des ambitieux, qui ne voient dans le peuple qu'un instrument de domination.

J. CHANTREL.

Voici les résolutions qui ont été adoptées par le Congrès :

I. Les directeurs d'œuvres ouvrières réunis à Bordeaux, se déclarent unanimement convaincus par les enseignements catholiques et par les leçons de l'expérience que l'influence surnaturelle du principe chrétien peut seule ramener les coutumes des ateliers prospères, et que la paix sociale ne sera jamais solidement rétablie,

si la foi, la justice et la charité de l'Eglise ne règlent toute la conduite des maîtres et des ouvriers. — *Votée à l'unanimité.*

II. D'après les meilleures monographies présentées dans nos assemblées générales, les pratiques principales des ateliers chrétiennement gouvernés peuvent se réduire à sept : 1° le respect du dimanche ; 2° la répression des blasphèmes et des propos licencieux ; 3° la séparation des sexes et la conservation de l'esprit de famille ; 4° les rapports paternels du patron avec ses ouvriers ; 5° le choix de contre-maîtres éprouvés ; 6° la paye effectué autant que possible un autre jour que le samedi ou le dimanche, par le patron lui-même, aux chefs des familles ouvrières ; 7° l'organisation d'instructions et de fêtes religieuses, messes, mariages, funérailles chrétiennes. — *Votée à l'unanimité.*

III. Outre les coutumes relatives à la bonne administration des ateliers, nos congrès ont toujours recommandé deux sortes d'œuvres : les œuvres de préservation et de moralisation chrétienne, écoles, patronages, cercles, associations de piété ; les œuvres économiques, sociétés de secours mutuels, caisse d'épargne, assurances sur la vie. Le plein succès des œuvres moralisatrices demande l'action collective des maîtres d'ateliers, et les institutions économiques ne peuvent réussir que par le concours des patrons et des ouvriers. — *Votée à l'unanimité.*

IV. Le congrès de Bordeaux applaudit aux efforts tentés par l'Œuvre des cercles catholiques, et aux résultats déjà obtenus, sous l'inspiration de cette grande œuvre, par quelques chefs d'industrie, en vue de l'établissement des corporations libres, qui étendent la salutaire influence de l'association catholique à toute la famille industrielle, aux patrons et aux simples travailleurs. — *Votée à l'unanimité.*

V. La corporation chrétienne, en unissant les ouvriers entre eux et avec leurs patrons, non pour mettre des entraves à une légitime indépendance, mais pour réunir en faisceaux toutes les bonnes volontés, répond parfaitement aux aspirations sincères qui se font jour dans le monde du travail, et, mieux qu'aucune autre institution elle peut remplacer par l'affection réciproque l'antagonisme social. — *Votée à l'unanimité.*

(*La suite au prochain numéro.*)

LES MÉCHITARISTES.

L'*Osservatore romano* vient de publier sur les religieux Méchitaristes de Venise et le schisme arménien un article qui réjouira tous les lecteurs catholiques. Nous le reproduisons.

Lorsque arriva à Contantinople, en 1870, l'acte de rébellion d'une partie du clergé et du peuble arménien contre le légitime patriarche, Mgr Antoine Hassoun, et contre l'autorité disciplinaire du Saint Siége sur les Eglises d'Orient, la Congrégation des Pères Méchitaristes de Venise vit se ranger parmi les nouveaux schismatiques quelques-uns de ses religieux, résidant à Constantinople. Ce fait, combiné avec d'autres circonstances, avait déjà, par lui seul, attiré sur toute la Congrégation de Saint-Lazare le soupçon de favoriser, au moins d'une façon indirecte, le schisme naissant qui allait déchirer les malheureux Arméniens. Mais ce qui donna aux soupçons une nouvelle consistance, ce fut l'inqualifiable silence des supérieurs de cet ordre monastique, qui ne surent pas élever publiquement la voix contre ceux de leurs fils dégénérés qui persévéraient obstinément dans la route de perdition où ils avaient mis les pieds.

Dans cet état de choses, l'abbé supérieur général, Mgr George-Hürmüz, archevêque de Sionie, étant venu à mourir, le Saint-Père, qui eut toujours grandement à cœur, en même temps que le respect dû à la suprême autorité du Saint-Siége, la conservation, l'éclat et la prospérité des ordres religieux, voulut profiter de cette conjoncture pour dissiper les nuages amassés sur la Congrégation de Saint-Lazare et la réhabiliter devant l'Eglise catholique et devant ses propres concitoyens. Avant donc que d'accueillir l'instance introduite par les moines, à l'effet d'obtenir l'autorisation de se réunir en chapitre général pour l'élection d'un nouvel Abbé, il fit en sorte qu'ils fussent invités à détruire par un acte solennel tous les soupçons qui pouvaient s'élever contre eux.

Les religieux ne tardèrent pas à correspondre à la paternelle sollicitude de Sa Sainteté. Et d'abord, leur premier acte fut d'émettre la profession de foi dont la formule est spécialement déterminée par le Saint-Siége pour les Orientaux, et dans laquelle, après un résumé de la formule d'Urbain VIII, on admet explicitement la doctrine définie par les Conciles œcuméniques de Florence et du Vatican relativement à la primauté du Souverain-Pontife, à son infaillible magistère et à son autorité universelle non-seulement

dans ce qui intéresse la foi et les mœurs, mais encore en ce qui regarde la discipline et le gouvernement de toute l'Eglise. Et l'on termine : « C'est pourquoi, respectueusement, je reçois et j'admets toutes les constitutions apostoliques, lettres et autres actes apostoliques (*aliaque apostolica mandata*) que les pontifes romains, et particulièrement Sa Sainteté le Pape Pie IX, ont publiés et publieront, même par rapport aux Eglises du rite oriental. Tout ce qui aurait été fait, dit ou écrit en sens contraire par moi ou par d'autres, je le condamne, le rejette et l'anathématise. »

Mais, en tenant compte des précédents, il était à désirer que les religieux en question se prononçassent contre le nouveau schisme formellement et par une déclaration spéciale et explicite. Eh bien! cette déclaration fut envoyée au Saint-Père. Dans ce document, tous les religieux qui doivent se réunir en chapitre réprouvent, « dans le présent comme dans l'avenir, toute division, tout éloignement de la sainte et apostolique Eglise romaine; les larmes aux yeux, ils implorent le Tout-Puissant pour la paix et l'union si désirable de toute leur nation, et ils conjurent Sa Sainteté de vouloir bien leur continuer sa douce et paternelle bienveillance; ils *réprouvent* la conduite de quelques-uns de *leurs* frères qui ont pris part à la rébellion, et à qui, avec la plus prompte obéissance, ils ont communiqué le commandement exprès reçu de Sa Sainteté de les tenir pour séparés de l'Ordre et de ne plus les reconnaître pour frères, comme de fait ils cessent de les reconnaître tant qu'ils persévéreront dans leur révolte et ne se réconcilieront pas avec l'Eglise-Mère; ils *déclarent* que l'attachement le plus inaltérable à l'Eglise sainte et apostolique et la plus entière soumission aux Pontifes romains ont toujours été et sont pour eux un culte chéri, dont ils furent pénétrés dès leur enfance et dont ils se glorifieront, avec la grâce de Dieu, jusqu'à leur dernier soupir. Ils ajoutent que *ce même attachement, ils l'ont professé, le professent et le professeront envers l'auguste personne de Sa Sainteté.* » Ils déclarent, enfin, « qu'ils reconnaissent comme unique et légitime Patriarche de l'Eglise arménienne catholique Mgr Hassoun; qu'ils ont désapprouvé et désapprouvent encore la conduite de ceux de leurs concitoyens qui ont adhéré au Patriarche intrus, et que leurs religieux qui sont à Constantinople et dans les limites du patriarcat n'ont de pouvoirs que ceux qu'ils tiennent des vicaires du Patriarche légitime. »

Le Saint-Siége ne pouvait que bien accueillir de telles manifestations de foi et d'obéissance données par les religieux de Saint-Lazare, afin de réparer tout ce qu'il pouvait y avoir de scandale et

se mettre au-dessus de tout soupçon. Aussi, avec l'autorisation ponticale, ils se réunirent en chapitre le 2 août, pour procéder à l'élection de l'Abbé supérieur général, selon la teneur de leurs constitutions. Une dernière garantie offerte au Saint-Siége et un honneur pour eux-mêmes fut qu'ils purent tenir leur assemblée capitulaire sous la présidence de Son Em. Mgr Joseph-Louis Trevisanato, patriarche de Venise, délégué pour cet office par lettres apostoliques du 28 juillet. Le R. P. Ignace Ghiurek, élu Abbé supérieur général, s'empressa de faire déposer aux pieds du trône de Sa Sainteté la lettre la plus respectueuse, dans laquelle, en sollicitant pour lui et pour son institut la bénédiction apostolique, il renouvelait les protestations de fidélité, de soumission et d'attachement à Sa Sainteté. En même temps il envoyait à Son Em. le cardinal Alexandre Franchi, préfet général de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, une lettre analogue, par laquelle il déclarait ouvertement reconnaître qu'il dépendait, ainsi que tout son institut, de la Sacrée-Congrégation, et s'engageait à procurer l'obéissance aux décrets de la même Sacrée-Congrégation, certain, ajoutait-il, de procurer ainsi le vrai bien de son Ordre.

Les faits exposés et les déclarations que nous venons de rapporter sont à la fois de nature à dissiper les soupçons, à écarter toutes les craintes précédemment conçues, et à donner la confiance que, sous le gouvernement du nouvel Abbé, l'institut entier des PP. Méchitaristes, de Venise, se montrant de plus en plus dévoué au Saint-Siége, et s'employant à faire pénétrer ses sentiments dans l'âme des jeunes Arméniens dont l'éducation lui est confiée, contribuera à la destruction du nouveau schisme, si déplorable, et se préparera à lui-même, comme à toute la nation catholique des Arméniens, des jours de repos et de prospérité.

LE CLÉRICALISME OU L'ULTRAMONTANISME

D'APRÈS LES ANTICLÉRICAUX.

L'*Univers* vient de publier sous ce titre une remarquable étude due « à un savant théologien, qui occupe une charge considérable dans le gouvernement de l'Eglise, » dit le journal catholique. L'importance de cette étude et son actualité nous engagent à la publier tout entière ; nous ne craignons pas que nos lecteurs nous en sachent mauvais gré.

« Il faut avoir une pensée de derrière, et juger de tout par là, en parlant cependant comme le peuple. »

(PASCAL. *Pensées.*)

I

On parle beaucoup de cléricalisme : qu'est-ce ? Un cri de guerre. Les partis ne s'inquiètent pas grandement de savoir ce que ce mot signifie ; on évite même avec soin d'en bien déterminer le sens. Le vague en cette circonstance sert beaucoup mieux qu'une définition claire ; il est surtout utile à ceux qui, affectant de distinguer entre *cléricalisme* et *catholicisme*, protestent de leur respect pour la religion, et vont même jusqu'à se proclamer les chevaliers du catholicisme, dont ils défendent les intérêts en tombant à bras raccourcis sur les cléricaux.

Nous voudrions faire cesser le vague et montrer ce que c'est que ce cléricalisme, s'il y a vraiment une différence entre le clérical et le catholique. Pour qu'on ne nous accusât pas de calomnier nos ennemis, nous avons voulu leur demander à eux-mêmes ce que, au fond, par cette *pensée de derrière* dont parle Pascal, ils pensent du cléricalisme ou de l'ultramontanisme, car c'est tout un : on disait ultramontain autrefois, on dit clérical aujourd'hui.

Plus franc, l'auteur, que nous allons citer (1), a dit ouvertement toute sa pensée. Nous sommes convaincu que ses amis politiques ne le démentiront pas : sa pensée est bien la leur. On ne trouvera pas moins de sincérité dans les notes par lesquelles nous lui répondons, et ainsi se trouvera traitée à fond cette grave question, devenue la matière de tant de propos obscurs et ignorants.

Sans autre préambule, nous laissons la parole à notre auteur :

« L'ultramontanisme (ou cléricalisme) a cela de particulier, et en cela se distingue de tous les autres partis, qu'il se présente expressément sous une double forme, c'est-à-dire en même temps comme parti politique et comme parti ecclésiastique, non en ce sens que chacun des deux partis marche à côté l'un de l'autre, mais bien de telle sorte qu'ils apparaissent toujours inséparablement unis. Et même, il n'en peut être autrement, car ce sont justement les relations entre l'Eglise et l'Etat qui forment pour l'ultramontanisme la question capitale et la raison d'être de son existence comme parti.

« C'est là le caractère essentiel des ultramontains, qu'ils sont en même temps des hommes d'Eglise et des hommes d'Etat, des clercs

(1) *Kritik aller Parteien*, von C. Frantz. — VI. Der Ultramontanismus.

politiques ou des politiques cléricaux, et jamais l'un sans l'autre.

« Il faut qu'ils jouent ce double rôle : impossible de parler de relation entre Eglise et Etat sans parler en même temps des deux termes de cette relation, et pour celui qui a fait de cette question le problème fondamental de ses pensées, n'est-ce pas la chose la plus naturelle du monde de considérer toute question politique selon qu'elle touche à l'Eglise, et toute question ecclésiastique selon qu'elle touche à l'Etat, et de mêler toujours l'une à l'autre, puisqu'en fait il s'agit des rapports entre l'Eglise et l'Etat ?

« Ce que nous entendons par ultramontanisme (ou cléricalisme) est donc un parti ecclésiastico-politique dont le problème fondamental est la relation de l'Eglise à l'Etat, et qui, à cause de cela, se tient dans la pratique, en suspens entre l'Eglise et l'Etat. »

Ce n'est pas « le parti ultramontain » que l'auteur aurait dû dire : il ne s'agit pas ici de parti, mais bien de l'Eglise catholique elle-même, l'Eglise s'acquittant de sa mission jusque dans les affaires politiques, lorsque les affaires politiques touchent aux intérêts spirituels et à la fin dernière de l'homme, dont le soin lui a été confié.

Qu'est-ce donc que l'Eglise!

On peut dire, en toute vérité, que c'est la société naturelle élevée à l'état surnaturel.

En effet, quant au sujet et au caractère du pouvoir, que trouvons-nous dans la société naturelle ?

Nous voyons dans la société naturelle sous sa forme primitive, la forme patriarcale, le patriarche avant tout prêtre et pontife, gardien et interprète de la loi morale selon laquelle était réglée l'administration des biens temporels.

C'est la même organisation que nous remarquons dans les sociétés qui se sont rapprochées davantage de la forme patriarcale; à Athènes avec l'Aréopage, à Rome surtout avec le Sénat et les consuls.

La constitution romaine, en effet, d'après Cicéron, était le fruit des idées que Pythagore avait apportées en Italie (*Tusc* , l. V. c. 2), et qu'il était allé puiser en Egypte et sur les lieux où les anciens patriarches avaient vécu. (*De Rep.*, I, 16.) Ce qui prouve, soit dit en passant, que ce ne sont pas les écrivains sacrés qui se sont approprié la morale des stoïciens, mais que les stoïciens avaient trouvé leur morale dans les écrivains sacrés.

Nous voyons donc, à Rome par exemple, d'un côté le Sénat, gardien des lois et du droit, « port et refuge des peuples et des rois, » comme parle Cicéron, (*De Officiis*, lib. II, c. 7.) Tout était subor-

donné à l'autorité du Sénat; les comices du peuple eux-mêmes n'étaient pas regardés comme valables, *nisi Patrum auctoritas adprobavisset.* (*De Rep.*, lib. II, c. 32.) — D'un autre côté, le consul, « bon père et tuteur fidèle du Sénat, comme parle Cicéron, tellement que ceux-là seulement étaient ennemis du Sénat qui méditaient la perte de la République. » (*Orat.*, lib. III, c. 3.)

Or, ce qu'était le patriarche dans la société domestique, l'Aréopage à Athènes, le Sénat à Rome vis-à-vis des consuls, l'Eglise, ou, si l'on veut, l'épiscopat uni au Pape, l'est à l'égard des sociétés. Au lieu du patriarche, de l'aréopage, du Sénat, l'Eglise, gardienne de la doctrine et de la morale divine. Au lieu des consuls, les sociétés civiles chargées d'administrer les intérêts matériels des hommes et d'aider l'Eglise dans sa mission toute spirituelle.

Et de même que le Sénat était, comme dit Tacite (*Hist.*, lib. I, c. 84), « ce qui faisait la magnificence de Rome bien plus que la « beauté de ses monuments, l'étendue de ses habitations, et la « masse de ses pierres, parce que le Sénat c'était l'immutabilité des « principes, la paix du monde et son salut, » de même l'Eglise est aussi ce qui fait la magnificence et la force des sociétés chrétiennes, parce qu'elle est aussi l'immutabilite des principes, la paix du monde et son salut. *Illuminatrix*, dit un saint Père, *stella maris, turris fortitudinis.* Et cela, non plus seulement comme le Sénat romain dans l'ordre naturel et avec des forces humaines, faibles et insuffisantes, mais dans l'ordre surnaturel et avec une puissance et des lumières diverses. *Omnia possum pro veritate.*

Aussi, soit encore dit en passant, au lieu de se révolter contre la la dernière constitution dogmatique qui a élevé à la hauteur d'un dogme de foi la doctrine de l'assistance divine que Jésus-Christ a promise au Pape pour qu'il ne puisse point errer dans l'exercice solennel de son enseignement dogmatique et moral, les sociétés civiles devraient plutôt s'en féliciter hautement, puisque pour l'homme qui, au bout du compte, ne peut se désintéresser de la vérité, c'est un immense bienfait de savoir par foi divine qu'il y a un être sur terre auquel a été confiée la garde de la vérité, et dont le ministère doctrinal ne peut être accessible à l'erreur.

Et maintenant continuons à citer notre auteur :

« Comme cette question des rapports entre l'Eglise et l'Etat est une question générale dont on a à s'occuper et dont on s'occupe plus ou moins en fait dans tous les pays, on pourrait s'attendre à ce que partout elle conduisît à une forme spéciale de parti. Cependant, cela ne se produit que sur le terrain du catholicisme, parce que l'Eglise catholique est la seule qui ait une existence indépendante de l'Etat

et possède un point d'appui de cette indépendance de l'autre côté des montagnes... Il y a bien des tendances semblables dans les autres confessions, seulement elles ne peuvent se produire aussi inconsidérément, parce que ce point d'appui leur manque. Considérées du point de vue de leur doctrine religieuse, elles sont toutes dans leur plein droit, et il n'y a absolument rien à leur dire (1). »

Nous avouons, en effet, qu'il n'en va pas de même de l'Eglise et des sectes protestantes dans les rapports de celles-ci et de celle-là avec les États ; c'est qu'il y a aussi entre l'Eglise catholique et le protestantisme, au point de vue social, une différence essentielle.

Nous avons dit plus haut que l'Eglise peut se considérer comme la société naturelle élevée à l'ordre surnaturel : il y a pourtant cette différence dans les attributions de l'une et de l'autre, que la société naturelle était chargée en même temps des intérêts spirituels et des intérêts temporels des peuples, tandis que dans les sociétés chrétiennes, à l'Eglise toute seule a été confié le soin des intérêts spirituels.

Tout ce qui, dans la société naturelle, était sacré, a été détaché et confié à une société fondée spécialement pour cela, et cette société, c'est l'Eglise.

Lorsque nous disons *tout ce qui était sacré* dans la société naturelle, nous entendons tout ce qui touche à l'ordre moral, tel qu'il a été restauré et perfectionné par l'Evangile dans toutes les phases de la vie humaine, soit individuelle, soit domestique, soit civile, soit internationale. L'Eglise ne s'occupe pas seulement de faire participer ses membres aux sacrements, mais elle cherche à les rendre acceptables à Dieu par la pratique de tout bien : *Populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.*

Pour remplir sa mission, l'Eglise a été instituée comme société parfaite et souveraine avec tous les pouvoirs législatif, judiciaire, coercitif, etc., qui appartiennent à une société parfaite.

Elle est, par conséquent, indépendante de tout ce qui est de son ressort, parce que *unius Dei imperio subdita* (2), elle se suffit à elle-même ; parce que, dit saint Paul, *mensuram habet pertingendi usque ad vos* (3) ; elle est libre, *numquid servus Israel et vernaculus* (4)?

Aussi agit-elle comme une puissance, et enseigne-t-elle, non

(1) *Kritik aller Parteien*, von C. Frantz. — VI. Der Ultramontanismus
(2) Grotius
(3) II ad Cor., x, 13.
(4) Jérémie, II, 14.

comme un collége, *sed tanquam auctoritatem habens*, *docens et corripiens omnem hominem* (1); entrant en lice, s'il le faut, avec toute puissance terrestre, parlant en un mot en souveraine, parce qu'elle a la conscience d'avoir été investie de la puissance de Jésus-Christ : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.*

Le protestantisme, au contraire, n'a aucun caractère social; il a abdiqué toute indépendance entre les mains du pouvoir civil; il s'est mis sur le pied d'un collége; il peut bien parler, mais ce sera comme le philosophe élevant du haut de sa chaire la voix contre l'erreur; il ne saurait imposer sa doctrine; au fond, les sectes protestantes ne forment que des écoles religieuses, point de sociétés. C'est pourquoi les pouvoirs civils ne les craignent pas. Eussent-elles la vérité, ce ne serait que la vérité qui brille, et non une vérité qui reprend; or, dit saint Augustin (2), ce qu'on hait, ce n'est pas la vérité qui brille, c'est celle qui reprend : *amant eam lucentem, oderunt eam redarguentem.*

Ici entendons encore notre auteur :

« Ce n'est pas la politique qui constitue l'essence de la religion, puisque la religion est destinée avant tout à terminer cette vie d'ici-bas dans une autre vie (3). »

L'auteur prétend insinuer que la politique n'est pas du domaine de l'Eglise, puisque la politique est une chose de ce monde, tandis que la religion regarde l'autre monde. Mais dans quel sens peut-on dire que la religion appartient à la vie future? En ce sens qu'elle doit avoir son dénouement dans la vie future, pas autrement. C'est-à-dire que la vie religieuse est comme un drame, qui a son principe, son développement, sa fin ou son dénouement.

Or le dénouement, nous le répétons, se produit dans l'autre monde, mais l'action de ce drame, où se passe-t-elle? le développement de ce drame, où a-t-il lieu, sinon ici-bas?

Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum verum Deum et quem misisti Jesum Christum. Pour voir Dieu dans l'autre vie il faut commencer par le connaître en cette vie, et le connaître non-seulement spéculativement, mais pratiquement, par l'observation de toutes les lois de Jésus-Christ, sous la direction de l'Eglise, qui en a la garde et le gouvernement.

Notre auteur reprend :

« Combien doit être riche l'objet intellectuel d'un parti qui s'élève

(1) *Ad Coloss.*, I, 28.
(2) Conf., lib. X, 23.
(3) *Kritik aller Partein*, von C. Frantz. — VI, Der Ultramontanismus.

en même temps sur un double terrain! Et comme il identifie la religion avec l'Eglise, qui embrasse les plus hauts intérêts de l'homme et met en ligne de compte les questions les plus profondes, il n'est rien au ciel ni sur la terre qui ne soit mêlé au débat, parce que l'Eglise, avec laquelle toutes les questions sont ici en contact, tend à un embrassement général de l'humanité et veut se faire elle-même passer pour le centre dominant de l'histoire du monde entier.

« Mais combien doit être terrible l'esclavage qui découle de ce système romain, d'après lequel l'Eglise résume en elle-même l'histoire tout entière de l'humanité, et attire tout dans son orbite, tout ce qui peut être imaginé, au ciel et sur la terre! Et comme tout ce que l'Eglise embrasse se trouve placé sur un terrain sacré, s'appelle divin et inattaquable, comme c'est un crime d'agir ou d'enseigner à l'encontre de ce que dit l'Eglise, il en résulte un esclavage théorique et pratique... le premier devoir du fidèle est de penser dans le sens de l'Eglise : toute pensée n'a d'autre but que d'expliquer et de confirmer la doctrine de l'Eglise. Esclave par le principe, la pensée se trouve encore gênée dans son objet, car il n'y a aucune science sur laquelle l'Eglise n'ait ses propres idées. Et comme elle repose sur la foi, et qu'elle renferme cette foi dans un système de sciences en dehors duquel il ne saurait y avoir d'autre science, ainsi toute pensée se perd dans l'abîme de la foi.

« Que sera après cela le rapport de l'Eglise à l'Etat, si l'Eglise se donne comme une institution divine? Ce ne pourra être, cela va de soi, que la domination ecclésiastique, et les efforts de l'Eglise tendront toujours vers ce but, aussi loin que peuvent atteindre ses moyens d'action (1). »

A ceux qui s'étonnent que l'Eglise se mêle des affaires de l'Etat, nous répondrons par ce raisonnement :

Les sociétés civiles étant composées d'hommes, ces hommes pris ensemble doivent nécessairement avoir la même fin que chacun pris en particulier, c'est-à-dire la vie éternelle. Or, le devoir du pouvoir dans la société étant de conduire les sujets à leur fin, il s'ensuit qu'il doit, autant que possible, leur donner les moyens et la facilité d'arriver à la vie éternelle, prescrivant les choses qui y conduisent et interdisant celles qui en éloignent.

Mais qui dira à l'Etat : telle chose est propre à conduire les hommes à leur fin, telle autre chose n'est propre qu'à les en détourner? Nous répondons : l'Eglise, puisque Dieu s'est donné la peine de

(1) *Kritik aller Parteien*, von C. Frantz. — VI. Der Ultramontanismus.

la fonder exprès pour cela, puisque à elle, à elle seule il a été réservé d'annoncer et d'interpréter la règle du bien et du vrai; puisque nul autre pouvoir sur la terre n'a mission ni promesse d'infaillibité pour dire : cela est bien, cela est mal.

Mais examinons encore plus à fond cette question.

Cette ingérence universelle de l'Eglise est, comme on sait, le grand argument du libéralisme contre le patriotisme des catholiques, auxquels il reproche de reconnaître un maître étranger dans les affaires temporelles. Voyons sur quoi repose cette accusation.

L'auteur veut-il dire que l'Eglise seule, et d'une façon purement arbitraire, détermine les limites de son domaine, dans l'ordre théorique comme dans l'ordre pratique?

Ou bien veut-il dire qu'en fait elle envahit tout, qu'elle prétend donner aux sciences leurs principes et les enseigner, donner au pouvoir civil sa légitimité, prendre la direction des choses terrestres, donner aux sociétés leurs lois civiles, etc.? Ce serait purement et simplement une calomnie.

L'Eglise enseigne que l'étendue de son domaine est déterminée par la mission qui lui a été confiée : à l'Église a été confié le soin de conduire l'homme à sa fin dernière et la garde des lois de Dieu. Tel est le titre qui indique les limites de son pouvoir et les circonstances dans lesquelles il s'exerce.

Ainsi l'Eglise ne croit pouvoir intervenir dans le domaine civil qu'autant qu'il s'agit de l'explication de la loi de Dieu, et de déterminer ce qui est en harmonie avec la fin de l'homme. De même, elle ne s'occupe des sciences qu'autant que cela est nécessaire pour sauvegarder le dépôt des vérités qui lui a été confié.

Quant à l'ingérence de fait qu'on lui reproche, l'accusation serait fondée si le pouvoir ecclésiastique s'occupait des intérêts terrestres au même point de vue que l'Etat, mais elle porte à faux si le titre auquel l'Eglise se mêle des choses de ce monde est tout autre que celui dont l'Etat se prévaut.

Le royaume de l'Eglise n'est pas de ce monde, mais elle a la mission de veiller à ce qu'il ne soit pas fait un mauvais usage des biens terrestres, et à ce qu'ils ne soient pas détournés de leur fin.

L'Eglise n'enseigne pas les sciences, ce n'est pas sa mission; mais autant la science peut être avantageuse aux fidèles pour leur salut, si elle est la science de la vérité, autant elle peut leur être nuisible si elle est la science de l'erreur. C'est pour cela que l'Eglise a le droit et le devoir de traduire la science devant son tribunal et de condamner les propositions en contradiction avec la vérité divine.

Ainsi en est-il de la législation : l'Eglise ne donne pas à l'Etat

ses lois, elle ne se mêle pas des affaires des parlements, mais elle ne se laisse pas contester le droit d'expliquer que telle loi ou telle autre empêche les fidèles d'arriver au seul bien pour lequel ils sont sur terre.

On voit, d'après cet exposé, qu'il n'était pas besoin d'un gros livre ni de tant de fracas pour dévoiler au monde entier les empiétements et les envahissements de l'Eglise, et que le gouvernement de Berlin aurait pu s'éviter les frais de l'ouvrage de Weber (1) sur ce sujet, ouvrage envoyé à toutes les chancelleries et qui, apparemment, a fourni son canevas à M. Gladstone. Son auteur a eu certainement sous les yeux le *Syllabus*, quoi qu'il ne le nomme pas; en tous cas, qu'on nous permette quelques réflexions à ce sujet.

***.

LA CHARITÉ A PARIS

(Suite. — V. les numéros depuis le 10 juin).

34. Ecole professionnelle ; 27, rue de la Mare (Belleville.) — Somme supprimée : 300 francs.

Neuf sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dirigent là :

1° Une crèche où 60 enfants sont inscrits ;

2° Une école professionnelle, composée de trois classes, où sont réparties 150 jeunes filles ;

3° Enfin, un service d'assistance publique, petite pharmacie, etc., etc.

Pour ces divers services elles recevaient un secours de 300 francs. Les radicaux du Conseil ont trouvé que c'était trop. Et pourtant quelle charge !

Garder des enfants issus, bien souvent, d'un sang appauvri par le travail, ou gâté par des excès, ou auxquels leurs mères n'ont pu donner un lait suffisant ; pauvres petits, malingres pour la plupart, dont le sourire effleure rarement les lèvres sans couleur.

Mme la vicomtesse de Courval est la protectrice de cette crèche.

40 des jeunes filles de l'école — les plus âgées — apprennent un état et trouvent dans la maison des chefs d'ateliers habiles venus du dehors : couturières, fleuristes, raccomodeuses de dentelles, etc. Les encouragements au travail ne leur manquent pas. Les sœurs leur donnent, suivant les résultats, de petites sommes qui s'élèvent pour certaines d'entre elles, jusqu'à 1 fr. 25 c. par jour. N'oublions pas que ce sont des apprenties.

(1) *Staat und Kirche*, von Dr Theod. Weber.

Cette école est excellente, et les jeunes ouvrières qui en sortent sont très-recherchées dans les ateliers. Une des dernières qui ont quitté l'école a vu son premier salaire, dans une maison de Paris, porté à 2 fr. 50 c. par jour. Elle a à peine 17 ans.

35. Œuvre de Saint-Joseph; 51, rue Vercingétorix (Plaisance). — Somme supprimée : 500 francs.

But de l'œuvre. — Recueillir des jeunes gens sans place, les loger, les nourrir, les vêtir à l'occasion, et leur trouver de l'emploi.

L'établissement a été fondé, en 1868, par M. l'abbé Huchet, rue Saint-Louis-en-Lille, 14, pour faire pendant à l'œuvre des femmes, les *Sœurs de la Croix*, dont le respectable prêtre était l'aumônier.

Les employés sans travail sont admis dans la maison où ils sont nourris et logés, moyennant 1 fr. 50 c. par jour, s'ils ont des ressources, ce qui est le cas le plus rare; la plupart reçoivent une assistance gratuite.

Depuis la fondation, plus de mille jeunes gens ont été logés dans la maison, qui peut recevoir actuellement trente personnes; ce chiffre pourra être porté à cinquante quand la literie sera plus complète.

Les ressources consistent en un sermon de charité et en des dons volontaires.

Parmi les dames patronesses, nous citerons les noms de Mmes la vicomtesse de Québriant, de la Motte, la comtesse de Thury, Guillemin, Sainte-Claire Deville, Mlle Waterlot.

36. Maison de l'Enfance; 80, rue de Reuilly. — Somme supprimée, 800 francs.

L'impression qu'on éprouve en entrant dans cette maison est celle de la gêne la plus profonde. La sœur qui nous reçut, nous dit que, le matin même, elle avait eu l'idée de se recommander à M. de Villemessant pour qu'il la comprît dans la répartition des secours, — le bruit d'une souscription parisienne étant vaguement parvenu jusqu'à elle, dans le quartier lointain qu'elle habite.

Huit religieuses de la Sainte-Enfance vivent là, instruisant 100 petites filles.

La moitié seulement paie 2 fr., 3 fr. par mois; pour l'autre moitié, l'école est gratuite. Les pauvres femmes recevaient en tout 800 fr. chaque année; ils ont été supprimés. Cette somme était bien modique; mais quand on vit de peu, il faut faire flèche de tout bois. Dans ce quartier d'industrie, les ménages d'ouvriers se déchargent du soin de leurs enfants sur les crèches, les salles d'asile, les

écoles. Les sœurs de le Sainte-Enfance sont sollicitées d'ouvrir une classe de petits garçons, mais elles n'ont pas de local; d'accroître leur école de filles existante, mais elles ne peuvent suffire à la tâche. Elles ont une quinzaine de pensionnaires, filles d'ouvriers ou de domestiques, moyennant 20 fr. par mois. Elles s'ingénient pour subvenir aux besoins de ce petit monde.

Dernièrement, M. le curé de Saint-Sulpice prêcha dans son église un sermon de charité pour elles, et on leur apporta en toute hâte le produit de la quête, 3,000 fr., qui leur permirent d'attendre... le hasard. Le hasard, c'est notre souscription. Les 800 francs ont été bien venus et seront bien placés.

Le supérieur de cette pauvre et intéressante maison est M. Le Hardy du Marais, vicaire général honoraire de Beauvais.

37. Asile Sainte-Marie; 253, rue Saint-Jacques. — somme supprimée, 500 francs.

But de l'œuvre. Elever des jeunes filles pauvres et principalement les orphelines.

La directrice de l'œuvre est Mlle Quillard, qui l'a fondée il y a quarante-cinq ans. Elle y a absorbé tout son petit patrimoine, et à l'heure qu'il est, la pauvre femme doit deux années de loyer à son propriétaire.

Cinquante personnes sont nourries dans la maison qui n'a pour toutes ressources, que le travail des pensionnaires, plus une quête à Notre-Dame des Victoires qui rapporte 200 francs, et un concert qui rapporte 600 francs, sur lesquels l'Assistance publique prélève son droit.

En dehors du loyer et du boulanger, nous dit Mlle Quillard, nous dépensons 15 francs par jour (15 francs pour cinquante personnes!), nous mettons deux fois par semaine un pot-au-feu de 6 francs, le reste du temps on se nourrit de riz et de légumes..... Ce qui n'empêche pas, continua la respectable femme, que quand un enfant est sage on peut lui donner un petit verre de vin.

Et elle nous montra sous une chaise trois litres à 12 sous; c'était toute la provision.

Au moment même où Mlle Quillard apprenait la fatale décision du conseil municipal, (elle en était malade depuis, car elle ignorait la souscription du *Figaro*), on lui amenait une orpheline qui fut accueillie.

La vénérable fondatrice a pour tout personnel deux bonnes dont l'une, arrivée chez elle à l'âge de neuf ans, la sert depuis 45 années, et l'autre depuis 36 ans.

Mlle Quillard qui se trouve tout à fait à bout de ressources, est proposée à l'Académie pour un prix Monthyon de 2,000 francs; la pauvre femme commence à être infirme.

38. Maison des orphelines de l'Enfant-Jésus; rue Lhomond, passage des Vignes, 3. — Somme supprimée : 1,000 francs.

But de l'œuvre. Recueillir des orphelines et les élever jusqu'à leur majorité.

La maison fut rouverte en 1832 par Mgr de Quélen pour les orphelines du choléra; il y en eut cinquante dès le début. Elle avait été fermée à la chute des Bourbons, parce qu'elle était sous le patronage de la duchesse d'Angoulême.

Depuis, on a continué à recevoir des orphelines qui sont au nombre de quarante à la charge de la maison, dirigée par les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve.

L'établissement reçoit des enfants d'ouvriers comme pensionnaires, moyennant une rétribution de 10 à 15 fr. par mois.

L'espace ne manque pas : mais l'argent est rare, et la maison, qui vit de la bonne volonté des gens charitables, se voit souvent obligée de refuser des assistées.

Nous avons eu l'occasion d'y voir Mme Lachaud, la femme de l'éminent avocat, qui était venue visiter une orpheline qu'elle protége.

Durant tout le siége, cent dix enfants furent nourris et logés dans la maison.

Un jour, on n'eut plus rien.

La supérieure sortit avec le jardinier pendant la nuit, et, dans le froid, sous les obus, alla frapper aux boulangeries. Elle revint avec du pain, mais mourut bientôt des suites de cet acte de dévouement.

Quinze jeunes filles, qui avaient été placées dans l'établissement au moment de la guerre, n'ont plus reçu depuis aucune nouvelle de leurs parents, que toutes les recherches ne sont pas parvenues à retrouver.

Elles ont été adoptées par la maison.

39. Refuge de Notre-Dame de charité dit Saint-Michel; 193, rue Saint Jacques. — Somme supprimée, 500 francs.

But de l'œuvre. Le but principal est de recueillir les pauvres filles qui se sont écartées de la bonne voie et de les ramener à une conduite régulière.

Cet établissement a été fondé à Paris en 1724 : il est tenu par cent religieuses de Notre-Dame de Charité qui sont cloîtrées et qui

consacrent à l'œuvre leur existence tout entière. La première maison de ce genre a été établie à Caen, en 1641; celle-ci n'en est que la continuation.

L'œuvre du Refuge compte aujourd'hui trois cents enfants de la classe ouvrière, presque toutes à la charge de l'établissement, qui n'a d'autres ressources que les travaux de lingerie, auxquels sont occupées les pensionnaires les plus délicates, et un atelier de buanderie et de repassage, où l'on emploie les plus robustes.

Une autre catégorie, qui vit séparée, se compose de cent vingt jeunes filles détenues sur la demande des parents, sanctionnée par une ordonnance du président du tribunal civil, fixant la durée de la détention qui varie de un à six mois. L'allocation du Conseil municipal était spécialement destinée à ces dernières.

De même que les gens du Luxembourg refusent de faciliter le mariage des pauvres vivant en concubinage, sous prétexte que la société de Saint-François Régis exige le mariage religieux; de même ils refusent leur appui à une œuvre dont le but principal est d'arracher à la débauche des jeunes filles qui se sont écartées du droit chemin; le nombre des coureuses de nuit ne pourra que s'en augmenter, ce qui tendra à développer la prostitution dans tous les quartiers. Est-ce une des conditions du mandat impératif de ces Messieurs?

40. Œuvre de Sainte-Anne; M. Buffet, secrétaire trésorier, 8, rue Malesherbes. — Somme supprimée, 3,000 francs.

But de l'œuvre, reconnue d'utilité publique par décret du 13 avril 1859 : Pourvoir gratuitement à l'instruction, au placement et à l'entretien des jeunes filles pauvres, abandonnées ou orphelines de la ville de Paris.

La fondation remonte à 1824; elle est due à la baronne de la Bouillerie; la comtesse de Rambuteau lui succéda.

La présidente actuelle est la princesse d'Essling, ancienne grande maîtresse de la maison de l'impératrice.

Les jeunes filles sont adoptées dès l'âge de onze ans; leur éducation est confiée à des communautés religieuses ou à des maîtresses d'apprentissage, offrant de sérieuses garanties. — L'œuvre n'a pas de maison.

Les admissions se font dans la limite des ressources de la Société. Ces ressources consistent dans le produit de souscriptions des sociétaires, des dons volontaires, des quêtes et les secours naguères accordés par la municipalité de Paris.

Depuis sa fondation, la Société a eu sous son patronnage plus de

2,500 enfants; la moyenne par an varie, actuellement, de 100 à 200.

L'œuvre est dirigée par un Conseil d'administration composé des dames dont les noms suivent : Mesdames la princesse d'Essling, Bassery, D. de Saint-Sauveur, la baronne de Souancé, Henry Michelin, Gomel, Théodore Michelin, Maison, Philippe, Lecoq, Léger.

Ces dames se partagent par quartiers la surveillance des protégées.

La Sociétée est administrée par M. Buffet.

41. Ouvroir Sainte-Geneviève; 13, rue de Villiers (aux Ternes). — Somme supprimée, 500 francs.

But de l'œuvre. Elever des orphelines de père et de mère.

Nous avons été reçus dans une pharmacie où quatre sœurs étaient occupées à préparer des médicaments que des pauvres attendaient de l'autre côté du guichet.

Grande fut notre surprise en voyant la supérieure que nous avions rencontrée à Lima du Pérou l'an dernier; elle était arrivée depuis quinze jours.

— Une lettre et un cachet, nous dit-elle, et nous allons d'un bout du monde à l'autre.

L'établissement, dirigé par dix-sept sœurs de Saint-Vincent de Paul, a dans son service un asile, une classe communale, un fourneau économique, etc. L'orphelinat est tout entier à sa charge, les orphelines y sont reçues dès l'âge de quatre ans; elles sont actuellement au nombre de trente-quatre.

La maison a été fondée par une des sœurs de l'Ordre, il y a trente ans. Elle dépense seize mille francs, elle en doit plus de onze mille.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ŒUVRE DES TOMBES.

Voici une œuvre qui devra réunir tous les cœurs dans une même pensée, dans un même sentiment de patriotisme et de réparation. Elle succède, ou plutôt elle s'unit à l'Œuvre des Paysans français, cette œuvre patriotique qui a pourvu à la reconstruction du village de Bazeilles, incendié et détruit par les Allemands, qui a doté cette localité de maisons d'école et de salles d'asiles, et qui songe à la reconstruction de l'église

détruite et à l'édification d'une crypte où seront recueillis les ossements des soldats tombés là, au champ d'honneur.

Pendant que l'OEuvre des Paysans travaillait ainsi, l'OEuvre des Tombes poursuivait un but à peu près semblable: elle élevait 186 monuments à l'honneur de nos soldats morts dans la guerre, et elle fondait 65 anniversaires de messes qui doivent être dites à perpétuité pour les soldats morts en captivité.

Aujourd'hui, les deux œuvres marchent de concert; elles réunissent leurs efforts pour arriver à ce double but:

1° Reconstruire l'église de Bazeilles détruite par l'invasion et y annexer une crypte où seront déposés les restes des soldats français tués sur le territoire de la commune ;

2° Faire élever sur tous les points du sol français où se feront les exhumations prescrites par la loi du 5 avril 1873, des croix en pierre indiquant les sépultures communes, et, autant que possible, les numéros des régiments, le combat ou le fait d'armes à la suite duquel ont succombé ces braves dont on ne saurait trop glorifier la mémoire.

Ces constructions de monuments auront lieu concurremment avec des fondations d'anniversaires à perpétuité, qui appelleront périodiquement la prière publique sur les restes honorés de ces morts de la patrie.

La religion et le patriotisme s'unissent ainsi dans un même sentiment. Le comité de l'OEuvre des Tombes et de l'église-crypte de Bazeilles fait appel à tous les Français, il compte sur la France entière pour l'aider à réaliser le double objet qu'il se propose: c'est un devoir d'honneur, c'est une dette imprescriptible et sacrée pour tous, tous tiendront à remplir ce devoir, à éteindre cette dette. Après avoir secouru les blessés sur les champs de batailles, les prisonniers en captivité, la France, comme le disent justement les fondateurs de l'OEuvre, ne pourra se montrer oublieuse et inhospitalière envers ses morts.

L'OEuvre est placée sous le patronage des ministres de la guerre et de la marine. Nous voyons, parmi les noms des membres du comité de l'OEuvre et de la commission de souscriptions, ceux du R. P Joseph, de M. l'abbé Baron, de MM. les sénateurs Cunin-Gridaine et Toupet des Vignes, du général comte Pagol, du général de Fontanges, du général marquis de

Vassoigne, du docteur Ricord, de M. Henri Blount, le vicomte Daru, le comte de la Tour du Pin-Chambly, le vicomte de Mortemart, le marquis de Plœuc, le comte Sérurier, Richard Wallace, Hippolyte Salle, etc., etc. Ces noms indiquent l'universalité des sympathies qui entourent l'Œuvre des Tombes.

La souscription est ouverte partout. Par une décision spéciale du ministre des finances, les trésoriers généraux, les recéveurs particuliers et les percepteurs sont autorisés à recevoir les souscriptions, même les plus minimes. A Paris, elles sont reçues, en outre, à la caisse de commerce de Paris, boulevard Poissonnière 23; au Crédit industriel et commercial, rue de la Chaussée-d'Antin, 66; chez MM. Lehideux et Cie, rue de la Banque, 16; au siége de la Société générale, rue de Provence, 54, dans toutes les succursales de cette Société, etc.

L'œuvre est fondée, elle marche; il faut qu'elle s'étende à toute la France, il faut qu'il n'y ait pas un Français qui refuse son obole.

Nous osons faire un appel à MM. les curés. Certes, beaucoup d'entre eux n'ont que des paroissiens bien pauvres, et pour qui le don de quelques centimes est déjà un sacrifice. Mais il s'agit des enfants de la France, des honneurs à rendre à ceux qui sont morts pour elle, des prières à multiplier pour leurs âmes! Qui pourrait refuser de donner? Nous sommes convaincu que dans toutes les paroisses la voix du curé sera entendue, lorsqu'il dira qu'il s'agit de nos chers morts. « Mes paroissiens sont pauvres, disait à ce sujet un digne prêtre: ils gagnent bien péniblement leur vie, et beaucoup d'entre eux auraient plus besoin d'aumône qu'ils ne sont capables d'en faire; mais, je réponds d'eux; quand je leur dirai que c'est pour les soldats morts durant la guerre, pour leurs fils, pour leurs frères, pour leurs pères, tous donneront, et j'espère que ma paroisse ne tiendra pas le dernier rang dans la souscription. »

J. Chantrel.

L'administration des *Annales catholiques* se chargera de transmettre à qui de droit les offrandes qui lui seraient remises pour *l'Œuvre des Tombes.*

HISTOIRE D'UN INCONNU (1)

VIII

Où l'on voit qu'on peut croire en Dieu sans être précisément un sot.

(suite.)

Le curé s'arrêta pour laisser un moment respirer son auditoire, qui était comme suspendu à ses lèvres, et qui, sans comprendre peut-être très-bien toutes les expressions dont il se servait, quoiqu'il cherchât à rester à la portée de tout le monde, voyait bien que les savants incrédules n'étaient d'accord ni avec la science ni avec la raison.

M. Saitout, qui avait quelque peu étudié les sciences naturelles, la physique et la chimie, et qui s'en faisait gloire dans ses entretiens avec M. Tirsang, était tout étonné de trouver cette science dans un curé qui ne lui paraissait occupé jamais qu'à dire son bréviaire, à chanter ses offices, à confesser quelques dévotes et à faire le catéchisme aux enfants.

Pour montrer sa propre science, il se mit en devoir de poser des objections.

— Monsieur le curé, dit-il, j'admire ce que vous venez de nous expliquer si bien. Mais, enfin, — je vous demande cela pour m'éclairer, non pour combattre ce que vous avez dit, — mais enfin si, comme l'a dit Lamartine, je crois,

> Dieu n'est qu'un mot trouvé pour expliquer le monde,

pourquoi admettre Dieu si l'on peut s'en passer?

— Hé! précisément, monsieur le Maître, c'est parce qu'on ne peut pas se passer de Dieu qu'il faut l'admettre.

— Cependant, avec la matière et le mouvement, tout s'explique.

— Oui, tout peut s'expliquer, à la rigueur, dans le monde matériel, c'est-à-dire dans le monde de la matière inerte, morte ; mais le reste? D'abord vous supposez la matière éternelle; mais la matière est essentiellement changeante et nous la voyons sujette à de continuelles transformations; or, la raison démontre que ce qui est éternel est immuable. Vous faites donc une supposition gratuite. Ensuite vous supposez que le mouvement est essentiel à la matière;

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le 10 juin.

mais la notion même de matière implique l'inertie, l'indifférence absolue entre le repos et le mouvement, et, s'il n'en était pas ainsi, l'on verrait tout à coup des parties de la matière se mettre en mouvement ou s'arrêter sans cause; il n'y aurait plus de sécurité; ni l'architecte, ni le charpentier ne pourraient calculer la solidité de leurs constructions, ni l'astronome ne pourrait calculer les mouvements des astres, qui seraient dans une perpétuelle variation. C'est précisément sur ce fait d'expérience et de raison montrant la matière indifférente au repos et au mouvement que toutes les sciences physiques reposent, et que, naturellement, partout où nous voyons mouvement ou repos nous en cherchons la cause en dehors du corps qui est ainsi en mouvement ou en repos. Voilà une pierre qui vient briser une vitre, je cherche aussitôt la main qui l'a lancée; voilà le tictac de ma montre qui cesse tout à coup de se faire entendre, je ne doute pas, si ma montre est remontée, qu'il n'y ait quelque obstacle imprévu, un grain de poussière, ou autre chose, qui empêche les rouages de marcher.

Ainsi, pour vous passer de Dieu, vous êtes obligé d'avoir recours à deux suppositions que vous ne pouvez prouver et qui sont même contraires à l'expérience des faits et aux inductions de la raison.

Mais, ces deux choses accordées, que de difficultés vous allez encore rencontrer à chaque pas!

Voilà la vie qui surgit avec la plante. Où donc était cachée la vie dans la matière, pour qu'elle apparaisse ainsi? Et si la matière n'a pas la vie, d'où vient la vie?

Voilà maintenant l'animal, qui non-seulement vit, s'accroît et se reproduit, mais qui sent, qui a jusqu'à un certain point une volonté, qui a une certaine intelligence. Où trouvez-vous le sentiment, la volonté, l'intelligence dans la matière? Il est facile de dire que cela est le produit des combinaisons de la matière, mais il faudrait de plus le prouver. Et puisque la science nous apprend à décomposer un animal, une plante dans toutes leurs parties, puisqu'elle nous apprend combien, dans chaque partie, il y a de carbone, d'oxygène, d'hydrogène, en un mot d'éléments matériels entrant dans sa composition, pourquoi nos savants ne reproduisent-ils pas dans leurs laboratoires, avec tous ces éléments combinés dans les proportions voulues, une plante vivante, un animal vivant? Pourquoi même ne viennent-ils pas à bout de réinfuser la vie dans la plante ou dans l'animal mort, qui ont pourtant encore tous les éléments qui les composent, moins cette flamme, moins cette force qu'on appelle la la vie?

— Les générations spontanées? dit M. Saitout sous forme d'interrogation.

— Ah! oui, les générations spontanées, reprit le curé, c'est-à-dire ces plantes, ces animaux qui sortent d'eux-mêmes d'une eau corrompue, d'une eau dans laquelle on a fait infuser quelques plantes, comme on fait infuser du thé dans une théière. Mais vous savez bien, monsieur le Maître, que les premiers savants de nos jours repoussent ces prétendues générations spontanées; que plus le microscope se perfectionne, plus on se convainc que tout être vivant procède d'un autre être vivant semblable, dont le premier ancêtre a dû procéder du créateur; et il faut observer de plus que ces générations spontanées n'ont lieu que dans les eaux qui sont à découvert, ou dans lesquelles on a infusé des plantes ou des cendres de plantes conservant sans doute encore les germes non détruits des plantes ou des animaux qui apparaissent au bout de quelque temps.

Mais arrivons à l'homme, et demandons-nous s'il est possible que l'homme soit sorti de la matière en vertu des seules forces de la matière.

— Je me suis laissé dire à ce propos, interrompit le bon vieux qui se trouvait à l'autre coin de la cheminée, qu'il y a des savants qui nous font descendre des singes.

— Eh ! oui, mon brave père, et même de mieux que cela.

— De quoi donc, monsieur le curé?

— Des huîtres.

— Des huîtres! s'écria Antoinette. Ah bien ! c'est eux qui sont des huîtres et de laids singes, s'ils veulent nous faire croire de pareilles choses.

— Vous êtes vive, Antoinette, dit le curé. Vous comprenez que ces messieurs, qui se croient de grands savants et qui nous prennent en pitié, nous autres qui ne voulons pas avoir les singes pour pères et les huîtres pour mères, vous comprenez qu'ils ne disent pas cela aussi crûment; mais cela revient au même.

Suivez-moi bien, mes amis, et tâchez de comprendre leur raisonnement.

Ils supposent la matière éternelle, vous savez : c'est une première erreur, accordons leur cependant la chose.

Ils supposent que le mouvement est essentiel à la matière : seconde erreur; accordons-leur encore la chose.

Ils supposent que la vie n'est que le résultat de certaines combinaisons des différentes parties de la matière, des molécules, des atomes matériels; passons-leur encore cela, quoique la vie se com-

porte tout autrement que la matière, quoiqu'ils n'aient jamais pu produire la vie avec leurs combinaisons chimiques, et que leurs générations spontanées, comme ils appellent cela, ne se produisent que là où l'on peut constater qu'il y avait auparavant des germes.

Les voilà donc avec une plante, avec un champignon, une mousse, tout ce que vous voudrez. Ce germe, selon les circonstances, se développera en blé, en pommier, en chêne, en sapin, etc., et voilà tous les végétaux façonnés par ces messieurs; ou bien le germe acquerra, outre la vie, la sensibilité, et ce sera quelqu'un de ces petits animaux que vous voyez s'agiter si vivement dans les tonneaux où vous recueillez l'eau de pluie. Avec des circonstances favorables et des siècles et des siècles, ces petits animaux se perfectionneront de plus en plus, et deviendront, que sais-je? des limaces, des huîtres, des crabes, des poissons, puis des oiseaux, puis des chauves-souris, ou des lézards, ou des grenouilles, puis des animaux à quatre pattes, puis des singes, enfin des hommes.

— Mais, monsieur le curé, dit Mathurin, sauf votre respect, est-ce que vous voulez vous moquer de nous? Il n'est pas possible que des hommes qui ont leur bon sens croient des choses pareilles.

— Je ne me moque pas, Mathurin je ne fais que vous exposer en raccourci ce que disent ces savants.

— Mais, monsieur le curé, les huîtres n'ont pas d'yeux ni de bras; comment tout cela a-t-il pu leur pousser?

(*La suite au prochain numéro.*)

Nous reprendrons, dans notre prochain numéro, la Revue des livres, que nous avons été obligé d'interrompre, et nous commencerons la Revue des revues, que nous espérons pouvoir continuer régulièrement, ainsi que la Revue des travaux les plus remarquables de nos Académies et de nos grands centres d'enseignement : collége de France, Sorbonne, Muséum, etc.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Vue générale de la semaine. — I. Etats de l'Eglise et Italie : la santé du Pape ; audiences et brefs ; les processions ; faits de persécution. — II. La question d'Orient : la Syrie ; troubles de Mossoul ; funeste politique de la Turquie et du gouvernement français en Bulgarie ; où est la vraie solution ; excès des Turcs ; persécution russe ; un nouveau sultan. — III. Nécrologie : Mgr Saraiva ; Mgr Heliani ; M. Monnot-Arbilleur ; fin chrétienne de Fromentin ; enterrement civil de Félicien David.

7 septembre 1876.

La semaine qui vient de s'écouler a présenté peu d'événements nouveaux d'une grande importance. Les vacances parlementaires donnent au monde politique un moment de calme, et si la question d'Orient ne venait pas occuper la diplomatie et l'opinion publique, il n'y aurait pas grand'chose à signaler ici en dehors du mouvement religieux, qui se manifeste en ce moment par de grands pèlerinages : pèlerinage des Italiens catholiques, qui visitent les sanctuaires de Lourdes, d'Issoudun, de Paris, de Paray-le-Monial ; pèlerinage des Savoisiens, qui vont se rendre à Rome ; pèlerinage des Espagnols, dont plusieurs milliers se disposent égalament à visiter Rome et le Saint-Père, sans parler d'une multitude d'autres pèlerinages plus ou moins étendus, et de celui qui va transporter à Chartres des centaines de Parisiens, à l'occasion des fêtes du millénaire de la sainte relique qu'on vénère dans l'antique cathédrale de cette ville.

I. Etats de l'Eglise ; Italie.

Les pélerins qui se rendent à Rome trouveront le Saint-Père jouissant toujours d'une excellente santé et montrant une vigoureuse vieillesse qui, au dire des médecins, lui assure une vie

d'une dizaine d'années au moins. Aussi, a-t-on le droit de rire de tous les bruits qu'on répand sur cette santé si précieuse, et et des intrigues qui se nouent en vue de la mort de Pie IX.

On allait jusqu'à dire, dans ces derniers jours, que les cardinaux songeaient à prendre des mesures pour hâter l'élection du futur Pape, afin de prévenir l'espérance des gouvernements. Les cardinaux ne songent à rien de cela et ils savent d'ailleurs qu'il importera d'autant plus pour eux de suivre toutes les règles établies, que les ennemis de l'Eglise sont plus disposés à provoquer un schisme; le schisme trouverait un prétexte, si l'élection pontificale ne se faisait pas dans toutes les formes prescrites. Et qui sait donc où en sera l'Europe, lorsque Pie IX disparaîtra de ce monde? Qui pourrait prévoir où elle en sera dans quelques mois? Les moyens qu'emploiera la Providence pour donner un nouveau Chef à l'Eglise nous sont inconnus; mais nous savons que Dieu tient en sa main les événements et qu'il a promis d'être avec l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Cela suffit pour nous rassurer.

Pie IX continue d'accorder de nombreuses audiences à ceux qui viennent le visiter. En même temps, il encourage par ses lettres tous ceux qui luttent pour la défense de l'Eglise. Citons, avec l'intention de les reproduire, les brefs adressés à Mgr Mermillod, à l'occasion des œuvres ouvrières; à Mgr Conrad Martin, l'évêque exilé de Paderborn; à la société des jeunes gens catholiques de Naples, pour les exhorter à persévérer dans la noble mission qu'ils se sont proposée; au cardinal Guibert, à l'occasion des fêtes de Lourdes; à Mgr Pie, évêque de Poitiers, pour le féliciter des discours prononcés dans ces fêtes; à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, pour le discours prononcé dans le Sénat en faveur de la liberté d'enseignement.

L'interdiction des processions éprouve de la part des populations une résistance qui pourra bien forcer le ministère à laisser faire. Nulle part le peuple ne l'observe ; pour punir les *coupables*, il faudrait punir plus de la moitié de l'Italie. Aussi l'autorité se voit-elle obligée de fermer les yeux ; la constance des catholiques italiens maintiendra une liberté qui leur est chère et qu'on n'a aucune raison de leur enlever. « Lorsque l'Italie était *esclave*, dit à ce sujet l'*Unità cattolica*, nous pouvions rendre à

Dieu des hommages publics; aujourd'hui que nous sommes *libres* et que le Pape est *indépendant*, il nous faut cacher notre foi. » C'est le raisonnement qui se fait partout, et qui ne mène pas à une conclusion favorable au régime actuel.

Le gouvernement italien, vient de prendre possession de Saint-Pierre *in montorio*, uniquement pour signifier aux religieux franciscains qui habitent le couvent et desservent l'église, qu'ils doivent se disperser. Il a ensuite consigné l'église et le couvent à l'Espagne, qui en est propriétaire ; on verra si le gouvernement espagnol chasse les religieux.

On vient aussi de *liquider*, selon l'expression consacrée, le couvent des Pères lazaristes de la Mission, près de la place Monte-Citorio. Le gouvernement va établir dans les jardins l'imprimerie de la Chambre des députés.

Cependant ce gouvernement, qui poursuit ainsi ses entreprises coutre l'Eglise, ne vient pas à bout de rétablir la sécurité dans la Sicile, toujours en proie au brigandage, et il est si peu sûr de sa propre existence, qu'il songe en ce moment à dissoudre la Chambre des députés, afin de se procurer par les élections la majorité dont il a besoin.

II. La question d'Orient.

Rustem pacha, gouverneur du Liban, se trouvait à Rome dans les derniers jours du mois d'août; il n'y est resté que deux jours, le 26 et le 27, parce qu'il a été rappelé dans la crainte de troubles en Syrie. La Turquie agit malheureusement de ce côté comme elle a agi dans la question des Arméniens et dans les diverses occasions où les catholiques ont été en butte aux attaques des schismatiques; elle prend le parti des derniers, sur la fidélité desquels elle ne peut guère compter, et moleste les premiers, qui se sont toujours montrés des sujets fidèles et soumis. En Syrie, elle favorise les Druses et les Métualis au détriment des Maronites, et les troubles sont presque permanents, tandis qu'il suffirait, pour rétablir solidement la paix, de respecter la convention conclue après les massacres de Syrie et de replacer à la tête des Maronites Joseph Karam, à l'égard de qui le gouvernement de Napoléon III a été si injuste.

Les catholiques de l'empire Ottoman ne demandent qu'une chose : le respect du droit des gens et de la justice; la Porte l'oublie trop, elle s'allière ainsi les populations les plus fidèles, et fait le jeu de la Russie.

Elle a un peu mieux compris son intérêt dans l'affaire des troubles de Mossoul, où quarante-sept chrétiens ont péri, le 8 mai dernier. La cause de ces troubles était une tentative faite par l'administration turque pour enlever leur église aux Chaldéens catholiques.

Dans cette funèbre journée, rapporte un correspondant de l'*Univers*, les chrétiens ont été traqués comme des bêtes. Ils furent, à coup de baïonnettes, poussés dans la cour de l'église, puis, à leur sortie, meurtris de pierres, de coups de bâtons, et poursuivis ainsi à travers toutes les rues, d'où ils ne s'échappèrent que couverts de sang.

Des voix dominaient le tumulte: celles des femmes jacobites, qui, établies sur les terrasses de leurs habitations et s'étant revêtues de leurs plus beaux ornements, excitaient les assassins et applaudissaient à chaque victime qui tombait. D'autres cris se mêlaient à ceux-ci; les femmes syriennes, debout aussi sur leurs terrasses, assistaient au martyre de leurs maris ou de leurs enfants. Il y avait encore quelque chose de plus odieux pour les témoins de cette scène : derrière les assassins gagés, on voyait des hommes, des personnages, diriger le massacre, donner froidement des ordres pour qu'aucune victime désignée ne pût échapper.

Mgr Benham-Benni, l'archevêque, qui, la désolation dans l'âme, ne pouvait se décider à quitter la fenêtre de son palais, d'où il contemplait ces horreurs, faillit être victime de la férocité musulmane : un zaptié (homme de police) l'ayant aperçu, le visa et fit feu sur lui. Grâce au Ciel, la balle dévia et alla rapper l'étage supérieur. Les gens de l'archevêque se précipitèrent vers lui et l'entraînèrent à l'intérieur. Un de ses parents fut également mis en joue et dut se mettre à l'abri.

Depuis ce jour, bien que plus de trois mois se soient écoulés, un poste turc est établi près de la demeure de l'archevêque, et une sentinelle monte la garde à sa porte ; la garnison occupe toujours le centre de la ville.

Le sang versé, ajoute le correspondant, n'a pas été stérile : la violence a succombé sous ses propres excès. Sur des ordres venus de Constantinople, les églises ont été mises sous séquestre, et un commissaire extraordinaire nommé sur la demande de l'ambassade française (à l'énergie de laquelle les chrétiens de Mossoul doivent d'avoir conservé la vie) pour examiner les griefs des chrétiens et faire punir les assassins.

Le consul de France, M. Perettrie, a montré le plus grand dévouement. Il a soutenu vigoureusement les chrétiens et mérité toute leur reconnaissance.

Un commencement de justice s'est aussi manifesté à l'égard des Arméniens catholiques, puisqu'on a laissé Mgr Hassoun revenir librement à Constantinople ; mais la question du schisme est loin d'être résolue. Le gouvernement de la Porte se montre aussi partial en faveur des néo-schismatiques arméniens ; cette partialité deviendrait sans doute plus évidente encore, si la Porte n'avait pas à se débattre contre autant de difficultés.

En Bulgarie, la Porte n'a pas été moins maladroite. Un publiciste distingué, M. de la Tour, écrivait dernièrement : « La question d'Orient se serait résolue heureusement par le retour au catholicisme des chrétiens de la Turquie. Cet élément de salut manque : la solution tournera contre les puissances, qui ont méconnu leurs intérêts et leurs devoirs. » L'élément de salut s'était en effet montré. Il s'est produit, depuis vingt ans, de grands mouvements religieux, en Cilicie, en Mésopotamie, dans la province de Van, parmi les Arméniens hérétiques ; c'était par centaines de mille que les hérétiques et les schismatiques demandaient à Rome de les recevoir dans le sein de l'Eglise catholique ; la Russie fit échouer ces bonnes dispositions, que les diplomates français ne surent pas soutenir avec assez d'énergie, sans doute parce qu'ils n'étaient pas appuyés par leur gouvernement. En Bulgarie où, en 1860, le mouvement s'était prononcé avec plus de force encore qu'ailleurs, le gouvernement français méconnut absolument les intérêts de son influence en Orient et les vrais intérêts de la Turquie. C'est une triste page de l'histoire contemporaine ; il importe de la connaître ; nous la publions d'après une correspondance adressée de Constantinople à l'*Univers* :

En 1860, un grand mouvement religieux éclate parmi les Bulgares de la Roumélie ; fatigués du joug du Phanar, voulant résister à l'hellénisation de leur langue et de leur culte, ils se tournent vers Rome et demandent à être admis dans l'Eglise catholique. Nos missionnaires français se multiplient pour obtenir le succès de la conversion de plusieurs millions de schismatiques; les débuts sont heureux et promettent une ample moisson. Mais la diplomatie impériale, qui veut faire du neuf en Orient, qui rejette les traditions séculaires de notre vieille et sage politique royale, abandonne nos missionnaires à eux-mêmes, elle ne leur donne aucun concours et les laisse seuls lutter contre les intrigues russes, phanariotes et anglaises, contre la perfidie musulmane d'Aali pacha et les jalousies de l'Autriche.

Un de nos plus éminents missionnaires est à Paris, il va trouver M. de Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et lui demande son appui et son aide. « Non, dit le ministre, le mouvement est autant politique que religieux. — Mais, répond le missionnaire, c'est parce qu'il est politique autant que religieux que je vous demande appui et secours; c'est parce que nous avons à combattre les intrigues et les perfidies de la Russie, de l'Angleterre, de la Porte et même de l'Autriche, que vous devez maintenir les droits et priviléges de la France et son protectorat catholique. » Le ministre ne voulut rien entendre, ni rien comprendre. Le mouvement religieux bulgare, trahi par l'empire, combattu par toutes les autres grandes puissances, persécuté hypocritement par Aali pacha et les pachas, avorta donc.

Mais tout n'était pas perdu; les Bulgares qui s'étaient révoltés contre le Phanar, qui avaient brisé tous les liens qui les unissaient à l'Eglise grecque schismatique, venaient se heurter contre le hatt humaïoun qui ne permettait pas à la Porte de créer un nouveau schisme et d'établir une hiérarchie religieuse indépendante. Ils étaient sans évêques, sans existence légale, officielle; ils se trouvaient emprisonnés dans ce dilemme : retourner repentants au Phanar ou bien accepter les bienfaits de Rome. En 1867, toute espérance d'une autre solution leur avait été enlevée; Fuad pacha avait déclaré *internationalement* (le 15 mai) que la Porte avait les bras liés par le hatt humaïoun et ne pouvait trancher la question.

Déjà les meilleurs esprits bulgares commençaient à revenir vers la solution romaine, losque par ses habiletés moscovites, le général Ignatieff amena M. Bourrée, ambassadeur de France, à plaider la cause des Bulgares auprès des Turcs et à faire le jeu d'Aali pacha, qui ne demandait pas mieux que de se soustraire aux obligations du

hatt humaïoun et de s'affranchir ainsi des entraves qu'il rencontrait pour sa politique d'absorption et de centralisation, dans le respect imposé des immunités, droits et priviléges *ab antiquo* des Eglises chrétiennes.

Le gouvernement impérial, méconnaissant toutes les traditions du passé et même du présent, se fit l'avocat du schisme bulgare et acheva ainsi de commettre la lourde faute commencée en 1860.

Oui, le catholicisme seul pourrait donner la bonne solution de la question d'Orient, et c'est l'explication de la conduite du Saint-Siége, qui recommande la fidélité aux populations catholiques, sans pour cela prendre parti pour les Turcs, comme on l'en accuse dans une intention dont il n'est pas difficile de comprendre la perfidie. Il est très vrai que le Saint-Siége et les catholiques sont, par principe, contraires à toute rébellion, et, dans le cas actuel, ils n'ont vraiment pas de raisons de prendre parti pour ou contre les Turs ou leurs adversaires; ils ne peuvent qu'attendre dans une attitude passive le développement des évènements.

Les Turcs ont commis d'odieux excès, d'horribles atrocités en Bulgarie; il s'est passé, dans cette malheureuse province, des faits qui crient vengeance, et l'on comprend l'indignation qu'ils excitent. Mais comment se fait-il donc que la même presse qui s'indigne contre les méfaits des Turcs, se taise sur les actes de la non moins odieuse persécution exercée par la Russie contre les catholiques du diocèse de Chelm, et, en général, contre les Polonais?

Voici une lettre envoyée à leurs frères d'Europe par les prêtres polonais exilés en Sibérie pour leur attachement à la foi catholique.

Accablés par le malheur, nous prenons la liberté de vous adresser notre demande. Après les évènements de 1862, nous avons été envoyés aux travaux forcés en Sibérie pour douze ou vingt ans. En 1875 on nous a transportés dans le gouvernement de Wologda, où, sans les moindres moyens d'existence, nous sommes disséminés dans des villages. La plupart d'entre nous sont des prêtres septuagénaires et octogénaires qui ont consacré toute leur vie au saint apostolat de la doctrine du Sauveur du monde. Après avoir souffert pendant onze ans pour la vérité et la justice, nous sommes arrivés

à un tel dénûment que nous n'avons pas de quoi acheter un morceau de pain, et Dieu nous est témoin que nous vivons des journées entières sans la moindre nourriture.

Depuis quelques mois, réduits à nous-mêmes, nous nous sommes dépouillés de nos vêtements pour ne pas mourir de faim; aujourd'hui, nous ne savons plus que faire. Le séjour dans toute ville nous est interdit; nous sommes sans la moindre assistance, sans hôpital, sans vêtements, ni possibilité de payer notre loyer. Nous venons d'adresser une pétition au Gouvernement; mais avant qu'un secours nous arrive, nous pourrons tous mourir de faim... Après avoir franchi neuf mille verstes de distance, notre position est encore plus affreuse qu'aux travaux forcés, où nous avions au moins un gîte et du pain. Le froid, qui atteint souvent, en hiver, quarante degrés, et la faim nous tueront, si la miséricorde de Dieu ne nous envoie une planche de salut (1).

Voici maintenant le récit, peu suspect, que nous apporte le *Messager de Vienne*, journal qui se publie en français dans la capitale de l'Autriche, et qui se distingue par son hostilité contre le catholicisme :

La persécution des uniates (catholiques du diocèse de Chelm) avait fini, comme l'on sait, par leur « conversion spontanée à la foi orthodoxe gréco-russe de leurs aïeux, » ainsi que le disaient les bulletins officiels. Malgré cette conversion spontanée, le peuple s'écartait avec persistance des pratiques religieuses qu'on voulait lui imposer violemment. Il cherchait des prêtres catholiques pour se confesser, pour faire baptiser ses enfants, etc.

Cette pieuse résistance fournit aux autorités et aux popes russes beaucoup d'occasions d'exercer des actes de violence : on arrachait les enfants aux parents et on les baptisait de nouveau d'après le rite orthodoxe russe; on arrêtait les récalcitrants, on les entassait dans les prisons, ou bien on les envoyait en Sibérie.

Mais rien ne put fléchir les esprits. Les uniates, à leur retour des forêts où ils s'étaient cachés, commençaient à se réunir dans les cimetières pour y faire les prières en commun, et ne voulaient pas entrer dans leurs églises profanées, bien qu'on les y poussât à force de gendarmes. Dans ces derniers temps, plusieurs anciens

(1) Si quelque âme charitable était touchée du cri de détresse de ces nobles confesseurs de la foi catholique, elle est priée d'adresser son offrande à leur correspondant en France, M. Emile Clarisse, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), ou à M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch, à Paris.

prêtres uniates, jusqu'ici réfugiés, rentrèrent au milieu de leur peuple et présidèrent à ces réunions pieuses.

Le gouvernement envoya dans les campagnes des escouades de gendarmes et de cosaques pour rétablir « l'ordre », pour empêcher ces exercices de dévotion et pour arrêter « les coupables. » Mais les paysans, prévenus, s'armèrent de fourches, de haches et de faux, ils attendirent la force armée. Les gendarmes en trop petit nombre n'osèrent pas charger la foule. Il fallut faire venir des troupes de Siedlce (chef-lieu du gouvernement) et de Biala (chef-lieu d'arrondissement.)

Près de Biala l'on réussit à disperser les paysans, après avoir fait usage des crosses et des baïonnettes et arrêté environ 30 paysans et deux prêtres qui se trouvaient parmi eux. Mais dans l'arrondissement de Siedlce on est allé plus loin ; les soldats ont fait feu ; ils ont assommé les gens à coup de crosse et les ont percés de leurs baïonnettes; les paysans de leur côté, ont aussi tiré et se sont vigoureusement défendus.

Les soldats ont eu 6 morts et à peu près 30 blessés ; du côté des paysans il y a un grand nombre de tués et de blessés, parmi eux beaucoup de femmes et 7 enfants tués. On a arrêté plus de 100 hommes, 4 prêtres et plusieurs femmes. On les détient tous à Siedlce pour les envoyer après dans la citadelle de Varsovie, où les 4 prêtres se trouvent déjà.

En présence de tels faits, on peut bien se demander ce qui vaut le mieux de la domination russe ou de la domination turque. Mais, ce qu'il est impossible de se dissimuler, c'est que la Russie gagne de plus en plus de terrain en Turquie et que l'empire ottoman s'approche à grands pas de sa fin. Les Turcs ont bien pu battre les Serbes et les Monténégrins, c'est l'effet de leur immense supériorité numérique ; mais ces succès ne peuvent cacher leur irrémédiable décadence, et c'est à cause de cela que la question d'Orient s'avance vers une solution décisive. C'est la crise attendue depuis longtemps ; il n'est pas téméraire de conjecturer qu'elle ne se dénouera que par un remaniement général de la carte d'Europe.

Et nous allions oublier qu'il y a à Constantinople un nouveau sultan ! On a jugé que la maladie de Mourad était décidément incurable (comme celle de la Turquie) et que sa déposition était nécessaire. La cérémonie s'est accomplie le 31 août. Le frère

de Mourad, second fils d'Abd-ul-Medjid, a été proclamé sultan sous le nom d'Abd-ul-Hamid, et Mourad V est gardé dans son palais. Naturellement, on dit beaucoup de bien des qualités du corps et de l'esprit du nouveau sultan ; il convient d'attendre un peu pour savoir ce qu'il faut en penser, car on en avait dit autant à l'avènement d'Abd-ul-Azis et de Mourad V.

III. Nécrologie.

Une grande lumière théologique vient de s'éteindre ; le R. P. Perrone est mort à Rome, dans un âge avancé ; nous reviendrons sur cette vie qui a été si bien remplie.

Mgr *Louis da Conceiçao* (de la Conception) Saraiva, évêque de Maranhao, au Brésil, est mort le 26 mars. Né le 24 septembre 1824, il entra à l'âge de 17 ans dans l'ordre de Saint-Benoît et fut bientôt élevé, à plusieurs reprises, à la dignité du prieur. Il fut appelé à la cour en 1852, pour y remplir les fonctions de vice-recteur du collége de Pedro II. Il fut élu aussi abbé de monastère de son ordre à Rio de Janeiro et il y fonda un externat qui a eu le plus grand succès. En 1861, il fut nommé évêque de Maranhao. Il a dépensé absolument tous ses revenus à l'établissement de fondations d'instruction ou de charité dans son diocèse. Ses restes mortels ont été déposés dans le monastère de Saint-Benoît, où il avait fait profession de la vie religieuse.

Les *Missions catholiques* annoncent la mort de l'archevêque syrien catholique de Damas, dans la matinée du 10 juillet 1876.

Mgr *Grégoire-Jacob* Heliani était né en 1802, à Rasceia, village voisin de Damas. Il embrassa d'abord l'hérésie jacobite, et devint même évêque jacobite de Damas. Mais il connut la vérité catholique et abjura le schisme en 1828 ; neuf ans plus tard, il était nommé archevêque syrien de Damas, et procura dans cette ville une existence assurée aux catholiques. Ce prélat vint en France et en Belgique, et recueillit des aumônes qui lui permirent de bâtir une cathédrale, un archevêché et plusieurs églises. Il convertit Mgr Maltas, évêque jacobite de Nabque, et jouissait d'un grand crédit près des autorités otto-

manes. Les funérailles ont été honorées de la présence de Mgr Grégoire Youssef, patriarche grec-melchite d'Antioche, de Mgr Basile Haggiar, archevêque grec-melchite de Hauran, et de tous les prêtres catholiques de Damas. Il repose dans sa cathédrale.

La *Semaine religieuse* de Besançon donne des détails pleins d'intérêt sur la mort, arrivée récemment, de M. Monnot-Arbilleur, sénateur.

Le mercredi 23 août, dit-elle, un cortége nombreux accompagnait à l'église de Mamirolles les restes mortels de M. Alexis Monnot-Arbilleur, sénateur, décédé dans sa campagne de la Chevillotte. Mgr Besson, évêque de Nîmes, qui l'avait assisté à sa mort, et lui avait donné les derniers sacrements, présidait à la cérémonie funèbre. La messe a été chantée par M. le curé de Mamirolles, et l'absoute a été faite par Mgr Besson. Après l'absoute, Monseigneur a adressé à l'assistance cette touchante allocution :

Je ne veux pas, mes frères, laisser sortir de cette enceinte sacrée la dépouille mortelle de M. le sénateur Monnot-Arbilleur sans vous dire combien elle est digne de reposer dans la terre que l'Eglise bénit et d'être abritée sous le signe auguste de notre rédemption.

J'ai eu la consolation d'administrer au défunt les derniers sacrements de l'Eglise. Sa foi, dans ce moment suprême, s'est signalée par des traits édifiants qu'on ne saurait trop faire connaître, parce qu'ils honorent sa mémoire et qu'ils servent d'exemple.

Je suis allé m'asseoir, sans détour, à son chevet pour lui proposer de faire ces aveux qui justifient ceux qui s'accusent, il m'a répondu :

« J'ai négligé mes devoirs de chrétien dans les détails de la vie, mais au fond j'ai toujours été sincèrement croyant. » Et là-dessus, prenant ma croix pectorale, il l'a baisée avec un tendre respect, et sa confession a commencé. Il a voulu faire à haute voix l'acte de contrition, comme pour affirmer hautement son repentir, ne craignant pas d'être entendu et donnant ainsi autour de lui un profond et salutaire exemple d'édification chrétienne. Il a tracé trois fois, comme à grands traits, sur son front, sur ses épaules et sur sa poitrine, le signe de la croix, et m'a remercié à plusieurs reprises de ce qu'il appelait un grand service et une marque de véritable amitié.

Le lendemain, comme sa fin se précipitait plus vite qu'on ne l'at-

rait cru, j'ai été appelé pour lui donner le sacrement de l'extrême-onction. Il était sans parole, mais non sans connaissance. Ses lèvres décolorées se sont ouvertes encore avec amour pour presser trois fois d'une manière non-seulement sensible, mais vive et affectueuse, la croix que je lui présentais. L'huile sainte a coulé sur ses membres pendant qu'il achevait ainsi de confesser Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, recouvrant la parole au moment suprême, il a fait entendre distinctement ces mots : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »

Nous sommes heureux, à cette occasion, de dire que la mort du peintre Fromentin, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été aussi celle d'un chrétien. Nous n'en pouvons malheureusement pas dire autant de celle du compositeur Félicien David qui, après avoir été encouragé dans ses premiers pas par le clergé, était, comme nous l'avons marqué, tombé dans les rêveries des saints-simonniens, et qui s'est donné la triste gloire de demander dans son testament que le prêtre n'accompagnât point de la prière ses dépouilles mortelles. Félicien David a donc été enterré *civilement* à Saint-Germain ; aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe ; le peloton qui devait l'accompagner parce qu'il était officier de la Légion d'honneur, s'est retiré quand l'officier qui le commandait a appris qu'on ne se rendait pas à l'église. Cette circonstance a beaucoup fait crier la presse libre-penseuse, qui ne veut pas comprendre qu'on ne doit aucun honneur public à un homme qui meurt en dehors de toute religion, et que l'armée ne peut concourir à relever une cérémonie qui est une manifestation d'impiété et d'athéisme.

J. Chantrel.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

(Voir les deux numéros précédents).

V.

Les discours scandaleux.

Nous aurions voulu n'avoir à signaler ici que des discours généreux, patriotiques, chrétiens ; mais il s'est produit des

scandales qu'il importe de faire connaître, afin de montrer où l'on irait, si un certain parti que les événements politiques ont rendu fort audacieux, s'emparait complètement du pouvoir. Citons donc quelques faits.

A Milianah, en Algérie, il y a une école de filles dirigée depuis sa fondation par les religieuses de la doctrine chrétienne de Nancy. Cet établissement est des plus prospères et compte plus de trois cents élèves appartenant à toutes les classes de la société.

Pour présider la distribution des prix, la municipalité de Milianah, qui est d'un beau rouge écarlate, a délégué un de ses adjoints, le citoyen Danger, qui a tenu à se signaler d'une façon toute particulière : Nous insérons le récit donné par l'*Univers.*

Devant un auditoire composé de religieuses institutrices et de leurs élèves, du clergé paroissial, des fonctionnaires publics, le sous-préfet en tête, le citoyen Danger a prononcé un discours où il prétendait prouver :

1° Que l'instruction des institutrices congréganistes est inférieure à celles des institutrices laïques, au point de vue de la science ;

2° Qu'au point de vue moral, les institutrices congréganistes ne peuvent élever des enfants dont elles ne connaissent pas les instincts, puisqu'elles sont vouées au célibat et que le célibat est contre nature, Dieu ayant dit à la femme aussi bien qu'à l'homme : *Croissez et multipliez*, et l'Evangile ajoutant : *Tout arbre qui ne porte pas son fruit doit être jeté au feu.*

La fin de ce discours, qui était tout entier un outrage direct aux vénérables sœurs, auxquelles il était adressé, a été digne de l'exorde. Le citoyen Danger leur a solennellement déclaré qu'elles ne seraient à la hauteur de leur mandat que lorsqu'elles auraient chacune un brevet.

Ce n'est pas tout. Jusqu'ici le citoyen Danger pourrait ne passer que pour manquer odieusement à toutes les règles de la vérité, de la justice et de la convenance. Voici où il devient véritablement infâme.

Ce magistrat municipal, parlant à des enfants, à des jeunes filles de l'âge de 6 ans à 18 ans, leur annonce, on ne sait pourquoi, la fête locale qui doit avoir lieu à Milianah le 27 août. Là il passe de la prose aux vers, car le citoyen Danger est poète, et comme il le

dit lui-même, du sérieux au léger. Nous n'avons pas sous les yeux la poésie de l'adjoint au maire, nous n'avons fait que l'entendre lire au vol ; mais nous pouvons certifier le sens et même les expressions techniques qui suivent :

> Soyez gracieuses et coquettes...
> Préparez-vous à faire des entrechats.
> Recevez avec empressement les étrangers.
> Enfoncez les Blidéennes !

Il faut savoir qu'en Algérie Blidah est nommée la voluptueuse.

> Venez prendre vos ébats sous les platanes
> en vraies sultanes.
> Si vos parents vous montrent un front sévère...
> Si la soutane vous blâme,
> Laissez-les dire ; d'autres vous applaudiront.

Ces faits et ces paroles ont eu pour témoins et pour auditeurs les principaux fonctionnaires de Milianah et les parents des jeunes filles de l'école. Contentons-nous d'ajouter que les malheureuses religieuses ont pris la fuite à de pareils discours, que les premières autorités et les musulmans mêmes ont protesté avec indignation ; que le sous-intendant militaire, président de la commission administrative de l'école normale, a envoyé la démission de ses fonctions au recteur, ne voulant, dit-il noblement et courageusement, rendre aucun service à une ville dont les magistrats oublient ainsi tous leurs devoirs, même envers de saintes femmes et des enfants innocentes ; et enfin que le curé a fait connaître à Mgr l'archevêque qu'il ne pouvait, sans se déshonorer, continuer à remplir les fonctions d'aumônier de l'école normale et du collége communal.

Mgr Lavigerie a énergiquement fait son devoir ; on attend encore l'action du gouvernement, qui a été informé, et qui paraît assez lent à punir le scandale.

A Toulon, il y a eu comme une émulation entre les conseillers municipaux pour attaquer la religion dans leurs discours de distribution de prix. Ecoutons M. Pellegrin, parlant aux garçons de l'école communale laïque du faubourg Saint-Roch :

Je passe au côté intellectuel : le paresseux est nécessairement un ignorant, et l'ignorance conduit à toutes les erreurs, à toutes les défaillances. Comment se conduirait-il celui qui ne sait rien ? La

science, c'est le flambeau qui nous dirige au travers de toutes les obscurités de la nature et de toutes les difficultés de la vie sociale. La science est aussi le plus solide de tous les capitaux.

L'ignorance est la pire des chutes. L'homme ignorant est à la discrétion de celui qui sait, il est un esclave de la pire espèce, et celui qui sait, il est un esclave de la pire espèce, et celui qui l'est devenu par sa faute, ne mérite aucune pitié ; bien plus, il devient un objet de dégoût.

Travaillez donc tous, mes chers amis, travaillez pour vous enrichir doublement : pour augmenter votre bien-être et fortifier votre conscience.

Le travail honnête est le salut de nous tous. Il est un droit et un devoir, *contrairement à ce qu'en pense une doctrine de déchéance qui veut que le travail soit une condamnation. Ceux qui ont inventé cette déchéance ont aussi inventé la Providence, pour exploiter ces deux inventions à leur profit. Malheur donc à ceux qui,* se croyant condamnés au travail, *invoquent la Providence* pour se racheter. Ceux-là seront des victimes.

Non, non, *il faut protester contre cette erreur et cette immoralité.* Nous affirmons que le travail est un honneur, et l'honneur le plus élevé, puisqu'il nous agrandit à nos propres yeux et nous rend fier de nous-même.

Jeune élève, regarde en toi et autour de toi, puis relève le front et regarde les astres, contemple l'espace infini et songe que tout t'appartient, car tu peux tout peser et tout mesurer par ta science.

Donc, *pas d'illusion ! il n'y a que toi et l'univers*, et si tu veux marcher à la conquête de toi-même et du monde, arme-toi d'énergie et *ne compte que sur toi-même, car le ciel ne t'aidera pas.*

Après M. Pellegrin, M. Martin, qui dit :

Travaillez sans cesse à la culture de votre intelligence. Occupez vos loisirs par la lecture des livres qui pourront vous donner quelques notions sur une foule de choses qu'il ne vous a pas été permis d'apprendre à l'école, afin que, pénétrés de plus en plus des bienfaits de l'instruction, vous la réclamiez à votre tour et l'obteniez *gratuite à tous les degrés* pour vos propres enfants.

N'oubliez pas surtout que le travail étant la source de toutes les richesses, de toutes les satisfactions matérielles ou morales, le travailleur, *jusqu'ici insulté par les inutiles et les oisifs*, doit s'élever tôt ou tard au plus haut degré de l'échelle sociale; mais pour cela faire il faut qu'il soit instruit, très-instruit.

Le jour où il pourra se diriger lui-même, le prolétariat sera

émancipé. Il se substituera à la bourgeoisie comme celle-ci s'est substituée à la noblesse, et le règne de la paix féconde et de la fraternité des peuples aura commencé.

A l'école des jeunes filles du Maurillon, le citoyen Lavenne s'exprime ainsi :

Je ne saurais trop vous engager, mes chères demoiselles, à suivre le chemin de la vertu; là vous trouverez la morale, le savoir et la religion. *De la religion? il ne faut en prendre que pour être vertueuses, et non pour devenir bigotes; car, quand on est bigote on n'est plus vertueuse.*

C'est avec la vertu, la morale et le savoir que vous deviendrez un jour des femmes capables de faire la gloire de notre belle France, en dirigeant les familles de notre nouvelle génération.

Je dois espérer, et j'en ai la ferme conviction, que vous serez toutes imbues des sentiments d'honneur, de vertu et de sagesse que j'ai le devoir de vous inspirer.

Je ne terminerai pas sans donner un juste tribut d'éloges à Mme la directrice, ainsi qu'à ses maîtresses adjointes, *qui se sont toujours dévouées*, il faut le dire, leur rendre hommage, *à la cause de l'enseignement laïque*, dont mes collègues et moi nous ne cesserons de soutenir les intérêts.

La palme appartient à M. Mauret, parlant à l'école laïque des garçons du Pont-du-Las :

Ici, vous ne péricliterez point, vous resterez un exemple à citer quand nous invoquerons à l'appui de nos vœux formels pour *la laïcité absolue de l'enseignement*, les résultats obtenus par ces professeurs munis de diplômes, à l'encontre de leurs concurrents souvent simples détenteurs privilégiés du commode certificat d'obédience (1)!

C'est sous le masque de la religion menacée, dit-on, et nous ne savons comment, par l'instruction laïque, que des émissaires tour à tour onctueux ou acerbes vont partout à cette heure combattant discrètement vos écoles; meneurs ou complices d'un groupe avide de dominer; habiles à intéresser les plus divers à leur ambition; enjôleurs et implacables en leur but, qui est de détourner et d'asservir les élans d'un siècle fier de ses conquêtes, d'assigner aux investigations lumineuses des savants un champ restreint, d'étouffer

(1) Il n'y a de lettres d'obédience que pour les religieuses; M. le conseiller municipal n'a pas l'air de s'en douter. (N. des *Annales catholiques.*)

surtout ces aspirations modernes vers la liberté dont nous avons reçu le principe des mamelles fécondes de la Révolution, notre mère !

Faut-il imprudemment attendre désarmés cet ennemi, laisser impunément se développer, parce qu'il se pare des couleurs de la religion, ce parti plein d'astuce et d'audace? Ce serait vraiment naïf, d'une faiblesse coupable : nous imiterions par trop ces Egyptiens qui laissèrent les soldats de Cambyse envahir leurs murs dans la crainte de blesser, en se défendant, les animaux sacrés que leurs envahisseurs avaient exposés au premier rang! L'importance de l'œuvre à préserver de ruine ne souffre point cette résignation : nous veillons sur nos conquêtes civiles qui reposent sur l'instruction laïque; on ne nous les emportera ni par la force, ni par la superstition. Citoyens, quand la société moderne entend la provocation hautaine de ces athées du progrès, maudire avec tant de persistance et d'éclat nos lois fondamentales, la société se doit défendre sans hésitation, ou périr! L'école est notre espérance et notre rempart; nous défendrons avec acharnement et sans concession cette conquête maîtresse.

Aussi laissons le dogme; il n'a que faire ici, et je n'ai nul goût maintenant de vous dire mon sentiment personnel, mais à son ombre se meut et s'abrite l'ennemi de nos institutions; c'est cet ennemi provocant que nous voulons saisir et réduire à l'impuissance; notre sécurité l'exige.

Que ceux vraiment sincères qui veulent préserver le sanctuaire de ces tempêtes et ne point l'exposer aux fortunes changeantes des révolutions d'ici-bas bannissent du temple ces janissaires; qu'ils restent, respectés dans leur foi, étrangers aux mêlées de nos compétitions. Nous saluerons ces élus dont le royaume n'est pas de ce monde et vraiment nous nous réjouirons de leur attitude digne de leur auguste visée; ce n'est point nous, certes, qui troublerons leurs prières innocentes.

Quelle que soit, en effet, notre croyance, nous aimons ces légendes antiques, et nous passons émus et sympathiques devant l'image de ces apôtres qui, en trois siècles de dévouement et par des milliers de martyrs, transformèrent l'empire des Césars, suscitèrent des légions de catéchumènes parmi les barbares mêmes, les civilisèrent en les fixant, défendirent Rome avilie contre leurs assauts, créèrent sur les ruines de Carthage des cités florissantes, et gardèrent dans les cloîtres illustres le merveilleux héritage des lettres ! Cette époque fut grande où le fils de l'homme, héritier des prophètes, vint prêcher l'abnégation, l'amour du prochain, appeler

à lui les opprimés, les faibles, réprouver les orgueilleux du jour, chasser du temple les vendeurs, et dater du Golgotha une ère nouvelle.

En ces temps, le monde ému renaissait au souffle de feu des disciples ; Paul brisant le joug étroit des lois juives étonnait de son éloquence l'aréopage d'Athènes, étendait aux gentils l'annonce de la bonne nouvelle, et, en compagnie de Pierre, courait élever dans la ville éternelle une chaire d'où il pût parler aux peuples connus, et mourir glorieux et sanglant témoin de son œuvre.

L'avénement du Christ fut certainement dans les révolutions humaines une date mémorable et féconde. Nous avons le respect de ces grandeurs ; oui, messieurs, autant que qui que ce soit j'admire et j'aime ces reliques de l'histoire; c'est pourquoi je repousse ces usurpations qui compromettent les magnifiques souvenirs de cette origine par leur promiscuité avec des appétits, une propagande et des affiliations auxquelles nous ne devons aucun ménagement.

Enfants, vous êtes l'enjeu de ces luttes; vos destinées conserveront du sort de nos compétitions une indélébile empreinte. Souffrez donc qu'on s'en occupe devant vous : diriger l'école, c'est régenter l'avenir.

Nous voulons l'instruction sous la tutelle de l'Eglise, dit-on, parce que hors d'elle il n'y a pas de morale. Aveuglement étrange ! Que chaque Église enseigne qu'hors de son sein il n'y a pas de salut, je le comprends, mais *ce qui vit hors du culte vit-il hors de la morale?* celle-ci est-elle du domaine exclusif d'une Église et comme un des dons attachés à ses autels? N'est-on honnête, respectable que dans telle ou telle confession? dans laquelle? Ces prétentions sont excessives et inadmissibles ; le catéchisme dans l'école est un enseignement acsessoire et facultatif; l'école est l'apprentissage de la lecture, de la grammaire, des notions de mathématiques, d'histoire...

Faire le bien, éviter le mal ! les Indes, la Perse, l'Egypte l'enseignaient avant que Moïse, ce prince des poëtes et des législateurs, ne rapportât du Sinaï embrasé le décalogue juif. La morale est unique, identique en ses principes, tandis que les peuples comptent par milliers leurs cultes. La morale naît des nécessités de la vie sociale : elle se développe comme tout ce qui est humain, par l'expérience, par la certitude de l'esprit et par les sentiments; elle est l'apanage essentiel de tout ce qui vit dans le monde des hommes; à la famille seule nous concédons la faculté si délicate et la responsabilité si grave d'étayer ces maximes d'allégations surnaturelles...

Le jour où la France s'affranchit de l'extrémité d'une religion d'Etat, ce jour-là, et par une conséquence inéluctable, l'école tendit

à sortir du protectorat clérical. C'est l'effet logique, direct, de ces institutions : égalité des citoyens, respect des consciences. Si les citoyens sont égaux, si leur conscience a des droits identiques, pourquoi l'école, qui est pour tous, dont le domaine d'études est spécial, étranger, serait-elle maintenue la vassale d'une secte exclusive?

L'école pour tous c'est l'école professant strictement ce qu'il lui appartient d'enseigner, la science! c'est l'école hors l'Eglise pour rester libéralement ouverte à tous les enfants d'une même langue, fils d'une même patrie, où se dressent des autels opposés.

Le monde moderne bégayant encore laissa subsister, il est vrai, dans son code, des tolérances exploitées contre lui; à côté de l'enseignement national peut s'élever une doctrine rivale apprise dans des établissements concurrents dont on ferait des foyers hostiles, on créerait dans l'Etat, contre lui, des centres de résistance à son développement.

Sous l'action de ces menaces, notre devoir est tout tracé. A la milice envahissante de Rome opposons l'esprit de la France, cette fille aînée de la Révolution. Il vaincra, car le génie de notre nation se réveille, il anime ce peuple malheureux : j'en atteste les imprécations et les doléances dont chaque jour nous apporte l'écho.

L'antagonisme entre les aspirations modernes et les exigences théocratiques est irréconciliable : qui est infaillible ne saurait tolérer une dérogation à ses sentences et une réticence dans la foi en ces oracles; du pouvoir il lui faut tout, ou qu'il en soit exclu. Cette alternative est fatale, elle s'impose, en dehors des personnes malgré elles, par la force des choses mêmes...

Que le prêtre à l'autel bénisse et dirige ces légions fidèles dont nous voyons parfois les défilés harmonieux, la liberté de conscience le veut; nous l'avons déjà dit, nous ne marchandons point à autrui ce que nous demandons pour nous; le domaine des croyances est sacré, et nous admirerons toujours cette foi, confiante aux promesses futures, qui descend au sépulcre avec ses espérances immuables et reposera dans la poussière avec elles. Qu'ils sachent aussi, non ces pieux disciples, mais ces autres si proches et si contraires, pour qui l'empire de ce monde est le but, et la première étape la prise de possession de l'école, que, nous les affranchis, nous les hommes nouveaux, en face d'eux, nous entendons rester dans la cité, aussi longtemps que subsistera le péril de leur domination, comme des armes dans les bras des forts! nous dédaignons l'intimidation, nous repoussons les superstitions : nous triompherons des conspirations et des révoltes.

Laissez donc tomber ces vaines colères et l'éclat impuissant de leurs cris, dormez paisibles sous le coup de ces impuissants anathèmes : enfants, redoublez de labeurs, faites provision de savoir, ce tout-puissant protecteur dans la vie; ces tempêtes sont passagères et les dernières convulsions d'un monde qui se meurt. Ces attaques contre l'Etat laïque, contre l'école, contre la liberté, cet assaut fanatique sera repoussé coûte que coûte, et vous serez les témoins reconnaissants de notre victoire, au jour de votre entrée dans la carrière, quand règnera en vérité et se développera en France la République, cette espérance de justice, de paix et de prospérité.

C'est complet, on le voit, et il faudrait tout souligner.

Mgr Terris, évêque de Fréjus et Toulon, en présence de pareilles attaques contre la religion, a pensé justement qu'il avait le devoir d'élever la voix; il a adressé, à la date du 26 août, au garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

A l'occasion de la distribution des prix aux écoles de Toulon, la religion a été publiquement insultée par des hommes auxquels leur caractère officiel donnait une évidente autorité. Délégués pour présider ces fêtes, d'ordinaire si attrayantes et si sereines, certains membres du conseil municipal ont mis à profit leur dignité d'une heure pour imposer à leur auditoire le blasphème, substituer à de paternels conseils les enseignements les plus subversifs, et troubler par des impiétés les douces joies des mères et des enfants.

Quelques-uns de nos dogmes fondamentaux ont été niés effrontément : la déchéance originelle, la Providence, le châtiment divin, traités *d'erreur* et *d'immoralité*. Sans nul souci du vrai mal, de la malice du crime et de la honte du vice, on a proclamé l'ignorance *la pire des chutes*. Enfin, l'on a effacé Dieu lui-même, en disant à l'enfant : *Pas d'illusion ! Il n'y a que toi et l'univers... et le Ciel ne t'aidera pas.*

Je vous fais grâce, monsieur le ministre, d'autres insanités débitées dans d'autre discours. Si vous en avez la patience, vous pourrez les lire dans les journaux que je crois devoir vous communiquer; car, au scandale de la parole publique est venu se joindre dans Toulon le scandale de la reproduction par le journal. J'ai hâte

de dire, néanmoins, que parmi les discours imprimés, il en est dont je ne me plains pas.

Au cas où la liberté de la presse irait jusqu'à tolérer le blasphème, nous devons du moins nous demander quelles sont les bornes de la licence que peut se donner un conseiller municipal représentant l'autorité dans une réunion publique. Quoi qu'il en soit, comme évêque et gardien de la foi, je dénonce le scandale et je proteste. M'associant à l'indignation qui s'est produite dans la bonne et religieuse ville de Toulon, je flétris cet odieux langage, si outrageusement attentatoire au respect que revendique la religion et auquel notre législation lui donne droit.

Je sais bien que les coupables se riront de mes anathèmes, et qu'après avoir imposé silence à Dieu, travesti le rôle de l'Eglise et repoussé son intervention, ils ne pourront que faire peu de cas d'un évêque. Mais je sais aussi que ma protestation, expression de de l'un de mes devoirs les plus sacrés, sera pour les consciences chrétiennes un soulagement et un abri, et que vous-même, monsieur le ministre, vous sentant blessé dans vos profondes convictions et révolté dans votre amour de la justice et de la vérité, vous jugerez que l'évêque restant dans sa mission prend tout à la fois, et avec un droit irrécusable, la défense de l'Eglise et de l'Etat, car rien n'est fatal à un gouvernement comme de laisser déclarer la guerre à Dieu; rien non plus ne le déprécie aux yeux des populations comme la tolérance de cette impiété publique, dont on aurait grand tort sans doute de le faire ici solidaire, mais qui n'en reste pas moins, dans l'appréciation populaire, comme un droit que peuvent prendre les représentants de l'autorité.

Je me plais donc à espérer, monsieur le ministre, que, d'accord avec vos honorables collègues, MM. les ministres de l'Instruction publique et de l'intérieur, vous tiendrez à réprimer l'audace irréligieuse que je vous dénonce, et à prendre des mesures pour que de pareils scandales ne se renouvellent pas.

Dans cet espoir, j'ai l'honneur,

Monsieur le ministre,

d'offrir à Votre Excellence l'expression de ma considération la plus respectueuse,

† FERDINAND,
Evêque de Fréjus et Toulon.

Cette lettre épiscopale a soulevé les fureurs de la presse libre-penseuse, qui a prétendu y voir une ingérence illégale

et l'exécution d'un plan poursuivi par les évêques contre la République.

Ainsi, dit le *Bien public*, qui s'est distingué parmi les autres, « les hauts représentants du clergé ont pris la résolution d'intervenir directement dans la lutte qu'ils ont la mission de soutenir contre la République. » Contre la République! c'est grave. Il serait bon d'avoir quelque preuve. Le *Bien public* cite des pétitions et des lettres épiscopales, et, entre autres, la lettre de Mgr Terris, évêque de Fréjus.

Dans ces pétitions, dans ces lettres, pas un mot contre la République. On y voit les évêques demander la liberté du bien, comme la liberté d'enseignement : est-ce que demander cette liberté c'est attaquer la République? Les évêques s'élèvent aussi contre l'athéisme, contre l'impiété, contre le blasphème : est-ce que l'athéisme, l'impiété, le blasphème font partie de la constitution républicaine?

Il nous semble même que les évêques se montrent les défenseurs de la République, car ils n'omettent jamais de dire à quelles conditions la République pourra subsister. C'est le cardinal Guibert qui a dit : La République sera chrétienne, ou elle ne sera pas; ce qui n'indique pas de mauvaises intentions pour la République, puisque ce n'est que la traduction très-logique de cette autre parole de M. Thiers : La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas.

Mgr l'évêque de Fréjus, dans la lettre incriminée par le *Bien public*, dit également : « L'évêque (en cette circonstance) prend tout à la fois la défense de l'Eglise et de l'Etat; car rien n'est fatal à un gouvernement comme de laisser déclarer la guerre à Dieu. » Qu'y a-t-il donc là d'hostile à la République, à moins qu'il ne soit de l'essence de la République de déclarer la guerre à Dieu? Nous venons de donner la lettre de Mgr de Fréjus : on a vu s'il s'y trouve autre chose, — s'il s'y trouve, par exemple, l'intention découverte par le perspicace *Bien public*, de « rompre l'homogénéité du cabinet en isolant M. Dufaure de ses collègues. »

Maintenant, nous dirons au journal de M. Ménier que nous croyons savoir « d'où vient le mot d'ordre » qui l'inquiète, car

il prétend que la campagne des évêques vient d'un mot d'ordre, mais qu'il ne sait pas d'où vient ce mot d'ordre.

Un jour Jésus Christ réunit ses apôtres, qu'il allait bientôt quitter, et résumant en quelques mots tout son enseignement et toute leur mission, il leur dit : « Allez, enseignez toutes les « nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-« Esprit, et leur apprenant à observer tous les commandements « que je vous ai donnés; *euntes ergo docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.* » (Matth. XXVIII, 19, 20.)

Sur cette parole, les apôtres sont partis et ils ont enseigné les nations, ils les ont baptisées, ils leur ont fait connaître les commandements de Dieu, et, par eux-mêmes et par leurs successeurs, les évêques et les prêtres catholiques, cet enseignement se continue jusqu'à la fin des siècles. Quand il se fait quelque chose de contraire à la loi de Dieu, les évêques protestent et ils disent : *Non licet*, cela n'est pas permis. Quand on leur demande quelque chose de contraire à leur devoir, ils disent : *Non possumus*, nous ne pouvons pas.

Et quand on veut étouffer leur voix importune, parce qu'elle condamne l'injustice et l'immoralité, ils continuent de parler, parce qu'ils sont fidèles à ce divin mot d'ordre : *Docete*, enseignez.

Voilà le mot d'ordre qui fait agir les évêques, voilà tout leur plan, et, le *Bien public* peut y compter, le mot d'ordre sera toujours exécuté, le plan sera rempli, car le mot est de Dieu, et le plan est divin.

J. CHANTREL.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE BORDEAUX.

(Voir les deux numéros précédents.)

IV

Deuxième journée (22 août.)

Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, le fait capital de cette journée, c'est-à-dire les résolutions prises par le Congrès relativement à la constitution de la corporation

chrétienne. Il nous reste à donner quelques détails sur le reste, en suivant, comme précédemment, le compte-rendu publié par la *Guienne*.

Les séances du Congrès, dit le compte-rendu, ont commencé le mardi (22 août) dans toutes les commissions, sous la présidence des différentes personnes dont les noms figurent sur le programme. La septième commission, en particulier, avait réuni un nombre considérable de membres. Nous la signalons tout spécialement comme étant la plus importante de toutes et par la nature des questions qui y sont traitées et, nous devons le dire aussi, par le talent des orateurs qui prennent part à ses délibérations. Le R. P. Dulong de Rosnay occupe le fauteuil de la présidence, assisté de M. Harmel et de M. l'abbé Delatour, comme vice-présidents, et de M. F. Razat comme secrétaire.

En ouvrant la séance, le R. P. Dulong de Rosnay, dans une chaleureuse improvisation, souvent interrompue par les plus vifs applaudissements, constate que la commission qu'il est appelé à présider est l'âme du Congrès; c'est à elle, en effet, qu'est réservé le rôle d'entrer hardiment dans le vif de la question ouvrière par l'étude qu'elle fera des meilleurs moyens qui nous sont donnés d'arriver à la christianisation de l'usine, de la manufacture et de l'atelier.

Il retrace en quelques mots la situation morale et matérielle dans laquelle se trouve actuellement l'ouvrier. Mais si nous voulons donner à nos discussions quelque efficacité, et l'orateur insiste sur ce point, il nous faut nous appuyer sur trois choses, bases essentielles qui doivent servir à nos délibérations : les principes, la liberté et l'esprit pratique. Nos principes, mais ils sont tout entiers dans notre soumission aux enseignements de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ; cette soumission, c'est la force invincible dont nous devons armer notre bras pour nous mettre à la tête du mouvement, nous en rendre les maîtres, réformer et régénérer par nos mains, désormais devenues puissantes, la société tout entière. « Ainsi, fermement unis dans la croyance catholique, nous n'avons qu'à chercher les moyens d'appliquer les remèdes dont nous disposons; oui, nous avons le principe de la solution, et ce principe c'est Jésus-Christ expliqué par l'Evangile; et si parfois les rayons qui sortent de la face du maître sont trop forts pour notre faible vue, alors nous avons la sainte Vierge Marie dont le visage n'est que le reffet doux, tempéré, aimable de celui de son divin fils. »

Partant de principes aussi nettement établis, nous pourrons discuter avec la plus grande liberté, loin d'être, comme certains essayent de le croire ou de le faire accepter, le « droit au mal », ne sera pour nous que le « mouvement dans le bien ». Ici nous aurons nos mouvements sans limite, sans restriction et sans entraves, et c'est ainsi que se lieront dans la discussion une chrétienne liberté et un esprit sérieusement pratique.

Le soir, à huit heures, S. Gr. Mgr l'archevêque de Perga réunissait en assemblée générale, sous sa présidence, tous les membres du Congrès.

Mgr de Ségur a fait alors l'historique du Bureau central et l'exposé des travaux de l'Union. Le vénérable Prélat a tenu pendant près d'une demi-heure l'assistance sous le charme de sa parole pleine d'esprit, de grâce familière et d'aimable abandon. L'Union, dit-il, est un terrain neutre qui n'a d'autre but que l'intérêt catholique; son Bureau central est formé de présidents ou de directeurs d'Œuvres ouvrières qui se sont groupés *sans autre préoccupation que la gloire de Dieu et le bien des ouvriers.*

« Certains journaux, ajoute Mgr de Ségur, n'ont pas craint de dire ou d'insinuer que notre Œuvre visait un but politique et se proposait le renversement des lois établies. Qu'ils soient avertis que nous ne tolérerons plus de pareilles calomnies et que nous n'hésiterons pas, si elles se renouvellent, à leur en demander compte devant les tribunaux correctionnels. » Cet énergique avertissement est fortifié par les vigoureux applaudissements de l'assemblée tout entière.

La parole est ensuite donnée au R. P. Marquigny, de la Compagnie de Jésus, pour la lecture de son rapport sur les travaux de la septième commission. Nos lecteurs connaissent le talent du P. Marquigny, déjà si remarqué dans les Congrès précédents et principalement dans ceux de Reims et de Lyon. Sa sûreté de doctrine, sa science en matière sociale et son éloquence sage, mesurée, mais toujours captivante, l'ont placé au premier rang parmi les économistes chrétiens.

Les Congrès, dit l'orateur, n'ont jamais eu la prétention de chercher à faire des plans de reconstitution sociale; ils veulent seulement procéder à l'examen des méthodes les meilleures pour ramener les coutumes des ateliers prospères. Rappelant alors le bruit que fit l'année dernière le Congrès de Reims et les diverses appréciations auquel il donna lieu contradictoirement avec celles qu'avaient provoquées les conclusions de M. Ducarre, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France, le

R. P. Marquigny affirme que c'était alors et que c'est encore aujourd'hui le Congrès catholique qui avait raison contre la commission parlementaire, car cette dernière avait bien été obligée d'enregistrer un certain nombre de dépositions importantes qui toutes réclamaient le retour aux corporations ouvrières.

Or, ce retour, c'est au patron à le provoquer et à le favoriser. L'orateur, s'appuyant ici sur l'opinion de Bourdaloue, conclut à ce que le patron donne, dans la mesure la plus large possible, à ses subordonnés, l'exemple d'abord, l'instruction ensuite, et, si l'occasion l'exige, une charitable correction. Une école économique, se basant sur l'observation des faits, a admis ces principes ; il est certainement de notre devoir, à nous catholiques, de mettre ces doctrines en lumière et d'aider à leur diffusion ; mais nos devoirs ne se bornent point là ; nous devons tout mettre en œuvre, réunir tous nos efforts pour convaincre les patrons de cette pensée, qu'il faut, avant tout, christianiser l'individu : ou le patronage sera chrétien, ou il n'existera que de nom. L'Eglise offre tous les moyens possibles de faire du bien aux ouvriers, c'est aux patrons qu'il appartient de choisir celui qui leur paraîtra le meilleur. Les associations corporatives sont nées d'une inspiration ouvrière et de la bénédiction de l'Eglise, et nous saluons avec bonheur l'espoir qu'il nous est peut-être permis de concevoir de les voir bientôt refleurir.

L'orateur termine ce lumineux exposé, que nous regrettons de ne pouvoir plus longuement analyser, par cette apostrophe couverte d'applaudissements :

« M. le comte de Mun donnait dernièrement à ses comités, comme mot d'ordre, le *laboremus* de Septime-Sévère ; prenons-le aussi pour nous, Messieurs. Que reste-t-il à faire, en effet, lorsqu'on a devant soi l'instrument de salut, sinon de mettre la main à l'œuvre ? Les Cercles catholiques ont beaucoup fait, qu'ils nous permettent d'espérer qu'ils feront davantage encore. Et nous, Messieurs, prenons pour devise celle qui est inscrite sur l'écusson de Jeanne d'Arc à Domrémy : *Vive labeur* ! oui, vive le labeur qui sanctifie et purifie, et par lequel l'ouvrier pourra se régénérer ! »

C'est à la suite de ce discours qu'ont été votées, à l'unanimité, les résolutions que nous avons publiées dans le dernier numéro des *Annales catholiques*.

Sur l'invitation de Mgr de Ségur, le P. Dulong de Rosnay prit ensuite la parole pour prononcer l'allocution de piété qui

termine d'ordinaire les assemblées des Congrès. Le Révérend Père prit pour sujet de son discours cette pensée que la question ouvrière ne trouvera de solution que dans l'application de ce précepte du divin Maître : *Aimez-vous les uns les autres.* Le discours, dit le compte-rendu de la *Guienne*, est de ceux que l'on ne peut analyser sans les affaiblir ; nous n'essaierons pas non plus de rendre ici l'émotion qu'il a produite sur l'assemblée. Disons seulement que tous ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur d'entendre cet orateur sont encore sous le charme de son ardente parole.

V

Troisième journée (23 août.)

De nouveaux adhérents arrivent à la suite de Mgr Fonteneau, évêque d'Agen, qui vient s'installer dans la septième commission, où la nature et l'importance des questions que l'on traite attirent un plus grand nombre d'auditeurs. On se rappelle qu'il s'agit, dans cette commission, de la réforme religieuse et morale des usines, des manufactures et des ateliers.

Un incident du plus haut intérêt a tenu en éveil l'attention de l'assistance. Il s'agissait de résoudre une question importante relative au moyen d'entretenir et de développer l'esprit de l'œuvre, avec les changements de directeurs. Avec un à-propos et une sûreté de vues qui a soulevé tous les applaudissements, M. Ferdinand Rouzat a magistralement formulé la solution en faisant admirer un talent d'orateur de premier ordre.

Une des commissions du Congrès, qui n'est pas la moins intéressante, c'est celle des aumôniers militaires, venus en grand nombre de tous les points de la France. Ces prêtres dévoués s'occupent entre eux, avec une ardeur admirable, des moyens propres à faire fructifier leur ministère difficile au milieu de l'armée. Leurs séances prennent près de six heures par jour.

La messe militaire, leurs conférences aux soldats, leurs rapports journaliers avec les troupes, leurs ressources, leurs œuvres, leurs visites aux infirmeries et aux chambrées, etc., la meilleure méthode à suivre pour faire accepter favorablement

et fructueusement par l'armée tous ces détails de leur ministère, tels ont été jusqu'ici les sujets traités dans leur commission.

Rien n'est comparable à l'intérêt qu'excitent les discussions et les délibérations sur ces différentes questions. Les anciens enseignent les plus jeunes par leur expérience, et il n'y a pas de doute qu'il en résultera de grands avantages.

Son Eminence le cardinal Donnet, voulant donner à l'assemblée un nouveau témoignage de l'intérêt qu'il porte à ses travaux, a daigné présider la séance du soir ; Mgr de la Bouillerie assiste à la droite du cardinal. Le bureau d'honneur est composé comme les jours précédents.

Après des avis relatifs à la discipline du Congrès, le comte Yvert Gaston, de Paris, annonce le programme du pèlerinage de Verdelais, dont le départ est fixé au samedi, 26 août, à cinq heures et demie du matin, à la gare Saint-Jean.

Mgr de Ségur, directeur des travaux, charge M. Martial, vicaire général de Bordeaux, de rédiger une adresse au Saint-Père pour être lue en assemblée générale.

M. l'abbé Tournamille, de Toulouse, lit un compte-rendu des travaux de toutes les commissions.

Après cette lecture, la parole est donnée à M. le baron Gérard de Montesquieu. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce catholique zélé, dont le dévouement est connu de tous les Bordelais ; nous nous bornerons à citer quelques passages de son remarquable discours sur la formation de l'esprit d'association dans le personnel des œuvres. Parlant des bannières et des insignes, M. de Montesquieu s'exprime ainsi :

Vous êtes, Messieurs, les soldats du Christ qui combattez chaque jour les saints et grands combats de Dieu. Il vous fallait des étendards pour mener à la victoire, de nobles insignes pour distinguer les plus braves. Vous avez choisi la croix qui annonça à Constantin le triomphe sur le monde, et confiants dans la noble devise : *In hoc signo vinces*, vous marcherez d'un pas ferme et sûr.

Croyez-le, Messieurs, lorsque, à la tête de ces ouvriers portant dans leur cœur l'amour de leur œuvre, vous aurez déployé la bannière qu'ils ont juré de défendre aux pieds de l'autel et dans une solennelle consécration, lorsque sur leurs poitrines vous aurez placé

l'insigne de la croix, vous aurez fait revivre les plus beaux souvenirs de nos siècles de foi, la confrérie ouvrière, c'est-à-dire la vraie et vivante fraternité, l'association, dans la réconciliation du peuple et de l'Eglise.

Après avoir parlé d'une manière si éloquente des bannières et des insignes, M. de Montesquieu a tiré la conclusion :

Les classes dirigeantes, dit l'orateur, ont des devoirs impérieux à remplir vis-à-vis de la classe ouvrière ; et si le mal est venu de haut, il est plus que temps que les bons exemples reviennent eux aussi d'en haut.

Si donc vous avez reconnu la nécessité de constituer l'association ouvrière, les mêmes raisons font penser que le devoir des classes élevées est de se mettre à l'œuvre, de s'ériger en comités, en véritables associations pour se dévouer aux intérêts de l'ouvrier, et aider les directeurs dans leur mission providentielle, il est vrai, mais difficile toujours.

M. le président donne ensuite la parole à M. l'abbé Tournamille, de Toulouse, sur les institutions économiques. Les caisses d'épargne, les caisses de secours, les logements ou hôtelleries, les placements des apprentis et des ouvriers dans les usines, les manufactures ou ateliers, sont des questions dont le rapport entretient successivement le congrès et qu'il traite avec un talent remaquable.

La séance général est close par une admirable improvisation du R. P. Joseph, de Genève, sur l'aumônerie militaire et sur les orphelinats. La question militaire devant revenir en une autre circonstance, nous dirons un mot de l'orphelinat de Saint-François de Sales, établi à Douvaine (Haute-Savoie), en faveur des orphelins catholiques de Genève, mais l'analyse est impuissante à reproduire cette parole énergique et brûlante qui fait vibrer tous les cœurs ; rappelons seulement les efforts et le succès du prêtre zélé pour fonder sur la terre de France, auprès de la frontière, un orphelinat de petits garçons qui seront à l'abri du sophisme et de l'hérésie.

Le R. P. Joseph a donc acheté une maison avec quelques champs, à Douvaine (Haute-Savoie), dans un site délicieux, presque au pied de la colline des Allinges, sur la terre baignée

par les sueurs de saint François de Sales, qu'il a choisi comme patron principal de l'établissement. Quelques-unes des sœurs de charité de Genève en ont pris la direction dès le mois d'octobre dernier. Plusieurs orphelins sont installés déjà, et jouissent du bienfait d'une éducation chrétienne. D'autres, en grand nombre, hélas ! lui tendent les bras, mais le manque de ressources et l'exiguité du local, qu'il est urgent d'agrandir, paralysent ses meilleurs désirs. La charge, à cette heure de persécution, exige des sacrifices surhumains. Le prix d'achat, d'aménagement, de mobilier, la nourriture et l'entretien des pauvres enfants, tout est à faire, et cependant, malgré les spoliations, les ruines, les exigences nouvelles, le P. Joseph fait un acte de foi et il sait que la charité lui répondra.

Le Congrès applaudit à cette ardente parole, qui ne restera pas sans fruit.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES APPARITIONS DE MARPINGEN.

Dans la récente visite que nous avons faite à Lourdes, nous nous sommes rencontré avec une jeune Bavaroise de noble famille, Mlle M. de H..., qui venait dans la ville de la sainte Vierge dans l'intention d'y prier pour l'Eglise et pour sa patrie... nous allions dire pour la France, car, comme elle nous le fit gracieusement remarquer, pour les catholiques la France aussi est une patrie. « Et nous aussi, ajouta-t-elle, nous avons la visite de la sainte Vierge. » Elle nous parla alors des apparitions de la sainte Vierge à Marpingen, dans le diocèse de Trèves.

Nous laissâmes tomber la conversation, nous réservant d'étudier plus à fond ces faits dont nous avions entendu parler, mais dont nous jugions bon de différer le récit dans les *Annales catholiques*, où nous nous sommes promis de ne traiter ces matières qu'avec la plus grande réserve. Nous savons que la curiosité pieuse de quelques uns de nos lecteurs s'en impatiente parfois; mais nous aimons mieux nous exposer à des reproches en ce sens qu'à des reproches contraires; nous rédigeons une

revue sérieuse, et ce n'est pas dans la satisfaction donnée à une curiosité trop avide et à des imaginations trop ardentes que nous cherchons le succès de notre œuvre ; nous avons pour nous confirmer dans cette ligne de conduite de trop hautes approbations pour songer à en dévier.

Aujourd'hui, les faits de Marpingen ont obtenu une trop grande publicité pour être passés sous silence dans une revue où l'on s'efforce d'écrire, semaine par semaine, l'histoire de l'Eglise, et ils ont été l'objet de l'attention de trop d'organes sérieux de la publicité religieuse, comme la *Germania*, de Berlin, l'*Univers* de Paris, le *Divin Salvatore* de Rome, etc., pour que nous puissions tarder plus longtemps à mettre nos lecteurs au courant de ce qui se passe.

C'est principalement dans la *Germania*, le grand journal catholique prussien, que nous puisons les éléments du récit qui va suivre ; souvent ce récit ne sera que la traduction du journal allemand.

I

On lit, dit la *Germania* du 18 juillet, dans les feuilles libérales ce qui suit :

La Vierge vient de mettre de nouveau en mouvement la 30e compagnie d'infanterie. Elle est apparue à des paysans de Marpingen, dans la régence de Trèves. Quelques enfants, du moins, disent qu'elle leur est apparue, et des multitudes d'ignorants viennent en cet endroit des localités voisines et même d'assez loin, de sorte que les autorités locales sont dans l'impuissance d'arrêter ce désordre. Nous espérons que les soldats remettront à leur place les têtes des Marpingiens. On a ouvert une enquête pour trouver l'auteur de ces visions.

L'impiété trouve ainsi tout de suite l'explication des faits merveilleux dont elle entend parler : Ignorance ! et tout est dit. Sans croire à tout ce qui est rapporté, on peut pourtant ne pas rejeter le tout comme une fourberie, et faire une étude sérieuse des faits.

Trois enfants disaient donc avoir vu la sainte Vierge. Sur leur récit, les multitudes accourent, pèlerins, malades, curieux.

Les apparitions se renouvellent, les foules deviennent plus considérables : on chante des cantiques, on prie, il n'y a pas le moindre désordre. Mais n'est-ce pas un désordre que ces rassemblements pieux? n'est-ce pas un acte de révolte que ces apparitions dans l'empire du *Kulturkampf*, qui proscrit le surnaturel ?

C'est pourquoi le gouvernement fit venir de Sarrelouis une compagnie de soldats pour disperser cette multitude qui chantait et qui priait dans le lieu de l'apparition, lorsqu'elle vit que les trois gendarmes en résidence à Marpingen étaient incapables d'écarter les 1500 à 2000 personnes réunies en ce lieu. Le commandant, après les trois sommations légales faites au son du tambour, fit mettre la baïonnette au bout des fusils et donna l'ordre aux soldats de disperser la foule. L'opération dura une demi-heure. Un homme qui résistait reçut un coup de baïonnette dans la cuisse; un autre eut le bras cassé d'un coup de crosse de fusil.

Naturellement, c'était la faute des prêtres, et la *Kœlnische Zeitung* (*Gazette de Cologne*) ne manqua pas de dire qu'il n'y avait dans tout cela qu'une *fourberie cléricale*. Voici l'avis qui fut publié à ce sujet :

Le 13 du mois courant (13 juillet), il s'est fait un grand rassemblement de peuple, sous le bruit qu'il y avait eu dans la forêt voisine, à Marpingen, une soi-disant apparition de la sainte Vierge. La multitude s'y porta en masse et dût être dispersée par la force. Beaucoup de malades, dont plusieurs étaient venus d'assez loin, croyaient, dans leur simplicité, qu'ils obtiendraient leur guérison après avoir déposé là leur obole. Déjà les préliminaires de l'enquête faite à ce sujet ont démontré que les auteurs de l'apparition n'avaient pas d'autre but que de tromper un peuple crédule. Je préviens par la présente les personnes appartenant à cette province de ne point se porter au lieu indiqué près de Marpingen, même lorsque les troupes en seront parties. Tout rassemblement de personnes de cette sorte sera, comme le premier, immédiatement dispersé par la force, et les coupables seront punis conformément aux lois.

Donné à Saint-Vendelin, le 15 juillet 1876.

Pour le royal conseiller provincial en congé,

Besser, secrétaire provincial.

A cet avis était jointe cette nouvelle :

Déjà deux dames, qui propageaient le bruit de l'apparition de la sainte Vierge, sont tombées dans les mains de la justice et ont été mises en lieu sûr.

La *Gazette de Saint-Paulin*, qui paraît à Trèves, raconte ainsi les faits ;

Le lundi après la fête de la Visitation, le 3 juillet, trois petites filles de huit ans s'amusaient à cueillir des grains de myrte dans la forêt voisine de Marpingen. Tout à coup, une d'elles se mit à crier et à appeler les deux autres. Elles revinrent en courant chez elles et dirent qu'elles avaient vu une dame toute habillée de blanc. Malgré les reproches et les menaces de leurs parents, elles persistèrent dans leur affirmation, et, le lendemain, elles retournèrent au même endroit.

Par crainte, elles s'agenouillèrent à environ trente pas du lieu de l'apparition et elles avaient à peine récité quelques *Pater*, qu'elles virent devant elles la même dame blanche.

Quatre hommes donnent de plus précises informations. Ils avaient prié toute la journée, jusqu'au milieu de la nuit. Fatigués, ils se retirèrent à quelque distance et s'assirent pour se reposer. Voici qu'ils se lèvent subitement tous ensemble. L'un d'eux, homme craignant Dieu et digne de foi, a affirmé à celui qui écrit ces lignes qu'il tremblait comme la feuille de peuplier et qu'il avait vu l'apparition. Je n'écris rien sur les miracles opérés; il convient de les examiner très-sérieusement; car, là-dessus, nous ne sommes pas aussi prompts que les libéraux.

A peine connut-on ces faits dans le pays, qu'on accourut de toutes parts, et qu'on se mit à y prier et à chanter des cantiques. Il faut remarquer que le curé de Marpingen, pas plus que les prêtres voisins, ne prit aucune part à tout cela; plusieurs même, nous le tenons de témoins véridiques, détournèrent leurs paroissiens de visiter le lieu de l'apparition. Il faut toute l'impudence des feuilles libérales pour avancer que le tout a été imaginé pour arriver à faire construire là une chapelle avec les offrandes des visiteurs.

C'est par un mensonge non moins impudent et répété pourtant à son de trompe, qu'on a prétendu qu'un tronc avait été aussitôt placé en ce lieu pour y recueillir les aumônes. Nous savons, au contraire, que l'argent offert aux petites filles a été sans hésitation et constamment refusé.

Le nombre des pèlerins des environs s'accroît de jour en jour, et,

malgré cette grande affluence de peuple, il n'y a pas eu le moindre désordre. La police s'est mêlée de la chose, et, se sentant trop faible pour contenir une si grande multitude, elle a fait venir de la troupe de Sarrelouis, afin d'arrêter ce mouvement. Le 13 juillet, à huit heures du soir, une compagnie d'infanterie se présenta dans l'endroit où la foule priait ou regardait tranquille et sans désordre. Il y eut des roulements de tambour et la foule fut dispersée. On a installé les soldats dans le pays, et entr'autres, seize ont été mis en garnison chez le curé de Marpingen. Une enquête est commencée, mais jusqu'aujourd'hui, 17 juillet, on n'a rien trouvé qui motivât une seule arrestation.

Après avoir rapporté ce récit de la *Gazette de Saint-Paulin*, la *Germania* publie la correspondance de celui de ses rédacteurs qu'elle avait envoyé sur les lieux.

En présence, dit le correspondant de la *Germonia*, en présence des moqueries auxquelles se sont livrés plusieurs journaux à propos de l'apparition de la sainte Vierge à Marpingen, il convient de faire entendre la pure vérité.

Dans l'après-dinée du lundi 3 juillet, trois petites filles de huit ans, Suzanne Leist, Catherine Hubertus et Marguerite Huns, cueillaient des graines de myrte dans la forêt de pins voisine de Marpingen. Tout à coup Suzanne Leist se mit à crier, appelant à elle ses deux petites compagnes. Toutes les trois coururent chez elles et assurèrent constamment qu'elles avaient vu une dame vêtue de blanc. Les parents rirent de ce récit et menacèrent les petites filles d'une bonne correction si elles se permettaient d'inventer de pareilles choses. Cependant les enfants soutinrent leurs assertions, et, le lendemain, elles se rendirent au lieu de l'apparition. Là, elles s'agenouillèrent et se mirent à prier. Au troisième *Pater*, Catherine Hubertus et Marguerite Huns virent devant elles l'apparition. Pour Suzanne Leist, elle ne la voyait pas et elle ne l'a plus vue depuis, quoiqu'elle fût près d'elle et qu'elle se soit toujours jointe à ses compagnes lorsqu'elles se sont rendues à la forêt. Cela est arrivé le lundi, le mardi et le mercredi, c'est-à-dire le 3, le 4 et le 5 juillet, sans que le curé de Marpingen, M. Neureuter, sût encore rien de ce qui se passait. Selon son habitude de tous les ans, il était parti le 2 pour se rendre chez son ami le prêtre Henseveiler. A son retour le 5 au soir, il fut informé de ce qui était arrivé, et, le jour suivant, après sa messe, il fit venir près de lui les trois petites filles.

Il n'en apprit pas d'abord grand'chose. A ses questions il n'obtenait pour réponse qu'un *oui* ou un *non*. Elles finirent par lui dire qu'elles avaient parlé avec la Dame, naturellement dans le dialecte tudesque de Marpingen, et qu'à la demande qu'elles lui avaient faite : *Qui êtes-vous?* Elle avait répondu : *Je suis l'Immaculée-Conception.* Elles demandèrent aussitôt ce qu'elles avaient à faire : *Vous devez prier et ne pas commettre de péchés*, répondit la Dame. Elles lui demandèrent encore ce qu'elle désirait, et l'apparition répondit : *Je désire qu'on bâtisse une chapelle.*

Après un court examen, le curé renvoya ces enfants en leur disant : « Priez avec ferveur et conduisez-vous bien. »

Le lendemain, de bonne heure, arrive le père de Catherine Hubertus, fort troublé et qui dit au curé : « Qu'est-ce donc qui est arrivé à ma petite fille? il faut bâtir une chapelle. »

Le curé répondit que, pour cela, il fallait une permission. « — Mais si l'on plaçait au moins un signe en cet endroit? — Oh! pour l'amour de Dieu, ne le faites pas, » dit le curé, et, là-dessus, il se rendit dans son église, où de nombreux pénitents l'attendaient pour se confesser.

Le mouvement s'accrut d'une façon incroyable ; mais il n'y eut *pas le moindre désordre*, quoiqu'il y eût continuellement sur le lieu de l'apparition de 3 à 4,000 personnes, et quoique les chemins fussent parcourus, le jour et la nuit, par de nombreux pèlerins, priant, chantant et pleurant. Pour se faire une idée de ce mouvement, il aurait fallu entendre les prières et le bruit des voitures de toutes sortes dans laquelle on transportait des malades, dont beaucoup n'auraient pu supporter le moindre filet d'air dans leurs maisons.

Quelques-uns de ces malades étaient si épuisés, que ceux qui les accompagnaient craignaient à tout moment de les voir expirer dans leurs bras.

Le bon curé de Marpingen s'est toujours gardé de toute immixtion dans cette affaire, pensant et se disant en lui-même : Si c'est l'œuvre des hommes, cela tombera bientôt ; si c'est l'œuvre de Dieu, elle n'a pas besoin du curé. Cette conduite prudente était d'autant plus méritoire, qu'il voyait bien que beaucoup de ses paroissiens, mécontents de sa froideur, le regardaient avec défiance et soupçon, ce qui l'affligeait extrêmement, parce qu'il avait toujours joui de leur entière confiance. Si l'évêque avait été là, comme avant son exil, il se serait immédiatement rendu auprès de lui pour en recevoir les instructions; mais le diocèse est privé de son pasteur. Dans cette circonstance le curé ne se crut pas du tout obligé, ni autorisé à défen-

dre à ses paroissiens d'aller prier dans la forêt. Si le conseil provincial, le maire et la police lui avaient déclaré que ce qui se passait était contraire aux lois, certainement ils l'auraient trouvé bien disposé. Mais on n'a pas cherché à se servir de sa médiation; probablement on ne l'a pas voulu.

Les soldats ont agi de bonne foi. On leur avait donné à entendre qu'il s'agissait de réprimer un mouvement révolutionnaire, et il est étonnant que leur intervention n'ait pas eu de plus fâcheuses et plus douloureuses conséquences. On pouvait bien prévoir ce qui arriverait, après les bruits répandus par la presse. Dans un article, on disait qu'on avait arrêté dans la forêt une Dame blanche avec torche à la main, c'est merveille de voir comme ces racontages obtiennent vite créance. Dans un article de la *Kœlniche Zeitung* on lit qu'un poste a été assailli par trente hommes armés de bâtons, et pourtant personne n'a entendu parler de cela dans Marpingen. On lit dans le même article que le curé, interrogé, a paru innocent et qu'il n'a pas varié dans ses dépositions devant les différente autorités qui l'ont questionné. Quel motif aurait-il eu de tromper, puisqu'il se sait innocent?

On soupçonne, disent encore les journaux, que le curé a travaillé à tout cela pour gagner de l'argent. Ceux qui connaissent le mieux ce digne prêtre, savent qu'il se trouve souvent sans le sou, tant il donne largement. On lui a fait bien souvent des reproches sur sa facilité à se dépouiller pour les autres; il a coutume de répondre alors : Jusqu'à présent aucun curé n'est mort de faim.

Le pays se trouve encore comme en état de siége ; seize soldats logent chez le curé.

En ce qui concerne l'apparition elle-même, le curé, d'accord avec tout le pays, est de jour en jour plus persuadé qu'elle est vraie, à cause des grâces qui s'obtiennent en ce lieu et des miracles qui s'y opèrent, car les guérisons miraculeuses parlent assez haut. Je ne veux pas répondre aux sottises que je lis dans bon nombre de journaux, mais je tiens à remarquer pour *certains éducateurs du peuple* et pour *certains personnages éclairés*, qu'ils auraient dû au moins attendre le résultat de l'enquête officielle qui dure depuis huit jours, pour se rendre compte des choses, avant de se livrer à leurs malicieuses observations.

Du reste, le bon curé est personnellement tout à fait insensible à ces attaques, qui ne provoquent tout au plus de sa part qu'un léger sourire.

Comme commentaire à tout ce que je viens de dire, j'ajoute la pièce suivante, qui émane de l'autorité et qui est adressée au curé :

Chancellerie royale du conseil provincial.

« Saint-Vendelin, 21 juillet 1876.

« Au nom de la régence royale de Trèves, j'ai à vous faire savoir que les fonctions d'inspecteur local des écoles vous sont retirées, pour la raison que votre conduite relative aux rassemblements du peuple, occasionnés par la soi-disant apparition de la sainte Vierge, contre laquelle vous auriez dû instruire et admonester le peuple, vous a rendu indigne de la confiance qu'on avait mise en vous.

« En conséquence, il vous est absolument interdit, par la présente, de vous mêler dorénavant d'affaires scolaires, en même temps que vous est retirée l'autorisation de donner l'instruction religieuse dans lesdites écoles.

« A M. le curé Neureuter, à Marpingen,

« Le royal conseiller provincial,

« RUMSCHÖTTEL. »

Nous ferons connaître la suite des événements dans notre prochain numéro.

J. CHANTREL.

LE CLÉRICANISME OU L'ULTRAMONTANISME.

D'APRÈS LES ANTI - CLÉRICAUX.

(Voir le numéro précédent.)

II

Le *Syllabus*, en tant qu'il touche aux questions sociales, condamne trois sortes d'erreurs :

1. Les erreurs concernant les devoirs des gouvernements envers l'Eglise ;

2. Les erreurs concernant les droits de l'Eglise ;

3. Les erreurs concernant les doctrines de politique soit intérieure, soit internationale, qu'on est convenu de désigner sous le nom général de révolutionnaires.

Or, on se demande pourquoi cette condamnation a causé tant d'alarmes dans le camp des conservateurs. Que les révolutionnaires se récrient, rien de plus naturel : ce sont les ennemis acharnés de l'Eglise et ce sont eux aussi que l'Eglise a voulu combattre ; mais que les conservateurs s'alarment, en vérité rien n'est plus étonnant

et rien ne témoigne davantage de leur aveuglement. Car c'est de leur salut qu'ils s'alarment, c'est leur protecteur qu'ils repoussent, et c'est avec leurs ennemis qu'ils font chorus contre leur défenseur. Est-ce qu'en proclamant ses droits, est-ce qu'en rappelant aux gouvernements leurs devoirs envers Dieu, l'Eglise a diminué leur autorité? N'est-ce pas le cas de répéter ces paroles du pape Pascal au roi d'Angleterre : *Nec existimes quod potestatis tuæ columen infirmetur si*, etc. *Imo tunc validius, tunc robustius, tunc honorabilius regnabis, cum in regno tuo divina regnabit auctoritas.*

En publiant le *Syllabus*, le Saint-Père n'a fait que traduire une fois de plus dans la pratique la parole de saint Paul : *Libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* (1). » Il savait quelles préventions injustes s'opposaient à cet acte, à quelles imputations injustes il donnerait lieu; il se voyait abandonné des puissants de la terre, et il savait qu'en parlant de la sorte il ne ferait que rendre cet abandon plus général et plus dur : toutes ces considérations ne l'ont pas arrêté. Et pourquoi? Parce qu'il s'agissait de l'intérêt de la vérité, et du salut de ceux-là mêmes qui repoussaient cet appui et qu'il fallait sauver malgré eux.

On le voit donc, l'Eglise ne porte pas atteinte ni à la liberté des sociétés civiles, ni à la science; mais allons plus loin, nous soutenons que la vraie liberté religieuse, civile, politique, comme le véritable progrès de la science, ne se trouve que là où l'Eglise peut librement exercer ses droits. Et pourquoi? En deux mots le voici : parce que ce n'est que dans l'Eglise que se trouve une protection efficace contre les ennemis de la liberté théorique et pratique.

Nous appelons ennemis de la liberté théorique et pratique les facilités de tomber dans l'erreur et de commettre le mal. C'est une illusion de croire que la liberté consiste dans la faculté d'errer et de faire le mal. La faculté de faire le mal n'est pas une condition essentielle de la liberté; Dieu est parfaitement libre sans cette faculté, parce que cette faculté, bien loin d'être un élément essentiel de la liberté, n'est au contraire qu'une révolte, *contumacia libertatis*, dit saint Augustin, un défaut, ou un signe de la liberté, tout comme la maladie est un signe de la vie.

La liberté, dans la plus haute acception du mot, consiste dans la faculté de tendre à la fin qui nous est propre : on est d'autant plus libre qu'on se meut plus librement vers sa fin. Or, quelle est notre fin, sinon d'arriver à la vérité et au bien suprême, tant dans l'autre monde qu'ici-bas? Et qui doit nous conduire à cette fin, sinon l'E-

(1) Ad Cor. XII, 15.

glise, *columna et firmamentum veritatis*, l'Eglise qui nous garantit de l'erreur et du mal? C'est donc sous cette protection que nous sommes vraiment libres. C'est du reste ce que disait saint Augustin : *Voluntas tanto liberior est quanto sanior; tanto autem sanior, quanto divinæ misericordiæ gratiæque subjectior*.

Il est facile de trouver dans l'histoire la réalisation de ces principes. Prenons la liberté théorique, c'est-à-dire dans le sens où nous prenons ce mot, « la liberté de la science. » On peut réduire à trois questions générales les problèmes qui, de tout temps, ont agité les esprits. Ces trois questions, pour emprunter le langage de saint Thomas, sont relatives à l'auteur de la nature (ordre métaphysique), à la forme de la science (ordre logique), à la fin de la vie (ordre moral). Ces problèmes avaient occupé les plus grands esprits de l'antiquité païenne, et aucun d'eux n'avait su les résoudre d'une manière satisfaisante. C'est l'Eglise qui en a donné la solution vraie, et en dehors de l'Eglise, quiconque a voulu traiter ces problèmes n'a pu aboutir qu'à l'erreur.

Et quant à la liberté pratique, depuis qu'elle a été fondée, l'Eglise n'a-t-elle pas toujours été la protectrice de la liberté des peuples? Depuis le temps où, dans les catacombes, elle révélait à l'esclave sa dignité et lui enseignait qu'il était aux yeux de Dieu l'égal des autres hommes, jusqu'à nos jours où elle élève la voix contre ceux qui empiètent sur la conscience des peuples, son œuvre n'a-t-elle pas toujours été une œuvre de liberté? On parle beaucoup de *constitution*, de *régime constitutionnel*; mais n'est-ce pas l'Eglise qui a imposé aux rois la première constitution, en leur disant : Votre pouvoir est limité : voici l'Evangile, c'est la charte que vous ne pouvez transgresser.

On ne manque pas de répondre à cela que les nations les plus libres sont aujourd'hui les nations protestantes qui se sont soustraites au joug de l'Eglise. Mais la réplique est facile.

Lorsque les princes auxquels étaient soumis les pays dont on parle ont secoué le joug de l'Eglise, était-ce au nom de la liberté qu'ils agissaient? était-ce pour rendre leurs peuples plus libres? ou n'était-ce pas plutôt afin de pouvoir dominer sans contrôle, sans être obligés d'écouter cette voix qui les forçait à respecter les droits de la vérité, du bien, la liberté du faible? Que si les protestants jouissent encore de la liberté, c'est que l'influence de l'Eglise se fait encore sentir chez eux : en quittant l'Eglise, ils ne se sont pas défaits des biens qu'elle leur avait apportés; on peut dire d'eux ce que saint Augustin disait des Donatistes : « En quittant l'Eglise ils ont volé ses sacrements : *suffurati sunt sacramenta.* »

Quant aux nations qui sont demeurées catholiques, nous avouons que leur situation est peu enviable; mais ces agitations, ces révolutions ne contredissent pas le principe que nous avons exposé : elles prouvent que ces peuples, pénétrés de l'action de l'Eglise, ont plus que les autres le sentiment de la liberté : seulement ils se sont laissé fasciner par des apparences, ils ont voulu trouver la liberté en dehors de la vérité : *dederunt in occasionem carnis*, comme parle saint Paul (1).

Et qui sait si ces agitations des peuples que l'action de l'Eglise a pénétrés ne sont pas l'indice d'aspirations vers un idéal, vers un ordre plus parfait de liberté que l'Eglise leur a fait entrevoir? « Liberté sans vérité, disait Gœrres (2), c'est comme un bien injuste dans une maison impie. » Or, la vérité, c'est l'Eglise qui la possède : qui sait donc s'il ne faut pas reconnaître dans ces agitations des aspirations qui se trompent de chemin vers cet idéal de la liberté dans la vérité que l'Eglise seule possède, et qu'on ne peut réaliser qu'en suivant les voies de la justice chrétienne sous la direction de l'Eglise.

De tout ce qui précède, on peut conclure que c'est l'Eglise qui, par son catéchisme et son baptême, a donné au monde dans toutes les directions de la vie ce type chrétien de dignité, de perfection, de liberté humaine que l'antiquité païenne avait pressenti par ce *nescio quid inhœret in mentibus quasi sæculorum augurium futurorum* (Tuscul. XV) : ce type qui aurait excité alors de si admirables enthousiasmes, dit encore Cicéron (*De Officiis*, V), si, au lieu d'en entrevoir seulement l'ombre et la figure (*formam et faciem vides honesti*) elle avait pu le voir de ses yeux.

Ici notre auteur reprend :

« L'ultramontanisme réagit contre l'esprit moderne, dont le caractère dominant consiste à vouloir développer toutes les conditions et activités humaines en faisant abstraction de la religion.

« L'ultramontanisme est la réaction générale et de principe, l'ensemble et la fleur de toutes les réactions (3). »

Si l'auteur veut dire par là que l'Eglise fait opposition aux partis, nous répondons que, dans la vraie acception de ce mot, l'Eglise n'a point de *partis*, qu'elle n'en condamne ni n'en épouse aucun; mais il faut savoir ce qu'on entend par ce mot : parti.

On peut comprendre sous ce terme d'abord les *sectaires*, c'est-à-

(1) Ad Galatas.
(2) *Deutschland und die Revolution*. Ges. Schriften, IV, 71.
(3) *Staat und Kircke*, von Theod. Weber.

dire en général tous ceux qui attaquent la foi de l'Eglise. Ceux-là, il est vrai que l'Eglise les combat, et qu'elle les combat ouvertement.

Mais il y a, outre les sectaires, d'autres partis qui n'attaquent pas directement la foi : ceux-là ne sont combattus par l'Eglise que dans la mesure dans laquelle eux-mêmes combattent ses lois et ses droits; il est clair qu'elle repousse tous ceux qui lui font la guerre; mais quant à ceux qui ne touchent pas à sa loi ni à sa morale, à ceux-là s'applique la règle de saint Augustin quand il dit (1) :

« La cité céleste, dans son passage sur terre, appelle des citoyens de toutes les nations, elle rassemble ses membres dans toutes les langues, ne s'inquiétant pas des différences de mœurs, de lois, d'institutions, ne retranchant rien de ces choses, ne détruisant rien, les conservant même et s'y accommodant, parce que bien que toutes ces choses diffèrent, toutes conduisent pourtant à une seule et même fin, si elles ne font pas obstacle à la religion qui nous enseigne à adorer un même souverain et vrai Dieu. »

Mais notre auteur poursuit :

« Comme conséquence de leur système, les ultramontains rejettent et combattent ce qu'on appelle l'*Etat de droit*, c'est-à-dire l'essai que l'on a fait de considérer les constitutions et législations civiles comme quelque chose existant purement par soi-même, comme si le droit n'avait aucun besoin de religion. Au lieu de cela ils veulent que tout commence *ab Jove* (2). »

C'est cet *Etat de droit* dont la formule a été donnée par Kant, qui a pris corps en Allemagne sous le nom de césarisme, et en France sous le nom de politique civile moderne.

Comme on le voit, le système se caractérise par la négation des droits de Dieu. Pour juger de sa valeur il suffit de considérer les fruits qu'il a produits et qu'il produit encore.

Nous ne refaisons pas l'histoire qui est devant les yeux de chacun. Mais nous disons que le soi-disant *Etat de droit* ne donne à la société qu'un fondement de sable; qu'il en fait un jouet des caprices humains, la faisant passer du césarisme à la démagogie, selon que le vent souffle de ce côté ou de cet autre, et donnant aux pouvoirs sociaux une étendue sans limites, au gré de ceux qui les possèdent.

Si les droits de Dieu ne sont pas respectés dans le gouvernement des sociétés, sur quelle base reposera le droit social ?

(1) *De Civ.* l. *Dei*, XIX, c. 17.
(2) *De Civ. Dei*, l. XIX, c. 17.

Qui empêchera l'ambitieux, le fort, si une fois il arrive au pouvoir, de déterminer à sa guise l'étendue et l'application du droit? Qui assurera le respect des droits sociaux? Qui protégera la société contre les envahissements du pouvoir?

Cette théorie est d'autant plus pernicieuse qu'elle enlève aux sociétés leur plus puissant soutien : cette *justice plus abondante*, *justitiam abundantiorem*, qui vient de l'Eglise, et qui n'est autre chose que la charité. Car, dit saint Augustin (*De Natura et Gratia*, c. 38), *Charitas inchoata inchoata justitia est, caritas magna magna justitia est, caritas perfecta perfecta justitia est.*

On ne peut concevoir un Etat propre à remplir sa mission sans le respect des droits de Dieu, et par conséquent des droits de l'Eglise. L'Eglise est le sanctuaire de la vérité : or, dit saint Thomas (1), la vérité et la justice se confondent, et de même qu'il n'y a pas de doctrine qui puisse être vraie si elle nie la doctrine de l'Eglise, de même il n'y a pas de loi qui puisse être juste si elle combat les droits de l'Eglise.

C'est que l'origine de la justice, dit Lactance (2), se trouve dans la religion, de telle sorte que ceux qui ignorent la religion ne peuvent connaître toute l'étendue de la justice.

C'est ce que Cicéron insinuait également, lorsqu'il disait (3) « qu'un Etat ne peut être gouverné sans la connaissance de la suprême justice. »

« Là où il n'y a pas de justice, dit saint Augustin (4), il ne peut y avoir de société, ni par conséquent de peuple, ni de république, mais une multitude quelconque indigne du nom de peuple. Or la justice est la vertu qui rend à chacun ce qui lui est dû. Mais quelle est cette justice qui enlève l'homme au vrai Dieu et le soumet aux démons? Donc, ajoute-t-il (5), là où il n'y a pas cette justice, selon laquelle Dieu unique et souverain commande à la cité obéissante de ne sacrifier qu'à lui seul,... il n'y a pas de société, pas de peuple, pas de république. »

La théorie de l'Etat de droit, c'est-à-dire de l'Etat indépendant de Dieu et des lois éternelles, n'est pas, du reste, une invention de Kant, bien que, comme nous le disions plus haut, il en ait donné la formule; elle a pour auteurs les utilitaires ou épicuriens du pa-

(1) 1ª. p, 21, a. 2.
(2) Lib. V, c. 14.
(3) *De Rep*, liv. II, c. 43.
(4) *De Civ. Dei*, l. XIX, c. 21.
(5) *De Civ. Dei*, l. XIX, c. 23.

ganisme, qui disaient que l'origine du droit ce n'est pas la loi éternelle de Dieu, mais *populorum jussa, sententiæ judicum.* (Cicero, *De Legibus*, lib. I, c. 16.)

La fausseté et les effets désastreux de cette philosophie sont si évidents qu'ils n'ont pas échappé à la raison naturelle, qui, par la bouche de Cicéron, a montré qu'une telle doctrine amène le renversement de tout ordre social et la consécration de tout désordre. (*De Legibus*, ib.) Le même Cicéron en disait ailleurs (*De Oratore*, lib. III, c. 17) : *Est indigna eo viro quem auctorem publici consilis et regendæ civitatis, ducem in senatu, in populo, in publicis consiliii esse volumus.* Car, disait-il encore (*De Natura deorum*, lib. I) : *Pietate adversus Deos sublata fides etiam et societas generis humani et una et excellentissima virtus, justitia, tollitur.* Et enfin, au même lieu, il stigmatisait cette doctrine par ces mots : *In hortulis quiescat miser.*

On voit par là combien nos radicaux ont raison de donner à cette doctrine les noms de *moderne* et *civile.*

Revenons maintenant à notre auteur :

« Le mot « Eglise, » *Ecclesia*, dit-il, ne veut pas dire *unité*, mais *assemblée*, communauté des croyants, communauté dont l'unité ecclésiastique est la forme, mais assurément n'est pas le fondement. Le fondement est l'union avec Dieu par la foi... Que la hiérarchie soit le moyen le plus efficace pour le maintien de l'unité, nous l'accordons parfaitement ; et si l'essence de l'Eglise consistait dans l'unité, il n'y aurait rien au-dessus de la papauté. Mais l'essence de l'Eglise consiste dans la communauté des fidèles, dans laquelle, on vient de le dire, est seulement une forme, forme qui ne précède pas la communauté, mais qui s'y produit intérieurement. De telle sorte qu'on devrait dire avec plus de justesse, non unité, mais *union.* Le principe fédératif est, en vertu de sa tendance, aussi universel que l'Eglise et peut bien s'appeler chrétien. Il est donc chrétien, catholique, et combat, non le catholicisme mais seulement le romanisme, c'est-à-dire l'ultramontanisme ou le cléricalisme (1). »

Cette théorie de l'auteur contredit expressément la doctrine de Jésus-Christ, car Jésus-Christ, en fondant son Eglise, l'a fondée sous cette forme d'*unité* ; il a voulu qu'elle fût une, une par la foi, par les sacrements, par le gouvernement : *Ut sint unum sicut unum sumus.*

Du reste, cette union ou confédération des croyants, des peuples chrétiens qui, suivant l'auteur, forme l'Eglise, est tout simplement

(1) *De Civ. Dei*, l. XIX, c. 23.

une utopie. Le lien de la charité, sans lequel on ne conçoit pas d'union, ne peut exister entre des communions diverses; il manquera toujours un principe essentiel, le fondement de l'union, *l'unité de foi.* « *Sollicite servare unitatem fidei in vinculo pacis.* »

Cette union n'est réalisable que dans l'Eglise catholique, parce que là seulement se trouve un centre qui, parce qu'il est le principe visible de l'unité de foi, est en même le principe de l'union de charité (1) : nous voulons dire le souverain Pontife. C'est ainsi que se continue l'action de Jésus-Christ, qui, « des enfants et des étrangers a fait une seule famille, qui a renversé le mur de séparation entre les nations, » comme parle saint Paul (2).

En dehors de ce centre, de ce principe d'unité, il ne peut y avoir d'union véritable. Quelle union peut résulter chez les protestants de leurs théories de la clarté des Ecritures, des articles fondamentaux, de l'inspiration privée, et quelle union en fait est jamais résultée de leurs confessions diverses, de leurs colloques, des lois mêmes faites dans ce but par le pouvoir civil !

« Unité, multitude, dit Pascal (3). En considérant l'Eglise « comme unité, le Pape en est le chef comme tout. (Voy. Pascal.) « En la considérant comme multitude, le Pape n'en est qu'une « partie. *La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion.* » Et ailleurs (4) : « *Le corps n'est non plus vivant sans le chef,* que « le chef sans le corps. Toutes les vertus, le martyre, les austérités « et les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Eglise et *de la com-* « *munion du Chef de l'Eglise, qui est le Pape.* »

***

Dans l'article précédent, page 544, ligne 25, au lieu de « lumières diverses, » lire : lumières divines.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

VIII

Où l'on voit que l'on peut croire en Dieu sans être précisément un sot.

(*Suite.*)

— C'est vrai, Mathurin, vous me faites penser à une de leurs

(1) V. S. Thomas, 1a, 2æ, q. 39. a. 1, 2, 2æ, q. 2, a 7.

(2) II ad Eph. II. 14.

(3) *Pensées.* Part. II. a. XVII. Pensée 101.

(4) Reproduction interdite. Voir les numéros depuis le 10 juin.

imaginations. Ces savants disent donc que les membres et les instruments dont ils ont besoin, poussent à mesure aux animaux. Vous comprenez, l'huître trouvant qu'il est assez ennuyeux pour elle de ne pouvoir qu'ouvrir sa coquille pour saisir sa proie et la refermer pour empêcher celle-ci de se sauver, l'huître réfléchissant à cet inconvénient, a désiré avoir des bras pour s'emparer plus facilement de sa nourriture, et elle a fait des efforts pour s'allonger hors de sa maison. A force d'essais, la première est venue à bout de s'allonger un peu ; les enfants de celle-ci se sont allongés un peu plus, et l'on en est arrivé à ces longs bras, que les naturalistes appellent des tentacules, et qui rendent la pieuvre si gracieuse. Mesdames les pieuvres, à leur tour, ont trouvé que des nageoires leur permettraient d'aller plus vite dans l'eau ; quelques millions d'années d'essais infructueux les ont enfin amenées à l'état de poisson. Le poisson, à son tour, pour saisir les insectes qui voltigeaient au-dessus de l'eau, et qu'il ne pouvait atteindre, malgré les sauts de carpe auxquels il se livrait, a désiré avoir des nageoires plus grandes et non moins légères qui lui permettraient de se soutenir en l'air, et voilà l'oiseau confectionné. Puis, il y a des oiseaux qui se sont ennuyés de toujours voler, ou des poissons qui se sont contentés de ramper sur la terre, et l'on a eu les serpents, les lézards, les animaux terrestes de toutes sortes.

Comment se fait-il qu'après tant de millions et de millions d'années, il y ait encore des huîtres, et des pieuvres, et des poissons, et des animaux mal pourvus d'ailes ou de pattes? C'est ce que ne disent pas nos savants. Il leur suffit d'arriver par degrés jusqu'au singe, d'où il n'y a plus qu'à faire un saut jusqu'à l'homme.

— Un fameux saut, monsieur le curé, observa Mathurin.

— Oui, un fameux saut, Mathurin, comme vous le dites, car il y a loin de l'animal le plus perfectionné, à l'homme ; il y a ce que nous appelons la raison, dont le langage est l'instrument.

— Comment donc les savants expliquent-ils cela ?

— Comme le reste, toujours par des suppositions. Après avoir fait sortir la vie de la matière, où elle n'est pas ; la sensibilité de la vie, qui ne la comporte pas, ils font sortir le raisonnement, la pensée du cerveau, comme la salive sort des glandes salivaires, et les larmes des glandes lacrymales; ils disent que c'est une sécrétion du cerveau.

— Cependant, monsieur le curé, les animaux ont aussi une sorte de pensée et de raisonnement.

— Je ne le conteste pas, monsieur le Maître, et je me garde bien aussi de dire qu'il n'y a pas dans les animaux autre chose que de la

matière. Mais, où je vois un effet dont la matière ne peut pas être la cause, je dis qu'il y a autre chose que de la matière; comme ce qui existe sans être matériel a besoin d'un nom pour l'exprimer, je dis qu'il y a, en dehors de la matière, l'esprit; comme l'esprit ne peut être le produit de la matière, je dis qu'il y a, qu'il y a toujours eu un être qui est essentiellement esprit, et qui est le créateur de tout ce qui est spirituel, et je dis que ce créateur des esprits a dû intervenir dans la création des animaux, comme dans la création des végétaux, qui ont aussi un principe vital, lequel n'est pas matériel, comme dans l'arrangement de la matière qui suppose des forces également en dehors de l'essence même de la matière.

IX

Où l'on recherche si l'homme descend des huîtres ou des singes.

— Ce que vous dites là, monsieur le curé, remarqua M. Saitout, ferait croire que la matière est éternelle, comme Dieu, qui en serait seulement l'organisateur.

— Pardon, monsieur le Maître, je ne vous donne pas le droit de conclure cela de mes paroles. J'ai voulu simplement vous montrer d'abord qu'il y a autre chose dans le monde que la matière. L'Esprit étant reconnu nécessaire pour expliquer le monde, tel qu'il se présente à nous, et l'Esprit ne pouvant provenir de la matière, il devient certain qu'il y a un Esprit qui est éternel. Ce qui est éternel est le principe de ce qui ne l'est pas, et ce qui est éternel, comme je l'ai déjà dit, est immuable. La matière est-elle immuable? Nous la voyons changer tous les jours. Elle n'est donc pas éternelle. Elle a donc pour principe l'Esprit éternel, disons Dieu, pour parler plus clairement.

Une autre considération en passant, car cela nous éloigne un peu de la question. Si la matière était éternelle comme Dieu, elle ne serait en rien subordonnée à Dieu, Dieu n'aurait aucune action sur elle, éternellement elle resterait telle qu'elle est et sans mouvement. Car, voyez, comment pourrait-elle se mouvoir?

— Très-facilement, monsieur le curé, puisqu'on suppose que le mouvement lui est essentiel.

— Et, précisément, monsieur le Maître, si le mouvement lui était essentiel, elle ne pourrait se mouvoir, reprit le curé.

— Cela me paraît fort.

— Cela est simple.

— Je voudrais bien le voir.

— Regardez bien. Chaque molécule matérielle est essentiellement en mouvement. Pour se mouvoir, il faut aller dans une certaine direction et avec une certaine vitesse. Si les molécules matérielles vont toutes dans des directions différentes, voilà la matière dispersée et rien ne peut plus se former. Si elles vont toutes dans la même direction et avec la même vitesse, voilà que les distances respectives restant toujours les mêmes, tout conserve toujours la la même apparence, le même ordre, la même disposition et, éternellement, rien ne change, rien ne se forme, le monde actuel est impossible. Si les vitesses ne sont pas les mêmes, c'est la même dispersion qui s'opère que dans la première supposition. Les trois suppositions sont donc également impossibles. J'en conclus, très-légitimement, n'est-ce pas, que le mouvement n'est pas essentiel à la matière.

Mais je vais plus loin, pour répondre à une objection qu'on pourrait faire. Si le mouvement est essentiel à la matière, il n'y a pas de raison pour qu'elle prenne une direction plutôt qu'une autre. Son essence mobile fait qu'elle est sollicitée à se mouvoir en même temps dans toutes les directions. Or, vous savez ce qui arrive quand on veut s'élancer en même temps en avant et en arrière, à droite et à gauche, on reste en place. Et c'est ici que je vous dis, monsieur le Maître, que si le mouvement était essentiel à la matière, éternellement la matière resterait sans mouvement.

Or, nous la voyons parfaitement en mouvement, elle n'est donc pas éternelle.

Si la matière n'est pas éternelle, comme elle existe, il faut qu'un être non matériel l'ait appelée à l'existence : cet être, nous l'appelons Dieu.

— C'est frappé juste, ça, monsieur Saitout, dit Mathurin.

— J'avoue, dit M. Saitout, que M. le curé a des raisonnements très-forts. Mais j'en reviens où nous en étions tout à l'heure. Puisque M. le curé reconnaît qu'il y a quelque chose dans les animaux qui n'est pas matériel, et que les animaux ont un principe spirituel qui a certaines pensées et certains raisonnements, quelle différence y a-t-il entre eux et nous? Tout ce qu'on peut dire, c'est que nous avons un cerveau mieux organisé. Eh bien! de même que, parmi les hommes, il y a des cerveaux mieux organisés les uns que les autres, il s'en trouve aussi sans doute parmi les singes; qu'est-ce qui nous empêcherait de croire que l'homme descend de quelques singes dont le cerveau s'est trouvé exceptionnellement mieux organisé, ce qui a permis au principe spirituel qui était en eux de mieux raisonner et

d'arriver, de perfectionnement en perfectionnement, à ce que nous voyons maintenant? Il y a des singes qui ont l'air d'avoir plus d'esprit que bien des hommes. Je dis tout cela, monsieur le curé, bien entendu, pour vous fournir l'occasion de nous instruire; je ne prétends pas dire que nous descendons des singes.

— C'est peut-être bien l'avis de M. Tirsang, remarqua Jacques malicieusement.

— M. Tirsang n'a rien à faire ici, Jacques, dit doucement le curé, il est absent ; j'ignore quelles sont ses opinions religieuses et...

— C'est qu'il n'en a peut-être pas, continua Jacques qui ne voulait pas comprendre la charitable discrétion du curé. M. Tirsang est un savant, il en sait long, et je crois bien lui avoir entendu dire quelque chose d'approchant.

— Voyons, mes amis, dit le curé d'un ton d'autorité, laissons M. Tirsang à ses malades, qu'il soigne avec zèle, avec trop de zèle parfois, hélas! — ajouta-t-il en songeant à la mort du père Lajoie, — et revenons à nos moutons.

M. le Maître dit donc qu'il n'y a d'autre différence entre les hommes et les animaux que le cerveau. Si cela était, il pourrait n'y avoir aucune différence entre l'esprit, l'âme des bêtes et l'âme des hommes, et l'on ne serait pas loin de reconnaître une certaine parenté entre les singes et les hommes.

La question nous touche d'assez près pour que nous l'examinions avec attention.

La conférence du presbytère intéressait vivement l'auditoire. Il y avait bien quelques termes scientifiques que les assistants ne comprenaient qu'à moitié, mais ils se rendaient compte du sens général et il leur semblait que les objections présentées par l'instituteur ne tenaient guère contre les réponses du curé. Il répugnait d'ailleurs à leur gros bon sens d'admettre ces théories de transformation qui conduisent successivement la matière inerte à produire la vie, le sentiment, la pensée, la raison et à faire monter l'huître jusqu'au singe et jusqu'à l'homme.

Mais le curé jugeait qu'il était bon d'insister sur ces questions, parce que les solutions matérialistes et athées sont à la mode dans un certain monde qui cache son ignorance sous de grands mots, et trop souvent sa corruption sous de belles théories.

Après avoir laissé une seconde fois ses auditeurs causer entre eux sur ce qui venait d'être dit et la vive Antoinette s'échauffer contre les huîtres qui prétendent nous faire descendre des singes, — bon mot qui eut un grand succès de rire, — il reprit ainsi :

— Je ne voudrais pas, mes amis, vous fatiguer de toutes les in-

ventions de nos savants, et vous arrêter trop longtemps sur les peines qu'ils se donnent, les uns pour embrouiller les choses les plus claires, les autres pour débrouiller ce que les premiers ont obscurci. Il me suffira, je crois, de vous faire remarquer deux ou trois faits qui sont à la portée de tout le monde, et un grand fait d'expérience personnelle, pour vous montrer que l'homme diffère essentiellement, je ne dis pas par son corps, mais par son esprit, des animaux même les plus intelligents et les plus semblables à lui pour l'extérieur.

Un premier fait, c'est qu'on n'a jamais vu un animal passer d'une espèce à l'autre, un chien, par exemple, se transformer en chat, un lièvre en lapin, un cheval en âne, ou réciproquement. On obtient bien des croisements; vous avez des mules et des mulets, mais vous savez que ces animaux ne se reproduisent pas. On a obtenu quelquefois des animaux issus de deux espèces très-voisines qui se reproduisaient pendant un certain nombre de générations, mais cela s'arrêtait toujours, et, chose remarquable, tous ces produits avaient une tendance marquée à revenir à l'une ou à l'autre espèce primitive. Les différentes espèces de singes ne se mêlent pas entre elles. Toutes les races humaines, au contraire, peuvent se mêler ainsi, ce qui prouve bien que l'espèce humaine forme une espèce à part tout à fait distincte, et qui ne peut se produire au moyen des autres espèces animales.

Un second fait, c'est que l'homme et les animaux qui ont été dessinés et peints il y a quatre à cinq mille ans, ressemblent absolument aux hommes et aux animaux de nos jours ; on ne voit ni les animaux ni les hommes passer insensiblement d'une forme à l'autre et changer d'espèce. L'expérience du passé, comme l'expérience du présent est donc contraire à la transformation des espèces.

Un troisième fait, c'est que, aussi loin qu'on remonte dans les temps passés, on trouve l'homme domptant et apprivoisant les animaux, parlant, cultivant les arts et les sciences, et raisonnant aussi bien, mieux, peut-être, que maintenant, ce qui contrarie fort ce progrès indéfini et perpétuel dont parlent les savants qui veulent se passer de Dieu.

Un quatrième fait, c'est qu'il est impossible de constater un seul, je dis un seul, remarquez-le bien, un seul exemple d'organe nouveau qui soit poussé naturellement à un animal dans l'intérêt de ses besoins : pas un chien, un chat qui ait acquis des membres de plus, des ailes, etc. Il y a des monstres, je le sais, et l'on s'explique comment ils se forment ; mais ces monstres ne se reproduisent pas, et

ceux qui sont féconds ne reproduisent pas les monstruosités ; toujours tout rentre dans l'ordre antérieur, soit par la mort des monstres, soit par le retour de leurs descendants aux formes primitives.

Voyons, si le besoin ou le désir d'un organe de plus pouvait, à la longue, nous en procurer un, est-ce qu'il n'y a pas longtemps que les hommes auraient des bras plus longs, des jambes plus longues, des yeux derrière la tête, et des ailes ?

— Certes, pour moi, s'écria là-dessus Mathurin, je voudrais bien bien avoir des ailes. Etant enfant, je voulais voler dans les nuages et passer par-dessus les rivières, à travers l'air ; mais j'ai eu beau vouloir, beau sauter en agitant mes bras pour me soutenir, il ne m'est seulement pas poussé une plume.

La réflexion de Mathurin dérida un moment l'auditoire, et le curé prit part à l'hilarité générale.

— Enfin, reprit-il, j'ai à vous donner une preuve si claire et si décisive de la différence qu'il y a entre les hommes et les animaux, que vous ne pourrez plus croire que l'homme puisse provenir d'un animal.

— Dites-nous cela, monsieur le curé, demandèrent tous les assistants à la fois, à l'exception de M. Saitout, qui devenait tout à fait silencieux.

Il se passait évidemment dans l'esprit de M. Saitout quelque chose d'extraordinaire. Le superbe instituteur, fier de sa science du séminaire et des bribes qu'il y avait ajoutées à l'Ecole normale, s'était accoutumé à regarder les curés comme de faibles cervelles qui, hors du bréviaire et du catéchisme, se trouvaient aussi ignorants que les paysans et les dévotes dont ils entretenaient la *superstition*. Le curé de F***, précisément parce qu'il ne le voyait occupé que de catéchiser les petits enfants, confesser les femmes, visiter les malades et enterrer les morts, lui paraissait être un de ces *ecclésiastiques* — expression qu'il aimait à employer — qui ne sont au courant de rien et qui, une fois hors de la sacristie, sont comme des hibous chassés de leur retraite en plein jour, et qui sont éblouis de la lumière au point de n'y plus voir du tout, — c'était encore une comparaison qu'il affectionnait, et dont il s'était servi plus d'une fois en causant avec les habitués de M. Poussaboire.

Au lieu de cela, M. Saitout rencontrait un curé parfaitement au courant des théories modernes, et plus avancé même sur ces points que M. Tirsang, dont la science matérialiste lui avait paru être le *nec plus ultra* du progrès. S'il n'y avait eu que son intelligence en jeu, il se serait rendu tout de suite ; mais il y avait aussi l'amour-

propre, la haine du clérical, ces raisons très-fortes, quoique cachées, qui font qu'un homme n'aime pas la vérité. Il écoutait donc en silence, avec une curiosité mêlée de mauvaise humeur et se promettant bien d'arriver mieux armé le dimanche suivant, s'il ne pouvait éviter la conférence, ce qui lui semblait d'ailleurs assez difficile.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1. **Les deux filles de sainte Chantal**; in-8 de x-620 pages ; 3e édition, Paris, 1872, chez Firmin Didot.

Les deux filles de sainte Chantal dont la vie est ici racontée sont : Marie-Aymée de Rabutin-Chantal, baronne de Thorens, et Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulonjon. L'auteur, qui n'a pas voulu se faire connaître, a recouru aux sources, et il en a tiré de véritables trésors. On ne saurait, du reste, trop apprécier tout ce qu'on peut trouver de richesses littéraires et pieuses dans ces Archives du monastère de la Visitation d'Annecy, où l'on commence heureusement à puiser, et d'où l'on a déjà extrait ces admirables écrits de la mère de Chaugy, où se révèle, comme le dit Mgr Dupanloup dans une lettre-préface, « un rare écrivain, d'une originalité singulière et charmante. »

Nous n'avons qu'à suivre Mgr Dupanloup pour apprécier le livre que nous avons sous les yeux.

« Ces deux vies, dit l'illustre prélat, offrent un grand contraste et ont des proportions et un genre d'intérêt bien différents : il y a cependant entre elles une fondamentale unité, qui permet de les considérer, non pas comme deux biographies séparées, mais comme un seul et même ouvrage. Marie-Aymée, la jeune belle-sœur de saint François de Sales, ne fait que passer sous nos yeux ; transportée, presque encore enfant, des montagnes de Savoie, elle y brille quelques moments du plus aimable et pur éclat, et disparaît aussitôt, comme une fleur qui tombe avant le temps, laissant après elle le touchant souvenir de la plus parfaite vertu, dans une heureuse union, tout à coup brisée par la mort! Françoise de Toulonjon a une destinée bien différente de celle de sa sœur. Sa vie se prolonge pendant plus des trois quarts du dix-septième siècle et les événe-

ments qui la remplissent, comme les lieux où elle s'écoule, sont des plus divers. Les larmes n'y sont pas aussi près de la joie ; toutes les félicités d'une brillante existence mondaine s'y rencontrent d'abord ; le deuil ne vient que longtemps après cette prospérité, mais il vient, amer et long, afin qu'aucune épreuve ne manque à cette vertu de vraie femme chrétienne. Le caractère principal de cette longue existence est la force : jusqu'à la fin, les douleurs y abondent et jusqu'à la fin aussi le courage s'y déploie. Malgré ces contrastes, ce qui fait l'unité de ces deux récits, c'est d'abord la commune origine des deux sœurs, c'est, ensuite, la commune direction qu'elles reçoivent. »

Mgr Dupanloup termine ainsi sa lettre aux éditeurs des *Deux filles de sainte Chantal* : « Tel est le livre, messieurs, que vous éditez, et je vous en félicite. Il ajoute une œuvre sérieuse à toutes celles que l'on vous doit. L'auteur a voulu cacher son nom, ne songeant, en faisant ce travail, qu'à préparer pour les âmes un sain et pur aliment. Il y a réussi, et la seule récompense qu'il ait désirée, il l'aura : son livre, nous pouvons le lui promettre, sera beaucoup lu et fera beaucoup de bien. »

Nous n'avons rien à ajouter à ce jugement, que le public religieux n'a pas tardé à ratifier, puisque au bout de deux ans l'ouvrage atteignait sa troisième édition.

---

2. **La foi et le devoir**, étude des vérités révélées, par le P. Bannache, de l'Oratoire, docteur en théologie, aumônier du collége de Juilly. In-12 de XVIII — 444 pages; Paris, 1876, chez Victor Palmé. Prix : 4 fr., et par la poste, 4 fr. 50 cent.

Voici un livre substantiel et appelé à faire beaucoup de bien. L'auteur a voulu en faire une exposition brève, mais complète, de la doctrine catholique. Il convient parfaitement aux personnes qui n'ont pas le loisir de se livrer à une longue étude de notre sainte religion, mais qui veulent néanmoins en acquérir une connaissance suffisante. Il convient spécialement à cette nombreuse jeunesse si tourmentée, exposée à tant de périls, pleine toutefois de bonne volonté, qui se souvient des leçons d'une mère chrétienne, des enseignements de la première communion, et qui désire conserver les croyances maternelles, les pratiques pieuses dans lesquelles l'homme trouve ici-bas la force et l'honneur de sa vie. *La Foi et le Devoir*, comme le dit M. l'abbé Josse, vicaire général de Meaux « est

une étude sérieuse des vérités révélées, une exposition calme, sereine et en même temps solide et rationnelle de la doctrine catholique. » Trois parties composent le livre : le dogme, objet de la foi ; les commandements de Dieu et de l'Eglise, le péché, les vertus, objets du devoir ; la grâce, les sacrements et la prière, moyens d'accomplir le devoir, qui découle de la foi. Tout est clair, tout est fortement appuyé sur l'Ecriture, sur l'enseignement de l'Eglise, sur la raison. Nous ne doutons pas que le livre du P. Bannache n'obtienne un grand succès ; ce sera un succès très-légitime.

---

3. **Exercices de piété à l'usage des tertiaires de saint François d'Assise**, par Mme Mathilde Bourdon ; in-32 de XII-428 pages ; Paris, chez J. Mollie, rue de Vaugirard, 60 ; — prix : broché, 2 fr. ; 50 cent. en plus par la poste.

Ce livre « est appelé à faire du bien aux âmes pieuses, » dit Mgr l'archevêque de Bourges ; « c'est un excellent *Vade mecum* pour tous ceux qui se glorifient d'être enfants du bienheureux et si aimable patriarche des pauvres de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » dit le P. provincial de Toulouse ; « excellent petit livre, élégant, onctueux, élevé, substantiel comme le pouvaient désirer les enfants du séraphique Père, » dit le P. provincial de Belgique. Le livre de Mme Bourdon, déjà recommandé par le nom de l'auteur, se présente donc avec les plus précieuses approbations. Il se divise ainsi : le Jour, la Semaine, le Mois d'octobre, spécialement dédié à saint François, l'Année, avec ses différents mois, et chacune de ces divisions renferme les exercices de piété les mieux appropriés, en même temps que, pour l'Année franciscaine, Mme Bourdon rappelle les principaux saints ou saintes qui sont particulièrement honorés par les tertiaires. C'est assez dire que le Manuel dont nous nous occupons sera d'une grande utilité.

---

4. **Le sceau divin**, par l'abbé Freynet ; in-12 de XIV — 264 pages ; Paris, 1875, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 17 ; — prix : 3 francs.

M. l'abbé Freynet, après avoir écrit une *Apologie de la théodicée du dernier concile général du Vatican*, se propose, dans ce nouvel ouvrage, de mettre à la portée du plus grand nombre les preuves dé-

cisives qui combattent l'athéisme matérialiste, fataliste et panthéiste. Pour cela, il ouvre les yeux, il considère le monde, et il y voit partout le *sceau divin* apposé par la main d'un Créateur tout-puissant et infiniment sage. A chaque pas qu'il fait, la marque de ce sceau devient plus apparente ; les objections se retirent les unes après les autres, et il reste ces conclusions inattaquables : il y a un Dieu ; il n'y a qu'un seul Dieu ; Dieu est un être immatériel, intelligent, immense, tout-puissant ; il y a une Providence ; il n'y a qu'erreur et absurdité dans le positivisme, le déisme, le formalisme, l'idéalisme, le darwinisme, le panthéisme, l'athéisme. Bon livre donc, auquel nous ne ferons qu'un reproche, celui de ne pas assez éviter çà et là une certaine forme déclamatoire, qui n'ajoute rien à la force des raisons.

---

5. **Don Juan**, par l'abbé Ravaille, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris ; in-12 de XII-250 ; Paris, 1875, chez C. Dillet ; — Prix : 2 francs.

Le sous-titre de ce livre en indique le but et le ton : *Comme quoi les mauvais sujets sont les ennemis de tout le monde autant que d'eux-mêmes* ; en quelques mots, l'auteur indique tout son sujet : « Il n'y a plus de religion, dit-il, il n'y a plus de principes, parce qu'il n'y a plus de mœurs. C'est le fumier de l'immoralité qui étouffe le germe de la foi et de la vérité. L'absence de mœurs a tué la morale. La mort de la morale a entraîné celle de la religion. On ne veut plus de Dieu, parce qu'on ne veut plus de juge. On ne veut plus du Ciel, parce qu'il faut se débarasser des terreurs de l'Enfer. On nie l'âme, parce qu'il faudrait admettre la responsabilité personnelle des infamies dont on a souillé sa vie. »

Un livre de M. Laverdant : *les Renaissances et la conversion de don Juan*, a été l'occasion du *Don Juan* de M. l'abbé Ravaille ; on voit quel parti le curé de Saint-Roch a su tirer de l'idée première. Nous n'analyserons pas ce livre qui est, de la première page à la dernière, d'une impitoyable logique et qui, par son *humour* et par son entrain, se fait lire comme le plus agréable roman. Nous remercions l'auteur de l'avoir donné au public, nous félicitons l'éditeur d'en avoir enrichi sa librairie, déjà si riche d'œuvres non moins populaires que profondément chrétiennes. On cherche de bons livres à faire lire, et qui soient agréables à lire : grâce à plusieurs de nos

éditeurs catholiques, ces livres se multiplient chaque jour ; il ne s'agit que de les connaître et il faut se faire un devoir de les propager.

---

6. **Les Alpes, Histoire et Souvenirs**, par Xavier Roux; in-12 de 272 pages; Paris, 1876, chez Edouard Baltenweck; — prix : 2 fr., et par la poste, 2 fr. 25 c.

Encore un bon livre, d'une lecture agréable ; encore un auteur qui se propose d'élever l'esprit et le cœur de ses lecteurs, et qui y réussit ; encore un éditeur qui ne veut publier que des livres utiles et sérieusement chrétiens. M. Roux a voulu faire connaître surtout la population qui habite les Alpes françaises et qui a conservé jusqu'ici les bonnes vieilles traditions, qui, malheureusement, commencent à s'altérer. Il mêle à ses récits des souvenirs personnels qui n'en font pas le moindre charme, car on reconnaît que ce qui est écrit a été senti, a été vécu, il passe à travers toutes les pages un souffle d'amour pour le pays natal qui n'intéresse pas moins à l'auteur qu'à ses récits. M. Roux, qui s'est déjà fait si avantageusement connaître par ses études économiques et par des œuvres à la fois sérieuses et populaires, donne ici un peu plus à l'imagination, sans abandonner ses préoccupations habituelles : le lecteur ne s'en plaindra pas, et il lui demandera de ne pas tout à fait négliger une veine dans laquelle il a su trouver de si agréables choses.

---

7. **Histoire de la littérature française** depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, par Frédéric Godefroy. — Poètes, tome II, XVIIIe siècle ; in-8° de 528 pages ; Paris, 1876, chez Gaume et C^s ; — prix : 6 fr. 50 cent. ; les 5 volumes publiés, 33 francs.

M. Frédéric Godefroy continue son *Histoire de la littérature française* avec la lenteur et la maturité qui caractérisent son talent d'érudit patient et consciencieux. Chaque volume nouveau qui paraît mérite admirablement ces éloges de deux hommes qui se connaissent en littérature : « Vous apportez dans vos jugements, écrit Mgr Dupanloup, une mesure, une équité et une fermeté qu'on rencontre rarement dans la littérature courante... Vos jugements, quels qu'ils soient, nouveaux et personnels, ou conformes aux idées

reçues, sont toujours fortement motivés. — Je n'ai vu nulle part, dit M. Louis Veuillot, de meilleures appréciations, plus saines, plus nettes, plus neuves de nos écrivains célèbres ou ignorés ou méconnus; toutes ces notices se communiquent réciproquement leur mérite et forment un ensemble où les juges les plus sévères ne trouveront que bien peu de choses à contester. »

L'apparition du deuxième volume des *Poëtes* est donc une bonne fortune pour les professeurs de littérature, qui y trouveront de saines et justes appréciations sur les poëtes du XVIIIe siècle, depuis Jean-Baptiste Rousseau qui forme la transition avec le XVIIe jusqu'à Michaud, qui s'avance jusqu'au tiers du XIXe, et sur les différents genres de poésie cultivés au siècle dernier, poésie épique, poésie lyrique, drame, satire, épigramme, fable, compte, poésie pastorale, descriptive, didactique, etc. Il suffit de le signaler à leur attention pour le leur recommander.

J. Chantrel.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

I. *Faits généraux :* Les évènements d'Orient; voyage du maréchal de Mac-Mahon; pèlerinages; fêtes de Gand. — II. *Faits divers* : Etats de l'Eglise; Brefs du Saint-Père; France, Nevers, Chartres, Versailles; Allemagne; le baron de Loë. — III. *Nécrologie* : M. Dunoyer, le P. Perrone, Mgr Vérot, Mgr Serrano de Diaz. — Un mot au *Bien public* de Paris.

14 septembre 1876.

I. Faits généraux.

La semaine qui s'écoule nous a présenté quatre grands faits d'un intérêt général en eux-mêmes, ou par l'attention qu'ils ont excitée : les événements d'Orient, le voyage du maréchal de Mac-Mahon, les pèlerinages et les fêtes célébrées à Gand en souvenir de la Pacification qui porte le nom de cette ville.

Les événements d'Orient continuent d'attirer l'attention générale, et avec trop de raison. L'avénement du sultan Abd-ul-Hamid ou Hamid II n'a jusqu'ici rien changé à la situation. Il y a de belles promesses de réformes; il faut en attendre la réalisation très-problématique. D'un autre côté, les Turcs, qui conservent toujours l'avantage en Serbie, sont cependant arrêtés sous les murs d'Alexinatz et ont éprouvé une sérieuse défaite de la part des Monténégrins. Ce serait donc le moment d'ouvrir des négociations sérieuses pour le rétablissement de la paix; mais la Porte se montre exigeante sur les conditions, et la Russie soutient, dans l'intérêt de ses agrandissements futurs les intérêts de la Serbie, en particulier, et des populations slaves en général. On parle tous les jours d'armistice, et l'armistice ne vient pas; l'allumette reste donc toujours allumée, et elle est bien près de la poudre qui mettrait toute l'Europe en feu.

En Angleterre, deux courants se dessinent à cette occasion : l'un, qui reste favorable à la Turquie, ou au moins au *statu quo ant bellum*, l'autre, qui s'éloigne de plus en plus de la Turquie pour se rapprocher de la Russie. C'est M. Gladstone qui est à

la tête du second; mais sa position de ministre déchu et par conséquent opposant, enlève beaucoup de valeur à ses démarches; il est trop visible que M. Gladstone songe beaucoup plus à renverser M. Disraéli, devenu lord Beaconfield, et à se mettre à sa place, qu'à venger les chrétiens massacrés par les Turcs. Il y a là une philanthropie toute politique qui ne paraît pas émouvoir autant qu'on le dit les hommes d'Etat d'Angleterre.

Le cardinal Manning, convoqué à un *meeting* en faveur des Bulgares et des Serbes, a dit le vrai mot de la situation, en s'excusant d'y assister : tout le monde doit voir avec horreur les massacres et les atrocités commises, mais il faudrait éviter, par une ingérence intempestive, d'empirer le sort des chrétiens de Turquie, de pousser les musulmans à commettre de nouvelles et plus sanglantes atrocités et d'allumer une guerre générale en Europe. En deux mots, améliorer la situation, éviter de la rendre pire qu'elle n'est, telle est la tâche de la diplomatie, qui se trouve en cela d'accord avec la justice et le droit des gens.

Le voyage du maréchal de Mac Mahon, président de la République, avait surtout un but militaire. Le maréchal a voulu assister aux grandes manœuvres opérées par les corps d'armée et se rendre compte par lui-même des progrès de la réorganisation de nos forces. Le séjour de vingt-quatre heures qu'il a fait à Lyon le 9 et le 10 septembre, a eu un caractère politique. La population lyonnaise, en général, s'est montrée respectueuse et sympathique, mais le conseil général du Rhône a montré une susceptibilité fort déplacée et même injuste, certains discours et des pétitions ont demandé au maréchal, d'une façon assez impérieuse, l'amnistie, qu'il n'a pas le droit de donner et que le pays a repoussé par la voix des deux Chambres; enfin un certain parti républicain n'a que trop montré ce qu'il est, et par ces discours et ces pétitions, et par le chant de la *Marseillaise* et du *Ça ira*, comme par les cris plus révolutionnaires que convenables poussés sur le passage du Maréchal. Il n'est sans doute pas mauvais que le chef de l'Etat voie par lui-même où en sont les esprits dans une fraction trop considérable de la population; il est triste de constater que les mauvaises passions conservent encore tant d'empire dans un pays si éprouvé et

qui a un si grand besoin de se reconstituer par la concorde des citoyens et par le relèvement moral et religieux des caractères.

Ce relèvement est cependant visible ailleurs, et, en même temps que les Parisiens célébraient le millénaire de Chartres et que, dans toutes les parties de la France, le mouvement des pèlerinages s'accentue avec une force qui excite la rage de la presse impie et révolutionnaire, le passage à Paris, à Lourdes, à Issoudun, des pèlerins belges et des pèlerins italiens, contribuait à ranimer parmi nous l'esprit de foi qui nous est si nécessaire.

Nous ne ferons que signaler aujourd'hui, pour y revenir, les fêtes qui ont eu lieu à Gand pendant la semaine dernière, pour célébrer la Pacification des Pays Bas en 1576. Ces fêtes ont reçu, de ceux qui les ont organisées, un caractère antireligieux qui ne rappelait que trop les exploits des Gueux du seizième siècle, exploits que renouvelleraient volontiers ces hommes du dix-neuvième siècle, qui ont repris comme un titre d'honneur ce nom de *Gueux*, en opposition au nom de catholique.

II. — Faits divers.

1. *Etats de l'Eglise.* — La santé du Saint-Père continue d'être excellente. On parle de la tenue d'un prochain consistoire, et l'on attend le grand pèlerinage qui se prépare en Espagne.

Le Saint-Père a adressé le Bref suivant à Mgr Pie, évêque de Poitiers, au sujet de l'homélie prononcée aux solennités de Lourdes :

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

A cette plaie de notre temps, qui fait que l'homme, élevé à l'honneur de l'adoption divine, se ravale lui-même au rang des bêtes et leur devient semblable, il n'y a pas de remède plus efficace, et l'on ne saurait opposer à ce naturalisme une réfutation plus puissante, que ces faits manifestes, indubitables, multipliés, qui, placés à la portée de tous, les plongent dans l'étonnement : faits dont le caractère dépasse évidemment les forces ordinaires de la nature, et qui dès lors soulèvent les esprits au-dessus des basses régions de la matière, et les élèvent jusqu'aux hauteurs de l'ordre surnaturel.

Nous vous félicitons, vénérable frère, d'être parti de là, non-seulement pour discourir avec le savoir, la gravité, la clarté qui sont votre mérite habituel, mais pour faire une œuvre toute d'à-propos et venant à point nommé. Encore que ce discours, prononcé par vous dans les solennités de Lourdes, semblât se rapporter tout entier au couronnement de la statue de l'Immaculée-Vierge, vous y avez mis de nouveau en lumière la merveilleuse habileté qui vous est propre ; car, tout en vous appliquant à ne point perdre de vue votre sujet, et en le traitant avec beaucoup de doctrine et d'éloquence, vous avez heureusement trouvé le secret de parler des circonstances du temps et de donner à la foule qui vous écoutait les enseignements utiles et nécessaires, rattachant d'ailleurs ces grandes leçons à votre thème par un lien si naturel, qu'elles semblent en être le développement et l'ornement voulus.

De tels enseignements se gravent au plus profond des âmes, et, reproduits par les mille voix de la publicité, ils n'auront pas seulement profité à votre auditoire, mais ils produiront leur effet dans une foule innombrable d'esprits.

Pour nous qui avons lu avec le plus vif plaisir votre belle homélie, Nous vous souhaitons ce fruit spirituel. Et comme gage de la faveur céleste, en même temps que comme signe de Notre bienveillance pour vous, Nous vous accordons de tout Notre cœur, vénérable frère, ainsi qu'à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 27e jour de juillet de l'année 1876, la 31e de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

Voici le texte latin de ce document :

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Ulceri ætatis nostræ, quæ hominem latum ad honorem filiorum Dei detraxit ad conditionem jumentorum illisque similem fecit, nullum certe remedium efficacius, nec ulla naturalismi refutatio potior factis unicuique obviis, perspicuis, indubiis, crebris, admirationem excitantibus; quæ, cum evidenter indole sua naturæ vires omnes excedant, mentes materiæ cœno demersas necessario erigunt ad supernaturalem ordinem.

Hisce autem usum te, Venerabilis Frater, fuisse gratulamur non modo scite graviterque et diserte more tuo, sed et apposite commodissimeque; licet instituta a te oratio a sacris solemniis Lapurdensibus revocari tota videretur ad impositam Immaculatæ Virginis

simulacro coronam. Quod sane commendat peculiarem illam tibi et insignem dexteritatem, qua, dum totus instare videris proposito themati, idque docte persequi et eloquenter; adeo solerter ac apte sermonem flectis ad adjuncta temporum necessariamque aut utilem adstantis populi institutionem, ut quæ ad hæc disseris ultroneo nexu jungi videantur argumento suscepto, sponteque ipsi accedere in explicationem et ornamentum.

Quod certe dum altius documenta mentibus infigit, simul efficit, ut millenis deinde propagata linguis non uni prosint audienti concioni, sed vim suam exerant apud innumeros. Nos quidem, qui libentissime legimus egregiam homiliam tuam, hunc tibi fructum adprecamur; ac interim superni favoris auspicem et præcipuæ Nostræ benevolentiæ testem tibi, Venerabilis Frater, universæque diœcesi tuæ Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 27 julii anno 1876,

Pontificatus Nostri anno tricesimo primo.

Pius PP. IX.

Le Saint-Père a adressé cet autre Bref à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui lui avait fait remettre son discours prononcé au Sénat pour la liberté de l'enseignement supérieur :

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons reçu, en même temps que votre respectueuse lettre en date du 28 juillet, un exemplaire du discours que vous avez prononcé au Sénat français, et dans lequel vous avez eu pour but d'empêcher que la loi sur la liberté d'enseignement, qui avait été votée l'année dernière, ne fût violée dans sa disposition la plus importance.

Cet hommage, vénérable frère, nous a été particulièrement agréable, et nous aurions lu avec empressement votre discours, si les nombreuses occupations dont nous sommes accablé ne nous en avaient empêché jusqu'à ce jour. Mais nous ne voulons pas tarder toutefois à vous faire nos plus vifs remercîments pour l'hommage que vous nous avez adressé, et à vous décerner tous les éloges que mérite le zèle ardent dont vous avez donné les preuves dans cette lutte, en combattant comme vous l'avez fait pour la cause de l'Eglise et pour le plus grand bien de vos concitoyens.

Nous vous félicitons aussi des suffrages accordés à votre parole par l'Assemblée, l'illustre Assemblée qui vient de donner un si noble exemple de gravité, de prudence et de fermeté, et qui, au

milieu de tant de maux qui affligent le Saint-Siége et l'Eglise, n'a pas souffert qu'une nouvelle atteinte fût portée à la liberté de l'Eglise et à son autorité. Nous ne doutons pas, d'ailleurs, que le zèle et l'activité déployés par vous et vos éminents collègues ne soient d'autant mieux appréciés de tous, que l'expérience a démontré à quel point la conduite que vous avez tenue dans cette grande discussion était à la fois la plus sage et celle qui répondait le mieux à ce qu'exigeaient la dignité et l'intérêt de votre nation.

En demandant à Dieu de répandre sur vous l'abondance des grâces célestes, nous vous donnons avec amour, comme témoignage de notre tendre affection, à vous, à votre clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 12 août 1876, en la trente-et-unième année de notre pontificat,

Pie IX, pape.

2. *France.* — Nous nous sommes occupé plus haut des principaux faits qui concernent notre pays; quelques autres doivent être notés.

Diocèse de Nevers. — Le général Ducrot a fait célébrer, le 3 septembre, au sommet du mont Beuvray, une messe militaire, qui a été suivie de la bénédiction donnée, au nom du Pape, par Mgr de Ladoue, évêque de Nevers. Inutile d'ajouter que la presse irréligieuse s'est fort irritée de cette manifestation de la foi catholique. Nous y reviendrons.

Diocèse de Chartres. Le Millénaire a été célébré, le 12, avec une grande pompe; plusieurs évêques, avec Son Excellence le nonce apostolique, en rehaussaient l'éclat par leur présence. Nous aurons aussi à revenir sur cette belle fête religieuse.

Diocèse de Versailles. — Le conseil général de Seine-et-Oise, trop jaloux d'imiter d'autres conseils généraux, le conseil municipal de Paris et la Chambre des députés, a refusé de voter les cinq mille francs qui étaient ordinairement attribués à lévêque de Versailles. Les conseillers conservateurs et catholiques, pour protester contre cette mesure, ont décidé qu'une souscription serait ouverte dans les trente six cantons du département pour réunir la somme ainsi refusée au vénérable Prélat qui gouverne depuis tant d'années, et avec tant de zèle, de sollicitude, et nous devons ajouter, de gloire, l'im ptan

diocèse où se trouve maintenant le siége de la représentation nationale. Nous ne doutons pas du succès de cette souscription.

3. *Allemagne.* — Il nous suffira aujourd'hui, pour donner une idée de la persécution suscitée par M. de Bismark, de dire que M. le baron de Loë, l'un des plus honorables et des plus vaillants chefs des catholiques en Allemagne, vient d'être condamné à la prison. La lettre suivante que le cardinal Ledochowski lui adresse, sera un grand sujet de joie pour l'illustre prisonnier, et montrera aux persécuteurs où les persécutés puisent la force qui les rend invincibles :

Albano, 15 août 1876.

Monsieur le baron,

C'est, je crois, demain, dans l'octave et sous les auspices de la très-sainte Vierge, que vous allez inaugurer les mois de la captivité à laquelle vous ont condamné les hommes dont le devoir serait celui d'administrer la justice.

Je m'estime heureux de pouvoir vous envoyer mes sincères félicitations. Vous avez travaillé à la défense de la bonne cause, vous avez déployé un zèle qui nous a tous édifiés dans les grandes œuvres de foi qui ont rajeuni l'esprit religieux en Allemagne. Il vous revenait donc de droit de souffrir persécution pour le nom de Jésus-Christ. On vous a condamné à la prison; Notre-Seigneur a passé par là, et il n'y a pas de gloire plus belle pour le disciple que celle de subir le sort de son divin Maitre. Je me réjouis donc avec vous de l'honneur qui vous est échu en partage : les méchants ne le comprennent pas, ceux qui aiment la vérité et la justice vous envient.

Daigne le doux Sauveur, qui vous a accordé cette grâce, vous donner aussi celle de supporter sans préjudice pour votre santé les privations et les ennuis de votre captivité, et puisse la peine qui vous a été injustement infligée par les ennemis du Christ ramener, par les mérites de la patience avec laquelle vous l'aurez supportée, ces malheureux dévoyés au bercail de l'unité catholique.

Veuillez recevoir, monsieur le baron, l'hommage de mon profond respect et l'assurance des sentiments dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

Signé : † MIECISLAS, cardinal LEDOCHOWSKI,
archevêque de Gnesen et Posen.

III. — Nécrologie.

L'Eglise et la sience catholiques viennent de faire de nouvelles pertes ; nous ne pouvons que les indiquer aujourd'hui, nous réservant d'entrer en plus de détails dans les articles nécrologiques que nous publierons prochainement.

M. Dunoyer, vicaire-général de Genève et l'un des fondateurs de la belle église qui a été remise aux vieux-catholiques, est mort la semaine dernière. C'est un grand deuil pour les catholiques de Genève et pour Mgr Mermillod, qui avait adressé quelques jours auparavant une touchante lettre à son vieil et vénérable ami sur son lit de souffrance.

Le R. P. Perrone, l'un des plus savants théologiens de la Compagnie de Jésus, et dont les ouvrages sont devenus classiques, est mort à Rome, le 29 août, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge.

Sont morts aussi, à une époque moins récente,— mais la nouvelle en a été plus récemment apportée — : Mgr Vérot, évêque de Saint-Augustin (Floride), et Mgr Serrano de Diaz, évêque de Saint-Christophe de la Havane (Cuba).

J. Chantrel.

Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce numéro, on nous met sous les yeux le numéro du 13 septembre du *Bien public* (de Paris), qui prend à partie les *Annales catholiques*. Nous faisons échange des *Annales* avec le *Bien public*; il est surprenant que, précisément, ce numéro ne nous soit point parvenu. Nous n'en accusons que la poste, mais cela nous prive du plaisir de nous en occuper aujourd'hui. Donc, à huitaine, et nous espérons que le *Bien public* n'aura rien perdu pour attendre.

J. Ch.

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Voir le numéro précédent).

II

Les faits merveilleux qui se passaient à Marpingen, malgré la police et la force armée, irritaient de plus en plus le gouvernement prussien et les tenants de la libre-pensée, qui prend en Allemagne le nom de *Kulturkampf*, ou lutte pour la civilisation. Dans les derniers jours du mois de juillet, ils eurent la joie de pouvoir proclamer que trois prêtres des environs de Marpingen, MM. Lenartz, Geisbauer et Dietz avaient déclaré, du haut de la chaire, « que l'apparition de la Mère de Dieu à Marpingen et tout le reste n'étaient qu'une pure tromperie. »

La *Germania* n'a point laissé cette nouvelle manœuvre sans réponse: « Sans nous arrêter, dit-elle, à ce que ces trois prêtres peuvent avoir dit au juste, pendant que les autres gardent le silence et observent, nous rappelons que nous avons reçu nos informations de correspondants qui étaient sur les lieux, et nous avons le plaisir de publier une nouvelle relation qui nous est envoyée par M. Schwaab, curé d'Urexweiler, que la *Kœlnische Zeitung* citait comme ayant eu une apparition dans la forêt de Dirminger. » Voici cette relation, que nous donnons en entier, quoiqu'il s'y trouve des détails déjà connus :

Comme on falsifie et comme on arrange les choses pour les tourner à son profit! C'est bien là ce qu'on peut appeler tirer les faits par les cheveux. Je n'ai eu aucune vision dans la forêt de Dirminger et il ne m'est rien arrivé qui ait aucun rapport avec l'apparition de Marpingen.

Un dimanche, j'ai été faire une promenade après mon dîner, avec un jeune homme, et précisément, selon mon habitude, dans la forêt. Le temps était fort beau, l'air très-calme. A notre retour, quoique l'air fût parfaitement tranquille, nous vîmes tomber un fort sapin et l'arbre tomba de telle sorte, que le tronc restait encore à six ou sept pieds en l'air, pendant que la partie supérieuse en était déjà par terre. Le bruit de cette chute fit peur à mon chien, mais point du tout l'ombre d'une femme, comme s'est plu à le dire la *Kœlnische Zeitung*. En ce moment, une femme passait à environ cent cinquante pas de là; je l'ai aperçue, mais mon compagnon de

promenade, tout entier à observer l'arbre qui était tombé, ne l'a pas vue.

Nous n'avions pensé à rien d'extraordinaire. Seulement, à mon retour chez moi, j'ai raconté comme une chose curieuse ce que nous avions vu. Ceux à qui je le racontai, le racontèrent à d'autres, et c'est ainsi que le fait a pu arriver aux oreilles de quelqu'un qui aura jugé à propos de l'habiller à sa façon. Mais voilà la simple vérité sur ce qui m'est arrivé dans la forêt de Dirminger. N'y a-t-il pas de quoi rire, en voyant comment on cherche malicieusement à embellir tout cela? Vraiment, il faut avoir le cerveau un peu dérangé pour se livrer à ces divagations.

Je le répète, l'incident n'a nul rapport avec d'autres faits.

Mais j'en prendrai occasion de vous raconter ce que sans doute vous n'ignorez pas.

Le lundi après la Visitation, le 3 juillet, trois petites filles cueillaient des graines de myrte dans la forêt voisine de Marpingen. Tout à coup, l'une d'elles se mit à crier et à appeler les deux autres, et toutes trois coururent chez leurs parents, disant qu'elles avaient vu dans la forêt une dame blanche. Leurs parents se mirent d'abord à rire, mais comme les enfants continuaient à répéter la même chose, ils les menacèrent de punition, si elles ne se taisaient pas. Elles n'en persévérèrent pas moins dans leurs assertions, et, le jour suivant, elles retournèrent dans la forêt avec leurs parents et quelques autres personnes.

Toutes tremblantes encore, elles s'agenouillèrent à une vingtaine de pas de l'endroit où la dame avait apparu, et bientôt elles l'aperçurent de nouveau. Les personnes qui les accompagnaient dirent aux enfants de lui demander qui elle était, et elles le firent avec la plus grande simplicité. « Madame, qui êtes-vous? » Il leur fut répondu : « Je suis l'Immaculée Conception. » Il est bon de noter que la petite fille qui avait vu la dame la première ne l'a pas revue dans la suite.

Les petites filles demandèrent ensuite, sur le conseil des mêmes personnes : « Que voulez-vous que nous fassions? » On leur répondit : « Priez beaucoup. » On ajoute que l'apparition a demandé qu'on élève une chapelle en cet endroit. A une nouvelle demande faite à la dame, si l'on ferait bien de lui présenter les malades, il y a eu une réponse affirmative. La dame blanche parlait avec une grande affabilité aux enfants et elle conversa ainsi longuement avec elles. Il n'y eut pas d'ailleurs que les petites filles qui virent la dame; plusieurs des personnes qui les accompagnaient la virent aussi.

Les jours suivants, on apporta en ce lieu un grand nombre de malades. Les petites filles, qui priaient là, demandèrent à la sainte Vierge ce qu'il y avait à faire. Il leur fut répondu qu'on devait toucher son pied de la main, et réciter pendant plusieurs jours une prière ; c'était ordinairement le *Sub tuum præsidium* ou le *Veni sancte Spiritus*. Il ne fut jamais question d'argent. Il faut dire qu'il y a eu des guérisons étonnantes.

Cependant messieurs les libéraux ne veulent pas les admettre. Ils disent que ces guérisons ont été opérées par le moyen de la grande chaleur (de leur tête, sans doute).

On a beaucoup prié en cet endroit, et tous ceux qui s'y sont rendus sont unanimes à dire qu'ils se sentaient comme retenus là par un charme puissant.

Aucun tronc n'a été posé pour recevoir les offrandes. Le curé de Marpingen et les autres prêtres ne se sont en rien occupés de l'affaire. Le curé était même absent pendant les jours de l'apparition. Nul désordre parmi la foule, à moins qu'on n'appelle désordre le chant et la prière. Impossible de ne voir dans tout cela qu'une fourberie des prêtres. Les plus scrupuleuses enquêtes faites dans ce sens, n'ont amené encore aucun résultat. Ce que l'on dit du fanatisme des ultramontains est au moins fort exagéré. Le peuple n'a pas une seule fois résisté à la force, mais il y avait là des vieillards et des infirmes qui ne pouvaient se retirer assez vivement, et ce sont ceux-là qui ont reçu les coups de crosse de fusil. Il n'y a pas eu, que je sache, la moindre attaque contre les soldats. Les braves gens qui étaient là n'avaient pour toute arme que le chapelet qu'ils tenaient à la main, et c'était le chant du *Te Deum* qui retentissait de toutes parts.

On ne peut non plus reprocher aux pèlerins le mépris de la loi, car de toutes les personnes présentes lorsque le secrétaire provincial vint le matin, aucune ne restait le soir sur le lieu de l'apparition; c'était un autre public qui s'y trouvait, tant la foule accourait de toutes parts et à toute heure.

L'attitude de la force publique n'a pas été tout à fait louable. A ce que m'a assuré un témoin oculaire, l'officier qui la commandait fit de suite charger les fusils et mettre la baïonnette au bout, et, au cri de *hourrah!* les soldats s'élancèrent sur la foule sans armes, qui priait. Il y eut une scène horrible, mais ainsi le voulait le *Kulturkampf*. Et qu'on remarque bien que la foule ne chantait pas, comme on l'a prétendu : « ô Marie, détruis nos ennemis, » mais bien : « O Marie, pleine de grâce, secourez-nous, afin qu'aucun ennemi ne puisse nous nuire. »

III

La *Germania*, qui au premier abord n'avait manifesté que des doutes sur les assertions des feuilles libérales au sujet de MM. Lenartz, Geisbauer et Dietz, qui auraient, du haut de la chaire, traité de pure illusion l'apparition de la sainte Vierge à Marpingen, est revenue sur ce fait dans un de ses numéros suivants, où elle rapporte ce qui suit d'après la *Landeszeitung* de Trèves :

On nous a communiqué, dit la *Landeszeitung*, une lettre du curé Lenartz envoyée à Trèves, laquelle porte la date du 24 juillet, et dans laquelle on lit : « Pas une parole à ce sujet n'a été dite dans l'église ; nous avons cru meilleur et plus prudent d'ignorer tout à fait la chose. » Quant au vicaire Dietz, une personne de Trèves qui a entendu la prédication dont il s'agit, nous assure qu'il n'a parlé ni directement ni indirectement du fait de Marpingen. Après cela, il est tout à fait inutile de nous informer de l'attitude du troisième prêtre. Les feuilles libérales se rétracteront-elles pour cela ?

Au reste, nous sommes persuadés que ces prêtres, ni en chaire, ni dans leurs discours privés, n'ont parlé contre la croyance à l'apparition. Ils ne pouvaient rien faire, rien dire à ce sujet, puisqu'ils ne pouvaient s'être formé là-dessus une opinion et qu'ils ne s'arrogent pas, comme la presse libérale, le privilége de juger sans avoir examiné. Nous avons sous les yeux une lettre de M. Lenartz où nous lisons : « La nouvelle rapportée par un journal que, le dimanche 16 juillet, j'avais parlé contre le fait de l'apparition, est faux. »

La *Landeszeitung* de Trèves publie une troisième lettre, écrite par M. Geisbauer, et qui est ainsi conçue :

Honorable rédaction, en ce qui concerne la nouvelle, qui se trouve dans quelques journaux, et d'après laquelle j'aurais du haut de la chaire appelé les faits de Marpingen de pures illusions, je suis obligé de déclarer que, ni du haut de la chaire, ni dans des conversations particulières, je n'ai employé ni ces expressions ni d'autres semblables. Il est vrai seulement que, le mercredi 12 juillet, j'ai conseillé à mes paroissiens de s'abstenir de visiter ce lieu jusqu'à ce qu'on eût des preuves plus authentiques de la vérité des faits. Et, en disant cela, je rappelais les prodiges et les miracles opérés par la sainte Vierge à Lourdes.

Signé : GEISBAUER, curé.

Bliesen, le 26 juillet 1876.

Les feuilles libérales avaient donc parlé trop vite. On a d'ailleurs les rapports du conseil provincial et du commandant militaire, et ces rapports font tomber les calomnies. Le prêtre Schwaab a déclaré que la vision qu'on lui imputait était une pure invention, les trois autres prêtres nient le fait qu'on leur impute. Que reste-t-il donc à ces pauvres libéraux? demande la *Germania*? Rien autre chose que les apparitions de la sainte Vierge.

Le curé de Marpingen, M. Neureuter, a écrit à la *Germania* :

Des nombreux miracles opérés ici, je ne vous en rapporterai qu'un. Madeleine Kirsch, âgée de sept ans et demi, était affectée du mal caduc, et restait au lit depuis 25 semaines. Le dimanche de Quasimodo, 23 avril, je lui administrai l'Extrême-Onction, et j'étais persuadé qu'elle ne vivrait plus que quelques jours. Je dis alors à ses parents que les médecins n'étaient plus nécessaires, que ce serait perdre leur argent de s'adresser à eux, et que leur enfant serait bientôt un ange du ciel, etc. De semaine en semaine, j'étais étonné de voir l'enfant vivre encore. Elle ne pouvait prendre aucune nourriture; elle rendait aussitôt tout ce qu'elle prenait.

A cela se joignait une toux fatigante. Pendant quatre semaines, elle eut de fréquents saignements de nez; tous signes du mal caduc.

La pauvre enfant n'avait plus que la peau sur les os. Le jeudi 6 juillet, comme on transportait des malades sur le lieu de l'apparition, quelqu'un dit à sa mère qu'elle ferait bien d'y porter aussi la petite malade. La mère elle-même m'a conté que cet avis lui avait paru curieux, parce qu'elle ne croyait pas possible que son enfant revînt à la santé. Quand elle rentra chez elle, l'enfant lui dit qu'elle avait récité quelques *Pater* et qu'elle désirait aussi être transportée au lieu de l'apparition. Sa mère commença alors à avoir quelque confiance, et, le soir, vers les huit heures, elle prit l'enfant dans ses bras, la porta sur le lieu de l'apparition, et revint la mettre dans son lit. Je ne pouvais croire, me dit-elle, qu'il en arriverait du bien, lorsque, le 7 juillet, en revenant à la maison, je vis ma petite fille qui se promenait devant la porte. Elle s'était habillée toute seule, chose qu'elle ne pouvait faire auparavant, car, pour faire son petit lit, on était obligé de la placer sur une chaise; elle pouvait à peine se tenir un moment sur les pieds, tant la maladie l'avait affaiblie. Le même jour, elle pria sa mère de l'accompagner à Marienbrunnen, antique sanctuaire situé à environ deux cents pas de la maison. Au milieu de la route, la mère la prit de nouveau

dans ses bras, parce qu'elle croyait qu'il serait impossible à l'enfant de faire à pied tout le chemin. Or, le 8 juillet, elle la trouva portant dans ses bras son petit frère, et, le soir, elle balayait la maison, afin, dit-elle, que son père la trouvât propre, lorsqu'il reviendrait des mines où il travaille. Le dimanche, 9 juillet, elle mena les oies paître.

Le soir de ce dimanche, m'étant rendu dans cette maison et ayant demandé à la mère des nouvelles de son enfant, celle-ci me répondit qu'elle était à jouer avec ses compagnes. Je la fis appeler; elle se présenta devant moi toute joyeuse, et me dit : « Le monde disait que je devais mourir, mais la sainte Vierge m'a guérie. » Le fait est que depuis le 6 juillet jusqu'aujourd'hui, la toux l'a abandonnée, l'enfant est guérie et fait tout ce qui est le propre de son âge.

La mère m'a raconté plus tard qu'elle et son enfant ont été appelées devant la commission d'enquête. Le médecin en chef a examiné la petite fille avec beaucoup d'attention, et il a rapporté au président provincial qu'il n'avait retrouvé en elle aucun symptôme de maladie et qu'il n'y avait pas trace de fièvre en elle. La mère et l'enfant ont été mises en liberté, mais sans qu'on écrivît rien à ce sujet.

Ce sont de pauvres gens, et, il y a quelques jours un étranger, qui est venu chez eux pour s'assurer de la vérité du fait, a offert de l'argent à la mère ; mais celle-ci n'a pas voulu accepter un centime. En ce moment, la mère et l'enfant sont près de moi. Je les ai fait venir pour m'assurer si tout ce que je viens d'écrire est exact : la mère me dit que tout est la seule et pure vérité.

Le témoignage de M. Neureuter a une grande importance. On a vu avec quelle prudence et quelle circonspection il avait agi dans toute cette affaire. Une personne haut placée a écrit, à son sujet, à la *Germania* : « Je connais personnellement le curé de Marpingen, M. Neureuter, et je crois à sa parole, en me fondant sur le calme de son esprit, sur la solidité de ses études théologiques, sur sa pratique du ministère pastoral, toutes choses qui me le font tenir en très-grande estime. »

Nous terminerons par le récit d'une guérison merveilleuse rapportée par un correspondant de l'*Univers*, qui écrit à la date du 22 août :

Je viens d'être témoin moi-même d'un fait surprenant, dit ce cor-

respondant. Une pauvre petite fille d'environ douze ans souffrait de phthisie depuis novembre dernier. Je fus appelé auprès de cette enfant, il y a trois semaines. Depuis plusieurs mois, elle ne prenait plus qu'un peu d'eau mêlée de lait, ne pouvait même plus se soulever : c'était un squelette vivant. Le médecin l'avait condamnée ; je la quittai moi-même, pensant ne plus la revoir. Quelques jours après, c'était un vendredi, une crise survint, qui paraissait devoir être la dernière. La mère, qui est veuve et fervente chrétienne, voyant son enfant mourante, d'instinct s'écrie : « Bonne Notre-Dame de Marpingen, venez au secours de ma fille ! Si seulement Marpingen n'était pas si éloigné ! Si seulement je pouvais avoir de l'eau de la source bénie ! » A peine ces interjections terminées, la mère voit sa fille se lever sur son séant, ce qu'elle n'avait plus vu depuis longtemps. « Mais, maman, dit cette dernière, je suis guérie ! » Je viens de voir moi-même l'enfant subitement rétablie. Elle mange avec appétit, elle dort, elle n'a plus de toux, de douleurs. La faiblesse qui était restée diminue d'un jour à l'autre.

Le médecin qui visitait la petite a reconnu *oralement* que le fait lui paraissait miraculeux. Ce médecin, qui est un libre-penseur, a avoué à cette occasion que Notre-Dame de Lourdes était venue en aide à sa propre fille ; que *tout drôle qu'il était*, il avait encore confiance à la sainte Vierge !

Tels sont les faits : nous les avons rapportés dans toute leur simplicité et leur vérité ; c'est à l'autorité ecclésiastique de se prononcer ; mais nous avons pensé que nous ne devions pas laisser ignorer à nos lecteurs un événement qui émeut en ce moment toute l'Allemagne.

J. CHANTREL.

LES MISSIONS DANS L'AFRIQUE DU SUD (1)

Dieu, dans sa providence miséricordieuse, éclaire, au temps marqué, chaque partie du monde et la lumière de la civilisation commence évidemment à paraître dans le sud de l'Afrique. C'est par des portes d'or et de pierres précieuses que le Seigneur tout-puissant se propose sans doute de pénétrer dans cette partie du globe négligée jusqu'à présent, et l'on peut dire sans

(1) Extrait du *Month*, revue catholique anglaise, et spécialement traduit pour les *Annales catholiques*.

exagération qu'elles sont déjà ouvertes et que les riches mines de diamants du Griqualand occidental ainsi que du Transvaal et les champs d'or des régions du nord attirent des populations qui vont transformer promptement ce pays. Mais pourtant les premières pierres fondamendales d'un vaste édifice ont seules été posées. Ces contrées ne sont que le vestibule de territoires immenses et fertiles, abondants en richesses variées; c'est là que la nature est le plus prodigue de ses dons et que : *Tout est divin excepté l'esprit de l'homme.* On peut maintenant, sans dangers ni difficultés, arriver, à travers des contrées salubres, jusqu'à des millions d'âmes qui n'avaient jamais entendu prêcher l'Evangile. Le chemin est libre et les obstacles autrefois invincibles ont été aplanis. Les missions des Jésuites du dix-septième siècle ont inévitablement échoué parce que leur base d'opération et la route qu'ils avaient à suivre depuis la côte étaient une contrée désolée par la peste, où la fièvre était une ennemie plus mortelle encore que les sauvages aux attaques desquels les Portugais trouvaient impossible de résister. Les colonisateurs de cette nation préféraient alors se contenter de leurs ports de mer et de quelques établissements disputés sur le Zambèze ainsi que dans le Mozambique et le Quillimane. Ceux-ci ont dégénéré en misérables colonies de déportés et seulement à présent, depuis que sous la direction des Anglais et des Hollandais les mines d'or et les riches terres d'agriculture du Transvaal attirent des multitudes de colons, des efforts sont faits pour améliorer la ville de Lorenço Marquez dans la baie de Delagoa et pour la réunir par une courte ligne de chemin de fer à la salubre contrée de l'intérieur.

La géographie physique de l'Afrique méridionale est remarquable. Les rivières dessèchent plutôt qu'elles n'arrosent le pays, parce qu'elles se précipitent, avec une extrême rapidité, d'un plateau très-élevé vers l'Océan. Blœmfontein, la capitale de l'Etat libre d'Orange, est à 400 mille de distance de Port-Elizabeth dans la baie d'Algoa et elle est à 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. En s'éloignant de la côte pour aller à l'intérieur, le voyageur a à traverser des chaînes de montagnes peu élevées et se trouve sur de vastes plateaux entrecoupés de vallées profondes et jouissant du climat le plus

sain et le plus délicieux. Grahamstown, dans la colonie du Cap, est situé à environ 1,200 pieds au-dessus du niveau de la mer et seulement à 40 milles de la côte ; les statistiques de l'armée anglaise prouvent que les maladies et les morts y sont moins fréquentes que dans tous les autres lieux du monde où nos troupes sont établies. L'État libre est un *sanatarium* bien connu pour les malades souffrant d'affections des bronches et son air pur et sec rend une vie nouvelle aux constitutions faibles et délicates. Les ports de mer de la colonie du Cap sont extrêmement sains et D'Urban, dans le Natal, mérite le même éloge, mais on n'en peut dire autant des ports situés plus loin sur la côte. Pendant les mois d'été de novembre à mars inclusivement, il règne dans la baie de Delagoa une fièvre pernicieuse dont des centaines d'Européens ont été victimes et ce même climat meurtrier s'étend, plus funeste encore, non-seulement à tous les ports portugais de la côte orientale, mais sur toute la vaste ceinture de pays qui s'étend de la mer aux montagnes. Cette contrée est formée, en grande partie, d'une plaine aride, aussi inculte qu'elle l'était quand les premiers Jésuites missionnaires de l'Afrique méridionale tombèrent victimes de sa fatale malaria. Mais une route sûre vers l'intérieur est ouverte maintenant à travers les salubres contrées du Sud. En quittant Port-Elizabeth ou Natal les commerçants s'engagent à présent, presque à l'abri du danger des fièvres ou des sauvages indigènes, dans le pays de montagnes jusqu'au Zambèze et de là ils peuvent poursuivre leur voyage jusqu'à la nouvelle colonie du lac Nyassa, d'où Stanley a déjà indiqué le chemin à suivre pour arriver aux sources du Nil. Le récent et merveilleux voyage du lieutenant Cameron de l'est à l'ouest du continent, établit encore avec plus de force ce fait que les contrées nouvellement explorées sont non-seulement riches en produits minéraux et remarquablement fertiles, mais que la population en est nombreuse. Une voix s'élève pour appeler les grands ordres missionnaires de l'Eglise à venir au secours de ces nations. Par la disposition de la Providence, la tâche est rendue non-seulement possible, mais comparativement sûre et facile. *La moisson est abondante* et tout se réunit pour demander instamment aux moissonneurs de la recueillir.

En considérant l'Afrique méridionale comme un champ de mission, il est bon de résumer la situation actuelle et l'avenir de la colonie du Cap, du Natal, du Griqualand occidental, de la république du fleuve Orange et de la république de Transvaal. Ce sont toutes des nations florissantes et en voie de progrès, riches en ressources variées qui commencent à être exploitées, et formant ensemble une route large et salubre vers l'intérieur des terres. Il ne faut pas s'arrêter à considérer les établissements ruinés des Portugais sur la côte orientale, en partie peuplée de convicts; l'affaiblissement doit en être principalement attribué à ce climat malsain qui rend impossible le succès de la colonisation. Une exception doit pourtant être faite en faveur de la baie Delagoa qui, en dépit de son mauvais climat, deviendra le port florissant d'une grande partie des terres, dès que le chemin de fer projeté reliera Lorenço Marquez au Transvaal.

La colonie du Cap fut d'abord occupée par les Hollandais sous van Riebeek, dès l'année 1652. Mais, pendant longtemps, elle resta une simple relâche, destinée à pourvoir d'eau et de provisions les flottes marchandes de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. La culture du vin y avait été introduite avec succès, mais quand, en 1806, sir David Baird conquit la colonie pour l'Angleterre, peu de progrès avaient été faits. L'arrivée de quelques milliers de colons anglais dans la baie d'Algoa et l'introduction de troupeaux de moutons donna un élan réel à la colonie, et l'on peut se faire une idée de la prospérité dont elle jouit actuellement, en apprenant que ses exportations, y compris celle des diamants, dépassent la valeur de 5,000,000 de liv. sterling par an. Tandis que dans le voisinage de la ville du Cap, on trouve surtout des vignes et des champs de blé, la province orientale est un immense parc de moutons. Dans toute la colonie, le sol est extêrmement fertile et l'on peut dire sans exagération qu'au moyen d'irrigations et de chemins de fer, elle peut devenir un des plus riches greniers du monde. Les irrigations seraient nécessaires à cause des sécheresses périodiques, et les chemins de fer, afin de donner des débouchés aux fermiers. Le climat est à la fois salubre et agréable, mais la conformation physique de la contrée produit de grandes diffé-

rences de température. Dans quelques-uns des districts élevés, il y a des gelées, de la neige, de la glace pendant les mois d'hiver, tandis que dans ceux qui se rapprochent de la côte, on jouit d'un climat semblable à celui du sud de l'Italie. Dans l'immense région s'étendant du pays des Namaquas, à l'Ouest, jusqu'à la Cafrerie, à l'Est, et du fleuve Orange au cap Agulhas, il y a des territoires immenses et variés. Peut-être le carctère distinctif de l'intérieur est-il de grandes chaînes de montagnes supportants de vastes plateaux qui renferment d'immenses plaines appelées *karoo*, d'un mot hottentot signifiant *desséché*. Ces plaines sont couvertes de buissons nains, qui sont une excellente nourriture pour les moutons et qui souffrent moins de la sécheresse que toute autre végétation. Le sol, par lui-même, est remarquablement fertile et quand il est cultivé et arrosé, il produit de très-bonnes céréales et les plus belles espèces de fruits. La colonie n'est guère peuplée, car, occupant une surface plus étendue que celle de bien des Etats d'Europe et renfermant un sol fertile et d'excellents pâturages, toute sa population, y compris les indigènes, ne dépasse pas sept cent quarante mille habitants. Des travaux publics vont être entrepris et un courant d'émigration ininterrompu, quoique lent, est entraîné de l'Europe vers ses bords. A l'Ouest, un chemin de fer, dont 90 milles ont déjà été construits, relie la ville du Cap, *via* Wellington, aux fertiles districts qui environnent la ville de Worcester; à l'est de la colonie, on entreprend les lignes du Nord et du Nord-Est, reliant Port-Elizabeth et East-London, dans la Cafrerie anglaise, à Queenstown et à la station militaire de King-William. Ce qui manque surtout dans le sud de l'Afrique, c'est la population. Des ouvriers habiles, des laboureurs, des petits fermiers seraient nécessaires dans la colonie du Cap; mais on n'a pas besoin d'employés ni d'hommes exerçant des métiers qui ne sont pas de première nécessité. Les principales productions du pays sont la laine, les soies d'Angora (la chèvre Angora s'y acclimate admirablement), des peaux, des cuirs, des plumes d'autruches, du vin, des cornes, de l'aloès. Les diamants de Griqualand et l'ivoire de l'intérieur sont rangés aussi parmi les exportations.

Au point de vue religieux et catholique, la colonie est

ivisée en deux vicariats : celui de l'Ouest (ville du Cap) et celui de l'Est (Grahamstown). Mgr Léonard, autrefois prêtre du diocèse de Dublin, est Vicaire apostolique du premier. Il peut y avoir deux à trois mille catholiques dans la ville du Cap. D'excellentes écoles ont été fondées pour les garçons et les filles; les premières, confiées aux frères Maristes, les secondes, dirigées par des dames dominicaines, dont la plupart ont été envoyées du couvent de la Colline de Sion, près de Dublin. Sa Grandeur Mgr Léonard et les excellents prêtres de son diocèse sont infatigables pour veiller aux nécessités spirituelles de leurs ouailles et des basses classes du peuple, qui sont enveloppées par une nombreuse population mahométane, d'origine malaise. Une mission protestante a existé et existe peut-être encore parmi ces peuples, mais on ne peut nier ce fait déplorable qu'il y a plus d'Européens qui embrassent le mahométisme ou qui, étant recueillis tout enfants, sont élevés dans cette religion, qu'il n'y a de musulmans qui abjurent le Prophète pour se convertir au christianisme. La population catholique de la colonie du Cap se compose presque entièrement d'Irlandais et, hors des villes, ils sont rares et disséminés. Dans les districts de l'Ouest, il n'y a pas d'autre église que celle de la ville du Cap, quoiqu'il y ait des chapelles à Rondebosch (à 4 milles de distance), à Simon's Town (station navale à 20 milles de distance), à Kalk Bay (relâche entre la ville du Cap et Simon's Town), ainsi qu'à Oudtshoorn, à Mossel Bay et à un ou deux autres petits villages, éloignés de quelques centaines de milles de la capitale. Dans le pays des Namaquas, où se trouvent les riches mines de cuivre dont l'exportation s'élève à plus de 350,000 livres sterling par an et où un chemin de fer de 90 milles de longueur relie Oó-Kiep à Port-Nollath, une mission, dirigée par des prêtres français, a pour but principal la conversion des indigènes. C'est là certainement un beau champ d'action et de lutte, mais il est situé au milieu des plus misérables populations. Les Damaras, les Orampas et les Korannas sont les races les moins intelligentes du sud de l'Afrique. Leur pays est un désert aride, qui ne serait pas occupé par les Européens sans ses richesses minérales, et leurs habitudes nomades rendent presque impossible la tâche de leur con-

version. Des prêtres français de l'ordre du Saint-Esprit se sont aussi établis dans une partie civilisée et habitée de la colonie, entre Mossel Bay, George Oudtshoorn et les districts occidentaux de Victoria. Une vaste contrée, à peine peuplée par des tribus nomades de Korannas, s'étend au nord et à l'ouest du village de Victoria. Qu'il me soit permis de faire observer respectueusement que les Pères de la congrégation du Saint-Esprit ont été envoyés dans le champ de mission de l'Afrique australe le plus étroit et le moins fécond, tandis que les vastes et fertiles régions peuplées qui s'étendent entre le Limpopo et le Zambèze et plus loin vers les sources du Nil, sont laissées sans un seul missionnaire catholique. On semble vraiment ne pas bien connaître en Europe la position et les besoins de cette partie du monde. Je suis loin de vouloir dire que les bons Pères, travaillant maintenant dans le pauvre champ stérile qui leur a été confié, ne peuvent récolter de fruits. Mais on néglige une œuvre incomparablement plus grande, dans des régions où la moisson est mille fois plus abondante, et c'est principalement sur ce sujet que je désire appeler l'attention. Les vicaires apostoliques de la colonie du Cap et de Natal peuvent dire avec raison qu'ils ont une tâche suffisante à remplir en prenant soin de leur propre juridiction, et qu'ils n'ont ni les hommes, ni les moyens nécessaires pour envoyer des missions parmi les indigènes. Mais, cette réponse sert à prouver avec plus de force qu'une action puissante et spéciale est nécessaire à cette entreprise. Je proposerais même que le quartier général de cette expédition fût placé dans le vicariat oriental du cap de Bonne-Espérance et qu'une chaîne de stations unît au quartier général les missions les plus éloignées. On pourrait objecter qu'un grand mouvement apostolique vers le sud-est de l'Afrique serait prématuré et je crois utile de répondre que malheureusement c'est tout l'opposé. Des missions protestantes sont déjà établies dans la contrée de Lo Bengolo, vers les mines d'or du Nord, non loin du Zambèze, dans un pays riche et fertile, au milieu d'une population nombreuse, et récemment une colonie a été fondée plus au Nord, près du lac Nyassa. Une étude approfondie de cette question convaincra tous les esprits impartiaux que le temps est certainement venu où l'on peut, avec

les meilleures espérances de succès, tenter une entreprise proportionnée à la grandeur du champ à cultiver.

A. W.

(La fin au prochain numéro).

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

(2e article. — Voir le numéro du 19 août, page 414).

Il importe maintenant, pour avoir une idée complète de cette puissante hiérarchie catholique qui embrasse ainsi presque toute la terre, d'énumérer les provinces ecclésiastiques, en les distribuant parmi les différents Etats.

Italie. — On compte en Italie 47 archevêchés, 221 évêchés et 12 prélatures *nullius.* 10 archevêchés sont immédiatement soumis au Saint-Siége et n'ont pas de province ecclésiastique; ce sont ceux de Camerino, de Spolète, de Ferrare, d'Amalfi, de Cosenza, de Gaëte, de Rossano, de Catane, de Lucques et d'Udine. Les évêchés soumis immédiatement au Saint-Siége sont : dans les anciens Etats de l'Eglise, Acquapendente, Alatri, Amelia, Anagni, Ancône et Umana, Ascoli, Assise, Bagnorea, Città di Castello, Città della Pieve, Cività-Castellana (avec Orte et Gallese), Corneto et Civita-Vecchia, Fabriano et Matelica, Fano, Ferentino, Foligno, Gubbio, Iesi, Montefiascone, Narni, Nocera, Norcia, Orvieto, Osimo et Cingoli, Pérouse, Poggio et Mirteto, Recanati et Lorette, Rieti, Segni, Sutri et Nepi, Terni, Terracine (avec Piperno et Sezze), Tivoli, Todi, Treja, Veroli, Viterbe et Toscanella; dans les Deux-Siciles, Aci-Reale (en Sicile), Aquila, Aquin (avec Sora et Pontecorvo), Atri et Penne, Aversa, Foggia, Gravina et Montepeloso, des Marses, Melfi et Rapolla, Mileto, Molfetta (avec Terlizzi et Giovenazza), Monopoli, Nardo, Saint-Marc et Bisignano, Sarno et Cava, Teramo, Trivento, Troïa, Valve et Sulmone; dans le duché de Parme, Borgo San-Donnino, Parme, Plaisance; en Toscane, Arezzo, Cortone, Montalcino, Montepulciano, Pescia, Pienza (uni à l'évêché de Chiusi); en Vénétie, Udine. Les prélatures *nullius* sont les suivantes : archiprêtré d'Altamura et Acquaviva, dans le royaume de Naples; archimandritat du Sauveur, à Messine; prélature de Sainte-Lucie, en Sicile; abbaye de Saint-Martin au mont Cimino, dans les Etats de l'Eglise; abbaye des Saints-Nicolas-et-Benoît, dans la principauté de Monaco; abbaye du Mont-Cassin, dans le royaume

de Naples; abbaye du Monte-Vergine, *ibidem;* abbaye de Nonantola, dans le duché de Modène; abbaye de Saint-Paul-hors-des-Murs, à Rome; abbaye de Subiaco, dans les Etats de l'Eglise; abbaye de la Très-Sainte-Trinité della Cava, dans le royaume de Naples; abbaye des Saints-Vincent-et-Anastase aux Trois-Fontaines, près de Rome.

Voici maintenant, par ordre alphabétique, les métropoles avec leurs évêchés suffragants; nous mettons lss noms des métropoles en italiques. — *Acerenza* et *Matera* (royaume de Naples), Anglona et Tursi, Potenza, Tricarico, Venozza. — *Bari*, Bitonto et Ruvo, Conversano. — *Bénévent*, Alife, Ariano, Ascoli et Cérignole, Avellino, Boiano, Bovino, Telese, Lavino, Lucera, Sainte-Agathe des Goths, Saint-Sévère, Termoli. — *Bologne*, Faenza, Imola. — *Brindes* ou *Brindisi*, Ostuni. — *Cagliari* (Sardaigne), Galtelli-Nuoro, Iglesias, Ogliastra. — *Capoue* (royaume de Naples), Caiazzo, Calvi et Teano, Caserte, Isernia et Venafro, Sessa. — *Chieti*, Vasto. — *Conza*, Campagna, Lacedonia, Muro, Saint-Ange des Lombards et Bisaccia. — *Fermo* (Etats de l'Eglise), Macerata et Tolentino, Montallo, Ripatransone, San-Severino. — *Florence* (Toscane), Colle, Fiesole, Modigliana, Pistoie, Prato, San-Miniato, Borgo-San-Sepolcro. — *Gènes* (Piémont), Albenga, Bobbio, Brugnato et Luni-Sarsana, Savone et Noli, Tortone, Vintimille. — *Lanciano* (royaume de Naples), Ortona. — *Manfredonia*, Viesti. — *Messine* (Sicile), Lipari, Nicosie, Patti. — *Milan*, Bergame, Brescia, Côme, Crême, Crémone, Lodi, Mantoue, Pavie. — *Monreale* (Sicile), Caltanisetta, Girgenti. — *Naples*, Acerra, Ischia, Pouzzoles. — *Oristano* (Sardaigne), Ales et Terralba. — *Otrante* (royaume de Naples), Gallipoli, Lecce, Ugento. — *Palerme* (Sicile), Cefalù, Mazzara, Trapani. — *Pise* (Toscane), Livourne, Pescia, Pontremoli, Volterra. — *Ravenne* (Etats de l'Eglise), Bertinoro, Cervia, Césène, Comacchio, Forli, Rimini, Sarsina. — *Reggio* (royaume de Naples), Bova, Cassano, Catanzaro, Cotrone, Gerace, Nicastro, Oppido, Squillace, Nicotera et Tropea. — *Sainte-Séverine*, Cariati. — *Salerne*, Acerno, Capaccio-Vallo, Diano, Marsico-Nuovo, Nocera des Païens, Nusco, Policastro. — *Sassari* (Sardaigne), Alghero, Bisarchio, Bosa, Ampurias. — *Sienne* (Toscane), Chiusi et Pienza, Grosseto, Massa Maritima, Sovana et Pitigliano. — *Sorrento* (royaume de Naples), Castellamare. — *Syracuse* (Sicile), Caltagirone, Noto, Piazza. — *Tarente* (royaume de Naples), Castellaneta, Oria. — *Trani et Barletta*, Andria, Bisceglia. — *Turin* (Piémont), Acqui, Alba, Aoste, Asti, Cuneo, Fossano, Ivrée, Mondovi, Pinerolo ou Pignerol, Saluces, Suze. — *Urbin* (Etats de l'Eglise), Cagli et Perola, Fossombrone, Montefeltro, Pesaro, Sinigaltia, Urbania et Saint-Ange *in vado*. —

Venise, Adria, Bellune et Feltre, Ceneda, Chioggia, Concordia, Padoue, Trévise, Vérone, Vicence. — *Verceil* (Piémont), Alexandrie, Bielle, Casal, Novare, Vigevano.

Allemagne. — Cinq archevêchés et vingt évêchés. — L'archevêché de *Fribourg en Brisgau* a pour suffragants les évêchés de Fulde ou Fulda, de Limbourg, de Mayence et de Rottembourg, qui se partagent le grand-duché de Bade, la Hesse, le Nassau et le royaume de Wurtemberg. La Bavière comprend deux provinces ecclésiastiques : l'archevêché de *Bamberg*, avec les évêchés d'Eichstædt, de Spire, de Wurtzbourg ou Herbipolis (traduction du nom allemand); l'archevêché de *Munich et Freisingue*, avec les évêchés d'Augsbourg, de Passau et de Ratisbonne. Le royaume de Prusse a deux provinces ecclésiastiques : *Cologne*, avec les évêchés de Munster, de Paderborn et de Trèves; *Gnesnè et Posen* (Posnanie), avec l'évêché de Culm. Il faut ajouter ici les évêchés de Metz et de Strasbourg, qui font partie de l'Allemagne depuis la dernière guerre. Les évêchés d'Hildesheim et d'Osnabruk, en Hanovre, ceux de Breslau et d'Ermeland ou Warmia, en Prusse, sont directement soumis au Saint-Siége. Le duché d'Anhalt et le royaume de Saxe forment chacun un vicariat apostolique. Il y a une préfecture apostolique pour la Saxe et une pour la Misnie et la Lusace.

Autriche-Hongrie. — Onze provinces ecclésiastiques. — 1re Archevêché d'*Agria* (Egra ou Erlau, en Hongrie); suffragants : Kaschau ou Cassovia, Rosnau ou Rosnavia, Scepusio ou Zips, Szathmar ; — 2e *Kolosch* ou *Colosca*, en Transylvanie; suffragants : Csanad et Temeswar, Grand-Varadin ou Gross-Wardein, Tinia ou Tinav ou Knin, Transylvanie (dont le siége est à Carlsbourg ou Alba-Julia ou ou Weissembourg) ; — 3e *Goritz et Gratz*, en Illyrie ; suffragants : Laybach, Parenzo et Pola, Trieste et Capo d'Istria, Veglia et Arbe ; — 4e *Léopol* ou *Lemberg*, en Galicie; suffragants : Przémysl, Tarnow ; — 5e *Olmütz*, en Moravie ; suffragant : Brünn ; — 6e *Prague*, en Bohême; suffragants : Budweis, Kœnigsgratz, Leitmeritz ; — 7e *Saltzbourg*, en Tyrol ; suffragants : Brixen ou Bressanone, Gurk, Lavant, Seckau, Trente; — 8e *Gran* ou *Strigonie*, en Hongrie ; suffragants : Albe-Royale ou Stuhl-Weissembourg, Cinq-Eglises ou Fünfkirchen, Javarin ou Raab, Neograd, Nitria ou Neutra ou Neytracht, Sabarie ou Steinamanger, Vezprim, plus trois évêchés du rite grec ruthénien, ceux de Crisio, d'Epériès et de Monkacs ; — 9e *Vienne*, en Autriche; suffragants : Lintz, Saint-Hippolyte ou Sankt-Pœlten; — 10e *Zara* en Dalmatie; suffragants : Cattaro, Lésina, Marcana et Trébigne, Raguse, Sebenico, Spalatro et Macarska ; — 11e *Zagrab*, en Croatie; suffragants : Bosnie et Sirmium (dont le titulaire réside

à Diakovar), Segna et Modruss. Il y en outre, à *Léopol* ou *Lemberg*, un archevêque du rite arménien, sans suffragants, et un archevêque du rite grec-ruthénien qui a pour suffragants Przémysl, Sanachia et Sambor; enfin un archevêque du rite grec-roumain à *Fogaras* ou *Fogarach* et *Alba-Julia*, avec Armenienstadt, Gross-Wardein et Lugos pour suffragants. L'archiabbaye de Saint-Martin-au-Mont-de-Pannonie, ou Martinberg, forme un siége *nullius*.

Belgique. — Une seule province ecclésiastique, dont *Malines* est la métropole, avec les évêchés suffragants de Bruges, de Gand, de Liége, de Namur et de Tournai.

Danemark. — Une préfecture apostolique pour le Danemark, une autre pour le Slesvig-Holstein. — L'Eglise luthérienne du Danemark a conservé la hiérarchie épiscopale; elle s'y divise entre les évêchés suivants : Seeland, Fionie, Laaland-Falster, Aalborg (Jutland), Viborg (*ibid.*), Aarhuus (*ibid.*), Ribe (*ibid.*), Reykiavik (Islande).

Espagne. — Neuf provinces ecclésiastiques : 1. *Burgos* avec les diocèses suffragants : Calahorra et Calzada, Léon, Osma, Palencia, Santander, Victoria; — 2. *Compostelle* ou *Santiago* (Saint-Jacques) *de Compostelle*; suffragants : Lugo, Mondonado, Orense, Oviédo, Tuy; — 3. *Grenade*; suffragants : Almeria, Carthagène (dont le titulaire réside à Murcie), Guadix, Jaen, Malaga; — 4. *Saragosse*; suffragants : Huesca et Barbastro, Jaca, Pampelune, Tudela, Tarazona, Téruel, Albarracin; — 5. *Séville*; suffragants : Badajoz, Cadix (et Ceuta en Afrique), Canaries et Saint-Cristophe de Laguna (dont le titulaire réside aux Palmas), Cordoue; — 6. *Tarragone*; suffragants : Barcelone, Gérone, Lerida, Tortose, Urgel, Vich et Solsona; — 7. *Tolède;* suffragants : Cindad-Réal, Coria, Cuenca, Madrid, Placencia, Siguënza; — 8. *Valence*; suffragants : Majorque et Iviça (Baléares), Minorque (Baléares), Orihuela, Ségorbe; — 9. *Valladolid*; suffragants : Astorga, Avila, Salamanque et Ciudad-Rodrigo, Ségovie, Zamora

L'Espagne possède, en outre, un archevêché dans l'île de Cuba, *Santiago de Cuba*, avec la Havane ou Saint-Cristophe de la Havane pour suffragant, et l'évêché de Puerto-Rico, qui est suffragant de celui de Santo-Domingo; — et un archevêché dans les Philippines, celui de *Manille*, dont les suffragants sont : Cebù ou Saint-Nom-de-Jésus, Jaro ou Sainte-Elisabeth, Nouvelle-Cacérès, Nouvelle-Ségovie. Enfin, il y a en résidence à Madrid le patriarche des Indes occidentales.

France. — Dix-huit provinces ecclésiastiques : 1. *Aix*; suffragants : Ajaccio (Corse), Digne, Gap, Fréjus et Toulon, Marseille,

Nice, — 2. *Albi*; suffragants : Cahors, Mende, Perpignan, Rodez; — 3. *Auch*; suffragants : Aire, Bayonne, Tarbes; — 4. *Avignon*; suffragants : Montpellier, Nîmes, Valence, Viviers; — 5. *Besançon*; suffragants : Belley, Nancy et Toul, Saint-Dié, Verdun; il y avait en plus Metz et Strasbourg, détachés à la suite de la dernière guerre; — 6. *Bordeaux*; suffragants, Agen, Angoulême, La Rochelle, Luçon, Périgueux et Sarlat, Poitiers; plus les trois évêchés des colonies : Basse-Terre (Guadeloupe), Saint-Pierre-et-Fort-de-France (Martinique), Saint-Denis (Réunion); — 7. *Bourges*; suffragants : Clermont, Le Puy, Limoges, Saint-Flour, Tulle; — 8. *Cambrai*; suffragant : Arras; — 9. *Chambéry*; suffragants : Annecy, Saint-Jean de Maurienne, Tarentaise (dont le titulaire réside à Moutiers); — 10. *Lyon* (dont l'archevêque joint à son titre celui d'archevêque de Vienne et de primat des Gaules); suffragants : Autun, Dijon, Grenoble, Langres, Saint-Claude; — 11. *Paris*; suffragants : Blois, Chartres, Meaux, Orléans, Versailles; — 12. *Reims*; suffragants : Amiens, Beauvais (Noyon et Senlis), Chalons, Soissons (et Laon); — 13. *Rennes*; suffragants : Quimper (et Léon), Saint-Brieuc (et Tréguier), Vannes; — 14. *Rouen*; suffragants : Bayeux (et Lisieux), Coutances, Evreux, Séez; — 15. *Sens*; suffragants : Moulins, Nevers, Troyes; — 16. *Toulouse* (dont l'archevêque porte aussi le titre d'archevêque de Narbonne); suffragants : Carcassonne, Montauban, Pamiers; — 16. *Tours*; suffragants : Angers, Laval, le Mans, Nantes; — 18. *Alger* (en Afrique); suffragants : Constantine, Oran. Il y a, en outre, pour les possessions françaises, un vicariat apostolique à Pondichéry (Inde), et à la Nouvelle-Calédonie, et une préfecture apostolique à la Guyane, au Sénégal et à l'île Mayotte.

Grande-Bretagne. — La hiérarchie catholique n'a été rétablie en Angleterre qu'en 1850; l'Angleterre proprement dite forme une seule province ecclésiastique, celle de *Westminster*, dont les diocèses suffragants sont ceux de Birmingham, de Clifton, d'Hexham et Newcastle, de Liverpool, de Menevia (Saint-David et Newport), de Northampton, de Nottingham, de Plymouth, de Salford, de Shrewsbury et de Southwark. En Irlande, où la hiérarchie catholique avait été conservée, il y a quatre provinces ecclésiastiques : 1. *Armagh*; suffragants : Ardagh, Clogher, Derry, Down et Connor, Dromore, Kilmore, Meath, Raphoé; — 2. *Cashel*; suffragants : Cloyne, Cork, Emly, Kerry et Aghadon, Killaloë, Limerick, Ross, Waterford et Lismore; l'archevêque de Cashel est l'administrateur perpétuel de l'évêché d'Emly; — 3. *Dublin*; suffragants : Ferns, Kildare et Leighlin, Ossory; — 4. *Tuam*; suffragants : Achonry,

Clonfert, Elphin, Galway, Killala, Kilmacduagh et Kilfenora. L'Écosse est partagée en trois vicariats apostoliques : Écosse orientale, Écosse occidentale, Écosse septentrionale. Le Pape, en rétablissant la hiérarchie catholique en Angleterre, a évité de donner aux nouveaux évêques les mêmes titres que ceux qui sont portés par les évêques anglicans; ceux-ci ont conservé les titres de l'ancienne hiérarchie, d'après laquelle l'Angleterre était divisée en deux grandes provinces ecclésiastiques : celle de *Cantorbéry* et celle d'*York*. — Les possessions anglaises ont, en outre, un grand nombre d'archevêques et évêques catholiques; en Europe : l'évêché de Malte avec le titre uni d'archevêque de Rhodes, et l'évêché de Gozzo, tous deux immédiatement soumis au Saint-Siége; en Asie (Indes orientales), les évêchés de Cochin, de Malacca et de Méliapour, suffragants de Goa, qui appartient au Portugal; dans la Nouvelle-Bretagne (Canada et Nouvelle-Écosse) : l'archevêché de *Québec* avec Saint-Germain de Rimowski, Saint-Hyacinthe et Montréal pour suffragants; l'archevêché de *Saint-Boniface*, avec Saint-Albert, Ottawa ou Bytown, Trois-Rivières pour suffragants; l'archevêché de *Toronto*, avec Hamilton, Kingstown et Sandwich pour suffragants; l'archevêché d'*Halifax*, avec Arichat (Cap-Breton), Charlottestown (île du Prince-Édouard), Chatam (Nouveau-Brunswick), et Saint-Jean du Nouveau-Brunswick pour suffragants; dans les Antilles anglaises, l'archevêché de Port-d'Espagne, avec Roseau (Dominique) pour suffragant; en Australie, l'archevêché de Sydney, qui a pour suffragants Armidale, Bathurst, Brisbanes, Goulbourne, Hobart-Town, Maitland, Melbourne, Perth, Victoria ou Port-Victoria. Dans la Nouvelle-Zélande (Océanie) il y a trois évêchés : Auckland, Dunedin, Wellington; dans l'île de Terre-Neuve (Amérique du Nord), deux évêchés : Saint-Jean-de-Terre-Neuve, Harbour-Grace ou Havre-de-Grâce. L'île Maurice (Afrique) a aussi un évêché dont le titulaire réside à Port-Louis. Tous ces évêchés sont directement soumis au Saint-Siége. — Les autres possessions anglaises sont distribuées en vicariats apostoliques : 1° dans l'Indoustan, Agra, Bengale occidental (Calcutta), Bengale oriental (Dacca), Bombay, Coïmbatour, Colombo, Hydérabad, Jafnapatam, Madras, Maduré, Mangalore ou Canara, Maïssour, Patna, Quilon, Sardhana, Verapoli, Vizagapatam; 2° au cap de Bonne-Espérance, district occidental, district oriental; 3° Sierra-Leone; 4° Port Natal; 5° la Jamaïque; 6° dans la Guyane anglaise, Démérary. Enfin, il y a, en Australie une abbaye *nullius*, celle de la Nouvelle-Nursie. On voit, par cette énumération, que la Grande-Bretagne, puissance protestante, possède plus d'évêchés

catholiques que tous les autres pays de la chrétienté, à l'exception de l'Italie.

Grèce. — Deux archevêchés : *Naxos*, qui a pour suffragants Andros et Santorin; et *Corfou*, qui a pour suffragants Chio, Syra, Tyne et Mycone, Zante et Céphalonie. Il y a, en outre, un vicaire apostolique à Athènes, lequel est reconnu comme archevêque par le gouvernement hellénique.

Hollande. — Une province ecclésiastique, *Utrecht*, avec quatre diocèses suffragants, Bois-le-Duc, Breda, Harlem, Ruremonde. Il réside à Utrecht un archevêque janséniste. Il y a, en outre, pour les possessions hollandaises, un vicaire apostolique à Surinam (Guyane), un à Curaçao (Antilles), et un à Batavia (île de Java). — L'évêché de Luxembourg est immédiatement soumis au Saint-Siége.

Portugal. — Trois provinces ecclésiastiques : 1. *Braga*; suffragants : Aveira, Bragance et Miranda, Coïmbre, Porto, Pinhal, Viseu; — 2. *Evora*; suffragants : Beja, Elvas, Faro ; — *Lisbonne* (dont le titulaire est *patriarche*) ; suffragants : Castelbranco, Guarda, Lâmego, Leiria, Portalegre, et, dans les colonies, Angola, Angra (Açores), Funchal (Madère), Santiago du Cap-Vert, San-Thomé (golfe de Guinée). Le Portugal possède, en outre, dans l'Inde, l'archevêché de *Goa*, qui a pour suffragants Cochin, et les trois évêchés appartenant à l'Angleterre qui ont été nommés plus haut : Macao, Malacca, Méliapour. Enfin, en Afrique, une prélature *nullius*, celle du Mozambique.

J. Chantrel.

(*La fin au prochain numéro*).

LA CHARITÉ A PARIS.

(Suite. — V. les numéros depuis le 10 juin.)

42. Œuvre de Notre-Dame des Sept-Douleurs; 30, avenue du Roule (Neuilly). — Somme supprimée : 1, 000 francs.

But de l'œuvre. Recueillir des jeunes filles pauvres, infirmes et jugées incurables et leur donner l'éducation morale, intellectuelle et professionnelle — ainsi que les soins médicaux exigés par leur état. Un décret du 30 juin 1855 l'a déclarée d'utilité publique.

La maison, fondée en 1853 par l'abbé Moret, a été bâtie grâce à des collectes. Le décret de 1855 l'a placée sous le haut patronage de la princesse Mathilde qui est encore aujourd'hui la protectrice de l'Œuvre.

Nous avons vu là deux cents estropiées de tout âge, car, si on les prend dès cinq ans, la durée de leur séjour n'a pas de limite; il en est qui y sont depuis la création et qui touchent à la cinquantaine. Elles sont occupées de travaux de lingerie, de fleurs et de crochet. Six cent soixante-sept infirmes ont habité la maison depuis la fondation.

Toutes ces malheureuses ont passé plus d'un mois dans les caves pendant la Commune; plusieurs en sont mortes.

Outre la princesse Mathilde, citons, parmi les patronesses, mesdames Cartier, Rousselle et Razzi.

Le comité consultatif est composé de messieurs Durangel, le premier président de Royer, Dubois de l'Etang et Chaix d'Est-Ange.

Dix sœurs de Saint-Vincent de Paul y soignent actuellement deux cent trente infirmes; il y a place pour deux cent cinquante, mais l'argent manque.

43. Œuvre du Mont-de-Piété; Mlle Laurent, 89, rue du Cherche-Midi. — Somme supprimée : 500 francs.

But de l'œuvre. — Soulager l'extrême misère des pauvres honteux dont les objets vont être vendus, tels que draps, couvertures, vêtements, outils, etc.

Elle fut fondée en 1846 par Mlle Lequesne, qui est morte aujourd'hui et que Mlle Laurent a remplacée.

Le fonctionnement en est très-simple et ne coûte absolument rien. Mlle Laurent et son adjointe, Mme Foucault, aux moments des ventes s'informent dans tous les Bureaux de la demeure des propriétaires des objets de première nécessité, vont les voir, et s'ils sont intéressants, cherchent à se procurer l'argent nécessaire au dégagement.

L'œuvre a des dizaines d'abonnées qui participent chacune pour une certaine somme par an. Ces dames sont :

Mmes Amie, la baronne d'Antist, Cazenave, Coquereau, Duché, Duval, Fayolle, de Nouville, Bretocq, Morice, de Riancey, Javon, Chevalier, Sevestre, comtesse d'Hurolstein, Jarry, Launay, Leclerc, Le Touzé, comtesse Rampon, comtesse de Turenne, vicomtesse de Viart, Vouillon, etc.

Les dégagements se montent en moyenne à huit mille francs par an.

Société Fénelon; à Vaujours. — Somme supprimée : 2.500 fr.

But de l'œuvre. — L'asile-école Fénelon est un établissement de bienfaisance spécialement consacré à l'instruction des jeunes gar-

çons appartenant à la population laborieuse des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Cet établissement, fondé en 1843 par M. de la Palme, est la propriété de la Société Fénelon, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 5 février 1852; il est patronné par ladite Société et soutenu par le gouvernement et la ville de Paris.

L'enseignement y comprend tout ce qui appartient à l'instruction élémentaire; on y joint l'étude du dessin et de la musique vocale et instrumentale.

Après cette instruction, qui conduit les enfants jusqu'à l'âge de leur première communion, ils peuvent sur la demande de leur famille ou de leur protecteur, être placés en apprentissage par les soins et sous le patronage de la Société.

Les enfants sont admis dès l'âge de sept ans. La population de l'asile était de 354 enfants, presque tous légitimes; quelques-uns sont orphelins.

L'instruction y est donnée par les frères des Ecoles chrétiennes.

Bureau de l'Œuvre : M. Henry Davillier, *président*; M. Alexis Beau, *vice-président; secrétaire*, M. L. de la Palme; *vice-secrétaire*, M. Charles Gomel; *trésorier*, M. Paul Calon.

45. Maison du Refuge Saint-Anne; rue du Landy (Clichy-la-Garenne). — Somme supprimée, 500 francs.

C'est à Clichy-la-Garenne, dans une voie peu fréquentée, qui porte le nom de rue du Landy, que se trouve située cette maison hospitalière, dont la création, relativement récente, date du 25 janvier 1854.

Elle a été inspirée par une digne et haute pensée, c'est-à-dire, par l'effroi que doit causer la vie de désordre, de misère et d'abandon, où se trouvent fatalement jetées, à une heure donnée, les malheureuses filles ou femmes que la débauche a déclassées.

Telle est l'origine de cette maison, dont la fondatrice est restée la supérieure. Cette digne femme s'appelle Mlle Chupin; en religion, elle a pris le nom de sœur Saint-Vincent-Ferrier; elle a soixante-quatre ans. Son intelligence est à la hauteur de son cœur; et, malgré son grand âge, ses forces et son courage sont restés soumis à sa bonté, qui est infinie.

Avant d'entrer dans l'ordre des Dominicains, auquel elle appartient depuis vingt-deux ans, Mlle Chupin était dame inspectrice de la prison Saint-Lazare.

Un jour, elle fut surtout frappée par la situation triste des malheureuses femmes qui, en sortant de la prison municipale, hésitent et

luttent avec elles-mêmes, avant de se lancer de nouveau dans leur vie de désordre.

C'est pour secourir ces désespérées, placées désormais entre la honte abjecte ou le suicide, qu'elle fonda l'asile dont nous parlons. La femme du monde endossa la robe de la religieuse, et faisant un pacte avec le malheur, se consacra tout entière à cette œuvre de paix et de réconciliation.

La supérieure a voulu que pour entrer dans cette maison de Dieu, il n'y eût aucune formalité à remplir. Ici, pas de recommandation particulière, pas d'identité d'état civil, de protections.

— Vous êtes de la grande famille des malheureux, dit-on à la nouvelle arrivante; entrez, vous êtes ici chez vous; vous avez eu la faculté de souffrir, je vous dois protection.

Est-il quelque chose d'aussi grand, dit avec autant de simplicité!

A l'heure où nous parlons, soixante-seize femmes recueillies sont dans l'asile, mais combien ce nombre serait augmenté si la pauvreté de la maison n'imposait à la supérieure l'obligation si pénible pour elle de refuser une hospitalité plus large.

Depuis quelques années les ressources sont insuffisantes; les libéralités ministérielles diminuées, l'allocation de la ville supprimée. Les lits, le linge manquent.

Quant à la vie matérielle elle est des plus modestes et souvent...

Tenez, il n'y a pas bien longtemps de cela, un médecin de nos amis, était appelé pour visiter les malades de la maison Sainte-Anne.

Après sa visite, il demanda à voir la supérieure en particulier.

— Je crois, lui dit le docteur, que les sœurs auraient besoin d'une nourriture plus confortable.

— Moi j'en suis sûre, répondit simplement la mère de cette nombreuse famille. Que voulez-vous, ce n'est qu'un moment à passer ; mais je dois vous dire que nous n'avons pas mangé depuis vingt-quatre heures.

— Oh ! c'en est à ce point ! exclama le docteur.

— Rassurez-vous, Monsieur, interrompit la digne femme, toutes les pensionnaires ont pris leur repas ; il n'y a, vous dis-je, que les sœurs et moi, qui en avons été privées, nous saurons prendre patience.

Et dire que le conseil municipal leur supprime une allocation de cinq cents francs !

Faisons ici un emprunt à une brochure de M. Alexandre Dumas fils.

M. Dumas commence par citer quelques lignes écrites par M. Veuillot, sur la touchante création du Refuge Saint-Anne :

— « Mlle Chupin était inspectrice de la prison Saint-Lazare, où l'on enferme les femmes de mauvaise vie. Elle y connut d'immenses misères, et, ce qui est plus triste, d'inutiles repentirs. Elle vit nombre de ces pauvres créatures, qui étaient sorties de la prison décidées à se tirer du vice, retomber dans le vice et retourner à la prison, parce que tout leur avait manqué : l'assistance, le refuge, le pain.

« Ayant quitté son emploi par suite d'une réforme dans le régime de Saint-Lazare, où le gouvernement appela les sœurs de charité, Mlle Chupin se vit bientôt entourée de ces pauvres femmes, à qui elle avait montré la compassion d'un cœur chrétien. Toutes lui demandaient de les aider à rentrer dans la bonne voie, en leur procurant quelque travail honnête et un abri ; n'importe quel travail, pourvu qu'il leur donnât du pain ; n'importe quel abri, pourvu qu'elles y trouvassent Dieu. Mais comment faire ? Il fallait une maison, de l'argent, des patrons ; elle n'avait rien de tout cela ; on lui demandait l'impossible.

« Cependant il y avait tant de pauvres âmes à consoler, à sauver ; cet impossible qui l'effrayait, c'était si bien le Dieu de miséricorde qui semblait l'exiger de son amour ! Elle pria, elle pleura, et enfin, un jour l'impossible toujours subsistant ne l'effraya plus. Le 21 janvier 1854, Mlle Chupin ouvrit son humble appartement, ou plutôt son unique chambre, à trois de ces malheureuses qui la pressaient davantage. « Entrez et demeurez; nous vivrons comme nous pourrons. » Elle avait pour tout trésor 5 ou 6 francs. Dieu permit que l'on vécût ou plutôt que l'on ne mourût pas. Voilà le commencement. Le refuge Sainte-Anne était fondé. »

Voilà donc le refuge fondé, reprend Alexandre Dumas, comme une minute après un accouchement, voilà un enfant né. Il ne s'agit plus que de le faire vivre. Vous voyez d'ici les difficultés, les obstacles, les préventions, les préjugés que devait rencontrer Mlle Chupin. A force de persévérance, de sacrifices accomplis, de rebuffades et d'outrages reçus, car il n'est pas facille de quêter et d'implorer au nom de pareilles clientes, Mlle Chupin vit enfin le premier sourire et le premier bégaiement de l'enfant. A l'époque où M. Veuillot consacra au Refuge la notice à laquelle nous venons d'emprunter quelques lignes, on y comptait déjà soixante-deux pensionnaires. Il est vrai que Mlle Chupin était entrée dans les ordres, cqu'elle avait revêtu la robe des dominicaines, et que, par ce renon-ement définitif, elle avait donné à l'État et aux consciences timorées

la garantie du Dieu officiel, celle du Dieu de charité n'ayant pas suffi.

Aujourd'hui l'asile est un couvent toujours ouvert pour l'entrée et la sortie.

Examinons l'œuvre de Mlle Chupin. C'est admirable et insensé. Admirable en ce sens que la fondatrice a compris qu'entre les fautes irréparables de la femme et la malédiction de la famille et de la société, il fallait créer un intermédiaire qui rendît la réparation possible et le pardon effectif; insensé, parce que l'espoir de mettre un frein ou un obstacle à la prostitution toujours grossissante du dix-neuvième siècle a quelque chose qui donne envie de rire, comme l'acte d'un fou. Lorsque cette bonne et sainte femme est venue me consulter sur les moyens à employer pour arriver, le plus vite possible, au résultat qu'elle poursuit, je n'ai pu m'empêcher de lui parler comme je le fais à cette heure. Je ne voulais pas la décourager, je l'eusse d'ailleurs essayé vainement, elle a la foi, mais je voulais la renseigner sur les difficultés incalculables d'une pareille entreprise.

— Autant vouloir vider un navire qui fait eau avec l'écuelle où l'on sert la soupe.

— Quand nous n'en sauverions que quelques-unes, me répondit-elle.

Il n'y avait plus rien à objecter.

Mlle Chupin me montra alors avec une bonne foi touchante les résultats obtenus.

Il y avait eu, depuis le commencement de l'œuvre, 1,109 jeunes filles recueillies; 6 avaient été baptisées, 41 admises à la première communion, 92 confirmées, 230 réconciliées avec leurs familles, 166 placées dans des conditions honorables, 75 mariées convenablement.

Entendez-vous les récits émouvants, les touchantes anecdotes que Mlle Chupin m'apportait? Pas une de ces admissions qui ne fût accompagnée d'un détail naïf, pittoresque, où l'âme rappelée commençait à sourire. Quant à la première faute, elle était toujours la même, et c'etait toujours, au début de ces existences, le même homme sous des noms différents. Le désespoir ou plutôt la douleur de Mlle Chupin, car des femmes comme elle ne désespèrent jamais, la douleur de Mlle Chupin était à la fois que sa maison ne fût pas plus connue de ces malheureuses filles, et la crainte qu'elle ne le fût trop; car elle est pauvre, sa maison, elle manque de ressources, elle est endettée, on vit au jour le jour, on n'y paie pas régulièrement

le boulanger, on demande crédit au boucher, et le marchand de bois est forcé de prendre patience.

Le Crédit Foncier montre quelquefois les dents, et, n'était le caractère sacré de cette demeure et la garantie de Dieu, l'huissier y viendrait dès l'aurore. Et, cependant, ces femmes travaillent toute la journée, souvent une partie de la nuit, quand il y a de grandes commandes de linge, et elles ne coûtent pas plus, en moyenne, de huit ou dix sous par jour chacune. Avouez que ce n'est pas cher, du repentir à ce prix-là, et l'on serait tenté de croire, comme la fondatrice de l'Œuvre, en voyant de pareils exemples, que tous les coupables sont prêts à en faire autant.

Ainsi dit Alexandre Dumas.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE CLÉRICALISME OU L'ULTRAMONTANISME

D'APRÈS LES ANTI-CLÉRICAUX.

(Suite. — Voir les deux numéros précédents.)

III

Dans ses attaques, l'auteur auquel nous répondons ne pouvait manquer de s'en prendre au Siége apostolique. Voici ce qu'il en dit :

« Les ultramontains ont leur forteresse : le roc de Pierre, et on n'en viendra pas à bout aussi longtemps que leur restera ce fort, d'où ils s'élancent à toute occasion. Aussi n'est-il pas étonnant que ce soit précisément contre cette forteresse que, en dernière analyse, la lutte doive s'élever. Les ultramontains ne doivent ni s'en étonner ni s'en plaindre ; car ce n'est pas un *fair play* que d'argumenter aussi longtemps qu'il est commode de le faire, et lorsque cela devient incommode, de se réfugier dans l'autorité de la curie : *Roma locuta, causa finita.*

« C'est ainsi que l'Eglise se concentre dans le Pape, et que la communauté des fidèles qui en est l'essence se perd dans la papauté, ce : *L'Etat c'est moi !* de l'ultramontanisme (1). »

Que le Saint-Siége soit le fort qui protége l'Eglise et vers lequel chacun se réfugie, c'est là une vérité que nous ne voulons pas contester. Le Saint-Siége est, en effet, d'après la foi catholique,

(1) Ibid. Pensée 13.

le suprême principe visible et l'organe de la vie de l'Eglise, « organe, dit un saint Père, par lequel les hommes répandus sur « toute la terre sont réunis en un seul corps d'une organisation « parfaite, organe tel, qu'on peut lui donner le nom de Jérusa- « lem, c'est-à-dire : Ville de la vérité. »

L'auteur ajoute qu'il ne faut pas s'étonner qu'on attaque ce fait; nous avouons que cela ne nous étonne pas; nous concevons très-bien qu'on l'attaque, qu'on représente le Saint-Père comme un étranger, ou bien qu'on lui adresse ce reproche que les Juifs adressaient à Notre-Seigneur : *Regem se facit*, qu'on le représente comme un roi cherchant à dominer le monde d'une puissance temporelle; ou bien encore qu'on cherche à le réduire à la condition d'un sujet, pour en tirer la conclusion qu'il ne faut pas obéir à un patriarche stipendié par le gouvernement italien, vu qu'on peut le soumettre à des convenances sacriléges; nous ne nous étonnons pas enfin qu'on cherche à frapper le Pasteur d'une manière ou d'une autre, afin de disperser le troupeau ; ce qui nous étonne, c'est qu'en attaquant ainsi le Saint-Siége, on prétende en même temps que c'est à tort que nous nous plaignons de ces attaques, comme si elles s'adressaient à l'Eglise.

Quant à ce mot : « L'Etat c'est moi! » nous prétendons en effet que le Souverain Pontife peut se l'appliquer, et voici dans quel sens.

En ce sens d'abord que le Pape est le tuteur et le représentant de l'Eglise, et que celui en la personne duquel une société agit et par la bouche duquel elle parle a parfaitement le droit de dire : Cette société, c'est moi.

En ce sens encore que le Saint-Siége est le principe d'unité essentiel à l'Eglise et que c'est dans la perpétuité du primat que repose la perpétuité de l'Eglise elle-même.

Le mot que nos adversaires nous jettent à la face comme un reproche, les saints Pères l'ont répété une centaine de fois, témoin saint Augustin : *Petrus personam Ecclesiæ gerebat... Ecclesiam sanctam significavit;* mais il ajoute et nous ajoutons après lui : *Non cum dominandi cupiditate, sed officio consulendi; non principiandi superbia, sed providendi misericordia.*

Après tout, ce mot « l'Etat ou l'Eglise c'est moi. » est absolument le même que cet autre de saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

« Les ultramontains, poursuit l'auteur, identifient la religion avec l'Eglise. A la prétention que toutes les conditions de la vie humaine doivent chercher leur dernière protection dans la religion,

et que cette consécration doit avoir son expression dans toutes les institutions et toutes les lois, ils unissent l'autre prétention que ce fait doit se produire en vertu d'un acte de l'Eglise. Que dès lors tout ordre social et politique tombe sous l'autorité de l'Eglise, c'est une conséquence naturelle, quand même on ne la déduirait pas expressément.

« Nous ne méconnaissons pas que l'Eglise possède cet Esprit Saint qui a été répandu sur toute l'humanité, mais nous nions qu'elle le possède exclusivement, que l'Esprit de Dieu puisse être attaché exclusivement à cette forme (1). »

Oui, évidemment, l'Eglise s'identifie avec la religion; car ce que Jésus-Christ a fondé, ce n'est pas une religion abandonnée, quant à l'organisation, à l'arbitraire des hommes, une sorte d'école philosophique; c'est une religion organisée : il n'a pas voulu des fidèles venant à lui sous une forme quelconque, il les veut formés d'une certaine façon; ce ne sont pas simplement *qui credituri sunt*, mais *qui credituri sunt* per verbum eorum *in me*.

En un mot, la religion que Jésus-Christ a fondée, c'est l'Eglise : *Ecclesia*, dit saint Jean Damascène, *velut manus et tactus est quo mundat et sanat*, « où, comme dit saint Augustin, les hommes doivent passer de la ruine de leur nature déchue dans l'organisme du corps de Jésus-Christ, comme dans la structure vivante du temple de Dieu. »

On peut même dire que l'Eglise s'identifie avec Jésus-Christ, suivant ce mot de saint Paul : *Sacramentum magnum in isto et Ecclesia*. Et pourquoi ? Parce que, dit un saint Père, *Ista quæ sunt sibi propria fecit Ecclesiæ participatione communia.*

Il y a pourtant cette différence que Jésus-Christ comme Dieu, est l'auteur de l'Eglise, et, comme homme, qu'il en est la cause méritoire et le ministre d'une puissance d'excellence, comme parlent les théologiens. L'Eglise, au contraire, est un instrument vivant entre les mains de Dieu.

« Nous sommes les aides de Dieu, dit saint Paul. Nous sommes ceux qui plantent et qui arrosent, Jésus-Christ est celui qui donne le développement. »

L'auteur ajoute qu'on ne peut concevoir l'esprit de Dieu lié à cette forme. Il faut s'entendre. Dieu n'était pas obligé d'attacher un esprit à cette forme religieuse, mais là n'est pas la question. Pour que cette identification eût lieu, il suffisait que Dieu le voulût; or, c'est justement ce que nous prétendons.

(1) Ibid. Pensée 13.

En d'autres termes, l'Eglise n'est pas de droit divin absolu, mais de droit divin hypothétique, c'est-à-dire que sa nécessité découle d'une loi positive de Dieu et qu'on est obligé d'en faire partie dès lors qu'il est constant que Dieu l'a voulu. D'où l'on voit ce qu'il faut penser de cette erreur de Wattel, « que l'homme est essentiellement et nécessairement libre dans la religion qu'il doit suivre, » et de cette autre erreur : « qu'on doit rester dans la religion où l'on est né. » Mais poursuivons les citations de notre auteur :

« Au lieu, dit-il, de faire dériver l'Eglise du renouvellement de la science religieuse réalisé par la révélation, la doctrine ultramontaine veut en faire l'organe de la révélation, de telle sorte que la parole de Dieu arrive aux hommes d'abord par l'Eglise. Ainsi ce n'est pas l'homme qui reçoit la révélation, c'est l'Eglise, et dès lors c'est l'Eglise et non la révélation qui devient l'intermédiaire entre Dieu et les hommes. D'où il résulte que l'Eglise a la valeur d'une institution divine, ou encore qu'elle est la révélation elle-même continué dans l'humanité (1). »

L'auteur reproche à l'Eglise de continuer l'Ecriture sainte et de faire de nouvelles révélations : c'est une calomnie. La révélation a été complète avec les Apôtres, et l'Eglise n'en reçoit pas de nouvelles : elle ne fait que garder et transmettre le dépôt qui lui a été confié; seulement il faut dire que si l'Eglise ne fait pas l'Ecriture sainte, ce n'est pas non plus l'Ecriture sainte qui a fait l'Eglise.

L'Eglise a la priorité sur l'Ecriture : ce n'est pas l'Ecriture que Jésus-Christ a établie immédiatement, c'est l'Eglise ; ce n'est pas à l'Ecriture que Jésus-Christ a confié immédiatement les vérités de la foi, c'est à l'Eglise ; ce n'est pas à l'Ecriture qu'a été réservée la mission de propager la religion, c'est à l'Eglise. Jésus-Christ n'a pas dit : « Ecrivez, » il a dit : « Prêchez. » Pour plus de facilité, il a donné à son Eglise l'Ecriture, non comme un organe absolument nécessaire et essentiel, mais comme une des sources divines de la révélation. Quant au développement de la révélation dans l'Eglise, il est vrai qu'il y en a un ; non un développement *objectif*, en ce sens qu'on ajoute de nouvelles vérités révélées, mais un développement intrinsèque et subjectif, en ce sens que les vérités révélées et objet de foi implicite dans l'Eglise, sont, suivant le besoin des temps, expliquées, éclaircies et imposées à la croyance implicite des fidèles.

Venons maintenant à une autre objection :

(1) Ibid. Pensée 13.

« L'Eglise, disent les ultramontains, vient de Dieu. Ses organes reçoivent le Saint-Esprit par la consécration sacerdotale, et, par suite, nous possédons une foi certaine. Mais êtes-vous bien sûrs que votre foi est réellement la vraie? Elle ne le sera que si votre hiérarchie est divine. Mais si elle est simplement humaine, alors l'infaillibilité de votre foi est une pure chimère. Nous ne luttons pas contre Dieu; nous contestons que notre hiérarchie vienne de Dieu, ce que, avant tout, vous devez prouver. Et si vous ne le prouvez pas, nous vous renvoyons au deuxième commandement, et nous disons que c'est précisément cet abus que vous faites du nom divin qui est la source de tout le mal.

« Dans la mesure où l'on justifie l'idée théocratique, on justifie également la hiérarchie catholique et la papauté, qui a encore aujourd'hui une si grande importance, non-seulement pour l'Eglise catholique, mais pour le système européen tout entier, pour lequel elle constitue l'un des principaux appuis (1). »

L'auteur prétend que l'Eglise et son organisation ne peut s'appeler divine, qu'il n'y a pas dans cette *forme* la main de Dieu ; mais où peut-on trouver une institution positive et légale qui soit plus évidente ?

Rien de ce qui concerne non-seulement l'objet de l'Eglise, mais les instruments, les moyens, rien n'est laissé à l'arbitraire.

Il y a un mode d'agrégation à la société, le baptême ; une condition essentielle de réception, la foi ; des lois de l'intelligence et du cœur à observer, *quæcumque mandavi vobis*; un magistère chargé d'enseigner et d'interpréter ces lois; une autorité à laquelle est confiée l'administration des lois.

Si dans l'ordre naturel Dieu a donné à l'homme les dispositions qui le poussent vers l'état social ; s'il a voulu qu'il y eût un principe d'autorité nécessaire à l'existence de la société ; si d'après la raison il n'y a pas d'Etat : *Nisi ubi unius perpetua potestate et justitia omnique sapientia regitur salus et æquabilitas et otium civium* (2), dirons-nous que Jésus-Christ a livré son Eglise absolument à l'arbitraire des hommes? Ce n'est pas ainsi que Dieu agit : *In unamquamque gentem*, dit le sage, *præposuit rectorem*, *et pars Dei Israel facta est manifesta* (3).

L'auteur insiste :

« La première conséquence de la révélation, dit-il, fut le réveil

(1) Ibid. Pensée 13.
(2) *De Rep.*, lib. II, c. 23.
(3) Eccles, XVII, 14. 15.

de nouvelles convictions religieuses dans l'humanité, desquelles convictions religieuses sortit une nouvelle société. La doctrine ultramontaine, au contraire, représente la fondation de l'Eglise comme la conséquence immédiate de la révélation, comme un ordre existant par lui-même, par lequel alors, comme deuxième conséquence, la religion aurait été apportée aux hommes.

« L'Eglise est tout autant un fruit des circonstances que les Etats. Que si l'on objecte qu'elle a pourtant une situation plus élevée, nous ne le contesterons pas plus que nous ne contestons que la communauté de religion soit supérieure à la communauté de droit, puisque celle-là s'élève sur les rapports de l'homme à Dieu, celle-ci sur les rapports de l'homme à l'homme.

« Mais la communauté de foi, c'est-à-dire l'Eglise, dans laquelle se développe la science des hommes touchant leurs rapports avec Dieu, ne cesse pas pour cela d'être quelque chose d'humain, et la révélation elle-même n'y change rien, puisque ce n'est pas la révélation qui créa l'Eglise, mais qu'elle fut seulement la source des nouvelles convictions qui, dans la suite, formèrent l'Eglise. L'Eglise est donc une institution humaine, aussi humaine que les évènements qui lui ont donné naissance.

« A mesure que la communauté s'agrandit, se firent naturellement sentir les divers éléments de la formation qui s'y trouvèrent réunis; les néophytes ne pouvaisnt ni perdre le souvenir, ni se défaire tout d'un coup du capital intellectuel qu'ils apportaient à l'Eglise : de leurs mœurs, leurs traditions, leurs conaaissances; et tous les peuples convertis unissaient leurs idées traditionnelles à la nouvelle doctrine qu'ils embrassaient.

« L'Eglise se maintient comme institution positive, même sans se prétendre de droit divin, justement comme les Etats se maintiennent sans avoir besoin du droit divin. L'Eglise reste sur son terrain historique, qui, même en l'absence d'une consécration particulière et expresse, est pourtant toujours assez consacré par la consécration universelle de l'histoire, dont la plus noble partie est l'histoire de la religion (1). »

En disant que l'Eglise est un fait historique, l'auteur confond sciemment deux propriétés de l'Eglise : nous voulons dire ce qu'il y a de divin en elle, et ce qu'il y a d'humain.

L'Eglise est un fait divin, une institution divine, c'est-à-dire qu'elle a une institution et une organisation divines; mais c'est en même temps une institution fondée dans le temps pour les hommes,

(1) Eccles., XVII, 14, 15.

une société composée d'êtres humains. Et comme les hommes qui composent l'Eglise sont soumis à toutes les lois communes à l'humanité, il s'ensuit que sous ce rapport l'Eglise présente tous les caractères humains et historiques compatibles avec son institution divine, son gouvernement surnaturel et ses promesses de perpétuité.

En un mot, il y a, si l'on peut parler ainsi, deux modes de l'Eglise : le mode essentiel, qui est divin, et le mode accidentel, qui est humain, et c'est ce dernier qui lui donne l'aspect d'une institution historique. Ou si l'on veut, nous dirons avec saint Paul : L'Eglise est le corps de Jésus-Christ, corps humain d'un Dieu, qui sans cesser d'être le même corps, subit pourtant toutes les vicissitudes des corps humains, qui grandit, qui passe de l'enfance à la jeunesse, à l'âge mûr : non pas, dit saint Bernard, qu'il reçut quelque chose de nouveau qu'il n'eût pas auparavant, mais seulement en ce sens qu'il voulait paraître aux yeux des hommes recevoir quelque chose de nouveau.

Ou bien c'est le grain de senevé, qui de petite graine devient petite plante et grand arbre, capable de supporter la multitude des oiseaux du ciel, comme parle l'Evangile.

Il faut voir dans saint Vincent de Lérins (1) l'explication de ce développemenl extrinsèque et historique de l'Eglise, développement qui ne porte que sur les côtés accidentels de l'œuvre de Jésus-Christ ; le nombre des fidèles, l'étendue de l'espace qu'elle occupe, les accommodements accidentels aux mœurs, aux nécessités des différentes époques par lesquelles elle passe : ce qui veut simplement dire que les hommes, en modifiant leurs usages et leurs institutions, comme ils ne sortent pas pour cela de l'Eglise, donnent nécsesairement à la société dont ils sont membres, aux corps qu'ils composent, l'apparence de variations : ce qui veut dire enfin que ce n'est pas l'Eglise qui change, mais seulement les membres qui la composent.

« Car, dit saint Augustin (2), il ne faut pas que nous considérions seulement la fin à laquelle nous devons conduire l'homme, mais aussi l'*aspect*, c'est-à-dire le caractère, les usages de celui que nous conduisons à cette fin. » Et il ajoute : *Dispositio manet eadem, mutatur opus mutantis.*

Quant à cette théorie que l'auteur expose d'une communauté de foi donnant naissance à une hiérarchie, il fait preuve en cela de la

(1) *Commonitorium*, 27-32.
(2) Epist. 138.

plus complète ignorance du plan divin dans l'œuvre de la rédemption.

Ce qui a été fondé immédiatement et en premier lieu par Dieu, ce n'est pas la communauté des croyances, mais l'ordre et la série des maîtres qui devaient présider à cette communauté des fidèles.

Jésus-Christ d'abord envoyé par son Père, les apôtres envoyés par Jésus-Christ (*sicut misit me Pater, et ego mitto vos*) ; les évêques placés par les apôtres partout où ils voulaient faire surgir quelque communauté chrétienne ; en un mot partout et toujours le centre avant les rayons, le fondement de l'édifice avant l'édifice lui-même, et non, comme voudrait le faire croire l'auteur, donnant naissance à leur centre et l'édifice constituant son propre fondement.

L'Eglise ne repose pas sur le principe de la souveraineté du peuple : l'autorité vient non d'en bas, *via ascensionis*, mais d'en haut, *via descensionis*.

***

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ESPRIT FORT

Qui ne connaît, pour l'avoir rencontrée, au moins une fois dans sa vie, cette variéte de l'intelligence humaine qu'on a nommé : l'*Esprit fort*? Il y en a partout; car l'Esprit fort est de tous les temps. Les *Dialogues* de Platon nous ont conservé les noms et le souvenir des sophistes du paganisme, et vraiment nous ne savons trop si la comparaison avec les libres-penseurs d'aujourd'hui ne donnerait pas l'avantage aux *Protagoras* et aux *Gorgias* d'autrefois.

Quoi qu'il en soit, ce qui distingue avant tout l'Esprit fort, c'est un immense et superbe dédain pour tout ce qui, de près ou de loin, touche à la religion. Il y a certainement bien des catégories dans l'espèce ; mais, en dépit des différences qui les séparent, tous se reconnaissent à ce trait : le mépris des choses religieuses est la caractéristique de l'Esprit fort. Comme il a fièrement secoué le joug de la superstition, il éprouve la pitié la plus profonde pour ces intelligences bornées et ces âmes étroites qu'un symbole suranné retient captives.

L'Esprit fort, du reste, n'est point étranger aux questions du jour ; il a élevé dans son cœur un autel à la Liberté ; le progrès

universel est le but de toute son activité; pionnier de la civilisation, il a juré d'user ses forces et au besoin sa vie à l'avénement, sur la terre, de la félicité indéfinie. D'ordinaire, comme on le voit, l'esprit fort est doublé d'un radical.

Ajoutez à cela une assurance imperturbable, une confiance robuste dans lui-même. Le scepticisme, dont il fait si hautement profession à l'endroi du *Credo*, n'existe pas pour ses propres conceptions ; il a trop horreur du fanatisme pour s'attribuer la dénomination d'infaillible ; mais, si l'expression manque, la chose n'en existe pas moins, et il en a le sentiment le plus profond.

Et comment n'en serait-il pas ainsi ? Peut-il y avoir pour l'Esprit fort quelque secret ? La science universelle a fait de sa haute intelligence son sanctuaire : théologie, histoire, économie politique, toutes ces choses sont l'aliment de sa pensée indépendante ; en lui, elles trouvent leur principe et leur fin.

Aussi, pendant que la foule ignorante et crédule poursuit son chemin terre à terre et reste en dehors de ces connaissances, lui, parvenu aux plus hauts sommets de la raison, contemplant ce spectacle et content de lui-même, l'Esprit fort se redit, en se les appliquant, ces paroles superbes : J'appartiens aux parties cultivées de l'humanité.

Ne pensez pas toutefois poursuivre, avec ces élus de la science et ces privilégiés de la raison, une discussion sérieuse. L'Esprit fort est aussi intolérant qu'il est affirmatif et absolu. Malheur à l'audacieux imprudent qui essaierait une contradiction, même timide ! Une exécution sommaire en ferait bonne justice. On le mettrait, sans autre forme de procès, en dehors de la raison, trop heureux si des qualifications peu courtoises ne l'achèvent tout à fait.

Eh bien ! qui le croirait ? Et comment oser le dire ? L'Esprit fort n'est pas à ce point indépendant qu'il n'ait un maître ; le libre-penseur a son dieu devant lequel il se prosterne et auquel il rend un culte tout laïque, mais néanmoins pieux. Ce Maître et cette idole, c'est Voltaire. Ce culte consiste dans l'adoration de Voltaire. Déjà nous avons sa statue érigée à la veille de nos désastres et aux frais d'une souscription péniblement achevée, mais qui a fait quelque bruit en son temps. On nous annonce

maintenant une cérémonie en règle pour le centenaire de la mort du Maître.

Reste à savoir ce que vaut cette divinité nouvelle. Car, pour beaucoup d'Esprits forts, qui invoquent à outrance le nom de Voltaire, combien peu connaissent leur maître! Combien peu pourraient justifier l'empressement de leurs hommages?

A ce propos, je me permettrai de raconter ici une toute petite histoire qui va fort au sujet, et dont nos lecteurs sauront faire sortir la très-instructive moralité.

J'ai un mien ami, cœur excellent, mais légèrement esprit fort. C'est dire qu'il ne manque aucune occasion pour pourfendre les cléricaux. L'autre jour donc, le voici qui m'arrive tout joyeux, avec un sourire quelque peu railleur sur les lèvres. — Qu'y a-t-il donc? lui dis-je. — Comment, vous ne savez pas? — Mais, non. — Ah! l'on voit bien que vous ne suivez pas le le courant qui entraîne l'humanité vers le progrès, courant vainqueur et qu'aucune superstition n'arrêtera. — Calmez-vous. De quoi s'agit-il? — Eh bien! nous célébrons dans un an le centenaire de la mort du plus grand esprit du dix-huitième siècle, du géant de la philosophie, de Voltaire. — Et après? — Après; mais alors c'est la fin de l'ignorance; c'est le triomphe de la libre-pensée. Et, pendant un quart d'heure, mon homme poursuivit sur ce thème.

Quand il eut terminé son dithyrambe, je pris à mon tour la parole. — Connaissez-vous la vie de Voltaire? — Quelle question! Tout le monde sait que ce grand homme a lutté tout le temps de son existence pour l'extirpation de tous les abus. — Parfaitement; mais la question n'est pas là; je vous demandais si vous saviez, non pas les Œuvres et les paroles, mais la vie de Voltaire? — Sa vie défie toutes les critiques et nulle calomnie ne saurait l'atteindre. — Fort bien; puisque vous en parlez avec une telle assurance, vous devez la posséder à fond; nous ne tarderons pas à conclure. — Oh! je vous vois venir, mais les taches que vous pourrez y relever ne prouvent rien. Personne n'est parfait. — Nous tombons d'accord; mais à une condition : c'est que ces taches ne seront pas d'une nature telle, qu'elles accusent chez cet homme une infidélité constante aux devoirs du patriotisme, de l'honneur et de l'humanité. — Et

c'est là que je vous attends. Vous ne démontrerez jamais cela. — Nous allons voir ; je pense que vous acceptez comme pièce de conviction le témoignage authentique de l'auteur lui-même. — J'accepte. — Je commence.

D'abord vous savez que le nom de Voltaire n'est venu qu'après coup. M. de Voltaire, seigneur de Ferney, ancien chambellan de Frédéric II, est né Arouet. Nom obscur sans doute ; mais honnête. Ce nom n'avait qu'un défaut, il était plébéien. M. de Voltaire l'a renié. — C'est une calomnie. Je demande la preuve. — La voici. Le 2 mai 1741, Voltaire écrit : « C'est de Lille que je vous envoyai ma signature en parchemin, dans laquelle j'oubliai le nom d'Arouet que j'oublie assez volontiers. Je vous renvoie d'autres parchemins où se trouve ce nom, malgré le peu de cas que j'en fais. » Et ce nom était le nom de son père !

Poursuivons. Cette âme fière, ce grand adversaire des priviléges et des titres, mettait tout en œuvre pour obtenir des pensions de la cour ; ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs, à certains moments d'insuccès, de décrier le pouvoir. Mais, patience ! « La reine vient de me donner une pension de 1,500 liv. ; je ne me plains plus de la vie de la cour. » Que de disciples de Voltaire ont pensé comme lui sous ce rapport !

En 1758, Voltaire s'installe à Ferney. Ce redoutable ennemi des servitudes... chez les autres, n'eut garde de laisser perdre les priviléges attachés à sa terre. Grâce à l'intervention de la Pompadour et de Choiseul, il obtint un brevet de transmissibilité pour lui et ses hoirs. Ce qui le consolait surtout, c'était de « n'avoir rien à payer dans ses possessions. » Je gagerais que plus d'un esprit fort, voire un démocrate, serait de même avis.

— Dans tous les cas, reprit mon contradicteur, il est une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est l'humanité de Voltaire. — J'allais y venir ; écoutez ceci : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, vous seriez de mon avis. » A la bonne heure, voilà de l'humanité, n'est-ce pas ? — C'est une boutade. — Non, voyez comme l'habile exploiteur sait raisonner : « Si vous faisiez valoir une terre ! » D'ailleurs, nous trouverions dans sa

correspondance mille autres textes également concluants. N'est-ce pas lui qui écrivait : « Méprisez tout le genre humain. » Voulez-vous maintenant mesurer l'étendue de son patriotisme? — Oh! je passe condamnation; Voltaire n'a pas été clairvoyant sous ce rapport. — Jugez vous-même : voici ce que le grand homme écrit à Frédéric : « Vous voilà, Sire, le fondateur d'une grande puissance. Comme je me sais bon gré d'avoir vu tous ces évènements. Je ne sais quand vous vous arrêterez. *Mais je sais que l'aigle de Prusse va loin.* » Ce n'est pas là ce qu'on appelle prévoir des succès et des désastres que la France connaît; c'est plus encore, cela se nomme les attendre et les désirer. J'ajouterai que Voltaire, en tenant ce langage, récompensait son hôte royal du titre de chambellan dont il avait les insignes avec une pension de 20,000 livres.

Pensionné en France, pensionné en Prusse, que lui manquait-il?

Tenez; laissez-moi vous le dire; ce qui vaut à Voltaire tant d'admiration et un culte si solennel, c'est sa guerre contre le christianisme.

— Très-bien, vous y êtes. — Or, ce même homme qui condamnait la religion et bafouait ses ministres, savait au besoin s'en couvrir et jouer la comédie. On connaît ses nombreuses et sacriléges communions; vous n'ignorez pas non plus ses bassesses pour entrer à l'Académie.

Maintenant, je me permettrai un conseil. Vous êtes un esprit fort; je veux croire que votre incrédulité se fonde sur des motifs au moins sérieux et avouables; mais, à l'avenir, ne commettez plus la faute d'invoquer l'autorité de Voltaire. Honorez votre Maître *in petto*, portes closes; mais ne le faites pas sortir au dehors; car la lumière lui serait funeste, comme à ces idoles vermoulues que le plus léger souffle de l'air réduit en poudre.

(*Espérance*, de Nancy.)

CHRISTOPHE COLOMB.

Christophe Colomb!

Voilà un nom qui s'impose tout d'abord à l'attention et au-

quel il n'est pas facile de refuser en même temps un tribut d'admiration.

Le nom du célèbre navigateur, révélateur d'un nouveau monde, appartient à l'histoire, à la science, à l'univers catholique. A ce dernier titre, il a été mis en relief, il y a quelques années, grâce à l'initiative personnelle du Souverain Pontife Pie IX qui a chargé M. Roselly de Lorgues d'écrire la vie de ce génie illustre, l'une des gloires les plus pures de l'Europe moderne.

Des démarches sérieuses sont faites encore en ce moment à Rome, en vue d'obtenir l'introduction de son procès en béatification.

Or, un livre bien curieux vient de paraître, intitulée : *Satan contre Christophe Colomb* ou *la prétendue chute du serviteur de Dieu*, par Roselly de Lorgues (1).

Titre piquant, auquel correspond une situation pleine d'enseignements et d'intérêt.

La libre-pensée contemporaine s'est émue du bruit qui se fait autour de cette figure remarquable; le *libéralisme* rallie ses forces, en vue de ternir la gloire du héros des Deux-Mondes, — comme entachée de *catholicisme*.

Il est trop catholique, Christophe Colomb, pour figurer dans le Panthéon contemporain. Le vrai *Héros des Deux-Mondes*, n'est-ce pas Garibaldi, l'homme d'Aspromonte et de Mentana? — Le catholicisme n'ayant produit que des crétins, — c'est connu, — le catholicisme ayant persécuté tous les hommes de génie, — refrain sur l'air de Galilée, — du moment que Christophe Colomb n'est pas un libre-penseur, un protestant, un franc-maçon, Colomb est indigne de passer à la postérité. Ce n'est pas pour lui que doit brûler l'encens du siècle. Il est réservé à d'autres héros, taillés sur le patron des Voltaire, des Rousseau et des Bismark.

Et voilà ce qui explique comment, trois siècles après sa mort, les Italiens et les Génois s'inscrivent en faux contre les apologistes qui demandent pour l'illustre Colomb, non moins grand

(1) Edité par la *Société générale de Librairie catholique*; in-8° de 250 pages; Paris, 1876, chez Victor Palmé; prix : 3 francs.

par ses vertus et par ses malheurs, que par son génie et ses découvertes, les honneurs que l'Eglise réserve à ses saints.

Christophe Colomb, un saint! en faut-il davantage pour vouer ce nom à tous les sarcasmes des *libéraux* de notre époque?

Aussi faut-il suivre la touchante unanimité avec laquelle les lettrés, les publicistes, les académiciens de la libre-pensée jettent le discrédit sur la mémoire de Colomb. — On l'a surfait pendant sa vie; — c'était un ambitieux vulgaire ; — ses découvertes ne lui appartiennent même pas en propre ; — les persécutions qu'il a subies n'étaient point le fait de l'envie, mais la conséquence de ses fautes et de son caractère dominateur; — bien plus, ce grand homme a eu ses faiblesses : les trente dernières années de sa vie, il a vécu en concubinaire, et il est mort sans avoir réparé sa faute, — laissant un fils Fernando, fruit de ses amours coupables et témoin, pour la postérité, de l'indignité pour son père de figurer au nombre de ceux que que l'Eglise honore d'un culte public sur ses autels.

Voilà, dans toute sa crudité, formulée l'objection des adversaires de Colomb contre ses apologistes les plus convaincus.

La réalité des faits historiques ne fournissant rien contre lui, il a fallu recourir à l'arme perfide, mais toujours sûre, de la calomnie. Et c'est ici que l'on voit en œuvre l'action de Satan; c'est ainsi que se justifie le titre du livre : *Satan contre Christopho Colomb.*

M. Roselly de Lorgues reprend cette calomnie à son origine (elle ne remonte pas au-delà de ce siècle), il en examine les fondements, en pèse les auteurs, scrute leurs intentions, leur oppose des faits péremptoires et décisifs, et maintient, envers et contre tous, intacte la gloire de ce héros chrétien, dont la pensée principale, dans la découverte de l'Amérique, avait été de conquérir des âmes pour le royaume de Jésus-Christ.

Oui, telle a été la pensée-mère de la découverte du Nouveau-Monde, c'est historiquement prouvé.

Christophe Colomb nourrissait un autre dessein, bien digne de son grand génie et de son âme d'apôtre, celui de racheter les Lieux-Saints et le Saint-Sépulcre et de consacrer à ce but si catholique toutes les richesses que sa découverte pourrait lui procurer.

Ainsi, c'est à une pensée de prosélytisme catholique, c'est à la charité, à l'amour désintéressé des âmes, que nous devons avant tout la révélation du Nouveau-Continent.

Le monde païen en avait eu l'intuition, dit-on, — et l'on cite ces vers de Senèque :

Venient annis
Secula seris,
Quibus Oceanus,
Vincula rerum,
Laxet, — et ingens
Pateat tellus
Nec erit terrarum
Ultima Thule.

Il viendra le jour, dans des siècles lointains, où l'Océan, — cette barrière de l'humanité, — sera franchi ; — alors un grand continent se révèlera, et ce ne sera plus Thulé (l'*Islande*) qu'on citera comme le bout du monde.

Le moyen-âge et le monde moderne ont été en possession de cette intuition pendant seize cents ans ; il a fallu pour la faire passer dans le domaine de la réalité et des faits, un génie transcendant, auquel seule la foi catholique a donné une trempe assez héroïque pour traverser les obstacles que les hommes, les éléments et Satan suscitèrent à sa généreuse pensée de conquérir des âmes au royaume du Christ.

Au nombre des preuves extrinsèques fournies par M. Roselly, en faveur de la chasteté de *son* héros, citons une belle page qui fera ressortir en même temps la figure admirable d'*Isabelle-la-Catholique :*

« Si jamais Prince ne fut servi avec un dévouement pareil à celui qu'excitait Isabelle, jamais aussi souveraine ne sut mieux découvrir la capacité, distinguer les aptitudes et deviner les sentiments. Cette femme supérieure à toutes les reines, et digne émule des plus grands rois, pénétrait les desseins des hommes, présentait le génie, et surtout reconnaissait la piété. Ses choix pour l'administration, l'épiscopat et la direction de sa propre conscience l'attestent suffisamment. Le grand cardinal Mendozza, l'archevêque de Grenade, Fernando de Talavera, l'archevêque de Séville, Diego de Deza, le Franciscain Juan Perez

de Marchera, l'ancien nonce, Antonio Geraldini, Alonzo de Quintanilla, Luiz de Santangel, Maldonado, Raphaël Sanchez, l'illustre cardinal Ximénès de Cisneros, et en un mot tous ceux qui eurent l'honneur de la servir, brillaient par les vertus, plus encore que par le talent. Nous n'hésitons pas à dire que, si le futur Révélateur du globe n'eût pas marché ferme dans les voies du Seigneur, s'il n'eût été parfaitement sincère en ses paroles, et avait sous la grandeur de ses projets dissimulé quelque arrière-pensée, l'intuition de la Catholique l'eût aussitôt mise en défiance contre cet étranger. Mais une pieuse communauté de désirs préexistait à leur première entrevue. La propre grandeur d'Isabelle l'attirait vers celle de Christophe Colomb. Nous en avons pour garant le premier évêque arrivé aux Antilles, Mgr Alessandro Geraldini. Elle ressentit pour lui l'attraction qu'avait éprouvée, en l'apercevant, le vertueux gardien de la Rabida. Cette proposition soudaine provenait d'une chrétienne sympathie, de la pureté des inspirations, de la sainteté de leur but. L'homme dont le nom mystérieux signifiait LA COLOMBE PORTANT LE CHRIST, brûlait du désir de délivrer le Saint Sépulcre, auquel chaque année la reine adressait une riche offrande, ainsi qu'un magnifique voile brodé de ses mains. Colomb espérait faire retentir le nom du Sauveur sur toute la terre; et Isabelle, animée du même désir, soutenait seule ses projets de découvertes, et annonçait l'intention de les poursuivre, dût-on n'en retirer que des pierres, car le but principal de l'entreprise était le salut des âmes. Pense-t-on qu'un marin engagé dans une liaison immorale, par conséquent fourbe et hypocrite sous son langage chrétien, aurait inspiré à la reine cet intérêt subit et profond qui sut résister aux préjugés de ce temps, à l'opinion du roi, de la cour, aux décisions de la science et aux conseils même de son directeur? Dans cette soudaine association de pensée, entre la Reine catholique et l'étranger qui devait révéler à l'humanité l'entière étendue de son domaine, il y eut manifestement action providentielle. Tant pis pour ces présomptueux bibliographes, ces collecteurs d'inscriptions, s'intitulant archéologues, et qui sous prétexte de critique historique, interdisent au Créateur de se mêler de ses créatures. La sublime épopée de Colomb détruit à chaque ins-

tant, par les faits, leur pédantesque théorie. Son contemporain l'archichronographe impérial Oviedo, reconnaît lui-même qu'il y eut ici influence céleste, et dit sans détour en parlant des Rois catholiques, que « la volonté divine leur fit connaître Christophe Colomb, parce que ce même Dieu considère toutes les fins de ce monde, et voit toutes les choses qui sont sous le Ciel. » Un autre Espagnol, le plus récent biographe de la reine Isabelle, méditant sur le même sujet, conclut aussi de la même façon, et dit de Christophe Colomb : « La divine Providence, voyant approcher l'heure de récompenser l'Espagne de la lutte de huit siècles contre les ennemis de la foi de Jésus-Christ, l'envoya à Isabelle-la-Catholique. » Comprendrait-on que, pour préparer le grand événement, œuvre de sa miséricorde, l'Eternel eût choisi comme son messager et adressé à cette reine, miroir de pureté, un hypocrite engagé dans les liens immoraux ?

« Tout dans les procédés d'Isabelle à l'égard de Colomb révèle la plus haute estime et la confiance la plus absolue. Ce n'est pas seulement de la considération et du respect qu'elle lui témoigne, c'est de l'affection et de l'amitié véritable. Non-seulement Isabelle croit fermement en lui, même quand elle doute du succès, mais elle lui accorde la plus douce des récompenses avant qu'il l'ait pu mériter. Elle nomme son fils page de l'infant Don Juan; plus tard elle s'occupe aussi de son fils cadet ; elle veille à ses intérêts matériels, écarte de lui des ennuis, résiste à ses ennemis, songe aux menus détails de son installation dans sa résidence lointaine, complète son mobilier, ses provisions, les conforme à sa vie frugale, et à cette distance, l'entoure de prévoyances délicatement affectueuses. Elle se montre pour lui toujours une amie plutôt qu'une souveraine.

« L'amitié d'Isabelle justifie Colomb, mieux que nos raisonnements. Cette sympathie originelle, née de la foi commune, cimentée de l'amour du Christ, fortifiée de la vénération du saint Tombeau, et reliée dans l'humilité franciscaine par le cordon des tierçaires, cette fidèle union des âmes, est une réfutation intrinsèque de la calomnie persistante du chanoine Angelo Sanguineti contre le serviteur de Dieu. Non, celui qui mérita l'amitié de la Catholique Isabelle, cette autre sainte Thérèse

ornée du diadème, ne pouvait descendre à l'amour d'une concubine. »

On ne lira pas sans fruit le livre de Roselly de Lorgues. Son titre est pleinement justifié, quelque étrange qu'il puisse paraître au premier abord. SATAN CONTRE CHRISTOPHE COLOMB : ces mots résument bien l'état de la question. C'est Satan, en effet, qui dirige en ce moment la guerre contre Colomb, grand serviteur de Dieu ; Satan, dont le rôle en ce monde est plus grand qu'il ne semble à nos yeux distraits ; Satan, qui rôde sans cesse autour des disciples du Christ, *quærens quem devoret* : Satan, dont le règne s'étend visiblement autour de nous, grâce au progrès du *libéralisme* et de la *morale indépendante;* Satan, qui a déjà au fond des Loges maçonniques ses rits, ses sacrements, son église ténébreuse et infernale ; Satan, qui séduit les imaginations détachées de Dieu, sous les dehors fascinateurs de la magie et du spiritisme ; — Satan, qui a su se rendre maître de nos civilisations matérialisées et abâtardies ; — Satan, dont le plus grand triomphe en ce siècle, a été de se faire nier par ses séides et ses victimes, justifiant en cela de tout point le langage de l'Eglise quand elle l'appelle : l'*Esprit malin.*

G. LEBROCQUY.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

IX

Où l'on recherche si l'homme descend des huîtres ou des singes.

(Suite.)

Le curé s'apercevait bien de cette situation gênée où se trouvait M. Saitout ; mais il faisait semblant de ne pas le remarquer, afin de ne pas l'embarrasser davantage.

Quand il vit son auditoire disposé à bien suivre le nouveau raisonnement qu'il voulait développer, il continua ainsi :

— Il y a, mes amis, une observation qu'il vous est bien facile de faire. Vous connaissez assez d'animaux, et des plus intelligents,

(1) Reproduction interdite. Voir les numéros depuis le 10 juin.

pour avoir remarqué que, d'eux-mêmes, ils restent absolument ce qu'étaient leurs pères, leurs grands-pères et tous leurs ascendants jusqu'aux générations les plus reculées. Pour obtenir de bons services d'un cheval, il faut le dresser, faire son éducation; vous ne verrez jamais un autre cheval travailler à cette éducation de ses semblables. De même pour le chien, pour le chat, pour l'âne, etc. Et il y a quelque chose de plus : c'est que vous ne voyez jamais un animal réprimer par lui-même ses mauvais penchants, — ce que nous considérons comme tel par rapport à nous, — et s'arrêter, par exemple, au moment où il va commettre le mal, — ce qui serait le mal pour nous, — à moins que la vue de l'homme, ou du fouet, ou de quelque autre moyen de répression ne le retienne. Ils suivent leur nature, comme nous disons, et leur conduite ne nous étonne pas.

Il en est bien différemment de nous.

Nous avons en nous, sous le nom de *passions*, à peu près les mêmes penchants que les animaux; nous sommes colères, emportés, gourmands, etc., et si nous n'écoutions que ces penchants de notre nature corrompue et dégradée, nous nous laisserions aller à toutes ces passions plus ou moins grossières et brutales qui feraient de la société humaine quelque chose de plus hideux que la société des animaux les plus féroces ou les plus dégoûtants.

Eh bien ! je vous le demande, si l'âme n'était autre chose qu'une combinaison de matière, si le cerveau, tout matériel, secrétait la pensée et donnait à nos actes l'impulsion, comment arriverait-il qu'il secrète à la fois le pour et le contre, la volonté de tuer un ennemi, par exemple, et en même temps la volonté qui retient notre bras? Comment de cette combinaison matérielle qui me pousse à me jeter sur un plat appétissant, sortirait-il en même temps la volonté et le courage de m'en abstenir?

Ces deux sécrétions contraires n'existent pas chez les animaux; comment, si l'homme n'est qu'un animal provenant du singe ou de tout autre, peut-il les avoir?

Il y a là, mes amis, à part toute autre considération, une distinction profonde, un abîme infranchissable entre l'homme et l'animal : c'est la volonté, la volonté qui agit librement, qui s'abstient librement, et cela, par des motifs qui annoncent la présence de la raison, de la raison qui discerne le bien du mal, l'utile du nuisible, qui a l'idée de la justice, du droit, du devoir, toutes choses dont il est impossible d'apercevoir la moindre trace dans les animaux. Aussi, dit-on très-bien que l'animal a l'*instinct*, que Dieu lui a donné pour accomplir sa fin, pour se nourrir, pour se défendre,

pour se reproduire, mais que l'homme a de plus la *raison*. Ce que l'animal n'a pas, il n'a pu le donner : la raison vient donc de Dieu, Dieu est le créateur de l'homme, comme il est le créateur de l'animal, comme il est le créateur de la plante, comme il est le créateur de la matière inerte.

Comprenez-vous, mon brave Mathurin ?

— Oui, oui, monsieur le curé, répondit Mathurin... Tenez, l'autre jour, Baptiste, celui qui vient d'hériter du père Lajoie, — que Dieu ait son âme! — m'a lancé, quand je l'ai invité à venir ici, un mot qui m'a fait bouillir le sang. J'avais envie de me jeter sur lui; la main me démangeait terriblement, et elle se levait déjà. Mais j'ai réfléchi qu'il était le fils d'un ancien ami, qu'il venait de faire un déjeûner un peu trop copieux et qu'après tout une injure venant de lui ne valait pas la peine de me faire une affaire, et je me suis retenu. Bien sûr que si je n'avais suivi que mon envie, je l'aurais aplati. Le cerveau poussait de ce côté, j'ai forcé le cerveau de reculer; ma main est restée tranquille et j'ai laissé Baptiste s'en aller sans plus lui rien dire.

C'est ça, n'est-ce pas, monsieur le curé ?

— C'est parfaitement cela, mon brave Mathurin.

— Pourtant, objecta un des assistants, il y a des hommes qui sont si méchants, qu'ils tuent, volent ou font d'autres vilaines actions tout naturellement, et qui disent même, quand on veut les raisonner, qu'ils ne peuvent pas s'en empêcher, tandis qu'il y en a d'autres qui sont bons naturellement, doux, obligeants, incapables de faire souffrir ou même de voir souffrir qui que ce soit, même une mouche. Comment expliquez-vous ça, monsieur le curé?

— Observation très-juste, interjeta M. Surtout, dont le visage s'illumina d'un rayon de satisfaction.

— Très-juste, monsieur le Maître, et qui me permettra de ne laisser aucun doute dans vos esprits.

Vous connaissez tous le proverbe : *L'habitude est une seconde nature ;* la remarque qu'on vient de me faire en est l'explication. Vous, mes amis, qui vous exercez toute l'année à de durs travaux, vous savez que vous êtes plus forts que les citadins qui ne font œuvre de leurs bras. Cela vient de ce que les muscles que l'on exerce plus souvent acquièrent plus de force. On devient bon marcheur en s'exerçant à marcher ; on se fortifie les bras en piochant la terre, en maniant la hache, le rabot et le marteau. Il y a plus : avec l'habitude on vient à bout de faire faire, sans y penser, à ses membres, une multitude de choses difficiles qui paraissent d'abord impossibles et qui le seraient s'il fallait penser en même temps à toutes les choses

que l'on fait. Est-ce que nous pourrions parler s'il fallait penser en même temps à la manière de faire aller la langue et les lèvres, à l'ouverture plus ou moins grande qu'il faut donner à la bouche, et à la force plus ou moins grande avec laquelle il faut pousser le son? Que de femmes seraient moins bavardes s'il leur fallait penser à tout cela, et comme il y aurait moins de médisances!

— Pour ça oui, monsieur le curé, dit vivement Antoinette.

— Et vous, Antoinette, qui faites aller si rapidement vos aiguilles à tricoter, tout en causant avec les voisines, est-ce que vous alliez aussi vite lorsque vous avez commencé?

— Ah! je croyais bien que je n'en viendrais jamais à bout; il me fallait une minute pour faire une maille, et encore c'était mal fait. J'ai bien pleuré des fois, allez, monsieur le curé, et j'ai bien cru que jamais je ne viendrais à bout de cela.

— Vous connaissez tous, continua le curé, le ménétrier du canton, qui vient jouer du violon pour conduire les noces. J'aimerais autant qu'il ne fît pas danser les jeunes filles et les jeunes garçons si avant dans la nuit, mais ce n'est pas la question pour le moment. Avez-vous remarqué avec quelle agilité il promène ses doigts sur les quatre cordes de son violon, comme il sait faire parler en même temps qu'il lit sur son papier à musique une foule de notes de toute grandeur, et que, quelquefois, il chante des paroles qui ne suivent pas le même air que son violon? Comment venir à bout de tant de choses à la fois? C'est l'habitude, dit-on. Oui, c'est l'habitude, mais que d'efforts de volonté, quelle constance il a fallu pour acquérir cette habitude! Voilà donc la volonté qui reparaît!

Il y a d'autres habitudes que l'on prend plus facilement : ce sont les mauvaises. On se laisse aller à boire, à fumer, à pires choses encore. On ne réprime pas sa colère, on laisse sa haine grandir dans son cœur, on se laisse posséder par l'amour de l'argent, par l'amour des plaisirs. Dans le commencement, on aurait pu s'arrêter facilement; peu à peu, on est envahi. Que de fois les ivrognes se promettent de ne plus boire, et ils retombent à la première occasion. Quand on ne lutte pas contre les mauvais sentiments qu'on éprouve contre quelqu'un, ces sentiments s'aigrissent de plus en plus, on va jusqu'à détester la personne, jusqu'à lui souhaiter toutes sortes de malheurs, la mort même, et l'on se familiarise tellement avec ces pensées, qu'elles ne font presque plus d'impression. Voilà la mauvaise habitude qui peut mener jusqu'à faire un assassin d'un malheureux qui aurait été le meilleur des hommes s'il avait combattu sa passion. Mais n'est-il pas vrai que, au commencement, il aurait pu résister? N'est-il pas vrai, même, que

lorsque l'habitude a été contractée, il sent qu'il pourrait encore s'en débarrasser, quoique avec plus de mal? L'ivrogne, par exemple, peut certainement s'abstenir de boire au moment où on l'invite; il le sent parfaitement, il sent qu'il est libre de refuser, quoique cela lui coûte. Ce qu'il peut faire une fois, il peut le faire deux fois, trois fois, cent fois, et donner le démenti au proverbe : *Qui a bu boira.* On voit rarement ces conversions, il suffit qu'il y en ait pour prouver que la chose est possible, et je suis sûr que vous avez connu de ces exemples.

— Plus d'un, monsieur le curé, dit le vieillard.

— Eh bien! mes amis, vous le voyez, reprit le curé, c'est, en définitive, la volonté qui est la maîtresse. Si elle penche du mauvais côté, le mal devient de plus en plus facile, on avale l'iniquité comme l'eau, dit la sainte Ecriture; mais la volonté, tout en s'affaiblissant, reste encore la maîtresse de réagir; elle n'est plus aussi forte ou, pour mieux dire, les instruments sur lesquels elle agit, le cerveau, le corps, sont devenus moins obéissants, mais elle conserve encore la force de les soumettre, si elle le voulait. Quand elle se met du bon côté, c'est qu'elle résiste avec vigueur aux mauvais penchants, c'est qu'elle accoutume le corps à lui obéir, et plus elle persévère dans ce travail, plus le corps devient obéissant, plus le cerveau s'assouplit dans ce sens, moins elle éprouve de difficulté pour le bien, et il semble alors qu'elle se dirige naturellement vers ce bien, vers la bonté, vers la charité, vers toutes les vertus. Croyez-vous donc que s'il n'y avait en nous qu'un cerveau, rien que de la matière, on verrait se produire des effets si contraires? Non, non, l'âme est là, qui agit sur ce cerveau, qui le laisse parfois se détériorer, aller vers les passions animales, mais qui sait aussi, quand elle le veut, le pétrir à son gré, l'assouplir et en faire un serviteur obéissant. C'est là l'effet de la bonne éducation, du travail sur soi-même, de la lutte contre les mauvais penchants de la nature; et cela prouve l'existence d'un esprit, l'existence d'une âme raisonnable, la différence entre l'homme et l'animal.

(*La suite au prochain numéro.*)

Nous publierons dans les prochains numéros, entre autres articles :

Les dernières attaques contre l'Eglise : *Le capitaine Jung*, par Mgr Justin Fèvre.

Les dernières attaques contre l'Eglise : *Jean Wallon*, par Mgr Justin Fèvre.

Revues et journaux, par M. J. Chantrel.

Revue bibliographique, *par le même.*

Nos Académies, par le Dr Derouet.

La hiérarchie catholique (suite).

La charité à Paris (suite).

Congrès catholique de Bordeaux (suite).

Les distributions de prix (suite).

Les congrès scientifiques.

La dépopulation de la France.

Les Actes du Concile du Puy.

Les missions dans le Sud de l'Afrique (suite).

Les fêtes religieuses (suite).

Mission de la jeunesse au temps présent, par le R. P. Bailly.

Histoire d'un inconnu (suite).

L'Eglise et la franc-maçonnerie au Brésil.

Le catholicisme libéral, à propos d'un livre de M. Segesser, par M. J. Chantrel.

Le Frigorifique, par M. Rambosson.

Madame Barat, par M. Alex. de Saint-Albin.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

I. *Etats de l'Eglise et Italie* : la santé du Saint-Père; progrès de la persécution; les pèlerins à Lorette; le P. Benvenuto Bambozzi; proscription des corporations religieuses; le pèlerinage savoisien à Rome. — *La question d'Orient* : suspension des hostilités; traité entre l'Allemagne et la Russie; gravité de la situation; sagesse de la politique du Saint-Siége.

21 septembre 1876.

I. Etats de l'Eglise et Italie.

Les nouvelles de la santé du Saint-Père sont toujours aussi bonnes; celles de la santé du cardinal Antonelli sont rassurantes. Aussi les ennemis de l'Eglise, qui comptent sur des catastrophes, sont-ils obligés de remettre à plus tard l'exécution de leurs funestes desseins; mais, en même temps, ils continuent le système de persécution lente et sourde sur le succès de laquelle ils croient pouvoir compter. Les faits se succèdent pour ainsi dire à des intervalles réguliers. Lorsqu'on jette un regard en arrière, on est effrayé de leur multiplicité, quoique chacun d'eux, en particulier, ait pu paraître isolé et moins important. C'est ainsi que l'*Osservatore romano* récapitulait, il y a quelques jours, les actes de persécution accomplis par le ministère Depretis et Nicotera depuis le 18 mars, où il a pris la direction des affaires, savoir :

Une circulaire pour encourager les prêtres schismatiques de Naples;

Une autre pour favoriser et aider de secours d'argent les schismatiques de Mantoue;

Une troisième contre les œuvres pies;

Une quatrième au sujet des dots distribuées à des jeunes filles, circulaire qui altère essentiellement les actes de fondation de ces œuvres de bienfaisance;

Une cinquième pour abolir les legs de messes attachés aux œuvres pies;

Une sixième contre les processions religieuses;

Deux autres circulaires contre les associations religieuses.

C'est la mise en pratique de l'étouffement graduel de l'Eglise catholique. Quand les choses seront assez avancées, on procèdera avec plus de rigueur, et toujours législativement. Un ex-catholique libéral, le professeur Sbarbaro, déclarant qu'il s'est en vain efforcé de concilier l'Eglise avec la société moderne, propose encore un autre moyen :

Pour sauver la liberté et l'Italie, dit-il, il faut détruire l'Eglise. Mais comment détruire une Eglise en plein dix-neuvième siècle? Albert Mario (le chef des républicains modérés d'Italie), suivant les traces d'Edgard Quinet, propose d'en venir à bout par la législation de Théodose et d'Honorius, d'Arcadius et de Constantin, employée contre les débris du paganisme, c'est-à-dire en renversant les temples de l'Eglise romaine, changés en chaires de rébellion aux lois de l'Etat libre, en Italie. Pour ma part, je ne crois ni à l'efficacité ni à la légitimité de ces moyens, et je les trouve peu conformes à la mansuétude naturelle du siècle dans lequel nous vivons. Mais si nous excluons la violence, de quel moyen nous servirons-nous pour nous défaire de la superstition qui menace notre entière liberté? Je n'en vois qu'un seul, c'est l'apostolat. Pour cette raison, je bénis les églises évangéliques, je bénis les protestants comme les vrais et providentiels auteurs de la libération morale et religieuse de l'Italie. L'Italie s'est politiquement émancipée, mais religieusement, comme le dit très-bien mon ami Guerrieri-Gonzaga (un des rares vieux-catholiques de l'Italie), elle est l'esclave du Vatican.

Sans la rédemption des consciences du joug du magistère catholique, nos institutions libres n'auront qu'une existence précaire. Par conséquent, nous devons songer à nous débarrasser de l'Eglise, non pas à la réformer. Commençons à envoyer nos enfants aux temples protestants et nos femmes aux églises évangéliques. Mettons, par le moyen des journaux et des discours, et par notre propre exemple, les églises catholiques au ban de la conscience nationale! Organisons une société pour l'émancipation de la société italienne. Unissons-nous, soutenons avec la parole et les écrits les Eglises réformées. Elles représentent la plus solide organisation de

la lutte de la société civile du dix-neuvième siècle contre la religion du moyen âge!

Le moyen proposé par le professeur Sbarbaro est déjà mis en œuvre; tandis qu'on attaque de toutes façons les institutions catholiques, on favorise ouvertement la prédication protestante et l'on travaille à former une Eglise schismatique : c'est là qu'aboutissent ces catholiques libéraux qui ont voulu concilier le bien avec le mal, la vérité avec l'erreur, et ces libéraux tout court qui criaient si haut qu'ils ne voulaient que rendre l'Eglise catholique plus libre en *affranchissant* le Pape de son pouvoir temporel.

Les catholiques italiens, réveillés par la persécution, se défendent courageusement et multiplient les actes de leur foi. On a remarqué, cette année, que les fêtes de la Nativité, à Lorette, ont été l'occasion d'un concours extraordinaire de pèlerins; il en est venu plus de dix mille de l'ancien royaume de Naples. Ce sont pour la plupart de simples paysans, *contadini*, dont les mœurs sont aussi pures que leur foi est vive. Un pénitencier du sanctuaire de Lorette disait à un correspondant de l'*Univers* : « Beaucoup de ces paysans et paysannes ne peuvent accuser que des péchés véniels, et quand on leur demande de confesser les péchés de leur vie passée, afin de trouver matière à l'absolution, ils ne comprennent pas! » Un pays où la foi et les mœurs sont si bien conservées n'est pas un pays perdu.

Le même correspondant nous apporte d'intéressants détails sur un modeste religieux cordelier d'Osimo, le P. Benvenuto Bambozzi, mort le 22 mars 1875.

Au regard de tous les gens de bien, ce religieux passait pour un saint, mais la foule riait de sa simplicité. A Lorette, où il venait souvent, les enfants lui jetaient des pierres sans qu'il fît jamais un geste d'impatience. Il était de très-petite stature, et avait le front vaste, les yeux brillants, ombragés par d'épais sourcils qui indiquaient la méditation. Ses vêtements et son tricorne dénotaient un long usage. Il allait toujours à pied.

Bien qu'il menât la vie la plus humble, sa réputation de v[illegible] s'était depuis longtemps répandue dans toute la Marche et l'on venait de loin le consulter, soit à Osimo, dans son couvent, soit

à Lorette, dans la pénitencerie qu'habitent ses frères les conventuels ou cordeliers.

Né en 1809, il avait, tout jeune encore, fait profession et s'était fort distingué comme maître des novices. Ses frères, qui le regardaient comme un vrai maître dans la vie spirituelle, ont déjà écrit et dédié au pape Pie IX un livre de 250 pages, approuvé par le cardinal évêque d'Osimo.

Le P. Benvenuto Bambozzi est enseveli dans le cimetière commun d'Osimo; mais les fidèles lui ont déjà élevé un monument au pied duquel ils vont prier et demander des grâces, qu'ils obtiennent, à la grande stupeur des impies et des incrédules. On parle de bruits étranges qui sortiraient de ce tombeau, mais il est prudent d'attendre le procès canonique de la curie d'Osimo.

Pendant que Dieu glorifie ainsi l'ordre monastique, les persécuteurs essayent de le supprimer entièrement. Le progrès moderne ne peut souffrir ces associations qui n'ont point de but commercial, et qui ne se forment qu'en vue de servir Dieu et le prochain. On a chassé les religieux de leurs couvents, on les a privés de leurs moyens de subsistance, la loi a cessé de reconnaître leurs vœux et leurs engagements; ce n'est pas assez; on veut leur enlever le droit commun, garanti par la Constitution, de se réunir par groupes plus ou moins nombreux dans des maisons particulières. « Il faut considérer, dit une circulaire récente signée de M. Lucara, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et adressée aux préfets, que l'Etat ne doit pas tolérer que dans son sein surgissent des associations contraires au progrès des temps et à l'esprit des institutions publiques de la nation. Tels sont les couvents... Leur dépendance de la suprême autorité ecclésiastique, la difficulté de les surveiller, en font un véritable péril; et en présence de ce péril, c'est plus encore qu'un droit, c'est un devoir de l'Etat de nier la vie aux couvents. »

La tyrannie de Néron était aussi libérale! Or, voici le grand danger: « Depuis quelque temps, dit la circulaire, il se vérifie dans plusieurs provinces du royaume de *nouvelles émissions de vœux monastiques* en opposition aux lois de suppression des corporations religieuses. »

La raison alléguée est fausse, car on lit à l'article 24 du

Statut fondamental (Constitution) : « *Toutes* les associations, *quel que soit leur titre*, sont égales devant la loi. » Mais il s'agit bien de constitution, quand c'est l'Eglise qu'on veut opprimer ! En tout cas, ces mesures vexatoires, illégales et tyranniques montrent quelle est la vitalité des ordres monastiques, et combien ils gênent les vues de ceux qui veulent la destruction de l'Eglise.

Au milieu de ses tribulations, les consolations ne manquent pas au Saint-Père. Pie IX a suivi avec bonheur les pèlerins italiens qui viennent de visiter nos principaux sanctuaires de Paris, de Paray-le-Monial, d'Issoudun, de Lourdes, de Fourvière, etc. En ce moment, il reçoit au Vatican les pèlerins de la Savoie, au nombre d'environ trois cents, conduits par Mgr Pichenot, archevêque de Chambéry, et par Mgr Magnin, évêque d'Annecy.

Le dimanche 17, les pèlerins ont été reçus en audience solennelle. Mgr Pichenot a lu cette adresse, au nom de ses diocésains :

Très-Saint Père,

L'archevêque de Chambéry, l'élite du clergé et des bons chrétiens de sa province et de son archidiocèse, sont heureux de pouvoir déposer aujourd'hui aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur vénération profonde, de leur respectueux et tendre amour, de leur inaltérable piété filiale.

Jamais peut-être l'Eglise, jamais son auguste chef n'ont traversé des temps plus mauvais et plus difficiles. L'enfer s'agite, le dragon paraît déchaîné; les enfants de Bélial se multiplient et redoublent de haine et de fureur; heureusement que jamais aussi, peut-être, on n'a trouvé chez nous et dans toute la chrétienté tant d'âmes généreuses, tant de beaux caractères, tant de nobles cœurs; jamais, depuis les croisades, pareil enthousiasme n'avait saisi, remué l'Europe et le monde. Jamais Pape n'a été entouré, aimé comme Pie IX. Pourquoi les nations baptisées ont-elles frémi d'une sainte indignation? Pourquoi les peuples catholiques ont-ils organisé tant de pieux pèlerinages?

C'est parce que les rois et les empereurs ont formé de noirs complots contre le Seigneur et contre son Christ, contre son immortel et invincible représentant. Ils ont voulu, ces fils des croisés, pro-

tester hautement et à ciel ouvert contre les menées ténébreuses du vice et de l'impiété, qui travaillent à saper dans l'ombre les fondements de la religion et de la société, affirmer leurs convictions, témoigner de leur attachement inviolable comme de leur admiration et de leur parfaite obéissance à votre personne sacrée, la dédommager et retremper leur âme au contact vivifiant de la grande âme, de la parole si ardente et si lumineuse du Vicaire de Jésus-Christ, du successeur de saint Pierre. En ces jours de tribulation et d'angoisse, les vrais chrétiens éprouvent le besoin de se grouper autour de leurs pasteurs de second ordre; les prêtres s'identifient de plus en plus avec leurs évêques; les évêques se pressent tendrement autour de celui qui est la plus haute personnification de Dieu ici-bas.

Pour eux, il n'y a plus ni Alpes ni Pyrénées, ni mers ni Océan. Ils attèlent le feu à leurs vaisseaux, à leurs chars, ils volent sur l'aile des vents, ils marchent sur les flots pour arriver jusqu'à vous. Toutes les églises se font ici représenter. Les Français rendent à un nouveau Pie la visite de deux autres Pie à la France depuis si longtemps malheureuse. L'un d'eux s'est arrêté à Chambéry en passant et, de la vieille galerie du pauvre archevêché, devenu son Vatican d'un jour, il a béni la ville et le diocèse.

Nous voici donc, à notre tour, enfants de la Savoie, n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme pour vous servir, vous défendre, vous aimer, qu'une bouche pour vous acclamer et vous bénir, Vieillard magnanime, l'honneur et la gloire d'Israël! Nous sommes aussi venu visiter votre prison Mamertine, baiser les fers d'un nouveau genre que des fils ingrats vous imposent.

Nous venons recevoir de la bouche de celui que saint François de Sales, le docteur de nos montagnes, notre gloire et notre patron, appelait si bien le *Confirmateur infaillible*, dont il écrivait encore : *le Pape et l'Eglise, c'est tout un*, nous venons demander et recevoir les bénédictions dont nous avons un si grand besoin. Pendant que a terre tremble et chancelle comme un homme ivre, que l'horizon s'obscurcit de plus en plus, que les royaumes penchent vers leur ruine, la pierre sur laquelle est fondée l'Eglise demeure ; elle est la clef de voûte de l'édifice social, le seul point d'appui de l'univers ébranlé.

O père, ô maître, pontife de l'Immaculée-Conception et du Concile du Vatican, achevez votre œuvre! Que Dieu vous conserve longtemps encore pour notre bonheur, pour l'édification et la gloire du catholicisme, pour le bien de l'humanité tout entière! Que Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, que la Reine des martyrs, honorée

en ce jour, protége, console votre vieillesse miraculeuse et ajoute à la couronne de puissance et de sainteté de vos cheveux blancs, celle de la joie et du triomphe. *Amen! amen!*

Mgr Magnin a lu ensuite cette autre adresse :

Très-Saint Père,

Daignez permettre à l'indigne successeur de saint François de Sales d'ajouter quelques mots à ceux de notre vénéré métropolitain.

Il y a bientôt trois siècles que l'apôtre du Chablais, ici même, dans un examen demeuré célèbre, protestait aux pieds du Pontife suprême, qu'il ne voulait jamais avoir en quoi que ce soit d'autres sentiments que ceux du Siége apostolique. Grâce à Dieu, Très-Saint Père, ces dispositions sont encore au fond de nos cœurs, j'ose en répondre : parmi ceux qui ont l'honneur de représenter aujourd'hui devant votre trône notre chère Savoie, il n'en est pas un seul qui, selon la parole de notre Saint, « ne tienne pour ouvert ce que vous ouvrez, pour fermé ce que vous fermez » ; pas un seul qui ne soit prêt à mourir pour la foi de Pierre et la défense de ses droits.

O Père auguste et bien-aimé, daigne votre bénédiction, que la plupart de nos pèlerins sont venus chercher au prix de bien des sacrifices du haut de nos montagnes, daigne votre bénédiction confirmer dans notre pays les traditions et les bénédictions de saint François de Sales !

Enfin, permettez-nous l'expression d'un désir, bien qu'il ne doive rien enlever à la maturité de vos infaillibles décrets. Très-Saint Père, que bientôt couronné par vos mains de l'auréole des docteurs, l'auteur des Controverses fasse comprendre à tous les égarés « qu'il faut absolument naviguer dans votre barque pour surgir au port de l'éternelle vérité. »

Nous n'avons pas encore le texte de la réponse du Saint-Père ; mais nous savons que Pie IX, après avoir fait l'éloge des pèlerins, leur a montré l'amour de la croix comme le grand moyen de salut, et qu'il a profité de l'occasion pour flétrir le décret récemment rendu contre les processions et les mesures qui tendent à priver du droit de réunion les débris des corporations religieuses. Nous espérons pouvoir donner intégralement le discours de Pie IX dans notre prochain numéro.

II. La question d'Orient.

Ce sont toujours les événements d'Orient qui préoccupent le plus la diplomatie et l'attention publique. Enfin, cette semaine, on a eu la joie d'apprendre que les hostilités sont suspendues pour quelques jours, et les optimistes espèrent que la paix sortira des négociations engagées.

S'il fallait s'en rapporter à un prétendu traité dont la *France*, journal de M. de Girardin, a donné le texte ces jours-ci, la paix ne paraîtrait guère assurée. Le document jeté en pâture à la curiosité publique n'est probablement pas authentique, mais, au fond, il repose sur une telle vraisemblance, qu'on peut au moins le considérer comme exprimant à peu près la vérité de la situation. Ce n'est rien moins qu'un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et la Russie. Victorieuse, la Turquie doit laisser la Serbie aussi indépendante qu'avant la guerre et donner des garanties sérieuses pour les chrétiens; vaincue, elle doit à peu près abandonner l'Europe en laissant les gréco-slaves sous le protectorat de la Russie. Qu'elle le veuille ou non, cela lui est signifié, il faut qu'elle se résigne. Pour la forme, les autres puissances de l'Europe sont invitées à entrer dans les vues de la Russie et de l'Allemagne; mais on leur fait entendre que, si elles n'y entrent pas, on saura se passer de leur concours. N'est-ce pas la guerre générale ou la soumission complète de l'Europe aux deux empires?

Sans doute tout cela sera fait diplomatiquement, mais on va là, et, en attendant, il est déjà positif que l'Allemagne, en retour de la neutralité russe qui l'a si bien servie pendant la guerre de 1870, assure à la Russie sa propre neutralité pendant la guerre qu'elle entreprendra contre la Turquie.

Que fera l'Europe? Pourra-t-on éviter ces extrémités? L'Autriche et l'Angleterre pourront-elles briser l'alliance formidable qui les menace si directement?

L'Europe a bien des péchés à expier, comme l'indiquait dernièrement la *Civiltà cattolica* dans un article que nous ferons connaître, et cela donne tout à craindre.

L'attitude de la France est nettement indiquée pour le cas

où le terrible conflit s'engagerait. La France ne peut songer qu'à se recueillir et à se réorganiser. Ses malheurs la désintéressent des querelles de ses voisins. Si elle est sage, si elle sait mettre Dieu de son côté avec le droit, elle sera plus tard appelée à jouer un rôle moins effacé; on aura besoin d'elle et elle pourra faire ses conditions.

Quant à la conduite du Saint-Siége, que la presse révolutionnaire et libre-penseuse a tant incriminée, on commence à comprendre qu'elle a été, dans cette question d'Orient, ce qu'elle devait être, pleinement sage et toute dans l'intérêt même de l'Europe. Nous publions plus loin un article de la *Civiltà cattolica*, après lequel il n'y a plus rien à dire.

Nous aurions maintenant à faire connaître les belles manifestations religieuses des pèlerinages, à achever ce que nous avons à dire du congrès catholique de Bordeaux, à signaler de nouveaux faits à propos des distributions de prix, à parler des congrès scientifiques de Clermont, d'Autun, de Bruxelles, de Saint-Pétersbourg, à énumérer un grand nombre de faits divers intéressants. L'espace nous manque aujourd'hui, et nous sommes obligés de remettre un grand nombre d'articles préparés et déjà imprimés, pour pouvoir donner, dès aujourd'hui, l'admirable Bref adressé par le Saint-Père aux catholiques allemands réunis en Congrès à Munich.

J. Chantrel.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE MUNICH.

BREF DU SAINT-PÈRE

Pie IX a envoyé le bref suivant aux promoteurs du congrès catholique de Munich.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Ce qui nous console, chers fils, c'est cette foi qui découvre dans les persécutions un gage assuré pour les disciples du Christ, auxquels il a dit lui-même : « Comme ils m'ont persécuté ils vous persécuteront aussi. » Les attaques et les railleries,

au lieu de vous ébranler, contribuent plutôt à vous fortifier dans la défense de la religion. La réunion que vous préparer en est présentement une preuve, car vous ne vous assemblez pas dans un autre but que pour aviser ensemble aux moyens d'adoucir les souffrances infligées aux fidèles et de détourner de plus grands maux, sans préjudice de l'obéissance due aux lois. Mais il est une conviction sur laquelle reposent le courage et les nobles sentiments qui vous accompagnent dans l'entreprise de cette œuvre difficile : c'est que la société actuelle ne peut être sauvée que par l'expiation. L'intention de satisfaire à la justice divine a donc dû être le mobile de votre œuvre, au milieu de toutes les difficultés, des soucis, des efforts et des sacrifices que vous avez pris sur vous pour la mener à bonne fin.

Nous vous félicitons pour la charité vraiment éminente qui anime votre intention, car c'est dans la détresse qu'on reconnaît le frère et que s'éprouve la charité, laquelle ne se cherche pas elle-même, mais souffre tout, espère tout, supporte tout, brillant de son plus bel éclat alors qu'elle s'offre elle-même en sacrifice pour autrui. Et, en effet, elles deviennent de plus en plus graves les circonstances présentes, de plus en plus lourdes et plus nombreuses les afflictions qui réclament secours et conseils.

Cette tâche serait plus facile à remplir, et les résultats seraient plus efficaces si tous ceux qui se louent du titre de catholiques nous donnaient l'assentiment de leurs convictions et des principes qu'ils confessent, ainsi que vous qui êtes ardemment attachés à la doctrine et aux sentiments de ce Siége de saint Pierre. Mais beaucoup cherchent leur satisfaction dans les biens de la terre ; c'est pourquoi ils recherchent par trop la faveur des puissants, craignant leur colère et leur résistance, sans songer nullement que l'amitié de ce monde est l'ennemie de Dieu, au point que quiconque reste attaché à l'empire de cette faveur mondaine est un adversaire de Dieu.

Et bien qu'ils aperçoivent de leurs propres yeux qu'aujourd'hui une lutte est engagée pour ainsi dire à la vie et à la mort, entre la vérité et l'erreur, entre le droit et la force, ils font néanmoins tous leurs efforts pour réconcilier des choses aussi

contradictoires, comme s'il pouvait y avoir communauté entre la lumière et les ténèbres.

Aussitôt que cette sorte d'hommes remarquent dans les ennemis de l'Eglise, fatigués par une longue et stérile lutte, un signe quelconque annonçant qu'ils désireraient un compromis, alors ils se lèvent, aiguillonnés par la *prudence de la chair*, ils s'en prennent aux combattants catholiques, *accusent leurs efforts d'imprudence* et leur imposent silence, afin qu'il n'y ait pas d'obstacles à la *fausse paix* qu'ils recherchent ardemment. Quand même ils ont pu s'instruire par la nature même des choses et par une longue expérience, ils ne veulent néanmoins pas voir que les paroles des ennemis de l'Eglise sont des flèches, bien qu'elles puissent paraître plus onctueuses que l'huile, et ils oublient que par cette manière d'agir ils prêtent secours et s'allient à ceux qui haïssent le Seigneur.

On ne peut rien imaginer de plus dangereux, de plus pernicieux que cette race d'hommes qui, affectant extérieurement des apparences d'honnêteté et de piété, divisent et brisent intérieurement les forces de l'Eglise, accroissent l'audace des ennemis et excitent ceux-ci involontairement à une colère plus violente contre les vrais enfants de l'Eglise.

Si vous êtes en mesure d'avoir quelque influence sur eux, empressez-vous de leur faire comprendre une bonne fois quel grand dommage ils causent à l'Eglise, quelle faute ils commettent contre la religion, contre la patrie et contre leur propre salut, afin qu'ils reconnaissent la vérité et reviennent de leurs mauvaises voies. Si vous obtenez quelque succès dans cette entreprise extrêmement difficile, il aura plus d'importance que tout ce que vous obtiendrez par vos autres travaux, quelque nécessaires et utiles qu'ils puissent être.

Dieu, qui tient en ses mains les esprits et les cœurs des hommes, pouvant seul donner une issue heureuse à une œuvre aussi laborieuse, Nous vous recommandons à Lui de tout cœur, Nous implorons sa lumière et son aide toute-puissante pour vous, et Nous vous accordons volontiers, comme présage de ces dons célestes et comme preuve de notre bienveillance toute paternelle, à chacun de vous, chers fils, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 14 août 1876. De notre pontificat la trente-et-unième année.

PIE IX, PAPE.

LE SAINT-SIÉGE ET LA QUESTION D'ORIENT.

Nous avons déjà dit ce que nous pensons de la question d'Orient et de la conduite du Saint-Siége dans les circonstances actuelles. Nous sommes heureux de voir nos appréciations confirmées par la *Civiltà cattolica*, cette revue dont l'autorité est si grande dans le monde catholique. Nous résumons, d'après l'analyse que le *Monde* en a donnée, l'article que la *Civiltà* consacre à cette question dans son numéro du 16 septembre, sous ce titre : *La Santa Sede nella questione d'Oriente.*

Il y a des catholiques qui sont dans le trouble et dans l'inquiétude parce qu'ils ont lu dans les journaux de la secte ou entendu dire que, dans la question d'Orient, le Saint-Siége manquait à tous ses devoirs, oubliait toutes ses traditions et donnait l'étrange spectacle de la tiare de saint Pierre alliée au turban de Mahomet. La presse catholique en a dit assez, à notre avis, pour rassurer ces âmes pusillanimes. Mais puisqu'on nous demande de différents côtés d'expliquer, nous aussi, l'attitude pleine de sagesse que le Saint-Siége a jugé bon de prendre par rapport aux affaires d'Orient, nous le ferons en répondant aux trois questions suivantes :

Première question.

« Pourquoi le Saint-Père ne se met-il pas à la tête d'une croisade « morale contre les Turcs et ne groupe-t-il pas autour de lui toutes « les forces vives de la civilisation chrétienne pour délivrer l'Europe « de la hideuse barbarie de l'islamisme ? »

On devrait demander pourquoi le Pape ne se fait pas, comme dans les temps anciens, le promoteur d'une croisade armée contre les Turcs ? Si on ne le fait pas, c'est que l'on sent le ridicule de cette question. Mais ce que l'on demande est exactement la même chose. Une croisade *morale*, capable de débarrasser de Mahomet le sol de l'Europe, n'est qu'une vaine imagination, ou elle aboutit à une croisade armée. Ce n'est pas en priant les Turcs, le chapeau à la main, de se retirer, qu'ils abandonneront les rives du Bosphore.

Pour détruire un empire appuyé sur les armes, comme celui de Constantinople, il faut autre chose que des *moyens moraux*, ou il en faut de la nature de ceux que les Piémontais ont employés pour arriver à Rome : des baïonnettes et du canon.

Or, de quelle action dans l'ordre matériel le Souverain-Pontife dispose-t-il? Si la civilisation chrétienne est encore vivace dans les individus, il n'en est pas du tout de même des gouvernements. Leur travail est plutôt de favoriser la civilisation anti-chrétienne. Mais une prise d'armes ne peut pas se faire par l'action privée des individus et sans le concours ou contre la volonté des gouvernements. Quel est, encore une fois, le gouvernement qui donnerait son appui à une croisade *vraiment faite dans l'intérêt chrétien* et prêchée par le Pape? Les trois nations catholiques, l'Espagne, la France et l'Italie ont à leur tête des gouvernements qui sont inféodés à l'hérétique Allemagne ou qui en dépendent d'une façon ou de l'autre.

Nous avons donc le droit de conclure que provoquer sous une forme quelconque une croisade quelconque pour chasser les Turcs de l'Europe, serait de la part du Saint-Siége, dans les circonstances présentes, un acte inutile et propre uniquement à diminuer son prestige.

Mais ce serait plus encore, ce serait un acte très-imprudent. Le but que se proposent les auteurs des complications orientales est tout autre que l'intérêt du christianisme. On sait très-bien que ceux qui ont l'espérance d'en profiter sont l'autocratie russe, avec son penslavisme orthodoxe, le césarisme prussien, avec son pangermanisme protestant, et la Franc-Maçonnerie avec sa révolution sociale. Nous n'avons pas besoin de le démontrer ; les journaux catholiques l'ont fait cent fois. Il suffit de le rappeler pour que l'on comprenne quelle serait l'imprudence inouïe du Saint-Siége s'il aidait, même par un seul mot jeté aux catholiques, à fonder à Constantinople, sur les ruines de l'Islamisme, le règne de Photius, et en Europe sur les débris de la civilisation chrétienne, la tyrannie de Luther et la barbarie des sectes maçonniques.

Qui donc, à moins d'être insensé, pourrait imaginer que la plus sage, la plus avisée et la plus prudente des diplomaties, comme est certainement celle du Vatican, qui règle toute sa conduite par des résolutions mûries à la lumière de Dieu, puisse tomber, les yeux fermés, dans une erreur pareille, et mettre son immense autorité morale en ce monde au service des ennemis de l'Eglise du Christ ?

Seconde question.

« Pourquoi le Pape n'exhorte-t-il pas du moins les chrétiens op-« primés par la Turquie à s'insurger contre le Croissant ? Pourquoi « ne leur vient-il pas en aide, selon ses moyens ? »

La réponse est très-simple. Parce que ce n'est pas l'office du Vicaire de Jésus-Christ de prêcher l'insurrection des sujets, même chrétiens et opprimés, contre les pouvoirs établis, même infidèles et oppresseurs. Son office est au contraire de prêcher la soumission dans tout ce qui n'est pas opposé à la loi de Dieu et aux prescriptions de l'Evangile. C'est l'enseignement apostolique, et toute l'histoire ecclésiastique en fait foi.

En second lieu, supposé qu'il y eût des cas où l'insurrection fût permise, la situation des chrétiens en Turquie n'était point telle, qu'elle autorisât le recours à ces remèdes extrêmes. Les Grecs schismatiques étaient très-libres d'exercer leur religion et de faire entre eux schisme sur schisme, sous le haut domaine du successeur de Mahomet. Les catholiques aussi jouissaient presque de la même liberté jusqu'en 1870, et si, depuis, des faits d'oppression se sont produits, ils sont dus à la malice de déplorables conseillers autres que les Turcs.

Nous ne voulons pas dire assurément que l'état matériel civil et religieux des chrétiens sous la domination turque, fût prospère et florissant. Nous savons trop le joug qui pèse sur eux. Mais nous prétendons qu'au point de vue de la liberté des cultes, ils n'étaient pas dans une situation à permettre au Saint-Siége, supposé que cela fût quelquefois licite, de les exciter à la révolte, et nous ajoutons que cette situation était moins mauvaise que celle qui est faite à beaucoup des catholiques d'Europe par les nouveaux musulmans de Berlin, de Pétersbourg, de Berne, de Genève et d'Italie. Et ce sont ces hypocrites persécuteurs et leurs partisans qui récriminent le plus contre le Saint-Siége !

En troisième lieu, ce n'est vraiment pas pour les catholiques d'Orient, ni même pour tous les chrétiens schismatiques, que se produirait l'intervention que l'on demande au Saint-Siége. Dans la guerre qui s'est allumée, la masse des catholiques de ces pays, qui ne sont pas très-nombreux, est plutôt du côté de la Turquie que contre elle, et la raison en est que, joug pour joug, ils se sentent inclinés à préférer le sceptre ottoman au sceptre serbe, monténégrin, ou cosaque, ce qui est tout un. Le résultat de la victoire ne peut être que pour les grecs-schismatiques qui opprimeraient les

catholiques plus que ne le font les Turcs. Les schismatiques mêmes qui ne sont pas gréco-slaves, partagent sur ce point l'avis des catholiques, comme le prouve la récente lettre de Narcète, patriarche des arméniens-schismatiques de Constantinople. Les seuls intéressés dans l'insurrection sont donc les schismatiques gréco-slaves, et c'est l'intérêt du panslavisme que la défaite de la Turquie pourrait servir. Aussi les patrons de cette révolution *chrétienne* en Orient sont-ils les panslavistes russes et les radicaux garibaldiens. Et voilà la cause pour laquelle on demanderait au Saint-Père d'appeler les catholiques à l'insurrection !

Que vient-on nous parler de « traditions historiques que le Saint-Siége refuse de suivre? » Ce sont des mots, et rien de plus. La situation n'est pas du tout ce quelle était autrefois.

1° Au temps des croisades et jusqu'au commencement du dix-huitième siècle les Turcs étaient une menace pour l'Europe; aujourd'hui, ce sont eux qui sont continuellement menacés.

2° Au temps des croisades, l'accroissement et le bien du christianisme étaient le mobile et le but des guerres contre les musulmans. Aujourd'hui, on veut cette guerre pour le triomphe du principe des *nationalités*, tout politique dans ses fins, faux en lui-même, très-utile aux voleurs de provinces, cheval de bataille des sectes maçonniques.

3° Au temps des croisades, les Papes disposaient de grandes ressources matérielles; aujourd'hui, le Pape est dépouillé et captif.

4° Au temps des croisades existait la *chrétienté*, collection d'Etats dociles au Pape; aujourd'hui, existe l'*anti-chrétienté*, collection d'Etats qui se glorifient d'avoir répudié Dieu, le Christ, l'Evangile, l'Eglise et la Papauté.

5° Au temps des croisades, le résultat de la guerre faite par les catholiques était bien déterminé, et l'on ne courait pas, comme aujourd'hui, le risque que la victoire sur les infidèles ne fût profitable qu'à des ennemis de l'Eglise et à des persécuteurs du catholicisme.

Nous négligeons les autres différences.

Une dernière considération :

Admettons pour un moment et comme supposition, que l'insurrection des chrétiens fût licite, il fallait encore, pour avoir le droit de la conseiller, que l'espérance du succès et les circonstances fussent telles que l'on n'eût pas raisonnablement à craindre des maux plus grands que ceux dont on voulait s'affranchir. Or, était-ce bien le cas ? Il était au contraire facile de prévoir que les chrétiens insurgés, abandonnés à eux-mêmes, seraient battus, comme il arriva en effet,

et que, dès lors, leur condition deviendrait beaucoup plus mauvaise ou que les nations européennes interviendraient, et qu'une guerre générale s'allumerait alors entre elles, à cause des intérêts si divers engagés dans la question. Ainsi, on aurait voulu du Pape un conseil qui aurait amené la destruction des chrétiens d'Orient ou mis le feu à l'Europe!

Troisième question.

« Pourquoi, du moins, le Pape ne proteste-t-il pas solennellement « contre les cruautés des Turcs à l'égard des chrétiens? »

Il le fera quand il le jugera opportun. Mais nous devons faire remarquer que les cruautés dont on parle sont réciproques, et que les bandes serbes ne sont pas sans reproche. Ensuite, à quoi bon cette protestation du Saint-Père? Pour montrer qu'il déplore et qu'il condamne ces atrocités? Mais elles sont telles que la nature même les a en horreur. Pour adoucir l'irritation des combattants? Mais quel influence veut-on que la parole du Pape puisse avoir sur des schismatiques et sur des infidèles? Ajoutons que le Saint-Siége est dans l'usage de n'adresser de protestations contre les actes coupables que si ces actes offensent ses propres droits, ceux de l'Eglise ou ceux des populations catholiques, en tant que telles. Ce n'est point ici le cas, et la protestation du Saint-Père n'aurait pas, selon les règles diplomatiques, de raison d'être. Dès lors, ne serait-il pas à craindre qu'elle eût un effet contraire à son but, et qu'elle ne fît qu'irriter contre le Saint-Siége et les catholiques l'ombrageux Divan de Constantinople? En réalité, les hypocrites qui demandent du Pape cette protestation ne le font que pour l'accuser s'il ne la donne pas, et pour s'en servir, s'il la donnait, dans un tout autre intérêt que celui des catholiques.

Nous en avons dit assez pour rassurer les esprits timorés dont nous parlions au début de cet article. Nous leur donnerons un conseil en terminant, c'est de moins se préoccuper de la conduite du Pape et de se souvenir qu'il a grâce d'état pour gouverner l'Eglise, grâce que Dieu n'accorde qu'à lui, parce qu'à lui seul elle est nécessaire.

UNE MESSE MILITAIRE

ET LA BÉNÉDICTION PAPALE.

L'impiété n'a pas cessé de s'irriter contre la messe militaire célébrée sur le mont Beuvray et contre la bénédiction papale

donnée à l'armée, à la demande du brave général Ducrot. On ne sait que penser de ces cris de haine contre la religion ; nous pensons que la meilleure manière d'y répondre est de raconter les faits tels qu'ils se sont passés, et, pour cela, nous reproduisons le récit que publie la *Semaine religieuse de Nevers.*

Dieu et Patrie, *l'Eglise et l'Armée*, voilà deux termes et deux choses que l'on voudrait en vain séparer. Quels que soient les efforts de l'impiété ou des représentants des nouvelles couches, jamais on ne parviendra à désunir que violemment et pour un moment ce que tous les siècles, ce que tous les peuples ont vu et ont respecté : l'union de la religion et de l'armée.

Le sommet du Beuvray offrait un spectacle grandiose.

Jamais si imposante et si nombreuse assemblée n'avait escaladé les flancs de la célèbre montagne. Aussi le ciel, qu'on allait implorer en faveur de l'armée française, a voulu être de la partie et favoriser par un soleil discrètement voilé la cérémonie religieuse.

Les vapeurs qui, le matin, environnaient le Beuvray, disparaissent poussées par le vent, pour laisser à découvert et la montagne et tous les pays qu'elle domine.

Mgr l'Evêque de Nevers arrive au sommet du Beuvray à neuf heures et demie. Là se dresse un autel préparé par les soldats du génie. Les soldats du 13e de ligne sont sous les armes, commandés par le général de Curten. Un escadron d'artillerie prépare les pièces qui, au commencement de la messe, à la consécration, à la fin et pendant la bénédiction papale, feront entendre leurs détonations et donneront ainsi le signal à toutes les troupes répandues dans la plaine et dans les cités voisines.

Deux appareils de télégraphie optique sont en communication avec deux autres placés à Etang, c'est-à-dire à quinze kilomètres, où est le corps d'armée du général de Galifet, et indiquent tous les moments du sacrifice qu'on offre pour l'armée. De sorte qu'à cette distance les deux corps d'armée, unis dans les mêmes sentiments, exécutent les mêmes mouvements. C'est pour la première fois que cette invention du commandant Mangin est utilisée aux grandes manœuvres.

L'autel, élevé par les soins du génie, est orné. Quatre poteaux portant des étendards sont dressés aux angles de l'autel, des guirlandes les relient et tiennent une couronne de fleurs suspendue sur la croix. Tout est prêt, quand tout à coup les clairons sonnent, les tambours battent aux champs; c'est le général Ducrot qui arrive,

suivi d'un brillant état-major. Mgr de Ladoue se revêt de ses ornements pontificaux dans une tente qui sert de sacristie, et, assisté de M. Mézières, archiprêtre de Château-Chinon, et de M. l'abbé Cachet, aumônier militaire, il commence le saint sacrifice de la messe, annoncé à tous les environs par deux coups de canon qui sont à l'instant même répétés à Etang par l'artillerie Galifet. Autour de l'autel se range un nombreux clergé.

En face de l'autel se trouve le général Ducrot, commandant en chef du 8e corps; le général de Kerléadec, commandant la division qui représente la France pendant les manœuvres; le général Lamy, chef d'état-major; le général de la Jaille, commandant l'artillerie, sénateur de la Guadeloupe; le général de Mirebel et le général de Curten, commandent pendant la cérémonie.

La messe terminée, Monseigneur prend sa chape, et, d'une voix émue, prononce une touchante allocution, dont nous ne pouvons qu'imparfaitement reproduire les termes :

Mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus.
Admirables sont les soulèvements des flots de la mer;
admirable est le Seigneur sur les hauts sommets.

Monsieur le général,
Messieurs du 8e corps,

« Le prophète royal, le chantre inspiré des merveilles de la création, signale comme les deux chefs-d'œuvre de la puissance créatrice le spectacle de la mer vaste et profonde soulevant ses flots jusqu'au ciel, et le spectacle incomparable des hautes et grandes montagnes : *mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus.*

« Je connais un spectacle plus émouvant, c'est celui des représentants armés d'un peuple libre et fier faisant monter les flots soulevés de leur reconnaissance et de leur amour vers le Dieu du ciel dans une prière fervente et unanime, et abaissant les faisceaux de leurs armes devant un autel national. Et quel autel plus national que celui que vos chefs, inspirés par un patriotisme prévoyant et éclairé, ont fait dresser sur le mont Beuvray!

« Le Beuvray, c'est comme un observatoire splendide d'où l'œil plonge sur la longue suite des siècles qui ont concouru à former la civilisation française qui fait notre gloire, la civilisation celtique, la civilisation romaine, la civilisation franque.

« La Gaule, à l'origine, ne constituait pas un peuple unique, c'était une espèce de confédération de peuples ou de peuplades, unis par un lien vague d'origine et d'intérêts communs. Au centre de

cette confédération brillaient les Eduens, une des peuplades les plus intelligentes et les plus puissantes. Or, la capitale des Eduens avait son siége sur l'emplacement où nous campons; nos pieds se réchauffent en quelque sorte au foyer primitif de notre vie nationale.

« Mais voici les légions romaines qui envahissent la Gaule. Victorieuses partout, elles s'étonnent de trouver sur le territoire nationale une résistance héroïque. Il faut la briser. Encore plus habiles diplomates qu'intrépides guerriers, les Romains ne tardèrent pas à s'apercevoir que la division religieuse régnait parmi les naturels du pays, dont un nombre assez considérable s'étaient laissés gagner à la religion du Christ. Cette religion nouvelle avait aussi pénétré dans leurs rangs, et, glorieux vaincus du Christ, ils ont recours à la puissance de ce crucifié pour triompher de la Gaule.

« Ce ne fut pas tant par la supériorité de leurs armes qu'ils subjuguèrent les fiers Gaulois, mais c'est en s'inclinant comme eux devant les autels du Dieu crucifié. Un jour, du sein de leurs milices envahissantes, sortit un héros dalmate, qui avait apporté de son pays la foi chrétienne, et qui en avait accepté les enseignements de charité et d'amour.

« Encore catéchumène, à l'entrée de la capitale des Ambiens, il avait manifesté sa foi par un acte de charité dont le Christ lui-même fut touché et qu'il voulut récompenser en le couvrant d'honneur et de gloire : *Gloria et honore coronasti eum, Domine*, et en posant sur sa tête la couronne des pontifes : *Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso.* Ainsi couronné, Martin visita le pays des Eduens, il pénétra hardiment jusqu'au sein de sa célèbre capitale, la Bibracte antique dont nous foulons le sol. Bibracte était, on peut le dire, le sanctuaire vénéré de la religion druidique, qui divinisait en quelque sorte toutes les puissances de la nature matérielle, les eaux des fontaines, les arbres des forêts, et qui tenait ainsi ses adeptes captifs en quelque sorte sous les éléments des choses : *Sub elementis mundi erant servientes.*

« Le soldat romain, vaincu du Christ, tourna ses armes victorieuses contre les idoles élevées par les Druides, et, doué d'une puissance surnaturelle, il transforma tous les objets superstitieux, dont on trouve encore les traces dans l'enceinte où nous sommes, en intruments de régénération et de vie. Ce ne fut pas toutefois sans protestation que les prêtres des faux dieux acceptèrent leur humiliante défaite. Ils soulevèrent des ennemis contre Martin. Mais lui, impassible devant leurs tentatives impuissantes, eut recours à la vertu dont il était comme enveloppé. Un jour, poursuivi de près

par ses ennemis, il échappa à leur fureur impuissante en communiquant à l'humble monture dont il se servait dans ses courses apostoliques une vertu surnaturelle : d'un bond, il franchit une vallée large et profonde qui séparait deux montagnes, et son pied laissa une empreinte, encore visible après quinze siècles, sur le granit de la montagne : c'est ce que le langage populaire désigne sous le nom du *Pas de l'Ane*.

« Vainqueur du paganisme druidique, Martin planta la croix du Christ au milieu de Bibracte, et il écrivit le premier sur ses murs ce dicton qui devait devenir comme la devise du peuple héritier des Eduens : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*.

« Toutefois, ce n'était que par une longue suite d'événements providentiels que la Gaule devait devenir le soldat du Christ. Du fond des forêts de la Germanie, Dieu précipita sur la Gaule des peuples qu'il envoyait comme les missionnaires de sa justice, en attendant qu'il en fît les ministres de sa miséricorde. Sur le champ de bataille de Tolbiac, la première partie de leur mission était achevée, la seconde partie commençait près du baptistère de Reims. En sacrant le premier roi franc, Remy sacra aussi la nation victorieuse, et, depuis lors, les Francs, nos pères, devinrent les soldats du Christ. Belle et glorieuse destinée dont l'histoire conserve les hauts faits et dont les traces sont visibles sur ce mont sacré, où les enfants de saint François, soldats pacifiques, vinrent au moyen-âge établir la vie chrétienne dans toute sa sublime austérité.

« Voilà, mes chers amis, notre histoire nationale, telle que nous la lisons en caractères ineffaçables sur ce terrain, théâtre de vos manœuvres! Vous voyez quelle place la religion a occupée dans nos glorieuses annales; à toutes les époques, elle a été comme l'âme de notre vie nationale! Les Eduens, les Romains, les Francs, nos pères, étaient essentiellement des hommes religieux, sous des formes diverses; ils rendaient gloire à Dieu, ils reconnaissaient son souverain domaine, et ils lui étaient soumis en tout; leurs lois, leur constitution politique, leurs mœurs étaient appuyées sur le respect de la souveraineté de Dieu. Le blasphème était un crime horrible et inconnu!

« Et c'est ce peuple chez qui ils voudraient éteindre le sentiment réligieux! Et c'est par le blasphème, par l'outrage public envers le Dieu du Ciel qu'ils prétendent développer sa vie nationale!

« Je suis heureux de le dire bien haut en votre présence, braves et généreux défenseurs de tout ce qui est noble et généreux, ils ne réussiront pas dans leurs projets insensés : *Dixit insipiens in corde suo : non est Deus*; vous serez là, tous opposant la consigne que

vous avez reçue de vos pères : Vive le Christ qui aime les Francs !

« Et n'est-ce pas le mot de cette magnifique manifestation dont nous sommes en ce moment les témoins et les acteurs? Rendons grâces d'abord à l'éminent général qui, après avoir donné le noble spectacle de sa prévoyance et de sa bravoure contre l'ennemi du dehors, ne craint pas de marcher droit contre l'ennemi du dedans.

« Qu'ils viennent donc ici ces réformateurs audacieux, et qu'ils contemplent avec terreur ce qu'est encore notre France ! Oh ! mes amis, réjouissez-vous de ce que le Seigneur vous a jugés dignes de vous associer à cette grande manifestation nationale ; considérez bien le spectacle que vous avez sous les yeux, gravez-le dans votre mémoire pour le transmettre à vos enfants; que cette légende se répète dans les campagnes comme se répétait autrefois le récit des grandes guerres du premier empire.

« Quand vos petits enfants vous interrogeront sur votre passé militaire, vous pourrez leur dire avec une noble fierté : « Le 3 septembre 1876, j'ai été sur le mont Beuvray, à la messe militaire célébrée en présence de toutes les troupes du 8e corps; » et vous aimerez à faire la description de cette fête incomparable; vous décrirez cet admirable panorama qui se déroule devant l'autel élevé par les soins de nos braves officiers et décoré par les mains pieuses des dames du Morvan.

« Ah! voyez vous, mes enfants, vous ne pouvez vous faire une idée de tout ce que présentait d'émouvant le spectacle de nos braves officiers et de nos soldats en présence du Dieu des armées; la voix du canon donnait le signal des mouvements d'adoration et de respect que nous étions tous heureux de rendre à notre bon Dieu, le Dieu de notre première communion.

« Ah ! je voudrais que vous eussiez vu comme moi l'attitude de notre brave général pendant l'office divin ; appuyé sur son épée, il tenait la tête inclinée comme pour recevoir la bénédiction du Christ ! Ah ! je vous assure que lorsque le canon aura retenti, je ne craindrai pas de partir sous les ordres de ce brave des braves.

« Et vive la France ! et vive Dieu qui la protége !

Après ce discours écouté avec le plus religieux silence, Monseigneur annonce que le Souverain-Pontife Pie IX pense en ce moment à l'armée française, et, par le ministère de son humble représentant, lui envoie une bénédiction toute particulière. Au moment où la troupe s'incline, les canons tonnent pour la quatrième fois.

Alors toute la foule se retire et se disperse sur le plateau du Beuvray, pendant que la troupe défile devant le général en chef.

Le maréchal de Mac-Mahon, apprenant ce qui devait se passer au Beuvray, disait à la personne qui lui parlait de cette cérémonie religieuse : « C'est une noble et heureuse idée. »

Oui, la cérémonie qui vient d'avoir lieu au Beuvray est une heureuse idée. C'est une idée poétique, grandiose, et religieuse ; tous ceux qui en ont été témoins en garderont longtemps le souvenir, et les annales du Beuvray en transmettront la mémoire à la postérité.

CASTELFIDARDO (1).

18 septembre 1860.

« C'est une grande science, et c'est une science trop désapprise que de savoir mourir, » s'écriait l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie, rendant, avec tout l'univers catholique, un suprême hommage aux héroïques soldats du Pape glorieusement tombés, pour leur foi, à Castelfidardo.

La date du 18 septembre ramène l'anniversaire de cet odieux guet-apens dans lequel la petite armée de Pie IX, composée de 8,000 hommes à peine, eut à soutenir le choc de l'armée piémontaise forte de 45,000 hommes. Malgré des prodiges de valeur, ces nouveaux croisés furent écrasés, cela devait être.

« L'armée de Pie IX, s'écriait Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, a lutté contre un ennemi colossal qui s'appelle le nombre. Elle se met en marche, le nombre l'attend. Elle prend position, le nombre la cerne. Elle se précipite, le nombre l'écrase. Oui, ils ont été défaits, mais il y a, comme dit Montaigne, il y a des défaites triomphantes à l'envi des victoires. Il y a plus d'audace dans leur résistance qu'il n'y a eu de courage dans les masses toujours croissantes qui les ont accablés. »

Et l'on peut dire avec raison que l'armée pontificale n'avait pas été vaincue, mais trahie, mais assassinée.

Il n'y eut pas de déclaration de guerre. Le gouvernement pontifical ne croyait pas, dit un historien, à l'agression piémontaise. Il n'avait pas pris toutes ses mesures pour placer ses troupes sur le pied de guerre. Cependant il devait arriver que le Piémont attaquerait, que la France laisserait faire, que l'Au-

(1) Extrait du *Citoyen* de Marseille.

triche n'oserait agir. Le nombre, la force, la perfidie accumulaient des montagnes pour vaincre les 8,000 hommes de La Moricière.

Nous ne voulons pas refaire ici le récit de cette lutte inégale. Le plan de La Moricière, lorsqu'il se vit attaqué par l'armée italienne, fut de rompre la digue de fer qui lui barrait la route d'Ancône. On sait l'héroïsme de sa petite troupe, la mort de son illustre compagnon Pimodan, et comment, après une journée de combat, sous le feu des tirailleurs piémontais, La Moricière, à travers l'armée ennemie, sut se frayer un chemin vers Ancône, où il arriva vers les cinq heures et demie avec ses officiers d'état-major, quarante-cinq cavaliers et une centaine de fantassins. Les Piémontais étaient en train de bombarder Ancône, où le général de l'armée du Pape comptait s'enfermer, pour donner à l'Europe le temps d'intervenir!

Ce fut en vain. L'épée de Pépin et de Charlemagne demeura consignée au fourreau, et l'armée française, immobile à Rome, assista comme simple spectatrice à cette lutte inégale du droit et de la force.

Ah! c'est là le crime de Napoléon III, et Mgr Pie se faisait l'interprète du sentiment français lorsqu'il s'écriait :

« Pilate pouvait sauver le Christ, et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à mort. Le signal ne pouvait venir que de lui. Lave tes mains, ô Pilate; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse, nous dirons chaque jour, et la postérité la plus reculée dira encore : Je crois en Jésus-Christ, qui est né de la vierge Marie, et qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate. »

On connaît le siége d'Ancône; comment, après une résistance énergique à la suite d'un bombardement épouvantable, La Moricière se vit contraint de capituler.

« Pendant que les conditions de la capitulation se discutaient, raconte M. de Quatrebarbes, à qui le général de La Moricière s'en réfère pour ce fait, l'armée de terre, furieuse d'avoir été repoussée des positions qu'elle avait voulu occuper et de n'avoir en quelque sorte rien fait pour contribuer à la prise de la ville, recommença le feu sur toute la ligne. Le bombardement et la canonnade ont duré depuis neuf heures du soir le

28 jusqu'à neuf heures du matin le lendemain 29, malgré l'envoi à terre d'officiers de la marine piémontaise, malgré l'ordre donné par l'amiral à ses marins, débarqués pour le service d'une batterie de terre, de revenir à bord, malgré enfin une lettre très-vive de l'amiral qui ne voulait pas tremper dans une pareille infamie. Pendant tout ce temps, pas un seul coup de canon n'a été tiré de la place. Ainsi l'armée piémontaise a bombardé sans relâche, pendant douze heures, une ville sans défense, contrairement au droit des gens, et à tout sentiment d'honneur et d'humanité. L'amiral Persano a rendu lui-même compte à Turin du refus persistant de l'armée de terre de cesser le feu. Je livre ce fait à l'indignation de tous les honnêtes gens. »

L'indignation des âmes honnêtes répondit aux protestations du comte de Quatrebarbes. Il n'y eut qu'une voix pour flétrir l'invasion des Marches et de l'Ombrie, le guet-apens de Castelfidardo et le bombardement d'Ancône. Mais il ne se rencontra pas une puissance pour empêcher ce vol avec effraction des Etats de l'Eglise, précédé de l'assassinat de ses défenseurs ! On a dit : La France n'a pas pu ! « Nous n'acceptons pas cette parole, » répondit l'évêque de Carcassonne, trop Français pour la croire fondée, trop catholique pour la subir.

Ah ! le 18 septembre est pour nous, catholiques et Français, un anniversaire à jamais funèbre, à jamais consacré. Nos cathédrales ont retenti de la voix éloquente de nos évêques, qui proclamaient tous que, pour des soldats chrétiens, mourir c'est vaincre. Nous n'avons pas remporté d'autres victoires pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, et l'Eglise ne compte pas comme une défaite la mort de ceux qui combattent avec elle et pour elle.

Mais, que de chemin parcouru depuis Castelfidardo ! Rome piémontaise ; de nouveaux attentats, de nouvelles perfidies ayant conduit l'usurpateur jusqu'au Capitole. Les gouvernements s'inclinant devant le fait accompli, Pie IX, seul au pouvoir de ses ennemis, n'attendant plus son salut que de Dieu.

Quoi encore ! Cialdini, l'homme de Castelfidardo et du bombardement d'Ancône, le général qui avec quarante-cinq mille hommes écrasait une poignée de Français, le soldat qui,

renié par les siens eux-mêmes, faisait bombarder une ville qui ne se défendait plus, celui qui dans son rapport accusait les soldats du Pape d'assassiner les siens avec des poignards et des stylets, après une feinte capitulation, ce Sarde est devenu ambassadeur du roi d'Italie en France.

Oui, Cialdini qui refusait aux vaincus de Castelfidardo la permission de reconnaître les corps de leurs frères d'armes et de leur donner la sépulture chrétienne, qui, dans son bulletin de victoire, en un style ignoré des généraux français disait *qu'il avait en sa puissance un grand nombre de morts;* ambassadeur en France, l'homme qui appelait « mercenaires ivrognes » les vaillants fils de la France devenus soldats de Pie IX.

Ah! combien doivent tressaillir dans leur tombe les héroïques vaincus de ce conquérant! Ils surent mourir ceux-là! Au milieu d'un siècle lâche et corrompu, ils montrèrent qu'ils possédaient cette science, hélas! trop désapprise, suivant le saint évêque que nous citions en commençant.

La sagesse humaine, sans doute, dira que leur sacrifice fut inutile. Nous pensons autrement, nous autres chrétiens, et en donnant aujourd'hui un souvenir à ceux qui obtinrent la gloire de répandre leur sang pour le Christ, c'est à bon droit que nous les appelons victorieux. En défendant une cause impopulaire et proscrite, ils savaient qu'ils n'allaient recueillir que la défaite, la mort ou les blessures, avec les insultes de leurs vainqueurs et les railleries de leurs compatriotes. En ce siècle de lâche indifférence, ils ont été plus haut que leur temps. Ils se battaient pour la croix et savaient que la croix a vaincu le monde. Leur sang versé fera germer une légion de martyrs, et, à l'heure marquée par la Providence, le vicaire du Christ verra se former des légions également instruites à savoir mourir pour la justice et pour le droit.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

C'est pendant le cours de cette semaine, le 19 septembre, qu'est venu le trentième anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette. Cet anniversaire

a été célébré par des multitudes de pèlerins qui se sont rendus sur la sainte montagne, et, dans tous les endroits où s'élève une église ou une chapelle en mémoire de ce grand événement, particulièrement à Paris, sur la paroisse de Saint-Lambert de Vaugirard, la solennité a attiré un grand nombre de pieux fidèles.

Mgr Fava, le nouvel évêque de Grenoble, qui était appelé pour la première fois à célébrer l'anniversaire de l'Apparition avec les fidèles de son diocèse, leur a adressé à cette occasion une lettre pastorale, dans laquelle il traite de l'apostolat de la sainte Vierge en général, et de son apostolat dans les montagnes de la Salette. Nous reproduisons la partie historique de cette belle lettre.

Il est impossible, dit Mgr Fava, de méditer les paroles si simples en apparence que la sainte Vierge adressa à Maximin et à Mélanie, sans être frappé de la sublime et profonde doctrine qu'elles renferment. Ces deux pauvres petits pâtres, dont l'un avait onze ans et l'autre quatorze, ne se doutaient pas en les redisant que chacun de ces mots est un trait de lumière, et qu'ils affirmaient, tour à tour, l'apostolat divin de la sainte Vierge; l'empire du Christ sur tous les peuples de la terre; sa justice éternelle provoquée par nos outrages et prête à frapper; son bras terrible arrêté par les supplications incessantes de sa mère; notre légèreté pleine d'ingratitude; notre oubli de la loi du dimanche; nos blasphèmes insensés; les châtiments mérités par nos péchés; les récompenses promises, même en ce monde, à notre obéissance; notre abandon de la prière et sa nécessité; l'obligation d'assister pieusement au saint sacrifice de la messe; enfin, la loi de l'abstinence, et par conséquent l'autorité de l'Eglise et le respect dû à ses commandements.

Où donc ces jeunes pâtres ont-ils trouvé le pinceau et les vives couleurs avec lesquels ils ont fait le portrait de la reine des apôtres? Ils nous la montrent plus brillante que Moïse, semblable au Christ transfiguré sur le Thabor. Ils ne peuvent soutenir l'éclat de sa beauté. Elle est assise tristement sur une pierre qui couvrait une fontaine tarie au bord de la Sézia, la figure appuyée et couverte de ses deux mains. Bientôt elle se lève pleine de majesté et se croise les bras sur la poitrine. Elle parle avec l'accent d'une bonté et d'une douleur inénarrables. Sa parole apostolique pénètre l'âme de ses auditeurs et s'y grave à jamais. Son discours, tout rempli des préceptes de la loi, est admirablement fait pour convaincre, per-

suader et toucher. A chacune de ses paroles, on entend palpiter son cœur de mère, et les larmes qui coulent de ses yeux, révèlent en même temps sa tendresse pour les hommes et son amour céleste pour son Fils. Avec quel respect elle dit et elle redit le nom bien-aimé de cet adorable Fils! Quelle n'est pas son affection pour la pauvre France! Quoique infidèle à sa mission, la France lui est toujours chère; elle l'appelle encore : *Mon peuple.*

Où donc ces bergers avaient-ils appris que Marie était au Cénacle avec les apôtres, et qu'elle y avait reçu l'Esprit de Dieu, ainsi que les dons les plus parfaits pour parler diverses langues, lire dans le passé et l'avenir comme en un livre ouvert, et annoncer les choses futures avec une précision divine?

Par quelle vertu se sont-ils élevés à la plus sublime théologie, et qui donc a mis sur leurs lèvres le langage de l'Aigle de Pathmos, ou plutôt la langue du ciel et de Dieu lui-même?

En effet, Notre-Seigneur avait dit à ses apôtres : *Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père et que mon Père est en moi? Mon Père et moi nous ne sommes qu'un.* Et voici que les deux petits bergers, quand ils parlent du Dieu qui est le maître du monde, et qui peut à son gré le punir et le récompenser, mettent dans la bouche de la sainte Vierge ces paroles : *Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils.* Oui, Marie est la mère de Dieu puisqu'elle a mis au monde un Fils qui est Dieu, et qui ne fait qu'un avec son Père; mais encore une fois, qui a donc inspiré à ces ignorants cette hardiesse théologique et cette affirmation étonnante?

Evidemment le doigt de Dieu est là, et ces enfants peuvent dire aussi en toute vérité : *Notre doctrine n'est pas notre doctrine, mais la doctrine de Celle qui nous a envoyés.*

Ne croyez pas, nos très chers Frères, que notre main ait elle-même tracé ces tableaux; non, nous n'avons fait que les copier et les placer sous vos yeux. Lisez-les plutôt tels qu'ils ont été dits par Maximin et Mélanie, à une époque où ils ne savaient ni lire ni écrire :

« Nous avons vu une Dame dans une lumière plus brillante que le soleil, elle était assise la tête dans les mains. Nous avons eu peur. Et la Dame s'est levée, a croisé les bras et nous a dit : Avancez, mes enfants, n'ayez pas peur, je suis ici pour vous annoncer une grande nouvelle. Et nous n'avons plus eu peur. Puis nous nous sommes avancés, avons passé le ruisseau, et la Dame s'est avancée vers nous, à quelques pas de l'endroit où elle était assise, et elle nous a dit : « Si mon peuple ne veut pas se sou-

mettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils ; il est si lourd et si pesant que je ne puis plus le retenir. Depuis le temps que je souffre pour vous, si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse pour vous qui n'en faites pas cas.

« *J'ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder.* »

« C'est cela qui appesantit tant le bras de mon Fils.

« Aussi, ceux qui mènent les charrettes ne savent pas jurer sans y mettre le nom de mon Fils. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils.

« Si la récolte se gâte, ce n'est rien pour vous. Je vous l'ai fait voir l'année dernière par la récolte des pommes de terre, vous n'en avez pas fait cas; au contraire, quand vous en trouviez de gâtées, vous juriez, vous mettiez le nom de mon Fils; elles vont continuer à pourrir, et, à Noël, il n'y en aura plus. »

Employant alors le langage du pays, la sainte Vierge recommanda aux enfants de prier matin et soir; elle se plaignit de nouveau, en termes énergiques, des personnes qui travaillaient le dimanche, qui n'assistaient pas à la messe ou qui n'y allaient que pour se moquer de la religion; enfin de ceux qui, dominés par leurs appétits charnels, ne savaient pas se soumettre à la loi de l'abstinence.

Elle termina son discours en français par ces paroles : *Vous le ferez passer à tout mon peuple.*

« Puis elle a traversé le ruisseau, et, à deux pas du ruisseau, sans se retourner vers nous, elle nous a dit encore : *Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple.*

« Puis elle est montée une quizaine de pas, en glissant sur l'herbe, comme si elle était suspendue et qu'on la poussât; ses pieds ne touchaient que le bout de l'herbe; nous la suivîmes sur la hauteur; Mélanie a passé par devant la Dame, et moi à côté, à deux ou trois pas.

« Avant de disparaître, cette belle Dame s'est élevée un peu et elle resta suspendue en l'air un moment; puis nous ne vîmes plus la tête, puis les bras, puis le reste du corps, elle semblait se fondre, et puis, il resta une grande clarté que je voulais attraper avec la main, avec les fleurs qu'elle avait à ses pieds; mais il n'y avait plus rien. »

Ces deux petits, inconscients de leur dignité d'apôtres, descendirent avec leurs troupeaux au village prochain. Ils racontèrent ce qu'ils avaient vu et entendu. Le peuple s'ébranla. Les pasteurs et

les laboureurs allèrent les premiers visiter ce lieu de l'Apparition, et s'y prosternèrent à genoux. De la fontaine tarie jaillissait une eau salutaire qui n'a pas cessé de couler; ils burent de cette eau avec respect. Les grands et les savants vinrent ensuite. Les malades furent guéris, les esprits éclairés, les cœurs touchés, et des torrents de larmes et de joie coulèrent sur la cime de la sainte montagne. Aujourd'hui elle est couronnée d'une église magnifique, une congrégation de prêtres y est fixée, ainsi qu'une communauté de vierges chrétiennes. De tous les horizons et de tous les rivages on est venu à la Salette, et désormais le monde entier connaît l'âpre sentier qui conduit au sanctuaire béni de la Basilique.

ACTES DU CONCILE DU PUY.

Nous avons, en son temps, fait connaître la réunion du Concile provincial du Puy, tenu dans cette ville en 1873, du 5 au 20 octobre. Les actes et les décrets de ce Concile ont été soumis à l'approbation du Saint-Siége. Ils viennent d'être imprimés à Bourges, chez E. Pigelet (1). Mgr l'archevêque de Bourges a bien voulu nous faire adresser le volume avec l'*Instruction synodale* relative aux actes et aux décrets du Concile publié par Sa Grandeur le 28 août 1876.

L'*Instruction synodale* de Mgr de la Tour d'Auvergne Lauraguais résume admirablement les travaux du Concile; nous n'aurons donc qu'à la reproduire pour en retracer l'histoire; nous n'aurons plus ensuite qu'à publier les pages du Concile qu'il nous paraît le plus important de faire connaître dans les circonstances actuelles.

INSTRUCTION SYNODALE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES SUR LES ACTES ET DÉCRETS DU CONCILE DU PUY.

Charles-Amable de la Tour d'Auvergne Lauraguais, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, arche-

(1) *Concilium provinciæ Bituricensis Anicii celebratum* anno Domini 1873 et a S. Apostolica recognitum, 1876; in-octavo de 324 pages.

vêque de Bourges, patriarche, primat des Aquitaines, assistant au trône pontifical,

Au clergé de notre diocèse,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Messieurs et chers collaborateurs,

Les *Décrets* du Concile provincial que Nous avons célébré au Puy, en octobre 1873, nous sont revenus de Rome, au commencement de cette année, et il nous est enfin permis de vous les faire connaître.

Avant de les publier, Nous avons dû les soumettre à la sanction du Saint-Siége.

Telle est la règle ecclésiastique. Elle remonte aux premiers siècles du christianisme. Elle atteste la déférence et le respect qui sont dus *à ce Siége Apostolique, d'où dérive l'Episcopat et toute son autorité* (1) *; à cette chaire unique en qui tous doivent garder l'unité* (2). Elle affirme la prééminence de cette *Eglise principale dont est sortie l'unité sacerdotale* (3), *et à laquelle on accourt de l'univers entier* (4) *;* de cette *chaire unique et singulière*, qui, *par la constitution d'un seul chef* (5), et *le pouvoir suprême, en quelque sorte exorbitant, qu'on lui attribue* (6), empêche les divisions et les schismes. Elle manifeste la nécessité pour tous de s'accorder avec cette Eglise de Rome, qui, *à raison de sa principauté supérieure, maintient dans les fidèles du monde entier, la tradition qui vient des apôtres* (7).

(1) Scientes quid apostolicæ Sedi debeatur... a quo ipse episcopatus et tota auctoritas nominis hujus emersit. (*S. Innoc.* rescript. ad Concil. Carthagin. *Labbe* II, 1283).

(2) In qua una Cathedra unitas ab omnibus servaretur. (*S. Optat. Milevit.* de Schism. Donatist. L. II c. II *Migne*, P. L. XI, 947.)

(3) Navigare audent... ad Ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis orta est. (*S. Cypr.* Epist, 55, *Migne* P. L. III, 844.)

(4) Ad B. Apostoli Petri Sedem ex toto orbe concurritur. (*S. Leon.* Serm. V. *alias* VI. *Migne*, P. L. LIV, 153.)

(5) Ut capite constituto, schismatis tollatur occasio... (*S. Hyeronim.* contr. Jovinian. *Migne.* XXIII.)

(6) Ecclesiæ salus ex Summi Sacerdotis dignitate pendet; cui si non exsors quædam et ab omnibus eminens tribuatur potestas, tot in Ecclesia efficiuntur schismata quot sacerdotes. (*S. Hiéron.* Contr. Lucifer. 9. *Migne*, *ibid.*, 173.)

(7) Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorem principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab apostolis traditio. (*S. Iren.*, l. III, c. III.)

Aussi, l'historien Socrate, résumant les enseignements des temps antiques, nous apprend que la *loi ecclésiastique défend de décréter quoi que ce soit, sans l'assentiment du Pontife romain* (1). C'est *une loi sacerdotale*, ajoute Sozomène, *que tous les actes qui se font en dehors du Pontife romain, soient frappés de nullité* (2). Et un siècle auparavant, les Pères du Concile de Sardiques, dont l'autorité est telle que leurs décrets ont souvent été confondus avec ceux de Nicée, affirmaient comme une chose en dehors de toute contestation, *qu'il est très-bon et souverainement convenable, que dans les affaires qui regardent chaque province, les évêques en réfèrent à leur Chef, c'est-à-dire au siége de l'apôtre Pierre* (3).

Aussi, de temps immémorial, les décrets des Conciles ont-ils été soumis à la révision et la sanction du Siége apostolique.

Nous avons suivi scrupuleusement cette coutume, ou plutôt cette règle. Et s'il en est résulté quelques retards, bien faciles du reste à comprendre, pour la publication de nos *Actes*, ces retards sont largement compensés par l'autorité supérieure qu'attache à nos décrets la révision apostolique.

Abordons maintenant l'ensemble et les détails de nos décrets.

I

Quand des Évêques se réunissent pour traiter des choses de l'Église, le premier point qui les occupe, c'est la doctrine.

Chargés par Notre-Seigneur d'enseigner les peuples et de conserver, à travers les âges, le dépôt des divines révélations, ils veillent avec un soin jaloux, sous la haute direction du Pontife suprême, au maintien de la foi. Ils recueillent avec docilité et respect les enseignements du Saint-Siége, les décisions des Conciles, les définitions dogmatiques; ils les transmettent aux peuples qu'ils régissent. Docteurs des peuples, ils instruisent avec une autorité sûre d'elle-même, qui a reçu sa mission, non des hommes, mais de Dieu! Prédicateurs de la vérité, ils annoncent partout, et sans acception de personne, les mystères du salut. Gardiens de la foi,

(1) Cum ecclesistiaca regula interdictum sit, ne præter sententiam Romani Pontificis, quidquam decernatur. (*Socrat.*, l. II, c. XVII. *Migne*, P. G. LXVII, 219.)

(2) Legem enim esse Pontificiam (græce : ἱερατικόν, sacerdotalem) ut pro irritis habeantur quæ præter sententiam Episcopi Romani fuerint gesta. (*Sozom.* L. III, c. X. *Migne*, ibid col. 1058.)

(3) Hoc enim optimum et valde congruentissimum esse videbitur, si ad Caput, id est ad Petri Apostoli Sedem, de singulis quibusque provinciis Domini referant sacerdotes. (Concil. Sardic. *Labbe* II, 666.)

ils repoussent toutes les nouveautés profanes, et conservent avec une fermeté inflexible le trésor sacré!

Dans notre Concile du Puy, nous n'avons eu garde de manquer à ce grand devoir.

Le TITRE premier, qui renferme six chapitres, est exclusivement consacré aux choses de la doctrine.

Depuis notre dernier Concile provincial tenu à Clermont, en 1850, deux grands faits dogmatiques, disons mieux deux grands événements qui marqueront dans l'histoire du monde, se sont accomplis: la définition de l'Immaculée-Conception et la célébration du Concile du Vatican.

Le premier des ces événements était appelé par les vœux d'un nombre immense de fidèles, de prêtres, d'évêques... Notre Concile provincial de Clermont avait uni sa voix à celle du monde entier. Se rendant à ces supplications unanimes, notre grand et bien-aimé Pontife Pie IX, après avoir consulté ses frères dans l'Épiscopat, après avoir de nouveau recueilli et pesé tous les témoignages de la tradition, déclara, dans une définition solennelle, *que la Bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, avait été, par un privilége unique de Dieu, préservée de la tache originelle!* Depuis que cet oracle infaillible du Vicaire de Jésus-Christ avait retenti dans le monde, le Concile de notre province n'avait pas eu occasion de s'assembler. Nous avons voulu profiter de notre première réunion pour adhérer, par un acte conciliaire, à cette vérité si glorieuse pour la Mère de Dieu, si chère à la foi chrétienne, et dont les cœurs catholiques, devançant la définition du Pontife suprême, avaient fait, depuis longtemps déjà, un dogme de piété et d'amour!

Cet acte d'adhésion fait la matière du I[er] chapitre de notre décret *sur la foi catholique* (1).

Mais nous devions également nous occuper du Concile du Vatican; c'est ce que nous avons fait dans le chapitre suivant (2).

Le Concile du Vatican est appelé à tenir dans les fastes ecclésiastiques une place trop importante, et il renferme, d'ailleurs, dans les deux Constitutions dogmatiques qu'il a promulguées des règles de doctrine trop capitales, pour qu'il ne fût pas de notre devoir d'adhérer solennellement à tout ce qu'il a décrété. Aussi, non-seulement nous avons voulu, *en signe de révérence et de*

(1) CONCIL. ANICIEN., p. 45.
(2) *Ibid.* p. 46.

religieux respect (1), que ces deux Constitutions fussent insérées intégralement dans *nos Actes*, mais encore, afin de répondre à certaines objections qui ont pu troubler quelques esprits, nous avons jugé à propos de les faire précéder d'une déclaration ainsi conçue, et sur laquelle nous appelons, messieurs et chers collaborateurs, votre plus sérieuse attention :

« Le Synode provincial déclare que les deux Constitutions « dogmatiques, édictées dans le Concile œcuménique du Vatican, « le 24 avril et le 18 juillet 1870, ont été suffisamment promul- « guées du jour où, dans la basilique du Prince des Apôtres, avec « l'approbation du saint Concile, le Pontife suprême les a décré- « tées, confirmées et sanctionnées; que, par suite, elles ont dès « maintenant leur plein effet, et que pareillement aux définitions « des anciens Conciles, elles doivent être reçues par tous les « fidèles avec le plein assentiment de la foi. Par conséquent, il « condamne et réprouve la témérité de ceux qui auraient la pré- « somption d'affirmer que ces susdits décrets manquent de force, « soit parce que le Concile du Vatican n'aurait pas été légitime, « soit parce qu'il n'aurait pas eu la liberté nécessaire pour dis- « cuter ou juger les causes de la foi, ou qui oseraient attaquer « ses jugements suprêmes sous quelque autre prétexte. Il ré- « prouve et condamne pareillement l'opinion fausse de ceux qui « soutiendraient que ces mêmes décrets n'ont pas encore la fer- « meté inébranlable d'un jugement ecclésiastique, jusqu'à ce que « la conclusion finale du Concile ayant eu lieu, la confirmation « apostolique vienne s'ajouter aux décrets déjà rendus ou qui « seront rendus plus tard (2). »

On comprend en effet facilement, que suspendre ainsi jusqu'à la fin du Concile l'autorité de ces vénérables Constitutions, qui ont déjà reçu, dans l'acte même de leur promulgation, l'approbation et la sanction du Siége apostolique, c'est remettre en question, par un moyen détourné, ce qui a été légitimement et définitivement jugé. Les règles ecclésiastiques le défendent; la foi, d'ailleurs, ne peut s'accommoder de ces incertitudes. Les définitions dogmatiques, rendues par un Concile œcuménique et approuvées par le Pape, sont irrévocables; aucune puissance ne peut les modifier!

Nous ne nous sommes pas bornés à cette simple déclaration. Nous avons cru devoir insister particulièrement sur *l'Infaillibilité*

(1) In signum reverentiæ et religiosi obsequii. (*Ibid.* p. 47.)
(2) Loc. citat.

du Pontife romain *quand il définit la doctrine de la foi et des mœurs qui doit être tenue par l'Eglise universelle;* et, pour couper court à toutes les tergiversations, nous avons fait entendre ce grave avertissement: « En conséquence, laissant de côté toute « vaine discussion, que tous sachent qu'il n'est plus permis dé« sormais, sans détriment de la foi catholique, de dénier au Pon« tife suprême le pouvoir de l'infaillibilité ou même de le révo« quer en doute (1). »

A côté des définitions des Conciles généraux, se placent naturellement les constitutions et les décrets des Pontifes romains; nous en parlons dans le chapitre IIIe du même TITRE.

Il est évident, par suite même de la définition du Concile du Vatican, que toutes les fois que le Pontife suprême *définit* la doctrine qui doit être suivie par l'Église universelle, tous les fidèles sont tenus, sous peine d'hérésie, de recevoir sa définition avec le plein et entier assentiment de la foi. Pareillement quand il condamne une erreur avec la note d'hérésie, tous doivent se soumettre purement et simplement à son jugement. Mais on s'imagine quelquefois que quand une erreur n'est pas réprouvée formellement comme hérétique, le devoir d'obéissance cesse d'urger, ou du moins qu'on peut se dispenser, dans une certaine mesure, de se conformer au décret pontifical. Afin de prémunir contre cette étrange illusion les fidèles qui nous sont confiés, nous avons cru devoir leur rappeler la règle à suivre: « L'obéissance, sans laquelle le crime d'héré« sie ne saurait être évité, ne doit pas paraître suffisante au « vrai chrétien. Il faut qu'il donne un sincère assentiment de « cœur à tous les jugements du Siége apostolique. En consé« quence, tout ce que le Pasteur suprême a prohibé et condamné, « il doit le tenir pour prohibé et condamné, et cela sans aucune « diminution ou modification de la censure apostolique, mais « selon la teneur que le Pontife romain a donnée à son juge« ment. C'est la règle de la vraie foi que nous a donnée le Con« cile du Vatican, en ajoutant ces très-graves paroles à la fin « de sa première Constitution: *Comme il ne suffit pas d'éviter « l'hérésie, mais qu'il faut également fuir avec soin les erreurs « qui en approchent plus ou moins, nous avertissons tous les « fidèles du devoir qu'ils ont de garder aussi les constitutions et « les décrets par lesquels le Saint-Siége a proscrit et prohibé les « opinions mauvaises qui ne sont pas énumérées dans la présente*

(1) CONCIL. ANICIEN., p. 71.

« *Constitution.* En conséquence, obéissant au précepte du Con-
« cile œcuménique, nous déclarons que l'on doit réprouver
« toutes les erreurs qu'ont réprouvées les Pontifes romains,
« notamment celles que de nos jours a proscrites et condamnées
« le glorieux Pontife qui occupe en ce moment le Siége apos-
« tolique, par ses lettres enclycliques et en particulier par la
« constitution *Quanta cura*, ainsi que par tous les autres docu-
« ments pontificaux dont il a fait composer lui-même le *Sylla-*
« *bus* (1). »

Cette déclaration solennelle, dont la gravité, assurément, n'échappera à personne, devait Nous conduire naturellement à passer rapidement en revue les différentes erreurs de notre temps, erreurs que le Saint-Siége a déjà condamnées, mais qui sous des noms nouveaux et des formes plus ou moins variées, tentent de reparaître et obscurcissent la foi des faibles. Sous le nom générique de matérialisme et d'athéisme, nous réprouvons successivement le *solidarisme*, le *positivisme*, les systèmes de la *sélection* ou *évolution naturelle*, de la *morale indépendante*, etc., en un mot toutes les doctrines qui sous des voiles à peine transparents, tendent à la négation de Dieu ou de ses droits.

C'est l'objet du chapitre IVe (2).

D'autres erreurs, non moins dangereuses quant au fond, devaient également attirer notre attention. Le chapitre V^e^ leur est entièrement consacré.

Renouvelant toutes les condamnations déjà portées dans le Concile de Clermont, nous nous sommes arrêtés tout spécialement sur les deux grandes erreurs des temps modernes : l'*Indifférentisme* et le *Libéralisme.*

En ce qui concerne la *première*, nous rappelons qu'il n'est pas permis de rester indifférent en matière de Religion ; que Dieu a le droit d'être servi comme il l'entend; qu'il n'appartient pas à l'homme de choisir la forme du culte qu'il doit rendre à Dieu ; que le ciel n'est pas ouvert indistinctement aux catholiques et aux hérétiques, aux juifs et aux païens; que l'Eglise catholique seule a les promesses de la vie éternelle, et que personne, en dehors de son sein, ne peut être sauvé (3).

En ce qui concerne la *seconde*, nous appuyant sur les *Actes* du Saint-Siége, et notamment sur les Encycliques *Mirari vos* de Gré-

(1) *Ibid* p 7?.
(2) *Ibid.*, p. 74.
(3) *Ibid.*, p. 76.

goire XVI, et *Quanta cura* de Pie IX, Nous nous sommes élevés avec force contre une doctrine d'autant plus funeste que, s'accommodant aux idées du jour, et se couvrant du spécieux prétexte de la liberté, elle pénètre plus facilement dans toutes les classes de la société, au grand détriment de la foi et des âmes (1).

Au fond le libéralisme n'est pas autre chose qu'une notion fausse de la liberté. On s'imagine que la liberté est le pouvoir de tout faire, de tout dire, alors que le pouvoir de tout faire, même le mal, est la licence, c'est-à-dire l'abus de la liberté, et non pas la vraie liberté; et partant de cette fausse notion, on veut ériger en principe, en dogme même, ce qui dans les sociétés humaines est tout simplement un fait, une tolérance, une nécessité peut-être quelquefois, mais jamais un droit! Par suite on s'efforce de concilier la lumière et les ténèbres, la justice et l'iniquité, et l'on en vient jusqu'à accorder les mêmes droits à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal!

Là se trouve le venin du système : alors qu'une erreur franche et caractérisée, qui ne dissimule aucune de ses conséquences logiques, trouve en quelque sorte son correctif en elle-même par la répulsion et l'horreur qu'elle inspire, le libéralisme se présentant sous des apparences de vérité, n'a rien qui prévienne de son danger; il offre même certains aspects généreux, et il fait ainsi illusion au grand nombre. Rien n'est plus dangereux, en effet, que la vérité amoindrie. Elle a des dehors qui trompent; mais au fond ce n'est que l'erreur dissimulée et, sous le manteau d'emprunt dont elle se couvre, elle séduit et perd les âmes!

A cette fausse notion de la liberté, se rattachent, comme des conséquences à leur principe, toutes ces libertés modernes dont on a fait tant de bruit, et qui renferment tant de périls pour l'ordre social :

La liberté de la *presse*, que les Pontifes romains ont si justement appelée une liberté de perdition; et de fait, au point de vue civil, quel est le gouvernement qui ait pu lui résister, ou qui n'ait pas cherché à en restreindre les limites? Au point de vue religieux, quel est le dogme, quelle est l'institution, quelle est la vérité, qui n'ait pas eu à subir ses attaques et ses outrages?

La liberté de *conscience*, qui, dans le sens de ceux qui la proclament, n'a pas d'autre but que de donner à l'homme des droits contre Dieu;

La liberté des *cultes*, qui, au fond, n'est pas autre chose que

(1) *Ibid.*, p. 77 et seq.

l'indifférence complète en matière de religion, et qui d'une simple tolérance de fait, que personne ne conteste, fait un droit et voudrait presque faire un dogme!

Sur ces grandes questions, nous rappelons les enseignements si lumineux et si fermes de la Chaire apostolique. Ces enseignements sont nets et formels; aussi clairs que décisifs, ils ne laissent place à aucune illusion! Vouloir les accommoder au sens du libéralisme moderne, c'est perdre son temps et sa peine, c'est fermer les yeux à l'évidence; disons mieux : c'est exposer sa foi et son salut!

Une autre erreur que nous avons désignée sous le nom de *Laïcisme*, nous occupe dans le chapitre VIe (1).

A Dieu ne plaise que, sous ce nom, nous voulions comprendre ces catholiques pieux et vaillants qui prêtent un si utile concours à l'Eglise par leur plume et par leurs œuvres! Pour eux, nous n'avons que des encouragements et des bénédictions!

Mais il y a d'autres hommes qui, exagérant outre mesure les droits de l'*Etat laïc*, refusent à l'Eglise son caractère de société complète et indépendante, et la soumettent en tout au bon plaisir du pouvoir civil; c'est ce système que nous avons voulu atteindre. — Dans ce système, l'Eglise est asservie totalement, elle se trouve privée de ses droits les plus essentiels. Ni les Constitutions des Souverains Pontifes, ni les Mandements des Evêques ne peuvent être mis à exécution sans l'assentiment préalable du Pouvoir. Les immunités ecclésiastiques, consacrées par le respect des siècles, ne sont plus qu'un vain souvenir. L'Eglise est une rivale incommode, une étrangère dangereuse, dont il faut, à tout prix, lier les bras et paralyser l'action. On lui refuse le droit de cité; on lui refuse même le droit de posséder; on lui conteste ses biens, ses propriétés, ses fondations; et poussant jusqu'aux dernières limites le domaine absolu de l'Etat, on la dépouille brutalement, quand on le juge à propos, par le droit de la force, au mépris des saints canons et malgré les protestations indignées des consciences catholiques!

Voilà le *Laïcisme* sous une de ses formes.

En présence de pareilles prétentions, qui hélas! pour ce qui concerne le patrimoine de saint Pierre, sont passées du domaine de la théorie à celui de la réalité, nous ne pouvions nous dispenser de renouveler la protestation qu'à la date du 9 juin 1862, les Evêques réunis à Rome de toutes les parties du monde, faisaient entendre devant le Pontife menacé, et qui, aujourd'hui que la spoliation est

(1) *Ibid.*, p. 82.

consommée, ont plus que jamais leur raison d'être : « Reconnais-« sant dans le pouvoir temporel du Saint-Siége une sorte de néces-« sité, qui s'est manifestement établie sous l'action de la Providence « divine, nous n'hésitons pas à déclarer que, dans la condition « présente des choses humaines, cette puissance civile est absolu-« ment requise pour le bon et libre gouvernement des Eglises et « des âmes. Il faut, en effet, que le Pontife Romain, chef de toute « l'Eglise, ne soit le sujet d'aucun prince, pas même son hôte ; il « faut que, demeurant dans son propre royaume, il ne relève que « de lui-même, afin qu'il puisse dans une noble et tranquille et « sainte liberté, protéger et défendre la foi catholique, régir et gou-« verner toute la Chrétienté (1). »

Encore, si le droit de posséder eût été le seul que le *laïcisme* eût essayé de ravir à l'Eglise ! Mais, une fois sur cette pente fatale, il est difficile de s'arrêter... On a voulu lui enlever même le *droit de charité* ! En sorte que l'Église, qui a nourri et élevé les générations modernes, s'est vu refuser, dans certains États, la liberté de secourir les pauvres, de distribuer des aumônes, en un mot de faire du bien, comme si cette liberté de se dépouiller au profit de ceux qui n'ont pas devait compromettre la sécurité et le domaine absolu de l'État (2).

On a même été plus loin ! On a enfoncé plus avant dans son cœur maternel le glaive de la spoliation et de l'injustice... Pour l'atteindre sûrement dans ce qu'elle a de plus sensible et de plus cher, on lui a dénié la liberté d'instruire l'enfance et la jeunesse ! On a voulu l'exclure totalement de l'enseignement (3) ; et, disons-le simplement pour constater la vérité, ceux qui veulent l'instruction *obligatoire et laïque*, qui au besoin même ne reculeraient pas devant les mesures les plus violentes pour y arriver, ne sont pas loin de nous !... ils sont chez nous, et ils ont le nombre et la puissance !

A la vue d'intérêts aussi graves et aussi chers, qui ne peuvent être compromis sans que la société, même civile, n'en subisse le contre-coup, devions-nous, pouvions-nous demeurer insensibles et muets ? Nos déclarations à cet égard ne vous surprendront pas. Ce qui vous eût surpris, certainement, c'eût été notre silence ! Si les premiers Pasteurs restaient impassibles devant les envahissements du *laïcisme*, s'ils ne revendiquaient pas, avec une calme mais

(1 *Ibid.*, p. 86.
(2) *Ibid.*, p. 86.
(3) *Ibid.*, p. 87.

énergique insistance, les droits essentiels et imprescriptibles de l'Eglise, droits sans lesquels il lui est impossible d'accomplir sa mission ici-bas, ne serait-ce pas le cas de dire que le sel s'est affadi sur la terre et que les gardiens de la maison ont perdu la voix ?

Non content de monopoliser à son profit l'instruction de la jeunesse, le *laïcisme* a voulu porter aussi ses atteintes sur la sainteté du lien conjugal. Sans avoir égard à tous les inconvénients qui résultent, non-seulement pour la famille, mais pour la société, d'un système où le mariage n'est plus qu'un contrat purement civil, il affecte de ne tenir aucun compte de la loi chrétienne. Il agit comme si le mariage pouvait exister en dehors du Sacrement ; en sorte que, contrairement à l'institution divine, un grand nombre d'unions manquent de la consécration religieuse, se sont, par suite, privées de cet ensemble de bénédictions si nécessaire à la sainteté et à l'honneur du foyer domestique ! — N'était-ce pas, à cet égard, un devoir pour nous de rétablir les vrais principes, en rappelant ce qu'est le mariage aux yeux de la foi (1) ?

Nous avons dû aussi, par la même occasion, revendiquer la liberté des vocations religieuses : car, par une étrange contradiction, le *laïcisme*, qui prône avec tant d'éclat la liberté des cultes et la liberté de conscience, ne veut plus, dès qu'il s'agit des ordres religieux, laisser à chacun la liberté de servir Dieu comme il l'entend (2). Il semble que le salut de l'État serait en danger, si quelques âmes d'élite se réunissaient dans la retraite pour prier et se sanctifier.

Enfin, nous terminons cette 1re partie par un résumé de la doctrine chrétienne (3), que nous ne saurions trop recommander à vos pieuses méditations. A côté de la cause principale des erreurs actuelles. nous vous indiquons le seul et unique remède qui puisse nous guérir : *Jésus-Christ en toutes choses !* Jésus-Christ dans l'individu, Jésus-Christ dans la famille, Jésus-Christ dans les nations, Jésus-Christ dans l'Église, Jésus-Christ dans la terre entière ; c'est le seul nom qui puisse sauver le monde : *Omnia in omnibus Christus!*

C'est à vous qu'il appartient, messieurs et chers collaborateurs, de faire pénétrer dans le cœur des fidèles ces principes de la vie chrétienne et surnaturelle. Mais ces importantes vérités n'auront accès dans les âmes, qu'autant qu'elles trouveront, comme prépation, une foi robuste et vaillante. La sainteté et la foi ne sauraient

(1) *Ibid.*, p. 90.
(2) *Ibid.*, p. 91
(3) Concil. Anic., p. 92.

vivre séparées. Aussi, ne vous lassez pas de prêcher les saines doctrines. De nos jours surtout, où la foi des faibles subit de si terribles assauts, il importe plus que jamais que l'enseignement dogmatique soit puissant et soutenu. Exposez la vérité avec calme et clarté. Revenez souvent sur les grandes définitions du Concile du Vatican, sur les enseignements si lumineux, si complets, si nets du Siége apostolique. Ne craignez pas de dégager la foi de tous les compromis, de tous les amoindrissements que l'illusion ou l'esprit du siècle ont trop facilement adoptés; la foi est *une,* comme le baptême est un, comme le Seigneur est un ! Elle n'admet ni retranchement, ni altération, ni adoucissement. Elle doit demeurer dans son intégrité, sous peine de ne plus être la foi catholique. Et quand cette foi catholique, qui est la même pour tous, qui ne change pas, qui ne varie pas, dont le Vicaire de Jésus-Christ est le suprême et infaillible gardien, sera par vos soins profondément implantée dans le cœur des fidèles, l'œuvre de la sanctification des âmes sera déjà grandement avancée : vous aurez jeté les fondements, vous aurez posé les colonnes. Les assises s'élèveront successivement et le couronnement viendra bientôt ! Et le couronnement, ici comme en toutes choses, sera toujours le Christ : *Omnia in omnibus Christus!*

(*La suite au prochain numéro*)

LES DERNIÈRES ATTAQUES CONTRE L'ÉGLISE (1)

II

Nous avions l'intention d'écrire un livre pour la réforme de l'armée française ; nous y avons renoncé après lecture d'un écrit de M. Jung, officier d'état-major, sur la réforme de l'Eglise catholique. « Chacun son métier, dit le proverbe, les vaches sont bien gardées. » Nous croyons que si chacun avait le bon esprit de s'en tenir au proverbe, la facture des livres y gagnerait autant que la garde des vaches.

Le livre du capitaine Jung est intitulé : *La France et Rome*, étude historique sur les dix-huitième et dix-neuvième siècles. Avec 430 pages, in-12, l'auteur vous expédie un peu militairement, il est vrai, les solutions que doivent adopter le clergé, l'Europe et Rome.

(1) Voir le numéro du 26 août, page 496.

Cet écrit peut s'examiner sous trois rapports : au point de vue des principes, au point de vue des faits, au point de vue des conclusions.

Au point de vue des conclusions, l'auteur à moustaches sent son Sauvestre d'une lieue. Le fouetteur authentique et peu véridique de Bonnétable est *quid unum et idem* avec l'officier d'État-major ; *La France et Rome*, c'est une édition démasquée des lettres du bon maître d'école à la cousine Madeleine contre les envahissements du cléricalisme. Sauvestre et Jung voient partout des Augustins rejetant les principes de 89, des sœurs de la Providence hostiles au progrès et surtout des Jésuites opprimant l'esprit humain. L'un prend la verge, l'autre l'épée, pour défendre contre ces empiétements séditieux la société moderne. qui, naturellement, défendue par ces deux chevaliers, n'a plus besoin de défense.

Au point de vue des faits, maître Jung est,... comment faut-il dire? Si je disais d'une ignorance *crasse*, le mot serait brutal ; si je disais d'une modestie sans pareille, ce serait pure complaisance. La vérité est qu'il ne sait rien de rien ; il est innocent comme l'enfant qui vient de naître. Dans son récit il confond un acte public de 1664 avec un acte posé sept ans plus tôt ou dix ans plus tard ; il confond les Lazaristes avec les Sulpiciens, les Ursulines avec les Annonciades et les Jésuites avec tout le monde. Dans sa frayeur, réelle ou feinte, il s'épouvante des religieux qui se multiplient, des maisons-mères qui s'agrandissent, et, comme la société française est spécialement menacée par l'observance des conseils évangéliques, il crie à pleins poumons : « Sauve qui peut ! » Et à ce cri vigoureux il ne voit personne prendre la fuite, il met la main sur sa Durandal. Véritablement M. Jung doit beaucoup souffrir ; je crains pour lui une maladie de cœur.

Le point de vue des principes est le seul sur lequel je veuille sérieusement contredire.

A propos des démêlés de Louis XIV avec la cour de Rome, M. Jung donne naturellement raison à Louis XIV. A propos des évènements ultérieurs, matière à contestation entre les deux puissances, M. Jung se prononce toujours en faveur du pouvoir civil : il est avec l'Assemblée constituante contre le Saint-Siège,

avec Joseph II contre Pie VI avec Napoléon contre Pie VII, avec Carteret et Bismarck contre Pie IX. Dans les affaires du jansénisme, il dogmatise avec les jansénistes; dans les affaires du gallicanisme, il intrigue avec les gallicans; dans les longs et imbéciles forfaits de la Révolution, il a pour les révolutionnaires des indulgences; enfin, de nos jours, dans ce grand combat qui s'établit entre le monde, de plus en plus paganisé, et l'Eglise, de plus en plus appuyée sur le pur principe du surnaturel, M. Jung adhère à cet amas confus que la corruption du siècle veut substituer à l'Evangile. C'est là l'idée-mère de l'officier d'état-major, devenu réformateur intentionnel de la sainte Eglise.

En dégageant des critiques de M. Jung le principe même de ces critiques, on voit que le censeur veut *réformer l'Eglise par le pouvoir civil.* Ce n'est pas au prince qu'il appartient de paître les agneaux et les brebis; mais il lui appartient de régler le Souverain-Pontife; en cas de défaillance, à lui de le redresser; en cas de chute, au moins dans l'esprit du pouvoir, de le corriger, au besoin par la contrainte. Le sceptre du monde, sceptre unique et souverain, a été confié aux mains de César.

Nous nous demandons comment un homme sensé peut poser un pareil principe.

Victor-Emmanuel, envahisseur du principat civil des Pontifes romains; Bismarck et Carteret, envahisseurs du temporel des évêchés, suisses et allemands; Camus, auteur de la constitution civile du clergé; Henri VIII, roi schismatique d'Angleterre; Néron brûleur des premiers chrétiens; voilà les réformateurs de l'Eglise? A ce compte, les Juifs, en immolant Jésus-Christ, ont été les fondateurs authentiques du christianisme.

De deux choses l'une : ou Dieu a confié aux deux puissances les destinées de l'humanité, ou il ne les a confiées qu'à un seul pouvoir. Dans ce dernier cas la seule réforme de l'Eglise, c'est de la supprimer; dans le premier cas, il n'y a dans l'Eglise d'autre réformateur de l'Eglise que l'Eglise elle-même.

Ou un contre-sens ou une persécution, voilà le dilemme où la fatalité logique accule notre réformateur : une persécution sans exemple s'il veut supprimer l'Eglise; un contre-sens si, l'ad-

mettant, il nie son droit d'institution divine et l'inféode au pouvoir civil.

Le premier point cadre mal avec ses sentiments : M. Jung se dit libéral, plein de sentiments progressifs, presque un rêveur de fraternité. Le second point s'harmonise parfaitement avec les principes de l'auteur.

Après dix-huit siècles de christianisme, la restauration du type augustal des Césars est l'aboutissement de tous nos progrès. L'idée de Bysance plane sur les têtes comme un mirage. Depuis la Renaissance les Grecs battent en brèche l'Europe chrétienne et essaient de la dissoudre par le rationalisme ; depuis le dix-huitième siècle, les idées politiques des Grecs, incarnées dans le sabre des czars de Saint-Pétersbourg et de Berlin, travaillent à nous asservir. D'un côté, énervement ; de l'autre, servitude : on appelle cela de la civilisation. César maître des âmes comme des corps ; César, prince temporel, devenu souverain pontife et dieu : on appelle cela de la liberté. Dans la tête, toutes les libertés de la licence ; sur le dos, comme contrepoids, le bâton de la tyrannie. Nos libéraux en sont descendus à ce point d'hébétude ; et parce qu'ils admettent toutes les confusions, tous les abaissements, tous les esclavages, ils prétendent que c'est nous qui sommes les esclaves parce que nous voulons, pour la foi, la conscience et la vie chrétienne, dépendre de l'Eglise libre.

Nous ne pouvons le taire : les idées de M. Jung nous paraissent monstrueuses ; outre qu'elles sont à l'encontre de ses sentiments, elles poussent aux erreurs sans trop y regarder et ne pourraient aboutir, en cas d'application, qu'aux plus criminelles injustices. Nous protestons donc ; et, sans trop nous étonner qu'un soldat ait pu impunément tenir un pareil langage, nous proposons que si l'un d'entre nous avait osé parler de la sorte contre la constitution et le personnel de notre armée, on n'aurait, contre son ingérence indiscrète, aveugle et peu patriotique, on n'aurait jamais assez d'anathèmes.

Justin Fèvre
protonotaire apostolique.

———

UN MOT AU **BIEN PUBLIC**

Le *Bien public* de Paris, — ne pas confondre avec celui de Gand, que nous avons occasion de citer si souvent avec éloges, — le *Bien public* de Paris lit les *Annales catholiques* avec beaucoup d'attention, et il y trouve, à ce qu'il paraît, un plaisir qu'il tient à faire partager à ses lecteurs. Nous lui rendrions bien volontiers la réciproque; mais il est fort mal servi par ses porteurs, qui, depuis dix jours, ne nous ont apporté que son numéro du 18 septembre, de sorte que, sans la complaisance d'un ami, nous aurions absolument ignoré l'existence de son bel article du 13 septembre. Nous prions le *Bien public* de mieux surveiller ses porteurs, ou nous serons obligés de suspendre l'envoi que nous faisons des *Annales* à son spirituel rédacteur, M. Véron, qui se trouverait ainsi privé d'un plaisir que nous sommes heureux de lui procurer.

Donc, le spirituel M. Véron a vu dans les *Annales* la lettre de M. Ferdinand (*sic*), évêque de Fréjus, à M. Dufaure, et il la trouve très-plaisante, parce que le « saint prélat » (très-spirituel, M. Véron) s'indigne « contre ces hommes qui ont le mauvais goût de n'admettre que ce qui est démontré et de ne pas répéter les clichés ordinaires sur les merveilles de la civilisation chrétienne. »

Mais M. Véron s'indigne à son tour de l'audace grande qu'a montrée M. l'abbé Blond, supérieur du petit séminaire de Noyon, en accusant le libéralisme d'hypocrisie. Nos lecteurs peuvent se reporter à notre numéro du 2 septembre, où nous avons donné de larges extraits de ce discours. Après en avoir cité quelques passages, M. Véron en résume ainsi l'ensemble :

Pour l'abbé Blond, les libéraux ne sont que des « libérâtres avides de domination ». Demander que l'enseignement religieux soit laissé à la famille et que l'enseignement public soit ouvert à tous, par conséquent laïque, c'est « fouler aux pieds l'imprescriptible droit de la famille, seule chargée d'abord directement de la formation de ses membres » (*sic*). Les hommes qui voudraient que l'enseignement fût gratuit et obligatoire sont naturellement les « fils de ténèbres » et les autres les « fils de lumière ». Leur but est « abominable » et les écoles laïques sont des « milieux délétères. »

Voilà ce que disent et exaltent les hommes qui protestent contre les « blasphèmes et les insanités de la libre-pensée ». Malheureusement, on ne peut tout citer.

Il nous semble que M. Véron en a assez cité, — sans parler des faits, — pour prouver que M. l'abbé Blond a parfaitement raison de flétrir l'hypocrisie libérale. N'est-ce pas se montrer avide de domination, que de ne vouloir laisser élever la jeunesse que par des maîtres qui pensent comme vous? N'est-ce pas fouler aux pieds l'imprescriptible droit de la famille, que de vouloir enlever aux pères de famille le moyen de trouver des maisons d'éducation où leur religion est respectée et enseignée? Est-ce vouloir que l'enseignement public soit ouvert à tous, que d'en éloigner le prêtre et le religieux? Et est-ce bien par amour de la lumière que les hommes du *Bien public* demandent que l'enseignement soit obligatoire, puisqu'ils veulent en même temps qu'il soit laïque, c'est-à-dire sans Dieu, à leur sens, et qu'ainsi tous les enfants soient obligés de passer par cet enseignement sans Dieu? Par conséquent, M. l'abbé Blond n'avait-il pas cent fois raison de dire que leur but est « abominable », puisqu'ils veulent créer un peuple athée, et que leurs écoles, les écoles laïques comme ils les entendent, sont des « milieux délétères? »

Les hommes protestant avec M. l'abbé Blond contre « les blasphèmes et les insanités de la libre-pensée, » sont donc bien fondés à traiter ces libéraux incrédules d'hypocrites, et les évêques, en protestant contre les hommes revêtus d'un caractère public qui ne craignent pas d'exposer devant les enfants les insanités de la libre-pensée et d'en répéter les blasphèmes, accomplissent un devoir dont tous les honnêtes gens doivent leur savoir gré.

M. Véron, qui est toujours spirituel, a découvert encore dans les *Annales* que la sainte Vierge a joué un bon tour aux gens de Lourdes. « La grande solennité de Lourdes, dit-il, a fini le 2 juillet au soir. Le 3, au matin, Marie était à Marpingen, à deux cent cinquante lieues de là. » Sur quoi il fait cette remarque : « Les uns estiment que la Vierge a été froissée de la prétention qu'avaient trop affichée les prélats de Lourdes de l'accaparer pour eux seuls; d'autres remarquent que la Reine du ciel ne saurait aimer beaucoup la République. »

M. Véron se plaint quelque part de voir dans les *Annales catholiques*, le *Bien public* « pris directement à partie en une suite d'ironies d'un goût tout ecclésiastique. » Nous nous demandons quel peut bien être le goût de ses spirituelles plaisanteries : un goût de chocolat Menier, peut-être.

J. Chantrel.

LA CHARITÉ A PARIS

(Suite. — V. les numéros depuis le 10 juin).

46. Association des Servantes de Marie ; 7, rue Duguay-Trouin. — Somme supprimée : 500 francs.

But de l'Œuvre. — Donner aux femmes en service, le plus souvent isolées et loin de leurs familles, un centre où elles retrouvent, autant qu'il se peut, l'esprit, l'affection et les conseils de la famille absente; puis un asile assuré où elles ont le droit d'être reçues comme dans une maison paternelle, lorsqu'elle sont malades ou sans place. Les sœurs s'occupent de les placer.

La fondation remonte à 1849. A cette époque Mlle Babé, fille d'un riche fermier de la Brie, ouvrit, rue de Sèvres, une maison où bientôt cent cinquante adhérentes vinrent faire encombrement.

Mlle Babé dirigea l'établissement jusqu'à sa mort; au moment suprême, la sainte femme en remit la direction à la supérieure actuelle.

L'an dernier cent cinquante malades ont été soignées, qui ont ainsi échappé à la douloureuse nécessité de l'hôpital; cent cinquante autres ont passé par la maison de convalescence de Versailles, et au 31 décembre dernier mille et trois était le chiffre des femmes qui, pendant l'année, avaient passé par la maison.

Parmi elles beaucoup font partie de l'œuvre depuis l'origine et plusieurs, qui sont mariées, continuent à venir le dimanche, jour de grande réunion, où les domestiques sans famille viennent passer leurs heures de sortie.

47. Œuvre de Notre-Dame de Bethléem ; rue Notre-Dame des Champs, 115. — Somme supprimée, 1,000 francs.

But de l'Œuvre. — L'établissement a été fondé en 1857, pour recueillir, gratuitement et sans conditions, les femmes qui sont sans famille, sans domicile, sans ouvrage, sans pain.

Elle recueille aussi les petites filles privées de leurs parents, ou

abandonnées par eux, et qui ne peuvent être reçues dans les orphelinats.

Après avoir parcouru une longue allée, nous nous sommes trouvé devant une religieuse qui nous a fait le plus bienveillant accueil. Elle se tenait dans une petite salle qui n'avait pour tous meubles que quelques vieux siéges boiteux ; cela sentait la pauvreté la plus complète.

La digne femme ne savait qu'une chose, c'est que le conseil municipal leur avait supprimé le crédit. — Nous qui comptions là-dessus, dit-elle, pour payer le boulanger! Nous lui avons dû jusqu'à 1,400 francs, et un matin alors le pain n'arriva pas, mais nous avons tant prié que le bon boulanger a envoyé quand même; jugez donc : nous avions 80 personnes.

Ces bonnes religieuses n'ont rien à elles; le loyer de la maison les inquiète beaucoup, il est de 2,000 francs. Elles avaient pourtant, par donation, une petite maison à Antony, où on envoie encore les malades; les Prussiens l'ont dévastée, et, à l'heure qu'il est, on n'a pu la mettre en complet état.

— Parfois, nous dit encore la sœur, et surtout à l'hiver, il nous vient des hôtes inattendus, on leur fait un lit par terre, en empruntant un matelas à l'un et une couverture à l'autre.

Nous sommes toujours soixante à quatre-vingts, et les trois quarts du temps, nous ne savons pas le jour même comment nous pourrons nourrir tout ce monde-là le lendemain.

Pendant la guerre, quatre-vingt-trois personnes furent soignées dans la maison transformée en ambulance.

On le voit, l'œuvre tire ses principales ressources de la charité publique et privée, elle accepte avec reconnaissance tous les secours en nature : restes de table, vieux effets d'habillement, vieux linge, etc.

Son directeur est M. Dubonnet, chanoine de Notre-Dame; M[me] Jeauvrin est la supérieure; les sœurs sont au nombre de huit.

48. Œuvre de la Providence Sainte-Marie; 78, rue de Reuilly. — Somme supprimée, 2,000 francs.

Cette maison possède une clientèle énorme d'enfants et d'adultes des deux sexes. Les registres des bonnes sœurs accusent le chiffre de 2,000 âmes, depuis le petit orphelin qu'elles portent dans leurs bras, jusqu'au jeune homme que la conscription appelle.

La multiplicité des œuvres que dirige la supérieure de *la Provi-*

dence, l'une des 22,000 filles de saint Vincent de Paul, est vraiment stupéfiante.

Il y a trois ans, le shah de Perse voulut visiter une maison protectrice de l'enfance délaissée.

Le R. P. Boré, supérieur général des Lazaristes et des Sœurs de Charité, le mena tout droit à la maison de la rue de Reuilly. Le P. Boré, soit dit en passant, est l'un des rares Européens qui pouvaient entretenir le roi de Perse dans sa propre langue.

Le bien-être, la propreté exquise, la santé, la joie de ce peuple d'enfants, frappèrent au plus haut point Nasser-Ed-Din, qui remit une offrande de 2,000 francs à la supérieure. Puis, se tournant vers le P. Boré :

— Il faut m'envoyer à Téhéran une compagnie de ces saintes filles. D'ici, je vais donner l'ordre de leur faire bâtir un palais.

— Volontiers, répondit le supérieur général des filles de la Charité. J'aurai plus de demandes que je n'en pourrai accorder.

A l'heure où nous écrivons, les sœurs installées à Téhéran font là, comme à Paris, des merveilles.

M. Marsoulan, conseiller municipal, connaît mieux que personne la mesure du bien que fait cette institution dans le quartier qu'il habite. Avant que la politique ne l'eût pris dans son engrenage et qu'il n'eût connu M. Floquet, il était tout dévoué à ces bonnes sœurs. Sa mère aussi les protégeait de son vivant, et exerçait même les honorables fonctions de dame de charité pour leur Maison.

Le quartier de Reuilly est couvert d'usines. Les apprentis et les jeunes ouvriers de l'industrie des papiers peints qui s'y trouve agglomérée, se faisaient remarquer entre tous, il y a quelques années, par leur turbulence et leur mutinerie. Ils étaient, à la lettre, la terreur du quartier. La supérieure de la *Providence* se mit en tête de discipliner cette jeune armée du mal. Voulez-vous savoir si elle a réussi?

En ce moment, quatre cents à quatre cent cinquante *Papiers peints* (c'est leur nom dans le quartier), de douze à vingt ans, viennent tous les soirs, de sept à neuf heures, à l'école d'adultes tenue par les sœurs.

Quand la guerre éclata, quatre-vingt d'entre eux se disséminèrent sur les différents champs de bataille. La sollicitude de leurs institutrices les suivit jusque dans leurs régiments; tous se firent remarquer par leur bonne conduite et leur bravoure.

Vint la Commune. Trois de ces enfants seulement se laissèrent entraîner. L'un d'eux même fut fusillé; les deux autres, conduits

sur les pontons, furent rendus à la liberté, grâce aux supplications de leur sainte protectrice.

Que si, après avoir contemplé ces merveilles de la charité, vous demandez :

— Mais comment pouvez-vous suffire à tout cela?

On vous répond uniformément :

— La Providence.

49. Œuvre de Saint-Joseph ; 228, rue Lafayette. — Somme supprimée : 2,400 francs.

Fondée en 1852, par le Père Charles, pour les Alsaciens et Lorrains ne parlant qu'allemand.

La maison reçoit gratuitement :

Quatre cents garçons et trois cents filles externes, qu'on ne nourrit pas. L'Œuvre est dirigée par J. Larcy, dont les uniques ressources sont les quêtes. L'école coûte chaque année 10,000 francs. Tout le service de l'église est aussi gratuit, on n'y paie pas même les chaises. On y prêche en langue allemande, et l'on vient à l'église de bien loin. Par suite de la réduction qui les frappe, ils ont été obligés, depuis la rentrée de refuser cent trente enfants. Les Pères ont été chassés par les communards, qui ont cassé dans l'école tout ce qu'ils ont rencontré d'objets religieux, et y ont fait de grands dégâts, très-onéreux à réparer. Par bonheur, ils n'ont pu trouver la chapelle, qui a été préservée ainsi de leurs dévastations.

(*Suite à un prochain numéro.*)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Au moment de la rentrée des classes, et malgré le peu de place dont nous disposons dans ce numéro, nous voulons signaler deux livres qui se recommandent à l'attention des professeurs.

Le premier est *Un Cours de géographie*, par J. d'Arsac, (in-12 de 358 pages; Paris, 1876, chez Gaume). M. d'Arsac s'est attaché, dans ce cours, à répondre aux programmes des divers degrés de l'enseignement, afin qu'il s'adresse non-seulement aux élèves des écoles primaires et des classes de grammaire, mais surtout aux jeunes gens qui se préparent au baccalauréat, à l'Ecole normale et à l'Ecole militaire. Le livre, que

nous venons de parcourir, se distingue par beaucoup d'ordre et de clarté et nous paraît répondre au but que l'auteur s'est proposé.

Le second ouvrage dont nous voulons parler est un *Cours de philosophie*, par M. l'abbé Farges (in-12 de XVI-634 pages, Paris, 1873, chez Firmin Didot; prix : 4 francs). — M. l'abbé Farges, né à Amplepuis (Rhône), le 14 janvier 1814, est mort le 30 décembre 1868. Chargé du cours de philosophie au petit séminaire d'Autun, alors dirigé par M. l'abbé Landriot, il ne cessa, pendant vingt-sept ans, de mettre à son enseignement toute l'âme d'un zélé professeur, avec la science d'un véritable savant et la doctrine d'un fidèle enfant de l'Eglise. C'était bien le professeur, tel qu'il doit être, cherchant non-seulement à former dans ses élèves l'*homme*, mais surtout l'*homme chrétien*.

Nous venons de lire le cours de M. l'abbé Farges avec le plus grand intérêt : remarquable par l'ordre, par la clarté, par le *complet*, tel qu'on peut l'atteindre dans un livre classique, il ne l'est pas moins par la solidité de la doctrine. Sans doute, sur quelques points controversés, on pourrait différer d'opinion avec l'auteur; mais, partout ailleurs, on est bien forcé d'être d'accord avec lui, et, en plus d'un endroit, on voit jaillir des lumières nouvelles de cet enseignement clair, précis, substantiel, qui ne se perd pas en vaines considérations et qui saisit chaque question sur le vif. Nous signalerons, en particulier, le paragraphe consacré à montrer la différence essentielle qui existe entre l'âme humaine et l'âme des bêtes, et celui où l'on démontre qu'il ne peut exister de morale indépendante.

La morale indépendante, dit M. Farges, c'est la morale séparée « de tout dogme philosophique et religieux, » (comme on l'a dit au Congrès de Berne), mais surtout séparée de la religion révélée par Jésus-Christ. Les partisans de cet absurde système posent eux-mêmes cette définition : « Notre morale à nous est de tous les « pays et de tous les âges : elle embrasse le monde dans une loi « universelle d'amour et de fraternité. Nous en retrouvons et nous « en admirons les reflets dans Platon comme dans Confucius, « dans Mahomet comme dans Moïse, dans Vincent de Paul comme « dans Béranger. »

A leurs adversaires, et spécialement aux catholiques, qui de

tous les attaquent avec le plus de force et d'autorité, les tenants de la Morale indépendante ne peuvent opposer de réponse plus sérieuse que ce dilemme : ou bien vous admettez qu'il y a des honnêtes gens en dehors du catholicisme, et même du christianisme, ou bien vous ne l'admettez pas; dans le premier cas, vous reconnaissez que la Morale n'a pas besoin de l'appui de la religion ; dans le second, vous prétendez que la Morale n'existe pas chez les païens, les mahométans, les libres-penseurs,... c'est-à-dire, ou vous vous condamnez vous-mêmes, ou vous formulez une accusation contre laquelle s'élèvent les faits les plus avérés et le témoignage de la conscience publique.

Or, et la *Raison* et l'*Histoire* démontrent qu'entre la Morale et la Religion il y a une alliance nécessaire et indissoluble.

Et le professeur prouve ce qu'il avance, après avoir, comme on le voit, posé l'objection dans toute sa force.

Nous en avons dit assez pour montrer le mérite du *Cours de philosophie* dont nous nous occupons; nous le recommandons à la sérieuse attention des professeurs.

Nous aurions voulu, dès aujourd'hui, dire ce que nous pensons d'un livre de M. Segesser, de Lucerne, qui a été récemment traduit de l'allemand en français. Il y a là une tentative de résurrection du catholicisme libéral qu'il importe de signaler ; ce livre, à cause de cela, mérite une étude sérieuse; nous y consacrerons un article spécial.

J. Chantrel.

HISTOIRE D'UN INCONNU.

X

Où l'on conclut qu'il y a un Dieu (1).

Le curé s'arrêta un moment, puis il dit :

— Je crains, mes amis, de prolonger cet entretien au delà des bornes que je m'étais fixées. Il se fait tard. L'heure du souper est arrivée; il faut aussi songer au corps, quoique l'âme soit bien su-

(1) Reproduction interdite. Voir les numéros depuis le 10 juin.

périeure. Il faudra donc remettre à dimanche prochain nos conclusions sur la proposition du Syllabus.

Au silence qui accueillit ces paroles, le curé jugea que son auditoire éprouvait une espèce de déception.

— Je le regrette, continua-t-il, car ce serait maintenant l'affaire d'un petit quart d'heure tout au plus.

— Oh! monsieur le curé, dit alors Mathurin, si c'était un effet de votre bonté et si cela ne vous fatiguait pas trop, nous voudrions bien avoir la fin de la chose.

— Oui, oui, monsieur le curé, dirent tous les assistants, — toujours à l'exception de M. Saitout.

— Je ne demande pas mieux, mes amis; mais il ne faudrait pas vous gêner, ni vous faire attendre chez vous trop longtemps.

— Quelques minutes ne sont pas notre maître, répliqua l'intrépide Mathurin.

— Eh bien! continuons.

Il y a une pensée qui me fait toujours une grande impression quand je m'y arrête, à propos de ces savants qui ne veulent voir en tout que de la matière, et qui veulent tout faire sortir de la matière, afin de se passer du bon Dieu, — qui les gêne un peu, soit dit entre nous.

Je me dis : Bien! il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas d'esprit, la matière est éternelle, et c'est à force de combinaisons, de décompositions et de recompositions que le monde en est arrivé où nous le voyons. Tous ces atomes de matière qui tourbillonnent dans l'espace se sont rapprochés les uns des autres, les uns d'une façon, les autres de l'autre, et de leurs unions sont résultés les soleils qui brillent sur nos têtes, les éléments qui composent notre terre, le fer, le plomb, l'or, l'argent, l'étain, le soufre, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le carbone, etc., etc.; l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons, les plantes, les animaux et l'homme. C'est parfait, et les savants vous racontent cela avec l'assurance du conteur qui compose un roman : c'est à croire qu'ils y étaient, qu'ils ont tout vu, et que ce sont eux-mêmes qui ont fabriqué cette admirable machine que nous appelons le monde.

Mais si tout n'est que matière, s'il n'y a pas d'esprit, s'il n'y a pas de Dieu, comment se fait-il que notre cerveau, qui n'est que matière, nous donne l'idée de quelque chose d'immatériel, qui pense, qui raisonne, qui agit, qui réfléchit, qui veut? Comment se fait-il que cette matière, organisée comme vous voudrez, mais qui est éternelle, et qui est seule existante, comment se fait-il qu'elle produise la pensée de Dieu, la pensée d'un Etre infini en perfec-

tion, éternel, infiniment bon, aimable, sage, créateur et ordonnateur du monde? De quelle combinaison de la matière est-il possible de faire sortir ce quelque chose qui n'est pas matériel, et que nous appelons la pensée, ce quelque chose d'impalpable, d'insaisissable, d'invisible, l'idée, l'idée du juste et de l'injuste, l'idée du droit et du devoir, du bien et du mal, cette idée du devoir qui fait qu'un homme donne sa vie pour l'accomplir, et cet amour de Dieu, c'est-à-dire d'un être qui n'existerait pas, selon les athées et les matérialistes, qui fait que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants montrent les plus sublimes vertus, les plus admirables dévouements, pour lui plaire? Il y a là des impossibilités, des absurdités, des contradictions qui confondent ces savants adorateurs de la matière. Ils peuvent bâtir des systèmes, imaginer des romans plus ou moins intéressants, — leurs systèmes et leurs romans s'écroulent devant cette seule réflexion, que la matière ne peut produire que de la matière; la seule idée qu'il peut exister quelque chose qui n'est pas matériel, ne pouvant provenir de la matière, prouve l'existence de l'Esprit; l'athéisme disparaît devant cette seule réflexion que, s'il n'y avait pas de Dieu, jamais la pensée d'un Esprit infini, éternel, tout puissant, n'aurait pu sortir d'un cerveau humain.

— C'est bien vrai, ça, dit Mathurin enthousiasmé. Je n'avais jamais réfléchi à ça, monsieur le curé; je voudrais bien savoir ce qu'on peut y répondre.

— Oh! ajouta Jacques, que je voudrais bien que le père Lajoie eût entendu ça! Il n'en aurait pas tant dégoisé chez M. Poussaboire, bien sûr.

— Laissons l'âme du père Lajoie tranquille, dit le curé d'un ton grave, et prions pour elle, mes amis, en nous arrangeant pour que la nôtre se présente un jour devant Dieu avec la confiance d'un bon enfant qui s'est toujours efforcé de faire la volonté de son père.

Eh bien, mes amis, je vous ai raconté le roman des savants incrédules. Vous avez vu qu'il se compose d'absurdités, d'impossibilités et d'enfantillages. Voyez comme ce que vous enseigne la sainte Eglise est bien plus sage et bien plus satisfaisant pour la raison.

Il y a un Dieu, éternel, infini en perfection, tout puissant, tout bon, tout sage. Ce Dieu a créé le monde, les esprits et la matière, le ciel et la terre; il a donné à ses créatures tout ce qu'elles possédent; auteur du monde, il est aussi l'auteur de l'ordre qui y règne et que nous admirons.

Après avoir créé la matière inerte, avec les lois qui font l'objet

des études des astronomes, des physiciens et des chimistes, il y a ajouté la vie, et les plantes ont apparu ; à la vie purement végétative, il a ajouté la sensibilité, et les animaux ont rempli la terre, les eaux et les airs. Mais ces êtres ne le connaissaient pas ; obéissants sans en avoir conscience, ils ne lui rendaient qu'un imparfait hommage. Il y avait les anges, de purs esprits, dans le ciel; il convenait qu'il y eût un être tenant à la matière par son corps, à l'esprit par son âme, qui fût comme le trait d'union entre les deux mondes spirituel et matériel, et qui fît remonter pour ainsi dire la matière jusqu'à Dieu : il créa l'homme, à qui il donna une âme raisonnable, capable de le connaître, de l'aimer, de le servir, c'est-à-dire d'obéir à ses lois, mais libre de choisir entre le bien et le mal, la vérité et l'erreur, afin qu'il pût *mériter* le bonheur qu'il lui préparait.

Tout cela s'enchaîne admirablement, tout cela est parfaitement raisonnable ; rien qui répugne à notre esprit, aucune contradiction. Je vous le demande, mes amis, où sont les sots, de ceux qui croient en Dieu ou de ceux qui n'y croient pas? où sont les esprits forts, de ceux qui avalent toutes les absurdités, ou de ceux qui n'admettent que ce qui est raisonnable?

Ma tâche est fini, continua le curé. Il est certain maintenant pour vous, j'en suis sûr, que le Pape n'a pas fait un acte contraire à la raison en accusant d'erreur ceux qui prétendent qu'il n'existe pas un Etre divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, ceux qui prétendent que Dieu n'est que la nature ou la matière, que Dieu est tout et que tout est Dieu, et par conséquent qu'il n'y a pas de distinction entre l'esprit et la matière, qu'il n'y a pas de liberté, que le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste sont absolument la même chose. Ces erreurs sont évidentes, elles répugnent tellement à la raison, qu'il faut être savant, à la façon des savants dont nous nous sommes occupés, pour ne pas reculer d'horreur devant elles.

Voilà donc un premier point acquis : le Pape, par la première proposition du Syllabus, n'a rien fait de contraire à la raison.

Faut-il vous prouver qu'il est parfaitement d'accord avec l'Evangile? Mais le nom du bon Dieu est écrit à chaque page de l'Evangile, mais Jésus-Christ rappelle à chaque instant le Père tout-puissant qui est dans le ciel, et c'est la vérité même dont il fait la base de cette divine prière qu'il nous a enseignée : *Notre Père qui êtes aux cieux?*

Faut-il vous prouver que l'Eglise a toujours cru en Dieu, et que par conséquent le Pape n'a pas changé la religion sur ce point?

Mais c'est par la profession de la croyance en Dieu que commence le symbole des apôtres: *Je crois en Dieu*; c'est par là que commence le symbole de Nicée, qui n'est que le développement donné au premier, précisément pour combattre les erreurs des temps passés, comme le Syllabus combat les erreurs de ces temps-ci : *Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles!* Avais-je tort de vous dire que vous-même vous chantiez tous les dimanches ce Syllabus dont on essayait de vous faire un tel monstre? Et nous verrons que les autres articles sont aussi conformes à la raison, à l'Evangile et au *Credo*.

En attendant, nous sommes tous d'accord sur ce point, n'est-ce pas, mes amis, c'est qu'en condamnant l'erreur contenue dans les premières propositions du Syllabus, le Pape n'a rien fait de contraire à la raison, à l'Evangile et à la religion.

— C'est sûr, c'est sûr, dirent à la fois Mathurin et Antoinette, les deux plus ardents des auditeurs.

— Est-ce que vous ne pensez pas comme Mathurin et Antoinette, monsieur le Maître? ajouta le curé.

— Monsieur le curé, répondit avec un certain embarras M. Saitout, il me semble qu'il n'y a rien à répondre à vos raisonnements. Les savants très-distingués et très-illustres que vous avez combattus, se défendraient sans doute mieux que nous ne pouvons le faire, nous autres, qui ne leur allons pas à la cheville; mais ils ne sont pas là, tant pis pour eux.

— Vous croyez donc, monsieur le Maître, qu'il y a quelque chose à répondre à ce que j'ai dit, et qu'on peut prouver qu'il n'y a pas de Dieu, qu'il n'y a que de la matière, qu'il n'y a nulle distinction entre le vrai et le faux, le juste et l'injuste, en un mot que tout est pure combinaison matérielle, effet des forces de la nature, comme ils disent?

— Oh! non, monsieur le curé; je ne suis ni un athée, ni un matérialiste; mais je crains qu'on n'ait bien abusé et qu'on n'abuse encore de l'idée de Dieu pour porter le trouble dans la société, exciter le fanatisme et entretenir la superstition, toutes choses très-dangereuses, à votre avis même, monsieur le curé, j'en suis sûr, car tout le monde ici connaît votre charité tolérante, votre amour de la paix et votre zèle pour combattre tout ce qui sent la superstition.

Ces paroles de M. Saitout furent prononcées d'un ton qui visait à l'ironie, mais que l'auditoire prit dans un sens très-sérieux, car tous connaissaient la mansuétude et la charité du bon curé; tous l'avaient entendu plus d'une fois tonner contre la superstition, qui est la plus grande ennemie de la vraie religion, et développer avec

autant de feu que de vigueur cette parole de l'Evangile : Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux ; mais bien ceux qui font la volonté du Père céleste.

Le curé ne se méprit pas sur les intentions de M. Saitout ; mais, comme il l'avait fait plusieurs fois dans le cours de cette soirée, il fit semblant de ne rien soupçonner, et il dit :

— J'ai encore une fois à vous remercier, monsieur le Maître, car vous m'amenez à montrer que le Pape, en condamnant comme fausse la première proposition du Syllabus, non-seulement n'a rien fait de nuisible à la société, mais au contraire lui a rendu un signalé service.

Mais, décidément, cela nous mènerait trop loin pour aujourd'hui. Vous devez être fatigués de m'entendre, mes bons amis. A dimanche prochain, donc, et amenez-moi du monde, le plus de monde que vous pourrez, M. Tirsang, si c'est possible, et M. Poussaboire, et ce pauvre Baptiste qui a fait un bel héritage, mais qui n'en est pas plus riche pour cela, car ce n'est pas dans les biens de ce monde que consiste la vraie richesse.

On se sépara, tous les assistants heureux de penser qu'il y aurait une nouvelle réunion le dimanche suivant, à l'exception toujours de M. Saitout, qui pressentait que le curé allait ressaisir sur sa paroisse une autorité que les efforts combinés de M. l'instituteur, de M. le cabaretier et de M. le docteur avaient fortement ébranlée depuis quelque temps.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE

I. Les *Annales catholiques* : leur passé, leur présent, sacrifices faits, collaborateurs acquis; but que se propose la direction. — II. **Revue de la semaine** : espoir de la paix en Orient; l'anniversaire du 22 septembre 1792; les élections de dimanche prochain; pèlerinages; Universités catholiques; un second mot au *Bien public* de Paris.

28 septembre 1876.

I. — Les Annales catholiques.

Arrivé à la fin du t. XVII des *Annales catholiques*, t. III de l'année 1876, et fin d'un trimestre pendant lequel nous avons fait de nouveaux efforts et de nouveaux et considérables sacrifices pour améliorer cette publication, nous demandons à nos lecteurs la permission de jeter un regard en arrière sur le chemin parcouru non pas tant pour nous féliciter nous-même de ce qui a été fait, que pour les remercier du concours qu'ils nous ont prêté.

Lorsque nous avons pris à notre charge, en 1873, les *Annales catholiques*, chaque livraison ne contenait que trente-deux pages; nous avons immédiatement doublé le nombre des pages sans augmenter le prix, ce qui nous a aussitôt permis de suivre avec plus d'exactitude le mouvement des faits et des idées. Cet excessif bon marché n'était possible qu'à force d'économie dans l'administration et dans la rédaction, et qu'à la condition d'un nombre croissant d'abonnés : nous avons pu réussir, en obtenant une administration et une rédaction gratuites, et en voyant venir à nous un nombre d'abonnés tel, qu'il nous est maintenant impossible de satisfaire ceux qui nous demandent la collection complète des *Annales*.

Mais nous nous étions trouvé forcé d'employer un papier dont le poids nous permît de ne pas augmenter nos frais de poste. A la demande de plusieurs souscripteurs qui préféraient dépenser un peu plus pour avoir un meilleur papier, nous avons publié une édition de luxe que nous avons mise seulement au prix de 18 fr., prix auquel nous avions d'abord annoncé que nous porterions l'édition ordinaire, restée au prix de 12 fr.

Cette année, nous avons pensé qu'il y avait quelque chose de plus à faire. La gravité des événements qui se passent et des questions qui s'agitent, nous forçait, si nous voulions suivre ce mouvement avec plus d'exactitude, d'acquérir plus de liberté de langage, et nous voulions enfin faire droit aux plaintes que nous recevions sur la qualité du papier des *Annales*. C'étaient de nouveaux sacrifices à faire; après y avoir mûrement réfléchi, nous avons reconnu que si nous pouvions conserver à peu près les mêmes prix pour nos abonnés étrangers, nous serions obligés d'élever légèrement les prix d'abonnement pour la France et l'Algérie.

Nous avons versé un cautionnement de 18,000 francs.

Nous avons pris un papier plus fort.

Nous avons, au moyen de nouvelles dispositions typographiques, augmenté la matière de chaque numéro de la valeur d'environ 10 pages, ce qui fait plus de 500 pages par an.

Beaucoup de nos lecteurs, sans doute, ignorent les sacrifices que ces seules améliorations nous imposent. Deux mots là-dessus.

Les cautionnements versés à l'Etat ne rapportent que 3 pour 100 par an; c'est donc, de ce fait, une perte annuelle de 360 fr.

Par le fait même du versement de cautionnement, notre papier est soumis à un impôt qui nous revient à 10 francs par 1000 abonnés et par numéro; nouvelle perte annuelle de 520 francs par 1000 abonnés.

Par le fait de l'amélioration de la qualité du papier, qui devient plus lourd, le droit de poste se trouve augmenté de 1 centime par numéro, soit 52 centimes par an pour chaque abonné; d'où une autre perte de 520 francs par 1000 abonnés.

Enfin, l'emploi de caractères plus fins nous occasionne une perte d'environ 1,000 francs par an.

Nous demandons pardon d'entrer dans ces détails de ménage, mais les lettres de quelques uns de nos Abonnés nous montrent qu'ils ne sont pas inutiles, et nous tenons à justifier la légère augmentation de prix à laquelle nous avons dû nous résoudre. Encore, qu'on veuille bien le remarquer, tous les sacrifices sont à notre charge pendant un an, puisque nous avons donné la faculté à tous nos souscripteurs de renouveler une fois leur abonnement sans augmentation de prix, et que nous accordons la même faveur aux nouveaux souscripteurs qui font remonter leur abonnement, pour un an, au 1er juillet 1876. Nous voulons que nos abonnés présents jugent si les améliorations apportées justifient notre augmentation de prix.

Nous croyons qu'il était impossible de faire davantage; nous ne connaissons aucune publication qui ait agi de la sorte avec ses souscripteurs, nous n'en connaissons pas qui se trouve dans les mêmes conditions de bon marché. Nous donnons par an quatre forts volumes in-octavo de près de 800 pages; c'est la valeur de six in-octavo ordinaires du prix de 5 francs, et qui coûteraient 30 francs.

Nous nous étendrons moins sur les améliorations morales, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier; nous avons toutefois la confiance que nos lecteurs, en comparant les volumes précédents avec celui-ci, trouveront dans les articles des *Annales* à la fois plus de variété et plus de fermeté de langage. La rédaction était obligée, auparavant, de laisser de côté bien des questions et de se garder d'apprécier bien des actes qui intéressent la religion : aussi libre maintenant qu'on peut l'être sous la législation qui régit la presse en France, elle peut porter la défense partout où se porte l'attaque, et traiter tous les sujets dans lesquels la religion, c'est-à-dire les plus chers intérêts de la patrie, se trouve mêlés plus ou moins directement.

Nous nous sommes aussi efforcé de grouper autour de nous des écrivains d'un nom connu du public catholique, et nous sommes heureux d'avoir réussi. Nous pouvons ici citer le nom de :

MM. Arthur Loth, rédacteur de l'*Univers*.
Auguste Roussel, rédacteur de l'*Univers*.
Léonce de la Rallaye, rédacteur de la *France nouvelle*.

MM. L'abbé Davin, rédacteur du *Monde*.
Xavier Roux, rédacteur de la *Gazette de France*.
J. Rambosson, rédacteur scientifique de la *Gazette de France*.
Alexandre de Saint-Albin, rédacteur de l'*Etoile*, d'Angers.
F. Danten, rédacteur du *Pas-de-Calais*.
P. Tournafond, rédacteur de l'*Explorateur géographique*,
L'abbé Justin Fèvre, protonotaire apostolique.
Mahon de Moraghan, consul de France en Italie.
Dr Derouet, rédacteur scientifique.
Mme Félicie Testas, auteur de livres d'éducation.

Cette liste n'est pas close; nous espérons bien obtenir des travaux de plusieurs autres écrivains et savants catholiques dont le concours nous est déjà presque assuré.

Nous ne craignons pas, d'ailleurs, nos lecteurs le savent, d'emprunter à la presse périodique, soit intégralement, soit par extraits ou analyses, les articles les plus remarquables qui entrent dans le cadre de notre revue ; nous agissons ainsi plus largement avec la presse étrangère, qui n'est pas assez connue en France, et que nous nous proposons de mettre encore plus souvent à contribution que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. Pouvons-nous dire maintenant, sans être accusé d'un manque de respect, que les premiers et les plus habituels collaborateurs des *Annales catholiques*, sont Notre Saint-Père le Pape, dont nous avons soin de reproduire les discours et les actes, et Nosseigneurs les Evêques, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire plus complètement les enseignements et écrits ?

Telles qu'elles sont, nous pensons que les *Annales catholiques* tiennent une place qui n'avait pas été occupée avant elles; on nous le dit, on nous l'écrit souvent, et c'est pour nous un puissant encouragement.

Cependant, nous n'avons pas encore atteint le but que nous nous sommes proposé, et nous sentons ce qui manque à notre publication pour le remplir parfaitement. Les écrivains catholiques sont assez nombreux pour que ce but puisse être atteint; les moyens matériels ne sont pas toujours suffisants ; nous espérons que la persévérance de nos Abonnés et que de nouvelles adhésions nous mettront à même de nous en rapprocher

de plus en plus, et de fonder enfin cette vraie et grande semaine catholique française que l'étranger s'étonne de ne pas voir exister dans la nation la plus profondément catholique et la plus ardente à toutes les œuvres religieuses.

Nous voulons que les *Annales catholiques* soient suffisantes pour tenir au courant des faits et des idées ceux qui ne peuvent consacrer beaucoup de temps ou d'argent à l'acquisition d'une publication périodique, et qu'elles forment un répertoire utile à consulter, une bibliothèque ecclésiastique, religieuse, historique, pour ceux qui, tout en suivant de plus près le mouvement dans les journaux et les diverses revues, sont très-souvent embarrassés de retrouver les faits, les dates, les questions sur lesquels ils ont besoin de renseignements précis. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont de vénérables et savants prélats : les *Annales catholiques* doivent être à la fois la bibliothèque de la famille et la bibliothèque du presbytère. Les dix-sept volumes que nous avons publiés sont là pour montrer que nous n'avons pas un moment perdu de vue ce but; les suivants, nous l'espérons, le montreront mieux encore. Pour que toutes les améliorations désirables soient faites, nous ne demandons à nos Abonnés que la continuation de leur concours et de leur zèle à faire connaître notre œuvre autour d'eux.

II. Revue de la semaine.

La semaine qui s'écoule a été relativement calme.

L'espoir de voir la paix, — paix provisoire, sans doute, — sortir des négociations des puissances en ce qui concerne la question d'Orient, paraît s'affermir dans les esprits. Puissent les efforts de la diplomatie réussir! puissent surtout les diplomates et les chefs d'Etat comprendre que la paix ne sera vraiment assurée que lorsque tous les droits seront respectés et qu'on reviendra à la pratique des principes qui constituent les sociétés solides et stables!

Chez nous, l'anniversaire du 22 septembre 1792, où la Convention a proclamé la République, a été naturellement l'occasion de banquets et de discours dans lesquels la Révolution a été glorifiée. Il est triste pour les républicains de nos jours de

n'avoir à rappeler que des dates odieuses et sanglantes. Dans un de ces discours après boire, M. Naquet a déclaré que les vrais républicains acceptent tout ce qui s'est passé du 22 septembre 1792 à Thermidor, et qu'il s'agit de reprendre la Révolution à cette dernière date qui a vu tomber Robespierre : c'est dire que l'idéal de ces hommes, qui seront peut-être nos maîtres demain, est le régime sanglant de la Terreur, le régime de l'athéisme, la proscription de tout ce qui est honnête. La France est avertie.

Cet avertissement servira-t-il pour les six élections de députés qui doivent avoir lieu dimanche prochain, dans les arrondissements d'Auch (Gers), de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), de Cambrai (Nord), de Senlis (Oise), de Toul (Meurthe-et-Moselle) et d'Embrun (Hautes-Alpes) ? C'est dire tout ce qu'il y a de grave dans la situation actuelle, que de dire qu'il est permis d'en douter.

Au moins, les catholiques comprennent ces avertissements; ils ne s'aveuglent pas sur les périls qui nous menacent et qui menacent la religion, et ils redoublent d'ardeur dans la prière, de zèle dans les œuvres. La semaine dernière, les pèlerins savoisiens étaient à Rome ; cette semaine, ce sont les pèlerins du diociėse de Tarbes, — nous dirions volontiers du diocèse de Lourdes, — qui sont allés témoigner au Saint-Père leur dévoûment et raconter, dans la Ville éternelle, les merveilles que la sainte Vierge ne cesse d'opérer à Lourdes.

Les pèlerinages continuent, les Universités catholiques se préparent à rouvrir leurs cours, et les cris de la presse impie contre les pèlerinages, qui sont de grands actes de foi, et contre les Universités libres, qui empêcheront la foi de s'éteindre, montrent assez qu'il y a là deux grands faits par lesquels la Révolution est atteinte. Ces jours-ci un journal, constatant que les Universités catholiques viennent d'acquérir plusieurs professeurs d'un grand renom dans l'Université d'Etat, disait que c'est « l'épuration » de cette Université qui s'opère. Oui, sans doute, c'est-à-dire que l'Université d'Etat perd les uns après les autres les professeurs catholiques dont la présence faisait encore illusion à plus d'un père de famille. L'Université d'Etat « s'épure » en ce sens que, bientôt, elle ne possèdera plus

que des professeurs athées, matérialistes ou complétement indifférents ; la foi, la vie, la science ne se trouveront plus que dans les Universités catholiques : ce sera la fin de l'Université d'Etat, et ce n'est pas nous qui pleurerons sur cette fin.

Dirons-nous, en terminant, que notre affaire avec le *Bien public* (de Paris) se finit comme toutes les affaires que l'on a avec ces feuilles de scandales et d'injures! Le *Bien? public*, nous dit-on, — car nous ne le recevons plus et nous ne le lisons plus, — déclare qu'il est sûr de ses porteurs, ce qui nous prouve que s'ils ne nous apportaient plus le journal, c'était par ordre, et que si nous voulons le lire, nous aurons à l'acheter, — nous nous garderons bien de dépenser notre argent pour avoir ce papier qui sent trop le chocolat. — Mais que penser de ces matamores qui insultent et qui ont soin que les insultés ignorent leur conduite. Ils savent que leurs lecteurs avaleront sans y regarder, leur affreuse marchandise, et ils ont encore peur, pourtant, que quelqu'un d'eux n'apprenne qu'on peut répondre aux insultes.

Il y a trois mois, un rédacteur du *Bien? public* nous a fait prier très-poliment de vouloir bien lui envoyer les *Annales catholiques* en échange de son journal. Nous crûmes naïvement que ce rédacteur voulait se tenir au courant du mouvement religieux et que, s'il attaquait l'Eglise, ce serait au moyen d'une discussion sérieuse et loyale. Nous consentîmes à l'échange, et le rédacteur a été servi très-régulièrement ; nous aussi, jusqu'au jour il lui prit fantaisie d'attaquer les *Annales*. Nos lecteurs savent le reste; ils nous féliciteront de n'avoir plus à lire une feuille qui ne cherche à vivre qu'en insultant et outrageant tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus honorable. Et sur ce, nous prenons congé de M. Véron. (V. à la DERNIERE HEURE.)

J. CHANTREL.

LE PÈLERINAGE SAVOISIEN.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE.

Voici le discours adressé par le Saint-Père aux pèlerins de la Savoie, après la lecture des adresses de Mgr Pichenot, archevêque de Chambéry, et de Mgr Magnin, évêque d'Annecy; nous reproduisons la version de l'*Univers*.

« Quelle consolation n'est-ce pas, très-chers fils, de vous avoir autour de moi, guidés par l'apôtre de la Savoie, saint François de Sales, et unis à toute la catholicité pour prendre votre part avec moi des afflictions qui attristent l'Eglise.

« Pourtant votre saint François de Sales, qui est aussi le mien, nous l'avait déjà enseigné. Dans une belle comparaison, il avait dit que, comme il était impossible de voyager par mer sur ce globe terrestre sans monter sur un vaisseau de bois qui vous conduise au port désiré, de même nous ne pouvons traverser la vie spirituelle sur la mer agitée du monde sans monter sur le bois de la Croix qui seule peut nous permettre d'arriver en paradis.

« Tel a été de tous temps le plan général que le divin Fondateur de l'Eglise a lui même enseigné et suivi. Quand les générations humaines prévaricatrices étaient enveloppées dans les ténèbres de la plus épaisse ignorance (le plus terrible de tous les châtiments), lorsqu'on n'apercevait au milieu du peuple d'Israël qu'un faible rayon de lumière divine, alors s'accomplit le décret établi par Dieu de toute éternité, et son Fils descendit sur la terre pour revêtir la nature humaine et converser parmi les hommes.

« Dès ce moment le divin Sauveur enseigna que le salut consistait à marcher dans la vie en portant sa croix, et que lui-même du haut de la Croix attirerait à lui tous les hommes : *Et ego si exaltatus fuero a terra omnia traham ad meipsum.* Suspendu, en effet, sur l'arbre de douleur, entre le ciel et la terre, il obtint la conversion des peuples, et dès lors les apôtres et les disciples, dans leur pèlerinage sur la terre, amenèrent à la foi chrétienne des milliers et des millions de croyants.

« Il est toujours vrai cependant que l'Eglise est composée d'hommes, lesquels souvent *de humano pulvere sordescunt* : et bien que l'un de ses caractères soit celui de la sainteté, parce qu'elle est sainte par son fondateur, sainte par ses doctrines, sainte par la sainteté d'un grand nombre de ses membres, elle renferme aussi néamoins dans son sein de nombreux membres qui ne sont pas saints et qui l'affligent, la persécutent et la méconnaissent. Alors Dieu envoie ses fléaux pour rendre la sagesse

à ceux qui s'égarent. Tel a toujours été depuis dix-neuf siècles l'ordre suivi par la divine Providence.

« Quand Dieu voulut punir le peuple hébreu de son ingratitude (oh ! l'ingratitude est maintenant aussi à l'ordre du jour), il envoya contre lui une multitude de serpents terribles et venimeux qui surgissaient de toutes parts et dont les morsures faisaient périr beaucoup de monde. Le peuple, sous le poids de ce châtiment, recourut à Moïse et, confessant ses propres fautes, le pria d'intervenir entre lui et Dieu pour qu'il le délivrât d'un si terrible fléau. Alors Moïse, sur l'ordre reçu de Dieu, éleva ce fameux serpent d'airain dont la vue guérissait à l'instant ceux qui étaient atteints de morsures envenimées.

« Mes très-chers, agissons de même nous aussi.

« Ah ! combien de morsures l'Eglise, également, a reçues de nos jours ! Je ne répéterai pas, mais je rappellerai seulement ce que j'ai été obligé de dire d'autres fois. Morsure envenimée, la spoliation de l'Eglise ; morsures envenimées, les humiliations dont on l'abreuve, les entraves dont on la charge ; morsure envenimée, la suppression partielle ou totale de ses droits ; morsures envenimées, les circulaires lancées dernièrement, et par lesquelles on décrète qu'il n'y aura plus de processions, plus d'associations religieuses, plus d'aumônes distribuées par la main du prêtre. Et pendant que ces jours-ci on autorise une procession bruyante pour solenniser un forfait, on défend de porter dans les rues le divin Rédempteur, l'image de la très-sainte Vierge ou des saints, et on empêche d'en célébrer les triomphes ! Tout cela, ce sont autant de morsures envenimées faites à l'Eglise de Jésus-Christ. Elevons donc nos regards vers la Croix pour implorer du secours dans une telle calamité et obtenir la fermeté de résister contre ces ennemis ; c'est pourquoi nous demandons à Dieu qu'il les punisse ou les convertisse.

« Oh ! quelle consolation pour nous de penser que là, sur le Calvaire, au pied de la Croix, représentés par saint Jean, nous fûmes placés sous la protection de Marie comme étant notre Mère. Les dernières paroles testamentaires que Jésus-Christ prononça sur cette chaire de douleur et d'amour, nous les avons lues ce matin à la sainte messe : *Mulier, ecce filius tuus.*

Invoquons donc cette Mère de douleurs, cette Mère qui désire ardemment voir se multiplier les fils qui aiment son Jésus. Supplions-la de nous donner assez force et de constance pour passer les jours qui nous restent à vivre dans le fidèle accomplissement de nos devoirs et dans la ferme volonté de soutenir toujours les droits sacrés de l'Eglise. Faites-le, vous, mes chers fils ; je le ferai avec vous.

« Que Dieu bénisse ces deux vénérables frères et leurs diocèses ; qu'il vous bénisse, très-chers, vous et vos familles et vos maisons. Qu'il bénisse la Savoie, afin que le souvenir de saint François de Sales lui rappelle toujours les exemples et les enseignements de ce saint, qui fut le saint du zèle et de la charité.

« Qu'il bénisse la France et lui donne la lumière et la force dont elle a besoin dans sa difficile position.

« Qu'il bénisse enfin cette malheureuse Italie, afin qu'elle ne reste pas plus longtemps exposée aux attaques d'une secte animée de l'esprit de l'Antechrist et qu'il donne aux bonnes âmes, si nombreuses, la force de maintenir intacte la foi dans leur cœur et d'accomplir leur pèlerinage terrestre sur cette Croix où l'on est sûr d'obtenir la victoire. »

LES AUMONIERS MILITAIRES

NOUVELLE LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE PARIS.

A Monsieur le garde des sceaux, président du conseil, ministre de la justice et des cultes.

Paris, 20 septembre.

Monsieur le garde des sceaux,

Dans ma lettre du 14 juillet dernier, je vous faisais part des réflexions que m'avaient inspirées les propositions de la commission du budget en ce qui touche aux intérêts de la religion. Les adhésions qui me sont venues de mes vénérables collègues m'ont prouvé que je n'avais fait qu'exprimer leurs propres pensées. Je ne doute pas que cette voix de l'épiscopat ne trouve son écho dans celle du ministre, qui a annoncé l'intention de résister, au nom du gouvernement, à des projets funestes et à des entreprises injustes.

Depuis, une partie des menaces contenues dans les propositions de la commission a été mise à exécution par un vote de la Chambre des députés. Tout le crédit porté au budget pour le traitement des aumôniers militaires a été supprimé. La presse hostile à la religion et au clergé n'a pas manqué d'applaudir : elle a vu dans cette mesure ce que j'avais signalé d'avance, la suppression indirecte, mais efficace, de l'aumônerie elle-même.

Un tel acte, monsieur le ministre, n'est pas de ceux auxquels il soit permis aux pasteurs de l'Eglise de rester indifférents. Il n'y a pas ici de question politique, c'est une question de légalité et de justice. La loi a été méconnue ; les droits de la conscience ont été sacrifiés. C'est mon devoir de réclamer au nom de ces droits sacrés, dont les évêques sont gardiens. Je le fais avec confiance, assuré que je suis d'exprimer les sentiments de tous ceux qui partagent avec moi la sollicitude des âmes, non moins assuré d'obtenir un accueil favorable auprès de l'homme d'État qui représente à la fois dans les conseils du gouvernement les intérêts de la justice et ceux de la religion.

La loi a été méconnue. En vertu de quelle disposition le budget présenté par M. le ministre de la guerre portait-il une proposition de crédit pour le traitement des aumôniers militaires ? En vertu d'un décret du 25 décembre 1874, fixant la solde et les prestations dues aux différentes catégories d'aumôniers. Mais ce décret lui-même émanait-il de la libre initiative du gouvernement ? Non ; il n'était que l'exécution d'une disposition législative : la loi du 20 mai 1874, dans ses articles 2 et 3, consacre le principe d'un service religieux que doivent remplir dans l'armée les ministres des différents cultes, sous le nom d'aumôniers militaires, et, dans son article 7, elle dispose que « le traitement, les diverses allocations et les frais de culte attribués aux aumôniers, tant sur le pied de paix que sur le pied de guerre, devront être réglés par un décret. »

Le ministre de la guerre n'était donc pas libre de ne pas rendre le décret du 25 décembre ; et l'ayant rendu, il n'était pas libre de ne pas porter au budget une proposition de crédit corrélative.

La Chambre des députés, en votant le budget de la guerre, se trouvait donc en face d'une proposition de crédit présenté en exécution d'une loi. Que pouvait-elle faire ? De deux choses l'une : abroger la loi elle-même en suivant les formes voulues, ou modifier l'application qui en avait été faite par le décret ministériel.

Dans ce dernier cas, elle devait déclarer que le traitement des aumôniers a été fixé à un chiffre exagéré ; que c'est trop, pour un aumônier titulaire qui n'a pas d'autre émolument, d'une solde qui

augmentée des prestations n'atteint pas 3,000 francs; que c'est trop, pour un aumônier auxiliaire, curé ou vicaire, de 400 francs, destinés à rémunérer un service laborieux et des courses fréquentes à travers la distance parfois considérable qui sépare sa paroisse du fort ou du quartier qu'il dessert; que c'est trop enfin pour la France de consacrer un peu plus de 300,000 francs à l'exécution d'une loi de l'ordre le plus élevé, intéressant toute la jeunesse française, et qu'un tel crédit pèse d'un poids exorbitant sur un budget militaire que tous les efforts de l'économie n'ont pu ramener au-dessous de 530 millions.

De ces deux procédés, qui étaient légaux, la Chambre n'a employé ni l'un ni l'autre. Elle n'a pas abrogé la loi constitutive de l'aumônerie; elle n'a pas abaissé les traitements; elle a supprimé la totalité du crédit nécessaire à l'exécution de la loi.

Le gouvernement et le Sénat auront à examiner si cette manière de procéder est conforme aux règles et au fonctionnement de notre régime constitutionnel.

On dit : la Chambre est maîtresse de ses suffrages; le vote d'un crédit ne saurait être obligatoire.

Je ne dis pas le contraire; mais si l'exécution d'une loi dépend de ce crédit, il devient obligatoire ou de le voter ou de l'amender, ou d'abroger la loi, autrement la discussion et le réglement du budget mettraient en question, chaque année, toutes les institutions d'un pays.

Ainsi, sur le terrain légal, l'acte qui nous occupe ne me paraît pas pouvoir être défendu.

Mais, qu'en faut-il penser au point de vue moral et religieux?

Ce vote financier, on en convient, supprime de fait l'institution de l'aumônerie.

Qu'est-ce donc que cette institution et quelles raisons peut-on alléguer pour vouloir la détruire?

Après nos récents malheurs, l'Assemblée avait tout à rétablir, sa tâche principale était de donner à la patrie une armée capable de la défendre contre des ennemis redoutables. On s'est trouvé d'accord pour appeler dans les rangs de cette armée nationale toute la jeunesse du pays.

Il ne s'est pas élevé une voix en France pour déclarer le sacrifice trop lourd, Je ne conçois rien de plus honorable pour notre nation que cette résignation patriotique.

Mais les pères et les mères de famille ont demandé au législateur la plus juste et la plus légitime des compensations; ils l'ont supplié de protéger, pendant la durée du service militaire, la liberté de

conscience de ces jeunes gens qui abdiquent leur propre indépendance pour la défense de la patrie.

Les consciences, en effet, ont besoin des garanties extérieures qui sauvegardent leur liberté. Il ne s'agit pas ici du *for intérieur* où l'homme est maître de toutes ses pensées.

Pour être vraiment libre dans l'exercice de sa religion, il faut avoir la faculté de pratiquer les actes commandés par la loi religieuse : c'est cette liberté, la première de toutes, qui est inscrite en tête des constitutions politiques et dont les défenseurs du pays seraient privés, si le service religieux était supprimé dans l'armée. Est-il donc rien de plus juste et de plus respectable que le vœu de parents chrétiens, attristés par une cruelle séparation, qui demandent à voir leurs enfants entourés, durant les années périlleuses de la jeunesse, des influences morales et des préservations dont la religion a le secret ?

Les législateurs ont répondu à cet appel des familles et ont inscrit dans la loi de 1874 le principe du service religieux dans l'armée.

La loi pourvoit aux nécessités matérielles du culte ; elle ouvre dans des conditions déterminées aux ministres de la religion l'accès des lieux où la troupe est rassemblée, et transforme ainsi en un ministère avoué et légal la mission que quelques prêtres remplissaient déjà partiellement, sous l'inspiration de leur zèle et avec la tolérance des chefs de l'armée.

Il faut ajouter que l'Assemblée nationale, en répondant ainsi aux besoins des consciences, s'est en même temps souvenue des enseignements de l'histoire. Dans tous les temps, en effet, même dans l'antiquité, les peuples civilisés ont voulu que la religion trouvât sa place dans les camps. L'Assemblée savait aussi que chez les nations de l'Europe qui entretiennent des armées permanentes, les ministres de Dieu sont toujours près du soldat pour l'instruire pendant la paix et le bénir durant le combat. Elle n'a pas cru qu'il convînt à la France de présenter sur les champs de bataille des armées sans Dieu et sans culte, pour les opposer à des guerriers qui combattent sous l'égide de la religion en invoquant la protection du Ciel.

Telles sont les hautes raisons de sagesse, de justice, d'opportunité, d'où est sortie la loi de 1874 ; raisons si fortes que les adversaires mêmes de cette loi n'ont pas voulu les attaquer de front ; s'en prenant seulement au moyen proposé pour servir de si graves intérêts, ils ont déclaré que l'aumônerie, en temps de paix, est inutile au soldat, nuisible à l'armée.

Inutile au soldat! Mais il faut oser dire alors que la religion elle-même lui est inutile : car en dépit des allégations contraires, l'expérience prouve que, sans l'aumônerie, il n'y a pas de religion pour le soldat. Peut-être quand les chefs y consentent, quand le service le permet, quelques militaires zélés pour leur foi, trouveront le moyen d'aller chercher au dehors la satisfaction de leurs religieux désirs. Mais si la loi se désintéresse sur ce point, les chefs se montreront-ils faciles? Mais si les règlements ne tiennent pas compte de l'exercice du culte, les exigences du service s'y prêteront-elles? Rarement et par exception; encore faudra-t-il que ces soldats chrétiens dont je parle soient en petit nombre; s'ils devenaient nombreux, nos églises, déjà insuffisantes pour les fidèles dans les grandes villes, ne pourraient les recevoir. D'ailleurs, mal à l'aise dans nos temples au milieu des foules, privés des exhortations spéciales qui conviennent à leur âge et à leur condition, privés surtout du salutaire appui qu'ils auraient trouvé auprès d'un prêtre dont l'unique mission serait de les instruire et de les soutenir, nos jeunes soldats se retireront tristes et découragés et finiront par désapprendre le chemin de l'église.

Le passé suffit ici pour nous instruire : quand l'armée ne prenait qu'une partie de la jeunesse, déjà le mal que je signale avait provoqué les efforts du zèle privé et amené la création d'une sorte d'aumônerie volontaire, que les adversaires mêmes de la loi de 1874 ont louée à la tribune sous le nom d'*Œuvre du soldat*. Aujourd'hui que chaque génération vient à son tour et tout entière payer à la patrie l'impôt de son dévouement, il fallait de deux choses l'une : ou avouer hautement l'intention d'isoler de toute influence religieuse, pendant cinq ans, toute la jeunesse française, ou bien introduire dans cette vie de dépendance absolue qui constitue le service militaire les facilités légales sans lesquelles la pratique de la religion devient impossible. C'est ce dernier parti qu'a pris l'Assemblée, et l'expérience montre qu'elle a été bien inspirée.

Mais les opposants ont été plus loin : ils ont représenté l'institution de l'aumônerie comme un danger. Ils n'ont pas craint pour cela d'agiter des fantômes : ils ont montré l'influence du prêtre pénétrant dans la hiérarchie militaire semant la délation, disposant des faveurs et s'élevant insensiblement du gouvernement des consciences au gouvernement des armées. Le bon sens des législateurs a fait bonne et prompte justice de ces craintes chimériques et de ces ridicules allégations; au reste, aucune précaution n'a été négligée pour éloigner jusqu'à l'ombre même d'un péril.

Au lieu d'une aumônerie hiérarchisée, attachée aux corps de troupes et créant une catégorie de fonctionnaires en quelque sorte ecclésiastiques et militaires, la loi, conforme en ce point au vœu des évêques, s'est bornée à établir un service local et assimile les lieux de rassemblement à des paroisses militaires ; elle les fait desservir par des prêtres du diocèse désignés par leur évêque au choix du ministre, et prêtant aux troupes qui se succèdent dans le même lieu le secours d'un ministère purement spirituel.

Il n'y a pas encore deux ans que cette loi est appliquée. Que s'est-il passé depuis lors qui soit venu justifier les appréhensions dont les adversaires de l'aumônerie faisaient tant de bruit? Quelle ingérence a-t-on pu reprocher à nos aumôniers ? Quels embarras ont-ils causés à l'administration militaire? Il fallait formuler des griefs motivés par des faits, avant de s'attaquer à une institution récente, réclamée par les familles, consacrée par la loi et qui ne s'est fait connaître jusqu'à ce jour que par ses bienfaits.

J'apporte ici le témoignage des évêques et du clergé, et j'en appelle avec confiance au témoignage des chefs de l'armée et des soldats.

Que reste-t-il donc des motifs qui ont pu inspirer à nos législateurs, à l'occasion du budget, le vote qui a si justement ému l'opinion ?

Une seule classe d'hommes pourrait se croire autorisée à demander la suppression des aumôniers dans l'armée, c'est celle de ces rares et dangereux sophistes qui nient Dieu, la Providence, l'âme immortelle, la distinction du bien et du mal, tous les principes de la morale divine et universelle ; ceux-là, croyant que la religion est de trop dans l'humanité, et disposés, s'ils le pouvaient, à l'abolir dans le monde entier, seraient conséquents avec eux-mêmes, en déclarant qu'elle n'est point nécessaire dans les camps. Mais si de telles idées prévalaient dans notre nation, si jamais elles pouvaient trouver un appui dans l'esprit et l'autorité de la législation française, il ne resterait plus qu'à porter d'avance le deuil de notre patrie.

Je confie, monsieur le ministre, ces réflexions à votre patriotisme. Elles vous convaincront, je n'en doute pas, que toute atteinte portée à l'institution de l'aumônerie militaire serait une mesure sans prétexte et contre toute raison.

Je conserve l'espoir que la sagesse du Sénat et la légitime influence du gouvernement détermineront la majorité de MM. les députés à revenir sur leur vote et à traiter cette question du budget en dehors de toute préoccupation de parti.

En écrivant ces observations, la pensée me venait d'aller plus au

fond des choses et de détruire les motifs secrets de l'hostilité qui se produit de toutes parts contre la relfgion ; mais il m'aurait fallu élargir le cercle de la discussion et examiner de près le prétendu péril dont certains hommes déclarent la société civile menacée par l'Eglise ; cela m'aurait trop éloigné de l'objet particulier sur lequel j'ai voulu placer votre attention.

Toutefois, je ne renonce pas à traiter ce sujet dans une autre occasion, car s'il est un temps de se taire, selon la sainte Ecriture, il est aussi un temps de parler, et nul ne peut reprocher à un évêque de franchir les limites de son ministère lorsqu'il élève la voix pour venger la religion des calomnies les plus odieuses et des attaques les plus passionnees.

Veuillez bien agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

† J.-Hippolyte, cardinal Guibert, archevêque de Paris.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

A la veille de la reprise des cours de nos Universités catholiques, il sera bon de jeter un coup d'œil sur ce qui a été fait, et de voir ce qui va se faire.

I

Résultats généraux.

Le *Français* dit à ce propos :

Un peu plus d'une année s'est passée depuis le vote de la loi établissant la liberté de l'enseignement supérieur, et on commence à pouvoir se rendre compte des résultats produits par la mise en pratique de cette législation nouvelle. On a déjà signalé les résultats obtenus à l'Université libre de Paris. Il n'a pas paru que les candidats présentés au jury mixte aient fait preuve de connaissances moins solides que celles des étudiants des Facultés de l'Etat. Dans les régions où des Universités libres ont eté organisées, il en a été tout à fait de même. A Lyon, quatorze étudiants de la Faculté libre de droit se sont présentés ; dix on été admis. Trente-huit avaient préféré subir l'examen à Grenoble. Vingt-cinq d'entre eux ont été reçus. Il s'agit ici d'étudiants de première année. Dans une lettre qu'il adresse au *Petit Lyonnais*, le doyen de la Faculté catholique

de droit, M. Brac de la Perrière, fait remarquer que pour les étudiants de deuxième et de troisième année, ce ne sont pas les études préalables dans les Facultés d'Etat qui ont eu une influence favorable. En effet, sur cinq élèves de deuxième année, quatre avaient suivi jusque-là les cours de l'école libre au Palais de justice de Lyon et un seulement ceux d'une Faculté d'Etat. Ce dernier a été ajourné avec deux autres étudiants de l'Ecole libre, puis rappelé. Enfin, les deux autres étudiants admis n'étaient pas d'une Faculté d'Etat.

Quant à la troisième année, huit étudiants se sont présentés; tout ont été admis. Six avaient été élèves de l'école libre et deux seulement d'une Faculté d'Etat.

Les examens subits pour le doctorat n'ont pas donné des résultats moins satisfaisants. Six étudiants se sont présentés pour subir les examens; trois ont été reçus et trois ajournés; quatre avaient suivi les cours de l'école libre, deux ceux d'une Faculté d'Etat. Sur les trois admis, deux ont été étudiants de l'école libre, et un d'une Faculté d'Etat. Sur les trois ajournés, deux sont d'anciens étudiants de l'école libre et un d'une Faculté d'Etat.

Le compte-rendu des travaux de la Faculté de droit de Lille, présenté par son doyen, M. Vareille, montre que, là aussi, l'application de la loi de 1875 a donné d'excellents résultats.

Tous les cours de licence et de doctorat qui ont eu lieu dans les Facultés de l'Etat ont été faits dans la Faculté de Lille d'une manière aussi complète et aussi approfondie que partout ailleurs. Tous les programmes ont été épuisés. Aux cours de droit positif s'est ajouté, pour les étudiants de première année, un cours de droit naturel. Dans toutes les années, des conférences multipliées ont facilité et excité le travail des élèves. Les dix professeurs, pour suffire à treize cours et à onze conférences, se sont multipliés. L'un d'eux a pourtant trouvé encore le temps de donner, le soir, des conférences publiques d'économie politique et de droit industriel.

Dans cette année si remplie et si agitée, la Faculté n'est même pas restée stérile en productions écrites. Quelques articles signés par ses professeurs ont paru dans différentes revues; des ouvrages de plus longue haleine sont sur le chantier; des traités de droit civil, de droit romain, de droit administratif, verront le jour d'ici à quelques années.

Au mois de novembre prochain, l'économie sociale et le droit canon, en portant à douze le nombre des chaires de la Faculté de droit, feront de son enseignement une encyclopédie des sciences morales et politiques.

Les étudiants ont répondu par leur assiduité et leur bon esprit aux soins dont ils étaient l'objet. Les examens subis par eux ont prouvé qu'ils avaient fait de solides études. Les réceptions ont été aux refus ce que *six* est à *un*. En d'autres termes, la proportion des examens couronnés de succès a été de 84 0/0. Les échecs n'ont, en général, été subis que par des élèves qui se sont relâchés de l'assiduité aux cours et aux conférences. A ce sujet, M. Vareilles note un fait curieux. Il résulte de comparaisons faites par la Faculté libre que, devant la Faculté de Paris, tous les élèves reçus ont obtenu, dans toutes les années et sans une seule exception, des notes supérieures à celles qui leur avaient été données dans les examens passés à Lille devant leurs professeurs.

Il en a été de même à Douai, devant les jurys de troisième et de seconde année. Au contraire, le groupe des étudiants qui ont passé à Douai le premier examen a obtenu des notes moins élevées. Les chances de l'examen ont ainsi mal servi les meilleurs élèves de la Faculté de Lille, qui se trouvaient dans ce groupe, et qui auraient obtenu des notes plus brillantes si leur travail et leur valeur avaient pu être mieux connus de leurs juges.

Ceci démontre l'avantage que présente pour les bons élèves la présence dans un jury des professeurs qui les connaissent à fond, et qui peuvent attirer l'attention des autres juges sur un mérite réel.

On le voit, l'épreuve a été favorable à Paris, à Lyon et à Lille. Il en a été de même à Angers, et les adversaires de la liberté d'enseignement supérieur feront bien d'abandonner l'accusation, portée préventivement par eux contre les facultés libres catholiques, d'abaisser le niveau des études.

II

Université d'Angers.

Les archevêques et évêques, fondateurs de l'Université catholique de l'Ouest, viennent d'avoir leur réunion annuelle à Angers, les 28 et 29 août. Etaient présents : Son Eminence Mgr le cardinal Saint-Marc, archevêque de Rennes, Mgr l'archevêque de Tours, NN. SS. les évêques de Laval, d'Angers, du Mans, d'Angoulême. Mgr de Luçon s'était fait représenter par son vicaire général, M. l'abbé Simon.

M. Sauvé, recteur de l'Université, M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, ont présenté leurs rapports sur l'année scolaire

qui vient de se terminer, sur la marche des études, sur les améliorations projetées. Les succès obtenus aux examens de fin d'année étaient la meilleure confirmation de ces renseignements pleins d'intérêt. Il suffisait de se rappeler, entre autres points, que tous les candidats présentés pour le doctorat devant les Facultés de l'Etat avaient été reçus. La création d'une nouvelle chaire, celle du droit des gens et de l'histoire du droit, a été décidée.

Fidèles au plan qu'ils s'étaient proposé, d'ajouter chaque année une nouvelle Faculté aux précédentes, jusqu'à la complète organisation de l'établissement universitaire, les évêques ont décidé que la Faculté des lettres s'ouvrira dès le mois de novembre prochain, à côté de la Faculté de Droit. Les noms des professeurs et les programmes des cours seront publiés au mois d'octobre.

M. Loriol de Barny, trésorier de l'Université, a fait connaître l'état financier de l'Œuvre. Indépendemment des quêtes des divers diocèses, dont le produit s'est élevé, cette année, à plus de 10,000 francs, les sommes souscrites jusqu'à ce jour ont atteint le chiffre de 1,200,000 francs. De pareilles ressources, réunies dans l'espace d'une année, font assurément grand honneur à nos populations chrétiennes de l'Ouest et permettent de présager un avenir prospère; mais quand on songe aux dépenses nécessitées par la Faculté des sciences et par celles qui devront la compléter, il y a de quoi stimuler le zèle et le dévouement de tous ceux qui s'intéressent au succès de cette grande fondation.

Dans l'après midi du 29, NN. SS. les évêques, accompagnés des membres de la commission de comptabilité, ont visité les constructions qui s'élèvent dans les jardins de feu M. Leroy, le célèbre pépiniériste d'Angers, à côté du plus beau quartier de la ville. L'internat de la Faculté de droit, construit sur un vaste plan, est entièrement achevé. Le Palais académique, qui contient les salles des cours, sera terminé le mois prochain. Il n'y a eu qu'une voix pour louer le talent et l'activité de l'habile architecte qui dirige l'entreprise, M. Dusouchay. Enfin l'internat de la Faculté des lettres, ancien hôtel Bodinier, vient compléter tout cet ensemble conçu avec une rare intelligence des besoins et des intérêts de la jeunesse chrétienne.

Voici quelques détails sur l'internat dont on vient de parler:

Ce bel établissement, fondé dans les vastes jardins de l'Université, à quelques pas seulement du Palais académique, et dans le quartier le plus salubre de la ville d'Angers, est destiné aux étudiants qui

préfèrent la vie en commun à l'isolement toujours pénible et parfois dangereux de l'appartement garni.

Rien n'a été négligé de ce qui peut rendre utile et agréable le séjour de l'Internat. Sans perdre de vue qu'il serait regrettable autant que contraire à l'idée même d'une Université catholique, de se préoccuper outre mesure des exigences du bien-être, on a voulu néanmoins que l'étudiant y trouvât, sous ce rapport, tous les avantages qu'il rencontre dans la maison paternelle. La vie de famille, avec son esprit essentiellement favorable au développement physique et à la formation morale du jeune homme, est l'idéal qu'on s'est efforcé de réaliser. C'est pour atteindre ce but, qu'on a tenu à ce que l'établissement, si vaste et si complet qu'il soit, ne pût cependant recevoir qu'un nombre d'élèves relativement restreint.

Chaque étudiant a sa chambre, avec cabinet de toilette. La maison fournit le lit complet, un bureau, une petite bibliothèque, un meuble, une table de toilette, etc.

De vastes salles de récréation, de jeux, de lecture, de musique, d'escrime, sont mises à la disposition commune des internes. Ils peuvent, en outre, fréquenter le Cercle universitaire dont les salons leur sont spécialement destinés.

Quatre religieuses sont attachées à l'établissement. Elles sont chargées de la surveillance des services matériels de la lingerie, et, en cas de maladie, du service de santé.

Le règlement de l'Internat a pour but principal de concilier les exigences du travail et les garanties de succès dans les études avec l'usage raisonnable de la liberté.

Outre les déplacements que nécessite la fréquentation des cours, les sorties sont libres, chaque jour ordinaire, de midi à deux heures, et le soir, de sept à dix heures. Hors de là, nul étudiant ne doit sortir de la maison sans en donner avis à M. le directeur, ou à celui qui tient sa place. Une grande liberté est accordée les dimanches et jours de fête.

L'exactitude pour la rentrée du soir est tout particulièrement recommandée, sauf une autorisation spéciale qui sera accordée dans tous les cas où les parents ne la refuseraient pas.

La prière se fait en commun, à la chapelle, le matin, une demi-heure avant le premier déjeuner, et le soir, immédiatement après le repas.

On recommande instamment aux étudiants le fréquent usage des sacrements. Toutefois, la confession et la communion ne sont obligatoires que pour le temps pascal. De même, l'audition de la messe n'est d'obligation que le dimanche et les jours de fête ; mais toute

facilité de temps sera donnée à ceux de messieurs les élèves qui voudraient profiter plus souvent des grâces attachées à l'assistance au sacrifice.

Les exercices dangereux, comme le canotage, l'équitation et la natation, en dehors des établissements publics, ne sont permis que sur l'autorisation expresse des parents.

Voici maintenant les principales dispositions des cours de la Faculté de droit catholique d'Angers pour l'année scolaire 1876-77 :

Le registre des inscriptions sera ouvert le 16 octobre, et clos le 15 novembre.

Les jeunes gens reçus bacheliers dans la session de novembre seront admis à s'inscrire jusqu'à la fin de ladite session.

Les cours ouvriront le 15 novembre. La messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain.

Les cours professés à la Faculté de droits d'Angers seront les suivants :

PREMIÈRE ANNÉE. — *Code civil* : M. Perrin, docteur en droit. — *Droit romain* : M. Aubry, docteur en droit. — *Droit canonique* : M. l'abbé Ponan, docteur en droit canonique.

DEUXIÈME ANNÉE. — *Droit naturel* : Mgr Sauvé, docteur en droit civil et en droit canonique de l'université romaine. — *Code civil* : M. Henry, docteur en droit. — *Droit romain* : M. Gavouyère, docteur en droit, doyen. — *Procédure civile* : M. Hervé-Bazin, docteur en droit. — *Droit criminel* : M. Durieu de Marsaguet, docteur en droit.

TROISIÈME ANNÉE. — *Code civil* : M. de La Bigne-Villeneuve, docteur en droit. — *Droit commercial* : M. Burton, docteur en droit. — *Droit administratif* : M. de Richecour, docteur en droit.

DOCTORAT. — *Pandectes* : M. Gavouyère, doyen. — *Droit des gens*: M. Lucas, docteur en droit (1). — *Histoire du droit* : MM. Perrin et Hervé-Bazin. — *Droit coutumier* : MM. de la Bigne-Villeneuve et Henry.

On remarquera que la Faculté catholiques d'Angers a toutes les chaires qui existent à la Faculté officielle de Paris, celle qui en a le plus, et qu'elle professe, en outre, les chaires de droit canonique et de droit naturel, qui n'existent pas dans les Facultés de l'Etat.

(1) M. Lucas était substitut à Saint-Brieuc; il vient d'abandonner sa place pour devenir professeur de droit à la Faculté d'Angers.

Il sera fait, chaque semaine, deux conférences préparatoires aux examens pour les étudiants de chaque année.

III

Université de Lille.

Nous lisons dans une correspondance adressée à l'*Univers* :

Vous recevrez, je pense, avec plaisir quelques renseignements sur l'organisation de l'Université catholique de Lille. Dans deux mois, en effet, elle pourra prendre ce nom d'université, car elle aura les trois Facultés exigées par la loi.

La Faculté de droit est à sa seconde année d'existence, une Faculté des lettres et une Faculté des sciences viendront s'y adjoindre. Je puis, sans indiscrétion, vous indiquer les noms des doyens de ces deux facultés; ce sont M. Amédée de Margerie et M. Chautard, le premier, professeur à la Faculté des lettres, le second, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

L'enseignement médical s'ouvrira aussi dès la rentrée prochaine.

La loi, vous le savez, impose à une Faculté de médecine la jouissance d'un hôpital de cent vingt lits. Il existait à Lille, depuis six ans, un magnifique hôpital inoccupé faute d'argent pour le meubler.

Cette circonstance vraiment providentielle fournit à l'Université catholique les éléments d'un traité, lui procurant les lits de clinique exigés, tout en créant pour les hospices de Lille un avantage pécuniaire considérable et inespéré.

Des traités en bonne et due forme, désormais inattaquables, constatèrent ces conventions. Néanmoins, comme toutes les choses qui ont la vérité pour objet, l'Université catholique ne s'établit pas sans lutte. La Faculté de médecine, en particulier, a le don de soulever les colères radicales.

On s'était en effet figuré que l'obligation des cent vingt lits était un *veto* déguisé à l'établissement des Facultés libres de médecine. L'événement déjouait ces prévisions et l'on voyait surgir à Lille uue jeune Faculté qui, placée dans des conditions exceptionnelles, ne pouvait manquer d'attirer à elle la jeunesse catholique de la France entière.

C'était une concurrence certaine même pour la Faculté de médecine de Paris.

Pour créer à la Faculté naissante quelque embarras, au moins

on l'espérait, l'Etat s'empressa de changer l'enseigne de son école préparatoire de médecine; il en fit une Faculté et l'on vit ce singulier spectacle d'une Faculté rejetée comme inutile par une loi et fondée six mois plus tard par un décret.

Qu'y avait-il de changé dans la situation? Il y avait une Faculté catholique non encore née, mais prête à naître.

On s'aperçut bientôt que l'on avait donné un coup d'épée dans l'eau, et que la Faculté libre continuait à s'organiser avec le calme que donne la certitude du succès.

On changea alors de tactique. Il fallait enlever à la Faculté libre sa clinique. Dans ce but, le conseil municipal formula une virulente protestation contre le traité que le préfet, dans son approbation, avait cependant déclaré manifestement avantageux pour les hospices; l'hôpital Sainte-Eugénie, abandonné depuis six ans, devint une chose de première nécessité, et les professeurs de l'école préparatoire, transformés en professeurs de Facultés, acquirent instantanément une science nouvelle qui leur fit découvrir un foyer d'infection dans l'ancien hôpital dont ils se servaient depuis vingt ans.

En même temps l'administration, usant de petits moyens qui dénonçaient son embarras, refusait de donner son approbation aux marchés passés par les hospices, dans le but de meubler leur hôpital et d'exécuter ainsi le traité intervenu avec l'Université catholique.

La chose en vint à tel point, que M. le minstre de l'instruction publique crut devoir se rendre de sa personne à Lille, pour juger par lui-même de la situation. Il a aujourd'hui entendu les divers intéressés. M. le ministre de l'instruction publique a témoigné, nous a-t-on dit — et nos renseignements viennent de bonne source — des meilleures dispositions et protesté de son impartialité pour les deux enseignements et de son sincère désir de faire produire tous ses fruits à la loi de l'enseignement supérieur.

Au reste, la question ne peut être douteuse. Il ne s'agit pas, en effet, pour l'Université catholique, d'une solution abandonnée au bon vouloir de l'administration, mais d'une question d'exécution de convention de la compétence des tribunaux.

L'Université catholique a avec les hospices de Lille des traités en règle, et je crois savoir que, le cas échéant, l'Université est disposée à agir pour assurer le respect de ses droits dès le 1er octobre prochain, date convenue avec les hospices.

L'Université catholique grandit, vous le voyez, au milieu des obstacles et des épreuves; c'est pour tous les catholiques du Nord

le plus précieux encouragement, car ils y voient la preuve éclatante de l'opportunité de l'œuvre à laquelle ils consacrent leur temps, chose précieuse à Lille, leur argent et leurs soins.

L'Université de Lille vient de s'adjoindre deux professeurs d'une grande réputation, et d'une réputation justement méritée, qui abandonnent l'Université de l'Etat et les Facultés de Nancy; ce sont : M. Amédée de Margerie, professeur de philosophie, qui est bien connu dans le monde catholique par ses excellents ouvrages et par son enseignement, qui ne faisait pas moins d'honneur à l'Université qu'à sa foi; — et M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, où il professait la physique depuis vingt-deux ans, et qui est bien connu du monde scientifique par les travaux dont l'importance est attestée par les comptes-rendus de l'Académie des sciences.

IV

Université de Lyon.

On va, lisons-nous dans la *Décentralisation*, s'occuper avec une nouvelle activité, à Lyon, de la grande question de l'Université catholique.

Le moment paraît venu d'ajouter une ou plusieurs autres Faculté à la Faculté de droit déjà fondée. Si nous sommes bien renseignés, les évêques de la région se réuniraient, vers le milieu du mois prochain, pour se concerter à cet égard et prendre des mesures efficaces.

Le *Petit Lyonnais*, journal radical, avait prétendu que les élèves de la Faculté de droit de Lyon s'étaient peu distingués aux examens; il a reçu cette rectification de M. de La Perrière, doyen de la Faculté catholique :

Vous annoncez que les étudiants de la Faculté catholique de droit de Lyon sont allés passer leurs examens à Grenoble, et que sur vingt-neuf candidats de première et de deuxième année, douze ont été ajournés; enfin, que les examens de troisième année ont été généralement bons, ce qui s'explique, suivant vous, car les étudiants qui le subissaient avaient étudié pendant les deux années précédentes dans des Facultés d'Etat.

Tout cela manque d'exactitude, et je vous prie d'insérer la rectification suivante dans votre plus prochain numéro.

1° Les étudiants de notre Faculté ne se sont pas présentés seulement à Grenoble pour subir les examens. Après le choix librement exprimé par leur famille, quatorze se sont présentés devant la Faculté d'Etat de Lyon et trente-huit devant celle de Grenoble.

A Lyon, dix ont été admis et quatre ajournés.

A Grenoble, vingt-cinq ont été admis et treize ajournés.

2° Pour les étudiants de deuxième et de troisième année, ce ne sont pas les études préalables dans les Facultés d'Etat qui ont eu une influence favorable.

En effet, sur cinq élèves de deuxième année, quatre avaient suivi jusque-là les cours de l'école libre au Palais de Justice de Lyon, et un seulement ceux d'une Faculté d'Etat. Ce dernier a été ajourné avec deux autres étudiants de l'école libre, puis rappelé. Enfin, les deux étudiants admis n'étaient pas des élèves de la Faculté d'Etat.

Quant à la troisième année, huit étudiants se sont présentés, tous ont été admis. Six avaient été élèves de l'école libre et deux seulement d'une Faculté d'Etat.

3° On ne peut omettre comme vous l'aviez fait de parler des examens du doctorat. Six étudiants se sont présentés pour les subir. Trois ont été reçus et trois ajournés. Quatre avaient suivi les cours de l'école libre; deux, ceux d'une Faculté d'Etat. Sur les trois admis deux sont étudiants de l'école libre et un d'une Faculté d'Etat. Sur les trois ajournés, deux sont d'anciens étudiants de l'école libre et un d'une Faculté d'Etat.

Voilà, monsieur, la vérité sur les examens de nos étudiants.

(*La fin au prochain numéro*).

ACTES DU CONCILE DU PUY.

INSTRUCTION SYNODALE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

(Suite. — V. le numéro précédent.)

II

Le second objet qui s'impose toujours à la sollicitude des évêques, quand ils se réunissent pour traiter des choses de la religion, c'est le clergé lui-même.

Le prêtre exerce continuellement au milieu des peuples un double et auguste ministère : le ministère de la prédication de la vérité, et celui de la sanctification des âmes!

C'est lui, d'une part, qui annonce la foi aux peuples, qui les forme à la saine doctrine ; c'est lui qui les sanctifie par l'administration des sacrements, qui construit en eux, par son labeur quotidien, cet édifice spirituel dont le Christ est la pierre angulaire et qui doit s'élever jusqu'au ciel.... Il importe donc souverainement qu'il soit choisi, préparé, formé, pour être à la hauteur de sa mission ; qu'il ait conscience de sa dignité, et que par sa sainteté comme par sa science, il se concilie l'estime et le respect des peuples.

C'est à ce point de vue que nous nous sommes placés dans toutes les mesures que nous avons cru devoir prendre.

Nous devions, avant tout, nous occuper de l'institution des Clercs et des études ecclésiastiques : les TITRES II et III sont consacrés à ce double objet.

Dans le TITRE II, nous portons d'abord notre sollicitude sur le choix des enfants destinés à la cléricature. Ce choix est tout ensemble d'une souveraine importance et d'une très-grande difficulté. A mesure que la foi antique décroît au milieu des peuples, les vocations ecclésiastiques deviennent plus rares, et par suite il devient plus difficile de recruter les aspirants au sacerdoce. D'autre part, plus les temps sont mauvais, plus il est nécessaire de discerner avec soin ceux qui par leurs aptitudes pourront rendre d'utiles services à l'Eglise. A cet effet nous sollicitons tous les prêtres et pasteurs des âmes d'apporter le plus grand soin dans le choix des enfants qu'ils envoient à nos petits séminaires. Il faut les prendre toujours parmi les familles pieuses et honnêtes, et ne s'écarter jamais de cette règle, à moins que des aptitudes supérieures et des circonstances tout à fait spéciales ne dénotent une vocation entièrement certaine et en quelque sorte extraordinaire (1).

Et comme les enfants choisis ont généralement besoin d'une première préparation avant d'entrer au petit séminaire, nous exhortons vivement les curés des paroisses à avoir chez eux, s'ils le peuvent, des écoles presbytérales où ces jeunes enfants soient initiés aux premiers éléments des sciences ecclésiastiques. Il est à désirer qu'ils soient mis en mesure d'entrer en sixième, et qu'ils ne soient pas présentés pour une classe supérieure à la quatrième, l'expérience démontrant qu'en dehors de ces limites, la préparation est insuffisante et le séjour au séminaire trop restreint pour être sérieusement utile (2).

Les petits séminaires nous occupent ensuite. En présence des

(1) CONCIL. ANIC. p. 102.
(2) *Ibid.* p. 103.

recommandations si pressantes que Notre Saint-Père le pape Pie IX a faites dans son encyclique du 8 décembre 1849, il était de notre devoir de prendre toutes les mesures opportunes pour que les aspirants au sacerdoce, « comme de jeunes plantes qui croissent autour du tabernacle du Seigneur, soient formés à l'innocence de la vie, à la religion, à la modestie et à l'esprit ecclésiatique, et qu'en même temps ils apprennent, sous des maîtres choisis avec le plus grand soin et professant les saines doctrines, les lettres humaines et les sciences sacrées principalement (1). »

La bonne tenue des petits séminaires dépendant en grande partie de la piété, du dévouement et du zèle de ceux qui les dirigent, nous insistons sur les qualités et les aptitudes qui doivent se rencontrer dans les prêtres appelés à ces belles mais si difficiles fonctions. Nous leur traçons, en quelques lignes, les devoirs principaux qu'ils ont à remplir; et comme pour travailler efficacement à cette œuvre si sainte, il faut être rempli soi-même de l'esprit de Dieu, nous exprimons le désir que, chaque année, il y ait, au grand séminaire ou ailleurs, une retraite spéciale pour tous les professeurs de nos établissements diocésains. En même temps qu'ils trouveront dans ces pieuses réunions le moyen le plus sûr de se renouveler dans la ferveur, ils y trouveront aussi l'occasion de recueillir des conseils opportuns, de recevoir une direction uniforme et d'arriver plus sûrement, par l'expérience mise en commun, au grand but qu'ils poursuivent (2).

Le grand but qu'ils poursuivent n'est pas seulement d'instruire les enfants qui leur sont confiés, mais encore et surtout de les élever! Les élever, c'est-à-dire former leur intelligence, leur cœur, leur âme tout entière, au beau, au bien, à la vertu, pour les porter jusqu'à Dieu; les élever, c'est-à-dire leur inspirer les nobles et saintes habitudes de la piété chrétienne qui les soulèvent des régions inférieures de la vie naturelle, pour les amener graduellement aux sommets élevés de la vie surnaturelle; les élever, c'est-à-dire en faire des hommes sans doute, mais des hommes complets, des chrétiens, en un mot, capables de toutes les aspirations comme de tous les dévouements et de tous les sacrifices!

Or, pour arriver à ce but, il faut une base, et il n'y en a qu'une : *la foi!* Aussi nous voulons que l'instruction religieuse soit l'objet des soins les plus assidus. Nous voulons que, par des catéchismes fréquents, bien préparés, proportionnés à l'intelligence de chacun

(1) *Ibid.* p. 104.
(2) CONCIL. ANIC., p. 105.

et où les développements historiques nécessaires pour mieux fixer le dogme dans la mémoire seront toujours donnés avec clarté et discernement, nos enfants soient initiés de bonne heure à une connaissance vraie et sérieuse de la Religion. Nous voulons que pour eux la science de la Religion soit la première de toutes les sciences; et il en sera ainsi, si la foi est la base de toute leur éducation (1).

Sur ce fondement ferme et immobile de la foi, la piété s'épanouira d'elle-même comme une fleur sur sa tige. Elle sera en honneur, elle règnera en souveraine, elle se trouvera en tout et partout. Comme elle est l'âme de tout, elle doit tirer de tout aide et profit. Tout doit lui fournir des aliments, des secours, de saintes excitations. Splendeur du culte, majesté des cérémonies, Associations et Confréries, lectures spirituelles intéressantes et soutenues, prédications plus solennelles aux jours de fête, et par-dessus tout méditations quotidiennes, direction vigilante et paternelle, réception fréquente des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, tels sont les principaux moyens dont se servent les maîtres zélés pour maintenir et augmenter la piété dans le cœur de leurs élèves (1), et que, dans notre sollicitude pastorale, Nous rappelons avec instance aux supérieurs et professeurs de nos petits séminaires.

Le Concile provincial, du reste, n'a pas oublié la position matérielle de ces humbles et si dignes ouvriers de la vigne du Seigneur. Il a voulu que, chaque évêque, dans son diocèse, prît les mesures nécessaires pour leur assurer, non-seulement une existence honorable, mais encore la considération et les avantages qui leur sont si justement dûs. — Assurément, nous ne faillirons pas à ce devoir, et ce sera pour nous une vraie satisfaction de donner un gage de notre bienveillance affectueuse à ces auxiliairss si méritants et si dignes d'être encouragés. — Mais le Concile rappelle (2) et nous rappelons avec lui, que, pour cette amélioration si désirable, comme pour toutes les autres, les évêques ne peuvent quelque chose qu'autant qu'ils sont aidés efficacement par le clergé tout entier et par les généreuses charités des fidèles.

Les petits séminaires, en effet, sont entièrement à la charge des évêques. Constructions et réparations des bâtiments, matériel, personnel, entretien des personnes et des choses, tout pèse sur eux ; ils ne reçoivent rien, absolument rien de l'Etat. Il faut qu'ils suffisent à tout avec les ressources, souvent bien restreintes, que

(1) *Ibid.* p. 106.
(2) *Ibid.*, p. 107.
(3) *Ibid.*, p. 109.

met à leur disposition la pieuse générosité de leurs diocésains. Par suite, il est nécessaire, absolument nécessaire, qu'ils soient aidés par les prêtres chargés des paroisses. A ces derniers incombe le devoir de solliciter fréquemment la charité de leurs ouailles, et de faire affluer jusqu'au Père de famille ces ressources indispensables pour l'existence et le maintien de ces précieuses maisons, qui renferment toutes les espérances de l'avenir !

L'Œuvre des Séminaires, que nous avons établie dans notre diocèse en 1863, a précisément ce but. Par une organisation aussi simple que pratique, elle crée des ressources régulières, normales, suffisantes (1). Le concile du Puy a bien voulu la recommander spécialement. A sa suite, nous la recommandons de nouveau comme l'Œuvre propre des temps actuels, comme le moyen le plus sûr, le plus efficace et le plus facile d'assurer le recrutement des vocations ecclésiastiques.

Ce que le petit séminaire prépare, le grand séminaire le complète et l'achève.

Au grand séminaire, il faut également des ressources abondantes pour mener à bonne fin l'œuvre commencée. Aussi, rien d'étonnant que le concile provincial appelle, avant tout, sur cette nécessité qui devient chaque jour plus pressante, la pieuse attention du clergé et des fidèles (2). Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prévoir des temps, peu éloignés peut-être, où le clergé devra vivre de ses propres ressources, et s'il ne prépare dès maintenant les provisions de l'avenir par de saintes largesses et de prévoyantes fondations, il sera condamné à voir le dépérissement et peut-être l'extinction de plus d'une de ces maisons sacerdotales ; et, doublement attristé, il sera peut-être alors dans l'impuissance de leur porter secours !

Mais le côté matériel des choses, quelque grave qu'il soit, s'efface devant l'importance de la formation morale du prêtre.

Le séminaire fait le prêtre ! C'est dans ce laboratoire mystérieux que s'épure la vocation, qu'elle se consolide, qu'elle se fortifie, et qu'elle sort mûrie et vivante, pour produire des fruits de bénédiction et de salut au milieu des peuples !

De là ces recommandations si pressantes et si vives que les papes, les évêques, les conciles ont multipliées pour rendre efficace et complète la préparation sacerdotale des séminaires.

Ces recommandations, nous les avons renouvelées au concile

(1) Concil. Anic. p. 109 et p. 125.
(2) *Ibid.*, p. 111.

du Puy (1). Nous regardons surtout comme d'une souveraine importance que la préparation du séminaire soit *complète*, qu'elle ne soit abrégée sous aucun prétexte. L'intérêt de l'Eglise n'est pas d'avoir des prêtres promptement, mais d'avoir des prêtres sûrs ; sa vraie richesse, c'est d'avoir, non pas des prêtres nombreux, mais des prêtres saints. Il est préférable, dit Benoît XIV, *d'avoir peu de prêtres, mais des prêtres bons et utiles, que d'en avoir beaucoup qui ne serviraient à rien pour l'édification du corps de Jésus-Christ qui est l'Eglise* (2).

C'est beaucoup, sans doute, d'avoir fait un séminaire complet et de s'être ainsi préparé sérieusement à la dignité sacerdotale et aux devoirs si multipliés qui en résultent ; mais ce n'est pas tout ! Il faut encore conserver ce qui a été acquis ; il faut même augmenter les provisions de science et de sainteté que le temps du séminaire a permis d'acquérir, et qui seront d'une si indispensable nécessité au milieu des fonctions absorbantes du saint ministère. A cet effet, nous donnons trois conseils dont l'utilité est consacrée par l'expérience :

Il faut un règlement de vie ;

Il faut une vie occupée ;

Il faut, enfin, chaque année faire les exercices de la retraite (3).

Chacun de ces points donne lieu à des considérations du plus haut intérêt, et que nos bien-aimés collaborateurs dans le ministère des âmes se feront un devoir de méditer et de mettre en pratique. Ils verront, en particulier, avec quelle insistance le Concile provincial s'arrête sur les *retraites pastorales*. Il en règle le temps, la durée, les exercices ; il descend jusqu'aux moindres détails. Il trace, en quelques lignes, un vrai règlement (4), un règlement complet : nous n'aurons qu'à l'observer fidèlement, et nous y trouverons, sans aucun doute, une source abondante de bénédictions et de grâces.

A ces moyens, le Concile en ajoute un autre : le rétablissement des visites d'archidiacres et de doyens. Dans nos diocèses de France, en général si populeux et si vastes, il est difficile, il est presque impossible que l'évêque puisse se rendre compte de tout

(1) Concil. Anic. p. 113 et seq.

(2) Melius enim profecto est pauciores habere ministros sed probos, sed idoneos atque utiles, quam plures, qui in ædificationem corporis Christi, quod est Ecclesia, nequidquam sint valituri. (Benedict. XIV, in Concil. Anic., citat. p. 116.)

(3) Concil. Anic., p. 118 et seq.

(4) Concil. Anic., p. 121.

par lui-même; sa visite pastorale, d'ailleurs, n'a lieu dans chaque paroisse qu'à des intervalles éloignés. Il faut nécessairement qu'il soit suppléé. C'est le but des visites archidiaconales et décanales (1). Le prêtre y trouvera secours, encouragement, lumière, appui. Il y trouvera, par suite, le moyen de résister à l'ennui, au découragement, à la tiédeur qui parfois s'emparent des âmes les mieux trempées, et qui menacent leur persévérance dans le bien.

Le TITRE III[e] traite des études ecclésiastiques.

Le premier chapitre s'occupe du progrès des études dans les *petits séminaires* (2).

Si nous tenons à ce que, dans toutes nos maisons, la piété soit en honneur et qu'elle ait pour base la première de toutes les sciences, la science de la religion, nous ne tenons pas moins à ce que les autres sciences soient cultivées avec soin. Nous voulons qu'on en fasse une étude sérieuse et que, sous ce rapport, les élèves du sanctuaire ne soient nullement inférieurs aux élèves des autres établissements. Nous voulons, en particulier, qu'ils possèdent pleinement l'usage de la langue latine, afin qu'ils puissent la parler facilement et correctement, lorsqu'ils suivront au grand séminaire les cours de philosophie et de théologie (3). Mais nous voulons surtout que, dans l'ensemble des études, il y ait unité de direction, que le choix des méthodes et des auteurs ne soit pas livré à l'arbitraire de chacun, et qu'enfin des examens fréquents et sérieux permettent de constater les progrès des élèves. A cet effet, nous conseillons vivement l'institution d'un préfet des études qui, sous le contrôle du Supérieur, serait chargé spécialement de la direction de l'enseignement.

Le progrès des études dans les *grands séminaires* a appelé également la sollicitude du concile provincial.

Le défaut d'une préparations suffisante étant un des principaux obstacles au succès des études dans les grands séminaires, nous avons renouvelé une disposition importante du concile de Clermont : c'est que nul ne soit admis au grand séminaire, s'il n'a justifié préalablement, par un examen écrit et oral, de sa science suffisante (4).

Il nous a paru utile en même temps, de donner à l'étude de la philosophie et de la théologie, une impulsion nouvelle (5). D'une

(1) *Ibid.* p. 122.
(2) *Ibid.* p. 127.
(3) CONCIL ANIC., p, 129.
(4) *Ibid.* p. 131.
(5) *Ibid*, p. 131 et seq.

part, conformément aux indications du Saint-Siége, nous avons établi qu'il y aurait deux ans de philosophie dans nos séminaires; et d'autre part, nous avons ordonné que l'on suivrait, dans l'enseignement, la méthode scholastique, si recommandée par les docteurs, et en particulier par saint Thomas. En même temps, nous avons adressé aux professeurs de philosophie et de théologie, des recommandations spéciales, les exhortant non-seulement à donner à leur enseignement cet intérêt soutenu qui résulte d'une longue et sérieuse préparation, mais encore à stimuler le zèle de leurs élèves, à leur inspirer le feu sacré, à les tenir constamment en haleine par des interrogations fréquentes, des rédactions écrites, des examens multipliés, des thèses publiques, des thèses même solennelles. De plus, comme il importe que tout ce qui concerne les études des aspirants au sacerdoce soit connu de l'évêque, nous avons établi comme sanction à tout cet ensemble de mesures, que des notes spéciales sur chaque élève, pour ses interrogations journalières, ses travaux écrits, ses examens, etc., seraient remises à l'autorité diocèsaine, afin qu'elle pût en tenir compte dans la collation des emplois et des bénéfices (1).

(*Suite au prochain numéro.*)

LE MONDE THÉATRAL.

MARCEAU.

On remet au théâtre une ancienne pièce : *Marceau ou les enfants de la République.* Pourquoi? Il est facile de le deviner. L'œuvre de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson glorifie la République sans s'inquiéter beaucoup de la vérité historique, et il se trouve ainsi que le théâtre, comme en tant d'autres circonstances, enseigne au peuple, non-seulement une morale facile, mais une histoire absolument faussée. C'est ce que fait très-bien voir un article de *Paris-Journal.*

La vérité sur Marceau, sur Kléber et sur tant d'autres héros, enfants de la France et non de la République, n'en déplaise à l'affiche, car ils étaient nés avant elle, ils auraient grandi sans elle, comme Chevert, comme Catinat, comme Jean Bart et tous les illustres parvenus de l'ancien régime auxquels leurs exploits tinrent

(1) Concil. Anic.. p. 133.

lieu d'aïeux, la vérité d'une pièce ou d'une étude sur Marceau et ses nobles émules, elle est tout entière dans ce mot de Kléber à Marceau : « Sois tranquille, nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble. »

C'était là, en effet, ce que la république faisait volontiers de ses meilleurs généraux; elle les envoyait à l'échafaud. Il fallait toujours s'attendre, quand on combattait pour elle, à recevoir sa récompense des mains du bourreau.

Kléber ne devait cependant pas périr par la hache du fanatisme révolutionnaire. Un autre fanatisme l'attendait, le poignard à la main, en Egypte. Plus heureux, Marceau mourut sur le champ de bataille, atteint d'une balle tyrolienne, honoré et pleuré même par ses ennemis. C'est le 20 septembre 1796 que ce noble fils de France fut frappé du coup qui devait être si rapidement mortel, à la journée d'Hochsteinbach. L'archiduc Charles d'Autriche l'avait recueilli et soigné comme l'un des siens au château d'Altenkirchen. Quand les Français redemandèrent son corps, l'archiduc mit à restituer cette vaillante dépouille une seule, mais bien chevaleresque condition : c'est que son armée s'unirait à la nôtre pour lui rendre les honneurs militaires. C'est ainsi que Marceau fut inhumé, au double bruit des bronzes autrichiens et français lui sonnant le glas militaire, dans ce même camp retranché de Coblentz, dont il s'était emparé un peu moins de deux ans auparavant. Il avait vingt-sept ans. On sait qu'en 1799 ses restes furent mariés à ceux de Hoche : digne compagnie pour l'un comme pour l'autre de ces héros. Il a une statue à Chartres, une pyramide élevée sur le lieu même où il reçut le coup mortel, et un monument dans le champ de Messeinheim. Il en mérite un dans la mémoire de la postérité la plus reculée.

Mais, encore une fois, la république n'a rien à voir là-dedans.

La république, Kléber, qui la servait héroïquement comme Marceau, l'a jugée d'un mot : « Nous nous battrons, et elle nous guillotinera. » La république, elle venait de destituer tous les généraux mayençais, Kléber compris, en laissant toutefois à Marceau, qu'elle avait improvisé général en chef, la faculté d'employer les services de Kléber. Celui-ci avait témoigné en faveur de Custine, grave méfait aux yeux du Comité de salut public, et il osait penser et dire que le supplice de l'ancien général en chef de l'armée du Nord était fait pour ternir la république et décourager ses défenseurs. Kléber représentait l'élément militaire, dont le Comité de salut public fut toujours si jaloux et dont on n'employait les talents qu'à regret, en frémissant, avec l'espoir secret

de les remplacer bien vite par d'autres, mieux selon le cœur de la révolution.

Des généraux comme Rossignol, par exemple, voilà ce qu'il fallait au Comité de salut public et aux meneurs de la Convention. Celui-là avait débuté dans la carrière militaire à la prise de la Bastille : il s'était surpassé au 10 août, en ordonnant le meurtre de Mandat ; le massacre des prisons en septembre fut-il encore une de ses journées? Ce point est douteux. A l'armée de la Rochelle, Biron avait dû le faire arrêter, comme prêchant l'indiscipline et désorganisant ses troupes. La Convention le délivra et en fit un général en chef.

Rossignol n'était bon qu'à se faire battre par les Vendéens, et c'est ce qui lui arriva en effet, sur une vaste échelle. Mais il profanait si bien les églises! Il savait si bien promettre 10 francs par paire d'oreilles de royalistes qu'on lui apporterait! Il personnifiait si bien en lui la férocité du comité de salut public! Comment ne lui aurait-on pas subordonné et sacrifié Kléber et les soldats sérieux? L'ancien régime, en ses mauvais jours, avait eu ses généraux de cour, ses favoris de la favorite, ses plans de campagne marqués, dit-on, par Mme de Pompadour avec les mouches qu'elle tirait de sa boîte et fixait sur la carte au lieu de les disposer galamment aux endroits propices du visage, selon la mode d'alors. Le nouveau régime préférait, lui aussi, aux soldats sérieux, ses Rossignols. Seulement, au lieu de seigneurs musqués, c'étaient des bourreaux. Même résultat d'ailleurs sur les champs de bataille. Heureusement, les enfants de la France étaient là pour réparer les bévues des enfants-gâtés de la République, des généraux sans-culottes.

Il faut entendre M. Louis Blanc, dont j'aime toujours à citer le témoignage en ces matières, car c'est celui d'un défenseur, qui devient accusateur public malgré lui, faire l'apologie, dans son Histoire de la Révolution, de la tactique jalouse du Comité de salut public envers ses meilleurs généraux, tactique qui eut pour résultat d'éterniser la lutte en Vendée.

« Esprit naturellement frondeur, dit M. Louis Blanc en parlant de Kléber..., peu propre à mesurer la portée des élans révolutionnaires, il suffisait pour qu'il les condamnât que la symétrie de ses calculs militaires en fût dérangée... On juge quel fonds d'aigreur se vint ajouter à ces motifs d'hostilité lorsqu'on lui préféra des hommes dont le principal mérite était un dévouement passionné à la révolution. »

Le fait est que, pour conduire les armées à la victoire, c'est là un mérite insuffisant.

Mais poursuivons :

« Ainsi s'explique cette opposition sous les armes dont il fut l'âme et dans laquelle Marceau, quoique soumis à l'ascendant de son amitié, ne le suivit que d'un pas timide. »

Ainsi, Marceau lui aussi devint bientôt suspect. Le fait est que lorsque la Convention l'envoya, lui, général d'hier, prendre la place de Kléber, on ne s'attendait guère à l'échange magnifique qui se fit entre ces deux âmes de soldats et de patriotes fabriqués d'une autre pâte que les Rossignol, les Ronsin et autres incapacités sanguinaires. « Marceau déclara, dit M. Thiers, qu'il ne commanderait pas si Kléber n'était pas à ses côtés pour tout ordonner. » — « En acceptant le titre, dit Marceau à Kléber, je prends les dégoûts et la responsabilité pour moi, et je te laisserai à toi le commandement véritable et les moyens de sauver l'armée.

— Sois tranquille, mon ami, dit Kléber (que le supplice de Custine avertissait), nous nous battrons et nous nous ferons guillotiner ensemble.

Et voilà les hommes que le Comité de salut public tenait en suspicion ! Ils étaient dévoués, intelligents, plus que braves, humains après la victoire. Donc, ils n'étaient pas de vrais républicains ; ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Comité et les historiens sur l'âme et l'esprit desquels il exerce sa fascination posthume. Ecoutez encore M. Louis Blanc :

« Que Rossignol ne fût pas un grand capitaine, sans doute ; et il en convenait le premier avec beaucoup de franchise et de noblesse. Mais on reconnaîtra *que cela n'était probablement pas nécessaire*... Ce fut de la part du Comité de salut public un trait de politique profonde, d'écarter du commandement supérieur des armées à l'intérieur des hommes en qui le soldat dominait le citoyen... Décidé à vaincre, *mais au profit de la révolution seule*, ce que les chefs jacobins voulaient à la tête d'une armée employée au cœur de la France, c'était un général que n'eût point envahi l'esprit des camps... »

Bref, la guerre faite par des sans-culottes, et non par des militaires, voilà la théorie révolutionnaire dans toute sa beauté. Nous l'avons vue s'épanouir de nouveau dans nos derniers désastres, et nous savons ce qu'a ajouté de malheurs à nos malheurs, de ruines à nos ruines, la volonté de vaincre *au profit de la révolution seule*.

Celle-ci préférait Rossignol à Marceau, à Kléber, à Hoche. Ce dernier serait mort sur l'échafaud sans la journée du 9 thermidor,

qui lui ouvrit les portes de la prison où Saint-Just l'avait fait jeter...

Voilà la vérité que montrerait au public un drame instructif et vraiment patriotique sur Marceau.

B. LOUSTALOT.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

XI

Où l'on assiste à la formation d'un orage.

La conférence du presbytère devint le grand événement du jour. Dès le lendemain, on ne parlait que de cela dans le village. Mathurin était tout fier de l'avoir provoqué; Jacques ne se gênait pas pour dire que M. le curé avait complètement roulé M. Saitout; Antoinette, qui avait la langue aussi agile que les doigts, en parlait à toutes ses voisines et déclarait que si M. Tirsang avait été là, il ne s'en serait pas mieux tiré que M. Saitout. Il n'y avait pas jusqu'au bon vieillard, dont l'enfance avait assisté aux terribles scènes de la grande Révolution, qui ne dit, en hochant la tête : « M. le curé a bien raison; j'entends parler autour de moi comme on parlait dans le temps, et je sais que cela n'a rien amené de bon. M. le curé nous rendra un fameux service, s'il vient à bout de faire entendre la raison aux écervelés qui n'écoutent plus que les savants et les feuilles qu'on nous envoie de Paris, toutes barbouillées de mensonges. »

Chez M. Poussaboire, on avait bien ri, dans la soirée du dimanche, des dix ou douze *imbéciles* qui étaient allés se faire endoctriner par le curé, et s'ennuyer à entendre un sermon au lieu de s'amuser avec les amis.

— Les cagots!

— Les jésuites !

— Les crétins !

C'étaient là les plus douces injures proférées à leur adresse, et elles dispensaient de donner des raisons.

Baptiste était là, avec deux ou trois camarades de son usine. Depuis qu'il était devenu riche, il avait le verbe plus haut que jamais, et chaque mot qui sortait de sa bouche était applaudi avec transport : c'était lui qui payait !

— Mathurin est un niais, disait-il; il finira dans la peau d'un

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le mois de juin.

capucin ; vous verrez, quand sa femme sera morte... Jacques est un traître. Ça se donnait des airs d'esprit fort, et ça se laisse mener par le bout du nez... Ah ! si le père Lajoie, mon digne oncle, était encore de ce monde, comme il arrangerait tout ce monde-là ! C'est lui qui nous ferait rire !...

— T'as raison, Baptiste, répétaient les plus acharnés buveurs. Vive la joie et le vin ! Il faut bien s'amuser pendant qu'on est vivant. Au bout du fossé la culbute ; n, i, ni, tout est fini.

Et l'on trinquait, et l'on buvait, et l'on chantait, et M. Poussaboire, souriant à tout ce monde de gais consommateurs, les encourageait par un bon mot placé par-ci par-là.

Mais le lendemain, ceux qui avaient l'habitude de fêter la Saint-Lundi, — et Baptiste n'y manquait plus, depuis qu'il avait eu la *douleur* d'hériter de son oncle, — paraissaient boire et chanter avec moins d'entrain. Ils avaient eu des détails sur la conférence de la veille ; M. Saitout, interrogé, avait répondu avec une mauvaise humeur qui n'annonçait rien de bon, et on l'avait vu causer avec M. Tirsang d'un air sérieux qui dénonçait les préoccupations des deux savants personnages.

— On dirait qu'il se prépare quelque chose contre nous, dit Baptiste à ses co-religionnaires dans le culte de la bouteille.

— Bah ! bah ! tout ça n'est rien, remarqua un buveur.

— Ça n'est rien, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils disent tous qu'ils veulent aller dimanche au presbytère, qu'on s'y est bien amusé hier, et que M. le curé est un savant à en remontrer à M. Tirsang et à M. Saitout.

— Qu'est-ce que tu dis là, Baptiste, qu'ils veulent tous aller dimanche au presbytère ? demanda M. Poussaboire que cette perspective effrayait.

— Mais oui, monsieur Poussaboire, c'est comme ça ; il y en a de ceux qui buvaient ici hier qui veulent aussi y aller.

— Ah ça, notre village va donc devenir une capucinière ?

— Comme vous le dites, monsieur Poussaboire... Il paraît que le curé, hier, leur a fait croire un tas de choses qui ne sont plus du progrès, que les hommes ne peuvent pas descendre des singes, que nous avons une âme, qu'il y a un bon Dieu, etc., etc.

— Pour le bon Dieu, soit, dit M. Poussaboire, le Dieu des bonnes gens, que l'immortel Béranger a chanté ; mais le bon Dieu des calotins, halte-là ! Un Dieu qui ne veut pas qu'on s'amuse, qui n'ouvre son ciel qu'aux bigots et aux bigotes confits en dévotion et ne jurant que par les curés, tandis qu'il réserve son enfer avec le diable aux bons vivants, aux bons enfants comme nous... pas de ça, Nicolas,

comme dit le proverbe, nous n'en voulons pas, la science et le progrès nous en ont débarrassés, les immortels principes de 89 l'ont biffé.

— C'est parlé et bien parlé, monsieur Poussaboire ; mais ça ne détruit pas le danger qui nous menace. Savez-vous que le curé leur a déjà fait croire qu'il n'y a rien de plus inoffensif, et même de meilleur que ce Syllabus, qui doit pourtant nous ramener aux ténèbres et aux horreurs de l'ancien régime?

— Vraiment?... Eh bien, Baptiste, il faudra aviser... Nous aviserons. Je causerai de cela avec M. Tirsang, un solide, celui-là, et avec M. Saitout, qui ne doit pas être content... Nous aviserons, nous aviserons. Je ne te dis que ça, mais je te dis que tu peux être tranquille, toi et les amis.

Sur quoi, il revint un peu de gaieté et d'entrain dans l'auberge de M. Poussaboire, qui vit avec plaisir que les bouteilles se vidaient aussi vite que la veille.

Le cabaret, l'école et la lancette sont trois grandes puissances dans un village; quand elles se liguent ensemble contre le presbytère, celui-ci est bien menacé dans sa tranquillité; c'est la persécution, si la mairie se met du même côté.

L'alliance naturelle, l'alliance avouée par la raison devrait être tout autre ; c'est contre le cabaret et avec le presbytère que devrait se liguer l'école, où doit se former l'homme moral et le bon citoyen ; la mairie, qui représente l'autorité, intéressée à l'ordre, qui ne va pas sans la morale; la lancette, ou si l'on aime mieux, la médecine, qui sait combien de maladies sortent de l intempérance. Le progrès a renversé tout cela, et le cabaret se voit trop souvent soutenu par le maître d'école, qui cherche à se rendre populaire aux dépens du curé, par le médecin, qui s'inquiète peu de la santé morale et qui n'est pas fâché de voir déserter l'église pour la buvette, par le maire, enfin, qui ménage les électeurs et dont la jalousie mesquine ne supporte qu'avec peine l'autorité du curé.

A F..., heureusement, le maire n'était pas disposé à entrer dans la ligue de MM. Tirsang, Saitout et Poussaboire. Sans être un chrétien bien fervent, M. le maire respectait et aimait la religion, et Mme la mairesse et sa fille allaient plus loin que lui dans cette direction.

M. Poussaboire qui, évidemment, pour garder sa clientèle, allait tâcher d'aigrir de plus en plus M. Saitout et de mettre de son côté M. Tirsang, ne pouvait donc pas compter sur M. le maire. Cela rendait la lutte plus difficile, mais il comptait bien qu'il aurait pour lui bon nombre de buveurs qui n'abandonneraient pas sa cause.

L'enterrement *civil* du père Lajoie, sans donner tout ce qu'on en avait attendu, était pourtant un essai dont on n'avait pas trop à se plaindre. Les habitants du village l'avaient vu avec plus d'indifférence et de dégoût que de sympathie, sans doute, mais quelques jeunes gens s'étaient laissés entraîner à la manifestation, quelques hommes plus mûrs, sans vouloir y participer, n'avaient pas été fâchés du tour joué au curé, et l'on commençait à sentir, depuis que Baptiste était devenu riche, l'influence croissante des idées républicaines; or, au village, l'idée de république se confondait avec l'idée d'irréligion et de licence, grâce au langage tenu chaque jour par les feuilles qui prétendaient défendre cette forme de gouvernement.

Voici donc quelles étaient les forces en présence; d'un côté :

M. Poussaboire, le grand intéressé dans la question, parce que, pour lui, plus on écoutait le curé, moins on fréquentait son auberge ;

M. Tirsang, intéressé par sa passion de matérialiste et par tous les préjugés hostiles au clergé qu'il avait puisés à l'Ecole de médecine et dans les estaminets fréquentés par les étudiants ;

M. Saitout, poussé principalement par l'amour-propre, qui lui rendait insupportable la supériorité légale du curé, et par ses vieilles rancunes de jeune séminariste congédié avant la fin de ses classes ;

Baptiste, le chef des ouvriers qui se rendaient du village aux usines d'alentour, et dont son héritage récent avait fait une véritable puissance.

De l'autre côté :

M. le curé, avec son zèle, la considération que lui avaient attirée ses vertus, l'affection reconnaissante que lui valait sa charité.

M. le maire était neutre pour le moment, mais on pouvait compter que, en cas de besoin, il interviendrait en faveur du curé.

Le brave Mathurin était devenu son allié, Jacques n'était pas aussi sûr, mais il y avait de ce côté tous les gens paisibles du village, et tous ceux qui avaient conservé des habitudes religieuses.

En apparence, les forces des belligérants, si l'on peut employer ici ce mot, se contrebalançaient; en réalité, le parti du mal était le plus fort, par cette raison que les gens paisibles ne complotent pas et reculent devant la lutte, tandis que les autres, excités par leurs mauvaises passions, s'unissent pour le mal et agissent avec plus d'audace et de ruse en même temps.

M. Poussaboire, qui était un habile homme, et qui ne tenait point à se compromettre, crainte d'un éclat, jugea d'ailleurs qu'il ne fallait pas aller trop vite. Il procéda par quelques mots jetés comme par hasard au milieu des conversations des buveurs. A M. Saitout,

il fit entendre que, n'étant pas en odeur de sainteté près du presbytère, il devait être assez mal noté à l'évêché, qui était bien avec la préfecture. A M. Tirsang, à qui il parvint, dès le lendemain, à faire la politesse d'un verre de son meilleur vin, il insinua tout doucement que le curé avait un neveu étudiant en médecine, que le malin abbé introduirait sans doute dans sa paroisse aussitôt qu'il le pourrait. Quand à Baptiste, il n'avait pas besoin d'être excité; M. Poussaboire ne doutait pas qu'il ne fût prêt pour tous les coups de main qu'on lui demanderait.

C'est ainsi que se passa la semaine.

Le curé, tout entier à ses paroissiens, ignorait ce qui se tramait contre lui. Jacques et Mathurin n'en savaient pas davantage, parce qu'on se défiait d'eux et qu'on se mettait tout de suite à parler d'autre chose quand ils paraissaient.

Du reste, tout se préparait pour une nombreuse réunion au presbytère. La curiosité était vivement excitée; les uns pour s'instruire, les autres pour saisir, à ce qu'ils croyaient, cette bonne occasion de se moquer, tenaient à assister à la conférence annoncée.

M. Saitout, qui n'aurait pas voulu être seul, essaya lui-même d'y attirer M. Tirsang; mais le médecin résista.

Telle est la bravoure des incrédules, de fuir devant toute discussion dans laquelle ils ne sont pas sûrs d'avoir le dessus; ce qui ne prouve pas qu'ils se trouvent eux-mêmes bien sûrs de la solidité de leurs doctrines. (*Suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

Le Clérical.

Sous ce titre, *Clérical*, le *Constitutionnel* a récemment publié un article marqué au coin du bon sens, de la raison et de la justice; nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs :

En bon français, être clérical, c'est subordonner la religion à la politique, faire de la religion un instrument de règne, la rendre servante d'un intérêt humain, ou bien encore exploiter le sentiment religieux au profit d'un clergé, dans le dessein de le transformer en une caste temporellement dominante.

Dans ce sens, le cléricalisme peut être de toutes les religions et de toutes les sectes. Il peut être protestant, juif, musulman et même franc-maçonnique. C'est en définitive l'oppression ou la confiscation de tous les autres intérêts et de tous les autres droits, immolés, non pas spirituellement, mais matériellement, aux prétentions et

aux vues d'une Eglise, d'un temple, d'une synagogue. Ce sont les cléricaux de Jésusalem qui ont crucifié le Christ.

La loi religieuse ne force pas la préférence pour un ordre politique plutôt que pour un autre. Il suffit que le croyant ait affaire à un régime social ou législatif, dont aucun point ne blesse sa croyance, n'en mutile l'exercice, n'en contraigne l'essor. Voilà qui était admis autrefois, et qui ne l'est plus. La divergence des sentiments politiques n'excluait nullement la communauté du symbole dans les choses de la conscience. Des républicains étaient catholiques non moins que des monarchistes.

Aujourd'hui, tout ce qui fait le signe de la croix est réputé incompatible avec la qualité de citoyen et outrageux pour la dignité humaine. On n'est libéral qu'à la condition de se coiffer les oreilles de la cocarde de l'athéisme. La meilleure preuve de civisme que l'on puisse donner est l'ostentation d'incrédulité pendant la vie et après. On regrette la mort parce qu'elle est la fin du blasphème.

Ce progrès de la révolte contre l'Eglise catholique nous paraît un des phénomènes les plus étonnants d'un siècle qui se targue de démocratie. L'Église a été la seule institution démocratique de l'ancien régime. Là, plus de *quartiers* requis pour arriver à tout. Parti de peu ou de rien, on devenait évêque, cardinal, pape. Lumières, vertus, talents, éloquence, capacité et valeur personnelles, voilà les bases communes sur lesquels s'édifiaient lss hautes fortunes ecclésiastiques.

Il était presque interdit à un homme du bas peuple de prétendre à devenir général ou président d'un parlement : il lui était permis de gravir par son seul mérite toute l'échelle des dignités de l'Église, qui allaiant de pair avec les plus éminentes du monde. Le pape Jean XXII, de Cahors — tout comme M. Gambetta — était fils d'un cordonnier. Le pape Sixte V fut un gardeur de pourceaux. Que d'autres on pourrait citer ! Et la tradition n'est pas rompue La plupart de nos évêques sont des fils de paysans ou de petits bourgeois, élevés à l'aide de bourses.

Et ce sont ces hommes, l'honneur et l'exemple des *petits*, qui sont de préférence signalés au mauvais vouloir et aux soupçons des *petits !* L'Eglise a béni et sanctifié la misére, : l'Eglise a glorifié et ennobli le travail sous toutes ses formes, et dans tous ses modes, le travail intellectuel, le travail artistique, même le plus roturier et le plus mercenaire, le travail des mains ; et c'est contre l'Eglise que la presse, qui affecte d'être démocratique par excellence, ameute quotidiennement la foule des travailleurs et des misérables !

DERNIÈRE HEURE.

Un dernier mot à M. Véron, du *Bien? public*, qui nous consacre aujourd'hui même, 28 septembre, un article sous ce titre : *A M. l'abbé Chantrel*, article qu'on nous communique dans l'imprimerie où l'on compose nos *Annales.*

Sciemment ou non, M. Véron nous donne un titre dont nous nous trouverions très-honoré, mais qui ne nous appartient pas plus qu'à notre spirituel contradicteur, s'il a le bonheur, comme nous, d'être père de famille.

Ensuite il nous reproche d'avoir mal compris sa pensée au sujet de l'enseignement laïque. Libre à chacun, dit-il, d'envoyer ses enfants où il lui plaît, celui-ci dans une école laïque, — d'où l'enseignement religieux est exclu, — celui-là dans une école religieuse. « Pourquoi voulez-vous, dit-il, que nous, nous entretenions de nos deniers vos écoles religieuses? » Nous répondons : « Pourquoi voulez-vous que nous, nous entretenions de nos deniers vos écoles sans religion? »

M. Véron veut que les catholiques entretiennent de leur argent les écoles catholiques, très-bien; mais alors que l'argent des catholiques ne serve pas à entretenir les écoles sans religion et sans Dieu.

Egalité pour tous.

Si M. Véron est conséquent, il demandera la suppression de toute école, collége, etc., entretenu aux frais de l'Etat, du département ou de la commune; tant qu'il demandera que *tous* payent des écoles d'où l'on exclut la religion, nous serons en droit de croire qu'il veut se servir de notre argent contre nos croyances, et nous verrons là une preuve de plus de l'hypocrisie libérale.

Il dit que nous n'avons pas la majorité du pays : que l'enseignement soit donc absolument libre, c'est lui qui y gagnera, s'il dit vrai; s'il ne demande pas, ayant cette persuasion, que l'enseignement soit absolument libre, il n'est pas libéral, et M. l'abbé Blond continue d'avoir raison de stigmatiser l'hypocrisie libérale comme il l'a fait.

J. Ch.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

TABLE DES MATIERES

DU TOME III DE 1876 (1).

(Tome XVII de la collection).

---

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

B

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages: les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

C

D

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

W

FIN.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.



